



3 1761 11649803 1



Digitized by the Internet Archive  
in 2023 with funding from  
University of Toronto

<https://archive.org/details/31761116498031>





HC 2  
990  
M24  
HOUSE OF COMMONS

Issue No. 1

Tuesday, April 3, 1990  
Wednesday, April 4, 1990  
Monday, April 9, 1990

Chairman: Honourable Jean Charest

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 1

Le mardi 3 avril 1990  
Le mercredi 4 avril 1990  
Le lundi 9 avril 1990

Président: L'honorable Jean Charest

*Minutes of Proceedings and Evidence of the Special  
Committee to study*

# The Proposed Companion Resolution to the Meech Lake Accord

*Procès-verbaux et témoignages du Comité spécial  
pour examiner le*

# Projet de résolution d'accompagnement à l'Accord du lac Meech



RESPECTING:

Organization Meeting

Order of Reference dated March 27, 1990, relating  
to the study of the Proposed Companion Resolution  
to the Meech Lake Accord

CONCERNANT:

Réunion d'organisation

L'Ordre de renvoi du 27 mars 1990, relativement à  
l'étude du projet de résolution d'accompagnement à  
l'Accord du lac Meech

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Second Session of the Thirty-fourth Parliament,  
1989-90

Deuxième session de la trente-quatrième législature  
1989-1990

SPECIAL COMMITTEE TO STUDY THE PROPOSED  
COMPANION RESOLUTION TO THE MEECH LAKE  
ACCORD

*Chairman:* Jean Charest

*Vice-Chairman:* David MacDonald

Members

J.W. Bud Bird  
Ethel Blondin  
Pauline Browes  
Gabriel Desjardins  
Dorothy Dobbie  
Robert Kaplan  
Arnold Malone  
Lorne Nystrom  
André Ouellet  
André Plourde  
Ross Reid  
Svend Robinson  
William Rompkey—(15)

(Quorum 8)

François Prigent

Jacques Lahaie

*Clerks of the Committee*

COMITÉ SPÉCIAL POUR EXAMINER LE PROJET  
DE RÉSOLUTION D'ACCOMPAGNEMENT À  
L'ACCORD DU LAC MEECH

*Président:* Jean Charest

*Vice-président:* David MacDonald

Membres

J.W. Bud Bird  
Ethel Blondin  
Pauline Browes  
Gabriel Desjardins  
Dorothy Dobbie  
Robert Kaplan  
Arnold Malone  
Lorne Nystrom  
André Ouellet  
André Plourde  
Ross Reid  
Svend Robinson  
William Rompkey—(15)

(Quorum 8)

*Les greffiers du Comité*

François Prigent

Jacques Lahaie



**ORDER OF REFERENCE**

Tuesday, March 27, 1990

Mr. Mulroney, seconded by Mr. Clark (Yellowhead), moved,—That a Special Committee of the House of Commons to Study a Proposed Companion Resolution to the Meech Lake Accord be appointed to consider the document annexed hereto;

That 15 Members of the House of Commons be appointed to serve on the Special Committee, to be appointed no later than 3 sitting days after the adoption of this motion, upon report of the Striking Committee;

That the Committee have the power to appoint from among its members such sub-committees as may be deemed advisable and to delegate to such sub-committees all or any of its powers except the power to report directly to the House;

That the Committee have the power to sit during sittings and adjournments of the House of Commons;

That the Committee have the power to send for persons, papers and records, to examine witnesses and to print such papers and evidence from day to day as may be ordered by the Committee;

That the Committee be empowered to authorize television and radio broadcasting, as it deems appropriate, of any or all of its proceedings or the proceedings of its sub-committees, pursuant to the principles and practices governing the broadcasting of the House of Commons, when in the parliamentary precincts, and to the extent possible when outside these precincts;

That the Committee have the power to travel within Canada;

That the Committee submit its report no later than May 18, 1990, provided that, if the House is not sitting, the report will be deemed submitted on the day such report is deposited with the Clerk of the House of Commons, in which case the Clerk shall immediately notify each Party Leader of the receipt of such report;

That substitutions be authorized according to normal procedures for Legislative Committees; and

That the quorum of the Committee be eight Members, whenever a vote, resolution or other decision is taken.

**ANNEX**

The (Senate) (House of Commons) (Legislative Assembly) resolves that amendments to the Constitution of Canada be authorized to be made by proclamation issued by His Excellency the Governor General under the Great Seal of Canada in accordance with the schedule hereto entitled Constitution Amendments or any provision thereof, on the adoption of the resolutions required for such amendments, but only after the *Constitution Amendment, 1987*, comes into force.

**ORDRE DE RENVOI**

Le mardi 27 mars 1990

M. Mulroney, appuyé par M. Clark (Yellowhead), propose,—Qu'un comité spécial de la Chambre des communes soit institué pour examiner le projet de résolution d'accompagnement à l'Accord du Lac Meech ci-annexé;

Que 15 députés soient nommés pour siéger au comité spécial à désigner au plus tard trois jours de séance après l'adoption de la présente motion sur rapport du Comité de sélection;

Que le comité ait le pouvoir de constituer les sous-comités qu'il juge souhaitables et de déléguer à ces sous-comités la totalité ou une partie de ses pouvoirs, sauf celui de faire rapport directement à la Chambre;

Que le comité ait le pouvoir de se réunir pendant que la Chambre siège et pendant les périodes d'ajournement;

Que le comité ait le pouvoir de convoquer des personnes et d'exiger la production de documents et dossiers, d'interroger les témoins et de faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages dont il peut ordonner l'impression;

Que le comité soit autorisé à permettre, s'il le juge nécessaire, la radio-télédiffusion d'une partie ou de la totalité de ses délibérations ou des délibérations de ses sous-comités, conformément aux principes et pratiques régissant la diffusion des délibérations de la Chambre des communes lorsque le comité siège dans l'enceinte du Parlement et, autant que possible, lorsqu'il siège à l'extérieur;

Que le comité ait le pouvoir de se déplacer au Canada;

Que le comité présente son rapport au plus tard le 18 mai 1990; si la Chambre ne siège pas, le rapport sera réputé avoir été présenté le jour où il sera déposé auprès du greffier de la Chambre des communes, et que ce dernier informe aussitôt les chefs de Partis de la réception dudit rapport;

Que les changements dans la liste des membres du comité soient autorisés, selon les règles applicables aux comités législatifs; et

Que le quorum du comité soit fixé à huit membres lorsque le comité doit voter, se prononcer sur une résolution ou prendre une autre décision.

**APPENDICE**

(Le Sénat) (la Chambre des communes) (l'Assemblée législative) a résolu d'autoriser des modifications à la Constitution du Canada par proclamation de Son Excellence le gouverneur général sous le grand sceau du Canada, en conformité de l'annexe ci-jointe intitulée *Modifications constitutionnelles* ou telle de ses dispositions et sur adoption des résolutions nécessaires, mais seulement après l'entrée en vigueur de la *Modification constitutionnelle de 1987*.

## SCHEDULE

## CONSTITUTION AMENDMENTS

Constitution Act, 1867

1. (1) Subsection 2(1) of the *Constitution Act, 1867*, as enacted by section 1 of the *Constitution Amendment, 1987*, is amended by adding the word "and" at the end of paragraph (b) thereof and by adding thereto the following paragraph:

"(c) the recognition that, within New Brunswick, the English linguistic community and the French linguistic community have equality of status and equal rights and privileges."

(2) Section 2 of the said Act, as enacted by section 1 of the *Constitution Amendment, 1987*, is further amended by adding thereto, immediately after subsection (2) thereof, the following subsection:

"(2.1) The role of the Parliament and Government of Canada to promote the fundamental characteristic of Canada referred to in paragraph (1)(a) is affirmed."

(3) Section 2 of the said Act, as enacted by section 1 of the *Constitution Amendment, 1987*, is further amended by adding thereto, immediately after subsection (3) thereof, the following subsection:

"(3.1) The role of the legislature and Government of New Brunswick to preserve and promote the equality of status and equal rights and privileges of the two linguistic communities referred to in paragraph (1)(c) is affirmed."

2. Section 25 of the said Act, as enacted by section 2 of the *Constitution Amendment, 1987*, is amended by adding thereto, immediately after the word "province" wherever it occurs therein, the words "or territory".

3.(1) Subsection 101C(1) of the said Act, as enacted by section 6 of the *Constitution Amendment, 1987*, is amended by adding thereto, immediately after the word "province" wherever it occurs therein, the words "or territory".

(2) Subsection 101C(4) of the said Act, as enacted by section 6 of the *Constitution Amendment, 1987*, is amended by adding thereto, immediately after the word "province" where it occurs therein, the words "or territory,".

Constitution Act, 1982

4. Section 36 of the *Constitution Act, 1982* is amended by adding thereto the following subsection:

"(3) The Senate shall, in 1991 and every five years thereafter, carry out an assessment of the results achieved in relation to the commitments of Parliament, the legislatures, the government of Canada and the provincial governments set out in this section and a report of every such assessment

## ANNEXE

## MODIFICATIONS CONSTITUTIONNELLES

Loi constitutionnelle de 1867

1.(1) Le paragraphe 2(1) de la *Loi constitutionnelle de 1867*, édicté par l'article 1 de la *Modification constitutionnelle de 1987*, est modifié par adjonction de ce qui suit:

«c) la reconnaissance de ce que, au Nouveau-Brunswick, les communautés francophone et anglophone ont un statut et des droits et privilèges égaux.»

(2) L'article 2 de la même loi, édicté par l'article 1 de la *Modification constitutionnelle de 1987*, est modifié par insertion, après le paragraphe (2), de ce qui suit:

«(2.1) Le Parlement et le gouvernement du Canada ont le rôle de promouvoir la caractéristique fondamentale du Canada visée à l'alinéa (1)a.»

(3) L'article 2 de la même loi, édicté par l'article 1 de la *Modification constitutionnelle de 1987*, est modifié par insertion, après le paragraphe (3), de ce qui suit:

«(3.1) La législature et le gouvernement du Nouveau-Brunswick ont le rôle de protéger et de promouvoir l'égalité des deux communautés linguistiques visées à l'alinéa (1)c) en ce qui touche à leur statut et à leurs droits et privilèges.»

2. L'article 25 de la même loi, édicté par l'article 2 de la *Modification constitutionnelle de 1987*, est modifié par insertion, après «province», de «ou du territoire»,

3.(1) Le paragraphe 101C(1) de la même loi, édicté par l'article 6 de la *Modification constitutionnelle de 1987*, est modifié par insertion, après la première mention de «province», de «ou territoire», et, après la seconde, de «ou de ce territoire».

(2) Le paragraphe 101C(4) de la même loi, édicté par l'article 6 de la *Modification constitutionnelle de 1987*, est modifié par insertion, après «Québec», de «ou d'un territoire».

Loi constitutionnelle de 1982

4. L'article 36 de la *Loi constitutionnelle de 1982* est modifié par adjonction de ce qui suit:

«(3) En 1991, ainsi que tous les cinq ans par la suite, le Sénat évalue les résultats obtenus en ce qui touche les engagements du Parlement, des législatures ainsi que des gouvernements fédéral et provinciaux énoncés au présent article; l'évaluation achevée, il en fait rapport à la première conférence ultérieure

shall be presented to the conference next convened under section 148 of the *Constitution Act, 1867* after the assessment is completed.”

5. Section 43 of the said Act is renumbered as subsection 43(1) and is further amended by adding thereto the following subsection:

“(2) An amendment to the Act of the Legislature of New Brunswick entitled *An Act Recognizing the Equality of the Two Official Linguistic Communities in New Brunswick*, chapter O-1.1 of the Acts of New Brunswick, 1981, may be made by proclamation issued by the Governor General under the Great Seal of Canada only where so authorized by resolutions of the Senate and House of Commons and of the Legislative Assembly of New Brunswick.”

6. The said Act is further amended by adding thereto, immediately after section 43 thereof, the following section:

“43.1 Notwithstanding paragraph 41(i), an amendment to the Constitution of Canada in relation to the establishment of new provinces in the territories may be made by proclamation issued by the Governor General under the Great Seal of Canada only where so authorized by resolutions of the Senate and House of Commons.”

7. The said Act is further amended by adding thereto, immediately after section 46 thereof, the following section:

“46.1 No measure relating to an amendment to the Constitution of Canada may be adopted by the House of Commons or the legislative assembly of a province pursuant to section 38, 41, 43, 43.1 or 46 unless public hearings in relation thereto are first held by the House of Commons or legislative assembly, as the case may be.”

8. Subsection 47(1) of the said Act, as enacted by section 12 of the *Constitution Amendment, 1987*, is amended by adding thereto, immediately after the reference to section 43 where it occurs therein, the following: “or 43.1”.

9.(1) Subsection 50(2) of the said Act, as enacted by section 13 of the *Constitution Amendment, 1987*, is amended by adding thereto, immediately after paragraph (a) thereof, the following paragraph:

“(a.1) constitutional matters that directly affect the aboriginal peoples of Canada, including the identification and definition of the rights of those peoples;”

(2) Section 50 of the said Act, as enacted by section 13 of the *Constitution Amendment, 1987*, is further amended by adding thereto the following subsections:

“(3) The matters referred to in paragraph (2)(b) do not include issues relating to jurisdiction and are not required to be included on the agenda of conferences convened under subsection (1) after the first such conference is convened.

convoquée aux termes de l'article 148 de la *Loi constitutionnelle de 1867*.”

5. L'article 43 de la même loi devient le paragraphe 43(1) et est modifié par adjonction de ce qui suit:

«(2) Les dispositions de la loi du Nouveau-Brunswick intitulée *Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles au Nouveau-Brunswick*, chapitre O-1,1 des Lois du Nouveau-Brunswick, 1981, ne peuvent être modifiées que par proclamation du gouverneur général sous le grand sceau du Canada, autorisée par des résolutions du Sénat, de la Chambre des communes et de l'assemblée législative du Nouveau-Brunswick.»

6. La même loi est modifiée par insertion, après l'article 43, de ce qui suit:

43.1 Par dérogation à l'alinéa 41i), toute modification de la Constitution du Canada portant sur la création de provinces dans les territoires se fait par proclamation du gouverneur général sous le grand sceau du Canada, autorisée par des résolutions du Sénat et de la Chambre des communes.»

7. Le même loi est modifiée par insertion, après l'article 46, de ce qui suit:

«46.1 La Chambre des communes ou une assemblée législative ne peut adopter une mesure relative à la modification, dans les conditions prévues aux articles 38, 41, 43, 43.1 ou 46, de la Constitution du Canada que si elle tient au préalable des audiences publiques à ce sujet.»

8. Le paragraphe 47(1) de la même loi, édicté par l'article 12 de la *Modification constitutionnelle de 1987*, est modifié par insertion, après «43» de «ou 43.1».

9.(1) Le paragraphe 50(2) de la même loi, édicté par l'article 13 de la *Modification constitutionnelle de 1987*, est modifié par insertion, après l'alinéa a), de ce qui suit:

«a.1) les questions constitutionnelles qui intéressent directement les peuples autochtones du Canada, notamment la détermination et la définition de leurs droits;»

(2) L'article 50 de la même loi, édicté par l'article 13 de la *Modification constitutionnelle de 1987*, est modifié par adjonction de ce qui suit:

«(3) Les questions visées à l'alinéa (2)b) ne portent pas sur des points de compétence et n'ont plus à figurer à l'ordre du jour après la première de ces conférences.

(4) The Prime Minister of Canada shall invite representatives of the aboriginal peoples of Canada, and elected representatives of the governments of the Yukon Territory and the Northwest Territories, to participate in the discussions on the matters referred to in paragraph (2)(a.1) at the conferences convened under subsection (1).”

Constitution Amendment, 1987

10. Section 16 of the *Constitution Amendment, 1987* is amended by adding thereto, immediately after the reference to section 27 where it occurs therein, the following: “or 28”.

Citation

11. This schedule or any provision thereof may, if proclaimed, be cited as the *Constitution Amendment, (year of proclamation) (number, if necessary)*.

And the question being put on the main motion, it was agreed to.

ATTEST

ROBERT MARLEAU

*The Clerk of the House of Commons*

(4) Le premier ministre du Canada invite les représentants des peuples autochtones du Canada et les représentants élus des gouvernements du territoire du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest à participer, lors de ces conférences, aux travaux relatifs aux questions visées à l’alinéa (2)a.1.)»

Modification constitutionnelle de 1987

10. L’article 16 de la *Modification constitutionnelle de 1987* est modifié par insertion, après «27», de «ou 28».

Titre

11. Titre de la présente annexe ou de la disposition faisant l’objet de la proclamation: *Modification constitutionnelle (année de la proclamation) (numéro, s’il y a lieu)*.

La motion principale, mise aux voix, est agréée.

ATTESTÉ

*Le Greffier de la Chambre des communes*

ROBERT MARLEAU

**MINUTES OF PROCEEDINGS**

TUESDAY, APRIL 3, 1990

(1)

[Text]

The Special Committee to study the Proposed Companion Resolution to the Meech Lake Accord met at 4:03 o'clock p.m., this day, in Room 253-D for the purpose of organization.

*Members of the Committee present:* J.W. Bud Bird, Ethel Blondin, Pauline Browes, Jean Charest, Gabriel Desjardins, Dorothy Dobbie, Robert Kaplan, Bob Layton, David MacDonald, Arnold Malone, Lorne Nystrom, André Ouellet, André Plourde, Ross Reid, Svend Robinson, Bill Rompkey.

The Clerk of the Committee presided over the election of the Chairman.

Arnold Malone, seconded by Ross Reid, moved,—That Jean Charest do take the Chair of this Committee as Chairman.

The question being put on the motion, it was agreed to.

The Chairman took the Chair.

On motion of Lorne Nystrom, it was agreed,—That today's organization meeting be televised.

André Plourde, seconded by Ross Reid, moved,—That David MacDonald be elected Vice-Chairman of this Committee.

The question being put on the motion, it was agreed to.

Ross Reid moved,—That the Chairman be authorized to hold meetings in order to receive and authorize the printing of evidence when a quorum is not present provided that at least four members are present.

And debate arising thereon;

Robert Kaplan moved,—That the motion be amended by adding the following: provided that one member of the opposition be present.

After debate, the question being put on the amendment, it was agreed to.

The question being put on the main motion, as amended, it was agreed to.

On motion of David MacDonald, it was agreed,—That the Committee print 550 copies of its *Minutes of Proceedings and Evidence* as established by the Board of Internal Economy, as well as 1,000 further copies at the Committee's expense.

On motion of Gabriel Desjardins, it was agreed,—That the Committee retain the services of research officers from the Library of Parliament to assist the Committee in its work.

On motion of J.W. Bud Bird, it was agreed,—That the Chairman, Vice-Chairman, four (4) members from the Government, two (2) from the Liberal Party and one (1) from the New Democratic Party, appointed by the

**PROCÈS-VERBAUX**

LE MARDI 3 AVRIL 1990

(1)

[Traduction]

Le Comité spécial chargé d'examiner le projet de résolution d'accompagnement à l'Accord du lac Meech tient aujourd'hui sa séance d'organisation à 16 h 03, dans la salle 253-D de l'édifice du Centre.

*Membres du Comité présents:* J.W. Bud Bird, Ethel Blondin, Pauline Browes, Jean Charest, Gabriel Desjardins, Dorothy Dobbie, Robert Kaplan, Bob Layton, David MacDonald, Arnold Malone, Lorne Nystrom, André Ouellet, André Plourde, Ross Reid, Svend Robinson, Bill Rompkey.

Le greffier du Comité préside à l'élection du président.

Arnold Malone, appuyé par Ross Reid, propose,—Que Jean Charest soit élu président du Comité.

La motion est mise aux voix et adoptée.

Le président prend place au fauteuil.

Sur motion de Lorne Nystrom, il est convenu,—Que la séance d'aujourd'hui soit télédiffusée.

André Plourde, appuyé par Ross Reid, propose,—Que David MacDonald soit élu vice-président du Comité.

La motion est mise aux voix et adoptée.

Ross Reid propose,—Que le président soit autorisé à tenir des séances, à entendre des témoignages et en permettre l'impression en l'absence de quorum, pourvu qu'au moins quatre membres du Comité soient présents.

Sur ce, un débat s'ensuit.

Robert Kaplan propose,—Que la motion soit modifiée en ajoutant: «pourvu qu'un député de l'opposition soit présent».

Après débat, l'amendement est mis aux voix et adopté.

La motion, modifiée, est mise aux voix et adoptée.

Sur motion de David MacDonald, il est convenu,—Que le Comité fasse imprimer 550 exemplaires de ses *Procès-verbaux et témoignages*, suivant les directives du Bureau de régie interne, ainsi qu'un supplément de 1,000 autres exemplaires à ses frais.

Sur motion de Gabriel Desjardins, il est convenu,—Que le Comité retienne les services d'attachés de recherche de la Bibliothèque du Parlement pour l'aider dans ses travaux.

Sur motion de J.W. Bud Bird, il est convenu,—Que le président, le vice-président, de même que quatre membres du parti ministériel, deux du parti libéral et un du NPD, désignés par le président après les consultations d'usage

Chairman after the usual consultation with the Whips of the different parties, do compose the Sub-Committee on Agenda and Procedure.

At 4:20 o'clock p.m., the meeting was suspended.

At 4:25 o'clock p.m., the Committee reconvened *in camera*.

By unanimous consent, it was agreed,—That the motion appointing the Sub-Committee on Agenda and Procedure be amended as follows: that the Chairman, Vice-Chairman, three (3) members from the Government, two (2) from the Liberal Party and one (1) from the New Democratic Party, appointed by the Chairman after the usual consultation with the Whips of the different parties, do compose the Sub-Committee on Agenda and Procedure.

It was agreed,—That the Clerk obtain and distribute to members, the final report of the Special Joint Committee of the Senate and the House of Commons on the 1987 Constitutional Accord, and the recent correspondence relating to the Special Committee's mandate exchanged between the Liberal House Leader and the Government House Leader.

It was agreed,—That the Honourable Frank McKenna, Premier of New Brunswick be invited to appear before the Committee at 9:30 a.m. on Monday, April 9, 1990.

At 5:20 o'clock p.m., the sitting was suspended.

At 5:45 o'clock p.m., the sitting resumed.

It was agreed,—That there be an *in camera* briefing with officials from the Federal-Provincial Relations Office and the Department of Justice to be followed by further discussion on future business of the Committee.

It was agreed,—That the services of the Law Firm McCarthy and Tétrault be retained by the Committee for the duration of its mandate to provide legal advice and drafting services.

It was agreed,—That the Chairman be empowered to hire the services of a media relations expert.

It was agreed,—That Mr. Gary Levy be hired to provide research and editing services.

It was agreed,—That the Chairman be authorized to seek the House's approval to establish as high a priority as possible for the televising of its proceedings and to advertise on the Parliamentary Channel.

It was agreed,—That to the extent possible, the Committee broadcast its proceedings while respecting the principles and practices established by the House and that these broadcasts be supervised and coordinated by the Broadcasting Service of the House of Commons.

It was agreed,—That the Clerk of the Committee make the necessary arrangements to announce the Committee's activities and to invite, by making use of the Canadian media outlets on a broad basis and the Parliamentary Channel, the public to make submissions or requests to

avec les whips des partis, forment le Sous-comité du programme et de la procédure.

À 16 h 20, la séance est suspendue.

À 16 h 25, la séance se poursuit à huis clos.

Par consentement unanime, il est convenu,—Que la motion désignant la composition du Sous-comité du programme et de la procédure soit ainsi modifiée: Que le président, le vice-président, de même que trois membres du parti ministériel, deux du parti libéral et un du NPD, désignés par le président après les consultations d'usage avec les whips des partis, forment le Sous-comité du programme et de la procédure.

Il est convenu,—Que le greffier distribue aux membres du Comité le rapport final du Comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur l'Accord constitutionnel de 1987, ainsi que la correspondance concernant le mandat du Comité spécial échangée dernièrement entre le leader parlementaire libéral et le leader ministériel.

Il est convenu,—Que l'honorable Frank McKenna, premier ministre du Nouveau-Brunswick, soit invité à comparaître le lundi 9 avril, à 9 h 30.

À 17 h 20, la séance est suspendue.

À 17 h 45, la séance reprend.

Il est convenu,—Qu'il y ait une séance d'information à huis clos avec les hauts fonctionnaires du Bureau des relations fédérales-provinciales et du ministère de la Justice, suivie d'une discussion sur les travaux à venir du Comité.

Il est convenu,—Que, pour la durée de son mandat, le Comité retienne les services du cabinet McCarthy et Tétrault, pour fournir des avis juridiques et des services de rédaction.

Il est convenu,—Que le président soit autorisé à embaucher un spécialiste des relations médiatiques.

Il est convenu,—Que Gary Levy soit engagé pour assurer des services de recherche et de révision.

Il est convenu,—Que le président s'adresse à la Chambre pour que la Chaîne parlementaire diffuse en priorité les délibérations du Comité de même que de la publicité.

Il est convenu,—Que dans la mesure du possible, le Comité télédiffuse ses délibérations selon les principes et les pratiques établis par la Chambre et que les émissions soient supervisées et coordonnées par le Service de diffusion de la Chambre des communes.

Il est convenu,—Par l'entremise de l'ensemble des médias canadiens ainsi que de la Chaîne parlementaire, que le greffier prenne les dispositions voulues pour annoncer les travaux du Comité et inviter le public à présenter des mémoires ou à venir témoigner; que ceux

appear and that those wanting to appear are to submit a one page summary of their brief by April 12, with the final version to be received by April 19.

At 6:10 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

WEDNESDAY, APRIL 4, 1990

(2)

The Special Committee to Study the Proposed Companion Resolution to the Meech Lake Accord met *in camera* at 3:30 o'clock p.m. this day, in Room 253-D, Centre Block, the Chairman, Jean Charest, presiding.

*Members of the Committee present:* J.W. Bud Bird, Ethel Blondin, Pauline Browes, Jean Charest, Gabriel Desjardins, Robert Kaplan, David MacDonald, Arnold Malone, Lorne Nystrom, André Ouellet, André Plourde, Ross Reid, Svend Robinson, William Rompkey.

*Witnesses: From the Federal-Provincial Relations Office:* Norman Spector, Secretary to the Cabinet; David Paget, Assistant Secretary (Constitutional Affairs). *From the Department of Justice:* Mary Dawson, Q.C., Associate Deputy Minister (Public Law).

*In attendance: From the Library of Parliament:* Jack Stilborn and Jacques Rousseau, Research Officers. Gary Levy, Private consultant.

Norman Spector made an opening statement and with the other witnesses answered questions.

At 4:25 o'clock p.m., the sitting was suspended.

At 4:50 o'clock p.m., the sitting resumed.

At 5:46 o'clock p.m., the witnesses having completed their presentation, the Committee proceeded to consider its future business.

It was agreed,—That the Committee's public hearings workplan be as follows:

- Ottawa, Ontario, April 9 to April 12;
- Yellowknife, Northwest Territories, April 17 (p.m.) and April 18 (a.m.);
- Whitehorse, Yukon, April 19;
- Vancouver, British Columbia, April 20 (p.m.) and April 21 (a.m.);
- Winnipeg, Manitoba, April 23 to April 26 (a.m.);
- Ottawa, Ontario, April 27 and April 28 (a.m.);
- St. John's, Newfoundland, April 30, May 1 and May 2 (a.m.);
- Ottawa, Ontario, May 3 and May 4.

It was agreed,—That the selection of witnesses be made by a panel composed of the Chairman or Vice-Chairman and one representative from each party.

It was agreed,—That the Clerk attempt to secure the services of sign language interpretation for the Committee's public hearings.

qui désirent témoigner prépare un résumé d'une page de leur mémoire et le soumette au plus tard le 12 avril, le mémoire complet au plus tard le 19.

À 18 h 10, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MERCREDI 4 AVRIL 1990

(2)

Le Comité spécial chargé d'examiner le projet de résolution d'accompagnement à l'Accord du lac Meech se réunit à huis clos aujourd'hui, à 15 h 30, dans la salle 253-D de l'édifice du Centre, sous la présidence de Jean Charest (*président*).

*Membres du Comité présents:* J.W. Bud Bird, Ethel Blondin, Pauline Browes, Jean Charest, Gabriel Desjardins, Robert Kaplan, David MacDonald, Arnold Malone, Lorne Nystrom, André Ouellet, André Plourde, Ross Reid, Svend Robinson, William Rompkey.

*Témoins: Du Bureau des relations fédérales-provinciales:* Norman Spector, secrétaire du Cabinet pour les relations fédérales-provinciales; David Paget, secrétaire adjoint (Affaires constitutionnelles). *Du ministère de la Justice:* Mary Dawson, c.r., sous-ministre déléguée (droit public).

*Aussi présents: De la Bibliothèque du Parlement:* Jack Stilborn et Jacques Rousseau, attachés de recherche. Gary Levy, consultant privé.

Norman Spector fait un exposé puis, avec les autres témoins, répond aux questions.

À 16 h 25, la séance est suspendue.

À 16 h 50, la séance reprend.

À 17 h 46, les témoins ayant terminé leur témoignage, le Comité examine ses travaux à venir.

Il est convenu,—Que le Comité tienne des audiences publiques aux endroits suivants:

- Ottawa (Ont.), du 9 au 12 avril;
- Yellowknife (T.N.-O.), les 17 (p.m.) et 18 avril (a.m.);
- Whitehorse (Yukon), le 19 avril;
- Vancouver (C.-B.), les 20 (p.m.) et 21 avril (a.m.);
- Winnipeg (Man.), du 23 au 26 avril (a.m.);
- Ottawa (Ont.), les 27 et 28 avril (a.m.);
- St-Jean (T.-N.), le 30 avril, le 1<sup>er</sup> et 2 mai (a.m.);
- Ottawa (Ont.), les 3 et 4 mai.

Il est convenu,—Que la sélection des témoins soit faite par un groupe de membres formé du président ou du vice-président et d'un représentant de chaque parti.

Il est convenu,—Que lors des séances publiques, le greffier s'efforce d'obtenir les services d'un interprète du langage gestuel.

It was agreed,—That, as established by the Board of Internal Economy and if requested, reasonable travelling and living expenses be reimbursed to witnesses invited to appear, with a limit of 2 per group.

It was agreed,—That the Clerk of the Committee be authorized to distribute submissions in the language received, provided it is one of the official languages of Canada, with translation to follow.

It was agreed,—That the Committee begin preparing its report on May 4, 1990.

It was agreed,—That the necessary staff do accompany the Committee on its travels.

It was agreed,—That the Clerk, in consultation with the Chairman, be authorized to hire the necessary support staff and to secure the necessary office equipment.

It was agreed,—That the Clerk purchase 75 copies of the document entitled “A Consolidation of Constitutional Acts 1867-1982” published by the Department of Justice of Canada.

It was agreed,—That the Chairman be authorized to retain the services of a firm for the production of the Committee’s Report to the House on audio-cassette.

It was agreed,—That the Chairman be authorized to adjust the schedule of hearings during the week of April 16 in case of logistical complications.

At 6:55 o’clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

François Prigent

Jacques Lahaie

*Clerks of the Committee*

MONDAY, APRIL 9, 1990

(3)

The Special Committee to Study the Proposed Companion Resolution to the Meech Lake Accord met at 11:05 o’clock a.m. this day, in Room 253-D, Centre Block, the Chairman, Jean Charest, presiding.

*Members of the Committee present:* J.W. Bud Bird, Ethel Blondin, Pauline Browes, Jean Charest, Gabriel Desjardins, Dorothy Dobbie, David MacDonald, Arnold Malone Lorne Nystrom, André Ouellet, André Plourde, Ross Reid, Svend Robinson, William Rompkey.

*Acting Member present:* Joseph Volpe for Robert Kaplan.

*Other Members present:* Warren Allmand, Bob Corbett, Bob Kilger, Robert Layton, Francis LeBlanc, Fernand Robichaud, Ian Waddell.

Il est convenu,—Que, conformément aux directives du Bureau de régie interne et sur demande, les témoins invités à comparaître soient remboursés de leurs frais de déplacement et de séjour jugés raisonnables, à raison d’au plus deux délégués par organisme.

Il est convenu,—Que le greffier soit autorisé à distribuer dans la langue originale pourvu que ce soit l’une des langues officielles, les mémoires reçus du public, et à faire suivre la traduction dans les meilleurs délais.

Il est convenu,—Que le Comité commence à rédiger son rapport le 4 mai prochain.

Il est convenu,—Que le personnel nécessaire accompagne le Comité dans ses déplacements.

Il est convenu,—Que le greffier, en consultation avec le président, soit autorisé à engager le personnel de soutien requis et à fournir l’équipement.

Il est convenu,—Que le greffier achète 75 exemplaires de la codification des lois constitutionnelles de 1867 à 1982, publiée par le ministère fédéral de la Justice.

Il est convenu,—Que le président soit autorisé à obtenir les services nécessaires pour la production sur audio-cassette du rapport que le Comité remettra à la Chambre.

Il est convenu,—Que le président soit autorisé à modifier, en cas d’imprévu, le programme d’audition de la semaine du 16 avril.

À 18 h 55, le Comité s’ajourne jusqu’à nouvelle convocation du président.

*Les greffiers du comité*

François Prigent

Jacques Lahaie

LE LUNDI 9 AVRIL 1990

(3)

Le Comité spécial chargé d’examiner le projet de résolution d’accompagnement à l’Accord du lac Meech se réunit aujourd’hui, à 11 h 05, dans la salle 253-D de l’édifice du Centre, sous la présidence de Jean Charest (*président*).

*Membres du Comité présents:* J.W. Bud Bird, Ethel Blondin, Pauline Browes, Jean Charest, Gabriel Desjardins, Dorothy Dobbie, David MacDonald, Arnold Malone, Lorne Nystrom, André Ouellet, André Plourde, Ross Reid, Svend Robinson, William Rompkey.

*Membre suppléant présent:* Joseph Volpe remplace Robert Kaplan.

*Autres députés présents:* Warren Allmand, Bob Corbett, Bob Kilger, Robert Layton, Francis LeBlanc, Fernand Robichaud, Ian Waddell.

*Witness:* The Honourable Frank McKenna, Premier of New Brunswick.

*In attendance: From the Library of Parliament:* Jacques Rousseau, Research Officer. Gary Levy, Private consultant.

The Committee proceeded to consider its Order of Reference dated March 27, 1990.

The Chairman invited all members of the Committee to introduce themselves.

Premier McKenna introduced his officials, made an opening statement and answered questions.

At 1:35 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Jacques Lahaie  
*Clerk of the Committee*

*Témoin:* L'honorable Frank McKenna, premier ministre du Nouveau-Brunswick.

*Aussi présents: De la Bibliothèque du Parlement:* Jacques Rousseau, attaché de recherche. Gary Levy, consultant privé.

Le Comité entreprend les travaux prévus à son ordre de renvoi en date du 27 mars 1990.

Le président invite les membres du Comité à se présenter.

Le premier ministre McKenna présente ses collaborateurs, puis fait une déclaration et répond aux questions.

À 13 h 35, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

*Le greffier du Comité*  
Jacques Lahaie

**EVIDENCE**

[Recorded by Electronic Apparatus]

[Texte]

Tuesday, April 3, 1990

• 1608

**The Clerk of the Committee:** Honourable members, I see a quorum. Your first item of business is to elect a chairman. I am ready to receive motions to that effect.

**Mr. Malone (Crowfoot):** Mr. Clerk, I would like to nominate Jean Charest to be the chairman of the committee.

**The Clerk:** Is there anybody to second that motion? Mr. Reid.

Il est proposé par M. Malone, appuyé par M. Reid, que M. Jean Charest occupe le fauteuil du Comité en qualité de président. Plait-il au Comité d'adopter la motion?

I declare Mr. Jean Charest duly elected chairman of this committee and invite him to take the chair.

**Le président:** Tout d'abord, merci beaucoup de la confiance que vous m'accordez aujourd'hui. C'est sans doute l'élection la plus facile à laquelle j'aurais jamais à être confronté dans ma carrière politique.

I will speak only very briefly today to congratulate members who are with us today and who have been chosen to sit on this committee. It obviously has a very important mandate. Today's meeting is an organizational meeting. We have routine motions to deal with, although I would want to bring to the attention of members of the committee one motion we may want to deal with right away; that is, a motion to televise today's proceedings. You may have read from the terms of reference that the committee has the permissive power to televise its proceedings, but that power is not mandatory. For this reason, the committee must give its approval to televising today's proceedings.

• 1610

Mr. Nystrom, seconded by Mrs. Browes, moves that we televise today's proceedings as of immediately.

Motion agreed to

**Le président:** Nous passons à la deuxième rubrique de l'ordre du jour qui est l'élection d'un vice-président du Comité, en conformité de l'article 106(2) du Règlement. J'invite quelqu'un à présenter une motion à cet effet.

**M. André Plourde (député de Kamouraska—Rivière-du-Loup):** Monsieur le président, j'aimerais proposer à la vice-présidence l'honorable David MacDonald.

**Mr. Bird (Fredericton—York—Sunbury):** I will second that motion, Mr. Chairman.

**TÉMOIGNAGES**

[Enregistrement électronique]

[Traduction]

Le mardi 3 avril 1990

**Le greffier du comité:** Honorables députés, il y a quorum. Le choix d'un président est le premier sujet à l'ordre du jour. Je suis prêt à recevoir les motions à cet effet.

**M. Malone (Crowfoot):** Monsieur le greffier, je propose que Jean Charest soit élu président du comité.

**Le greffier:** Quelqu'un veut-il appuyer cette motion? Monsieur Reid.

Moved by Mr. Malone, seconded by Mr. Reid, that Mr. Jean Charest do take the Chair of this committee as Chairman. Is it the pleasure of the Committee to adopt the said motion?

Je déclare la motion adoptée et M. Jean Charest dûment élu président du comité.

**The Chairman:** Thank you for the trust you put in me at this point. It is perhaps the easiest election I will ever go through in my political career.

Très brièvement, je tiens à féliciter ceux qui sont ici aujourd'hui d'avoir été choisis membres du comité, dont le mandat est, il va sans dire, très important. La séance d'aujourd'hui est une séance d'organisation. Il nous faut adopter certaines motions de routine mais il en est une que j'aimerais signaler tout de suite aux membres du comité car elle porte sur la télédiffusion de nos délibérations. Si vous avez lu le mandat du comité, vous avez pu constater qu'il donne au comité le pouvoir de téléviser ses délibérations, mais ce n'est pas obligatoire. C'est pour cela que le comité doit donner son consentement pour la télédiffusion des délibérations d'aujourd'hui.

M. Nystrom, appuyé par M<sup>me</sup> Browes, propose que les délibérations de la séance d'aujourd'hui soient télévisées séance tenante.

La motion est adoptée

**The Chairman:** We are now on our second item of business, the election of a Vice-Chairman, pursuant to Standing Order 106(2). I invite a motion to that effect.

**Mr. André Plourde (Kamouraska—Rivière-du-Loup):** Mr. Chairman, I move that the honorable David MacDonald be elected Vice-Chairman of this Committee.

**M. Bird (Fredericton—York—Sunbury):** Monsieur le président, j'appuie cette motion.

[Texte]

Motion agreed to

**The Chairman:** Congratulations, Mr. MacDonald.

We have a third motion under routine motions, namely hearing evidence and printing of same when a quorum is not present, with a motion that would authorize the chairman to be authorized to hold meetings in order to receive and authorize the printing of evidence when a quorum is not present, provided that at least eight members are present.

**Mr. Kaplan (York Centre):** Would it not be more normal to provide in the operation of the committee with less than quorum that at least one other party be represented? I suggest as an amendment—I am not moving it at this time, until I get your reaction—that at least eight members be present, including one member or two members of the opposition, which could be either party. In other words, if there is a full quorum then the opposition is absent at its peril, but if the committee operates with less than a quorum there ought to be at least some representation from our side of the floor. This is the standard resolution.

**Mr. Robinson (Burnaby—Kingsway):** I have a question about the motion. I believe you suggested the number eight. As I understand it, a quorum normally would be eight members. The purpose of this motion is to establish a reduced quorum when the full quorum is not present. Therefore, eight is not an appropriate number. Particularly if there is some suggestion that perhaps the committee might be proceeding with subcommittees, we would want to establish a smaller number. That is the purpose of this motion, as I understand it. Perhaps the number four would be more appropriate.

**Mr. Nystrom (Yorkton—Melville):** Picking up on what Mr. Kaplan has said, when we have a quorum, if it is going to be four, Mr. Chairman, at least one member of the opposition should be present. I do not think there is any difficulty in agreeing with that.

**The Chairman:** I understand from the information given to me by the clerk that the standard practice would be four for a reduced quorum, and that one member of the opposition parties should be part of that reduced quorum. That would be more consistent.

• 1615

**Mr. Kaplan:** I will make that official and move that the resolution be amended by adding thereto "including at least one member of the opposition".

**The Chairman:** We are on the amendment from Mr. Kaplan. Is it seconded by—

**The Clerk:** The motion reads as follows:

That the Chairman be authorized to hold meetings in order to receive and authorize the printing of evidence when a quorum is not present, provided that at least four members are present

[Traduction]

La motion est adoptée

**Le président:** Félicitations, monsieur MacDonald.

Troisièmement, sous motions de routine, il en est une qui porte sur l'audition de témoignages et l'impression de fascicules en l'absence de quorum. Il est proposé que le président soit autorisé à tenir des séances pour entendre des témoignages et à en autoriser l'impression en l'absence de quorum à condition qu'au moins huit députés soient présents.

**M. Kaplan (York-Centre):** Est-ce qu'on ne s'attend pas, dans le cas d'un quorum réduit, à ce qu'il soit prévu qu'au moins un autre parti soit représenté? Mon amendement n'est qu'une suggestion. Je ne le propose pas encore, car je voudrais voir ce que vous en pensez. On pourrait prévoir qu'au moins huit députés soient présents, notamment un ou deux membres de l'opposition, peu importe le parti. En d'autres termes, si le quorum normalement prévu est réuni, l'opposition n'aurait qu'à s'en prendre à elle-même si elle était absente mais toutefois, si le comité siège avec un quorum réduit, il faut qu'il y ait au moins un représentant de ce côté-ci. C'est pratique courante.

**M. Robinson (Burnaby—Kingsway):** Je voudrais poser une question au sujet de cette motion. Vous avez dit huit députés. Le quorum compte huit députés normalement, si je ne m'abuse. Cette motion vise à fixer un quorum réduit en l'absence du quorum normal. Par conséquent, il faut que ce soit un chiffre inférieur à huit. De plus, si le comité devait se scinder en sous-comités, il est dès lors d'autant plus important de prévoir un quorum réduit. C'est bien ce dont il est question dans cette motion, n'est-ce pas? Il vaudrait peut-être mieux prévoir quatre députés.

**M. Nystrom (Yorkton—Melville):** Je reviens à ce que disait M. Kaplan. Monsieur le président, si ce quorum est de quatre, il faudrait qu'au moins un député de l'opposition soit présent. Je crois que personne ne verrait d'inconvénient à cela.

**Le président:** D'après ce que me dit le greffier, le quorum réduit est couramment de quatre députés, avec la présence d'un député d'un parti d'opposition. Cela est plus conforme.

**M. Kaplan:** Pour que ce soit officiel, je vais proposer que la motion soit modifiée par l'adjonction de ce qui suit: «y compris au moins un député de l'opposition».

**Le président:** Nous en sommes donc à l'amendement de M. Kaplan. Il est appuyé par. . .

**Le greffier:** La motion est la suivante:

Que le président soit autorisé à tenir des séances pour entendre des témoignages et à en autoriser l'impression en l'absence de quorum à condition qu'au moins quatre députés soient présents

[Text]

—and Mr. Kaplan's amendment—

and that at least one member of the opposition be present.

**The Chairman:** Just to make that clear, we are referring to one member of either of the opposition parties.

**Mr. MacDonald (Rosedale):** Mr. Chairman, perhaps a more appropriate way to say it is "provided that members of more than one party are present". By not implying it has to be one party or the other, but only that there is more than one party present, it keeps it generic.

**Mr. Robinson:** If we do that we could hold hearings without Conservative members. If that is your intention, I would accept it. As it stands now, there have to be representatives of both the government and at least one opposition party, and surely that is not unreasonable.

**The Chairman:** My understanding is that what Mr. Kaplan is suggesting is standard practice.

Amendment agreed to

Motion agreed to

**The Chairman:** The fourth motion deals with printing a specific number of copies of the *Minutes of Proceedings and Evidence*. The motion would be that the committee print 550 copies of its *Minutes of Proceedings and Evidence* as established by the Board of Internal Economy, as well as further copies at the committee's expense. I am seeking advice on how many extra copies would usually be. . . I suppose we could deal with that as the issue arises.

**Mr. Nystrom:** We could deal with that by referring back to what happened in the summer of 1987, Mr. Chairman. We had a specific number of extra copies printed; I cannot recall the number, but perhaps the clerks can obtain that for us.

**The Chairman:** I am informed that approximately 1,000 copies of the 1987 proceedings were printed. That would be 450 extra copies. We could do that and then see.

**Mr. MacDonald:** I so move, with the understanding that if the figure is insufficient or too great we will change it, but I would think we should begin at that figure.

Motion agreed to

**The Chairman:** The fifth motion is that the committee retain the services of research officers from the Library of Parliament to assist the committee in its work. This is a standard motion also.

**An hon. member:** I so move.

Motion agreed to

**The Chairman:** Next is the Subcommittee on Agenda and Procedure. This is the motion for the striking committee: that the chairman, vice-chairman, four

[Translation]

—plus l'amendement de M. Kaplan—

et qu'il y ait au moins un député de l'opposition présent.

**Le président:** Pour que ce soit bien clair, nous parlons d'un député de l'un ou de l'autre parti de l'opposition.

**M. MacDonald (Rosedale):** Monsieur le président, il serait peut-être préférable de dire «et qu'il y ait des députés de plus d'un parti présents». Ainsi, il ne serait pas nécessaire de mentionner un parti ou un autre. Ce serait plus général.

**M. Robinson:** Auquel cas il serait possible de tenir des réunions sans la présence de députés conservateurs. Je n'y verrais pas d'inconvénient. De la façon dont la motion se présente actuellement, il doit y avoir des représentants du gouvernement et d'un parti d'opposition au moins. Il me semble que c'est raisonnable.

**Le président:** Ce que propose M. Kaplan me semble être la façon habituelle de procéder.

L'amendement est adopté

La motion est adoptée

**Le président:** La quatrième motion a trait à l'impression d'un nombre déterminé d'exemplaires des procès-verbaux et témoignages. Elle prévoit que le comité fasse imprimer 550 exemplaires de ces procès-verbaux et témoignages tel qu'approuvé par le Bureau de régie interne, ainsi qu'un nombre supplémentaire d'exemplaires à ses frais. Je sollicite l'avis du comité pour ce qui est de ce nombre supplémentaire. . . Je suppose que nous pourrions en décider en cours de route.

**M. Nystrom:** Nous pourrions imiter ce que nous avons fait l'été 1987, monsieur le président. Je ne me souviens plus du nombre exact d'exemplaires supplémentaires que nous avons fait imprimer à ce moment-là, mais le greffier peut vérifier.

**Le président:** Il semble qu'environ 1,000 exemplaires du compte-rendu des délibérations de 1987 ont été imprimés. Ce qui voudrait dire 450 exemplaires supplémentaires dans notre cas. Nous pourrions commencer avec ce nombre, quitte à le rajuster par la suite.

**M. MacDonald:** J'en fais la proposition, étant entendu que si ce nombre se révèle trop ou pas assez élevé, il sera rajusté. Il peut servir de point de départ.

La motion est adoptée

**Le président:** La cinquième motion prévoit que le comité retienne les services d'attachés de recherche de la bibliothèque du Parlement pour l'aider dans ses travaux. C'est également une motion de routine.

**Une voix:** J'en fais la proposition.

La motion est adoptée

**Le président:** Maintenant, en ce qui concerne le Sous-comité du programme et de la procédure, le comité de sélection, la motion prévoit que le président, le vice-

[Texte]

members from the government, two from the Liberal Party, one from the New Democratic Party, appointed by the chairman after the usual consultation with the whips of the different parties, compose the Subcommittee on Agenda and Procedure.

**An hon. member:** I so move.

Motion agreed to

• 1620

**Mr. Robinson:** With respect to access to this committee for the hearing-impaired and the disabled, I wonder if there could be an agreement that there would be a sign language interpreter for the public hearings of this committee. I have participated in other committees in which that was done. Ms Browes I believe was with me in the equality rights committee when we did that. In the spirit of openness I think it would be important that we do that. Also any of the proceedings should be made available in the appropriate medium, whether it be Braille or tapes, and any hearing locations at which we hold hearings should be accessible to the disabled.

**The Chairman:** I suggest that we discuss this matter in the steering committee. I certainly take very good note of your suggestions and I think the committee would be very open to such suggestions. This is something we could deal with in the steering committee as rapidly as possible.

Unless there are other comments, I have one short statement to make before we adjourn. Since these proceedings are being televised and will be broadcast on a delayed basis throughout the week, this may be an opportune time to advise those who want to appear before the committee. I say this without prejudging what the committee will be deciding on its schedule of hearings and the witnesses it will want to hear.

Submissions or requests to appear before the committee are to be sent in, obviously as quickly as possible, to the Clerk of the Special Committee on the Proposed Companion Resolution to the Meech Lake Accord, Room 622, Wellington Building, House of Commons, Ottawa, Ontario.

Chers membres du Comité, avant d'ajourner cette réunion, j'aimerais vous demander de demeurer ici pour quelques minutes car nous allons discuter de choses détaillées et très importantes pour ce futur du Comité.

Je vous remercie beaucoup de votre présence et de votre patience à tous, aujourd'hui.

[Les délibérations du Comité se poursuivent à huis clos]

Monday, April 9, 1990

• 1104

**The Chairman:** Order, please.

[Traduction]

président, deux députés du gouvernement, deux du Parti libéral et un du Nouveau parti démocratique, nommés par le président, après les consultations habituelles avec les whips des différents partis, constituent le Sous-comité du programme et de la procédure.

**Une voix:** J'en fais la proposition.

La motion est adoptée

**M. Robinson:** En ce qui concerne l'accès au comité par les malentendants et les handicapés, je me demande si le comité serait d'accord pour faire appel au service d'un interprète gestuel lors de ces séances publiques. J'ai participé à d'autres comités qui ont procédé de cette façon. M<sup>me</sup> Browes, si je ne m'abuse, était avec moi au Comité sur l'égalité des droits où c'était la coutume. Je pense que le comité ferait preuve d'ouverture en procédant de cette façon. Je pense également que les procès-verbaux et témoignages devraient être offerts sous toute forme appropriée, en braille ou sous forme de bandes d'enregistrement, et que les salles choisies pour les réunions devraient être accessibles aux handicapés.

**Le président:** Je propose d'en discuter au comité directeur. Je prends note pour l'instant de vos suggestions confiant que le comité les verra d'un bon oeil. Nous devrions en décider rapidement en comité directeur.

Si personne n'a d'autres observations à faire, j'aimerais dire quelques mots avant de lever la séance. Puisque ces audiences seront télévisées et retransmises en différé tout au long de la semaine, l'occasion est peut-être toute trouvée pour informer ceux qui désireraient comparaître devant le comité et ce, sans anticiper sur la décision du comité quant au calendrier de ses travaux et au choix des témoins.

Les mémoires et les demandes de comparution doivent être adressés, de toute évidence le plus rapidement possible, au greffier du Comité spécial pour examiner un projet de résolution d'accompagnement à l'Accord du Lac Meech, pièce 622, édifice Wellington, Chambre des communes, Ottawa, Ontario.

Dear colleagues, after we adjourn, I would ask you to please stay for a few minutes so that we can discuss a number of specific and very important questions related to the future work of this Committee.

I thank you all for your attendance and your patience today.

[The proceedings of the Committee resume in camera]

Le lundi 9 avril 1990

**Le président:** La séance est ouverte.

[Text]

Before starting to hear our witness I have a few housekeeping matters I to take care of, and after that I will make a very brief statement and we will move on very rapidly to our first witness whom this committee is very anxious to hear.

• 1105

Since this meeting is being televised live on the parliamentary channel, this would be an appropriate moment to inform the public of the committee's present schedule of hearings. This week we will be receiving testimony here in Ottawa from today, April 9, to Thursday, April 12. We will then be in Yellowknife, Northwest Territories, for hearings in the late afternoon of April 17 and the morning of Wednesday, April 18. Our next stop will be in Whitehorse, Yukon, for meetings on Thursday, April 19. After Whitehorse we will travel to Vancouver, British Columbia, for hearings in the afternoon of Friday, April 20, and the morning of Saturday, April 21.

Nos prochaines réunions auront lieu du lundi 23 avril au jeudi 26 avril à Winnipeg, au Manitoba. Nous nous arrêterons à Ottawa pour quelques réunions, le vendredi 27 avril et le matin du samedi 28 avril. Notre arrêt suivant sera Saint-Jean de Terre-neuve, où nous tiendrons des séances le lundi 30 avril, le mardi 1<sup>er</sup> mai et le mercredi 2 mai.

Finally, we close off our schedule of hearings in Ottawa on Thursday, May 3, and Friday, May 4. Our report is to be tabled in the House of Commons on Friday, May 18.

Toute personne ou tout organisme désirant exprimer son opinion en regard de l'examen du projet de résolution d'accompagnement de l'Accord du lac Meech peut soumettre un mémoire au Comité spécial en français, en anglais ou dans les deux langues officielles. Ceux qui désirent comparaître doivent soumettre un bref résumé d'une page de leur mémoire pour le 12 avril et la version complète de leur mémoire au plus tard le 19 avril 1990.

Briefs and requests to appear should be addressed to the Special Committee to study the proposed companion resolution to the Meech Lake Accord, Room 622, Wellington Building, House of Commons, Ottawa, Ontario; telephone number 996-0178 and fax number 613-996-1962.

Je vais maintenant demander aux députés présents de bien vouloir s'identifier. Nous ferons un tour de table rapide, je ferai une courte déclaration, et nous passerons au premier témoin.

• 1110

**M. André Ouellet (député de Papineau—Saint-Michel):** Monsieur le président, ils ne sont pas à la table parce qu'il y a déjà trop de monde, mais je veux quand même mentionner la présence dans cette salle de deux membres de notre caucus qui sont des substituts auprès du Comité.

[Translation]

Avant de donner la parole à notre témoin, je voudrais régler quelques questions administratives, puis faire une très brève déclaration, après quoi nous pourrions immédiatement passer à l'intervention de notre premier témoin, que le Comité a bien hâte d'entendre.

Comme cette séance est télédiffusée en direct sur la chaîne parlementaire, j'en profite pour informer tout le monde du calendrier actuel des audiences du Comité. Cette semaine, nous allons recueillir des témoignages ici même, à Ottawa, à partir d'aujourd'hui, 9 avril, jusqu'au jeudi 12 avril. Nous nous rendrons ensuite à Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest, où nous allons siéger en fin d'après-midi le 17 avril et dans la matinée du mercredi 18 avril. Notre étape suivante est à Whitehorse, au Yukon, où nous tiendrons nos séances le jeudi 19 avril. De Whitehorse, nous nous rendrons à Vancouver, en Colombie-Britannique, où nous siégerons l'après-midi du vendredi 20 avril et dans la matinée du samedi 21.

Our next meetings will be in Winnipeg, Manitoba, from Monday, April 23, to Thursday, April 26. We will make a stop over in Ottawa for a few meetings on Friday, April 27, and Saturday morning, April 28. Our next stop will be in St. John's, Newfoundland, with meetings on Monday, April 30, Tuesday, May 1, and Wednesday, May 2.

Finalemment, nos séances se terminent à Ottawa le jeudi 3 mai et le vendredi 4 mai. Nous devons déposer notre rapport à la Chambre des communes le vendredi 18 mai.

Any individual or organization wishing to express their views on the study of the proposed companion resolution to the Meech Lake Accord may submit a brief to the Special Committee in English or French or in both official languages. Those who wish to appear must submit a one page summary of their brief by April 12 and the complete version of their brief no later than April 19, 1990.

Les mémoires et les demandes de comparution doivent être adressés au Comité spécial d'examen du projet de résolution d'accompagnement de l'Accord du lac Meech, pièce 622, édifice Wellington, Chambre des communes, Ottawa (Ontario); téléphone: 996-0178, et télécopieur: 613-996-1962.

Now I will ask the Members to introduce themselves. We will go quickly around the table, then I will present a brief statement, and after that, we will hear our first witness.

**Mr. André Ouellet (Papineau—Saint Michel):** Mr. Chairman, they are not at the table because we are already too many, but I would still like to mention the presence in this room of two members of our caucus who are substitutes for this committee. They are Mr. Gilles

[Texte]

Ce sont M. Gilles Rocheleau, le député de Hull—Aylmer, et M. George Rideout, le député de Moncton.

**Mr. Reid (St. John's East):** Mr. Chairman, I would like to mention three of our colleagues who are here, Mr. Dave Worthy from British Columbia, Mr. Bob Corbett from New Brunswick, and Mr. Greg Thompson from New Brunswick.

**Le président:** Je remarque également la présence de M. Kilger, député de Stormont—Dundas, de M. Bob Corbett, député de Fundy—Royal, et de M. Francis LeBlanc, député de Cape Breton Highlands—Canso. Rarement avons-nous eu l'honneur d'avoir la présence d'autant de députés à un comité. Cela doit vouloir dire quelque chose.

Chers amis, pendant les prochaines semaines, ce Comité tiendra des audiences publiques et fera rapport au sujet d'une résolution constitutionnelle d'accompagnement à l'Accord constitutionnel de 1987, lequel accord est connu sous le nom d'Accord du lac Meech. En somme, ce Comité discutera de l'avenir du Canada qui, en 1992, fêtera le 125<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération.

Ce n'est pas le premier débat constitutionnel au pays, et il ne fait aucun doute que ce ne sera pas non plus le dernier. Plusieurs comités et de grandes commissions nous ont précédés. À chaque exercice, nous avons un peu mieux défini qui nous sommes et le pays que nous occupons. Mais à chaque fois, le débat fut difficile et parfois même pénible.

La situation actuelle n'est pas une exception à la règle. Pour ce Comité, le temps presse beaucoup. Pour cette raison, nous souhaitons trouver sur notre route des Canadiens et des Canadiennes qui pourront contribuer à dénouer l'impasse actuelle dans laquelle se trouve le débat constitutionnel. Afin de bien comprendre, il faudra, bien sûr, commencer par écouter.

During the next few weeks the committee will hold public hearings and will report on the proposed companion resolution to the 1987 Constitution Act, otherwise known as the Meech Lake Accord. In short, this committee will discuss the future of our young country as Canada will celebrate in 1992 its 125th anniversary of Confederation.

This is not the first constitutional debate in Canada and will not be the last. Several committees and outstanding royal commissions have preceded us. With every exercise we have defined who we are and the country in which we live. Debates have often been difficult and sometimes painful. The present debate is no exception.

For this committee time is crucial. We are hoping to meet Canadians who can contribute solutions that will help the country move beyond the present impasse. But first, in order to understand we must start by listening. I will therefore introduce our first witness today and the very first witness of the committee, the Hon. Frank McKenna, Premier of the Province of New Brunswick. I

[Traduction]

Rocheleau (Hull—Aylmer), and Mr. George Rideout (Moncton).

**M. Reid (St. John's-Est):** Monsieur le président, je voudrais signaler la présence de trois de nos collègues, M. Dave Worthy, de la Colombie-Britannique, M. Bob Corbett, du Nouveau-Brunswick, et M. Greg Thompson, du Nouveau-Brunswick.

**The Chairman:** I note also that we have with us Mr. Kilger (Stormont—Dundas), Mr. Bob Corbett (Fundy—Royal), and Mr. Francis LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso). We have rarely had the honour to have so many Members attending a committee meeting. This surely means something.

Dear friends, during the next few weeks, the committee will hold public hearings and will report on the proposed companion resolution to the 1987 Constitutional Accord, otherwise known as the Meech Lake Accord. In short, this committee will discuss the future of our young country as Canada will celebrate in 1992 its 125th anniversary of Confederation.

This is not the first constitutional debate in Canada and will not be the last. Several committees and outstanding royal commissions have preceded us. With every exercise we have defined who we are and the country in which we live. Debates have often been difficult and sometimes painful.

The present debate is no exception. For this committee time is crucial. We are hoping to meet Canadians who can contribute solutions that will help the country move beyond the present impasse. But first, in order to understand, we must start by listening.

Au cours des prochaines semaines, ce Comité tiendra des audiences publiques et fera rapport au sujet d'une résolution constitutionnelle d'accompagnement de l'Accord constitutionnel de 1987, lequel accord est connu sous le nom d'Accord du lac Meech. En somme, ce Comité discutera de l'avenir du Canada qui, en 1992, fêtera le 125<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération.

Ce n'est pas le premier débat constitutionnel au pays, et il ne fait aucun doute que ce ne sera pas non plus le dernier. Plusieurs comités et de grandes commissions nous ont précédés. À chaque exercice, nous avons un peu mieux défini qui nous sommes et le pays que nous occupons. Mais chaque fois, le débat fut difficile, et parfois même pénible. La situation actuelle n'est pas une exception à la règle.

Pour ce Comité, le temps presse beaucoup. Pour cette raison, nous souhaitons trouver sur notre route des Canadiens et des Canadiennes qui pourront contribuer à dénouer l'impasse actuelle dans laquelle se trouve le débat constitutionnel. Afin de bien comprendre, il faudra bien sûr commencer par écouter. Je vais donc vous présenter notre premier témoin d'aujourd'hui, et le tout premier

[Text]

will ask Premier McKenna if he would be kind enough to introduce to the committee the people who are accompanying him.

[Translation]

témoin à comparaître devant le Comité; c'est l'honorable Frank McKenna, premier ministre de la province du Nouveau-Brunswick. Le premier ministre McKenna aurait-il l'amabilité de présenter au Comité les personnes qui l'accompagnent?

• 1115

**Hon. Frank McKenna (Premier of the Province of New Brunswick):** Thank you, Mr. Chairman. I would like to introduce our staff, Maurice Robichaud and Don Dennison. Also with me is Aldéa Landry, Deputy Premier of the Province of New Brunswick; and two of our members in the Legislative Assembly of New Brunswick and co-chairpersons of our public process, Bob Simpson and Bernard Thériault.

**The Chairman:** Thank you. Premier McKenna, I believe you have an opening statement. We will then ask questions.

**M. McKenna:** Monsieur le président, members of the committee, good morning to all of you, and thank you for the reception and the opportunity to express myself in this matter of vital national interest.

Au nom de la population du Nouveau-Brunswick, je suis très heureux d'avoir été invité à comparaître devant vous à titre de premier intervenant.

I also want to wish you Godspeed and best wishes as you travel across this country of ours to hear the views and opinions of Canadians on this question of urgent importance. I fully endorse the process in which you are now engaged, and it gives me great pleasure to be able to explain New Brunswick's companion resolution in some detail.

Avec la permission du Comité, j'aimerais élaborer un peu sur le bref historique de la participation de mon gouvernement à l'Accord du lac Meech.

On June 23, 1987, as the leader of the Official Opposition in New Brunswick, I was privileged to speak in the legislative assembly on Meech Lake. Later that summer, at the invitation to the public of Canada, I appeared at a presentation here in Ottawa before the special joint committee of the House of Commons and the Senate. The position we are expressing today is precisely the same position we expressed both in New Brunswick and later before the Government of Canada. Our position at that time and our position today is that Meech Lake as it is is not acceptable, and Meech Lake must see changes—improvements, if you want to call them that. It must be made more generous; it must be made more accommodating to the concerns of more Canadians. That was the position advanced by our party during the election campaign in the fall of 1987, and it now enjoys the support of the entire caucus, representing every

**L'honorable Frank McKenna (premier ministre de la province du Nouveau-Brunswick):** Merci, monsieur le président. Permettez-moi de vous présenter Maurice Robichaud et Don Dennison de notre personnel; Aldéa Landry, vice-première ministre de la province du Nouveau-Brunswick; et deux députés de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, qui sont aussi coprésidents de notre consultation publique, Bob Simpson et Bernard Thériault.

**Le président:** Merci. Monsieur le premier ministre, je vous invite à nous faire votre déclaration d'ouverture, après quoi nous pourrions vous poser des questions.

**Mr. McKenna:** Mr. Chairman, mesdames et messieurs du Comité, bonjour à tous. Merci de votre accueil et de me donner l'occasion de vous expliquer ce que je pense d'une question d'un si grand intérêt national.

On behalf of the people of New Brunswick, I am very pleased to have been invited to appear before you as your first witness.

J'aimerais également vous souhaiter mes meilleurs vœux de succès au moment où vous vous apprêtez à parcourir le pays pour entendre les points de vue et les opinions des Canadiens et des Canadiennes sur cette question des plus urgentes et des plus importantes. Je suis en parfait accord avec le processus dans lequel vous vous êtes maintenant engagés, et je suis heureux de pouvoir vous expliquer de façon plus détaillée la résolution complémentaire du Nouveau-Brunswick.

With the committee's indulgence, I would like to elaborate somewhat on the brief history of my government's involvement with the Meech Lake Accord.

Le 23 juin 1987, à titre de chef de l'Opposition officielle au Nouveau-Brunswick, je prenais la parole devant l'Assemblée législative au sujet de l'Accord du lac Meech. Plus tard au cours de ce même été, j'ai comparu devant le Comité mixte spécial de la Chambre des communes et du Sénat, qui avait invité la population du Canada à se manifester. Ce que nous venons vous dire aujourd'hui, c'est exactement ce que nous avons déjà dit au Nouveau-Brunswick et, ultérieurement, au gouvernement du Canada. J'avais alors affirmé, comme je le fais encore aujourd'hui, que l'Accord du lac Meech est inacceptable tel quel et qu'il faut y apporter des changements, j'irais même jusqu'à dire des améliorations. L'accord doit être rendu plus généreux et doit être plus sensible aux doléances des Canadiens. C'est la position que mon parti avait avancée durant notre campagne électorale de l'automne 1987 et qui remporte aujourd'hui

[Texte]

portion of New Brunswick and, I believe, a large proportion of the people of our province.

Along with concerns about Meech Lake itself is an overriding concern about the process by which it was achieved. Canadians have had difficulty accepting the fact that an amendment to their Constitution, which embodies all that this country represents, could be presented to them as a *fait accompli*, that in fact it could not be changed.

En conséquence, notre gouvernement a élaboré un processus grâce auquel un nombre important de Néo-Brunswickois et d'autres Canadiens pourraient exprimer leurs préoccupations légitimes. Nous avons mis sur pied un comité spécial de l'Assemblée législative en lui confiant le mandat de tenir des audiences publiques et de présenter un rapport. Les coprésidents du Comité, MM. Bernard Thériault et Bob Simpson, sont ici.

Their report has guided our position on the accord since its publication in October 1989. I must underline that the overriding concerns they have expressed in their report are consistent with the points of view expressed by the government since the very first day we spoke on June 23, 1987. It is based on the legitimate and sincere and heartfelt concerns of the people of our province and the people we listened to all across the country who have said that additions are needed to strengthen Meech Lake to make it a more generous and accommodating document. Given this report and the backdrop of unprecedented acrimony amongst all Canadians over the question, our government has proposed for your consideration this companion resolution, which we hope represents a small, modest first step towards national reconciliation.

We have accepted, almost as a condition precedent in adopting this approach, two important facts. First of all, in the province of New Brunswick, we believe Meech Lake has taken on a symbolic importance, particularly in Quebec, that goes far beyond its words and phrases and Meech Lake itself. That symbolic importance has become so pronounced and is so critical to the future of the province of Quebec that it has been accepted virtually without question by us and many Canadians that Meech Lake should not be touched as it currently is constituted. That is because of the extraordinary symbolic importance attached to it by our minority population in Canada existing in the province of Quebec.

• 1120

The other basic premise we adopted and felt was essential to the conduct of this operation was to recognize that, even though Meech Lake itself should not be touched for symbolic reasons, other imperatives were driving the Canadian agenda that absolutely had to be

[Traduction]

la faveur de l'ensemble de mon caucus, qui représente toutes les régions du Nouveau-Brunswick et, j'ose l'affirmer, une grande partie de la population de notre province.

Aux préoccupations soulevées par l'Accord du lac Meech lui-même venait s'ajouter une inquiétude à l'égard de la méthode utilisée pour le mettre en oeuvre. Les Canadiens n'ont pas accepté qu'une modification à leur constitution, qui englobe tout ce que ce pays représente, puisse leur être présentée comme un fait accompli auquel ils ne pourraient rien changer.

Therefore, our government established a process by which a significant number of New Brunswickers and other Canadians could voice their legitimate concerns. We formed a select committee of the Legislature which was mandated to hold public hearings and produce a report. The committee's two co-chairpersons, Mr. Bernard Thériault and Mr. Bob Simpson, are here with me today.

Leur rapport a orienté notre position à l'égard de l'accord depuis sa publication en octobre 1989. Je dois toutefois souligner que les principales préoccupations exprimées dans le rapport se conforment aux points de vue exprimés sans relâche par le gouvernement depuis qu'il a pris position sur la question la première fois, le 23 juin 1987. Le rapport du comité repose sur les préoccupations légitimes et sincères exprimées par de nombreux Néo-Brunswickois et Canadiens que nous avons écoutés à la grandeur du pays et qui sont convaincus que certains ajouts sont nécessaires pour renforcer l'accord et le rendre plus généreux et plus réceptif. Compte tenu de ce rapport et de la réaction d'amertume sans précédent chez tous les Canadiens au sujet de cette question, notre gouvernement a élaboré la résolution complémentaire que nous vous demandons d'étudier et qui représente, nous osons l'espérer, la première étape, si modeste soit-elle, vers la réconciliation nationale.

Nous avons accepté, comme condition préalable à cette optique, deux faits importants. Tout d'abord, au Nouveau-Brunswick, nous sommes convaincus que le lac Meech est devenu un symbole, particulièrement pour le Québec, qui dépasse de loin son simple libellé ou sa situation géographique. L'importance du symbole est à ce point critique pour l'avenir du Québec que nous-mêmes, et bien des Canadiens, avons accepté sans conteste qu'il était essentiel de ne pas modifier l'Accord du lac Meech tel qu'il est actuellement libellé. Tout cela à cause du symbole extraordinaire qu'il est devenu pour la minorité du Canada qui réside au Québec.

Nous sommes partis aussi d'une autre hypothèse de base, à savoir que même si l'accord ne devait pas être retouché pour des raisons symboliques, il existait néanmoins d'autres impératifs dont nous devons absolument tenir compte pour que l'on puisse répondre

[Text]

addressed in some way so that other Canadians with legitimate aspirations, legitimate concerns, could have those concerns addressed without fear of threatening the symbolic importance of Meech Lake to Quebec. That is why we have proposed this process, which does not subtract from Meech Lake, does not reopen Meech Lake, but adds to the substantial accomplishment that the Meech Lake Accord represents. We have attempted to present an option that is flexible and somewhat malleable so that it can accommodate the concerns of many, many Canadians.

Du point de vue historique, le Nouveau-Brunswick a joué un rôle important dans le processus de la réforme constitutionnelle de notre pays. En raison de la composition particulière de notre population anglophone et francophone, de notre engagement envers l'égalité linguistique et de notre statut de seule province officiellement bilingue au Canada, on nous a souvent décrits comme un microcosme du Canada.

That is important to remember. It is so appropriate that we come before you today representing the people of New Brunswick. It makes me proud that I can speak on behalf of the people of New Brunswick on an issue so important to Canada, because for over a century New Brunswick has represented in many ways the very soul of Canada. We are a microcosm of the Canadian reality. Within our province we have two distinctive linguistic communities, each of them equal, and we are constantly going through the dynamic tension that prevails in that type of situation.

We believe it has enriched our province, that it has made it a better place to live, and we have learned to live with and accept with a great deal of gratitude the reality that is the province of New Brunswick. But because of that linguistic composition in our province, we feel pain when Canada feels pain. We feel the acute pain that Canada feels right now in grappling with this difficult constitutional question, and we feel an extraordinary sense of obligation and responsibility in our province to try to bring some level of comfort and relief to our beleaguered nation.

As a result of that concern and the anguish we feel, that Canadians feel, we have proposed to you an instrument we hope can provide some form of solution or lead us towards a solution to this constitutional impasse.

The fact is that we must find a solution to this constitutional impasse. The public of Canada are demanding that we find constitutional accommodation and get on to other pressing challenges that are much more germane to the everyday life of the people of Canada. Regional economic development, unemployment, Senate reform, interprovincial trade barriers, environment, high interest rates, and tax reform are all issues that Canadians want brought to the forefront and talked about at a national level. Canadians want us to get this constitutional accommodation achieved so they can

[Translation]

aux doléances et aux aspirations légitimes des autres Canadiens sans crainte de menacer le symbole que représente le lac Meech pour le Québec. Voilà justement pourquoi nous avons proposé notre résolution, qui ne retire rien à l'Accord du lac Meech et ne le rouvre aucunement, mais vient plutôt se greffer à ce que nous considérons déjà comme une réussite de taille. Nous avons tenté de présenter une option souple et malléable qui tient compte des doléances de bon nombre de Canadiens.

Historically, New Brunswick has played an important role in our country's constitutional reform process. With our population mix of anglophones and francophones, our commitment to linguistic equality and our status as Canada's only officially bilingual province, we have often been described as a microcosm of Canada.

Il ne faut surtout pas l'oublier. Nous voulons donc nous faire aujourd'hui les porte-parole des Néo-Brunswickois. Je suis particulièrement fier de représenter la population du Nouveau-Brunswick dans un débat aussi important pour l'avenir du Canada, puisque pendant plus d'un siècle, le Nouveau-Brunswick était considéré à bien des égards comme l'âme du Canada. Nous sommes le microcosme de la réalité canadienne. Notre province compte deux collectivités linguistiques distinctes, mais égales, et nous vivons en permanence les tensions dynamiques qui existent dans ce genre de situation.

Or, nous croyons qu'elles ont réussi à enrichir notre province, à en faire un lieu où il fait bon vivre, et nous avons appris à accepter du fond du coeur et avec gratitude la réalité qu'est devenue la province du Nouveau-Brunswick. Et c'est justement à cause de la composition linguistique de notre province que nous souffrons avec le Canada. Nous souffrons de façon aiguë, tout comme le Canada, qui doit résoudre cette difficile question constitutionnelle, et nous croyons que notre province a le devoir et l'obligation d'apporter réconfort et soutien à notre pays éprouvé.

C'est parce que nous éprouvons les mêmes préoccupations et les mêmes angoisses que les Canadiens que nous vous avons proposé un outil qui, nous l'espérons, pourra être considéré comme une étape vers la solution de ce qui est devenu une impasse constitutionnelle.

Il faut en effet résoudre l'actuelle impasse constitutionnelle. La population du Canada exige que nous la résolvions et que nous passions à d'autres défis plus pressants et beaucoup plus présents à sa vie quotidienne. Je pense au développement économique régional, au chômage, à la réforme du Sénat, aux barrières commerciales interprovinciales, à l'environnement, aux taux d'intérêt élevés et à la réforme fiscale, qui sont toutes des questions que les Canadiens veulent nous voir aborder et régler au plus tôt à l'échelle nationale. Les Canadiens veulent nous voir résoudre l'impasse constitutionnelle.

[Texte]

get on to items that are very important to the everyday life of the people of this country.

This companion resolution has presented a possible solution to the constitutional impasse. It has added to and has not deteriorated the Meech Lake accord. We believe that Meech Lake's goals are important. We agree with and support Quebec's five principles for entry into the Canadian constitutional family. We have touched none of those with this companion resolution. Yet the resolution is substantive and cannot be seen as a quick fix or a panacea. We are prepared to have others build on the substantial document we have put before you.

This companion resolution is not a seamless web. It is a flexible instrument to try to build constitutional consensus around. We believe one of the errors we have learned from in the history of the last two and a half years is the rigidity of the entire process. We believe Canadians in outstanding numbers have rejected that process and now want a very clear opportunity to express themselves. So what we are advancing represents our modest effort at trying to achieve some greater degree of constitutional accommodation in Canada.

Now I shall get to the specifics.

Vous avez eu l'occasion d'examiner le texte de notre résolution complémentaire, mais permettez-moi quelques commentaires sur certains de ses éléments importants.

J'aborderai en premier lieu le processus de la réforme constitutionnelle.

We are suggesting—in fact, we are doing more than suggesting; we are saying—that in our companion resolution we want a commitment that no future constitutional change will take place in Canada without public hearings being mandated in every legislative assembly and in the Government of Canada. Never again will there be a constitutional change that affects the lives of the people of this country without giving them an opportunity to speak on it in every part of Canada.

• 1125

As we listened to the public debate over the last two and a half years, members of the committee, I had the sense that it represented perhaps more than anything else the embodiment of all the concerns of the public. The public never ever again wants to see constitutional change affecting their Constitution without a chance to have something to say. I think the most important contribution we have made to the debate is to ensure that a process will be entrenched which will always require public process.

[Traduction]

pour que nous puissions désormais consacrer nos énergies à ce qui les touche quotidiennement.

Notre résolution complémentaire a présenté une solution possible à l'impasse constitutionnelle. Elle a également ajouté à l'Accord du lac Meech, sans y retrancher quoi que ce soit. Nous croyons que les buts de l'Accord du lac Meech sont admirables. Nous acceptons et nous appuyons les cinq propositions énoncées par le Québec comme conditions de son entrée dans la famille constitutionnelle canadienne. D'ailleurs, notre résolution complémentaire ne touche à aucune d'entre elles. Néanmoins, nous vous avons présenté une résolution de fond qui ne doit pas être perçue comme un cataplasme ou une panacée. Elle peut même être considérée comme la pierre angulaire d'autres ajouts.

Il ne s'agit pas d'une toile sans couture, mais plutôt d'un outil souple devant nous servir à atteindre l'unanimité constitutionnelle. Il ne faudrait pas répéter l'erreur des deux dernières années et demie et rendre le processus trop rigide. Nous sommes convaincus que de plus en plus de Canadiens ont rejeté cette façon de faire et exigent maintenant de se faire entendre publiquement. Voilà pourquoi nous proposons maintenant notre modeste contribution à ce qui, nous osons l'espérer, aboutira à un meilleur accommodement constitutionnel pour le Canada.

J'en arrive maintenant aux détails.

You have had the opportunity to review the text of our companion resolution, however, I am pleased to have this opportunity to comment on some of its major components.

Let me begin with the process of constitutional reform.

Dans notre résolution d'accompagnement, nous suggérons—en fait, nous faisons bien plus: nous disons—de ne plus jamais modifier la constitution canadienne sans qu'il y ait eu auparavant des audiences publiques dans toutes les assemblées législatives provinciales et au gouvernement du Canada. Autrement dit, il ne doit plus y avoir de modifications constitutionnelles qui puissent toucher les Canadiens dans leur vie de tous les jours sans qu'on leur ait auparavant donné l'occasion de se prononcer publiquement, où qu'ils habitent au Canada.

En écoutant les débats publics des 30 derniers mois, mesdames et messieurs les membres du Comité, j'ai eu l'impression qu'on y exprimait probablement toutes les préoccupations de la population. Les Canadiens ne veulent plus jamais voir apporter des modifications à leur constitution sans qu'ils aient la possibilité de se faire entendre. Je pense que notre plus importante contribution aux débats est de faire en sorte qu'on précise dans la constitution que toute modification nécessitera toujours un processus public.

## [Text]

Preserve and promote: the first clause of the Meech Lake Accord sets out to describe the linguistic duality of Canada. That is:

... the existence of French-speaking Canadians, centred in Québec but also present elsewhere in Canada, and English-speaking Canadians, concentrated outside Quebec but also present in Quebec. . .

Cet article d'interprétation contient également une disposition prévoyant que le rôle du Parlement du Canada et des assemblées législatives provinciales consiste tout simplement à protéger la dualité linguistique du Canada. Nous estimons que, sans la promotion active, par le gouvernement du Canada, de la langue française et de la langue anglaise, nous nous montrons gravement injustes envers les minorités linguistiques et, en fait, envers l'ensemble des Canadiens.

Nous comprenons parfaitement la préoccupation du Québec au sujet de la protection et de la promotion de la langue et de la culture françaises au sein d'un continent massivement anglophone.

Nous estimons donc qu'il est tout à fait pertinent que le gouvernement et l'Assemblée nationale du Québec jouent un rôle de protection et de promotion de l'identité distincte du Québec.

We do not object to the recognition of Quebec as a distinct society. That is an historical fact. We acknowledge the Government of Quebec must have a constitutionally recognized role to preserve that historical reality. However, the maintenance of the French language and culture throughout Canada can only be assured through active promotion. That is outside the province of Quebec. We must never forget that somewhere in the vicinity of 1 million francophones live outside the borders of the province of Quebec and that they, much more than francophones within the province of Quebec, face the constant danger of assimilation every day.

New Brunswick's stake in this is inestimable. It is also a goal shared by francophones throughout the country, indeed by thoughtful Canadians from all backgrounds who recognize the importance and the legitimacy of our national heritage and bilingual character. The presence of francophone Canadians from coast to coast is a fact, and Quebec should not be held personally and totally responsible for the protection and preservation of these communities.

Comme en témoigne l'histoire, le peuple québécois n'entend pas ignorer les autres francophones du Canada, et je suis convaincu que les gens du Québec sont prêts à reconnaître volontiers la pertinence du rôle du gouvernement fédéral à cet égard.

Thus, the promotion of Canada's linguistic duality becomes a national objective, and it is essential that a national government have a constitutionally affirmed role

## [Translation]

Protection et promotion: la première disposition de l'Accord du lac Meech se propose de décrire la dualité linguistique du Canada en reconnaissant:

... l'existence de Canadiens d'expression française, concentrés au Québec, mais présents aussi dans le reste du pays, et de Canadiens d'expression anglaise, concentrés dans le reste du pays, mais aussi présents au Québec. . .

The interpretive section also contains a clause affirming the role of the Parliament of Canada and provincial legislatures to simply preserve the linguistic duality of Canada. We believe that without the active promotion by the Government of Canada, of both the English and French languages, we are doing a grave injustice to our linguistic minorities, and indeed to all Canadians.

We fully understand Quebec's preoccupation with the preservation and promotion of the French language and culture, in a continent which is overwhelmingly English-speaking.

We therefore believe that the Quebec government and legislature properly should have the role to preserve and promote the distinct identity of Quebec.

Nous ne sommes aucunement opposés à la reconnaissance du Québec à titre de société distincte. C'est une réalité historique. Nous reconnaissons que le gouvernement du Québec doit jouer un rôle reconnu dans la constitution en ce qui a trait à la protection et à la promotion de cette réalité historique. Néanmoins, le maintien de la langue et de la culture françaises dans l'ensemble du Canada ne peut être assuré qu'au moyen d'une promotion active. Je veux parler de l'extérieur du Québec. Nous ne devons jamais oublier que près d'un million de francophones vivent en dehors des limites du Québec et que ce sont eux, beaucoup plus que les francophones du Québec, qui font constamment face au danger quotidien de l'assimilation.

L'importance de cet élément pour le Nouveau-Brunswick est inestimable. Il s'agit également d'un but partagé par les francophones dans l'ensemble du pays et, effectivement, par les Canadiens de toutes origines qui sont consciencieux et qui reconnaissent l'importance et la légitimité de notre patrimoine national et de notre caractère bilingue. La présence de francophones canadiens d'un océan à l'autre est une réalité, et l'on ne peut tenir le Québec seul responsable de la protection de ces collectivités.

It has not been the history or the desire of the people of Quebec to turn their backs on other francophones in Canada, and I am convinced that the people of Quebec can readily accept the appropriateness of the federal government's role in this regard.

Ainsi, la promotion de la dualité linguistique du Canada constitue un objectif national, et il est donc essentiel qu'un gouvernement national ait un rôle à jouer

## [Texte]

to play in such promotion within its sphere of jurisdiction. I repeat, this is only within the sphere of jurisdiction of the Government of Canada,

seulement dans le champ de compétence du gouvernement fédéral, ce qui ne menace pas l'intégrité culturelle de la province de Québec.

We should also bear in mind that what we are talking about with this kind of a clause is not the promotion of bilingualism as such, but rather the ability of Canada's official language minorities to maintain not only their language but their culture. In many areas, such as ours, francophones outside Quebec have barely managed to survive through hundreds of years of adversity. They deserve to have the confidence that their future is secured by their constitution.

La situation linguistique du Nouveau-Brunswick: Dans le but de reconnaître la situation du Nouveau-Brunswick au sein du Canada, nous sommes devenus la seule province officiellement bilingue et la seule province qui se soit engagée légalement et constitutionnellement quant à l'égalité totale de nos communautés francophones et anglophones.

Notre résolution complémentaire propose donc l'ajout d'une nouvelle disposition qui exprimerait les principes de la Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles au Nouveau-Brunswick, en faisant valoir qu'au Nouveau-Brunswick, la communauté linguistique anglophone et la communauté linguistique francophone ont l'égalité de statut et l'égalité des droits et privilèges.

• 1130

The principles of New Brunswick's Official Languages Act are already entrenched in sections 16 through 20 of the Charter of Rights. We propose the same entrenched protection for the equality provisions to which I have referred above.

The act benefits both our English and our French communities by giving them equal status, rights, and privileges. It could henceforth be amended only with the approval of our legislative assembly and the Government of Canada.

Canadians in large numbers have pointed out an area of manifest injustice in the Meech Lake process: the treatment of the territories of Canada. The two territories of Canada have expressed reservations about Meech Lake, and I believe with good reason. It has been widely noted that the accord fails to grant the same privileges to the territories to nominate candidates for the Senate and the Supreme Court as it does for other provinces; all provinces in fact.

The Government of New Brunswick in this companion resolution is recommending that this oversight be corrected. Territorial representatives and the aboriginal

## [Traduction]

dans le cadre de cette promotion et que ce rôle soit confirmé dans la constitution, compte tenu de son champ de compétence. C'est seulement, je le répète, compte tenu du champ de compétence du gouvernement du Canada,

only within the sphere of jurisdiction of the federal government, and that does not threaten the cultural integrity of the province of Quebec.

Nous devons nous rappeler également que dans ce genre de clause, nous ne parlons pas de la promotion du bilinguisme, mais bien de la capacité des minorités linguistiques officielles du Canada de préserver non seulement leur langue, mais également leur culture. Dans bien des régions, comme la nôtre par exemple, les francophones hors Québec ont à peine réussi à survivre, accablés par des siècles d'adversité. Ils méritent l'assurance de voir leur avenir garanti par leur constitution.

New Brunswick's linguistic situation: In order to recognize New Brunswick's situation within Canada, we became the only officially bilingual province and the only province which has legally and constitutionally committed itself to the total equality of our French and English-speaking communities.

Our companion resolution therefore proposes the addition of a further clause reflecting the principles of our Act recognizing the equality of the two official linguistic communities in New Brunswick, by adding the recognition that within New Brunswick, the English linguistic community and the French linguistic community have equality of status and equal rights and privileges.

Les principes de la Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick sont déjà inscrits dans les articles 16 à 20 de la charte des droits. Nous proposons que soit constitutionnalisée la même protection concernant les dispositions sur l'égalité dont j'ai parlé.

Cette loi profite à nos communautés anglophones et francophones en leur accordant un statut et des droits et privilèges égaux. Elle pourrait dorénavant être modifiée seulement avec l'approbation de notre assemblée législative et celle du gouvernement du Canada.

Un très grand nombre de Canadiens ont fait remarquer une injustice manifeste dans le processus de l'Accord du lac Meech: la façon dont on traite les territoires du Canada. Les deux territoires du Canada ont exprimé des réserves à l'égard de l'Accord du lac Meech, et j'estime qu'ils étaient justifiés de le faire. Il a été fréquemment noté que l'accord ne donne pas aux territoires la même prérogative qu'à d'autres provinces, en fait à toutes les provinces, de proposer des candidatures pour le Sénat et la Cour suprême.

Dans sa résolution complémentaire, le gouvernement du Nouveau-Brunswick recommande qu'une telle omission soit corrigée. Des représentants des territoires et

*[Text]*

peoples have pointed out the fact that we are establishing a different standard for the territories to achieve provincial status should they desire to achieve provincial status at some future point in time. We are requiring a different set of circumstances to prevail for them.

It is almost as if the last person into Confederation shut the door so that nobody else could get in behind him. That is not the Canadian way, and I believe that fair-minded people from coast to coast believe it is right and just to acknowledge the presence of our northern neighbours, our northern territories and our northern sea coast as being part of Canada. Northerners are capable of entering the Canadian Confederation, if the time is right, under the same terms and conditions as the rest of us.

The Meech Lake Accord was not designed to deal with the interests of the aboriginal people of Canada. I think we can all have some sympathy for the frustration they must feel at not being able to get a process identified so that their legitimate concerns can be brought to the First Minister's level. That really represents the approach we have tried to adopt in this companion resolution. We do not think the process of Canadian constitutional reform is going to be complete until justice and appropriate recognition are assured for our first people. It cannot be obtained by adding a few words or phrases to the Meech Lake Accord. We know that. We know that it is going to require long and laborious and elaborate negotiations, involving the aboriginal people. It requires a full and complete consultative process.

What our recommendations have done is point us in the direction of that consultative process.

J'estime que toutes les assemblées législatives ainsi que l'ensemble de la population canadienne devraient volontiers accepter d'inscrire au futur ordre du jour constitutionnel les questions qui touchent directement les peuples autochtones. La résolution du Nouveau-Brunswick énonce une telle disposition et demande de plus que des représentants des peuples autochtones ainsi que des territoires soient invités à participer à de telles discussions.

So we are suggesting first of all that the process be identified to deal with the concerns of the aboriginal people; and secondly that they and the territorial governments be involved in those discussions which affect their future.

The Meech Lake Accord also provides, with respect to the regional disparity question, that a province might opt out of any new national shared-cost program and receive compensation if it establishes a program compatible with the national objective. Our select committee found this to

*[Translation]*

des peuples autochtones ont fait remarquer que nous fixons des normes différentes pour les territoires qui voudraient un jour accéder au statut de province. Nous exigeons qu'un ensemble de circonstances différentes existent pour qu'ils puissent aspirer à devenir des provinces.

C'est presque comme si la dernière personne à entrer dans la Confédération avait fermé la porte pour que personne d'autre ne puisse y avoir accès par la suite. Ce n'est pas ainsi qu'on doit procéder au Canada, et je suis persuadé que toute personne équitable, d'un océan à l'autre, estime qu'il faut en toute justice reconnaître la présence de nos voisins du Nord, et voir nos territoires du Nord, ainsi que notre côte septentrionale, comme une partie intégrante du Canada. Les habitants du Nord sont capables d'entrer dans la Confédération canadienne, au moment opportun, dans les mêmes conditions que nous tous.

L'Accord du lac Meech n'avait pas pour but de traiter des intérêts des peuples autochtones du Canada. Je pense que nous pouvons tous comprendre le sentiment de frustration qu'ils doivent éprouver à l'idée de ne pas pouvoir participer au processus pour faire part de leurs préoccupations légitimes au premier ministre. C'est vraiment l'un des principes que nous avons tenté d'adopter dans notre résolution complémentaire. Nous pensons que le processus de la réforme constitutionnelle canadienne sera seulement achevé quand la justice et la reconnaissance qui s'imposent seront assurés pour nos premiers peuples. On ne saurait atteindre un tel objectif en ajoutant quelques mots ou quelques bouts de phrases à l'Accord du lac Meech. Nous le savons, et nous savons également qu'il faudra de longues et laborieuses négociations auxquelles devront participer les peuples autochtones. Il faut un processus de consultation intégral et complet.

Nos recommandations montrent le chemin vers ce processus de consultation.

I believe all Legislatures, and Canadians in general, should readily accept to include, in the future constitutional agenda, matters directly affecting the aboriginal peoples. The New Brunswick resolution makes such a provision and further requires that representatives of the aboriginal peoples and the territories be invited to participate in these discussions.

Nous proposons tout d'abord qu'on élabore un processus permettant de prendre en considération les préoccupations des peuples autochtones et deuxièmement que ceux-ci et les gouvernements des territoires puissent participer aux discussions qui auront des conséquences sur leur avenir.

L'Accord du lac Meech prévoit aussi, au sujet des inégalités régionales, qu'une province peut choisir de ne pas participer à un nouveau programme national cofinancé et recevoir une compensation si elle établit un programme compatible avec les objectifs nationaux. Notre

## [Texte]

be a not unreasonable limitation. They would encourage Parliament to design programs in a fashion acceptable to the greatest possible number of Canadians.

We did hear, however, concerns in our public hearings that programs directed towards regional development should not be diminished. Section 36 of the Constitution Act, 1982 outlines the commitment of the Parliament of Canada, but unfortunately there is no element of accountability associated with that section. Our resolution proposes a new role for the Senate that would bring an element of public accountability for section 36 and would embody in the Senate, which is really the regional representative voice of Canadians, a power to examine regional development and spending, and indicate publicly whether or not expectations were being met.

Notre résolution complémentaire traite aussi de la question de l'égalité des sexes.

Les Canadiennes ont mené une lutte longue et dure en 1981 pour convaincre les gouvernements canadiens de faire en sorte que la Constitution indique explicitement que les droits et libertés sont garantis également aux hommes et aux femmes.

• 1135

All of you can remember back to those days in 1981-82 when again we had so many expressions that this constitutional deal cannot be reopened and further rights cannot be entrenched. The fact is that as a result of an extraordinary lobby by the women of Canada, an extraordinary cry to be part of that constitutional package in a meaningful way, the reopening did take place and the rights of women were entrenched, and I believe those hard-fought rights for women need explicit recognition in this complementary accord.

On the subject of fisheries, our select committee has received many representations from all over with respect to roles and responsibilities. There is a real concern that it is a hidden agenda for a change of jurisdiction. There is no question that we need to talk about fisheries more. What is happening in the fisheries industry should make that evident. What is unacceptable, however, is the possibility that discussions of that nature become a permanent agenda item, possibly forcing toward the surface some change in jurisdiction that would have a negative impact on a number of provinces.

Notre résolution complémentaire propose donc que, une fois l'Accord proclamé, les rôles et les responsabilités en matière de pêches figurent à l'ordre du jour de la première conférence constitutionnelle seulement. Par la suite, la question figurerait à l'ordre du jour de la conférence annuelle des premiers ministres sur l'économie.

## [Traduction]

comité spécial estime qu'il s'agit d'une restriction qui n'est pas excessive. Le Parlement devrait ainsi concevoir des programmes qui soient acceptables au plus grand nombre possible de Canadiens.

Aux audiences publiques, cependant, il a été avancé que les programmes visant à réduire les inégalités régionales ne devraient pas être diminués. L'article 36 de la Loi constitutionnelle de 1982 expose les engagements du Parlement du Canada, mais il n'impose malheureusement pas d'obligation de rendre compte de son application. Notre résolution propose d'attribuer au Sénat un nouveau rôle afin que le gouvernement soit tenu de rendre des comptes en ce qui a trait à l'article 36. Le Sénat, qui représente vraiment les Canadiens sur le plan régional, aurait ainsi le pouvoir d'examiner les mesures de développement régional et les dépenses à cet égard, et il dirait publiquement si ces engagements sont respectés.

Our companion resolution also deals with the question of gender equality.

The women of Canada fought very hard in 1981 to convince Canadian governments that the Constitution should make it clear that men and women have equal rights and freedoms.

Vous vous souvenez tous de cette époque, en 1981-1982, où l'on répétait qu'il n'était pas question de rouvrir l'entente constitutionnelle et d'y enchâsser d'autres droits. En fait, grâce au mouvement de pression extraordinaire mené par les femmes du Canada, qui réclamaient le droit de participer de façon significative au processus constitutionnel, on a rouvert l'accord pour y enchâsser les droits des femmes, et j'estime qu'il faut reconnaître explicitement dans cet accord complémentaire les droits pour lesquels les femmes ont si durement lutté.

En ce qui a trait aux pêches, notre comité spécial a reçu de nombreuses instances de partout au sujet des rôles et des responsabilités en la matière. On craint fort d'entrevoir la possibilité qu'on apporte des changements aux compétences. Il est certain qu'il faut discuter davantage des pêches. C'est évident quand on songe aux événements survenus dans le secteur des pêches. Il est inacceptable, cependant, que des discussions de cette nature viennent à figurer en permanence à l'ordre du jour des conférences constitutionnelles, car il risquerait d'en ressortir des changements aux compétences qui nuiraient à certaines provinces.

Our companion resolution therefore proposes that roles and responsibilities in relation to fisheries be only included on the agenda at the first constitutional conference following proclamation of the Accord. Henceforth, it would simply become part of the annual first ministers' conference on the economy.

## [Text]

Surely that is where it belongs, on the agenda of the economic conferences.

Ces simples modifications peuvent éliminer un grand nombre de préoccupations exprimées au sujet de l'Accord du lac Meech.

A lot of the concerns across the country that people have had with the Meech Lake Accord and the process, we believe, could be addressed with this companion resolution. At the same time I think all of you would agree there is no threat to the integrity of the current accord in any of the items contained in this resolution. There is a wide degree of consensus and support for the concerns that we have expressed in an effort to try to make that accord more generous and more accommodating.

I can tell you that I believe the example in New Brunswick, where the leaders of the major political parties have supported our initiative, as well as a number of interest groups, unselfishly and in a non-partisan way, lends a good example to Canada of the kind of leadership that is needed at this point in our history. It makes me proud to be the Premier of the Province of New Brunswick.

I want to make it clear to you that this document we presented is not a seamless web. As I have said before, we believe there has to be some flexibility to try to accommodate honest concerns around which there is a wide degree of consensus.

I want to deviate for a moment and tell you why, with all of the modifications we have made, there were several areas we did not address.

One was the distinct society clause. There are some Canadians who question the distinct society clause. I accept the distinct society clause. It is an historical reality; it represents a reality that has been present in this country for over 100 years. The Supreme Court of Canada has accepted that Quebec is a distinct society. The concerns that are expressed, even by its critics, are not that they do not accept the distinct society, it is that they fear that there is a natural conferment of legislative powers to the Province of Quebec to preserve and promote that distinct society.

I do not agree with that interpretation and I believe the wide body or the vast majority of legal and constitutional opinion in Canada does not accept that there is a conferral of legislative authority so as to create a special status in the province of Quebec. The distinct society is merely an interpretive provision which gives a guide to our judiciary to interpret the Constitution. In that sense, it is really not dissimilar, and in fact is very parallel to the provisions of section 27 of the Constitution, which says:

27. Toute interprétation de la présente charte doit concorder avec l'objectif de promouvoir le maintien et la valorisation du patrimoine multiculturel des Canadiens.

## [Translation]

C'est certainement à l'ordre du jour des conférences sur l'économie que cette question doit figurer.

These simple changes can accommodate a vast number of the concerns voiced about the Meech Lake Accord.

Nous croyons que notre résolution complémentaire permettrait de répondre à un grand nombre de préoccupations exprimées par des Canadiens de toutes les régions au sujet de l'Accord du lac Meech et du processus. Vous conviendrez tous également, je pense, qu'aucun des éléments contenus dans la résolution ne menace l'intégrité de l'accord actuel. Il existe un consensus général à propos des préoccupations que nous avons exprimées en vue d'essayer de rendre l'accord plus généreux et plus accommodant.

Je peux vous dire qu'à mon avis, le Nouveau-Brunswick, où les chefs des principaux partis politiques ont appuyé notre initiative, tout comme un certain nombre d'associations, agissant dans un esprit de générosité et d'impartialité, donne un bon exemple au Canada du genre d'initiative dont notre pays a besoin à ce moment de son histoire. Je ne peux qu'être fier d'être le premier ministre de la province du Nouveau-Brunswick.

Je tiens à préciser que ce document que nous avons présenté n'est pas une toile sans couture. Nous estimons, je le répète, qu'il faut faire preuve de souplesse et essayer de tenir compte des préoccupations honnêtes qui font l'objet d'un consensus général.

Je tiens à vous expliquer pendant quelques instants pourquoi, dans toutes les modifications que nous avons proposées, nous n'avons pas abordé plusieurs autres domaines.

Il y a notamment la clause de la société distincte. Certains Canadiens contestent la clause de la société distincte. Personnellement, je l'accepte. C'est une réalité historique, et cette réalité existe dans notre pays depuis plus de 100 ans. La Cour suprême du Canada a admis que le Québec était une société distincte. Même ceux qui critiquent cette clause ne disent pas qu'ils n'acceptent pas le principe de la société distincte; ils disent plutôt craindre que l'on confère naturellement des pouvoirs législatifs au Québec pour lui permettre de préserver et de promouvoir cette société distincte.

Je n'accepte pas cette interprétation et je crois que la grande majorité des juristes et des constitutionnalistes canadiens ne sont pas d'avis qu'on accorde par là un pouvoir législatif qui confère un statut particulier au Québec. La clause de la société distincte n'est qu'une disposition d'interprétation en vue de guider la magistrature dans son interprétation de la constitution. Dans ce sens, cette disposition n'est pas vraiment différente de celle de l'article 27 de la constitution; en fait, elle est même tout à fait semblable, car cet article stipule:

27. This Charter shall be interpreted in a manner consistent with the preservation and enhancement of the multicultural heritage of Canadians.

[Texte]

There is a parallelism there that is important to understand. It is not unusual to have an interpretive clause of this nature. The clause New Brunswick is proposing bilaterally, for example, represents an interpretive clause for the judiciary to interpret the Constitution of Canada.

We have looked at it very carefully and we do not view it as threatening and we do not view it as conferring new powers. Not only that, the legal experts have said—and I agree—that with the clause in the Constitution saying that nothing in the section derogates from the powers, rights, or privileges of Parliament or the Government of Canada, it is clear that there is no conferral of legislative authority to the Province of Quebec.

• 1140

So what I am saying, very simply, is that the reason I disagree with the several critics of the distinct society clause is because I disagree with their legal and constitutional interpretation. If their interpretation were right then I would have the same concerns as they do, but I do not believe it is right.

With respect to the spending power, we have examined that very carefully because we have probably been as cynical about the Meech Lake Accord as any province or any jurisdiction in Canada. After careful examination, the constitutional advice we have received is that the spending power of the Government of Canada is not threatened by the Meech Lake Accord. Meech Lake may be guilty of numerous sins—certainly it is not a document I can embrace with a great deal of enthusiasm—but it is being accused of a lot of sins of which it is not guilty.

The spending power is explicitly acknowledged in the Constitution really for the first time, and that represents a step forward. Because of the way the section is stated, it is our view that it does not imperil the spending power. The right to opt out has been present in Canada for 25 or 30 years. The Canada Pension Plan and the Quebec Pension Plan in parallel represent the way opting out took place in the 1960s. So there is really nothing here that prevents the creation of national cost-shared programs.

The other item we have not mentioned explicitly is the Supreme Court of Canada. Again I believe one has to be reasonable in one's criticism. The fact is that ever since 1875, when the Supreme Court of Canada was created, judges were appointed from the province of Quebec for the sole reason that the province of Quebec has a different legal system from the rest of Canada and we needed to have judges on the Supreme Court of Canada who were versed in that legal system.

Since 1948-49, when the Supreme Court was constituted at nine members, we have always had three members designated from the province of Quebec. Meech Lake is not really doing anything more than that. It is our view, however—and this can be done outside Meech Lake—that the Canadian Bar Association recommendations or similar recommendations would be

[Traduction]

Il y a là un parallèle qu'il est très important de comprendre. Une clause d'interprétation de cette nature n'est pas rare. La clause que le Nouveau-Brunswick propose de façon bilatérale, par exemple, constitue une clause d'interprétation pouvant guider la magistrature dans cette interprétation de la constitution du Canada.

Nous l'avons examinée très soigneusement et nous ne pensons pas qu'elle soit menaçante ni qu'elle confère de nouveaux pouvoirs. En plus, les juristes ont déclaré, et je suis d'accord avec eux, que la disposition de la constitution prévoyant que rien dans cet article n'enlève de pouvoirs, de droits ou de privilèges au Parlement ou au gouvernement du Canada clarifie les choses: aucun pouvoir législatif supplémentaire n'est conféré au Québec.

Donc, en fait, je suis en désaccord avec les critiques de la clause de la société distincte parce que je ne suis pas d'accord avec leur interprétation juridique et constitutionnelle. Si leur interprétation était la bonne, je partagerais leurs inquiétudes, mais j'estime que ce n'est pas le cas.

Pour ce qui est du pouvoir de dépenser, nous avons bien examiné cette question, puisque nous ne sommes pas moins cyniques au sujet de l'Accord du lac Meech que toute autre province ou territoire du pays. Après un examen approfondi, les constitutionnalistes nous ont déclaré que le pouvoir de dépenser du gouvernement du Canada n'était pas menacé par l'Accord du lac Meech. L'accord peut avoir bien des failles—ce n'est certainement pas un document que j'appuie avec grand enthousiasme—mais on l'a injustement accusé de bien des fautes.

Le pouvoir de dépenser est pour la première fois reconnu dans la constitution. C'est un bon point. La formulation de l'article ne menace pas à notre avis le pouvoir de dépenser. Le droit de retrait existe au Canada depuis 25 ou 30 ans. Son origine remonte aux années 60, lorsque le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec ont commencé leur coexistence. Cela n'empêchera donc aucunement la création de programmes nationaux à frais partagés.

Il y a une autre question dont on n'a pas parlé explicitement: la Cour suprême du Canada. Encore une fois, je crois qu'il faut être raisonnable dans ses critiques. Il faut reconnaître que depuis la création de la Cour suprême en 1875, on a nommé des juges du Québec simplement parce qu'il existe dans cette province un régime juridique différent de celui du reste du Canada. Il fallait donc que des juges de la Cour suprême comprennent bien ce système juridique.

Depuis 1948-1949, lorsqu'on a fixé à neuf le nombre de juges à la Cour suprême, il y a toujours eu trois juges du Québec. L'Accord du lac Meech n'ajoute rien là-dessus. À notre avis, toutefois, il faudrait tenir compte des recommandations du barreau canadien ou des recommandations similaires qui assureraient une consultation plus large pour la nomination de juges à la

[Text]

very useful to ensure that there is a wide degree of consultation in the appointment of Supreme Court judges.

The other question is that of the Senate and Senate reform. Why is that not in our document? I can tell you very candidly that it is my view that there has to be some movement on Senate reform if we are going to achieve a constitutional accommodation. I would support movement on the Senate. I believe in Senate reform, but we believe there are other personalities and provinces much more closely associated with the issue that should be bringing forward suggestions around which some consensus could develop. I invite those proposals and look forward to seeing them come forward.

I will make just a few closing comments, because I have taken a lot of your time and I know you may have some questions.

First of all, why this solution? In a sense, I guess we had to look at the options. For us, passing Meech Lake as it is is unacceptable. We believe it would represent a significant shock to the stability of Canada in its present form. It would make it very difficult for Canadians to embrace this constitution as being their covenant if it were forced upon them without changes or without improvements. That is why we believe there have to be some improvements to it.

On the other hand, you might say, why not simply reject Meech and wait for the next bus to come along? I do not think we can do that. I believe Meech Lake, the accord, has taken on a symbolism that far outweighs its value as a constitutional document. I believe if we reject Meech Lake then the consequences will be very grave for the country.

What are the consequences of doing nothing? There are those who talk of sovereignty association for Quebec, those who talk of separation for Quebec. I do not want to talk about those things. What I can say, though, is that it is inevitably going to lead to greater economic instability and constitutional paralysis as we find ourselves unable to proceed to constitutional reform and to address the other major issues that confound this nation, whether it be deficit reduction or tax reform or environmental issues. We as a nation would be paralysed at a constitutional level and we would spend years and years of acrimony and bitterness not being able to achieve a constitutional consensus.

What that would lead to, in my view, is increased alienation all across the nation, not simply in the province of Quebec. Certainly westerners, who embrace Senate reform as being their most important constitutional priority, would be frustrated, and their alienation would increase knowing they could not get to that item on the agenda. People in the east would also find their alienation increased as the Constitution became firmly blocked and incapable of change. My view is that we would most certainly endure a constitutional gridlock for a considerable period of time.

[Translation]

Cour suprême. On pourrait s'en assurer autrement que dans le cadre de l'accord.

Passons maintenant au Sénat et à la réforme du Sénat. Pourquoi n'en parlons-nous pas dans nos propositions? Bien franchement, j'estime qu'il faut pouvoir envisager une réforme du Sénat si nous voulons nous entendre sur la constitution. Il faut faire quelque chose au sujet du Sénat. Je suis d'accord avec une réforme de la Chambre haute, mais j'estime que d'autres personnes et d'autres provinces que cette question intéresse de plus près devraient présenter des suggestions afin que nous puissions en arriver à un consensus. Je les invite donc à faire des propositions, que j'ai hâte d'étudier.

Je vais faire quelques derniers commentaires, sachant que j'ai déjà pris beaucoup de temps et que vous voulez sans doute poser des questions.

D'abord, pourquoi cette solution? Il fallait étudier les options possibles. Pour nous, l'Accord du lac Meech dans sa forme actuelle est inacceptable. Cette formule, à notre avis, pourrait grandement ébranler la stabilité du pays. Il serait très difficile pour les Canadiens d'accepter cette constitution comme la leur si on la leur imposait sans changements ni améliorations. C'est pourquoi nous estimons que des améliorations sont nécessaires.

D'autre part, pourrait-on dire, pourquoi ne pas simplement rejeter l'accord et attendre la prochaine occasion? Je ne crois pas que ce soit possible. Je pense que l'Accord du lac Meech a pris une importance symbolique qui dépasse de beaucoup sa valeur comme document constitutionnel. Si nous rejetons cet accord, les conséquences pour le pays seront très graves.

Et si on ne faisait rien, quelles seraient les conséquences? Certains parlent de la souveraineté—association pour le Québec, d'autres de son indépendance. Je ne veux pas en parler. Ce que je peux dire, toutefois, c'est que cela nous mènerait inévitablement à une grande instabilité économique et à un blocage constitutionnel. La réforme constitutionnelle serait stoppée, et nous ne pourrions plus traiter d'autres sujets très importants pour le pays, qu'il s'agisse de la réduction du déficit, de la réforme fiscale ou des problèmes environnementaux. Au plan constitutionnel, le pays serait paralysé, et nous aurions à vivre des années et des années d'amertume, sans pouvoir arriver à un consensus constitutionnel.

Cela nous mènerait, à mon avis, à une plus grande aliénéation partout au pays, et pas seulement au Québec. Les Canadiens de l'Ouest, qui considèrent la réforme du Sénat comme leur plus haute priorité constitutionnelle, seront mécontents, et leur sentiment d'alinéation sera exacerbé à l'idée qu'ils n'ont pas pu faire inscrire cette question à l'ordre du jour. Les Canadiens de l'Ouest seront également encore plus mécontents du fait que la constitution est statufiée et impossible à modifier. À mon avis, il est évident que nous serons enfermés dans une impasse constitutionnelle pendant très longtemps.

[Texte]

[Traduction]

• 1145

Those reasons are all negative, and I think they are less important than the real reasons why we have to find constitutional accommodation. The real reason is a positive and constructive reason. It is because we as Canadians have to get on and achieve the greatness that can be ours. We as Canadians have to put aside the bickering and the quarrelling, the name calling and the acrimony and get on to really achieving the vision for this country, which has probably been the brightest of any nation in the civilized world.

These changes I am proposing, or the Meech Lake Accord itself, will not take us into the promised land. It will not give us peace in our time. We have never had, in the history of Canada, a long period without a certain amount of acrimony taking place within our nation, but we have always been able to contain it; we have always been able to contend with it. It has gone in cycles, and we have always been able to control it.

I recall appearing before a committee exactly like this 20 years ago when I was a student at university, speaking on the constitutional process in Canada. My first degree, my graduate thesis, was on amending the Canadian Constitution and what kind of paralysis we were in at that time. This should not be new to Canadians, and we should not feel offended that we are going through this debate. We have gone through the conscription debates; we have gone through the referendum in Quebec. There is a cycle in the history of Canada, and it is a cycle we go through from time to time. It does nothing to belittle us as a nation that we have to deal with these questions of importance to Canadians from time to time.

At the very least, by achieving some constitutional accommodation we will pass this country on intact to another generation of leaders for them to grapple with these issues and try to find solutions to them. That is not too much to ask. It may seem like a small victory, but in a country as vast and as wonderful as ours, 15 or 20 years of peace and tranquility is a very major victory. Pass the torch onto somebody else and see if that person or persons can end up finding more harmony than we have found.

It is important that we find some degree of consensus, so we can get to those other items which are perplexing Canadians, those economic and social issues that are confounding all of Canada at the present time and resulting in record levels of alienation and frustration. As much as anything, it really involves us trying to find consensus here, so we can achieve the greatness that can be there for Canada.

It is extremely interesting that at the same time this debate was going on in Newfoundland to rescind the

Toutes ces raisons sont négatives et elles sont selon moi moins importantes que les véritables raisons qui nous poussent à en arriver à une entente constitutionnelle. Les véritables raisons visent un objectif constructif et positif. Nous devons en arriver là parce que nous, Canadiens, devons nous mettre au travail et devenir le grand pays que nous pouvons être. Les Canadiens doivent renoncer aux chicanes et aux disputes, aux insultes et au sentiment d'amertume, et essayer de véritablement réaliser l'avenir que nous entrevoyons pour notre pays, dont la sagesse a sans doute dominé celle de tous les autres pays civilisés.

Les modifications que je propose, ou l'Accord du lac Meech proprement dit, ne nous mèneront pas vers la terre promise. Ils ne nous apporteront pas la paix dans l'immédiat. Depuis que le Canada existe, il n'a jamais connu de période prolongée où aucun de ses ressortissants n'éprouvait une certaine amertume, mais nous avons toujours réussi à restreindre ce sentiment; nous avons toujours réussi à y remédier. Il y a eu des cycles, et nous avons toujours eu la situation bien en main.

Je me souviens d'avoir comparu devant un comité semblable au vôtre il y a 20 ans, alors que j'étais étudiant à l'université, pour parler du processus constitutionnel au Canada. Pour mon premier diplôme, ma thèse de deuxième cycle portait sur la modification de la constitution canadienne et l'immobilité dans laquelle nous nous trouvions à l'époque. La question n'est pas nouvelle pour les Canadiens, et il n'y a pas lieu de se sentir choqués par le débat qui se déroule actuellement. Il y a déjà eu les débats sur la conscription, il y a eu aussi le referendum au Québec. Il existe des cycles dans l'histoire du Canada, et nous les traversons de temps à autre. Le fait de devoir examiner de temps à autre ces questions importantes pour les Canadiens ne retire rien à notre pays.

À tout le moins, si nous en arrivons à une entente constitutionnelle, nous transmettrons à la génération suivante de dirigeants un pays intègre: il leur incombera alors de s'attaquer à ces problèmes et d'y trouver des solutions. Ce n'est pas trop demander. Cela peut sembler une victoire sans importance, mais dans un pays aussi vaste et aussi merveilleux que le nôtre, 15 ou 20 ans de paix et de tranquillité représentent une importante victoire. Passons le flambeau à quelqu'un d'autre et voyons si cette personne ou ces personnes finiront par créer une plus grande harmonie que nous ne l'avons fait.

Il importe de réaliser un certain consensus, de façon à nous attaquer aux autres questions qui préoccupent les Canadiens, par exemple les questions économiques et sociales auxquelles notre pays est confronté à l'heure actuelle et qui suscitent des sentiments d'aliénation et de frustration sans précédent. Si nous voulons réellement réaliser tout le potentiel de bienfaits qui s'offre à nous, il nous faut au moins essayer d'en arriver à un consensus sur ce point.

Fait extrêmement intéressant, au moment même où ce débat se déroulait à Terre-Neuve en vue d'abroger

[Text]

Meech Lake Accord, we had another debate generating from Newfoundland, and that was about the massive number of immigrants landing in Newfoundland for which they simply have not the ability to take care of financially. Does that not tell you something about this country? We have tens of thousands, hundreds of thousands, millions of people who are jumping off planes, running across borders and fording rivers to try to get into this country of ours. They are leaving countries all over the world.

How many Canadians are sneaking out of Canada in the dead of night to try to get into some other country? How many Canadians are looking for another home somewhere in the civilized world? Canada is a haven for people everywhere in the civilized world. People look to this country as the ultimate repository of goodwill, consensus, moderation and reasonableness. That is why there is so much interest in what is going on with Meech Lake. People all around the world find it inconceivable that a country could tear itself apart without firing a single shot, and that is why I believe we have to try to achieve some kind of a consensus here. People all around the world have looked to us

comme une expérience de tolérance. Le Canada est un pays vaste et magnifique, un pays avec un potentiel exceptionnel, incroyable. Cela, c'est le Canada.

• 1150

People everywhere in the world are looking to us with envious eyes as we struggle in this fight between constitutional lawyers. People everywhere in the civilized world are wondering what it is that could be so serious that we would tear apart a country with such greatness. I think the time has come, Mr. Chairman and members of the committee, that we try to handle this debate from here on in with cool hands, a steady heart, so that the moderate and reasonable Canadians can speak. We have to put away partisanship, Liberal, Conservative and NDP, and we have to cool the inflammatory rhetoric.

When I am asked the question whether I choose Quebec or Newfoundland, I answer that I choose them both, and I think that should be the answer of every Canadian. We should not be put in Canada in the position of having to make choices between our brothers and our sisters. This is one country indivisible. There are some who think that we are hopelessly idealistic for our province to feel so optimistic about the potential of constitutional accommodation being found.

It is based on the simple premise that we do not believe that a nation of over 25 million, blessed with riches greater than that of any other nation in the world, is going to let its politicians and lawyers tear themselves apart over a Constitution and the wording of a Constitution.

[Translation]

l'Accord du lac Meech, Terre-Neuve a commencé un autre débat au sujet du nombre important d'immigrants qui débarquent dans cette province, laquelle n'a pas les moyens financiers de s'en occuper. Est-ce que cette situation n'est pas révélatrice au sujet de notre pays? Il y a des dizaines de milliers, des centaines de milliers, des millions de gens qui sautent d'avions, traversent les frontières et franchissent les rivières pour essayer d'entrer au Canada. Ils quittent leur pays d'origine dans le monde entier.

Combien de Canadiens essaient de sortir clandestinement du Canada au beau milieu de la nuit pour entrer dans un autre pays? Combien de Canadiens cherchent à créer un autre foyer dans une autre partie du monde civilisé? Le Canada est un refuge pour tous les habitants du monde civilisé. Les gens considèrent notre pays comme le dépositaire suprême de la bonne volonté, de l'entente générale, de la modération et de la sagesse. C'est pourquoi tant de gens s'intéressent aux discussions sur le lac Meech. Dans le monde entier, les gens jugent impensable qu'un pays puisse s'entre-déchirer sans qu'un seul coup de feu soit tiré, et c'est pourquoi je suis convaincu que nous devons parvenir à nous entendre. Dans le monde entier, les gens nous voient.

as an example of tolerance. Canada is a vast and wonderful country, a country with a unique and unbelievable potential. That is Canada.

Dans le monde entier, les gens nous regardent avec envie alors que nous menons cette bataille entre constitutionnalistes. Tout le monde civilisé se demande quelle question peut être assez grave pour diviser un pays aussi merveilleux que le nôtre. Le temps est venu, monsieur le président et membres du Comité, d'essayer d'aborder ce débat avec objectivité, avec calme, de façon à ce que les Canadiens modérés et raisonnables puissent se faire entendre. Il nous faut renoncer à tout sectarisme politique, que l'on soit libéral, conservateur ou néo-démocrate, et cesser de nous laisser aller à des discours incendiaires.

Lorsqu'on me demande si je choisis le Québec ou Terre-Neuve, je réponds que je choisis les deux, ce que devrait répondre tous les Canadiens, à mon avis. Nous ne devrions pas être tenus de faire un choix entre nos concitoyens. Notre pays est indivisible. Certains pensent que nous sommes désespérément idéalistes pour notre province lorsque nous faisons preuve d'un tel optimisme quant aux possibilités d'en arriver à une entente constitutionnelle.

C'est parce que, au départ, nous ne croyons pas qu'un pays de plus de 25 millions d'habitants, qui a la chance de jouir de richesses inégalées dans les autres pays du monde, va laisser ses responsables politiques et ses avocats s'entre-déchirer au sujet d'une constitution et du libellé de celle-ci.

[Texte]

There are some who believe in this debate that it is hopelessly outdated to be patriotic and to talk about national pride and national sentiment. I disagree. I think the time has come when we as Canadians, whether we be from the Arctic, or whether we be from Quebec, or British Columbia, or New Brunswick, or Ontario, whatever region we be from in this country of ours, should be prepared to say: before I am a Quebecker I am a Canadian; before I am a New Brunswicker I am a Canadian; before I am an Ontarian I am a Canadian. Thank you.

**The Chairman:** Thank you, Premier McKenna. You mentioned in the course of your remarks that the report and the testimony you are offering today are offered in the spirit of non-partisanship, and I can understand that knowing your situation in the province of New Brunswick, as I was interested in your remark that the report that came from your committee and the one that you are offering today, the companion resolution, has the support of all four corners of New Brunswick and, if I understand well, of everything in between.

**Mr. McKenna:** With a bit of a majority.

**The Chairman:** I want to thank you for your remarks, and especially thank you for your very sincere testimony on the feelings you obviously hold very dear to your heart.

M. Bird, qui est du Nouveau-Brunswick, tenait à vous saluer et à lancer le débat. Monsieur Bird, la parole est à vous.

**Mr. Bird (Fredericton—York—Sunbury):** Premier McKenna, I must say it makes me proud as a New Brunswicker to sit here and listen to the outstanding spirit of your remarks this morning. I share your view that we are all Canadians, first of all, but I cannot help but be a little parochial. I am not only proud that you are here as a New Brunswicker but also proud that you are here as a constituent of my riding of Fredericton—York—Sunbury. I hope you will remember I said that when election time comes in the future.

• 1155

I also would like to say that I am struck by your comments with respect to expressing our feelings of national pride and indeed of national affection, of love for our country, and that is too often missing. It is not missing really, but perhaps we do not think often enough about it. Perhaps things are so good in this country that we do not stop long enough to really express outwardly the real affection, the real pride we have for this country. I hope this process we are involved in and words such as yours will stimulate that emotion and nurture that feeling of patriotism in a way that we have not experienced for a long time.

Mr. Premier, I am struck by the excellent address you made today, but when you introduced your two

[Traduction]

D'autres participants au débat estiment que le fait d'être patriote et de parler de fierté nationale et de nationalisme est complètement dépassé. Je ne partage pas cette opinion. Le temps est venu, selon moi, où nous, Canadiens, que nous soyons de l'Arctique, du Québec, de la Colombie-Britannique, du Nouveau-Brunswick ou de l'Ontario, ou quelle que soit notre région d'origine, devrions être prêts à dire: je suis Canadien avant d'être Québécois, je suis Canadien avant d'être Néo-Brunswickois, et je suis Canadien avant d'être Ontarien. Je vous remercie.

**Le président:** Merci, monsieur McKenna. Vous avez signalé au cours de vos observations que le rapport et le témoignage que vous soumettez aujourd'hui sont dénués de tout sectarisme politique et, connaissant votre situation au Nouveau-Brunswick, je n'ai aucun mal à le comprendre; j'ai aussi appris avec intérêt que le rapport rédigé par votre comité et celui que vous nous proposez aujourd'hui, soit la résolution d'accompagnement, ou résolution complémentaire, a l'appui de toute la population du Nouveau-Brunswick sans exception.

**M. McKenna:** Avec une certaine majorité.

**Le président:** Je tiens à vous remercier de votre exposé, et surtout de la grande sincérité avec laquelle vous nous avez fait part des questions qui vous tiennent vraiment à coeur.

Mr. Bird, who comes from New Brunswick, wanted to welcome you and open the discussion. Mr. Bird.

**M. Bird (Fredericton—York—Sunbury):** Monsieur le premier ministre, je dois dire que je suis fier, en tant que Canadien du Nouveau-Brunswick, d'écouter les remarques éclairées que vous nous avez faites ce matin. Comme vous, j'estime que nous sommes tous Canadiens, en premier lieu, mais je ne peux pas m'empêcher d'éprouver un certain esprit de clocher. Je suis fier à double titre, d'une part parce que vous représentez le Nouveau-Brunswick et d'autre part parce que vous venez de ma circonscription de Fredericton—York—Sunbury, et j'espère que vous vous souviendrez de cela quand viendra le temps des élections.

J'ai aussi été frappé de la façon dont vous exprimez notre fierté et notre amour de la patrie, sentiments qui sont trop souvent absents, ou tout au moins que l'on ne songe pas suffisamment à exprimer. Nous sommes peut-être trop gâtés dans notre pays pour nous attarder à exprimer ouvertement le sentiment réel qui nous lie à ce pays, la fierté qu'il nous inspire. J'espère que l'entreprise dans laquelle nous nous sommes lancés et les paroles que vous venez de prononcer éveilleront cette émotion et enflammeront notre patriotisme comme il ne l'a pas été depuis longtemps.

Monsieur le premier ministre, vous nous avez fait un très bon discours, mais lorsque vous avez présenté vos

[Text]

resolutions in the legislature of New Brunswick, you said that the companion resolution was designed to complement and build on the historic achievements of the Meech Lake Accord. You said in particular that the basic purpose of Meech Lake—that Quebec become a willing signatory to the Canadian Constitution—was so fundamental as to be beyond debate. I would like to say that I for one agree with you in that respect. I believe it is truly the unity of our country that is the primary purpose of this entire process in which we find ourselves at this time.

The two questions I would like to ask you are of a general nature, to help set the stage for the mission of this committee. First of all, when you introduced the two resolutions in your legislature you said that the first one, the original Meech Lake Accord, would be passed by your legislature once you had sufficient evidence of support for the companion resolution to justify that action.

Obviously, as you have said in your opening remarks today, you endorse the proceedings of this committee. So I gather you feel the federal government has taken a step in the right direction to convey that evidence of support for the initiative you have taken. Obviously, that gives you that feeling.

**Mr. McKenna:** Very much so. I found it a very welcome opening. The Government of Canada was saying in effect that they recognized the time had come to open this debate to the public of Canada to consider these improvements. I think that was a big step forward and I think it has advanced the cause of reconciliation considerably.

**Mr. Bird:** Good. Building on that, Mr. Premier, perhaps you could elaborate for the committee in general terms what will constitute the “necessary degree of support” to give you the momentum and the confidence to move forward and pass the Meech Lake Accord in the New Brunswick legislature.

**Mr. McKenna:** I think that is a fair question and it is important to give the answer so that the people of Canada understand it. We in New Brunswick will be the judge of what represents that commitment. We believe that, even at some cost to our credibility if necessary, we absolutely must keep our flexibility.

At the present time, everybody in the country is saying that unless you do this, I will do this. You cannot change a comma of this—unless it is done my way, it is no way. We think it is time that somebody took a different approach completely. We will be the judge. We want to stay flexible on that. We will judge it when the time comes. It will take a substantial commitment, I can say that much, but I do not want to go farther than that.

**Mr. Bird:** Mr. Premier, you used the analogy a few minutes ago of waiting for the next bus. I have tried to think of an analogy that might suit the process we are in. Both you and I are canoeists and we like to run some of those great New Brunswick rivers. I thought of your

[Translation]

deux résolutions au Parlement du Nouveau-Brunswick, vous disiez que la résolution d'accompagnement était conçue pour compléter l'Accord du lac Meech, qui en serait la pierre angulaire. Vous disiez en particulier que l'objectif principal de l'Accord du lac Meech, à savoir que le Québec devienne signataire de la constitution canadienne, était si fondamental qu'il n'était point besoin d'en discuter. Personnellement, je suis d'accord avec vous sur ce point. C'est vraiment l'unité de notre pays qui est l'objectif principal de cette entreprise dans laquelle nous sommes engagés.

Les deux questions que je voudrais vous poser sont de nature générale et donnent le contexte dans lequel se déroule la mission de ce Comité. Quand vous avez présenté les deux résolutions devant le Parlement de votre province, vous disiez que l'Accord originel du lac Meech serait adopté par votre Parlement lorsque vous auriez réuni suffisamment d'appuis pour la résolution d'accompagnement.

Vous êtes, de toute évidence et comme vous l'avez dit dans votre déclaration, d'accord avec les travaux de ce Comité. Vous considérez donc, je pense, que le gouvernement fédéral a fait un pas dans la bonne direction pour marquer son appui à votre démarche, et vous vous sentez conforté par lui.

**M. McKenna:** Certainement, c'est une mesure que j'ai trouvée très favorable. Le gouvernement du Canada reconnaît en effet que l'heure est venue d'ouvrir le débat au public et de lui demander d'examiner ces améliorations. C'est un grand pas en avant, qui aura fait beaucoup pour la réconciliation de notre pays.

**M. Bird:** Très bien. À partir de là, monsieur le premier ministre, pourriez-vous peut-être expliquer au Comité, en termes généraux, ce qui constituera «l'appui nécessaire» pour vous donner l'élan et la confiance d'aller de l'avant et d'adopter l'Accord du lac Meech au Parlement du Nouveau-Brunswick?

**M. McKenna:** C'est une question pertinente, et je me dois d'y répondre, afin que le peuple canadien la comprenne bien. Nous, du Nouveau-Brunswick, serons juges de ce que représente cet engagement. Nous croyons devoir absolument conserver une certaine flexibilité, quitte à ce que notre crédibilité en souffre, si besoin est.

À l'heure actuelle, chacun se retranche sur ses positions, adresse des ultimatums, se montre inflexible et n'envisage qu'une solution, la sienne. Il est temps de changer de ton. Nous serons juges, nous voulons nous réserver cette possibilité, nous voulons porter un jugement quand le moment sera venu. Il nous faudra nous engager à fond, c'est ce que je peux vous affirmer, mais je ne puis en dire davantage.

**M. Bird:** Monsieur le premier ministre, il y a quelques instants, vous disiez qu'il faudrait attendre le prochain coche, la prochaine occasion. J'ai essayé de trouver une image qui rende bien la situation dans laquelle nous nous trouvons. Tous deux, nous faisons du canoë sur les

[Texte]

companion accord perhaps as a raft in a very rough river, a raft in which we can run those difficult constitutional rapids that face us, a raft in which the assurances and the confidence of those who are concerned about the Meech Lake Accord could be conveyed to the sanctity of the constitutional future. How do you see the concerns of your colleagues in Manitoba and Newfoundland, even in Quebec, being transported, being recruited to the safety of that raft you have commenced to construct?

• 1200

**Mr. McKenna:** Your question really challenges me to be candid about the degree of difficulty involved in this. I have to tell you that before I left New Brunswick early this morning there was a tape on my desk and I put it in my machine. It started off by saying: your mission, should you choose to accept it—

**Some hon. members:** Oh, oh!

**Mr. McKenna:** —is to accomplish all of these changes to Meech Lake without reopening it. The fact is that we are going to have to be very artful here because it is a political world and we are all tied up in imagery, symbolism, face-saving and politics and all kinds of complicated factors. But my belief is that we have presented a vehicle that may be enough, or it may be a vehicle that others can build on, that should satisfy Quebec because Meech Lake is not being reopened. They can say, and I think justify saying, that these are really exterior elements that do not really threaten Meech Lake, so I think it should be acceptable to Quebec. As for Manitoba and Newfoundland, we have addressed many of the concerns they have articulated. In that sense we have cleared a lot of the ice out of the river.

There is really one paramount thing that we have not articulated and that is with respect to the Senate. I would invite those provinces to try to achieve some consensus on process or substance concerning the Senate. So it is a raft that one can build on too, Bud.

**Mr. Bird:** I think it is, Premier McKenna, and again I would like to reiterate my pride in participating in this process with you.

**M. Ouellet:** Monsieur le président comme le chef de l'Opposition, M. Gray, a dit à la Chambre des communes le 27 mars dernier, le Parti libéral du Canada participera pleinement et activement aux travaux de ce Comité parlementaire. Plusieurs députés libéraux—au moins une douzaine—se succéderont au sein de ce Comité au cours des prochaines semaines. Tous et toutes viendront y siéger avec le désir de servir positivement et tous et toutes appuieront les efforts déployés de part et d'autre pour sortir de cette impasse constitutionnelle au moyen de ce

[Traduction]

grandes rivières de notre province. Je vois, dans votre résolution d'accompagnement, une de ces embarcations ballottée dans les tourbillons constitutionnels, une embarcation qui nous permettra de franchir ces rapides, une embarcation qui mènera à bon port, dans le havre de la constitution, ceux auxquels l'Accord du lac Meech tient à coeur. Comment, d'après vous, les préoccupations de vos collègues du Manitoba et de Terre-Neuve, voire du Québec, pourront-elles trouver refuge sur l'embarcation que vous avez commencé à bâtir?

**M. McKenna:** Votre question me force à parler franchement du degré de difficulté que cette entreprise comporte. Avant mon départ du Nouveau-Brunswick, ce matin, il y avait sur mon bureau une bande magnétique que je me suis mis à écouter. Elle disait: votre mission, si vous décidez de l'accepter. . .

**Des voix:** Oh, oh!

**M. McKenna:** . . . est d'apporter à l'Accord du lac Meech toutes ces modifications sans le renégocier. Nous allons devoir nous montrer très habiles parce que nous vivons dans le monde de la politique où nous sommes des prisonniers des images, du symbolisme, de tractations, de la nécessité de sauver la face et de toutes sortes de facteurs complexes. Mais l'embarcation que nous avons proposée suffira, je crois, à manoeuvrer entre ces écueils, et d'autres pourront s'en inspirer. Il est possible que Québec l'accepte, parce que l'Accord du lac Meech n'est pas renégocié. Le Québec peut reconnaître, non sans justification, que ce ne sont là que des éléments accessoires qui ne remettent pas en question l'Accord du lac Meech et qui sont donc acceptables. Quant au Manitoba et à Terre-Neuve, nous avons pensé à un grand nombre de leurs objections et, en ce sens, nous avons déblayé le terrain, nous avons dégagé la glace qui obstruait la rivière.

Il y a une question d'importance capitale que nous n'avons pas abordée, c'est celle du Sénat. J'invite ces provinces à essayer de s'entendre sur le fond de la question, ou sur la manière de procéder. L'embarcation peut être aménagée, Bud.

**M. Bird:** Je pense que vous avez raison, monsieur le premier ministre, et je voudrais vous redire combien je suis fier de participer avec vous à cette entreprise.

**Mr. Ouellet:** Mr. Chairman, as Mr. Gray, leader of the Opposition, said it on the 27th of March, in the House of Commons, the Liberal Party of Canada will fully and actively participate in the proceedings of the this Parliamentary Committee. In the coming weeks, several Liberal Members—at least a dozen—will serve on this Committee. All will have the desire to serve in a positive way and all will support the efforts made on all sides to get us out of this Constitutional deadlock through what is considered as absolutely fundamental: An open and

*[Text]*

que l'on pense absolument essentiel: un dialogue constructif et ouvert est absolument essentiel, à ce moment-ci, pour sauver l'Accord du lac Meech.

Il me fait donc plaisir, au nom du Parti libéral du Canada, de féliciter ce matin le premier ministre McKenna pour son initiative. Nous sommes pleinement conscients qu'il cherche à faire avancer le débat constitutionnel et qu'il offre une solution pour dénouer l'impasse qui perdure depuis que différents gouvernements provinciaux ont été élus au Nouveau-Brunswick, au Manitoba et à Terre-Neuve, et surtout depuis que les nouveaux premiers ministres provinciaux, qui n'étaient pas à l'Édifice Langevin les 2 et 3 juin 1987, ont exprimé publiquement des réserves au sujet de l'Accord du lac Meech.

Je trouve donc, et je le dis au nom de notre parti, excessivement louable la démarche du premier ministre McKenna, surtout parce qu'il a choisi de présenter une résolution d'accompagnement reconnaissant que l'Accord du lac Meech ne peut être ouvert et modifié directement, parce qu'une telle modification obligerait le Parlement du Canada et plusieurs assemblées législatives à tout reprendre du début.

Mais a-t-on encore le temps? C'est là ma première question au premier ministre McKenna. Il me semble que le premier ministre Mulroney aurait dû présenter officiellement une telle résolution d'accompagnement il y a plusieurs mois, mais puisqu'il ne l'a pas fait, reste-t-il encore assez de temps pour dégager un nouveau consensus au pays et sauver l'Accord du lac Meech?

• 1205

Deuxièmement, j'aimerais demander au premier ministre McKenna de me dire s'il croit que sa proposition, qui vise à donner au Parlement et au gouvernement du Canada le rôle de promouvoir la caractéristique fondamentale du Canada, celle qui est visée à l'alinéa 1a) de la modification constitutionnelle de 1987, a plus de chance d'être acceptée maintenant qu'en juin 1987. Est-ce qu'il pense que le Québec est maintenant prêt à reconnaître ce rôle à Ottawa dans la Constitution? Est-ce qu'il est d'avis qu'enfin, le premier ministre Mulroney est prêt à assumer pleinement cette responsabilité qui, pour nous du Parti libéral, nous semble très évidente pour un gouvernement canadien?

**M. McKenna:** Vous me demandez s'il reste du temps. Oui, il y a du temps s'il y a de la volonté.

Pour ce qui est de votre question concernant la clause de promotion, je crois que le gouvernement fédéral actuel est prêt à accepter sa responsabilité. J'espère que ce sera une des recommandations de ce Comité et que le gouvernement du Canada acceptera une telle recommandation. Il est essentiel que ce soit clair: ce rôle de promotion n'est pas une menace pour la province de Québec; c'est dans le champ de compétence du gouvernement fédéral seulement et cela n'affecte pas l'intégrité culturelle de la province de Québec.

*[Translation]*

constructive dialogue, vital now in order to save the Meech Lake Accord.

It is a pleasure for me, on behalf of the Liberal Party, to congratulate Premier McKenna for his initiative. We are fully aware that he strives to further the Constitutional debate in that he proposes to break the impasse in which we are since new provincial governments have been elected in New Brunswick, Manitoba and Newfoundland and, above all, since the new provincial Premiers, who were not present at the Langevin Building on 2 and 3 June 1987, publicly expressed reservations about the Meech Lake Accord.

Premier McKenna's initiative deserves to be highly praised, and I speak on behalf of our Party, mainly because he chooses to propose a companion resolution recognizing that the Meech Lake Accord cannot be reopened and directly amended because such an amendment would force the Parliament of Canada and several legislatures to start everything from the beginning.

But is there still time? This is my first question to Premier McKenna. It seems to me that Prime Minister Mulroney should have officially proposed such a companion resolution several months ago, but since he did not do it, is there still enough time left to find a new national consensus and save the Meech Lake Accord?

Secondly, I would like to ask Premier McKenna if he believes that his proposition which aims at giving the Parliament and the government of Canada the role of promoting the fundamental characteristic of Canada referred to in paragraph 1(a) of the constitutional amendment of 1987 has a better chance of being accepted now than in June 1987. Does he think that Quebec is now ready to recognize this role to Ottawa in the Constitution? Does he think, finally, that Prime Minister Mulroney is ready to fully assume this responsibility which for us in the Liberal Party seems very evident for a Canadian government?

**Mr. McKenna:** You are asking me if there is enough time left. Yes, there is enough time if there is a will.

As far as the promotion clause is concerned, I think that the actual federal government is ready to assume its responsibility. I hope it will be one of the recommendations of this committee and that the government of Canada will accept such a recommendation. It is essential that it be clear: this promotion role is not a threat for the Province of Quebec; it is in the jurisdiction of the federal government only and it does not affect in any way the cultural integrity of the Province of Quebec.

[Texte]

Également, dans un certain sens, le niveau de responsabilité est différent dans les différents coins du pays. Par exemple, si les droits ne sont pas bien respectés dans une région, le rôle du gouvernement du Canada est peut-être plus fondamental dans cette région. On dit que dans la province de Québec, les anglophones sont bien respectés. Peut-être que cette situation est différente, mais dans cette perspective, il y a une obligation.

Le gouvernement du Canada doit jouer ce rôle. Ce n'est pas un nouveau pouvoir; c'est un pouvoir actuel. J'ai bon espoir que l'actuel gouvernement du Canada, avec votre appui et la collaboration de tous les membres du Comité, sera prêt à accepter ses responsabilités.

**Mr. Ouellet:** Premier McKenna, in your preliminary remarks you indicated that you have always expressed an interest in reform of the Senate. When we look at your companion resolution you do not specifically address this question. You indicated in your preliminary remarks that you believed some others might be more suitable to come forward with a series of proposals.

Have you had some preliminary discussions with some of your colleagues, Premiers from western Canada? Are you in fact hoping that Manitoba, for instance, could come up with a companion resolution that could bring forward some specific amendments dealing with Senate reform? And are you hoping that what you are ready to do in New Brunswick, that is, to pass Meech Lake but pass also a companion resolution that could be kicked in at a certain period of time in the future, is what Manitoba could follow suit with and do the same? Is this your hope, and have you had some preliminary discussions with your western colleagues in this regard?

**Mr. McKenna:** To start with, it is my view that there is going to have to be some movement on the Senate question for us to achieve constitutional accommodation. I have always felt that. I believe it is better for those most intimately associated with the Senate reform question to craft the approach, because the likelihood is greater that it will meet with their approval. That just seems to make sense.

• 1210

I am not necessarily inviting literally hundreds of new ingredients in our companion resolution. This is not an Irish stew; it is just the companion resolution, and I think it is critical that whoever wants to contribute to it or modify it should build a degree of consensus around his or her suggestion.

My belief is that there will be some creative proposals with respect to the Senate, I hope, that can respect the difficulty in reopening Meech Lake but also come to grips with the Senate question. We have had a lot of talks over the year amongst colleagues about that question. I cannot tell you that I know of any breakthrough. Nor can I tell

[Traduction]

Also, in a certain way, the level of responsibility is different for different parts of the country. For instance, if the rights are not respected as they should be in one region, the role of the government of Canada might then be more fundamental in this region. People see that in the Province of Quebec, anglophones are respected. This situation might be different, but in this perspective, there is an obligation.

The government of Canada must assume this role. It is not a new power; it is the actual power. I have great hope that the present government of Canada, with your support and the co-operation of all the members of the committee, will be ready to assume its responsibilities.

**M. Ouellet:** Monsieur le premier ministre, dans vos observations préliminaires, vous avez indiqué que la question de la réforme du Sénat vous a toujours intéressé. Mais dans votre résolution d'accompagnement, vous ne faites qu'effleurer la question. Vous nous avez dit penser que d'autres pourraient avoir une série de propositions à formuler.

Avez-vous commencé à débroussailler un peu le terrain avec certains de vos collègues, les premiers ministres de l'Ouest du Canada? Pensez-vous que le Manitoba, par exemple, pourrait présenter aussi une résolution d'accompagnement dans laquelle il serait, entre autres, question de modifications ayant trait à la réforme du Sénat? La province du Nouveau-Brunswick est prête à adopter l'Accord du lac Meech, mais en même temps une résolution d'accompagnement qui entrera en vigueur à un certain moment. Ceci dit, pensez-vous que cela engendrera un mouvement d'entraînement, et que le Manitoba en fera autant? Est-ce l'espoir que vous entretenez, et en avez-vous discuté quelque peu avec vos collègues des provinces de l'Ouest?

**M. McKenna:** Pour arriver à quelque chose sur le plan constitutionnel, je pense que les choses vont devoir bouger un peu en ce qui a trait à la question de la réforme du Sénat. J'ai toujours eu ce sentiment. Il m'apparaît logique de laisser à ceux qui connaissent mieux la question le soin de proposer l'approche à utiliser parce qu'elle risque ainsi de faire davantage leur affaire. Cela me paraît tout simplement logique.

Ceci dit, ce n'est pas forcément une invitation à ajouter des centaines de nouveaux ingrédients à notre résolution d'accompagnement. Ce n'est pas un ragoût irlandais; ce n'est qu'une résolution d'accompagnement, et je pense qu'il est essentiel que quiconque a l'intention d'y ajouter quelque chose ou de la modifier établisse un certain consensus autour de sa proposition.

Je pense qu'il va y avoir quelques propositions créatives à l'égard du Sénat, des propositions qui, espérons-le, malgré l'impossibilité de renégocier l'Accord du lac Meech, laisserons quand même entrevoir certaines possibilités. Nous en avons beaucoup discuté, mes collègues et moi, au cours de l'année. Il n'est rien ressorti

*[Text]*

you that I am specifically dealing with my western colleagues, but I know they are fully seized of the importance of the Senate question to them and I believe something will come forward in the coming weeks.

**Ms Blondin (Western Arctic):** Premier McKenna, I would like to commend you on your sense of diplomacy and fairness and your commitment to national unity. I feel comfortable with the fact that you have put forward amendments that will do much for the creation of provinces in the two territories. I know you have personally been there, so your sensitivity was perhaps a bit enhanced by your contact.

I would like to raise another issue with regard to the aboriginal peoples. In your statement you speak about the distinct society. You say:

We do not object in any way to the recognition of Quebec as a distinct society. It is a fact. We acknowledge that the Government of Quebec must have a constitutionally recognized role to preserve and promote that distinctiveness.

The aboriginal people, the Assembly of First Nations, said:

It should be noted at the outset that the First Nations fully support Quebec's desire to re-establish itself within the constitutional fold. However, the recognition of Quebec as a distinct society and the constitutional entrenchment of Quebec's anglo-French cultural duality as a fundamental characteristic of Canada are both objectionable and historically inaccurate.

They also go on to say:

If Quebec's linguistic and cultural heritage is the feature that distinguishes it, surely the First Nations, whose languages and cultures are even more unique and special, warrant similar constitutional protection. Furthermore, the idea that French and English are the founding nations of Canada is a myth that cannot be perpetuated in the Canadian Constitution. The First Nations must be accorded recognition as Canada's first and founding peoples, which is an historical fact.

I would like to get your reaction to what accommodations you have made. You have made references to it, but not specifically with regard to a recognition of aboriginal peoples as a distinct society.

**Mr. McKenna:** Your question is a very good one, Ethel. I must tell you that nothing has touched me as much, being a Canadian, as travelling across this country and in particular travelling through northern Canada, meeting with residents of the territories in the aboriginal communities, wherever they might live.

*[Translation]*

de tellement neuf, toutefois. Je peux cependant vous dire que mes collègues de l'Ouest sont pleinement conscients de l'importance que revêt la question du Sénat pour eux, et je pense qu'ils auront quelque chose à proposer au cours des semaines à venir.

**Mme Blondin (Western Arctic):** Monsieur le premier ministre, je vous félicite de votre diplomatie et de votre sens de la justice, ainsi que de votre engagement à l'égard de l'unité nationale. Je suis heureuse que vous ayez présenté des modifications qui aideront à faire avancer le dossier de la création de provinces dans les deux territoires. Je sais que vous y êtes allé, personnellement, et votre visite vous a probablement permis de comprendre un peu mieux la situation.

Je voudrais aborder une autre question au sujet des peuples autochtones. Dans votre déclaration, vous parlez de la société distincte. Vous dites:

Nous ne sommes aucunement opposés à la reconnaissance du Québec à titre de société distincte. C'est une réalité. Nous reconnaissons que le gouvernement du Québec doit jouer un rôle reconnu dans la Constitution en ce qui a trait à la protection et à la promotion de ce caractère distinctif.

Pour leur part, les autochtones, l'Assemblée des Premières nations, ont dit:

Il faut souligner, dès le départ, que les Premières nations appuient pleinement le désir du Québec d'être rétabli au sein de la Constitution canadienne. Toutefois, la reconnaissance du Québec, en tant que société distincte, et la reconnaissance constitutionnelle de la dualité culturelle anglaise et française du Québec, en tant que caractéristique fondamentale du Canada, sont toutes deux contestables et fausses sur le plan historique.

Ils ajoutent:

Si l'héritage linguistique et culturel du Québec lui confère un caractère distinctif qui mérite d'être protégé dans la Constitution, que dire alors des langues et des cultures des Premières nations qui ont un caractère encore plus unique et spécial? Qui plus est, l'idée que les peuples français et anglais sont les peuples fondateurs du Canada est un mythe qu'il faut cesser de perpétuer dans la Constitution canadienne. Ce sont les Premières nations qui méritent ce titre, ce qui correspond à la réalité historique.

Je voudrais avoir votre réaction à cet égard. Vous y avez fait allusion, mais pas au point de reconnaître les peuples autochtones comme une société distincte.

**M. McKenna:** C'est une très bonne question, Ethel. Je dois vous dire que rien ne m'a plus touché, en tant que Canadien voyageant dans tout le Canada, et en particulier dans le nord du Canada, que de rencontrer des membres des collectivités autochtones des territoires, où qu'ils vivent.

[Texte]

I was touched by the enormous affection that people, wherever they lived, had for the country and the enormous devotion they had to the country, but also the very real sense of importance they attach to the Constitution and their role in it. I guess we are really a young country in terms of the history of the world, and all of us want to be able to touch something tangible to show that we are part of Canada, this very special country. So the aboriginal community makes a good case.

There are really two arguments I can make to you. First of all, there is a certain constitutional recognition, protection, of the aboriginal community with section 25, which as you know in 1981 and 1982 went far in identifying the protections afforded to the aboriginal people in the context of the Charter of Rights; and second, in the Meech Lake round, moving the collective interpretive rights in section 25 into section 16 to shield them from any potential impact of the distinct society clause.

• 1215

I think the First Ministers in the Meech Lake process were sensitive to the aboriginal community, but I guess the complete answer to your concern would be this. We wanted to establish a process, Ethel, by which the aboriginal concerns could be brought to the First Ministers' level and hopefully addressed, so we could work on the self-government principle and identify the role of the aboriginal community. I did not want to prejudice what those consultations would lead to.

It seemed a bit premature to start changing the Constitution around, dealing with aboriginal questions and prejudging the results of a full consultative process with the aboriginal community. Not only was it a bit premature but it seemed to me to be a trifle patronizing to tell aboriginal people what was good for them and that we were going to put it in the Constitution. I thought it was more important that we have a process by which the aboriginal community could tell us what was good for them, so we could achieve some kind of constitutional agenda in the future. That is what motivated the way we dealt with the aboriginal question.

**The Chairman:** I have just one remark. You should be careful about Irish stew, Mr. Premier. My mother was Irish, and she would have objected to your remark.

**Mr. McKenna:** I know, and my father.

**Mr. Nystrom (Yorkton—Melville):** I too want to welcome you here this morning, Premier McKenna, and congratulate you, sir, on your companion resolution as you try to find a way out of this constitutional impasse that is now facing the country. I particularly admire your way of going about it, where on the one hand you attempt

[Traduction]

J'ai été touché de constater l'énorme affection et la très grande dévotion qu'éprouvent les autochtones à l'égard du pays, mais aussi la très grande importance qu'ils accordent à la Constitution et à leur rôle au sein de cette Constitution. Nous sommes vraiment un pays jeune, et je suppose que nous voulons tous pouvoir nous raccrocher à quelque chose de tangible pour prouver que nous faisons partie du Canada, de ce pays très particulier. Le comportement des autochtones à cet égard nous en donne un exemple probant.

Il y a en réalité deux arguments que je peux vous faire valoir. Premièrement, l'article 25 de la Charte des droits reconnaît les droits des collectivités autochtones et en assure la protection. Deuxièmement, il y a aussi le fait qu'au cours des négociations qui ont abouti à l'Accord du lac Meech, on a fait passer les droits collectifs stipulés à l'article 25 dans l'article 16 pour les protéger de toute influence que pourrait avoir l'article de la société distincte.

Dans le cadre des négociations qui ont mené à la signature de l'Accord du lac Meech, les premiers ministres ont été sensibles à la situation des autochtones, mais pour répondre à votre question, je vous dirai que nous avons préféré faire en sorte que les premiers ministres discutent des inquiétudes des autochtones à l'occasion de leur première rencontre, afin de commencer à travailler sur le principe de l'autonomie politique et de déterminer le rôle de la collectivité autochtone. Je n'ai pas voulu préjuger les résultats de ces consultations.

Il me semblait un peu prématuré de vouloir commencer à modifier la Constitution, commencer à régler les questions ayant trait aux autochtones et préjuger des résultats d'un processus de consultations complet auprès de la collectivité autochtone. En outre, il me paraissait plutôt condescendant de vouloir ainsi aller dire aux autochtones ce qui est bon pour eux, et que nous allons l'inscrire dans la Constitution. J'ai pensé qu'il importait davantage d'établir un processus qui leur permettrait de nous le dire, de manière à parvenir à établir une espèce de programme constitutionnel. C'est ce qui explique l'attitude que nous avons adoptée à l'égard des questions touchant les autochtones.

**Le président:** J'ai seulement une remarque à vous faire. Vous devriez faire un peu plus attention lorsque vous parlez de ragoût irlandais, monsieur le premier ministre. Ma mère était irlandaise, elle vous en aurait probablement voulu pour votre observation.

**M. McKenna:** Je sais, et mon père aussi était irlandais.

**M. Nystrom (Yorkton—Melville):** Je vous souhaite moi aussi la bienvenue ici ce matin, monsieur le premier ministre, et je vous félicite aussi de la résolution d'accompagnement que vous proposez pour tenter de dénouer l'impasse constitutionnelle dans laquelle nous nous trouvons. J'admire particulièrement la façon dont

*[Text]*

to save Meech Lake and all the importance in Meech Lake in terms of Quebec signing the Constitution and the five conditions, and on the other hand you are trying to address the concerns and suggestions that come from many other people out there in the Canadian community. I hope the process is a success. It is very important to try to find that accommodation, that consensus that we all need in this country.

I want to follow up on a question Mr. Bird asked. He suggested to you, and you have said before, that you would need significant evidence of support before you would pass Meech Lake in New Brunswick, and you want to remain flexible on that. I understand from what you have said already that one component of that, of course, would be the Parliament of Canada. That represents a fair amount of significant support. Of course, I understand your desire to remain flexible, but would I be right to assume that you would also consider the National Assembly of Quebec to be part of what you would need in terms of support of your companion resolution before you would pass Meech Lake? Would Quebec be part of what you would need to determine what is significant support?

**Mr. McKenna:** Significant support is significant support. Again, we will judge when the time comes what that support is.

First of all, let me answer by saying this. There are different elements in the companion resolution we have proposed that attract different levels of support as a condition precedent, some requiring unanimity and some requiring 7 out of 10 with 50% of the population. So the question of what is significant support could vary from one to the other.

Second, even though the Province of New Brunswick has approached this exercise in a spirit of accommodation and compromise to achieve reconciliation, we continue to be very firm in our conviction that additions have to be made to Meech Lake. We will bend in New Brunswick, but we will not break. We are just as determined today as we were two and a half years ago to see a more generous Meech Lake Accord. That means we are going to have to have substantial commitment to changes, so we know when we put our signature on the Meech Lake Accord that we have an ironclad guarantee that the concerns of a lot of other Canadians are going to be addressed. I avoided your question deliberately.

**Mr. Nystrom:** I like your approach in terms of being flexible. It seems to me that the National Assembly of Quebec is very important in terms of what might constitute significant support across the country.

I would like to ask you a question about timing. This is really very crucial. You are saying that the companion resolution will come into effect but only after the Meech Lake Accord. Do you have any suggestions for this

*[Translation]*

vous essayez de sauver l'Accord du lac Meech, compte tenu qu'il est important d'amener le Québec à signer la Constitution, de respecter les cinq conditions du Québec, et de tenter de tenir compte, en même temps, des inquiétudes et des propositions qui ont formulées par bien d'autres Canadiens dans tout le pays. J'espère que l'entreprise sera couronnée de succès. Il est très important de tenter d'en arriver à un compromis, à ce consensus dont nous avons tous besoin dans notre pays.

Je veux enchaîner sur une question qu'a posée M. Bird. Vous avez dit plus tôt que vous voudriez être assuré d'un appui important à l'égard de votre résolution avant d'accepter de faire adopter l'Accord du lac Meech au Nouveau-Brunswick, et vous voulez demeurer souple à cet égard. Je déduis de ce que vous nous avez déjà dit, que l'un des éléments importants serait, évidemment, l'appui du Parlement du Canada. Ce serait un atout important. Évidemment, je comprends votre volonté de demeurer souple, mais serait-il juste de supposer que l'appui de l'Assemblée nationale du Québec à l'égard de votre résolution serait aussi pour vous une condition avant l'adoption de l'Accord du lac Meech par le Nouveau-Brunswick?

**M. McKenna:** Un appui important, c'est un appui important. Nous en jugerons lorsque le moment sera venu.

Premièrement, il ne faut pas perdre de vue que notre résolution d'accompagnement comporte différents éléments qui appellent chacun différents degrés d'appui, pour certains, un appui unanime, et pour d'autres, l'appui de sept provinces sur dix représentant 50 p. 100 de la population. L'importance de l'appui nécessaire varie donc d'un élément à l'autre.

Deuxièmement, même si la province du Nouveau-Brunswick a entrepris cet exercice dans un esprit de compromis et de réconciliation, nous demeurons fermement convaincus de la nécessité d'ajouter des choses à l'Accord du lac Meech. Nous allons plier, au Nouveau-Brunswick, mais nous ne rompons pas. Nous sommes toujours aussi déterminés aujourd'hui que nous l'étions il y a deux ans et demi à faire en sorte que l'Accord du lac Meech soit plus généreux. Cela signifie que nous allons devoir obtenir un engagement ferme à l'égard de changements, de manière à ce que, lorsque nous apposerons notre signature sur l'Accord du lac Meech, nous aurons la meilleure garantie qui soit que les inquiétudes de bien d'autres Canadiens ne seront pas laissées pour compte. J'ai évité de répondre à votre question de façon délibérée.

**M. Nystrom:** J'aime bien la souplesse dont vous faites preuve. L'appui de l'Assemblée nationale du Québec m'apparaît comme un élément très important dans l'ensemble du Canada.

J'aurais maintenant une question à vous poser au sujet de l'entrée en vigueur de votre résolution. C'est un élément vraiment très crucial. Vous dites que votre résolution d'accompagnement n'entrera en vigueur

[Texte]

committee this morning as to what we should be recommending to the Parliament of Canada on the question of timing? Would you see hypothetically, for example, the Meech Lake Accord coming into effect but not being proclaimed until a companion resolution comes into effect as well?

• 1220

There is some concern, Mr. Chairman, that we might have Meech Lake but would have a sort of dangling accord out there that has no deadline as to when it comes into effect. I think maybe timing could be a mechanical problem, but do you have any suggestions of getting around that problem that might be useful?

**Mr. McKenna:** Obviously, Mr. Nystrom, the optimum situation for me is to have simultaneous passage so that effectively we have the Meech Lake Accord passed as it is and simultaneously improvements.

I am human enough to recognize that one has to make way in life for any variables that I do not know about at this stage, so I would prefer to remain somewhat flexible on that. But to answer a part of your question, we could not tolerate a dangling companion resolution. There would have to be clear time limits put on it. There would have to be the certain knowledge for Canadians that they are going to end up achieving success on the companion resolution.

I cannot help but reflect for a moment on this whole question of timing. So many people are saying, and I think wrongly, that Meech Lake has to be passed as it is and it is only when it is passed that we will consider other changes. Really, whether a change takes place an hour after Meech Lake, a day after, six months after, or ten years after, it is still a change to the Constitution of Canada. I do not see why people are being so uptight about having changes in close proximity to Meech Lake. What if we did it 10 years later? It still affects the Constitution of Canada. The only difference is that we go through 10 years of not having the comfort of those changes.

My view is that the tighter the timespread between the two, the better. I believe Canadians should have the sure comfort of knowing that if Meech Lake is passed, the companion resolution will be passed in proximity to it.

**Mr. Nystrom:** The tighter you tie the timing of the two together, the better. Do you have any suggestions as to what we should be recommending to Parliament? Would you have a sunset clause where if the companion resolution did not go through in, say, six months or one year that Meech would not actually happen; for example, that Meech is passed but not proclaimed and if the companion does not get passed by a significant number of provinces then neither shall be proclaimed? I am sure

[Traduction]

qu'après l'entrée en vigueur de l'Accord du lac Meech. Que devrions-nous recommander au Parlement du Canada à cet égard? Avez-vous des suggestions à nous faire? Par exemple, l'Accord du lac Meech devrait-il entrer en vigueur, mais ne pas être proclamé avant qu'une résolution d'accompagnement n'entre en vigueur en même temps?

On craint quelque peu, monsieur le président, que l'on signe l'Accord du lac Meech, mais qu'il y ait aussi un autre accord en suspens, dont on n'est pas trop sûr de l'entrée en vigueur. Ce n'est peut-être qu'une difficulté tout à fait technique, mais avez-vous des suggestions qui pourraient être utiles à cet égard?

**M. McKenna:** Évidemment, monsieur Nystrom, la situation idéale, pour moi, serait que l'on adopte en même temps l'Accord du lac Meech et les améliorations.

Mais je sais qu'il faut toujours tenir compte des imprévus. Je préfère donc demeurer relativement souple à cet égard. Mais pour répondre en partie à votre question, nous ne pourrions pas tolérer qu'une résolution d'accompagnement demeure ainsi en suspens. Il faudrait qu'il y ait des limites très précises. Les Canadiens devraient avoir une certaine assurance en ce qui a trait à l'entrée en vigueur de la résolution d'accompagnement.

Je ne peux pas m'empêcher de faire quelques observations à ce sujet. Bien des gens sont d'avis, à tort, selon moi, que l'Accord du lac Meech doit être adopté tel quel, et que ce n'est qu'à partir de ce moment-là que l'on pourra envisager d'autres modifications. Mais, en réalité, qu'une modification soit apportée une heure, un jour, six mois, ou dix ans après la signature de l'Accord, c'est toujours une modification que l'on apporte à la Constitution du Canada. Je ne vois pas pourquoi des modifications si près de la signature de l'Accord du lac Meech bouleversent tellement certaines personnes. Et si c'était dix ans plus tard? On modifierait toujours la Constitution du Canada. La seule différence, c'est que l'on se priverait des avantages que procurent ces modifications pendant dix ans.

Personnellement, je pense que plus l'adoption de l'Accord et celle de la résolution seront rapprochées, mieux ce sera. Les Canadiens devraient avoir l'assurance que si l'Accord du lac Meech est adopté, la résolution d'accompagnement ne tardera pas à l'être aussi.

**M. Nystrom:** Moins le décalage sera grand, mieux ce sera. Que devrions-nous recommander au Parlement, selon vous? Devrions-nous prévoir une mesure de temporisation qui stipulerait que si la résolution d'accompagnement n'était pas adoptée dans les six mois, dirons-nous, ou au cours de l'année suivante, l'Accord du lac Meech deviendrait caduc; par exemple, l'Accord du lac Meech serait adopté, sans être proclamé, et s'il arrivait que la résolution d'accompagnement ne soit pas adoptée

[Text]

your committee and your government has thought about the mechanics of how one does this.

**Mr. McKenna:** Perhaps the ideal situation for the Parliament of Canada is to have a resolution that has as a proclamation date the date immediately following the passage of the Meech Lake Accord.

**Mr. Nystrom:** The date immediately following the passage.

**Mr. McKenna:** That it follows immediately after the Meech Lake Accord.

**Mr. Nystrom:** By that, do you mean the next day?

**Mr. McKenna:** Or the same day, whatever, I am not hung up on that. Those are mechanical problems and I know there is a lot of interest in them. I personally believe that if we can ever agree on the substance, the mechanics will look after themselves. I do not think we are going to take the country right to the edge kicking and screaming because we cannot agree on some timing questions. That is why I prefer to leave them a little bit loose. I think ultimately our battle is going to be over substance.

**Mr. Robinson (Burnaby—Kingsway):** Mr. Chairman, I would like to join with other members of the committee in welcoming Premier McKenna before the committee and attempting to initiate this dialogue, which I think we all recognize is a process that should have started long ago.

I would like to come back to the question that was asked by my colleague, Lorne Nystrom. With respect, you said you avoided answering the question but I think this does go to the heart of our role as a committee as well. What we are attempting to do, presumably, by embarking upon this series of hearings is to travel across the country and try to build up a process of consensus for changes that will enable us to say yes to groups that have been excluded so far, but also to say yes to Quebec.

When you talked about waking up and thinking of your role a bit in terms of *Mission Impossible*, I guess I see a certain *Alice in Wonderland* in all of this as well in the sense that when you talk about the necessity for there being substantial support for the changes that you want it is clear beyond doubt that substantial support must include support from the province of Québec. Never again can Québec be isolated in the constitutional process as it was in 1981, and yet we have the Province of Québec clearly and unequivocally in its resolution, which was adopted unanimously by the PQ and the Liberals, saying they are not prepared to discuss any changes until after Meech Lake has been adopted.

[Translation]

par un nombre suffisant de provinces, ni l'Accord ni la résolution ne seraient proclamés. Je suis persuadé que votre comité et votre gouvernement y ont réfléchi.

**M. McKenna:** La situation idéale serait peut-être que le Parlement du Canada prévoie la proclamation d'une résolution le lendemain de l'adoption de l'Accord du lac Meech.

**M. Nystrom:** Le lendemain de son adoption.

**M. McKenna:** Ou très près, en tout cas... Immédiatement après l'adoption de l'Accord du lac Meech.

**M. Nystrom:** Vous voulez dire immédiatement le jour suivant?

**M. McKenna:** Ou le même jour, si vous voulez, cela n'a pas tellement d'importance. C'est une difficulté technique à laquelle je sais qu'on s'intéresse beaucoup. Toutefois, personnellement, je pense que si nous parvenons à nous entendre sur le fonds, les difficultés techniques se régleront d'elles-mêmes. Je ne pense pas que nous allons amener le pays au bord de l'abîme pour des questions de ce genre. C'est pourquoi je préfère ne pas être plus rigide que de raison à cet égard. En bout de course, la bataille va se livrer sur le fonds plutôt que sur des technicalités.

**M. Robinson (député de Burnaby—Kingsway):** Monsieur le président, je souhaite moi aussi la bienvenue au premier ministre McKenna, et je le remercie de tenter ainsi d'amorcer ce dialogue, ce qui aurait dû être fait il y a bien longtemps.

Je voudrais revenir sur la question qu'a posée mon collègue, Lorne Nystrom. Vous avez dit vous-même avoir évité d'y répondre, mais je pense qu'elle se situe au cœur même du rôle de notre comité. Par cette série d'audiences que nous allons tenir dans toutes les régions du Canada, nous voulons tenter d'établir à l'égard des modifications à apporter à l'Accord du lac Meech, une espèce de consensus qui nous permettra de rejoindre les préoccupations de certains groupes que nous avons exclus jusqu'ici, mais aussi de répondre oui au Québec.

Vous nous avez dit plus tôt que vous voyez un peu votre rôle comme une mission impossible qu'on vous aurait confiée, et cela est d'autant plus vrai que tout appui que l'on voudrait important ne saurait se passer de celui de la province de Québec. Le Québec ne peut plus se retrouver isolé dans le contexte du processus constitutionnel, comme cela s'est produit en 1981, et pourtant, avec la résolution que viennent d'adopter, à l'unanimité, clairement et de façon non équivoque, le Parti québécois et le Parti libéral, nous nous retrouvons encore une fois dans une situation où le Québec refuse de discuter de quelque modification que ce soit avant que l'Accord du lac Meech n'ait été adopté.

[Texte]

[Traduction]

• 1225

The question I put to you, Premier McKenna, in terms of our role and your role of leadership in this whole area is this. Even if we are in a position of achieving that broad consensus; even if, for example, we are able to persuade Manitoba, Newfoundland, the federal government, all of the provinces and territories outside Quebec of the need for these changes, if Quebec is saying it is not prepared to talk about that until after Meech Lake has been signed, how can we possibly succeed?

**Mr. McKenna:** First of all, it is my view that the National Assembly of Quebec has passed a resolution saying they will not tolerate a reopening of the Meech Lake Accord. If you read the words carefully that is effectively what they are saying. My view is that what we are proposing represents a companion resolution that amends the Constitution of Canada that does not deteriorate, subtract from, or threaten in any way the Province of Quebec's substantial accomplishments with the Meech Lake Accord. I believe it is not inconsistent for us to bring forward these improvements, additions to the Constitution of Canada and still accept the resolution of the National Assembly of Quebec.

**M. Robinson:** La position du gouvernement du Québec est différente. Dans la motion qui a été adoptée, on parle spécifiquement de votre résolution: «y compris la résolution du Nouveau-Brunswick».

S'il y a de graves réserves au Québec face à l'obligation constitutionnelle du gouvernement fédéral de promouvoir la minorité anglophone au Québec, s'il y a des propositions sur la réforme du Sénat qui ne sont peut-être pas acceptables pour le Québec, comment peut-on procéder aux changements sans l'accord du Québec? Cela, c'est notre dilemme, évidemment.

**M. McKenna:** La résolution de l'Assemblée nationale du Québec implique notre résolution seulement si cela représente un amendement à l'Accord du lac Meech. Cela, c'est la différence. Je reconnais cette différence, mais je crois qu'il y a là une possibilité.

En ce qui concerne la clause de promotion, il y a beaucoup de représentations de la province de Québec. La province de Québec va-t-elle accepter, dans la deuxième ronde, de prendre en considération une clause de promotion? Est-ce que la province de Québec est prête à accepter une clause de promotion?

If the Province of Quebec is prepared to accept a promote clause, then let us not be hypocritical about it. Let us bring it out and let the Government of Canada take a role in preserving and promoting the fundamental characteristic of Canada. But if the Province of Quebec is being a hypocrite in holding out to all of the francophone organizations across the country the hope that a promote clause would come in the second round, let us hear it now so that the people of Canada know clearly what is in front of them.

Monsieur le premier ministre, compte tenu de notre rôle ainsi que du rôle de leadership que vous jouez en la matière, je voudrais que vous répondiez à cette question. Même si nous parvenons à persuader le Manitoba, Terre-Neuve, le gouvernement fédéral, et toutes les provinces et les territoires, à l'exception du Québec, de la nécessité de ces changements, si le Québec dit ne pas vouloir en discuter avant que l'Accord du lac Meech ait été signé, quelles sont nos chances de réussite?

**M. McKenna:** Premièrement, je pense que l'Assemblée nationale du Québec a adopté une résolution dans laquelle on dit que le Québec ne tolérera pas que l'on renégocie l'Accord du lac Meech. Si vous lisez bien la résolution, c'est ce qu'elle dit. Selon moi, ce que nous proposons est une résolution d'accompagnement qui modifie la Constitution du Canada sans nuire en quoi que ce soit à ce que la province de Québec a obtenu avec l'Accord du lac Meech. Nous pouvons donc proposer ces améliorations, ces ajouts à la Constitution du Canada, sans rejeter pour autant la résolution de l'Assemblée nationale du Québec.

**Mr. Robinson:** The position of the government of Quebec is different. In the motion that was adopted, there is a specific reference to your resolution: "including the resolution of New Brunswick".

If there are serious reservations in Quebec to the constitutional obligation of the federal government to promote the anglophone minority in Quebec, if there are propositions on the reform of the Senate that perhaps are not acceptable for Quebec, how can we go ahead with those changes without the agreement of Quebec? It is the whole dilemma, obviously.

**Mr. McKenna:** The motion of the National Assembly of Quebec affects our resolution only if it represents an amendment to the Meech Lake Accord. This is the real difference. I recognize it, but I believe there is a possibility.

As far as the promotion clause is concerned, there are a lot of representations from the Province of Quebec. Is it going to accept, in the second round, to consider a promotion clause? Is the Province of Quebec prepared to accept a promotion clause?

Si la province de Québec est disposée à accepter une clause de promotion, ne soyons pas hypocrites. . . Disons-le franchement, et permettons au gouvernement du Canada de jouer un rôle dans la préservation et la promotion de cette caractéristique fondamentale du Canada. Mais si ce n'est qu'une promesse que laisse miroiter la province de Québec aux associations francophones disséminées dans tout le Canada, à savoir l'espoir que l'on adopte une clause visant la promotion de la dualité linguistique au cours de la deuxième ronde de négociations, disons-le franchement de manière à ce que

[Text]

**Mrs. Dobbie (Winnipeg South):** Mr. McKenna, first of all I would like to add my voice in commendation of your leadership on this resolution and the kind of statesmanship you have shown. As a member from a province that is on the outside looking in, and struggling very desperately to get in, as most of our citizens are, I am very concerned that we use this bridge-building exercise that you have extended to us to the very best of the opportunities that are available to us.

I listened very carefully to your discussion, and you mentioned that you were not particularly concerned about the spending power clause. You had some way of dealing with whatever concerns might be floating around out there. But in debates where I have listened to Mrs. Carstairs from Manitoba, I have seen that she tends to concentrate very heavily on that particular area of the accord. She seems to feel that somehow the spending power clause will take away from the federal powers and that this is a very detrimental sort of thing for Canada.

• 1230

How do you view this? Is there some way we can convince Mrs. Carstairs that the fears she has are probably unfounded? You seem to have been able to come to the conclusion that they are unfounded.

**Mr. McKenna:** That is a very important question. I have expressed concerns and reservations at various times about the spending power clause. The spending power clause is very important to Canada. It does not mean much when you talk about it as a spending power clause, but what it really is is the power of a national government to implement national programs. Unemployment insurance and the Canada Pension Plan are uses of the spending power. So in that context I think Canadians would understand how important they are. But we have examined it very carefully, used the best constitutional advice available, and have come to the conclusion that there is absolutely no threat to the national cost-shared programs in this document.

I believe what Mrs. Carstairs is representing is a nervousness, a concern, not a certainty—I am sure she is not certain about it. She is just representing an uncertainty about the possibility that it would be affected. But what I can tell you today is that as the Premier of a have-not province—well on its way to being a have province, I might add—I am satisfied that national cost-shared programs are still available to us.

As far back as 1965, opting out was permitted. The Canada Pension Plan and the Quebec Pension Plan—1965

[Translation]

la population canadienne sache clairement à quoi s'attendre.

**Mme Dobbie (députée de Winnipeg-Sud):** Monsieur KcKenna, permettez-moi de vous féliciter, moi aussi, de votre initiative et de l'ouverture dont vous avez fait preuve en présentant cette résolution. En tant que députée d'une province qui est prête à tout faire pour que tout fonctionne comme il se doit, comme la plupart des Canadiens, je souhaite ardemment que nous sachions mettre à profit cette possibilité qui nous est offerte.

J'ai écouté très attentivement votre discussion, et je vous ai entendu dire que vous n'étiez pas plus préoccupé que cela au sujet de l'article ayant trait au pouvoir de dépenser. Vous aviez le moyen de répondre aux diverses préoccupations qui avaient été manifestées. Mais, dans les débats, j'ai pu constater que M<sup>me</sup> Carstairs, du Manitoba, s'arrête surtout sur cette partie-là de l'Accord. Elle semble d'avis que la clause touchant le pouvoir de dépenser aura pour effet de réduire les pouvoirs du gouvernement fédéral et que cela sera néfaste pour le Canada.

Quel est votre avis? Y aurait-il moyen de convaincre M<sup>me</sup> Carstairs que ses craintes ne sont probablement pas justifiées? Vous semblez vous-même avoir conclu que ces craintes-là ne sont pas fondées.

**M. McKenna:** La question est en effet importante. J'ai, à plusieurs reprises, exprimé un certain nombre de préoccupations et de réserves en ce qui concerne la clause touchant le pouvoir de dépenser. Cette clause revêt une grande importance pour le Canada. Cela ne semble pas important lorsqu'on en parle comme d'une simple clause touchant le pouvoir de dépenser, mais ce qui est en cause, c'est le pouvoir d'un gouvernement central de mettre en oeuvre des programmes à l'échelle nationale. L'assurance-chômage et le Régime de pensions du Canada représentent, en effet, deux applications du pouvoir de dépenser. C'est dire toute l'importance que la question devrait revêtir aux yeux des Canadiens. Mais nous avons examiné avec beaucoup d'attention cette clause, nous avons consulté les meilleurs spécialistes de droit constitutionnel et nous en sommes venus à la conclusion que ces textes ne menacent en rien les programmes nationaux financés conjointement par le fédéral et par les provinces.

Je pense que M<sup>me</sup> Carstairs manifeste surtout une certaine inquiétude, non pas une certitude. Elle n'en est pas certaine mais elle estime que cela risquerait de porter atteinte à la viabilité de certains de nos programmes. Mais en tant que premier ministre d'une province démunie—mais, je tiens tout de suite à le préciser, en voie de devenir une province florissante—je suis persuadé que les programmes nationaux à frais partagés ne seront pas mis en cause.

Depuis 1965, les provinces disposent d'un droit de retrait avec compensation. Le Régime de pensions du

[Texte]

is an example of a program coming together because of that. Other programs during the same era were all programs where one province or more opted out. There is nothing unusual and there should be nothing threatening about opting out. That really does permit national programs to be put together, because all provinces then can be part of it, even though they may use their own program design.

So with that in mind, I do not think we have anything to fear. I think a lot of Canadians, especially in poorer regions, should understand as well that this provision to national cost-shared programs is only applicable in areas of exclusive provincial jurisdiction. That is when the Government of Canada wants to come into our jurisdiction. For example, regional development is often mentioned in a threatening way. The fact is regional development programming is an area of shared jurisdiction. It is not a provincial-exclusive jurisdiction and this whole clause is not applicable.

So any regional development programming is still available in the same form it was before. I am hopeful that Mrs. Carstairs—if she is listening to me—and others will accept that as a Premier of a province such as mine I am not prepared to abandon my people to the threat that the national spending power is going to be affected.

**Mrs. Dobbie:** Mrs. Carstairs also seems to have a number of other concerns about the resolution and she does not seem to feel very confident that the amending process will somehow solve what she sees to be severe problems with the accord. Yet I hear and I detect in your presentation a very strong conviction that the proposals which you have put forward go a very long way to addressing most of the concerns expressed in the Manitoba task force, for example, with perhaps the exception of Senate reform on which you seem to have left the door open. Perhaps you could respond to this.

**Mr. McKenna:** I am a little uncomfortable in trying to address Manitoba's concerns because they are very capable of addressing their own concerns. They will have to come to grips with their view of Canada, as I have, and be comfortable with it. There are at least two significant areas where they probably feel we have not gone far enough. One is in terms of reflecting the full identity of Canada, the multicultural aspect of Canada. I think it is fair to say that a Canada clause would be a welcome addition to the preamble. This could perhaps reflect better the reality of Canada. The other area that presents a problem is the national spending clause. I am not sure all parties share the concern about the national spending

[Traduction]

Canada et le Régime de rentes du Québec—en 1965—sont un premier exemple de la mise en oeuvre de cette disposition. On a pu voir, à cette même époque, d'autres programmes dont une ou plusieurs provinces s'étaient retirées. Cela n'a rien d'anormal et la décision de retrait ne devrait pas être vue comme une menace. C'est cela qui, en fait, permet à instaurer des programmes nationaux, étant donné que toutes les provinces peuvent y participer même si certaines d'entre elles décident d'en moduler les dispositions en fonction de leurs propres besoins.

Je ne pense donc pas qu'il y ait matière à inquiétude. Je pense que les Canadiens, et surtout ceux qui habitent les régions les plus démunies, devraient comprendre que cette disposition touchant les programmes nationaux à frais partagés ne s'applique qu'au domaine relevant de la compétence exclusive des provinces. C'est parfois là que le gouvernement du Canada voudrait intervenir. Le développement régional, par exemple, a souvent été brandi comme une menace. Mais les programmes de développement régionaux relèvent de la compétence conjointe du fédéral et des provinces. Étant donné qu'il ne s'agit pas là d'un domaine relevant exclusivement de la compétence des provinces, la clause que nous examinons aujourd'hui n'est pas applicable.

Ainsi, cela ne changera en rien les programmes de développement régional. J'espère que M<sup>me</sup> Carstairs—si elle m'entend—et d'autres encore reconnaîtront qu'en tant que premier ministre d'une province comme celle que je gouverne, je ne suis pas disposé à exposer mes administrés à la menace de voir saper le pouvoir fédéral de dépenser.

**Mme Dobbie:** Cette résolution semble inspirer à M<sup>me</sup> Carstairs un certain nombre d'autres préoccupations et elle semble douter que la procédure des amendements permettra de résoudre les graves problèmes que soulève, selon elle, cet accord. Et pourtant vous me semblez, dans votre exposé, tout à fait persuadé que vos propositions vont permettre, en grande partie, de répondre aux préoccupations dont a fait état le groupe du travail du Manitoba, à l'exception, peut-être de la réforme du Sénat sur laquelle vous ne semblez pas vous être engagé d'une manière ou d'une autre. Peut-être pourriez-vous nous en dire un peu plus sur cela.

**M. McKenna:** J'ai hésité un petit peu à répondre aux préoccupations manifestées par le Manitoba étant donné que j'estime que c'est surtout au Manitoba d'y répondre. Cette province va devoir, comme j'ai dû moi-même le faire, harmoniser ses conceptions et la réalité de notre pays. Cela dit, je pense que nous ne sommes pas allés assez loin dans au moins deux domaines importants. Le premier est le multiculturalisme, car nous devons continuer à refléter la richesse de notre identité nationale. Je pense qu'il conviendrait donc de rajouter au préambule une clause touchant la réalité nationale. Cela refléterait mieux cette réalité. Le deuxième problème semblerait être la clause touchant le pouvoir de dépenser.

[Text]

clause with Manitoba, and on that question I am firmly of the view that there is nothing at peril.

Similarly, I am firmly of the view that the distinct society clause does not represent a conferral of legislative powers so as to constitute special status. There are a lot of people in this whole debate who do not disagree at all on the politics of it; they just disagree on the law. There are interpretations given by lawyers that some people have accepted as being very threatening to Canada. I do not share those interpretations. I think the better body of judicial opinion is that those kinds of results will not take place.

• 1235

I suspect the same debate raged back in 1867 when they were trying to decide what peace, order and good government meant, and somebody was saying: look, spell it out for us, define it; how do you define peace, order and good government? The fact is that a Constitution is a living instrument designed to grow and be capable of supporting the challenge of any given era in society. Peace, order and good government stood Canada well for 125 years because the courts, in a particular decade or era, were able to say, we apply this clause this way at this time.

I spent my entire academic life studying the Canadian Constitution and it is just wonderful to see the way the law can become malleable and try to fit into the curves and crevices of changing circumstances. That is why I do not feel threatened by some of these clauses as others do. Life, liberty and pursuit of happiness: what does life, liberty and pursuit of happiness mean? But it has been a guiding constitutional force in the Constitution for a hundred and some years.

**Mrs. Dobbie:** Thank you, Mr. Wells, and again I commend you—

**Mr. McKenna:** McKenna.

**Mrs. Dobbie:** I mean Mr. McKenna. That was a Freudian slip.

**The Chairman:** You mean you are not Mr. Wells? We have the wrong witness!

**Mr. Malone (Crowfoot):** I speak first as a Canadian and secondly as an Albertan. I want to share with you the view that I believe is quite largely held in my province, and that is the high regard that the Alberta citizens have for you, for your tenacity, your open-mindedness, and for your vision and your optimism. I want you to know that I share those views.

I also want to underscore that I believe it is extraordinarily important that we all speak of Canada as a whole and that we do not allow ourselves to get into any

[Translation]

Je ne pense pas que l'ensemble des partis partage, à cet égard, l'inquiétude manifestée par le Manitoba, et je suis tout à fait persuadé que cette clause ne met en cause rien d'essentiel.

Je suis d'ailleurs tout aussi persuadé que la clause de la société distincte n'a pas pour effet d'opérer un transfert de pouvoir législatif et de conférer un statut particulier. Dans ce débat, nombreux sont ceux qui ne s'opposent guère à la réalité des dispositions prévues mais simplement à leur libellé. Certains avocats ont donné de ces diverses dispositions une interprétation qui, pour certains, semble mettre en cause l'organisation de notre pays. Je ne m'aligne sur aucune de ces interprétations. Je pense que la plupart des spécialistes du droit estime que ces craintes-là ne sont pas justifiées.

Il est fort probable qu'en 1867, à l'époque où l'on tentait de définir ce que l'on entend par la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada, on aurait pu assister à ce même débat, certains demandant aux autres de leur dire en quoi tout cela consistait au juste et de définir le concept. Or, une constitution est un texte vivant qui doit pouvoir évoluer et répondre aux défis des époques successives. Pendant 125 ans, le concept de paix, d'ordre et de bon gouvernement a bien servi le pays, et les tribunaux ont su à chaque fois appliquer cette idée en fonction de la situation.

Toute ma carrière d'universitaire a été consacrée à l'étude de la Constitution canadienne, et j'ai pu voir que les textes ont une souplesse merveilleuse qui leur permet de s'adapter aux différentes circonstances. C'est sans doute pour cela que, contrairement à certains, je ne m'estime nullement menacé par certaines des dispositions du texte. La Constitution américaine garantit la vie, la liberté et la poursuite du bonheur. Or, qu'entend-on par cela? Pourrait ce principe constitutionnel a régi la vie politique des États-Unis depuis leur fondation.

**Mme Dobbie:** Monsieur Wells, je vous remercie et, encore une fois, je vous félicite. . .

**M. McKenna:** McKenna.

**Mme Dobbie:** Excusez-moi, c'est bien McKenna que je voulais dire. C'est une lapsus.

**Le président:** Vous ne seriez donc pas M. Wells? Aurait-on entendu le mauvais témoin?

**M. Malone (Crowfoot):** J'aimerais intervenir principalement en tant que Canadien et accessoirement en tant que citoyen de l'Alberta. Je tiens à partager avec vous un point de vue qui est celui d'un grand nombre d'Albertains. Les citoyens de cette province ont beaucoup d'estime pour vous, pour votre ténacité, votre ouverture d'esprit, votre vision et votre optimisme. Je tiens à vous dire que je partage cette optique.

Je tiens aussi à dire combien il est important que nous gardions bien à l'esprit l'intégrité du pays et que nous ne nous perdions pas dans les méandres d'une discussion

[Texte]

discussion that talks about trying to make choices between greater or lesser provinces that some might imagine are there.

First, I want you to know that I hear your message, that the question on Senate reform might very well be better asked elsewhere because that would be an important western issue. I will take your advice on that and do so.

If I were to seek out another area where I think there is a dominance of concern with respect to the question of Meech Lake and western Canada, it comes from those issues that centre around the distinct society clause. While I think you have answered it about as well as anyone might, I believe that when a question has raised as much expressed concern it is worth asking it the second time if for no other reason than to repeat the answer, because I think it needs to be repeated for Canadians.

How long, in your study, do you believe Quebec has been a distinct society? Since in your companion resolution you are making the suggestion that New Brunswick's Bill 88, the equality legislation for New Brunswick, should be included in the interpretative clause, I presume we could follow from that you would also believe that the distinct society clause ought to be an interpretative clause rather than a section of the preamble of a new constitutional accord. Finally, as the third dimension of the question, would you underscore again for us your belief that the distinct society clause reaffirms Canada's history and that it is not something that redirects and changes Canada in some fundamental and new way, to put us on the track of a new course with a new legal interpretation that would distinguish a province so separate that it operates under a different set of constitutional laws from the other nine provinces?

• 1240

**Mr. McKenna:** Those are important questions, and I will try to do them justice.

I am almost uncomfortable at being cast in the role of trying either to save Meech Lake or to defend it. If you want to know the truth, I do not think it is a particularly exciting constitutional document. After two and a half years of looking at it, I think we all know the warts and the flaws on it. I am not on a crusade to save Meech Lake at all; I am committed to trying to find national reconciliation, accommodation. That seems to involve Meech Lake right now, so I guess if the shoe fits then I have to wear it.

With respect to the distinct society clause, we in our province have not been troubled from day one with the distinct society clause in examining it. As Leader of the Opposition in New Brunswick, I never made the case that

[Traduction]

censée aboutir à des choix prônés par certains entre les grandes provinces et les petites provinces.

Sachez que je vous ai entendu et que, comme vous le dites, la question de la réforme du Sénat devrait peut-être effectivement être posée dans un autre forum, étant donné que cette question revêt une importance particulière pour les provinces de l'Ouest. Je compte donc suivre vos conseils sur ce point.

Mais en ce qui concerne l'Accord du lac Meech, ce qui préoccupe le plus les régions de l'Ouest, c'est tout ce qui a trait à la clause de la société distincte. Je pense que vous avez répondu à ces diverses préoccupations aussi bien qu'on peut le faire, mais je pense que la question mérite cependant d'être posée à nouveau même si le seul résultat de cet exercice est de faire entendre la réponse à nouveau.

Depuis combien de temps estimez-vous que le Québec constitue une société distincte? Puisque dans votre résolution d'accompagnement, vous proposez d'inclure dans la clause d'interprétation le projet de loi 88 du Nouveau-Brunswick, c'est-à-dire les mesures d'égalité envisagées par cette province, j'en conclus que, d'après vous, la clause de la société distincte devrait être considérée comme une clause d'interprétation et non pas figurer au préambule d'un nouvel accord constitutionnel. Enfin, et c'est le troisième volet de la question, pourriez-vous, encore une fois, nous affirmer que la clause de la société distincte ne fait que confirmer la réalité historique de notre pays, qu'elle n'aura pas pour effet de modifier le cours de notre histoire ou d'en changer les orientations essentielles. Je vous demande de confirmer que cette disposition ne nous expose pas à ce nouvelles interprétations qui chercheraient tellement à tenir compte de la situation particulière d'une province qu'on finirait par reconnaître à celle-ci un statut constitutionnel différent de celui des neuf autres.

**M. McKenna:** Il s'agit là de questions importantes et j'essaierai d'y répondre de manière satisfaisante.

C'est un peu gênant de se voir confier le rôle de défendre l'Accord du lac Meech. Je vous dis très franchement que ce document ne m'emballe pas particulièrement sur le plan constitutionnel. Après deux ans et demi d'étude, nous en connaissons tous les inconvénients. Je ne veux donc pas lancer une croisade en faveur du lac Meech mais j'aimerais que l'on puisse aboutir à une réconciliation nationale sur ce point, que nous puissions parvenir à un accommodement. Cela semble devoir passer par le lac Meech et donc je n'ai qu'à m'exécuter.

Concernant notre province, la clause de la société distincte ne semble pas avoir soulevé de problèmes particuliers. En tant que leader de l'opposition au Nouveau-Brunswick, je n'ai jamais dit que je m'opposais à

## [Text]

it was objectionable. I believe it is perfectly acceptable. If you examine the history of Canada and Quebec, every aspect of the development of that province has been distinctive; that has been an historical reality.

Starting with a civil law system that is dramatically different from the common law system other provinces have introduced—that is different in itself, and it is distinct and it is a reality.

The fact that Supreme Court judges have been particularly mandated from the province of Quebec since Confederation, since 1875 when the Supreme Court of Canada was established—that is different and that is unique and that is the reality.

The fact that the Supreme Court of Canada has accepted the distinctiveness in the province of Quebec as part of their interpretation of the Constitution of Canada gives judicial recognition to what we all know is a sociological fact, and that is that Quebec is distinct, and that is a reality.

So I am not troubled by that. What I would be troubled by is if I believed there was a conferring of legislative power so as to promote that distinctive society. I believe there is not, and that is where I differ from a couple of my colleagues. I believe the provisions represent an interpretive provision only; they have to be read in the light of the non-derogation clause, which says that no power is derogated from the Government of Canada. I believe it represents a sociological reality and an interpretive provision and it does not confer special legislative authority and special status on the Province of Quebec.

I believe the massive weight of judicial and legal opinion in Canada supports that interpretation. That is why I am not troubled.

Yes, the provision New Brunswick introduced in the interpretive section, the equality provisions, effectively in a sense makes us a distinct society as well. The really funny thing about it all is that we can do that with just two jurisdictions, the Government of Canada and the Province of New Brunswick.

People think there is a whole bunch of magic in this. The distinct society clause can be introduced with seven out of ten; you do not even need all the provinces to introduce the distinct society clause.

It just seems as if we are all hung up over something that really represents one of the more non-controversial areas of this constitution. The unanimity provisions require unanimity, or the amending provisions require unanimity, and in that sense they are much more difficult to achieve than a distinct society.

## [Translation]

cette clause. Je la trouve, au contraire, tout à fait acceptable et si vous examinez l'histoire du Canada et du Québec, vous vous apercevrez que cette province a toujours occupé une place distincte au sein de notre pays, et ça c'est un fait historique.

Son système juridique, le droit civil, est très différent du système de *common law* en vigueur dans les autres provinces, et ce simple fait a déjà quelque chose de tout à fait particulier.

Depuis la Confédération, depuis 1875, année où la Cour suprême du Canada a été créée, il est prévu d'y nommer des juges issus du Québec. Cela aussi est un fait qui tient compte de ce que le Québec a de particulier.

La Cour suprême du Canada a, dans son interprétation de la Constitution, reconnu le caractère distinct du Québec et sanctionne donc sur le plan juridique, cette réalité sociologique propre au Québec.

Rien de cela ne m'inquiète. Ce qui m'inquiéterais, ce serait l'idée d'accentuer le caractère distinct de cette société en lui accordant des pouvoirs législatifs dont ne jouissent pas les autres provinces. Or, contrairement à certains de mes collègues, j'estime qu'il n'en est pas ainsi. À mon avis, les dispositions en cause ne constituent qu'une clause d'interprétation, et il convient de l'interpréter elle-même à la lumière de la clause de non-dérogation, selon laquelle cette disposition ne porte nullement atteinte aux pouvoirs du gouvernement du Canada. À mon avis, cette disposition ne fait que tenir compte d'une réalité sociologique. Il ne s'agit que d'une clause d'interprétation qui ne confère au Québec aucun pouvoir législatif spécial, ni ne lui reconnaît un statut particulier.

J'estime que la majorité des juristes du pays sont de cet avis, et c'est pour cela que je ne m'inquiète pas.

Il est vrai que la disposition que le Nouveau-Brunswick entend inclure dans la clause d'interprétation, les mesures touchant l'égalité, aurait effectivement pour effet de faire de nous aussi une société distincte. L'ironie veut que nous puissions aboutir à cela avec l'accord de seulement deux juridictions, le gouvernement du Canada et la province du Nouveau-Brunswick.

Il n'y a cependant rien de magique dans tout cela. La clause de la société distincte peut être adoptée par sept provinces sur 10; il n'est pas nécessaire d'obtenir l'assentiment de toutes les provinces pour adopter la clause de la société distincte.

Tout le monde semble s'arrêter sur quelque chose qui me semble pourtant être un des domaines les moins controversés de cette constitution. Certaines dispositions prévoient l'unanimité, l'adoption des amendements prévoit l'unanimité et c'est pourquoi, dans une certaine mesure, les amendements soulèvent des questions plus délicates que celles de la société distincte.

[Texte]

I want to put this in context. If you could have left out some of the other provisions of Meech Lake, if Quebec had simply wanted "distinct society" itself, then with the three provinces still dissenting it would have been the law of the land. New Brunswick, with ourselves and the Government of Canada, effectively can do a somewhat similar thing. So we do not view that as being threatening at all, and we do view it as being an historical reality.

One other thing I can say might sound somewhat provocative, but I think it is accurate enough that it is worth saying. There are those who say, give Quebec the distinct society clause and you give them the power to separate from Canada. The fact is they have the power to separate from Canada now. New Brunswick has the power to separate from Canada. Unless we are prepared to send the Canadian army in and stop somebody by force, everybody in Canada has the power to separate from Canada. They do not need a great deal more of jure power. De facto, every province in Canada knows full well that we are such a civilized, moderate nation that we are going to permit self-determination if that is the ultimate resolution of any provincial jurisdiction.

• 1245

The distinct society does not give them any more power than they have de facto at the present time, and in that respect it should not be considered a threat to the rest of Canada. It should be considered an explicit acknowledgement of a sociological reality and a large level of comfort for a population that represents a minority not only in Canada but in North America.

**Le président:** Monsieur Robichaud, la parole est à vous.

**M. Fernand Robichaud (député de Beauséjour):** Merci, monsieur le président. J'aimerais vous souhaiter la bienvenue, monsieur le premier ministre, ainsi qu'à vos collègues. Je dois vous dire que je suis très heureux de vous voir ici.

Je suis aussi très fier que le Nouveau-Brunswick mette de l'avant certaines propositions pour nous aider, nous tous les Canadiens et toutes les Canadiennes, à sortir de cette impasse. Je suis aussi heureux de vous proposer des ajouts, pour ne pas dire des amendements, et ce afin d'améliorer cette entente. Ce sont, je dois dire, des ajouts que j'ai recherchés à insérer lors du débat en Chambre.

Je suis cependant quelque peu inquiet d'entendre certains dire qu'en voulant faire ces ajouts on veuille changer entièrement le document; d'autres vont jusqu'à dire qu'on est un peu contre le Québec, ou contre les Québécois en prétendant que c'est «la ronde du Québec». Je crois que c'est tout à fait le contraire. Si je recherche

[Traduction]

Permettez-moi de préciser. Si vous aviez pu supprimer certaines des dispositions de l'Accord, si le Québec avait simplement voulu se voir reconnaître comme «société distincte», cette disposition aurait été adoptée et serait entrée en vigueur malgré l'opposition des trois provinces. Le Nouveau-Brunswick et le gouvernement du Canada peuvent en faire autant. C'est pourquoi nous ne pensons pas que cela constitue une menace mais la simple reconnaissance d'une réalité historique.

Je ne veux personne mais j'aimerais ajouter quelque chose qui me semble à la fois exact et important. Certains prétendent qu'en accordant au Québec le caractère d'une société distincte, on donne à cette province la possibilité de se séparer du Canada. Et pourtant, le Québec a déjà la possibilité de se séparer du Canada. Le Nouveau-Brunswick a, lui aussi, la possibilité de se séparer du Canada. À moins que le gouvernement ne soit prêt à intervenir militairement et à empêcher cela par la force, toutes les provinces et tous les territoires du Canada ont effectivement le pouvoir de se séparer. Il n'est pas vraiment nécessaire que les provinces aient ce pouvoir sur le plan juridique car les provinces savent très bien que le Canada est un pays civilisé, modéré et prêt à respecter le principe de l'autodétermination dans la mesure où une province se prononcerait en ce sens.

La clause de la société distincte ne donne pas aux provinces un pouvoir qu'elles ne possèdent déjà pas de fait à l'heure actuelle, et cette clause ne devrait donc pas être vue comme constituant une menace pour le reste du pays. Cette disposition devrait, au contraire, être considérée comme la reconnaissance explicite d'un fait de société, comme une mesure permettant de mettre à l'aise une population qui est minoritaire non seulement au Canada mais dans l'ensemble du continent.

**The Chairman:** Mr. Robichaud, you have the floor.

**Mr. Fernand Robichaud (Beauséjour):** Thank you, Mr. Chairman. Mr. Prime Minister, I would first of all like to welcome you and your colleagues and say how much we appreciate your presence here today.

I am very proud that New Brunswick has put forward a certain number of proposals with a view of helping us, that is to say to help all Canadians, out of this dilemma. I am happy to see that you are proposing a certain number of additions, not to say amendments, with a view to improving the text of the agreement. I should say that those are the very additions that I try to have inserted during the debate before the House.

I am a little bit concerned to hear some people say that these additions are intended to modify the whole tenor of the document. Some go so far as to say that this "Quebec round" is sort of poised against Quebec or against the people of that province. I think the opposite is true. If I am in favour of these additions, it is precisely because I

[Text]

ces ajouts, c'est parce que j'aimerais, en fait, qu'on en arrive à un document qui représente les aspirations de beaucoup plus de Canadiens et de Canadiennes.

Ce Comité a un rôle très important à jouer, je crois. Nous allons tenir des audiences un peu partout au Canada comme le président l'a bien dit; mais c'est un rôle, en fait, partiel. Nous allons écouter les gens, puis en arriver à certaines recommandations. Cependant, à un moment donné les premiers ministres devront se réunir et étudier ce projet. À quel moment verriez-vous les premiers ministres prendre en main cette étude que nous commençons aujourd'hui?

**M. McKenna:** Merci, monsieur Robichaud. Je crois que cela dépend du *timing*. Par exemple, si ce Comité devait produire un rapport avec un large consensus et si l'atmosphère du pays changeait, et il est vrai qu'un consensus est possible, alors les premiers ministres pourraient se réunir. Mais si ce n'était pas le cas, il faudrait travailler davantage. Car il est dangereux de convoquer une conférence des premiers ministres si le résultat perpétue l'impasse constitutionnelle; cela menacerait la crédibilité ainsi que la stabilité de notre pays.

Je préférerais voir d'abord votre rapport; espérons que votre Comité sera capable de trouver un consensus au plan canadien pour débloquer cette impasse.

• 1250

**Ms Blondin:** Mr. McKenna, I would like to pursue the whole issue of distinct society for Quebec and equal recognition for aboriginal peoples. I would like to make it very clear that I have no objection to having Quebec recognized as a distinct society, none whatsoever, and many aboriginal people feel this way. In fact, they identify with the passion with which Quebecers hold on to their culture and their language and want to have their distinct society status recognized and promoted.

I feel, to be fair, the aboriginal people also have to be recognized as constituting a distinctive and fundamental characteristic of Canada. There were Liberal amendments proposed in 1987. One specifically stated the recognition that aboriginal peoples constitute a distinctive and fundamental characteristic of Canada. What would be the negative impact of having that incorporated into your amendments as such? What would it take away from Quebec when they feel equally strongly about their language and their culture and there is respect for one another's language and culture?

**Mr. McKenna:** I would want to contemplate more carefully the implications before saying it represents an achievable objective, but I am not personally troubled by it. I think one thing that should be made very clear to every Canadian is that the recognition of Québec as a

[Translation]

would like for us to end up with a document that reflects the aspirations of a greater number of Canadians.

I believe this committee has a very important role to play. As our Chairman said a little earlier on, we will be holding hearings throughout Canada. But, in reality, our role is a limited one. We will be listening to people and coming up with a certain number of recommendations. But, at some point, the various Premiers will have to meet in order to study the draft proposal. When would the Premiers have the study what we have undertaken today?

**Mr. McKenna:** Thank you Mr. Robichaud. I think this will depend on timing. If, for example, this committee were to draft a report based on a broad consensus—and if the mood of the country changes, this consensus is possible—then the Premiers will be able to meet. But otherwise, we shall have to go back to the drawing board. It would be a hazardous thing to call together the prime ministers only to get more deeply marred in this constitutional quandary. That would jeopardize not only the credibility but also the stability of our country.

I would rather see your report first, hoping that your committee will be able to find a national consensus to get us out of this dilemma.

**Mme Blondin:** Monsieur McKenna, j'aimerais examiner avec vous la question du Québec en tant que société distincte et, aussi, une reconnaissance analogue des peuples autochtones. Je précise d'emblée ne pas du tout m'opposer à l'idée de reconnaître que le Québec constitue une société distincte, et les autochtones sont nombreux à partager cet avis. Les autochtones ne voient rien de curieux à cette passion avec laquelle les Québécois défendent leur culture et leur langue et tiennent à se qu'on reconnaisse qu'ils constituent effectivement une société distincte.

Je dois bien ajouter que les peuples autochtones veulent qu'on reconnaisse qu'eux aussi constituent, au sein du Canada, quelque chose de distinct et d'essentiel. Rappelons les amendements proposés par les Libéraux en 1987. L'un d'entre eux reconnaissait, précisément, que les peuples autochtones constituaient, au sein du Canada, un élément distinct et essentiel. Verriez-vous un inconvénient à ce que cela soit incorporé à un des amendements que vous proposez? Cela constituerait-il un inconvénient pour le Québec, étant donné que les autochtones éprouvent aussi fortement que les Québécois le besoin de préserver leur langue et leur culture? Il y va un petit peu du respect de la langue et de la culture de l'autre.

**M. McKenna:** Avant de vous répondre que cela est réalisable, il me faudrait examiner un peu plus les répercussions possibles de ce que vous avancez. Personnellement, je n'y suis pas opposé. Il conviendrait, je pense, de faire comprendre à tous les Canadiens, que

[Texte]

distinct society, without the conferral of legislative powers, represents a response to a particular situation in our Constitution where we had a referendum and the people of Quebec said yes. A premise was made to the people of Quebec that their aspirations would be accommodated in the Constitution. This is the response as a result of the Edmonton meeting, and other constitutional concerns were to be done in other rounds. I am not troubled by a change or an addition such as that.

What I was leading up to, however, is that I believe what you will find is that Quebec will have no monopoly on distinctiveness. There may be places such as New Brunswick, which has a legitimate claim to assert its distinctiveness in words that are particularly attributable to New Brunswick in future constitutional negotiations. That is certainly true for many other parts of Canada.

I would fall back, however, Ethel, on the one argument I made before, and that is a bit of a concern we had in New Brunswick that we have constitutionally entrenched in our companion accord a process to deal with the entire aboriginal question. We were concerned about being patronizing and presumptuous in making constitutional changes affecting the aboriginal people in advance of that constitutional consultation. I would make that argument to you, but philosophically I am not troubled by the notion you have presented.

**Ms Blondin:** That is a brave comment. In light of the fact that the aboriginal peoples have gone through a failed First Ministers' Conference, and there is much anxiety about that, I am sure there would be no objection from the aboriginal people for you to patronize them by granting them distinct society status within your amendments. I am sure it would be much appreciated, and you would be applauded in fact. I think what it would also serve to do is put Canadian history in the proper context, because references to linguistic duality in the two founding nations continually rankle aboriginal peoples' concerns for the role they have played in establishing Canada as a nation. I will just leave you with that.

**Mr. Robinson:** To follow up briefly on the last point, I think we have to put the concerns of aboriginal peoples in the context too of their exclusion on November 5, 1981, and the sense of betrayal they felt that night, which was just as strong and just as powerful and just as real as the sense of Quebec feeling excluded and isolated at that time. Now, once again aboriginal peoples are being told, we will put you on the agenda for the future. There will be some future discussions.

[Traduction]

reconnaît que le Québec constitue une société distincte, sans que cela n'entraîne pour cette province l'augmentation de ses pouvoirs législatifs, constitue une réponse à une situation constitutionnelle bien précise puisqu'il y a eu un référendum et que la population du Québec a voté pour le Canada. On a promis aux Québécois que la Constitution tiendrait compte de leurs aspirations. Cela découle de la réunion d'Edmonton, et d'autres préoccupations à caractère constitutionnel devaient être examinées lors de réunions ultérieures. Je n'ai rien à redire aux changements ou à l'ajout que vous proposez.

Ce que je voulais dire, cependant, c'est que le Québec n'a pas, si vous voulez, le monopole de la distinction. Certaines provinces, tel le Nouveau-Brunswick, peuvent légitimement faire valoir, dans le cadre de négociations constitutionnelles ultérieures, ce qui les distingue des autres régions du pays. Cela vaut également pour de nombreuses autres régions.

J'aimerais cependant, Ethel, reprendre l'argument que j'ai déjà eu l'occasion d'avancer. Ce qui nous préoccupait un petit peu, au Nouveau-Brunswick, c'est l'idée d'inscrire dans notre résolution d'accompagnement, un ensemble de mesures devant permettre de répondre aux aspirations des peuples autochtones. Nous ne voulions pas paraître condescendants et présomptueux en prévoyant des changements constitutionnels touchant les peuples autochtones avant la fin du processus de consultation prévu à cet effet. Voilà l'argument que je voulais faire valoir mais, sur le plan des principes, je ne m'oppose nullement à ce que vous avez proposé.

**Mme Blondin:** Voilà ce que j'appelle s'exprimer avec courage. Étant donné que les peuples autochtones ont déjà fait l'expérience de l'échec d'une Conférence des Premiers ministres, et je vous prie de croire que cela les a beaucoup affectés, je ne pense pas qu'ils trouvent condescendant de votre part de leur reconnaître, dans le cadre des amendements que vous proposez, le statut de société distincte. Je suis, au contraire, persuadée qu'ils vous en sauraient gré. Je pense que cela permettrait également de recentrer un petit peu le débat historique car les peuples autochtones estiment avoir contribué à la création de la nation canadienne et ils sont parfois irrités par la référence constante au dualisme linguistique des deux peuples fondateurs. Je vais m'en tenir là pour l'instant.

**M. Robinson:** J'ajoute, dans un même ordre d'idée, qu'il faut tenir compte de l'exclusion des peuples autochtones le 5 novembre 1981, ce qui représente un peu pour eux une trahison. Ce sentiment a été, chez les autochtones, aussi fort et aussi durement ressenti que le sentiment d'exclusion et d'isolement que ressentait le Québec à cette même époque. Or, encore une fois nous disons aux peuples autochtones, patientez un petit peu, votre tour viendra. Votre situation sera évoquée dans le cadre de prochaines négociations.

[Text]

[Translation]

• 1255

The concern that I and the New Democrats have on that whole question is the suggestion that in no way would the addition of aboriginal peoples as a fundamental characteristic, or a reference to aboriginal self-government, which is one of the other fundamental concerns—at the very least it should be on the table at the First Ministers' Conference—detract from Quebec's five conditions.

There were concerns expressed on this by Canada's ethnocultural communities, by 9 million Canadians who are of neither French nor English origin who say, look, we too want to be recognized, particularly at a time of increasing racial tensions in this country. So I flag those as other areas that we may be in a position to address.

I want to come back to the question of our role as a committee and where we as a committee are going. In your remarks you talk about additions and adding. You have referred in other instances to changes. In fact, during the course of your remarks this morning you talked on a couple of occasions of changes. I think if we are going to be realistic and not play with words, we have to recognize that at least in a couple of areas there are changes. There are changes with respect to the admission of the territories. We have added a notwithstanding clause, but the effect of that is a change.

There is the provision with respect to the role of the federal government in promoting linguistic minorities. We can call it an addition, but Quebec sees it clearly as a change. Do we have any reason to believe that Quebec is prepared to even look at this resolution, given the fact that there are changes?

I would like to ask you to come back to that and I appreciate that you are trying to avoid being specific on that. However, that is obviously an essential part of our role as a committee. Where do we go if Quebec is not prepared to participate in any way in the process of resolving this?

I have one final question, if I can ask it, and that is with respect to Senate reform. Premier McKenna, you are well aware of the concern, particularly in my part of the country, in western Canada, about the fundamental importance of Senate reform. You appeared before a committee in 1987 and said that:

in Canada we are placing Senate reform in a constitutional strait-jacket and under this formula there can be very little hope of an elected Senate.

Would you agree that without some concrete movement with respect to Senate reform, there can be no possibility of that necessary degree of consensus that could lead to completing the circle of Confederation, as we are all trying to do in this process?

Tout cela me préoccupe beaucoup, moi et mes collègues du Parti néo-démocrate, car il n'est pas certain qu'en reconnaissant le fait autochtone, en tant que tel, ou en évoquant l'autonomie de ces peuples—ce qui représentent encore un autre objet de préoccupation qui devrait, à tout le moins, être examiné lors de la Conférence des premiers ministres—on ne modifie en rien les cinq conditions posées par le Québec.

Les représentants des diverses communautés ethnoculturelles du Canada ont également manifesté une certaine inquiétude à cet égard. Je parle là des neuf millions de Canadiens qui ne sont pas d'origine francophone ou anglophone et qui, eux aussi, voudraient être reconnus pour ce qu'ils sont surtout à une époque où semble s'exacerber les tensions raciales au Canada. Je vous signale cela comme autant de questions que nous pourrions aborder.

J'aimerais maintenant en revenir au rôle de notre comité et à l'orientation de nos travaux. Vous avez évoqué la question des ajouts. D'autre part, vous avez parlé de changements. Dans vos remarques de ce matin, vous avez à plusieurs reprises parlé de changements. Reconnaissons, pour être réalistes et pour ne pas nous payer de mots, que des changements sont effectivement intervenus dans plusieurs domaines. Il y a eu des changements touchant l'admission de territoires. Nous avons ajouté une disposition dérogatoire, mais cela entraîne un changement.

Nous avons prévu une disposition touchant le rôle qui incombe au gouvernement fédéral en matière de promotion des minorités linguistiques. Nous pouvons appeler cela un ajout mais il est évident que pour le Québec cela représente un changement. Étant donné les changements qui y ont été apportés, avons-nous des raisons de croire que le Québec est prêt à ne serait-ce que jeter un coup d'oeil à cette résolution?

Je vous demanderais donc de bien vouloir vous pencher de nouveau sur cette question même si, comme j'ai pu le constater, vous hésitez un peu à mettre les points sur les i. Mais cela fait partie de notre rôle, et que ferons-nous si le Québec refuse de participer un tant soit peu aux efforts en vue de résoudre cette question?

J'aimerais, si vous me le permettez, poser une dernière question au sujet, cette fois-ci, de la réforme du Sénat. Monsieur le premier ministre, vous n'ignorez pas toute l'importance que revêt, et cela est particulièrement vrai des régions de l'Ouest, la réforme du Sénat. Vous avez comparu devant un comité en 1987 et déclaré que:

Au Canada, nous avons enfermé la réforme du Sénat dans un carcan constitutionnel, et il n'y a donc que très peu de chances de déboucher sur un Sénat élu.

Or, si nous n'adoptons pas des mesures concrètes de réforme à l'égard du Sénat, nous ne parviendrons jamais au consensus qui seul pourrait nous permettre de boucler la boucle de la Confédération, qui est l'objet même de nos efforts. Êtes-vous d'accord?

[Texte]

**Mr. McKenna:** You have raised a number of extremely good points. Let me respond to them one by one.

You did not ask it as a question, but you did talk about the ethnocultural composition of Canada and the aboriginal community. I will throw out this as a comment because I do not pretend to have the answer. One thing we have to come to grips with as a nation, one thing that seems to trouble us to our very soul is the relationship between the aboriginal community in Canada, the fact that we have two founding communities, French and English, and the role of the ethnocultural community in Canada.

There is resentment from various quarters. As Canadians, this is a vision we have to come to grips with if this country is going to go ahead with greater unity. I think it is increasingly noticeable, as the aboriginal community increasingly perceive their rights and advance their rights and as the ethnocultural community becomes more and more present in Canada and more and more a fundamental part of the fabric of Canadian society. I am concerned about it. I do not have the answers, but I believe we have to address this question quickly.

On the question of whether or not Quebec will agree at the end of the day to these improvements, I do not know the answer to that, Mr. Robinson. But I say to you, what do we have to lose? Canada was not created 100 years ago by timid and negative people. It was made by optimistic people who cared about the country. Against extraordinary odds, they were prepared to be resolute and make things happen. I am sure that 1,000 times they must have been greeted with cynicism and told by people that this could never work.

• 1300

I believe it can work. I believe at the end of the day the people of Quebec will agree that the changes, if you want to call them changes, that we are looking for are modest, non-threatening, do not affect the interior of what is in the Meech Lake Accord, they even represent constitutional improvements, and that if they want to be part of Canada they should be prepared to accept them. I am praying that at the end of the day Quebecers will say yes to Canada on those terms.

On Senate reform, the answer to your question is yes. I do believe we need to have movement on Senate reform to make the circle complete.

**Mr. Nystrom:** Mr. McKenna, I do not want to throw any precise wording at you in terms of a couple of the additions, but how would you respond to the addition of the concept of self-government for aboriginal people? We discussed this back in 1987 at the same committee. I notice you go part way as you talk about the aboriginal issue on the agenda. You talk about participation. I

[Traduction]

**M. McKenna:** Vous avez soulevé plusieurs questions et j'aimerais y répondre une à la fois.

Vous ne m'avez pas posé directement la question, mais vous avez évoqué la composition ethnoculturelle du Canada et la situation de la communauté autochtone. Je ne prétends pas pouvoir apporter de réponse à cela mais j'aimerais simplement dire qu'en tant que pays nous allons devoir confronter très lucidement la question des rapports entre les peuples autochtones du Canada, des deux peuples fondateurs de notre pays, les Français et les Britanniques, et de la communauté ethnoculturelle de notre pays.

Dans certains secteurs, l'heure est au ressentiment. Si nous voulons renforcer l'unité de notre pays, il va falloir nous occuper sérieusement de cela. Je pense que ce problème est de plus en plus évident, la communauté des autochtones faisant valoir ses droits avec de plus en plus de précision et la communauté ethnoculturelle cherchant de plus en plus à s'affirmer pour faire mieux reconnaître sa contribution essentielle à la société canadienne. Tout cela me préoccupe sans pour cela m'inspirer de solutions, mais je pense que nous allons devoir faire un très sérieux effort dans ce sens.

Je ne saurais dire, monsieur Robinson, si en fin de compte le Québec acceptera les améliorations que nous avons proposées. Mais, et je vous pose la question, qu'avons-nous à perdre? Le Canada n'a pas été créé, il y a 100 ans, par des gens timides ou sans confiance. Notre pays a été édifié par des gens qui avaient foi en l'avenir et en notre pays. Ces gens étaient prêts à lutter, même à chances inégales, afin de bâtir quelque chose. Mille fois, j'en suis certain, leurs efforts se sont heurtés au cynisme et au pessimisme de ceux qui n'y voyaient que de vains efforts.

Je pense que cela pourrait fonctionner. Je pense que les Québécois reconnaîtront finalement que les changements, s'il faut les appeler ainsi, que nous aimerions introduire sont mineurs, qu'ils ne constituent pas une menace pour eux et qu'ils ne portent pas atteinte à l'essentiel de l'Accord du lac Meech, et qu'ils constituent même des améliorations constitutionnelles. Je pense que si les Québécois veulent faire partie du Canada, ils devraient être disposés à les accepter. J'espère beaucoup que, en fin de compte, les Québécois diront oui au Canada avec ces modifications.

Pour ce qui est de la réforme du Sénat, la réponse à votre question est oui. Je pense vraiment qu'il faudrait démarrer la réforme du Sénat pour compléter le tout.

**M. Nystrom:** Monsieur McKenna, je ne voudrais pas vous proposer des formules d'ajout toutes préparées, mais que penseriez-vous d'introduire la notion d'autonomie politique pour les peuples autochtones? Nous avons parlé de cette question en 1987 devant le même comité. Je note que vous allez en partie dans cette direction lorsque vous parlez de la question autochtone. Vous parlez de

[Text]

applaud you for both of those, but what about going a bit further to discuss the actual concept of self-government?

My next question is in terms of the ethnocultural reality. An amendment we discussed back in 1987—it did not carry but there was a lot of support for the idea of it—was to consider the ethnocultural reality of Canada as a fundamental characteristic of our country. I wonder how you would respond in particular as the Premier of New Brunswick to aboriginal self-government and the ethnocultural reality as being fundamental characteristics of our country in addition to what we already have from you and in Meech Lake.

**Mr. McKenna:** I am in agreement with both of those propositions. New Brunswick has supported the principle of self-government, and we also recognize the role of the ethnocultural community of Canada. We did not have the magic solution as to how that could be done in a constitutional text, and I repeat we were concerned on the aboriginal question as to whether we were being somewhat presumptuous in view of the hope that a process would lead to substantive improvements in the rights of the aboriginal community. For me to say that I disagree with either of those two principles would be wrong. I do not. We do not.

**Mr. Nystrom:** If this committee, for example, were to make a recommendation that we have recognition of the ethnocultural reality of our country as a fundamental characteristic of Canada, and aboriginal self-government in terms of process, would you in your own legislature accept those as amendments? If the wording were such that you accepted it, you have already said you accept the idea, would you then amend your own companion resolution?

**Mr. McKenna:** I believe that we would, because our entire package is the product of public consultation. I would want to think about the consequences of that, but ideologically I do support that direction, yes. Yes, I do.

I cannot help but express the concern if there were to be changes of this nature made, improvements if you like, that there be an effort at consensus-building around them. Otherwise what we are going to have is a document that becomes so unwieldy it becomes a bar to passage to Meech Lake rather than expediting the passage of Meech Lake. I know we have a lot of personal concerns that we want to see incorporated, but I beg all of us to try to make sure they are items around which we can build consensus.

**M. Gabriel Desjardins (député de Témiscamingue):** Monsieur McKenna, je voudrais me joindre à mes collègues pour vous souhaiter la bienvenue à notre Comité.

[Translation]

participation. J'en suis très heureux, mais ne pourriez-vous pas aller un peu plus loin et aborder la notion d'autonomie politique?

Ma prochaine question porte sur la réalité ethnoculturelle. Nous avons examiné un amendement en 1987—il n'a pas été adopté, mais il avait reçu l'appui d'une bonne partie des membres du Comité—il s'agissait de reconnaître que la réalité ethnoculturelle du Canada constitue un aspect fondamental de notre pays. J'aimerais savoir ce que vous pensez, en tant que premier ministre du Nouveau-Brunswick, de l'autonomie politique des autochtones et de la réalité ethnoculturelle, deux aspects qui constituent les aspects fondamentaux de notre pays et qui viennent compléter ce qui se trouve déjà dans l'Accord du lac Meech et dans vos remarques.

**M. McKenna:** Je suis d'accord avec ces deux propositions. Le Nouveau-Brunswick a appuyé le principe de l'autonomie politique et nous avons également reconnu le rôle des communautés ethnoculturelles au Canada. Nous n'avons pas proposé de solution magique sur la façon dont cela pourrait être introduit dans un document constitutionnel, mais je dois répéter que, pour ce qui est de la question autochtone, nous demandions s'il était vain d'espérer qu'un tel processus puisse amener des améliorations importantes aux droits de la communauté autochtone. Il m'est impossible de dire que je ne suis pas d'accord avec l'un ou l'autre de ces principes.

**M. Nystrom:** Dans le cas où ce Comité, par exemple, recommanderait de reconnaître que l'aspect ethnoculturel de notre pays constitue une caractéristique fondamentale du Canada et que l'autonomie politique des autochtones doit faire partie de ce processus, seriez-vous disposé à adopter de tels amendements dans votre assemblée législative? S'il était possible d'accepter le libellé d'une telle recommandation, vous avez déjà dit que vous en acceptiez le principe, seriez-vous disposé à modifier votre résolution complémentaire?

**M. McKenna:** Je pense que oui, parce que tout ceci découle des consultations publiques. Il me faudrait penser davantage aux conséquences que pourraient avoir ces amendements mais sur le plan des principes, je suis d'accord avec ces idées. Oui, je suis d'accord.

Je ne peux m'empêcher de mentionner toutefois que si l'on veut introduire des changements de cette nature, des améliorations, il faudrait faire également un effort pour en arriver à un consensus à leur sujet. Nous risquons autrement d'avoir un document tellement disparate qu'il pourrait bloquer l'adoption de l'Accord du lac Meech au lieu d'en faciliter l'adoption. Je sais qu'il existe de nombreux sujets que nous aimerions voir aborder dans ce document, mais je demanderais à tous les intervenants de s'assurer auparavant que ce sont des sujets qui peuvent déboucher sur un consensus.

**Mr. Gabriel Desjardins (Témiscamingue):** Mr. McKenna, I would like, with my colleagues, to welcome you to our Committee.

[Texte]

Étant un député du Québec, j'aimerais que le Nouveau-Brunswick ait déjà entériné l'Accord du lac Meech. Vous êtes lié par les gens de votre province qui veulent améliorer l'Accord du lac Meech, et je pense que c'est votre droit, comme premier ministre, de chercher une solution à l'impasse actuelle.

Je lis dans vos notes que vous souhaitez bonne chance à notre Comité. Si vous nous assuriez que vous ratifierez l'Accord du lac Meech dès votre retour au Nouveau-Brunswick, cet après-midi ou demain, ce serait très stimulant pour les gens du Comité qui vont devoir parcourir le pays pour discuter de votre résolution.

• 1305

Monsieur McKenna, c'est peut-être une façon de parler, mais le temps passe: il reste moins de 11 semaines avant le 23 juin. Aujourd'hui, le Comité recevra des gens du Nouveau-Brunswick toute la journée. Le reste de la semaine, des représentants d'organismes nationaux comparaitront devant notre Comité. Nous irons par la suite dans les Territoires du Nord-Ouest et au Manitoba. Nous allons probablement recueillir beaucoup d'appuis à votre résolution. Est-ce qu'il n'y a pas là assez d'éléments pour vous permettre de ratifier l'Accord du lac Meech à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick?

Ma deuxième question concerne une chose qui m'intéresse beaucoup: la promotion de la dualité linguistique au pays. Comme vous le savez, toutes les provinces sont très jalouses de leur compétence en matière de langue.

L'article 7 de la Loi sur les langues officielles oblige le gouvernement fédéral à faire la promotion du français et de l'anglais partout au pays. Donc, le gouvernement fédéral est déjà lié par une loi. N'est-ce pas une garantie suffisante au niveau de la promotion de la dualité linguistique au pays?

**Mr. McKenna:** Premièrement, j'espère qu'il y aura un engagement concret qui permettra à la province du Nouveau-Brunswick de signer l'Accord du lac Meech. En l'absence d'engagement concret, nous ne sommes pas prêts de signer l'Accord du lac Meech, mais nous espérons qu'il y a, dans ce pays, la volonté politique de dégager un consensus à ce sujet.

Concernant la clause de promotion, vous avez identifié une obligation actuelle du gouvernement du Canada. Si cela est vrai, et ce l'est, pourquoi ne pas inscrire cette clause dans la Constitution du Canada? Pourquoi l'inclusion de cette clause serait-elle une menace pour la province du Québec si cela est maintenant une obligation du gouvernement fédéral?

**Mr. Desjardins:** Si j'ai bien compris votre position, vous croyez que la promotion de la dualité linguistique doit se faire uniquement par le biais des institutions fédérales.

**Mr. McKenna:** Notre proposition dit que le gouvernement fédéral doit promouvoir la caractéristique fondamentale du Canada uniquement dans le champ de

[Traduction]

As a representative of Quebec, I would like New Brunswick to have already signed Meech Lake. You owe it to the people of your province who want to improve on the Meech Lake Accord and I think you are perfectly entitled, as the Prime Minister, to look for solutions out of this dead end.

I read in your notes that you wish good luck to our Committee. If you could assure us that you will ratify the Meech Lake Accord as soon as you go back to New Brunswick, this afternoon or tomorrow, that would be very stimulating for the people of the Committee who will criss-cross the country to discuss your resolution.

Mr. McKenna, that may be my way of saying it but time is flying by: We have left less than 11 weeks before the 23rd of June. Today, the Committee will hear people from New Brunswick for the whole day. The rest of the week, representatives of national organizations will appear before our Committee. We will then go to the Northwest Territories and to Manitoba. We will probably gather much support for your resolution. Isn't this all sufficient to allow you to ratify the Meech Lake Accord in the Legislature of New Brunswick?

My second question deals with an aspect which concerns me very much: Promoting the linguistic duality of our country. As you know, all the provinces are quite jealous when it comes to the jurisdiction over language.

Section 7 of the Official Languages Act requires the federal government to promote the French and the English languages across Canada. The federal government has to respect this statute. Isn't this a satisfactory safeguard as far as the promotion of the linguistic duality is concerned?

**Mr. McKenna:** First, I hope we will reach a real commitment that will allow the province of New Brunswick to sign the Meech Lake Accord. Without a real commitment, we are not ready to sign Meech Lake but we hope that there is, in this country, the political will to reach a consensus on this matter.

Concerning the promotion clause, you have mentioned the existing obligation of the government of Canada in this area. If that is true, and it is, why couldn't we insert this clause in the Constitution of Canada? Where would this threaten the province of Quebec since it is already part of the mandate of the federal government?

**Mr. Desjardins:** If I understand you correctly, you think that the promotion of the linguistic duality should be left entirely to the federal institutions.

**Mr. McKenna:** According to our recommendation, the federal government will assume the responsibility for the promotion of this fundamental characteristic of Canada

[Text]

compétence du gouvernement fédéral. Dans ce contexte, ce n'est pas une menace pour les Québécois.

**Mr. MacDonald (Rosedale):** Like all other members, Premier McKenna, I think we very much appreciate a critically important initiative that you and your province have taken with respect to the Constitution.

I have been sitting here reflecting on the fact that this country of ours is a very strange country, as I am sure you well know, because we lived for over a century as a separate and independent country without having our own Constitution and then it took us 15 years after our centennial celebrations before we finally patriated it and had it as our own. I think that may explain some of the difficulties we have had over this past decade.

You mentioned specifically the concern that was fundamental about public involvement, public awareness, public participation, and the fundamental need that at any future constitutional amendments or changes there be that whole public process. I wonder if you feel that in the current situation, particularly where there are people who feel that either they do not understand what the issues are all about or feel they have not been properly heard, whether this opportunity taken by your initiative and now by this committee could be reflected across the country.

Obviously, this committee will create its own sounding board, but one has the feeling that there is need for some kind of almost companion signing to take place, particularly in parts of the country and in provinces where there is a feeling of alienation, a lack of being listened to.

Second, there is a lot of focus and there has been in the last few months, perhaps years, on the importance of provinces and regions to the people who live there and not to the national whole. You have emphasized the importance of Canada itself. Do you think some part of that discussion, some part of the analysis, can be a part of this eleventh hour discussion? That is what we are into at this stage. If not, like you, I feel we are very close to being involved in a kind of mission impossible.

• 1310

**Mr. McKenna:** Yes. To start with, Mr. MacDonald, on the public hearings part of it I think it will be helpful and cathartic for Canadians to be able to express themselves, and perhaps even more importantly, have the belief that in a new constitutional provision there will be an obligation that forever more they will have a chance to express themselves.

One thing we all found out in this exercise that we never knew well enough before was just how important

[Translation]

only in areas which belong to the jurisdiction of the federal government. In this context, this should not be a threat for the people of Quebec.

**M. Macdonald (Rosedale):** Monsieur le premier ministre, nous sommes très heureux de l'initiative que vous et votre province avez prise pour ce qui est de la Constitution. Je dois dire que cette initiative revêt une importance critique.

J'étais en train de réfléchir au fait que notre pays est un pays bien étrange, comme vous le savez sûrement, parce que nous avons vécu pendant plus d'un siècle comme pays distinct et indépendant sans avoir notre propre Constitution et que nous avons attendu 15 ans après avoir célébré notre premier siècle d'existence avant de finalement rapatrier notre Constitution et de la faire nôtre. Je pense que cela peut expliquer en partie les difficultés que nous avons connues ces 10 dernières années.

Vous avez parlé en particulier de la nécessité de mettre sur pied un processus public avant d'introduire des changements ou des modifications de nature constitutionnelle, processus qui facilite la participation du public et sa sensibilisation à ces questions. Je me demande si vous pensez que, dans le contexte actuel, compte tenu du fait, en particulier, qu'il y a des gens qui pensent ne pas pouvoir comprendre ces questions ou qui pensent qu'ils n'ont pu véritablement s'exprimer à leur sujet, l'initiative que vous avez prise et que le Comité va poursuivre pourrait refléter cette préoccupation fondamentale.

Ce Comité va bien entendu créer sa propre tribune, mais il semblerait qu'il faudrait qu'il y ait également une sorte de consultation parallèle, en particulier dans les régions du pays et dans les provinces où il existe un sentiment d'aliénation et où les gens pensent qu'on ne les a pas vraiment écoutés.

Deuxièmement, on a énormément insisté, depuis ces derniers mois voire ces dernières années, sur l'importance des provinces et des régions pour les gens qui y vivent au détriment de l'aspect national. Vous avez souligné l'importance du pays tout entier. Pensez-vous que l'on pourrait peut-être, dans le cadre de cette discussion de dernière heure, aborder ces questions ou cette analyse? Voilà où nous en sommes maintenant. Si nous ne le faisons pas, je pense, tout comme vous, qu'il va s'agir d'une sorte de mission impossible.

**M. McKenna:** Oui. Monsieur MacDonald, pour répondre à votre question qui porte sur les audiences publiques, je pense qu'il serait utile et souhaitable que les Canadiens puissent s'exprimer, et mieux encore, qu'ils sachent qu'on ne pourra pour l'avenir modifier la Constitution sans qu'ils aient la chance de s'exprimer à ce sujet.

Nous nous sommes aperçu que nous ne savions pas vraiment que la Constitution était une chose aussi

**[Texte]**

Canadians feel their Constitution is to them. Is it not interesting, if their Constitution is that important to them and we did not know it before, how important their country is to them, and what are we going to find out in the next three months? I would hope that their country is more important to them than the Constitution, even. I believe it is. I believe that when Canadians really understand the depth of the dilemma we are in, that as one they will rise, all of those reasonable, moderate Canadians who for 25 years have shed blood and defended this country against every attack, moral, political, social, whatever, and say, this is enough; you guys have had your day, but we have to resolve this. I think the public process is good.

The second question you raise really becomes an ideological question. I know that how I feel is probably different from how my colleagues feel in many other parts of Canada, but it evolved in many different ways.

I believe a country has to be more than a constellation of nation states. I think a country has to have some ties that bind us together so that we can say, truthfully, wherever we are, that we are Canadian. I understand it. I have not spent much time travelling around the world, but as I understand it, every person from everywhere in Canada when going overseas has a back-pack or a sign that says "Canadian." They do not say "Manitoban", "New Brunswicker", "Nova Scotian"; they say "Canadian", because everywhere in the world that stands out as being a symbol of a society characterized by civility, by fair play and by moderation and all of those good values.

If we can do that when we are out of Canada, why can we not do it in Canada? Why can we not sometimes say, when we are asked who we are, that we are Canadians? I hope this debate goes further than the debate we are in now, and that as a result of this debate we can start knowing more about each other, exchanging students and people across the country.

How can the people of British Columbia appreciate the richness of Quebec when 98% of them have never been there? How can the people of Newfoundland enjoy the magnitude of the Prairies when they have never seen it, or New Brunswick, and vice versa all across the nation? We are a nation that does not really know itself very well. I hope the end of this debate will result in a national determination to get to know each other better as Canadians so that we will become more than simply a collection or a constellation of planets orbiting this country.

**Ms Browes (Scarborough Centre):** I would like to welcome you, Premier McKenna, and also your Deputy Premier to the hearings here today.

I am encouraged by your enthusiasm as you articulated the national pride and the national sentiment that we are

**[Traduction]**

importante pour les Canadiens. N'est-ce pas surprenant et intéressant que nous n'ayons pas su auparavant l'importance qu'ils attachaient à la Constitution, l'importance qu'ils attachaient à leur pays et je me demande ce que nous allons découvrir dans les trois mois qui suivent? J'espère que les Canadiens pensent que leur pays est plus important que la Constitution. Je pense que c'est bien le cas. Je pense que lorsque les Canadiens comprendront vraiment l'ampleur du problème qui se pose à nous, que, d'un seul coup, tous ces Canadiens raisonnables et modérés qui ont défendu ce pays pendant 25 ans, au prix de leur sang, contre les attaques morales, politiques, sociales ou autres, vous diront que cela suffit; vous autres vous avez eu votre tour maintenant c'est à nous de jouer. Je pense que ce processus public est bon.

La deuxième question que vous avez posée soulève en fait une question d'idéologie. Je sais que mes idées sur ce sujet sont probablement différentes de celles qu'ont mes collègues des autres régions du Canada, mais ces idées ont subi en fait l'influence de nombreux facteurs.

Je pense qu'un pays est plus qu'un regroupement d'États-nations. Je pense qu'un pays doit avoir des liens qui regroupent tous les citoyens de sorte qu'ils puissent dire, en le pensant vraiment et où qu'ils soient, oui nous sommes des Canadiens. Je comprends mon pays. Je n'ai pas beaucoup voyagé à l'étranger, mais je crois savoir que tous les Canadiens, d'où qu'ils viennent au Canada, portent sur leur sac à dos un signe qui indique qu'ils viennent du «Canada» lorsqu'ils vont à l'étranger. Ce signe ne dit pas «Manitoba», «Nouveau-Brunswick», «Nouvelle-Écosse»; il dit «Canada», parce que, où que l'on soit, ce signe est le symbole d'une société dans laquelle la civilité, le sens de la justice et la modération constituent des valeurs importantes.

Si l'on est prêt à adopter cette disposition lorsque nous sommes à l'étranger, pourquoi ne pouvons-nous pas le faire lorsque nous nous trouvons au Canada? Pourquoi ne pas dire parfois, lorsqu'on nous demande qui nous sommes, que nous sommes Canadiens? J'aimerais que ce débat s'élargisse et que grâce à lui, nous puissions mieux nous connaître et procéder à des échanges d'étudiants ou autres dans notre pays.

Comment les gens de la Colombie-Britannique peuvent-ils apprécier les beautés du Québec alors que 98 p. 100 d'entre eux n'y ont jamais été? Comment les gens de Terre-Neuve peuvent-ils se rendre compte des vastes espaces des Prairies sans les avoir vus ou les gens du Nouveau-Brunswick et le contraire, dans toutes les régions du pays? Nous sommes une nation qui ne se connaît pas très bien. J'espère que ce débat nous amènera à vouloir nous connaître mieux en tant que Canadiens de sorte que ce pays ne soit pas simplement une collection de planètes qui ne font que passer.

**Mme Browes (Scaborough-Centre):** J'aimerais vous souhaiter la bienvenue, monsieur le premier ministre et, également, à votre vice-premier ministre.

Je suis heureuse de voir avec quel enthousiasme vous avez parlé de l'orgueil national et du sentiment national

[Text]

going to be hearing a lot about, I am sure, in the next few weeks. I think you have set the stage very well today. You have used the word "generous" in your opening statement, on a number of occasions—generous in bringing people together.

In your statement you recognize so well the importance of section 28 and the women of Canada being included in the Constitution of 1981-82. Some of us were not here in 1981-82 but we were in our communities pushing very hard for that gender equality. My question to you would be concerning that. I gather you believe that the concerns that have been expressed on equality would be satisfied by including section 28 and building that consensus and support across Canada of having women included with section 28. What do you say to those who say that section 15 is also necessary to be included in section 16 of the Meech Lake Accord?

• 1315

**Mr. McKenna:** That provides me an opportunity to answer in this way. In order to try to come to grips with this Constitution and to get on with the debate, we have to divide the concerns into two groups: those that are reasonable concerns that need to be addressed, and those that are so remote that it is highly speculative as to whether or not there is any impact as a result of this Constitution.

We have examined all the rights and the concerns with as much care as we can, and it is our view that the impact of the distinct society clause or the duality clause on the Charter of Rights is very minor. It does affect it, yes, because otherwise it would not be an interpretive provision; but it does not override it. People should be absolutely certain about that: the Charter of Rights continues to have overriding power. Does it affect it? Yes, of course it does, because that is the nature of an interpretive provision.

Similarly, with respect to gender rights and other rights our belief is that they override the distinct society provisions and the duality provisions, but they are affected by them.

What we have done is to try to group all collective rights together in section 16—aboriginal, multicultural, and women's rights. That is why we put section 28 into section 16. We believe this was reasonable, but we believe that to put section 15 in is really taking away from the symmetry of the proposal and that this is going to try to meet a concern that is so speculative that it does not need to be addressed in the Constitution of Canada.

**Mr. Rompkey (Labrador):** I want to thank the Premier, too, for his companion resolution and giving us the

[Translation]

dont nous allons entendre beaucoup parler, j'en suis sûre, au cours des prochaines semaines. Je pense que vous allez bien replacer toute cette question. Vous avez utilisé le mot «généreux» dans votre exposé, et ce à plusieurs reprises—généreux dans son désir de regrouper les gens.

Dans votre exposé, vous avez bien fait ressortir l'importance de l'article 28 et du fait que la Constitution de 1981-1982 ne devrait pas oublier les femmes du Canada. Certains d'entre nous n'étaient pas ici en 1981-1982, mais nous étions en train de lutter dans nos collectivités pour obtenir l'égalité des sexes. Ma question porte sur ce sujet. Il me semble que pour vous, si l'on réussissait à obtenir un consensus et un appui dans les diverses régions du Canada pour que les femmes soient incluses dans l'article 28, cela répondrait aux préoccupations qui ont été exprimées en matière d'égalité. Que répondriez-vous à ceux pour qui l'article 15 devrait également faire partie de l'article 16 de l'Accord du lac Meech?

**M. McKenna:** Voilà qui me donne l'occasion de répondre de cette façon. Si nous voulons aboutir avec cette Constitution et poursuivre le débat, il faudra répartir ces problèmes en deux groupes: les problèmes qui paraissent suffisamment pressants et auxquels il faudra donc s'attaquer et ceux qui le sont beaucoup moins et dont l'étude n'aurait pas grand impact sur la Constitution.

Nous avons examiné, du mieux que nous pouvions, toutes les préoccupations qui ont été exprimées et nous estimons que la clause sur la société distincte ou sur la dualité n'a pas grand effet sur la Charte des droits. Il est vrai que ces clauses auront un certain effet sur elle, oui, parce que sinon ces clauses ne constitueraient pas des dispositions en matière d'interprétation; mais elles ne l'emportent pas sur la Charte. Il faudrait que tout le monde soit absolument convaincu de ceci: la Charte des droits continue à l'emporter sur ces clauses. Ces clauses auront-elles un effet sur elle? Oui, bien sûr, parce que c'est dans la nature des dispositions d'interprétation.

Parallèlement, pour ce qui est des droits relatifs à l'égalité des sexes, nous pensons qu'ils l'emportent sur les dispositions relatives à la société distincte ou à la dualité, mais qu'elles seront également touchées par ces dispositions.

Nous avons tenté de regrouper tous les droits collectifs sous l'article 16—les droits des autochtones, des communautés multiculturelles et des femmes. C'est pourquoi nous remplaçons l'article 28 dans l'article 16. Nous pensons que cela est raisonnable mais par contre, y ajouter l'article 15 nuirait à la logique de la proposition et la préoccupation en cause semble tellement hypothétique qu'il ne conviendrait pas qu'elle figure dans la Constitution du Canada.

**M. Rompkey (Labrador):** J'aimerais tout d'abord remercier le premier ministre pour avoir mis de l'avant

[Texte]

opportunity to try to come to an accommodation among all parts of the country. Hopefully that can be accomplished.

I have two brief and specific questions with regard to the companion amendment. One part of that creates a section 2.1—in paragraph 2 of section 1, I believe, if I am reading it correctly—about the role of Parliament and the Government of Canada. Then section 3, of course, gives an obligation to the legislature and Government of Quebec to preserve and promote the distinct identity of Quebec.

I want to ask the Premier if there is any possible conflict between those two, and is it possible to imagine a case where both Quebec and Canada would come forward with laws both of which could be challenged? Is there any conflict between section 2.1 and section 3, the obligation of the Government of Canada to promote the fundamental characteristic of Canada and the obligation of Quebec to preserve and promote the distinct society?

**Mr. McKenna:** To start with, in any constitution, yes, there is always the possibility of conflict, however remote. That is why, of course, we have so many aids to interpretation—the watertight compartment theory, the pith and substance theory, and all the others.

We have to remember, though, that should interpretation be necessary we do have the non-derogation clause, which means there will never be any power derogated from the Government of Canada. That certainly offers protection to the Government of Canada to be sure that there will never be, in fact, any incursion on federal power.

Otherwise, when I examine those two sections together, it is my view that they are much more harmonious than they are in discord, and I cannot anticipate a situation where they would be in conflict.

**Mr. Rompkey:** Another question I had was the one Mrs. Browes raised, and that was the inclusion of section 28 in section 16, but not other elements of the Charter, although I think there was some reference in the preamble to your companion resolution to the protection, the priority, the pre-eminence of the Charter of Rights.

My question is roughly the same. If section 28 can be included, and if that part of the Charter of Rights can have pre-eminence, is there any reason why the whole Charter cannot be given pre-eminence specifically in the Constitution?

• 1320

**Mr. McKenna:** I think that is an important question that deserves a straight answer. The reason one would take sexual rights and equality rights and group them with the other rights is so you would have a grouping of collective rights. Otherwise, there is always the fear, however remote, that the rule of statute interpretation... The

[Traduction]

cette résolution complémentaire et nous avoir donné l'occasion d'en arriver à un accord entre différentes parties du pays. J'espère que nous y arriverons.

J'aimerais poser deux questions très brèves et précises qui portent sur la résolution complémentaire. Cette résolution introduit un article 2.1—au paragraphe 2 de l'article 1—je crois, si j'ai bien lu—qui traite du rôle du Parlement et du gouvernement du Canada. L'article 3 vient ensuite attribuer à l'Assemblée législative et au gouvernement du Québec l'obligation de préserver et de promouvoir l'identité distincte du Québec.

Je voudrais demander au premier ministre s'il y a un risque de conflit entre ces dispositions et si on pourrait imaginer un cas où le Québec et le Canada pourraient présenter des lois dont la validité pourrait être contestée? Y a-t-il un risque de conflit entre l'article 2.1 et l'article 3, entre l'obligation du gouvernement du Canada de promouvoir la caractéristique fondamentale du Canada et l'obligation du Québec de préserver et de promouvoir sa société distincte?

**M. McKenna:** Je voudrais commencer par faire remarquer que quelle que soit la constitution, il y a toujours le risque de contestation, même si ce risque est faible. C'est pourquoi il existe, bien entendu, de nombreux principes d'interprétation—la théorie des compartiments étanches, la théorie de la portée essentielle des dispositions, et toutes les autres.

Il ne faudrait toutefois pas oublier que dans le cas où il faudrait interpréter ces dispositions, nous disposons de la clause qui interdit la dérogation, ce qui veut dire qu'il ne sera pas possible de retirer des pouvoirs au gouvernement du Canada. Cette clause garantit au gouvernement du Canada qu'il n'y aura jamais d'empiètement sur le domaine qui relève de ce niveau de gouvernement.

Pour le reste, lorsque j'examine ces deux articles, j'estime qu'ils se complètent plus qu'ils ne se contredisent et il est difficile d'envisager une situation dans laquelle ces dispositions seraient en conflit.

**M. Rompkey:** Je voulais poser une autre question, qui est d'ailleurs celle qu'a soulevée M<sup>me</sup> Browes, qui portait sur l'insertion de l'article 28 dans l'article 16, mais pas dans les autres parties de la Charte, bien que je pense que le préambule de votre résolution complémentaire fasse référence à la prééminence de la Charte des droits.

Ma question est à peu près la même que l'autre. Si c'est possible d'insérer l'article 28 et si cette partie de la Charte des droits peut jouer un rôle prépondérant, pourquoi ne pourrait-on pas déclarer expressément qu'en cas de conflit l'ensemble de la Charte l'emporte sur la Constitution?

**M. McKenna:** Je pense qu'il s'agit là d'une question très importante qui mérite une réponse directe. Les droits en matière d'égalité et de sexe ont été regroupés avec les autres droits de façon à avoir une disposition qui regroupe les droits collectifs. On craignait qu'autrement, bien que le risque ne soit pas grand, les règles d'interprétation

*[Text]*

specific excludes the general. If you applied that rule of statute interpretation by the fact that you omitted one set of collective rights when you have specifically shielded two other sets of collective rights, you could apply a rule of statutory interpretation that would in effect say that those rights should be treated in a different way from the other rights and therefore put them in peril.

I think that is a remote concern, but to remove that remote concern, we turned around and clustered all of the collective rights together. My view is that this makes some sense, but to turn around and shield all of the other rights, you would have to do it with such careful wording. We have not been able to find the magical formula. The reason is that the distinct society clause, in fact New Brunswick's clause, or the multicultural clause, or any clause really has no meaning at all unless it can affect in some way the Charter of Rights. It cannot override the Charter but it can affect the Charter. So one would have to find those magical words which would permit you to say one thing without having the other consequence. Our legal view and, I believe, the legal view of the vast majority of experts is that, as it stands now, the equality provisions in the Charter of Rights are affected but not overridden by the distinct society and the duality clause, and as such we do not see why we absolutely need additional wording to protect them.

**M. Joseph Volpe (député de Eglinton—Lawrence):** Merci, monsieur le président. Merci, monsieur McKenna, d'être venu aujourd'hui. J'apprécie beaucoup les références que vous avez faites plusieurs fois dans votre exposé à la réalité sociologique qu'on pourrait définir comme ethnoculturelle. Quelques-uns de mes collègues ont bien noté qu'il y a un certain groupe, un élément dans ce pays qui a été, jusqu'à aujourd'hui, exclus du débat sur les amendements constitutionnels; ce groupe d'environ 8 à 9 millions de Canadiens forme un élément consistant avec la vision du Canada que vous avez notée dans votre conclusion.

Quand vous parlez de générosité, vous parlez de modération, vous parlez de vision modérée qui inclut tous les Canadiens et les Canadiennes, il me semble. C'est cela vous soulignez quand vous parlez de volonté politique d'effectuer des changements.

Mr. McKenna, I think many of us have lost a sense of those kinds of things, because the problem is not—I think I agree with you—about the mechanics and the details of the accord but about the political will that recognizes the sociological realities contained in the distinct society clause. As a member of the ethnocultural communities that some of my colleagues refer to, I come from a society that is so distinct it precedes the founding, I suppose, of western Europe by at least 2,000 years. We do not feel at all threatened. We come from those 8 million or 9 million Canadians who form and live the kind of vision

*[Translation]*

législative. . . Le particulier l'emporte sur le général. Si l'on appliquait cette règle d'interprétation au fait que deux ensembles de droits collectifs sont protégés mais pas un troisième, on pourrait en conclure que ces derniers droits devraient être traités d'une façon différente que les premiers et donc leur accorder une protection moindre.

Je pense que ce risque est très faible, mais pour le faire disparaître tout à fait nous avons regroupé ensemble tous les droits collectifs. À mon avis, cela se justifie fort bien, mais il serait difficile de faire la même chose pour tous les autres droits car il faudrait trouver une formule appropriée. Nous n'avons pas encore découvert de formule magique dans ce domaine. La raison est que la clause sur la société distincte, qui est en fait la clause du Nouveau-Brunswick, ou la clause sur le multiculturalisme ou n'importe quelle autre clause ne peut avoir de sens que si elle a un effet sur la Charte des droits. Une telle clause ne peut l'emporter sur la Charte, mais peut en modifier la portée. La difficulté consiste à proclamer d'une part l'existence d'un droit sans que cette reconnaissance n'entraîne des conséquences indésirables. D'après notre interprétation et c'est, je pense, l'opinion juridique de la grande majorité des spécialistes, la clause sur la société distincte et la clause sur la dualité canadienne modifient la portée des dispositions de la Charte des droits en matière d'égalité mais ne l'emportent pas sur elle; c'est pourquoi nous ne voyons vraiment pas la nécessité de modifier le texte de ces dispositions pour mieux les protéger.

**Mr. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence):** Thank you, Mr. Chairman. Thank you, Mr. McKenna, for having come today. I like very much the many references you have made in your presentation about the sociological reality which might be called the ethno-cultural aspect. Some of my colleagues have noted that there is one group, one element of this country which, up to now, has been excluded of the debate about the constitutional amendments; this group which represents 8 to 9 millions of Canadians constitutes an element which is consistent with the vision of Canada you have described in your conclusion.

When you talk about generosity, you talk about moderation, you talk about all Canadians, I think. It is this aspect you emphasize when you talk about the political will to introduce changes.

Monsieur McKenna, je pense que bon nombre d'entre nous ont perdu de vue ce genre de choses, parce que le problème ne porte pas—et je pense que je suis d'accord avec vous sur ce point—sur les aspects techniques de l'accord, mais sur la volonté politique de reconnaître les réalités sociologiques que recouvre la clause sur la société distincte. En tant que membre des communautés ethnoculturelles dont certains de mes collègues ont parlé, je viens d'une société qui est tellement distincte qu'elle est antérieure d'au moins 2.000 ans à la naissance de l'Europe de l'Ouest. Nous ne nous sentons pas du tout

[Texte]

you address when we talk about a Canada that shows itself in its full potential.

Most of us know a second language, quite frequently a third, and we have to operate in a Canada that combines those kinds of distinctive dualities. For us, the question of language and cultural homogeneity is one that hurts us most. Quite frankly, in the whole discussion about constitutional change, the realities that are presented by this one-third of Canadians who are responsible for the founding of 60% of all new businesses in the last five years and 80% of all jobs in that same period and who continue to grow while the others diminish, we find that perhaps there has been a little bit of an oversight—even though your references to it constantly this morning suggest that perhaps it has not been malicious—that we are not brought into the discussion on constitutional changes for this country. Excluding such a very large element of Canada suggests that we are predicating many of our views about how this country will develop on incomplete data.

• 1325

In closing, and I invite your comment, that one particular element of 8 million or 9 million Canadians is not at all inimical to a concept of a distinctive society culturally or linguistically or geographically of a country. Yet we are leaving them out. Even in your companion resolution we do not address a way to bring them into the debate. Are you going to consider that as you hear more and more such interventions in this committee? Or would you be prepared to make such amendments in your own resolution?

**Mr. McKenna:** I think the answer I gave to Mr. Robinson before represents an answer to it, but I want to say to you that one of the enormous dilemmas we are going to have to deal with is trying to reconcile the competing—if there are competing—visions of Canada of the aboriginal community, the founding linguistic communities, and the ethnocultural communities. If we cannot reconcile those visions then the country is really going to be in constitutional gridlock.

I believe that those visions are reconcilable, but the fact is that there are very different circumstances and imperatives that drive the different agendas. In the case of the two founding linguistic communities, cultural integrity through the protection of languages is a badge of that culture. In the case of the ethnocultural community the imperatives may be somewhat different. Because we are such a young nation we are having an extraordinary

[Traduction]

menacés. Nous faisons partie de ces quelque huit ou neuf millions de Canadiens qui représentent le genre d'idées auxquelles vous faites référence lorsque vous parlez d'un Canada qui devrait se développer dans toutes les directions.

La plupart d'entre nous connaissons une deuxième langue, et bien souvent une troisième et il nous faut fonctionner dans un Canada qui regroupe ces genres de différences. Pour nous, c'est la question de l'homogénéité dans le domaine de la langue et la culture qui nous peine le plus. Je dois dire très franchement que dans toute cette question des changements constitutionnels, on a quelque peu oublié les réalités que représente ce tiers des Canadiens qui sont responsables de la création de 60 p. 100 de toutes les nouvelles entreprises au cours des cinq dernières années et de 80 p. 100 de tous les emplois au cours de la même période et qui continuent de croître alors que les autres diminuent—même si les nombreuses références que vous avez faites à ce groupe ce matin indiquent qu'il n'y avait pas là de mauvaise intention—nous n'avons pas été amenés à participer de façon satisfaisante aux changements constitutionnels que l'on s'appête à apporter dans notre pays. L'exclusion d'un élément aussi important de la population canadienne semble indiquer que nous allons fonder nos prévisions sur la façon dont ce pays va se développer à partir de données fort incomplètes.

Pour terminer, et j'aimerais avoir vos commentaires sur ce point, je mentionnerai que ce groupe de huit ou neuf millions de Canadiens n'est pas hostile du tout à l'idée d'une société distincte, culturellement ou linguistiquement ou géographiquement. Mais cependant ils sont laissés de côté. Votre résolution complémentaire ne prévoit aucun mécanisme qui leur permettrait d'intervenir dans ce débat. Allez-vous repenser cet aspect si vous entendez d'autres interventions en ce sens devant ce Comité? Seriez-vous disposé à modifier en ce sens votre propre résolution?

**M. McKenna:** Je pense que je pourrais vous répondre de la même façon que j'ai répondu à M. Robinson, mais je voudrais vous dire que l'un des principaux problèmes auxquels nous avons à faire face est de tenter de concilier les visions divergentes—si elles sont bien divergentes—du Canada qu'entretiennent la communauté autochtone, les communautés linguistiques fondatrices et les communautés ethnoculturelles. Si nous n'arrivons pas à concilier ces différentes visions, nous allons nous retrouver dans une impasse constitutionnelle.

Je pense qu'il est possible de concilier ces visions, mais il est vrai que cette situation et ses impératifs sont très différents et impliquent des ordres de priorité différents. Pour ce qui est des deux communautés linguistiques fondatrices, l'intégrité culturelle par le biais de la protection des langues est un élément central de cette culture. Dans le cas de la communauté ethnoculturelle, il est possible que les impératifs soient légèrement différents.

*[Text]*

degree of difficulty in trying to come to grips with those various visions.

There are one or two things I wanted to say. First of all, it really is inaccurate to say that the ethnocultural community has been left out. When you consider first of all in the 1981-82 round the fact that you do have an interpretive provision, which says that the Charter shall be interpreted in a manner consistent with the preservation and enhancement of the multicultural heritage of Canadians, you have exactly what Quebec is looking for. It is Quebec who is looking to you to say we would like what the ethnocultural community have already achieved in a sense, and that is an interpretive provision, which means that the Charter is going to be interpreted in a manner consistent with the preservation and enhancement of the multicultural heritage of Canadians. Furthermore, you have that specifically shielded under section 16 in the Meech Lake round.

So that represents a partial answer. The other answer is this: I find it very difficult to defend either Meech Lake or the Government of Canada; I am increasingly being forced into that position today, and I do not like it. But the fact is that there was a referendum in Quebec, and the fact is that Quebec said yes to Canada. The fact is that Canadians said through their Prime Minister at that time that we must make constitutional accommodation with you. And the fact is that a conference was held in Edmonton, at which time a commitment was made by the First Ministers of Canada that the next round of constitutional talks would be a Quebec round to respond to the yes to Canada that Quebec gave in the referendum. The fact is this was supposed to be that Quebec round, and that is one of the reasons why so many other important concerns were not included as fully as they might be.

**Mr. Waddell (Port Moody—Coquitlam):** Premier McKenna, as someone from the other ocean in British Columbia, I would like to thank you for your efforts to end this impasse at a time when this country seems to be sliding into a real constitutional nightmare. I thank you for that.

As you know, I voted against Meech Lake—

**Mr. McKenna:** I do not blame you.

**Mr. Waddell:** —for all sorts of reasons, mainly because it radically decentralized the federal government, and at the time of the trade deal and other matters I thought that in a way that would be the beginning of the end of Canada. But I must say I agree with you on what you have said today, that perhaps the situation has changed somewhat, in that there seems to be building the symbolism of a rejection of Quebec by Canada. I think we have to find ways of accommodating Quebec's demands, but adding, preserving if you like, what we did in 1982 by granting rights to people, broadening out. That does not hurt Quebec.

*[Translation]*

Nous sommes un pays très jeune et il nous est encore très difficile de préciser ces différentes visions.

Je voudrais ajouter un ou deux commentaires. Tout d'abord, il est inexact de dire que la communauté ethnoculturelle n'a pas été consultée. Si l'on tient compte tout d'abord du fait qu'en 1981-1982 nous avons adopté une disposition d'interprétation d'après laquelle la Charte doit s'interpréter de façon à favoriser la conservation et l'amélioration de l'héritage multiculturel des Canadiens, vous avez exactement ce que désire le Québec. C'est le Québec qui vous demande de dire ce que la communauté ethnoculturelle a obtenu comme résultat, et il s'agit d'une disposition interprétative, ce qui veut dire que la Charte sera interprétée de façon à favoriser la conservation et l'amélioration de l'héritage multiculturel des Canadiens. En outre, ce principe est expressément protégé aux termes de l'article 16 de l'Accord du lac Meech.

Cela répond, en partie du moins, à votre question. L'autre partie de la réponse est la suivante: j'ai beaucoup de mal à défendre l'Accord du lac Meech ou le gouvernement du Canada; je me sens placé dans cette situation à l'heure actuelle et je ne la trouve pas confortable. Mais il y a eu un référendum au Québec et le Québec a dit oui au Canada. Les Canadiens ont déclaré par la bouche du premier ministre de l'époque qu'il faudrait introduire des changements constitutionnels pour le Québec. Il y a eu également une conférence à Edmonton, au cours de laquelle les premiers ministres du Canada se sont engagés à ce que la prochaine ronde de discussions constitutionnelles porte sur la réponse au Québec qui a dit oui au Canada lors du référendum. Le fait est que cela devait être une série de négociations pour le Québec et c'est une des raisons qui expliquent que l'on n'ait pas abordé, autant qu'on l'aurait dû, certaines autres grandes questions.

**M. Waddell (Port Moody—Coquitlam):** Monsieur le premier ministre, je voudrais, en tant que personne originaire de l'autre océan en Colombie-Britannique, vous remercier pour les efforts que vous avez faits pour tenter de faire débloquer cette question, à un moment où notre pays semble glisser vers une impasse constitutionnelle. Je vous en remercie beaucoup.

Comme vous le savez, j'ai voté contre l'Accord du lac Meech. . .

**M. McKeena:** Je ne vous en veux pas.

**M. Waddell:** . . . pour toutes sortes de raisons, principalement parce que cet accord allait entraîner une décentralisation poussée du gouvernement fédéral et qu'à l'époque de l'accord sur le commerce et d'autres questions, je pensais que ce serait le commencement de la fin pour le Canada. Mais je dois reconnaître que je suis d'accord avec vous sur les idées que vous avez exprimées aujourd'hui, et que peut-être la situation a quelque peu changé, dans le sens où le non à cet accord semble symboliser le rejet du Québec par le Canada. Je pense qu'il faut trouver des mécanismes permettant d'accéder aux demandes du Québec mais en ajoutant d'autres

[Texte]

• 1330

To get into that in a little bit more detail, my colleagues, Mr. Robinson and Mr. Nystrom, on behalf of the New Democratic Party have talked about aboriginal rights here today and multicultural rights and women's rights. You have replied that these could be achieved without going away from Quebec rights that are brought in with Meech Lake.

I want to question you specifically on the spending power issue. When you appeared before the committee, and I will not cite all these—I could, but I will not—in some of your statements you took a pretty tough position. For example, you want the Parliament of Canada without any equivocation to be the body that establishes national objectives. Would you not agree with me that Canadians want to keep national social programs like medicare, pensions? We perhaps want to add to them on the environment and day care. Do you not think in a companion accord there could be better clarification of the federal spending power so we can keep and expand on those programs?

**Mr. McKenna:** I can add a little to what I have said before. I have expressed my reservations, and you no doubt are in a position to quote the reservations I have expressed. I have concluded that on the balance of the evidence the spending power is not threatened. If a consensus could be achieved to put that beyond question I would be supportive of that. I fear, however, overburdening the companion resolution and the Meech Lake process with too many additions. We personally looked at that with great care and we found it very difficult, without reopening Meech Lake as it was, to add such a clause on an issue that is more speculative than real.

**The Chairman:** Premier McKenna, I understand from your testimony today that your companion resolution is predicated on following through on what happened in the summer of 1986, at the meeting of First Ministers where two decisions essentially were taken: one, as you have just pointed out, that this would be a Quebec round, and the second decision that was taken in Edmonton was that the discussion in this Quebec round would happen around five different issues that the Government of Quebec brought to the table at that time. Do I understand from your initiative today, and what you are saying today, that you think that the basic premise from which we should operate is still there and should stay untouched?

[Traduction]

garanties, en conservant d'autres aspects, ce que nous avons fait en 1982 en accordant des droits aux citoyens. Cela ne devrait pas nuire au Québec.

Je voudrais examiner cette question un peu plus en détail et mes collègues, M. Robinson et M. Nystrom, ont parlé, au nom du Nouveau parti démocratique, des droits des autochtones aujourd'hui ainsi que des droits relatifs au multiculturalisme et des droits des femmes. Vous avez répondu que l'on pourrait protéger ces droits sans retirer les droits attribués au Québec dans le cadre de l'Accord du lac Meech.

Je voudrais vous poser une question qui porte sur le pouvoir de dépenser. Lorsque vous avez comparu devant le Comité, et je ne veux pas citer toute remarque—je pourrais le faire mais je ne le ferai pas—vous avez pris une position assez dure dans certaines de vos déclarations. Par exemple, vous voulez que le Parlement du Canada soit, sans aucun doute, l'organisme qui établit les objectifs nationaux. Ne seriez-vous pas d'accord avec moi lorsque je dis que les Canadiens désirent conserver des programmes sociaux comme l'assurance-santé et les pensions de retraite? Nous voudrions peut-être les compléter pour ce qui est de l'environnement et des garderies. Ne pensez-vous pas que dans l'accord complémentaire on pourrait mieux préciser le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral de façon à ce que nous puissions conserver et élargir ces programmes?

**M. McKenna:** Je voudrais compléter quelque peu ce que j'ai déjà dit. J'ai déjà exprimé certaines réserves et vous êtes certainement en mesure de citer des réserves que j'ai exprimées. J'en suis arrivé à la conclusion que dans l'ensemble, le pouvoir de dépenser du fédéral n'est pas menacé. Si l'on pouvait s'entendre sur une façon de mieux garantir ce pouvoir, je l'appuierais sans aucune réserve. Je crains cependant de surcharger la résolution complémentaire et le processus d'adoption de l'Accord du lac Meech si l'on y faisait trop d'ajouts. Nous avons vraiment essayé d'ajouter une clause de ce type, sans refondre entièrement l'Accord du lac Meech, pour régler cette question qui est plus hypothétique que réelle. Et nous avons constaté que cela était très difficile.

**Le président:** Monsieur le premier ministre, il ressort de votre exposé, si j'ai bien compris, que votre résolution complémentaire vient prolonger les négociations qui ont eu lieu au cours de l'été 1986, lors de la réunion des premiers ministres qui a débouché pour l'essentiel sur deux décisions: la première, comme vous venez de le faire remarquer, qu'il s'agit d'une ronde de négociations pour le Québec, et la seconde décision, qui a été prise à Edmonton, voulait que les discussions lors de la ronde de négociations portent sur les cinq conditions que le gouvernement du Québec avait mis de l'avant. L'initiative dont vous nous avez fait part aujourd'hui ainsi que vos commentaires semblent indiquer que l'hypothèse de départ est bien la même et demeure inchangée, vous ai-je bien compris?

[Text]

**Mr. McKenna:** Yes, I do.

**The Chairman:** On the promote clause, since you have made it abundantly clear you think that is restricted to federal government jurisdiction and federal government institutions, would you agree that an article should be put in a companion resolution that would clearly state that, as was done, for example, with section 2.(4) of the Meech Lake Accord, that does that in respect to the distinct society and duality clause? Would you agree to that?

**Mr. McKenna:** If there are words that could improve the certainty of the objective without subtracting from the objective itself, I would be prepared to entertain them, yes.

**The Chairman:** Mr. Wells, in his document that he put forward in the Legislature of Newfoundland, suggests that there should be no First Ministers' Conferences in an ideal federal system because that gives too much power to smaller provinces. Do you agree with that?

**Mr. McKenna:** I thought that once. I am not a big fan of executive federalism. I think there is a role for First Ministers' Conferences but it cannot be at the expense of the central Government of Canada. I believe Canada is best governed by strong central government and that, although there is a legitimate role for Premiers, they should not occupy a role of government that should be occupied by the federal government.

**The Chairman:** One question was put to you about whether there should be a sunset clause in a potential resolution that would be put forward, you used the word "mechanics" in your response, that you viewed that as mechanics. On a subsequent question about reconciliation between the position put forward by the National Assembly in Quebec as recently as last week and your own companion resolution, you seemed to indicate that there is place for reconciliation between both positions. As you look at the substance of one and the other maybe from a political point of view, we understand that it can be evaluated differently, but do you also see that reconciliation as being a matter of mechanics?

**Mr. McKenna:** No, I do not think it is a matter of mechanics. I believe we can do it because I have to believe we can do it. Otherwise, we might as well stop now and let the forces of negativism take over the country. The country was never made and created and kept going by people who believe like that.

• 1335

I believe that there is room and that there is an open door,

un esprit ouvert dans la province de Québec. Je crois qu'il est possible d'atteindre un consensus. Et ce n'est pas simplement mécanique.

[Translation]

**M. McKenna:** Oui, c'est bien cela.

**Le président:** Pour ce qui est de la clause sur la promotion, vous avez clairement indiqué qu'elle concerne uniquement la compétence fédérale et les institutions fédérales. Ne pensez-vous pas qu'il faudrait insérer dans la résolution complémentaire un article qui énonce clairement que cela vaut également pour la clause sur la société distincte et sur la dualité canadienne, comme cela a été fait, par exemple, pour le paragraphe 2.(4) de l'Accord du lac Meech? Seriez-vous d'accord avec une telle mesure?

**M. McKenna:** Si on pouvait trouver des mots qui préciseraient davantage l'objectif poursuivi sans le restreindre, je serais certainement disposé à examiner un tel article.

**Le président:** M. Wells, dans le document qu'il a présenté à l'Assemblée législative de Terre-Neuve, a prétendu que dans un système fédéral idéal, il ne devrait pas y avoir de conférences des premiers ministres parce que cela donne trop de pouvoir aux petites provinces. Etes-vous d'accord avec cela?

**M. McKenna:** Je l'ai déjà pensé. Je ne suis pas très en faveur de ce genre de fédéralisme. Je pense que les conférences des premiers ministres ont un rôle à jouer, mais cela ne devrait pas nuire au gouvernement du Canada. Je pense que le Canada doit avoir un gouvernement central fort et que si les premiers ministres ont un rôle légitime à jouer, ils ne devraient pas jouer celui qui revient au gouvernement fédéral.

**Le président:** On vous a demandé si la résolution qui pourrait être adoptée devrait contenir une clause de temporarisation et vous avez parlé de «mécanismes» dans votre réponse, d'après vous, il s'agissait de mécanismes. Sur une question demandant comment concilier la position présentée par l'Assemblée nationale du Québec la semaine dernière et votre résolution complémentaire, vous avez laissé entendre qu'il était possible de concilier ces deux positions. Si on examine le contenu de cette résolution d'un point de vue politique, il est possible de les distinguer, mais pensez-vous que cette conciliation soit une affaire de mécanismes?

**M. McKenna:** Non, je ne pense pas qu'il s'agisse là de mécanismes. Je pense que nous pourrions réussir parce qu'il faut croire que nous pouvons réussir. Sinon, on pourrait aussi bien s'arrêter maintenant et laisser la place aux pessimistes. Notre pays n'a pas été créé, ni maintenu par des personnes qui pensaient de cette façon.

Je pense qu'il existe encore des possibilités et que la porte est ouverte,

an open mind in the province of Quebec. I think it is possible to reach a consensus. It is not a mere question of mechanics.

[Texte]

**Le président:** Monsieur le premier ministre, vous avez été très patient. Vous avez dépassé, et de loin, le temps qu'on avait prévu pour votre témoignage puisque nous avons commencé à 11 heures et qu'il est 13h35. Merci donc pour votre patience.

Je remercie également les personnes qui vous ont accompagné. Vous avez été le premier témoin du Comité. Je pense que vous avez pu nous permettre de lancer le débat sur un ton très positif. Nous allons faire nos délibérations dans un esprit non partisan. Dans ce sens, vous nous avez donné l'exemple.

The committee will convene at 3.15 this afternoon to pursue hearing of witnesses.

This meeting stands adjourned.

[Traduction]

**The Chairman:** Premier McKenna, you have been very patient. We have overrun, and by far, the limit we had set for your evidence since we started at 11:00 a.m. and it is now 1:35 p.m. Thank you for your patience.

I want to thank the people who are with you. You were the first witness of our committee. I think you have started the debate on a very positive note. We are going to study those questions in a non-partisan spirit. In that sense, you have given us a good example.

Le Comité va se réunir à 15h15 cet après-midi pour poursuivre l'audition des témoins.

La séance est levée.



*If undelivered, return COVER ONLY to:*  
Canadian Government Publishing Centre,  
Supply and Services Canada,  
Ottawa, Canada, K1A 0S9

*En cas de non-livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à*  
Centre d'édition du gouvernement du Canada,  
Approvisionnement et Services Canada,  
Ottawa, Canada, K1A 0S9

---

WITNESSES

*On Wednesday, April 4, 1990:*

*From the Federal-Provincial Relations Office:*

Norman Spector, Secretary to the Cabinet;

David Paget, Assistant Secretary (Constitutional Affairs).

*From the Department of Justice:*

Mary Dawson, Q.C., Associate Deputy Minister (Public Law).

*On Monday, April 9, 1990:*

The Honourable Frank McKenna, Premier Of New Brunswick.

TÉMOINS

*Le mercredi 4 avril 1990:*

*Du Bureau des relations fédérales-provinciales:*

Norman Spector, secrétaire du Cabinet pour les relations fédérales-provinciales;

David Paget, secrétaire adjoint (Affaires constitutionnelles).

*Du ministère de la Justice:*

Mary Dawson, c.r., sous-ministre déléguée (droit public).

*Le lundi 9 avril 1990:*

L'honorable Frank McKenna, premier ministre du Nouveau-Brunswick.

1  
2  
90  
124  
HOUSE OF COMMONS

Issue No. 2

Monday, April 9, 1990

Chairman: Honourable Jean Charest

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 2

Le lundi 9 avril 1990

Président: L'honorable Jean Charest

*Minutes of Proceedings and Evidence of the Special Committee to study*

*Procès-verbaux et témoignages du Comité spécial pour examiner le*

# The Proposed Companion Resolution to the Meech Lake Accord

# Projet de résolution d'accompagnement à l'Accord du lac Meech

RESPECTING:

Order of Reference of March 27, 1990, relating to the study of the Proposed Companion Resolution to the Meech Lake Accord

CONCERNANT:

L'Ordre de renvoi du 27 mars 1990, relativement à l'étude du projet de résolution d'accompagnement à l'Accord du lac Meech

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Second Session of the Thirty-fourth Parliament,  
1989-90

Deuxième session de la trente-quatrième législature,  
1989-1990

SPECIAL COMMITTEE TO STUDY THE PROPOSED  
COMPANION RESOLUTION TO THE MEECH LAKE  
ACCORD

*Chairman:* Jean Charest

*Vice-Chairman:* David MacDonald

Members

J.W. Bud Bird  
Ethel Blondin  
Pauline Browes  
Gabriel Desjardins  
Dorothy Dobbie  
Robert Kaplan  
Arnold Malone  
Lorne Nystrom  
André Ouellet  
André Plourde  
Ross Reid  
Svend Robinson  
William Rompkey—(15)

(Quorum 8)

François Prégent  
Jacques Lahaie  
*Clerks of the Committee*

COMITÉ SPÉCIAL POUR EXAMINER LE PROJET  
DE RÉSOLUTION D'ACCOMPAGNEMENT À  
L'ACCORD DU LAC MEECH

*Président:* Jean Charest

*Vice-président:* David MacDonald

Membres

J.W. Bud Bird  
Ethel Blondin  
Pauline Browes  
Gabriel Desjardins  
Dorothy Dobbie  
Robert Kaplan  
Arnold Malone  
Lorne Nystrom  
André Ouellet  
André Plourde  
Ross Reid  
Svend Robinson  
William Rompkey—(15)

(Quorum 8)

*Les greffiers du Comité*  
François Prégent  
Jacques Lahaie

**MINUTES OF PROCEEDINGS**

MONDAY, APRIL 9, 1990

(4)

[Text]

The Special Committee to Study the Proposed Companion Resolution to the Meech Lake Accord met at 3:55 o'clock p.m. this day, in Room 253-D, Centre Block, the Chairman, Jean Charest, presiding.

*Members of the Committee present:* J.W. Bud Bird, Ethel Blondin, Pauline Browes, Jean Charest, Gabriel Desjardins, Dorothy Dobbie, David MacDonald, Arnold Malone, Lorne Nystrom, André Ouellet, André Plourde, Ross Reid, William Rompkey.

*Other Members present:* Warren Allmand, Robert Layton, George Rideout, Fernand Robichaud.

*Witnesses: From the Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick:* Réal Gervais, President. *From the Economic Council of New Brunswick:* Valdo Grandmaison, Director General; Richard P. Eusano, President. *From the New Brunswick Advisory Committee on the Status of Women:* Jeanne D'Arc Gaudet, Chairperson; Dawn Bremer, Vice-Chairperson. *Individual:* Professor Yvon Fontaine, Dean of Law, University of Moncton.

*In attendance: From the Library of Parliament:* Jacques Rousseau, Research Officer. Gary Levy, Private consultant.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated March 27, 1990, relating to the Study of the Proposed Companion Resolution to the Meech Lake Accord (see *Minutes of Proceedings, Tuesday, April 3, 1990, Issue No. 1*).

The witnesses answered questions.

At 6:57 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Jacques Lahaie

Clerk of the Committee

**PROCÈS-VERBAL**

LE LUNDI 9 AVRIL 1990

(4)

[Traduction]

Le Comité spécial chargé d'examiner le projet de résolution d'accompagnement à l'Accord du lac Meech se réunit aujourd'hui, à 15 h 55, dans la salle 253-D de l'édifice du Centre, sous la présidence de Jean Charest (*président*).

*Membres du Comité présents:* J.W. Bud Bird, Ethel Blondin, Pauline Browes, Jean Charest, Gabriel Desjardins, Dorothy Dobbie, David MacDonald, Arnold Malone, Lorne Nystrom, André Ouellet, André Plourde, Ross Reid, William Rompkey.

*Autres députés présents:* Warren Allmand, Robert Layton, George Rideout, Fernand Robichaud.

*Témoins: De la Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick:* Réal Gervais, président. *Du Conseil économique du Nouveau-Brunswick:* Valdo Grandmaison, directeur général; Richard P. Eusano, président. *Du Comité consultatif du Nouveau-Brunswick sur la situation de la femme:* Jeanne d'Arc Gaudet, présidente; Dawn Bremer, vice-présidente. *A titre particulier:* Yvon Fontaine, professeur, doyen de la Faculté de droit, Université de Moncton.

*Aussi présents: De la Bibliothèque du Parlement:* Jacques Rousseau, attaché de recherche. Gary Levy, consultant privé.

Le Comité reprend les travaux prévus à son ordre de renvoi en date du mardi 27 mars 1990, soit l'étude du projet de Résolution d'accompagnement à l'Accord du lac Meech (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 3 avril 1990, fascicule n° 1*).

Les témoins répondent aux questions.

À 18 h 57, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Jacques Lahaie

[Text]

**EVIDENCE**

[Recorded by Electronic Apparatus]

Monday, April 9, 1990

• 1553

**Le président:** À l'ordre!

Nous poursuivons l'examen du projet de résolution d'accompagnement à l'Accord du lac Meech.

• 1555

Notre prochain témoin est déjà arrivé depuis un bon moment. Je voudrais d'abord vous présenter M. Réal Gervais de la Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick. Je vais vous demander, monsieur Gervais, de nous donner votre titre exact afin que nous puissions être bien informés de vos responsabilités.

Je vous présente nos excuses pour le retard, mais vous êtes victimes du processus démocratique, voyez-vous. Je tiens aussi à vous remercier d'avoir accepté de venir témoigner aujourd'hui alors que l'avis qu'on vous a fourni était, somme toute, assez court.

La parole est à vous, monsieur Gervais.

**M. Réal Gervais (président, Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick):** Bonjour, monsieur le président et membres du Comité. Je suis président de la Société des Acadiens et des Acadiennes du Nouveau-Brunswick.

La Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick est heureuse d'avoir le privilège de comparaître devant le Comité spécial de la Chambre des communes sur le projet de résolution d'accompagnement à l'Accord du lac Meech présenté par le gouvernement du Nouveau-Brunswick, et qui a pour but de dénouer l'impasse dans laquelle semble se trouver le débat constitutionnel à l'heure actuelle. La Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick s'est penchée sur le dossier depuis le début des négociations, étant donné l'importance de l'enjeu pour la communauté acadienne de notre province et l'avenir de notre pays.

Vous me permettrez de faire un bref rappel de la position de la Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick dans le dossier. Dès 1987, notre assemblée générale réagissait aux cinq conditions du Québec exposées par son ministre des Affaires intergouvernementales, M. Gil Rémillard, en donnant au Conseil d'administration le mandat de se pencher sur les propositions québécoises et d'évaluer leur impact sur notre communauté. Nous avons, dès 1987, soumis un mémoire à notre gouvernement dans lequel nous donnions notre appui au concept de société distincte revendiqué par le Québec et nous affirmions, par la même occasion, notre volonté de ne pas mettre en péril un accord signé par tous les premiers ministres du Canada.

Un des éléments majeurs de notre position a été de déplorer qu'il ne reflétait pas du tout notre vision de la dualité de notre province. En effet, la notion de «Canadiens d'expression française...présents hors du Québec» nous a

[Translation]

**TÉMOIGNAGES**

[Enregistrement électronique]

Le lundi 9 avril 1990

**The Chairman:** Order, please!

We now resume consideration of the proposed companion resolution to the Meech Lake Accord.

Our next witness has been here for some time already. I would like to introduce to you Mr. Réal Gervais, from the *Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick*. I would ask you, Mr. Gervais, to tell us what exactly your title is, so that we can have a clear idea of your responsibilities.

Please accept our apologies for the delay, but you are victims of the democratic process. I would like to thank you for agreeing to appear before us today despite the rather short notice you were given.

Mr. Gervais, you have the floor.

**Mr. Réal Gervais (President, Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick):** Good afternoon, Mr. Chairman and members of the committee. I am President of the *Société des Acadiens et des Acadiens du Nouveau-Brunswick*.

Our Association is grateful for this opportunity to appear before the special committee of the House of Commons on the proposed companion resolution to the Meech Lake accord which was submitted by the Government of New Brunswick and which is intended to break the deadlock which seems to be stalling the present constitutional debate. Our Association has followed these constitutional negotiations from the very start because of the significant impact they would have on the Acadian community in our province and on the future of our country.

Let me briefly review our Association's position on this issue. In 1987, our general assembly immediately reacted to Quebec's five conditions, as expressed by the Quebec intergovernmental affairs minister, Mr. Gil Rémillard, by mandating our board of directors to look at the Quebec proposals and evaluate their impact on our community. Also in 1987, we submitted to our government a brief indicating our support for the distinct society concept put forward by Quebec as well as our concern that nothing should be done to imperil an accord signed by all of the premiers of Canada.

Among other major elements, our position was to deplore the fact that the accord was not at all consistent with our vision of the duality of our province. Indeed, the notion of «French-speaking Canadians...present outside Quebec»

[Texte]

paru dès le départ une vision rétrécie de la communauté acadienne du Nouveau-Brunswick. Notre histoire, notre culture, notre langue et nos institutions font de nous un peuple dynamique qui participe de façon active au développement de notre province. Cette vision est exprimée, entre autres, dans une loi de la province: la *Loi sur l'égalité des communautés linguistiques officielles au Nouveau-Brunswick*, mieux connue comme la *Loi 88*. Les trois articles de cette loi constituent le fondement juridique nous permettant d'évoluer non seulement vers l'égalité des langues française et anglaise dans la province, ce qui est déjà reconnu par la Charte des droits, mais surtout vers l'égalité des communautés qui parlent ces langues.

Malheureusement, trop d'événements et de circonstances viennent nous rappeler quotidiennement que nous n'avons pas encore atteint ce but collectif. C'est pourquoi nous avons demandé l'inscription de la *Loi 88* dans la Constitution canadienne. En effet, la *Loi 88* n'est pour l'instant qu'une simple loi dont l'efficacité reste à démontrer. Son inscription au cœur de la Constitution garantit sa stabilité, rehausse son importance et nous permettra de continuer notre marche vers l'égalité. Nous avons même obtenu un avis juridique à ce propos, dont vous trouverez le texte en annexe. Vous trouverez aussi ci-joint une copie intégrale de cette loi provinciale, la *Loi 88*.

• 1600

Après avoir élaboré ce que nous avons appelé la solution acadienne, il nous a fallu à maintes reprises défendre cette idée d'une solution bilatérale pour répondre à nos aspirations, c'est-à-dire une proposition de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick qui, une fois reçue et acceptée par le Parlement du Canada, permettrait l'inscription de la *Loi 88* dans la Constitution. Nous avons défendu cette position avec la conviction qu'elle a le double avantage de corriger les imperfections de l'Accord du lac Meech quant à la description des aspirations acadiennes, tout en ne demandant pas la réouverture de l'Accord. Nous demeurons convaincus que cette position n'affecte nullement la reconnaissance du Québec comme société distincte et ne nuira en aucune façon au développement du Québec sous cette clause.

Devant le Comité spécial sur l'Accord constitutionnel de 1987 de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, en février 1989, nous avons réaffirmé notre position tout en reconnaissant que d'autres problèmes devaient être étudiés par le Comité. Nous étions confiants que le gouvernement du Nouveau-Brunswick prendrait les mesures nécessaires avec les différents intervenants touchés par des problèmes spécifiques afin de trouver des solutions puisque M. McKenna disait ne pas vouloir faire échouer l'Accord.

Après des mois de débats publics sur l'avenir du pays, force nous est de constater que nous nous éloignons souvent du but recherché au départ, c'est-à-dire de souhaiter la bienvenue au Québec à la table constitutionnelle, dans l'honneur et l'enthousiasme. Durant les heures les plus sombres des derniers mois, nous avons été témoins d'intolérance et d'intransigeance vis-à-vis les droits des Acadiens et des Acadiennes et des francophones du pays.

[Traduction]

seemed to us from the very start to be a restricted vision of New Brunswick's Acadian community. Our history, our culture, our language and our institutions have made us into a dynamic community actively involved in our province's development. This vision is expressed in particular in a provincial statute, *An Act Recognizing the Equality of the Two Official Linguistic Communities in New Brunswick*, better known as *Bill 88*. The three sections contained in this statute serve as the legal framework which will enable us to move not only towards equality for the French and English languages in the province, already recognized by the Charter of Rights, but especially towards equality for the communities who speak these languages.

Unfortunately, too many events and circumstances remind us daily that this collective goal has not yet been achieved. That is why we have asked that *Bill 88* be entrenched in the Canadian Constitution. For the time being, *Bill 88* is but a statute that has not yet proven its worth. Entrenching it in the Constitution would make it permanent, enhance its significance and allow us to continue to move towards equality. We have even obtained a legal opinion on this matter, a copy of which is appended to our brief. You will also find attached the complete text of the provincial statute called *Bill 88*.

Having developed what we dubbed the Acadian solution, we then found ourselves forced, with great regularity, to defend this idea of a bilateral solution to meet our aspirations, namely a proposal from the New Brunswick legislature which, if accepted by the Parliament of Canada, would provide for the entrenchment in the Constitution of *Bill 88*. We have defended that position on the basis of our conviction that it has the twofold advantage of correcting the Meech Lake Accord's imperfect description of Acadian aspirations, without, however, requiring that it be re-opened. It is our belief that that position does not prejudicially affect either Quebec's recognition as a distinct society or its development under that clause.

In an appearance before the special committee on the 1987 Constitutional Accord of the New Brunswick Legislative Assembly in February of 1989, we reaffirmed our position, while at the same time recognizing that specific problems should be considered by the committee. We were confident that the government of New Brunswick would take the necessary steps to deal effectively with specific problems raised by various groups, since Mr. McKenna was saying he did not want to see the Accord fail.

After months of public debate on the future of the country, we cannot help but note that we often seem to forget the initial goal of this exercise, which was to welcome Quebec back to the constitutional table with honour and enthusiasm. In some of the darkest moments of our history in recent months, we have witnessed intolerance and intransigence towards the rights of Acadians and francophones across Canada. It would seem the Meech Lake

## [Text]

L'Accord du lac Meech semble avoir été un des prétextes qui a déclenché l'hostilité des forces antifrancophones au Canada. Le débat initial servait maintenant de support à des réactions hostiles au Québec, aux Acadiennes et aux Acadiens, aux francophones du pays. Des gouvernements provinciaux remettaient en cause leur signature politique et refusaient d'entériner l'entente. Certaines préoccupations face à l'entente menaient à des changements en profondeur de celle-ci.

Notre organisme a donc cru bon de convoquer ses membres à l'Assemblée générale extraordinaire le 10 février dernier afin de réévaluer sa position dans le dossier. Dans une résolution adoptée avec une quasi-unanimité, dont vous trouverez aussi le texte en annexe, les membres ont alors choisi de prendre le pari du lac Meech. La SAANB a donné son appui inconditionnel à l'entente de 1987 de façon à ce que le Québec, par son poids démographique et sa force politique en tant que seul gouvernement francophone en Amérique du Nord, puisse revenir discuter à la table constitutionnelle. Nous avons fait ce pari pour la communauté acadienne, pour les communautés francophones hors Québec, pour le Québec et pour l'ensemble du Canada. La SAANB est convaincue que l'Accord n'est qu'une étape dans l'évolution constitutionnelle du pays.

Nous avons aussi insisté sur la nécessité de l'enchâssement de la Loi 88 pour les raisons mentionnées.

En troisième lieu, nous avons exprimé la volonté qu'une entente politique garantisse que certains thèmes pressants soient portés à l'ordre du jour d'une prochaine conférence constitutionnelle, initiée après la ratification de l'Accord, et plus particulièrement:

- la mise en oeuvre complète et totale du droit à l'éducation dans la langue de la minorité, y compris le droit à la gestion scolaire;
- un engagement par le fédéral de faire la promotion de la dualité canadienne;
- la mise en oeuvre de l'égalité des sexes;
- la reconnaissance des droits des autochtones.

Le préambule de notre résolution indiquait clairement que nous ne voulions pas entraver les négociations en cours en vue de résoudre l'impasse, que nous voulions les encourager, mais pas au point de faire échec à l'Accord. Notre position n'a pas changé.

Notre intervention d'aujourd'hui s'inscrit dans le sens et l'esprit de cette résolution. La résolution déposée à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, le 21 mars dernier, a pour but de dénouer l'impasse actuelle. Nous partageons l'avis du premier ministre du Canada qu'un échec de l'Accord aurait des conséquences sérieuses pour l'avenir du Canada. Nous préférons que l'on continue à bâtir le pays sur des bases solides avec le Québec, à l'incertitude qui serait engendrée par un rejet de l'entente.

• 1605

La résolution d'accompagnement permet justement de continuer le dialogue national et de progresser. Sa flexibilité est l'une de ses qualités. Cette résolution ou toute autre ne doit pas être adoptée avant l'Accord du lac Meech et sert de point de départ à la poursuite des discussions.

## [Translation]

Accord was one of the things that triggered the hostility of anti-francophone forces in Canada. Now the debate was only serving as a vehicle for hostility to Quebec, to Acadians and francophones throughout the country. Provincial governments began questioning their signature of the Accord and refusing to ratify it. A number of concerns about its provisions seemed to be leading to fundamental changes.

Our organization consequently felt it appropriate to call a special general assembly on February 10 in order to reassess our position on this issue. In a resolution passed almost unanimously—the text of which you will also find appended to the brief—our members chose to take a gamble and support the Meech Lake Accord. The SAANB gave its unconditional support to the 1987 agreement so that Quebec, with its demographic importance and political strength as the only francophone government in North America, could once again be part of the discussions around the constitutional negotiating table. We took this gamble for the sake of the Acadian community, the francophone communities outside Quebec, the province of Quebec and Canada as a whole. The SAANB is firmly convinced that the Accord is only one stage in the constitutional evolution of Canada.

We also emphasize the need to entrench Bill 88 for the reasons outlined earlier.

Thirdly, we expressed the strong desire for a political agreement that would guarantee the inclusion of certain pressing issues on the agenda of a future constitutional conference, to be initiated following ratification of the Accord, specifically:

- full implementation of minority language education rights, including governance;
- a commitment on the part of the federal government to promote Canadian linguistic duality;
- the implementation of gender equality;
- the recognition of aboriginal rights.

The preamble of our resolution clearly stated that we had no desire to block negotiations intended to break the deadlock, that we were encouraging those efforts, but not to the point of allowing the Accord to fail. Our position has not changed in that regard.

Our remarks before you today are made in the spirit of that resolution. The resolution tabled in the New Brunswick Legislative Assembly last March 21 is intended to help find a way out of the current impasse. We share the view of the Prime Minister of Canada that the failure of the Accord would have grave consequences for the future of Canada. We prefer to continue to build this nation on a solid foundation with Quebec rather than face the uncertainty that would ensue were the accord to fail.

Indeed, the companion resolution will allow us to pursue our national dialogue. One of its greatest assets is its flexibility. But neither this resolution nor any other should be passed before the Meech Lake Accord has been ratified, since it is intended to give impetus to subsequent discussions.

[Texte]

Nous avons été heureux de voir que dans sa résolution d'accompagnement, le gouvernement McKenna manifeste la volonté d'inscrire dans la Constitution le fait qu'au Nouveau-Brunswick, les communautés francophones et anglophones ont un statut, des droits et des privilèges égaux et que notre Assemblée législative ainsi que notre gouvernement devront en faire la promotion. Nous répétons qu'à notre avis, cela ne nuit en rien à la société distincte et au rôle du Québec d'en faire la promotion. Les aspirations légitimes du peuple acadien se fondent sur son histoire et sa réalité actuelle. Elles ne conduisent pas à la réouverture de l'Accord. D'ailleurs, le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Nouveau-Brunswick ont tous, à un moment ou l'autre au cours du débat de ces dernières années, donné leur appui à cette demande acadienne. Nous insistons que cela se fasse, avec ou sans l'entente du lac Meech.

La promotion par le gouvernement fédéral de la dualité canadienne doit être vue, selon nous, comme une mesure de progrès de la langue et de la culture française au Canada. C'est une clause de rattrapage et de réparation pour les minorités francophones du pays et pour la communauté acadienne de notre province. Chacun sait bien que c'est la langue et la culture française qui ont besoin de promotion au Canada. C'est là, à notre avis, l'objectif véritable de cette clause.

De passage chez nous, le ministre Rémillard a aussi évoqué un éventuel code des minorités. Si cette idée a du mérite pour la francophonie canadienne, elle pourrait être explorée plus avant, mais nous soulignons aujourd'hui qu'elle ne correspond pas à notre vision de la dualité de notre province. Il faudrait plutôt parler chez nous d'un code d'égalité, code dont la base se trouve déjà dans la Loi 88.

Nous sommes conscients que beaucoup d'autres aspects sont touchés par la résolution d'accompagnement et nous sommes confiants que tous les intervenants et intervenantes pourront arriver à un consensus permettant à l'Accord du lac Meech d'être enfin adopté dans sa forme actuelle. La résolution d'accompagnement complète l'Accord, tout comme l'Accord du lac Meech complète la Constitution de 1982 et tout comme la Constitution de 1982 complétait celle de 1867. C'est ainsi qu'évolue notre pays; il faut lui donner la chance de continuer cette évolution.

Merci.

**Le président:** Merci beaucoup, monsieur Gervais.

Ce matin, on avait commencé la période des questions du côté du gouvernement. Cet après-midi, on inversera en commençant du côté de l'opposition, si cela vous convient. Je propose une période d'environ 10 minutes, comme ce matin. Une personne, en principe, par bloc de 10 minutes. On fera rapidement le tour et on s'ajustera en cours de route.

**M. André Ouellet (député de Papineau—Saint-Michel):** Merci, monsieur le président.

Monsieur le président, je voudrais remercier M. Gervais au nom de la Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick, pour son exposé devant notre Comité cet après-midi.

[Traduction]

We were very pleased to note that in the companion resolution, the McKenna government has expressed its willingness to enshrine in the Constitution the equality of status, rights and privileges of the francophone and anglophone communities in New Brunswick, and the responsibility of our legislature, as well as our government, for promoting that duality. We can only repeat our view that this in no way prejudicially affects the distinct society clause or Quebec's ability to promote that. The legitimate aspirations of the Acadian people are based both on their history and on the current reality. They will not lead to a re-opening of the Accord. Indeed, the government of Quebec, the government of Canada and the New Brunswick government have all, at one time or another in the course of the debate over the past few years, supported that Acadian demand. We must emphasize our desire to see this take place with or without the Meech Lake Accord.

Promotion of the Canadian duality by the federal government must be seen, in our view, as a means of allowing the French language and culture in Canada to progress. For francophone minorities throughout Canada and for the Acadian community in our province, it is a means of making up for lost time and correcting past mistakes. We all know that French language and culture need to be promoted in Canada. And that, as we see it, is the real reason for that clause.

On a recent visit to our province, Mr. Rémillard spoke about a possible minority code. If French-speaking Canadians believe this idea has merit, they can certainly explore it further, but we would like to point out that it simply does not correspond with our vision of our province's duality. In our province, it would be more appropriate to talk of an equality code, one that would be based on the provisions already included in Bill 88.

We are aware that the companion resolution touches on many other issues and we are confident that the major players will be able to reach a consensus that would allow the Meech Lake Accord to be passed in its present form. The companion resolution only adds to the accord—just as the Meech Lake Accord adds to the 1982 Constitution, and as the 1982 Constitution added to the 1867 version. That is the way our country is evolving; we have to give it the chance to continue that evolution.

Thank you.

**The Chairman:** Thank you very much, Mr. Gervais.

This morning, the government members led off the questioning. Consequently, we will be starting with the opposition this afternoon, if that is all right with you. I would propose that speakers be given ten minutes, as they were this morning. So, we will go once around the table and make adjustments as we go along, if necessary.

**Mr. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel):** Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Chairman, I would like to begin by thanking Mr. Gervais, representing the Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick, for his opening statement this afternoon.

[Text]

Dès la première page de votre mémoire, vous revenez à un irritant de la proposition constitutionnelle de 1987 qui a trait, à l'article 2, premier paragraphe, à la reconnaissance de l'existence de canadiens d'expression française concentrés au Québec mais également présents dans le reste du pays. Vous nous dites que c'est une vision rétrograde de la communauté acadienne du Nouveau-Brunswick.

Est-ce que j'ai bien compris que pour corriger ce que vous pensez être une anomalie dans la description du caractère français qui existe hors de la province de Québec, il faut tenir compte de cette réalité acadienne, au Nouveau-Brunswick? C'est pourquoi vous proposez d'inscrire dans cette partie de la Constitution, une référence à une loi de votre législature, c'est-à-dire la Loi 88.

• 1610

**M. Gervais:** Comme vous le savez, en 1981, l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick a adopté une loi qui s'appelle la Loi 88, la Loi sur l'égalité des communautés linguistiques. Elle dit clairement qu'au Nouveau-Brunswick il n'y a pas de minorité lorsqu'on parle des deux communautés linguistiques officielles.

En ce sens, nous sommes reconnus, au Nouveau-Brunswick, comme étant égaux. Si on regarde la définition qui est faite à l'intérieur de la proposition de l'Accord du lac Meech, on nous présente comme des individus parlant français, à l'extérieur du Québec. On dit donc, qu'en 1981, nous avons obtenu une reconnaissance collective et on ne veut pas se retrouver dans une autre définition.

Par contre, on est très conscient de la validité des revendications du Québec. Nous étions face à ce dilemme lorsque nous avons préparé ce que nous appelons la solution acadienne. Nous demandons à notre assemblée législative, à notre gouvernement, de préparer l'inscription de la Loi 88.

Pour les Acadiens du Nouveau-Brunswick, et non pour l'ensemble de la francophonie canadienne, je parle uniquement pour les Acadiens du Nouveau-Brunswick, la Loi 88 répare la définition de notre communauté que nous avons trouvée restrictive.

**M. Ouellet:** J'aimerais poursuivre, avec votre permission, monsieur le président. En vous référant à cette Loi 88, vous dites qu'elle n'a pas encore vraiment fait ses preuves. Est-ce que vous pensez qu'il est sage d'inscrire une référence à cette loi, qui, de votre propre aveu, n'a pas encore fait ses preuves? Est-il sage de l'inscrire, à ce moment, dans la Constitution?

**M. Gervais:** Je ne veux pas m'improviser juriste, je ne le suis pas. Par contre, depuis 1982 nous avons connu au Nouveau-Brunswick un «vouloir politique» de reconnaître, voire de travailler en vue d'obtenir l'égalité. La Loi 88 représente pour nous ce «vouloir politique». Ce que nous recherchons aussi, par son inscription dans la Constitution canadienne, c'est une protection contre un gouvernement qui serait moins apte à défendre ou à promouvoir les intérêts de notre communauté. En l'ayant d'inscrit dans la Constitution, pour révoquer une partie de la Loi 88 il faudrait passer une résolution à l'assemblée législative et au Parlement canadien. Nous aurions ainsi une protection contre un retour en arrière en ce qui concerne cette loi.

[Translation]

On the very first page of your brief, you discuss a specific irritant of the 1987 constitutional amendment, which has to do with the recognition, in the first paragraph of clause 2, of the existence of French-speaking Canadians centred in Quebec but also present elsewhere in Canada. You say that that vision is not consistent with the situation of the Acadian community in New Brunswick.

Did I understand you to say that in order to correct what you see as an anomaly in the description of the French fact outside the province of Quebec, we should recognize the Acadian reality in New Brunswick? I presume that is why you are proposing that a reference to a piece of legislation passed by your province's legislature—namely, Bill 88—be included in this part of the Constitution.

**Mr. Gervais:** As you know, in 1981, the New Brunswick legislature passed Bill 88, an Act Recognizing the Equality of the Two Official Linguistic Communities. It clearly states that in New Brunswick, there is no minority when it comes to the two official linguistic communities there.

In that sense, we are recognized in New Brunswick as being equal. If you look at the definition proposed under the Meech Lake Accord, you will note that we are described as French-speaking Canadians present outside Quebec. Our position is that because we achieved collective recognition in 1981, we cannot support any other definition.

On the other hand, we certainly recognize the validity of Quebec's demands. We ourselves faced this dilemma when we were in the process of developing what we dubbed the Acadian solution. But we are now asking that our legislature, our government, do whatever is necessary to entrench Bill 88.

As far as Acadians in New Brunswick are concerned—and we do not pretend to speak for all French Canadians—Bill 88 is a means of correcting a definition of our community that we found restrictive.

**Mr. Ouellet:** I would like to pursue that a little further, Mr. Chairman, if you do not mind. In referring to Bill 88, you say that it has not yet proven its usefulness. Do you therefore think it is wise to entrench a reference to an act whose usefulness you yourself admit has not yet been proven? Do you really think it would be appropriate to enshrine it in the Constitution at this time?

**Mr. Gervais:** Well, I cannot speak as a legal expert, because I am not one. On the other hand, since 1982, there has been a political will in New Brunswick to recognize and work towards equality. Bill 88 is the manifestation of that political will, as far as we are concerned. By asking that it be entrenched in the Canadian Constitution, we are seeking protection against a government that might be less inclined to defend or promote the interests of our community. By enshrining it in the Constitution, we would be requiring that a resolution be passed not only by the provincial legislature but by the Parliament of Canada in order to revoke part of Bill 88. In this way, we would be protected against any back-peddalling on the language equality recognized under this legislation.

[Texte]

Est-ce sage? Je laisserai mes collègues et juristes répondre par la suite.

**M. Ouellet:** Dans votre esprit il n'y a aucun doute. Vous pensez que cette Loi 88 sera une loi efficace. Ce n'est pas une expérience risquée; elle est déjà en application depuis un certain nombre d'années et à votre avis elle a toute sa raison d'être.

**M. Gervais:** Oui, pour nous, elle représente un gain substantiel pour notre communauté. Certainement.

**M. Ouellet:** Dans un autre ordre d'idées, j'aimerais maintenant demander à notre témoin de commenter brièvement cette proposition qui a pour effet de demander au gouvernement du Canada et au Parlement canadien d'assumer non seulement la protection des minorités francophones ou anglophones au Canada, mais d'en faire aussi la promotion.

Est-ce que votre association a changé d'idée à cet égard? J'ai toujours pensé que vous auriez voulu, dès le début que ce rôle de protéger et de promouvoir cette réalité canadienne devait être inscrit au premier chef dans la Constitution.

**M. Gervais:** Écoutez, là encore, selon notre vision des choses, il est évident que nous voyons un rôle très important pour notre gouvernement, le gouvernement fédéral, de faire cette promotion-là.

• 1615

Au Nouveau-Brunswick—et je ne suis pas représentant des autres associations francophones, donc, je reviens sur mon terrain au Nouveau-Brunswick—de par la Loi 88 nécessairement, nous avons une certaine protection, comme je le mentionnais plus tôt, et un engagement de notre propre province à faire cette protection et cette promotion.

Si on regarde à l'extérieur de notre province, cette clause de promotion pourrait être un atout important, je pense, pour les autres communautés canadiennes-françaises qui ont des difficultés et qui font face à l'assimilation.

**M. Ouellet:** Je voudrais demander à M. Robichaud de continuer.

**M. Fernand Robichaud (député de Beauséjour):** Pour continuer sur la question de M. Ouellet, vous aviez quand même, et puisque je suis aussi membre de la SAANB je dirais, on avait quand même reconnu que c'était une lacune dans l'entente de 1987 ce manque de «faire la promotion de la dualité canadienne», n'est-ce pas? Vous avez reconnu ça comme étant une lacune, n'est-ce pas?

**M. Gervais:** Effectivement.

**M. Robichaud:** Et si on devait ajouter, pour se servir des termes du premier ministre de la province du Nouveau-Brunswick, cette promotion, cela en mettrait beaucoup plus et ça satisferait beaucoup de groupes dont les francophones hors Québec.

**M. Gervais:** Oui, ce que nous avons dit c'est que nous sommes d'accord et c'est à l'intérieur de notre résolution du 10 février. Mais par contre, ce que nous disons aussi c'est qu'on ne devrait pas mettre en péril l'Accord constitutionnel. Je pense que c'est ça la nuance que vous cherchiez à me faire soulever.

[Traduction]

As to whether or not it is wise, I think I will allow the legal experts to answer that when they appear before you.

**Mr. Ouellet:** So, there is really no doubt in your mind, then. You believe that this Bill 88 will be an effective law. You see no risk whatsoever; since it has been around for a number of years now, there is no reason to believe that it would not work well, as far as you are concerned.

**Mr. Gervais:** Yes, we see it as a substantial gain for our community. There is no doubt about that.

**Mr. Ouellet:** In another connection, I would like to ask our witness to comment briefly on the idea of asking the government of Canada and the Canadian Parliament not only to preserve francophone or anglophone minorities in Canada but also to promote them.

Has your association had a change of heart in that regard? I have always thought that you would have wanted the role of preserving and promoting the Canadian reality to be a prominent part of the Constitution from the very outset.

**Mr. Gervais:** Well, again, we see the federal government as having a very important role to play with respect to promotion.

In New Brunswick—and I repeat, I do not represent other francophone associations, only the interests of New Brunswickers—we are afforded a certain amount of protection by Bill 88, as I mentioned earlier, and it represents an undertaking on the part of our province to continue to assume responsibility for both protection and promotion.

Looking beyond our province for a moment, a promotion clause could, I believe, be an important asset for other French-speaking communities in Canada that are threatened with assimilation.

**Mr. Ouellet:** I would like to ask Mr. Robichaud to continue.

**Mr. Fernand Robichaud (Beauséjour):** Just to continue Mr. Ouellet's line of questioning, I do believe you—and since I am also a member of the SAANB, I guess I should say “we”—recognized that one of the flaws of the 1987 Accord was the fact that there was no mention of the need to promote our Canadian duality, is that not right? I believe you considered that to be one of the agreement's flaws, did you not?

**Mr. Gervais:** Yes, that is correct.

**Mr. Robichaud:** And if we were to add, to use the Premier of New Brunswick's term, the idea of promotion, that would satisfy a great many groups, including francophones outside Quebec.

**Mr. Gervais:** Yes, what we have been saying is that we fully agree with that approach—indeed, it is stated in the resolution we passed on February 10. On the other hand, we have also been saying that we would not want that to endanger the Constitutional Accord. I think that is the distinction you are trying to draw out.

[Text]

Effectivement, le dossier constitutionnel a évolué et notre position a évolué aussi avec les discussions constitutionnelles au pays. Il est évident, comme M. McKenna le disait ce matin, que l'Accord constitutionnel n'est plus uniquement un texte juridique, mais aussi un symbole national; et sa non-ratification provoquerait des conséquences imprévisibles pour le pays, c'est le moins qu'on puisse dire.

Dans ce sens-là, notre position à partir du 10 février a évolué avec le contexte politique. Et ce que nous disons c'est oui, nous voulons la promotion et la dualité, mais si c'est pour mettre, par exemple, en péril l'Accord constitutionnel, adoptons cet Accord d'abord et faisons un ordre du jour pour une deuxième ronde de discussions. C'est ça notre position.

**Le président:** Merci monsieur Robichaud et monsieur Gervais.

Monsieur Nystrom.

**M. Lorne Nystrom (député de Yorkton—Melville):** Monsieur Gervais, bienvenue à notre Comité cet après-midi.

Je vais vous poser seulement deux ou trois questions très courtes. Ce matin votre premier ministre était ici avec sa proposition qui est excellente dans la mesure où on veut chercher à résoudre l'impasse constitutionnelle. Vous avez dit que vous vouliez voir maintenant un changement à notre Constitution pour le droit à l'éducation dans la langue de la minorité. Nous avons déjà quelque chose dans la Constitution de 1982 sur le droit à l'éducation pour les minorités dans notre pays. Est-ce que vous voulez ajouter quelque chose à ça?

Vous avez mentionné le droit à la gestion scolaire. Est-ce que vous pensez seulement à la gestion scolaire? Ou est-ce que vous voulez ajouter quelque chose pour le droit à l'éducation aussi?

**M. Gervais:** Je tiens à réitérer que je ne suis pas juriste, mais il y a des amis qui me succéderont qui le sont et qui pourront se prononcer clairement sur l'interprétation ou sur la formulation de la Constitution. Il est évident que dans notre esprit ce que nous recherchons le 10 février dernier, c'était le droit pour les francophones hors Québec à la gestion scolaire et à l'éducation dans leur langue maternelle.

**M. Nystrom:** Le droit à la gestion scolaire?

**M. Gervais:** Oui, aussi.

**M. Nystrom:** Autre chose. Ce matin, M. McKenna a dit qu'il doit y avoir sur la question du *timing* une garantie pour que l'Accord du lac Meech et sa résolution d'accompagnement doivent passer à peu près en même temps. Est-ce que vous êtes d'accord avec M. McKenna pour que les deux résolutions soient réunies par quelque chose de mécanique, comme par exemple, il n'y aura pas du tout d'Accord du lac Meech si la résolution d'accompagnement n'est pas adoptée dans quelques jours, quelques semaines ou peut-être quelques mois? Il doit y avoir union des deux.

**M. Gervais:** Je réitère notre position, qui est celle du 10 février dernier et qui dit clairement que nous encourageons le premier ministre McKenna dans ses démarches dans le but d'obtenir un accord, soit parallèle ou un accord d'accompagnement. Nous avons aussi dit dans la même phrase que nous ne voulions pas que l'Accord soit mis en péril si le premier ministre du Nouveau-Brunswick ne réussissait pas à obtenir une garantie dans ces discussions.

[Translation]

Our position has indeed evolved in the course of the constitutional discussions that have been taking place in Canada. It is clear, as Mr. McKenna himself pointed out this morning, that the Constitutional Accord is not simply a legal text, but also a national symbol; and its non-ratification could have unpredictable consequences for the country. I think that much is clear.

In that sense, then, the position we adopted on February 10, has evolved in the specific political context of the debate. And what we are saying is that while we strongly support the concepts of promotion and duality, if it means endangering the Constitutional Accord we feel we must first ratify the Accord and then put that issue on the agenda of a second round of discussions. That is our position.

**The Chairman:** Thank you, Mr. Robichaud and Mr. Gervais.

Mr. Nystrom.

**Mr. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville):** Mr. Gervais, I would like to welcome you to the committee this afternoon.

I have only two or three brief questions. This morning, your premier was here discussing his proposal—an excellent one, insofar as we really are seeking to break the constitutional deadlock. You mentioned that you would like to see our Constitution changed to incorporate minority-language education rights. But the 1982 Constitution already has a provision dealing with minority education rights in Canada. Are you asking that something be added to that?

You also mentioned governance. Are you only thinking here of governance of schools, or would you also like to see something added with respect to educational rights?

**Mr. Gervais:** Let me say once again that I am no legal expert, but colleagues of ours will be appearing later on and will be in a position to give you a clear opinion on how the Constitution should be interpreted. Clearly, what we were seeking last February 10 was a recognition of the right of francophones outside Quebec to administer their own schools and to receive an education in their own language.

**Mr. Nystrom:** The right to governance, then?

**Mr. Gervais:** Yes, that too.

**Mr. Nystrom:** One other thing. Premier McKenna said this morning, with respect to timing, that there would have to be some sort of guarantee that the Meech Lake Accord and his companion resolution would pass pretty well at the same time. Do you agree with Mr. McKenna that there should be some sort of mechanism for adopting the two resolutions—for instance, that the Meech Lake Accord would die if the companion resolution were not passed within a few days, a few weeks or perhaps a few months? I think the two must be linked.

**Mr. Gervais:** I can only repeat the position we adopted last February 10, which is that we encourage Premier McKenna to pursue his initiative with a view to reaching an agreement on either a parallel accord or a companion resolution. We also said in the same sentence that we did not want the accord to be jeopardized if the New Brunswick premier did not succeed in getting a guarantee in these discussions.

[Texte]

• 1620

Donc, nous disons bravo au premier ministre. Si nous regardons la situation politique canadienne actuelle, surtout depuis l'action de l'Assemblée législative de Terre-Neuve, ainsi que l'impasse complète dans laquelle se trouvent les discussions et l'évolution au niveau du dossier linguistique, nous pouvons dire au premier ministre du Nouveau-Brunswick que son initiative est peut-être la seule qui puisse permettre aux Canadiens et Canadiennes de discuter ensemble de la Constitution et de la ratification de l'Accord. Nous sommes certainement heureux de l'initiative du premier ministre. Qui dit mieux présentement au Canada?

**M. Nystrom:** Vous avez également parlé cet après-midi d'un engagement du fédéral de faire la promotion de la dualité canadienne. Je suis d'accord avec vous sur cette proposition, mais je dois vous poser une question politique, parce que c'est une question très délicate à l'heure actuelle.

Il y a trois ans, dans cette salle-ci, nous avons discuté de la sagesse d'inscrire dans l'Accord du lac Meech les questions de la promotion et de la protection. Nous avons alors décidé que la situation était trop délicate et qu'on risquait d'avoir un *backlash*. Pensez-vous que nous devons le faire maintenant? Dans la province de l'Ontario, il y a eu un *backlash* contre le fait français à Sault-Sainte-Marie, à Thunder Bay et dans d'autres municipalités. Dans la province de Québec, il y a aussi des situations difficiles avec les mouvements plus indépendantistes.

Pensez-vous qu'il est maintenant temps d'inscrire la promotion de la dualité dans la Constitution canadienne ou si on risquerait ainsi d'avoir un *backlash* encore plus important, non seulement au Canada anglais mais aussi dans la province de Québec? N'oubliez pas que je suis d'accord en principe sur la promotion. C'est la position de notre parti politique et c'est aussi mon objectif.

**M. Gervais:** J'ai l'impression qu'il n'y a pas de bons moments pour faire la promotion de la francophonie canadienne. Prenons l'exemple des autres dossiers, que ce soit celui de la taxe fédérale ou celui du libre-échange. Ce n'était certainement pas des dossiers faciles à véhiculer pour le gouvernement. Par contre, il a eu le courage politique ou, du moins, la volonté politique de...

**Le président:** Vous choisissez vos mots, monsieur Gervais.

**M. Gervais:** C'est cela. Il a eu la volonté politique de faire progresser ces dossiers. Dans le cas des droits de la francophonie canadienne, on a le droit de s'attendre à ce que notre gouvernement ait la même volonté politique.

**M. J.W. Bud Bird (député de Fredericton—York—Sunbury):** Monsieur Gervais, cela me fait plaisir de vous souhaiter la bienvenue à Ottawa. Merci pour votre discours.

Je dois vous dire que je suis très heureux d'avoir eu l'occasion d'être à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick en 1981, pour le projet de loi 88.

Bill 88 is a law, as Premier McKenna said this morning, that addresses the distinct society of New Brunswick, of which we are all very proud in terms of it being the only bilingual province of Canada. In his companion accord, he has

[Traduction]

We therefore applaud the Premier. If we look at the current Canadian political scene, especially since the action taken by the Newfoundland Legislature, as well as the complete standstill of discussions and changes in linguistic issues, we can tell the New Brunswick premier that his initiative may be the only thing that will get Canadians to discuss the Constitution and ratification of the accord. We certainly welcome the Premier's initiative. Who has anything better to offer in Canada?

**Mr. Nystrom:** He also spoke this afternoon of a commitment on the part of the federal government to promote Canadian duality. I agree with you on this point, but I have to ask you a political question because this is a very sensitive issue at this time.

Three years ago, in this very room, we discussed the wisdom of including both concepts, promotion and protection, in the Meech Lake accord. At the time, we decided that if the situation was too sensitive and that this might create a backlash. Do you think that we should now include both concepts? There has already been a backlash in Ontario against the French fact, in Sault Ste. Marie, Thunder Bay and other municipalities. In Quebec, there have also been problems with the more pro-independence movements.

Do you think that it is now time to entrench the promotion of duality in the Canadian Constitution? Or might we not provoke an even greater backlash, not only in English-speaking Canada, but also in Quebec? Do not forget that I agree in principle to the concept of promotion. That is the position of our political party and it is also my own objective.

**Mr. Gervais:** I have the feeling that there is no proper time to promote French-speaking Canada. Let us look at other issues, such as the federal sales tax or free trade. These were certainly not easy issues for the Government to promote. However, the Government had the political courage, or at least the political will to—

**The Chairman:** You are choosing your words carefully, Mr. Gervais.

**Mr. Gervais:** Yes, I am. The Government had the political will to take action on these issues. We are entitled to expect our government to show the same political will on the rights of French-speaking Canadians.

**Mr. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury):** Mr. Gervais, I am happy to welcome you to Ottawa. I thank you for your presentation.

I must tell you that I was very happy to be there when the New Brunswick Legislative Assembly passed Bill 88 in 1981.

Comme l'a dit le premier ministre McKenna ce matin, la Loi 88 définit la société distincte que représente le Nouveau-Brunswick, dont nous sommes tous très fiers puisque c'est la seule province bilingue du Canada. Dans sa résolution

[Text]

proposed that Bill 88 should be entrenched in the interpretative clause of the Constitution. I am sure you feel strongly in that regard. Would you agree that this is a very strong analogy to also support the entrenchment of the distinct society clause of Quebec in the interpretative section of the Constitution?

• 1625

**M. Gervais:** Je vais réitérer la position que j'ai exposée tout à l'heure, lorsque vous m'avez demandé des avis juridiques. Je ne suis pas un juriste et je ne veux absolument pas m'improviser juriste. Vous pourrez adresser vos questions techniques et juridiques à certains de mes collègues qui me suivront.

Pour ce qui est de l'inscription de la Loi 88 par notre premier ministre à l'endroit où il l'a mentionnée dans son texte, cela nous convient. Il est important de se souvenir que le premier ministre du Nouveau-Brunswick a aussi clairement dit qu'il allait inscrire la Loi 88 avec ou sans l'Accord du lac Meech. Donc, il a au moins amorcé le processus: avec ou sans l'Accord du lac Meech. Nous appuyons et respectons beaucoup cette position.

**Mr. Bird:** I would like to ask you another question along those lines. As I read it, the first clause of your resolution supporting the Meech Lake accord insists on or encourages the passage of the Meech Lake accord as originally written. Do I understand that your society supports that passage whether or not Bill 88 is entrenched in the Constitution as part of the process?

**M. Gervais:** Notre résolution du 10 février dernier est un appui inconditionnel à l'Accord de 1987. C'est une chose que nous avons clairement indiquée. Dans les mémoires que nous avons présentés au comité du Nouveau-Brunswick et cet après-midi, nous reconnaissons que l'Accord constitutionnel de 1987 n'est pas un document parfait. Même si je ne suis pas juriste, je peux au moins vous dire cela.

Nous avons également dit que nous encourageons le premier ministre à poursuivre ses efforts dans le but d'obtenir un accord sur sa résolution d'accompagnement, mais pas au prix de mettre en péril l'Accord constitutionnel. Pour notre organisme, la ratification de l'Accord constitutionnel est l'objectif premier. Dans la même résolution, nous avons aussi demandé au premier ministre d'inscrire la Loi 88.

**M. André Plourde (député de Kamouraska—Rivière-du-Loup):** Monsieur Gervais, je me réfère à la page 3 de votre mémoire. Je vais relire un paragraphe que vous nous avez lu tout à l'heure et qui reflète très bien la situation qu'on vit actuellement:

Après des mois de débats publics sur l'avenir du pays, force nous est de constater que nous nous éloignons souvent du but recherché au départ, c'est-à-dire de souhaiter la bienvenue au Québec à la table constitutionnelle, dans l'honneur et l'enthousiasme. Durant les heures les plus sombres des derniers mois, nous avons été témoins d'intolérance et d'intransigeance vis-à-vis les droits des Acadiennes et des Acadiens et des francophones du pays. L'Accord du lac Meech semble avoir été un des prétextes qui a déclenché l'hostilité des forces antifrancophones au Canada.

[Translation]

d'accompagnement, il propose que le principe de la Loi 88 soit incorporé à l'article d'interprétation de la Constitution. Je suis certain que vous avez des opinions bien arrêtées là-dessus. Convenez-vous que ce serait un très bon argument pour appuyer une intégration de la disposition sur la société distincte formée par le Québec dans l'article d'interprétation?

**Mr. Gervais:** I shall repeat the answer I gave earlier when you asked me for a legal opinion. I am not a jurist and I am absolutely not about to pretend I am. You might ask your technical and legal questions of some of my colleagues who will follow later.

As for our premier including Bill 88 in the place he stated in his text, we quite agree with it. It is important to remember that the New Brunswick Premier has also clearly stated that he would entrench Bill 88 with or without the Meech Lake accord. He has at least initiated the process, which would continue with or without the Meech Lake accord. We completely support and respect this position.

**M. Bird:** Je voudrais vous poser une autre question dans la même veine. Si j'ai bien compris, le premier article de votre résolution pour appuyer l'Accord du lac Meech préconise fortement l'adoption de l'Accord du lac Meech dans sa version originale. Est-ce que cela veut dire que votre société appuie l'adoption de l'accord, que la Loi 88 soit intégrée dans la Constitution ou non?

**Mr. Gervais:** Our resolution of February 10 gives unconditional support to the 1987 accord. We have clearly stated our support. In our presentations to the New Brunswick committee and this afternoon, we recognize that the 1987 constitutional accord is not perfect. I may not be a jurist, but I can at least tell you that.

We have also said that we encourage the Premier to continue his efforts to gain agreement on his companion resolution, but not at the price of jeopardizing the constitutional accord. Our organization considers ratification of the constitutional accord the prime objective. In our resolution, we also asked the Premier to entrench Bill 88.

**Mr. André Plourde (Kamouraska—Rivière-du-Loup):** Mr. Gervais, I would like to refer to page 3 of your brief. I shall read one of the paragraphs which you read earlier and which reflects very well the present situation:

After months of public debates on the future of the country, we cannot help but note that we often seem to forget the initial good of this exercise, which was to welcome Quebec back to the constitutional table with honour and enthusiasm. In some of the darkest hours of our history in recent months, we have witnessed intolerance and intransigence towards the rights of Acadians and francophones across Canada. It would seem the Meech Lake accord was one of the things that triggered the hostility of anti-Francophone forces across Canada.

[Texte]

Ce matin, M. McKenna nous disait qu'il y avait des cycles politiques. J'aurais voulu lui poser des questions, mais on a manqué de temps. Moi, je dis que nous avons connu des décennies politiques. Au Québec, durant la décennie 70, nous avons connu le FLQ; durant la décennie 80, nous avons connu le référendum; nous sommes dans la décennie 1990 et nous connaissons les problèmes du lac Meech.

M. McKenna nous disait aussi qu'il était temps de passer à autre chose, qu'on devait cesser de parler de constitution. Je me rappelle très bien qu'en 1984, lorsque je me suis présenté en politique pour la première fois, j'ai dit à mes électeurs: Il est grand temps qu'on arrête de parler de constitution et qu'on parle de construction. On est maintenant en 1990 et on parle encore de constitution. Il va falloir arrêter d'en parler. La date limite est le 23 juin prochain.

Pour les Acadiens du Nouveau-Brunswick, qu'arriverait-il le 23 juin si l'Accord du lac Meech n'était pas ratifié?

**M. Gervais:** Votre question est hypothétique. Nous espérons que d'ici le 23 juin, nous pourrions assister à la ratification de l'Accord constitutionnel.

• 1630

Qu'arrivera-t-il à la communauté acadienne du Nouveau-Brunswick après le 23 juin? Cela va nous obliger à poursuivre notre travail, à redoubler d'ardeur dans le but de garantir nos droits. Nous allons continuer notre revendication auprès de notre gouvernement dans le but de lui demander d'inscrire la Loi 88, comme nous l'avons mentionné dans notre texte et dans nos autres présentations.

La Loi 88 peut être inscrite de par l'article 43, c'est-à-dire par un processus bilatéral. Nous allons continuer à faire cette revendication auprès de notre gouvernement. Nous allons aussi continuer à revendiquer nos droits traditionnels comme nous le faisons depuis plusieurs années. Nous allons continuer à revendiquer, par exemple, la dualité dans l'appareil administratif de notre province, au sein de nos ministères. Comme vous le savez, au Nouveau-Brunswick, nous avons la dualité au sein du ministère de l'Éducation, ce qui nous a permis d'évoluer en tant que communauté et en tant que peuple. On a réduit le taux d'assimilation de 12.6 à 7.6 p. 100, je pense, depuis l'avènement du système scolaire autonome chez nous. Nous allons continuer à revendiquer ces choses auprès de notre gouvernement, comme les membres de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick le savent bien. Nous revendiquons aussi des régions administratives distinctes pour nos communautés, c'est-à-dire la décentralisation du gouvernement, pour permettre que les décisions soient prises par les communautés. Nous allons continuer de faire ces revendications à l'avenir.

Nous n'envisageons pas avec beaucoup de gaieté l'éloignement du Québec des négociations constitutionnelles ou de la table constitutionnelle, de là notre position du 10 février dernier. Nous disons: réintégrons le Québec: assurons-nous que cette masse francophone, que ce gouvernement d'expression française élu soit à la table constitutionnelle pour faire progresser les discussions sur les communautés linguistiques du pays.

[Traduction]

This morning, Mr. McKenna told us that there were cyclic occurrences in politics. I would have liked to ask him some questions, but there was no time to do so. Personally, I believe that what we have had are political decades. In Quebec, during the 1970s, we had the FLQ; in the 1980s, we had the referendum; we are now in the 1990s and we have the Meech Lake problems.

Mr. McKenna told us also that it was time to go on to something else and that we should stop talking about the Constitution. I clearly recall that, in 1984, when I went into politics, I told my constituents that it was high time we stopped discussing the Constitution and start talking about construction. We are now in 1990 and we are still talking about the Constitution. We shall have to stop. The deadline is June 23.

As far as the New Brunswick Acadians are concerned, what would happen on June 23 if the Meech Lake Accord were not ratified?

**Mr. Gervais:** You are asking a hypothetical question. We hope that we shall witness ratification of the constitutional accord by June 23.

What will happen to the Acadian community in New Brunswick after June 23? We will have to work even harder to ensure that our rights are guaranteed. We will continue to demand that our government entrench Bill 88, as we mentioned in our brief and in other presentations.

Bill 88 can be entrenched through Section 43, that is, through a bilateral process. We shall continue to demand that our government do this. We shall also continue to demand our traditional rights, as we have been doing for a number of years. For example, we shall continue to demand duality in the administrative structure of New Brunswick's government departments. As you know, New Brunswick has a dual structure in its Department of Education, and this has helped us to develop as a community and as a people. I believe that the assimilation rate has dropped from 12.6% to 7.6% since the establishment of an autonomous school system in the province. As the members of the Legislative Assembly know full well, we shall continue to make demands of the provincial government. We also want distinct administrative regions for our communities, in other words, government decentralization, so as to enable the communities themselves to make decisions. We shall continue to make such demands in the future.

We are not very pleased about the isolation of Quebec from constitutional negotiations, and that is why on February 10 last, we took the position that Quebec, with its large francophone community and its French-speaking government, must be included in constitutional negotiations so as to ensure progress in discussions on Canada's linguistic communities.

[Text]

Bien sûr, ce n'est pas aux Acadiens du Nouveau-Brunswick de juger quel chemin prendront les Québécois et les Québécoises dans un avenir rapproché. Cependant, pour nous, il est important que cette grande communauté fasse partie de la communauté canadienne.

**M. Gabriel Desjardins (député de Témiscamingue):** J'aimerais poser une question complémentaire à M. Gervais.

Je veux d'abord vous remercier pour votre appui indéfectible à l'Accord du lac Meech. Votre prise de position claire et franche nous réjouit.

Quand on a posé à M. McKenna une question sur l'inscription de la promotion de la dualité linguistique dans la Constitution, il a bien précisé qu'il accepterait qu'elle soit inscrite à travers les institutions fédérales. Est-ce que cela vous convient?

**M. Gervais:** Il faudrait prendre le temps de réfléchir à cette question. Au Nouveau-Brunswick, et c'est de là que vient la difficulté de répondre aux questions de ce genre, nous avons une loi provinciale qui nous donne la dualité dans le domaine de l'éducation; nous avons des choses qui nous permettent d'évoluer en tant que communauté. Si le fédéral prend la responsabilité de la promotion, cela pourrait être un ajout intéressant pour nous. Pour la francophonie des autres provinces canadiennes, cela pourrait être très important. On ne se fait pas l'illusion de penser que certaines provinces canadiennes assumeront la responsabilité de promouvoir les communautés francophones sur leur propre territoire.

**M. Desjardins:** Vous parlez d'un ressac qui aurait été ressenti par les Acadiens et les Acadiennes au Nouveau-Brunswick à la suite du débat sur l'Accord du lac Meech. Pouvez-vous nous dire quelques mots à ce sujet?

**M. Gervais:** Au Nouveau-Brunswick, on vit la même situation que dans le reste du Canada. Vous savez très bien qu'au Nouveau-Brunswick, le Confederation of Regions Party fait des ravages. Il prône le retour de la province du Nouveau-Brunswick à l'unilinguisme anglophone. Il n'accepte pas que la province du Nouveau-Brunswick soit officiellement bilingue. D'ailleurs, M. Pafford a déclaré que si jamais il prenait le pouvoir au Nouveau-Brunswick, la première chose qu'il ferait serait de faire abroger la Loi 88 à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. Ce sont des commentaires très hostiles envers notre communauté. Je pourrais aussi vous parler d'autres membres de ce parti-là qui font des déclarations antifrancophones.

• 1635

**Le président:** Je crois comprendre de votre témoignage d'aujourd'hui que vous vous inscrivez toujours à l'intérieur de la démarche constitutionnelle de 1986, dont le point de départ formel a été la Conférence annuelle des premiers ministres des provinces qui se sont rencontrés à Edmonton et ont décidé essentiellement deux choses: que la prochaine ronde de négociations constitutionnelles devait avoir pour objectif l'intégration du Québec dans la famille constitutionnelle, et que des discussions devaient avoir lieu sur les cinq sujets proposés par le gouvernement du Québec. Est-ce exact?

**M. Gervais:** C'est exact.

[Translation]

It is not of course up to the Acadians of New Brunswick to decide the course to be taken by the people of Quebec in the near future. However, it is important for us that this large community be part of the Canadian community.

**Mr. Gabriel Desjardins (Témiscamingue):** I would like to ask Mr. Gervais a supplementary question.

First I would like to thank you for the unfailing support you have shown for the Meech Lake Accord. We are very pleased that you have taken such a clear and unequivocal position.

When we asked Mr. McKenna a question regarding the entrenchment of linguistic duality and the promotion of that duality in the Constitution, he clearly indicated that he would agree to its being entrenched through federal institutions. Do you find that acceptable?

**Mr. Gervais:** We would need time to think about that. The problem in answering questions of that type is that in New Brunswick we have provincial legislation which gives us duality in the area of education. Steps have been taken to enable us to develop as a community. If the federal government assumed responsibility for promoting linguistic duality, that might be helpful for us. That could also be a very important step for French-speaking communities in other provinces. We do not delude ourselves that other provinces might assume responsibility for promoting French-speaking communities within their borders.

**Mr. Desjardins:** You have mentioned a backlash which could be felt by Acadians in New Brunswick following debate on the Meech Lake Accord. Could you elaborate briefly on that?

**Mr. Gervais:** The situation in New Brunswick is the same as in the rest of Canada. As you know, the Confederation of Regions Party is having a devastating effect in New Brunswick. It advocates a return to a unilingual English-speaking province, and does not agree that New Brunswick should be officially bilingual. Indeed, Mr. Pafford has stated that if he ever became premier of New Brunswick, the first thing he would do would be to have Bill 88 repealed by the provincial Legislative Assembly. Some very hostile comments have been made about our community. I could also tell you about other members of that party who have made anti-French statements.

**The Chairman:** I take it from your statements today that you still agree with the constitutional procedure adopted in 1986, which began officially with the annual conference of provincial premiers in Edmonton. At that conference two main decisions were taken: that the next round of constitutional negotiations should aim at bringing Quebec into the constitutional fold; and that discussions should be held on the five subjects proposed by the Government of Quebec. Is that right?

**Mr. Gervais:** Yes, that is right.

[Texte]

**Le président:** Donc, pour vous, on est toujours sur cette piste-là.

**M. Gervais:** Absolument.

**Le président:** Je voudrais une précision sur la question de la promotion. M. McKenna a été très clair ce matin lorsqu'il a fait allusion à la notion de la promotion de la dualité linguistique dans la résolution d'accompagnement. Pour lui, il s'agit d'une promotion dans les sphères de juridiction fédérale seulement. Comprenez-vous cela de la même façon?

**M. Gervais:** Oui, exactement.

**Le président:** Vous opposeriez-vous à ce qu'on inscrive dans une résolution, comme le propose M. McKenna, des limites très claires quant au pouvoir du gouvernement fédéral d'agir dans ses sphères de juridiction, un peu comme on l'a fait au paragraphe 4 de l'article 2 de l'Accord du lac Meech sur la question de la société distincte?

**M. Gervais:** À première vue, non. Cependant, j'aimerais que vous posiez cette question à nos constitutionnalistes qui vont suivre.

**Le président:** Vous dites que même si la résolution d'accompagnement ne se réalisait pas, vous continueriez vos démarches pour que la Loi 88 soit inscrite dans la Constitution canadienne par le biais de l'article 43 de l'amendement de 1982.

**M. Gervais:** C'est exact.

**Le président:** C'est une issue possible pour vous.

**M. Gervais:** C'est la question qui est devant nous présentement. Nous avons dit que nous voulions l'inscription de la Loi 88, et nous avons aussi suggéré l'article 43.

**Le président:** Ce qui vous distingue du premier ministre McKenna, c'est que vous nous dites d'adopter l'Accord du lac Meech même si la résolution d'accompagnement n'est pas adoptée, alors que M. McKenna cherche un niveau d'appui qu'il jugera approprié, au moment opportun, pour adopter l'Accord du lac Meech. Vous, vous dites: Adoptons l'Accord du lac Meech, et on verra par la suite. Est-ce exact?

**M. Gervais:** C'est exact. Je pense que votre vision de la présentation est assez juste. Je tiens tout de même à préciser une nuance très importante au niveau de notre résolution. Nous encourageons le premier ministre du Nouveau-Brunswick à tenter de trouver une solution à l'impasse constitutionnelle dans laquelle nous sommes présentement. C'est ce que je voulais dire tout à l'heure. Nous l'avons dit le 10 février dernier et nous le répétons aujourd'hui. Si on regarde l'impasse dans laquelle nous sommes, on voit que les positions sont quasiment irréconciliables présentement. On se dirige vers un échec de l'Accord constitutionnel le 23 juin si les choses ne changent pas. Nous accueillons positivement la proposition de M. McKenna parce qu'au moins, il y a un dialogue. Je répète ce que j'ai dit tout à l'heure: Qui dit mieux présentement au Canada?

**Le président:** Vous avez été très éloquent, monsieur Gervais. Je vous remercie.

**M. Gervais:** Merci.

[Traduction]

**The Chairman:** Therefore, you consider that we are still on that track.

**Mr. Gervais:** Yes, absolutely.

**The Chairman:** I would like some clarification regarding the promotion of linguistic duality. Mr. McKenna was very clear this morning when he referred to the notion of promoting linguistic duality in the companion resolution. As far as he is concerned, such promotion would be limited to areas of federal jurisdiction. Is that how you understand it?

**Mr. Gervais:** Yes, that is right.

**The Chairman:** Would you object to including in a resolution, as Mr. McKenna has proposed, clear limits on the power of the federal government to act in certain areas of jurisdiction, as was done in subsection 2(4) of the Meech Lake accord regarding the distinct society?

**Mr. Gervais:** At first sight, no. However, I would like you to ask the same question of our constitutional experts who will be appearing later.

**The Chairman:** You say that even if the companion resolution is not adopted, you will continue working to have Bill 88 entrenched in the Constitution through section 43 of the 1982 amendment.

**Mr. Gervais:** That is right.

**The Chairman:** That is a possible solution for you.

**Mr. Gervais:** We are dealing with this issue at the moment. We said that we wanted Bill 88 entrenched, and we suggested section 43.

**The Chairman:** The difference between you and Premier McKenna is that you want us to adopt the Meech Lake accord even if the companion resolution is not adopted, whereas Mr. McKenna wants there to be what he considers an appropriate level of support, at the right time, before adopting the Meech Lake agreement. However, you are saying that the Meech Lake Accord should be adopted, and the other issues can be examined subsequently. Is that correct?

**Mr. Gervais:** That is correct. I think you have correctly understood our position. However, I would like to make one very important point regarding our resolution. We encourage the Premier of New Brunswick to try to find a solution for the present constitutional deadlock. That is what I meant earlier. That was our position on February 10 last, and we reiterate it today. In the present deadlock some people have taken almost irreconcilable positions. Unless something changes, the constitutional accord will die on June 23. We welcome Mr. McKenna's proposal because at least it offers the possibility of dialogue. I reiterate what I said earlier: Who is offering anything better in Canada at the present time?

**The Chairman:** Mr. Gervais, thank you for your very eloquent presentation.

**Mr. Gervais:** Thank you.

[Text]

**Le président:** Nous recevons maintenant M. Valdo Grandmaison du Conseil économique du Nouveau-Brunswick. Monsieur Grandmaison, vous avez un mémoire que nous allons distribuer aux députés.

• 1640

Voulez-vous nous présenter la personne qui vous accompagne?

**M. Valdo Grandmaison (Conseil économique du Nouveau-Brunswick):** Il s'agit de M. Richard Eusano, le président du Conseil économique du Nouveau-Brunswick. M. Eusano va présenter le Conseil économique du Nouveau-Brunswick au Comité.

**M. Richard Eusano (président du Conseil économique du Nouveau-Brunswick):** Monsieur le président, honorables membres du Comité, le Conseil économique du Nouveau-Brunswick remercie le Comité des Communes chargé de ces audiences de lui avoir donné l'occasion de présenter sa réaction à la proposition constitutionnelle du Nouveau-Brunswick. Pour vous permettre de mieux situer la nature de notre intervention, permettez-moi de vous présenter le Conseil économique du Nouveau-Brunswick.

Le Conseil a été fondé en 1979, et sa raison d'être comporte trois volets principaux.

Le premier est de valoriser et faire la promotion de l'entrepreneuriat auprès des francophones du Nouveau-Brunswick.

Le deuxième est d'informer les membres de notre organisation et de la communauté d'affaires francophone du Nouveau-Brunswick sur tous les dossiers de l'heure susceptibles d'affecter la croissance et la vitalité des entreprises du Nouveau-Brunswick.

Le troisième est de promouvoir les intérêts des gens d'affaires francophones du Nouveau-Brunswick auprès des différentes instances gouvernementales.

C'est précisément pourquoi nous sommes ici aujourd'hui. Pour votre gouverne, le Conseil économique du Nouveau-Brunswick, fort de l'appui de ses 1,500 membres, est le plus important regroupement de gens d'affaires du Nouveau-Brunswick.

**M. Grandmaison:** Permettez-moi d'abord de vous donner une précision. Nous ne sommes pas les constitutionnalistes qui devaient suivre M. Gervais.

À la suite de l'Accord du lac Meech, le Conseil économique du Nouveau-Brunswick, lors d'audiences sur l'Accord tenues au Nouveau-Brunswick, avait soulevé ses préoccupations quant à l'impact économique que pourrait avoir l'entente sur le Nouveau-Brunswick.

Essentiellement, nous avons déploré le fait que les rôles et responsabilités en matière de pêche seraient à l'ordre du jour de chacune des conférences constitutionnelles.

Cette clause assure que le partage des rôles et responsabilités en matière de pêche entre le fédéral et les provinces sera discuté chaque année pour toujours, ou jusqu'à ce que le fédéral ait complètement cédé la gestion de cette industrie aux provinces canadiennes.

Les intervenants dans le secteur des pêches au Nouveau-Brunswick estiment que l'inclusion de ce sujet à l'ordre du jour de chacune des conférences constitutionnelles menace l'efficacité et la bonne gestion de l'industrie des pêches.

[Translation]

**The Chairman:** Our next witness is Mr. Valdo Grandmaison, representing the *Conseil économique du Nouveau-Brunswick*. Mr. Grandmaison, you have a brief, which we will distribute to the members.

Can you introduce the person accompanying you?

**Mr. Valdo Grandmaison (Conseil économique du Nouveau-Brunswick):** This is Mr. Richard Eusano. President of the *Conseil économique du Nouveau-Brunswick*. Mr. Eusano will make our presentation to the committee today.

**Mr. Richard Eusano (President, Conseil économique du Nouveau-Brunswick):** Mr. Chairman, honourable members of the committee, the *Conseil économique du Nouveau-Brunswick* would like to thank the House of Commons committee responsible for these hearings for giving our council the opportunity to present our reaction to the New Brunswick constitutional proposal. To give you some background for our presentation, I would like to describe the council for you.

The *Conseil économique du Nouveau-Brunswick* was founded in 1979; its mandate includes three main objectives.

The first is to develop and promote entrepreneurship among francophones in New Brunswick.

The second is to provide information to the members of our organization and to the francophone business community in New Brunswick on all current issues that may affect the growth and vitality of businesses in New Brunswick.

The third objective is to promote the interests of the francophone business community of New Brunswick with the various government authorities.

In fact, that is precisely why we are here today. For your information, the *Conseil économique du Nouveau-Brunswick*, with its 1,500 members, is the largest business group in the province.

**Mr. Grandmaison:** Just allow me to point out one thing. We are not the group of constitutional experts that was supposed to follow Mr. Gervais.

Once the Meech Lake Accord was signed, during hearings on the accord held in New Brunswick, our council raised its concerns about the possible economic impact of the accord on that province.

Basically, we criticized the fact that the roles and responsibilities in the fisheries sector would be on the agenda at each and every constitutional conference.

This clause means that the shared federal-provincial jurisdiction for the fisheries will be discussed each and every year or at least until the federal government has completely abandoned management of that industry to the provinces of Canada.

People who are concerned about the fishery in New Brunswick consider that including the fisheries on the agenda of every constitutional conference endangers the proper management and efficiency of the fisheries industry.

[Texte]

La menace pour l'industrie des pêches du Nouveau-Brunswick est particulièrement évidente puisque nos pêcheurs ont accès depuis deux siècles à des stocks de poissons bordant les autres provinces de l'Atlantique. Tout changement constitutionnel menant à un plus grand pouvoir des provinces dans la distribution des quotas et des permis de pêche pourrait menacer cet accès et donc contribuer à la perte de milliers d'emplois pour nos pêcheurs, travailleurs et travailleuses d'usines.

Aucune province ne devrait être tenue de risquer autant en acceptant une clause qui n'a rien à voir avec l'objectif principal de l'Accord du lac Meech, soit de remener le Québec dans la famille constitutionnelle.

J'invite ceux qui désirent en savoir plus long à consulter le texte de notre présentation de septembre 1988 qui est inclus en annexe.

Notre réaction à la proposition du gouvernement du Nouveau-Brunswick: L'exception proposée à l'article 50, relativement à l'ordre du jour des rencontres constitutionnelles, va droit au cœur des préoccupations que nous avons soulevées antérieurement.

Dans son mémoire, le Conseil économique du Nouveau-Brunswick avait déploré le fait que de discuter d'un secteur industriel à une rencontre constitutionnelle augmentait le niveau d'incertitude dans cette industrie.

Pour amoindrir cette incertitude, le Conseil économique du Nouveau-Brunswick avait proposé que toutes les modifications aux rôles et responsabilités du gouvernement fédéral en matière de pêche devaient recevoir le consentement unanime des dix provinces canadiennes.

• 1645

Selon la proposition du Nouveau-Brunswick, la question des pêches sera débattue lors de la prochaine rencontre constitutionnelle. Après quoi, cette question ne sera plus automatiquement mise à l'ordre du jour des rencontres constitutionnelles, mais plutôt sera débattue dans le cadre de d'autres rencontres comme celle de la Conférence économique.

Si minimes soient-ils, les risques économiques que court le Nouveau-Brunswick de discuter des rôles et responsabilités en matière de pêche lors de la prochaine rencontre constitutionnelle sont de loin contrebalancés par la nécessité de ramener le Québec dans le giron constitutionnel. Dans cette optique, la proposition du gouvernement McKenna est un compromis plus qu'acceptable.

Nous avons touché aussi la question de l'enchâssement des principes de la Loi 88.

Le Conseil économique, dans sa présentation de septembre 1988, avait soutenu catégoriquement l'enchâssement des principes de la Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles du Nouveau-Brunswick.

À la lecture des paragraphes 2(c), 3(1) et 43(2) de la proposition McKenna, nous ne pouvons que féliciter cette initiative.

En conclusion, le Conseil économique du Nouveau-Brunswick appuie le texte de la proposition que nous discutons aujourd'hui car il répond de façon très satisfaisante aux préoccupations relatives à l'Accord du lac Meech.

[Traduction]

The danger for the fishery in our province is especially obvious, since for 200 years our fishermen have had access to fish stocks off the coasts of the other Atlantic provinces. Any constitutional power shift that would give more power to the provinces in issuing licences and attributing quotas could threaten our access to those stocks and thus contribute to the loss of thousands of jobs in the fishery and related industries.

No province should be asked to assume such a great responsibility by accepting a clause that has nothing to do with the main objective of the Meech Lake Accord, that is, to bring Quebec back into the constitutional fold.

I would ask those who would like more information to read the text of our brief presented in September 1988, which is included as an appendix to our presentation today.

Our reaction to the New Brunswick Government proposal is as follows: The proposed exception to section 50 concerning the agenda of constitutional conferences directly addresses the concerns we had previously raised.

In its brief, our council had criticized the fact that having one industry on the agenda of a constitutional conference would increase the level of uncertainty in that industry.

To attenuate this uncertainty, our council had suggested that all amendments to the federal government's roles and responsibilities in the fishing sector should receive unanimous consent from all ten provinces.

According to New Brunswick's proposal, fisheries would be debated at the next constitutional conference. From then on, the matter would no longer be automatically on the agenda of constitutional conferences, but rather would be discussed in other forums such as the annual economic conferences.

However minimal they may be, the economic risks for New Brunswick of discussing mandates and responsibilities with regard to the fishery at the next constitutional conference are clearly offset by the need to bring Quebec back into the constitutional fold. Bearing that in mind, the proposal of the McKenna government is a more than acceptable compromise.

We have also examined the question of the enshrinement of the principles of Bill 88.

In its September 1988 presentation, the Conseil économique strongly supported enshrining the principles of the Act Recognizing the Equality of the Two Official Linguistic Communities in New Brunswick.

On reading subsections 2(c), 3(1) and 43(2) of the McKenna proposal, we can only applaud.

In conclusion, the Conseil économique du Nouveau-Brunswick supports the proposal being discussed here today because it deals very effectively with our preoccupations regarding the Meech Lake Accord.

[Text]

Merci.

**Le président:** Merci beaucoup. C'est au tour du représentant du Nouveau parti démocratique de mener le bal, s'il a une question. S'il n'en a pas, on passera du côté du gouvernement. S'il y a des questions du côté libéral. . . Monsieur Reid.

**M. Ross Reid (député St. John's-Est):** Merci, monsieur le président.

Gentlemen, thank you for coming. As a Newfoundlander, I do not really intend to go into the whole fisheries question. The question of jurisdiction has long been one of concern. I suspect it is less one of concern today for the provincial government than it has been in the past. Certainly as we all deal with the problems in the Atlantic fishery, I do not know that a huge debate over jurisdiction is the answer right now.

You have obviously looked at this, back to 1987 and before. One of the concerns that has been expressed in different places is that certain provisions in the 1987 accord will make regional development by the Government of Canada difficult, if not impossible, because of the spending provisions that will be in effect and the responsibilities in terms of national programs. This is a concern that has been expressed in the Atlantic provinces, particularly again in Newfoundland and Labrador. I recognize that you are not a constitutional expert, as you have said, but it would be helpful if you could express either some of the discussions you have had on that matter or some of the research you have done, or the views you have developed.

**M. Grandmaison:** Lors de consultations avec le ministre MacKay, il y a quelques mois, on nous a demandé de commenter l'approche du gouvernement fédéral en matière de développement économique régional. Plusieurs préoccupations ont été émises au sujet d'un certain manque de coordination entre les programmes fédéraux implantés en Atlantique et les programmes provinciaux déjà existants.

Les prévisions de l'Accord du lac Meech permettant aux provinces de se retirer moyennant compensation pourraient peut-être permettre des programmes de développement économique régional mieux ciblés et orientés vers les besoins spécifiques des communautés francophones et anglophones des régions que les gouvernements représentent.

J'espère que j'ai répondu à votre question, monsieur le député.

**Mr. Reid:** Yes. I guess it poses another question, in that opting out is under very specific conditions. I do not want to be contradictory, but I do not want to leave it hanging. Quite clearly the opinion of the premier is that in the area of regional development, the spending powers question does not take an effect because it is not an exclusively provincial jurisdiction. That is something I just do not want to leave sitting there.

[Translation]

Thank you.

**The Chairman:** Thank you very much. The NDP will lead off if its representative has a question. If not, we will go to the government side. If there are questions on the Liberal side. . . Mr. Reid.

**Mr. Ross Reid (St. John's East):** Thank you, Mr. Chairman.

Messieurs, je vous remercie de vous être déplacés. Je viens de Terre-Neuve et donc je n'ai pas vraiment l'intention de soulever toute cette question des pêches. La compétence du provincial en la matière a toujours suscité beaucoup d'intérêt bien que j'ai l'impression que c'est moins le cas aujourd'hui. Quand on songe à tous les problèmes des pêches dans l'Atlantique, je ne sais pas si c'est vraiment le moment de soulever la question des compétences provinciales.

Vous êtes manifestement remontés à 1987, et même avant, dans votre examen de la question. Certains ont dit craindre que quelques-unes des dispositions de l'accord de 1987 risquent de compliquer sinon rendre impossible la tâche du gouvernement du Canada en ce qui concerne le développement régional à cause des dispositions sur les dépenses qui sont prévues et sa responsabilité en matière de programmes nationaux. Dans les provinces de l'Atlantique, tout particulièrement à Terre-Neuve et au Labrador, on s'inquiète de cette situation. Je comprends que vous n'êtes pas un spécialiste constitutionnel, comme vous l'avez vous-même souligné, mais il nous serait utile si vous pouviez nous parler de discussions que vous auriez eues sur cette question, ou des recherches que vous auriez effectuées ainsi que des opinions que vous en avez formées.

**Mr. Grandmaison:** After consultations a few months ago, with Mr. McKay, we were asked to comment on the federal government's approach towards regional development. Some concerns were expressed as to a certain lack of co-ordination between federal programs in the Atlantic area and existing provincial programs.

The provisions of the Meech Lake Accord that allow provinces to opt out of a program in return for compensation might promote regional economic development programs aimed more specifically at the needs of the French-and English-speaking communities represented by these governments.

I hope I answered the member's question.

**M. Reid:** Oui. Cela m'amène cependant à poser une autre question. C'est dans des conditions très précises que l'on peut se retirer d'un programme. Je ne tiens pas à vous contredire, mais je ne veux pas non plus laisser la question dans l'air. Très clairement, M. McKenna estime qu'en ce qui concerne le développement régional, la question du pouvoir de dépenser n'intervient pas puisqu'elle ne relève pas exclusivement de la compétence provinciale. Je ne veux vraiment pas que les choses en restent là.

[Texte]

**M. Robichaud:** Merci, monsieur le président. Bienvenue, il fait bon de voir des gens du Nouveau-Brunswick.

Vous êtes encore très préoccupés par la question des pêches, n'est-ce pas? Si je comprends bien, à moins que le premier ministre obtienne une concession pour que les rôles dans le domaine des pêches soient inscrits à l'ordre du jour de la première réunion, vous encourageriez le premier ministre à ne pas ratifier l'entente du lac Meech dans sa forme actuelle.

**M. Grandmaison:** C'était la position initiale du conseil économique. On voyait une certaine carence au niveau de cette préoccupation. C'est que certaines provisions demandent l'unanimité des 10 provinces, tandis que d'autres acceptent sept provinces qui contiennent 50 p. 100 de population canadienne. Donc, il est possible de prévoir que dans un avenir rapproché une situation permette ce vote. Tenant compte de l'importance de l'industrie des pêches pour une province comme le Nouveau-Brunswick, et aussi que le but primordial de l'entente du lac Meech est de ramener le Québec dans la Constitution canadienne, qu'est-ce que la question des pêches vient y faire?

Je suis d'accord avec M. le député de Terre-Neuve que, dans le contexte actuel, personne ne se chicanera pour avoir juridiction dans le domaine des pêches. Ce n'est pas une préoccupation. Le premier ministre Wells a d'ailleurs dit publiquement que ce n'était pas une préoccupation.

Donc, dans ce contexte, on recommande que le gouvernement du Nouveau-Brunswick donne son accord à l'entente du lac Meech, sachant bien que les chances sont très minces pour que la question des pêches fasse pencher la balance d'un côté ou de l'autre.

**M. Robichaud:** Oui, mais vous tenez quand même à recevoir cette assurance.

**M. Grandmaison:** Oui. Nous y tenons quand même. Comme je l'ai dit, c'est quand même un impact économique important.

Ce qui me fait penser un peu à Radio-Canada. Le 1<sup>er</sup> avril, une farce est sortie. À un moment donné, on annonce que M. Wells change de chapeau et signera maintenant l'Accord du lac Meech. Une entente aurait été conclue avec le fédéral sur la juridiction des pêches, lui donnant juridiction dans la zone canadienne de 200 milles. Comme si cette situation pouvait se produire éventuellement! Nous étions concernés par cette situation. Heureusement, c'était une farce de 1<sup>er</sup> avril!

**M. Robichaud:** Assez pour déclencher une guerre!

**M. Grandmaison:** Oui, effectivement.

**Le président:** Vous avez peur qu'on fasse durer la blague?

**M. Grandmaison:** Oui. Elle a assez duré!

**M. Robichaud:** Merci beaucoup, monsieur Grandmaison.

**Le président:** M. Ouellet a une question.

**M. Ouellet:** Je voudrais poursuivre les propos de mon collègue Robichaud. À l'origine, dans votre premier mémoire, vous alliez un peu plus loin. Vous recommandiez, dans la question de la juridiction des pêches, que tout amendement qui pourrait survenir dans ce domaine devrait se faire à l'unanimité des provinces.

[Traduction]

**Mr. Robichaud:** Thank you, Mr. Chairman. Welcome, it is good to see people from New Brunswick.

You are still very concerned with the fisheries question, aren't you? Am I to understand that unless the Premier gets as a concession, unless the fisheries jurisdiction question is put on the agenda of the first conference, you would encourage him not to ratify, as it stands now, the Meech Lake Accord.

**Mr. Grandmaison:** That was our initial position. We felt that there were shortcoming here. Some provisions require unanimity from the 10 provinces, while others, only the agreement of 7 provinces with 50% of the Canadian population. It is possible that, in the near future, the situation will require a vote on this question. If you take into account the importance of the fisheries in a province like New Brunswick and the fact that the main objective of the Meech Lake Accord is to bring Quebec back into the Canadian Constitution, why bother with the fisheries question?

I agree with the Member from Newfoundland: in the present situation, no one will fight to get jurisdiction in the fisheries. It is not a concern. As a matter of fact, Premier Wells has stated so publicly.

This being the case, we are recommending that the government of New Brunswick ratify the Meech Lake Accord since we are convinced that it is most unlikely that the fisheries could decide the matter, one way or the other.

**Mr. Robichaud:** Yes, but you would still like to get this assurance.

**Mr. Grandmaison:** Yes. We are still interested in getting it. As I have already said, it does have quite an economic impact.

It reminds me a little bit of the CBC. On April 1, in honor of April Fools, it was announced that Mr. Wells had changed his mind and was now willing to sign the Meech Lake Accord. According to the report, it had been agreed that the federal government would give Mr. Wells jurisdiction on the fisheries in the 200 mile zone. As if this could really happen! We were very preoccupied. Happily, it was an April Fools Day joke!

**Mr. Robichaud:** That would be enough to start a war!

**Mr. Grandmaison:** Yes, quite.

**The Chairman:** You were afraid that the joke would go on?

**Mr. Grandmaison:** Yes. It has gone on long enough!

**Mr. Robichaud:** Thank you very much, Mr. Grandmaison.

**The Chairman:** Mr. Ouellet has a question.

**Mr. Ouellet:** I would like to pursue the point raised by my colleague Mr. Robichaud: Originally, you went a little further in your brief. You recommended, with regard to the fisheries jurisdiction, that any amendment would have to be agreed to unanimously by all the provinces.

[Text]

**M. Grandmaison:** Exact.

**M. Ouellet:** Et non pas selon la règle de sept provinces sur dix, représentant 50 p. 100 de la population. Est-ce que vous avez abandonné cette proposition ou si vous la maintenez? Évidemment, je comprends et j'accepte votre réponse aujourd'hui qui dit que dans le contexte actuel, on peut se contenter d'une simple première discussion à la prochaine réunion fédérale-provinciale; il semble bien qu'à cause des difficultés qui existent dans le domaine des pêches, il ne serait pas possible d'arriver à une décision aussi rapidement. Donc, dans le futur, la question serait reportée à des conférences à caractère économique plutôt qu'à des conférences constitutionnelles. Très bien.

Mais, une fois l'accord constitutionnel passé et en vigueur, je vous rappelle que la règle d'un amendement qui implique le fédéral et sept provinces demeure.

**M. Grandmaison:** Oui. Mais, c'est le risque qu'on a soulevé ici. Actuellement, on mesure ce risque comme étant minime. Il y a effectivement un risque que l'Accord du lac Meech soit accepté comme tel. Il pourrait ne pas y avoir d'entente d'accompagnement qui soit ratifiée ou s'il y en avait une, qu'elle ne réponde pas nécessairement à nos attentes. C'est le risque que nous devons prendre. C'est le risque que les décideurs de l'industrie sont prêts à prendre pour voir le Québec se joindre à la Constitution canadienne.

• 1655

**M. Ouellet:** D'accord.

**Le président:** Monsieur Bird.

**Mr. Bird:** You are an organization representing entrepreneurs and businessmen, essentially francophone businessmen in New Brunswick. Have you considered the significance to business affairs in New Brunswick in the event that the Meech Lake accord does not get ratified, does not pass? What is your view of the effect it will have on the economy of New Brunswick, particularly on the economy of the francophone community?

**M. Grandmaison:** Premièrement, on reconnaît que le Québec est un partenaire financier important pour le Nouveau-Brunswick, particulièrement pour la communauté francophone. Mais, comme les Québécois, nous avons aussi une ouverture vers les marchés américains. Nous réalisons qu'avec la reddition des barrières tarifaires canado-américaines, il est souvent plus facile de faire affaire avec les États-Unis qu'avec le Québec ou d'autres provinces canadiennes parce qu'on n'a pas encore été jusqu'à réduire les barrières tarifaires interprovinciales.

Mesurer l'impact de la non-signature de l'Accord du lac Meech serait spéculer. Probablement que votre vision est aussi valide que la mienne. Mais, selon la mentalité et l'attitude de nos gens d'affaires, un peu comme le pensent les Canadiens, il est peut-être temps de passer à autre chose.

Pendant qu'on se chicane et qu'on s'obstine sur quelques petits articles de loi, le train passe. Les Européens s'unissent, les Asiatiques deviennent de plus en plus menaçants et compétitifs. . . Tout le monde veut faire des scénarios. Si on s'approche de plus en plus d'une souveraineté du Québec les choses ne seront pas faciles non plus.

[Translation]

**Mr. Grandmaison:** Exactly.

**Mr. Ouellet:** And not by only 7 of the 10 provinces representing 50% of the population. Have you abandoned this requirement or do you still maintain it? Obviously, I understand what you have said here today that in view of the present situation, you would be satisfied with simply a preliminary discussion at the next federal-provincial conference: Because of the difficulties in this whole area of the fisheries, it does not seem possible to hope for a quick decision. Therefore, in the future, the matter would be referred to economic conferences rather than constitutional ones. Fine.

But once the Constitutional Accord passed and enforced, I must remind you that the amendment rule requiring the consent of the federal government and 7 provinces remains.

**Mr. Grandmaison:** Yes. That is the risk we mentioned here. But at the present time, we feel that the risk is minimal. It is true that the Meech Lake Accord might be accepted as is or that the companion resolution, if it is ratified, will not meet with our expectations. But we have to take this risk and decision makers in industry are willing to take this risk to have Quebec join the Canadian Constitution.

**Mr. Ouellet:** Thank you.

**The Chairman:** Mr. Bird.

**M. Bird:** Votre organisation regroupe essentiellement les hommes d'affaires francophones du Nouveau-Brunswick. Si l'Accord du Lac Meech n'est pas ratifié, quelle répercussion cela aurait-il pour l'économie de votre province et particulièrement pour les entreprises francophones?

**Mr. Grandmaison:** First of all, we know that Quebec is an important financial partner for New Brunswick and especially for the francophone community. But, just like Quebec, we also produce for the American market. With the lowering of custom barriers between Canada and the U.S., it is often easier to do business with the United States than with Quebec or any other Canadian province, because we have not succeeded so far in lowering interprovincial tariff barriers.

It would be pure speculation on my part to try and assess what would happen if the Meech Lake Accord were not ratified. Your thoughts on the matter are just as good as mine. But I would say that our businessmen, like most Canadians I think, feel that it is time to move on to other things.

While we are quarrelling about minor legal points, we are running the risk of missing the boat all together, European countries are uniting, Asian countries are becoming more and more competitive and menacing. There are all kinds of scenarios. Quebec sovereignty would not automatically solve all problems either.

[Texte]

Si entre Canadiens on ne peut pas s'entendre sur quelques petits articles de loi pour inclure le Québec dans le giron constitutionnel, comment allons-nous nous entendre pour divorcer?

Je pense que ce sont des questions sérieuses que les gens doivent se poser. Pour nous, comme communauté d'affaires, comme communauté francophone hors Québec, la menace est là. Nous souhaitons que d'ici le 23 juin l'entente soit ratifiée et que nous n'ayons pas à subir les contre-coups de d'autres discussions constitutionnelles.

**Mr. Bird:** But you would agree with me that the passage of the Meech Lake accord would be very good for business in New Brunswick?

**M. Grandmaison:** Effectivement. Comme pour le Canada entier. On n'a qu'à écouter les bulletins de nouvelles américains et européens pour y voir une inquiétude. Si on veut capitaliser sur les effets bénéfiques du libre-échange, il nous faut un environnement économique stable, un environnement politique stable. Il faut qu'on envoie des messages positifs vers la Communauté européenne et le monde des affaires à travers le monde.

**M. Bird:** Exactly. D'accord. Merci.

**Le président:** Pour résumer très rapidement, je remarque qu'aux pages 2, 3 et 4 de l'addendum que vous nous présentez aujourd'hui, et à la page 10 de votre document original de septembre 1988, vous faites référence à l'effort ou à la volonté d'intégrer le Québec à l'intérieur de la famille constitutionnelle.

Alors, vous aussi, vous reconnaissez que nous devons rester sur cette piste. C'est là le sens de l'initiative constitutionnelle devant nous aujourd'hui.

**M. Grandmaison:** Effectivement, monsieur le président. Je pense que souvent lorsqu'on commence des discussions, on semble oublier l'objectif premier aux dépens de petits éléments. Comme francophones en affaires chez nous, on a eu à subir un certain *backlash* des anglophones comme ce fut aussi le cas ailleurs au Canada. Et nos acquis sont maintenant menacés.

On réalise de plus en plus que même si on veut que nos grands frères du Québec joignent la Constitution canadienne, la question est maintenant devenue très sentimentale. Conservons les éléments des affaires qui nous concernent à la table des négociations, à la table des discussions. Ensuite, traitons les autres questions.

• 1700

**Le président:** Et, finalement, vous allez un peu plus loin que M. McKenna en terme de bonne volonté. Vous dites, comme M. Gervais qui vous précédait, d'adopter l'Accord du lac Meech, que vous mettez de côté nos préoccupations pour les pêches tout en reconnaissant que leurs valeurs relatives changent dans le contexte actuel. Après le lac Meech, on verra.

Est-ce exact?

**M. Grandmaison:** C'est exact. Nous voyons aussi que la proposition de M. McKenna peut être un outil permettant à tous les intervenants qui ont des préoccupations à propos de l'Accord du lac Meech de les mettre sur la table pour qu'on voit l'ensemble du programme et dresser des solutions.

[Traduction]

If Canadians cannot agree on minor points of law to include Quebec within the Constitution, how can we ever agree to separate?

It is time that we ask ourselves some serious questions. As businessmen and as francophones outside Quebec, we are faced with a serious threat. We hope, therefore, that the Accord will be ratified by June 23 and that we will not have to deal with more Constitutional debates.

**M. Bird:** Mais vous êtes donc d'accord avec moi pour dire que l'Accord du Lac Meech, s'il était entériné serait bon pour l'économie du Nouveau-Brunswick?

**Mr. Grandmaison:** Yes, and for all of Canada. This has raised concerns both in the U.S. and in Europe, as you might have heard on the newscasts. In order to benefit from Free Trade, we need a stable economic and political environment. We need to send positive signals to the European community and to the rest of the international business community.

**Mr. Bird:** Quite so. Thank you.

**The Chairman:** In summary, both on pages 2, 3, and 4 of the brief you presented today, and in your 10 page long original brief submitted in September 1988, you speak about the need to integrate Quebec within the Canadian Constitution.

So you do recognize that this is the purpose of the Constitutional initiative which is before us.

**Mr. Grandmaison:** Absolutely Mr. Chairman. All too often during debates, we tend to forget our basic objective while we concentrate on minor points. As francophone businessmen, we have had to bear the brunt of an anglophone backlash the same as in the rest of Canada. Some of our hard won victories are now again being questioned.

The inclusion of Quebec within the Canadian Constitution has become a highly emotional question. We should concentrate on the business aspect of things during our discussions and leave the other questions for later on.

**The Chairman:** You go even further than Mr. McKenna as far as good will is concerned. Like Mr. Gervais who came before you, you want us to pass the Meech Lake accord and set aside for the time being our concerns for fisheries while recognizing that their relative value may change within the present context. After Meech Lake passes we will see.

Is that what you are saying?

**Mr. Grandmaison:** Absolutely. In our view Mr. McKenna's proposal would enable all those concerned with the Meech Lake accord to discuss those concerns and try and find solutions.

[Text]

**M. Ouellet:** Je m'excuse, mais j'ai cru comprendre que votre mémoire disait que, dans votre optique, la proposition du gouvernement McKenna est un compromis plus qu'acceptable. C'est donc la proposition McKenna que vous venez appuyer.

**M. Grandmaison:** Si vous vous souvenez, lorsque le premier ministre McKenna a déposé sa proposition en Chambre, il y a quelques semaines, la première proposition était de ratifier l'Accord du lac Meech. La deuxième était de ratifier une entente d'accompagnement. Le premier ministre verrait alors le support que cette proposition obtiendrait dans la communauté canadienne pour décider s'il la passerait la première. C'est donc essentiellement la même démarche que le gouvernement du Nouveau-Brunswick que nous prenons ici.

**M. Ouellet:** C'est bien. Merci.

**Le président:** Est-ce exact? C'est précis? Je ne veux pas imposer un sens en concluant ainsi, croyez-moi. Je voudrais que ce soit très clair.

Monsieur le président Eusanio et monsieur Grandmaison, je vous remercie beaucoup de votre présence aujourd'hui, surtout en sachant que le délai était très court pour vous permettre de venir devant nous.

**M. Grandmaison:** C'est très bien, merci.

**Le président:** Le prochain témoin, le Conseil consultatif du Nouveau-Brunswick sur le statut de la femme. Bienvenue, madame Gaudet.

**Mme Jeanne d'Arc Gaudet (présidente du Conseil consultatif sur le statut de la femme du Nouveau-Brunswick):** Bonjour.

**Le président:** Pourriez-vous nous présenter la personne qui vous accompagne aujourd'hui?

**Mrs. Gaudet:** I have with me Dawn Bremner, who is the vice-chair of the New Brunswick Advisory Council on the Status of Women.

Je donnerai l'exposé dans les deux langues étant donné la caractéristique bilingue, fondamentale de notre province.

Le Conseil consultatif aimerait remercier les membres du Comité qui ont bien voulu accepter de nous entendre cet après-midi.

La première chose que je voudrais mentionner c'est que le Conseil consultatif a reçu la résolution d'accompagnement de M. McKenna avec beaucoup d'enthousiasme, pour la simple raison que nous croyons qu'elle n'enlève absolument rien à l'Accord du lac Meech. Elle ne vient que renchérisse entre autres ce qui a trait au droit à l'égalité.

Donc, le Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick considère la pleine participation de la province du Québec à la Constitution du Canada comme une étape importante pour le Canada. Les objectifs de l'Accord constitutionnel favorisent l'unité canadienne.

Nous nous rappelons, avec beaucoup d'émotion, l'esprit, l'enthousiasme et le dynamisme dont étaient animées les femmes canadiennes, d'abord en 1982 lorsque les droits à l'égalité ont été enchâssés dans l'article 28 de la Charte des droits et libertés, et ensuite, en 1985, lorsque l'article 15 est entré en vigueur.

[Translation]

**Mr. Ouellet:** I understood from your presentation that in your view Mr. McKenna's proposal is an excellent compromise which you are more than willing to support.

**Mr. Grandmaison:** You will recall that when Premier McKenna first tabled his proposal in the House several weeks ago, he started by suggesting that the Meech Lake accord be ratified and it is only afterwards that he came out with a companion resolution. The Premier wanted to see what kind of support this companion resolution could muster within the Canadian community before deciding whether the resolution should be voted on first. So we fully support the position of the New Brunswick government.

**Mr. Ouellet:** Thank you.

**The Chairman:** Is everything perfectly clear because I would not want to have you say things which have not said.

I wish to thank Mr. Eusanio and Mr. Grandmaison for appearing before this committee today on such short notice.

**Mr. Grandmaison:** Thank you.

**The Chairman:** Our next witness is the New Brunswick Advisory Council on the Status of Women. Welcome, Mrs. Gaudet.

**Mrs Jeanne d'Arc Gaudet (Chairperson, New Brunswick Advisory Council on the Status of Women):** Good afternoon.

**The Chairman:** Could you please introduce the person who is with you?

**Mme Gaudet:** Je vous présente M<sup>me</sup> Dawn Bremner vice-présidente du Conseil consultatif sur le statut de la femme du Nouveau-Brunswick.

I will make my presentation in both official languages to confirm the bilingual character of our province.

The advisory council wishes to thank committee members for having accepted to hear us this afternoon.

I want to stress first of all that the advisory council is very enthusiastic about Mr. McKenna's companion resolution because in our view it does not detract in the least from the Meech Lake accord. On the contrary it reinforces the equality rights provisions.

The New Brunswick Advisory Council on the Status of Women is of the opinion that the full participation of the Province of Quebec in the Canadian Constitution is an important landmark for Canada. The objectives of the constitutional accord promote Canadian unity.

We wish to remind you the enthusiasm and emotion which swept Canadian women when, back in 1982, equality rights were first enshrined in section 28 of the Charter of Rights and Freedoms and later on when section 15 became law in 1985.

[Texte]

Les femmes qui étaient sous-représentées parmi les décideurs et les législateurs ont mené une lutte longue et ardue pour faire inclure, dans la Constitution canadienne, le fondement juridique de l'égalité entre les hommes et les femmes. Et les femmes ne peuvent pas espérer participer pleinement à la vie économique et politique du Canada à moins que l'égalité complète leur soit garantie par la loi.

• 1705

Les modifications constitutionnelles ayant garanti aux femmes les droits à l'égalité sont un phénomène nouveau dans la vie du pays. L'effet complet de leur valeur substantielle et de leur application par les tribunaux est toujours incertain.

Le conseil consultatif estime que l'Accord constitutionnel de 1987 peut affaiblir les droits à l'égalité.

A major concern that has been raised by several groups is that the 1987 Constitutional Accord creates a hierarchy of rights in which equality rights would enjoy less protection than either aboriginal rights, multicultural rights, or language rights. This hierarchy of rights could affect equality rights both inside and outside the province of Quebec. The concern about a hierarchy of rights arises from the fact that clause 16 provides protection for aboriginal rights and multicultural heritage but makes no mention of the equal guarantee of rights to both sexes that is found in section 28 of the Charter.

Sections 25 and 27 state that nothing in the Charter of Rights and Freedoms will be permitted to detract from aboriginal rights or to take away from multicultural heritage.

Section 28 of the Charter goes on to state that:

28. Notwithstanding anything in this Charter, the rights and freedoms referred to in it are guaranteed equally to male and female persons.

It is obvious that section 28 is interpretive, as are sections 25 and 27. The main argument put forth by women's organizations opposed to the accord as it is currently drafted is that specific mention of only sections 25 and 27 excludes section 28 by implication. It is therefore argued that section 28 should also be expressly mentioned.

The Canadian Advisory Council on the Status of Women base their concern on the principle of statutory interpretation *expressio unius est exclusio alterius*. In plainer terms, it means that if some items belonging to a given category are expressly listed in the text while others are not, the inference is that the exclusion of these others has some meaning and must have been done on purpose.

Lucie Lamarche, avocate et membre du Fonds d'éducation et d'action juridique pour les femmes, soutient que le statut substantiel de l'article 28 reste imprécis à la suite des décisions contradictoires rendues récemment par les tribunaux. Bien qu'une décision de la Cour d'appel de la Colombie-Britannique ait statué que l'article 28 n'ajoutait rien aux droits énoncés à l'article 15, une décision de la Cour d'appel de la Nouvelle-Écosse a conclu que l'article 28 était inattaquable.

[Traduction]

Women who were underrepresented among decision-makers and politicians have had to fight long and hard to include a section ensuring the equality between men and women in the Canadian Constitution. Women cannot hope to fully participate in the economic and political life of Canada as long as equality rights are not fully guaranteed under the Constitution.

The amendments made to the Canadian Constitution that gave women equality rights are new in the life of the country. Uncertainty remains as to the full effect of their substantive value and their application by the courts.

It is the position of the Advisory Council that the 1987 Constitutional Accord has the potential to detract from the equality rights of women.

Plusieurs groupes ont soulevé des préoccupations du fait que l'Accord constitutionnel de 1987 crée une «hiérarchie des droits», au sein de laquelle les droits à l'égalité seraient moins bien protégés que les droits linguistiques, multiculturels ou autochtones. Cette hiérarchie des droits pourrait porter atteinte aux droits à l'égalité tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la province de Québec. La crainte qu'une «hiérarchie de droits» soit créée découle du fait que la disposition 16 garantit les droits des peuples autochtones et du patrimoine multiculturel alors que les droits à l'égalité des sexes tels que garantis par l'article 28 de la Charte ne sont pas mentionnés.

Les articles 25 et 27 stipulent que rien dans la Charte des droits et libertés permet de porter atteinte aux droits des peuples autochtones ou de diminuer le patrimoine multiculturel.

L'article 28 de la Charte se lit comme suit:

28. Indépendamment des autres dispositions de la présente charte, les droits et libertés qui y sont mentionnés sont garantis également aux personnes des deux sexes.

Il est évident que l'article 28 est une clause interprétative au même titre que les articles 25 et 27. Les mouvements des femmes qui s'opposent à l'Accord tel qu'il est actuellement rédigé ont soutenu principalement que la mention précise des articles 25 et 27 exclut implicitement l'article 28. C'est pourquoi les groupes de femmes veulent faire inclure l'article 28 de façon explicite.

Le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme fonde ses préoccupations sur le principe des clauses d'interprétation, *expressio unius est exclusio alterius*. En termes plus simples, dans le cas où certains articles appartenant à une catégorie particulière sont énumérés expressément dans un texte tandis que d'autres ne le sont pas, il faut en déduire que l'exclusion de ces autres articles a une certaine signification et que cette omission doit avoir été intentionnelle.

Lucie Lamarche, a lawyer and member of the Legal Education and Action Fund (LEAF), maintains that the status of section 28 as substantive is left unclear by recent contradictory court decisions. While a British Columbia Appeal Court decision ruled that section 28 did not add to the rights set out in section 15, a Nova Scotia Appeal Court decision ruled that section 28 was unassailable.

[Text]

M<sup>me</sup> Lamarche dit craindre qu'on tente de réécrire l'histoire, sans tenir compte d'une situation très incertaine mais très contradictoire.

Dans une option juridique rédigée par le Comité ad hoc sur les femmes et la Constitution, Mary Eberts et John Laskin ont évoqué deux décisions contradictoires de la Cour d'appel pour démontrer qu'il est actuellement impossible de dire si l'article 28 se verra accorder le statut de garantie prééminente de l'égalité des femmes.

Cette incertitude ainsi que la résistance évidente de la Cour suprême face à l'établissement des droits des femmes dans les textes constitutionnels, porte Eberts et Laskin à faire la mise en garde suivante:

Toute nouvelle formulation de la volonté collective qui semble indiquer un engagement affaibli vis-à-vis de l'égalité pour les femmes, pourrait avoir un effet négatif et crucial sur l'évolution de la jurisprudence.

Differential treatment between sections 25 and 27 on the one hand and section 28 on the other has also been defended by distinguishing between aboriginal and multicultural rights as collective rights and equality rights as individual rights. However, it is clear from section 15 of the Charter of Rights and Freedoms that equality rights can be considered to be collective or group rights.

A debate is currently taking place about how sections 15 and 28 can be used to demonstrate group characteristics of women and to address the structural bases of discrimination that are faced by women as a group. Subsection 15(2) of the Charter of Rights and Freedoms recognizes the right of groups, including those disadvantaged because of sex, to affirmative action programs. Clearly, equality rights relate to identity as a group member.

Le Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick réaffirme le point de vue que la protection des droits des femmes à l'égalité doit être explicite.

• 1710

Le Conseil consultatif du Nouveau-Brunswick soutient donc que l'exclusion de l'article 28 de la clause 16 peut créer une hiérarchie des droits au sein de laquelle les droits à l'égalité seront moins bien protégés que les droits linguistiques, les droits multiculturels ou les droits des peuples autochtones. Le Conseil consultatif croit que la résolution d'accompagnement du gouvernement du Nouveau-Brunswick assurera que l'Accord ne portera aucunement atteinte aux droits à l'égalité garantis par la Charte des droits et libertés.

Avant l'adoption de la Charte des droits et libertés, il était évident, d'après plusieurs jugements rendus par la Cour suprême, que celle-ci avait trouvé de nombreuses façons de définir l'égalité. C'est en raison de ces jugements que le mouvement des femmes a jugé qu'il était si important que les droits à l'égalité soient établis clairement dans la Constitution.

[Translation]

Ms Lamarche has expressed concern that an attempt to rewrite history was being made without taking a very contradictory and uncertain situation into account.

Mary Eberts and John Laskin, in their legal opinion written for the Ad Hoc Committee on Canadian Women on the Constitution, have cited these two contradictory Appeal Court decisions to demonstrate that, at present, it is impossible to say whether section 28 will be given the status of the "preeminent guarantee of women's equality."

This uncertainty, in combination with the Supreme Court's demonstrated resistance to the establishment of women's rights under constitutional instruments, lead Eberts and Laskin to caution that:

Any new expression of the collective will which appears to indicate a weakened commitment to equality for women could have a crucial, and negative, impact on the development of the jurisprudence.

Certains tentent de justifier la distinction qui existe entre les articles 25 et 27 d'une part et l'article 28 d'autre part, en qualifiant les droits des autochtones et les droits des groupes multiculturels de droits collectifs, et les droits à l'égalité de droits individuels. Il est toutefois évident, d'après l'article 15 de la Charte des droits et libertés, que les droits à l'égalité peuvent être considérés comme des droits collectifs ou de groupe.

Un débat est actuellement en cours sur la façon dont les articles 15 et 28 peuvent être appliqués pour faire la preuve des caractéristiques collectives des femmes et pour aborder les fondements structurels de la discrimination dont les femmes sont victimes en tant que groupe. Le paragraphe 15(2) de la Charte reconnaît le droit des groupes, y compris ceux qui sont défavorisés du fait de leur sexe, à des programmes de promotion sociale. Manifestement, les droits à l'égalité ont trait à l'identité en tant que membre d'un groupe.

The Advisory Council believes that the protection of women's equality rights must be explicit.

The New Brunswick Advisory Council therefore contends that the exclusion of section 28 from clause 16 has the potential to create a hierarchy of rights whereby equality rights are less protected than either aboriginal, multicultural, or language rights. The Advisory Council believes that the companion agreement proposed by the Government of New Brunswick will ensure that the accord will not diminish the equality rights guaranteed in the Charter of Rights and Freedoms.

Prior to the existence of the Charter of Rights and Freedoms it was evident from several decisions of the Supreme Court that it found many ways to define equality. It was because of these decisions that the women's movement thought it so important to have clearly written equality rights in the Constitution.

[Texte]

Vu que la Cour suprême du Canada n'a pas toujours statué en faveur des droits des femmes et qu'elle a accordé peu de poids aux déclarations d'intention présentées en preuve par les politiciens, force nous est de conclure que les droits des femmes à l'égalité doivent être exprimés clairement dans la lettre de la loi, c'est-à-dire dans notre Constitution.

The advisory council is disappointed that so little consultation took place with Canadians about proposed amendments to their country's Constitution. The Constitution, which provides the fundamental political structure of our country, should not be dealt with in this way. Canadians should have access to their constitutional process. Hurried decisions by small groups of politicians and rush hearings that are largely inaccessible to the majority of Canadians are no less than alarming. The advisory council strongly supports that section of the Government of New Brunswick's companion agreement that would require that public hearings be held by Parliament and the legislatures before constitutional amendments could be adopted.

Dans le passé, les intérêts des femmes ont souvent été sacrifiés par négligence. Le Conseil consultatif du Nouveau-Brunswick veut s'assurer que l'on tienne compte des préoccupations des femmes avant l'adoption de l'Accord du lac Meech.

Le Conseil consultatif considère que la résolution du gouvernement du Nouveau-Brunswick comporte une modification à l'Accord du lac Meech qui répond favorablement à la principale préoccupation du Conseil, soit que l'Accord du lac Meech risque de créer une hiérarchie des droits. Nous recommandons au gouvernement de ne ratifier l'Accord constitutionnel que s'il obtient un engagement concret concernant cette modification sur les droits à l'égalité.

Merci.

**Le président:** Merci, madame Gaudet.

**Ms Browes (Scarborough Centre):** Let me welcome you to our first day of public hearings. We started with Mr. McKenna, so it has been a very memorable historic day. I am so pleased you are able to be here on this first day on such short notice.

The 1981-82 discussions, which I know many women from New Brunswick were involved in, were indeed historic, and you are to be commended for your good work on that. Mr. Robinson and myself were on public hearings to discuss section 15 and went across the country to discuss how section 15 would be implemented. I do agree with you on the importance of the discussions that took place.

In terms of section 28, which you are endorsing as part of Mr. McKenna's proposal, being the interpretive section of section 16 of the Meech Lake accord, how substantial do you think the consensus would be across the country within women's organizations such as yourselves if this were to be endorsed by the premiers of the provinces as well as the federal Parliament? If this were to be adopted, how substantial would the support be for this?

**Ms Dawn Bremner (Vice-President, New Brunswick Advisory Council on the Status of Women):** I would suggest that it would be very strong. Both of us personally were involved with other women's groups who shared the same

[Traduction]

Given that the Supreme Court of Canada has not consistently ruled in favour of women's rights, and that the cases show that statements of intent by politicians have been given little weight as evidence, we are left to conclude that the women's equality rights need to be clearly spelled out in the letter of the law, that is, in our Constitution.

Le Conseil consultatif est déçu du fait que peu de consultation ait été effectuée auprès des Canadien-ne-s concernant les modifications proposées à la Constitution de leur pays. La Constitution qui est la structure politique fondamentale de notre pays ne devrait pas être abordée de cette façon. Les Canadien-ne-s devraient avoir accès à leur Constitution. Les décisions hâtives prises par un petit groupe d'hommes politiques et le délai trop court de la tenue d'audiences largement inaccessibles à la majorité des Canadien-ne-s, ne sont pas moins alarmants. Le Conseil consultatif appuie cette partie de la résolution du Gouvernement du N.-B qui exigerait la tenue d'audiences publiques par le Parlement et les législatures avant l'adoption de modifications de la Constitution.

In the past women's interests have often sacrificed by neglect. The Advisory Council wishes to ensure that women's concerns are not neglected in the matter of the Meech Lake accord.

The Advisory Council believes that the companion agreement proposed by the Government of New Brunswick satisfies the council's main concern, which was that the Meech Lake accord might create a hierarchy of rights. We recommend to the government that it not sign the 1987 Constitutional Accord unless it obtains a clear commitment for the adoption of the amendment guaranteeing equality rights.

Thank you.

**The Chairman:** Thank you, Mrs. Gaudet.

**Mme Browes (Scarborough-Centre):** Permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue à notre première journée d'audiences publiques. Nous avons entendu ce matin M. McKenna. On peut donc dire qu'il s'agit d'un jour historique. Je suis très heureuse que vous ayez pu comparaître aujourd'hui malgré le court préavis qui vous a été donné.

Les discussions qui ont eu lieu en 1981-1982, auxquelles ont participé de nombreuses femmes du Nouveau-Brunswick, ont été effectivement historiques, et je vous félicite du travail que vous avez fait à ce moment. M. Robinson et moi-même avons participé à des audiences publiques tenues à ce moment-là pour discuter de l'application de l'article 15. Je conviens donc avec vous qu'il s'agissait de discussions très importantes.

En ce qui touche l'article 28, que vous appuyez dans le cadre de la proposition de M. McKenna, et qu'on considère comme l'article d'interprétation de l'article 16 de l'Accord du lac Meech, pensez-vous que la plupart des organismes féminins au Canada serait favorable à ce que les premiers ministres des provinces ainsi que le Parlement fédéral appuient cette proposition? Y aurait-il consensus à cet égard?

**Mme Dawn Bremner (vice-présidente, Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick):** Je pense que la plupart des organismes féminins appuierait cette proposition. Nous avons toutes deux participé aux discussions

[Text]

sorts of concerns about the Meech Lake accord. I know that groups as diverse as the Canadian Advisory Council on the Status of Women, the Federated Women's Institutes of Canada, and a whole lot of other women's groups in between shared exactly the same concerns as we are expressing today. So I do think the support would be fairly broad.

• 1715

**Mme Gaudet:** Sincèrement, je ne pense pas que cela pose un problème aux assemblées législatives des provinces ou même à l'Assemblée nationale. La semaine dernière, M. Bourassa, lors du dépôt de la proposition à l'Assemblée nationale, alors que tous étaient unanimes à dire qu'ils ne voulaient pas d'une proposition qui mettrait en péril les cinq caractéristiques du Québec, a dit que s'il y avait des propositions concernant le droit à l'égalité des femmes, il serait prêt à les prendre en considération. Donc, pour moi, ce n'est pas vraiment un problème.

Les politiciens nous ont toujours fait des déclarations d'intention. Nous demandons que ces déclarations d'intention soient mises par écrit. Ils nous ont également dit que l'intention de l'Accord du lac Meech n'était pas de diminuer les droits que les femmes avaient acquis en 1982. Il suffit de s'entendre et de dire: Cela ne change en rien la substance de l'Accord du lac Meech. Nous croyons qu'on peut facilement apporter cet amendement.

**Ms Browes:** Part of the process here is reaching out and hearing what Canadians have to say in order to build a consensus. Some people say that perhaps section 15 should be included as part of section 16 of the Meech Lake accord. Do you think that is necessary to assure gender equality?

**Mme Gaudet:** Je ne suis pas juriste. Il m'est très difficile de parler des ramifications de l'inclusion de l'article 15 à l'article 16 de l'Accord du lac Meech. Il nous semble satisfaisant qu'on considère l'article 28 au même titre que les articles 25 et 27. Nous serions satisfaites de son inclusion par le biais de la disposition 16. Je ne sais pas quelles seraient les conséquences de l'inclusion de l'article 15. Je ne peux pas vous répondre.

**Ms Browes:** So your conclusion would be that section 28 would be sufficient to allow gender equality.

**Mme Gaudet:** La Charte des droits et libertés porte davantage sur les droits individuels. Le paragraphe 15(2) contient des dispositions sur des programmes d'action positive fondés sur le sexe, alors que l'article 28 est plutôt un article portant sur les droits collectifs. En l'ajoutant à l'article 16, on répondrait à nos préoccupations.

**Ms Browes:** Thank you, Mr. Chairman.

**Mr. Rideout (Moncton):** I have a couple of questions if I may, and then perhaps Ethel may have some to follow.

In the process of reaching the conclusions that are submitted to us, were those previously submitted to the committee that went through New Brunswick and built up the dossier for the premier to make these submissions?

**Mrs. Gaudet:** Yes.

[Translation]

tenues par d'autres groupes ayant les mêmes préoccupations au sujet de l'Accord du lac Meech. Je sais que toute une série de groupes aussi divers que le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, les instituts féminins du Canada et bien d'autres partageaient exactement les mêmes inquiétudes que celles que nous exprimons aujourd'hui. J'estime donc que la base d'appui serait assez large.

**Mrs. Gaudet:** I sincerely believe that this is not a problem for the provincial legislatures or even for the National Assembly. Last week when the proposal was tabled in the National Assembly, and while all agreed unanimously that they did not want a proposal which would imperil the 5 Quebec conditions, Mr. Bourassa stated that he would be willing to consider proposals concerning women's right to equality if any were included. Therefore, this is not really a problem in my mind.

Politicians have always stated intentions. Now we want them to put that in writing. They have also told us that the intent of the Meech Lake Accord was not to diminish women's rights acquired in 1982. All that is needed is for us to agree and state that this does not change the substance of Meech whatsoever. We believe that such an amendment could easily be made.

**Mme Browes:** Ce que nous tentons de faire entre autres c'est d'être à l'écoute des Canadiens pour en arriver à un consensus. Selon certaines personnes, l'article 15 devrait peut-être être incorporé à l'article 16 de l'Accord du lac Meech. Croyez-vous que cela soit nécessaire pour garantir l'égalité des sexes?

**Mrs. Gaudet:** I have no legal background. It is difficult for me to discuss the ramifications of including Section 15 in Section 16. We are satisfied that Section 15 is given equal consideration to Sections 25 and 27. We would be satisfied to see it included through provision 16. I do not know what would be the consequences of including Section 15. I cannot answer your question.

**Mme Browes:** Vous concluez donc que l'article 28 suffit à assurer l'égalité des sexes.

**Mrs. Gaudet:** The Charter of Rights and Freedoms deals essentially with individual rights. Sub-section 15(2) contains provisions regarding affirmative action programs based on gender, whereas Section 28 deals more with collective rights. Including Section 16 would deal with our preoccupations.

**Mme Browes:** Je vous remercie, monsieur le président.

**M. Rideout (Moncton):** J'ai quelques questions à poser et puis ensuite Ethel en aura peut-être d'autres.

Les conclusions qui nous sont présentées ont-elles été au préalable soumises au comité qui a parcouru la province du Nouveau-Brunswick et constitué le dossier sur lequel le premier ministre a basé ses propositions?

**Mme Gaudet:** En effet.

[Texte]

**Mr. Rideout:** So this is essentially the position you submitted to that New Brunswick committee.

**Mrs. Gaudet:** Yes. This was part of our presentation at the public hearings in New Brunswick. I would say that all of the women's groups in New Brunswick have the same position we have.

**Mr. Rideout:** So all of the women's groups in New Brunswick support the position that is contained in this brief.

**Mrs. Gaudet:** Yes. When we talk about the hierarchy of rights and the possibility that our equality rights. . .

L'article 28 est menacé, oui. Donc, nous demandons des garanties. Nous sommes convaincues que la résolution d'accompagnement n'enlève rien à l'Accord du lac Meech; au contraire, elle y ajoute quelque chose. Pour nous, le droit à l'égalité des femmes est important. Nous pouvons dire que nous avons l'appui de beaucoup de femmes au Canada.

• 1720

**Mr. Rideout:** Does the companion resolution that Premier McKenna prepared meet the goals and aspirations and the points of view reflected by women from New Brunswick in this proposal?

**Mrs. Gaudet:** Yes, it certainly does.

**Mr. Rideout:** We can say that the advisory group and most women's organizations in New Brunswick are supportive of Premier McKenna's companion resolution then, particularly in the area of gender equality?

**Mrs. Gaudet:** Yes, I would say that, definitely.

**Mr. Rideout:** I am going to ask you probably a tough question in a way. Premier McKenna said this morning that he did not want to take hard and fast positions as we go through the negotiating process and that his concerns were that other premiers and other people in the country were taking very strong, adamant positions and therefore making compromise a little difficult. What is your bottom line? If we are faced with the situation of Meech and that is all, and an agreement that women's equality and gender rights will be an agenda item in the future, is that or is that not going to be acceptable to your organization?

**Ms Bremner:** I am quite sure that it would not be. A bit of history of the advisory council: our mandate is to advise the premier and the government of the day on women's issues; but the other part of the mandate, which is equally important, is to listen to the women of New Brunswick and bring their concerns to the public and to the attention of the authorities. We heard again and again that there were strong feelings about the threat to equality rights in this. Speaking on their behalf, I have grave doubts that they are ready to compromise and say they will forget about it. That is what has happened in the past, and equality rights have sort of been pushed onto the back burner. It was very difficult to get them entrenched in the Constitution initially, and we do not want to take a step backwards.

[Traduction]

**M. Rideout:** La position que vous nous présentez est donc essentiellement celle que vous avez présentée au comité du Nouveau-Brunswick.

**Mme Gaudet:** En effet. Ce que nous avons dit, nous l'avons dit lors des audiences publiques tenues au Nouveau-Brunswick. Je crois pouvoir dire que tous les groupes de femmes du Nouveau-Brunswick partagent notre position.

**M. Rideout:** Ainsi, tous les groupes de femmes du Nouveau-Brunswick favorisent la position dont fait état votre mémoire.

**Mme Gaudet:** Oui. Pour ce qui est d'une hiérarchie des droits et de la possibilité que nos droits à l'égalité. . .

Section 28 is threatened. We are therefore seeking assurances. We are convinced that the accompanying resolution takes nothing away from the Meech Lake Accord; on the contrary, it adds something important. We believe that women's rights to equality are important. And we can say that we have the support of a large number of women all across Canada.

**M. Rideout:** Est-ce que la résolution d'accompagnement préparée par le premier ministre McKenna correspond aux objectifs, aux aspirations et aux points de vue que font valoir les femmes du Nouveau-Brunswick dans ce que vous proposez?

**Mme Gaudet:** Oui, certainement.

**M. Rideout:** Nous pouvons donc dire que le groupe consultatif et la plupart des organisations féminines du Nouveau-Brunswick appuient la résolution d'accompagnement du premier ministre McKenna, notamment pour ce qui a trait à l'égalité des sexes?

**Mme Gaudet:** En effet, je dirais que c'est certainement le cas.

**M. Rideout:** Je vais maintenant vous poser une question difficile à certains égards. Le premier ministre McKenna a déclaré ce matin qu'il ne voulait pas adopter des positions rigides et définitives durant le processus de négociation et qu'il s'inquiétait du fait que d'autres premiers ministres et d'autres intervenants prenaient des positions très fermes qui rendaient quelque peu difficiles les solutions de compromis. Quelle est donc votre position en définitive? Si c'est finalement l'Accord du lac Meech et rien d'autre qui est proposé, sinon une entente selon laquelle les droits des femmes à l'égalité feront l'objet d'une conférence future, votre organisation va-t-elle juger cela acceptable ou non?

**Mme Bremner:** Je suis convaincue que non. Je vous rappelle un peu l'histoire du conseil consultatif. Notre mandat consiste à conseiller le premier ministre et le gouvernement sur les questions intéressant les femmes; cependant, l'autre volet de notre mandat, tout aussi important, consiste à être à l'écoute des femmes du Nouveau-Brunswick et à faire valoir leurs intérêts auprès du public et des autorités. Or, nous savons que de nombreux groupes sont convaincus que les droits à l'égalité sont menacés. A titre de porte-parole des groupes féminins, je doute fort qu'ils soient disposés à faire des compromis et à fermer les yeux sur cette situation. Cela s'est déjà produit par le passé et les droits à l'égalité ont alors été quelque peu mis en veilleuse. Il a été très difficile de faire constitutionnaliser ces droits et il n'est pas question de revenir en arrière.

[Text]

**Mr. Rideout:** I can understand your position on that. I just wanted to make sure that it was crystal clear that Premier McKenna's representations as far as gender rights are concerned are your bottom line.

**Ms Bremner:** Yes. That is right.

**Mr. Allmand (Notre-Dame-de-Grâce):** If I understand it correctly, you are proposing that section 28 be added to section 16 in order to protect yourself from section 2 of the Constitution. That is all you are proposing. I have read your brief and listened to you, and you want section 28 added to section 16 along with sections 25 and 27.

**Mme Gaudet:** Oui. Nous croyons que l'Accord du lac Meech a la possibilité de créer une hiérarchie des droits dans laquelle les droits des peuples autochtones et les droits linguistiques, de par les articles 25 et 27, seraient plus importants que l'égalité des sexes.

Pour s'assurer que nos droits inclus dans la Constitution soient garantis, on doit ajouter l'article 28 à l'article 16.

**Mr. Allmand:** Yes. Well, that is what I am not clear about. You know that by doing that you only protect yourself from section 2 of the Constitution of 1867, which is section 1 of the Meech Lake accord, which is the language duality and distinct Quebec clause. That is all you are protected from. There are 17 clauses in the Meech Lake accord. By adding section 28 to section 16 you are not protected from all the other sections, just section 2.

In other words, from what I understand about the aboriginal people and the multicultural groups, while they are in section 16 they are still not satisfied. Do you mean to say that you will be satisfied by simply adding section 28 to section 16, that it will give you adequate protection? It will give you the same protection as the aboriginal people will have in the Meech Lake accord and the same protection as the ethnocultural groups, but is that sufficient?

**Ms Bremner:** What we are striving for is the kind of protection that is already in the Constitution in terms of equality rights. We do not want what is in the Constitution and the Charter of Rights and Freedoms diluted in any way. That is the one that says everything in this applies equally to male and female persons. Whatever section it is put in, I guess it is a constitutional decision. That is what we are saying. We do not want any of those rights eroded in any way. By specifically mentioning the two interpretive sections, 25 and 27, and by specifically leaving out reference to section 28, we feel that by exclusion there is a very grave danger of that being the case. That is the case we are making.

• 1725

**Mr. Allmand:** That is correct, but by simply putting it in section 16, I do not know whether you get the full protection you want. You certainly put yourself on the same level as the aboriginal people in the Meech Lake accord and on the same level as the ethnocultural groups, and that is good, but is it enough to maintain the protection you had before the Meech Lake accord?

[Translation]

**M. Rideout:** Je puis comprendre votre position à ce sujet. Je cherchais tout simplement à bien établir que les propositions du premier ministre McKenna en matière d'égalité des sexes correspondaient à la position la plus conciliante que vous puissiez accepter.

**Mme Bremner:** En effet. C'est exact.

**M. Allmand (Notre-Dame-de-Grâce):** Si je vous ai bien comprise, vous proposez que l'article 28 soit ajouté à l'article 16 pour vous protéger de l'article 2 de la Constitution. C'est tout ce que vous proposez. J'ai lu votre mémoire et je vous ai écouté et ce que vous souhaitez c'est que l'article 28 soit ajouté à l'article 16, aussi bien que les articles 25 et 27.

**Mrs. Gaudet:** Yes. We believe that the Meech Lake agreement has the potential of creating a hierarchy of rights whereby native people's rights and linguistic rights, by way of sections 25 and 27, would be more important than gender rights.

To ensure that our rights which are included in the Constitution are guaranteed, section 28 must be added to section 16.

**M. Allmand:** D'accord. C'est justement cela que j'ai de la difficulté à comprendre. Vous savez qu'en faisant cela vous ne vous protégez que de l'article 2 de la Constitution de 1867, soit l'article 1 de l'Accord du lac Meech, la clause sur la dualité linguistique et la société distincte. Vous ne vous protégez de rien d'autre. Or, l'Accord du lac Meech contient 17 clauses. Le fait d'ajouter l'article 28 à l'article 16 ne vous protège pas de tous les autres articles, seulement de l'article 2.

Autrement dit, d'après ce que j'ai compris des revendications des autochtones et des groupes multiculturels, ils ne sont pas satisfaits d'être visés par l'article 16. Êtes-vous en train de me dire que vous serez satisfaite du simple fait d'ajouter l'article 28 à l'article 16, que cela vous donnera la protection que vous souhaitez? Vous aurez ainsi la même protection que les autochtones et que les groupes ethno-culturels en vertu de l'Accord du lac Meech, mais cela est-il suffisant?

**Mme Bremner:** Ce que nous visons, c'est le genre de protection qui existe déjà dans la Constitution en matière de droits à l'égalité. Nous nous opposons à toute dilution de la Constitution et de la Charte des droits et libertés. C'est celle qui prévoit que toutes les dispositions s'appliquent également aux hommes et aux femmes. Il faudra décider dans quel article de la Constitution elle serait le mieux placée. Voilà ce que nous réclamons. Nous voulons qu'aucun de ces droits ne soit amoindri. Les articles d'interprétation, 25 et 27, de la Charte sont mentionnés, alors qu'il n'y a pas de référence à l'article 28 et nous estimons que cette exclusion nous fait précisément courir ce grave danger. Voilà ce que nous voulions dire.

**M. Allmand:** C'est juste mais en vous bornant à l'inclure à l'article 16, je ne sais pas si vous obtenez toute la protection souhaitée. Vous vous mettez sur un pied d'égalité avec les autochtones, dans les dispositions du lac Meech et vous êtes aussi traités comme un groupe ethnoculturel. Tout ce cela et bel et bon mais cela suffit-il à maintenir la protection dont vous jouissiez avec l'Accord du lac Meech?

[Texte]

**Ms Bremner:** I do not know that we have considered that in great detail. That is probably a little bit beyond the scope of our deliberations.

**Mr. Allmand:** Maybe we should look into it.

**Ms Bremner:** Make sure we are protected.

**Mr. Robinson (Burnaby—Kingsway):** I would like to join in welcoming the witnesses before this committee and hope they have greater success before this committee than they did before the last committee they appeared in front of in this Parliament, which was the committee studying the legislation on abortion.

I would like to just pick up on a couple of the questions that were raised by my colleague Ms Browes and others with respect to section 15 as well as section 28. You are aware that there have been different positions taken by national organizations on this issue. I believe NAC took the position that they would focus on section 28, very much because of the concern about compromise and bringing Quebec into the Constitution. That was also the position taken by the New Brunswick special committee studying the resolution.

Other groups, including LEAF, the Ad Hoc Committee of Canadian Women on the Constitution, and NAWL, said it was also important to include section 15, since section 15 obviously deals very directly with equality rights. I want to just understand a little more clearly what your position is on this. You are only recommending section 28. Did you have a debate, a discussion within the group with respect to this issue and the inclusion of section 15, or were you focusing primarily on the recommendation of McKenna and saying yes, you support that?

**Mrs. Gaudet:** No. That was our initial proposition or stand.

Nous sommes allées chercher des avis. Nous sommes allées vérifier auprès de juristes pour savoir si l'ajout de l'article 28 nous protégerait suffisamment. Certaines personnes nous disent oui et d'autres personnes nous disent non. Comme nous ne sommes pas juristes, c'est très difficile pour nous. Comme Dawn l'a dit plus tôt, on va laisser les constitutionnalistes et les juristes décider. Ce que nous voulons, c'est une garantie que nos droits à l'égalité seront protégés. Nous voulons que ce soit fait de la meilleure façon possible.

Dans sa proposition, le premier ministre McKenna n'est peut-être pas allé assez loin. Avec tous les experts qui sont autour de cette table ou encore au Parlement canadien, on pourra peut-être trouver des dispositions qui protégeront davantage le droit à l'égalité.

**M. Robinson:** Donc, vous n'avez pas adopté une position finale sur cette question.

**Mme Gaudet:** Absolument pas. Nous demandons que nos droits à l'égalité soient protégés de la meilleure façon possible par l'Accord du Lac Meech.

Nous proposons une façon de le faire par le biais de la résolution d'accompagnement. C'est la raison pour laquelle nous sommes ici. Avec une bonne volonté politique, on est capable d'enrichir l'Accord et s'assurer que les droits à l'égalité des femmes soient protégés. Je pense que ce message est clair.

[Traduction]

**Mme Bremner:** Je ne pense pas que nous ayons poussé notre analyse jusque là car cet aspect ne faisait pas partie de nos délibérations.

**M. Allmand:** Nous devrions peut-être nous pencher là-dessus.

**Mme Bremner:** Veuillez à ce que nous soyons protégées.

**M. Robinson (Burnaby—Kingsway):** À mon tour, je souhaite la bienvenue à nos témoins et j'espère qu'elles auront plus de succès que la dernière fois qu'elles ont comparu devant un comité parlementaire, c'est-à-dire devant le comité qui examinait la Loi sur l'avortement.

Je voudrais revenir sur quelques points soulevés par M<sup>me</sup> Browes et d'autres collègues concernant l'article 15 et article 28. Vous savez sans doute que les organisations nationales n'ont pas fait front commun là-dessus. Je crois que le CNA a concentré ses efforts sur l'article 28, parce qu'il s'inquiétait des compromis éventuels pour que le Québec adhère à la Constitution. C'est la même position que le comité spécial du Nouveau-Brunswick qui a étudié la résolution.

D'autres groupes, y compris le FEAJ, le comité ad hoc sur les femmes et la constitution, et l'ANFD ont aussi rappelé l'importance d'inclure l'article 15 puisque manifestement c'est l'article où il est question directement de l'égalité des droits. Je voudrais mieux comprendre votre position ici. Vous ne parlez que de l'article 28. Au sein de votre groupe, y a-t-il eu une discussion quelconque là-dessus et sur l'inclusion de l'article 15, où s'en est-on tenu tout simplement à la recommandation de McKenna pour l'appuyer?

**Mme Gaudet:** Non. Non, c'était notre position au départ.

We sought legal advice and we have asked law experts whether the inclusion of section 28 would give us the necessary protection. Some said yes and others say no. We are not law experts, and this being a difficult question, as Don said, we shall leave it up to constitutionalists and law experts to decide. We would like a guarantee that our equality rights will be protected. We would like that to be done in the best possible fashion.

In his proposal, Premier McKenna might not have gone far enough. Given the number of experts around this table, in the Canadian Parliament itself, it might be possible to find specific provisions that will give increased protection to equality right.

**Mr. Robinson:** In other words, you do not have a final position on this question.

**Mrs. Gaudet:** Absolutely not. We are asking that our equality rights be protected in the best fashion possible in the Meech Lake accord.

We are suggesting a way of doing it through the companion resolution. This is the reason why we are here. With the required political will, the accord can be so improved as to guarantee the protection of women's equality rights. I think the message is clear.

[Text]

**M. Robinson:** Pour ce qui est de l'autre message, vous dites que vous appuyez la proposition McKenna telle que formulée, mais que vous vous opposez à l'Accord tel qu'il est formulé actuellement sans une garantie que ces amendements seront adoptés par toutes les provinces et le fédéral. C'est exact?

**Mme Gaudet:** Nous cherchons à obtenir des garanties avant la signature de l'Accord.

**M. Robinson:** Et sans ces garanties?

**Mme Gaudet:** On dit non.

**M. Robinson:** Vous dites non.

**Mme Gaudet:** C'est cela.

• 1730

**Mr. Robinson:** On the question of the spending power, you are also aware that a number of witnesses, including witnesses from NAC and other national groups representing women, have expressed serious concerns about the potential impact of the proposed paragraph 106A.(1) of the Meech Lake accord with respect to national social programs, and in particular with respect to the question of establishing new national social programs in the area of child care, for example. I am wondering whether you had an opportunity to address this issue, particularly from the perspective of women, and if you did, what conclusions you came to, and if not, whether you have any thoughts you might want to share with the committee now.

**Ms Bremner:** We did address it, and we did express grave concern about the erosion of spending powers, about the difficulty of new social programs that protect the weakest members of our society. But we felt that in terms of making an impact before this committee and other groups to which we made our presentation, we wanted to zero in on the equality rights and let other groups deal with the other sections with which they had problems.

**Mr. Robinson:** So in your appearance, for example, before the special committee studying this resolution in New Brunswick, did you also deal with the question of spending powers?

**Mrs. Gaudet:** Yes, we did deal with it, and the example we used was child care services.

**Mr. Robinson:** I would be interested if you could forward to the committee, through the clerk, the copy of your brief that was submitted to the New Brunswick committee. Certainly we will have an opportunity to examine it at that point.

**Ms Blondin (Western Arctic):** In section 4 of your brief you talk about access of Canadian women to the constitutional process. It has been a long, hard struggle for women, and you indicate that:

The Advisory Council is disappointed that so little consultation took place with Canadians about proposed amendments to their country's Constitution.

You talk about a hurried process being unacceptable, and hurried decisions by small groups of politicians and rushed hearings. As you probably know, you probably will not get too much comfort from the fact that we are also very rushed and

[Translation]

**Mr. Robinson:** As for the other message, you are saying that you support the McKenna proposal as such, but that you are against the accord in its present formulation as it does not include a guarantee that those amendments will be adopted by all provinces and the federal government. Am I mistaken?

**Mrs. Gaudet:** We would like to secure those guarantees before the accord is signed.

**Mr. Robinson:** And without those guarantees?

**Mrs. Gaudet:** We are opposed to it.

**Mr. Robinson:** You are saying no.

**Mrs. Gaudet:** Exactly.

**M. Robinson:** Pour ce qui est du pouvoir d'engager des dépenses, vous savez que certains témoins, y compris des représentants du CNA et d'autres groupes nationaux représentant des femmes, ont exprimé de vives inquiétudes concernant l'incidence potentielle du projet de paragraphe 106A.(1) de l'Accord du lac Meech où il est question des programmes sociaux. On s'inquiète plus particulièrement de nouveaux programmes sociaux nationaux visant les garderies. Vous êtes-vous penchée sur la question, du point de vue des femmes particulièrement, et dans l'affirmative, quelles sont vos conclusions? De toute façon, je me demandais si vous aviez là-dessus une opinion que vous seriez prête à communiquer aux membres du comité.

**Mme Bremner:** Nous nous sommes penchées sur la question et nous avons exprimé notre vive inquiétude de voir les pouvoirs d'engager des dépenses s'éroder. Nous craignons que les nouveaux programmes sociaux n'arrivent pas à protéger les plus vulnérables de notre société. Toutefois, nous avons jugé qu'il valait mieux concentrer notre pensée, ici devant les membres du comité et auprès d'autres groupes et c'est pourquoi nous avons mis l'accent sur les droits à l'égalité, laissant à d'autres témoins le soin de parler du reste.

**M. Robinson:** Par exemple, quand vous avez comparu devant le comité spécial qui étudiait cette résolution au Nouveau-Brunswick, avez-vous abordé aussi la question des pouvoirs d'engager des dépenses?

**Mme Gaudet:** Oui, nous en avons parlé et nous avons cité l'exemple des services de garde d'enfants.

**M. Robinson:** Pourriez-vous envoyer au comité, par l'intermédiaire du greffier, copie du mémoire que vous avez présenté au comité du Nouveau-Brunswick. Nous allons certainement nous pencher sur cette question.

**Mme Blondin (Western Arctic):** À la section 4 de votre mémoire, vous parlez de l'accès des Canadiennes au processus constitutionnel. Pour les femmes, le chemin a été long et tortueux et vous dites:

Le conseil consultatif est déçu du fait que peu de consultations aient été effectuées auprès des Canadiens concernant les modifications proposées à la constitution de leur pays.

Vous rappelez qu'il est inacceptable de précipiter les choses comme on l'a fait et qu'un petit groupe d'hommes politiques prennent des décisions hâtives et tiennent des audiences en catastrophe. Vous savez sans doute que, quant

[Texte]

very hurried in this process. We have not had the opportunity to have that much time to allow people to prepare their briefs for this round of hearings. I just sort of wanted to bring that out to you, because we understand that people have had to come here and have not had that much time.

At the end of your brief you say:

We recommend to the government that it not sign the 1987 Constitutional Accord unless it obtains a clear commitment for the adoption of the amendment guaranteeing equality rights.

I think Svend alluded to that. I want to know what you mean by a "clear commitment", because there is a lot of talk with regard to this particular committee and this process that essentially it is breathing space for Quebec, Newfoundland, and the government of the day to come up with a separate resolution. We are just providing breathing space. I wonder if you could give us some clarification of what you mean by a "clear commitment". What would you be willing to settle for? What is the absolute bottom line for getting your approval?

**Ms Bremner:** In all fairness, we will have to deal with that when the time comes. I am not certain at this point just exactly how firm a commitment we would have to have before we would say go for it. We do have a strong commitment to including Quebec in the Constitution. We would like to see Meech Lake passed. I think we can say that unequivocally. But because of our mandate, we still have grave concerns about those equality rights. As I say, we will have to wait and see how firm a commitment or how clear a commitment is going to satisfy us before we say great, go ahead.

**Ms Blondin:** Thank you.

**Mme Gaudet:** C'est peut-être la première fois, dans tout le débat constitutionnel, qu'un gouvernement traite des préoccupations des femmes et tient compte du fait que les droits à l'égalité sont peut-être menacés. Pour nous, c'est vraiment un pas dans la bonne direction. C'est un nouveau dialogue et cette fois-ci, on inclut les femmes. J'ose croire qu'on peut en tenir compte. Ce qu'on demande est vraiment minime: c'est la protection de ce qu'on a déjà acquis.

• 1735

Les femmes n'étaient pas là lorsque ces décisions ont été prises en 1984. Cette fois-ci, on a la chance de soulever nos préoccupations auprès du Comité. On compte sur vous pour vous assurer que les droits qu'on a acquis vont demeurer.

**Le président:** Madame Gaudet, je voulais vous faire dire ce que votre collègue vient de dire. Si je comprends bien le premier paragraphe de votre document, vous êtes d'accord sur la décision prise en 1986 de faire en sorte que l'objectif de la prochaine ronde de négociations constitutionnelles soit d'inclure le Québec. Vous êtes également d'accord sur les cinq questions que M. Bourassa, au nom du gouvernement du Québec, avait mises sur la table à ce moment-là. Vous ne voyez pas d'objections à cela?

**Mme Gaudet:** Du tout.

[Traduction]

à nous, membres de comité-ci, nous sommes aussi très bousculés, mais je sais que cela ne vous apaisera guère. Nous n'avons pas pu donner grand temps aux gens pour préparer leurs mémoires à cette occasion-ci. Je voulais rappeler cela parce que nous comprenons que les gens se présentent après un très court préavis.

À la fin de votre mémoire vous dites:

Nous recommandons au gouvernement de ne ratifier l'Accord constitutionnel que s'il obtient un engagement concret concernant cette modification sur les droits à l'égalité.

Je pense que Svend en a parlé. Je voudrais savoir ce que signifie pour vous «un engagement concret», car on dit un peu partout que notre comité, cette série d'audiences, est tout simplement une tribune pour le Québec, Terre-Neuve et le gouvernement au pouvoir qui présenteront tous une résolution différente. Nous serions tout simplement un instrument. Qu'est-ce que vous entendez par «engagement concret». Jusqu'où irez-vous dans le compromis? Qu'est-ce qui est essentiel pour que nous obtenions votre approbation?

**Mme Bremner:** Il va falloir voir cela en temps utile. Pour l'instant, je ne sais pas quel genre d'engagement nous convaincra de donner le feu vert. Il est très important pour nous que le Québec adhère à la Constitution et nous voudrions que l'Accord du lac Meech soit adopté. Cela est indéniable. Étant donné notre mandat, nous avons encore de vives inquiétudes quant aux droits à l'égalité. Comme je l'ai dit, il est encore trop tôt pour dire avec précision quelle forme d'engagement obtiendrait notre aval.

**Mme Blondin:** Merci.

**Mrs. Gaudet:** It is perhaps the first time in all of those constitutional discussions, that a government deals with women's issues, recognizing that equality rights might be threatened. For us, it is a step in the right direction. In this new dialogue, women are included. I would hope that it can be taken into account. What we are asking for is really minimal: we want to protect what we have already obtained.

Women were not involved in the decisions made in 1984. This time, we have the opportunity to express our concerns to the committee. We are counting on you to ensure that the rights we have won will be maintained.

**The Chairman:** Mrs. Gaudet, I wanted to make you say what your colleague has just said. If I understand the first paragraph of your document correctly, you agree with the decision made in 1986 that the goal of the next round of constitutional negotiations should be to include Quebec. You also agree with the five issues that Mr. Bourassa put on the table at that time on behalf of the Government of Quebec. You have no objection to that?

**Mrs. Gaudet:** None whatsoever.

[Text]

**Le président:** En quelques mots, vous nous dites aujourd'hui: Tenez maintenant compte des préoccupations des femmes par le biais de l'inclusion de l'article 28; à ce moment-là, nous serons satisfaites et nous appuierons le processus tout en laissant ouverte la question d'évaluer le niveau d'appui raisonnable pour que nous puissiez dire un oui définitif.

**Mme Gaudet:** C'est très bien résumé; c'est juste.

**Le président:** Je ne veux pas prendre de chance. Je suis sous surveillance.

**M. Ouellet:** Je voudrais revenir à une remarque que M<sup>me</sup> Gaudet a faite à la fin de son intervention. Elle semble croire que c'est la première fois que les femmes sont impliquées.

**Mme Gaudet:** Non, non.

**M. Ouellet:** J'ai sûrement mal compris son intervention. Lors des amendements constitutionnels de 1981-1982, il y a eu, après l'Accord constitutionnel, une réouverture pour apporter de nouveaux amendements, cela à la suggestion de groupes féminins au Canada qui avaient fait un lobbying fort efficace auprès du premier ministre du Canada et de certains premiers ministres provinciaux.

Deuxièmement, certains des mémoires qui ont été reçus lors de la dernière ronde venaient d'associations de femmes. Comme vous le savez, le Comité du Sénat et de la Chambre des communes qui a siégé en 1987, auquel certains d'entre nous participaient, a entendu des mémoires de nombreuses associations féminines. Je pense qu'elles ont été sinon écoutées, du moins très certainement entendues à l'occasion de cette ronde constitutionnelle.

**Mme Gaudet:** Voici ce à quoi je faisais allusion. Si les femmes avaient été présentes lorsque l'entente a été signée ou a été discutée au lac Meech, on n'aurait peut-être pas oublié d'inclure l'article 28. Il y avait là 11 personnes qui étaient toutes des hommes. Les femmes n'étaient pas là et n'ont pas été consultées. Si on les avait consultées, on ne serait peut-être pas devant ce débat aujourd'hui.

**Le président:** Je vous remercie pour vos commentaires. Je vous remercie également de vous être déplacées et d'avoir eu la gentillesse de nous préparer un document avec un avis aussi court.

**Mme Gaudet:** C'est nous qui vous remercions.

**Le président:** Le prochain témoin sera le doyen de la Faculté de droit de l'Université Moncton, Me Yvon Fontaine.

Nous avons eu de la difficulté à communiquer avec Me Fontaine pour l'informer de l'intérêt qu'avait le Comité à l'entendre. Pour cette raison, Me Fontaine n'a pu mettre la dernière main au texte qu'il veut présenter au Comité. Le texte suivra au cours des prochains jours, n'est-ce pas?

**Me Yvon Fontaine (doyen de la Faculté de droit de l'Université de Moncton):** C'est exact.

• 1740

**Le président:** M. Fontaine est le dernier témoins que nous allons entendre aujourd'hui. Après quoi, il va y avoir une courte réunion de ce que j'appelle en anglais le *management committee*, avec des représentants de chaque parti, pour discuter des témoins que nous allons entendre cette semaine.

[Translation]

**The Chairman:** So in summary, what you are telling us today is: you must now take into account the concerns of women by including section 28; we will then be satisfied and we will support the process while leaving the door open to the issue of evaluating a reasonable degree of support for us to be able to give a definite positive answer.

**Mrs. Gaudet:** That is right; that is very well summarized.

**The Chairman:** I do not want to take any chances. I am being watched.

**Mr. Ouellet:** I would like to get back to a comment Mrs. Gaudet made toward the end of her statement. She seems to think that this is the first time that women are involved.

**Mrs. Gaudet:** No, no.

**Mr. Ouellet:** I undoubtedly misunderstood her statement. During the 1981-82 constitutional amendments, after the constitutional accord, discussions were re-opened to allow new amendments. This was done at the suggestion of Canadian women's groups who had very effectively lobbied the Prime Minister of Canada and certain provincial premiers.

Secondly, some of the briefs received during the last round came from women's organizations. As you know, the Senate and House committee that sat in 1987, and in which some of us here participated, heard briefs from several women's organizations. Although they may not have been listened to, they were at least heard during that constitutional round.

**Mrs. Gaudet:** This is what I was alluding to. If women had been present when the accord was signed or discussed at Meech Lake, perhaps section 28 would not have been omitted. The 11 people present were all men. Women were not there and were not consulted. If they had been consulted, we might not be faced with this debate today.

**The Chairman:** Thank you for your comments. I also thank you for having travelled here and for having been kind enough to prepare a document on such short notice.

**Mrs. Gaudet:** It is we who thank you.

**The Chairman:** Our next witness will be the Dean of Law of the University of Moncton, Mr. Yvon Fontaine.

We had some trouble contacting Mr. Fontaine to inform him that the committee was interested in hearing his views. This is why Mr. Fontaine has not been able to complete the statement that he wanted to present to the committee. I believe the text will follow in the coming days, correct?

**Mr. Yvon Fontaine (Dean of the Faculty of Law, University of Moncton):** That is right.

**The Chairman:** Mr. Fontaine is the last witness we will be hearing today. We will then have a brief management committee meeting with representatives of each party in order to discuss which witnesses we will be hearing this week.

[Texte]

Alors, maître Fontaine, monsieur le doyen, la parole est à vous.

**Me Fontaine:** Merci, monsieur le président.

En effet, on m'a seulement rejoint, il y a à peu près 48 heures, pour me demander de comparaître et on m'a dit que c'est parce qu'on n'avait pas réussi à rejoindre M. Hatfield du Nouveau-Brunswick. Il y avait donc une place pour quelqu'un. Je ne prétends pas donner l'opinion de M. Hatfield sur la question, mais je vais essayer quand même de vous entretenir de certaines des préoccupations que j'ai eues au cours des années concernant l'Accord du lac Meech. J'ai un texte, mais comme il n'est pas tout à fait rédigé, je n'ai pas osé le distribuer mais je le ferai parvenir au Comité d'ici quelques jours.

J'aimerais remercier le Comité pour l'invitation qu'il m'a faite de comparaître aujourd'hui. Mes fonctions actuelles ainsi que les responsabilités que j'occupais au moment où l'Accord du lac Meech fut conclu m'ont permis de suivre de très près l'évolution du dossier de cette entente.

J'ai d'ailleurs eu le privilège de comparaître au mois d'août 1987 devant le Comité mixte de la Chambre des communes et du Sénat chargé d'étudier l'entente du lac Meech. D'ailleurs, certains des membres ici présents faisaient également partie du comité en 1987. Qui aurait dit à cette époque qu'un deuxième comité allait devoir étudier le dossier de l'entente constitutionnelle de 1987, trois ans plus tard.

Monsieur le président, si j'ai accepté de comparaître devant votre Comité aujourd'hui, c'est que la résolution d'accompagnement du premier ministre McKenna mérite qu'on lui apporte tout l'appui nécessaire.

Cette résolution doit être appuyée pour deux raisons. Tout d'abord, la résolution d'accompagnement assure la continuité du processus de réforme constitutionnelle sans mettre un frein à l'Accord du lac Meech qui a été ratifié par maintenant sept provinces et par le Parlement canadien. L'essence même de la résolution vise non pas des amendements à l'entente du lac Meech avant que celle-ci devienne partie de la Constitution, mais la résolution propose plutôt des ajouts à la Constitution telle qu'elle existerait après l'adoption de l'Accord constitutionnel du lac Meech.

Cette approche signifie qu'il n'est pas nécessaire de réouvrir les discussions sur cette entente dans les assemblées législatives qui l'ont déjà approuvée. Une approche qui facilite la continuité du processus constitutionnel sans que l'on ait à réouvrir l'entente de 1987 a le mérite de répondre aux objections du Québec et du gouvernement fédéral, à savoir que Meech doit d'abord être approuvé avant que l'on accepte toute autre réforme constitutionnelle.

Le premier ministre McKenna a affirmé à plusieurs reprises que la résolution d'accompagnement n'avait pas à être adoptée par toutes les provinces ou n'avait pas à devenir une modification constitutionnelle qui devait voir le jour au même moment que l'Accord du lac Meech.

Deuxièmement, la résolution d'accompagnement du premier ministre McKenna doit être applaudie également pour son contenu très équilibré. J'y reviendrai plus loin, mais il me semble que le contenu de la résolution respecte à la

[Traduction]

With that, Dean Fontaine, you have the floor.

**Mr. Fontaine:** Thank you, Mr. Chairman.

Indeed, I was only reached 48 hours ago to be asked to appear before the committee and I was told that it was because you had been unable to contact Mr. Hatfield of New Brunswick. There was therefore a time-slot available for someone. I cannot claim to be presenting Mr. Hatfield's opinion on the issue, but I will try to explain some of the concerns I have had about the Meech Lake accord over the years. I do have a prepared statement, but since I was not quite finished writing it, I did not want to circulate it, but I will be sending it to the committee within the next few days.

I would like to thank the committee for inviting me to appear here today. My current duties as well as the responsibilities I had when the Meech Lake accord was signed have enabled me to follow the evolution of the agreement very closely.

In August of 1987, I had the privilege of appearing before the joint committee of the House and Senate on Meech Lake. In fact, some of the members here today also sat on that committee in 1987. Who could have said at that time that a second committee would have to examine the 1987 constitutional accord three years later.

Mr. Chairman, I agreed to appear before your committee here today because Premier McKenna's companion resolution deserves all the support we can muster.

This resolution should be supported for two reasons. First of all, the companion resolution provides for continuity in the constitutional reform process without stopping the Meech Lake accord that was ratified by seven provinces to date and by the Canadian Parliament. The very essence of this resolution is not to amend the Meech Lake accord before it becomes part of the Constitution, but rather to propose additions to the Constitution as it would exist after the adoption of the Meech Lake constitutional accord.

This approach means that it is not necessary to reopen discussions on the agreement in legislative assemblies that have already approved it. The advantage of an approach that facilitates the continuity of the constitutional process without having to reopen the 1987 agreement is that it answers objections raised by Quebec and by the federal government, namely, that Meech must be approved before any other constitutional reform can proceed.

Premier McKenna repeatedly stated that the companion resolution did not have to be adopted by all the provinces or become a constitutional modification that came into effect at the same time as the Meech Lake accord.

Secondly, Premier McKenna's companion resolution must also be applauded for its very balanced content. I will come back to that later, but it seems to me that the content of this resolution respects Quebec's five conditions as stated

[Text]

fois les cinq conditions du Québec que l'on retrouve dans l'Accord du lac Meech, tout en répondant aux préoccupations les plus souvent soulevées à l'égard de cette entente, que ce soit la question des Territoires, de la clause de l'égalité des autochtones et plus particulièrement l'introduction d'une clause de promotion de la dualité canadienne.

Notre intention ici n'est pas d'analyser l'impact de chacune de ces modifications sur l'Accord du lac Meech. Nous nous contenterons d'en analyser une seule, la clause de la promotion. Dans la résolution d'accompagnement de M. McKenna, l'amendement constitutionnel suivant est proposé, et ça deviendrait le paragraphe 2.1 de la Loi constitutionnelle. Il est dit:

Le Parlement du Canada et le gouvernement du Canada ont le rôle de promouvoir la caractéristique fondamentale du Canada visé à l'alinéa 1(a).

C'est d'ailleurs l'élément de la résolution qui semble inquiéter le plus les commentateurs et certains politiciens au Québec. On le sait, l'Assemblée nationale du Québec, avec la résolution de la semaine dernière, semble avoir déjà rejeté la résolution d'accompagnement de M. McKenna, surtout en raison du fait que l'on accepte difficilement la partie de la résolution qui octroie un rôle de promotion de la dualité canadienne au Parlement et au gouvernement fédéral.

Pour beaucoup au Québec, une clause permettant de faire la promotion de la dualité canadienne, signifie que l'on donne carte blanche au gouvernement fédéral pour faire la promotion du bilinguisme au Québec. Ce qui irait à l'encontre de la clause de la société distincte qui a pour objet de donner au Québec la compétence constitutionnelle d'adopter des mesures en faveur de la promotion du fait français au Québec.

• 1745

Cette interprétation de la clause de la dualité et du rôle éventuel du gouvernement fédéral d'en faire la promotion, ainsi que la crainte quant à l'effet possible d'une telle clause m'apparaissent mal fondées en droit.

En rejetant l'initiative de M. McKenna, le Québec n'a produit aucune justification juridique convaincante quant au sens et à l'effet qu'une clause de promotion pourrait avoir.

En expliquant le sens à donner à la clause de promotion, le premier ministre McKenna a référé abondamment à la situation des francophones hors Québec et des francophones du Québec comme étant la collectivité linguistique que doit viser le rôle de promotion du gouvernement fédéral. Je pense qu'il en a été fait abondamment état ce matin, ici.

Il a été silencieux, par ailleurs, concernant la collectivité anglophone du Québec. N'est-ce pas là une indication du sens à donner à la clause de la promotion, alors que le commentaire vient de celui-là même qui en est l'auteur?

Permettez-moi de faire valoir quelques arguments en faveur d'une interprétation de la clause de la dualité et de celle du rôle de promotion qui sont compatibles avec la clause de la société distincte.

[Translation]

in the Meech Lake accord while addressing the most commonly voiced concerns about this accord, including the question of the Territories, the native equality clause and more specifically, the introduction of a clause promoting Canada's duality.

Our intention here is not to analyze the impact of each of these changes on the Meech Lake accord. We will restrict ourselves to only one, the promotion clause. The following constitutional amendment is proposed in Mr. McKenna's companion resolution and it would become subsection 2.1 of the Constitution Act. It states:

The role of the Parliament and Government of Canada to promote the fundamental characteristic of Canada referred to in paragraph 1(a) is affirmed.

This is the part of the resolution that seems to be causing the most concern among some Quebec politicians and commentators. As we all know, through a resolution passed last week, the Quebec National Assembly seems to have already rejected Mr. McKenna's companion resolution, particularly because it is difficult for the province to accept that part of the resolution that gives the Parliament of Canada and the Government of Canada a role in promoting Canadian duality.

For many in Quebec, a clause that allows the promotion of Canadian duality means that the federal government would be given a blank cheque to promote bilingualism in Quebec. This would go against the distinct society clause, whose purpose is to give Quebec the constitutional ability to adopt measures to promote the French fact in that province.

This interpretation of the linguistic duality clause and the federal government's role in promoting this, as well as the fears about the possible effects of such a clause do not have any proper basis in law in my view.

With the rejection of Mr. McKenna's initiative, Quebec has not produced any convincing legal justification as to the meaning of this clause and the consequences it could have.

In his explanation about the meaning of the "promotion clause", Premier McKenna referred at length to the situation of francophones inside and outside of Quebec as being the language groups for whom the federal government would play its role of promoting the fundamental characteristic of Canada. I think this was discussed in considerable detail here this morning.

However, he did not talk about the anglophone community of Quebec. Does this not give us some idea about the way in which we should understand the promotion clause, given that the remarks were made by the author of the said clause?

I would like to put forward a few arguments for interpreting the linguistic duality clause and the promotion clause in such a way that they are compatible with the distinct society clause.

[Texte]

Disons d'abord que l'objectif visé par la clause de la dualité et le rôle éventuel de la promotion peut difficilement être d'encourager et de faire la promotion institutionnelle du bilinguisme au Canada. La Charte canadienne des droits et libertés de 1982 reconnaît déjà explicitement ce droit. L'article 16 de cette Loi constitutionnelle de 1982 est explicite à ce sujet et permettez-moi de citer deux des dispositions de l'article 16.

D'abord, le paragraphe 16(1) dit bien:

16.(1) Le français et l'anglais sont les langues officielles du Canada; ils ont un statut et des droits et privilèges égaux quant à leur usage dans les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada.

Le paragraphe 16(3) dit:

16.(3) La présente charte ne limite pas le pouvoir du Parlement et des législatures de favoriser la progression vers l'égalité de statut ou d'usage du français et de l'anglais.

Alors, il me semble évident que les constituants de 1987 ne parlaient pas pour rien dire. Pourquoi auraient-ils voulu répéter une matière faisant déjà partie de la Constitution? Ils visaient forcément à autre chose.

Nous croyons que l'objectif poursuivi par la clause de la dualité, ainsi que le rôle conféré aux législatures et au Parlement à son égard, visaient plutôt à reconnaître la présence de deux communautés partout sur le territoire canadien. Cette reconnaissance est ni plus ni moins la reconnaissance d'un fait sociolinguistique. Cette réalité, ni le Québec, ni les autres provinces ne l'ont rejetée depuis qu'elle a vu le jour dans l'entente constitutionnelle.

D'ailleurs, elle est tout à fait compatible avec la réalité démographique du Québec. Il est d'ailleurs expressément dit que les Canadiens d'expression française sont concentrés au Québec, alors que les Canadiens d'expression anglaise y sont présents tout au plus.

Ne serait-ce pas là la base de la justification de la clause de la société distincte? D'ailleurs, comme la clause de la dualité et celle de la société distincte sont toutes deux inscrites dans le même article de l'entente, il va de soi que le sens que les tribunaux voudront bien leur donner dans l'avenir devra assurer la pleine compatibilité entre les deux notions.

Le problème se situe au niveau des rôles conférés aux législatures et au Parlement. En conférant un rôle de protection et de promotion au Québec, en ce qui a trait à la clause de la société distincte, alors qu'on prévoit uniquement un rôle de protection aux provinces et au gouvernement fédéral en ce qui a trait à la clause de la dualité, certains y voient une asymétrie nécessaire permettant aux initiatives du Québec, basées sur la clause de la société distincte, d'avoir préséance sur une initiative fédérale, au Québec, basée sur la clause de la dualité.

Vouloir ajouter un rôle de promotion au gouvernement fédéral en ce qui a trait à la dualité affecterait négativement, selon certains, l'équilibre de l'entente Meech pour ce qui est du Québec.

Nous avons des doutes à l'égard d'une pareille analyse. Selon nous, l'objectif du rôle de promotion n'est pas de forcer le gouvernement fédéral à faire la promotion du bilinguisme au Canada et au Québec, il s'agit plutôt de lui

[Traduction]

I must begin by saying that the objective of the linguistic duality clause and the promotion clause can hardly be to encourage and promote bilingualism in Canada. The 1982 Canadian Charter of Rights and Freedoms already recognizes this right explicitly. Section 16 of the 1982 Constitution Act is quite clear in this regard. I would like to quote two subsections of section 16.

First section 16(1), which states:

16.(1) English and French are the official languages of Canada and have equality of status and equal rights and privileges as to their use in all institutions of the Parliament and Government of Canada.

And section 16(3), which states:

16.(3) Nothing in this Charter limits the authority of Parliament or a legislature to advance the equality of status or use of English and French.

I think it is quite clear that the individuals involved in drafting the 1987 constitutional amendment were not simply repeating something that was already in the Constitution. They were obviously doing something different.

We believe that the objective of the linguistic duality clause and the role accorded to the legislatures and Parliament in this regard was rather to recognize the presence of two communities throughout Canada. This amounts to the recognition of a social linguistic fact and neither Quebec nor the other provinces have rejected this provision since it first appeared in the constitutional agreement.

Moreover, the provision is completely compatible with the demographic and linguistic reality of Quebec. The accord expressly provides that French-speaking Canadians are centred in Quebec, while English-speaking Canadians are simply present in Quebec.

Could this not constitute the basis of the justification for the distinct society clause? Given that the linguistic duality provision and the distinct society provision are in the same clause of the accord, the interpretation of these terms by the courts in future must ensure that the two concepts are fully compatible.

The problem lies with the rules given to the provincial legislatures and to the Parliament of Canada. Since Quebec is given the role of preserving and promoting its distinct identity, while the provinces' and federal government's role is limited to preserving linguistic duality, some think this is a necessary asymmetry whereby any steps taken by Quebec based on the distinct society clause would take precedence over any federal measures introduced in Quebec and based on the linguistic duality clause.

Some think that adding the concept of promotion to the federal government's role as regards linguistic duality would have a negative impact on the balance of the Meech Lake accord from Quebec's point of view.

We have some doubts about this analysis. In our view, the objective of mentioning the federal government's role of promoting linguistic duality is not to force it to promote bilingualism in Canada and Quebec, but rather to give it a

[Text]

conférer le rôle d'agir de façon pro-active, afin que la réalité démolinguistique canadienne demeure celle dont fait état la clause de la dualité, à savoir, des francophones concentrés au Québec et présents dans le reste du pays, et des anglophones concentrés dans le reste du Canada et présents au Québec.

• 1750

Si en voulant jouer son rôle, le gouvernement fédéral agissait en faveur de la communauté linguistique qui bénéficie d'une sécurité linguistique et culturelle supérieure, par exemple les anglophones au Québec, avec la conséquence de placer la communauté la plus faible en position de plus grande faiblesse, peut-on argumenter qu'un tel geste est conforme à la clause de la dualité? Nous croyons que non.

Or, à l'extérieur du Québec, c'est la langue et la culture française qui sont menacées. Les millions de francophones qui s'y trouvent sont en position de grande faiblesse. Si l'on veut maintenir la réalité démolinguistique de la dualité sur le territoire canadien autre que le Québec, toutes les mesures législatives ou gouvernementales en faveur de la dualité doivent être prises pour renforcer les communautés francophones hors Québec.

C'est aussi vrai pour le Québec. On a reconnu à maintes reprises qu'au Québec c'est la langue et la culture françaises qui sont menacées. Par exemple, en acceptant que le Québec forme au sein du Canada une société distincte, il y a un argument à faire que cette reconnaissance est nécessaire pour promouvoir la francité du Québec. Quelle autre province a besoin de reconnaissance spéciale pour faire la promotion de la langue majoritaire? Aucune. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle on n'en reconnaît pas d'autre société distincte.

Il faut aussi se rappeler que la Cour suprême du Canada dans son jugement concernant la langue d'affichage au Québec a, elle aussi, explicitement reconnu qu'au Québec, ce n'est pas l'anglais qui est menacé, mais bien plutôt la langue française.

Oui, nous sommes d'accord qu'un rôle de promotion va exiger que l'on prenne des mesures concrètes pour venir en aide au groupe linguistique le plus menacé. Au Québec comme ailleurs au Canada, c'est la collectivité francophone.

Par ailleurs, il est clair qu'une disposition constitutionnelle ne peut servir à en annuler une autre. La Cour suprême du Canada a statué très récemment sur cette question. Or, dans la mesure où la clause de la société distincte reconnaît au Québec le rôle d'intervenir pour faire la promotion du français, on peut difficilement s'imaginer que le gouvernement fédéral pourrait, en évoquant son rôle de promotion de la dualité, venir contrecarrer les efforts du Québec en adoptant des mesures qui permettraient à la langue et à la culture anglaises de maintenir sa domination sur la langue française au Québec.

Ce que nous avons voulu faire aujourd'hui, c'est de partager avec le Comité certains arguments en faveur d'une interprétation du rôle de promotion de la dualité qui n'est pas incompatible avec le rôle du Québec de faire la promotion de sa société distincte.

Il nous semble très important que le Comité se penche sur ces questions, car l'interprétation qui en est faite dans certains milieux pour justifier son rejet par certains intervenants du Québec nous apparaît chancelante.

[Translation]

pro-active role, so that the demographic and linguistic reality of Canada remains as it is expressed in the linguistic duality clause, namely francophones centred in Quebec and present elsewhere in Canada, and anglophones concentrated outside Quebec but also present in Quebec.

If, in playing its role, the federal government were to take steps in favour of a linguistic community that enjoys superior linguistic and cultural security, for example the anglophones of Quebec, thereby further weakening the weaker community, could it really be argued that this would be in keeping with the linguistic duality clause? We do not think so.

Outside Quebec, French language and culture are threatened. Millions of francophones in Quebec are in a very weak position. If we want to maintain the demographic and linguistic reality of linguistic duality in Canada outside Quebec, all legislative or other measures taken by the government to promote linguistic duality must be designed to strengthen francophone communities outside Quebec.

This applies to Quebec as well. It has been acknowledged on many occasions that French language and culture are threatened in Quebec. For example, if we accept that Quebec constitutes a distinct society within Canada, an argument can be made that this recognition is necessary in order to promote the French fact in Quebec. What other province needs special recognition to promote the language of the majority? None. Furthermore, this is why no other distinct society is recognized.

We should also remember that the Supreme Court of Canada in its judgment on the language of signs in Quebec also explicitly recognized that in Quebec, it is not English that is threatened, but rather French.

We agree that if the government has a role to promote linguistic duality, it will have to take concrete steps to help the language group most at risk. In Quebec as elsewhere in Canada, that group is the French-speaking community.

It is also quite clear that one provision in a Constitution cannot be used to cancel another. The Supreme Court of Canada ruled on this matter very recently. To the extent that the distinct society clause recognizes that Quebec can play a role in promoting French, it is difficult to imagine how the federal government, in playing its role of promoting the country's linguistic duality, could thwart Quebec's efforts by introducing measures that would enable the English language and culture to maintain their dominance over the French language in Quebec.

Our purpose here today is to share with the committee some arguments for interpreting the role of promoting linguistic duality that are not incompatible with Quebec's role of promoting its distinct society.

We think it is very important that the Committee look at these issues, because in our view the rejection of the provision by some in Quebec is based on an unsound interpretation.

[Texte]

En terminant, si j'ai choisi de ne pas élaborer sur toute l'importance que peut avoir une clause de promotion pour les communautés francophones hors Québec, c'est tout simplement parce qu'il me manquait un peu de temps. Je serais par ailleurs très heureux de répondre aux questions que les membres du Comité pourraient poser à ce sujet et au sujet de mon exposé. Je vous en remercie.

**Le président:** Monsieur le doyen, je pense qu'on commence avec M. Ouellet.

**M. Ouellet:** Monsieur le président, il me fait plaisir de souhaiter la bienvenue à nouveau à M. Yvon Fontaine qui avait été un témoin très éloquent et très écouté lors des séances du Comité mixte de la Chambre et du Sénat sur l'entente constitutionnelle de 1987. En sa capacité, à l'époque, de représentant de l'Association des francophones hors Québec, M. Fontaine était venu soumettre un mémoire très important qui traitait justement de cette question de la protection et de la promotion, et du rôle absolument essentiel que doit assumer dans ce domaine, le Parlement du Canada et le gouvernement canadien.

C'est un peu à la suggestion de M. Fontaine que les membres du Parti libéral du Canada au sein du comité avaient proposé un amendement. Un amendement, dis-je, et c'est ma question à M. Fontaine, qui me paraît plus complet que ce que le premier ministre McKenna propose aujourd'hui. Nous devons reconnaître que le premier ministre McKenna, bien sûr, demande au Parlement et au gouvernement du Canada de jouer un rôle de promotion de la caractéristique fondamentale du Canada qui est visée à l'alinéa (1)a) de l'entente constitutionnelle de 1987.

• 1755

Mais il est silencieux sur le rôle que pourrait aussi jouer certaines provinces au Canada pour faire également la promotion de leurs minorités. Et je trouve ça un peu... Evidemment, je ne blâme pas M. McKenna, au contraire, je pense que sa démarche est très louable et dans les circonstances c'est peut-être le minimum qui puisse être fait. Mais je rappelle que nous avions soumis, nous, de l'opposition officielle, un amendement à cette entente constitutionnelle de 1987 qui disait en fait que l'article 1 devait être modifié par la suppression, paragraphe 2, du sous-paragraphe 2, et d'insérer les mots suivants: «Le Parlement du Canada a la charge de protéger et de promouvoir; et les législatures provinciales de protéger et», sous réserve d'un deuxième paragraphe, «de promouvoir la caractéristique fondamentale du Canada visée à l'alinéa (1)a)». Et ce deuxième paragraphe, c'était que «le rôle d'une province», en ce qui concerne la promotion, «prend effet dès l'adoption d'une résolution par l'assemblée législative de cette province».

Le but visé était, bien sûr, de reconnaître ce qui nous apparaît absolument aberrant dans le texte constitutionnel. Le gouvernement canadien n'a pas cette responsabilité, qui m'apparaît absolument essentielle, de faire la promotion des caractéristiques fondamentales du Canada et de protéger les minorités, mais aussi d'aider certaines provinces, comme l'Ontario, comme d'autres provinces qui, à un moment donné, se sentiront peut-être capables, non seulement de protéger, mais de faire la promotion de leurs minorités.

[Traduction]

In closing, the only reason I did not talk about the importance of the clause for francophones outside Quebec is quite simply that I did not have enough time. However, I would be pleased to answer any questions members may have on this subject or on my brief. Thank you very much.

**The Chairman:** Our first questioner is Mr. Ouellet.

**Mr. Ouellet:** Mr. Chairman, I am pleased to welcome Mr. Yvon Fontaine once again. He was a very eloquent and much listened-to witness at the hearings of the Joint Committee of the House and the Senate on the 1987 Constitutional Accord. At the time, he was the representative for the *Association des francophones hors Québec*. Mr. Fontaine presented a very important brief on the subject of "preserving and promoting", and the essential role of the Government and Parliament of Canada in this regard.

The Liberal members on the committee put forward an amendment based somewhat on a suggestion made by Mr. Fontaine. I think that amendment was much more complete than that proposed by Premier McKenna. This is what I would like to cover in my question to Mr. Fontaine. Of course, we must recognize that Premier McKenna is asking the Parliament and Government of Canada to play a role in promoting the fundamental characteristic of Canada referred to in paragraph 1(a) of the 1987 Constitutional Accord.

But he is silent about the role that could also be played by certain provinces in Canada to promote their own minorities. I find it rather... Of course, I am not blaming Mr. McKenna, on the contrary I think he has made a laudable effort and in the circumstances it is possible that nothing more can be done. However, I remember that we in the Official Opposition proposed an amendment to the constitutional agreement in 1987 to replace subsection 2 of clause 1 with the following: "The role of the Parliament of Canada to preserve and promote, and the role of the provincial legislatures to preserve and, subject to a second subparagraph, to promote the fundamental characteristic of Canada referred to in paragraph 1(a)". This second subsection specified that the "role of a province in relation to promotion applies from the time it is adopted by a resolution of the legislative assembly of that province".

Our purpose, of course, was to recognize what strikes us as an aberrant omission in the constitutional text. The Canadian government does not have what I consider to be an absolutely essential responsibility, namely that of promoting the fundamental characteristics of Canada and protecting minorities, as well as helping certain provinces like Ontario or other provinces which may eventually feel capable not only of protecting but also of promoting their minorities.

[Text]

J'aimerais savoir, M. Fontaine, si dans le contexte actuel, l'amendement McKenna est suffisant ou si, au fond, on ne doit pas espérer, quand le premier ministre du Canada et les premiers ministres des provinces se réuniront à nouveau dans l'espoir de sauver l'Accord du lac Meech, qu'ils ne conviendront pas qu'il est essentiel, non seulement que l'on protège, mais qu'on fasse aussi la promotion des groupes minoritaires au Canada.

**Me Fontaine:** Vous vous êtes rappelé assez bien de ce que j'avais dit à l'époque, il y a trois ans.

Maintenant, pour réagir rapidement à votre propos et à votre question concernant l'initiative de M. McKenna, à savoir pourquoi il y a absence de cette partie qui pourrait se rattacher aux provinces, en particulier en ce qui concerne la promotion, je dirais deux choses rapidement. D'abord, c'est que M. McKenna l'assure pour sa propre province en demandant d'enchasser l'équivalent de la Loi 88 et d'ailleurs, c'est expressément prévu dans la résolution d'accompagnement qu'il a déposé et dont il vous a parlé ce matin.

Je crois qu'il y a peut-être deux autres raisons pour lesquelles M. McKenna n'est pas allé jusqu'à ce qu'on souhaitait à l'époque. D'une part, je pense qu'il aurait pu être traité de faire preuve d'arrogance indue en voulant s'immiscer dans une initiative des autres provinces. Je pense qu'il le montre, lui, par son propre leadership, en le faisant dans sa propre province. Et je partage un peu l'avis de M. Nystrom, qui était d'ailleurs là aussi, à l'époque. Dans l'une de ses questions il a demandé «comment est-ce qu'on peut s'imaginer que le climat politique est plus propice maintenant qu'il l'était en 1987, pour voir les provinces y adhérer».

Je crois que le gouvernement fédéral n'a jamais eu trop de réticence à se rendre tributaire d'un rôle de promotion; je pense que le contexte à l'époque ne l'a pas favorisé et je souhaite aujourd'hui un autre contexte pour qu'il le fasse volontiers. D'ailleurs, si vous regardez bien les rapports du Comité mixte, je pense que même le rapport majoritaire donnait raison aux préoccupations des francophones hors Québec. Mais il avait souhaité à ce moment-là de ne pas procéder immédiatement, parce qu'on voulait tenter d'avoir l'adoption de l'Accord du lac Meech sans avoir à retourner à la table des négociations. Ce qui était probablement un objectif louable.

Maintenant, je crois que cela sera très difficile, au moins, de ne pas considérer ce qui pourrait être fait à l'avenir avant d'adopter l'Accord du lac Meech et d'ailleurs, c'est un peu comme cela que j'interprète la proposition de M. McKenna.

• 1800

Le premier ministre Mulroney lui-même nous a très bien dit dans une lettre que si cela ne se faisait pas dans le processus actuel, ce serait la première question à l'ordre du jour d'une prochaine ronde constitutionnelle. Donc, je crois qu'en ce sens-là, il y a déjà une ouverture d'esprit de la part du gouvernement fédéral vis-à-vis de cette question.

**M. Ouellet:** Vous nous dites que vous avez eu un échange de correspondance avec le premier ministre du Canada. Avez-vous eu l'occasion de lui demander pourquoi, en tant que premier ministre du Canada, il n'avait pas insisté pour avoir ce rôle de promotion? Pourquoi ce terme «promotion» a-t-il été échappé? Quelles sont les explications? Est-ce qu'il vous les a données?

[Translation]

I would like to know, Mr. Fontaine, whether the McKenna amendment is adequate in the present circumstances or whether it would not be preferable that when the Prime Minister of Canada and the Premiers meet again in an attempt to rescue the Meech Lake Accord they agree that it is essential not only to protect but also to promote minority groups in Canada.

**Mr. Fontaine:** You have a fairly good recollection of what I said at the time, three years ago.

In response to our question about Mr. McKenna's initiative, and the failure to refer to the provinces in connection with promotion, I have two quick points to make. First of all, Mr. McKenna does provide assurances for his own province by calling for the entrenchment of Bill 88, which, as a matter of fact, is expressly provided for in the companion resolution tabled and presented to you this morning.

I think there may be two more reasons why Mr. McKenna did not go as far as we were suggesting at the time. Any attempt to interfere with other provinces could have been perceived as an act of arrogance on his part and I think he is preaching by example through the leadership he has shown in his own province. I rather share the point of view of Mr. Nystrom, who also took part in our discussion. In one of his questions he asked how we can imagine that the political climate is more favourable than it was in 1987 and expect the provinces to go along.

I do not think the federal government has ever been reluctant to engage in promotion; in my opinion, the circumstances of the day were not favourable and I hope that the present circumstances may have changed so that this is possible. In the Joint Committee reports, I believe that even the majority report upheld the concerns of francophones outside Quebec. But he preferred not to proceed immediately because of the desire to pass the Meech Lake accord without going back to the bargaining table, which, I suppose, was a good reason.

At the present time I think it would be very difficult not to take into account what might be done in the future before adopting the Meech Lake Accord and that would be my way of looking at Mr. McKenna's proposal.

As Prime Minister Mulroney himself stated in a letter, if this were not included in the present process, it would be the first item on the agenda of the next constitutional round. I think that shows the federal government is open-minded on the matter.

**Mr. Ouellet:** You tell us you have had an exchange of correspondence with the Prime Minister of Canada. Have you asked him why he did not, as Prime Minister of Canada, insist on this role of promotion? Why was the term "promotion" dropped? Did you get any explanation from him?

[Texte]

**Me Fontaine:** Je pense que votre collègue au Comité l'a très bien dit: il y avait des réticences politiques. Sans être dans le secret des dieux, j'ai l'impression que cette question-là a été étudiée rapidement lors des négociations et qu'elle a été prise en considération dans le cadre d'une proposition englobant à la fois les provinces et le fédéral. Vous pouvez vous imaginer que cela n'a pas fait longue route. C'est de cette manière que cela nous a été rapporté par la suite. Dans le feu de l'action, on n'a pas jugé nécessaire d'en faire une proposition qui toucherait uniquement le gouvernement fédéral.

D'ailleurs, je ne pense pas qu'on pourrait imaginer une clause qui engloberait facilement l'ensemble des provinces. Je crois qu'éventuellement, il y a peut-être d'autres provinces qui vont vouloir y adhérer. Il me semble que si le gouvernement fédéral exerçait un rôle de leadership en acceptant de prendre la responsabilité de la promotion, ce serait une indication assez intéressante au départ qui répondrait partiellement aux préoccupations qui ont été soulevées dans le passé.

**M. Ouellet:** C'est un peu malheureux. Rappelons-nous les discussions qui ont entouré la Charte de Victoria, au début des années 70. Il y avait là sept provinces qui, en vertu de l'article 11 de la Charte de Victoria, étaient prêtes à reconnaître l'utilisation des deux langues dans les débats tenus à leurs assemblées législatives respectives. Il y avait six provinces qui étaient prêtes à reconnaître immédiatement que leurs citoyens pouvaient traiter ou en français ou en anglais avec leur gouvernement. L'Ontario, le Québec, le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve avaient accepté, en vertu de la Charte de Victoria, d'être bilingues quant à leurs services et à leurs communications avec leurs citoyens. C'est un peu malheureux qu'il semble y avoir ce recul. Si, à un moment donné, autant de provinces étaient prêtes à accepter cela... Il faut espérer que dans un climat plus serein, d'autres provinces pourront, comme le Nouveau-Brunswick, accepter de donner des services à leur minorité francophone et de respecter ses droits.

**Me Fontaine:** Voici la nuance que je voudrais apporter. Ce qui avait pu être acceptable au moment de la Charte de Victoria, en 1971, en ce qui concerne le bilinguisme dans les provinces, a, à mon avis, un sens assez différent de ce qu'on cherche avec la clause de la dualité et avec la clause de promotion.

La politique linguistique fédérale de 1968 à 1988, jusqu'à l'adoption de la Loi C-72, a été une initiative très louable. Cela a permis jusqu'à un certain point qu'on accepte davantage le fait qu'il y a deux grandes collectivités de langue officielle au Canada et qu'elles ont chacune droit de cité.

Cependant, on a évolué depuis trois ou quatre ans. On s'est vite rendu compte que c'était une politique qui reconnaissait le bilinguisme, mais qui ne venait pas en aide directement aux communautés en favorisant leur maintien et leur développement. À notre sens, la clause de la dualité, qu'on voulait à l'origine inscrire dans la Constitution, avait justement pour but de répondre à une nouvelle génération de droits linguistiques au Canada, une génération qui s'intéresse beaucoup plus au développement des communautés de langue officielle qu'aux services bilingues, etc.

[Traduction]

**Mr. Fontaine:** As your committee colleague rightly pointed out, there was some political reluctance. Although I do not claim to share the secrets of the powers that be, I think that this matter was probably quickly studied during the negotiations and taken into account as part of a proposal encompassing both the provinces and the federal government. You can imagine that it did not get very far. That is the way it was reported to us. In the midst of all this, it was not considered necessary to make a proposal applying solely to the federal government.

As a matter of fact, I do not think one can easily imagine a clause encompassing all of the provinces. There may well be other provinces that decide to opt in. It seems to me that if the federal government played a leadership role in assuming responsibility for promotion, it would be a fairly encouraging sign at the outset and would go some way to meeting the concerns that have been raised.

**Mr. Ouellet:** It is rather unfortunate. In the discussions up to the Victoria Charter at the beginning of the 1970s, there were seven provinces willing to recognize the use of both languages in the proceedings of their respective legislatures, under clause 11 of the Victoria Charter. Six provinces were ready to grant their citizens the right to deal with their government in either English or French. Ontario, Quebec, New Brunswick, Prince Edward Island and Newfoundland were willing to provide bilingual services to their population. It is rather unfortunate to see this regression. If the provinces were once willing to accept such a situation... I am hopeful that when things have calmed down, other provinces will be willing to imitate New Brunswick in providing services to their French-language minority and respect their rights.

**Mr. Fontaine:** There is a nuance I would like to make. What may have been acceptable at the time of the Victoria Charter in 1971 concerning bilingualism in the provinces is quite different, in my view, from what is being attempted with the duality clause and the promotion clause.

From 1968 to 1988, with the adoption of Bill C-72, the federal language policy has been a laudable effort. To some extent there has been a greater acceptance of the existence of two official language communities in Canada and a recognition of their rights.

But there has been an evolution over the past three or four years. It has become apparent that this policy recognizes bilingualism but does not provide direct assistance to the communities so that they may continue and develop. As we see it, the duality clause that was originally proposed for the Constitution was related to this new version of language rights in Canada and aimed at a generation far more interested in developing official languages communities than in bilingual services, etc.

[Text]

Vous n'êtes pas sans savoir que l'effet de la politique fédérale sur le bilinguisme, de 1968 à 1988, a certainement aidé jusqu'à un certain point les minorités francophones, mais qu'elle a aussi beaucoup aidé la majorité à apprendre une deuxième langue. La preuve, c'est que lorsque vous allez dans la rue à Edmonton, vous voyez plein de jeunes anglophones qui parlent les deux langues et plein de jeunes francophones qui ne parlent plus le français.

• 1805

Cela a été une des conséquences de la politique linguistique, parce qu'on a trop visé le bilinguisme des personnes. Il faut aussi viser une espèce d'autonomie des communautés linguistiques. La clause de la dualité vise également cet objectif. La clause de la promotion de la dualité viserait cet objectif de promouvoir le développement des communautés qui ont souffert pendant plusieurs décennies dans les différentes régions canadiennes.

Si tel n'est pas le sens juridique de la clause de la dualité et du rôle de la promotion, je me dis que c'est une répétition de l'article 16 de la Charte et des articles 16 à 20 de façon générale.

**Le président:** Monsieur Fontaine, j'aimerais avoir une précision. Vous avez dit que lorsque l'on allait dans une rue d'Edmonton, on entendait plein d'anglophones. . .

**Me Fontaine:** Edmonton.

**Le président:** Edmonton, Alberta?

**Me Fontaine:** Oui, pas Edmunston.

**Le président:** On entend plein d'anglophones qui parlent le français?

**Me Fontaine:** On peut trouver plusieurs jeunes anglophones qui, par le processus de l'immersion, ont appris le français. Mais il y a beaucoup de jeunes francophones lâ-bas. Vous connaissez très bien les luttes scolaires qu'il y a eu depuis 1982. Le cas Mahé vient d'être entendu à la Cour suprême du Canada. Il y a encore 70 p. 100 des francophones hors Québec, du Manitoba jusqu'à la Colombie-Britannique et aux territoires, qui n'ont pas accès à l'enseignement dans la langue de la minorité. Évidemment, ils ont été forcés de s'assimiler par le processus scolaire alors que parallèlement, il y avait plein d'écoles d'immersion qui facilitaient le processus d'apprentissage du français pour les jeunes anglophones.

Je ne dis pas que je ne suis pas d'accord sur le fait que la majorité apprenne le français. Au contraire, je suis tout à fait d'accord avec cela. Cependant, tout un élément de la politique linguistique n'a pas été suffisamment exploité: on n'a pas valorisé les communautés francophones qui parlaient déjà le français.

**Le président:** Votre première déclaration me donnait l'impression qu'il y avait plein de jeunes anglophones d'Edmonton qui parlaient couramment le français alors que les francophones d'Edmonton ne parlaient que français.

**Me Fontaine:** Non.

**Le président:** C'est très clair. Merci.

**M. Nystrom:** Vous avez raison. Dans l'ouest du Canada, il y a beaucoup de personnes d'expression anglaise qui veulent apprendre la langue française. Il y a maintenant beaucoup d'écoles d'immersion et beaucoup d'étudiants qui apprennent la langue française. En même temps, il y a beaucoup de familles d'expression française qui ne parlent pas du tout le français.

[Translation]

You know that the effect of the federal bilingualism policy from 1968 to 1988 was certainly to provide a certain degree of assistance to French-language minorities but it also contributed a great deal to helping the majority acquire a second language. So when you walk down a street in Edmonton, you can hear lots of young anglophones able to speak both languages and lots of young francophones who no longer speak French.

That has been one of the results of the language policy because of the excessive emphasis on individual bilingualism. Another aim must also be a sort of autonomy for the language communities. The duality clause is related to this objective. The clause promoting duality is aimed at developing communities that have suffered over the course of decades in various Canadian regions.

If such is not the legal sense of the duality and promotion clause, then I would see it as a repetition of section 16 of the Charter and sections 16 to 20 in general.

**The Chairman:** Mr. Fontaine, I would like a clarification. You mentioned that in the streets of Edmonton, there are lots of anglophones. . .

**Mr. Fontaine:** Edmonton.

**The Chairman:** Edmonton, Alberta?

**Mr. Fontaine:** Yes, not Edmunston.

**The Chairman:** There are lots of anglophones who can be heard speaking French?

**Mr. Fontaine:** There are lots of young anglophones who have learned French because of immersion classes. But there is also a fairly large francophone population there. You know about the struggles they have had over schools since 1982. The Mahé case has just been heard by the Supreme Court of Canada. Seventy percent of the francophones outside Quebec, from Manitoba to British Columbia and the Territories, still do not have access to schooling in the minority language. So at the same time the schools have been bringing out their assimilation, there have been all sorts of immersion classes to help young anglophones learn French.

I am not saying that I am against the majority learning French. On the contrary, I am all in favour of it. But there is one aspect of the language policy that has not been given sufficient attention, namely the existing French-speaking communities.

**The Chairman:** I understood you to say that there were lots of young anglophones in Edmonton able to speak fluent French whereas the francophones in Edmonton knew only French.

**Mr. Fontaine:** No.

**The Chairman:** I understand your point. Thank you.

**Mr. Nystrom:** You are right, there are many English-speaking Canadians in the west who would like to learn French. There are lots of immersion schools and many students learning French. At the same time, there are lots of families of French origin who no longer speak any French.

[Texte]

Pour ce qui est de la promotion de la dualité, je pense que le Parlement du Canada, avec une résolution de la Chambre des communes et du Sénat, pourrait le faire unilatéralement. Pouvons-nous le faire seulement avec une résolution du Sénat et une résolution de la Chambre des communes ou si nous avons besoin de l'accord des provinces? C'est sûrement de la compétence du Parlement fédéral.

**Me Fontaine:** À mon avis, il faut avoir l'approbation des provinces. Il faut savoir si c'est la formule 7-50, c'est-à-dire sept provinces comptant 50 p. 100 de la population, ou la formule de l'unanimité qui doit s'appliquer. À mon avis, cela ne peut pas se faire au moyen de la formule d'amendement qui exige uniquement l'approbation de la Chambre des communes et du Sénat.

Comme c'est une question qui touche les langues française et anglaise, c'est une disposition à caractère linguistique. Il faut donc se référer à la disposition constitutionnelle qui prévoit la formule 7-50. Cela pourrait même exiger l'unanimité.

Il y a là une espèce de zone grise, mais, à mon avis, il faudrait utiliser la formule 7-50 pour inscrire le rôle de promotion du gouvernement fédéral dans la Constitution.

Par ailleurs, ce n'est pas le cas pour les provinces. Pour tout ce qui touche la constitution provinciale, on a uniquement besoin de l'approbation de l'assemblée législative en question et de celle du Parlement canadien. Quand cela concerne le gouvernement fédéral, il faut utiliser la formule 7-50.

**M. Nystrom:** Parlons maintenant de la question du *timing*. Nous avons parlé avec M. McKenna ce matin de la question du *timing* pour l'Accord du lac Meech et la résolution d'accompagnement.

• 1810

Votre position est-elle la même que celle de M. McKenna? Croyez-vous que nous devons adopter l'Accord du lac Meech avant la résolution d'accompagnement, mais que les deux doivent être rattachés dans un sens ou un autre? Avez-vous une suggestion sur la façon dont nous pouvons le faire? Le Québec a déjà dit: Non, nous devons avoir l'Accord du Lac Meech avant. Au Manitoba, c'est le contraire: Nous devons avoir les deux choses en même temps.

**Me Fontaine:** Je comprends que M. McKenna ait déclaré devant un comité comme celui-ci qu'il attendait d'avoir suffisamment d'appui à sa résolution complémentaire avant de donner son appui à l'Accord du lac Meech. Un bon négociateur ne va pas vous dire: Je vous présente cela, mais je suis prêt à adopter l'Accord du lac Meech.

Par ailleurs, j'ai entendu M. McKenna dire:

I will be the sole judge of when I have enough support for my complementary resolution.

Mon interprétation du discours de M. McKenna est qu'il est en train de sonder le terrain pour voir s'il y a au moins un certain appui à sa résolution complémentaire. Je pense que le premier ministre McKenna n'a jamais dit que suffisamment d'assemblées législatives et que le Parlement devaient adopter sa résolution complémentaire avant que lui ne donne son approbation à l'Accord du lac Meech.

[Traduction]

As far as promoting duality goes, I think that the Parliament of Canada could, through a resolution of the House of Commons and Senate, act unilaterally. Would a resolution of the Senate and the House of Commons suffice or would we require provincial approval? It must come under the jurisdiction of the federal Parliament.

**Mr. Fontaine:** In my opinion, provincial approval would be necessary. It remains to be seen whether the 7-50 formula would apply, that is seven provinces accounting for 50% of the population, or whether unanimity would be necessary. In my view, it cannot be done through the amending formula requiring only the approval of the House of Commons and the Senate.

As a matter affecting the English and French languages, it is a language provision. It therefore comes under the constitutional provision calling for the 7-50 formula and could even require unanimity.

It may be somewhat of a grey area but in my opinion, the 7-50 formula would have to be used to state in the Constitution that the role played by the federal government includes promotion.

However the same does not hold true for the provinces. In any provincial matter involving the Constitution it is enough to obtain the approval of the appropriate legislature and the Parliament of Canada. When it concerns the federal government, the 7-50 formula is required.

**Mr. Nystrom:** Let us turn to the matter of timing. This morning we talked with Mr. McKenna about the timing of the Meech Lake Accord and the companion resolution.

Is your position the same as Mr. McKenna's? Do you think Meech Lake has to pass before the companion resolution, but that the two have to be linked in some way or another? Do you have any suggestion as to how we could do that? Quebec already said: no, we want Meech Lake first. In Manitoba it is the opposite: they want the two to be passed together.

**Mr. Fontaine:** I understand how Mr. McKenna could tell this committee that he wants sufficient support for his resolution before he would support the Meech Lake Accord. A good negotiator is not going to tell you: I am submitting this, but I would be ready to have Meech Lake passed.

In addition to that, I heard Mr. McKenna himself say this:

Ça sera à moi seul de juger de l'importance du soutien à ma résolution complémentaire.

The way I see Mr. McKenna's position, is that he is sounding out and trying to see whether his complementary resolution will get enough support. I do not think that Premier McKenna ever said that he needed so many legislatures plus the Parliament to adopt his companion resolution before he would himself say yes to the Meech Lake Accord.

[Text]

Déjà l'Ontario s'est déclarée publiquement ouverte à la résolution complémentaire de M. McKenna. L'Île-du-Prince-Édouard a fait la même chose. La Nouvelle-Écosse a fait la même chose. Il me semble qu'il y a ici un certain intérêt étant donné que le gouvernement a voulu créer ce Comité pour étudier la résolution. Je pense que M. McKenna a obtenu presque tout l'appui qu'il voulait pour donner son approbation à l'Accord du lac Meech. À mon avis, il ne lui manque plus grand-chose.

Je crois qu'il est faux de prétendre qu'il faut absolument que sa modification et l'Accord du lac Meech soit adoptés simultanément pour qu'il donne son appui à l'Accord. Sinon, il aurait dit ce qu'il avait dit au départ, à savoir qu'il voulait qu'il y ait un accord parallèle. Il a changé de discours depuis le 21 mars. Il ne parle plus d'un accord parallèle, mais bien d'une résolution d'accompagnement. Pour moi, une résolution d'accompagnement a simplement pour but d'aller à la pêche pour voir quelle sorte de réaction on va susciter.

Il me semble que les provinces qui se sont opposées à l'initiative de M. McKenna l'ont fait de façon prématurée, puisqu'à mon avis, rien, dans l'esprit de M. McKenna, ne dit qu'il faut absolument que les provinces adoptent sa résolution avant l'adoption de l'Accord. Donnons-nous la chance d'en discuter, de voir le vrai sens juridique et constitutionnel de sa proposition avant de dire oui ou non.

Cette démarche n'a pas été faite, et je souhaite qu'elle soit faite au cours des travaux de ce Comité.

**Mr. Nystrom:** Perhaps I could just ask you if you have a sort of mechanical suggestion for us. You are a dean of law, you have looked at laws very closely over the years. The Quebec National Assembly has said they cannot discuss anything until Meech Lake goes through. I understand and respect their position. Meanwhile, in Manitoba we have a situation where there must be changes before or at least simultaneously with Meech.

Suppose we come up with a solution that is acceptable to Quebec in terms of what we can add on, that takes nothing away from what is in the Meech Lake accord and at the same time meets the concerns of others, whether it is native people or whoever. How do you recommend we solve the question of timing? Would Meech in effect be passed but not proclaimed until the companion resolution is also passed and proclaimed? As a professor of law I am sure you have a suggestion you can make to us as to how we could solve this very mechanical problem. It is a very simple question. I am sure you have suggestions as long as your arm that you can make to us.

**Me Fontaine:** Vous savez très bien que si j'avais la solution, je ne jouerais pas le rôle que je joue maintenant. Je serais directement impliqué.

**M. Nystrom:** C'est une question tellement facile.

**M. Robinson:** Vous seriez sénateur.

**Me Fontaine:** D'ailleurs, on m'a dit qu'il y avait un siège disponible.

[Translation]

Ontario has already publicly declared itself open to Mr. McKenna's companion resolution. So did P.E.I., as well as Nova Scotia. It seems that there is also here some interest in it, inasmuch as the government decided to set up a committee in order to study the resolution. So I think that Mr. McKenna already has most of the support he wanted before saying yes to Meech Lake. I do think that we are getting close to it.

I also believe that it is wrong to argue that his resolution and the Meech Lake Accord have to be passed simultaneously, if we want him to support the Accord. If this were the case, he would have said what he already said at the outset, which was that he wanted a parallel accord. But, since the 21st of March, he has not been saying that anymore. He is not talking about a parallel accord anymore, but about this companion resolution. A companion resolution is a means of sounding out the kind of reaction it would trigger.

It seems to me that provinces opposed to Mr. McKenna's initiative, made that decision too fast, and that in Mr. McKenna's mind there is no absolute necessity to have the provinces adopt his resolution before concurring to the Accord. Let us give us a chance to discuss that point, and see, before we say yes or no to his proposal, what it really means legally and constitutionally.

That still has to be done, and I wish that discussion would take place in this committee.

**M. Nystrom:** J'aimerais, sur cette question, entendre l'avis du spécialiste. Finalement vous êtes doyen d'une faculté de droit, et cela fait des années que vous étudiez ce domaine. L'Assemblée nationale du Québec a déclaré ne pas pouvoir entrer dans la discussion tant que l'Accord du lac Meech n'a pas été adopté. Je comprends et respecte sa position. D'un autre côté le Manitoba demande des modifications avant ou, pour le moins, en même temps que l'adoption de l'Accord du lac Meech.

Supposons que nous trouvions une solution qui agréé au Québec, une solution qui consisterait à ajouter un certain nombre de choses sans que rien ne soit enlevé à l'Accord du lac Meech lui-même, tout en ayant l'approbation des autres parties concernées, autochtones ou autres. Auriez-vous quelque chose à nous recommander qui nous permette de sortir de cette impasse du délai? Pourrait-il se faire que l'Accord soit effectivement adopté, sans être promulgué, en attendant que la résolution complémentaire le soit? En qualité de professeur de droit je suis sûr que vous avez une idée sur la question, et que vous pouvez nous donner un certain nombre de conseils purement techniques. La question en fait est assez simple. Je suis sûr que vous avez, toute prête, toute une série de cas de figure qui vous paraissent envisageables.

**Mr. Fontaine:** Obviously, if I had the solution to that problem, I would not be confined in the role which is mine now. I would be directly involved.

**Mr. Nystrom:** But it is an easy question.

**Mr. Robinson:** You would be a senator.

**Mr. Fontaine:** I was told there is a vacancy.

[Texte]

**Le président:** Vous êtes impliqué, monsieur Fontaine.

**Me Fontaine:** Je voudrais préciser une chose. Il y a un élément de votre question qui semble faire dire à la résolution McKenna des choses qu'elle ne dit pas. Je ne pense pas que M. McKenna cherche à obtenir suffisamment d'appui, au moyen de l'adoption de sa résolution dans les assemblées législatives, avant de se prononcer définitivement sur l'Accord.

Deuxièmement, il est vrai qu'en termes de *timing*, la date limite arrive rapidement.

• 1815

La suggestion que je fais n'est pas la mienne. C'est celle de Gordon Robertson, que vous avez probablement entendue et lue dans son livre

*A House Divided*—it is a reform of the Senate—

où il dit avec éloquence qu'il y a plusieurs raisons de croire que la date ultime du 23 juin n'est pas une exigence constitutionnelle. Évidemment, il y a encore là une certaine confusion juridique. D'ailleurs, s'il n'y en avait pas, ce serait un peu monotone. Il y a une confusion juridique à savoir si on tombe sous l'effet de l'article 38, qui exige trois ans à partir de la date de l'Accord ou non.

M. Robertson suggère de faire immédiatement un renvoi à la Cour suprême du Canada pour vérifier si la date du 23 juin est la date ultime ou non. Il me semble que c'est une solution acceptable. Cependant, cela peut être dangereux. Si la Cour suprême du Canada nous dit que le 23 juin n'est pas la date ultime, vous savez ce que cela va donner. À ce moment-là, d'autres vont venir ajouter à la résolution d'accompagnement de M. McKenna. Il n'y aura plus de fin au débat, et on risquera de dénaturer complètement l'Accord du lac Meech tel qu'il est perçu par le Québec. Je n'ai pas une réponse absolue à votre question, mais je crois qu'il y a des moyens techniques de rencontrer l'échéancier du 23 juin.

**M. Desjardins:** Monsieur Fontaine, cela me fait plaisir de renouer avec vous aujourd'hui. On a déjà eu l'occasion de se rencontrer à un autre comité qui nous unissait, le Comité mixte des langues officielles. Je tiens à vous féliciter personnellement pour votre militantisme dans la défense des droits des minorités francophones au pays. Il faut souligner le travail des gens qui militent pour cette cause-là.

Monsieur Fontaine, je vous rejoins au niveau de la résolution d'accompagnement de M. McKenna quand vous dites que ce qu'il recherche avant d'adopter l'Accord du lac Meech, c'est suffisamment d'intérêt dans la population canadienne. Je pense que nous avons actuellement assez d'éléments qui devraient le convaincre de signer l'Accord du lac Meech. Est-ce que vous partagez mon opinion là-dessus?

**Me Fontaine:** Je ne suis pas certain que l'appui soit tout à fait suffisant en ce moment, mais je crois que le processus est entamé et qu'il écoute avec beaucoup d'intérêt ce qui est en train de se passer. Il me semble que si quelques autres assemblées législatives ou quelques autres premiers ministres disent qu'ils trouvent cela intéressant comme mécanisme de solution à l'impasse de Meech, ce sera à peu près suffisant.

[Traduction]

**The Chairman:** Obviously you are concerned, Mr. Fontaine.

**Mr. Fontaine:** I would like to make something clear. Something in your questioning tends to give to Mr. McKenna's resolution a content that it does not have. When we talk about sufficient support for his resolution, it does not mean that Mr. McKenna is expecting the resolution to be passed by the legislatures before he would finally say yes to the Accord.

Secondly, talking in terms of timing, it is true that we are getting closer to the deadline.

But what I am suggesting now stems from Gordon Robertson's position, which you might have heard of or read in his book.

*A House Divide*—il s'agit de la réforme du Sénat. . .

and he is very eloquent in showing that for many reasons, this 23rd of June deadline is not a Constitutional must. Here again, obviously, there is some confusion as to the legal aspect of the question. Without confusion it would look a little bit boring. This confusion pertains to knowing whether Section 38 applies, and the rule of the expiration of 3 years from the adoption of the Accord.

Mr. Robertson suggests that we should immediately ask for a ruling by the Supreme Court of Canada, as to whether this 23rd of June is the ultimate deadline or not. It seems to be an acceptable solution. Nevertheless, it could prove quite dangerous. If the Supreme Court of Canada rules that the 23rd of June is not the ultimate deadline, you immediately can imagine what the consequences are going to be. More companion resolutions are going to pile on top of Mr. McKenna's. There won't be any end to the debate, and there is a risk of losing sight of Meech Lake's original intent, as perceived by Quebec. I have no absolute answer to your question, but I think that there are technical means of meeting the deadline of June 23.

**Mr. Desjardins:** Mr. Fontaine, I am happy to be able to talk to you again. We already had an opportunity to meet at the Official Languages Joint Committee. I personally would like to commend you for your militant attitude in defending the rights of the francophone minorities in Canada. Let us acknowledge the work done by people defending that cause.

Mr. Fontaine, I do agree with you about the companion resolution submitted by Mr. McKenna, when you say that he is first trying to get enough support from the Canadian population, before passing the Meech Lake Accord. But I think that we now have enough elements that should convince him to sign the Accord. Do you share that view with me?

**Mr. Fontaine:** I am not quite sure that we have reached a sufficient level of support, but I believe that things are in progress and that he watches with great interest what is happening. If other legislatures or provincial Premiers decide that is an interesting mechanism to get out of the deadlock on Meech, it might then be sufficient.

[Text]

**M. Desjardins:** Il est tout à fait évident, à la lumière de votre témoignage aujourd'hui, que pour vous, parmi la dizaine de propositions avancées par M. McKenna, la plus importante est celle concernant la promotion de la dualité canadienne.

Quelqu'un a déclaré tout à l'heure que le gouvernement n'assumait pas ses responsabilités vis-à-vis de la promotion de la dualité canadienne. Je pense que c'est méconnaître l'adoption de la nouvelle Loi sur les langues officielles de juillet 1988. Nous avons révisé la Loi de 1969 en incluant dans la partie VII des dispositions touchant la promotion du français et de l'anglais. J'aimerais lire l'article 41 qui traite de la promotion du français et de l'anglais. L'article 41 dit:

Le gouvernement fédéral s'engage à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement, ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Il me semble que cet engagement du gouvernement vis-à-vis de la promotion de la dualité canadienne est assez complet et ferme. Pour vous, est-ce déjà une garantie importante pour les minorités linguistiques au pays?

**Me Fontaine:** C'est une disposition intéressante. D'ailleurs, on avait été impliqués dans le processus d'adoption de la loi et on avait recommandé l'inclusion de cette clause-là.

Cependant, je crois que cela n'exclut pas la nécessité d'inscrire dans la Constitution le rôle du gouvernement central de faire la promotion de la dualité linguistique. Je sais qu'il peut y avoir certaines préoccupations. Je sympathise beaucoup avec la population du Québec lorsqu'elle est incertaine vis-à-vis de l'impact possible d'une clause de promotion de la dualité.

• 1820

Mais, je maintiens qu'il faut faire la part des choses. La clause de la dualité ne signifie pas, pour moi, une clause de bilinguisme, elle signifie autre chose. Elle reconnaît des collectivités et elle reconnaît aussi que l'une de ces collectivités, composées des communautés francophones et de la francophonie québécoise, est en position de faiblesse culturellement et linguistiquement. Ce qui est important.

Maintenant, il faut aussi voir ce rôle de promotion dans la Constitution et non pas seulement dans la Loi sur les langues officielles. Il y a plusieurs raisons. Le texte constitutionnel, je ne vous apprends rien en vous disant que c'est le contrat social. Il est important que le contrat social du Canada ne soit pas seulement un contrat social entre ce que j'appellerais «les majorités». Il faut que ce soit un contrat social visant à donner une espèce de vision dynamique de la minorité hors Québec. Si on n'a pas cette vision dynamique de l'avenir des francophones hors Québec qui est exprimée dans le contrat social, la Constitution, vous savez très bien qu'on les oublierait—et, on les a oubliés depuis longtemps—à moins qu'on injecte ce concept dynamique. La promotion est un concept beaucoup plus dynamique que celui de protection.

[Translation]

**Mr. Desjardins:** According to your testimony in front of the Committee today, it seems obvious that for you the most important proposal, out of the list of some 10 sections in McKenna's resolution, pertains to the promotion of Canadian duality.

I heard somebody say before that the government was not fulfilling its mandate concerning the promotion of that duality. This seems to me to ignore totally the new Official Languages Act of July 1988. The 1969 Act was amended, by entrenching in Part VII of the Act provisions pertaining to the promotion of French and English. I am going to read Section 41, on promotion of French and English.

41. The Government of Canada is committed to (a) enhancing the vitality of the English and French linguistic minority communities in Canada and supporting and assisting their development; and (b) fostering the full recognition and use of both English and French in Canadian society.

This seems to me to be a complete and resolute commitment by the government to promoting Canadian duality. Isn't it for you, an important safeguard concerning linguistic minorities in the country?

**Mr. Fontaine:** It is an interesting provision. We were involved in the discussion of the new Act, and had recommended the entrenchment of that specific clause.

But it does not preclude from entrenching in the Constitution the role of the central government in promoting linguistic duality. I know it might raise some concern. But I do really understand how the population of Quebec might feel some uncertainty about the possible impact of that kind of a clause asserting the promotion of that duality.

But I say that we have to be reasonable. The duality clause, to my mind, does not mean a bilingualism clause, it is something else. It recognizes communities and also recognizes the fact that one of those communities made up of Francophone communities and the Quebec Francophone community is in a weak position culturally and linguistically speaking. That is what is important.

Now, we also have to see this promotion role within the Constitution and not only within the Official Languages Act. There are many reasons. It is not a great revelation for you when I say that the constitutional text is our social contract. It is important that Canada's social contract not only be a social contract between what I would qualify as "the majorities". It has to be a social contract whose objective is to give a sort of dynamic vision of the minority outside of Quebec. If we do not have this dynamic vision of the future of Francophones outside of Quebec which is expressed in the social contract, the Constitution, you know very well that they will be forgotten—and they have been forgotten for quite a while—unless this dynamic concept is injected. Promotion is a far more dynamic concept than protection.

[Texte]

Sur le plan de la psychologie politique canadienne, je crois qu'on est en train de perdre énormément de terrain, surtout lorsqu'on donne un message qui a une fragilité certaine en ce qui concerne la francophonie au Québec, puisqu'on reconnaît au gouvernement du Québec et de l'Assemblée nationale le rôle de faire la promotion de cette fragilité. D'ailleurs, on reconnaît aussi l'existence de francophones à l'extérieur du Québec mais, on ne reconnaît pas la fragilité de cette existence en ne demandant pas au gouvernement fédéral et au Parlement fédéral d'en faire la promotion.

À moins qu'on puisse me convaincre que la la clause de la dualité est une clause de bilinguisme et qu'on fasse la promotion du bilinguisme partout sur le territoire canadien, je crois qu'il faut qu'on ait ce genre de clause dans la Constitution canadienne. Il y a suffisamment d'éléments pour mettre en doute que la clause de la dualité est une clause de bilinguisme. Je crois plutôt qu'il y a suffisamment d'arguments pour dire que ce n'est pas le cas. Le Comité aurait donc intérêt à regarder toute cette question pour la vider, pour voir que la clause de la dualité et de la promotion est une clause qui est contraire à la société distincte et à la clause de promotion au Québec.

Je crois que ce n'est pas suffisant de l'affirmer sans y regarder de plus près. Et c'est pour cette raison que j'invite le Comité à faire cette analyse. Il y aura sûrement d'autres personnes, des constitutionnalistes qui témoigneront devant vous. Il sera intéressant de voir quelle analyse ils en feront.

**M. Desjardins:** On a posé la question à M. McKenna et il a répondu oui. Est-ce dans le cadre des institutions fédérales?

**Me Fontaine:** Je le pense, absolument. Je me demande même si on ne devrait pas le préciser davantage. Je veux dire qu'on peut toujours le préciser davantage si on pense que c'est absolument nécessaire. Mais, vous savez déjà que la clause de sauvegarde, la paragraphe 2(4) de l'entente constitutionnelle, est venue après le mois d'avril, avec l'Accord du 3 juin. Le Québec lui-même s'était posé la question. Est-ce que la clause de la dualité pourrait être interprétée pour modifier le champ de juridiction du fédéral et des provinces? Et la clause de sauvegarde vient dire justement ce que vous suggérez. Lorsqu'on parle du rôle du gouvernement fédéral et du Parlement fédéral de faire la protection et éventuellement la promotion, il va de soi que c'est dans son champ de juridiction tout comme il va de soi que c'est dans le champ de juridiction du Québec de faire la promotion et la protection de la société distincte.

Si on n'en est pas assez certain, il faut le préciser davantage. Mais, il n'y a rien dans l'Accord du Lac Meech qui indique qu'il y a une modification des champs de juridiction des provinces et du fédéral.

**M. Desjardins:** Me permettez-vous une dernière question?

**Le président:** Oui.

**M. Desjardins:** C'est plutôt un commentaire que je voudrais de votre part. S'il y a quelqu'un qui saisit bien le pouls de la francophonie canadienne, c'est bien vous. On a vu dernièrement de l'hostilité naître au pays vis-à-vis les

[Traduction]

In terms of Canadian political psychology, I think that we are backpedaling enormously especially when we send out a message that suffers from a certain fragility in terms of Quebec's French nature as it is being recognized that the Quebec government and the National Assembly's roles are to promote this fragility. Besides, the existence of Francophones outside Quebec is also being recognized but the fragility of that existence is not being recognized if the federal government and the federal Parliament are not being asked to promote.

Unless I can be convinced that the duality clause is a bilingualism clause and that bilingualism will be promoted all across the Canadian territory, I think we need this kind of clause in the Canadian Constitution. There are sufficient elements to lead one to doubt that the duality clause is a bilingualism clause. Actually, I think that there is sufficient evidence to lead to that conclusion. So the committee should exhaustively examine this question to see if the duality and promotion clause is a clause contrary to the distinct society and the promotion in Quebec clause.

I do not think it is enough to say so without examining it further. That is why I would invite the committee to look at this. There will certainly be others, constitutionalists, who will come before you as witnesses. It will be interesting to see what their analysis is.

**Mr. Desjardins:** The question has already been put to Mr. McKenna and he answered yes. Is this within the framework of the federal institutions?

**Mr. Fontaine:** I think so, absolutely. I even wonder if it should not be made more specific. I mean, you can always be more specific if you think it is absolutely necessary. But you already know that the safeguard clause, paragraph 2(4) of the Constitutional Accord came after April with the June 3 version. Quebec itself wondered about that. Could the duality clause not be interpreted to change the jurisdiction of the federal and provincial governments? And the safeguard clause says exactly what you are suggesting. When you talk about the federal government's and the federal Parliament's role of protecting and eventually promoting, it goes without saying that that is within its jurisdiction, just as it goes without saying that it is within Quebec's jurisdiction to promote and protect the distinct society.

If there is not enough certainty about that, then it should be made more specific. However, there is nothing in the Meech Lake Accord indicating that there is a change in provincial or federal jurisdictions.

**Mr. Desjardins:** Will you allow me one last question?

**The Chairman:** Yes.

**Mr. Desjardins:** What I would like from you is more in way of a comment. If anyone has a finger on the pulse of Canada's French-speaking community, it has to be you. Recently, we have seen some hostility across the country

[Text]

minorités francophones. Je maintiens que c'est là le produit d'une minorité au pays et que l'ensemble des Canadiens sont favorables à la dualité canadienne. J'aimerais entendre votre commentaire sur les événements que nous avons connus au cours des derniers mois. D'après vous, est-ce vraiment l'action d'une minorité au pays? Croyez-vous que l'ensemble des Canadiens est ouvert à la dualité canadienne.

• 1825

**Me Fontaine:** Je ne parlerai pas des sondages pour l'appui ou non à l'Accord du lac Meech, mais des sondages qui concernent les questions linguistiques au Canada ou la présence de francophones partout au Canada. Je pense qu'ils indiquent clairement que la majorité des Canadiens sont tout à fait d'accord avec les efforts faits par le gouvernement fédéral et par certaines des provinces en matière linguistique, en matière de reconnaissance des communautés de langues officielles.

Les sondages d'il y a quatre ou cinq mois démontraient très clairement qu'une majorité de Canadiens appuient toujours ces initiatives. Ce qui n'a pas changé substantiellement depuis trois ou quatre ans et qui est même beaucoup plus grand que ce ne l'était en 1968, au début des politiques linguistiques.

**M. Desjardins:** Donc, c'est encourageant.

**Me Fontaine:** Ce qui ne veut pas dire qu'il ne faut pas exercer le genre de leadership que l'on revendique. Je crois qu'il faut aller beaucoup plus loin. Il serait surprenant de voir, par exemple, qui nous appuierait dans une telle initiative. On sait très bien que les grands journaux de l'ouest canadien sont beaucoup plus pro-communautés linguistiques que certains partis politiques et certains groupes de pression semblent l'indiquer.

Je crois qu'à chaque fois que le gouvernement canadien a pris des initiatives en faveur de la dualité canadienne, il a été, de façon générale, applaudi par l'opinion publique. Il y a toujours eu des dinosaures; il y a toujours eu ces groupes. Je ne pense pas cependant qu'ils représentent la majorité.

**M. Desjardins:** Merci beaucoup.

**Le président:** Monsieur Bird.

**M. Bird:** Merci, monsieur le président. Bienvenue, monsieur Fontaine.

First of all, I agree with you completely, as I understand what you are saying about the concept of promotion of linguistic minorities and the value it has to francophones outside of Quebec. I support that direction very strongly, as you probably have heard me say previously.

What does the promotion clause do for anglophones in Quebec?

**Me Fontaine:** C'est une question évidemment qui préoccupe à la fois la communauté anglophone du Québec comme le gouvernement du Québec, pour des raisons différentes.

Je veux quand même vous rappeler ce que signifie la clause de la dualité, selon moi. Elle signifie la reconnaissance de communautés linguistiques distinctes au Canada; et la clause de protection et de promotion est une clause qui

[Translation]

against Francophone minorities. I maintain that that comes from a minority within our country and that the majority of Canadians come down in favour of the Canadian duality. I would like to hear your comments on the events that have been going on during the last few months. In your opinion, are those really the acts of a minority in our country? Do you believe that the majority of Canadians is open to Canadian duality.

**Mr. Fontaine:** I won't say anything about the polls concerning support or rejection of the Meech Lake Accord but I will say something about the polls concerning the question of languages in Canada or the presence of francophones all across the country. I think that they clearly indicate that the majority of Canadians are quite in agreement with the efforts being made by the federal government and some of the provinces in the areas of language and recognition of official languages communities.

The polls taken 4 or 5 months ago showed very clearly that a majority of Canadians still support those initiatives. That has not actually changed substantially during the last 3 or 4 years and it is even higher than it was in 1968 which marks the beginnings of language policy.

**Mr. Desjardins:** So that is encouraging.

**Mr. Fontaine:** Which does not mean that the kind of leadership that is being asked for should not be shown. I think it must go much further. It would be astonishing, for example, to see who would support us in such an undertaking. We know very well that the bigger western newspapers are far more pro-language communities than certain political parties or lobby groups would seem to indicate.

I think that everytime the Canadian government has shown initiative in favour of Canadian duality, in general terms, public opinion has applauded. There will always be dinosaurs; those groups have always been with us. However, I do not think they represent the majority.

**Mr. Desjardins:** Thank you very much.

**The Chairman:** Mr. Bird.

**Mr. Bird:** Thank you, Mr. Chairman. Welcome, Mr. Fontaine.

Tout d'abord, je suis tout à fait d'accord avec vous puisque je comprends ce que vous dites à propos du concept de la promotion des minorités linguistiques et de ce que cela représente pour les francophones hors Québec. Je vous appuie très fortement dans cette orientation comme vous me l'avez probablement entendu dire plus tôt.

Que fait la clause «promotion» pour les anglophones du Québec?

**Mr. Fontaine:** Of course this question concerns both Quebec's anglophone community as well as Quebec's government for different reasons.

I still would like to remind you what the duality clause means, in my opinion. It means recognition of distinct linguistic communities within Canada; and the protection and promotion clause is a clause that gives governments and

[Texte]

attribue un rôle d'intervention aux gouvernements et au Parlement, en faveur de l'une ou l'autre de ces communautés, là où elle se situe. Cette intervention est nécessaire là où on n'a pas suffisamment d'institutions dans la communauté, pas suffisamment de réseaux sociaux, de réseaux économiques, de réseaux culturels pour maintenir la communauté en question.

Vous me permettez de prendre cette définition ou cette conception de la dualité et de la clause de promotion et de l'appliquer au Québec. Prenons un exemple dans le domaine des communications. Laquelle des communautés anglophone ou francophone au Québec a un plus grand besoin d'interventions étatiques en matière de réseaux de communications radiophoniques, de télévision ou autres?

On sait très bien que dans le continent nord-américain, à Montréal, par exemple, vous avez beaucoup plus de canaux en langue anglaise qu'en langue française. L'introduction massive de produits culturels de langue anglaise au Québec, à l'heure actuelle, fait en sorte que la protection n'est pas nécessaire à la communauté anglophone du Québec.

Prenons d'autres secteurs d'activité, les soins de santé, par exemple. Déjà au Québec, et depuis longtemps, la communauté anglophone a tout un réseau d'institutions de santé. La Loi 142 du Québec, avec une entente bilatérale fédérale-provinciale vient appuyer l'initiative du gouvernement du Québec en matière de soins de santé pour la collectivité anglophone au Québec.

• 1830

Je veux démontrer ici que le rôle de la promotion vis-à-vis la dualité est un rôle d'intervention des appareils de l'État, en faveur du groupe linguistique qui a besoin d'un appui, d'une intervention étatique pour assurer un complément d'institution.

Est-ce que la communauté anglophone du Québec à l'heure actuelle en a besoin? Je ne suis pas nécessairement en mesure de pouvoir répondre. Mais, ce que je trouve intéressant dans cette clause de la promotion, c'est une interprétation dynamique avec l'effet de la pondeuse, si vous me permettez l'expression.

M. Bourassa l'a dit lui-même en introduisant la Loi 178. Il se peut que dans cinq ans, au moment de réitérer la clause nonobstant, la situation de l'équilibre entre la langue anglaise et la langue française ferait en sorte qu'on n'aurait pas besoin de réintroduire la Loi 178. Peut-être que dans l'avenir, la pondeuse fera en sorte que ce ne sera plus la langue française au Québec qui sera menacée, mais la langue anglaise. À ce moment, la clause de promotion pourrait servir à consolider les institutions de la minorité anglophone au Québec. À mon point de vue, jamais le gouvernement du Québec n'a essayé de créer le génocide culturel de la minorité anglophone du Québec. Il n'y a personne qui peut argumenter que les politiques du gouvernement du Québec sont des politiques de génocide culturel pour la minorité anglophone. Au contraire, je pense qu'elles ont soutenu les institutions: on pense à toutes les universités, les institutions de santé, etc.

Mais, peut-être qu'un jour la pondeuse ira dans l'autre sens, que la langue et la culture françaises seront en position de force par rapport à la langue anglaise. Alors, on pourra se servir d'une clause de la promotion de la dualité pour maintenir cette partie de la dualité présente au Québec, la communauté anglophone.

[Traduction]

Parliament an interventionist role in favour of one or the other of these communities wherever it may be. Intervention is necessary where you don't have enough institutions within the community, not enough social networks, economic networks, cultural networks to maintain the community in question.

Now, allow me to use this definition or concept of duality and the promotion clause and apply these to Quebec. Let's take the area of communications, for example. Which one of the anglophone or the francophone communities in Quebec has a greater need of state intervention in the area of radio, television or other communications networks?

We know very well that on this North-American continent, in Montreal, for example, you have far more English language than French language channels. Massive introduction of English language cultural products in Quebec, at the present time, means that there is no protection required for Quebec's anglophone community.

Let's take other areas of activity, health care, for example. For ever so long now, in Quebec, the English speaking community has enjoyed a whole network of health institutions. Quebec's Bill 142, with a bilateral federal-provincial agreement supports the Quebec Government's initiative in the area of health care for Quebec's anglophone community.

What I want to demonstrate here is that the role of promoting duality implies government intervention on behalf of the linguistic group that needs support from government agencies to supplement its own institutions.

Is the anglophone community in Quebec currently in need of such intervention? I am not necessarily in a position to reply. However, what I find interesting about the promotion clause is the possibility of a dynamic interpretation that would take into account the pendulum effect.

Mr. Bourassa himself raised this point in introducing Bill 178. Perhaps in 5 years, when it comes time to re-enact the notwithstanding clause, the equilibrium between the English and French languages will be such that there will be no need to reintroduce Bill 178. Perhaps in the future, the swing of the pendulum will be such that it will no longer be the French, but the English language that is threatened in Quebec. At that point, the promotion clause could be used to strengthen the institutions of the anglophone minority in Quebec. In my opinion, the government of Quebec has never attempted a cultural genocide of the anglophone minority in the province. Nobody could argue that Quebec's policies have as their objective their cultural genocide of the anglophone minority. On the contrary, I believe those policies have supported anglophone institutions: The universities, the health centres, and so on.

However, the pendulum may one day swing in the other direction, and the French language and culture may be in a position of strength vis-à-vis the English language. At that point, the clause providing for the promotion of duality may be used to maintain the anglophone community, which represents one half of that duality in Quebec.

[Text]

**Mr. Bird:** You have used the term “a bilingualism law”. How would you describe a bilingualism law? Is Bill 88 in New Brunswick a bilingualism law, in your view? You used the term in your previous comments. I want to know what you mean by that.

**Me Fontaine:** Je dirais qu’au Nouveau-Brunswick, une loi en faveur des langues officielles serait la Loi sur les langues officielles, au Nouveau-Brunswick, de 1969. Bref! Une loi qui porte sur les langues officielles. Mais la Loi 88 qui reconnaît l’égalité des communautés de langues officielles n’est pas une loi qui porte sur les langues officielles, mais bien sur les communautés francophone et anglophone. Et donc, c’est le fondement même de l’utilité d’une politique de langues officielles.

L’anomalie au Canada—c’est ce qu’on a argumenté pour devoir inscrire la clause de la dualité—est que depuis 20 ans on reconnaissait des langues officielles. Mais, il n’y avait pas de raison philosophique ou de raison fondamentale pour reconnaître les langues officielles. Pour la première fois, dans la Constitution on dit qu’il y a deux grandes collectivités de langue officielle au Canada et voilà pourquoi il y a des langues officielles au pays. Là est toute la différence; je ne sais pas si vous la saisissez. Il y a toute une différence entre une législation qui a trait aux communautés de langue officielle et une législation qui a trait aux langues officielles. Vous êtes un parlant de langue française ou de langue anglaise, mais vous n’appartenez pas simultanément, nécessairement, aux deux communautés de langue officielle. Peut-être que oui par vos parents, mais ce n’est pas toujours le cas de tout le monde.

Alors, il y a une différence marquée entre les deux. C’est pourquoi je dis qu’il est faux d’interpréter la clause de la dualité simplement comme une clause de bilinguisme. Elle est déjà là, la clause de bilinguisme; mais elle est à l’article 16 de la Charte.

**Le président:** J’ai des questions aussi parce que vous avez dit beaucoup de choses, monsieur Fontaine. Il y a certaines choses que je veux éclaircir avant que vous nous quittiez aujourd’hui.

Monsieur Robichaud.

**M. Robichaud:** Merci, monsieur le président.

Il me fait particulièrement plaisir, Yvon, de vous accueillir ici et de vous souhaiter la bienvenue. Je dois souligner qu’Yvon a été élevé dans le beau village de St-Louis de Kent, dans le comté de Kent, dans le sud-est du Nouveau-Brunswick. J’en suis tout fier parce que c’est aussi là que je demeure. Alors, bienvenue Yvon; il est agréable de vous voir.

On a dit que vous avez été impliqué dans les dossiers qui touchaient les langues avec différents groupes. Je suis sûr que vous avez eu l’occasion de discuter avec les gens qui se sentent un peu menacés par la promotion de la dualité linguistique.

• 1835

Vous avez choisi aujourd’hui de traiter principalement de cette promotion. Est-ce parce que, selon vous, c’est quelque chose qui sera difficile à faire accepter aux gens qui ont peur de cet article-là?

**Me Fontaine:** Je me suis mis dans l’esprit de la résolution d’accompagnement du premier ministre McKenna. Le but même de ce Comité est d’analyser les mérites de cette résolution.

[Translation]

**M. Bird:** Vous avez parlé de la «loi sur le bilinguisme». Que voulez-vous dire au juste? Le projet de loi 88, au Nouveau-Brunswick, constitue-t-il une loi sur le bilinguisme? Vous vous êtes servi de ce terme tout à l’heure. Je voudrais comprendre ce que vous entendez par là.

**Mr. Fontaine:** I would say that, in New Brunswick, the Official Languages Act of 1969 would be a law in favour of official languages—a law concerning official languages. Bill 88, on the other hand, recognizes the equality of the two official linguistic communities, and thus is not a law on official languages, but rather a law on the anglophone and francophone communities. It is from that basis that an official languages policy draws its usefulness.

The anomaly in Canada—and this was the argument put forward to explain the necessity of including the duality clause—is that official languages have been recognized for 20 years, but there has been no fundamental reason or philosophical basis for this recognition. For the first time, we are stating in the Constitution that there are two great language communities in Canada, and that is why the country has two official languages. That represents a fundamental change; I do not know whether you perceive it. There is a world of difference between a law on official linguistic communities and a law on official languages. You may speak English or French, but you do not necessarily belong to both official language communities. Perhaps you do through your parents, but that is not always the case. So, there is a significant difference.

That is why I say that to consider the duality clause as simply a bilingualism clause is to interpret it wrongly. There is already a bilingualism clause in the Charter: Section 16.

**The Chairman:** I also have questions, since you have said many things, Mr. Fontaine. I would like to clarify some of them before you leave us.

Mr. Robichaud.

**Mr. Robichaud:** Thank you, Mr. Chairman.

I am particularly delighted to welcome you here today, Yvon. I must point out that Yvon was raised in the beautiful village of St-Louis de Kent, in the county of Kent, in South-Eastern New Brunswick. I am particularly proud of this because that is where I live too. So, welcome, Yvon; it is a pleasure to see you.

You have been involved in language issues through various groups. I am sure you have had the opportunity to talk to the people who feel somewhat threatened by the promotion of linguistic duality.

In your comments today, you have dealt primarily with promotion. Did you do so because, in your opinion, it is something we are going to have a hard time getting people who are afraid of that section to accept?

**Mr. Fontaine:** My comments were made in the spirit of Premier McKenna’s companion resolution. The committee’s objective is to study the merits of that resolution.

[Texte]

J'aurais pu vous parler d'autres dispositions sur les territoires, sur les revendications des groupes de femmes, etc. car j'aurais des choses à dire sur ces questions-là, mais j'ai choisi de parler surtout de l'élément de la promotion pour deux raisons: d'abord, parce que c'est certainement l'élément qui me tient le plus à coeur; deuxièmement, parce que je crois que l'un des objectifs du Comité devrait être d'engager le dialogue.

J'ai parlé d'engager le dialogue avec le Québec, mais on devrait aussi l'engager avec le Canada anglais. Si le Québec a des préoccupations, elles ne sont pas de même nature que celles du Canada anglais. Le Canada anglais a les préoccupations que M. Nystrom a bien voulu mentionner. Il y a un *backlash* car on a peur des conséquences politiques. Au Québec, on a peur que cela vienne miner ce qu'on a acquis de peine et de misère, c'est-à-dire la clause de la société distincte, qu'en fait on n'a même pas encore acquise. Il y a un certain premier ministre Wells qui pense que la société du Québec n'est pas distincte.

J'ai voulu vous parler de cela, non pas parce que les chances de cet élément sont moindres ou meilleures que celles des autres, mais parce que je crois que c'est un des éléments qui pourraient servir à rééquilibrer le débat. Je pense particulièrement à votre propre parti, monsieur Robichaud, qui avait beaucoup de difficulté en ce qui concerne l'équilibre de la clause de la dualité et la clause de la société distincte. Je crois que le mérite de l'inclusion de la clause de promotion sera de rendre beaucoup plus acceptable pour l'ensemble de la population la clause de la société distincte. Je ne pense pas qu'on doive nécessairement accepter la clause de promotion pour essayer de vendre la clause de la société distincte, mais pourquoi pas, dans la mesure où elles sont compatibles et non contradictoires?

C'est pour cela que j'ai voulu en parler, mais aussi pour essayer de répondre indirectement à certaines personnes qui ont fait l'analyse de la clause de la promotion de manière non convaincante et chancelante. Il s'agit de collègues constitutionnalistes du Québec. Je suis leur ami par ailleurs, mais je pense qu'ils ont du mal à se convaincre eux-mêmes et qu'ils sont loin d'être convaincants dans leur interprétation de la clause de promotion. C'est pour cela que j'ai choisi de parler de cette question-là aujourd'hui.

**Le président:** Monsieur le doyen, je voudrais que vous me donniez certaines précisions sur ce que vous nous avez dit cet après-midi. Vous avez touché beaucoup de sujets.

D'abord, sur la question de la promotion, pour essayer d'en finir, vous dites qu'il s'agit bel et bien d'un champ de compétence fédéral lorsqu'on fait référence à la notion de promotion contenue dans la proposition d'accompagnement de M. McKenna.

Vous ne vous opposeriez pas à ce qu'on affirme qu'il s'agit d'un champ de compétence fédéral, à ce qu'on circonscrive ce champ de compétence comme on l'a fait dans l'Accord du lac Meech, au paragraphe 4 de l'article 2, pour la notion de société distincte et de dualité linguistique. Est-ce exact?

[Traduction]

I could have discussed other provisions, concerning the Territories, the demands made by women's groups, and so on, as I would also have had something to say about them, but I chose to concentrate on promotion for two reasons: first, because it is the issue closest to my heart, and second, because I believe that getting a dialogue going should be one of the committee's objectives.

I talked about starting a dialogue with Quebec, but that also applies to English Canada. Quebec has concerns, but they are not the same as English Canada's. English Canada is concerned with the issues that Mr. Nystrom mentioned. There is a backlash, based on a fear of the political consequences. In Quebec, there is a fear that the hard-earned distinct society clause, which in fact has still not been won, will be undermined. A certain Premier Wells does not believe that Quebec constitutes a distinct society.

I wanted to discuss this provision with you, not because it has any more or less of a chance than any other provision, but because I believe it is one of the things that could help strike a balance in the debate. I am thinking of your own party in particular, Mr. Robichaud, which had so much trouble with the balance between the duality clause and the distinct society clause. I believe the merit of including the promotion clause lies in the fact that it will make it much easier for Canadians to accept the distinct society clause. I do not think we should necessarily accept the promotion clause in order to sell the distinct society clause, but why not, to the extent that they are compatible, and not contradictory?

That is why I wanted to discuss it, but I also wanted to do so in order to respond indirectly to certain persons, who have put forward a tenuous and unconvincing analysis of the promotion clause. I am speaking of some of my fellow constitutional experts in Quebec. That said, they are my friends, but I think they are having trouble convincing themselves and that they are far from being convincing in their interpretation of the promotion clause. That is why I chose to discuss that issue today.

**The Chairman:** Dean Fontaine, I would like to ask for clarification of some of the things you said this afternoon. You touched on a lot of subjects.

First, on the issue of promotion, to try and wrap things up: you say that the reference to promotion contained in Mr. McKenna's companion resolution indeed falls within federal jurisdiction.

So, you would not be opposed to our stating that this is an area of federal jurisdiction, to our outlining that area of jurisdiction as the Meech Lake Accord does in section 2, subsection 4, in terms of the notions of distinct society and linguistic duality. Am I right?

[Text]

**Me Fontaine:** Je ne m'opposerais pas à l'objectif noble qu'est le vôtre, mais je pense que ce serait redondant au point de vue constitutionnel. La clause de M. McKenna est à l'intérieur de l'article 2 et le paragraphe 2(4) se réfère à l'ensemble de l'article 2. Ce serait dire deux fois la même chose. Je suis certainement d'accord sur l'objectif que vous énoncez.

**Le président:** Vous êtes toujours d'accord pour revenir au point de départ, je pense. Comme les autres témoins qu'on a entendus aujourd'hui, vous êtes d'accord sur l'exercice commencé en 1986 qui a mené à la signature de l'Accord du lac Meech. Vous êtes d'accord sur les deux décisions prises lors de la Conférence annuelle des premiers ministres à Edmonton, en Alberta: la prochaine ronde de négociations constitutionnelles devait avoir pour but de faire adhérer le Québec à la Constitution de 1982, et les premiers ministres des provinces de l'époque reconnaissaient que les cinq sujets de discussion mis sur la table par le Québec devaient constituer la base de cette discussion-là. Pensez-vous toujours de cette manière?

• 1840

**Me Fontaine:** Je sais très bien que vous êtes avocat de formation, monsieur le président, et je ne sais pas si c'est un contre-interrogatoire. Comme je ne sais pas quelle sera votre deuxième question, je vais faire bien attention en répondant à votre question.

On a dit dès le départ qu'on trouvait tout à fait légitime que les considérations fondamentales de la ronde constitutionnelle résultant de l'Accord du lac Meech soient les considérations québécoises. Par ailleurs, on avait dit qu'on ne pouvait pas construire un pilier répondant aux conditions du Québec, mais qui ferait s'écrouler une autre partie de la réalité canadienne. Est-ce que vous me suivez?

**Le président:** Oui.

**Me Fontaine:** On voulait éviter d'inscrire dans la Constitution quelque chose qui, par la suite, serait incompatible avec d'autres objectifs qui devaient suivre, de là l'insistance des francophones hors Québec qu'une clause de dualité devait nécessairement accompagner la clause de société distincte.

On l'a eue, et je pense qu'on a applaudi cette initiative-là. Cependant, on avait regretté au départ que, tout en reconnaissant la fragilité de la société distincte au Québec et donc en donnant le rôle de promotion au Québec, on n'ait pas fait de même pour l'ensemble de la dualité. On reconnaissait un état de fait qui était la dualité, mais on ne semblait pas reconnaître la fragilité dans laquelle vivaient les communautés qui composaient la dualité. Pour cette raison-là, on a toujours affirmé qu'il fallait rééquilibrer les choses en reconnaissant cette fragilité. Si ce message était transmis de la façon dont le propose M. McKenna dans sa résolution d'accompagnement, cela ne mettait pas en péril les acquis du Québec, dont la clause de la société distincte. Je crois que juridiquement, en est encore à faire la preuve du contraire de ce que nous avançons.

[Translation]

**Mr. Fontaine:** I would not be opposed to that noble objective, but I do believe that it would be redundant from a constitutional point of view. Mr. McKenna's clause would be included in section 2, and subsection (4) refers to section 2 as a whole. You would be saying the same thing twice. I certainly agree with the objective you stated.

**The Chairman:** I think you would still agree to go back to the beginning. Like the other witnesses we have heard today, you approve of the exercise that started in 1986 and led to the signing of the Meech Lake Accord. You approve of the two decisions made at the annual First Ministers' Conference in Edmonton, Alberta: that bringing Quebec into the 1982 Constitution be the goal of the next round of constitutional negotiations and that the five topics that Quebec put on the table be the basis for those discussions, as recognized by the provincial Premiers at the time. Is your thinking still the same today?

**Mr. Fontaine:** I am well aware that you are a lawyer, Mr. Chairman, and therefore wonder if you might be cross-examining me. As I don't know what your next question will be, I shall be very careful in answering this one.

From the start, it was felt that the basic considerations of the constitutional debate stemming from the Meech Lake Accord would legitimately be about Quebec. It was also felt that no solid base could be built that would meet Quebec's requirements without destroying another part of Canada. Do you follow what I am saying?

**The Chairman:** Yes.

**Mr. Fontaine:** We wanted to avoid writing into the Constitution something which would prove incompatible with later objectives. That is why francophones outside Quebec insisted on a duality clause to go with the distinct society clause.

Their demands were met and I think everyone applauded that initiative. However, it was also felt that in recognizing the fragile nature of Quebec's distinct society, which also gave Quebec the role of promoter, the same was not done for the dual nature of Canada as a whole. While duality was recognized, the fragile nature of that duality within the communities involved was not. That is why we have always called for the balance that recognition of the duality would bring. If this message were transmitted in the way that Mr. McKenna has indicated in his companion resolution, what Quebec has already gained, namely the notwithstanding clause, would remain untouched. I believe that from a legal standpoint, action is still being taken to try to disprove that theory.

[Texte]

**Le président:** Permettez-moi de vous poser la question autrement. Mon but est de savoir si vous pensez que l'objectif fixé en 1986 ne tient plus, qu'il faut maintenant élargir le débat. Par exemple, deux, trois, quatre ou cinq groupes pourraient dire: Non, non, il n'y a pas que le Québec; il y a nous aussi. Pensez-vous qu'on en soit rendu là?

**Me Fontaine:** Malheureusement, il y en a qui aimeraient qu'on en soit rendu là. Ce n'est certainement pas ma position. Je crois que l'objectif qu'on s'est fixé en 1986 devrait toujours être notre objectif. Même en essayant de trouver une solution à l'impasse de Meech, on ne doit pas perdre de vue l'objectif de 1986. En ce sens-là, je suis tout à fait d'accord avec vous.

**Le président:** Merci. C'est ce que je voulais savoir.

Vous avez fait allusion à la résolution de l'Assemblée nationale. J'ai lu très attentivement la résolution de l'Assemblée nationale. Je ne sais pas si je vous ai bien compris, mais vous semblez l'interpréter comme si elle excluait toute possibilité qu'on puisse adopter, un jour ou l'autre, la résolution, ou une partie de la résolution, ou une partie divisée de la résolution de M. McKenna. Ce n'est pas l'interprétation que j'en fais.

**Me Fontaine:** Je suis content que vous souleviez cette question. La perception qu'on a du vote de l'Assemblée nationale est qu'on a rejeté à tout jamais les propositions de M. McKenna. Mais à la lecture du libellé de la résolution de l'Assemblée nationale, je crois que vous avez tout à fait raison. Si vous parlez aux gens du Nouveau-Brunswick, ils vont dire qu'ils voient là toutes sortes de portes d'ouverture. Effectivement, il y a des portes d'ouvertures. À un moment donné, on dit qu'il n'est pas question d'appuyer la résolution d'accompagnement de M. McKenna tout aussi longtemps que l'Accord du Lac Meech ne fera pas partie de la Constitution. Je crois que c'est là que réside le mérite du processus proposé par M. McKenna. Il ne cherche pas nécessairement à faire inscrire dans la Constitution le contenu de sa résolution d'accompagnement avant l'adoption de l'Accord du lac Meech.

Je crois qu'il y a encore beaucoup d'espoir du côté du gouvernement du Québec. Il est temps qu'on fasse quelque chose pour effacer la perception de l'opinion publique du Québec, à savoir qu'il s'agit d'une fin de non-recevoir.

**Le président:** Je n'irai pas plus loin parce qu'il s'agit d'une question politique. De mon côté, je reconnais qu'il y a certainement là l'expression d'une volonté politique, et je suis heureux de vous entendre dire que vous l'interprétez de la même façon que moi, à savoir que les portes ne sont pas toutes fermées.

Vous avez également dit que la Constitution du pays était le contrat social. Vous conviendrez avec moi que c'est une partie du contrat social d'un pays. Plusieurs éléments constituent le contrat social d'un pays. Il y en a qui sont formels, et même très formels comme la constitution, et il y a des parties non écrites du contrat social dans une société. Vous convenez de cela avec moi.

[Traduction]

**The Chairman:** Let me rephrase my question. I would like to know whether you think the objective that was set in 1986 is no longer valid and whether the debate has to be broadened. For example, 2, 3, 4 or 5 groups might say: No, no, it is more than just Quebec. We count, too. Do you think things have come to that?

**Mr. Fontaine:** Unfortunately, that is what some people believe, although that certainly is not my position. I believe that the objective that was set in 1986 should continue to be our objective. Even in our efforts to find a way out of the Meech Lake Accord, we must not lose sight of the 1986 objective. I agree wholeheartedly with you on that.

**The Chairman:** Thank you. That is what I wanted to know.

You alluded to the resolution put forth by the National Assembly, which I read very carefully. I don't know whether I understood you clearly or not, but you seem to interpret that resolution as precluding the adoption one day, in whole or in part, of Mr. McKenna's resolution. That is not how I see it.

**Mr. Fontaine:** I am pleased to see you raise that issue. What came through in the National Assembly vote was that Mr. McKenna's proposal would never be accepted. However, based on the wording of the resolution, you are perfectly correct. If you talk to the people of New Brunswick, they will tell you that they see all kinds of possibilities. And there are. At one point, it was said that there was no question of supporting Mr. McKenna's companion resolution proposal as long as the Meech Lake Accord was not written into the constitution. In my opinion, therein lies the merit of Mr. McKenna's proposal. He is not looking to have his companion resolution written into the Constitution prior to the passage of the Meech Lake Accord.

I think there is still a great deal of hope left in regard to the Quebec Government. The time has come to do something about the way the public perceives Quebec's position, namely as a dead end.

**The Chairman:** I will stop there because I think the issue is a political one. Personally, I consider that as a form of expressing political will and I am glad to see that you share my feeling that some doors remain open.

You have also stated that the Constitution was a social contract. You will agree with me that the social contract of a country is made up not only of its constitution, but of several other elements as well. Some of those elements are formal, and even quite formal like the constitution, while others are unwritten. I think you agree with me on that.

[Text]

**Le président:** Une partie du contrat social d'une société peut être ses lois, sans que ces lois aient nécessairement un caractère constitutionnel.

**Me Fontaine:** Oui, mais si, comme le député Desjardins, vous me demandez si les dispositions de la Loi sur les langues officielles sont l'équivalent de ce qui est demandé dans la résolution d'accompagnement de M. McKenna, je vous dirai non, pour les mêmes raisons que j'ai énoncées tout à l'heure. Je pense que ce n'est pas suffisant, parce qu'il faut afficher cela beaucoup plus ouvertement.

**Le président:** J'apprécie la nuance que vous apportez. Ce que je voulais vous entendre dire, c'est que les lois sont une partie importante du contrat social dans une société.

**Me Fontaine:** C'est un contrat qui est facilement résiliable, et c'est ce qui nous préoccupe le plus.

**Le président:** J'ai été agacé par l'exemple que vous avez donné à propos de la promotion de la dualité linguistique dans le pays. Vous avez fait allusion, je pense—je vous dis cela sous toutes réserves—, à la Loi 142 au Québec dans le domaine des services sociaux, qui reconnaît à la minorité anglophone du Québec le droit de recevoir un certain nombre de services sociaux. C'est une initiative qui est appuyée financièrement par le gouvernement fédéral. Vous avez utilisé cette loi comme un exemple possible d'intervention du gouvernement fédéral grâce à ce rôle de promotion qui lui serait attribué. C'est de cette façon que j'ai compris votre exemple et cela m'agace pour la raison suivante: la Loi 142 est nettement de juridiction provinciale. Je veux que ce soit très clair.

**Me Fontaine:** Si vous avez compris de mes propos qu'on pourrait voir dans la clause de promotion le droit pour le gouvernement fédéral d'intervenir dans une matière comme celle qui est touchée par la Loi 142, ce n'est pas du tout ce que j'ai voulu dire.

J'ai donné cela comme un exemple d'un domaine où le gouvernement fédéral pourrait intervenir, mais avec l'accord du gouvernement du Québec. C'est à la suite d'une entente bilatérale entre le Québec et le fédéral que le fédéral a accepté de payer une partie des sommes nécessaires à la mise en oeuvre de la loi en question. Jamais je n'ai voulu dire que le gouvernement fédéral pourrait prendre une initiative comme celle-là. À ce moment-là, il s'ingérerait carrément dans un champ de compétence de la province.

**Le président:** Vous avez aussi donné l'exemple du domaine des communications qui relève en grande partie. . .

**Me Fontaine:** Du fédéral.

**Le président:** Ce n'est pas une question réglée à tout jamais—on en a entendu parler dernièrement—, mais elle relève en grande partie du gouvernement fédéral.

**Me Fontaine:** Quand je vous ai donné cet exemple, je vous ai bien dit qu'à mon sens, l'intervention du fédéral en matière des communications au Québec devait être faite en faveur des institutions de langue française et non en faveur des institutions de langue anglaise.

[Translation]

**The Chairman:** Part of a country's social contract may lie in its legislation even though that legislation may not have a constitutional flavour.

**Mr. Fontaine:** Yes, but if, like Mr. Desjardins, you are asking me whether the provisions of the Official Languages Act are the equivalent to that contained in Mr. McKenna's companion resolution, I would have to say no for the same reasons I stated earlier. I do not feel that is going far enough; it must be stated clearly.

**The Chairman:** Thank you for pointing out that slight difference. What I wanted to hear you say was that a country's legislation was an important part of its social contract.

**Mr. Fontaine:** Such a contract can easily be rescinded and that is our main concern.

**The Chairman:** I was bothered by your example on the promotion of our country's linguistic duality. You referred to, I think—and I say this with reservations—Quebec's Bill 142 on social services, which gives Quebec's anglophone minority the right to receive certain social services. The federal government is supporting that initiative financially. You used that Bill as a possible example of federal government intervention as part of its promotional role. That is how I understood your example, and it bothered me because Bill 142 is clearly a matter of provincial jurisdiction. I want to make that very clear.

**Mr. Fontaine:** If you read into what I said that the promotional clause could be construed as conferring upon the federal government the right to intervene in matters such as those covered by Bill 142, I have not expressed myself clearly.

I used that as an example of one area where the federal government could intervene, with the Quebec government's agreement. The federal government agreed to partially finance the implementation of that Bill under a bilateral agreement with Quebec. I never meant to say that the federal government could take that type of initiative on its own. If it did, it would be interfering in matters of provincial jurisdiction.

**The Chairman:** You also gave as an example communications, which fall mainly under the jurisdiction of the. . .

**Mr. Fontaine:** . . .federal government.

**The Chairman:** The book is not closed on that—it came up again recently—, but communications fall mainly under the jurisdiction of the federal government.

**Mr. Fontaine:** In using that example, I clearly indicated that, in my view, federal intervention in the field of communications in Quebec should be in favour of French-language institutions and not English-language institutions.

[Texte]

**Le président:** Je vous ferai remarquer que les pouvoirs d'intervention que se donne le gouvernement fédéral dans le domaine des communications ont permis récemment au CRTC de rendre une décision qui a fait en sorte que le pourcentage de français parlé aux postes de radio a augmenté de 55 à 65 p. 100 au Québec récemment.

Cela m'a fait sourire lorsque la décision a été rendue et a été acceptée, parce que personne, ni au Québec ni ailleurs, n'a protesté du fait qu'on brimait la liberté d'expression. Il me semble que lorsqu'une institution fédérale intervient au Québec pour dire aux postes de radio francophones que le contenu contenu francophone doit augmenter de 55 à 65 p. 100, c'est très clair qu'il y a là une contrainte à la liberté d'expression, mais personne n'a dit un seul mot. J'ai surveillé cela de près: pas un seul mot de protestation, monsieur le doyen. Pourquoi?

**Me Fontaine:** Je pourrais vous entretenir de cette question pendant 15 minutes. Voilà un autre exemple où le fédéral a compris le sens qu'il doit donner à la dualité, même s'il n'est pas là. Le gouvernement fédéral a toujours dit qu'il faisait déjà la promotion de la dualité canadienne.

Le projet de loi sur la radiodiffusion était mort au *Feuilleton* juste avant la dernière élection. Il a été repris, et je ne sais pas où vous en êtes maintenant. Analysez-le de près ce projet de loi. Vous verrez que l'on fait référence à plusieurs endroits à la dualité, etc. . . Mais, lorsqu'il s'agit de mesures très précises, il fait référence au caractère français du Québec. C'est ce genre d'exemple qu'il faut amener à l'appui d'une interprétation pro-francophone de la clause de la promotion. Ce qui rejoint tout à fait l'exemple que vous donnez de la directive du CRTC.

• 1850

**Le président:** Ce qui m'amène à conclure, monsieur le doyen, que les mentalités évoluent de manière inégale, sur différents sujets au pays. Il est pris pour acquis que dans ces domaines, le gouvernement fédéral peut intervenir, peut limiter la liberté d'expression, peut faire des choses, alors qu'à côté, dans le fond, ce sont les mêmes principes qui jouent, ce sont les mêmes personnes, ce sont les mêmes communautés. Mais, dans des domaines différents, on voit les choses différemment. Ce qui me donne à penser et me fait conclure, sans aller plus loin, que les mentalités évoluent différemment et pas de la même façon, dépendant de quelle façon on voit les choses, de quelle façon elles ont peut-être été traitées historiquement.

On vous remercie beaucoup. Vous êtes très éloquent. C'est un honneur d'avoir pu vous rencontrer. On attend votre mémoire avec beaucoup d'intérêt.

**Me Fontaine:** Merci. Le plaisir a été pour moi. Je vous souhaite de bonnes délibérations.

**Le président:** Nous reprenons demain matin, à 9 heures.

[Traduction]

**The Chairman:** I will have you note that the power of intervention the federal government conferred upon itself in the area of communications led to a recent CRTC ruling to raise the French-language content on Quebec radio waves from 55% to 65%.

I had to smile when that ruling was handed down and agreed to because no one, either in Quebec or elsewhere, argued that freedom of expression was being curtailed. It seems to me that when a federal institution tells Quebec French-language stations to increase their French content by 55% to 65%, freedom of expression is clearly being curtailed, but no one said a word. I kept my ears open, Mr. Fontaine, but I did not hear a single word of protest. Why is that?

**Mr. Fontaine:** I could spend the next 15 minutes telling you why. That is yet another example of the federal government's understanding of the meaning that should be given to duality, even if the meaning is not there. The federal government has always claimed that it was already promoting Canada's dual nature.

The broadcasting bill died on the Order Paper just before the last election. It has since been revived, but I don't know how far along it has come in the legislative process. I would encourage you to look at that Bill very closely. You will note that it contains several references to duality, etc. . . However, in those provisions dealing with specific measures, mention is made of the French character of Quebec. That is the kind of example that should be brought to bear in support of a pro-francophone interpretation of the promotion clause. That is perfectly consistent with the example you gave of a CRTC directive.

**The Chairman:** That brings me to conclude, sir, that the pattern of change in attitudes towards various issues in this country is uneven. It is taken for granted that in those areas, the federal government can intervene, that it can limit freedom of speech, that it can take certain steps, but in the end, the principles at stake are the same, as are the people and the communities involved. However, our views change according to the issue involved. That leads me to conclude, without going any further, that attitudes change in different ways, depending on how things are perceived and how they have been treated historically perhaps.

Thank you very much. You were most eloquent. It was a pleasure to meet with you, and we look forward to receiving your brief.

**Mr. Fontaine:** Thank you, the pleasure was all mine. I wish you well in your work.

**The Chairman:** The Committee resumes tomorrow morning, at 9 am.

[Text]

Nous allons siéger à huis clos pour les prochaines minutes. Il y aura ce que j'appelle un *Management Committee* pour les députés concernés. Merci.

La séance est levée.

[Translation]

We will now sit in camera for the next few minutes. We will be holding a kind of «Management Committee» meeting for the Members concerned. Thank you.

The meeting is adjourned.

---





*If undelivered, return COVER ONLY to:*  
Canadian Government Publishing Centre,  
Supply and Services Canada,  
Ottawa, Canada, K1A 0S9

*En cas de non-livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*  
Centre d'édition du gouvernement du Canada,  
Approvisionnement et Services Canada,  
Ottawa, Canada, K1A 0S9

---

WITNESSES

TÉMOINS

*From the Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick:*

Réal Gervais, President.

*From the Economic Council of New Brunswick:*

Valdo Grandmaison, Director General;

Richard P. Eusanio, President.

*From the New Brunswick Advisory Committee on the Status of Women:*

Jeanne D'Arc Gaudet, Chairperson;

Dawn Bremer, Vice-Chairperson.

*Individual:*

Professor Yvon Fontaine, Dean of Law, University of Moncton.

*De la Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick:*

Réal Gervais, président.

*Du Conseil économique du Nouveau-Brunswick:*

Valdo Grandmaison, directeur général;

Richard P. Eusanio, président.

*Du Comité consultatif du Nouveau-Brunswick sur la situation de la femme:*

Jeanne d'Arc Gaudet, présidente;

Dawn Bremer, vice-présidente.

*À titre particulier:*

Yvon Fontaine, professeur, doyen de la Faculté de droit, Université de Moncton.

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 3

Tuesday, April 10, 1990

Chairman: Honourable Jean Charest

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 3

Le mardi 10 avril 1990

Président: L'honorable Jean Charest

*Minutes of Proceedings and Evidence of the Special Committee to study*

*Procès-verbaux et témoignages du Comité spécial pour examiner le*

# The Proposed Companion Resolution to the Meech Lake Accord

# Projet de résolution d'accompagnement à l'Accord du lac Meech



RESPECTING:

Order of Reference of March 27, 1990, relating to the study of the Proposed Companion Resolution to the Meech Lake Accord

CONCERNANT:

L'Ordre de renvoi du 27 mars 1990, relativement à l'étude du projet de résolution d'accompagnement à l'Accord du lac Meech

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Second Session of the Thirty-fourth Parliament  
1989-90

Deuxième session de la trente-quatrième législature  
1989-1990

SPECIAL COMMITTEE TO STUDY THE PROPOSED  
COMPANION RESOLUTION TO THE MEECH LAKE  
ACCORD

*Chairman:* Jean Charest

*Vice-Chairman:* David MacDonald

Members

J.W. Bud Bird  
Ethel Blondin  
Pauline Browes  
Gabriel Desjardins  
Dorothy Dobbie  
Robert Kaplan  
Arnold Malone  
Lorne Nystrom  
André Ouellet  
André Plourde  
Ross Reid  
Svend Robinson  
William Rompkey—(15)

(Quorum 8)

François Prigent

Jacques Lahaie

*Clerks of the Committee*

COMITÉ SPÉCIAL POUR EXAMINER LE PROJET  
DE RÉOLUTION D'ACCOMPAGNEMENT À  
L'ACCORD DU LAC MEECH

*Président:* Jean Charest

*Vice-président:* David MacDonald

Membres

J.W. Bud Bird  
Ethel Blondin  
Pauline Browes  
Gabriel Desjardins  
Dorothy Dobbie  
Robert Kaplan  
Arnold Malone  
Lorne Nystrom  
André Ouellet  
André Plourde  
Ross Reid  
Svend Robinson  
William Rompkey—(15)

(Quorum 8)

*Les greffiers du Comité*

François Prigent

Jacques Lahaie

**MINUTES OF PROCEEDINGS**

TUESDAY, APRIL 10, 1990

(5)

[Text]

The Special Committee to Study the Proposed Companion Resolution to the Meech Lake Accord met at 9:07 o'clock a.m. this day, in Room 253-D, Centre Block, the Chairman, Jean Charest, presiding.

*Members of the Committee present:* J.W. Bud Bird, Ethel Blondin, Pauline Browes, Jean Charest, Gabriel Desjardins, Dorothy Dobbie, David MacDonald, Arnold Malone, Lorne Nystrom, André Ouellet, André Plourde, Ross Reid, Svend Robinson, William Rompkey.

*Acting Member present:* Warren Allmand for Robert Kaplan.

*Other Members present:* Jack Anawak, Ronald Duhamel, Robert Layton, Howard McCurdy.

*Witnesses: From the Canadians for a Unifying Constitution:* Gordon Robertson; J.H. Warren. *Individuals:* Peter H. Russell, Professor of Political Science, University of Toronto; Ronald L. Watts, Professor of Political Studies and Director of the Institute of Intergovernmental Relations, Queen's University.

*In attendance: From the Library of Parliament:* Jacques Rousseau, Research Officer. Gary Levy, Private consultant.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated March 27, 1990, relating to the Study of the Proposed Companion Resolution to the Meech Lake Accord (*see Minutes of Proceedings, Tuesday, April 3, 1990, Issue No. 1*).

Gordon Robertson and J.H. Warren made an opening statement and answered questions.

At 12:01 o'clock, p.m., the sitting was suspended.

At 12:11 o'clock, p.m., the sitting resumed.

Professors Ronald H. Watts and Peter H. Russell made an opening statement and answered questions.

At 2:43 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Jacques Lahaie  
Clerk of the Committee

**PROCÈS-VERBAL**

LE MARDI 10 AVRIL 1990

(5)

[Traduction]

Le Comité spécial chargé d'examiner le projet de résolution d'accompagnement à l'Accord du lac Meech se réunit aujourd'hui, à 9 h 07, dans la salle 253-D de l'édifice du Centre, sous la présidence de Jean Charest (*président*).

*Membres du Comité présents:* J.W. Bud Bird, Ethel Blondin, Pauline Browes, Jean Charest, Gabriel Desjardins, Dorothy Dobbie, David MacDonald, Arnold Malone, Lorne Nystrom, André Ouellet, André Plourde, Ross Reid, Svend Robinson, William Rompkey.

*Membre suppléant présent:* Warren Allmand remplace Robert Kaplan.

*Autres députés présents:* Jack Anawak, Ronald Duhamel, Robert Layton, Howard McCurdy.

*Témoins: De The Canadians for a Unifying Constitution:* Gordon Robertson; J.H. Warren. *A titre particulier:* Peter H. Russell, professeur de science politique, Université de Toronto; Ronald L. Watts, professeur d'études politiques, directeur de l'Institut des relations intergouvernementales, Université Queen's.

*Aussi présents: De la Bibliothèque du Parlement:* Jacques Rousseau, attaché de recherche. Gary Levy, consultant privé.

Le Comité reprend les travaux prévus à son ordre de renvoi en date du mardi 27 mars 1990, soit l'étude du projet de Résolution d'accompagnement à l'Accord du lac Meech (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 3 avril 1990, fascicule n° 1*).

Gordon Robertson et J.H. Warren font des exposés et répondent aux questions.

A 12 h 01, la séance est suspendue.

A 12 h 11, la séance reprend.

Ronald H. Watts et Peter H. Russell font des exposés et répondent aux questions.

À 14 h 43, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité  
Jacques Lahaie

## EVIDENCE

[Recorded by Electronic Apparatus]

[Texte]

Tuesday, April 10, 1990

• 0909

**Le président:** À l'ordre!

Nous poursuivons l'examen du projet de résolution d'accompagnement à l'Accord du lac Meech.

• 0910

Pour la gouverne de ceux qui nous écoutent ce matin, ici et ailleurs, nous avons une matinée assez chargée. Nous entendrons les deux premiers témoins dans quelques minutes. Par la suite, nous entendrons deux autres témoins, M. Ronald Watts, professeur en études politiques et directeur du Institute of Intergovernmental Relations à l'Université Queen's, et M. Peter Russell, professeur en sciences politiques à l'Université de Toronto.

Cet après-midi, le Comité siégera à huis clos pour régler des questions d'ordre administratif relatives à l'organisation du Comité, et nous reprendrons nos audiences demain à 15h30.

Ce matin, nous avons l'honneur de recevoir des témoins qui sont bien connus dans tout le pays, qui ont eu l'occasion de participer au débat entourant l'Accord constitutionnel de 1987 et qui participent maintenant au débat sur la résolution d'accompagnement proposée par le premier ministre McKenna. Sans plus tarder, je vous présente M. Gordon Robertson et M. Warren. Je vais d'abord donner la parole à M. Robertson qui nous a apporté un texte, je crois.

Did you also bring a statement with you this morning, Mr. Robertson?

**Mr. Gordon Robertson (Canadians for a Unifying Constitution):** I do not have a written statement, Mr. Chairman. We do have some things for tabling, such as a statement given out by our organization in January. I could describe those later, but as far as I am concerned, I will be speaking from notes.

**The Chairman:** The text you brought is being photocopied and will be distributed to members of the committee. Mr. Robertson, committee members are very anxious to hear you. Please proceed.

**Mr. Robertson:** On behalf of Mr. Warren and myself I would like to say how much we appreciate the opportunity to present some views to this committee. Before going further, perhaps I ought to say something about the background and basis on which I will be expressing these views.

I am a lawyer and political scientist by training, and a public servant by profession. I entered the Public Service by competitive examination in the legal division of the Department of External Affairs. I spent 10 years as

## TÉMOIGNAGES

[Enregistrement électronique]

[Traduction]

Le mardi 10 avril 1990

**The Chairman:** Order, please!

We resume consideration of the proposed companion resolution to the Meech Lake Accord.

I would like to tell those, here and elsewhere, who are listening to us that our morning will be rather busy. We will hear the first two witnesses in a few minutes, and two more later, Mr. Ronald Watts, professor of Political Science and Director of the Institute of Intergovernmental Relations at Queen's University, and Mr. Peter Russell, professor of Political Science at the University of Toronto.

This afternoon, the committee will sit in camera to deal with administrative questions about the organization of the committee, and we will resume our hearings tomorrow at 3:30.

This morning, we are honored to receive witnesses who are very well-known across the country, and who had the opportunity to participate in the debate surrounding the 1987 Constitutional Agreement, and who are now with us to discuss Premier McKenna's proposed companion resolution to the Meech Lake Accord. Without further delay, I would like to introduce Mr. Gordon Robertson and Mr. Warren. I will first give the floor to Mr. Robertson who, it seems, brought us a statement.

Avez-vous apporté un texte ce matin, monsieur Robertson?

**M. Gordon Robertson (Les Canadiens en faveur de l'Accord constitutionnel):** Je n'ai pas de texte, monsieur le président. Nous avons de la documentation à déposer, comme par exemple la déclaration qu'a faite notre association en janvier. Je pourrais vous en parler tout à l'heure, mais pour le moment, je vais vous parler à partir de mes notes.

**Le président:** On est en train de photocopier le texte que vous avez apporté et il sera distribué aux membres du comité qui sont très impatients de vous entendre, monsieur Robertson. Vous avez donc la parole.

**M. Robertson:** En mon nom personnel et en celui de M. Warren, je voudrais vous dire combien nous sommes heureux d'avoir l'occasion de présenter certaines vues au comité. Auparavant, je devrais peut-être vous dire quelques mots, afin que vous sachiez sur quelles bases reposent mes opinions.

Je suis avocat et politicologue de formation, et fonctionnaire de par ma profession. A la suite d'un concours, je suis entré dans la Fonction publique à la division juridique du ministère des Affaires extérieures.

## [Texte]

Deputy Minister of Northern Affairs and Natural Resources, and I was also Commissioner of the Northwest Territories. Apart from that 10 years and my initial few years in External Affairs, most of my Public Service career has been as secretary to the Cabinet and secretary to the Cabinet for federal-provincial relations, dealing with federal-provincial relations and constitutional matters.

My first initiation into constitutional conferences was during the two constitutional conferences held in 1950. Perhaps the only two practitioners of constitutional activity who started in 1950 and are continuing today, are Pierre Trudeau and myself. At the time Pierre Trudeau worked for me, and subsequently I worked for Pierre Trudeau.

• 0915

Mr. Trudeau and I have had a relationship, a friendship, and mutual respect ever since. As I say, I worked for him for 10 years and have a great respect for him. We now differ completely on the Meech Lake accord, but our friendship continues. Apart from the 1950 constitutional conferences, I was the senior constitutional adviser to Prime Minister Pearson at the constitutional conferences of 1964 that came close to agreement on what was called the Fulton-Favreau formula at that time. I was again his principal adviser in launching the constitutional conferences in 1968. I carried on in the same role for Prime Minister Trudeau throughout all of those conferences until I retired from the Public Service in 1979. That is the background I have and from which I speak.

I am particularly glad to have a chance to present some views to you today, because I think beyond a doubt that Canada is faced by the most serious crisis in its entire history. I think the only comparable crisis was in 1980 when the Quebec referendum took place in May of that year, but in my judgment the crisis then was far less serious. As the results of the referendum demonstrated, there was not in Quebec at that time a strong and general view in favour of sovereignty association. It was a minority position. In English-speaking Canada, there was a horror at the thought that Quebec might separate.

Today I think we have a critically different situation on both sides. It appears that we have much more general support for the idea of sovereignty in Quebec, particularly if the Meech Lake accord fails. I am sorry to have to say it, but we have a much more rigid attitude by many in English-speaking Canada, by many who seem to think the idea of Quebec's separation from Canada is something that one can contemplate if not with equanimity, at least as a possibility that does not create the horror that it did

## [Traduction]

Pendant 10 ans, j'ai été sous-ministre des affaires septentrionales et des ressources naturelles, et j'ai aussi été commissaire des Territoires du Nord-Ouest. À part ces 10 années et les premières années que j'ai passées aux Affaires extérieures, dans ma carrière dans la Fonction publique, j'ai été principalement secrétaire du Cabinet, en particulier pour les relations fédérales-provinciales où je m'occupais des relations fédérales-provinciales ainsi que de questions constitutionnelles.

Les deux conférences constitutionnelles tenues en 1950 m'ont permis de faire mes premières armes. Il se peut que je sois avec M. Trudeau le seul autre praticien des questions constitutionnelles à s'y être initié en 1950. À l'époque, Pierre Trudeau travaillait pour moi, et par la suite, j'ai travaillé pour lui.

J'ai depuis de l'amitié pour M. Trudeau, et c'est de cette époque que date notre respect mutuel. Comme je l'ai déjà dit, j'ai travaillé pour lui pendant 10 ans, et je le respecte énormément. Nous sommes maintenant d'un avis tout à fait opposé au sujet de l'Accord du lac Meech, mais notre amitié demeure. À part les conférences constitutionnelles de 1950, j'ai été le principal conseiller en matière constitutionnelle du premier ministre Pearson pour les conférences constitutionnelles de 1964 qui ont presque abouti à un accord sur ce que l'on appelait alors la formule Fulton-Favreau. J'ai été à nouveau conseiller principal de M. Pearson pour les conférences constitutionnelles de 1968, et j'ai joué le même rôle pour M. Trudeau dans toutes ces conférences, jusqu'à ce que je me sois retiré de la Fonction publique, en 1979. C'est par rapport à ces antécédents qu'il faut situer mes opinions.

Je suis particulièrement heureux d'avoir l'occasion de vous présenter quelques points de vue aujourd'hui, car il me paraît évident que le Canada se trouve confronté à la crise la plus grave de toute son histoire. La seule qui lui soit comparable concerne le référendum qui a eu lieu en mai 1980, au Québec, mais selon moi, la crise était beaucoup moins grave. Comme l'ont montré les résultats du référendum, à l'époque, le Québec n'était pas fortement et massivement en faveur de la souveraineté-association. Il s'agissait d'une position minoritaire. Pour sa part, le Canada anglophone était horrifié à l'idée que le Québec pourrait se séparer de la Confédération.

Aujourd'hui, la situation est tout à fait différente, des deux côtés. Il semble y avoir un appui beaucoup plus généralisé de l'idée de la souveraineté, au Québec, surtout en cas d'échec de l'Accord du lac Meech. Je regrette de devoir dire que beaucoup de Canadiens anglophones ont adopté une attitude beaucoup plus intransigeante, et s'ils n'envisagent pas la séparation du Québec avec équanimité, ils y voient malgré tout une possibilité qui ne suscite pas le même effroi qu'en 1980.

[Text]

in 1980. The result of all this is, in my judgment, a situation of real and profound danger to the future of Canada.

Because of this concern, a group of us formed an organization called "Canadians for a Unifying Constitution" back in November and December and launched it in January this year. It now numbers about 200 people in all parts of Canada and of all professions and all activities. If I may, Mr. Chairman, I would like to read the statement the organization gave out at the time it was launched. This is the statement I have given to the clerk of the committee for tabling, which will be available shortly. The statement of January was as follows:

As citizens committed to a strong and united Canada, we wish to express our support for the 1987 Constitutional Accord and for its implementation by Parliament and all the provincial legislatures, as part of the continuing process of constitutional renewal.

Nous croyons que l'Accord reflète la réalité du Canada et, s'il est accepté, qu'il contribuera à développer un climat de confiance, de compréhension et d'harmonie au sein de la fédération canadienne. Nous sommes aussi convaincus que l'Accord répond de façon adéquate aux préoccupations légitimes des provinces, tout en garantissant que le gouvernement fédéral demeure fort et dynamique. L'Accord ouvre également la porte à d'autres changements constitutionnels qui renforceront les fondations de la nation canadienne.

• 0920

Critics of the Accord have suggested that it will lead to a serious diminution of federal power, that it will undermine The Canadian Charter of Rights and Freedoms, that it imposes an unacceptable degree of rigidity in our constitutional affairs, and that it confers special status of the province of Quebec. We do not agree with these opinions.

Our reasons for supporting the Accord are as follows:

It embodies the recognition that national and provincial communities, working in concert, form the basis of a dynamic federalism.

Il assure la participation du Québec dans l'ordre constitutionnel et reconnaît son caractère distinct ainsi que d'autres réalités fondamentales du fédéralisme, notamment le statut d'égalité des provinces et l'importance des minorités linguistiques dans chacune d'elles.

It explicitly recognizes, for the first time in Canada's constitution, the power of the federal government to exercise its spending power in areas of provincial jurisdiction. But the Accord offers flexibility in the exercise of this power and ensures that provinces can

[Translation]

Selon moi, le résultat de tout cela c'est que l'avenir du Canada semble vraiment et gravement compromis.

En raison de ces préoccupations, en novembre et décembre, certains d'entre nous ont formé l'association «Les Canadiens en faveur de l'Accord constitutionnel», lancée officiellement en janvier de cette année. Elle compte actuellement quelque 200 personnes représentant toutes les régions du Canada et toutes les professions et activités. Avec votre permission, monsieur le président, j'aimerais lire la déclaration que nous avons prononcée lors de l'inauguration de notre association. C'est le texte que j'ai demandé au greffier de bien vouloir déposer, et il vous sera remis sous peu. Voici le texte:

En tant que citoyens ayant à coeur un Canada fort, uni et harmonieux, nous désirons exprimer notre appui à l'Accord constitutionnel de 1987, et souhaitons son adoption par le Parlement et les législatures de toutes les provinces dans le cadre du processus continu de renouveau constitutionnel.

We believe that the Accord reflects the reality of Canada, and that if accepted, it will contribute to building trust, understanding, and harmony within the Canadian federation. We are convinced that it responds to legitimate provincial concerns while ensuring that the federal government remains dynamic and strong. It opens the door to further constitutional changes that will broaden the foundations of nationhood.

Les opposants à l'Accord sont d'avis qu'il engendrera une sérieuse diminution du pouvoir fédéral, qu'il minera la Charte canadienne des droits et libertés, qu'il imposera un degré inacceptable de rigidité dans le domaine constitutionnel, et qu'il confèrera un statut particulier à la province de Québec. Nous ne partageons pas ces craintes.

Les raisons qui nous incitent à appuyer l'Accord sont les suivantes:

Il reconnaît que les communautés nationales et provinciales, travaillant de concert, forment la base d'un fédéralisme dynamique.

It secures the participation of Quebec in the constitutional order and recognizes its distinctiveness along with the other basic realities of federalism, notably the equal status of provinces and the significance of linguistic minorities in every province.

Il reconnaît explicitement, pour la première fois dans la constitution canadienne, que le gouvernement fédéral peut exercer son pouvoir de dépenser dans des champs de juridiction provinciale. Dans un même temps, l'Accord offre la flexibilité nécessaire dans

[Texte]

meet local needs and concerns within the context of national objectives.

Il instaure la pratique voulant que toute nomination à la Cour Suprême du Canada reçoive l'aval à la fois du gouvernement fédéral et des provinces concernées. La Cour Suprême constitue l'une des institutions centrales du fédéralisme canadien. Elle est l'interprète de dernière instance des droits et des libertés constitutionnels, et l'ultime arbitre des contentieux entre les deux ordres de gouvernements. Il est donc souhaitable, selon nous, que la responsabilité des nominations à cette cour soit partagée entre ces derniers.

Il garantit que les futurs changements constitutionnels touchant les institutions centrales du fédéralisme nécessiteront l'assentiment de toutes les provinces, tout en préservant la procédure générale d'amendement pour la plupart des autres modifications.

It acknowledges the significance and value of annual First Ministers' Conferences on the economy and the constitution by providing these meetings with constitutional legitimacy.

The Accord represents a sound, responsible and balanced step in the ongoing process of constitutional development in Canada. It completes the unfinished business of the Constitution Act of 1982 but does not supercede it. Most significantly, the historic achievements of the Charter and the rights it enshrines, remain untouched.

As the Accord is implemented, Canadians can turn to outstanding issues of concern in our constitutional development as a people. First on our agenda would be the need to establish a reformed Senate.

Nous croyons que la légitimité de l'Accord parvient du consensus remarquable qui lui a donné naissance. Onze premiers ministres l'ont signé, et il a été subséquemment endossé par les trois partis politiques fédéraux représentés au Parlement du Canada.

Today this strong consensus is diminished by the objections of certain provincial premiers, who were not signatories of the 1987 accord, and by proposals for change raised by the committees of two legislatures.

We appeal to the premiers and to the governments of the provinces that have raised concerns to consider whether it is essential to imperil the entire Accord by insisting on changes internal to it that would nullify the progress achieved thus far. Some matters of concern might be attended to by agreements to accompany or to follow the Accord without re-opening it. On other issues, we appeal for recognition that while constitutions are born of principle, they also are the products of goodwill and accommodation. So it was

[Traduction]

l'exercice de ce pouvoir en s'assurant que les provinces pourront tenir compte des problèmes locaux et des particularités locales en travaillant à la réalisation des objectifs nationaux.

It establishes that appointments to the Supreme Court of Canada should be mutually acceptable to both the federal and provincial governments. In our view, appointments to the Supreme Court—a central institution of the Canadian federation and the ultimate arbiter of federal-provincial issues and constitutional rights—should be a shared responsibility.

It ensures that future constitutional changes touching the central institutions of federalism will require the agreement of all the provinces, while preserving the general amending procedure for most other amendments.

Il reconnaît la signification et la valeur des Conférences annuelles des premiers ministres sur l'économie et la constitution en donnant à ces rencontres une légitimité constitutionnelle.

L'Accord constitue une étape valable, responsable et équilibrée dans le cadre de l'évolution constitutionnelle du Canada. Il complète le travail entamé par l'Acte Constitutionnel de 1982 sans avoir préséance sur celui-ci. Ce qui est encore plus significatif, les réalisations historiques de la Charte, ainsi que les droits qui s'y trouvent enchâssés, demeurent intacts.

Avec l'adoption de l'Accord, les Canadiens auront l'occasion de porter leur attention sur d'autres respects de l'évolution constitutionnelle du pays qui les préoccupent. Le premier point à l'ordre du jour devrait être la réforme du Sénat.

The legitimacy of the Accord is underscored by the remarkable consensus that gave it birth. Eleven First Ministers signed it, and subsequently the three federal political parties in the Parliament of Canada endorsed it.

Aujourd'hui, ce consensus est menacé par les réticences de certains Premiers ministres provinciaux qui n'étaient pas signataires de l'Accord de 1987, et par certaines propositions émanant des comités de deux législatures.

Nous en appelons aux Premiers ministres et aux gouvernements des provinces qui ont soulevé des objections afin qu'ils évaluent s'il vaut vraiment la peine de mettre en péril l'Accord tout entier pour apporter des changements qui annuleraient les progrès enregistrés jusqu'à maintenant. Certaines questions qui les préoccupent tout particulièrement pourraient faire l'objet d'ententes qui accompagneraient ou suivraient l'Accord, sans qu'il soit pour autant nécessaire de le rouvrir. Quant aux autres, nous souhaitons que tous les

[Text]

with the constitutional initiative of 1867, so it is now with the 1987 Accord.

Nous invitons les gouvernements et les législatures qui ont encore des appréhensions à appuyer cette étape fondamentale, car, une fois que celle-ci sera franchie, nous verrons revivre de plus grands espoirs pour un prolongement du renouveau constitutionnel et pour l'édification d'un Canada toujours plus uni et prospère.

• 0925

That was the statement the group gave out on January 22 when it launched, and it still is the position taken by that group. In addition to the statement, we produced for our members at the time a commentary that gave the legal and circumstantial background to support the statement. I have tabled copies of that commentary as well, Mr. Chairman.

Finally, as the latest product of our group, we sponsored a small booklet, of which we have provided copies this morning, which I hope is in the hands of all the committee members. This booklet asks or produces the principal questions that have been raised about the Meech Lake accord and the answers that were prepared by five outstanding constitutionalists. I think they are among the most authoritative constitutional experts in Canada. They were utterly independent in producing this; it is completely non-partisan; and I think every answer in this statement can be defended.

If I could turn now to Premier McKenna's proposals, which I believe are the principal focus of interest by this committee, I can express certain views as from our organization, Canadians for a Unifying Constitution, but because of its nature we are not in a position to consult them easily on all details. They live in all parts of Canada, as I said, and we have no means of communication other than the post and the telephone. So some of the views I express I can express for them because I know how Mr. McKenna's proposals fit with that statement I have just read. Other comments will be my own.

For the Canadians for a Unifying Constitution I may say that we applaud the purpose and the intent of Premier McKenna in the proposals he has made. As I understand it, they aim to do exactly what our group sought to have done, to have clarifications or changes made "by agreements to accompany or follow the accord without reopening it". There are one or two points where I would have to, and will as a personal matter, differ with some of the suggestions because I think they do involve reopening it.

We are aware of the apparent rejection in the resolution passed by the Assemblée nationale du Québec last week of Mr. McKenna's proposals. But I think that

[Translation]

intervenants se rappellent que les constitutions ont non seulement fondées sur des principes, mais qu'elles sont également l'expression de la bonne volonté et du compromis. Il en fut ainsi de l'initiative constitutionnelle de 1867, et il en est de même pour l'Accord de 1987.

We ask the governments and legislatures that still have concerns, to support this essential step. With it will come enhanced prospects for further constitutional renewal and for the continued building of a united and prosperous Canada.

C'est le communiqué publié par le groupe au moment de sa création le 22 janvier et sa position est restée la même. Nous avons en outre publié à l'intention de nos membres un commentaire juridique circonstancié de cette déclaration. J'en ai également déposé des copies, monsieur le président.

Enfin, nous avons parrainé la production d'une brochure, dont des exemplaires ont été distribués ce matin. J'espère que les députés en ont une copie. S'y trouvent recensées les principales questions relatives à l'Accord du lac Meech, auxquelles cinq constitutionnalistes éminents donnent une réponse. Ils comptent, je crois, parmi les constitutionnalistes les plus éminents au pays. Ils ont travaillé avec la plus grande autonomie, sans aucune partisanerie politique et chaque réponse donnée dans l'ouvrage se justifie.

Je vais maintenant passer à ce qui intéresse au premier chef le comité, les propositions du premier ministre McKenna. J'exprimerai les vues de notre organisation, Les Canadiens en faveur de l'Accord constitutionnel, mais en raison de la nature de notre association, il n'est pas facile de consulter nos membres sur tous les points. Ils habitent dans toutes les régions du Canada, et nos seuls moyens de communication sont la poste et le téléphone. Une partie de mes propos représenteront leurs vues parce que je sais où s'insèrent les propositions de M. McKenna dans la déclaration que je viens de lire. A d'autres occasions, je parlerai en mon nom propre.

Les Canadiens en faveur de l'Accord constitutionnel approuvent le sens et l'intention des propositions présentées par le premier ministre McKenna. D'après mon interprétation, le but est exactement celui de notre groupe, c'est-à-dire obtenir des précisions ou des modifications au moyen «d'ententes qui accompagneraient ou suivraient l'Accord sans l'ouvrir à nouveau». Sur une ou deux questions, je ne ferai pas miennes certaines des suggestions parce que à mon avis elles représenteraient une réouverture de l'Accord.

Nous sommes tous au courant du rejet apparent des propositions de M. McKenna dans la résolution adoptée par l'Assemblée nationale du Québec la semaine dernière.

## [Texte]

resolution has to be read in full and the rejection has to be read in the context of the part of the motion that reads about rejecting

... toute proposition constitutionnelle qui pourrait notamment constituer un amendement ou une modification à l'Accord du lac Meech.

It seems to me that in that sense what the Quebec resolution did was not reject Mr. McKenna's proposals totally, but reject such of them or the application of any of them that would constitute an amendment to the accord. It seems to me that this means that the committee and we have to consider Mr. McKenna's proposals from two points of view, raising two questions.

The first question seems to me to be whether there are specific proposals that might, if done one way, constitute an amendment to the Meech Lake accord, but that could be done in another way that would not be an amendment to the Meech Lake accord. This might make all the difference between something that would be offensive in the view of the resolution of the Assemblée nationale du Québec and a change that would not.

• 0930

There are several examples in Mr. McKenna's proposals that I think have to be looked at from this regard. For instance, trying to do something about any concern there may be about women's rights or something about aboriginal rights could, I think, be accomplished without changing the accord and by having amendments to the Constitution itself. If this were done, I do not see that it would involve reopening the accord, and therefore it would not necessarily involve the kind of objection the Assemblée nationale du Québec has.

The second question, I think, is whether there are any among the New Brunswick proposals that are not necessary or perhaps are unwise. Here I would make a comment that is entirely personal, because there has been no chance to consult the group that we represent. I refer to the suggestion that there should be an insertion in the accord or in the Constitution in the same section as the accord deals with about a role for the Parliament and Government of Canada to promote the fundamental characteristic of duality, which is covered in section 1 of the Meech Lake accord and would be paragraph 2.(1)(a) of the Constitution. I have grave doubts whether this suggestion is wise, and I think it is not legally necessary.

As far as the legal aspect is concerned, the Parliament of Canada and the Government of Canada can today promote duality within areas of federal jurisdiction. The Meech Lake accord does not diminish the power of the Parliament or the Government of Canada to do those things within areas of federal jurisdiction. However, and I should add, if there were a provision along the lines Mr. McKenna has suggested, it would not add to the legal powers of the Parliament or the Government of Canada.

## [Traduction]

Toutefois, je crois que cette résolution doit être lue en entier et que ce rejet doit être placé dans le contexte de la motion, qui parle de rejeter

... any constitutional proposal that might, among other things, constitute an amendment or a change to the Meech Lake Accord.

Il me semble donc que la résolution du Québec ne repousse pas entièrement les propositions de M. McKenna, mais rejette celles qui constitueraient, ou dont l'application constituerait une modification de l'Accord. Cela signifie pour moi que le comité et nous-mêmes devons envisager les propositions de M. McKenna à partir de deux points de vue et poser deux questions.

La première question, à mon avis, est de savoir si certaines des propositions constitueraient une modification de l'Accord du lac Meech si elles étaient mises en oeuvre d'une certaine façon, mais ne constitueraient pas une modification de l'Accord du lac Meech si elles l'étaient d'une autre. Cela pourrait faire toute la différence entre quelque chose d'inacceptable étant donné la résolution de l'Assemblée nationale du Québec et une modification qui ne le serait pas.

Plusieurs des propositions de M. McKenna peuvent être considérées sous cet aspect. Il serait possible, je crois, de répondre aux préoccupations concernant les droits des femmes ou des autochtones sans modifier l'Accord mais en apportant une modification plutôt à la Constitution proprement dite. De cette façon, cela ne constituerait pas une réouverture de l'Accord et ne s'exposerait pas à l'objection de l'Assemblée nationale du Québec.

L'autre question, à mon avis, est de savoir si certaines des propositions du Nouveau-Brunswick ne sont peut-être pas nécessaires ou même mal avisées. Je parle ici en mon nom propre car je n'ai pas pu consulter les membres du groupe que je représente. Je parle de la suggestion voulant que l'on incorpore dans l'Accord ou dans l'article correspondant de la Constitution une mention du rôle du Parlement et du gouvernement du Canada pour la promotion de la caractéristique fondamentale de la dualité, visée à l'article 1 de l'Accord du lac Meech et qui deviendrait l'alinéa 2(1)a) de la Constitution. J'ai de sérieuses réserves sur l'opportunité de cette suggestion, et je n'estime pas qu'elle soit nécessaire du point de vue juridique.

Du point de vue juridique, en effet, le Parlement et le gouvernement du Canada peuvent dès aujourd'hui promouvoir la dualité dans les domaines de compétence fédérale. L'Accord du lac Meech ne diminue aucunement le pouvoir du Parlement ou du gouvernement du Canada de faire cette promotion dans les domaines de compétence fédérale. Je précise toutefois qu'une disposition analogue à celle de M. McKenna n'ajouterait pas non plus aux pouvoirs du Parlement ou du gouvernement canadien. À

[Text]

So as I see it, it is legally unnecessary, and the question is whether it is wise. I would think it is not, because it would give the impression that it does increase federal powers or that it does urge the federal Parliament and government to become an active participant in this role in a way that could be worrisome to provinces. It seems to me that this is an undesirable kind of apprehension to create if there is no need for it. I cannot see the need.

I would suggest that this provision ought to be looked at closely to see whether there is, as I say, any genuine need, and if there is not genuine need, whether it is wise. There are other ways, I think, to give greater security to linguistic minorities in all the provinces than by doing something of the kind that is likely to stir up apprehensions.

I would like to pass, if I may, Mr. Chairman, to one thing that is not in Mr. McKenna's proposals that to my mind is absolutely essential if there is to be any solution to this constitutional impasse at the present time, and that is Senate reform. I myself do not think there is any reasonable prospect that the approval of Manitoba will be secured if there is no assurance whatever about Senate reform. As we all know, one of the greatest concerns in the west and in Newfoundland is that, if the Meech Lake accord is approved and if the amending procedure requires unanimous consent of the provinces for a change in the Senate, as it would, there will not be Senate reform. This apprehension must be addressed if we are to have approval of and general concurrence in the Meech Lake accord.

• 0935

It is a fundamental point, as far Mr. Wells and Newfoundland are concerned, and Mr. Wells has made that absolutely clear. While the report of the task force in Manitoba does not produce any specific proposal on Senate reform, it does say it is a matter of priority and urgency for Manitoba.

As a westerner, having been born and raised in Saskatchewan, I think one of the blind spots in parts of Canada other than the west is the importance to the west of Senate reform. It has always felt, and with a lot of justification, that it has laboured throughout our entire federal history in a situation in which it has very little influence. It is under the impression today that, even with a government in which it is strongly represented in the House of Commons, it still does not have the influence it should have.

One of the major reasons for this sense is precisely because we do not have, as every other democratic federation has, an effective second chamber that provides in its composition an offset to the domination of the larger, more populous provinces in the House of Commons.

[Translation]

mon avis, donc, cela n'est pas nécessaire du point de vue juridique et la question est de savoir si cette suggestion est sage. Je pense que non, parce qu'une disposition comme celle-là donnerait l'impression d'ajouter aux pouvoirs du gouvernement fédéral ou d'inciter le Parlement ou le gouvernement à s'acquitter de façon active de cette fonction, d'une façon qui puisse ennuyer les provinces. Pour moi, il n'est pas souhaitable de créer ce genre d'apprehension si cela n'est pas nécessaire. Je n'en vois pas le besoin.

Je pense que cette disposition devrait être examinée de près pour déterminer si l'on en a vraiment besoin, et, si l'on n'en a pas vraiment besoin, si elle est avisée. Il y a d'autres moyens, je crois, de donner une plus grande sécurité aux minorités linguistiques dans toutes les provinces qu'en faisant quelque chose qui risque de créer des appréhensions.

J'aimerais maintenant, monsieur le président, passer à une question qui ne figure pas dans les propositions de M. McKenna et qui me semble absolument essentielle si l'on veut sortir de l'impasse constitutionnelle actuelle: la réforme du Sénat. Il n'est pas raisonnable d'espérer, à mon avis, l'approbation du Manitoba si aucune assurance n'est donnée à propos de la réforme du Sénat. Comme nous le savons tous, l'une des principales inquiétudes dans l'Ouest et à Terre-Neuve c'est que, si l'Accord du lac Meech est approuvé et si la formule de modification exige le consentement unanime des provinces pour procéder à la réforme du Sénat, comme ce serait le cas, celle-ci n'aura pas lieu. Il faut calmer cette appréhension si nous voulons que soit approuvé l'Accord du lac Meech.

C'est une question fondamentale pour M. Wells et Terre-Neuve, comme l'a dit on ne peut plus clairement M. Wells. Même si le rapport du groupe de travail au Manitoba ne renferme aucune proposition précise en ce qui concerne la réforme du Sénat, il y est cependant dit qu'il s'agit d'une question prioritaire et urgente pour le Manitoba.

Pour moi, qui vient de l'Ouest puisque je suis né et j'ai été élevé en Saskatchewan, je pense que le reste du pays ne voit pas l'importance que l'Ouest attache à la réforme du Sénat. Il a en effet toujours eu le sentiment, amplement justifié, que pendant toute l'histoire du pays, il a eu très peu d'influence. Il a l'impression aujourd'hui que, même sous un gouvernement dans lequel il est fortement représenté à la Chambre des communes, il n'a toujours pas l'influence qu'il devrait avoir.

Une des raisons de ce sentiment, c'est justement parce que nous n'avons pas, comme toutes les autres fédérations démocratiques, une deuxième chambre capable, de par sa composition, de faire contrepoids à la domination des provinces plus grandes et plus peuplées, à la Chambre des communes.

[Texte]

With representation in the House of Commons based on population, we have a situation in which Ontario and Quebec overwhelmingly have the largest representation. As a result, we have a situation in which, if a critical choice with political importance has to be made, it is almost invariably more politically attractive to prefer the interests of the east—as we in the west call it—which means the centre, to those of the west.

While I am convinced that an effective second chamber will not be a panacea for this problem, without an effective second chamber, consisting of a really reformed Senate, we will never be able to convince the west or Newfoundland that they are receiving a square deal in Confederation.

I feel sufficiently strongly about this issue that I wrote a small book, published last October, entitled *A House Divided*, on the relevance of Senate reform to the Meech Lake accord, in my judgment. In that book I suggested there must be an elected Senate, that the Senate must have effective powers within the Parliamentary system—this factor imposes certain limitations—and that the Senate must have a membership that gives much increased influence in the central institutions of our federal state to the less populous provinces.

I have difficulty with the proposal that representation should be equal among all the provinces. The main reason for that difficulty is that a second chamber in a federal state should be designed to give protection not only to the geographically less populous and less strong parts of the federation, but to any linguistic or cultural group that constitutes the minority.

• 0940

In Canada, as we all know, the francophone group is about 25%, or a bit less, of the Canadian population. Of that 25%, over 80% is resident in Quebec. At present Quebec has about 23% of the representation in the Senate. If there were equal representation of all the provinces, Quebec representation would drop to 10% in the Senate. I do not think it is consistent with the fundamental purposes a Senate should serve to have a situation in which the francophone linguistic and cultural group has only 10% representation. It might be a bit more. There might be a few senators from Ontario or a few from New Brunswick, but it would not be much more than 10% in the Senate.

In my judgment, our Senate reform should be a “two-E” Senate, elected and effective, and the third “e” should be some formulation perhaps along the lines of what was recommended by the joint Senate and House of Commons committee back in 1985, I think it was—1984 or 1985—for a formula that would give more than proportionate representation to the less populous provinces, but not equal representation.

What the committee recommended at that time was that the representation should be 12% for most of the

[Traduction]

Sous un régime de représentation à la Chambre des communes fondé sur la démographie, ce sont l'Ontario et le Québec qui ont, de très loin, la plus grande représentation. Devant un choix politique critique, il est presque toujours plus attirant politiquement de privilégier les intérêts de l'Est—c'est ainsi qu'on l'appelle—c'est-à-dire du centre, plutôt que ceux de l'Ouest.

Même si je suis convaincu qu'une deuxième chambre efficace ne constituera pas une panacée, j'estime que sans deuxième chambre efficace, c'est-à-dire une véritable réforme du Sénat, nous n'arriverons jamais à convaincre l'Ouest ou Terre-Neuve qu'elles reçoivent un juste traitement au sein de la Confédération.

Je suis tellement convaincu de ce que j'avance que j'ai rédigé un petit ouvrage, publié en octobre dernier, intitulé *A House Divided* et qui porte sur la pertinence de la réforme du Sénat dans le dossier de l'Accord du lac Meech. Dans ce livre, je déclare que le Sénat doit être élu, qu'il doit avoir de véritables pouvoirs dans le système parlementaire—ce qui implique certaines limites—et que la composition du Sénat accorde une influence beaucoup plus grande aux provinces moins peuplées dans les institutions centrales de l'état fédéral.

J'ai des réserves en ce qui concerne la proposition voulant que toutes les provinces soient représentées également. La principale, c'est que dans un état fédéral la deuxième chambre est censée protéger non seulement les parties moins peuplées et moins fortes de la fédération mais aussi des groupes linguistiques ou culturels qui forment la minorité.

Au Canada, comme nous le savons tous, les francophones représentent environ 25 p. 100, ou peut-être un peu moins, de la population canadienne. Sur ces 25 p. 100, plus de 80 p. 100 habitent au Québec. À l'heure actuelle, le Québec a environ 23 p. 100 de la représentation au Sénat. Si toutes les provinces étaient également représentées, la part du Québec tomberait à 10 p. 100 au Sénat. Il ne serait pas conforme à la mission du Sénat de n'accorder que 10 p. 100 de ses sièges au groupe culturel et linguistique francophone. Le chiffre pourrait être un peu plus élevé. Il pourrait y avoir quelques sénateurs de l'Ontario ou du Nouveau-Brunswick, mais cela ne dépasserait pas beaucoup plus de 10 p. 100 des sièges du Sénat.

À mon avis, le Sénat devrait être élu et efficace, mais pour ce qui est de la représentation, il devrait y avoir une formule analogue à ce qui a été recommandé par le comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes en 1985, en 84 ou 85, je crois, selon laquelle on accorderait un peu plus que la représentation proportionnelle aux provinces moins peuplées. Mais il ne s'agirait pas de représentation égale.

À cette époque, le comité avait recommandé 12 p. 100 pour la plupart des provinces—pour sept provinces—24 p.

## [Text]

provinces—for 7 of the provinces—24% for Ontario and Quebec each, and 6% for Prince Edward Island. That formulation in a sense follows our history, where we had, and have, 24% for Ontario and Quebec, and is thus consistent with our tradition and our experience. But it also would very much increase the representation of the less populous provinces. It would double the representation of the west in the Senate and it would substantially increase the representation of the Atlantic provinces.

Here is an area where it is incumbent on the three big governments to take an initiative and make some degree of commitment. I have been disappointed that the federal government and the Governments of Ontario and Quebec have not before this made a commitment that they would be prepared seriously to discuss and enter into Senate reform and do it on the basis of election, effective powers, and increase in representation for the less populous provinces.

Mr. Chairman, those are the only two specific aspects of the New Brunswick proposals I would like to comment on. To return to my opening remarks, I think we have the most dangerous crisis in the history of our country, and for Canadians for A Unifying Constitution I may say you have our heartfelt good wishes and hopes that you can help to provide some solution to this difficult problem.

**The Chairman:** Thank you very much.

Mr. Warren, I am going to ask you also to introduce yourself fully to the committee and to our viewers so they can appreciate what you have accomplished and your remarks.

**Mr. J.H. Warren (Canadians For A Unifying Constitution):** Thank you, Mr. Chairman. I am here strongly to support the statement read to you by Gordon Robertson on behalf of Canadians for A Unifying Constitution.

• 0945

Today, as I enter my 70th year, I reflect on a working life spent mostly in the service of Canada. During the years of World War II, I was for the greater part at sea in the North Atlantic and Mediterranean. I am the senior surviving officer of *HMCS Valleyfield*, which was sunk on May 7, 1944, with the loss of over 100 petty officers and seamen and 13 officers out of 15. We were torpedoed off Newfoundland and it was in St. John's that the survivors were given succour and healed from exposure to the frigid sea.

Postwar I had the privilege of serving as Deputy Minister of the Department of Trade and Commerce and its successor, the merged Department of Industry, Trade and Commerce. Subsequently, I had the honour to represent Canada as High Commissioner in London and then as Ambassador to the United States. In my final

## [Translation]

100 pour l'Ontario et le Québec et 6 p. 100 pour l'Île-du-Prince-Édouard. Cette formule est à l'image de notre histoire où le Québec et l'Ontario ont toujours eu 24 p. 100; cela cadre donc avec notre tradition et notre histoire. Toutefois, cela accroîtrait considérablement la représentation des provinces moins peuplées. La représentation de l'Ouest au Sénat serait doublée et celle des provinces de l'Atlantique connaîtrait une augmentation considérable.

C'est ici qu'il revient aux trois gouvernements les plus importants de prendre l'initiative et de prendre des engagements. Je suis déçu que le gouvernement fédéral et ceux de l'Ontario et du Québec n'aient pas jusqu'ici pris l'engagement de discuter sérieusement de la réforme du Sénat selon les principes de l'élection, de l'attribution de pouvoirs véritables et de l'augmentation de la représentation des provinces moins peuplées.

Voilà, monsieur le président, c'était les deux aspects précis des propositions du Nouveau-Brunswick que je voulais commenter. Pour revenir sur ce que je disais tout à l'heure, je pense que nous sommes devant la crise la plus grave de l'histoire du pays et, au nom des Canadiens en faveur de l'accord constitutionnel, je souhaite et j'espère de tout coeur que vous saurez trouver une solution à ce grave problème.

**Le président:** Merci beaucoup.

Monsieur Warren, je vais d'abord vous inviter à vous présenter devant les membres du comité et les téléspectateurs pour qu'ils puissent prendre la mesure de vos réalisations et de vos propos.

**M. J.H. Warren (Les Canadiens en faveur de l'accord constitutionnel):** Merci, monsieur le président. Je suis ici pour apporter mon appui vigoureux à la déclaration lue par M. Gordon Robertson au nom de l'Association des Canadiens en faveur de l'accord constitutionnel.

Au début de ma soixante-dixième année, je peux dire que ma vie a presque exclusivement été consacrée au service du Canada. J'ai passé une bonne partie de la deuxième guerre mondiale en mer dans l'Atlantique nord et dans la Méditerranée. Je suis l'officier supérieur qui a survécu au naufrage du «*HMCS Valleyfield*», coulé le 7 mai 1944 entraînant la mort de 100 sous-officiers et marins et de 13 officiers sur 15. Notre bâtiment a été coulé par une torpille au large de Terre-Neuve. C'est à Saint-Jean de Terre-Neuve que les survivants ont reçu de l'aide et qu'ils ont pu se remettre de l'hypothermie subie dans cette mer très froide.

Après la guerre, j'ai eu l'honneur d'occuper le poste de sous-ministre du Commerce et, par la suite, du nouveau ministère de l'industrie et du Commerce. Ensuite, j'ai représenté le Canada à Londres à titre de haut-commissaire puis aux États-Unis à titre d'ambassadeur. Dans le dernier poste que j'ai occupé au sein de la

[Texte]

Public Service assignment, I was co-ordinator for Canada of our participation in the Tokyo Round of world trade negotiations.

Since retirement, I have worked as a banker, company director, and trade policy adviser. In the latter capacity I advise the Government of Quebec, and I am also a member of Minister John Crosbie's private sector international trade advisory committee.

As an ex-public servant and a convinced believer in the principle of full ministerial responsibility, it has been my practice over the years to avoid the spotlight of public attention on matters of controversial public policy. It is only because the constitutional crisis holds such dangers in my view for the integrity of Canada that I appear before you today. I have taken a moment of the committee's time to give you a few personal details by way of introduction to my testimony.

I am not, like Mr. Robertson, a respected constitutional expert, with long, senior experience in federal-provincial relations. However, my experience so far with the issues of Meech Lake and my own involvement with the provinces in the Tokyo and Uruguay Rounds of the world trade negotiations, as well as in the free trade negotiations with the United States, has taught me to be very wary of those who, in oversimplified terms, attempt to project a particular point of view about complex and often interrelated constitutional and other federal-provincial issues in Canada.

In an effort to clarify and elucidate the current debate, our group has sponsored the pamphlet "Meech Lake: Setting the Record Straight" made available to you today by Gordon Robertson. I know of no other publication with joint authors of such scholarly standing, written in language all can understand, which sets out to describe with intellectual rigour and objectivity what is true and what is not about the content of the Meech Lake accord. I only regret that this document was not available earlier to offset some of the myths given currency by a number of critics of the accord and magnified by related media coverage.

Our non-partisan group of concerned Canadians sees full implementation of the 1987 accord as an essential step in the continuing process of constitutional renewal. We consider it imperative that the present impasse be overcome in ways which would permit Quebec, on honourable terms, to take again its historical place at the constitutional table.

I am not personally qualified to comment in detail on Premier McKenna's accompanying resolution to the Meech Lake accord but support what Gordon Robertson has said about a number of his proposals. I think we should all welcome the premier's stated willingness to consider additional content or improvements otherwise in the new resolution as a means of building consensus towards passage of the accord by all provinces. This will permit the country to get on with the urgent additional

[Traduction]

Fonction publique, j'ai agi à titre de coordonnateur du Canada aux négociations de Tokyo sur le commerce mondial.

Depuis que j'ai pris ma retraite, j'ai été banquier, administrateur d'entreprises et conseiller en politiques commerciales. Dans cette dernière fonction, j'ai agi à titre de conseiller pour le gouvernement du Québec et j'ai également fait partie du Comité consultatif sur le commerce international pour le secteur privé du ministre John Crosbie.

À titre d'ancien fonctionnaire et de partisan convaincu du principe de la pleine responsabilité ministérielle, j'ai au cours des années évité de faire connaître publiquement mon point de vue sur des questions de politique gouvernementale controversée. Si je comparais devant vous aujourd'hui, c'est uniquement parce que la crise constitutionnelle menace selon moi l'intégrité du Canada. Ces quelques détails personnels servent d'introduction à mon témoignage.

Contrairement à M. Robertson, je ne suis pas un spécialiste de renom en droit constitutionnel avec une longue expérience dans les relations fédérales-provinciales. Cependant, mon expérience des questions constitutionnelles et ma participation avec les provinces aux négociations de Tokyo et de l'Uruguay sur le commerce mondial ainsi qu'aux négociations sur le libre-échange avec les États-Unis, cette expérience donc m'a appris qu'il faut faire preuve de prudence face à ceux qui essaient de simplifier à outrance des questions constitutionnelles complexes.

Pour clarifier et éclairer le débat actuel, notre groupe a publié la brochure «Meech Lake: Setting the Record Straight» qui vous a été distribuée par Gordon Robertson. Je ne connais aucune autre publication dont les auteurs soient si distingués et qui ait été écrite en termes si simples et qui décrive avec rigueur intellectuelle et objectivité la teneur de l'accord du Lac Meech. Mon seul regret c'est que ce document n'ait pas été publié plus tôt afin de détruire certains mythes répandus par des critiques de l'Accord et amplifiés par les médias.

Pour notre groupe impartial de Canadiens, la mise en oeuvre complète de l'Accord de 1987 est une étape essentielle du processus continu de renouveau constitutionnel. Nous devons régler l'impasse actuelle pour que le Québec puisse de façon honorable reprendre sa place historique à la table constitutionnelle.

Je n'ai pas la compétence nécessaire pour commenter en détail la résolution d'accompagnement du Premier ministre McKenna, cependant, j'appuie les commentaires de Gordon Robertson au sujet de bon nombre de ses propositions. La détermination du Premier ministre dans sa nouvelle résolution d'étudier des ajouts et des améliorations représente un moyen d'établir un consensus en vue de l'adoption de l'Accord par toutes les provinces. Le pays pourra ainsi s'attaquer à une autre question

[Text]

matters on Canada's constitutional agenda, not least, Senate reform.

I shall address in the balance of my remarks and from a personal perspective the reason I believe makes it critically important that the present deadlock be broken.

I am deeply convinced that the present opportunity to retie and reinforce the sinews of our country will not soon or easily come again. On the contrary, there is a very present risk of self-inflicted fission in our great country, perhaps sooner, perhaps later.

The Quebec of today is not the Quebec of yesterday. Nationalist if not *indépendantiste* sentiment is more broadly based. There is a greater measure of confidence about the viability of the Quebec economy as such. There is an assumption that in the context of the Canada-U.S. free trade area new barriers would not be raised against Quebec should some new form of association with Canada or even independence be in the cards.

• 0950

Some of these perceptions reflect reality; others may be more problematic. Incidentally, viability can be achieved at various economic levels. It is not synonymous necessarily with prosperity or the standard of life to which we have become accustomed in Canada.

In Quebec what seems clear beyond doubt is that the perception of Quebec's possible rejection by the rest of Canada is growing badly in that province. If this came by any chance to be the case, the wound would be deep and the scar permanent, whatever subsequent arrangements might be worked out in this part of North America. It would be one thing to reject unreasonable demands from a self-serving province determined to deploy all of its leverage to squeeze maximum gains from federation. It is quite another in the aftermath of a referendum when Quebec voted "yes" for Canada, when Quebec accepted the government's promise of renewed federalism. It would be quite another when subsequently minimal conditions were offered by Quebec for constitutional reintegration, and when these and other changes were then accepted by the federal and all provincial governments.

It is indeed quite another thing in such circumstances to see so carefully developed an accord blocked by some successor provincial governments who found themselves subsequently in a position to do so; this more particularly when the negotiated package had by agreement focused on Quebec's reintegration and had purposely not been designed to address all other outstanding constitutional issues.

One can well understand why, after such an experience, Quebec would not only be unwilling to reopen the earlier settlement but would also be wary

[Translation]

urgente au programme constitutionnel, et non la moindre, la réforme du Sénat.

Dans la suite de mes commentaires, je vous expliquerai, d'un point de vue personnel, pourquoi je pense qu'il est très important de régler l'impasse actuelle.

Je suis fermement convaincu que l'occasion actuelle de renforcer notre pays ne se présentera pas à nouveau de sitôt. Bien au contraire, le risque que notre grand pays ne se divise est réel et peut-être plus immédiat que l'on n'ose le croire.

Le Québec d'aujourd'hui ne ressemble pas au Québec d'hier. Le sentiment nationaliste, si ce n'est indépendantiste, compte une plus grande assise. On croit davantage dans la viabilité de l'économie du Québec. On présume que dans le contexte d'une zone de libre-échange canado-américaine, une nouvelle forme d'association entre le Québec et le reste du Canada ou même l'indépendance du Québec ne donnerait pas lieu à de nouvelles barrières douanières à l'égard du Québec.

Certaines de ces perceptions sont exactes, d'autres risquent de poser des problèmes. Il faut dire en passant que la viabilité est possible à différents niveaux économiques. Elle n'implique pas forcément la prospérité ou le niveau de vie auquel nous nous sommes habitués au Canada.

Au Québec il semble incontestable que l'éventualité du rejet de la province par le reste du Canada devient de plus en plus réel. Si jamais la chose se passait, la blessure serait profonde et la cicatrice permanente, quels que soient les arrangements ultérieurs conclus dans cette partie de l'Amérique du Nord. C'est une chose de rejeter les demandes excessives de la part d'une province motivée uniquement par son propre intérêt et résolue à utiliser au maximum son influence pour extraire tous les avantages possibles de la fédération. C'est tout à fait autre chose quand cela se passe après un référendum où le Québec s'est prononcé en faveur du Canada en acceptant la promesse d'un fédéralisme renouvelé faite par le gouvernement. Ce serait tout à fait autre chose lorsque les conditions minimales établies par le Québec pour la réintégration constitutionnelle, avec d'autres changements, avaient été ensuite acceptées par le gouvernement fédéral et tous les gouvernements provinciaux.

Dans ces circonstances, la situation est tout à fait différente lorsqu'un accord obtenu au prix de grands efforts se trouve bloqué par des gouvernements provinciaux élus ultérieurement, d'autant plus que les négociations avaient porté particulièrement sur la réintégration du Québec en évitant exprès toutes les autres questions constitutionnelles non résolues.

On comprend facilement pourquoi, après une telle expérience, le Québec n'est pas disposé à rouvrir l'accord déjà conclu mais manifeste aussi des réticences pour

[Texte]

about resuming negotiations on other issues, absent assurance that resultant agreements would not again become hostage to later second thoughts by one or more of the premiers or to some new personal vision of what the Constitution should contain.

My purpose today is not to defend Quebec's positions, but rather to address the current impasse from the overall Canadian point of view. First may I say that the laws of nature have not changed. The strength of the whole is by definition greater than that of its parts. Secondly, major fissures frequently spawn lesser cracks and aftershocks, further weakening remaining structure or structures. So it would be in Canada if failure to implement the Meech Lake accord were to compound alienation and lead progressively or otherwise to the withdrawal of a major founding province. We would all be losers: Quebec, the country and each of the other provinces.

At the international level Canada has become one of seven summit countries. Through NATO and our participation in the Helsinki agreements, we have earned a role in the rapidly changing European scene. Likewise, we have become a more significant player in the Pacific. Our concern for human rights, our willingness to receive genuine refugees and the traditional tolerance of our multi-racial society have brought us a leadership position amongst Commonwealth countries and other underdeveloped countries.

Canada, as well as Quebec and New Brunswick individually, is linked to francophone countries throughout the world. I ask the committee to consider whether these roles could be sustained if Canada were to separate or even if lack of constitutional stability were to become a more or less permanent feature here. A weakened and diminished Canada would find its reflection also in countless other relationships built up over the years.

Think, for example, of the ongoing task of working out the Free Trade Agreement with the United States. Think of the additional task on that agenda of working out with Americans a possible new regime on the use of subsidies and the application of countervailing duties. These tasks will be tough enough as is. I would not wish to be the negotiator if my country were no longer able to speak for all of our territory or if our neighbours knew that we, the smaller partner, were riven by internal discord, deadlock and confusion.

If we do not resolve the current difficulty, these and other unwelcome scenarios could by no means be excluded. On the economic side Canada has already built up significant foreign vulnerabilities, given our inevitable reliance on export markets and the heavy and growing debt load carried by the federal government and most provinces. Whatever some studies may have alleged, I doubt very much if, as a country, divided or under threat of division, we could expect to advance and protect

[Traduction]

reprendre les négociations sur d'autres questions sans la certitude que les nouvelles ententes ne seraient pas elles aussi soumises à une révision par des premiers ministres ayant des doutes ou découvrant une nouvelle vision de la Constitution.

Je ne suis pas ici aujourd'hui pour défendre la position du Québec mais pour parler de l'impasse actuelle dans une perspective canadienne. Je précise d'abord que les lois de la nature n'ont pas changé. Le tout est plus fort que la somme des parties. Deuxièmement, les grandes fissures provoquent souvent des crevasses plus petites et des répliques sismiques qui ont pour effet d'affaiblir davantage les constructions qui restent. Il en serait ainsi au Canada si le refus de l'accord du lac Meech renforçait l'aliénation et menait progressivement ou autrement au retrait d'une grande province fondatrice. Nous serions tous perdants, le Québec, la nation et chacune des autres provinces.

Sur le plan international le Canada est devenu l'un des pays membres du groupe des sept. Par notre participation à l'OTAN et aux accords d'Helsinki, nous avons un rôle à jouer sur la scène européenne en pleine évolution. De même, nous sommes devenus un acteur plus important dans la région du Pacifique. Grâce à notre souci pour les droits de la personne, notre accueil de réfugiés authentiques et la tolérance traditionnelle de notre société multiraciale, nous avons obtenu un rôle de direction parmi les pays du Commonwealth et les pays sous-développés.

Le Canada, aussi bien que le Québec et le Nouveau-Brunswick, a des liens avec la francophonie. Le comité peut se demander si ces rôles pourraient être maintenus après une séparation au Canada ou dans un climat d'instabilité constitutionnelle permanente. L'affaiblissement et la diminution du Canada se répercuteraient sur de nombreuses autres relations établies au cours des années.

Réfléchissez, par exemple, au travail que représente l'application détaillée de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis. Pensez à tout ce qu'il faudra faire pour s'entendre avec les Américains sur un nouveau régime de subventions et de droits compensateurs. Ce sont des entreprises de grande envergure. Je ne voudrais pas me trouver à la place du négociateur si mon pays ne pouvait plus parler au nom de tout le territoire national ou si nos voisins savaient que nous, le partenaire moins important, étions divisés par la discorde interne, l'impasse et la confusion.

Si nous ne résolvons pas la difficulté actuelle, nous ne pouvons pas exclure ce scénario et d'autres éventualités tout aussi pessimistes. Sur le plan économique, le Canada est déjà vulnérable par rapport à d'autres pays étrangers, compte tenu de notre dépendance à l'égard d'exportations et la lourde charge de l'endettement, toujours en expansion, du gouvernement fédéral et de la plupart des provinces. Malgré ce que peuvent affirmer certaines études, je doute fort qu'un pays divisé ou menacé de

*[Text]*

Canadian interests internationally with anything like the same effectiveness as at present; nor could we expect the same welcome for or not have to pay relatively higher interest rates on our public borrowing in international financial markets.

• 0955

We borrow to meet our fiscal deficits, including the cost of debt service. We also seek federally and in our provinces to attract foreign investors to come and build capacity in our country. We need to supplement our savings by such investment in order to better realize our production and employment potential. We need in this way also to attract badly needed innovation and research and development effort in this country.

In an increasingly global economy, the foreign investor has many alternative destinations for his investment and expansion. As it is, Canada must work hard even with the additional benefit of the Free Trade Agreement to attract enough new development from abroad to avoid being left behind.

How attractive do we think we would be if Canadians failed to keep their own house in good shape or if there is the threat of a house divided against itself? Nothing drives investment away like uncertainty and lack of stability. We and our political leaders should think, I think, on these things.

We must also remember that the pace of world change challenges even what we have learned to accept in the fast-moving recent years. The race is ever swifter and is being won by quickness of perception, by flexibility of reaction, by intelligence and by the anticipation of unfolding events. It may not be true, as it now is, in financial markets that every second counts but the comfort of status quo has now disappeared for all countries. Those who fail to adapt and to adapt quickly will soon find themselves left aside. In such an environment, Canada should be focusing its energies on policy directions necessary to ensure that as a country we capture enough of the productive and innovative action to sustain and enhance our growth and prosperity.

Faced with such a prospect and faced with such a challenge, can we really afford not to find an early solution to our constitutional dilemma? Do we have the time to envisage another prolonged period of constitutional paralysis? Surely the answer is no. Surely we can find the imagination and courage to overcome current problems. I think we can if the necessary political

*[Translation]*

division soit en mesure d'avancer et de protéger ses intérêts nationaux avec la même efficacité que peut le faire le Canada à l'heure actuelle. Nous ne pourrions pas non plus nous attendre à payer les mêmes intérêts sur nos emprunts d'État contractés sur les marchés financiers internationaux.

Nous empruntons pour combler notre déficit fiscal, y compris le service de la dette. Nous cherchons, aux niveaux fédéral et provincial, à attirer les investisseurs étrangers pour qu'ils viennent augmenter notre capacité industrielle. Nous avons besoin de ces investissements, qui s'ajoutent à notre propre épargne, pour mieux réaliser notre potentiel de production et de création d'emplois. Nous devons également attirer de cette façon, dans notre pays, les innovations et les activités de recherche et de développement dont nous avons grand besoin.

L'économie se mondialise de plus en plus et les investisseurs étrangers n'ont que l'embarras du choix quand il s'agit d'investir ou d'étendre leurs activités. Même compte tenu des avantages supplémentaires qui découlent de l'accord sur le libre-échange, le Canada doit fournir un gros effort pour obtenir les nouveaux investissements étrangers qui lui permettront d'éviter de rester à la traîne.

Quels avantages pouvons-nous offrir si nous ne pouvons pas gérer nos propres affaires ou si nous risquons de devenir un foyer divisé? Rien ne chasse plus efficacement les investisseurs que l'incertitude et l'absence de stabilité. Nous devrions, et nos chefs politiques aussi, réfléchir sur ces aspects, à mon avis.

Nous devons également reconnaître que l'évolution du monde est rapide, que celle-ci entraîne de nouveaux défis, comme nous l'avons appris à la suite des bouleversements de ces dernières années. La course se déroule de plus en plus vite; pour gagner, il faut un jugement rapide, des réactions souples, de bons renseignements et la faculté de prévoir l'orientation des événements. Il n'est peut-être pas vrai, comme c'est le cas actuellement sur les marchés financiers, que chaque seconde compte, mais le statut quo confortable de jadis n'existe plus nulle part. Ceux qui n'ont pas réussi à s'adapter, et à s'adapter rapidement, vont se trouver rapidement sur les bas-côtés de la route. Dans un tel environnement, le Canada devrait axer ses énergies sur les orientations qu'il faut prendre pour s'assurer qu'en tant que pays nous allons obtenir suffisamment de capacité de production et de création pour assurer et améliorer notre croissance et notre prospérité.

Confrontés par l'avenir et ses défis, pouvons-nous nous permettre de ne pas trouver une solution rapide à notre dilemme constitutionnel? Disposons-nous d'assez de temps pour envisager une autre longue période de paralysie constitutionnelle? La réponse, sans aucun doute, est non. Nous possédons certainement l'imagination et le courage requis pour surmonter les difficultés actuelles. Je

## [Texte]

will can be mobilized, but this is up to all of us, not least perhaps this committee.

It has not been my responsibility, as it has been yours, to represent an electorate and to take part directly in the expression of Canadian democracy through Parliament. However, I have had the opportunity to watch Canada evolve from both foreign and domestic vantage points.

Abroad Canada has been considered one of the most fortunate of nations, not only by economic standards but also by our quality of life, the openness and freedom of our society, the fairness and extent of our social programs and the beauty of our lands and waters. We continue to be a prime destination for the upwardly mobile of this world, to say nothing of our attractiveness to those from less-favoured regions and refugees from all corners of the globe.

We Canadians seem tenaciously determined to insist on our imperfections, constantly to worry whether some interest group or region is getting a better deal than we or whether, in our constitutional processes, anything can be accepted short of currently perceived perfection.

This brings me to my final observation. No one vintage of political leaders should be able to put at hazard the heritage so laboriously built across this land by those who came before. Each such group of leaders is in this sense a trustee required, unless truly critical circumstances intervene, to pass on to their successors the best of our evolving inheritance. Thus we are in a continuum. No leader should so press his or her private vision of what is best as to prejudice the integrity of the whole. To do so would not only betray the heritage of the past but also compromise that which our children and our children's children have the right to expect.

If we fail at this stage in our history to hold Canada together, the rest of the world will, in my view, not be able to credit what we will have done to ourselves. This is a scenario Canada must avoid.

As far as Mr. Robertson and I can see, there are technical ways whereby the constitutional concerns that have been expressed by the dissident provinces can be accommodated in whole or for the most part without change to the actual Meech Lake accord. Such possibilities could, however, fulfil their promise only if, at the level of the Prime Minister and the provincial First Ministers, there is the necessary determination to find the way through the impasse. Without such leadership the outlook is bleak indeed; at worst the breaking away of Quebec with unforeseeable consequences for the residual

## [Traduction]

crois que nous pouvons le faire si nous réussissons à mobiliser la volonté politique requise, et ceci nous concerne tous, et le rôle de ce comité n'est peut-être pas le moindre.

Je n'ai pas eu la responsabilité que vous avez de représenter des électeurs et de participer directement à l'expression de la démocratie canadienne au Parlement. Toutefois, j'ai eu la possibilité d'observer l'évolution du Canada tant du point de vue de l'étranger que du point de vue national.

À l'étranger, on considère que le Canada est l'un des pays les plus fortunés, non seulement en termes économiques mais aussi quand on considère la qualité de notre vie, l'aspect ouvert de notre société et sa liberté, l'équité et la portée de nos programmes sociaux et la beauté de nos paysages. Notre pays continue à être l'une des destinations préférées pour ceux qui recherchent la mobilité sociale, sans parler de l'attrait que nous avons pour ceux qui viennent de régions moins favorisées et pour les réfugiés qui viennent de tous les coins du monde.

Il semblerait que nous, les Canadiens, tenions absolument à souligner nos imperfections, à nous préoccuper constamment de savoir si tel groupe particulier ou telle région est mieux traitée que nous, ou à nous demander, dans le processus constitutionnel s'il est possible d'accepter quelque chose qui ne répondrait pas à la notion du moment de la perfection.

Ceci m'amène à une dernière observation. Aucune génération de chefs politiques ne devrait pouvoir mettre en danger l'héritage qui a été construit au prix de tant d'efforts dans notre pays par les générations antérieures. Chaque génération de chefs est en quelque sorte responsable, à moins que des circonstances vraiment exceptionnelles ne se présentent, de transmettre à ses successeurs le meilleur de notre héritage en évolution. Notre vie collective est linéaire. Aucun chef ne devrait imposer sa perception personnelle de ce qui est la meilleure solution au risque de mettre en danger l'intégrité de l'ensemble. En effet, ceci reviendrait à trahir l'héritage du passé et, aussi, à mettre en danger ce que nos enfants et les enfants de nos enfants ont le droit d'attendre.

Si, à cette étape de notre histoire, nous ne pouvons pas assurer l'intégrité du Canada, le reste du monde ne pourra pas, à mon avis, nous accorder sa confiance après ce que nous nous serons fait à nous-mêmes. C'est un scénario que le Canada doit éviter.

Autant que M. Robertson et moi-même pouvons en juger, nous disposons de méthodes techniques qui permettraient que les préoccupations constitutionnelles exprimées par les provinces dissidentes soient reconnues, en totalité ou en grande partie, sans toucher à l'Accord du lac Meech. Ces possibilités, cependant, ne pourraient se réaliser que si nous trouvons au niveau du premier ministre fédéral et des premiers ministres provinciaux la volonté ferme, indispensable, de trouver le moyen de sortir de l'impasse. Sans cela la perspective est très sombre: au pire la séparation du Québec avec des

[Text]

and unconnected parts of our country; perhaps at best a long-lasting deadlock, continuing tension and insecurity, and this in a world that would pass us by wondering how a country with so much going for it could have missed the boat that would have carried it into the 21st century proudly and in the company of the leaders of the flotilla.

• 1000

Thank you, Mr. Chairman.

**The Chairman:** Thank you very much, Mr. Warren and Mr. Robertson. We will now go to a period of questions. We will go first to Mr. Ouellet who must leave, I regret to say, because of a previous commitment to another committee in which he plays an important role.

**M. André Ouellet (député de Papineau—Saint-Michel):** Merci, monsieur le président. Je voudrais remercier MM. Robertson et Warren pour leur présentation de ce matin. J'espère, monsieur Warren, que le premier Ministre du Canada et les premiers ministres provinciaux vous ont écouté. C'est un témoignage fort éloquent et très important que vous nous donnez ce matin.

Je veux également féliciter les responsables de ce document très bien fait qui, à mon avis, devrait être lu très attentivement par tous ceux qui peuvent avoir des doutes sur l'Accord du lac Meech. Je pense que les réponses que l'on trouve dans ce texte sont fort justifiables et très à-propos.

Messieurs, vous avez parlé à la plupart des gens ici qui sont des convertis. J'espère que vous irez parler aux politiciens du Manitoba et sans doute aussi à ceux de Terre-Neuve parce qu'il est grand temps de trouver un compromis à la dernière heure afin d'avoir une entente constitutionnelle acceptable à toutes les provinces.

Je me suis rappelé avec beaucoup de plaisir l'époque où M. Robertson travaillait sur la formule Fulton—Favreau. De tout temps, la question de la formule d'amendement a toujours été le sujet le plus difficile; elle a toujours provoqué des polémiques et des débats très acrimonieux. D'une certaine façon, cela a toujours été la pierre d'achoppement de toutes les conférences fédérales-provinciales au cours des années.

On se rappellera qu'en 1964-1965, il y avait eu un accord unanime au sujet d'une formule de rapatriement et d'amendement qui s'appelait la formule Fulton—Favreau. Malheureusement, après une étude un peu plus approfondie de cette formule, surtout dans la province de Québec, le premier ministre Lesage avait décidé de revenir sur sa décision surtout à la demande et suite aux efforts pressants d'un professeur de l'Université de Montréal—le professeur en droit constitutionnel, Jacques-Yvan Morin—qui est entré en politique par la suite.

M. Morin faisait valoir que la formule de l'unanimité, soit la formule Fulton—Favreau, constituait une camisole de force qui empêcherait le Québec, ultérieurement, d'obtenir des changements à la Constitution pour obtenir

[Translation]

conséquences imprévisibles pour les régions canadiennes disloquées; au mieux peut-être une impasse durable avec la tension et l'insécurité qui se maintiennent, et tout cela devant le reste du monde où on se demanderait comment un pays si plein de promesses a pu rater le bateau pour faire son entrée glorieuse dans le 21ème siècle parmi les premières nations du monde.

Je vous remercie, monsieur le président.

**Le président:** Merci, monsieur Warren et monsieur Robertson. Nous allons maintenant commencer les questions. Le premier intervenant sera M. Ouellet qui malheureusement devra ensuite nous quitter pour assister à une autre réunion de comité où il joue un rôle important.

**Mr. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel):** Thank you, Mr. Chairman. I would like to thank Mr. Robertson and Mr. Warren for making their presentation this morning. I hope, Mr. Warren, that the Prime Minister of Canada and the Premiers have listened to what you have to say. You have made a very eloquent and very important statement this morning.

I also want to congratulate those responsible for this very well prepared text which I think should be read very attentively by all those who may have any doubts about the Meech Lake Accord. I think the answers to be found in your statement are most convincing and relevant.

Gentlemen, most of the people you have been preaching to here are already converted. I hope that you will go make your case to the politicians in Manitoba and Newfoundland because it is urgent to reach a 12th hour compromise so that we can have an acceptable Constitutional agreement for all the provinces.

I have fond memories of the time when Mr. Robertson was working on the Fulton—Favreau formula. From the outset the amending formula has always been the most difficult subject giving rise to controversy and very acrimonious debates. In a way it has always been the stumbling block of the various federal-provincial conferences.

We may remember that in 1964-65 there was unanimous agreement on a patriation and amending formula known as the Fulton—Favreau formula. Unfortunately, once this formula had been more thoroughly studied, particularly in the province of Quebec, Premier Lesage decided to go back on his decision, particularly at the urging of a professor from the University of Montreal, a professor of constitutional law, Jacques-Yvan Morin, who later entered politics.

Mr. Morin's argument was that the requirement for unanimity under the Fulton—Favreau formula constituted a straight-jacket that would prevent Quebec from obtaining any future changes to the Constitution

## [Texte]

certaines pouvoirs supplémentaires que le Québec, à l'époque, considérait essentiels.

On se retrouve plusieurs années plus tard avec encore une formule qui prévoit la règle de l'unanimité. Et cette fois-ci, ce n'est pas le Québec qui s'oppose à la règle de l'unanimité mais certaines provinces qui jugent, comme on le jugeait en 1964-1965, que la formule d'unanimité constitue une espèce de camisole de force. Et ceux qui voudraient voir un Sénat réformé, la création de nouvelles provinces, considèrent que cette formule de l'unanimité est encore une camisole de force qui empêchera des progrès.

• 1005

Ma question est donc la suivante, monsieur Robertson:

Comment peut-on tenter d'amener ces provinces aujourd'hui récalcitrantes à s'entendre sur certains changements futurs—on pense peut-être au Sénat—alors que nous sommes aux prises avec une date limite qui est le 23 juin? Est-ce qu'on a le temps? Est-ce que c'est possible? Et je pense que M. Warren, dans ses remarques de la fin, avait parfaitement raison. Cela relève du premier ministre et des premiers ministres provinciaux de faire un dernier effort à l'occasion d'une conférence fédérale-provinciale pour tenter de sauver l'Accord du lac Meech.

Est-ce qu'on a une certaine souplesse avec la date du 23 juin? J'aimerais avoir votre point de vue sur un aspect constitutionnel. Est-ce qu'il est possible de retarder ce que l'on appelle ce *deadline*? Est-ce que, par exemple, le Québec qui a été la première province à approuver l'Accord pourrait suspendre, pour une période de temps, son appui? Est-ce que l'on peut gagner quelques mois ou quelques semaines pour essayer de dénouer l'impasse qui semble exister au sujet de cette fameuse question de la règle de l'unanimité?

**M. Robertson:** Si je peux répondre en anglais, monsieur le président, je crois que cela serait moins pénible et moins douloureux pour les francophones ici.

The question Mr. Ouellet raises is an important question. I should say that I am one who does not think the constitutional interpretation that has been followed, that says there is a deadline, is necessarily the right one. I indicated the contrary in the book *A House Divided* that I referred to earlier. However, it certainly is a possibility that I am wrong and the general opinion is right, but I do still adhere to the view that the deadline was a misinterpretation of the Constitution in this regard.

I argued in my book, which was published back in October, that the only proper way to resolve this question would be by a reference to the Supreme Court. Of course, the federal government can make a reference to the Supreme Court any time it wishes, and the question is quite a simple specific question. It involves four sections

## [Traduction]

such as certain additional powers that Quebec considered to be essential at the time.

A number of years later we find ourselves once again with a formula requiring unanimity. This time, it is no longer Quebec that is opposed to this requirement but other provinces that, like Quebec in 1964-65, see this constraint as a kind of straight-jacket. And those who would like to see Senate reform and the creation of new provinces consider this formula requiring unanimity to be a straight-jacket preventing further progress.

Therefore, Mr. Robertson, my question is the following:

How can we get these reluctant provinces to agree to certain changes in the future—as concerns the Senate, perhaps—when we are faced with the June 23rd deadline? Do we have enough time? Is it possible? I think that what Mr. Warren said, in his concluding remarks, was absolutely right. It is the responsibility of the Prime Minister and the provincial Premiers to make a last attempt to save the Meech Lake Accord at a federal-provincial conference.

Is there any flexibility possible with respect to the June 23rd deadline? I would like to hear your opinion on a constitutional aspect. Would it be possible to put back the deadline? For instance, could Québec, which was the first province to sign the Accord, suspend its support for a certain period of time? Can we gain a few months' or a few weeks' time in order to try to break the impasse created by the much-discussed matter of the unanimity rule?

**Mr. Robertson:** If I can answer in English, Mr. Charman, I believe that it will be less painful for the francophones here.

La question que soulève M. Ouellet est importante. Je devrais dire que c'est moi qui estime que l'interprétation constitutionnelle dont on s'est servie—interprétation selon laquelle il y a une date limite—n'est pas forcément la bonne. Dans mon livre *A House Divided* que j'ai mentionné tantôt, j'ai soutenu qu'il s'agissait, au contraire, d'une interprétation erronée. Cependant, il est possible que je me trompe et que l'opinion à laquelle souscrivent la plupart des gens est correcte. Toutefois, je pense que cette date limite est attribuable à une interprétation erronée de la Constitution.

Dans mon livre, qui a paru en octobre, j'ai soutenu qu'on ne pourrait vraiment résoudre cette question qu'en la soumettant à la Cour suprême. Evidemment, le gouvernement fédéral peut saisir la Cour suprême de cette question quand bon lui semble; et la question est simple et précise. Elle porte sur quatre articles de la Constitution.

[Text]

of the Constitution. I would think an answer could be provided in a relatively short time.

Is there an alternative way of doing it? That is Mr. Ouellet's question really. I am sceptical whether there is constitutionally. The position has been taken, as I say, that the Constitution does impose this deadline, three years from the approval by Quebec on June 23, 1987, producing June 23, 1990.

**Mr. Ouellet:** Approval by the first province to pass it.

**Mr. Robertson:** That is right. If another province had been first, you would date three years from that. Quebec was the first, so that was the reason for that.

The Prime Ministers, whatever their authority, cannot of their own motion amend the Constitution. They cannot of their own motion and agreement suspend it or extend whatever it properly provides. In order to have a change, as I see it, one would have to have an amendment of the Constitution. In order to achieve an amendment in the amending procedure, one has to have unanimous consent of all the legislatures and the Parliament of Canada.

• 1010

So while I would like to see you, Mr. Ouellet, direct this question to Professor Russell, who will be coming and who is one of the leading authorities in Canada on the Constitution, I am afraid you will not be here. Subject to whatever Mr. Russell might say, my own judgment would be that Prime Ministers cannot simply agree to stop the clock for a few weeks. The Constitution is one thing or it is the other. It is not something for them to play with.

**M. Ouellet:** L'Accord du lac Meech, monsieur Robertson, est une réponse aux cinq demandes du Québec. Mais à l'étude approfondie de cet Accord, on se rend compte qu'il y a plus que les cinq demandes du Québec.

Est-ce qu'il est possible d'avoir un fractionnement, c'est-à-dire que certaines parties de l'entente qui, en vertu de la Constitution de 1982, prévoient un accord de sept provinces sur dix et une représentation de 50 p. 100 de la population, est-ce que certaines parties de l'Accord, dis-je, pourraient être appliquées et d'autres, qui prévoient la règle de l'unanimité pourraient tout simplement tomber ou entrer en vigueur plus tard?

Je pense que la réponse que vous avez donnée à ma première question est tout à fait correcte. Je ne crois pas que le premier ministre ait dans les mains la possibilité d'amender unilatéralement la Constitution. Mais l'hypothèse qui a été avancée, et que j'aimerais que vous

[Translation]

J'estime que la Cour pourrait décider cette question relativement vite.

Y a-t-il une autre façon de procéder? C'est ce que demande, en somme, M. Ouellet. Je doute qu'il y ait d'autres démarches possibles qui soient conformes à la Constitution. On a adopté le point de vue selon lequel la Constitution exige que cette échéance soit fixée trois années après la date de l'approbation du Québec. Le Québec a approuvé l'Accord le 23 juin 1987; l'échéance est, donc, le 23 juin 1990.

**M. Ouellet:** L'approbation de la première province à l'adopter.

**M. Robertson:** C'est exact. Si une autre province avait donné son approbation la première, on aurait fixé l'échéance trois années après cette date-là. Le Québec a été la première province, et c'est pour cela que nous avons cette échéance.

Quels que soient leurs pouvoirs, les premiers ministres ne peuvent pas, par le biais d'une proposition, modifier la Constitution. Ils ne peuvent pas, au moyen d'une proposition et d'un accord ni suspendre la Constitution ni y ajouter des modifications. Pour apporter des modifications il faudrait, à mon avis, modifier la Constitution. Si l'on veut modifier la formule de modification, il faut le consentement unanime de toutes les assemblées législatives provinciales et du Parlement du Canada.

Monsieur Ouellet, je voudrais que vous posiez cette question au professeur Russell. C'est un des grands experts canadiens en matière constitutionnelle et il va comparaitre ici. Toutefois, il me semble que vous ne serez pas ici. Sous réserve de ce que pourrait dire M. Russell, j'estime que les premiers ministres ne peuvent pas simplement convenir d'arrêter la montre pour une période de quelques semaines. Il faut qu'on soit très clair quant à ce que représente la Constitution. Elle n'est pas un document qui se traite à la légère.

**Mr. Ouellet:** Mr. Robertson, the Meech Lake Accord is a response to Quebec's five demands. But after a thorough study of the Accord, it is clear that there is more in it than Quebec's five demands.

Would it be possible to split the Accord up into several parts. Could the parts of the agreement, which, under the Constitution of 1982, call for the agreement of the 7 provinces with a 50% of the population, be implemented; and could others, which provide for the unanimity rule, be simply dropped or else be implemented later?

I think that the answer you gave to my first question was quite correct. I don't believe that the Prime Minister has the power to unilaterally amend the Constitution. But, I would like you to comment on the following hypothesis: If, for instance, Quebec - which chose the

[Texte]

commentiez, est la suivante: si, par exemple, Québec qui a choisi le processus des trois ans en approuvant la première la résolution suspendait son approbation, la période de trois ans ne commencerait plus le 23 juin 1987, mais à la date à laquelle la première province autre que le Québec a accepté l'Accord, c'est la Saskatchewan au mois d'octobre, je crois. Est-ce que les trois ans commenceraient à courir à partir de l'approbation de la Saskatchewan? Que pensez-vous de cette hypothèse sur le plan constitutionnel?

**M. Robertson:** Pour répondre à votre première question, monsieur Ouellet, concernant la possibilité de scinder l'approbation constitutionnelle,

technically it would be possible to cut the resolution of approval into two parts and to have approval of those parts that could be approved under section 38, which is the general amending clause to which you have referred: two-thirds of the provinces with 50% of the population. The parts that could be approved under section 38 are all the parts of the accord with the exception of those parts dealing with the Supreme Court and the amending procedure.

Technically, I think that could be done. I would think that it would be necessary to have new resolutions passed in the House of Commons—not the Senate necessarily—and the legislatures of the seven provinces that would in effect say that the resolution that had been passed by that legislature or the House of Commons on such-and-such a date was to be interpreted as approving those parts that come under section 38 while leaving, still on the table, still passed, the rest of the motion. I think that could be done technically. If this were done before June 23, one would have met the timetable required in section 39.

Now, the resolution of the Assemblée nationale of Quebec last week said that it would be unacceptable to have any action that was an amendment or a modification of the accord. Would this be in conflict with that resolution? I would have thought the answer is yes, that it would be in conflict. But technically I think it could be done.

• 1015

Your other question was really a different question, whether the approval of June 23, 1987, could somehow be dropped from the record and one could start from the Saskatchewan approval, or whatever was the second approval. I would think that one could not. I would think that the clock has started—and I do not see any way, constitutionally, that the clock can be stopped—or unless one can rewrite history, I would be dubious.

[Traduction]

3-year process by being the first to approve the resolution - were to suspend its approval, the 3-year period would no longer begin on June 23, 1987 but on the date which the first province, other than Quebec, accepted the Accord. And that province was Saskatchewan, who accepted the Accord in October, I believe. Could the 3-year period begin from the date of Saskatchewan's approval? What do you think of this hypothesis from a Constitutional point of view?

**Mr. Robertson:** Mr. Ouellet, in answer to your first question on a possible splitting of the resolution of approval,

il ne serait possible, sur le plan technique, de scinder l'approbation constitutionnelle en deux parties, et de faire approuver les parties qui pourraient être approuvées aux termes de l'article 38, c'est-à-dire l'article portant sur les amendements, article que vous avez mentionné. Cette formule prévoit deux tiers des provinces et une représentation de 50 p. 100 de la population. Les parties de l'Accord qu'on pourrait faire approuver en vertu de l'article 38 représentent toutes les autres parties de l'Accord à l'exception de celles qui portent sur la Cour suprême et sur le processus de modification.

Je pense que, sur le plan technique, c'est possible. Je pense qu'il faudrait faire approuver de nouvelles résolutions à la Chambre des communes—mais, pas forcément au Sénat—et dans les assemblées législatives des sept provinces. Aux termes de ces résolutions, on interpréterait la résolution qui avait été adoptée par l'assemblée législative ou par la Chambre des communes à telle date constituer une approbation des parties relevant de l'article 38, tout en laissant sur la table des négociations les autres parties de la première résolution. Je pense que du point de vue technique cela pourrait se faire. Si on faisait cela avant le 23 juin, on aurait respecté les échéances prévues dans l'article 39.

Or, selon le texte de la résolution adoptée par l'Assemblée nationale du Québec la semaine dernière, il serait inadmissible qu'on agisse en vue d'amender ou de modifier l'Accord. La résolution hypothétique serait-elle en conflit avec la résolution de l'Assemblée nationale du Québec? Peut-être, mais sur le plan technique, je pense que c'est possible.

L'autre question que vous avez posée est d'un autre ordre; il s'agit de savoir si l'approbation donnée le 23 juin 1987 pourrait, d'une manière quelconque, disparaître du dossier et si l'on pourrait alors faire débiter le délai à partir de la deuxième approbation qui fut, je crois, donné par la Saskatchewan. Ceci ne me semble pas possible. Il me semble que le temps avait commencé à courir—je ne vois pas comment, constitutionnellement, on pourrait repartir à zéro—à moins qu'il soit possible de refaire l'histoire, ce dont je doute.

[Text]

**Mr. Nystrom (Yorkton—Melville):** I too want to welcome Mr. McKenna and Mr. Robertson here today. I am pleased to hear what both of you are saying. I was a member of the committee back in 1987 when you, Mr. Robertson, were here. You provided some words of wisdom. I think the work you have done in the publication of this booklet and the statements you have made have been extremely useful.

I think the unfortunate thing about the Meech Lake accord so far is the misunderstanding on behalf of a lot of people of the purpose of the accord, what is in the accord, and the general lack of knowledge about the accord across the country. By publishing the booklet itself you are helping to alleviate some of the lack of knowledge in Canada.

I also agree with you about the seriousness of the crisis. I think it is imperative that the Meech Lake accord go through. The only way it is going to go through is if some of the concerns and some of the suggestions, if other people in our country, are addressed at this time as well. I think Mr. McKenna's resolution goes a good deal of the distance toward doing that.

I think we also have to look perhaps at adding more in the area of self-government for some of our aboriginal people and at addressing the important issue of other minorities in this country in terms of them being a fundamental characteristic of Canada. I think, sir, that this does not detract or subtract at all from what is in Meech Lake. It makes it more acceptable for minorities in this country and the actual founding peoples or the pre-founding peoples, the aboriginal peoples of Canada.

What I really wanted to ask you, Mr. Robertson, is the question that I asked Mr. McKenna yesterday. It is a difficult one to answer. Let us assume we can find out what is necessary in terms of passing the accord through the New Brunswick legislature and Manitoba and Newfoundland.

We know what Mr. McKenna's position is. We know that in Manitoba, Senate reform is extremely important. I expect something from Manitoba on that very shortly.

Let us assume we are able to have a companion resolution or companion resolutions acceptable to those people now feeling left out of the process, for whatever reason. Let us assume we find that. How do you then address the question of timing? The National Assembly of Quebec has said they will not discuss future constitutional changes until the Meech Lake accord is in place.

[Translation]

**M. Nystrom (Yorkton—Melville):** Pour moi également c'est une plaisir d'accueillir M. McKenna et M. Robertson ici aujourd'hui. C'est un plaisir de vous entendre. J'appartenais au comité de 1987 quand vous étiez ici également, M. Robertson. Je me souviens de la sagesse de vos remarques. Je crois, d'autre part, que la brochure que vous avez préparée ainsi que vos déclarations ont apporté une contribution très utile.

En ce qui concerne l'Accord du lac Meech, ce qui me semble le plus regrettable ce sont les malentendus partagés, jusqu'à présent, par bon nombre de personnes quant à l'objectif de cet Accord et sa teneur, ainsi que l'ignorance de ce sujet qui semble régner partout au pays. Votre brochure contribue à dissiper cette ignorance.

Je suis d'accord avec vous pour reconnaître que la crise est grave. Il me semble essentiel que l'Accord du lac Meech soit adopté. Pour que ce résultat soit atteint, il est essentiel que certaines des préoccupations et des suggestions présentées à ce sujet soient considérées dès maintenant ainsi que les déclarations de diverses personnes au pays. Je crois que la résolution présentée par M. McKenna est un grand pas dans ce sens.

J'estime que nous devons également, peut-être, étoffer davantage ce qui a été dit au sujet de l'autonomie gouvernementale de populations autochtones et examiner la question des autres minorités dans notre pays, questions importantes car elles représentent une caractéristique fondamentale du Canada. J'estime, monsieur, que ceci ne porte pas atteinte à l'Accord et n'enlève rien à ce qu'il contient. Il serait plus acceptable, alors, pour les minorités du pays ainsi que pour les peuples fondateurs ou ceux qui ont précédé la fondation du pays, les autochtones du Canada.

La question que je voulais vraiment vous poser, monsieur Robertson, est celle que j'ai posée à M. McKenna hier. Il est difficile d'y apporter une réponse. Admettons donc qu'il nous soit possible de trouver ce qui serait requis pour que l'Accord soit adopté par les assemblées législatives du Nouveau-Brunswick, du Manitoba et de Terre-Neuve.

Nous connaissons la position de M. McKenna. Nous savons aussi que le Manitoba attache beaucoup d'importance à la réforme du Sénat. Je m'attends à une communication du Manitoba à ce sujet dans le très proche avenir.

Admettons donc qu'il nous soit possible d'avoir une ou des résolutions d'accompagnement qui pourraient être acceptées par ceux qui, pour une raison quelconque, estiment ne pas être inclus dans le processus. Prenons cela comme hypothèse. Comment traiter alors de la question du calendrier? L'assemblée nationale de Québec a déclaré que cette province ne discutera pas de questions constitutionnelles tant que l'Accord du lac Meech n'aura pas été entériné.

[Texte]

In Manitoba, for example, they will not pass the Meech Lake accord unless a companion resolution or whatever is passed at least simultaneously.

Mr. McKenna and I were talking about this yesterday as being perhaps a mechanical problem. I wonder if you can offer us, from your vast reservoir of experience, a recommendation or two as to how we can get out of this impasse.

I really believe if there is a will there is a way. I believe if we can address the substantive matters, we can address the timing matter. I wonder if you can be the mechanic here and tell us not only in what direction you would recommend we go in terms of getting the Meech Lake accord through but also addressing the problem Manitoba has, that it has to be simultaneously implemented—at least along with other changes acceptable to Manitoba.

**Mr. Robertson:** You are perfectly right, Mr. Nystrom. This is a real conundrum, how to do it. I personally have given a good deal of thought to that problem.

I can only see three possibilities, two of which we have referred to. One is the possibility of dividing the resolutions of approval. Considering that the parts under section 38 have been approved with two-thirds of the provinces and 50% of the population and therefore can be implemented—and there is no longer a time limit—the problem with the amending procedure is not in effect. One could then turn to Senate reform and deal with that. There would be ample time to do it because there would be no time limit.

• 1020

As I said earlier to Mr. Ouellet's question, this would depend on whether the Government of Quebec would consider that this was not an amendment to the Charter because it is not technically an amendment to the Charter, it is an interpretation of the resolution. If Quebec could be persuaded this is the best way out, it is a way out.

The second possibility, which has already been mentioned, is a reference to the Supreme Court in the hope that the Supreme Court might provide the judgment either that there was not a time limit *ab initio* on the package, or if there was a time limit *ab initio*, that the time limit has been met for the items that can be passed under section 38. There is therefore no longer a time limit, and the thing can rest there and you can make other changes to other things and then come back and have the rest approved later.

If those two possibilities are excluded, for whatever reason, the only other possibility I can see is a formal agreement signed by the 11 First Ministers that would constitute a firm commitment that would advance a long

[Traduction]

Le Manitoba, par exemple, déclare que l'adoption de l'Accord du lac Meech, ne peut se faire que s'il y a adoption simultanée d'une résolution d'accompagnement ou autre mesure comparable.

M. McKenna et moi-même en avons parlé hier comme s'il s'agissait peut-être d'une question de logistique. Compte tenu de votre grande expérience, je me demande si vous pourriez nous proposer une ou deux recommandations sur la façon de sortir de cette impasse.

Je suis persuadé que vouloir c'est pouvoir. Je crois que si nous traitons des questions de fond, nous pourrions également traiter de la question de calendrier. Je me demande si vous pouvez jouer le rôle du mécanicien expert et nous dire non seulement quelle serait la direction que vous pourriez suggérer pour faire adopter l'Accord du lac Meech, mais aussi quelle serait la méthode pour résoudre le problème rencontré au Manitoba qui demande la mise en oeuvre simultanée—ou tout au moins accompagnant d'autres modifications que le Manitoba pourrait accepter.

**M. Robertson:** Vous avez parfaitement raison, monsieur Nystrom, c'est une vraie énigme. J'ai beaucoup réfléchi à ce problème, à la façon de procéder.

Je ne vois que trois possibilités dont deux ont déjà été mentionnées. On pourrait, par exemple, séparer les résolutions d'approbation. Si les éléments concernant l'article 38 sont approuvés par les deux-tiers des provinces regroupant 50 p. 100 de la population et peuvent donc être mis en oeuvre—il n'y a plus à considérer des délais fixes—les difficultés associées à la procédure d'amendement n'existent plus. On pourrait alors se pencher sur la réforme du Sénat et traiter de ce sujet. On disposerait de tout le temps voulu car il n'y aurait pas d'échéancier.

Comme je l'ai déjà dit en répondant à la question de M. Ouellet, ceci nécessiterait que le gouvernement du Québec considère qu'il ne s'agit pas d'une modification apportée à la Charte, car, techniquement, ce n'en est pas une, c'est une interprétation de la résolution. Donc, s'il était possible de persuader le Québec que ceci offre la meilleure solution, on pourrait sortir de l'impasse.

La deuxième possibilité, et elle a déjà été mentionnée, serait un renvoi à la Cour suprême dans l'espoir que celle-ci pourrait dire soit qu'il n'y avait pas de délai fixe, *ab initio*, concernant cet ensemble, soit que cet échéancier *ab initio* existait mais qu'il a été respecté pour les points qui peuvent être adoptés au titre de l'article 38. Le problème de l'échéance est donc éliminé, on peut en rester là et apporter d'autres modifications à d'autres aspects pour revenir ensuite sur les autres dispositions et les adopter plus tard.

Si, pour une raison quelconque, ces deux possibilités sont exclues, la seule autre possibilité qui me vienne à l'esprit serait une entente formelle signée par les onze premiers ministres et qui serait un engagement ferme qui

[Text]

way along the path of Senate reform without being a negotiation.

A lot of things have to be negotiated on Senate reform. It will take a great deal of time. But if one could have a firm commitment in a formal agreement that all the provinces, all the First Ministers would use their best efforts to achieve Senate reform on the basis of an elected Senate with effective powers within our parliamentary system and with a major redistribution of representation to provide a more equitable balance in our Confederation for the less populace provinces. . . Taking into account recommendations made by four commissions that have studied this matter in the past, one would be a fair distance along in the firm conviction that Senate reform would take place. I cannot see any other possibility.

**Mr. Nystrom:** Let us assume option 1 does not fly because the National Assembly does not want to divide it, and there have been other experts who do not think option 2 would fly, and let us assume it does not fly. We are back to option 3 again.

On this hand, we have the Meech Lake accord. On this hand, we have the companion resolutions, whether it is McKenna, Filmon, or what have you. I do not think it is just Senate reform. It may also include ethnocultural minorities as a fundamental characteristic of this country or it may include aboriginal self-government. Let us not make those judgments now, but we have these two documents.

Is there any way of tying them together in any constitutional sense? We pass bills through the House of Commons. They get final reading in the House of Commons and the Senate and then a period of time goes on before they receive royal proclamation when they come into effect. Is there some way of passing Meech Lake, of passing these companion resolutions, but Meech Lake not being proclaimed until the companion resolution itself has gone through the appropriate processes and is proclaimed?

**Mr. Robertson:** I do not know of any way this can be done. I think the McKenna proposals and Senate reform could be put together in a single document. You could have a document with a short list of essential things and you could get formal agreement that those essential things were going to be done, with enough firmness to carry conviction. But on the first part, about putting Meech Lake in suspense somehow, I do not see how it can be done.

[Translation]

serait un grand pas en avant dans la voie de la réforme du Sénat sans être une négociation.

La réforme du Sénat entraînera des négociations qui porteront sur de nombreux sujets et elle prendra beaucoup de temps. Mais une fois qu'il y aura un engagement ferme concrétisé dans un accord formel indiquant que toutes les provinces, tous les premiers ministres, vont déployer leurs meilleurs efforts pour arriver à une réforme du Sénat portant sur l'élection des sénateurs, l'attribution au Sénat de pouvoirs réels au sein de notre système parlementaire ainsi qu'une redistribution des sièges qui donnerait un meilleur équilibre au sein de notre Confédération en ce qui concerne la représentation des provinces ayant une population moins nombreuse. . . compte tenu des recommandations présentées par les quatre commissions qui ont étudié cette question dans le passé, il s'agirait alors d'un net progrès pour démontrer la ferme conviction que la réforme du Sénat aura lieu. Je ne peux pas penser à une autre solution.

**M. Nystrom:** Disons que la première possibilité ne peut pas donner de résultat parce que l'Assemblée nationale ne veut pas séparer les divers éléments, et notons que d'autres experts jugent que la deuxième possibilité ne serait pas adoptée, opinion que nous pouvons partager. Ceci nous ramène à nouveau à la troisième possibilité.

Donc, nous avons l'Accord du lac Meech. De plus, nous avons les résolutions d'accompagnement, qu'elles nous viennent de M. McKenna, de M. Filmon, ou de toute autre source. Je ne pense pas qu'il s'agisse uniquement de la réforme du Sénat. On peut aussi penser à inclure les minorités ethno-culturelles en tant qu'éléments fondamentaux de notre pays, ou encore l'autonomie gouvernementale pour les autochtones. Ce n'est pas le moment de trancher ces différentes questions, mais, pour le moment, nous avons ces deux documents.

Est-il possible de les combiner dans le cadre constitutionnel? Nous adoptons des projets de loi à la Chambre des communes; après leur dernière lecture à la Chambre des communes et au Sénat une certaine période de temps s'écoule avant la sanction royale qui détermine leur mise en vigueur. Pourrait-on, d'une manière quelconque, adopter l'Accord du lac Meech, adopter ces résolutions d'accompagnement, en prévoyant toutefois que l'Accord du lac Meech ne recevrait pas la sanction royale tant que la résolution d'accompagnement n'aurait pas franchi les étapes appropriées et n'aurait pas eu elle-même la sanction royale?

**M. Robertson:** Je ne vois pas comment cela pourrait se faire. Je crois que les propositions avancées par M. McKenna et la réforme du Sénat pourraient se réunir en un seul document. Vous pourriez avoir un document donnant une brève liste des éléments essentiels et obtenir un accord formel précisant que ces points essentiels seront traités; la déclaration devrait être assez ferme pour être convaincante. Quant à la première partie de votre question, sur la possibilité de laisser l'Accord du lac

[Texte]

• 1025

**Mr. Nystrom:** You are talking about the formal agreement that carries conviction. We have that with Meech Lake. We have the signatures of 11 First Ministers. That is the real problem—there may be an election in province X.

**Mr. Robertson:** The only thing I can suggest, Mr. Nystrom, is that we have seen, once, the dangers that attach to backing off on a deal, and maybe people would think more carefully about doing it again. I do not know.

**Mr. MacDonald (Rosedale):** I appreciate very much the appearance of both Mr. Robertson and Mr. Warren here today for reasons already articulated in terms of their extensive involvement in the Public Service of this country on matters very much related to the discussions we are having at the moment.

There were several things you mentioned. I want to go right back to your earliest comments, Mr. Robertson, when you said—and I made a note of it—that in your view, over 40 years of being involved in matters related to the country and the Constitution, this was the most serious crisis in our entire history, and you changed the word “serious” to “dangerous” later on. Those are strong words for—if I dare to so describe you—a grey public servant who is not given to this kind of... even though now in your retirement years perhaps you can say these things a bit more forcefully and directly.

You also mentioned your long association with former Prime Minister Trudeau. You and I worked together at one time early in the 1980s when there was the beginning of that whole separation away from Mr. Trudeau's direction vis-à-vis the Constitution. I do not want to turn this into a partisan discussion, but he has surfaced recently and expressed a point of view that may have picked up some sympathy across the country that if Meech falls to the ground, if the accord does not go, it is no big deal, it is not the end of the world.

It is not the message we are hearing from either of you today and from the very impressive list of people who have associated themselves with you. Could you make it clearer for us why you believe that to be so? There is a lassitude out there in various parts of the country, and we have seen polls suggesting this is not really all that important an issue. I think it needs to be stated very clearly why that is the case, if people are to take seriously what we are trying to do at this eleventh hour.

[Traduction]

Meech en quelque sorte en suspens, je ne vois pas comment cela pourrait être fait.

**M. Nystrom:** Vous parlez d'une entente formelle qui serait convaincante. Nous avons déjà cela avec le lac Meech. Nous avons les signatures des 11 premiers ministres. Et c'est là où se situe le vrai problème—des élections peuvent se dérouler dans l'une ou l'autre des provinces.

**M. Robertson:** Je peux seulement suggérer, monsieur Nystrom, les dangers que nous avons constatés quand on se retire d'une entente et il est possible, qu'à l'avenir, les parties intéressées réfléchissent davantage avant de le faire. Je ne sais pas.

**M. MacDonald (Rosedale):** Je suis particulièrement heureux de la présence de M. Robertson et de M. Warren ici, aujourd'hui, pour des raisons qui ont déjà été données et découlent de leur participation très active à la fonction publique de notre pays dans des domaines qui touchent de très près les discussions que nous avons actuellement.

Vous avez mentionné plusieurs choses. Je voudrais revenir à vos tout premiers commentaires, monsieur Robertson, quand vous avez dit—et je l'ai noté—qu'à votre avis, après avoir participé pendant 40 ans à la vie du pays et traité de questions concernant la Constitution, la situation actuelle représentait la crise la plus grave de toute notre histoire, et, un peu plus tard, vous avez remplacé le mot «grave» par le mot «dangereuse». Ce sont là des termes très forts pour—si j'ose vous décrire ainsi, un fonctionnaire qui préfère la grisaille et ne s'adonne pas à ce genre de... bien que, étant maintenant à la retraite, vous pouvez peut-être vous exprimer plus directement et avec plus de force.

Vous avez également indiqué que vous avez été associé pendant longtemps au premier ministre M. Trudeau. A un moment donné, au début des années 80, j'ai eu l'occasion de travailler avec vous au moment où commençait cette différenciation de la direction prise par M. Trudeau en ce qui concerne la Constitution. Je ne veux pas transformer cette discussion en débat partisan, mais il est réapparu récemment et a exprimé un point de vue qui a pu trouver des échos dans le pays indiquant que si Meech s'effondrait, si cette Accord n'était pas adopté, ce n'était pas une grande affaire, ce n'était pas la fin du monde.

Cela n'est pas le message que vous nous communiquez aujourd'hui ou que nous entendons de la part de ceux qui se sont joints à vous et qui constituent une liste impressionnante. Pourriez-vous nous indiquer plus clairement pourquoi la situation est telle que vous le décrivez? Dans différentes régions du pays, on constate une certaine lassitude et les sondages suggèrent que cette question n'est peut-être pas vraiment très importante. Il me semble qu'il est nécessaire d'indiquer très clairement les raisons pour lesquelles la situation est ce qu'elle est, si

[Text]

**Mr. Robertson:** The reason I and Mr. Warren say this is a terribly dangerous crisis we are facing is that one can point to and see demonstrated certain things.

In Quebec a number of polls have been taken, and if one goes back and starts from, say, the Quebec referendum, at the Quebec referendum one had roughly 61% in favour of saying "no" to sovereignty association and 39% in favour of sovereignty association. Over a number of years after that, the percentage in favour of sovereignty diminished from 39% until it got down to around 20% or 24%—something of that kind—according to a variety of polls. In the last two years that view in Quebec has increased from the 24% or 25% in the early 1980s to figures of 47%, 53%, 59%. The specific polls may not be accurate or right, but the trend is clear from a number of polls. These have been related to the possibility of the failure of the Meech Lake accord.

• 1030

This attitude in Quebec of a steadily increasing sense of rejection is perfectly understandable. As Mr. Warren said, the Quebec proposals that are the basis of Meech Lake were very reasonable proposals, far more reasonable than anything I saw in my entire history in constitutional discussions. I think on that side of the thing, the situation is very dangerous if Meech Lake fails.

On the other side, the rigidity in parts of English-speaking Canada seems to be based in part on a view that it cannot happen. I think, unfortunately, it can happen. There is no reason why Canada is immune to this kind of thing that we see happening in other countries throughout the world. In my judgment, it is this dangerous rise of a sentiment of rejection in Quebec versus a kind of a sleep-walking attitude in English-speaking Canada that it cannot happen here. I think it can happen here. I think this is what constitutes the danger, as I see it.

**Mr. MacDonald:** Like yourself, I have been around here and on these issues for some time. Would it not be fair to say that there has been perhaps a subtle and rather unnerving shift away from the old question that used to be asked—what does Quebec really want?—to the question being asked in other parts of the country: do we really care and are we really prepared to respond to it? To put it the other way, what we want is not necessarily a part of that old or that traditional relationship. In other words, there is a dangerous questioning about the very fabric and integrity of the country itself. This is what is at issue with respect to the conclusion of the Meech Lake accord agreements.

**Mr. Warren:** The first part of my answer would be to say this is why we are here today. I tried in my few

[Translation]

la population doit prendre au sérieux ce que nous essayons de faire à la onzième heure.

**M. Robertson:** Si M. Warren et moi-même disons qu'il s'agit d'une crise extrêmement dangereuse, c'est que nous pouvons indiquer certaines choses qui peuvent être démontrées.

Un certain nombre de sondages ont été pris au Québec et si l'on choisit le référendum qui a eu lieu au Québec comme point de départ, nous pouvons constater qu'alors environ 61 p. 100 se sont déclarés contre la souveraineté-association et que 39 p. 100 se sont dits en faveur de cette formule. Quelques années après cela, le pourcentage favorisant la souveraineté passait de 39 p. 100 à 20 ou 24 p. 100, de cet ordre, selon plusieurs sondages. Au cours des deux dernières années ce même pourcentage qui au début des années 80, au Québec, était de 24 ou 25 p. 100, est passé à 47 p. 100, 53 p. 100, 59 p. 100. Il est possible que les résultats de tel ou tel sondage ne sont pas exacts ou précis, mais la tendance révélée par plusieurs sondages est claire. On a établi un lien entre ces résultats et la possibilité d'un échec de l'Accord du lac Meech.

Ce sentiment grandissant au Québec d'être rejeté est parfaitement compréhensible. Comme l'a dit M. Warren, les propositions québécoises qui constituent la base du lac Meech étaient très raisonnables, bien plus raisonnables que tout ce que j'avais vu antérieurement dans mon expérience des discussions constitutionnelles. A cet égard, la situation me paraît très dangereuse en cas d'échec du lac Meech.

D'autre part, la rigidité de certaines parties du Canada anglais semblent refléter en partie l'opinion que la désintégration n'est pas possible. Malheureusement, je pense que c'est effectivement possible. Il n'y a rien qui protège le Canada contre ce phénomène qu'on constate dans d'autres pays du monde. A mon avis, il y a une combinaison dangereuse d'un sentiment de rejet au Québec et une attitude irréaliste au Canada anglais qui consiste à nier une conséquence éventuelle. C'est une possibilité bien réelle. Voilà où se trouve le danger, d'après moi.

**M. MacDonald:** Comme vous, j'ai une assez longue expérience de ce sujet. Ne reconnaissez-vous pas qu'il y a eu une évolution un peu inquiétante des mentalités, si bien que l'ancienne question que l'on se posait—qu'est-ce que le Québec veut vraiment?—a été remplacée par une nouvelle question: est-ce que cela nous intéresse vraiment et sommes-nous disposés à chercher une solution? Autrement dit, on remet en cause la structure traditionnelle et l'intégrité même de la nation. C'est là que se trouve l'enjeu de l'Accord du lac Meech.

**M. Warren:** Je vous répondrai d'abord que c'est la raison pour laquelle nous sommes ici aujourd'hui. Dans

## [Texte]

comments to express some of the reasons why I thought the dangers ahead were so severe. I would simply like to add at this point to what Mr. Robertson said about the sentiments that are growing across the country and to draw a distinction between building, facing problems and adapting, on the one hand, and allowing crisis to provoke fissure. This reminds me of a little nursery rhyme:

Humpty-Dumpty sat on a wall. Humpty-Dumpty had a great fall. All the king's horses and all the king's men Couldn't put Humpty together again.

**M. André Plourde (député de Kamouraska—Rivière-du-Loup):** Messieurs Robertson et Warren, mes questions pourront probablement s'adresser à l'un de vous deux.

Je reviens à ce que M. MacDonald et M. Ouellet ont dit, à savoir que le Canada vit actuellement sa crise la plus grave. Je ne crois certainement pas que vous ayez tort. Ce matin, dans le journal *La Presse*, Alain Dubuc a très bien expliqué ce qui se passe au Canada. Si vous me le permettez, monsieur le président, je voudrais citer quelques paragraphes:

De Meech à la TPS: le Canada est-il gouvernable?

Le point commun le plus frappant de ces trois croisades...

parce qu'il parle aussi du libre-échange,

... est que les Canadiens réussissent à se mobiliser d'un océan à l'autre seulement s'ils sont contre quelque chose. L'unité, quand elle existe, repose sur le refus. Un refus qui exclut le débat parce qu'il n'est pas assorti de solutions de rechange. Peut-on espérer bâtir un pays et le voir grandir en ne comptant que sur la résistance passive?

• 1035

On s'oppose à la TPS au nom de la justice fiscale et de la progressivité, au libre-échange, au nom du nationalisme canadien, au lac Meech, au nom de la défense du pouvoir central. Mais ce Canada que l'on veut défendre n'a jamais existé sinon à l'état de mythe soigneusement entretenu. Et le statu quo que tant de Canadiens préfèrent est en fait celui d'un pays en crise larvée et en déséquilibre, incapable d'évoluer et de progresser au rythme de ses voisins et de ses partenaires.

On s'oppose au lac Meech parce qu'il menace le Canada d'éclatement, mais ses adversaires les plus tenaces sont des partisans acharnés d'un Sénat élu, égal et efficace qui consacrerait la paralysie du pouvoir central.

Il ajoute:

Ceux qui s'inquiètent tellement du caractère distinct du Québec ont soigneusement oublié des pans entiers de l'histoire du Canada.

Et il termine en disant:

Bref, il est plus facile d'être populaire quand on laisse le Canada se débattre dans ses divisions, se diriger

## [Traduction]

mes observations, j'ai essayé d'expliquer les raisons pour lesquelles la situation me paraît si dangereuse. M. Robertson a parlé de la polarisation au Canada et a fait une distinction entre l'effort de résoudre des problèmes de façon constructive par l'adaptation, d'une part, et l'attitude qui consiste à laisser la crise provoquée une rupture. Cela me rappelle la morale de la fable:

Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se casse.

**Mr. André Plourde (Kamouraska—Rivière-du-Loup):** Mr. Robertson and Mr. Warren, my questions will probably be addressed to either one of you.

I want to return to what was said by Mr. MacDonald and Mr. Ouellet, mainly that Canada is now going through one of its most serious crises. I do not think that your view is mistaken. In this morning's "La Presse", Alain Dubuc gave a very good explanation of what is taking place in Canada. If I may, Mr. Chairman, I would like to quote a few paragraphs:

From Meech to the GST, can Canada be governed?

The most noticeable common thread of these three crusades...

because he is also referring to free trade,

... is the fact that Canadians are successful in mobilizing from sea to sea only when they are against something. Unity, whenever it is to be found, is based on refusal. A refusal that is unwilling to engage in debate because it has no alternatives to suggest. Can we expect to build and develop a country through passive resistance alone?

People are opposed to the GST in the name of fiscal justice and progressiveness, to free trade in the name of Canadian nationalism, and to the Meech Lake Accord, in defense of centralized authority. However, this Canada the people want to defend has never existed except as a carefully maintained myth. And the status quo preferred by so many Canadians is actually a state of imbalance and latent crisis, in which our country cannot keep abreast of its neighbors and partners.

People are opposed to the Meech Lake Accord because it threatens to break up the country, but its most ardent opponents are fierce advocates of a triple-E Senate which would paralyze the central government.

He goes on to say:

Those who are so worried about the distinct identity of Quebec have carefully forgotten huge chunks of Canadian history.

He concludes as follows:

In other words, it is easier to be popular when you let Canada fight about the things that divide it, and

[Text]

vers la faillite et que son économie va à la dérive. Et pendant ce temps, d'une crise à l'autre, le Canada tourne en rond.

Monsieur Robertson, ce matin, vous nous avez dit que vous avez vécu plusieurs crises dont celle de 1980, avec le référendum. Le Québec aussi a vécu plusieurs crises. Hier, je citais aux Acadiens la crise de 1970, avec le FLQ au Québec. Nous avons vécu la crise de 1980, avec le référendum également. Et, comme citoyen du Québec, j'étais un soldat de la campagne du référendum pour la campagne du «non».

Aujourd'hui, en 1990, on vit encore une crise qui est celle de l'Accord du lac Meech. Si l'histoire se répète et si on continue vers l'an 2000, je pense que le Québec, comme le disent le premier ministre Bourassa et d'autres, a des solutions de rechange si l'Accord du lac Meech ne passe pas.

Le Comité Castonguay et d'autres hommes d'affaires du Québec, ont mentionné à plusieurs reprises, ces dernières semaines, que le Québec peut voler de ses propres ailes. Je suis un ancien industriel et je connais très bien la grandeur du Canada pour y avoir fait des affaires. Je connais aussi très bien les hommes d'affaires du Québec.

J'ai trois courtes questions à vous poser, monsieur Robertson, ou monsieur Warren. Ma première: Qui, d'après vous, serait pénalisé si l'Accord du lac Meech ne passait pas, le Québec ou le reste du Canada? Ma deuxième question: Croyez-vous que si l'Accord du lac Meech ne passait pas il pourrait y avoir une association Québec-Ontario? Et la dernière: Croyez-vous aussi que si la province de Terre-Neuve était la seule à ne pas signer l'Accord du lac Meech. . . Et on sait qu'elle a retiré son appui la semaine dernière, elle l'a déchiré, et on sait aussi que M. Wells a dit qu'il ferait un référendum si les autres provinces, le Manitoba et le Nouveau-Brunswick, signaient cet Accord. Est-ce que vous pensez, dis-je, comme certains politiciens l'ont fait la semaine dernière dans des déclarations, que le Canada aura à choisir entre Terre-Neuve et le Québec?

**M. Warren:** Monsieur le président, j'essaierai, à ma façon, de répondre à vos questions et à vos observations. Je suis sûr que M. Robertson va réfléchir avant de répondre sur les questions constitutionnelles que vous avez posées.

• 1040

Nous nous sommes levés tôt ce matin, à l'aube même, pour préparer nos discours. Vous avez l'avantage d'avoir lu les journaux d'aujourd'hui. Je n'ai pas saisi tout ce que vous avez dit.

Je pense qu'il y a des observations très perspicaces de l'auteur de cet article alors qu'il observait les événements. Il a tiré certaines conclusions sur ces difficultés qu'on a dans une fédération qui touche tout le continent et qui sont toujours difficiles à résoudre. Ces observations ont l'air d'être, pour la plupart, assez perspicaces, peut-être

[Translation]

head for bankruptcy and economic ruin. And all the while, as it moves from one crisis to the next, Canada is getting nowhere fast.

You told us this morning, Mr. Robertson, that you had experienced a number of crises in the past, including the 1980 referendum. Quebec has also experienced a number of crises. Yesterday I mentioned to our Acadian witnesses the 1970 crisis involving the FLQ in Quebec. There was also the 1980 referendum crisis. As a Quebecker, I worked for the "non" side during the referendum campaign.

Now, in 1990, we are going through another crisis - the Meech Lake Accord. If history repeats itself, I think, as we head toward the year 2000, and as Premier Bourassa and others have said, Quebec has some alternatives if the Meech Lake Accord is not passed.

The Castonguay Committee and other representatives of the business community in Quebec have said on several occasions in recent weeks that Quebec can fly on its own. I used to work in the manufacturing sector, and I know Canada very well, because I have done business throughout the country. I also know the Quebec business community very well.

I have three brief questions for you, Mr. Robertson or Mr. Warren. My first is this: Who, in your view, would be penalized if the Meech Lake Accord were not passed, Quebec or the rest of Canada? My second question is: Do you think that if the Meech Lake Accord were not passed, there could be some sort of partnership between Quebec and Ontario? And my final question is: Do you also think that if Newfoundland were the only province not to sign the Meech Lake Accord. . . We know, of course, that Newfoundland rescinded its support last week, that it tore up the Accord, and we also know that Mr. Wells said that he would hold a referendum if the other hold-out provinces, Manitoba and New Brunswick, were to sign the agreement. Do you agree with those politicians who said last week that Canada would have to choose between Newfoundland and Quebec?

**Mr. Warren:** I will try to respond to your questions and comments, Mr. Chairman. I am sure Mr. Robertson will want to think about the constitutional questions you asked before answering them.

We got up very early this morning, at dawn in fact, to prepare our speeches. So you have an advantage over us in that we have not yet had a chance to read today's newspapers. I did not catch everything you said.

I think the author made some very pertinent remarks on the situation in Canada. He drew some conclusions about the difficult-to-solve problems of a federation that covers an entire continent. Most of his remarks were very perceptive, and perhaps even accurate. In my view, his conclusions are too pessimistic.

[Texte]

même exactes. Les conclusions, selon moi, sont trop pessimistes.

Nous sommes ici aujourd'hui pour essayer de vous convaincre qu'il faut que vous fassiez tout ce qui est possible au sein de votre Comité et dans toutes vos rencontres avec les gens qui viendront vous voir, afin d'assurer la survie du Canada qu'on a construit jusqu'à ce jour avec toute l'histoire qu'on lui connaît bien, même si certains jeunes n'en ont pas la même expérience, mais qui est une expérience beaucoup trop chère pour la laisser se diminuer sans que les plus grands efforts possibles de tous ne soient faits. Ce qui veut dire, dans certains cas, une meilleure éducation des gens, et même de certains de nos leaders.

Il n'est pas question pour moi de faire des hypothèses sur ce qu'on fera après. Il faut d'abord faire tous les efforts pour s'assurer qu'on ne perde pas les gains faits par nos ancêtres, nos ancêtres du Québec comme les autres ancêtres qui sont venus après et même les gens d'origine. . . Bref! Notre priorité se résume à trouver un moyen pour y arriver. Peut-être que nos premiers ministres vont trouver quelque chose. À ce moment-là, il faudrait avoir tous les grands avocats disponibles; dans les affaires, comme vous le savez, si un avocat dit que c'est impossible, on dit amenez-nous un autre avocat.

Quand j'ai suivi les débats sur l'Accord de libre-échange et même sur celui du lac Meech, j'ai remarqué que les plus grands experts constitutionnels ont des petites nuances ici et là.

Si le Canada doit trouver les moyens, le Canada les trouvera. Mais, c'est à nous de dire aux leaders qu'il faut le faire.

Vos trois questions.

Qui va payer? Tout le monde. Chaque partie du Canada. S'il y a une fusion, un arrangement qui est moins efficace que celui qu'on a, on y perdra quelque chose. Le Canada restant, également, y perdra et le Québec aussi. Comme je l'ai dit en marge de mon discours, c'est une chose que de dire qu'un homme d'affaire a réussi mais, il y a peut-être des gens de Rimouski qui n'ont pas eu la même réussite. Moi, je suis viable. Qu'est-ce à dire? Viable veut dire «pas mort». Ce n'est pas ce que je veux pour le Québec. Je veux une province prospère qui partage avec tous dans le commerce mondial. Il n'est pas question aujourd'hui, au Canada, d'être riche dans son petit coin. Il presque impossible d'y penser. Il faut être concurrentiel à l'échelle du monde.

Voilà: le Québec payerait et les autres payeraient aussi. Pourquoi payer si ce n'est pas nécessaire? Pourquoi s'infliger des blessures dans un pays recherché comme le Canada?

Deuxième question: le Québec, l'Ontario et Terre-Neuve. Je ne suis pas prêt à discuter de ces affaires-là avant que tous mes efforts aient été dépensés comme ils l'ont été durant la guerre pour assurer la survivance de notre pays, de la mer jusqu'au Grand-Nord.

[Traduction]

We are here today to try to convince you that the Committee must do everything it can in its hearings to ensure the survival of Canada. Canadians have built this country, we know its history well, even though some of our young people do not know it as well as we do. Our experience as Canadians is much too precious to allow it to be diminished without doing everything we can to avoid a negative outcome. In some cases this involves educating people, including some of our leaders.

I am not about to make any hypothesis about what we will do after Meech Lake. We must start by doing everything we can to make sure we do not lose everything our ancestors achieved. I am thinking of our ancestors in Quebec, and those who came later, and even people from. . . The point is that our priority must be to find a solution. Perhaps our first ministers will come up with something. If that happens, we must have access to all the well-known lawyers. As you know, in business, if one lawyer says something is impossible, the response is to call for a different lawyer.

In following the discussion on the Free Trade Agreement and on the Meech Lake Accord, I have noticed that some of the most renowned constitutional experts disagree with each other here and there.

If Canada has to find a way, it will. But it is up to us to tell our leaders that they must find a way.

I come now to your three questions.

First, who will be penalized? The answer is everyone, every part of Canada. If there is a split, or some arrangement that is less efficient than what we have at the moment, I think we will lose something. Both Canada and Quebec will lose. As I said in an aside in my speech, it is one thing to say that a business person has succeeded, but there may be some people in Rimouski who have been less successful. I can say I am viable. What does that mean? Viable means "not dead". That is not what I want for Quebec. I want Quebec to be a prosperous province that shares in world trade with the other provinces. There is no longer any question of Canada being a rich, but isolated, country. That is almost unthinkable. We must be competitive on the world market.

So the answer is that both Quebec and the rest of Canada would suffer. Why should we do that if it is not necessary? Why should we, living in this fine country, suffer from self-inflicted wounds?

Your second question concerned Quebec, Ontario and Newfoundland. I am not prepared to discuss these matters until I have given everything I can, as I did during the war, to ensure the survival of our country, from coast to coast, including our vast northern region.

[Text]

**M. Robertson:** Monsieur le président, je suis tout à fait d'accord avec les commentaires de M. Warren, particulièrement concernant le pessimisme trop grand devant la situation.

Mais, concernant la première question, à savoir qui serait pénalisé, encore une fois, je suis d'accord avec M. Warren. Tout le Canada, le Québec et le reste. On a eu hier, un article très intéressant sous la plume de M. Grant Reuber dans *The Globe and Mail*. C'était dans la section des affaires. Il a analysé cette question justement. Il a commencé avec des informations sur les années 80, et ensuite il a ajouté quelques suggestions concernant la situation d'aujourd'hui, pour montrer comment ça a bien changé. La conclusion la plus frappante, et j'espère que M. Wells l'a vue, c'est que la région du Canada qui pourrait souffrir le plus serait celle de l'Atlantique, là où sont les provinces les plus pauvres, parce que si on devait avoir une séparation, le gouvernement du Canada serait dans une situation très difficile. Il serait très difficile en effet de maintenir les programmes de soutien économique pour les régions les moins favorisées.

• 1045

**The Chairman:** Thank you, Mr. Robertson.

I want to mention to members of the committee that the testimonies of both Mr. Robertson and Mr. Warren have attracted a great deal of attention from members of the committee. All members on this side also want to ask questions, so I will ask committee members to volunteer to address short and succinct questions to our witnesses.

**Mr. Reid (St. John's East):** I do not think for a minute that any of us do not share the concern you have both expressed.

Mr. Robertson mentioned early in his comments that he believes the concerns can be accommodated. I think you are probably saying, following what we have just heard, that the concerns must be accommodated because we have to get through this. If we are doing anything, it is attempting to find out how those concerns can be accommodated through the Meech Lake accord.

I would like to address the question of balance and at what cost it is to be achieved. Some provincial governments, with which we are all familiar, although some more than others, have expressed concerns based on their belief that the principles and specifics of the accord would cause such damage and concern as to render the accord unacceptable in the view of that provincial government.

Spending powers and their effect on national and even regional programs are questioned by two provinces quite specifically, particularly by Newfoundland, but also by Manitoba to some extent. The question of new legislation for Quebec through the distinct society clause is addressed. There is dissension on the applicability of those clauses.

[Translation]

**Mr. Robertson:** Mr. Chairman, I agree completely with Mr. Warren's comments, particularly about the author's overly pessimistic view.

However, on the first question as to who would be penalized, here again I agree with Mr. Warren. All of Canada would suffer—both Quebec and the rest of the country. Yesterday there was a very interesting article on this very subject in the business section of the *Globe and Mail* by Mr. Grant Reuber. He started with information on the 1980's and went on to make a few suggestions concerning today's situation, to show how things have changed. The most striking conclusion, and I hope Mr. Wells is aware of it, is that the region of Canada the most affected would be Atlantic Canada, the poorest provinces. If there was separation, the federal government would be in a very difficult position. It would be very difficult to maintain financial support programs for the poorest provinces.

**Le président:** Merci, monsieur Robertson.

J'aimerais dire que les témoignages de MM. Robertson et Warren nous ont beaucoup intéressés. Je sais que tous les députés de ce côté-ci de la table veulent également poser des questions. C'est pourquoi je demanderais aux députés de poser de brèves questions à nos témoins.

**M. Reid (St. John's-Est):** Nous partageons tous les préoccupations que vous avez manifestées.

Au début de ses commentaires, M. Robertson a dit qu'il croyait qu'il était possible d'accéder aux demandes des intéressés. Compte tenu de ce qu'on vient de dire, je crois que vous entendez probablement par là qu'il faut accéder aux demandes présentées parce que nous voulons adopter cet accord. Nous voulons trouver une façon d'accéder aux demandes présentées dans le texte de l'Accord du lac Meech.

J'aimerais parler de l'équilibre à atteindre et de ce qu'il en coûtera pour l'atteindre. Certains gouvernements provinciaux, que nous connaissons tous—certains sont plus connus à cet égard que d'autres—se préoccupent de la situation et soutiennent que les principes et les détails de l'accord suscitent une telle inquiétude que le texte de l'accord est inacceptable à leurs yeux.

Deux provinces, particulièrement Terre-Neuve, mais également le Manitoba, s'interrogent sur le pouvoir de dépenser et l'incidence de ce pouvoir sur les programmes régionaux et nationaux. On parle également de nouvelles lois pour le Québec qui découleraient de la clause de la société distincte. On se pose des questions sur l'opportunité d'appliquer ces dispositions.

[Texte]

But how do we find that balance between the absolute necessity of addressing what you two gentlemen refer to as a real crisis and the concern these other provinces have, while simultaneously acknowledging that those concerns may not have some validity, at least in the minds of others? I am not sure how we do that.

In a sense, I am throwing our mission back to you, but I would like to hear your view, following on the comments to Mr. Plourde and to David MacDonald.

**Mr. Robertson:** I would suggest it is a process of trying to determine which concerns are validly based. I would hope that the small booklet circulated this morning may be of some help.

A great many concerns have been expressed that, if one really reads and closely analyses the Meech Lake accord, are not well-founded. One of the things I would suggest is very striking is that, while the polls have indicated very high levels of opposition to the Meech Lake accord in English-speaking Canada, they have indicated in almost every case that the overwhelming preponderance of people either have no information or have very little information about what the accord contains.

• 1050

A great deal of the opposition—and I include opposition expressed in testimony given to the task force in Manitoba and in the hearings in New Brunswick—is not based on information but on unfounded impressions. I am not suggesting that one can or should try to remedy faults that are not there. One must discriminate and make a serious effort to determine which are serious and which are not.

At the end of the day I think this committee should contemplate what I refer to as the short list. What is the short list of really serious and significant things?

I think the concerns of aboriginals are serious. I think these can be addressed by a change in the Constitution. I am sceptical about some of the concerns of women's organizations, but these too can be addressed by a change in the Constitution. On the question of the northern provinces, one point not understood is that if you change the number of provinces from 10 to 12 or 13, you change the results of the general amending formula.

As it now stands the general amending formula makes it impossible to have an amendment if the four Atlantic provinces or four western provinces are against it. With twelve provinces, two-thirds means you must have five provinces to block an amendment. That is important. The amending procedure in section 38 was not an accident, it was carefully worked out to ensure that four could block. This has to be taken into account before the northern provinces are simply admitted by federal legislation or something like that. There is an important constitutional point.

[Traduction]

Comment peut-on faire la part des choses entre ce que vous appelez une crise réelle et les préoccupations des autres provinces? Comment expliquer qu'aux yeux d'autres intervenants, ces préoccupations ne sont pas fondées? Je ne sais pas comment on peut y parvenir.

Je vous rappelle la tâche qui nous a été confiée. Cependant, j'aimerais savoir ce que vous pensez de la situation, compte tenu surtout des commentaires qu'ont faits M. Plourde et David MacDonald.

**M. Robertson:** A mon avis, il s'agit de déterminer quelles préoccupations sont vraiment fondées. J'espère que la petite brochure que j'ai fait circuler ce matin pourra vous aider.

Un bon nombre de préoccupations ont été exprimées. Cependant, si on étudie de très près le texte de l'Accord du lac Meech, on constate qu'elles ne sont pas vraiment fondées. Les sondages révèlent qu'il existe une opposition massive à l'Accord du lac Meech au Canada anglais. Cependant, ils révèlent également que la majorité des gens consultés disposent de peu ou pas de renseignements sur le contenu même de l'accord.

Une bonne partie de l'opposition—et j'inclus celle exprimée par les témoins qui ont comparu lors des audiences au Manitoba et au Nouveau-Brunswick—n'est pas fondée sur des renseignements, mais bien sur des impressions non justifiées. Je ne dis pas que l'on peut ou que l'on doit remédier à des problèmes qui n'existent pas vraiment. Nous devons faire la distinction entre les craintes qui sont fondées et celles qui ne le sont pas.

Tout compte fait, je crois que ce Comité devrait se pencher sur ce que j'appelle la petite liste des vraies préoccupations. Quelle est cette liste?

Je crois que les préoccupations exprimées par les autochtones sont sérieuses. Je crois qu'on pourra calmer leurs craintes en apportant une modification à la constitution. Je doute de certaines préoccupations énoncées par les groupes féministes, mais de toute façon, on peut y répondre en apportant une modification à la constitution. Pour ce qui est des provinces dans les territoires septentrionaux, on ne semble pas comprendre que si le nombre des provinces passe de 10 à 12, ou 13, cela modifie la formule générale de modification.

Aux termes de la formule de modification générale actuelle, il est impossible d'avoir un amendement si les quatre provinces de l'Atlantique ou les quatre provinces de l'Ouest s'y opposent. S'il y a 12 provinces, deux tiers signifient qu'il faut cinq provinces pour bloquer un amendement. Cela est important. La procédure normale de modification prévue à l'article 38 n'est pas une coïncidence. Il s'agit d'une disposition à laquelle on avait longuement réfléchi. On voulait que quatre provinces s'opposent à un amendement pour que celui-ci soit rejeté. Il faut tenir compte de cet aspect avant que les territoires

[Text]

A lot of these things have to be looked at and sorted through to determine what is really important and serious, and what is either not serious or should be put off to a later stage. I cannot suggest anything else.

**Mr. Rompkey (Labrador):** I want to refer to the earlier question about whether Canada would have to choose between Quebec and Newfoundland at some point. I think that line of questioning is very unfortunate, and as a Newfoundlander I found last week's remarks of both ministers in Quebec to be offensive. I have been in this Parliament for 18 years and I have never been so offended. If the questioning and the issues descend to the creation of heroes and villains in this piece, I think we are going to lose our effectiveness as a committee.

I am trying to go into this committee with an open mind and I hope everybody else is too. But I see a number of unfortunate things happening, and one is the creation of the Premier of Newfoundland as a villain in the piece. He is entitled to his views, as is everybody else. I do not think we should be getting into the issues of whether Canadians should have to choose between provinces, or who is the hero and who is the villain of this piece. Mr. Chairman, in light of some of the questions that have been asked I just had to say that.

I really want to ask about the spending powers, because the McKenna proposal does not suggest any change in the Meech Lake proposal for spending powers. I want to ask Mr. Robertson whether he sees any difficulty here. Mr. Al Johnson, a very credible Canadian public servant, has said that if Meech Lake were in effect, Canadians would not have medicare today. I assume he disagrees with that.

• 1055

I would also like to point in the direction of the spending on education in the country. The Government of Canada has been funding post-secondary education in this country for quite a long time with absolutely no strings attached. Yet today we have a patchwork of systems across the country. We have no effective Canadian standard at a time when it is one of the most crucial issues in the country. It is not being addressed.

There is a diminution of federal spending. There is no desire at all across the country to come to grips with it, largely because of provincial intransigence, which is the result of provincial authority and autonomy in that field.

I want to ask him, if the opting out and the provincial right to design programs of their own choosing were the rule, would it not be true that we would have similar

[Translation]

du Nord soient simplement reconnus, par une loi fédérale, comme étant des provinces. C'est un aspect constitutionnel fort important.

Un bon nombre de ces choses doivent être étudiées de plus près, et il faut faire la part des choses, décider ce qui est important et ce qui l'est moins, ce qui doit être étudié dès maintenant et ce qui peut être reporté à plus tard. C'est tout ce que je peux proposer.

**M. Rompkey (Labrador):** J'aimerais en revenir à une question qu'on a posée plus tôt, à savoir si le Canada devrait choisir entre le Québec et Terre-Neuve un jour ou l'autre. Je crois que c'est une question regrettable, et à titre de résidant de Terre-Neuve, je n'ai pu accepter les commentaires faits la semaine dernière par les deux ministres du Québec. Je suis au Parlement depuis 18 ans, et je n'ai jamais été aussi insulté. Si notre Comité s'abaisse à chercher des héros et des croque-mitaines dans cette affaire, il ne pourra plus être efficace.

J'essaie de discuter de la question avec un esprit ouvert. J'espère que c'est la même chose pour tous. Mais je constate qu'il y a des choses regrettables qui se produisent, l'une d'entre elles étant le fait que l'on agit comme si le premier ministre de Terre-Neuve était le croque-mitaine. Il a le droit d'avoir ses propres opinions, comme tout le monde. Il ne faut pas commencer à parler de choisir entre une province ou l'autre, ou dire qui est le héros et qui est le croque-mitaine. Monsieur le président, compte tenu de certaines des questions qui ont déjà été posés, je me devais de faire ce commentaire.

Je veux surtout parler du pouvoir de dépenser, parce que dans sa proposition, M. McKenna ne propose aucun changement en ce qui a trait au pouvoir de dépenser tel que prévu dans l'Accord du lac Meech. J'aimerais demander à M. Robertson ce qu'il pense de la situation. M. Al Johnson, un fonctionnaire canadien fort crédible, a dit que si l'Accord du lac Meech était en vigueur, il n'y aurait plus de service d'assurance-maladie au pays. Je suppose que le témoin n'est pas d'accord avec cela.

J'aimerais maintenant passer à la question de l'affectation de crédits dans le domaine de l'éducation au pays. Depuis des années, le gouvernement fédéral finance sans condition l'éducation postsecondaire au pays. Pourtant, il existe toutes sortes de systèmes différents dans l'ensemble du pays. Il n'existe pas de normes canadiennes efficaces, alors que la question est une des plus importantes de l'époque. Pourtant, on ne s'attaque pas au problème.

Il y a de plus eu une diminution des dépenses du gouvernement fédéral dans ce domaine. On ne semble pas disposé à s'attaquer au problème, et cela est particulièrement dû à l'intransigence des gouvernements provinciaux, qui sont responsables de ce secteur.

Si la formule du droit de retrait et le droit des provinces de concevoir leurs propres programmes étaient la règle, n'est-il pas vrai qu'on pourrait avoir le même

[Texte]

situations in any other federal program designed, for example, in child care? Would it not be that the pattern of spending across the country in child care would follow the pattern of spending that we have seen in the field of education?

**Mr. Robertson:** Mr. Chairman, I would start off by saying that in the first place, Al Johnson and I are old friends. We are both Saskatchewan boys. This happens to be a point on which our judgment differs. We have worked together for years on these problems. We differ on this one.

I think the provisions in the Meech Lake accord, far from weakening the federal spending power, in fact strengthen the federal spending power. This will be the first time there is a clear constitutional provision that the federal spending power can extend into areas of exclusive provincial jurisdiction. Until now that power has rested entirely on a 1936 judicial decision. That extension into areas of exclusive provincial jurisdiction is by no means clear, by no means secure.

Second, with regard to opting out, the opting out is only possible if a province mounts a program that is "compatible with the national objectives". This is only in areas of exclusive provincial jurisdiction.

I do not think this opens the way for the kind of worrisome results one has seen in educational spending. If the Meech Lake accord was approved and if the federal government chose, after discussion with the provinces—and there would be discussion with the provinces—to mount a program for child care, it could and it should have the national objectives stated in legislation.

In the case of medicare, four conditions were stated in its legislation. There would be no reason in the world why four national objectives, or three, or two, could not be stated clearly in national legislation to establish child care.

If those objectives were clearly stated and a province came along with a program that did not measure up to those four objectives, the Parliament of Canada and the Government of Canada would presumably say that there was no way they would get compensation for that.

There is no way that anybody, the courts of Canada even, can force the Parliament of Canada to appropriate money. I do not see the realistic possibility of the kind of patchwork or fragmentation that has been suggested.

• 1100

In the case of the spending on post-secondary education it was a deliberate decision in 1977—and one can argue that it may have been a mistaken decision—to remove the conditionality on established programs. The

[Traduction]

genre de problèmes au niveau d'un programme fédéral comme un programme de garde d'enfants? Le programme de dépenses au niveau de la garde d'enfants ne suivrait-il pas le même chemin que les programmes de dépenses dans le domaine de l'éducation?

**M. Robertson:** Monsieur le président, j'aimerais dire tout d'abord que Al Johnson et moi sommes de vieux amis. Nous venons tous les deux de la Saskatchewan. Cependant, je ne suis pas du même avis que lui là-dessus. Pendant plusieurs années, nous avons collaboré à l'étude de ces questions. Cependant, je ne suis pas du même avis que lui.

Je crois que les dispositions de l'Accord du lac Meech n'affaiblissent pas du tout le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral, mais le renforce plutôt. C'est la première fois qu'il y aura une disposition constitutionnelle claire qui précise que le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral s'applique également à des questions qui relèvent exclusivement des provinces. Jusqu'à présent, ce pouvoir de dépenser dépendait exclusivement d'une décision judiciaire de 1936. Cependant, l'élargissement du champ de ces dépenses pour englober des questions qui relèvent de la compétence provinciale n'est rien de certain.

De plus, en ce qui a trait au droit de retrait, cette chose n'est possible que si une province adopte un programme qui est « compatible avec les objectifs nationaux ». Et cela ne touche que les questions qui relèvent exclusivement des provinces.

Je ne crois pas que cela créera les problèmes que l'on a vécus dans le domaine de l'éducation. Si l'Accord du lac Meech était adopté et si le gouvernement fédéral décidait, après en avoir discuté avec les provinces—et cette étape serait essentielle—de mettre sur pied un programme de garde d'enfants, il pourrait et devrait énoncer les objectifs nationaux dans la loi.

Pour ce qui est de l'assurance-maladie, quatre conditions avaient été énoncées dans la loi. Il n'existe absolument aucune raison pour lesquelles quatre objectifs nationaux, ou trois, ou même deux, ne pourraient pas être énoncés clairement dans la loi nationale visant à mettre sur pied un programme national de garderies.

Si ces objectifs étaient clairement énoncés et si une province proposait un programme qui ne respectait pas ces quatre objectifs, le Parlement et le gouvernement du Canada pourraient dire que cette province ne peut obtenir aucune forme de compensation.

Personne, pas même les tribunaux du Canada, ne peut forcer le Parlement du Canada à affecter des ressources financières. Je ne vois pas pourquoi on craint qu'il n'y ait fragmentation de ce genre au Canada.

Pour ce qui est des dépenses dans le domaine de l'éducation postsecondaire, on a décidé en 1977—à tort peut-être—de faire disparaître les conditions dont étaient assortis les programmes établis. Cette loi s'appelait la Loi

## [Text]

legislation was the Established Programs Financing Act. The thought was that these post-secondary education, hospitals treatment and medicare programs were sufficiently established that the governments of the provinces would, by political pressure, have to maintain spending on those programs.

That turned out to be a bit wrong. But that is not the situation in the Meech Lake proposal. The Meech Lake proposal is for national objectives and the provincial programs have to be compatible with those national objectives.

**Ms Blondin (Western Arctic):** Referring to your literature on Canadians for a Unifying Constitution, two sections particularly intrigue me.

One question was whether the accord undermines the rights of aboriginal peoples. You say no. Further on you say:

Clearly the process of constitutional reform toward recognition of aboriginal self-government must continue. The Accord ought to pave the way toward that recognition since Quebec will return as a willing partner to the constitutional process. Historically Quebec has been more favorable toward the recognition of aboriginal self-government than many other provinces have been.

I take exception to this, and I hope you will speak to this, Mr. Robertson. The Cree of James Bay took the Government of Quebec to court last week because they are breaching section 22 of the James Bay agreement. The relationship between that government, those political leaders and the aboriginal people of that province gives no comfort to those people to accept the Meech Lake accord as it is.

How can you make such a statement and justify it?

I have read your literature on the possible future provincial status given to the two territories. You really have expressed no sympathy. You say:

Since provincial status is not imminent, there is ample time available to review the rules for admitting new provinces in future constitutional reforms.

You talk about what the implications are for the balance of representation including constitutional amendment in the federation and that it is appropriate that all parties play a role in bringing it about.

I take no comfort as a northerner in in the kind of impression you are giving that when you were Commissioner of the Northwest Territories we had not evolved to a process where the north would want to become a province. I think that is a very wrong impression to give Canada, because I think we have come a long way. We have just settled a major land claim. The majority of our legislature is dominated by native people,

## [Translation]

sur les programmes établis. On pensait que l'éducation postsecondaire, le traitement dans les hôpitaux et les programmes d'assurance-maladie étaient si bien établis que les gouvernements des provinces devraient grâce à des pressions politiques, maintenir les dépenses dans ces secteurs.

On s'était trompé. Mais ce n'est pas ce dont il s'agit quand on parle de l'Accord du lac Meech. La proposition du lac Meech vise des objectifs nationaux, et les programmes provinciaux doivent être compatibles avec ces objectifs nationaux.

**Mme Blondin (Western Arctic):** Deux paragraphes de votre document, *Canadians for a Unifying Constitution*, m'intéressent particulièrement.

On demande si l'accord met en péril les droits des autochtones. Vous dites que non. Et vous ajoutez:

Il est évident qu'il faut poursuivre la réforme constitutionnelle en ce qui a trait à l'autonomie politique des autochtones. L'accord devrait représenter le premier jalon de cette reconnaissance, puisque le Québec retournera dans le giron constitutionnel. Historiquement, le Québec était plus disposé à reconnaître l'autonomie politique des autochtones que bien d'autres provinces.

Je m'oppose à cette déclaration, et j'espère que vous me donnerez plus de détails, monsieur Robertson. Les Cris de la baie James ont décidé la semaine dernière d'intenter des poursuites contre le gouvernement du Québec parce qu'il a violé l'article 22 de l'Entente de la baie James. Les liens entre ce gouvernement, ces chefs politiques et les autochtones de cette province ne rassurent aucunement ces derniers et ne les encouragent pas à appuyer l'Accord du lac Meech.

Comment pouvez-vous justifier de tels propos?

J'ai lu ce que vous dites également sur la possibilité d'accorder le statut de province aux deux territoires. Vous n'avez aucune sympathie à l'égard des résidents de ces régions. Vous dites:

Puisque ce n'est pas demain que ces territoires deviendront des provinces, on a suffisamment le temps de revoir les règles d'admission de nouvelles provinces lors de futures réformes constitutionnelles.

Vous parlez de l'incidence que pourraient avoir de nouvelles provinces sur l'équilibre de la représentation prévue lors d'un amendement constitutionnel; vous dites qu'il est important que tous les intéressés aient voix au chapitre.

Je ne suis pas du tout rassurée, à titre de résidente du Nord, par le fait que vous laissez entendre que lorsque vous étiez commissaire des Territoires du Nord-Ouest, nous n'avons pas élaboré un processus qui aurait pu permettre aux régions du Nord de devenir des provinces. Je crois que vous faussez la situation, car je crois que nous avons réalisé beaucoup de progrès à cet égard. Nous venons de régler une importante revendication

[Texte]

northerners. I think it is very much different from what was there when you were the Commissioner of the Northwest Territories.

**Mr. Robertson:** As for what is said in the booklet, I suggest you direct your questions to Professor Watts and Professor Russell because they were two of the authors. We sponsored it, but we were not among the authors.

**Ms Blondin:** You made specific references. You read your literature on future provincial status.

**Mr. Robertson:** I was going to deal with that question, if I may.

**Ms Blondin:** Yes, I would be interested.

• 1105

**Mr. Robertson:** With regard to northern provinces, I wrote a small booklet some years ago. It was entitled *Northern Provinces—A Mistaken Goal*. I know it will not increase my popularity. I knew it would not increase my popularity in the north. I did it because I do not think it is understood in the north that they get a very special deal at the present time.

I do not have the figures right up to date, but as of about five years ago, the Northwest Territories got 72% of its revenues from the Federal Treasury. The Yukon got something like 62% or 63%. The least favoured provinces—Newfoundland and Prince Edward Island—get around 52% or 53% of their revenues from the federal treasury.

If the northern territories became provinces, not only would they have to suffer a diminution of 10 or 20 percentage points in the financial assistance they get, but they would also not even get that without a change in the equalization formula. Paradoxically, the north would not qualify for equalization. It is too complicated to go into but I can assure you that is the case.

**Ms Blondin:** I will make just one comment so I cannot be mistaken. If they were provinces they would then control their resources. We are a very resource-based area in the Northwest Territories, particularly my riding.

**Mr. Robertson:** Do you think there are now any net profits from the resources?

**Ms Blondin:** What I am saying is that at least we will have control. We are now working on a mechanism through the Northern Accord to have a part in the revenues generated from these resources. As it is right

[Traduction]

territoriale. La majorité de notre Assemblée législative est dominée par les autochtones, par des résidents du Nord. Je crois que la situation est bien différente de celle qui existait lorsque vous étiez commissaire des Territoires du Nord-Ouest.

**M. Robertson:** Pour ce qui est des commentaires qui figurent dans cette petite brochure, je vous conseille de poser ces questions au professeur Watts et au professeur Russell, qui sont deux des auteurs du document. Nous avons agi à titre de commanditaires, mais nous n'étions pas les auteurs du document.

**Mme Blondin:** Cependant, vous avez fait allusion à ce document. Vous avez lu des extraits en ce qui a trait au statut de province.

**M. Robertson:** J'aimerais répondre à cette question, si vous le permettez.

**Mme Blondin:** Oui, j'ai hâte de connaître votre réponse.

**M. Robertson:** Pour ce qui est des provinces septentrionales, j'ai rédigé un petit livre il y a quelques années intitulé: *Northern Provinces—A Mistaken Goal*. Je sais que cela ne servira nullement à augmenter ma popularité. Je savais que cela n'augmenterait pas ma popularité dans le Nord. Je l'ai fait parce que je ne crois pas que, dans le Nord, on comprenne que l'on a été très bien traité jusqu'ici.

Je n'ai pas de chiffres complètement à jour, mais jusqu'à il y a environ cinq ans, les Territoires du Nord-Ouest tiraient 72 p. 100 de leurs revenus du Trésor fédéral. Pour le Yukon, c'était quelque chose comme 62 ou 63 p. 100. Les provinces les plus défavorisées, soit Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard, comptent sur le Trésor fédéral pour environ 52 ou 53 p. 100 de leurs revenus.

Si les territoires septentrionaux se transformaient en provinces, non seulement ils auraient à souffrir d'une diminution de 10 à 20 points de pourcentage au niveau de l'aide financière qu'on leur accorde, mais cette chute serait encore plus forte si l'on ne changeait pas la formule de péréquation. C'est paradoxal, mais le Nord ne serait pas admissible à la péréquation. C'est trop compliqué pour que je l'explique en long et en large, mais je puis vous assurer que c'est le cas.

**Mme Blondin:** Une petite observation pour mieux me renseigner. Si ces territoires devenaient provinces, alors ils administreraient leurs ressources. L'économie des Territoires du Nord-Ouest dépend de l'exploitation de ces ressources naturelles, surtout dans ma circonscription.

**M. Robertson:** Croyez-vous que quiconque tire des profits nets de ces ressources à l'heure actuelle?

**Mme Blondin:** Mais enfin, c'est au moins nous qui les administrerions. Nous sommes à créer un mécanisme grâce à l'Accord sur le Nord qui nous donnerait une part des revenus tirés de ces ressources. À l'heure actuelle, il

[Text]

now, we do not have a mechanism. I cannot really answer that question because I do not know.

**Mr. Robertson:** I think what is needed, Mr. Chairman, is for the people in the north to sharpen their pencils, to look at the question dispassionately, to figure out if it would work. I do not think it would for a good many years.

**Ms Blondin:** I think they are doing that.

**Mr. Allmand (Notre-Dame-de-Grâce):** I want to start by thanking both witnesses for what I believe to be an excellent contribution to this debate.

Mr. Robertson, in your opening remarks you said that you did not think it was necessary that we add to or amend the Meech accord to give the federal government the power to promote minority languages, as suggested or as proposed by Premier McKenna. You said power already exists with the federal government—and on the other hand it might be misunderstood or provoke a negative reaction in Quebec.

**Mr. Robertson:** More than in Quebec—in a number of provinces.

**Mr. Allmand:** There are some individuals who have criticized the accord because they think that in its entirety, and especially in the first part, it diminishes minority language rights. You hear that in Quebec in particular. I am thinking of the anglophone community in Quebec.

I think when people say that they concentrate on the distinct society clause and ignore or have not really studied the language duality clause. It is my own feeling—and contrary to some of my former colleagues, my neighbour in Westmount, Don Johnston—it is my feeling that the Meech Lake accord actually adds to rather than diminishes constitutional protection for language minorities. Without it, all we have is section 133 of the Constitution Act of 1867 and section 23 of the Constitution Act of 1982.

Here in the Meech Lake accord we have a recognition of the English-language community in Quebec and the statement that it must be preserved by the Government of Canada and by the Government of the Province of Quebec. It says that is their role, to preserve that, as it is for the French-language minority in other provinces.

I want to ask what your opinion is. Do you think the Meech accord adds or subtracts from the constitutional protection of language minorities in Canada, including the minority in Quebec, considering the distinct society clause?

From what I understand, I think there is a canon of interpretation that says specific provisions prevail over general provisions. I think paragraph 2.(1)(a) is a specific provision, whereas the distinct society clause is the more

[Translation]

n'existe aucun mécanisme du genre. Je ne peux pas vraiment répondre à cette question, parce que je ne le sais pas.

**M. Robertson:** Ce qu'il faut, monsieur le président, à mon avis, c'est que les gens du Nord aiguisent leurs crayons, étudient froidement la question et se demandent si cela serait rentable. Je ne crois pas que ce soit le cas avant bien des années.

**Mme Blondin:** Je crois que c'est ce qu'ils font.

**M. Allmand (Notre-Dame-de-Grâce):** Je veux d'abord remercier les témoins pour leur excellent apport à ce débat.

Monsieur Robertson, vous avez dit au tout début qu'à votre avis, il n'était pas nécessaire d'ajouter à l'Accord du lac Meech ou de le modifier pour donner au gouvernement fédéral le pouvoir de promouvoir les langues minoritaires, comme le propose le premier ministre McKenna. Vous dites que le gouvernement fédéral a déjà ce pouvoir et que, d'autre part, cela pourrait être mal compris ou même provoquer une réaction négative au Québec.

**M. Robertson:** Pas seulement au Québec: dans un certain nombre de provinces.

**M. Allmand:** Certains ont critiqué l'accord parce qu'ils croient que dans son tout, et surtout dans sa première partie, il diminue les droits linguistiques des minorités. On entend cela surtout au Québec. Je pense à la collectivité anglophone du Québec.

Quand les gens pensent ainsi, me semble-t-il, c'est qu'ils ne pensent qu'à la clause sur la société distincte et ignorent ou n'ont pas vraiment étudié la clause sur la dualité linguistique. Contrairement à certains de mes anciens collègues, entre autres mon voisin de Westmount, Don Johnston, je crois que l'Accord du lac Meech ajoute à la protection constitutionnelle accordée aux langues minoritaires plutôt que de la diminuer. Sans cet accord, ce que nous avons, c'est l'article 133 de la Loi constitutionnelle de 1867 et l'article 23 de la Loi constitutionnelle de 1982.

Dans l'Accord du lac Meech, on reconnaît la collectivité anglophone du Québec en déclarant qu'elle doit être préservée par les gouvernements du Canada et du Québec. On précise que c'est là leur rôle, et il en va ainsi pour les minorités de langue française des autres provinces.

J'aimerais savoir ce que vous en pensez. À la lumière de l'article sur la société distincte, croyez-vous que l'Accord du lac Meech augmente ou diminue la protection constitutionnelle offerte aux minorités linguistiques du Canada, y compris la minorité du Québec?

D'après ce que j'en comprends, je crois qu'il y a une règle d'interprétation selon laquelle les dispositions précises l'emportent sur les dispositions d'ordre général. Je crois que l'alinéa 2.(1)a) constitue une disposition

[Texte]

general provision; consequently, there is some additional protection. Without considering my view, however, I would like to have your objective and independent view on that question.

• 1110

**Mr. Robertson:** Mr. Chairman, my objective and independent view is to agree with everything Mr. Allmand has said. I completely agree with what you said, Mr. Allmand.

I think with section 2 in the Constitution, as it would be if the Meech Lake accord were approved, the status and the protection of linguistic minorities in Canada would be on a far stronger basis than they are today and ever have been before.

This would be the first time we would have had a clear constitutional recognition in our Constitution of duality, a duality that is somewhat different in Quebec, but a duality in Quebec and a duality in the rest of Canada.

I think there has been a failure, particularly in English-speaking Canada and maybe Quebec as well, to read paragraph 2.(1)(b), the paragraph about the distinct society of Quebec, as if it were not in the same section with the duality. It is in the same section with the duality, and it is in the same subsection as the duality.

What you have there is paragraph 2.(1)(a) stating the fact of duality, with particular reference to Quebec, and then in paragraph 2.(1)(b) the fact that Quebec constitutes a distinct society.

I think any court would say that the recognition of a distinct society, immediately following the statement of duality, means that the duality is a part of the distinct character. It seems to me that both parts of it much strengthen the security of the linguistic minority in Quebec and also strengthen the situation of the linguistic minority outside Quebec.

**Mr. McCurdy (Windsor—St-Clair):** First of all, let me also express my appreciation, Mr. Robertson and Mr. Warren, for an eloquent, elegant, and sometimes intimidating defence of the Charter, deepened somewhat by your recent reference to the real authors of this book.

I too would like to see the reconciliation of all of the provinces, the inclusion of Quebec, but we have to face all of the sources of opposition and concern about the Meech Lake accord.

A great deal of opposition comes from a large proportion of our population who are not really included in references to duality, who think Canada's traditional tolerance is relatively recent, and are concerned that they be recognized as part of the equation.

[Traduction]

précise, alors que l'article sur la société distincte en est une plus générale; par conséquent, il y a là une protection additionnelle. Cependant, sans tenir compte de ce que je pense moi-même, j'aimerais connaître votre avis objectif et indépendant sur la question.

**M. Robertson:** Monsieur le président, mon avis objectif et indépendant, c'est de me trouver d'accord avec tout ce que vient de dire M. Allmand. Je suis tout à fait d'accord avec vous, monsieur Allmand.

Je crois que grâce à l'article 2 de la constitution, ce qui serait le cas si l'Accord du lac Meech devait être adopté, les minorités linguistiques du Canada seraient beaucoup mieux protégées qu'elles ne le sont aujourd'hui ou qu'elles ne l'ont jamais été.

Ce serait la première fois que notre constitution reconnaîtrait clairement cette dualité, qui est quelque peu différente au Québec, mais une dualité au Québec et une dualité pour le reste du Canada.

L'erreur, surtout au Canada anglophone, et peut-être au Québec aussi, c'est de lire l'alinéa 2.(1)b concernant la société distincte du Québec comme s'il ne faisait pas partie du même article où se trouve l'alinéa portant sur la dualité. Cela se trouve dans le même article, qui porte aussi sur la dualité, et cela se trouve dans le paragraphe portant sur la dualité.

Il y a donc l'alinéa 2.(1)a, où l'on fait le constat de la dualité, avec renvoi précis au Québec, suivi de l'alinéa 2.(1)b, déclarant que le Québec constitue une société distincte.

À mon avis, tout tribunal jugerait que la reconnaissance d'une société distincte, suivant immédiatement le constat sur la dualité, signifie que la dualité fait partie intégrante de cette nature distincte. Il me semble que ces deux alinéas viennent raffermir les assises de la minorité linguistique du Québec tout en améliorant la situation de la minorité linguistique hors Québec.

**M. McCurdy (Windsor—Lac Sainte-Claire):** J'aimerais tout d'abord, messieurs Robertson et Warren, vous dire à quel point j'apprécie votre défense éloquent, élégante et parfois intimidante de la charte, une appréciation d'autant plus profonde suite à votre récente référence aux véritables auteurs du livre.

Moi aussi, j'aimerais voir cette réconciliation de toutes les provinces, l'inclusion du Québec, mais nous devons tenir compte de toutes les sources d'opposition et de toutes les inquiétudes concernant l'Accord du lac Meech.

Une bonne part de cette opposition vient de cette grande partie de notre population qui n'est pas vraiment comprise dans cette question de dualité et qui croit que la traditionnelle tolérance du Canada est relativement récente et qui s'inquiète parce qu'elle veut qu'on reconnaisse qu'elle fait aussi partie de l'équation.

[Text]

Now in the book, which I will refer to whether you disavow its authorship or not—I assume that you support substantially its proposition—you ask the question: Does the adoption of the Meech Lake accord deny our multicultural heritage? The answer to that, of course, in your book is no, that section 27 of the 1982 Charter already recognizes our multicultural character. I am not sure what recognition of the multicultural character means in terms of any guarantees or rights that it accords to anyone.

It is added at the end of this section that this clause does not deny the immense contributions other cultures have made to our national life, which I am sure is open to misinterpretation by those who belong to those groups.

More significant, I would suggest with respect to the rights of those who are members of the ethnic, cultural and racial minorities, is section 15 of the Charter of Rights. We are not at this stage of the game discussing the notwithstanding clause in its application, but that would seem to me to be a much more forceful provision. It guarantees equality. This in the view of many members of minority groups.

• 1115

The question raised is, of course, whether the “distinct society” clause affects section 15, the equality clause of the Charter of Rights and Freedoms. The answer is it does not. It simply says that in the interpretation of the Constitution, the courts should consider the unique role of Quebec government, and so on. The Charter of Rights and Freedoms remains the supreme law and the rights it enshrines must be given effect, albeit in a manner sensitive to Quebec’s role, again subject to court interpretation.

If you look at the section about women’s rights, it is clear that women were not satisfied with the guarantees provided in section 15. They are not satisfied with the provisions provided in section 28, and insist that since the interpretations of those rights within the context of a distinct society are subject to interpretation by the Supreme Court of Canada, they want some guarantee.

Since you have already suggested women’s rights, as well as aboriginal rights, can be guaranteed outside the context of the accord constitutionally, would it also be possible to ensure the guarantee of the rights of ethnocultural and racial minorities in this country, including the right to non-discrimination within the Constitution and outside of the Meech Lake accord, without giving offence to the “distinct society” clause in the Meech Lake accord?

**Mr. Robertson:** I wish you would direct your question to Professor Russell, who is going to be following it along. I think he is in a better position than I am to deal with that particular question. It has not seemed to me that

[Translation]

Donc, dans ce livre, dont je parlerai, que vous n’iez en être les auteurs ou non—car je suppose que vous en acceptez le fond—dans ce livre, donc, vous posez la question: l’adoption de l’Accord du lac Meech constitue-t-elle un déni de notre patrimoine multiculturel? Évidemment, dans votre livre, vous y répondez par la négative, c’est-à-dire que l’article 27 de la charte de 1982 reconnaît déjà le multiculturalisme. Cependant, je ne suis pas sûr de ce que signifie cette reconnaissance du multiculturalisme au niveau des droits ou des garanties accordés aux intéressés.

On ajoute à la fin de cet article que ce dernier ne nie en rien les immenses apports des autres cultures à notre vie nationale, ce qui, j’en suis sûr, peut ouvrir la voie à toutes sortes d’interprétations erronées de la part de ceux qui appartiennent à ces groupes.

A mon avis, l’article 15 de la charte des droits est encore plus important pour ce qui est des droits de ceux qui font partie des minorités ethniques, culturelles et raciales. Nous n’en sommes pas à débattre de l’application de la «clause nonobstant», mais il me semble que c’est là une disposition beaucoup plus forte. Elle garantit l’égalité. C’est l’avis de bien des membres de nos groupes minoritaires.

Évidemment, il faut se demander si l’article sur la «société distincte» modifie l’article 15, l’article sur l’«égalité» de la charte des droits et libertés. La réponse, c’est que rien n’est modifié. On dit tout simplement que lorsqu’il s’agit d’interpréter la constitution, les tribunaux devraient tenir compte du rôle unique joué par le gouvernement du Québec, et ainsi de suite. La charte des droits et libertés demeure la loi suprême, et les droits qui s’y trouvent consacrés doivent être respectés, quoiqu’on doive faire preuve de sensibilité envers le rôle du Québec, mais c’est toujours sujet à l’interprétation des tribunaux.

Si vous prenez l’article sur les droits des femmes, il est clair que les femmes ne sont pas satisfaites des garanties prévues à l’article 15. Elles ne sont pas satisfaites des dispositions prévues à l’article 28 et insistent pour avoir des garanties, puisque l’interprétation de ces droits dans le contexte d’une société distincte dépend de la Cour suprême du Canada.

Puisque vous dites que l’on peut garantir constitutionnellement les droits des femmes tout aussi bien que les droits des autochtones à l’extérieur du contexte de l’accord, serait-il alors possible de garantir les droits des minorités ethnoculturelles et raciales de notre pays, y compris le droit à la non-discrimination dans la constitution et hors de l’Accord du lac Meech, sans passer outre à l’article sur la «société distincte» dans ledit accord?

**M. Robertson:** Il vaudrait peut-être mieux poser cette question à M. Russell, qui doit nous suivre. Je crois qu’il est mieux placé que moi pour y répondre. Il ne me semble pas qu’il y ait de doute sérieux concernant cette

[Texte]

there is any serious doubt about the status of the multicultural heritage and the multicultural provision.

**Mr. McCurdy:** What does "multicultural heritage" mean? Does it mean the Constitution defends history? Or does it accord some rights? I, for one, have had great difficulty in wording such as "guaranteeing recognition of Canada's multicultural heritage". It means nothing.

More meaningful is section 15 of the Charter, guaranteeing non-discrimination.

**Mr. Robertson:** I agree completely.

**Mr. McCurdy:** Or an interpretive clause that defines Canada equally in terms of its multicultural characteristic in the same way as a distinct society would be a little more advanced than recognition of Canada's multicultural heritage. There is a great deal of doubt out there among a great many people about what the Meech Lake accord means with respect to their rights. I suspect these concerns could be addressed outside the context of the Meech Lake accord. However, there has been little discussion of it.

**Mr. Robertson:** I am sure you are right on those last two conclusions. It seems to me there is a failure to understand by all the groups you have referred to—aboriginal, multicultural and women's groups—that all the rights in the Charter apply to them, particularly because of section 15, which provides for equality under the law and equal protection. I think a lot of the concerns—

**Mr. McCurdy:** But that is subject to the "notwithstanding" clause.

**Mr. Robertson:** the "notwithstanding" clause, I agree, is there, and it applies to several things, but that is another matter. I do not know that you are going to be able to get agreement to remove the "notwithstanding" clause, which was not put in at the instance of Quebec and has nothing to do with the distinct society.

**Mr. McCurdy:** Nobody is suggesting it does, but I think you can understand—

**The Chairman:** Mr. McCurdy, I am sorry, but we had agreed we would try to be as succinct as possible and time is really going by.

• 1120

If members of the committee agree, in consultation with the Whip on the government's side, we could continue the proceedings as long as we keep an equal amount of members on each side. I think government members will want to keep an equal amount of members here and to ensure that opposition members are here for the vote so that they can pair off within the committee. That would enable us to continue without having to stop for the vote, which I understand is at approximately 11.40 a.m. So I understand some government members will

[Traduction]

question du patrimoine multiculturel et la disposition sur le multiculturalisme.

**M. McCurdy:** Que signifie «patrimoine multiculturel»? Est-ce que cela signifie que la constitution défend l'histoire? Est-ce que cela accorde certains droits? Pour ma part, un libellé comme «garantir la reconnaissance du patrimoine multiculturel du Canada» me pose certains problèmes. Cela ne signifie rien.

L'article 15 de la charte, qui garantit qu'il n'y aura pas de discrimination, signifie quand même beaucoup plus.

**M. Robertson:** Tout à fait d'accord.

**M. McCurdy:** Une clause interprétative définissant le Canada également en termes de sa caractéristique multiculturelle tout aussi bien que de société distincte serait quand même un peu plus progressive que la simple reconnaissance du patrimoine multiculturel du Canada. Il y a beaucoup de gens dans la population qui entretiennent de sérieux doutes concernant la façon dont l'Accord du lac Meech pourrait modifier leurs droits. On pourrait probablement calmer ces inquiétudes à l'extérieur du contexte de l'Accord du lac Meech. Cependant, il n'y a pas eu grands débats à ce propos jusqu'ici.

**M. Robertson:** Je suis sûr que vous avez raison pour ce qui est de vos deux dernières conclusions. Il me semble que tous les groupes dont vous venez de faire mention, soit les autochtones, les femmes et les groupes multiculturels, ne comprennent pas que tous les droits de la charte s'appliquent à eux surtout à cause de l'article 15, qui prévoit l'égalité devant la loi et une protection égale pour tous. Je crois que beaucoup des inquiétudes. . .

**M. McCurdy:** Mais la clause nonobstant s'applique à tout cela.

**M. Robertson:** Je suis d'accord: la clause nonobstant est là et s'applique dans plusieurs cas. mais c'est une tout autre histoire. Je ne crois pas que vous puissiez obtenir l'assentiment qu'il faudrait pour faire disparaître la clause nonobstant, qui n'est pas le fruit d'une demande du Québec et qui n'a rien à voir avec la société distincte.

**M. McCurdy:** Personne ne dit le contraire, mais je crois que vous pouvez comprendre. . .

**Le président:** Monsieur McCurdy, je suis désolé, mais nous étions d'accord pour ne pas prolonger indûment, et le temps passe rapidement.

Si les membres du Comité le veulent bien, nous pourrions, en consultation avec le whip du gouvernement, continuer nos délibérations, du moment qu'il y a un nombre égal de députés de chaque côté de la table. J'imagine que les membres du gouvernement voudront qu'un nombre égal de membres de l'opposition demeurent pendant le vote, pour qu'il puisse y avoir un jumelage au sein du Comité. Cela nous permettrait de continuer malgré le vote, qui doit avoir lieu vers 11h40. Donc, certains membres du gouvernement partiront voter

[Text]

leave to go to the vote at one point and that we will be able to continue.

Monsieur Plourde, avez-vous une courte remarque à faire?

**M. Plourde:** Oui, monsieur le président. Je voudrais vous remercier de me donner la parole immédiatement.

Je voudrais faire une mise au point à la suite d'une question que j'ai posée au témoin ce matin concernant le choix que le Canada aurait à faire entre la province de Terre-Neuve et le Québec. Ma question au témoin était peut-être un peu directe. Cette question ne venait pas de moi, c'était ce qui a été dit la semaine dernière. Mais j'aimerais quand même apporter une correction, monsieur le président, au bénéfice de mes collègues de Terre-Neuve ici présents, M. Rompkey et M. Reid, à savoir que je n'accepte pas non plus ce genre de déclaration qui a été faite la semaine dernière. Je ne pense pas que ça puisse aider à une signature d'un accord et je ne pense pas non plus que ça puisse aider le Comité qui siège actuellement.

Et je voudrais dire, en terminant, que je suis plutôt du même avis que les témoins MM. Robertson et Warren: si cet Accord du Lac Meech n'est pas signé, c'est tout simplement l'éclatement du Canada qui arrivera. Merci.

**Le président:** Merci, monsieur Plourde. Je pense que votre précision est bienvenue. Moi aussi, j'ai un peu compris le sens de votre question comme étant une réaction à ce que nos témoins disaient ce matin. Je pense qu'ils ont voulu être très francs et dire les choses comme elles sont par rapport au contexte actuel, et je pense que tous les membres du Comité l'apprécient. Dans le contexte actuel, aussi, il faut choisir ses mots. Et dans le fond, votre correction, je pense, place les choses dans leur contexte. Je vous en remercie.

Nous allons maintenant passer à M. Malone. Vous avez, il paraît, une courte question.

**Mr. Malone (Crowfoot):** Mr. Robertson, the initial questions I will ask are asked not because I am bothered by them, but because they are dominant questions in the region from which I come, so I ask them on behalf of and from the perspective of western constituents.

The first question regards the potential for Senate reform and the requirement of the Constitution that there be unanimity. Many people in my region believe the unanimity clause restricts our capacity to achieve meaningful Senate reform. Could you respond to that concern?

• 1125

**Mr. Robertson:** I think, Mr. Chairman, the restriction is technical and not real. Why do I say that? If there were not the requirement of unanimity, the change in the Senate would come under the general amending clause: Parliament of Canada, two-thirds of the provinces with 50% of the population. I cannot believe the Parliament of

[Translation]

à un moment donné, mais nous pourrions néanmoins continuer.

Mr. Plourde, did you have a brief comment?

**Mr. Plourde:** Yes, Mr. Chairman. Thank you for giving me the floor immediately.

I would like to make a clarification, concerning a question I asked the witness this morning about Canada's having to make a choice between Newfoundland and Quebec. Perhaps my question to the witness was a little direct. The question did not originate with me; I was referring to what had been said last week. Nevertheless, I would like to make a correction, Mr. Chairman, for the benefit of my colleagues from Newfoundland who are here today, Mr. Rompkey and Mr. Reid, namely, that I do not accept the sort of statement that was made last week either. I do not think it will help get the Accord signed, and neither do I think it will help this committee.

Finally, I would like to say that I share the opinion of our witnesses, Mr. Robertson and Mr. Warren. If the Meech Lake Accord is not signed, Canada will simply break up.

**The Chairman:** Thank you, Mr. Plourde. I believe your clarification was a welcomed one. I had also understood your question to be reaction to what our witnesses said this morning. I think they wanted to be very frank and put things exactly as they are in the current context, and I believe all members of the committee appreciate that. In the current context, it is also important to choose one's words carefully. And, basically, I think your correction puts things in context. I thank you for making it.

We will now go to Mr. Malone. I gather you have a short question.

**M. Malone (Crowfoot):** Monsieur Robertson, les premières questions que je vais vous poser ne découlent pas de préoccupations personnelles, mais elles sont d'une importance prédominante dans ma région; donc, je les pose au nom de mes électeurs de l'Ouest, et dans leur optique.

La première question a trait à la possibilité de réforme du Sénat et à l'article de la constitution qui exige l'unanimité. Beaucoup de gens de ma région croient que cette clause sur l'unanimité limite notre capacité d'apporter des réformes importantes au Sénat. Pourriez-vous me dire ce que vous en pensez?

**M. Robertson:** Monsieur le président, je pense que la restriction est davantage technique que réelle. Pourquoi? Sans l'exigence de l'unanimité, modifier le Sénat tomberait sous le coup de la disposition générale d'amendement, c'est-à-dire qu'il faudrait le consentement du Parlement du Canada et des deux tiers des provinces

[Texte]

Canada would approve an amendment and change to the Senate, which is something that is going to affect every province intimately and directly, without the agreement of all the provinces. I simply do not believe it would happen.

It is not simply a matter of saying it would not approve Senate reform without the agreement of Quebec. I think it would take the same view with regard to all provinces because the Senate is something that ought to be directed specifically at the provinces, the concern and the strengthening of the provinces, especially the smaller provinces. I do not myself believe the provision for unanimity changes the reality or changes the technical position.

**Mr. Malone:** I offer that I was a bit surprised at one of your musings with respect to the deviation away from the aspiration for equality in those who advocate a triple-E Senate to something where most provinces would have 12 Senate seats, 24 from each of the two large provinces and 6 from Prince Edward Island. I am wondering why, if you believe triple-E is not possible, you might not consider two and four-fifths E; that is, having a concept where you would have "elected", "equal" and then whatever compromises you might make that you would do under the E that represents "effective".

You would have full power and authority of a Senate on those matters that impact on provincial jurisdiction and perhaps some more qualified powers with respect to those that are national aspirations vis-à-vis the question of the strength of the House of Commons in that there might be some holding-up capacity but not a complete veto or stopping capacity of a Senate body.

**Mr. Robertson:** I think it is going to come to a question of what in fact is the numerical representation as a question distinct from the question of powers. If one looks at what the practice has been in other democratic federations with regard to the distribution of representation, you have cases in which equality is the pattern and you have the cases in which something other than equality but a close approach to equality applies.

Equality applies in the United States, Australia and Switzerland. In Germany they have three, four and five; the smallest states have three, most of them have four and the biggest have five. In India you again have a relationship to population that goes further in recognizing populations than the German situation does.

It is not as if the only recognized pattern in democratic federations is equality; this is not the case. They are both patterns. As I said in my comments, it is not only geographical balance that should be achieved in the second chamber but also balance between the larger and the smaller cultural and ethnic compositions. It does not seem to me to be right in principle to expect a province with 80% of our smaller linguistic proportion to accept

[Traduction]

représentant 50 p. 100 de la population. Je ne peux pas croire que le Parlement du Canada accepterait de modifier le Sénat, ce qui toucherait intimement et directement chacune des provinces, sans l'accord précisément de toutes les provinces. Je ne peux tout simplement pas croire que cela pourrait arriver.

La question ne se résume pas au seul accord du Québec. Sur la question de la réforme du Sénat, je pense que le Parlement voudrait tenir compte de l'avis de toutes les provinces, parce que le Sénat est une réalité qui intéresse particulièrement les provinces, pour ce qui est de leur force respective, entre autres, et notamment de leur renforcement, surtout pour les provinces de moindre importance. Je ne pense pas, personnellement, que la disposition ayant trait à l'unanimité change la réalité ou modifie la position sur le plan technique.

**M. Malone:** Je dois dire que j'ai été un peu étonné par la distance que vous avez prise par rapport à l'aspiration à l'égalité que procurerait l'application de la formule du triple E, pour pencher davantage vers une formule selon laquelle la plupart des provinces auraient 12 sièges au Sénat, 24 sièges pour chacune des deux provinces les plus importantes, et 6 sièges pour l'Île-du-Prince-Édouard. Si vous pensez que la formule du triple-E n'est pas applicable, pourquoi ne voulez-vous pas considérer la possibilité d'un Sénat élu, égal, et de faire ensuite tous les compromis nécessaires pour satisfaire à l'autre élément de l'«efficacité»?

On aurait alors un Sénat qui serait doté de tous les pouvoirs nécessaires pour répondre aux aspirations provinciales, et qui serait peut-être même encore mieux qualifié pour satisfaire aux aspirations nationales. Il pourrait faire contrepoids à la Chambre des communes, sans posséder pour autant un droit de veto ou avoir la capacité de tout immobiliser comme un Sénat régulier.

**M. Robertson:** Je pense que ce sera davantage une question de représentation numérique que de pouvoir. Dans certaines autres fédérations démocratiques, c'est surtout la question de l'égalité qui doit retenir l'attention.

C'est le cas, par exemple, des États-Unis, de l'Australie et de la Suisse. En Allemagne, les plus petits États ont trois représentants, la majorité des États en ont quatre, les plus grands, cinq. En Inde, on respecte même encore davantage qu'en Allemagne le rapport avec l'importance de la population.

Cela ne veut pas dire que la seule formule qui soit reconnue dans les fédérations démocratiques est l'égalité, car ce n'est pas du tout le cas. Les deux formules sont appliquées. Comme je l'ai dit dans mes observations, ce n'est pas seulement l'équilibre sur le plan géographique qu'il faut chercher à atteindre à la deuxième chambre, mais aussi l'équilibre entre les compositions culturelles et ethniques les plus importantes et les moins importantes. Il

[Text]

equality. I just cannot see this as being right in principle, apart altogether from the question of acceptability.

[Translation]

ne me paraît pas tellement juste, en principe, de demander à une province où se retrouve 80 p. 100 de notre minorité linguistique d'accepter l'égalité. Non seulement je désapprouve le principe, mais cette solution est totalement inacceptable.

• 1130

One could argue that Ontario should not have 24, that Ontario ought to have 12 like the others, but the idea that 80% of our francophone population should be represented by 10% in the second chamber that should be specifically designed to give increased balance to the smaller, the less populace, seems to me to be wrong.

Certains pourraient prétendre que l'Ontario ne devrait pas avoir droit à 24 sénateurs, mais simplement à 12, comme les autres provinces, mais le principe voulant que 80 p. 100 de la population francophone soient représentés par 10 p. 100 des sénateurs à la Chambre haute, qui est censée précisément rétablir l'équilibre pour les petites provinces moins peuplées, me semble inacceptable.

**Mr. Bird (Fredericton—York—Sunbury):** Mr. Robertson, Mr. Warren, it was very impressive to hear your presentation this morning.

**M. Bird (député de Fredericton—York—Sunbury):** Monsieur Robertson, monsieur Warren, j'ai été très impressionné par votre exposé de ce matin.

I would like to go back to a question that was asked earlier. I certainly do not want to portray any villains or get into that area at all, nor do I wish to embarrass you about your past relationships, but I think one of the very important missions of this committee is to engender communication throughout the country and hopefully provide understanding to those who are listening.

Je voudrais revenir sur une question posée plus tôt. Je n'ai pas l'intention de montrer du doigt les méchants ou de commencer à chercher des coupables, pas plus que je ne cherche à vous gêner en faisant allusion à vos relations passées, mais l'un des mandats les plus importants de notre Comité est de favoriser la communication d'un bout à l'autre du pays, dans le but de permettre à ceux qui suivent nos délibérations de mieux comprendre le problème.

Essentially, I understand that you and Mr. Trudeau, for whom you have a high respect and with whom you have worked so very closely over the years, and other colleagues whom you mentioned this morning have parted company dramatically on this issue. It seems to me that it would be helpful to examine more intensely the points of departure between yourself and your former colleagues in that respect, because somehow or another we have to try to get our finger on those areas of disagreement that exist, for example, between Newfoundland, Manitoba and even New Brunswick in their response to the Meech Lake accord as it has been originally authored.

En quelques mots, je crois comprendre que vous et M. Trudeau, pour lequel vous éprouvez beaucoup de respect et avec qui vous avez travaillé en collaboration étroite au fil des ans, ainsi que d'autres collègues dont vous avez parlé ce matin, avez désormais des opinions très divergentes sur cette question. À mon sens, il serait utile d'examiner plus attentivement les points de désaccord entre vos anciens collègues et vous-même à ce sujet, car d'une façon ou d'une autre, il nous faut déterminer les points sur lesquels il existe une mésentente, par exemple, entre Terre-Neuve, le Manitoba, et même le Nouveau-Brunswick, face à l'Accord du lac Meech sous sa forme initiale.

Could you elaborate on the dramatic differences between yourself and your former colleagues, including the Prime Minister, in hopes that you might provide us with an understanding of where the essence of the current disagreements lies, and perhaps where the essence of understanding and reconciliation may be found?

Pourriez-vous nous parler en détail des divergences importantes qui existent entre vous-même et vos anciens collègues, y compris le premier ministre, dans l'espoir de nous faire mieux comprendre ce qui justifie la mésentente actuelle et aussi peut-être ce qui permettra de faciliter un rapprochement et une réconciliation entre les parties?

**Mr. Robertson:** Mr. Chairman, without attempting to go into the thing in detail, I suppose perhaps there are two main areas where Mr. Trudeau's interpretation of the accord and my interpretation differ. One is in what one thinks is the nature and what would be the consequences of the recognition of Quebec as a distinct society. Mr. Trudeau has always been opposed to any special legislative status for Quebec. I think he is concerned that the recognition of the distinct society in the proposed new section 2 of the Constitution constitutes a special legislative status. I do not think it does.

**M. Robertson:** Monsieur le président, sans entrer dans les détails, je suppose qu'il y a deux questions principales au sujet desquelles l'interprétation de M. Trudeau et la mienne divergent. D'une part, il y a la nature et les conséquences éventuelles et la reconnaissance du Québec en tant que société distincte. M. Trudeau s'est toujours opposé à l'idée d'accorder un statut législatif spécial au Québec. Il craint que la reconnaissance de la société distincte dans le projet d'article 2 de la constitution ne représente en fait un statut législatif particulier. Je ne suis pas de cet avis.

[Texte]

As I see it, section 2 does not change any part of the distribution of legislative powers. The legislative powers in Canada are distributed in six sections of the Constitution. None of those sections is affected by the distinct society clause, so I do not think this is a case of creating a special legislative status.

**Mr. Bird:** Is that your interpretation of where Mr. Wells's concerns lie also? Are his concerns and Mr. Trudeau's concerns parallel on the subject of legislative power in the distinct society clause?

**Mr. Robertson:** I would not want to speak with certainty, Mr. Bird, but my impression is that Mr. Wells has the same view with regard to that question of the special legislative status.

**Mr. Bird:** That is my impression as well.

**Mr. Robertson:** I do not think it bears close examination because, as I say, none of the six sections that distribute legislative powers is touched.

• 1135

I think a second difference is that Mr. Trudeau, and Mr. Wells perhaps, consider that some of the other changes in the Meech Lake Accord constitute significant diminutions in the capacity of the federal government to act, as distinct from the question of specific legislative powers. Again, I do not think they do.

I refer to an earlier question about spending power. I do not think that spending power is inhibited or that the right to opt out will result in a patchwork or will inhibit the federal capacity, desire, or will to act.

These are the main points of difference. Another point of difference, which no one can demonstrate, relates to the consequences that would result from failure of the Meech Lake accord. I think Mr. Trudeau was quoted as having said he would still live on Pine Avenue, his boys would still speak French and English, and so on. I do not think life would go on quite as calmly as that. I agree with Mr. Warren on what the shattering consequences would be.

**Mr. Bird:** Thank you very much. That is very clear.

**M. Gabriel Desjardins (député de Témiscamingue):** Monsieur Robertson, j'aimerais vous ramener à des propos que vous avez tenus lors de la présentation du début et qui portent sur une des propositions de M. McKenna, à savoir la promotion de la dualité canadienne. Vous avez dit qu'elle ne vous apparaissait pas juridiquement nécessaire, et même qu'elle était non désirable et non souhaitable.

Est-ce à dire que vous estimez qu'une loi fondamentale comme la Loi sur les langues officielles, qui a toujours fait consensus et unanimité ici à Ottawa depuis 1969, et qui lie le gouvernement dans cette promotion de la dualité

[Traduction]

Selon moi, l'article 2 ne change rien à la répartition des pouvoirs législatifs. Au Canada, ces derniers sont répartis en vertu de six articles de la constitution. Aucun de ces articles n'est touché par la disposition relative à la société distincte, de sorte qu'il n'y a aucun risque de créer un statut législatif spécial pour le Québec.

**M. Bird:** Est-ce que, selon vous, c'est aussi la préoccupation essentielle de M. Wells? M. Trudeau et lui partagent-ils les mêmes inquiétudes au sujet des pouvoirs législatifs prévus dans la disposition relative à la société distincte?

**M. Robertson:** Je n'en suis pas certain, monsieur Bird, mais j'ai l'impression que M. Wells est effectivement du même avis en ce qui a trait au statut législatif spécial.

**M. Bird:** C'est aussi mon impression.

**M. Robertson:** Un examen minutieux prouverait le contraire, puisque, je le répète, aucun des six articles portant sur la répartition des pouvoirs législatifs n'est touché par cette disposition.

Une deuxième différence, à mon avis, est le fait que, selon M. Trudeau, et peut-être M. Wells, certains autres changements dans l'Accord du lac Meech limitent de façon importante la capacité du gouvernement fédéral d'agir, par opposition à la question de pouvoirs législatifs précis. Ici non plus, je ne suis pas d'accord.

Prenons par exemple le pouvoir de dépenser dont on a parlé plus tôt. Je ne considère pas que l'accord limiterait le pouvoir fédéral de dépenser, ni que le droit de retrait aboutira à des disparités ou limiterait la capacité et la volonté du gouvernement fédéral d'agir.

Voilà les différences majeures. Par ailleurs, nous ne nous entendons pas sur les répercussions éventuelles d'une non-adoption de l'accord—et personne ne peut démontrer ces répercussions de façon définitive. On a cité les observations de M. Trudeau selon lesquelles, dans cette éventualité, il demeurera toujours avenue des Pins et ses fils parleront toujours le français et l'anglais, etc. D'après moi, la vie ne continuerait pas à se dérouler dans un calme aussi absolu. Je suis d'accord avec M. Warren pour dire que les répercussions seraient plutôt bouleversantes.

**M. Bird:** Merci beaucoup. C'est très clair.

**Mr. Gabriel Desjardins (Témiscamingue):** Mr. Robertson, I would like to go back to remarks you made earlier, during your initial presentation, dealing with one of Mr. McKenna's proposals, promoting Canada's duality. You said that in your opinion this proposal did not seem legally necessary and was even undesirable or unadvisable.

Do you mean to say that you consider that a fundamental piece of legislation like the Official Languages Act, which has always received unanimous consent here in Ottawa since 1969, and which binds the

[Text]

canadienne est le genre de garantie suffisante pour obliger le gouvernement fédéral à assumer le rôle de promotion à travers le pays?

Parce qu'hier, des témoins nous ont dit qu'ils se sentiraient plus en sécurité si on retrouvait à l'intérieur de la Constitution cet aspect-là de la promotion de la dualité canadienne. Mais de votre côté, vous avez dit que ça ne vous apparaît pas juridiquement nécessaire. J'aimerais donc avoir des éclaircissements sur cette opinion.

**M. Robertson:** Premièrement, monsieur le président, je crois que ce n'est pas nécessaire du tout. Comme je l'ai dit, l'Accord du lac Meech ne diminue pas les compétences du Parlement canadien ni du gouvernement fédéral. Les pouvoirs vont exister comme ils existent aujourd'hui. Et dans ce sens-là, il n'est pas du tout nécessaire de faire un changement.

Concernant l'aspect de la sécurité, je crois qu'il y a d'autres manières de promouvoir et de développer la sécurité de nos minorités linguistiques, sans avoir un article dans la Constitution qui serait nécessairement une source de différence, de confrontation et qui implique le devoir de faire quelque chose. Je crois qu'il serait préférable que le Parlement et le gouvernement canadien aient le pouvoir de prendre les décisions nécessaires dans l'avenir.

**M. Desjardins:** Merci.

**Ms Browes (Scarborough Centre):** Let me say how impressed I am with your presentation today and with your responsibility and duty, as you see it, to educate Canadians in order to maintain and preserve our country.

I recently received a letter from a student in my riding whose name is Amitabh Chauhan. He says:

People tell me that the Meech Lake accord is very difficult to understand. Could you send me some information? I am 12 years old and I am very smart and I will be able to understand it, I am sure.

• 1140

We must do a better job of education and reaching out, whether to community groups, service clubs, parliamentarians or dedicated citizens such as yourself. Of course the media is most important in terms of getting out the message of preservation and maintaining the great country that we have. So there is a great responsibility on all of us.

My question relates to something Mr. McCurdy began with, and that relates to sections 27 and 25 of the Charter of Rights, which were included in the interpretation of the Charter of 1982, and were then carried over into the Meech Lake accord. The accord adds to the body of the Constitution two other important characteristics that were omitted in 1982, specifically Canada's linguistic duality and Quebec's distinct society.

[Translation]

government to promoting Canada's duality, is sufficient guarantee of the federal government's assuming its promotional role across Canada?

The reason I ask this question is that yesterday, some witnesses told the committee that they would feel more secure if the promotion of Canada's duality were enshrined in the Constitution. However, you said that you did not find including this responsibility to be a legal necessity. That is why I would like to have some clarification of your opinion.

**Mr. Robertson:** Firstly, Mr. Chairman, I think it is not necessary at all. As I said, the Meech Lake Accord in no way limits the jurisdiction of the Parliament of Canada or the federal government. The jurisdictional powers will continue to exist as they do today. For that reason, there is no need to make any change.

Regarding feelings of security, I feel there are other ways to ensure the promotion, development and security of our linguistic minority groups, without including in the Constitution a section that would certainly be a source of contention and confrontation and that would involve an obligation to act. I feel that it would be preferable to give the Parliament and the government of Canada the authority to make whatever decisions are necessary in the future.

**Mr. Desjardins:** Thank you.

**Mme Browes (députée de Scarborough—Centre):** Permettez-moi de vous dire à quel point je suis impressionnée par votre exposé d'aujourd'hui et votre sentiment d'avoir la responsabilité, le devoir d'informer les Canadiens afin d'assurer l'avenir de notre pays.

Récemment, j'ai reçu une lettre d'un étudiant de ma circonscription qui s'appelle Amitabh Chauhan. On y lit ceci:

On me dit que l'Accord du lac Meech est très difficile à comprendre. Pouvez-vous m'envoyer des renseignements? J'ai 12 ans et je suis très intelligent; je suis sûr de pouvoir le comprendre, moi.

Nous devons mieux sensibiliser, mieux éduquer les Canadiens, les membres des groupes communautaires ou d'associations bénévoles, les parlementaires, ou les gens engagés comme vous. Bien sûr, les médias sont le meilleur moyen de sensibiliser les gens à l'avenir de notre grand pays. Dans ce domaine, nous avons tous à assumer une certaine responsabilité.

Ma question traite d'un point soulevé au début par M. McCurdy au sujet des articles 27 et 25 de la charte des droits et libertés; ces articles ont été inclus dans la charte de 1982 ainsi que dans l'Accord du lac Meech. En outre, l'accord ajoute à la constitution la reconnaissance de deux aspects importants ne figurant pas dans la charte de 1982, c'est-à-dire la dualité linguistique du Canada et la société distincte que constitue le Québec.

[Texte]

The special joint committee that met on Meech Lake concluded in its final report that the recognition of Quebec's distinct society and Canada's linguistic duality reflect Canada as it is. I would like your comments on the Manitoba task force recommendation, commonly known as the Canada clause, where they seem to recognize a hierarchy of values, and say that some values are more important than others. How you would respond Manitoba's proposals?

**Mr. Robertson:** Mr. Chairman, I am indeed familiar with the task force report and the section to which you refer. If one were going back and starting all over again, one might perhaps write things a little differently so as to include specific references of the kind the task force recommended. But I think we are in a situation where it would be a great mistake to think we can go back to square one. In the first place, nearly three years have passed. We have the approval of seven legislatures and the Parliament of Canada, and all that would be lost if we went back and started rewriting the Meech Lake accord.

I can see no way to implement the Manitoba task force recommendations without going back to square one. It has to be looked at in light of that reality. The more practical question is whether the basic objectives can be achieved without going back to square one. This is what has to be done, and I hope it will be one of the tasks to which this committee directs its attention.

**Ms Browes:** What are your practical suggestions to attain those objectives? You outlined three alternatives, but can you add anything further on the practical aspects of dealing with these particular aspects—the distinct society, linguistic duality, aboriginal rights, multicultural rights and women's rights—of section 28?

**Mr. Robertson:** What should first be attempted is to see whether specific amendments to the Constitution—not to the Meech Lake accord—could be made in parts of the Constitution that deal with those things: multiculturalism, aboriginal rights, women's rights. If they can be tackled there by specific amendments, as I say, do not change the Meech Lake Accord. And if one can find ways to affect the reality of the rights, do not be too much worried about having the precise form of the kind of clause the task force in Manitoba was seeking, because that precise form I do not think can be achieved without reopening the whole accord.

• 1145

**The Chairman:** Ms Blondin wants to make a small statement for the record on the issue that relates to the north.

**Ms Blondin:** I just wanted to make reference to the unanimity clause and the achievement of provincial status for the two territories, if that ever will happen. If you are going to look at one of the criteria for becoming a province, a solid and firm economic base, I suggest to

[Traduction]

Dans son rapport définitif, le Comité spécial mixte sur l'Accord du lac Meech a conclu que la reconnaissance de la société distincte au Québec et de la dualité linguistique du Canada reflète la réalité canadienne de façon exacte. J'aimerais connaître votre avis sur une recommandation du groupe de travail constitué par le Manitoba—celle qu'on appelle la clause Canada—qui semble établir une hiérarchie des valeurs, dont certaines seraient plus importantes que d'autres. Quelle est votre réponse aux mesures proposées par le Manitoba?

**M. Robertson:** Monsieur le président, je connais en effet le rapport publié par ce groupe de travail et l'article en question. S'il fallait tout recommencer, il serait peut-être souhaitable en effet de rédiger l'accord un peu différemment, d'y inclure des termes précis comme ceux recommandés par le groupe de travail. Mais il est impossible de revenir en arrière. Presque trois ans se sont écoulés, et l'accord a reçu l'approbation de sept assemblées législatives et du Parlement du Canada; s'il fallait rédiger l'accord de nouveau, toutes ces réalisations seraient peine perdue.

Il serait impossible à mon avis de mettre en oeuvre les recommandations du groupe de travail constitué par le Manitoba sans tout recommencer. Il faut faire face à cette réalité. Par contre, on peut se poser une question plus pratique, à savoir si on peut atteindre ces objectifs fondamentaux sans tout recommencer. Voilà la tâche qui se présente et le défi que le Comité relèvera, je l'espère.

**Mme Browes:** Quelles mesures pratiques proposez-vous pour atteindre ces objectifs? Vous avez énuméré trois solutions de rechange; est-ce que vous pouvez nous proposer des mesures pratiques visant à promouvoir les aspects énumérés à l'article 28, soit la société distincte, la dualité linguistique et les droits des autochtones, des groupes ethniques et des femmes?

**M. Robertson:** Il faudrait d'abord essayer de voir s'il est possible de modifier les articles de la constitution,—non pas l'Accord du lac Meech—qui visent le multiculturalisme, les droits des autochtones et ceux des femmes. Si la chose est possible, allons-y, et ne modifions pas l'Accord du lac Meech. Et si les amendements apportés ne rejoignent pas très précisément ce que demande le Manitoba, il ne faudrait pas trop s'en faire, parce que je ne pense pas que cela soit possible, de toute façon, sans rouvrir l'accord.

**Le président:** M<sup>me</sup> Blondin a quelque chose à dire au sujet du Nord.

**Mme Blondin:** Oui, c'est au sujet de l'unanimité qui est requise pour que les deux territoires deviennent des provinces, si jamais cela est toujours possible. Si l'on en juge d'après l'un des critères à respecter pour devenir une province, à savoir, pour un territoire, posséder une base

[Text]

you, Mr. Robertson, we would not have 10 provinces this very day. Newfoundland and Manitoba would not be provinces. I think that is a red herring for setting criteria for the achievement of provincial status for the two territories.

**Mr. Robertson:** I am not suggesting for a moment the northern territories should not become provinces until the day when they can entirely finance themselves. That is not my suggestion at all. My suggestion is that the north must take into account realities, and realities are that we have a federal-provincial financing structure, and that federal-provincial financing structure will not do for the north. It will not. I can assure you it will not.

The question is, can it be changed to make it fit the north? The only way I have been able to see is by specific provisions for northern provinces that are different from the provisions for Newfoundland and Prince Edward Island and others. I do not think Newfoundland and Prince Edward Island would agree to more generous provisions for northern provinces than for themselves. I do not believe it.

So if a means can be found, I would say God bless the northern provinces, but the first thing is to be sure it is going to be financially viable. That is the first thing.

I am a friend of the north, for goodness sake. I spent 10 years working for the north. What I want to see is for northern development to take place. But I certainly do not want to see it happen in order to pursue a myth and then find out that it is terribly, terribly costly and injurious. That is my concern.

**The Chairman:** This part of the debate has been enlightening. Maybe we will ask our research people to look into those specific parts of the questions you bring forward, Mr. Robertson, so we can have a more enlightened view of how to deal with that issue of provincial status for the north.

I have a few questions, some of them technical in nature. One question is on Senate reform. When you referred to the 1984-85 joint committee you spoke of a formula of 24 senators for Ontario and Quebec, 12 for the other provinces, and finally 6 for Prince Edward Island. You did not mention the territories. Do you remember if there were...?

**Mr. Robertson:** Yes, representation was provided for the territories. I cannot remember, Mr. Chairman, whether there was one per territory or two. I think it was one, but I am not certain.

[Translation]

économique ferme et solide, il y aurait au moins deux provinces, monsieur Robertson, qui ne devraient pas s'appeler «province». Selon ces critères, Terre-Neuve et le Manitoba ne seraient pas des provinces. Ce critère ne m'apparaît pas tellement juste.

**M. Robertson:** Il n'est pas question d'empêcher les territoires du Nord de devenir des provinces tant qu'ils n'auront pas réussi à subvenir entièrement à leurs besoins sur le plan financier. Ce n'est pas du tout ce que je propose. Ce que j'ai dit, tout simplement, c'est que les gens du Nord doivent tenir compte de quelques réalités qui veulent, entre autres, que nous fonctionnons dans une structure financière fédérale-provinciale, et que cette structure ne conviendra pas pour le Nord. Elle ne conviendra pas. Je puis vous l'assurer.

Il reste à savoir si l'on ne pourrait pas la modifier pour qu'elle convienne à la situation du Nord. Pour ce faire, il faudrait adapter, pour les provinces du Nord, des dispositions qui seraient différentes de celles qui prévalent pour Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard et certaines autres. Mais je ne pense toutefois pas que Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard verraient tellement d'un bon oeil que des provinces nordiques soient traitées de manière plus généreuse qu'elles. Je ne le crois pas.

Donc, si l'on arrive à trouver une solution satisfaisante, bravo pour les provinces du Nord, mais il faut avant tout s'assurer de la viabilité financière de l'entreprise. C'est le premier aspect dont il faut tenir compte.

Je suis tout à fait pour le Nord, vous pouvez m'en croire. J'ai travaillé dix ans à l'amélioration de la situation du Nord. Ce que je souhaite, c'est la mise en valeur du Nord. Mais je ne voudrais surtout pas qu'on le fasse comme si on poursuivait un rêve, pour se rendre compte quelque temps plus tard que cela coûte extrêmement cher et que c'est très nuisible. C'est ce qui m'inquiète.

**Le président:** Cette partie du débat a été enrichissante. Nous allons peut-être demander à notre personnel de recherche d'approfondir davantage certains détails particuliers des questions que vous avez soulevées, monsieur Robertson, de manière à pouvoir mieux comprendre tout ce qui tourne autour de la question de l'accession des territoires au statut de province.

J'ai quelques questions à poser, dont certaines ont un caractère plutôt technique. L'une d'elles a trait à la réforme du Sénat. Quand vous avez fait allusion au comité mixte de 1984-1985, vous nous avez parlé d'une formule de répartition selon laquelle il y aurait 24 sénateurs pour l'Ontario et le Québec, 12 sénateurs pour les autres provinces et, enfin, six sénateurs pour l'Île-du-Prince-Édouard. Vous n'avez pas mentionné les territoires. Vous souvenez-vous si...?

**M. Robertson:** Oui, les territoires étaient représentés au Sénat. Je ne me souviens toutefois pas, monsieur le président, s'il y avait un ou deux sénateurs pour chaque territoire. Je pense que c'était un sénateur, mais je n'en suis pas sûr.

[Texte]

**The Chairman:** I understand this to be the case, but I want to get it on the record. You are testifying today while agreeing that the basic premise upon which we are operating our constitutional reforms now is the consensus reached in 1986, when the premiers of Canada met at their annual conference in Edmonton, Alberta, and agreed on two things: essentially that the next round of constitutional negotiations would have as an objective to get Quebec's signature on the 1982 patriation and constitutional reform; and the other thing they agreed upon was the five issues the Government of Quebec brought to the table at that time.

• 1150

**Mr. Robertson:** Yes, indeed. You are entirely correct, Mr. Chairman.

**The Chairman:** One question that has not come up precisely and that does come up from time to time between the proponents on the one hand who say that the distinct society clause changes the Charter of Rights in any way, shape, or form and those who on the other hand say that it does not but if you are from Quebec it must have significance is what impact the duality, distinct society clauses of section 2 of the Meech Lake accord would have on the Charter of Rights? Could you offer an illustration to the committee today of how that could be applied in the future?

**Mr. Robertson:** I think the case that was in front of the Supreme Court with regard to Bill 101 provided the kind of instance when, if the Meech Lake accord had been in effect, the Meech Lake accord and the distinct society clause would be the kind of thing that would be looked at. It was in fact looked at. What the Supreme Court did when the question of Bill 101 was in front of it, about the language of signs, was consider that Quebec, without saying it, was a distinct society, that there are particular concerns about language in Quebec and that it was legitimate for Quebec to take measures to protect the French language. They said in their judgment that it was not legitimate totally to exclude English from signs but it was legitimate to give primacy and more prominence to French.

The main thing that is different, as I understand it, in the Meech Lake accord is that it will be a constitutional obligation on the courts of Canada to take into account the fact that Quebec is a distinct society. The courts have done this in the past, but it has been a matter for the decision of the court when and whether to take that factor into account. Now it will be a constitutional obligation, and this is quite important.

**The Chairman:** So it is a recognition of a de facto situation, as others have expressed it, whether through institutions. . . be it starting with the Quebec Act in 1774, when the decision was made that the province of Quebec, *le Bas-Canada*, would keep its own civil laws, for example, inspired from the Napoleonic Code. You are of that school of thought, obviously.

[Traduction]

**Le président:** Je comprends, mais je veux que ce soit consigné au compte rendu. Vous savez que les conditions auxquelles nous obéissons aujourd'hui partent du consensus qui s'est formé en 1986 entre les premiers ministres du Canada à leur conférence annuelle à Edmonton, en Alberta, où ils se sont entendus sur deux choses, à savoir que la prochaine ronde de discussions constitutionnelles aurait pour but d'amener le Québec à appuyer le rapatriement de la constitution et la réforme constitutionnelle survenus en 1982; et deuxièmement, qu'ils ont accepté les cinq conditions posées par le gouvernement du Québec à ce moment-là.

**M. Robertson:** Oui, en effet. C'est tout à fait juste, monsieur le président.

**Le président:** Les avis sont extrêmement partagés au sujet de l'effet qu'aura la clause de la société distincte sur la charte des droits et libertés. Certains pensent qu'elle n'en aura aucun, tandis que d'autres sont d'avis que oui. Qu'en pensez-vous? Quel effet cette clause aura-t-elle dans l'avenir?

**M. Robertson:** Le dernier jugement qu'a prononcé la Cour suprême au sujet de la Loi 101 est peut-être un bon exemple. Si l'Accord du lac Meech avait été en vigueur, la Cour suprême aurait tenu compte de la clause de la société distincte. Elle l'a d'ailleurs fait, en réalité. En l'occurrence, sur la question de l'affichage, la Cour suprême a considéré le Québec, sans vraiment le dire, comme une société distincte, à savoir qu'il y a des difficultés particulières au sujet de la langue au Québec, et que le Québec était tout à fait justifié de prendre des mesures visant à protéger le français. Elle a dit dans son jugement qu'il n'était pas totalement légitime d'exclure l'anglais de l'affichage, mais qu'il était légitime d'accorder la primauté et la prééminence au français.

C'était un geste volontaire de la Cour suprême. Ce qui sera différent, maintenant, avec l'Accord du lac Meech, c'est que les tribunaux du Canada auront désormais l'obligation constitutionnelle de tenir compte de la qualité de société distincte du Québec. Les tribunaux l'ont fait volontairement par le passé. Ils avaient le choix. Mais dorénavant, ce sera une obligation constitutionnelle. C'est un changement très important.

**Le président:** Il s'agit donc, en réalité, de la reconnaissance d'une situation de fait, comme d'autres l'ont dit, que ce soit par les institutions. . . ou que l'on remonte à l'Acte de Québec de 1774, lorsqu'il a été décidé que la province de Québec, le Bas-Canada, conserverait son droit civil, par exemple, inspiré du Code de Napoléon. Vous êtes de cette école de pensée, évidemment, n'est-ce pas?

[Text]

**Mr. Robertson:** Yes, I am.

**The Chairman:** I offer this as a thought to you: I would think that would also include things such as the recent CRTC ruling, which is a federal institution, who recently ruled in the province of Quebec that francophone radio stations had to increase their francophone content from 55% to 65%. I offer that to you as an example because I was surprised. I watched very carefully the reaction of the public following that decision and did not find one iota of concern about infringement on the freedom of speech, when in fact it seemed to me that in the face of such a decision we are obviously dealing with a situation where a society decides to put important constraints on the freedom of speech in view of meeting a specific objective.

Would you think that something similar to that is also a reflection of what Quebec is in terms of a distinct society?

**Mr. Robertson:** Yes, I would think so. This has cropped up in the past in many cases. You have simply mentioned one that does not depend on the Meech Lake accord. It will be a clearer matter in the future because of its statement in our Constitution, but the nature of it is not going to be profoundly different from what our history has been.

**The Chairman:** I bring that example up because I, as other people, have searched better to define what the distinct society could or could not be.

**Mr. Rompkey:** May I have a follow-up on this?

**The Chairman:** I would hesitate to give a follow-up on that, but . . .

**Mr. Rompkey:** I want to ask about the preamble—

**The Chairman:** About the preamble?

**Mr. Rompkey:**—versus the text of the Constitution.

**The Chairman:** I will just finish my line of questioning. This is my turn. The Chair usually gets to go last.

One thing intrigued me in Mr. Wells's document that he tabled in his legislature. He says in his document that he does not agree that first ministers conferences should happen in an ideal federal system because they give too much power to the smaller provinces. Yes, I know what you mean. I see your reaction and it is one of surprise. I also was surprised by that approach. You obviously have not had an opportunity to review that document, so I do not want to put you in a—

• 1155

**Mr. Robertson:** I am not aware of that particular point, Mr. Chairman. I thought I had reviewed most of what Mr. Wells has said, but I have missed that particular aspect of that point. I was aware that he had expressed some

[Translation]

**M. Robertson:** Oui, monsieur.

**Le président:** Je pense que cela s'appliquerait aussi à des décisions du genre de celle qu'a dernièrement rendue le CRTC, une institution fédérale, qui a dernièrement décrété que les postes de radio francophones devaient augmenter leur contenu français de 55 p. 100 à 65 p. 100. C'est un exemple que je vous cite, parce que cette décision m'a surpris. Je m'attendais à certaines protestations voulant que cette décision empiète sur la liberté d'expression, mais il n'y en a eu aucune, quand, en réalité, il me paraît tout à fait évident qu'il s'agit bel et bien là de limites importantes qu'impose une société à la liberté d'expression pour atteindre un objectif précis.

Cela reflète-t-il, comme à d'autres égards, le fait que le Québec soit une société distincte?

**M. Robertson:** Oui, je le pense. Ce n'est pas la première fois. Vous avez simplement mentionné un cas dont l'issue ne dépend pas de l'Accord du lac Meech. La chose sera plus claire parce qu'elle sera désormais inscrite dans la constitution, mais elle ne sera pas tellement différente de la réalité qu'elle a toujours été au cours de notre histoire.

**Le président:** Si j'utilise cet exemple, c'est parce que, comme certains autres, j'ai cherché à mieux définir ce que serait la société distincte ou ce qu'elle ne pourrait pas être.

**M. Rompkey:** Puis-je poser une question qui fait suite à cela?

**Le président:** Je ne sais pas trop, mais. . .

**M. Rompkey:** C'est au sujet du préambule. . .

**Le président:** Du préambule?

**M. Rompkey:** . . . par opposition au texte de la constitution.

**Le président:** Je veux finir de poser mes questions. C'est mon tour. Le président est habituellement le dernier à intervenir.

Il y a quelque chose qui m'intrigue dans le document qu'a déposé M. Wells à l'Assemblée législative de Terre-Neuve. Dans son document, il dit ne pas être d'accord pour que des conférences des premiers ministres soient tenues dans le cadre d'un système fédéral idéal, parce qu'elles confèrent trop de pouvoir aux petites provinces. Oui, je sais! Je vois que vous êtes aussi surpris que moi. Cette attitude m'a aussi étonné. Vous n'avez évidemment pas eu l'occasion d'examiner ce document. Je ne veux donc pas vous obliger. . .

**M. Robertson:** Cela m'a échappé, monsieur le président. Je pensais être au courant de presque tout ce qu'a dit M. Wells, mais cet aspect m'a échappé. Je sais qu'il a exprimé quelques inquiétudes au sujet des

[Texte]

concerns about the conferences of first ministers, but as I see it, the Meech Lake accord does not give any powers to the conferences of first ministers. It is simply a requirement that they take place. I must confess I am not happy about the idea of constitutional conferences taking place annually from now until the end of time, but there are no additional powers given to those conferences.

**The Chairman:** Are you aware of the statement made by the Prime Minister last week? I only found out about that yesterday. Apparently an allusion was made to the federal government itself studying a proposal for Senate reform.

**Mr. Robertson:** I saw the statement by the Prime Minister, Mr. Chairman. I know nothing about what is taking place.

**The Chairman:** I was wondering whether that statement had in any way influenced your own view today, as you seem to encourage the committee to look seriously at Senate reform.

**Mr. Robertson:** I was very encouraged by the statement, Mr. Chairman, because as I mentioned at the outset, I very much hope that the federal government and the governments of Ontario and Quebec—those are the major governments in this respect—will come out with a clear commitment.

**Mr. Rompkey:** Should the distinct society part be in the preamble or in the body of the text? If it is your contention that really it just recognizes a fact, an historical fact, and that it adds no legislative power one way or the other, what difference does it make whether it is in the preamble or in the body of the text?

**Mr. Robertson:** I do not think it makes the slightest difference, Mr. Chairman.

**Mr. Rompkey:** So you would be just as happy to have it in the preamble as in the text?

**Mr. Robertson:** I think if it were in the preamble and said the same thing, it would have the same effect, but I wish you had asked that question of Professor Russell. His view is more authoritative than mine. My view is that the locus does not matter; it is what is says.

**Mr. Rompkey:** Would you allow me to ask that of Professor Russell, Mr. Chairman, when he comes to the table?

**The Chairman:** It depends.

**Some hon. members:** Oh, oh.

**Mr. Rompkey:** That is a political answer.

**Ms Blondin:** I like that.

[Traduction]

conférences des premiers ministres, mais autant que je sache, l'accord du lac Meech ne donne aucun pouvoir aux conférences des premiers ministres. On ne fait qu'exprimer une obligation quant à la tenue de ces conférences. Je dois avouer que je ne suis pas plus chaud que cela à l'idée qu'il y ait chaque année une conférence constitutionnelle d'ici la fin des temps, mais ces conférences n'auront aucun autre pouvoir que ceux qu'elles possèdent déjà.

**Le président:** Avez-vous entendu la déclaration qu'a faite le premier ministre la semaine dernière? Je n'en ai entendu parler qu'hier. A ce qu'il paraît, il aurait laissé entendre que le gouvernement fédéral travaille à une proposition ayant trait à la réforme du Sénat.

**M. Robertson:** Oui, j'ai vu la déclaration du premier ministre, monsieur le président. Mais je ne sais rien de plus.

**Le président:** Je me demandais tout simplement si cette déclaration avait eu une influence quelconque sur l'opinion que vous exprimez aujourd'hui, compte tenu que vous semblez encourager le comité à examiner sérieusement la question de la réforme du Sénat.

**M. Robertson:** J'ai trouvé cette déclaration très encourageante, monsieur le président, parce que, comme je l'ai mentionné au départ, j'espère énormément que le gouvernement fédéral et les gouvernements de l'Ontario et du Québec—ceux qui sont les plus directement concernés à cet égard—s'engageront clairement.

**M. Rompkey:** La mention de la société distincte devrait-elle apparaître dans le préambule ou dans le corps même de la Constitution? Si ce n'est que la reconnaissance d'un fait, d'une réalité historique, et que cela n'ajoute aucun pouvoir législatif qui soit, quelle différence cela peut-il bien faire qu'elle apparaisse dans le préambule ou dans le corps du texte?

**M. Robertson:** Pas la moindre, monsieur le président.

**M. Rompkey:** Que la société distincte soit mentionnée dans le préambule ou dans le texte de la Constitution, ce sera du pareil au même, selon vous?

**M. Robertson:** Si la formulation était la même, que ce soit dans le préambule ou ailleurs, l'effet serait le même. Mais je préférerais que vous posiez cette question à M. Russell. Il est plus compétent que moi en la matière. A mon avis, l'endroit n'a pas tellement d'importance; c'est plutôt le fond qui importe.

**M. Rompkey:** Me permettez-vous de poser la question à M. Russell lorsque son tour sera venu, monsieur le président?

**Le président:** Cela dépend. . .

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Rompkey:** C'est une réponse un peu teintée. ça.

**Mme Blondin:** Absolument.

[Text]

**The Chairman:** Gentlemen, I want to thank you for your very interesting and important contribution to the work of this committee. You know now, by the length of time that we have kept you with us, that you have certainly solicited a great deal of interest. I have drawn from your testimony very important things, as have other members of the committee. Among the things you have said and the messages that you bring to our work today is that Meech must pass. You are also receptive to Mr. McKenna's initiative and what it may contribute to helping this impasse.

I was interested in your remarks about the promotion. Also, your view seems to be consistent with what Mr. McKenna said yesterday and other witnesses, that the notion or concept of promotion put forward by Mr. McKenna is limited to federal jurisdiction. Now, from there you seem to distance yourself on whether it should or should not be included. But you certainly corroborate the point of view put forward by Mr. McKenna and other witnesses yesterday on the concept of promotion.

Another point in your testimony that I found particularly interesting was the importance of Senate reform in this process and in this debate. Mr. McKenna remarked yesterday that he had not included Senate reform. He seemed to do that purposely because he felt that it was something that was there, but best brought up by somebody else. You also seemed to reinforce that point of view today. I think the committee will be very interested in your remarks with respect to how the issue of Senate reform is considered in all of this debate.

We are very interested in your remarks about the clock, to put it under one word only on June 23 in the references. I think you also make a very important point about spending power. Mr. Warren, we appreciated the point of view you could give us on how this whole debate may have an impact on Canada's standing in the world, whether vis-à-vis NATO or the great institutions we participate in like the Commonwealth, La Francophonie, and the G-7. Having the benefit of your expertise in the area of trade and how all of this may have an impact is important for the committee.

• 1200

As I listened to our two witnesses today, I was reminded of the role certain societies have reserved for people such as yourself. In Africa there is an institution in which we call people such as yourself *les doyens*. We have a reflection of that in Canada where I believe there is a place in our aboriginal societies for people we call the elders. They play a very important role. They have the benefit of time on their side to start off with. They also have extensive experience of life and of leadership. They are partly the living memory of their societies. They are always intelligent, but most of all wise and very respected.

[Translation]

**Le président:** Messieurs, je vous remercie de votre contribution si intéressante et importante aux travaux de notre comité. Le temps que vous avez passé avec nous démontre à quel point vos propos ont suscité l'intérêt. Comme bien d'autres membres du comité, j'ai retenu beaucoup d'aspects importants dans votre témoignage. Parmi les messages que vous nous avez transmis, je retiens particulièrement celui par lequel vous insistez pour que l'accord du lac Meech soit adopté. Vous êtes aussi réceptif à l'initiative de M. McKenna et à la contribution qu'elle peut apporter pour dénouer l'impasse actuelle.

J'ai trouvé les observations que vous avez formulées au sujet de la promotion plutôt intéressantes. Vous êtes aussi du même avis que M. McKenna et quelques autres témoins, à savoir que la notion de la promotion de la dualité, avancée par M. McKenna, est limitée à la compétence fédérale. Vous prenez toutefois vos distances quant à son inclusion, mais vous corroborez néanmoins l'opinion exprimée hier par M. McKenna et par quelques autres témoins au sujet de la notion de promouvoir.

J'ai trouvé aussi particulièrement intéressante l'importance que vous accordez à la réforme du Sénat dans notre démarche et dans nos travaux. Hier, M. McKenna a fait remarquer qu'il avait omis volontairement la question de la réforme du Sénat; s'il a agi ainsi, c'est qu'il croyait qu'il valait mieux laisser à d'autres plus versés en la matière le soin de la soulever. Vous semblez aussi renforcer cet argument aujourd'hui. Le comité s'intéressera de près à ce que vous avez dit au sujet de la place accordée à la réforme du Sénat dans le contexte de nos travaux.

Vos observations au sujet du 23 juin sont aussi très intéressantes. Et l'on peut en dire autant de l'argument très important que vous faites valoir relativement au pouvoir de dépenser. Monsieur Warren, nous apprécions à sa juste valeur ce que vous nous avez affirmé sur l'incidence que pourraient avoir ces débats sur la réputation du Canada à l'étranger, que ce soit auprès de l'OTAN ou des grandes institutions dont nous faisons partie, comme le Commonwealth, la Francophonie, et le Groupe des Sept. Il est important pour notre comité, de pouvoir bénéficier de vos connaissances et de votre expérience dans le domaine du commerce pour nous dire ce qu'il en est.

En écoutant nos deux témoins, aujourd'hui, je pensais au rôle que l'on a réservé à des gens comme vous dans certaines sociétés. En Afrique, il existe une institution où l'on appelle des gens comme vous «les doyens». Les autochtones, au Canada, ont quelque chose qui ressemble un peu à cela: ce sont les anciens qui jouent un rôle très important. Ils ont tout d'abord l'avantage d'avoir vécu. Ils ont aussi une très grande expérience de la vie et du leadership. Ils sont, en partie, la mémoire vivante de leur société. Ce sont des gens qui sont toujours intelligents, mais qui sont avant tout sages et très respectés.

[Texte]

**Mr. Robertson:** The benefits of time are not all benefits, Mr. Chairman.

**The Chairman:** I assure you time is very much felt in this committee. I propose we now break for five minutes and convene with Mr. Russell and Mr. Watts.

**Mr. Warren:** Mr. Chairman, if your senior contemporaries can be satisfied you will not be around to bother them too long. . .

• 1202

• 1212

**The Chairman:** I am going to have to ask the cameras to leave the room, please.

Before we go on with the work of the committee, I want to explain to members that since we are not going to be sitting this afternoon the committee will be doing some organizational work. If that is convenient with members, I suggest that we go maximum 2 p.m. The formal work of the committee would then stop with these two last witnesses.

I also want to thank the clerks, the staff of the committee and the interpreters who are obviously having to abide by an unusual schedule. This comes with the job description for members, but in the case of the staff of the committee it is not part of the usual routine. Frankly, it is not fair for them from time to time to be placed in a situation where they have to support us, but they are doing it very kindly and they are obviously doing it out of enthusiasm for the witnesses we have heard today. I want to thank them.

Now we have with us two distinguished Canadians: Mr. Peter Russell, Professor of Political Science at the University of Toronto; and Mr. Ronald Watts, Professor of Political Studies and Director of the Institute of Intergovernmental Relations at Queen's University. Both witnesses will be testifying together. They have produced for us a submission, which I think has been distributed to members of the committee.

I will ask Mr. Watts to lead off. As you lead off, Mr. Watts, you may want to give us further credentials that you think can help Canadians better understand your contribution to the work of the committee.

• 1215

**Professor Ronald Watts (Director of the Institute of Intergovernmental Relations, Queen's University):** Thank you very much, Mr. Chairman. We both want to thank you for the invitation to appear before the committee and to present our views. We do so as two academics who have devoted our lives to the study of Canadian constitutional issues, and in my own case I might add also to the

[Traduction]

**M. Robertson:** Oui, mais les avantages du temps ne sont pas toujours des bienfaits, monsieur le président.

**Le président:** Je peux vous assurer que c'est une denrée très précieuse pour notre comité. Je propose maintenant de faire une pause de cinq minutes, et nous reprendrons ensuite avec MM. Russel et Watts.

**M. Warren:** Monsieur le président, quand nos contemporains savent qu'on ne les embêtera plus tellement longtemps, c'est plus facile. . .

**Le président:** Je voudrais maintenant que les caméras sortent de la salle, s'il vous plaît.

Avant de poursuivre, je veux préciser qu'étant donné que nous ne siégerons pas cet après-midi, le comité en profitera pour faire un peu de travail d'organisation. Si cela convient à tous les membres, je propose que nous ne dépassions pas 14 heures. Les délibérations officielles du comité prendront donc fin aujourd'hui après l'audition de ces deux derniers témoins.

Je profite aussi de l'occasion pour remercier les greffiers, le personnel du comité et les interprètes qui doivent, évidemment, composer avec un horaire inhabituel. C'est monnaie courante pour les députés, mais pour le personnel attaché au comité, ce n'est pas une situation habituelle. Pour être franc, ce n'est pas toujours juste pour eux que de devoir nous endurer, mais ils le font quand même très gentiment et, évidemment, par enthousiasme envers les témoins que nous recevons. Je les en remercie.

Nous recevons maintenant deux Canadiens distingués: M. Peter Russell, professeur en sciences politiques à l'université de Toronto; et M. Ronald Watts, professeur en études politiques et directeur de l'Institut des relations intergouvernementales à l'université Queen. Nos deux invités vont témoigner ensemble. Ils ont produit un mémoire à notre intention, dont chaque membre a reçu un exemplaire, je pense.

Monsieur Watts, nous vous écoutons. Si vous désirez commencer par nous donner d'autres renseignements qui pourraient vous sembler utiles, au sujet de vos antécédents, et qui pourraient aider les Canadiens à mieux situer votre contribution aux travaux du comité, ne vous gênez pas.

**M. Ronald Watts (professeur, directeur de l'Institut des relations intergouvernementales, Université Queen):** Merci beaucoup, monsieur le Président. Nous voulons tous les deux vous remercier de l'invitation que vous nous avez faite de comparaître devant le Comité et de faire valoir nos opinions. Nous sommes ici aujourd'hui en tant qu'universitaires qui avons consacré notre vie à l'étude

*[Text]*

comparative study of the creation, operation, and disintegration of federations throughout the world.

We are both very concerned about the current constitutional impasse in our country and about the implications for the future of Canada if that impasse is not resolved. We want to take this opportunity to offer our suggestions regarding the companion resolution, in all humility, in the hope that at least some of our suggestions may be helpful. We do not claim to have the final answer, but we want to do what we can to help on the basis of our past experience.

I am going to make four general points, and then I will turn to my colleague, Peter Russell, to explain in more detail our proposals for improving the companion resolution proposed by New Brunswick. My four major points are going to be to express our concern about the impasse; to express our support for the Meech Lake accord as strengthening, not weakening, the Canadian federation, although we do not believe it is flawless; to caution that in any process of constitutional reform or amendment it is dangerous to try to resolve all problems in one go; and finally, to point to the importance of a companion resolution in resolving the current impasse.

First of all, our concern about that current impasse. During the past week we have seen evidence in the press, at least, of Quebec digging in its heels and of Newfoundland deliberately slamming the door. For some time all parties in Manitoba have been united in rejecting the Meech Lake accord as it stands. With passing weeks the rhetoric on all sides seems to be becoming stronger. Each party seems to see the other as inflexible and there is a general polarization on this issue.

I think it is important to understand the concerns underlying each position on each side. After all, Quebec, after its experience in 1981, can be justifiably concerned that a constitutional renewal process which began at that time in an attempt to resolve its problems and ended up marginalizing Quebec with a solution to which Quebec was the one province that did not assent sees as a potential danger, after the unanimous welcome into the Canadian constitutional family in 1987 at Meech Lake, that once again the reluctance of English Canada, or parts of English Canada, may lead to a concentration on the concerns of those parts of the country at the expense of Quebec and Quebec's concerns. This has not been helped by the combined impact of the reluctance of three English-speaking provinces to ratify and the rash of English-only resolutions in Ontario municipalities, all of which seems to have turned the 1987 agreement sour.

On the other side, for those in English Canada opposing the accord you can understand the concern that

*[Translation]*

des questions constitutionnelles canadiennes, et, personnellement, je pourrais ajouter aussi à l'étude comparative de la création, du fonctionnement et de la désintégration de fédérations de par le monde.

Nous sommes très inquiets de l'impasse constitutionnelle dans laquelle nous nous trouvons à l'heure actuelle et des répercussions qu'elle pourrait avoir pour l'avenir du Canada si on ne réussit pas à la résoudre. Nous voulons aussi profiter de l'occasion pour offrir, en toute humilité, des suggestions visant à améliorer la résolution d'accompagnement qui a été présentée. Nous ne prétendons pas pouvoir offrir la solution idéale, mais nous voulons contribuer à dénouer l'impasse en faisant bénéficier les intervenants de notre expérience.

Je soulèverai, pour ma part, quatre points à caractère général, et je passerai ensuite la parole à mon collègue, Peter Russell, qui vous expliquera plus en détail nos propositions visant à améliorer la résolution d'accompagnement proposée par le Nouveau-Brunswick. Je voudrais tout d'abord exprimer l'inquiétude que nous entretenons à l'égard de l'impasse actuelle; exprimer ensuite notre appui à l'égard de l'accord du Lac Meech, qui, malgré certaines failles renforce, plutôt que d'affaiblir, selon nous, la fédération canadienne; vous prévenir que dans tout processus de réforme ou d'amendement constitutionnel, il est dangereux de vouloir résoudre tous les problèmes en même temps; et enfin, souligner l'importance d'une résolution d'accompagnement pour résoudre l'impasse actuelle.

Je vous parlerai donc, tout d'abord, de notre inquiétude au sujet de l'impasse actuelle. Au cours de la dernière semaine, nous avons vu le Québec se durcir dans ses positions, et Terre-Neuve claquer délibérément la porte. Depuis un bon bout de temps, tous les partis du Manitoba rejettent d'une seule voix l'accord du Lac Meech dans sa formulation actuelle. Au fil des semaines, les positions semblent se raffermir de tous les côtés. Chacun des partis accuse l'autre d'être rigide, et il y a une polarisation générale sur cette question.

Il est important de comprendre les inquiétudes qui sous-tendent chacune des positions. Pour tout dire, le Québec, depuis 1981, peut craindre à juste titre qu'un processus de modification constitutionnelle qui a été entrepris, à l'origine, pour tenter de résoudre ses propres difficultés mais qui a abouti à sa marginalisation par exclusion, puisse représenter un certain danger. Après l'accueil unanime au sein de la famille constitutionnelle canadienne en 1987, au Lac Meech, voici que le Québec se retrouve encore une fois isolé avec ses préoccupations, qui ne sont pas celles du Canada anglais ou de certaines parties du Canada anglais. Le refus de trois provinces anglaises de ratifier l'accord du Lac Meech et l'épidémie de résolutions de déclaration d'unilinguisme anglais chez de nombreuses municipalités ontariennes ont donc fait tourner l'accord de 1987 au vinaigre.

Par contre, on peut comprendre que la possibilité que le Québec, après avoir atteint ses objectifs, ne veuille plus

## [Texte]

once Quebec attains its objectives there will be no incentive on Quebec's part to accommodate the concerns of other parts of the country.

We believe the situation is serious, this polarization of views. Indeed, from my own experience of studying other federations where such polarization has occurred I think the situation is indeed very serious, for quite frequently such a polarization has culminated in the dissolution or disintegration of a federation. As those who preceded us have said, it can happen here, although we certainly wish it not to.

Moreover, at least some English Canadians seem to be willing to talk of letting Quebec go. I believe those who have have not thought out what would be involved. The experience of other federations dissolving has shown how difficult and acrimonious the detachment of units within a federation can be. Issues of debt allocation, asset allocation, preserving monetary relations, working out trade relations, the impact on minorities left in each part of what remains, the impact on regional development programs—all of these, in such instances elsewhere, have proved acrimonious and difficult.

• 1220

How much better, then, that we spend the massive goodwill that would have to be spent to resolve these issues peacefully and effectively. If the country were to break up or if the federation were to be dissolved, how much better to spend the goodwill now that would be needed for preserving the federation than the benefits of it. That is what we would like to urge.

Our second general point is that we support the Meech Lake accord in terms of its strengthening of the Canadian federation—while we would not argue that it is flawless. As you have already heard this morning, Peter Russell and I were two of the five authors of the document tabled to you by the previous witnesses, "The Meech Lake Accord: Setting the Record Straight". Our views, in some reform, are set out in that document. We prepared it precisely because we kept reading and hearing everywhere that a large proportion of Canadians, 60% to 70%, who said they were opposed to the Meech Lake accord conceded that at the same time they knew little or nothing of the contents of the accord. It seemed sensible to at least try to put down on paper, in relatively plain language, the major issues or the answers to the questions.

We did not come here to try to orally cover all 43 of the questions addressed in that statement. We came rather to talk about the importance and the form that a companion resolution should take.

We would simply want to indicate at this point that we support the Meech Lake accord as the best way of moving ahead with the process of constitutional renewal. In that

## [Traduction]

rien savoir des préoccupations des autres parties du pays, puisse inquiéter ceux qui, au Canada anglais, s'opposent à l'accord.

Cette polarisation nous paraît très grave. En effet, mon expérience m'a appris que les autres fédérations victimes d'une polarisation de ce genre avaient fini, la plupart du temps, par se dissoudre ou se désintégrer. Comme l'ont dit les témoins qui nous ont précédés, cela peut arriver ici aussi, mais nous ne le souhaitons sûrement pas.

Qui plus est, certains Canadiens anglais semblent prêts à discuter de la possibilité de laisser partir le Québec, mais sans doute sans y avoir vraiment réfléchi. L'expérience d'autres fédérations qui se sont dissoutes démontre à quel point le détachement des parties d'une fédération peut être difficile et déchirant. En effet, la répartition de la dette et des actifs, le maintien des relations monétaires, l'établissement des relations commerciales, l'incidence pour les minorités demeurant dans chaque parcelle de pays, l'incidence sur les programmes de développement régional—ce sont tous des problèmes qui ont soulevé beaucoup de passion et qui ont été extrêmement difficiles à résoudre.

Ne vaut-il pas mieux mettre toute cette énergie à tenter de résoudre nos difficultés d'une manière efficace et pacifique? Plutôt que de voir notre fédération se dissoudre, ne ferions-nous pas beaucoup mieux de chercher à préserver les avantages qu'elle procure? C'est ce à quoi nous vous exhortons.

Le deuxième argument que nous voulons faire valoir tient à ce que nous appuyons l'accord du Lac Meech parce qu'il renforce, selon nous, la fédération canadienne—même s'il présente quelques failles. Comme on vous l'a déjà dit ce matin, nous sommes, Peter Russell et moi, deux des cinq auteurs du document qu'ont déposé les témoins précédents, qui s'intitule: «*The Meech Lake Accord: Setting the Record Straight*». Si nous avons préparé ce document, c'est précisément parce que nous entendions constamment dire, un peu partout, qu'entre 60 et 70 p. 100 des Canadiens qui disaient s'opposer à l'accord du Lac Meech avouaient, en même temps, ne savoir que très peu ou rien du tout sur son contenu. Il nous a alors semblé opportun de tenter au moins de mettre par écrit, dans une formulation relativement simple, les principales questions ou les réponses aux principales questions qui se posent.

Nous ne sommes pas ici aujourd'hui pour reposer avec vous les 43 questions que renferme ce document, mais plutôt pour discuter de l'importance d'une résolution d'accompagnement et de la forme qu'elle devrait prendre.

À ce moment-ci, je voudrais simplement affirmer que, d'après nous, l'accord du Lac Meech est le meilleur moyen de progresser dans le processus de renouvellement

[Text]

respect—that is in respect of the Meech Lake accord and our support for it—I will just deal very briefly with three major issues often advanced by critics.

First of all, there is the argument that the Meech Lake accord would weaken the federation. We believe the contrary, that it would strengthen the federation. The experience of federations elsewhere shows that efforts to impose unity only produce negative reactions, whereas the recognition and accommodation of diversity and the sense of security for minorities generally improves unity.

Indeed, it could be argued that the Meech Lake accord is directed at a democratic ideal, the democratic ideal that the Constitution should be based on consent, and that the Meech Lake accord would add the consent of Quebec to that of the other provinces for the 1982 Constitution.

The second general issue often raised is whether the accord gives special status to Quebec. I will make just two quick points. We can expand on these later if you wish.

First of all, it is worth noting that the Constitution Act of 1867 already recognizes in some measure the distinctiveness of Quebec. There is subsection 92.(3), about education; section 94, about Quebec civil law; and section 133 regarding minority language rights—they all recognize that distinctiveness.

Elsewhere in practice, we have also recognized the distinctiveness of denominational schools in Newfoundland, of the ferry service in Prince Edward Island, and, constitutionally, of the railway in British Columbia.

The second point I would make is that it is significant that in taking the five points advanced by Quebec, they were modified at Meech Lake. Considerable pains were taken to convert Quebec's original five points to apply equally to all the provinces.

The third point often advanced is that the accord undermines the Charter. In our view, an interpretation clause about duality and distinct society does not threaten the explicit statement of rights in the Charter. I will not go into that in more detail here. No doubt we can discuss it when questions arise. But it is worth noting that in section 16, which refers to aboriginal rights and multicultural rights, which themselves were interpretive clauses in the Charter, those are actually specifically protected there in the Meech Lake accord.

[Translation]

constitutionnel. Cela dit, je ne discuterai que très brièvement de trois arguments qu'invoquent souvent les critiques de l'Accord.

Tout d'abord, on entend parfois dire que l'accord du Lac Meech affaiblirait la fédération. Nous pensons plutôt qu'il la renforcerait. L'expérience, dans d'autres fédérations, démontre que des efforts déployés pour imposer l'unité ne font qu'engendrer des réactions négatives, tandis que la reconnaissance et l'admission de la diversité, de même que le sentiment de sécurité chez les minorités, renforce généralement l'unité.

On pourrait faire valoir que l'accord du Lac Meech s'inspire d'un idéal démocratique, voulant que la constitution repose sur le consentement de toutes les parties, et que l'accord du Lac Meech ajouterait le consentement du Québec à celui qu'ont donné les autres provinces en 1982.

Il y a aussi une deuxième grande question qui refait souvent surface. On se demande si l'Accord donne un statut spécial au Québec. Je me contenterai de deux observations très brèves à cet égard. Nous pourrions approfondir davantage plus tard, si vous le désirez.

Tout d'abord, il est important de noter que l'Acte constitutionnel de 1867 reconnaît déjà, dans une certaine mesure, le caractère distinct du Québec. Le paragraphe 92.(3), sur l'éducation; l'article 94, sur le droit civil au Québec; et l'article 133, sur les droits linguistiques des minorités, reconnaissent tous cette réalité.

Dans certaines autres provinces, on a aussi reconnu en pratique le caractère distinct de certains éléments: les écoles, confessionnelles à Terre-Neuve; le service de traversiers à l'Île-du-Prince-Édouard, et, sur le plan constitutionnel, le Chemin de fer en Colombie-Britannique.

Il est aussi important de noter qu'au cours des négociations qui ont débouché sur l'accord du Lac Meech, on a fait énormément d'efforts pour modifier les cinq conditions du Québec de manière à ce qu'elles s'appliquent également à toutes les provinces.

Troisièmement, on dit aussi souvent que l'Accord mine la Charte. Selon nous, un article d'interprétation au sujet de la dualité et de la société distincte ne menace en rien la déclaration explicite des droits dans la Charte. Je n'irai pas plus loin pour l'instant. Nous pourrions sans doute en discuter plus à fond au cours de la période de questions. Mais il est bon de noter que dans l'article 16, les droits des autochtones et les droits multiculturels, qui constituent eux-mêmes des articles d'interprétation dans la Charte, sont spécifiquement protégés par l'accord du Lac Meech.

• 1225

In terms of the Charter and gender equality, the Charter is, in our view, completely unambiguous about gender equality. Indeed, section 28 is even protected from the notwithstanding clause.

D'autre part, la Charte ne laisse planer absolument aucune ambiguïté sur l'égalité des sexes. En fait, l'article 28 protège même contre toute dérogation.

## [Texte]

Having said that, I would emphasize that we are not claiming that the Meech Lake accord is a perfect document or that it is flawless. Concerns exist, and it is important that action should be taken that would provide reassurance.

Before talking about what action should be taken, one word of caution, and this is my third major point. We would emphasize, both from the constitutional experience here in Canada and elsewhere, that it is a mistake in the process of constitutional revision to try to solve all problems, to do everything at once. We saw that in our Canadian experience in the period 1980 to 1981. I participated, on behalf of the federal government, in the negotiations during the summer of 1980 when 12 issues were identified as requiring a resolution. The final accord of 1981, embodied in the constitution amendment of 1982, resolved less than half of those. It was a significant achievement and not to be underrated, but it did not manage to solve all the issues that were identified in 1980.

I would also cite experience elsewhere. Switzerland here is particularly instructive. The Swiss adopted early in their constitutional experience two methods of constitutional amendment, one for total revision, and one for partial incremental revision. It is instructive that only once in their history since 1848 have they managed to get agreement upon a total revision, and that was in 1874. Proposals for another effort at total revision were advanced in the 1960s. After 20 years of effort at a total revision they have abandoned that effort. On the other hand, their provisions for a partial incremental revision have produced over 88 revisions since 1874, nearly one a year on an incremental piecemeal basis.

What we are trying to suggest is that constitutional revision that attempts to solve everything all at once enormously increases the problem, and there are values in proceeding incrementally. Indeed, I have been known sometimes to say that it is our Canadian disease that we try to resolve all issues in each round of constitutional amendment, perhaps because we fear that there will never be another opportunity to amend the Constitution once the particular one before us is completed. That always complicates the resolution.

We would argue that we need to learn to be incremental, to develop the trust to proceed stage by stage if we are going to make progress with constitutional renewal.

Finally, my fourth and most important point turns to the issue of the importance of a companion resolution to the Meech Lake accord and of timing in resolving the current impasse. In a situation where so many on both sides seem so inflexible, we need, as Canadians, to build bridges. We believe, both of us, that Premier McKenna is to be congratulated on the substance and constructive spirit of his proposals. His emphasis upon them as a starting point, and not just as a take-it-or-leave-it

## [Traduction]

Cela dit, nous ne prétendons pas que l'accord du Lac Meech sont un document parfait et sans faille. Des doutes subsistent, et il importe que l'on prenne des mesures pour rassurer la population.

Avant de parler de ces mesures, je voudrais faire une mise en garde qui constitue le troisième grand point de mon intervention. D'après l'expérience que nous avons acquise de la Constitution du Canada et de celles qui existent ailleurs, nous aurions tort dans notre effort de révision constitutionnelle, d'essayer de résoudre tous les problèmes à la fois. C'est ce que nous avons pu constater ici même au cours de la période 1980 à 1981. J'ai participé, au nom du gouvernement fédéral, aux négociations qui se sont déroulées au cours de l'été de 1980 et où l'on a cerné 12 questions qui exigeaient un règlement. Or, l'accord final de 1981, incorporé dans la modification de la Constitution de 1982, réglait moins de la moitié de ces questions. Le résultat était certainement méritoire et ne saurait être sous-estimé, mais il n'a pas permis de régler toutes les questions cernées en 1980.

Permettez-moi également de citer l'expérience d'autres pays. Celle de la Suisse est particulièrement instructive à cet égard. Les Suisses ont, très tôt, adopté deux méthodes de modification de leur Constitution, l'une concernant sa révision totale, et l'autre sa révision partielle. Il est intéressant de noter que, depuis 1848, ils n'ont réussi qu'une seule fois à se mettre d'accord sur une révision totale, et cela s'est passé en 1874. Des propositions ont été à nouveau présentées dans les années 1960 en faveur d'une révision totale de la Constitution. Au bout de 20 années d'efforts, les Suisses y ont renoncé. En revanche, les dispositions concernant une révision progressive et partielle ont permis de procéder à plus de 88 de ces révisions depuis 1874, soit presque une fois par an.

Ce que nous essayons de démontrer, c'est qu'en s'efforçant de tout régler à la fois, on complique énormément le problème, et que la méthode progressive n'est pas sans mérite. En fait, j'ai parfois entendu dire que la maladie des Canadiens, c'est d'essayer de régler toutes les questions à chaque ronde de modifications constitutionnelles; c'est peut-être parce qu'ils craignent de ne plus avoir jamais l'occasion de modifier la Constitution une fois la ronde terminée. Cela complique toujours les choses.

A notre avis, il faudra acquérir la confiance nécessaire pour procéder progressivement, étape par étape, si nous voulons réussir à renouveler notre constitution.

Mon quatrième et dernier point est le plus grave; il s'agit de l'importance d'une décision parallèle à l'accord du Lac Meech et du règlement de l'impasse actuelle. Dans une situation où, des deux côtés, il y a tant de gens qui se montrent inflexibles, il faut qu'en tant que Canadiens, nous jetions des ponts sur l'abîme qui nous sépare. Nous considérons, tous les deux, que le Premier Ministre McKenna mérite d'être félicité pour le contenu de ses propositions et pour leur caractère constructif. Fait à

[Text]

proposition, is very important. That flexibility is something that we have seen all too little of, of late.

We offer our views in the same spirit, not as the perfect solution but in an effort to help towards a resolution. In the current situation we need some willingness on both sides to accommodate the concerns of others.

Peter was saying to me just the other day that at the moment we are like two kids on bicycles riding towards each other trying to see who will blink first. The point is we need to blink together or both may be losers in a crash.

• 1230

Here I would emphasize comparative experience. I think we can learn something from what has happened elsewhere. For example, federations that dissolved or disintegrated elsewhere have done so with both sides becoming entrenched and polarized, the tendency we are seeing right now. Even the United States in the 1860s and Switzerland in 1848, both often held up as examples of successful federations, were only held together in those periods by force—when civil wars followed polarization.

A more promising precedent, I would suggest, is the process followed in the adoption of the American Constitution exactly 200 years ago, 1787 to 1790. The Philadelphia Convention, meeting in secret, arrived at a proposed constitution. This was referred to conventions in each of the states for ratification. The first states ratified it quickly by large majorities—a familiar echo there. In at least three of five key states, strong anti-federalist majorities were opposed to the new constitution because it omitted a bill of rights.

The federalists resisted an amendment to the Constitution itself because it would amount to its rejection and start the whole process back at square one. But they got the support of anti-federalist majorities in those three states by supporting companion resolutions accompanying the adoption of the Constitution, companion resolutions which committed them to proceed with the Bill of Rights in the new Constitution.

Moreover, that commitment was expressly and quickly honoured. Congress passed the Bill of Rights within six months of calling it, and the first 10 amendments, representing the Bill of Rights in the American Constitution, were ratified by the required three-quarters of the states in just over two years. That process worked in the United States exactly 200 years ago, from beginning to end, because a sense of trust was achieved in the commitment to proceed with further amendments.

[Translation]

noter, il souligne qu'il s'agit là d'un point de départ et non d'une proposition à prendre ou à laisser. Il manifeste là une souplesse dont nous avons malheureusement eu de trop rares exemples, ces derniers temps.

C'est dans le même esprit que nous présentons nos vues, non pas comme la solution parfaite, mais comme un effort qui nous engagera sur la voie d'un règlement. Vu la situation actuelle, ce dont nous avons besoin, c'est que, de part et d'autre, on se montre prêts à écouter les réserves des autres.

Peter me disait l'autre jour que pour le moment, nous sommes comme deux enfants à bicyclette, fonçant l'un sur l'autre, pour essayer de voir celui des deux qui va cligner des yeux le premier. Ce qu'il faut précisément, c'est cligner des yeux ensemble, sans quoi nous courrons à la collision et serons tous perdants.

Je voudrais maintenant faire quelques comparaisons avec ce qui s'est passé ailleurs, car cela pourrait être instructif. Les fédérations qui se sont dissoutes ou désintégrées ailleurs le sont devenues parce que les deux parties s'étaient polarisées et retranchées sur leur position, tendance dont nous sommes actuellement témoins ici. Même les États-Unis, dans les années 1860, et la Suisse en 1848, nations fédérales dont on nous donne cependant souvent le succès en exemple, n'ont conservé leur unité que grâce au recours à la force—lorsque des guerres civiles ont succédé à ces états de polarisation.

Je crois qu'un précédent plus prometteur nous est offert par le processus suivi pour l'adoption de la Constitution américaine, il y a exactement 200 ans, entre 1787 et 1790. La Convention de Philadelphie, qui s'était réunie en secret, était parvenue à établir un projet de constitution qui avait été soumis à la ratification de conventions dans chacun des États. Les premiers de ceux-ci le ratifiaient rapidement avec de fortes majorités. Dans au moins trois des cinq États clés, de fortes majorités antifédéralistes étaient opposées à la nouvelle Constitution parce qu'elle ne comportait pas de Charte des droits.

Les fédéralistes étaient opposés à une modification de la Constitution elle-même parce que cela revenait à la rejeter en bloc et à repartir de zéro. Mais ils obtinrent l'appui des majorités antifédéralistes dans ces trois États en apportant leur soutien à des décisions parallèles accompagnant l'adoption de la Constitution, qui les engageait à adopter le «Bill of Rights» dans la nouvelle Constitution.

En outre, cet engagement fut très vite honoré. Le Congrès adopta le «Bill of Rights» dans les six mois, et les dix premiers amendements, qui le représentent dans la Constitution américaine, furent ratifiés par les trois quarts des États, proportion requise, en à peine plus de deux ans. C'est ce processus qui a parfaitement fonctionné aux États-Unis, du début à la fin, il y a exactement 200 ans, parce que l'engagement d'adopter d'autres modifications avait créé un sentiment de confiance.

[Texte]

We believe the solution lies in the emphasis we put, in paragraph four of our submission, in a process which keeps the trust of Quebec by adopting the Meech Lake accord intact, but which wins the trust of those concerned about gender equality, aboriginal rights, prospects for new provinces in the territories, Senate reform, linguistic equality in New Brunswick, the eligibility of northerners for the Supreme Court, and more open future processes for constitutional renewal by immediate commitment, not waiting until June 23, but immediate commitment on the part of supporters of the accord to proceed to further constitutional amendments dealing with these concerns; that is providing, as happened in that precedent in the United States, a guarantee of action.

I turn now to my colleague, Peter Russell, to deal specifically with the suggestions we offer for possible improvements to the New Brunswick proposals for a companion resolution, improvements to obtain the support of both Quebec on the one hand, and Manitoba and Newfoundland on the other, to resolve our current crisis.

**Professor Peter Russell (Department of Political Science, University of Toronto):** Thank you very much, Ron.

I will get to the details in a minute. I want to begin by emphasizing the polity I think is needed most of Canadians and members of this committee, and of all the people who appear before you. It is an old word, but it is what this country is about.

We have to have some accommodation. We have to accommodate each other. Each one cannot get his or her way. This country has within it some profound differences about what the country is all about. The view of many in Quebec about this country is not shared by many in the west, just to take one contrast. The importance of Senate reform, which is tremendously important in the west, is not appreciated in central Canada. Quebec's aspiration to retain its historical distinctiveness is not appreciated in other parts of Canada.

• 1235

Ladies and gentlemen, this country will come apart if the citizens and their elected leaders cannot make an accommodation with one another. It is as simple as that. We are back to where we were in 1867. We have to make an accommodation. To begin with, as my colleague Professor Watts has pointed out, the accommodation has to be an accommodation first of all on timing. I think the New Brunswick approach of some companion resolutions to meet the concerns of those provinces that are reluctant about Meech Lake is the correct way to go. We are here today to support Mr. McKenna's splendid initiative.

[Traduction]

À notre avis, la solution réside dans le paragraphe 4 de notre mémoire, où nous insistons sur l'adoption d'un processus qui permettra de conserver la confiance du Québec. Cela consiste à adopter l'accord du lac Meech tel quel, mais à gagner aussi la confiance de toutes les parties en cause en ce qui concerne l'égalité des sexes, les droits de autochtones, la possibilité pour les Territoires de devenir des provinces, la réforme du Sénat, l'égalité linguistique au Nouveau-Brunswick, l'admissibilité des gens du Nord à la Cour suprême, et, à l'avenir, l'adoption de méthodes plus ouvertes de renouvellement de la Constitution. Pour cela, il faut que les partisans de l'Accord s'engagent immédiatement, au lieu d'attendre jusqu'au 23 juin, pour adopter d'autres modifications constitutionnelles dans ces divers domaines; c'est-à-dire, comme cela s'est passé autrefois aux États-Unis, s'engagent à garantir des mesures concrètes.

Je passe maintenant la parole à mon collègue, Peter Russell, qui vous parlera plus en détail des suggestions que nous faisons pour améliorer les propositions du Nouveau-Brunswick, améliorations qui sont destinées à obtenir l'appui du Québec d'une part, et celui du Manitoba et de Terre-Neuve d'autre part, afin de régler la crise actuelle.

**Le professeur Peter Russell (Département des sciences politiques, Université de Toronto):** Merci beaucoup.

J'entrerais dans les détails dans un instant. Je voudrais tout d'abord insister sur ce que, dans un anglais un peu suranné, on appelle la «polity», c'est-à-dire le principe d'une «constitution politique» auquel devraient adhérer la plupart des Canadiens et des membres du comité, ainsi que ceux qui comparaissent devant vous.

Il faut faire une certaine place aux accommodements. Il faut que nous nous montrions conciliants les uns vis-à-vis des autres. Personne ne peut imposer sa façon de voir. Il existe, dans notre pays, des conceptions profondément différentes de ce qu'il doit représenter. Un exemple: l'idée que beaucoup de Québécois se font de notre pays n'est pas partagée par beaucoup de gens dans l'Ouest. La réforme du Sénat, qui est terriblement importante pour l'Ouest, ne suscite pas beaucoup d'intérêt dans le centre du Canada. Le désir du Québec de conserver sa spécificité historique n'est guère appréciée dans d'autres régions du pays.

Mesdames et messieurs, notre pays va éclater si ses citoyens et leurs représentants élus sont incapables de se faire des concessions mutuelles. Ce n'est pas plus compliqué que cela. Nous nous retrouvons au point où nous étions en 1867. Des concessions s'imposent. Comme mon collègue, le professeur Watts, le faisait remarquer, il faut tout d'abord que nous nous mettions d'accord sur le calendrier. J'estime que le Nouveau-Brunswick a raison de proposer l'adoption d'une résolution d'accompagnement afin de répondre aux préoccupations des provinces qui ont des réserves à l'égard de l'accord du

[Text]

As we all know—and we reviewed this a bit this morning in your earlier session—there is a problem of timing. It is an exquisite problem. Quebec is inclined to say it will not deal with any other matters beyond Meech Lake until Meech Lake is ratified: ratify Meech Lake and then we will do some other things. The reluctant provinces, particularly Newfoundland and Manitoba, say they will not ratify Meech Lake until their concerns are dealt with in amendments to the Constitution that are ratified.

You do not have to be very old or very bright to figure out that if they just stay on that path, we will not make it. We will not make the constitutional accommodation now in the time at our disposal. Many of us think it will be more difficult after June 23 than it even is now to make an accommodation.

As for our suggestion on the timing, my colleague has already spelled out and perhaps it is implicit in Mr. McKenna's representations to you that Quebec, Ontario, the federal government and the other provinces that support Meech Lake—and Quebec is crucially important here—will simply have to agree to begin to work on some amendments to the Constitution additional to Meech Lake before June 23. I cannot see any way out if they will not give on that.

On the other hand, the reluctant provinces cannot insist that all their concerns be fully taken care of with ratified amendments by June 23. We Canadians should understand why it would be a foolish undertaking. We know now with our constitutional amending process that Canadians and their elected legislatures do not want politicians—any group of politicians—coming to them and saying to ram these amendments through because they have struck a deal and we had better like it.

This is not the way we are doing our constitutional politics any more. You are part of the change. We are now discussing in public hearings other changes in our Constitution. We cannot steamroll those other changes through. We can certainly start working on them. As I will point out, I think there are some we could actually accomplish possibly before June 23.

The essential point on accommodation is the provinces and the federal government that support Meech Lake must agree to begin before June 23 to work on and to do their very best to ratify other amendments. The reluctant provinces must not insist that all those other things be fully accomplished by June 23.

[Translation]

Lac Meech. Nous sommes ici aujourd'hui pour exprimer notre soutien à l'excellente initiative de M. McKenna.

Comme nous le savons tous—on en a déjà un peu parlé ce matin au cours de la séance précédente—il y a un problème de calendrier extrêmement délicat. Le Québec tend à dire qu'il refusera de discuter de toutes autres questions tant que l'Accord n'aura pas été ratifié: ratifiez l'accord du Lac Meech, et ensuite nous verrons, nous dit-il. Les provinces récalcitrantes, en particulier Terre-Neuve et le Manitoba, déclarent qu'elles ne ratifieront pas l'Accord tant que l'on n'aura pas ratifié des modifications à la Constitution qui répondent à leurs préoccupations.

Il n'est pas nécessaire d'avoir beaucoup d'expérience ni d'être très intelligent pour se rendre compte que si chacun demeure sur sa position, nous ne nous en sortirons pas. Nous ne parviendrons à aucun aménagement constitutionnel dans les délais dont nous disposons. Beaucoup d'entre nous estiment qu'après le 23 juin, il sera encore plus difficile de le faire que maintenant.

Mon collègue vous a déjà expliqué ce que nous suggérons en ce qui concerne le calendrier. Il est d'ailleurs implicite, dans les interventions faites par M. McKenna auprès de vous, que le Québec, l'Ontario, le gouvernement fédéral et les autres provinces favorables à l'Accord—et le Québec joue un rôle crucial là-dedans—devront accepter de commencer à préparer certaines modifications à la Constitution, en plus du Lac Meech, avant le 23 juin. S'ils ne s'aident pas là-dessus, la situation sera inextricable.

En revanche, les provinces réticentes ne peuvent pas exiger que l'on ratifie, d'ici le 23 juin, des modifications leur donnant entièrement satisfaction. Il importe que les Canadiens que nous sommes comprennent pourquoi ce serait stupide. Nous savons maintenant que les Canadiens et leurs législatures élues refuseront que des politiciens—n'importe quel groupe de politiciens—viennent leur dire qu'ils vont faire adopter des modifications de force tout simplement parce qu'ils se sont mis d'accord là-dessus, et que les Canadiens n'ont plus qu'à s'incliner.

Ce n'est plus ainsi que fonctionne la politique constitutionnelle. Vous êtes vous-mêmes un élément du changement. Nous discutons maintenant, dans le cadre d'audiences publiques, d'autres modifications à notre Constitution. Nous ne pouvons pas les faire passer de force, mais nous pouvons certainement commencer à travailler là-dessus. Comme je le faisais remarquer tout à l'heure, certains changements pourraient être adoptés avant le 23 juin.

Si l'on cherche vraiment l'accommodement, les provinces favorables à l'accord du Lac Meech et le gouvernement fédéral doivent convenir de commencer, avant le 23 juin, à préparer d'autres modifications et de faire tout leur possible pour les ratifier. Pour leur part, les provinces réticentes ne doivent pas exiger que tout soit réglé d'ici le 23 juin.

[Texte]

I want to get to our suggestions for improving the New Brunswick companion resolution. I do this with some humility. They may not be improvements at all that we put before you today. I am not here to win a debate or to get some sort of brownie point for having a better idea than someone else. This is my country, damn it, and I want it to succeed. If these ideas help you and help other Canadians, fine. If they do not, throw them in the trash can and find some better ones. I am just putting them to you in that spirit.

Our suggestion for an improvement covers both the form of the New Brunswick companion resolution and the substance. We are suggesting that the additional amendments simply take the form of free-standing amendments to the Constitution of Canada, if you like, not amendments to the Meech Lake accord.

• 1240

We think this form is advantageous in two respects, Mr. Chairman. We think it is symbolically more acceptable to Quebec not to be amending the text of the Meech Lake accord, particularly amending it and putting in items that in effect reject things already there. We do not think the accord itself should be amended even by additions built into it. We think this looks too much like amending the accord. I could live with the New Brunswick style, but I do not think a majority in the Quebec National Assembly will be willing to accept it.

We can accomplish the same objectives of the New Brunswick companion resolution by free-standing amendments that will have the additional advantage of being more comprehensive, more effective, and in some places more appropriately placed in the Constitution.

It is best to make that point by illustrating, Mr. Chairman. I am going to run through the main ways in which we are suggesting some improvement in the substantive items in the New Brunswick resolution.

To begin with, on the question of gender equality, an example was already given by Mr. Warren and Mr. Robertson this morning. The New Brunswick resolution would add a reference to the guarantee of gender equality to section 16 of the Meech Lake accord.

Instead of that, we suggest amending the Charter of Rights itself, which protects gender equality and says that nothing in the Charter should encroach on gender and equality. It puts it more positively that the rights and freedoms referred to in the Charter are guaranteed equally to male and female persons, notwithstanding anything in the Charter.

Our proposal is to replace the word "Charter" with "Constitution". Notwithstanding this whole Canadian

[Traduction]

Venons-en maintenant à nos suggestions pour améliorer la résolution d'accompagnement proposée par le Nouveau-Brunswick. C'est avec humilité que nous le faisons, car nos suggestions ne constituent peut-être pas des améliorations. Je ne suis pas venu ici pour sortir vainqueur d'un débat ou pour que l'on me donne un bon point parce que j'aurai eu une meilleure idée que quelqu'un d'autre. Mais c'est mon propre pays qui est en cause, et je veux que nos démarches aboutissent. Si ces idées vous aident et aident d'autres Canadiens, parfait. Sinon, jetez-les au panier et trouvez-en de meilleures. C'est dans cet esprit que je vous les soumets.

L'amélioration que nous proposons porte à la fois sur la forme et sur la substance de la résolution d'accompagnement présentée par le Nouveau-Brunswick. Nous recommandons que les modifications additionnelles prennent simplement la forme de modifications indépendantes à la Constitution du Canada, et non de modifications à l'Accord du Lac Meech.

Nous pensons que cette formule présente deux avantages, Monsieur le président. Symboliquement, il est plus acceptable pour le Québec que l'on ne modifie pas le texte de l'accord du Lac Meech, en particulier s'il s'agit de changements ayant pour effet de rejeter certains points que l'Accord contient déjà. Ensuite, nous ne pensons pas que l'Accord lui-même devrait être modifié même en lui incorporant des ajouts. Cela ressemble trop à une modification de l'Accord lui-même. Personnellement, j'accepterais à la rigueur la proposition du Nouveau-Brunswick, mais je ne pense pas que la majorité de l'Assemblée nationale du Québec soit prête à le faire.

Nous pouvons atteindre les mêmes objectifs que la résolution d'accompagnement du Nouveau-Brunswick en adoptant des modifications indépendantes qui présenteront l'avantage supplémentaire d'être plus complètes, plus efficaces, dans certains cas, et mieux placées dans la Constitution.

Le meilleur moyen de le démontrer, c'est de vous fournir un exemple, Monsieur le président. Je vais passer en revue les principales manières d'améliorer certains points de fond de la résolution du Nouveau-Brunswick.

Pour commencer, M. Warren et M. Robertson nous ont déjà donné un exemple sur l'égalité des sexes, ce matin. La résolution du Nouveau-Brunswick constitue une référence supplémentaire à la garantie d'égalité des sexes à l'article 16 de l'accord du Lac Meech.

Nous proposons plutôt de modifier la Charte des droits elle-même, qui protège l'égalité des sexes et stipule que rien ne doit empiéter sur cette égalité. C'est une façon plus positive de déclarer que les droits et libertés mentionnés dans la Charte sont également garantis aux hommes et aux femmes, indépendamment des autres dispositions de la Charte.

Nous proposons de remplacer le mot «Charte» par «Constitution». Autrement dit, indépendamment des

[Text]

Constitution, the rights and freedoms referred to in our Constitution are guaranteed equally to male and female persons. We think that has the merit of giving an even stronger protection of gender equality than in the New Brunswick resolution.

On aboriginal rights, we support very much the idea in both the Manitoba task force report and the New Brunswick companion resolution that there be a renewed constitutional commitment to resume the process of meeting with the leaders of our aboriginal peoples and trying to work out a more satisfactory definition of their rights in the Constitution.

We only add that in form it should be a free-standing amendment to the Constitution. It need not be part of Meech Lake. It was a free-standing section of our Constitution when we had that commitment up to 1987. This commitment should be renewed with one strengthening feature—the meeting with aboriginal people should take place within a year.

Mr. Chairman, both those amendments on the gender equality and aboriginal peoples could be accomplished by the two thirds of the provinces, 50% of the population rule. So they are relatively easy ones to accomplish and would have the support, I would hope, of Canadians all across the country.

On new provinces, we are also concerned about the threat northerners see in Meech Lake in that the possibility of their evolving into provinces might be forever prevented by subjecting the admission of new provinces to the unanimity rule. We depart a little bit from New Brunswick, though, on how to deal with that.

New Brunswick, I admit, has a more radical proposal. They would simply cancel out what is now in the Meech Lake accord, the provision in the Meech Lake accord that requires unanimity for the establishment of new provinces, and replace it with the old rule we had before 1982, the rule we adopted way back in 1871 in the Manitoba Act that said Parliament alone—just the federal Parliament—can provide for the establishment of new provinces and their representation in the federal Parliament. That is the New Brunswick proposal.

Ours is a little more cautious. Perhaps that is the professor in us, but we are thinking that it may be a difficult reversal, if you like, of an element of Meech Lake—difficult for Quebec to accept and perhaps other provinces that have supported the Meech Lake Accord. So we have a softer proposal here, the idea of a contingent amendment, which would have the following effect. It would say that this contingent amendment of ours would only come into effect if, within three years after

[Translation]

autres dispositions de la Constitution canadienne, les droits et libertés mentionnés dans notre Constitution seront également garantis aux hommes et aux femmes. Nous pensons que cela garantit encore mieux l'égalité des sexes que ne le fait la résolution du Nouveau-Brunswick.

En ce qui concerne les droits des autochtones, nous sommes tout à fait d'accord avec l'idée exprimée dans le rapport du groupe de travail du Manitoba et dans la résolution d'accompagnement du Nouveau-Brunswick: il faut à nouveau s'engager, en vertu de la Constitution, à reprendre les réunions avec les leaders de nos peuples autochtones pour essayer de définir de manière plus satisfaisante leurs droits dans la Constitution.

Notre proposition à nous, c'est qu'on en fasse une modification indépendante à la Constitution, qu'il pas nécessaire d'intégrer à l'Accord du Lac Meech. Après tout, il s'agissait d'un article indépendant de notre Constitution jusqu'en 1987. Cet engagement devrait être renouvelé et renforcé sur un point, à savoir que la réunion avec les autochtones devrait avoir lieu dans l'année.

Monsieur le président, ces deux modifications concernant l'égalité des sexes et les peuples autochtones pourraient être adoptées avec l'accord des deux tiers des provinces représentant à la règle de 50 p. 100 de la population. C'est donc là une tâche relativement simple qui serait approuvée, je l'espère, par les Canadiens de l'ensemble du pays.

En ce qui concerne la création de nouvelles provinces, ce qui nous préoccupe, c'est que les habitants du Nord considèrent comme une menace l'accord du Lac Meech du fait que la règle de l'unanimité pourrait empêcher que les territoires accèdent jamais au statut de province. Nous ne sommes cependant pas tout à fait d'accord avec le Nouveau-Brunswick sur la manière de régler cette question.

La proposition du Nouveau-Brunswick, je le reconnais, est plus radicale. On veut tout simplement supprimer, dans l'accord du Lac Meech, la disposition exigeant l'unanimité pour l'établissement de nouvelles provinces, et la remplacer par la règle qui existait avant 1982, soit celle de la loi de 1870 sur le Manitoba en vertu de laquelle seul le gouvernement fédéral peut décider de la constitution de nouvelles provinces et de leur représentation en son sein. Voilà ce que propose le Nouveau-Brunswick.

Nous, nous sommes un peu plus prudents. C'est peut-être à cause de notre esprit didactique, mais nous pensons que cela constituerait un renversement, en quelque sorte, d'un élément de l'Accord, renversement qui serait difficile à accepter pour le Québec et aussi peut-être pour d'autres provinces favorables à l'accord du Lac Meech. Notre proposition est donc plus modérée. Nous suggérons d'un amendement casuel qui n'entrerait en vigueur que si, trois ans après la proposition par le

[Texte]

Parliament has submitted a resolution that a new province be created in the Northwest Territories or the Yukon, unanimous assent has not been given by provincial legislatures, as Meech Lake requires, then the unanimity rule would be replaced by the rule that is now in the Constitution, the two-thirds of the province representing 50% of the population.

The idea here is to have a reality test for this amendment. Yes, if the unanimity rule blocks the northerners, if they come along with a proposal to establish a province that is supported in this Parliament and a resolution passes this Parliament but fails because of the unanimity rule, then we go back to what the Constitution-makers gave us in 1982, which was the 50%, seven province rule. Now, some might ask why not go right back to the simple 1871 rule. Possibly you could, but you heard Mr. Robertson today explain why some of the provinces might be reluctant to do that. That would mean Parliament alone could, in effect, influence the amending formula and change the representation of the provinces in the federal Parliament. We are looking for an accommodation, ladies and gentlemen; we are not looking for perfection here. We are looking for something that both sides can live with. So this is our proposal on new provinces, a little bit different from New Brunswick.

On the Senate, we adopt the rather innocuous items, if I may call them that, in the New Brunswick resolution on Senate reform, though important; I do not mean that they are not important. Why Meech Lake ever left out the north in this temporary Senate reform, whereby the Prime Minister is not appointing senators from lists given by the heads of government in the north, I will never know. That obviously ought to be remedied.

We also support New Brunswick's proposal, which has not been mentioned today, to bring in section 36 of the Constitution, a review every five years by Parliament of how we are doing on our constitutional commitment to equalization, to overcoming regional disparities, which is in our Constitution now. I would hope that might be some comfort to a province like Newfoundland, but not enough. Here we agree with what Mr. Robertson said this morning and Mr. Warren, and I think what many other Canadians are saying now: more will have to be done on the Senate than that. We believe strongly that there will have to be at least two things done, and you may think more.

One, we have a proposal to change the amending formula on Senate reform, again on a contingency basis. This is like our new provinces idea, and the idea is this. If within three years of Meech Lake coming into force an elected Senate has not been adopted and an appointed Senate replaced, then the unanimity rule gives way to a new amending rule—the seven-province, 50% of the

[Traduction]

Parlement de créer une nouvelle province dans les Territoires du Nord-Ouest ou au Yukon, les législatures provinciales n'ont pas donné, leur assentiment, comme l'exige l'accord du Lac Meech; la règle de l'unanimité serait alors remplacée par celle qui existe actuellement dans la Constitution, soit celle des deux tiers des provinces représentant 50 pour cent de la population.

Le but poursuivi est de soumettre cet amendement au test de la réalité. En effet, si la règle de l'unanimité paralyse les habitants du Nord, advenant que ceux-ci proposent la création d'une province et que le Parlement adopte une résolution en ce sens mais que cette dernière ne survive pas à la règle de l'unanimité, on pourrait revenir à la formule des sept provinces et des 50 pour cent adoptée par les pères de la Constitution en 1982. Vous vous demandez peut-être pourquoi ne pas revenir directement à la règle de 1871. On pourrait bien le faire, mais M. Robertson vous a expliqué ce matin pourquoi cela répugnerait peut-être à certaines des provinces. En vertu de la règle de 1871, seul le Parlement pourrait, dans la pratique, agir sur la formule d'amendement et modifier la représentation des provinces en son sein. Ce que nous recherchons, mesdames et messieurs, c'est un compromis, et non la perfection. Nous cherchons à trouver un modus vivendi. C'est pourquoi notre proposition concernant la création de nouvelles provinces diffère un peu de celle du Nouveau-Brunswick.

En ce qui concerne la réforme du Sénat, nous acceptons les points assez anodins, si j'ose dire, contenus dans la proposition du Nouveau-Brunswick; mais je ne voudrais pas dire qu'ils ne sont pas importants. Je ne saurai jamais pourquoi l'Accord oublie le Nord dans cette réforme temporaire du Sénat, ce qui fait que le Premier ministre ne nomme pas de sénateurs figurant sur la liste présentée par les chefs du gouvernement du Nord. On devrait manifestement porter corriger cette omission.

Nous sommes également d'accord avec la proposition du Nouveau-Brunswick, qui n'a pas été mentionnée aujourd'hui, d'ajouter à l'article 36 de la Constitution l'examen tous les cinq ans par le Parlement de la manière dont nous respectons nos engagements constitutionnels vis-à-vis de la péréquation et l'élimination des inégalités régionales, que prévoit déjà la Constitution. Peut-être cela mettra-t-il un peu de baume au coeur de Terre-Neuve, encore que pas suffisamment. Sur ce point, nous sommes d'accord avec ce qu'ont dit ce matin M. Robertson et M. Warren et ce que disent aujourd'hui, je crois, beaucoup d'autres Canadiens: la réforme du Sénat doit aller plus loin que cela. Nous sommes absolument convaincus qu'il y a au moins deux choses à faire, et il y en a peut-être d'autres auxquels vous pourriez penser.

Tout d'abord, nous proposons de modifier encore une fois sur un plan casuel, la formule d'amendement portant sur la réforme du Sénat. Comme dans le cas des nouvelles provinces, notre idée est la suivante: si, dans les trois années qui suivent l'entrée en vigueur de l'accord du Lac Meech, ou n'a pas remplacé le Sénat aujourd'hui nommé par un Sénat élu, la règle de l'unanimité devra céder le

[Text]

population—with one qualification: one of the seven provinces must be Quebec.

• 1250

If you think about it for a moment, if this were to be adopted as part of the way out of the Meech Lake impasse, it would be the Ontario concession. In effect, this would mean Senate reform could be accomplished, possibly without Ontario, so that is the contingency plan there.

The other proposal we make is already almost becoming history—no, not quite, and not firmly enough. It is the idea that the Prime Minister of Canada and the premiers of all the provinces must commit themselves immediately, by resolution of their legislatures, to the—let me quote on page 6:

principle of an elected Senate, whose purpose would be to better represent the interests of the smaller provinces in national affairs and to uphold Canada's linguistic duality.

That principle must be adopted. As an immediate sign of good faith, these provinces should proceed at once with the federal government, through hearings in their legislative assemblies and discussions, to begin to work on the composition and powers of this new elected Senate, with a view to trying to come to an agreement, at least at the First Ministers level, at that scheduled conference next November.

In the question period we may come back to why a commitment to only one E of that famous triple-E Senate. I will come back to it, but the main point is there is a consensus in Canada on the first E, the elected E. I do not think there is a clear consensus on the other two Es yet. You heard one dissenter from the equality E this morning. I personally believe that we are going to end up with a triple E Senate if we reform the Senate, but I believe it is very wrong for leaders of Ontario or Quebec, say, to commit themselves to a triple-E Senate in which Ontario and Quebec would give up very substantial powers. I think they are going to have to, to keep this country together, but to do it without public discussion, without discussion in their legislatures—that is the old constitutional politics, of which we have had enough.

So again, our proposal there is a double-barrelled one, Mr. Chairman: the contingency change in the amending formula, and the commitment to Senate reform.

[Translation]

pas à la formule des sept provinces et des 50 pour cent de la population, à cette réserve presque'une des sept provinces devrait être le Québec.

Pensez-y un instant; si cette solution était adoptée comme un des moyens de nous sortir de l'impasse, elle constituerait la concession faite par l'Ontario. Dans la pratique, cela signifierait que la réforme du Sénat pourrait se faire, éventuellement sans l'accord de l'Ontario; on parerait aussi à toutes les éventualités.

Notre seconde proposition entre déjà dans l'histoire. . . pas vraiment encore, et pas assez fermement non plus. Nous affirmons que le premier ministre du Canada et les premiers ministres de toutes les provinces doivent s'engager immédiatement, par décision de leurs législature respectives à . . . Permettez-moi de citer la page 6:

. . . à adopter le principe d'un Sénat élu, qui aurait pour objet de mieux représenter les intérêts des petites provinces dans les affaires nationales et de préserver la dualité linguistique du Canada.

Ce principe doit être adopté. Comme preuve immédiate de leur bonne foi, ces provinces devraient entreprendre immédiatement, avec le gouvernement fédéral, la tenue d'audiences et de discussions dans leurs assemblées législatives et devraient commencer à étudier la composition et les pouvoirs de ce nouveau Sénat élu, afin de parvenir à un entente, au moins parmi les premiers ministres, à la conférence prévue pour novembre prochain.

Lorsque nous passerons aux questions, nous reviendrons peut-être à la raison pour laquelle nous proposons, pour ce fameux Sénat élu, efficace et à représentation égale, de nous engager seulement vis-à-vis du principe de l'élection. J'y reviendrai, mais ce qui compte, c'est que tout le monde soit d'accord au Canada sur le premier principe. Je ne pense pas qu'il y ait encore autant d'unanimité sur les deux autres éléments. Vous avez entendu, ce matin, quelqu'un qui n'était pas d'accord avec le principe de la représentation égale. J'estime, personnellement, que si nous réformons le Sénat, nous allons nous retrouver avec un Sénat élu plus efficace et à représentation égale, mais j'estime aussi que les leaders de l'Ontario et du Québec, par exemple, auraient tort de s'engager à la création d'un tel Sénat si elles devaient renoncer à certains de leurs pouvoirs les plus importants. Elles seront probablement obligées de le faire, pour préserver l'unité de notre pays, mais si elles devaient le faire sans qu'il y ait un débat public, ou au sein de leurs législatures, cela équivaldrait à revenir à de vieilles habitudes de politique constitutionnelle dont nous avons eu assez.

Je le répète donc, monsieur le président: notre proposition est double: nous prôtons le changement casuel dans la formule d'amendement et l'engagement vis-à-vis de la réforme du Sénat.

[Texte]

On linguistic equality in New Brunswick, we think there is a better way of accommodating that in section 16.(2) of the Charter of Rights and Freedoms, which already recognizes linguistic duality as the language of government in New Brunswick. Our proposal is really just to expand it to the idea, in the New Brunswick resolution, of the equality of linguistic communities. We think that is the proper place for it—in the Constitution. We agree entirely with the recommendations of New Brunswick on the Supreme Court and on public hearings.

Now the one negative note. I do not like ending on a negative note, but it is important. The one element in New Brunswick's companion resolution that we think should be dropped, for the sake of reaching accommodation, is the proposal to add to Parliament's role of preserving the duality of Canada the words in the Meech Lake interpretation clause that Parliament should also have the role to promote—to add the "promote" to the "preserve".

Our position is very much like that of Mr. Robertson and others who will probably speak to you. We do not see it is legally necessary. We do not think there is any reduction in the federal government's powers under the current Meech Lake interpretation clause, nor any dilution of the guarantees of minority language rights already referred to this morning by Mr. Allmand—section 133 of the Constitution Act, 1967, and section 23 of the Constitution Act, 1982.

• 1255

We do not see that it is necessary and we do see that it is provocative symbolically, I would suggest to you, perhaps not only to people in Quebec who would see it as symbolizing some federal trust intervention in cultural policy in Quebec but possibly also to some western provinces—and you might explore this on your western swing—who have never welcomed federal interventions in their language and cultural policy.

For the sake of accommodation, we think that part of the New Brunswick resolution ought to be dropped.

I will stop there, Mr. Chairman, and invite any comments. I know my colleague, Professor Ronald Watts, will have them too. There are some leftover questions we heard from this morning's session, sitting back there on our little booklet.

**The Chairman:** Thank you very much, Professors Watts and Russell, for your comments. As you so rightfully say, when you use the words "the leftovers", it seems that in the constitutional meal something that is constant is leftovers. We always have something on our plate.

[Traduction]

Pour ce qui est de l'égalité linguistique au Nouveau-Brunswick, je pense qu'il y a un meilleur moyen de régler la question que ne le fait le paragraphe 16(2) de la Charte des droits et libertés, qui reconnaît déjà la dualité linguistique au gouvernement du Nouveau-Brunswick. Notre proposition consiste simplement à développer l'idée que contient la proposition du Nouveau-Brunswick de l'égalité des communautés linguistiques. Mais à notre avis, c'est dans la constitution que cela doit figurer. Nous souscrivons sous réserve aux recommandations du Nouveau-Brunswick en ce qui concerne la Cour suprême et les audiences publiques.

Je finirai, hélas, sur une note négative, ce qui ne me plaît guère, mais il s'agit de quelque chose d'important. Le seul élément de la résolution d'accompagnement présentée par le Nouveau-Brunswick qui nous paraît devoir être abandonné, si l'on veut parvenir à un compromis, c'est la proposition visant à ajouter au rôle qui incombe déjà au Parlement de préserver la dualité du Canada, celui que prévoit l'article d'interprétation du Lac Meech, c'est-à-dire celui de ce «promouvoir»... on veut ajouter ainsi «promouvoir» à «protéger».

Notre proposition est très proche de celle de M. Robertson, et d'autres personnes vous en parleront probablement. Cela ne nous paraît pas nécessaire sur le plan juridique. Nous ne pensons pas que l'article d'interprétation actuel du Lac Meech diminue en quoi que ce soit les pouvoirs fédéraux, pas plus qu'il n'affaiblit les garanties concernant les langues minoritaires déjà mentionnées ce matin par M. Allmand—et je parle des articles 133 de la Loi constitutionnelle de 1967, et 23 de la Loi constitutionnelle de 1982.

Cela ne nous paraît pas nécessaire, mais par contre, sur le plan symbolique, c'est un peu une provocation, non seulement pour les habitants du Québec qui verraient une possibilité d'intervention du gouvernement fédéral dans la politique culturelle québécoise, mais aussi pour certaines provinces de l'Ouest—c'est un point que vous pourrez peut-être examiner lors de votre voyage dans ces régions—qui n'ont jamais apprécié les interventions fédérales dans leur politique linguistique et culturelle.

Par souci d'accommodement, nous pensons que cette partie de la proposition du Nouveau-Brunswick devrait être abandonnée.

Je m'en tiendrai là, Monsieur le président, et je serai heureux d'avoir vos commentaires. Je sais que mon collègue, Ronald Watts, est également disposé à vous entendre. Il reste encore, depuis ce matin, un certain nombre de questions concernant notre petit livret.

**Le président:** Merci beaucoup, Messieurs Watts et Russell, de vos observations. Justement, puisque vous parlez de ce qui «reste», il semble que les agapes constitutionnelles aient une constante: il y a toujours des restes dans notre assiette.

[Text]

**M. Ronald J. Duhamel (député de Saint-Boniface):** Merci à nos invités. J'ai beaucoup apprécié le travail que vous avez fait pour la réunion d'aujourd'hui et que vous avez fait dans le passé, évidemment.

Je trouve fort intéressant un certain nombre de propos que vous avez partagés avec nous.

The question is a very, very simple one. You have alluded to it, but I would just like a bit more from you on it. You have indicated that we could not in all probability have what one would call a perfect accommodation, and some people have asked whether or not we have the time necessary.

You have made reference to some of the changes that Mr. McKenna and you have with respect to women, and I think that is a positive step forward. There has been some reference to the aboriginal people, but I personally wonder if that is enough. Obviously it is not for me to answer that, but I suspect not.

I have not heard a great deal about the *francophones hors Québec*, and I obviously come from *le Manitoba et je suis francophone du Manitoba*.

I guess I am concerned as well that when I speak to Canadians throughout the nation, the English, those who identify themselves as of English-language heritage, feel as if all of this may not have a great deal in it for them. But I am concerned as well that those Canadians who do not identify with the English, the French, or those with an aboriginal heritage, perhaps 8 million in number, may feel as if they are being left out, even though there is some reference to multiculturalism. You know, that is a large group. Some are more recent arrivals than others and perhaps their attitudinal standard of what Canada is all about is very different.

I have just one final comment on the west. There has been some reference about the Senate and there has been some reference to the Atlantic and the north. There again, is there enough in response to each of these groups' concerns in the time that is available to us to bring about sufficient accommodation to keep the country together? Obviously my greatest wish is that we be able to do that in open dialogue. I raise the question for either one of the two gentlemen.

**Prof. Russell:** I will start. There is not enough time if everyone who has a concern has to get a guarantee in a constitutional document now that their concern is taken care of. It will not work that way.

Let me just take the multicultural community. I have a lot of friends in that community who support Meech Lake. I do not take it for a moment that those who are not of British or French heritage are against Meech Lake.

[Translation]

**Mr. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface):** I would like to thank our guests. I have greatly appreciated the work you did for today's meeting and, of course, the work you have done in the past.

Some of the thoughts that you have shared with us have struck me as being extremely interesting.

Ma question est extrêmement simple. Vous y avez fait allusion, mais j'aimerais avoir un peu plus de précision de votre part. Vous avez dit qu'il était fort probable que nous nous ne parviendrions jamais à un compromis parfait, et on peut se demander si nous avons le temps de faire quoi que ce soit.

Vous avez fait allusion à certains des changements que M. McKenna et vous-même envisagez pour les femmes, et je considère personnellement qu'il s'agit d'un pas dans la bonne direction. On a fait quelques mentions des autochtones, mais je me demande si cela suffisait. Bien entendu, il ne m'appartient pas de répondre à ce sujet, mais j'ai l'impression que non.

Je n'ai pas beaucoup entendu parler des «francophones hors Québec»; je viens manifestement du Manitoba et suis francophone du Manitoba.

Ce qui m'inquiète également, c'est que lorsque je parle à des Canadiens, d'où qu'ils soient, les Anglais, c'est-à-dire ceux qui se considèrent de langue et de tradition anglaises, ont l'impression qu'ils n'ont pas grand-chose à gagner dans tout cela. Mais je crains également que les Canadiens qui ne se considèrent ni comme anglais, ni comme français, ni comme autochtones, et qui sont peut-être 8 millions au total, n'aient eux-mêmes l'impression qu'ils sont laissés de côté, en dépit des quelques mentions du multiculturalisme. C'est tout de même là un groupe important. Certains sont arrivés au Canada plus récemment que d'autres, et le Canada représente peut-être pour eux quelque chose de très différent.

J'ai une dernière remarque à faire à propos de l'Ouest. On a parlé du Sénat, et on a aussi parlé de la région atlantique et du Nord. Là encore, tient-on suffisamment compte des préoccupations de ces groupes, compte tenu du peu de temps dont nous disposons pour parvenir à un compromis destiné à maintenir l'unité de ce pays? Manifestement, mon souhait le plus vif est que nous puissions y parvenir dans les cadres d'un dialogue très ouvert. Ma question s'adresse, indifféremment, à l'un ou l'autre de ces Messieurs.

**M. Russell:** Je répondrai le premier. Si tous ceux qui ont des réserves exigent un document constitutionnel qui garantisse que l'on tient compte de leurs réserves, nous ne disposons manifestement pas de suffisamment de temps. Cela ne marchera pas ainsi.

Prenons simplement le cas des communautés multiculturelles. J'y ai beaucoup d'amis qui sont favorables à l'accord du Lac Meech. Je ne considère pas un seul instant que ceux qui ne sont d'origine ni britannique ni française sont hostiles à cet Accord.

[Texte]

[Traduction]

• 1300

In 1982 we inserted section 27 in the Charter of Rights and Freedoms. We did not put anything on duality or the special nature of Quebec in the Charter, in the Constitution, but we did put in a section on multiculturalism. I am going to read it, because I do not think people believe it is there. They have forgotten this:

Nothing in this Charter abrogates or derogates from any rights or privileges guaranteed by or under the Constitution of Canada.

Excuse me, I have the wrong clause. Here we are:

This Charter shall be interpreted in a manner consistent with the preservation and enhancement of the multicultural heritage of Canadians.

I was very proud of that. I am not multicultural in that sense; I am British extraction. I did not go around saying that it was terrible they had left out the duality. If we are going to try to have everybody just guaranteed—as a colleague once said—at one time in one big constitutional mishmash, everything they ever dreamed of, we will be dead in the water. We will not make it.

On the Franco-Canadians outside Quebec, your own community in Manitoba, to begin with we have in the duality section of the interpretation clause which was much discussed earlier today, section 2.(a), the clearest recognition we have ever had that there is a French minority in your province and in all the provinces outside Quebec, and that is to be taken into account in interpreting their rights. We have done nothing to reduce the rights that are already in the Constitution for the Franco-Canadians outside Quebec. So again, if Manitoba cannot sign unless it gets more, would not that be an irony? If now it is Manitoba's desire to have just the absolute iron-clad guarantee for its French minority that holds us from an accommodation in this country, I cannot see that we can let that be an issue.

**Mr. Duhamel:** So we are talking about accommodation and trust for continued evolution and development.

**Prof. Russell:** You used a key word and that is going to be crucial. Aboriginal people—it certainly is not enough just to have the meeting. Let us recall we had four meetings after 1982. We did not neglect the issue of getting a clearer definition of aboriginal rights in the Constitution. We could not come to an agreement on it. We worked hard on it. One government that was not there was Quebec.

A member of this committee is absent now who was wondering why I, as author, mentioned that if we got Meech Lake through we would stand a better chance at

En 1982, nous avons inséré l'article 27 à la Charte des droits et libertés. Nous n'avons absolument rien mis dans la Constitution qui concerne la dualité ou le caractère particulier du Québec, mais nous avons cependant inclus à la charte un article sur le multiculturalisme. Je vais vous le dire, car les gens ne croient pas qu'il existe; ils l'ont oublié:

Les dispositions de la présente Charte ne portent pas atteinte aux droits ou privilèges garantis en vertu de la Constitution du Canada. . .

Excusez-moi, ce n'est pas le bon article. Nous y voici:

Toute interprétation de la présente Charte doit concorder avec l'objectif de promouvoir le maintien et la valorisation du patrimoine multiculturel des Canadiens.

J'en étais très fier. Je ne suis pas «multiculturel» au sens où l'entend cet article; je suis d'origine britannique. Je ne me suis pas répandu partout en déclarant que c'était épouvantable qu'on ait laissé de côté la dualité. Si nous voulons donner à tout le monde et d'un seul coup des garanties—comme le disait un jour un de mes collègues—en créant un fourre-tout constitutionnel et en y mettant absolument tout ce dont chacun a rêvé, nous allons nous aborder et nous ne nous en sortirons pas.

Pour ce qui est des Franco-canadiens en dehors du Québec, de votre propre collectivité au Manitoba, le paragraphe 2.a) de l'article d'interprétation reconnaît plus clairement que tout ce que nous avons eu jusqu'ici, qu'il existe une minorité francophone dans votre province ainsi que dans toutes les provinces autres que le Québec, et que l'on doit en tenir compte lorsque l'on interprète leurs droits. Nous n'avons absolument rien fait pour réduire les droits des Franco-canadiens en dehors du Québec, qui existent déjà dans la Constitution. Si le Manitoba estimait qu'il ne peut pas signer à moins d'en obtenir plus, ne serait-ce pas plutôt ironique? Si le Manitoba veut maintenant avoir une garantie à toute épreuve pour protéger sa minorité française et que ce soit là la seule exigence qui nous empêche de parvenir à un compromis, je ne pense pas que nous puissions en tenir compte.

**M. Duhamel:** Il s'agit donc de se montrer confiants et d'accepter des compromis, pour que les choses évoluent.

**M. Russell:** Vous avez dit quelque chose de très important. Pour les autochtones, il ne suffira certainement pas d'une seule réunion pour les satisfaire. N'oublions pas que nous en avons eu quatre après 1982. Nous savions pourtant qu'il fallait définir plus clairement les droits des autochtones dans la Constitution, mais nous n'avons pas réussi à nous mettre d'accord. Nous avons pourtant travaillé très dur. Un des gouvernements non représenté était justement le Québec.

Un des membres de votre comité, actuellement absent, se demandait pourquoi l'auteur que je suis avait déclaré que si nous réussissions à faire adopter l'accord du lac

[Text]

our next conference on aboriginal rights of getting somewhere because Quebec, compared with other provinces, while not tremendous in its treatment of aboriginal people, is better than most of them, particularly a number of the western provinces. One more vote for an amendment to the Constitution from Quebec supporting aboriginal rights would be a big plus.

**Mr. Robinson (Burnaby—Kingsway):** I would like to welcome Messrs. Watts and Russell before the committee. I know of the work they have done over the years on this and other issues of constitutional law. In fact, as a former student of constitutional law I certainly appreciate the work they have done in many spheres.

I want to ask some questions with respect to process and timing, and also with respect to the specific content of their suggested amendments. I must say I found the analogy of two kids on bicycles careering towards one another rather interesting. Your suggestion, sir, that we can only hope to survive if they both blink at the same time. . . my image of that shows them colliding.

**Some hon. members:** Oh, oh.

**Mr. Robinson:** I would rather that they opened their eyes at the same time, and I am not sure—

**Prof. Watts:** I would agree.

**Mr. Robinson:** —that there are not more than two kids on the bicycle as well. I want to come to that when I talk about aboriginal people.

You say there is a delicate issue of timing and so on, but I have this air of unreality about your proposals with respect to timing. You say if all governments, including the government of Quebec, will agree to initiate the process of ratification of a companion accord before June 23. . . We know that Quebec will not do that unless the National Assembly changes its position in a pretty fundamental way. It is not likely that Quebec is going to do that, depending on how that resolution that was adopted is interpreted, but it is not likely that they are going to initiate anything before June 23.

Just as significantly, you say the reluctant provinces would have to be willing to ratify the Meech Lake accord before June 23, 1990, in the event that the ratification of the companion amendments has not yet been fully completed by that date. You go on to acknowledge that it is virtually impossible to do that.

• 1305

So we are back to the situation in which we are saying to those people who do feel left out of this process, trust us; trust us and trust provincial premiers and the Government of Canada that we will address your concerns in a future round.

[Translation]

Meech, nous aurions de meilleures chances, à notre prochaine conférence sur les droits des autochtones, de faire avancer les choses car le Québec, en comparaison d'autres provinces et même s'il n'est pas parfait, traite mieux les autochtones que la plupart d'entre elles, en particulier certaines des provinces de l'Ouest. Une voix de plus, celle du Québec, pour modifier la Constitution en faveur des droits des autochtones serait tout à fait la bienvenue.

**M. Robinson (Burnaby—Kingsway):** Je souhaite la bienvenue à MM. Watts et Russell. Je suis au courant de leurs travaux au fil des années sur cette question, ainsi que sur d'autres questions relevant du droit constitutionnel. En fait, en tant qu'ancien étudiant en droit constitutionnel, j'apprécie beaucoup le travail qu'ils ont fait dans de nombreux domaines.

Je voudrais leur poser quelques questions au sujet de la démarche elle-même, du calendrier, et aussi du contenu précis des amendements qu'ils proposent. Je dois dire que j'ai trouvé très intéressante la métaphore des deux jeunes cyclistes fonçant l'un vers l'autre. Vous dites que, tout ce que vous espérez, c'est qu'ils clignent des yeux au même instant. . . En ce qui me concerne, je ne vois pas autre issue que la collision.

**Des voix:** Oh, oh.

**M. Robinson:** Je préférerais qu'ils ouvrent les yeux en même temps, et je me demande. . .

**M. Watts:** Je suis bien d'accord.

**M. Robinson:** . . . s'il n'y a pas en fait plus que les deux enfants à bicyclette. J'y reviendrai lorsque je parlerai des autochtones.

Vous dites que la question du calendrier est délicate, mais vos propositions à ce sujet me paraissent assez vagues. Vous dites que si tous les gouvernements, y compris celui du Québec, acceptent d'entamer le processus de ratification d'une résolution d'accompagnement avant le 23 juin. . . Vous savez bien que le Québec ne le fera pas à moins que son Assemblée nationale ne révisé assez complètement ses positions. Cela dépend de la manière dont il interprètera la proposition adoptée, mais il est peu probable qu'il fasse quoi que ce soit avant le 23 juin.

Autre point tout aussi important, vous dites que les provinces réticentes devraient être prêtes à ratifier l'accord du lac Meech avant le 23 juin 1990, au cas où les amendements d'accompagnement n'auraient pas encore été complètement adoptés à cette date. Vous poursuivez en admettant que c'est à peu près impossible à réaliser.

Nous sommes donc revenus au point où nous disons à ceux qui ont l'impression d'avoir été laissés pour compte qu'ils doivent nous faire confiance aussi qu'aux premiers ministres provinciaux et au gouvernement du Canada, car nous allons traiter de leurs problèmes lors d'une prochaine série de négociations.

[Texte]

Let us take aboriginal people. We are saying to them, trust us that in a future round your concerns will be addressed. Obviously that is what you are suggesting in terms of timing. You say a constitution has to be based on consent. I suggest an important element of that consent has to be Canada's aboriginal people. They are being asked to trust in future change—being asked to trust, for example, a federal government that has cut funding for native communications, and to believe that government is committed to meaningful involvement of aboriginal people in a constitutional sense.

So in terms of timing I just do not see this going anywhere. I understand it is difficult to look at other options, but why do you have any reason to believe this notion that somehow those people who are left out are going to accept the idea that we will talk about this in the future?

**Prof. Watts:** I think one of the reasons we have suggested that the companion resolution be put in the form of amendments to the Constitution is that the process can be started by passage of a resolution in Parliament or one legislature that sets up your three-year period. Therefore it is possible to get the process started. Some of these—in fact a large number, and we have indicated in each case how much support is needed—many of them can be adopted by ratification by seven provinces representing 50% of the population. We have identified which ones would require unanimity, which would require that. Our point here is that it would establish the good faith if a number of the supporting provinces were to proceed right away with getting that into the mill, as one might put it, getting the process started on the various items we have identified.

We realize it is going to be very difficult to get the whole ratification process completed in two or three months. Granted, the time is too short. The point here is that at least a sign of real commitment by starting legislative hearings, by putting forward resolutions, would mean it is not just idle talk. That would be better than simply saying, well, wait until Meech is adopted and then we will look at it.

**Mr. Robinson:** Do you have any reason to believe Quebec would in any way be interested in getting involved in a new set of hearings and tabling another document before June 23?

**Prof. Russell:** I have been putting it in terms of probabilities, as you may have read. I have been thinking of the prospects as being about the same as the Blue Jays winning the World Series. The Blue Jays went 4 for 14 in Florida, and they lost their opener. They play tonight. I have not given up on them.

Mr. Robinson, I am here to try to save this thing. Frankly, I do not have time to indulge in a lot of

[Traduction]

Prenons par exemple les autochtones. Nous leur demandons de croire que nous allons nous occuper de leurs problèmes lors d'une prochaine série de négociations. C'est bien tout ce que vous leur indiquez avec votre calendrier. Vous dites qu'une constitution doit s'appuyer sur le consentement général. Or il me semble que les autochtones du Canada constituent un élément important de cette base. On leur demande d'avoir confiance en l'avenir, de faire confiance au gouvernement fédéral qui a pourtant réduit le financement accordé aux communications autochtones et de croire que ce même gouvernement s'engage à ce que les autochtones participent véritablement au processus constitutionnel!

Pour ce qui est du calendrier, je ne vois pas où cela nous mène. Je comprends bien qu'il est difficile d'envisager d'autres solutions, mais qu'est-ce qui vous permet de croire que ces laissés pour compte vont accepter l'idée qu'on s'occupera d'eux plus tard?

**M. Watts:** Si l'on a proposé de faire de la résolution d'accompagnement une modification de la Constitution, c'est notamment parce que la démarche peut être lancée avec l'adoption d'une résolution au Parlement ou dans une assemblée provinciale, ce qui vous relance à nouveau pour trois ans. Vous voyez qu'il est donc possible de déclencher le processus. Certaines de ces modifications—en réalité la plupart d'entre elles, et nous avons montré dans chaque cas le nombre de voix nécessaires—peuvent être adoptées si sept provinces représentant 50 p. 100 de la population les ratifient. Nous savons quelles dispositions doivent être adoptées à l'unanimité et quelles autres dispositions exigent ce pourcentage. Il me semble que cela prouverait la bonne foi de tout le monde si plusieurs provinces favorables entamaient immédiatement la démarche et enclencheraient le processus pour les diverses questions identifiées.

Nous voyons bien qu'il sera très difficile de tout faire ratifier en deux ou trois mois. C'est le temps qui nous manque, je veux bien vous l'accorder. Si les assemblées législatives s'engageaient à fond en instituant des audiences et en proposant des résolutions, elles montreraient au moins que ce ne sont pas uniquement des paroles en l'air. Cela vaudrait mieux que de dire simplement: «Attendez que l'accord du lac Meech soit adopté, et nous étudierons ensuite la question.»

**M. Robinson:** Avez-vous des raisons de croire que le Québec serait prêt à participer à une nouvelle série d'audiences et à présenter un autre document avant le 23 juin?

**M. Russell:** J'aime bien parler de probabilités, comme vous avez pu le constater. Il y a pour moi à peu près autant de chances que cela se produise que les Blue Jays gagnent la série mondiale. Les Blue Jays ont obtenu 4 contre 14 en Floride, et ils ont perdu leur première partie. Ils jouent à nouveau ce soir. Je n'ai pas perdu tout espoir à leur sujet.

Monsieur Robinson, je suis ici pour essayer de sauver l'opération. Bien franchement, je ne peux pas me

[Text]

pessimism. I am not optimistic, but damn it, I am going to give it the best try I can—on trust.

You asked why the provinces that want Senate reform should trust Quebec. Why should Quebec trust the other provinces and start working on other items before Meech Lake is ratified? There is no answer to that other than this: do you want to share citizenship with these people? The westerners and Quebecers want to be fellow citizens. If you do not trust one another, if you profoundly distrust each other as citizens, you cannot go on as a democratic country.

So trust, yes. If there is no trust there, we are done. Let us be clear about that. That is what this is all about. We are cooked if we do not come up with some trust.

**Mr. Robinson:** Let me just come to a couple of the substantive areas of your proposal. You just mentioned the Senate. Could I just ask a technical question? What legal requirement is there in the current Constitution to abolish the Senate? Would that require unanimity or would it require 7 and 50%?

**Prof. Russell:** I think 7 and 50%, under section 42.

**Mr. Robinson:** Okay. That was my understanding as well.

• 1310

Have you given any thought to, instead of your proposal for three years, if within three years the amendments have not been approved and so on then we would revert to 7 and 50%, including Quebec, what about a poisoned pill? If within three years they have not worked something out, the august chamber down the hall disintegrates and we turn it into a child care centre.

**Prof. Russell:** I do not think that is likely to be successful, but I want to put this to you, Mr. Robinson. I will put it as my own thought. I think if Quebec could agree to Senate reform, commit itself politically and publicly—and I know that is going to take a lot of doing—then we could break this thing.

As I see it, we are going to come down to the distinct society versus Senate reform. That is the trade-off. The reluctant provinces are going to have to accept the distinct society and Quebec is going to have to accept Senate reform. I am sorry to simplify it, but I think that is where we are heading. If there is not a trade-off, if they cannot accept those two, then I do not think we can make this accommodation.

[Translation]

permettre d'être trop pessimiste. Je ne suis pas optimiste, mais je vais faire tout mon possible, en en faisant une question de confiance.

Vous demandez pourquoi les provinces qui souhaitent une réforme du Sénat pourraient faire confiance au Québec. Pourquoi le Québec devrait-il faire confiance aux autres provinces et commencer à travailler à d'autres questions avant que l'Accord du lac Meech ne soit ratifié? La seule réponse que je puisse donner à cela est la suivante: Voulez-vous être le concitoyen des québécois? Les gens de l'Ouest et les Québécois veulent être concitoyens. S'il n'y a pas de confiance mutuelle, s'il y a une méfiance profonde et réciproque entre les citoyens, on ne peut pas demeurer un pays démocratique.

Il s'agit donc bien de confiance. S'il n'y a aucune confiance, il n'y a plus rien à faire. Il faut bien le comprendre. C'est de cela qu'il est question uniquement. Nous sommes perdus si nous n'arrivons pas à une confiance mutuelle.

**M. Robinson:** Permettez-moi d'en venir à quelques-uns des éléments de fond de votre proposition. Vous venez de mentionner le Sénat. Puis-je vous poser une question d'ordre technique? Selon la Constitution actuelle, que faut-il légalement pour abolir le Sénat? Faudrait-il un consentement unanime, ou uniquement le consentement de sept provinces et de 50 p. 100 de la population?

**M. Russell:** Je crois qu'il faudrait sept provinces et 50 p. 100 de la population, aux termes de l'article 42.

**M. Robinson:** Très bien. C'est bien ce que je croyais aussi.

Au lieu de proposer trois ans, le cas où les modifications ne seraient pas approuvées et qu'il faudrait alors passer à une majorité de sept provinces et de 50 p. 100 de la population en y incluant le Québec, ne pourrait-on pas envisager autre chose, comme le cadeau empoisonné par exemple, si dans les trois, on n'est pas arrivé à une solutions, l'auguste chambre à l'autre bout du couloir pourrait se désintégrer et devenir une garderie.

**M. Russell:** Je ne pense pas que cela puisse réussir, mais j'aimerais vous soumettre ceci, monsieur Robinson. Admettons que ce soient mes propres idées. Si le Québec pouvait accepter la réforme du Sénat, s'y engager politiquement et publiquement—je sais que cela va demander beaucoup d'efforts—nous pourrions alors rompre l'impasse.

À mon avis, l'alternative, ce sera le choix entre la société Les provinces rebelles vont devoir accepter la société distincte, et le Québec va devoir accepter la réforme du Sénat. Je regrette de simplifier les choses, mais je crois que c'est dans cette voie que nous nous engageons. S'il n'y a pas de compromis de part et d'autre, il me semble qu'il n'y aura pas non plus d'accomodement.

[Texte]

**Mr. Robison:** Again in terms of your substance, on aboriginal rights and the new provinces, as I read your proposals they weaken the guarantees that are extended to both of those groups. In terms of aboriginal peoples, instead of this being a permanent agenda item, there would be one conference. I may be wrong, but that is how I read your proposal: there would be one conference. With respect to the north, it obviously weakens it, and you concede that yourself.

Why does that broaden the likelihood of the acceptance of this proposal when two groups that feel left out, the north and aboriginal peoples, as I read it are getting less under your proposal than they would under Mr. McKenna's?

**Prof. Russell:** On the aboriginal one, I think it could be strengthened, and you have made a good point on strengthening it. Do not depend on me. I think it could be stronger. We wanted a deadline. We did not mean one conference. Find some words to make sure there is an ongoing commitment if there is not success at the first conference. Be constructive. I want the aboriginal people to make it and I want an amendment—

**Mr. Robison:** I just want to make it.

**Prof. Russell:** Sure, throw it in. You are an elected legislator; you can do it.

On northern provinces, as I have said, I would go for the simple parliamentary rule if that is acceptable to other provinces. Now, it was not when Mr. Trudeau and others were doing the Constitution back in 1981. It was not really Quebec that insisted on a provincial veto over new provinces in the north; it was those western provinces.

When you go to Winnipeg and Vancouver, ask people there if they would go along with just the federal Parliament to approve new provinces. I could certainly accept it, but we are looking for an accommodation. If you can get them on side on that, terrific.

**Mrs. Dobbie (Winnipeg South):** Professor Watts and Professor Russell, I wish every Canadian was as clear-thinking as you are as you have expressed your thoughts about this constitutional amendment this morning. Unfortunately, though, many Canadians base their opinions on emotion and on underlying fears and concerns that are developed over time through perceptions, things they hear and so on. I believe that most of the resistance to the accord in the western part of the country stems from a fear that somehow the accord removes some power from one group and bestows some power on another. Particularly in western Canada, I think there is a perception that the accord somehow gives Quebec some special constitutional advantages over the other provinces.

[Traduction]

**M. Robison:** Encore une fois, sur le fond de vos propositions sur les droits des autochtones et les nouvelles provinces, il me semble voir un affaiblissement des garanties offertes à ces deux groupes. Pour ce qui est des autochtones, au lieu que ce soit une question constamment à l'ordre du jour, il n'y aurait une seule conférence. J'ai peut-être mal compris, mais c'est ce qui me semble figurer dans vos propositions: une seule conférence. Pour ce qui est du Nord, vous admettez vous-même que c'est un affaiblissement.

Comment pouvez-vous affirmer que votre proposition a plus de chances d'être acceptée alors que les deux groupes qui se sentent laissés pour compte, les habitants du Nord et les autochtones, obtiennent moins avec nous qu'avec M. McKenna?

**M. Russell:** Pour les autochtones, je crois qu'on pourrait renforcer les propositions et vous avez sans doute raison là-dessus. Ne vous fiez pas uniquement à moi. Les propositions pourraient être plus fortes. Nous, nous voulions une date limite, et pas nécessairement une seule conférence. Trouvez les mots qu'il faut pour que l'on s'engage à reporter la question de façon permanente si la première conférence ne réussit pas. Soyez constructif. Je veux que l'on parvienne à une solution pour les autochtones et je veux une modification. . .

**M. Robison:** C'est ce que je veux aussi:

**M. Russell:** Bien sûr, allez-y. Vous êtes un législateur élu; vous en avez le pouvoir.

Pour les provinces du Nord, comme je l'ai déjà indiqué, j'opterais pour la simple règle parlementaire si cela était acceptable aux autres provinces. Ça ne l'était pas lorsque M. Trudeau et Cie ont rédigé la Constitution en 1981. Ce n'était pas vraiment le Québec qui insistait sur le veto provincial pour s'opposer aux nouvelles provinces du Nord; c'était les provinces de l'Ouest.

Lorsque vous serez à Winnipeg et à Vancouver, demandez aux gens s'ils seraient d'accord que seul le Parlement fédéral ait le droit d'approuver la création de nouvelles provinces. Je l'accepterais moi-même volontiers, mais nous essayons de trouver un accommodement. Si vous arrivez à les mettre de votre côté, ce sera formidable.

**Mme Dobbie (Winnipeg-Sud):** Messieurs Watts et Russell, j'aimerais que tous les Canadiens voient les choses aussi clairement que vous lorsque vous exprimez votre opinion sur les modifications constitutionnelles. Malheureusement, la plupart des Canadiens fondent leur opinion sur des raisons affectives et sur des craintes qu'ils se créent progressivement après avoir entendu certaines choses. Il me semble que la réticence que l'on a dans l'Ouest du pays envers l'Accord vient essentiellement de la crainte qu'on enlève des pouvoirs à un groupe pour les accorder à un autre. Il me semble que l'on imagine, surtout dans l'ouest du Canada, que l'Accord donne au Québec des avantages constitutionnels particuliers par rapport aux autres provinces.

*[Text]*

Underlying that fear, of course, is the idea that this will have some kind of negative economic impact on western provinces and that it will also perhaps put some pressure on language requirements, which might create some competition in the job market, and I think that is also why Senate reform is a priority item on the agenda.

I do not think we can allow those fears and those perceptions to be brushed aside or cast off lightly, and I would appreciate very much having the benefit of your thinking on this particular item so that people in western Canada can have a sense of security that there is nothing in the accord, if that is your opinion, that would somehow remove powers from them and bestow new powers on Quebec.

**Prof. Watts:** Perhaps I will start on this, and then Peter can add or correct me afterwards.

• 1315

One of the things that disturbs me in many of the media reports and general public reports is always the addition of an adjective or two to the description of the Meech Lake accord, saying it would drastically weaken or massively decentralize power, especially in relation to the distinct society clause, when it seems to me that this section of the accord has to be read as a whole, including proposed subsection 2.(4), which makes it absolutely clear that nothing in that section derogates from the powers of Parliament or the federal government. I have found, when I have been invited to various groups to speak, that when I refer to that subsection, it comes as a revelation to most of those in the audience.

They simply have not been made aware that at the Langevin meetings, the concerns that had already been expressed following the original Meech Lake accord were addressed by inserting that subsection. So I think it is important that Canadians should be aware that this subsection is there and the whole section must be read as a whole. It is very easy to parse the thing by taking just proposed subsection 2.(1) and ignoring proposed subsection 2.(2), or vice versa and so on. It is very important to read the section as a whole and recognize that this provision is there in relation to the powers of Parliament and the federal government.

There is a similar non-derogation clause relating to immigration. So where is the massive decentralization of power? Yes, it provides the provinces with a role in helping with the appointment of Supreme Court judges, and on an interim basis with the appointment of Senators, but I tell you from my experience as a comparative student of federalism that we are almost unique among federations in not giving the provinces a role in the appointment of Supreme Court judges. Supreme Courts are the umpires in the federal system. But when one side only plays a sole role in the appointment of umpires, you know what would be said at a football game or a hockey

*[Translation]*

Il y a bien sûr, à la base de cette crainte, l'idée que cela va avoir des répercussions économiques négatives sur les provinces de l'Ouest et que cela va peut-être aussi entraîner des pressions quant aux exigences linguistiques, ce qui pourrait créer une certaine concurrence sur le marché de l'emploi, et c'est aussi pourquoi je crois que la réforme du Sénat constitue une priorité parmi les questions à l'ordre du jour.

Je ne pense pas que l'on puisse rejeter trop à la légère ces craintes, et j'aimerais beaucoup savoir ce que vous en pensez afin que les habitants de l'ouest du Canada soient rassurés d'une certaine manière et qu'on leur montre que rien dans l'Accord, si telle est votre opinion, ne leur enlèverait des pouvoirs pour en accorder de nouveaux au Québec.

**M. Watts:** Je vais peut-être répondre d'abord et Peter pourra ensuite ajouter quelque chose ou éventuellement me corriger.

Ce qui me chagrine la plupart du temps dans les médias ou le grand public, c'est que l'on ajoute toujours un adjectif ou deux lorsqu'on décrit l'accord du Lac Meech; on dit toujours qu'il va «grandement» affaiblir ou «nettement» décentraliser les pouvoirs, surtout lorsqu'on parle de la clause de la société distincte, alors qu'il me semble que cette disposition doit être lue globalement en même temps que le paragraphe 2.(4) proposé, qui indique clairement que rien dans cet article n'a pour effet de déroger aux pouvoirs du Parlement ou du gouvernement du Canada. J'ai constaté, chaque fois que je m'adresse à des auditoires, que lorsque je mentionne ce paragraphe, c'est une véritable révélation pour la plupart des gens.

On ne leur a simplement pas expliqué que, lors des réunions à l'édifice Langevin, c'étaient les inquiétudes découlant de l'accord original du Lac Meech qui avaient donné lieu à l'insertion de ce paragraphe. Il est donc important que les Canadiens sachent que ce paragraphe existe et qu'il faut lire l'ensemble de l'article. Il est très facile d'analyser les choses en ne prenant que le paragraphe 2.(1) et en ignorant que l'on propose aussi le paragraphe 2.(2) ou l'inverse. D'où l'importance de lire l'article dans sa totalité et de savoir que cette disposition sur les pouvoirs du Parlement et du gouvernement fédéral existe.

Il y a une clause semblable de non-dérogation pour l'immigration. Alors, où est donc la décentralisation nette des pouvoirs? On accorde bien aux provinces un rôle en leur permettant de participer à la nomination des juges de la Cour suprême et des sénateurs de façon provisoire, mais je puis vous dire, d'après ma propre expérience d'étudiant qui a comparé divers types de fédéralismes, que nous sommes l'une des rares fédérations à ne pas accorder aux provinces un rôle dans les nominations des juges de la Cour suprême. Les Cours suprêmes sont les arbitres du système fédéral. Mais lorsque la nomination des arbitres vient d'un côté seulement. . . Vous savez ce que l'on dirait

[Texte]

game if that were the rule. I am not arguing that the provinces should determine the pattern. It is appropriate that both levels should be involved.

Similarly, we are unique among federations in having a Senate whose members are appointed by the Government of Canada. Other federations have indirectly elected or provincially elected Senators and Senate representatives, but we are unique in leaving that solely in the hands of the federal government. To say that this would be some drastic precedent, experience elsewhere suggests that is not so at all. So I think it is important to get that message out. We believe that drawing the provinces in, that recognizing diversity will strengthen the federation, not weaken it.

**Mrs. Dobbie:** Professor Russell, were you going to comment?

**Prof. Russell:** I might say that one of the delicate balances in our Constitution is between the principle of the equality of provinces and the distinctiveness of provinces. We have come a long way down the road to the notion of equality of provinces, and that is built into Meech Lake.

When Quebec brought its basic demands for a veto over constitutional change, for instance, and participation in Supreme Court appointments and opting out of joint shared cost programs, Quebec did not say they wanted all the other provinces to have what they were getting; the other provinces said, me too. If you give it to Quebec, they want it too. That was a demand from western provinces, some of the very provinces that are now saying they should take out of Meech Lake what is not necessary and just go back to Quebec's five basic conditions. It was provinces other than Quebec that gave to those provinces what Quebec was asking for.

At the same time, in a number of ways our provinces are different. In the opening remarks of my colleague Professor Watts, he very succinctly marched you through our Constitution and the differences between a number of provinces. Quebec is different, and its difference under Meech Lake is to be taken into account by nine judges of the Supreme Court in borderline cases when the terms of Quebec's powers or rights of people in Quebec are not clear. They are to take Quebec's distinct nature and duality into account.

• 1320

Now, I do not find that a terrible deviation from the principle of provincial equality. Mr. Wells is now the leading national spokesman of the notion "every province the same". I think if he sticks with that, and other Canadians stick with that, we cannot accommodate our differences in this country. He cannot go into Quebec and sell that.

[Traduction]

à une partie de football ou de hockey si c'était le cas. Je ne prétends pas par non plus que les provinces devraient être seules à décider; il est bon que les deux côtés aient voix au chapitre.

Nous sommes aussi l'une des rares fédérations à avoir un Sénat dont les membres soient nommés par le gouvernement. Dans les autres fédérations, les sénateurs sont élus indirectement ou au niveau des provinces, mais nous sommes les seuls à laisser cette tâche entre les seules mains du gouvernement fédéral. On ne peut dire que cela constituerait un précédent incroyable, puisque ailleurs, il n'en est pas du tout ainsi. Il faut bien le faire comprendre. Nous pensons qu'en retenant les provinces, qu'en reconnaissant leur diversité, nous renforcerons la fédération au lieu de l'affaiblir.

**Mme Dobbie:** M. Russell, vous vouliez intervenir?

**M. Russell:** Je dirais qu'il y a un équilibre délicat dans notre Constitution entre le principe de l'égalité des provinces et celui de leur caractère distinct. Nous avons déjà fait beaucoup de chemin en direction de l'égalité des provinces, et cela est intégré à l'accord du Lac Meech.

Lorsque le Québec a présenté ses principales exigences, comme le veto à l'égard des changements constitutionnels, sa participation aux nominations à la Cour suprême et le droit de se retirer des programmes co-financés, il n'a pas indiqué qu'il souhaiterait voir toutes les autres provinces obtenir la même chose; or, les autres provinces ont demandé à en bénéficier aussi. Ce que l'on accorde au Québec, elles veulent y avoir droit elles aussi. C'est ce qu'ont exigé les provinces de l'Ouest, celles qui demandent précisément aujourd'hui que l'on retire l'inutile de l'accord du Lac Meech pour revenir aux cinq conditions principales du Québec. Ce sont les provinces autres que le Québec qui se sont accordé ce que le Québec demandait.

En même temps, nos provinces diffèrent à plusieurs égards. Dans ses remarques préliminaires, mon collègue, le professeur Watts, vous a expliqué rapidement la Constitution et a abordé brièvement la différence entre les diverses provinces. Le Québec est différent, et selon l'accord du Lac Meech, les neuf juges de la Cour Suprême devront en tenir compte dans les cas limites où les pouvoirs du Québec ou les droits de la population québécoise ne seront pas clairs. Ils devront tenir compte de la nature distincte du Québec et de cette dualité.

Je ne crois pas que l'on dévie énormément en cela du principe de l'égalité provinciale. Monsieur Wells est désormais le principal porte-parole national de l'idée que toutes les provinces sont les mêmes. S'il s'en tient à cela, et si d'autres Canadiens le font aussi, nous ne pourrons pas concilier nos différences. Il ne peut pas essayer de faire accepter cette idée au Québec.

[Text]

**Mrs. Dobbie:** You are saying that the Meech Lake accord does not give Quebec any new or inordinate powers over other provinces. Am I correct in that?

**Prof. Russell:** I like the word "inordinate". What the interpretation clause does is give judges a guideline in interpreting the powers of Quebec and the rights of people in Quebec. They are to interpret it according to the duality of Quebec, as the only province in Canada with a French majority and an English minority. I do not see that as an enormous increase in its powers.

In terms of the Supreme Court, it is having in the Constitution what it has always had in ordinary law: a right to one-third of the members of the Supreme Court. They have had that since the Supreme Court was created in 1875 because of the distinctive nature of Quebec's civil code, which is different from the common law in all the other provinces. So there has always been a rationale for that.

**Mrs. Dobbie:** So therefore we could conclude from what you are saying that provinces such as Manitoba, for example, really have nothing to fear in terms of the economic impacts that I mentioned earlier. There is a perception—

**Prof. Russell:** I know.

**Mrs. Dobbie:** —that somehow the Meech Lake accord will increase the pressure on them to increase French language services in areas where there are not too many French people.

**Prof. Russell:** Right.

**Mrs. Dobbie:** As I understand and read the Meech Lake accord, it does not increase French language pressure on Manitoba; nor does it have any negative economic impact on Manitoba.

**Prof. Russell:** The interpretation clause recognizes there is a French minority in Manitoba and that might be given some weight. But then we have others who do not think that is a strong enough recognition of the francophone minorities in provinces other than Quebec. But I think it is a fair balance.

**Mrs. Dobbie:** Thank you.

**Mr. Bird:** Professor Watts, Professor Russell, I would like to compliment you on a most powerful and convincing presentation. I am very impressed with the passion and the obvious commitment you have to everything you say.

This morning you heard Mr. Robertson say to us that he believed the significant departure between himself and former Prime Minister Trudeau, or one of the principal departures, was in the area of their respective views concerning the "distinct society". It appears that Mr. Trudeau and Mr. Wells feel that the distinct society

[Translation]

**Mme Dobbie:** Vous dites que l'Accord du lac Meech ne donne pas au Québec de nouveaux pouvoirs ni de pouvoirs démesurés par rapport aux autres provinces. Et-ce que je me trompe?

**M. Russell:** J'aime l'adjectif «démessuré». Dans la disposition d'interprétation, on donne aux juges des directives pour l'interprétation des pouvoirs du Québec et des droits des Québécois. Ils doivent les interpréter en tenant compte de la dualité du Québec, étant donné que c'est la seule province du Canada qui ait une majorité francophone et une minorité anglophone. Je ne vois pas en quoi cela constitue une augmentation énorme de ses pouvoirs.

Pour ce qui est de la Cour suprême, on ne fait qu'intégrer à la Constitution un principe juridique courant: le droit à un tiers des membres de la Cour suprême. C'est ce qui s'est fait depuis que la Cour suprême a été créée en 1875 en raison de la nature distincte du code civil du Québec qui diffère de la *common law* de toutes les autres provinces. Cela a donc toujours été justifié.

**Mme Dobbie:** D'après ce que vous dites, on pourrait donc conclure que des provinces comme le Manitoba, par exemple, n'ont absolument rien à craindre en réalité pour ce qui est des répercussions économiques dont j'ai parlé plus tôt. On estime. . .

**M. Russell:** Je sais.

**Mme Dobbie:** . . . que l'Accord du lac Meech va d'une certaine manière augmenter les pressions et forcer ces provinces à prévoir des services en français dans des régions où il n'y a pas beaucoup de francophones.

**M. Russell:** C'est exact.

**Mme Dobbie:** D'après ce que j'ai lu de l'Accord du lac Meech, il n'augmente pas les pressions infligées au Manitoba pour la langue française et il n'a pas non plus de répercussions économiques négatives pour le Manitoba.

**M. Russell:** La disposition d'interprétation reconnaît qu'il y a une minorité francophone au Manitoba et on pourrait accorder à cela un certain poids. D'autres personnes, par contre, estiment que cela ne constitue pas une reconnaissance suffisamment puissante des minorités francophones des provinces autres que le Québec. Mais je trouve que cela constitue un juste équilibre.

**Mme Dobbie:** Merci.

**M. Bird:** Professeur Watts, professeur Russell, j'aimerais vous féliciter pour cet exposé des plus efficaces et des plus convaincants. La passion et la sincérité évidentes que vous mettez dans vos propos m'impressionnent énormément.

Vous avez entendu ce matin M. Robertson nous dire qu'il estimait que la différence importante entre lui-même et l'ancien premier ministre, Pierre Trudeau, ou l'une des principales différences, résidait dans leur opinion respective de la «société distincte». Il semble que M. Trudeau et M. Wells estiment que la disposition relative à

[Texte]

provision does convey legislative power to Quebec which is unique and distinctive.

I have heard you answer my colleague that you certainly do not think that is the case. Earlier you said that you felt that ultimately the trade-off in this whole proposition will be Senate reform versus this risk of legislative power transfer—if that is the way some perceive it. Yet in your suggestion about Senate reform, as I read it, you leave Quebec with a veto.

I am a little perplexed. If you feel that the risk of the transfer of legislative power by the distinct society clause is augmented by the prospect of Senate reform and Quebec's support for it, is this veto for Quebec not, in your proposition, a sort of downer to the whole proposal? How could Newfoundland, for example, take the risk that they perceive of the legislative power given to Quebec in exchange for confidence that Quebec would support Senate reform when in fact Quebec would have the ultimate veto?

**Prof. Russell:** There may well be a problem with it that way, and you put your finger on a very sensitive part. I was thinking of another possible way of handling this that gets at the principle of the rationale for a Quebec veto over Senate reform. This would be to make Senate reform dependent on the approval of provinces representing a majority of the English-speaking population of the country, as well as provinces representing the majority of the French-speaking population of the country. This might appeal to Mr. Wells, because he has built a very strong commitment to duality into his Senate reform project. It might be another way of making it more palatable, rather than singling out a province.

• 1325

If you think about the figures for a moment you realize that it amounts to the same thing for Quebec, because something like 80% of francophone Canadians live in the province. But it could change, and perhaps symbolically it plays better. We have to think about Mr. Wells's concerns. They are very important concerns and they should not be ignored. We should try to address them and listen to his proposals.

**Prof. Watts:** I would like to add a point here, just to draw on comparative experience. Those espousing Senate reform have placed comparative emphasis on the principle of equality of provinces. But if we look at other federations, especially those with multilingual or ethnic minorities, we find the purpose of the second chamber in such federations is not simply to represent the small units, but also to give some weight to significant minorities within the country.

[Traduction]

la société distincte donne au Québec des pouvoirs législatifs uniques et particuliers.

Je vous ai entendu répondre à mon collègue que tel ne vous semblait certainement pas être le cas. Vous avez dit plus tôt qu'à votre avis l'alternative pour toute cette proposition sera en définitive la réforme du Sénat opposée à ce risque de transfert des pouvoirs législatifs—si c'est ainsi que certains voient la chose. Pourtant, dans votre proposition sur la réforme du Sénat, vous laissez au Québec le droit de veto.

Cela me rend un peu perplexe. Si vous estimez qu'au risque de transfert des pouvoirs législatifs accordés par la disposition sur la société distincte, s'ajoutent la perspective de la réforme du Sénat et l'adhésion du Québec, ce droit de veto que vous accordez au Québec dans votre proposition n'est-il pas une sorte de coup de frein pour l'ensemble de la proposition? Comment la province de Terre-Neuve, par exemple, acceptera-t-elle de risquer d'accorder au Québec des pouvoirs législatifs en échange de la garantie que le Québec appuierait la réforme du Sénat alors que le Québec dispose en réalité du droit de veto?

**M. Russell:** En disant les choses de cette façon, cela pourrait effectivement constituer un problème et vous avez mis le doigt sur un point sensible. J'ai songé à un principe sur lequel on se fonderait pour accorder au Québec le droit de veto pour la réforme du Sénat. Il s'agirait de faire dépendre la réforme du Sénat de l'approbation des provinces représentant la majorité de la population anglophone aussi bien que de l'assentiment des provinces représentant la majorité de la population francophone. Cela pourrait plaire à M. Wells car il a intégré à son projet de réforme du Sénat un engagement très ferme envers la dualité. Ce pourrait être une autre façon de faire accepter la chose au lieu de mettre une province à part.

Si vous regardez les chiffres pendant un instant, vous constaterez que cela revient à peu près au même pour le Québec car près de 80 p. 100 des Canadiens francophones vivent dans cette province. Cela n'est toutefois pas immuable, les apparences sont sauvées sur le plan symbolique. Il nous faut songer aux inquiétudes de M. Wells. Elles sont de taille et on ne faut pas les ignorer. Il faudrait tâcher de les apaiser et écouter ses propositions.

**M. Watts:** J'aimerais ajouter quelque chose à titre de comparaison. Ceux qui sont favorables à la réforme du Sénat accordent beaucoup d'importance au principe de l'égalité des provinces. Mais si nous regardons les autres fédérations, surtout celles qui comportent des minorités linguistiques ou ethniques, nous constatons que dans ces fédérations le but de la deuxième chambre n'est pas simplement de représenter les petites entités, mais aussi de donner un certain poids aux minorités importantes du pays.

[Text]

We have a peculiarly Canadian problem here, because the province of the francophone minority is also one of the large provinces. In the process of weighting for the smaller provinces we end up weighting against the francophone minority, and that is why we need to work out some way of reconciling these.

In our proposal we advocated that the resolution be directed at an elected Senate, one which would attempt to cope with the concerns of smaller provinces but would also express the duality of the country. We think both elements have to be worked into it, whether by a proposal such as Mr. Wells's or not. In our pressure for equality I think we must also recognize that experience elsewhere suggests that the significance of the minorities must be drawn into whatever design or pattern we give.

So many people have talked. . . I heard Mr. Robertson refer to the Swiss as having equality for units. That is not quite correct. In fact they classify some cantons as half-cantons, and these only have one representative, while others have two. That is one example. He did cite the case of Germany and India, where there are adjustments to represent these interests. So equality of province is one important consideration, but it is not the only important consideration in trying to create a balanced Senate.

**Mr. Rompkey:** I too have found the dialogue this morning interesting and refreshing, and I agree with Mrs. Dobbie that the thinking is clear and the ideas are food for thought.

Mr. Chairman, I wonder if we might have the research staff explore the ideas, particularly for Senate reform, to see what sort of pros and cons there might be. I think it would be worthwhile for us to focus on that particular issue. Mr. Russell very specifically said the trade-off is between the distinct society and Senate reform. I think it would be worthwhile for us to have the research staff look at that in depth and come back to us with reading material so we can explore the pros and cons of it.

I want to ask two questions. One is a follow-up from the last round. You will recall that I was directed by Mr. Robertson to ask Mr. Russell this question, and that is what is the difference, if the distinct society neither adds to nor subtracts powers from Quebec, but is simply a statement of historic fact, what is the difference between having the distinct society in the preamble and in the text? This is the first question I would like him to address.

• 1330

If there is a danger of my being cut off, let me just bootleg a second question here. Your proposal is that instead of amending section 16 of Meech Lake, you are suggesting amending the Charter itself by guaranteeing

[Translation]

Notre problème est typiquement canadien puisque la province de la minorité francophone est aussi l'une des plus grandes provinces du pays. En voulant accorder du poids aux petites provinces, on en arrive à le faire au détriment de la minorité francophone et c'est pourquoi nous devons essayer de trouver le moyen de concilier les deux.

Dans notre proposition, nous conseillons que la résolution prévoit un Sénat élu, un Sénat qui tenterait de faire face aux problèmes des petites provinces mais qui exprimerait aussi la dualité du pays. Il nous semble que ces deux éléments doivent être partie intégrante de toute proposition, celle de M. Wells ou une autre. Notre souci d'égalité ne doit pas nous faire oublier que l'expérience d'autres pays révèle qu'il faut intégrer à toute conception ou schéma l'importance des minorités.

Tant de personnes ont dit. . . j'ai entendu M. Robertson dire qu'en Suisse il y avait égalité des différents éléments. Ce n'est pas tout à fait exact. Il y a en fait certains cantons qui sont classés comme des demi-cantons et qui n'ont qu'un représentant alors que les autres en ont deux. C'est un exemple. Il a cité le cas de l'Allemagne et de l'Inde où l'on est en train de procéder à des adaptations pour tenir compte de ces intérêts. L'égalité des provinces est donc une question importante, mais ce n'est pas la seule lorsque l'on tente de créer un Sénat équilibré.

**M. Rompkey:** Je trouve aussi que le dialogue de ce matin a été intéressant et revigorant et je suis d'accord avec M<sup>me</sup> Dobbie pour dire que le cheminement de la pensée est clair et que les idées prêtent à réflexion.

Monsieur le président, je me demande s'il serait possible que notre personnel de recherche étudie ces idées, surtout celles concernant la réforme du Sénat, afin de voir quels avantages et quels inconvénients elles présentent éventuellement. Je crois utile que nous nous attachions à cette question particulière. M. Russell a clairement indiqué que l'alternative est la société distincte ou la réforme du Sénat. Je crois qu'il serait bon que le personnel de recherche étudie la question de façon approfondie, nous signale ensuite des documents à lire afin de pouvoir en étudier les avantages et les inconvénients.

J'ai deux questions à poser. La première est dans la même veine que celles de la série précédente. Vous vous souvenez sans doute que M. Robertson m'a demandé de poser la question suivante à M. Russell: «Si la société distincte n'ajoute rien et ne retranche rien aux pouvoirs du Québec, mais constitue une simple affirmation d'un fait historique, quelle figure dans le préambule plutôt que dans le texte, où est la différence?» C'est la première question.

De crainte de me voir couper la parole, je vais poser une deuxième question maintenant. Vous proposez qu'on ne modifie pas l'article 16 de l'accord du Lac Meech et qu'on amende plutôt la Charte en y ajoutant un amendement

## [Texte]

rights to gender equality, notwithstanding anything else in the Constitution.

Indeed this is the cause for concern, as I understand it, about the distinct society, not—as you quite properly point out—that it derogates from powers of government, but that it somehow might derogate from the rights of individuals, of peoples. If you are prepared to put a guarantee for gender equality in, why do we not put a guarantee in for the whole Charter? That is the second question.

**Prof. Russell:** Thank you for both questions. As for the difference between putting the duality of Canada as a fundamental characteristic and Quebec as a distinct society in the preamble as opposed to an interpretation clause, I think there is a difference. I think the interpretation clause in a Constitution would be more systematically and more often referred to by judges and lawyers. The multicultural section of the Charter is not used a lot, but it is always there in a case where someone is arguing for a freedom of religion or association and there is a multicultural aspect.

When it is in the preamble, it is a bit more on the margin of constitutional law, although in our history we have had some very important constitutional decisions, particularly on freedom of the press, hinge in large measure on the preamble to our Constitution. Preambles are certainly used by judges in interpreting the Constitution, but I think an interpretation clause gets a more systematic use.

I do not accept for a moment the idea that it is just a statement of fact. An interpretation clause is exactly what it says, whether it is in a statute or a Constitution. It is an instruction to judges, when you are interpreting the Constitution, to keep this in mind. It is not an empty phrase and it will make a difference from time to time.

I am not one of those defenders of Meech Lake who says it means nothing, but I do not accept the view that it means the courts will just turn over the BNA Act or the old Constitution and give Quebec all the powers in the world. This does not follow from that interpretation clause at all. It will mean something.

**Mr. Rompkey:** What will it mean?

**Prof. Russell:** I will give you an example. It is always hard to predict, looking towards centuries that lie ahead, we hope, for the use of this clause, and I mean that. I do not know how good peoples' crystal balls are, but mine is good for about a week or two at a time.

I know of one case that was decided by the Supreme Court in the 1970s against Quebec, six to three, that had

## [Traduction]

qui garantirait le droit à l'égalité des sexes, nonobstant les autres articles de la Constitution.

C'est de là que viennent toutes les inquiétudes au sujet de l'article qui porte sur la société distincte. Vous l'avez très bien dit: cet article ne diminue en rien les pouvoirs du gouvernement, mais on craint qu'il ne porte atteinte aux droits des particuliers, des collectivités. Si vous êtes prêt à ajouter un amendement garantissant l'égalité des sexes, pourquoi ne pas garantir toutes les dispositions de la Charte? C'est ma deuxième question.

**M. Russell:** Je vous remercie des deux questions. Selon moi il existe une différence suivant que le principe de la dualité canadienne en tant que caractéristique fondamentale du Canada et celui d'une société distincte au Québec sont inscrits dans un article d'interprétation plutôt que dans le préambule. Je pense que les juges et les avocats sont plus enclins à invoquer une clause d'interprétation dans une constitution. On se sert rarement de l'article sur le multiculturalisme de la Charte, mais, la possibilité de l'invoquer existe bel et bien pour défendre la liberté des cultes ou celle d'association, là où il y a un élément multiculturel.

Quand des principes sont inscrits dans le préambule, ils sont un peu plus en marge de la loi constitutionnelle. Et pourtant, des décisions constitutionnelles très importantes, notamment au sujet de la liberté de la presse, ont été motivées, en grande partie, par le préambule de notre Constitution. Il est vrai que les juges se fondent sur les préambules dans leurs interprétations de la Constitution, mais j'ai l'impression qu'ils se servent des articles d'interprétation de façon plus systématique.

Je ne crois pas du tout que les articles d'interprétation se bornent à un simple énoncé de faits. Ils sont ce qu'ils sont, qu'ils figurent dans une loi ou dans une constitution. Ils constituent une directive à l'intention des juges pour que ces derniers prennent certaines choses en compte lorsqu'ils interprètent la Constitution. Ce ne sont pas simplement de belles paroles. Un article d'interprétation constitue parfois un élément décisif.

Sans être de ceux qui, pour défendre l'Accord du Lac Meech, affirmant que cela ne tire pas à conséquence, je ne souscris pas non plus à l'opinion selon laquelle les tribunaux vont s'en servir pour piétiner l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord ou l'ancienne Constitution, pour donner au Québec des pouvoirs illimités. Rien ne permet de conclure cela pour cet article d'interprétation. Il n'existera pas en vain toutefois.

**M. Rompkey:** A quoi servira-t-il?

**M. Russell:** Je vais vous donner un exemple. Il est difficile de prévoir ce qui va se passer dans les siècles à venir. Il faut espérer qu'il n'existera pas en vain. Je ne sais si on peut faire confiance aux boules de cristal; mes prédictions à moi ne portent que sur des périodes d'une ou deux semaines à la fois.

Dans les années 70, la Cour suprême s'est prononcée, par 6 voix contre 3, contre le Québec, dans une affaire de

*[Text]*

to do with cable television. In cable television, the distribution system does not cross provincial borders and is very important to the culture of the communities in Quebec. The three Quebec judges said Quebec should have jurisdiction there, whereas the other six non-Quebec judges said no, it should remain all federal.

I could see that with the distinct society clause emphasizing particularly the cultural distinctiveness of Quebec, a couple more judges on the Supreme Court may come over and say yes, for Quebec their distinct culture is so important that they should have jurisdiction over cable television. I can live with that. To me, they would probably get better cable television, but that is beside the point.

I think it will make a difference. I can go backwards and look at previous cases and see where it might have made a difference. It is very difficult to anticipate forward all the things that could come up.

**Mr. Rompkey:** Thank you. And the second question?

**Prof. Russell:** Why not just exempt the whole Charter? This would be crazy. It is an interpretation clause on how to interpret the Constitution. The multicultural clause is right in the Charter and it says the Charter is to be interpreted a way that will enhance our multicultural heritage. Why would you exempt the Charter?

For instance, one of the most important sections of the Charter and one of the very unclear, ambiguous pieces of constitution-making in 1982 is the following:

... rights and freedoms set out in it subject only to such reasonable limits prescribed by law as can be demonstrably justified in a free and democratic society.

• 1335

What the heck does that mean? That is in our Constitution. That is how clear it was in 1982. While interpreting the limits on rights and freedoms under that section, the distinctive nature of Quebec may be an element. The Supreme Court, in its decision on Quebec signs, certainly said, in interpreting section 1, it should have in mind that it is a legitimate objective for Quebec to be trying to preserve its predominantly French character.

I think the interpretation clause would encourage courts to take that view. It would affect the interpretation of the Charter of Rights and Freedoms. To exempt it would then be to drain it of a lot of meaning. It would only really have effect on Quebec's legislative powers.

*[Translation]*

câblodistribution. Dans ce domaine, très important pour la culture au Québec, le réseau de distribution ne peut pas s'étendre au delà des frontières provinciales. Les trois juges québécois ont déclaré que cela devait relever de la compétence du Québec, tandis que les six autres juges, non-québécois, ont estimé que cela devait continuer à relever de la compétence fédérale.

Compte tenu de l'article sur la société distincte qui insiste surtout sur le caractère culturel distinct du Québec, il est concevable qu'un plus grand nombre de juges de la Cour suprême puisse décider que le caractère distinct de la culture québécoise est si important que le Québec devrait pouvoir régir la câblodistribution. Je n'aurais pas de mal à accepter cela. Quand à moi, les Québécois obtiendraient sans doute ainsi des émissions câblo-diffusées de meilleure qualité, mais là n'est pas la question.

On constatera une différence, certes. En se reportant à des jugements antérieurs, on pourrait trouver des cas où un recours à cet article aurait été un élément décisif. Il est très difficile de prédire ce qui peut se produire.

**M. Rompkey:** Merci. Et la deuxième question?

**M. Russell:** Pourquoi ne pas soustraire tout simplement toute la Charte à la portée de l'article d'interprétation? Cela serait absurde. Il s'agit d'un article qui porte sur l'interprétation de la Constitution. L'article sur le multiculturalisme est inscrit dans la Charte, et selon le texte de cet article, il faut interpréter la Charte d'une manière qui valorisera notre patrimoine multiculturel. Pourquoi soustraire la Charte?

Je vais vous donner un exemple. Un des articles les plus importants de la Charte est aussi un des articles les plus ambigus.

... les droits et libertés qui y sont énoncés. Ils ne peuvent être restreints que par une règle de droit, dans des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique.

Que diable cela veut-il dire? C'est dans notre Constitution. C'était aussi clair que cela en 1982. La nature distincte du Québec peut constituer un élément d'interprétation des limites imposées aux droits et libertés en vertu de cet article. La Cour suprême, dans sa décision sur l'affichage au Québec a bien dit, en interprétant l'article 1, qu'il ne faut pas oublier que c'est un objectif légitime pour le Québec que d'essayer de protéger la prédominance de son caractère français.

Je crois que la clause interprétative encouragerait les tribunaux à adopter ce point de vue. Cela aurait une incidence sur l'interprétation de la Charte des droits et libertés. L'en exempter serait presque la vider de sa «substantifique moelle». Cela n'aurait d'effet véritable que sur les pouvoirs législatifs du Québec.

[Texte]

**Mr. Allmand:** I want to put a question to you that was put to Mr. Robertson this morning. Do you think it is possible and worthwhile to split the Meech resolution so that we can pass immediately all those parts subject to the 7 out of 10, 50% amendment rule, and leave aside those subject to the unanimous rule?

If we were to do that, as far as I can see—and you can correct me if I am wrong—we could pass every part of the Meech accord except those provisions relating to the Supreme Court and the changes in the amendment formula, with one exception that I am not sure of; I will return to that.

This means that if you did that—and you have the seven provinces right now—you could pass the distinct society clause, pass the provisions to reform the Senate, pass the immigration sections, pass the sections with respect to the spending power, and pass the section with respect to the conferences, which is not that important.

There is also an advantage. In not passing the changes to the amendment formula, you leave open further changes to the Senate under the present amendment formula, which is 7 out of 10. This may bring further support from the west.

The section I am not too sure of. . . I say I am positive that you would have to leave out changes to the Supreme Court in the amendment formula. I am just not sure about the duality clause. In section 41 of the Constitution Act of 1982, it says “the use of the English or French language”. But the duality clause is an interpretation clause. It may be under the 5 and 7. I would like to ask your view on that.

What I also really want to know is whether you think it is possible to proceed on those sections subject to the 5 out of 7 rule. If it is possible, is it worthwhile for this committee and for others to pursue that option?

**Prof. Watts:** I think I recall Gordon Robertson saying—and feeling that I was in agreement with him—that the way in which the Meech Lake resolutions have been passed in the various legislatures as a total package means that to achieve the result you are speaking of would require a repassage of those sections in the various legislatures. The original resolution in Ontario, or British Columbia, or what have you, is a total package.

So that is a possibility, but it would require the seven provinces to repass those in a separate block. It seems to me this is what in. . . I am not sure whether when Mr. Vander Zalm proposed the sort of separation in his proposals he had in mind a repassage, but I think that will be the requirement. Of course—

**Mr. Allmand:** Could I interrupt here? Does that mean we would have to wait one year under subsection 39.(1) of the Constitution Act?

**Prof. Watts:** Yes, and three years for full ratification.

**Mr. Allmand:** Yes, but—

[Traduction]

**M. Allmand:** J'aimerais vous poser une question qui a été posée à M. Robertson ce matin. Croyez-vous qu'il soit possible ou qu'il vaille la peine de scinder la résolution du lac Meech de façon à pouvoir immédiatement adopter tous les articles auxquels s'applique la formule de modification des 7 sur 10 et des 50 p. 100 pour laisser de côté tout ce qui exige le consentement unanime?

Vous me direz si j'ai tort, mais d'après ce que j'en sais, nous pourrions alors adopter tous les articles de l'Accord du lac Meech sauf ceux où il y a des dispositions concernant la Cour suprême et les amendements à la formule de modification, et un autre peut-être dont je ne suis pas trop sûr, mais j'y reviendrai.

Il y a déjà sept provinces du même avis et si l'on faisait cela, on pourrait adopter l'article sur la société distincte, les dispositions concernant la réforme du Sénat, les articles sur l'immigration, les articles sur le pouvoir de dépenser et l'article concernant les conférences qui n'est quand même pas si important.

Il y a aussi un avantage. En n'adoptant pas les amendements à la formule de modification, on laisse la porte ouverte à des changements au Sénat en vertu de la présente formule de modification qui est de 7 sur 10. Cela pourrait nous valoir d'autres appuis dans l'Ouest.

L'article dont je ne suis pas trop sûr. . . Je suis sûr qu'il faudrait laisser de côté tout changement à la Cour suprême et à la formule de modification. Je ne suis pas aussi sûr pour ce qui concerne la dualité. À l'article 41 de la Loi constitutionnelle de 1982, on dit «l'usage de la langue française ou anglaise». Mais l'article sur la dualité est une clause interprétative. Cela pourrait tomber sous la règle 5 et 7. J'aimerais savoir ce que vous en pensez.

J'aimerais aussi que vous me disiez s'il est possible que l'adoption de ces articles tombent sous la règle 5 sur 7. Dans l'affirmative, vaut-il la peine que notre comité et d'autres étudient cette option?

**M. Watts:** Si je me souviens bien, Gordon Robertson a dit, et il me semble que j'étais d'accord avec lui, que la façon dont les résolutions du lac Meech ont été adoptées par les diverses législatures, c'est-à-dire comme un ensemble, signifie que pour atteindre le résultat dont vous parlez, il faudrait faire réadopter ces articles par les diverses législatures. La proposition adoptée par l'Ontario ou la Colombie-Britannique ou les autres provinces forment un tout indivisible.

C'est donc une possibilité, mais il faudrait que les sept provinces adoptent une proposition distincte à cet effet. Il me semble que c'est ce qu'il y a dans. . . Lorsque M. Vander Zalm a proposé cette sorte de scission, je ne sais pas s'il avait pensé qu'il faudrait réadopter, mais je crois que ce serait l'exigence fondamentale. Évidemment. . .

**M. Allmand:** Vous me permettez de vous interrompre? En vertu du paragraphe 39.(1) de la Loi constitutionnelle, il faudrait alors entendre un an?

**M. Watts:** Oui, et trois ans pour la pleine ratification.

**M. Allmand:** Oui, mais. . .

[Text]

**Prof. Watts:** Of course if they all did it, if 7 plus 50% did it within the year, then it could come into effect in one year.

**Mr. Allmand:** That is right, it could come into effect in one year. It would not have to wait the three years.

**Prof. Watts:** It would not have to wait the three years if 7 provinces representing 50% of the population did it. But it really means redoing the process in those cases.

**Mr. Allmand:** You are saying it is possible using that approach. We all—well, not all, but many of us are interested in saving as much of this as we can. We are interested in resolving the impasse. Is it worthwhile pursuing this option?

• 1340

**Prof. Russell:** It may be on June 22, but it certainly is not now. I think to unpack the package, and that is what we are talking about, and take out three elements that seem to have seven provinces supporting is politically very dangerous.

**Mr. Allmand:** It is two elements.

**Prof. Russell:** No. I say take out three of the major items and pass them. You could do the immigration, the spending power, and—

**Mr. Allmand:** The distinct society

**Prof. Russell:**—the distinct society. For three provinces to go ahead, for example, and support that distinct society—

**Mr. Allmand:** And the Senate, by the way.

**Prof. Russell:**—and force it on Newfoundland and the reluctant provinces in a mood when we are trying to get accommodation, add to that what I think is the very slight likelihood of Quebec agreeing to play in an overtime period—if I can use a hockey metaphor—with three-fifths of the package through, I do not think there is much likelihood that those who want to keep power in Quebec and keep the majority with them will agree to an overtime period with two of the five items, in effect, still not dealt with. But on June 22, let me say yes.

**Mr. Allmand:** You said yourself that it will come down to the distinct society versus the Senate. The distinct society could be passed by 7 out of 10. What could not be passed are the appointments to the Supreme Court. The practice is now that Quebec gets three judges, so there is not much change in practice. What they miss is the Supreme Court. They get the distinct society.

**Prof. Russell:** I buy it, but I am not sure it will work politically. On June 22 we will be looking for ideas like

[Translation]

**M. Watts:** Évidemment, si tous les intéressés le faisaient, si 7 plus 50 p. 100 le faisaient avant la fin de l'année, alors cela pourrait prendre effet au bout d'un an.

**M. Allmand:** C'est exact, cela pourrait prendre effet au bout d'un an. On aurait pas besoin d'attendre les trois ans.

**M. Watts:** Il ne serait pas nécessaire d'attendre les trois ans si sept provinces représentant 50 p. 100 de la population le faisaient. Mais dans ces cas-là, il s'agirait de reprendre tout le processus, finalement.

**M. Allmand:** Vous dites que c'est possible grâce à cette procédure. Nous voulons tous, enfin, pas tous, mais beaucoup d'entre nous veulent sauver autant de meubles que possible. Nous voulons mettre fin à cette impasse. Vaut-il la peine de continuer dans cette voie?

**M. Russell:** Peut-être le 22 juin, mais certainement pas maintenant. Je crois qu'il serait très dangereux, politiquement parlant, de séparer les différents éléments de l'ensemble, et c'est de cela que nous parlons, pour en prendre trois qui semblent être appuyés par sept provinces.

**M. Allmand:** Il s'agit de deux éléments.

**M. Russell:** Non. Je parle des trois principaux éléments que l'on adopterait, c'est-à-dire l'immigration, le pouvoir de dépenser et. . .

**M. Allmand:** La société distincte.

**M. Russell:** La société distincte. Que trois provinces puissent aller de l'avant, par exemple, et se déclarer en faveur de la société distincte. . .

**M. Allmand:** Et le Sénat également, d'ailleurs.

**M. Russell:** . . . et l'imposer à Terre-Neuve et aux provinces qui hésitent dans un climat où on essaie d'arriver à des accommodements, et si vous ajoutez à cela l'accord du Québec, qui me semble peu probable, à passer en prolongation, si je peux parler en termes de sports, une fois les trois cinquième de l'ensemble adoptés, cela me semble peu probable. Ceux qui désirent conserver le pouvoir au Québec et conservé la majorité de leur côté accepteraient difficilement cette période de prolongation alors que deux des cinq points demeureraient toujours en suspens. Mais, le 22 juin, je vous dirais que oui.

**M. Allmand:** Vous dites vous-même qu'il s'agira finalement de la société distincte d'un côté et du Sénat de l'autre. La société distincte pourrait être acceptée par 7 provinces sur 10. Ce qui ne serait pas accepté concerne les nominations à la Cour suprême. La pratique actuelle accorde trois juges au Québec et il n'y aurait donc pas beaucoup de changements dans les faits. D'une part, on laisserait la Cour suprême de côté, d'autre part on obtiendrait la société distincte.

**M. Russell:** J'accepterais cela, mais je ne suis pas sûr que cela puisse être accepté politiquement. Le 22 juin,

[Texte]

that. I would like to try something more complete as an accommodation now.

**Mr. Nystrom:** On a similar angle to Mr. Allmand's—and I was doing this this morning with Gordon Robertson—the key may indeed be a suggestion you made about the Senate, because with the Senate you are talking about unanimity. If it has not produced results within three years—it says seven provinces and 50%—if one of those seven includes the Province of Quebec, you in effect have a Quebec veto there but you have a more flexible rule. One of the conditions of Quebec was a veto on the amending formula as it pertains to the Senate and I believe in the creation of new provinces. Would you agree with me that the creation of new provinces is probably not a big problem for Quebec, that it is basically a western thing?

We have 7 and 50 for the first three conditions: the distinct society, immigration, and spending power. The fourth condition is the Supreme Court, and I do not think there is any great problem with that. You are therefore right down in terms of the fifth condition, unanimity again, which is the veto on the amending formula. New provinces I do not think is a big problem. So you get down to the Senate. Maybe the Senate thing is the real key.

I guess you have the four conditions as point one. Point two would be somehow unlocking the thing with the Senate. Point three would be the add-ons; you would call them free-standing amendments rather than companion amendments. I think the big concern of Manitoba and others is that they do not become what I would call a “dangling amendment”—it comes into effect God knows when. There is another change of a government somewhere and it never happens. Now of the free-standing amendments that have been suggested by McKenna, by yourselves and by others, most of them are really 7-and-50 amendments, I believe.

**Prof. Russell:** Several of them are.

**Mr. Nystrom:** I think the overwhelming majority probably are. Is there any possibility there could be a fairly quick consensus among seven or eight of the English-speaking provinces to most of them, or that somehow you could put all of this together so that Quebec does not really have to approve them until after Meech Lake? After Meech Lake, Quebec could approve them as well. Is there a way of having sort of a three-part process whereby the Meech Lake stuff is fine in terms of the first four conditions, you would have a possible solution to the Senate, and then part three would be the add-ons, most of which are 7 and 50? Is there any way we could have that one, two, three arrangement worked out

[Traduction]

nous examinerons ce genre d'idées. J'aimerais essayer d'arriver à un arrangement plus complet maintenant.

**M. Nystrom:** D'un point de vue similaire à celui de M. Allmand—et j'ai parlé en ce sens, ce matin avec Gordon Robertson—l'élément clé serait peut-être la suggestion que vous avancez au sujet du Sénat, car, quand il s'agit du Sénat, on parle d'un accord unanime. Si, après trois ans, il n'y a pas de résultat—on parle de sept provinces et de 50 p. 100—si l'une des sept provinces est le Québec, vous avez, dans les faits, un veto du Québec, mais la règle est plus souple. Dans l'une de ses conditions, le Québec demandait un veto au sujet de la formule d'amendement en ce qui concerne le Sénat et aussi, je crois, au sujet de la création de nouvelles provinces. Seriez-vous d'accord avec moi pour dire que la création de nouvelles provinces ne pose probablement pas de difficultés insurmontables pour le Québec et qu'il s'agit essentiellement d'une question qui intéresse l'Ouest?

Nous avons donc les sept et le 50 p. 100 pour les trois premières conditions: la société distincte, l'immigration et le pouvoir de dépenser. La quatrième condition concerne la Cour suprême et je ne pense pas que ceci crée de grandes difficultés. On en arrive donc à la cinquième condition, à nouveau c'est l'unanimité, et c'est le veto à inclure dans la formule d'amendement. Je ne crois pas que la création de nouvelles provinces pose de grands problèmes. Donc, on en revient au Sénat. C'est peut-être la question du Sénat qui est fondamentale.

Nous avons donc que quatre conditions qui représentent le premier volet. Le deuxième serait la façon de débloquer la question du Sénat. Un troisième aspect concernerait les ajouts; on pourrait parler d'amendements indépendants plutôt que de modifications d'accompagnements. Il me semble que ce qui préoccupe le Manitoba, et d'autres, c'est la possibilité d'avoir un «amendement suspendu» qui entrerait en vigueur Dieu sait quand; ils ne veulent pas de cela. Il suffirait d'un autre changement de gouvernement quelque part et tout est perdu. Je crois que la plupart des amendements indépendants suggérés par M. McKenna, par vous-même et par d'autres tombent, pour la plupart, dans la catégorie de ceux qui nécessitent 7 province et 50 p. 100 de la population.

**M. Russell:** Plusieurs d'entre eux sont dans cette catégorie.

**M. Nystrom:** Il me semble que c'est la grande majorité. Serait-il possible d'arriver assez rapidement à un consensus entre sept ou huit provinces d'expression anglaise qui accepteraient la plupart de ces amendements qui pourraient être regroupés d'une façon quelconque de sorte que le Québec n'aurait vraiment pas à les approuver qu'après l'adoption de l'accord du Lac Meech? Une fois le Lac Meech adopté, le Québec pourrait les approuver également. Pourrait-on avoir, en quelque sorte, un processus à trois étapes selon lequel il n'y aurait aucune difficulté en ce qui concerne les quatre premiers éléments de l'accord du Lac Meech, la possibilité d'une solution pour le Sénat, et, en troisième étape, les amendements

[Text]

some way in terms of timing? And is there any way Quebec would agree to your suggestion on the Senate? I will stop there. I will perhaps have one small supplementary afterwards.

**Prof. Russell:** I am not in a position to answer what Quebec will agree to. I am not privy to their discussions in their caucus of the Quebec Liberal Party or the—

• 1345

**Mr. Nystrom:** No, I am fully aware of that, but does that—

**Prof. Russell:** I think the Senate is the key part of your program there. I will come back to that. I would agree with you, in other words. I think the other add-ons you could do without Quebec, although I do not think Quebec is opposed to protecting gender equality or—

**Mr. Nystrom:** No, nor aboriginal rights.

**Prof. Russell:** The committee has had two conferences on aboriginals. That is fine. But I think the breakthrough, the real breakthrough that I would seek—just cutting the thing through—is Quebec's okay. We are on for an elected Senate. We are not committing ourselves at this time to whether it is equal or effective. Those are matters that we have to work on, but we make a full political declaration on Senate reform and that amendment. We agree to that amendment which keeps their veto, either our version of it or the version I talked about to Mr. Bird just a little while ago, an alternative version where you go back to a new kind of formula that says Senate reform requires a majority of the provinces that represent English-speaking Canadians and provinces that represent a majority of French-speaking Canadians.

That could be the breakthrough, but we would have to be careful on rushing amendments through legislatures. That is the one caution.

**Prof. Watts:** Could I add one point about this? It seems to me that Quebec is not likely, although I cannot speak for Quebec either, to be opposed to the elected notion.

The real concern, presumably, that is felt in the west is that Quebec would be reluctant to be equal because it reduces it to one-tenth. It seems to me that this is where some creative thinking has to be done, to try to marry the principle of equality with the recognition which I spoke of earlier of a major national linguistic minority and the effect that happens if that is reduced to less than its population in terms of its impact in national decision-making. I think procedures and provisions could be worked into that. I think there are compromises that are possible.

[Translation]

supplémentaires qui, pour la plupart, sont dans la catégorie «7 et 50»? Serait-il possible d'avoir un calendrier qui prévoirait trois étapes? Le Québec pourrait-il accepter votre suggestion au sujet du Sénat? Je m'arrête ici. J'aurai peut-être une petite question complémentaire ensuite.

**M. Russell:** Il ne m'est pas possible de vous dire ce que le Québec accepterait. Je ne participe pas aux discussions du caucus du parti Libéral du Québec ou aux. . .

**M. Nystrom:** Non, j'en suis parfaitement conscient, mais est-ce que. . .

**M. Russell:** Je crois que la question du Sénat est l'élément essentiel de votre programme. J'y reviendrai. En d'autres termes, je serais plutôt d'accord avec vous. Les autres ajouts pourraient sans doute être acceptés sans le Québec bien que je ne pense pas que cette province s'oppose à protéger l'égalité entre les sexes ou. . .

**M. Nystrom:** Non, ni les droits des autochtones.

**M. Russell:** Le comité a tenu deux conférences au sujet des autochtones. C'est une bonne chose. Mais il me semble que la percée, la vraie percée que je voudrais obtenir, celle qui va au coeur des choses, c'est l'approbation du Québec. Nous allons vers un Sénat élu. Nous ne nous engageons pas, pour le moment, sur la question de l'égalité ou de l'efficacité. Ce sont là des questions qui devront être étudiées, mais nous formulons une déclaration politique complète au sujet de la réforme du Sénat et de cet amendement. Nous acceptons cet amendement qui maintient son veto, que ce soit notre version ou la version dont j'ai parlé avec M. Bird il y a quelques instants, à savoir une solution de rechange selon laquelle on revient à une nouvelle formule disant que la réforme du Sénat nécessite l'approbation d'une majorité des provinces représentant les Canadiens d'expression anglaise et de celles qui représentent les Canadiens d'expression française.

Ceci pourrait ouvrir une porte, mais il ne faudrait pas précipiter la présentation de ces amendements aux assemblées législatives. Il faut une certaine prudence.

**M. Watts:** Pourrais-je ajouter un commentaire? Je ne peux pas non plus parler au nom du Québec, mais il me semble peu probable que les provinces s'opposent à la notion d'élection.

On peut croire que ce qui préoccupe l'Ouest, c'est que le Québec hésiterait à accepter la notion d'égalité qui ramènerait sa représentation à un dixième. C'est ici qu'il faut faire un effort d'innovation et essayer de concilier le principe de l'égalité avec le fait de reconnaître, comme je l'ai déjà dit, l'existence d'une minorité linguistique nationale importante, tenant compte des répercussions sur les prises de décisions nationales si la représentation au Sénat est plus faible que son pourcentage de la population. Il me semble qu'il serait possible de créer des procédures et de prendre des dispositions à ce sujet; certains compromis seraient possibles.

[Texte]

**Mr. Nystrom:** In terms of substance, perhaps there is already a precedent in the Supreme Court. We have one-third of the judges coming from the province of Quebec. Perhaps in the reformed Senate, whatever that is, one-quarter of the senators that roughly reflects. . . and maybe have four regions of the country or five regions or, as Gordon Robertson suggested this morning, different weights to different provinces. But within that, Quebec constitutionally is guaranteed a minimum of one-quarter of the senators.

**Prof. Watts:** I agree, and I think that is why one needs to address that sort of issue. And if one does, then I think one need be less fearful of Quebec being opposed to Senate reform.

The assumption that is often made in the west, I think, is if it is just equal provinces and nothing else, Quebec will be opposed. But if we recognize that there are two principles to be built in here, then there would be a much better chance of getting Quebec's agreement.

**Mr. Nystrom:** So let us go back very quickly over the three areas. I am simplifying, of course, but in terms of the Meech Lake accord as it is, we can pretty well check off distinct society, immigration, spending power, Supreme Court, the duality stuff, there is no really major problem in terms of what we discussed until you get down to the Senate.

So part one would be sort of all the above minus the Senate. Then we get to the Senate; that may be the key. And the other key will be the add-ons that make it acceptable to more Canadians, to the aboriginal people, to perhaps the visible minorities, to other Canadians. If you had that three-pronged package, Meech, Senate, and the add-ons or the free-standing amendments, we are then left with only one little, tiny problem. We will call it the mechanics of timing. How do you wrap all those up with a bow in terms of the timing?

I know most of the add-ons are 7 and 50 and most of them can be done with the English-speaking provinces. McKenna talks of a substantial base support. You get most of that in English-speaking Canada, except that in terms of real legitimacy I cannot see you going ahead without the National Assembly of Quebec in terms of the add-ons. Perhaps they could approve this after there is a substantial block in the other nine provinces. But then, how do you tie it together in terms of timing? You cannot really have a sunset clause on it that everything falls apart unless there is a substantial number of add-ons.

[Traduction]

**M. Nystrom:** En termes de fond, nous avons peut-être déjà un précédent dans la composition de la Cour suprême. Un tiers des juges viennent de la province de Québec. Peut-être que dans un Sénat modifié, quelle que soit sa forme, un quart des Sénateurs qui représenteraient à peu près. . . On pourrait peut-être penser à quatre ou cinq régions. Comme Gordon Robertson l'a suggéré ce matin, on pourrait donner une pondération différente pour chacune des provinces. Dans ce cadre général, la Constitution garantirait au Québec au moins un quart des Sénateurs.

**M. Watts:** Je suis d'accord, et je pense que c'est pour cela qu'il faut aborder ce genre de questions. Si on le fait, l'opposition du Québec à la réforme du Sénat est moins à craindre.

Il me semble que dans l'Ouest, on croit souvent que s'il s'agit uniquement d'égalité entre les provinces, et rien d'autre, le Québec va s'y opposer. Mais si nous reconnaissons qu'il faut tenir compte de deux principes, on a alors une bien meilleure chance d'obtenir l'accord du Québec.

**M. Nystrom:** Reprenons rapidement les trois aspects de la question. Je simplifie beaucoup, naturellement, mais en ce qui concerne l'accord du Lac Meech tel qu'il existe actuellement on peut cocher rapidement les points suivants: société distincte, immigration, pouvoir de dépenser, Cour Suprême, la question de la dualité; notre discussion indique que le problème important n'apparaît que quand on en arrive au Sénat.

Dans un premier temps donc tous les points mentionnés, à l'exclusion du Sénat. Quand on en arrive au Sénat on touche à la question clef. L'autre question importante est liée aux amendements supplémentaires qui rendraient l'accord acceptable pour un plus grand nombre de Canadiens, pour les autochtones, pour, peut-être, les minorités visibles, pour d'autres Canadiens. Si nous avons cet ensemble à trois volets, Meech, Sénat, amendements ajoutés ou indépendants, il ne nous reste qu'un petit, très petit, problème. Nous allons dire qu'il s'agit de la logistique du calendrier. En termes de calendrier, comment peut-on réunir tous ces éléments dans un joli paquet enrubanné?

Je sais que la plupart des amendements ajoutés tombent dans la catégorie «7 et 50» et que la plupart d'entre eux peuvent être adoptés avec uniquement l'accord des provinces d'expression anglaise. Monsieur McKenna parle d'un appui solide. Cet appui vient essentiellement du Canada d'expression anglaise, mais si on parle en termes de légitimité, je ne vois pas comment on peut aller de l'avant sans l'Assemblée Nationale du Québec quand il s'agit de ces amendements supplémentaires. L'Assemblée Nationale pourrait peut-être donner son approbation une fois qu'un bloc important se serait créé dans les neuf autres provinces. Mais, alors, comment régler la question de l'échéancier? On ne peut vraiment pas avoir une clause de temporisation indiquant que tout s'écroule à moins qu'il n'y ait un nombre important d'ajouts.

[Text]

You have a lot of experience in this field. Can you offer us a bit more advice in terms of step four? We have the first three steps, roughly. Surely to goodness, if there is a will there must be a way.

• 1350

**Prof. Russell:** Your committee may be the fourth step. You are a new element in the process. A parliamentary committee has never tried to make an accommodation to the Constitution. One of the objections to the first ministers doing so is of course that they reached the accord in private, behind closed doors, and so on. But you are ventilating and examining ideas in the public eye with a lot of people watching.

The weakness is that you do not have representatives of the provincial governments here. But it may be that between now and May 18 you can obtain enough public support for some of these breakthrough amendments, particularly those we call the add-ons, that deal with minorities and with vulnerable groups who no one ever intended should be adversely affected by the Meech Lake accord.

I think there is a lot of support out there for those amendments, so that if legislatures were invited to ratify those amendments in late May or early June they would not address anew, but would have been out before you. Mr. McKenna has brought up the amendments at this committee and is taking them around the country, so we could perhaps proceed a little more quickly with that kind of public airing of alternatives because of your committee.

**The Chairman:** Thank you.

**Mr. Reid:** I would like to continue on this point. We have been a little cavalier—and I think Norm makes a good point in identifying the three steps and in asking what number four is—but if we take the comments made before, I think you are saying that the process taking place here is particularly important between now and June 23, in terms of both wrapping our arms and getting there, because it may be a process that brings us over the hump.

But as we brush by, saying we can do this with seven provinces and can do that with seven provinces, you did not quite say, but I think you ought to, that it is the sort of smack in the chops that makes the whole thing go away. I recognize that the world changes at 10.15 on the night of June 22, but we are not there yet. I think this is important.

While you tell us, and rightly so, that there must be accommodation all-round, concerns are quite clearly being expressed in some areas and are being held to quite firmly. But they are not concerns that are broadly shared or even broadly understood.

How do we deal with that situation? We have said quite quickly that we can deal with the distinct society clause and with the spending powers clause. We are sending two messages. One is that we can deal with the situation in

[Translation]

Votre expérience dans ce domaine est considérable. Pourriez-vous nous apporter quelques indications au sujet de cette quatrième étape. Voilà les trois premières étapes, en gros. En fin de compte, si on veut, on peut.

**M. Russell:** Votre comité constitué peut-être la quatrième étape. C'est un nouvel élément du processus. Il n'est encore jamais arrivé qu'un comité parlementaire propose une modification à la constitution. L'un des reproches formulés aux premiers ministres est qu'ils ont négocié leur accord en privé, à huis clos. Voilà que vous allez permettre aux idées d'être discutées en public, devant la population.

Le problème est que vous n'avez pas de représentants des gouvernements provinciaux, mais il se peut que vous réussissiez à trouver suffisamment d'appui parmi la population, d'ici au 18 mai, pour faire accepter certaines de ces modifications clés, surtout les modifications d'accompagnement concernant les minorités et les groupes vulnérables, auxquels aucun des auteurs de l'accord n'avait l'intention de nuire.

Je crois que ces modifications jouissent d'un appui considérable dans la société et, si les assemblées législatives étaient invitées à les ratifier, fin mai ou début juin, on considérerait que le débat public a déjà eu lieu. M. McKenna a expliqué ses propositions devant votre comité, et il va le faire dans le reste du pays, ce qui signifie que votre comité permettra peut-être d'avancer un peu plus rapidement que normalement.

**Le président:** Merci.

**M. Reid:** Je voudrais rester sur le même sujet. Je crois que Norm a raison de parler des trois étapes et de demander quelle est la quatrième. Cependant, je me demande si vous n'allez pas trop vite en affaire quand vous dites que le processus auquel nous participons est particulièrement important pour nous permettre de nous jeter dans les bras les uns des autres, d'ici au 23 juin, de façon à surmonter cette crise.

Toutefois, quand vous laissez penser qu'on peut faire telle ou telle chose avec sept provinces seulement, même si vous ne l'avez pas dit en ces termes, c'est précisément le genre de chose qui peut faire tout échouer. Je sais bien que le monde changera à 22h15 le 22 juin, mais nous n'en sommes pas encore là. Ce n'est pas négligeable.

Vous avez raison de dire qu'il faut trouver des accommodements, mais vous savez bien que ceux qui expriment des préoccupations au sujet de l'accord n'en démordent pas. Ce ne sont toutefois pas des préoccupations qui sont largement partagées, ni même largement comprises.

Comment résoudre ce problème? Nous avons dit que nous pourrions très rapidement entériner la clause de la société distincte et la clause relative au pouvoir de dépenser, mais c'est contraire au message du lac Meech.

[Texte]

terms of process because it consists of seven provinces, which comprise two-thirds or 50% of the population.

But we do have to address the concerns expressed. I do not know how we do that, short of either saying they are right and doing something or of going through the process of trying to show they are not right at all and demanding a change, which flows counter to what you have said.

**Prof. Russell:** Yes.

**Mr. Reid:** I am thinking out loud about the conundrum that constantly goes around and that I suspect will get worse over the next while.

**Prof. Russell:** Are you thinking of the fact that nothing in the New Brunswick companion resolution deals with the spending power issue, for example?

**Mr. Reid:** For instance, yes.

**Prof. Russell:** We did not address that aspect this morning.

**Mr. Reid:** Many tell us the spending power item is simply not there.

**Prof. Russell:** My only answer to that, and you may be tired of hearing it, but I really believe it is the right one, is that there is nothing to fear about that clause.

The biggest fear I have is that the clause is overly centralizing and many Quebeckers have that view. I wish that you or anyone you know who thinks the clause is too decentralizing would read the critiques of that clause in Quebec. Because look at what it does. It says the federal government—Parliament—can set the objectives in areas of exclusive provincial jurisdiction.

**Mr. Rompkey:** The clause does not say "Parliament", does it?

**Prof. Russell:** But the clear implication is that Parliament will be doing so. I have not heard anyone complain about that. Who will set the objectives?

• 1355

**Mr. Rompkey:** It does not say that.

**Prof. Russell:** I have not heard anyone complain of that, Mr. Rompkey. Again, who is going to set the objectives? Mr. Robertson was saying they would be set, surely, as they are in the Canada Health Act.

**Mr. Rompkey:** Order in Council.

**Prof. Russell:** Maybe that is an unclear part of the spending power clause, but look at the status quo without it. We do not have anything in the Constitution to say that the federal government can do anything in areas of exclusive provincial jurisdiction. So the complaint is that we are not really pinning down this new federal power, and people find that too decentralizing. I really think it is unreasonable to complain about that spending power, if that is the complaint. I have heard it said that "objectives"

[Traduction]

En effet, cela reviendrait à dire que nous pouvons régler ce problème par une sorte d'artifice procédurier, puisque ces clauses auraient été acceptées par sept provinces représentant deux tiers ou 50 p. 100 de la population.

Mais cela ne répond pas aux préoccupations de fond et je ne sais pas comment nous pouvons nous en sortir, à moins d'en reconnaître la légitimité et d'accepter des changements à l'accord, ce qui serait tout à fait contraire à ce que vous avez dit.

**M. Russell:** Oui.

**M. Reid:** Voilà la difficulté dans laquelle nous nous trouvons, et elle ne peut qu'empirer.

**M. Russell:** Songez-vous, par exemple, au fait que la résolution d'accompagnement du Nouveau-Brunswick ne propose rien au sujet du pouvoir de dépenser?

**M. Reid:** Par exemple.

**M. Russell:** Nous n'en avons pas parlé ce matin.

**M. Reid:** Je me suis laissé dire qu'il n'y a là strictement rien concernant le pouvoir de dépenser.

**M. Russell:** Ma seule réponse à cela, et vous en avez peut-être par-dessus la tête de l'entendre, mais j'y crois profondément, c'est que nous n'avons rien à craindre de cet article.

Ma plus forte crainte est d'ailleurs que cet article est trop centralisateur, et beaucoup de Québécois partagent mon opinion. J'invite quiconque estime que cet article est trop décentralisateur à lire simplement les critiques formulées à ce sujet au Québec. Que dit cet article? Il dit que le gouvernement fédéral, le Parlement, peut établir des objectifs dans les domaines exclusifs des provinces.

**M. Rompkey:** Il n'y a pas dans l'article le mot «Parlement» n'est-ce pas?

**M. Russell:** Mais il est clair que c'est ce qu'il signifie, et je n'ai encore entendu personne contester cela. Qui peut fixer les objectifs?

**M. Rompkey:** Ce n'est pas indiqué dans l'article.

**M. Russell:** Je n'ai encore entendu personne se plaindre de cela, M. Rompkey. Qui d'autre pourrait fixer les objectifs? C'est bien à quoi pensait M. Robertson quand il parlait de la Loi Canadienne sur la santé.

**M. Rompkey:** Ça peut-être fait par décret du Conseil.

**M. Russell:** Ecoutez, peut-être cela n'est-il pas assez clair, mais examinez la situation actuelle, sans cette clause. Il n'y a actuellement rien dans la Constitution qui dise que le gouvernement fédéral peut faire quoi que ce soit dans les secteurs relevant des pouvoirs exclusifs des provinces. Les critiques de l'Accord affirment que ce nouveau pouvoir fédéral n'est pas suffisamment défini, et craignent que cela a un effet excessivement décentralisateur. Je crois qu'il est déraisonnable de

[Text]

should have been the word "standards". Imagine a country coming apart over "standards" versus "objectives". Perhaps it would have been a better word, but for crying out loud, is this place not worth more than that? I hope so.

I think that has to be said. You have to come down to your vital concerns, and I cannot see that as one that has to be addressed. This has already gone, I think, further than many, many people who value federalism would ever go on that spending power in allowing the federal government to encroach on the provincial jurisdiction.

**Mr. Reid:** Of course, the irony is that some of those who are afraid of it say that the federal government is in fact losing that capacity, if it ever had it; it is giving it up.

**Prof. Russell:** Why? Fettering? What do you mean, fettering its discretion now? What about the current situation? What do the people say about that? There was a big challenge to the Canada Health Act brought by the doctors who did not like extra billing going ahead through the courts. They might have won.

This 1936 decision that everyone says was the foundation of the spending power is not a very strong foundation at all. There was a white paper put out by Mr. Trudeau's government in 1969 that acknowledged the constitutional weakness of the basis of the federal spending power. Now at least we are shoring it up, and this is decentralizing.

I have gone on a little too long, but I do not think you can do anything more on that. If people want more centralization than that, they want this country to become much, much less federal, and I do not think we can accommodate the various people in this country and their constitutional views if we get that much more centralized. I just do not think we can.

**Mr. Malone:** I have found this morning to be very, very helpful. Bearing in mind that it may be technically possible to extend the deadline date beyond June 23, it seems to me that if we extend the dated day, we could also extend it 100 years. It is important for Canadians to be getting on with the other important issues that face this country. More importantly, if we get into some unending timeframe, it would encourage Canadians, in an ever broadening circle, to try to seek perfection in a first round set of negotiations. The end result would be that we would be unlikely to ever conclude an appropriate Constitution for ourselves. I guess I would like you to comment on that, because I suspect that as we go forward from this week, we are going to have some groups elsewhere in the country asking us to seek to move beyond June 23. So to the extent that you might put evidence before us that would analyse that question that could come to us, could you please do so?

**Prof. Watts:** Perhaps I will lead off on this one. I am very sympathetic to the point of view you expressed. You

[Translation]

formuler une telle critique au sujet de ce pouvoir de dépenser. D'aucuns prétendent qu'on aurait dû parler de «normes» au lieu «d'objectifs». Est-il concevable qu'un pays puisse se déchirer là-dessus? Peut-être bien que «normes» eût été préférable mais, sacre bleu, est-ce que le Canada ne mérite pas mieux que cela? Je l'espère.

Disons les choses clairement. S'il s'agit de répondre à vos préoccupations fondamentales, celle-là ne peut pas en être une. De fait, j'estime que cette clause va déjà plus loin que beaucoup de partisans de fédéralisme ne le voudraient, étant donné que ce pouvoir de dépenser va autoriser le gouvernement fédéral à empiéter sur les compétences provinciales.

**M. Reid:** Evidemment, l'ironie de tout cela est que les critiques de cette clause affirment qu'elle amènera le gouvernement fédéral à perdre précisément ce pouvoir, pour autant qu'il l'ait jamais eu. Il s'agirait d'un abandon.

**M. Russell:** Pourquoi? Parce qu'on établirait certaines limites à son pouvoir? Mais que dit-on de la situation actuelle? Souvenez-vous que les médecins qui n'aimaient pas la surfacturation souhaitaient contester devant les tribunaux la Loi Canadienne sur la santé. Ils auraient pu gagner.

Tout le monde dit que la décision de 1936 constitue le fondement même du pouvoir de dépenser, mais ce n'est pas un fondement très solide. Le gouvernement Trudeau avait publié en 1969 un Livre blanc reconnaissant la faiblesse constitutionnelle de cette justification du pouvoir fédéral de dépenser. Maintenant, au moins, nous le consolidons, et ce serait de la décentralisation?

J'ai peut-être un peu trop parlé mais je ne vois vraiment pas ce qu'on peut faire de plus là-dessus. Si les gens veulent plus de centralisation que cela, c'est qu'ils veulent un pays beaucoup moins fédéral, et je ne pense pas que nous puissions répondre aux préoccupations des divers groupes de la société si nous centralisons plus. Je ne le crois vraiment pas.

**M. Malone:** J'ai trouvé la discussion de ce matin particulièrement intéressante. Il est vrai qu'il pourrait être techniquement possible de prolonger le délai au delà du 23 juin, mais je crois que si nous nous engageons dans cette voie, nous risquons d'y être encore dans 100 ans. Il est important que les Canadiens puissent s'attaquer aux autres problèmes importants. S'il n'y a pas de délai, les Canadiens seront encore plus encouragés à essayer d'atteindre la perfection dans la première ronde de négociations, et nous aurions alors fort peu de chances de jamais nous doter d'une Constitution satisfaisante. J'aimerais savoir ce que vous en pensez, car je soupçonne que des voix de plus en plus nombreuses vont se faire entendre pour essayer de reporter le délai du 23 juin.

**M. Watts:** Je suis sensible à ce que vous venez de dire. J'avais moi-même dit, dans mon introduction, qu'il était

*[Texte]*

will recall that in my original introductory general remarks, I pointed to the danger of trying to solve all problems each time we amend the Constitution. If we simply say we extend the time limit, the assumption here is that somehow we will solve all the problems, and then eventually we will be able to adopt a constitutional amendment. I think that is a dangerous approach. It is better to start, get something agreed upon, and recognize that it is part of a longer-term process, that it is not just the last thing on constitutional evolution.

• 1400

I caution too about extended time limits, from comparative experience. You will recall that the United States Congress allowed seven years for the adoption of the equal rights amendment. After seven years the required number of states had not endorsed it. So they extended the time limit yet another three years, but then various states started talking about rescinding motions and goodness knows what, and when that time limit expired they still had not got it adopted. One of the dangers of simply extending the time limit is that it postpones facing up to the decisions that have to be made, and in that case decisions that failed to be made. It is one of those not good examples, but horrible examples, if I can put it in that sense.

I realize that time is tight now and there is an awful temptation when you get up to that point to want to extend the time limit. That will give us a bit more time, but I think there are real dangers when one tries to solve all the other problems that do need to be addressed but cannot all be done at once.

Peter may want to add something on this.

**Mr. Malone:** May I ask what message would you have for those non-French-speaking Canadians who believe that if Quebec were to leave Confederation it would be business as usual? There is a large body of them who hold that view. I would appreciate your comments on the record.

**Prof. Watts:** I think we will probably both want to address that question, but I will lead off.

That is the assumption that horrifies me the most, because I am convinced—you put the question in terms of Quebec leaving—that it would be by no means business as usual. I think it would represent radical changes to the state of affairs within the rest of Canada, or whatever you want to call it. In fact, I could go on at quite some length on this, and that is inappropriate at this hour.

There are the short-run and the long-run effects. In terms of the short-run, in my introductory comments I just referred briefly to issues like allocation of the national debt, allocation of national assets, what sorts of monetary arrangements would be appropriate, what sorts of trading relationships, what happens to the minorities left in each part of the country. You will recall what happened at partition in India when India and Pakistan

*[Traduction]*

dangereux d'essayer de résoudre tous les problèmes chaque fois que nous apportons une modification à la Constitution. Si nous acceptons de reporter le délai, on pourra supposer que c'est parce qu'il serait possible de résoudre tous les problèmes d'un seul coup, ce qui me paraît très dangereux. Il est bien préférable de commencer le processus, de nous mettre d'accord sur quelque chose, tout en restant parfaitement conscient que cela fait partie d'un travail de longue haleine et que nous n'avons pas dit notre dernier mot sur l'évolution de notre Constitution.

Il suffit d'ailleurs d'examiner l'histoire d'autres pays pour comprendre le danger des délais excessifs. Souvenez-vous que le Congrès des États-Unis avait prévu sept ans pour l'adoption de l'amendement sur l'égalité des droits. Comme le nombre voulu d'États n'avait pas appuyé cet amendement au bout de sept ans, le délai a été reporté de trois ans, mais d'autres États ont alors commencé à adopter des motions de révocation de leur accord originel. En fin de compte, à l'expiration de ce nouveau délai, l'amendement n'avait toujours pas été accepté par un nombre suffisant d'États. L'un des risques de la prorogation du délai est qu'elle reporte notre obligation de prendre des décisions difficiles. L'exemple américain me paraît particulièrement éclairant à ce sujet.

Je sais bien que le délai actuel est très court et qu'on risque d'être fort tenté de le proroger. Certes, cela nous donnerait un peu plus de temps, mais le vrai danger, me semble-t-il, est de croire que l'on peut résoudre tous les problèmes d'un seul coup.

Peter veut peut-être ajouter quelque chose.

**M. Malone:** Que pouvez-vous donc dire aux Canadiens non francophones qui croient que la sécession du Québec ne serait pas très grave? Il y en a beaucoup qui le pensent.

**M. Watts:** Nous voudrions peut-être tous les deux répondre à cette question, mais je vais commencer.

Je dois vous dire que c'est pour moi l'hypothèse la plus effrayante, car je suis convaincu que tout changerait si le Québec nous quittait. Je crois qu'il y aurait alors une modification radicale de la situation dans le reste du Canada, ou du pays qui subsistera alors. En fait, je pourrais en parler très longtemps, mais je ne pense pas que nous en ayons le temps.

Une telle décision aurait des effets à court terme et à long terme. À court terme, j'en ai parlé brièvement dans mon introduction, il s'agirait de problèmes tels que la répartition de la dette nationale, la répartition des actifs nationaux, les arrangements monétaires, les relations commerciales, la situation des minorités dans chacune des deux parties du pays. Souvenez-vous ce qui s'est passé en Inde lors de la création du Pakistan. Je ne dis pas que la

*[Text]*

were created. I am not saying it will be that horrendous, but what has happened in my experience of studying federations that have dissolved is that no matter how coolly you say you will address the problem, no matter how much they have said in other instances that then they would renegotiate a relationship, the emotions take over, the acrimony arises.

That very movement produced a civil war in the United States and produced one in Switzerland, two very civilized countries. We are not talking about Third World federations. In each case a secession movement produced that, because in that sort of situation the difficulties of working these out coolly and rationally provide an enormous emotional heat, and that would worry me in terms of the short run.

In terms of the long run, my view, speaking as an English Canadian, is that Canada would be the loser to be without Quebec. I think that we benefit from the diversity, from the bilingual character of the country in terms of the character of Canada, in terms of our tolerance for diversities. I worry about that a little now in terms of some of the language expressed, but I think historically the tolerance that has been said to be characteristic of Canada has been related to the fact that we have recognized and attempted to accommodate this diversity. That would be gone. And what is more, the heat of the moment would certainly help to destroy it even further.

I think we are losers in terms of the character of the country. Economically I think both halves would be losers. Both halves could be viable; I am not saying they could not exist. There are lots of small states in the world much smaller than Quebec or the rest of Canada. But I think economically we would both be losers.

So you can see I feel very passionately that it would make an enormous difference, and if any English Canadian thinks it through carefully they would come to the same conclusion. It is only when they callously say let us get rid of these frustrations that they may say that. But I think if they would think carefully they would realize English Canada would be worse off.

**Ms Browes:** If 23 million Canadians had had an opportunity to be here with us this morning to have the jolting statements, the dramatic statements, to awaken all Canadians to the urgency of this issue, it would have been the greatest desire of the people around this table, I am sure. You are to be commended for the work you are reaching out with.

A number of my questions have been asked, but I have two short questions. One relates to the Canada clause of the Manitoba resolution and how you see that

*[Translation]*

situation serait aussi horrible ici, mais mon étude de la dissolution de certaines fédérations me montre que même si on déclare qu'on examinera le problème avec sang-froid, de façon à renégocier calmement une nouvelle relation, les émotions prennent inévitablement le dessus, avec le ressentiment.

C'est précisément cela qui a débouché sur la guerre civile aux États-Unis et en Suisse, deux pays très civilisés. Nous ne parlons pas ici de fédération du tiers monde. Chaque fois, c'est un mouvement de sécession qui a produit ces conflits car, dans ce genre de situation, il est très difficile de garder son sang-froid et de ne pas se laisser emporter par l'émotion. C'est donc cela qui me préoccuperait à court terme.

À long terme, et je m'exprime ici comme Anglo-canadien, j'estime que le Canada s'appauvrirait sans le Québec. J'estime que notre diversité nous enrichit. Je parle ici de la nature bilingue de notre pays, et de notre tolérance face à la diversité. Certes, certaines déclarations que j'entends aujourd'hui m'inquiètent beaucoup, mais je crois que la tolérance que d'aucuns estiment être la caractéristique fondamentale du Canada provient du fait que nous avons toujours voulu accepter cette diversité. Cette qualité disparaîtrait et, ce qui est encore plus grave, l'émotion de la séparation contribuerait encore plus à sa destruction.

Je crois donc que nous y perdriions, pour ce qui est de la nature même du pays. Sur le plan économique, les deux moitiés seraient perdantes. Certes, je ne dis pas qu'elles ne seraient pas viables et qu'elles ne pourraient pas exister; il y a suffisamment de petits États dans le monde, bien plus petits que le Québec ou le reste du Canada pour montrer que ce ne serait pas le cas. Il n'empêche que nous y perdriions tous les deux, du point de vue économique.

Comme vous pouvez le voir, je suis passionnément convaincu que cela changerait radicalement la situation, et je suis sûr que tout Anglo-canadien qui y réfléchit sérieusement parviendra à la même conclusion. C'est seulement quand certains veulent exprimer sommairement leurs frustrations qu'ils disent le contraire. Si on y réfléchit bien, une telle décision nous serait très néfaste.

**Mme Browes:** Ah, si seulement nos 23 millions de Canadiens avaient eu la possibilité d'entendre vos déclarations, ce matin, cela leur aurait probablement fait comprendre la gravité de la situation. C'est ce que nous voudrions tous, j'en suis sûre. Je vous félicite pour ce que vous essayez de faire.

Je n'ai que deux brèves questions à poser. L'une concerne la clause Canada de la résolution du Manitoba. Comment envisagez-vous l'accommodement dont vous

[Texte]

accommodation you speak of within it. Also, would you touch briefly on the notion some have of section 15 of the Charter being required within Meech Lake?

**Prof. Russell:** The Canada clause in the Manitoba task force—and I think British Columbia has a similar proposal you will probably hear about. . . One way of dealing with it, if it seemed necessary to deal with it to reach an accommodation, would be to write an addition to the preamble to our Constitution. Our original preamble was written in 1867, and it talks about the provinces of New Brunswick, Nova Scotia, and Ontario wishing to form a federal union under the principles of the United Kingdom constitution. We could go on and add other principles that have become important in Canada, for instance the recognition of our aboriginal people as our first people, the duality of Canada, the multicultural nature, and so on. We build some of those principles into a preamble.

I would only do that if it seemed that was necessary to reach an accommodation. Professor Watts and I have tried our hands at drafting that kind of a preamble, and if the committee is interested we will leave it with you.

You may wonder why the caution. Well, I think we can try to do too much at once. We have been on that theme all morning. I am just a little worried about tossing more and more constitutional amendments on the table. But again, I would toss it on the table if it seemed necessary. I think something like what I have described can be written.

**Ms Browes:** I think we would welcome that work you have done.

I would like to suggest, Mr. Chairman, we receive that.

**Prof. Russell:** We will make sure you have a copy, Mr. Chairman.

About section 15, and why not put it in the non-derogation clause, well, for a very practical reason. I think the interpretation clause should affect the way equality rights are experienced in Quebec. Take the area of immigration adjustment and assimilation. Quebec is very, very anxious that new immigrants to Quebec assimilate into the French culture. They do not have a notion that all cultures should be equal in that sense in Quebec. It is important for their survival on this continent as a distinct *québécois* people. I think it would defeat part of the purpose of this—it may be heresy to some people listening—interpretation clause to say it cannot touch the equality clause in the Charter. It would just be self-defeating.

**M. Desjardins:** Merci, monsieur le président.

Depuis 9 heures ce matin nous avons des débats passionnants et complexes et je vous suggère qu'on

[Traduction]

parlez à ce sujet? Pourriez-vous d'autre part dire quelques mots du rapport existant entre l'article 15 de la Charte et l'Accord du lac Meech?

**M. Russell:** La clause Canada a été proposée par le comité du Manitoba, et je crois que la Colombie Britannique formulera bientôt une proposition semblable, dont vous entendrez sans doute parler. S'il était nécessaire de l'adopter pour trouver un accommodement, il suffirait de l'ajouter en préambule à notre Constitution. Le préambule d'origine, rédigé en 1867, disait que les provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de l'Ontario souhaitent former une union fédérale selon les principes de la Constitution du Royaume-Uni. Nous pourrions donc y ajouter d'autres principes devenus importants pour le Canada, par exemple la reconnaissance des populations autochtones, la dualité, le multiculturalisme, etc.. Nous pourrions établir ces principes dans le préambule.

Je ne serais toutefois prêt à le faire que si c'était absolument nécessaire pour trouver un accommodement. Le professeur Watts et moi-même avons tenté de rédiger un tel préambule et, si cela peut vous intéresser, nous vous laisserons le fruit de nos efforts.

Vous vous demandez sans doute pourquoi je suis aussi prudent. C'est parce qu'il ne faut pas essayer de faire trop à la fois, comme nous le disons depuis ce matin. Je ne tiens pas à ce qu'il y ait de plus en plus d'amendements constitutionnels qui soient déposés sur la table. Toutefois, si c'était absolument nécessaire, je serais prêt à l'accepter.

**Mme Browes:** Nous serions très heureux de voir le texte que vous avez rédigé.

Je propose que nous recevions ce document, monsieur le président.

**M. Russell:** Nous vous en adresserons un exemplaire, monsieur le président.

En ce qui concerne l'article 15, il y a une raison très pratique pour laquelle on ne veut pas y appliquer la clause non dérogoire. A mon sens, la clause interprétative devrait avoir une influence sur la manière dont s'appliquent les droits à l'égalité au Québec. Prenez le secteur de l'immigration, et de l'assimilation des immigrants. Le Québec tient beaucoup à ce que ces nouveaux immigrants assimilent la culture française. Il ne croit pas que toutes les cultures devraient être égales à l'intérieur de son territoire, et c'est important pour la survie d'un peuple québécois distinct sur ce continent. A mon avis, et je vais peut-être en choquer certains, nous irions à l'encontre même de la clause de la société distincte si nous disions que la clause d'égalité de la Charte est absolument intouchable. Les deux choses seraient contradictoires.

**Mr. Desjardins:** Thank you, Mr. Chairman.

We have heard complex and fascinating statements, since 9 o'clock, this morning, and I suggest we complicate

[Text]

complique un peu plus le débat. Mais j'estime que s'il y a des gens qui peuvent répondre à la question que je veux soulever, ce sont bien les gens que nous avons devant nous aujourd'hui.

• 1410

Je vais poser ma question mais j'ai un petit préambule à faire. Je pense que tout le monde s'entend ici pour dire que l'entente du lac Meech ne concède absolument aucun droit et aucun pouvoir au Québec au détriment des autres provinces. Je pense que c'est très clair dans l'esprit des gens que nous avons rencontrés.

Partant de là, ce n'est pas un cadeau que le Canada fait au Québec que de l'accueillir dans la famille canadienne. Ce n'est que lui reconnaître un droit fondamental de faire partie de la famille canadienne. Il est bien sûr que le Québec, lui aussi, a ses dossiers prioritaires. Le Québec vous parlerait probablement d'environnement, de communications, de développement régional.

Comment allons-nous donc faire dans l'hypothèse où l'Accord du lac Meech est signé le 23 juin et où le Québec également veut amener des dossiers importants à la table constitutionnelle? Comment allons-nous faire pour concilier, à partir de la résolution d'accompagnement de M. McKenna, les dossiers du Québec? Quelle est la mécanique ou comment voyez-vous, après le 23 juin si l'Accord du lac Meech est signé, que les dossiers importants du Québec vont être conciliés avec la résolution d'accompagnement de M. McKenna?

**Prof. Russell:** You are assuming, sir, the Meech Lake accord has been signed by all 10 provinces and we are now going on to deal with other constitutional matters, like Senate reform and a definition of aboriginal rights in the Constitution, just to take, I think, the two top priorities?

**Mr. Desjardins:** Yes.

**Prof. Russell:** Well, Quebec would be very involved, which it has not been since 1982; it would now be very involved, I assume, in the discussion of both those matters. We have discussed its interest as the province with the majority of Canada's French-speaking population; it would certainly be keen on recognizing that role in Senate reform. It would also be keenly interested in the rights of aboriginal people and how they will be accommodated in Quebec.

**M. Desjardins:** Oui, mais si le Québec a des dossiers comme l'environnement, les communications et le développement régional qu'il aimerait voir inscrits dans une ronde de négociations suivant l'Accord du lac Meech, est-ce que cela lui serait possible et dans l'affirmative, comment pourrait-il le faire?

**Prof. Russell:** Oh, I see, if Quebec wants some changes in the division of powers, say in the area of the environment, wants some clarification of the roles of the two levels of government in environmental protection?

[Translation]

things a little bit further. But if anybody can answer the question I want to raise, it has to be you.

Before asking my question, I would like to make a short comment. Everybody agrees that the Meech Lake Accord does not grant Quebec rights or powers to the detriment of the other provinces. I think this is very clear for all those we have met.

This being said, the agreement is not a gift from Canada to Quebec, in order to welcome the province into the Canadian family. It is only the recognition of the basic right of the province to be part of the Canadian family. Obviously, Quebec also has priority issues to deal with, such as the environment, communications or regional development.

Supposing that the Meech Lake Accord is signed on June 23, if Quebec then wants to put some important issues on the table, how will we go about it? Considering Mr. McKenna's companion resolution, how are we going to be able to deal with Quebec's issues? If the Meech Lake Accord is ratified, how will it be possible to deal with the important issues that Quebec will want to discuss, in the context of Mr. McKenna's companion resolution?

**M. Russell:** Votre hypothèse est que l'Accord du lac Meech aurait alors été signée par les dix provinces et qu'il faudrait alors traiter des autres questions constitutionnelles, comme la réforme du Sénat et la définition des droits des autochtones, qui sont deux questions prioritaires.

**M. Desjardins:** C'est cela.

**M. Russell:** Tout d'abord, le Québec participerait directement aux discussions, ce qui n'est plus le cas depuis 1982. Nous avons discuté de son intérêt particulier à l'égard de la réforme du Sénat, puisque c'est la province où se trouve la majeure partie de la population francophone du Canada. Je suis sûr que le Québec serait également très intéressé à discuter des droits des autochtones et de leur protection à l'intérieur de ses frontières.

**Mr. Desjardins:** Yes, but what would happen if Quebec wanted to deal with issues such as the environment, communications or regional development, in the next round of negotiations, after Meech Lake? Would it be possible, and how?

**M. Russell:** Je vois. Vous envisagez le cas où le Québec souhaiterait certains changements dans la répartition des pouvoirs, par exemple dans le secteur de l'environnement, de façon à préciser les rôles respectifs des deux niveaux de gouvernement?

[Texte]

Well, any province can introduce a resolution to amend the Constitution. A lot of people do not realize that. British Columbia has actually been the most aggressive province on that score, because it has wanted to get "property" in the Charter of Rights and Freedoms. But any province that wants to launch a campaign to change the Constitution, to redefine the division of powers in some way, can do so by introducing a resolution.

**M. Desjardins:** Merci.

**The Chairman:** I think we have a short question by Mr. Anawak, and Mr. Robinson also wanted to ask a short question. I think we will be here until 7 or 8 p.m. Mr. Anawak.

**Mr. Anawak (Nunatsiaq):** I am prepared to stay until 7 or 8 p.m. Thank you, Mr. Chairman. It is hard to keep emotions under control when we are being asked to trust, realizing we have had 500 years of trust and we have not gotten very much out of the last 500 years, when we have been here for the last 4,000 years and in other cases 36,000 years. So it is very hard to say yes, we trust you. I do not think anyone doubts that. I think we still have some people living in Third World conditions in Canada.

When things such as our objections to the Meech Lake accord are pointed out. . . And I am not sure whether it was Mr. Russell or Mr. Watts who said Meech is not a perfect document, which has been said over and over again and we all know that. We want some amendments to Meech but we are being asked to just pass it and then we will work on the amendments.

• 1415

I recall a saying that two wrongs do not make a right. I feel in this case there are two wrongs and they do not make a right. One is the way Meech Lake was drawn up. The second is that we are being asked to just pass Meech as it is and we will try to right the situation later. It is very hard to accept those things.

We are being asked to give and take. We have to have that attitude of give and take. However, it seems to me that the people who support passing the Meech accord as it is are not exactly being asked to do the same thing. People are making the assumption that one is wrong and the other is right. It seems to me that we are on the wrong side if we are asking for amendments. There has to be some give and take. I think the attitude has to change that both are not necessarily wrong. There have to be some negotiations in there.

I would like to see whether there is any way of changing the attitude that Meech is. . . I know it is not written in stone. There is only one set that has been written in stone, and it has stood for thousands of years. This is not written in stone. I think it is a matter of a little willingness on both sides—I think we have social

[Traduction]

Eh bien, toute province peut proposer une résolution de modifications de la Constitution, et je dois dire que beaucoup de gens ne le savent pas. C'est d'ailleurs la Colombie Britannique qui a fait le plus d'effort à ce sujet, car elle voulait que la notion de «propriété» soit incluse dans la Charte des droits et libertés. Toute province qui souhaite lancer une campagne de réforme de la Constitution, pour redéfinir la répartition des pouvoirs, peut le faire en proposant une résolution.

**Mr. Desjardins:** Thank you.

**Le président:** Je crois que M. Anawak et M. Robinson souhaitent chacun poser une brève question, et nous devons en terminer, car nous pourrions rester ici jusqu'à 19 heures ou 20 heures.

**M. Anawak (Nunatsiaq):** Je suis tout à fait prêt à rester ici jusqu'à 19 heures ou 20 heures. Merci, monsieur le président. Il est difficile de garder son calme quand certains en appellent à notre confiance, alors que cette confiance ne nous a pas rapporté grand-chose depuis 500 ans, à nous qui sommes ici depuis 4,000 ans, et pour certains depuis 36,000 ans. Il est donc très difficile pour nous de dire, oui, nous vous faisons confiance. J'espère que personne n'en doute. Il y a toujours au Canada des gens qui vivent dans les mêmes conditions que le tiers monde.

Parlons de nos objections à l'Accord du lac Meech. Je ne sais plus si c'est M. Russell ou M. Watts qui a dit que l'Accord n'est pas parfait, et nous le savons tous, on ne cesse de le répéter. Nous souhaitons à ce que des modifications soient apportées à l'accord du lac Meech, mais on nous dit qu'il faut l'adopter tel quel et qu'on s'occupera après de le changer.

Je tiens à rappeler que deux maux ne font pas un bien. À mon avis, c'est précisément la situation dans laquelle nous nous trouvons. Le premier mal est la manière dont l'accord du lac Meech a été rédigé. Le deuxième est qu'on nous demande de l'adopter tel quel pour essayer de le corriger plus tard. Il est très difficile d'accepter cela.

On nous demande de faire des concessions. On nous demande de faire preuve de souplesse. Par contre, les gens qui sont en faveur de l'accord du lac Meech ne semblent pas particulièrement prêts à adopter la même attitude. On ne peut pas avoir tort et raison à la fois. Il me semble qu'on estime que nous avons tort si nous demandons des amendements. À mon avis, il faut être prêt à faire des compromis. Notre attitude doit être que les deux parties n'ont pas nécessairement tort mais qu'elles doivent négocier pour trouver une entente.

J'aimerais voir s'il serait possible de changer en quoi que ce soit l'attitude selon laquelle l'accord du lac Meech représente presque les tables de la loi. Il n'y a qu'une série de tables de la loi, et elles existent depuis des milliers d'années. Ceci, ce n'est pas les tables de la loi. Il suffirait simplement que les deux parties fassent preuve d'un

*[Text]*

willingness—to try to come up with a compromise so that we can come together and pass Meech by June 23.

I just wanted to go back to Mr. Robinson's question, which I do not think was clearly answered. At what level do we start trusting? What level does the government start saying to us that yes, it is doing something? At what level do we get concrete assurances that we can indeed trust? We want to trust. I would just like to ask for some comments on those.

**Prof. Watts:** In response, Mr. Chairman—and Peter may wish to add something—I had thought we were trying to emphasize that there had to be give on both sides; that is, there were not rights and wrongs with only one side having to give way. The constant use of the term “accommodation” by my colleague recognizes that element.

Our concern is how do you build up that trust? I think part of it has to be with the supporters of Meech Lake. I am talking not only about Quebec but also about a lot of other governments or legislatures that have supported Meech Lake. They have to go that extra mile to build up the trust of those who are concerned by—as we have suggested—taking certain initiatives before June 23 as part of building up that trust.

I think our plea is to seek an accommodation. We are not saying to adopt Meech Lake and then after June 23 start addressing these questions. We are saying to start addressing them now. At the same time our concern is to let us not assume that every constitutional amendment can be an act of perfection. There is an old saying that the perfect is the enemy of the good. I think it is one of our worries at the moment that the notion we cannot adopt anything unless it is perfect means something that is needed and will be a step along the way may get set aside to disastrous effect.

I hold a lot of sympathy for your concern and a feeling that we must do something. This is why I cited the American example earlier whereby an act of commitment, trust was built up and it was followed through. I am not thinking of this just as a way of getting agreement. It is something that must be followed through with a clear commitment to follow through. We have said ourselves that is is not a flawless document, but then neither was the British North America Act or the 1982 constitutional amendment. They were both enormous achievements for the building of this country. If in 1867 or 1982 we had waited for perfection, we would not have had anything. So I think we have to make an achievement and a commitment. I do not know if Peter wants to add anything here.

*[Translation]*

minimum de bonne foi pour trouver un compromis, afin que nous puissions adopter ensemble l'accord du lac Meech d'ici au 23 juin.

Pour en revenir à la question de M. Robinson, à laquelle je ne pense pas que vous ayez clairement répondu. À partir de quand pourrions-nous commencer à faire confiance aux autres? À partir de quand pourrions-nous considérer que le gouvernement nous a donné des assurances concrètes qui méritent notre confiance? Nous voulons lui faire confiance, mais je voudrais savoir seulement ce qui pourrait justifier cette confiance.

**M. Watts:** Peter voudra peut-être ajouter quelque chose à ma réponse, monsieur le président. Nous avons expliqué que notre position est qu'il faut que les deux parties soient prêtes à lâcher un peu de lest. Autrement dit, il n'y a pas de droit ou de tort absolu de l'un ou l'autre des deux côtés. Vous en avez confirmation dans le fait que mon collègue parle constamment de faire des «accommodements».

La question est de savoir comment justifier cette confiance. Je crois que le processus doit partir des partisans du lac Meech. Je ne parle pas seulement du Québec, mais aussi des autres gouvernements ou assemblées législatives qui appuient l'accord du lac Meech. C'est à eux qu'il revient de faire ce pas supplémentaire requis pour justifier la confiance de ceux qui expriment des réticences envers l'accord, et de faire ce pas supplémentaire avant le 23 juin.

Notre appel est un appel au compromis. Nous ne disons pas qu'il faille adopter l'accord du lac Meech puis commencer à s'attaquer à ces problèmes après le 23 juin. Nous disons qu'il faut s'y attaquer dès maintenant, mais nous affirmons en même temps qu'il ne faut pas s'imaginer que toute modification constitutionnelle peut être un acte de perfection. N'oubliez pas que le mieux est l'ennemi du bien. C'est précisément ce qui nous inquiète, cette idée qu'on ne peut rien faire tant que ce n'est pas parfait, car cela signifie que quelque chose dont nous avons absolument besoin maintenant, pour progresser, risque d'être mis de côté, avec des conséquences désastreuses.

Je suis profondément sensible à votre préoccupation et à votre demande que l'on fasse quelque chose. C'est d'ailleurs pour cela que j'ai évoqué plus tôt l'exemple américain, qui était fondé sur un engagement à faire quelque chose. Je ne songe pas ici seulement à la nécessité de trouver une entente, je songe tout autant à l'obligation que nous avons de prendre clairement l'engagement de continuer le processus après. Nous reconnaissons parfaitement que ce n'est pas un document sans faille, mais l'Acte du Nord britannique ou l'amendement constitutionnel de 1982, ne sont pas non plus parfaits. Cela ne les a pas empêché de constituer des progrès considérables pour notre pays. Si nous avions attendu la perfection, en 1867 ou 1982, nous attendrions encore. À mon avis, l'important est d'agir et de s'engager à agir. Peter souhaite peut-être ajouter quelque chose.

[Texte]

[Traduction]

• 1420

**Prof. Russell:** I cannot look you in the eye and tell you to trust anyone. I am always amazed by aboriginal people, the trust you had, which has been betrayed. So I cannot ask you that. I can say, though, that if we can get this Meech Lake thing through with the accommodation we put forward earlier, and which is in the New Brunswick proposal, which includes an agreement now to meetings with the aboriginal people to define their constitutional rights, we agree that is part of the accommodation. That should be done now. I think we can make some progress where we have not made enough progress in dealing with the questions of aboriginal rights, which have not been dealt with properly. We still do not have a Constitution based on the consent of aboriginal people. We are quite a way from that, and I agree with that.

**Mr. Anawak:** In asking for some amendments, we are not asking for a perfect document. We are asking for some improvements to an imperfect document, and that is all.

**Prof. Watts:** We are advocating the same improvements.

**Mr. Anawak:** I just wanted to show how left out we feel. If you just look at that thing up there, I believe it says "from sea to shining sea". I do not know how to read Latin, but I think that is essentially what it says. People forget. Even when Canada was joined together, there was always a third sea. Thank you.

**Mr. Robinson:** I also want to make the point that in terms of this question of trust, which is so fundamentally important with respect to aboriginal peoples and others, I guess a commitment to further conferences. . . It can be questioned whether that really will engender that degree of trust, given the demonstrable failure of a similar commitment in the previous round of constitutional debate, saying simply that we are going to keep talking. I suspect we are going to be hearing from aboriginal groups on Thursday that this is not going to be enough, but we will see.

**Prof. Russell:** Again, we come back to the point about whether we can settle all that. There is so much to settle on that front. Today we just heard that there is an agreement in principle to the comprehensive land claim agreement in the Mackenzie Valley. We are making progress in the eastern Arctic. We have not even started with the B.C. groups, the Nishga and so on in your province, Mr. Robinson. I have no doubt that there is enormous work to be done, but if we have to hold up the resolution of this Quebec round to satisfactorily deal with that business, I do not think we will succeed.

**M. Russell:** Je ne peux pas vous regarder en face en vous demandant de faire confiance à qui que ce soit. Je suis d'ailleurs toujours profondément étonné de la réserve de confiance phénoménale des autochtones, qu'on a constamment trahis. Je ne peux pas honnêtement en appeler à votre confiance. Je peux cependant vous dire que si cet Accord du lac Meech est adopté, avec le compromis que nous avons proposé plus tôt et qu'on retrouve dans la proposition du Nouveau-Brunswick, nous aurons fait un pas en avant. Ce compromis signifie qu'on acceptera de tenir des réunions constitutionnelles avec les peuples autochtones pour définir leurs droits constitutionnels. Nous estimons que cela doit se faire. J'estime que nous pouvons faire des progrès là où nous en avons pas fait suffisamment, c'est-à-dire au sujet des droits des autochtones, qui n'ont pas été traités de façon satisfaisante. Nous n'avons pas encore de constitution qui ait recueillie l'assentiment des peuples autochtones. Nous en sommes encore loin, je le reconnais.

**M. Anawak:** Quand nous demandons des amendements, ce n'est parce que nous voulons un document parfait. C'est simplement parce que nous demandons quelques améliorations à un document imparfait.

**M. Watts:** Nous recommandons les mêmes améliorations.

**M. Anawak:** Je tenais simplement à ce que vous sachiez combien nous nous sentons exclus. Regardez cette devise là-haut «A mari usque ad mare». C'est le peu de latin que je connais. Les gens oublient. Même quand le Canada a été constitué, il y avait une troisième mer. Merci.

**M. Robinson:** J'aimerais faire quelques remarques au sujet de cet appel à la confiance, qui est tellement fondamental pour les peuples autochtones. Je ne sais pas si l'engagement de tenir d'autres conférences pourra justifier cette confiance, étant donné l'échec patent de l'engagement semblable qui avait été pris lors de la ronde de négociations constitutionnelles précédentes. Je ne sais s'il suffira de dire que nous allons continuer à parler. Je soupçonne que les témoins autochtones qui s'adresseront à nous jeudi viendront nous dire que ce ne sera pas suffisant. Nous verrons bien.

**M. Russell:** Le problème est de savoir si nous avons la moindre possibilité de nous en sortir. Il y a encore beaucoup de choses à régler en ce qui concerne les autochtones. Nous avons entendu dire aujourd'hui qu'une entente de principe a été négociée au sujet de la revendication territoriale globale de la vallée du Mackenzie. Nous faisons également des progrès dans l'Arctique oriental. Nous n'avons même pas encore commencé avec les groupes de la Colombie-Britannique, comme les Nishga, dans votre province, monsieur Robinson. Il ne fait donc aucun doute que nous avons encore énormément de pain sur la planche mais, si nous devons bloquer la résolution de cette ronde du Québec

[Text]

**Mr. Robinson:** My question is a very specific one with respect to one of the five fundamental conditions of Quebec, and that is on the distinct society. In view of the fact that obviously—at least I think it is obvious—that provision applies exclusively to Quebec in many different dimensions, certainly not just language, because in many different dimensions Quebec is a distinct society, why is it necessary to have the consent—I am speaking from a technical, legal, constitutional point of view—of seven provinces representing 50% of the population? Under section 43 of the Constitution, as I read it, amendments which apply to only one province, and that is a very general provision. . . . There are a couple of specific examples of the kind of amendment, one of which is “any amendment. . . . that relates to the use of the English or the French language within a province. . . . may be made by proclamation” between the Parliament of Canada and the province affected.

If distinct society only applies to Quebec, which it does, why is it necessary then, in your submission, as you say it is, to have consent of seven provinces and 50% of the population? Why could it not be done under section 43 of the Constitution by the two levels of government affected?

**Prof. Russell:** Because it is linked to the duality of Canada, which is expressed in paragraph 2.(a), and it is within that Canada so described that—

• 1425

**Mr. Robinson:** But that is because the way this is drafted—

**Prof. Russell:** I think that is the proper way to draft it. Quebec is not a distinct society in an abstract way; it is in a concrete way. It is the province in the country with a French majority and English minority. That is its distinctiveness, and it is in a Canadian-wide setting.

**Mr. Robinson:** But if we wanted to explicitly refer to Quebec's distinctiveness in that particular context, and redraft a constitutional amendment that specifically addresses that concern, why could that not be done under section 43?

**Prof. Russell:** It is possible—possible.

**The Chairman:** As you point out, all these rights and these things that we should seek to define are not defined in a vacuum; they are defined against a social and historical setting, and I guess that is why our institutions in those documents are not interpreted in the same ways they would be in other countries. It is an interesting point.

[Translation]

pour tenter de résoudre les problèmes des autochtones, je ne pense pas que nous réussissons.

**M. Robinson:** Je voudrais poser une question très précise au sujet de l'une des cinq conditions fondamentales du Québec, la clause de la société distincte. Étant donné qu'il était évident, tout au moins dans mon esprit, que cette clause concerne exclusivement le Québec, et pas seulement pour ce qui est de la langue, étant donné que le Québec est une société distincte à de nombreux égards, pourquoi est-il nécessaire d'avoir le consentement de sept provinces représentant 50 p. 100 de la population? Je parle ici d'un point de vue purement technique, purement constitutionnel. Si je comprends bien l'article 43 de la Constitution, les amendements s'appliquant à une seule province ne sont pas assujettis à cette exigence, et c'est bien le cas dont nous parlons ici. On donne d'ailleurs quelques exemples, notamment qu'un amendement concernant l'utilisation de l'anglais ou du français à l'intérieur d'une province peut être adopté par proclamation du Parlement du Canada et de la province concernée.

Si la clause de la société distincte ne s'applique qu'au Québec, ce qui est le cas, pourquoi est-il nécessaire, comme vous l'indiquez dans votre mémoire, d'obtenir le consentement de sept provinces et de 50 p. 100 de la population? Les deux gouvernements concernés ne pourraient-ils pas adopter cette modification en vertu de l'article 43?

**M. Russell:** C'est parce que cette clause est reliée à la dualité du Canada, exprimée à l'alinéa 2(a), et c'est dans ce contexte que le Canada est décrit. . . .

**M. Robinson:** Mais c'est parce que la manière dont le texte a été formulé. . . .

**M. Russell:** Je crois que c'est comme cela qu'il faut le formuler. Le Québec n'est pas une société distincte de manière abstraite mais de manière concrète. C'est la province du Canada où se trouve une majorité française avec une minorité anglaise. Voilà ce qui fonde son caractère de façon distincte, mais dans l'ensemble canadien.

**M. Robinson:** Mais si nous voulions renvoyer explicitement au caractère distinct du Québec dans ce contexte particulier, et reformuler un amendement constitutionnel l'exprimant spécifiquement, pourrions-nous pas le faire uniquement en vertu de l'article 43?

**M. Russell:** Peut-être bien, peut-être bien.

**Le président:** Comme vous le dites, ces droits que nous essayons de définir n'existent pas hors-contexte. Il faut les définir par rapport à une toile de fond sociale et historique, et je suppose que c'est pour cela que notre Constitution ne peut pas être interprétée de la même manière au Canada qu'elle pourrait l'être dans un autre pays. C'est cependant une remarque intéressante.

[Texte]

My first question is one I have asked all witnesses. Do you agree that the same premise that led to the signing of the Meech Lake accord in 1987 is still there today, and that we should still seek to meet the objectives the premiers of Canada set for themselves in the summer of 1986, when they met and decided the next round would seek to get Quebec's signature on the Constitution? You agree, I take it. Do you agree with the five conditions?

On the five conditions—maybe this question is more properly put to you, Mr. Watts—you refer to the fact that it was five. Would you like to comment on the decision made by the Premier of Quebec, which I do not think is without precedent, to come to the table with five, when just a few months before, under the theme of *le beau risque*, Mr. Lévesque had decided to present 22 different requests? That may give us an opportunity to better understand the context of Meech Lake.

Finally, would you comment on what Meech Lake resulted in? Because if I remember correctly, they came to the table and put five issues on the table, but the end result did not reflect only that.

**Prof. Watts:** Basically, you have almost led me to the answers I would have given anyway. The first point is that those who have studied the progress from the Quiet Revolution through to 1987 would agree that in terms of various proposals advanced at various times by governments or parties in Quebec, the five questions Mr. Bourassa brought forward represent the most modest of the requests that have come forward from the Quebec government. Indeed, one of my colleagues drew my attention just last week to a comment in which he said:

Given the modesty of those requests, only in Canada could we have so much angst about a constitutional amendment that basically simply confirms, with modest adjustments, the status quo.

Yes, it does make a difference, it does make changes—but compared to those proposed in the 1960s, 1970s, and early 1980s, they are relatively modest proposals.

I think that is the first point to be borne in mind when English Canadians, of whom I count myself as one, react to those requests. In terms of what happened at Meech Lake, there is sometimes an assumption in general writing about it—I would not attribute it to everyone—that Quebec came with its five requests, and then everybody just fell down and adopted them. It is not so. If one looks at the actual form in which the accord was reached, Quebec's five requests were modified and adapted to ensure the principle of equality of provinces was married to them as closely as could be.

Quebec itself made some compromises. It is important for that to be recognized at this stage, when people say the supporters of Meech Lake, and particularly Quebec, are being uncompromising in saying take Meech Lake and then we will proceed with other things. Quebec's view, as

[Traduction]

Ma première question sera celle que je pose à tous les témoins: Estimez-vous que l'argument qui a justifié la signature de l'Accord du lac Meech en 1987 reste aussi valable aujourd'hui, c'est-à-dire que nous devrions toujours tenter d'atteindre les objectifs que s'étaient fixés les premiers ministres du Canada l'été de 1986, à savoir obtenir la ratification de la Constitution par le Québec? Vous êtes d'accord, si je comprends bien. Êtes-vous aussi d'accord avec les cinq conditions?

Peut-être devrais-je poser cette question à M. Watts. Que pourriez-vous dire de la décision prise par le premier ministre du Québec, qui n'avait à mon avis aucun précédent, de venir à la table de négociation avec cinq conditions, alors que quelques mois auparavant, sous le thème du «beau risque», M. Lévesque avait décidé de présenter 22 conditions? Peut-être cela nous permettra-t-il de mieux comprendre le contexte dans lequel a été formulé l'Accord du lac Meech.

Finalement, pourriez-vous nous faire quelques commentaires sur le résultat de l'Accord du lac Meech? Si je me souviens bien, le Québec a placé ses cinq conditions sur la table et le résultat final ne reflétait pas cela.

**M. Watts:** Mes réponses figurent déjà en filigrane dans vos questions. Sur le premier sujet, ceux qui ont étudié l'évolution depuis la révolution tranquille jusqu'en 1987 conviennent que, parmi les diverses propositions formulées par les différents gouvernements ou partis au Québec, les cinq conditions de M. Bourassa représentaient vraiment l'ensemble le plus modeste jamais formulé par un gouvernement québécois. De fait, l'un de mes collègues attirait justement la semaine dernière mon attention sur cette question, en disant:

Étant donné le caractère très modeste de ces demandes, il n'y a vraiment qu'au Canada que l'on puisse trouver tellement d'angoisse existentielle au sujet d'un amendement constitutionnel qui se contente fondamentalement de confirmer le statu quo, avec quelques rajustements mineurs.

Certes, il y a quelques différences mais comparer aux exigences des années 60, 70 et du début des années 80, ces conditions étaient relativement modestes.

J'estime que c'est la première chose qu'il faut garder présente à l'esprit quand un Anglo-canadien, comme moi, examine ces demandes. Les analystes ont parfois tendance à croire que, quand le Québec est arrivé avec ses cinq demandes, tous les autres se sont couchés et les ont adoptées. Ce n'est pas vrai. Si on examine la forme finale de l'Accord du lac Meech, on constate que les cinq demandes du Québec ont été modifiées et adaptées pour garantir le respect le plus étroit possible du principe de l'égalité des provinces.

Le Québec aussi a fait des compromis. Il est important de le reconnaître aujourd'hui, quand d'aucuns affirment que les partisans du lac Meech, surtout le Québec, sont intraitables. Si je comprends bien l'opinion du Québec, c'est qu'il a déjà fait des compromis au lac Meech, en

[Text]

I understand it—and I do not speak as a Quebecker—is it made the compromises at Meech Lake in 1987 from its original five requests. Granted, those five requests were in large part embodied in Meech Lake. But it was not in the precise form Quebec brought them forward, and they were added to and modified to take account of the concerns of other provinces.

• 1430

**The Chairman:** I would emphasize that point. I think it is important to Canadians listening to us today to understand objectively the feelings of people in every part of the country.

Certainly from the Quebec point of view, if the starting point was that first there was an agreement that there would be a Quebec round, that secondly there would be five issues brought to the table—which was a major decision for a Quebec government, five issues brought, as compared to what the traditional positions were—and that furthermore there would be a compromise around the discussions for these. There was a fourth element, the signing of a document. It was put to the legislatures.

I think it is easier for Canadians to understand the reaction of Quebeckers when they are told by other people that they are intransigent. I think people can easily, or should, understand that there is a bit of shock of ideas there. I am not sure that it is well understood.

I also recognize that in other parts of the country, as people react emotionally, they do not enjoy being told some of the things said last week by other people. I say this so that I think we can appreciate, as you are trying to convey, that this is a moment for accommodation we are looking for now. We have to be able to appreciate these feelings.

**Prof. Watts:** I want to add one point. I think it may not have received enough attention in English Canada. It seems to me that Quebec's experience in 1981 must inevitably leave it with the fear that once again the concerns of Quebec could be marginalized in the constitutional amendment process when all sorts of other amendments are brought forward as an alternative, or a quid pro quo, or what have you.

Bear in mind that in 1981 it was a culmination of nearly 20 years of pressures, requests, and so on from Quebec for constitutional review, yet the result turned out to be one in which its government was the one government, or its assembly the one assembly, that did not consent to it.

I can understand why, at this present time, there could be considerable concern within Quebec that emphasis on a companion resolution or what have you might end up once again forgetting about Quebec's concerns and turning to the concerns of English Canada. It would be a real tragedy if once again English Canada, preoccupied

[Translation]

1987, à partir de ses cinq demandes d'origine. Certes, ces cinq demandes se retrouvent en grande mesure dans l'Accord du lac Meech, mais pas sous la forme précise qu'avait souhaité le Québec, car on y a apporté quelques modifications pour tenir compte des préoccupations des autres provinces.

**Le président:** Je tiens à souligner cette réponse. Il me paraîtrait important que les Canadiens qui nous écoutent aujourd'hui comprennent objectivement le sentiment des citoyens de chaque partie du pays.

Du point de vue du Québec, le point de départ était qu'il fallait qu'on accepte que la ronde suivante serait la ronde du Québec, et qu'il y aurait cinq questions sur la table de négociation. Cela constituait une décision majeure pour le gouvernement québécois, de ne venir qu'avec cinq demandes, par rapport aux exigences traditionnelles. D'autre part, le Québec, dans l'Accord du lac Meech, acceptait déjà un compromis à partir de ces demandes. Le quatrième élément concernait la signature du document, qui devait être soumis aux Assemblées législatives.

Je crois qu'il est probablement plus facile aux Canadiens de comprendre la réaction des Québécois quand d'autres leur disent qu'ils sont intransigeants. Je crois que les gens devraient comprendre plus facilement la situation réelle. Je ne suis pas sûr que ce soit le cas.

Je sais également que les gens qui réagissent émotivement à cette situation, dans les autres régions, n'apprécient pas ce qu'ils ont pu entendre la semaine dernière, de la bouche d'autres personnes. Je dis cela pour qu'on comprenne bien, comme vous avez tenté de le dire, que l'heure est venue de chercher un accommodement. Pour cela, il faut que l'on comprenne bien les sentiments des deux côtés.

**M. Watts:** Vous ajoutez une chose, qui n'a peut-être pas suscité suffisamment d'intérêt au Canada anglais. Il me semble que l'expérience qu'a connu le Québec en 1981 doit inévitablement lui faire craindre qu'une fois encore ses objectifs risquent d'être marginalisés dans le processus d'amendement constitutionnel, quand on voit arriver sur la table toute sorte d'autres propositions pour sortir de l'impasse.

Souvenez-vous que 1981 constituait l'aboutissement de près de 20 années de pressions et de demandes du Québec pour réformer la Constitution, et qu'il s'est avéré ensuite que c'est ce gouvernement-là, ou cette Assemblée législative-là, qui n'a pas pu donner son consentement au résultat final.

Il est donc à mon sens tout à fait compréhensible qu'on craigne au Québec que cette résolution d'accompagnement entraîne encore une fois la mise de côté des préoccupations et objectifs du Québec pour ne résoudre que les préoccupations du Canada anglais. Il serait tragique que le Canada anglais, soucieux de ses seuls

[Texte]

with its own concerns, set aside Quebec's concerns in the process. I can understand the concerns that might exist there.

**The Chairman:** You have spoken at length about Senate reform. This has now become a major element of what we are hearing through the hearings. You have no preference on where that action could come from; this action on Senate reform that you are looking for might as well come from a provincial than from a federal legislature.

**Prof. Russell:** I think it has to come from three governments in particular: Quebec, Ontario, and the federal government are crucial here. I really think they have to commit themselves to Senate reform.

In our submission to you, we say that we would like all 10 governments to do it. I do not think there would be any trouble with the Western provinces, except they would want more than a commitment to paragraph 1.(e).

I am sure Mr. Wells could commit himself to Senate reform. I think most of the maritime provinces might support it. But I think it is crucial to central Canada. What everybody must understand about this triple-E Senate idea is that it means a reduction of central Canada's power in national policy-making. I say that as a central Canadian. That is what we have to give up. That is our accommodation. It is a big one. It is one we are going to have to make.

**The Chairman:** Would you not also find that there would be a fear in Quebec that this is only another step in the evolution that they have experienced through national institutions in this country that even precede Confederation, when the two Houses were first formed and equal, when the francophones were a majority in Canada? It then became rep-by-pop when the anglophones became a majority in this country. Now we have moved into this federal state. The Quebec province now has 24 seats in the Senate.

Since then we have evolved to other major institutions in our country that we want to recognize through this process, among them first ministers conferences that make Quebec one province out of 10. The next step would be to reduce the number of senators in the province of Quebec from 24 to equal. . .

• 1435

If you were to follow the line of that I think you would have to conclude that this is the further minorization of both the province of Quebec and the position of francophones in Canada. Would that be your assessment?

**Prof. Watts:** I can see this would be the fear, but I think we have both stressed that this depends upon the form of

[Traduction]

intérêts, en arrive encore une fois à laisser de côté les intérêts du Québec. Je n'ai aucun mal à comprendre l'inquiétude du Québec à cet égard.

**Le président:** Vous avez longuement parlé de la réforme du Sénat, qui est aujourd'hui devenu un élément important du débat. Vous ne semblez avoir aucune préférence quant à l'origine d'un éventuel projet de réforme, provinciale ou fédérale.

**M. Russell:** Il me semble qu'un tel projet devrait venir de trois gouvernements en particulier: le Québec, l'Ontario et le gouvernement fédéral. Il me paraît crucial que les trois s'engagent en ce qui concerne la réforme du Sénat.

Nous disons dans notre mémoire que nous préférerions que les dix gouvernements prennent cet engagement, mais je ne pense pas qu'il puisse y avoir de vraies difficultés avec les provinces de l'Ouest, sauf dans la mesure où elles voudront probablement plus qu'un engagement à l'alinéa 1.e).

Je suis sûr que M. Wells pourrait prendre un engagement à l'égard de la réforme du Sénat, et je crois que la plupart des provinces maritimes pourraient l'appuyer. C'est donc au Canada central que le problème est crucial, à mon avis. Ce qu'il faut bien comprendre au sujet de ce projet de Sénat triple-E, c'est qu'il signifie que les pouvoirs de décision du Canada central seraient réduits. Quand je dis cela, je m'exprime comme citoyen venant des provinces centrales. C'est cela que nous devons accepter d'abandonner. C'est là le compromis que nous devons être prêts à faire. C'est beaucoup demander, mais c'est ce que nous devons accepter.

**Le président:** Ne croyez-vous pas que le Québec puisse craindre que cela ne constitue qu'une autre étape dans l'évolution de nos institutions nationales depuis une époque précédent même la Confédération, lorsque les deux chambres originelles étaient égales, alors que les francophones étaient majoritaires au Canada? C'est quand les anglophones sont devenus majoritaires qu'on a parlé de représentation selon la population. On est ensuite passé à cet état fédéral, mais la province du Québec a aujourd'hui 24 sièges au Sénat.

Depuis lors, d'autres institutions ont évolué, notamment les conférences des premiers ministres, où le Québec n'est qu'une province parmi dix. L'étape suivante consistera à diminuer le nombre de sénateurs du Québec pour arriver à l'égalité au Sénat.

Si on poursuit ce raisonnement, ne peut-on conclure que cela va encore accentuer la position minoritaire de la province du Québec, et des francophones au Canada? Qu'en pensez-vous?

**M. Watts:** Je comprends qu'on puisse le craindre, mais nous avons tous les deux clairement souligné que tout

[Text]

Senate reform. It seems to me to simply alone emphasize the principle of provincial equality and not incorporate whether it is in terms of the processes, procedures, or composition of the Senate, some allowance for that concern for a very significant linguistic minority within the country.

I have tried to stress that this element has to be brought into it, and experience in other federations does. As a federation, speaking comparatively, no other federation does as little for the representation of its minorities in the national policy-making bodies as does Canada. I am speaking in comparative terms about federations. Therefore, we must take that into account as part of the package that gets put together for Senate reform.

**The Chairman:** In the spirit of accommodation, Mr. McCurdy, who is a friend of mine, would like to ask you a question on multiculturalism before I wrap up.

**Mr. McCurdy:** Thank you, Mr. Chairman. I really appreciate that.

You probably heard me this morning pose the question which was predicated upon the perception held by perhaps 40% of the population that when one talks about duality and of Meech Lake, one is talking about an historic dialogue of which they are not a part.

In reading the booklet, reassurances are provided to the multicultural community—and I mean by that the ethnocultural communities and the racial minorities—that Meech Lake does not affect their rights. However, Meech Lake does not guarantee their rights, and neither does the Charter guarantee their rights.

Section 27 recognizes Canada's multicultural heritage, which I think the most straightforward interpretation would conclude means that you only recognize history. It provides no rights. Even though it is an interpretive clause, it is very difficult to ascertain what that means. Furthermore, where those rights are guaranteed in the most specific way, in section 15 it is subject to the notwithstanding clause.

My question to you really is can you conceive of amendments to the Charter that would reassure that community that the distinct society clause—which you assure us will not compromise our rights but at the same time throws it open to interpretation by the Supreme Court—can you conceive of amendments that would reassure that 40% of the population, perhaps through an amendment to section 27, which would be more specific about what rights go along with the existence of the multicultural heritage or by perhaps of the elimination of the application of the notwithstanding clause to section 15 quite specifically, that would not compromise what we perceive to be the desire of Quebec and would not compromise Meech Lake but would reassure the rest of us?

**Prof. Watts:** Perhaps I will start, then Peter can correct me. I have certainly not tried to draft such a clause, but it

[Translation]

dépendra de la forme du nouveau Sénat. Parler simplement de l'égalité provinciale, sans intégrer cette notion aux questions de processus, de procédure ou de composition du Sénat, ne peut être suffisant. Il faudra bien sûr prévoir quelque chose pour la minorité linguistique très importante de notre pays.

J'ai tenté de souligner que cet élément doit être pris en considération dans la réforme du Sénat, comme cela s'est fait dans d'autres fédérations. En fait, par comparaison, aucune autre fédération ne fait aussi peu que le Canada pour ce qui est de la représentation de ses minorités dans les organes nationaux de décision. J'estime donc qu'il faut tenir compte de cela quand on parle de réforme du Sénat.

**Le président:** Dans un esprit de compromis, M. McCurdy, qui est un de mes amis, souhaite vous poser une question sur le multiculturalisme avant de conclure la séance.

**M. McCurdy:** Merci, monsieur le président. Je vous suis très reconnaissant.

Vous avez probablement entendu ma question de ce matin, qui était fondée sur l'impression qu'ont à peu près 40 p. 100 des citoyens canadiens que, quand on parle de dualité et de lac Meech, on parle d'un dialogue historique dont ils sont exclus.

Certes, on s'efforce dans cette brochure de rassurer la communauté multiculturelle, je veux parler des collectivités ethnoculturelles et des minorités raciales, que le lac Meech n'entamera en rien ses droits. Toutefois, ni le lac Meech, ni la Charte ne les garantissent.

L'article 27 reconnaît le patrimoine multiculturel du Canada et, si je voulais interpréter cet article de la manière la plus simple possible, je dirais qu'il ne fait que reconnaître l'histoire. Il n'accorde aucun droit. Même si c'est un article d'interprétation, il est très difficile de savoir ce qu'il signifie. Par contre, quand ces droits sont garantis de manière explicite, c'est-à-dire à l'article 15, c'est dans un article qui est assujéti à la clause nonobstant.

Ma question est la suivante: peut-on envisager qu'on apporte un jour à la Charte des amendements lui donnant certaines garanties par rapport à la clause de la société distincte? Certes, vous affirmez qu'elle n'entamera en rien nos droits mais, en même temps, elle ouvre la possibilité que ceux-ci soient interprétés en fonction de celle-là par la Cour suprême. Pourrait-on donc envisager un amendement, peut-être à l'article 27, pour définir de manière plus précise les droits associés au patrimoine multiculturel, ou en éliminant l'application de la clause nonobstant à l'article 15, pour montrer aux 40 p. 100 de Canadiens que leurs droits ne seront pas compromis, tout en réussissant à ne pas compromettre l'Accord du lac Meech, c'est-à-dire le désir du Québec tel que nous l'entendons?

**M. Watts:** Je vais commencer et Peter pourra me corriger. Je n'ai évidemment pas tenté de rédiger un tel

[Texte]

seems to me that this is one of the issues that we as Canadians must address, not just in relation to Meech Lake but for the future.

When I was a commissioner on the Pepin-Robarts commission, I was very much struck by an opinion survey we took in which we asked respondents to classify how they envisaged Canada. The one phrase that had an overwhelming majority, and much support in Quebec as well, was the description of Canada as a homeland of many peoples. I think that is a very important concept for us to keep in the forefront.

• 1440

My concern is that in enhancing the rights and recognizing those of the multicultural element of our peoples, we not try to resolve all those problems in a couple of months when we are faced with a deadline. It goes back to this notion that we cannot solve all problems all at once. We must identify that as a problem to progress and deal with. I am not trying to put it off—I emphasize that.

Quebec is becoming increasingly multicultural in practice, in terms of immigrants and so on. So I think the recognition of that multicultural element in all parts of Canada—British Columbia is the next distinct society of Canada, with the large number of Asian peoples coming there and so on—

**The Chairman:** Newfoundland.

**Prof. Watts:** Newfoundland, yes. I do not want to get into a game here—

**The Chairman:** Please do not.

**Prof. Watts:** —of which is most distinctive and so on. I firmly believe this is an important area on our continuing constitutional agenda, but once again I go back to what I said earlier. We cannot solve all our problems in order to solve the first one. We have to take it step by step. It is quite right to commit to it and I fully agree with the importance of this, the importance of reassurance. There is some reassurance in section 16, but perhaps not adequate reassurance. I agree that we need to face these issues.

**The Chairman:** Thank you for the comments. We have listened to you very attentively. I want to thank you for your great patience. You have demonstrated a great deal of sincerity and I think creativity in coming before this committee. Your contribution will be invaluable.

What I have drawn from your testimony is that you support the Meech Lake accord and that is the basic premise upon which you are here today. You also support the New Brunswick effort, which will help break the

[Traduction]

article, mais il me semble que c'est l'une des questions auxquels nous devons répondre collectivement, pas seulement par rapport au lac Meech, mais pour notre avenir.

Quand je faisais partie de la commission Pepin-Robarts, nous avons fait un sondage d'opinion dans lequel nous demandions aux répondants d'indiquer comment ils envisageaient le Canada de demain, et les résultats m'avaient profondément frappés. L'expression qu'avaient choisie une majorité écrasante de répondants, et qui avait également reçu beaucoup d'appui au Québec, décrivait le Canada comme étant la patrie de nombreux peuples. Ce concept me paraît tout à fait important.

Ce que je crains, si on veut renforcer et reconnaître les droits des groupes multiculturels, c'est qu'on tente encore une fois de résoudre tous ces problèmes en quelques mois. J'en reviens à notre idée de base: nous ne pouvons pas résoudre tous les problèmes d'un seul coup. Certes, le problème que vous venez d'évoquer est légitime, mais il faudra s'en occuper plus tard. Soyez cependant certains que je ne veux pas, en disant cela, le minimiser en quoi que ce soit.

Le Québec devient de plus en plus multiculturel, notamment par son immigration. En conséquence, la reconnaissance de la dimension multiculturelle de toutes les régions du Canada... la Colombie-Britannique est la prochaine société distincte du Canada, avec le grand nombre de citoyens asiatiques qu'elle accueille... .

**Le président:** Terre-Neuve.

**M. Watts:** Terre-Neuve, oui. Je ne veux pas jouer le petit jeu... .

**Le président:** Ne le faites pas.

**M. Watts:** ... de savoir quelle est la société la plus distincte. Je suis fermement convaincu que cela constitue un élément important de notre futur programme de réforme constitutionnelle mais, je reviens à ce que je disais plus tôt, nous ne pouvons pas espérer résoudre tous les problèmes de façon à résoudre le premier. Il faut faire de l'étapisme. Je reconnais parfaitement qu'il est important que l'on obtienne un engagement à cet égard, de façon à pouvoir rassurer les groupes multiculturels. L'article 16 donne certaines assurances, mais peut-être pas suffisantes. Je conviens qu'il va falloir s'attaquer à ces problèmes.

**Le président:** Merci beaucoup. Nous vous avons écouté avec beaucoup d'attention et nous tenons à vous remercier de votre extrême patience. Vous avez témoigné de beaucoup de sincérité et de créativité en venant vous adresser à notre comité. Votre contribution nous est précieuse.

Je retire de votre témoignage que vous appuyez l'Accord du lac Meech, et que c'est l'élément fondamental de votre argumentation d'aujourd'hui. Vous appuyez cependant aussi l'effort du Nouveau-Brunswick, dans la

[Text]

impasse and which may help correct some of the flaws in the accord. You recognize that there are some flaws there, and you of course do all of this in the spirit that was decided in 1986 by the premiers of Canada: the political decision made then still stands now.

We appreciate your contributions, especially putting squarely in front of us the problem of timing. We are going to have to work very hard on that one. Your suggestions with regard to section 28—aboriginal rights, new provinces, Senate reform—are very much appreciated.

I also took note of how you think the process of defining the acceptable amending formula to Meech Lake, or the companion resolution, should be approached. Your paragraph four states that it must not undermine Meech on the one hand, and secondly, deal with primary concerns. So I think you have deliberately chosen those words on how to approach Mr. McKenna's resolution. Thank you very much for your contribution.

Mr. Ouellet mentioned this morning that it is too bad some witnesses cannot be heard elsewhere across the country as we travel. I think that may not be excluded; you may be heard elsewhere. Thank you for being so accommodating about accommodation.

We will convene tomorrow at 3.15 p.m. in this room. We are now adjourned.

[Translation]

mesure où il peut contribuer à nous sortir de l'impasse et à corriger certains des défauts de l'Accord, car vous reconnaissez qu'il y a des défauts dans l'Accord. Vous faites cependant tout cela dans l'esprit de ce qui avait été décidé en 1986 par les premiers ministres du Canada, ce qui signifie que la décision politique prise à l'époque garde toute sa légitimité.

Nous vous remercions de votre contribution, notamment d'avoir franchement présenté tout cela face au problème de la date limite. Nous allons nous en occuper très sérieusement. Nous vous sommes très reconnaissants de ce que vous avez dit au sujet de l'article 28, des droits des autochtones, des nouvelles provinces et de la réforme du Sénat.

Je note également ce que vous avez dit au sujet de la recherche d'une formule d'amendement acceptable pour l'Accord du lac Meech, c'est-à-dire de la résolution d'accompagnement. Vous avez tenu à souligner que cette résolution ne doit en aucun cas saper l'Accord du lac Meech, et qu'elle doit porter exclusivement sur les préoccupations primordiales. Voilà donc, si j'ai bien compris, comment vous envisager la résolution de M. McKenna. Je vous en remercie beaucoup.

M. Ouellet a dit ce matin qu'il est regrettable que certains témoins ne puissent pas être entendus dans tout le pays, mais je ne vois pas pourquoi cela serait exclu. Vous aurez peut-être la possibilité de vous faire entendre ailleurs. Je vous remercie d'avoir été tellement accommodant au sujet des accommodements.

Nous reprendrons demain dans cette salle, à 15h15. La séance est levée.













*If undelivered, return COVER ONLY to,  
Canadian Government Publishing Centre,  
Supply and Services Canada,  
Ottawa, Canada, K1A 0S9*

*En cas de non-livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à  
Centre d'édition du gouvernement du Canada,  
Approvisionnement et Services Canada,  
Ottawa, Canada, K1A 0S9*

WITNESSES

*From the Canadians for a Unifying Constitution:*

Gordon Robertson;

J.H. Warren.

*Individuals:*

Peter H. Russell, Professor of Political Science,  
University of Toronto;

Ronald L. Watts, Professor of Political Studies and  
Director of the Institute of Intergovernmental  
Relations, Queen's University.

TÉMOINS

*De Les Canadiens en faveur de l'Accord constitutionnel:*

Gordon Robertson;

J.H. Warren.

*A titre particulier:*

Peter H. Russell, professeur de science politique,  
Université de Toronto;

Ronald L. Watts, professeur d'études politiques,  
directeur de l'Institut des relations  
intergouvernementales, Université Queen's.

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 4

Wednesday, April 11, 1990

Chairman: Hon. Jean Charest

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 4

Le mercredi 11 avril 1990

Président: L'hon. Jean Charest

*Minutes of Proceedings and Evidence of the Special Committee to study*

*Procès-verbaux et témoignages du Comité spécial pour examiner le*

# The Proposed Companion Resolution to the Meech Lake Accord

# Projet de résolution d'accompagnement à l'Accord du lac Meech

RESPECTING:

Order of Reference of March 27, 1990, relating to the study of the Proposed Companion Resolution to the Meech Lake Accord

CONCERNANT:

L'Ordre de renvoi du 27 mars 1990, relativement à l'étude du projet de résolution d'accompagnement à l'Accord du lac Meech

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)



Second Session of the Thirty-fourth Parliament,  
1989-90

Deuxième session de la trente-quatrième législature,  
1989-1990

SPECIAL COMMITTEE TO STUDY THE PROPOSED  
COMPANION RESOLUTION TO THE MEECH LAKE  
ACCORD

*Chairman:* Jean Charest

*Vice-Chairman:* David MacDonald

Members

J.W. Bud Bird  
Ethel Blondin  
Pauline Browes  
Gabriel Desjardins  
Dorothy Dobbie  
Robert Kaplan  
Arnold Malone  
Lorne Nystrom  
André Ouellet  
André Plourde  
Ross Reid  
Svend Robinson  
William Rompkey—(15)

(Quorum 8)

François Prigent @tuc2 Jacques Lahaie

*Clerks of the Committee*

Pursuant to Standing Order 114(3):

On Wednesday, April 11, 1990:

Jack Anawak replaced Ethel Blondin.

COMITÉ SPÉCIAL POUR EXAMINER LE PROJET  
DE RÉSOLUTION D'ACCOMPAGNEMENT À  
L'ACCORD DU LAC MEECH

*Président:* Jean Charest

*Vice-président:* David MacDonald

Membres

J.W. Bud Bird  
Ethel Blondin  
Pauline Browes  
Gabriel Desjardins  
Dorothy Dobbie  
Robert Kaplan  
Arnold Malone  
Lorne Nystrom  
André Ouellet  
André Plourde  
Ross Reid  
Svend Robinson  
William Rompkey—(15)

(Quorum 8)

*Les greffiers du Comité*

François Prigent @tuc2 Jacques Lahaie

Conformément à l'article 114(3) du Règlement:

Le mercredi 11 avril 1990:

Jack Anawak remplace Ethel Blondin.

## MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, APRIL 11, 1990

(6)

[Text]

The Special Committee to Study the Proposed Companion Resolution to the Meech Lake Accord met at 3:40 o'clock p.m. this day, in Room 253-D, Centre Block, the Chairman, Jean Charest, presiding.

*Members of the Committee present:* J.W. Bud Bird, Pauline Browes, Jean Charest, Gabriel Desjardins, Dorothy Dobbie, Robert Kaplan, Arnold Malone, Lorne Nystrom, André Ouellet, André Plourde, Ross Reid, Svend Robinson, William Rompkey.

*Other Members present:* Warren Almand, Fernand Robichaud, Nic Leblanc, David Macdonald.

*Witnesses: From the Fédération des francophones Hors Québec:* Guy Matte, President; Aurèle Thériault, Director General. *From Alliance Québec:* Robert Keaton, President; Dr. Graeme Decarie, Chairman of the Board; Kathleen Weil, Director, National Issues.

*In attendance: From the Library of Parliament:* Jacques Rousseau, Research Officer. Gary Levy, Private consultant.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated March 27, 1990, relating to the Study of the Proposed Companion Resolution to the Meech Lake Accord (*see Minutes of Proceedings, Tuesday, April 3, 1990, Issue No. 1*).

Guy Matte made an opening statement and, with Aurèle Thériault, answered questions.

At 5:13 o'clock, p.m., the sitting was suspended.

At 5:20 o'clock, p.m., the sitting resumed.

Robert Keaton made an opening statement and, with the other witnesses, answered questions.

At 7:00 o'clock p.m., the Committee proceeded to sit *in camera* to consider its future business.

It was agreed,—That the Committee approve the proposed budget of \$467,200 for the Special Committee for the period from March 27, 1990 to May 18, 1990 and that the Chairman be authorized to present the said budget to the Board of Internal Economy.

It was agreed,—That the Committee advertise in major daily newspaper throughout Canada and in such other newspaper as required for compliance with the official language policy of the House of Commons for the purpose of inviting submissions and requests to appear and the deadline for submission of briefs be April 30, 1990.

It was agreed,—That the advertisement indicate that impaired interpretation services are available at the Committee's hearings upon request.

At 8:30 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Jacques Lahaie  
Clerk of the Committee

## PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 11 AVRIL 1990

(6)

[Traduction]

Le Comité spécial chargé d'examiner le projet de résolution d'accompagnement à l'Accord du lac Meech se réunit aujourd'hui, à 15 h 40, dans la salle 253-D de l'édifice du Centre, sous la présidence de Jean Charest (*président*).

*Membres du Comité présents:* J.W. Bud Bird, Pauline Browes, Jean Charest, Gabriel Desjardins, Dorothy Dobbie, Robert Kaplan, Arnold Malone, Lorne Nystrom, André Ouellet, André Plourde, Ross Reid, Svend Robinson, William Rompkey.

*Autres députés présents:* Warren Almand, Fernand Robichaud, Nic Leblanc, David Macdonald.

*Témoins: De la Fédération des francophones hors Québec:* Guy Matte, président; Aurèle Thériault, directeur général. *D'Alliance Québec:* Robert Keaton, président; Graeme Decarie, président du conseil; Kathleen Weil, directrice des affaires nationales.

*Aussi présents: De la Bibliothèque du Parlement:* Jacques Rousseau, attaché de recherche. Gary Levy, consultant privé.

Le Comité reprend les travaux prévus à son ordre de renvoi en date du mardi 27 mars 1990, soit l'étude du projet de Résolution d'accompagnement à l'Accord du lac Meech (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 3 avril 1990, fascicule n° 1*).

Guy Matte fait un exposé puis, avec Aurèle Thériault, répond aux questions.

A 17 h 13, la séance est suspendue.

A 17 h 20, la séance reprend.

Robert Keaton fait un exposé puis, avec les autres témoins, répond aux questions.

A 19 h, la séance se poursuit à huis clos et le Comité délibère de ses travaux à venir.

Il est convenu,—Que le Comité approuve le budget proposé au montant de 467 200\$ pour la période allant du 27 mars au 18 mai 1990, et que le président soit autorisé à le soumettre au Bureau de régie interne.

Il est convenu,—Que le Comité annonce dans les grands quotidiens du Canada et dans tout autre journal selon la politique des langues officielles de la Chambre des communes, afin d'inviter le public à témoigner et à soumettre des mémoires ceux-ci devant parvenir au plus tard le 30 avril 1990.

Il est convenu,—Qu'il soit précisé dans la publicité que des services d'interprétation spéciaux seront à la disposition des personnes handicapées qui en feront la demande.

À 20 h 30, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité  
Jacques Lahaie

[Text]

## EVIDENCE

[Recorded by Electronic Apparatus]

Wednesday, April 11, 1990

• 1540

**Le président:** À l'ordre!

Le Comité reprend son étude du projet de résolution d'accompagnement à l'Accord du lac Meech.

Mesdames et messieurs, j'aimerais tout d'abord faire quelques remarques à propos des affaires du Comité.

Nous devons entendre cet après-midi le Comité canadien d'action sur le statut de la femme, mieux connu sous le nom de NAC. Il a décliné l'invitation de manière officielle hier. Je ne vais pas commenter davantage, sauf pour dire que le Comité tente d'être le plus ouvert et le plus accessible possible. Si jamais le NAC désirait comparaître devant nous, je suis sûr que les membres du Comité prendraient en considération une telle demande avec beaucoup d'attention.

Deuxièmement, le gouvernement de Terre-Neuve a émis un communiqué de presse pour manifester ses inquiétudes quant aux dates limites pour la remise des mémoires. Les gens ont jusqu'au 12 avril, c'est-à-dire demain, pour remettre une présentation d'une seule page, et jusqu'au 19 avril pour envoyer leur mémoire complet. Le gouvernement de Terre-Neuve a manifesté ce matin son inquiétude quant à ces dates.

So the Government of Newfoundland and Labrador has publicly voiced very strong concern on the time constraints put before it in terms of producing the one-page brief and the full brief by April 19. I think I can speak on behalf of all members of the committee today in saying the committee will be as flexible as it can in receiving these one-page briefs.

We intend to examine this issue together at our organizational meeting after hearing our witnesses today, but I think I can assure those who feel the timeframes are too short that the committee will be very flexible. We certainly want to have an opportunity to listen to the people of Newfoundland and Labrador and every part of the country, bearing in mind there are very important time constraints put on our work. We are working against one time constraint set on June 23, the ratification date of the Meech Lake accord, and this committee has to report by May 18.

Obviously we have to understand this asks some patience on behalf of members of the committee and of Canadians in trying to be as efficient as we can in trying to accomplish our work.

Those are the very brief remarks I wanted to make. I think Mr. Rompkey, who is also a member from Labrador, wanted to say something or address this issue.

[Translation]

## TÉMOIGNAGES

[Enregistrement électronique]

Le mercredi 11 avril 1990

**The Chairman:** Order!

The Committee is resuming consideration of the companion resolution to the Meech Lake Accord.

Ladies and gentlemen, I first have a few things to say pertaining to the work of the Committee.

We had scheduled for this afternoon the National Action Committee on the Status of Women, also known as NAC. Yesterday the witness officially declined the invitation. I am not going to comment on that, except to point out the fact that the Committee is trying to be as open and as accessible as possible. If the NAC should want to testify after all, I am sure that the Committee would consider such a proposal very carefully.

Secondly, the Newfoundland government, in a press release, expressed its concerns as to the deadlines for submitting briefs. You know that witnesses have up to 12 April, which is tomorrow, to submit a one-pager, and up to 19 April for the entire brief. This morning the Newfoundland government expressed some concerns as to those dates.

Le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador a donc publiquement exprimé de graves réserves quant aux limites de temps qui lui étaient imposées, aussi bien pour la présentation d'une page que pour le mémoire au complet qui doit être remis le 19 avril au plus tard. Pour ce qui est de ces présentations d'une page, je pense pouvoir dire, au nom de tous les membres du Comité, que nous nous montrerons aussi souples que possible.

Nous discuterons d'ailleurs de cette question au cours d'une réunion d'organisation, après avoir entendu les témoins d'aujourd'hui. Mais je peux d'ores et déjà rassurer ceux qui trouvent ces délais trop serrés que le Comité se montrera très large. En dépit des contraintes de temps que nous avons nous-mêmes à respecter, nous ne voulons certainement pas rater l'occasion d'entendre les représentants de Terre-Neuve et du Labrador, ainsi que des autres régions du pays. Je rappelle cependant que nous avons nous-mêmes cette date limite du 23 juin à respecter, date de la ratification de l'Accord du lac Meech, et le Comité doit présenter son rapport le 18 mai au plus tard.

Nous essayons d'être aussi efficaces que possible dans l'organisation de notre calendrier de travail, ce qui exige de la part des membres du Comité, mais également de la population canadienne, qu'ils fassent preuve de compréhension.

Voilà donc les quelques remarques liminaires brèves que je voulais faire. Je crois que M. Rompkey, qui est député du Labrador, a lui aussi quelque chose à nous dire là-dessus.

[Texte]

**Mr. Rompkey (Labrador):** I just wanted to make a brief comment on your intervention, Mr. Chairman, and to appreciate the flexibility you indicate we are going to show. It is in the tradition of the fairness you have shown in conducting this committee since we began.

It is very important we not only be fair to everybody who wants to intervene, to get a balanced view, but also that we be seen to be fair, and I appreciate the flexibility you have indicated today.

**The Chairman:** Thank you.

Sans plus tarder, nous passons à nos témoins. Nous avons le plaisir de recevoir aujourd'hui les représentants de la Fédération des francophones hors Québec. Ce sont M. Guy Matte, président, et M. Aurèle Thériault, directeur général.

• 1545

Monsieur Matte, je vais vous donner la parole. Je crois que vous avez distribué au Comité un document dans les deux langues officielles. Vous voudrez peut-être faire des remarques. Si vous sentez le besoin de présenter davantage votre organisation à ceux et celles qui nous écoutent et qui la connaissent peut-être un peu moins bien, je vous invite à prendre quelques secondes pour nous dire qui vous êtes et qui vous représentez, et vous nous livrez ensuite votre témoignage.

**M. Guy Matte (président de la Fédération des francophones hors Québec):** Merci, monsieur le président.

Nous vous avons présenté deux documents. Malheureusement, l'un de ces documents n'est qu'en français parce que les contraintes de temps ne nous ont pas permis de le traduire en anglais. Nous avons cependant fait une synthèse de ce document, et cette synthèse est dans les deux langues officielles. Cet après-midi, je vais me servir de la synthèse.

La Fédération des francophones hors Québec est l'organisme porte-parole des organisations provinciales et territoriales et de certaines fédérations nationales qui représentent les intérêts des francophones hors Québec. Il y a neuf associations provinciales. Je vous donne des exemples. En Ontario, il y a l'ACFO, l'Association canadienne-française de l'Ontario; au Nouveau-Brunswick, il y a la Société des Acadiens et des Acadiennes du Nouveau-Brunswick; il y a la Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador. Il y a aussi les associations des deux territoires et quatre fédérations, soit la Fédération des femmes canadiennes-françaises, l'Association de la presse francophone, la Fédération des jeunes canadiens-français et la Fédération culturelle canadienne-française. Donc, 15 organisations sont réunies au sein de la Fédération.

Cet après-midi, nous voulons faire ressortir certains points de notre vision du dossier que vous êtes chargés d'étudier, c'est-à-dire la proposition McKenna, cela relié aux véritables enjeux du lac Meech.

[Traduction]

**M. Rompkey (Labrador):** Je voulais simplement ajouter rapidement quelque chose à ce que vous venez de dire, monsieur le président, et notamment vous remercier d'avoir bien voulu indiquer que le Comité saurait se montrer suffisamment souple. Je n'y vois d'ailleurs que la marque de ce souci d'équité dont vous avez régulièrement fait preuve depuis que vous conduisez les travaux de ce comité.

J'ajoute qu'il est important de faire preuve d'équité, face à toutes les demandes de comparaison, afin que nous puissions nous faire une juste idée de la situation, mais il est tout aussi important que le pays ait le sentiment que nous savons nous montrer équitables; voilà pourquoi j'apprécie beaucoup cette souplesse dont vous êtes prêts à faire preuve.

**Le président:** Merci.

Without further delay, we shall hear the witnesses. We have the pleasure to welcome today the representatives of the *Fédération des francophones hors Québec*: its president Mr. Guy Matte and Mr. Aurèle Thériault, its general manager.

Mr. Matte, before I give you the floor, I think it should be noted that you have distributed a brief to the Committee, in both official languages, if I am not mistaken. You will probably want to make some opening remarks. If you feel you would like to give us a little background information about your organization for the benefit of those listening today who may not know much about your activities, feel free to take a few moments to do so, after which you may begin your testimony.

**Mr. Guy Matte (President, Fédération des francophones hors Québec):** Thank you, Mr. Chairman.

We have provided two documents to the Committee. Unfortunately, one of them is only available in French, because we were unable to have it translated into English in time. We did, however, prepare a summary of it, which is available in both official languages. This afternoon, I will be presenting the summary.

The Fédération des francophones hors Québec acts as a spokesman for provincial and territorial organizations, as well as some national federations, representing the interests of francophones outside Quebec. There are nine such provincial associations, including, for example, the Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO), the Société des Acadiens et des Acadiennes du Nouveau-Brunswick, the Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador, as well as associations in both territories, and four federations, namely the Fédération des femmes canadiennes-françaises, the Association de la presse francophone, the Fédération des jeunes canadiens-français and, finally, the Fédération culturelle canadienne-française. So, some 15 organizations are represented by the Fédération.

This afternoon, we would like to make a number of points in respect of the issue before your committee, namely, the McKenna proposal, and discuss what we see as the real issues in the Meech Lake Accord debate.

*[Text]*

Avant de débiter l'analyse proprement dite de la résolution du Nouveau-Brunswick, il est essentiel de commenter les récentes déclarations et les gestes posés par certains de nos politiciens d'ici et d'ailleurs au pays.

Sous prétexte de vouloir protéger les intérêts supérieurs de la nation, le premier ministre Wells en est à la détruire. À vouloir défendre les minorités linguistiques, il en fera les grandes perdantes de cette réforme constitutionnelle fondamentale.

La Fédération des francophones hors Québec s'explique très mal le bien-fondé d'un geste aussi brutal que celui posé par M. Wells d'opposer un non catégorique à l'adhésion du Québec dans la famille constitutionnelle canadienne.

Le premier ministre de Terre-Neuve n'est-il pas à même de comprendre toute la problématique que pose, pour la région de l'Atlantique, la rupture du Québec du reste du Canada? Du seul point de vue économique, toutes les régions du pays ressentiraient gravement un tel changement structurel, et l'Atlantique n'y ferait certes pas exception, bien au contraire.

Nous ne nions pas la responsabilité du gouvernement de Terre-Neuve de voir aux intérêts de sa province. Nous sommes d'avis que M. Wells a soulevé des préoccupations légitimes touchant l'avenir et le développement de sa province. Cependant, nous comprenons mal comment il peut travailler dans les intérêts de cette même population en coupant de façon aussi radicale les ponts avec le Québec.

Le ministre Lucien Bouchard déclare que l'on pourrait hypothétiquement se retrouver dans une situation où il faudrait choisir entre Terre-Neuve et le Québec. Le ministre québécois des Affaires intergouvernementales, Gil Rémillard, va plus loin en annonçant que le Canada pourrait parfaitement vivre sans Terre-Neuve.

Que doit-on comprendre au juste de ces déclarations quasi incendiaires? Les visées politiques derrière ces propos nous échappent. Nous voyons difficilement comment des dirigeants qui souhaitent d'abord et avant tout la ratification de l'entente puissent croire que pareil discours mènera à un dénouement de l'impasse.

Le premier ministre Bourassa a réaffirmé son engagement à ce que l'entente puisse être finalement acceptée par tous les parlements de ce pays. Il a cependant insisté pour dire que le Québec n'accepterait pas de pratiquer un fédéralisme à genoux. La Fédération des francophones hors Québec appuie totalement cette position.

Mais ce même gouvernement pourra-t-il maintenir son refus catégorique vis-à-vis de la continuité du processus de réforme constitutionnelle en ne donnant aucune indication sur ses intentions de traiter ou non de certaines préoccupations fort légitimes? Nous sommes convaincus que cette rigidité aurait grand avantage à être nuancée dans le meilleur intérêt de tout le pays et du Québec.

• 1550

Nous croyons d'ailleurs qu'il serait opportun à ce stade-ci de clarifier la position de notre organisme sur cet Accord du lac Meech.

*[Translation]*

Before actually analysing the New Brunswick resolution, we feel we must comment on the recent statements and gestures made by some of our politicians here and elsewhere in the country.

Although he says he only wants to protect the best interests of the nation, Premier Wells is actually doing exactly the opposite. He says he wants to defend linguistic minorities, but the fact is they will only end up being the big losers in this process of fundamental constitutional reform.

The Fédération des francophones hors Québec is having great difficulty understanding what has prompted Mr. Wells to take such an uncompromising stand as to categorically refuse to help bring Quebec into the Canadian constitutional family.

Does the Premier of Newfoundland not understand the gravity of the problems that would face the Atlantic region if Quebec separated from the rest of Canada? From a strictly economic perspective, all regions of the country would be seriously affected by such a structural change, and Atlantic Canada would be no exception –quite the contrary.

We are not denying that it is the responsibility of the Government of Newfoundland to protect the interests of that province. We feel Mr. Wells raised legitimate concerns about the future and the development of his province. However, we have difficulty understanding how estrangement from Quebec can possibly be in the best interests of Newfoundlanders.

Environment Minister Lucien Bouchard stated that "You can think of many hypotheses, but you can imagine a situation where English Canada will have to choose between Quebec and Newfoundland". Quebec's Intergovernmental Affairs Minister, Gil Rémillard, went even further when he announced that Canada could easily get along without Newfoundland.

But what exactly are we to understand from these somewhat inflammatory statements? We fail to see the political motivation behind these remarks. We have a hard time understanding how political leaders seeking the ratification of the Accord could possibly believe that such statements will break the deadlock.

Premier Bourassa reaffirmed his commitment to seeing the Accord passed without amendment by all provincial governments. He made a point of saying that Quebec would never agree to practise federalism on its knees. The FFHQ fully supports that position.

But will that same government continue to categorically refuse to move the process of constitutional reform forward by giving no indication of whether or not it intends to address certain very legitimate concerns? We are convinced that less rigid attitudes would better serve the interests of Quebec and of Canada as a whole.

We think it might be appropriate at this time to clarify our organization's position on the Meech Lake Accord.

*[Texte]*

Réunie à Winnipeg, le 17 février dernier, la Fédération des francophones hors Québec a résolu d'appuyer inconditionnellement l'Accord du lac Meech. Nous étions alors d'avis que ce geste était nécessaire pour signifier au pays toute l'importance que nous accordons à la réintégration du Québec dans le giron constitutionnel.

Nous avons aussi résolu qu'il était essentiel de débiter immédiatement un processus visant à traiter des questions auxquelles les Canadiens et les Canadiennes attachent une grande importance. Nous étions convaincus, et nous le sommes toujours, qu'un nouvel échec constitutionnel entraînerait une conjoncture sociale et politique fragmentée et tendue, et qu'il serait alors extrêmement difficile, voire impossible, de s'attaquer à d'autres problèmes.

La FFHQ considère, à plus d'un égard, rassurante l'approche du Nouveau-Brunswick qui vise à adopter l'Accord de 1987 sans modification, tout en traitant de préoccupations légitimes soulevées jusqu'ici.

Nous pourrions difficilement cacher notre étonnement vis-à-vis des réactions qu'a provoquées le dépôt de cette proposition. Au Québec particulièrement, on a accusé le Nouveau-Brunswick de vouloir dénaturer l'entente de 1987 et de vouloir en diluer le contenu.

Il nous semble essentiel de rappeler qu'aucun vote des assemblées législatives n'est exigé avant le 23 juin. Il apparaît raisonnable de demander à nos gouvernements d'indiquer leurs intentions vis-à-vis de certaines propositions. Ainsi pourrions-nous fixer des objectifs communs et assurer la poursuite du dialogue.

Quant à la clause de la promotion de la dualité linguistique, il s'agit clairement d'une notion à caractère évolutif et dynamique. Particulièrement lorsqu'elle apparaît à côté de la notion de protection, qui est de nature beaucoup plus statique et passive, la promotion signifie l'accomplissement de gestes tangibles aboutissant à des effets concrets.

Pour beaucoup de nos communautés, le devoir de promotion s'inscrirait aussi au titre d'une mesure remédiate de bien des injustices de l'histoire.

Certains ont vu dans la clause de dualité, surtout lorsqu'elle est accompagnée d'une clause de promotion, un engagement vers la bilinguisation. Nous croyons fermement qu'il s'agit là d'une dénaturation de cette clause. Le bilinguisme fait déjà l'objet d'une partie importante de la Loi constitutionnelle de 1982, aux articles 16 à 20. La dualité linguistique s'apparente, quant à elle, beaucoup plus à la notion de collectivité. Ce que l'on vise, ce n'est pas des droits individuels, mais beaucoup plus une reconnaissance d'un fait sociologique, qui est la présence de deux grandes communautés linguistiques à l'intérieur du territoire canadien.

Lorsqu'on enchâsse l'obligation de promouvoir cette dualité, on indique à nos dirigeants leur devoir d'assurer à ceux et celles appartenant à ces groupes l'accès à des institutions propres à leur développement. Il est évident que l'objectif aurait une signification beaucoup plus tangible pour des communautés qui en sont encore à un niveau limité de leur développement.

*[Traduction]*

Meeting in Winnipeg last February 17, the Fédération des francophones hors Québec decided to unconditionally support the Meech Lake Accord. We were then of the view that by making this gesture, we would be making the country as a whole aware of the importance to us of Quebec's return to the constitutional fold.

We also decided it was essential that a process of addressing issues deemed by Canadians to be of great importance begin immediately. We were convinced—and still are today—that a new constitutional failure would lead to social and political divisions and increased tensions, thus making it extremely difficult, if not impossible, to tackle other problems.

The FFHQ is, in more than one way, reassured by the approach taken by New Brunswick, which is to ratify the 1987 Accord without amendment while at the same time dealing with some of its legitimate concerns that have been raised.

We cannot help but express our surprise over the reaction to this proposal. In Quebec, specifically, New Brunswick is accused of wanting to distort and dilute the 1987 Accord.

We feel it is essential to remind people that the legislative assemblies will not be required to vote before June 23. It seems reasonable to ask our governments to indicate their intentions with respect to certain proposals. We could then set common objectives and ensure the dialogue continues.

As far as the clause dealing with the promotion of Canada's linguistic duality is concerned, we see it as something evolutionary and dynamic. Appearing, as it does, side by side with the notion of preservation which is much more static and passive, promotion signifies tangible gestures made to achieve concrete results.

For many of our communities, the "promotion" requirement would also be a means of redressing many past injustices.

Some have read into the duality clause, particularly when it includes a "promotion clause", a commitment to bilingualization. We strongly believe that that would be a distortion of the clause's intent. Bilingualism is already a significant provision of the Constitution Act, 1982, under Sections 16 to 20. Linguistic duality, on the other hand, relates much more to collective rights. What we are dealing with here is not individual rights, but rather a recognition of a sociological fact, that is, the presence of two large linguistic communities within Canada.

When the obligation to promote this duality is entrenched, our leaders are duty bound to ensure that both communities have access to institutions promoting their development. It is clear that the objective of promotion would mean far more to those communities that are still at a limited stage of development.

## [Text]

Aussi, l'objectif de la promotion n'est certes pas de permettre au gouvernement fédéral de s'ingérer dans les champs de compétence des provinces. La clause 2(4) de l'Accord est très claire à cet effet.

On a souvent soulevé l'effet d'asymétrie inclus dans l'article 2 de l'Accord. D'un côté, il y a la notion de dualité linguistique et le rôle de tous les gouvernements de la protéger. De l'autre, il y a la clause de société distincte et le rôle attribué au Québec de protéger et de promouvoir sa spécificité.

La Fédération des francophones hors Québec croit qu'il est essentiel que l'asymétrie de l'Accord du lac Meech demeure.

• 1555

Cependant, nous aimons croire que ce qui est unique au Canada, c'est d'abord et avant tout le fait qu'il y ait une société distincte sur les plans historique et institutionnel, et qu'il y ait à travers tout le pays des communautés de langue officielle francophones et anglophones. Il s'agit, à notre avis, de la véritable asymétrie du lac Meech, et elle demeure intacte avec la proposition McKenna.

Le Nouveau-Brunswick ne fait qu'ajouter aux moyens d'action des gouvernements sans toucher à la description linguistique et sociologique du Canada. Actuellement, le portait sociolinguistique du pays fait en sorte qu'il n'y a que le français qui soit menacé d'assimilation. Partant, une reconnaissance constitutionnelle de la dualité linguistique et du rôle de la promouvoir entraîne ce qu'on pourrait appeler l'effet de pendule. D'une part, on doit d'agir de façon proactive pour maintenir et développer le français partout au Canada. D'autre part, on assure, pour la minorité anglophone du Québec, le maintien de son réseau institutionnel qui, s'il devait être diminué, justifierait une intervention fédérale dans son champ de compétence.

Même s'ils constituent des pas dans la bonne direction, l'Accord du lac Meech et la proposition McKenna ne règlent pas toute la situation des francophones hors Québec. Nous devons adopter une approche beaucoup plus souple et généreuse, sans quoi nous allons nourrir une crise linguistique qui, depuis quelques années, prend une ampleur inquiétante et mène à des actes inutiles et blessants, comme ce fut le cas récemment, particulièrement en Ontario.

Croire que tout ce débat n'a pas d'impact sur notre quotidien serait se méprendre grandement. L'exemple le plus perceptible est le retard du gouvernement fédéral à déposer son projet de réglementation qui donnerait vie à la nouvelle Loi sur les langues officielles. Nous sommes convaincus que l'intransigeance manifestée par certains groupes antifrancophones et le climat de tension qui prévaut au Québec expliquent beaucoup mieux ce retard que la continuité de consultations qui sont, en pratique, terminées depuis des mois.

Tout en reconnaissant que certaines communautés sont mieux développées que d'autres et qu'actuellement, seul le français est menacé d'assimilation au Canada, nous devons être prêts à accepter la protection et la promotion d'un minimum de structures institutionnelles pour toutes les minorités linguistiques du Canada.

## [Translation]

Furthermore, the promotion clause is certainly not intended to allow the federal government to interfere in areas of provincial jurisdiction. Clause 2(4) of the Accord is very clear in that regard.

Much has been made of the asymmetry of Clause 2 of the Accord. On the one hand, it contains the notion of linguistic duality and highlights the role of all governments to preserve it. And yet, it also contains the distinct society clause and gives a role to Quebec in preserving and promoting its distinctiveness.

The Fédération des francophones hors Québec believes that this asymmetry is essential.

However, we like to believe that what makes Canada unique is, first of all, the fact that it has an historically and institutionally distinct society, and that there are, throughout the country, francophone and anglophone official language communities. This, in our opinion, is the real asymmetry of the Meech Lake Accord, and the McKenna proposal changes nothing in that regard.

New Brunswick's proposal in fact only opens up new avenues to governments, without however touching the linguistic and sociological description of Canada. In Canada's current socio-linguistic situation, only francophones are threatened with assimilation. Consequently, constitutional acknowledgment of Canada's linguistic duality and of a federal role in promoting that duality involves what we would call the pendulum effect. On the one hand, a pro-active approach to the maintenance and development of French throughout Canada is required. On the other hand, the anglophone minority in Quebec is assured that its institutions will be maintained, since otherwise, federal intervention would be justified in its areas of jurisdiction.

Even though the Meech Lake Accord and the McKenna proposal are steps in the right direction, they will not solve all the problems facing francophones outside Quebec. We must adopt a more subtle and generous approach because, otherwise, we will only feed a linguistic crisis that has become disturbingly serious in recent years and lead to unnecessary and hurtful acts such as the ones we witnessed not so long ago, particularly in Ontario.

To believe that all this debate has not affected our daily lives would be a serious error. The most noticeable example is the federal government's delay in introducing the regulations that will make it possible to implement the new Official Languages Act. We firmly believe that the intransigence of some anti-francophone groups and current tensions in Quebec are more probable reasons for this delay than the need for continuing consultations—consultations that have, for all intents and purposes, been over for months.

While recognizing that some communities are more developed than others, and that at the present time only francophones are threatened with assimilation in Canada, we must be ready to agree to the preservation and promotion of a minimum number of institutions for all linguistic minorities in Canada.

[Texte]

Nous croyons qu'il serait très dangereux, voire irresponsable, de minimiser l'impact d'un nouvel isolement du Québec. Cette blessure collective légitimerait à un certain degré le discours de ceux et celles qui croient que le Canada n'est pas prêt à faire une place significative au Québec dans la fédération canadienne.

Lorsqu'une province prétend ne plus être à l'aise et vouloir se joindre aux États-Unis plutôt que d'accepter le Québec, il y a de bonnes raisons pour ce dernier d'être préoccupé. Le Québec devra être capable de jouer son rôle de foyer de la francophonie en acceptant de voir les intérêts de nos communautés où ils sont et d'éviter de conclure trop rapidement à une attaque à sa spécificité.

Le Nouveau-Brunswick, une province particulièrement sensible à la question des francophones hors Québec, a déposé sa proposition en vue d'appuyer l'entente, laquelle proposition est à la base de la création de ce Comité. Non seulement le Nouveau-Brunswick a-t-il proposé un rôle de promotion de la dualité linguistique pour le gouvernement fédéral, mais il s'est aussi engagé lui-même, dans son champ de compétence, à promouvoir l'égalité des deux communautés linguistiques de la province.

La Fédération des francophones hors Québec appuie la démarche du Nouveau-Brunswick dans la mesure où elle assure la continuité du processus de réforme au pays et où elle ne touche pas l'intégrité de l'Accord de 1987. Merci, monsieur le président.

**Le président:** Merci, monsieur Matte. La première personne à vous poser des questions sera le coprésident du Comité permanent des langues officielles. Je crois que vous connaissez déjà le député de Témiscamingue, M. Gabriel Desjardins.

• 1600

**M. Gabriel Desjardins (député de Témiscamingue):** Monsieur Matte, monsieur Thériault, bienvenue à notre Comité. Effectivement, on a eu l'occasion, le 21 mars dernier, de discuter ensemble de ces questions devant le Comité mixte de la Chambre et du Sénat sur les langues officielles. Quand on parle des francophones hors Québec, on parle d'un million de personnes, n'est-ce pas?

**M. Matte:** Un million.

**M. Desjardins:** Je sais que vous avez appuyé l'Accord du lac Meech le 17 février, lors d'une assemblée générale. Cela a fait l'objet d'un débat sérieux dans votre famille. Quelles raisons vous ont poussés à donner votre appui à l'Accord du lac Meech?

**M. Matte:** Comme de nombreux autres groupes, lorsque l'Accord a été signé en 1987, nous n'avons pas vu dans cet accord des préoccupations particulières pour les francophones hors Québec. On ne s'était pas tellement préoccupé d'eux. Nous avons demandé à différentes reprises qu'on tienne compte de leurs préoccupations.

Nous avons discuté avec différents groupes, avec certaines provinces, notamment le Nouveau-Brunswick et l'Ontario, et avec le gouvernement fédéral pour savoir si, lors de prochaines négociations constitutionnelles, les préoccupations

[Traduction]

We believe that it would be very dangerous, even irresponsible, to minimize the impact of again isolating Quebec. This collective wound would legitimize to some degree the statements of those who say that Canada is not ready to give a significant place to Quebec in the Canadian federation.

When a province claims to be more comfortable with the idea of joining the United States than with accepting Quebec, there are good reasons for Quebec to be concerned. But Quebec must be able to play its role as the centre of the francophone language and culture while at the same time recognizing the interests of our communities wherever they may be, without concluding too quickly that their distinctiveness is under attack.

New Brunswick, a province particularly sensitive to the situation of francophones outside Quebec, introduced its proposal—which is why this Committee was struck—in order to support the Accord. Not only did New Brunswick propose a federal role in promoting Canada's linguistic duality, but it undertook to promote the equality of the two linguistic communities within its own sphere of jurisdiction.

The Fédération des francophones hors Québec supports the New Brunswick proposal insofar as it ensures the continuity of the process of constitutional reform and does not affect the integrity of the 1987 Accord. Thank you, Mr. Chairman.

**The Chairman:** Thank you, Mr. Matte. Our first questioner will be the Joint Chairman of the Standing Committee on Official Languages. I believe you already know the member for Témiscamingue, Mr. Gabriel Desjardins.

**Mr. Gabriel Desjardins (Témiscamingue):** Mr. Matte and Mr. Thériault, welcome to our committee. We did in fact have an opportunity, last March 21, to discuss all these issues before the Standing Joint Committee of the House of Commons and the Senate on Official Languages. In terms of the size of the francophone population outside Quebec, would you say they number about a million?

**Mr. Matte:** Yes, about a million.

**Mr. Desjardins:** I know that you expressed your support for the Meech Lake Accord at a general assembly on February 17. I believe the Accord was the subject of serious debate among your members. What were in fact your reasons for supporting the Accord?

**Mr. Matte:** Well, when the Accord was signed in 1987, like many other groups, we did not see in it any particular recognition of the concerns of francophones outside Quebec. Very little attention was paid to them. We consequently requested on a number of occasions that their concerns be addressed.

We had discussions with various groups, as well as with a number of provinces, including New Brunswick and Ontario and the federal government, about the possibility of dealing with the concerns of francophones outside Quebec through

[Text]

des francophones hors Québec et des amendements constitutionnels pouvant les satisfaire seraient touchés. Tous ces gouvernements nous ont rassurés: ils nous ont dit que lors des prochaines négociations constitutionnelles, on tiendrait compte de nos préoccupations. On ne nous a pas dit ce que serait le libellé, mais simplement qu'on discuterait de ces préoccupations-là.

Lorsque nous avons fait part de ces différentes discussions à notre conseil national des présidents et des présidentes, celui-ci a été d'avis que nos préoccupations quant à une deuxième ronde de négociations constitutionnelles étaient réglées, qu'il y avait là suffisamment de garanties, que, comme pays, on semblait se diriger vers une impasse constitutionnelle qui, d'après nous, était néfaste pour le pays, et qu'il ne fallait pas en arriver à une telle impasse constitutionnelle. La Fédération a cru bon à ce moment-là de jouer le rôle qu'elle devait jouer selon elle, c'est-à-dire ne pas servir d'excuse à certains gouvernements pour ne pas signer l'accord. Nous l'avons donc appuyé.

**M. Desjardins:** Je vous avais dit le 21 et je vous répète que je vous remercie du geste que vous avez posé en appuyant les propositions.

Je vais vous poser une question hypothétique. Si le Québec se retirait de la Confédération canadienne, quelles conséquences cela pourrait-il avoir pour les minorités francophones du pays? Quelle sorte de tableau pourriez-vous dresser?

**M. Matte:** Je préfère être positif. Je vais vous donner un exemple de politicien. Nous ne faisons pas encore face à cette situation-là. Lorsque nous y ferons face, nous vous ferons certainement part de nos préoccupations. Cependant, je peux vous dire qu'il est certain que cela préoccupe beaucoup les francophones hors Québec. Nous croyons beaucoup dans le Canada tel qu'il est et dans la participation du Québec. En ce moment, nous nous refusons à envisager la possibilité que le Québec ne fasse plus partie de la fédération canadienne. Dans notre domaine de compétence, nous ferons tout ce que nous pourrions pour empêcher une telle chose.

**M. Aurèle Thériault (directeur général de la Fédération des francophones hors Québec):** Si nous avons donné notre appui le 17 février, c'est en partie parce que la participation réelle du Québec à la fédération canadienne est très importante pour les francophones hors Québec. Elle est fondamentale. On a intitulé notre document de cet après-midi: *Ouvrons-nous les yeux: Le sort du Canada est en jeu*. Il faut s'ouvrir les yeux parce qu'il vaut la peine de continuer à construire notre pays. C'est avec toutes les parties de la Confédération qu'il faut le construire, et non avec seulement quelques-unes d'entre elles.

**M. Desjardins:** Soyez assurés que les gens qui sont autour de cette table partagent à 100 p. 100 votre avis.

Monsieur Matte, vous avez toujours dit que vous voyiez d'un mauvais oeil l'imposition d'un bilinguisme agressif. J'aimerais que vous nous parliez de cette vision du bilinguisme au pays.

[Translation]

appropriate amendments in the next round of constitutional negotiations. All these governments reassured us, saying that in the next round of constitutional talks, our concerns would be dealt with. We were not told what the wording of potential amendments might be, only that our concerns would be discussed at that time.

After reporting the outcome of these discussions to our national council of chairpersons, the latter decided that our concerns with respect to a second round of constitutional negotiations had been heard and dealt with for the time being through the provision of certain guarantees, and that as a country, we were increasingly heading towards a constitutional impasse that we felt would be harmful to the nation and should therefore be avoided. It was then that the Fédération decided to act in what seemed the only appropriate way, by refusing to serve as a pretext for some governments not to sign the Accord. Consequently, we gave it our support.

**Mr. Desjardins:** As I already did when you appeared on the 21st, I would like to express my thanks to your organization for supporting these proposals.

I would like to put a hypothetical question to you. If Quebec were to withdraw from the Canadian Confederation, what impact would that have on francophone minorities across Canada? What do you think the situation would be were that to occur?

**Mr. Matte:** Well, I prefer to think positive. I am going to react as a politician might react, by saying that we are not yet faced with that situation, and when we are, we will certainly make you aware of our concerns. I can, however, say that this is certainly something that is a source of great concern for many francophones outside Quebec. We are strong believers in Canada as it is currently structured and in Quebec's participation. At this time, we refuse to consider the possibility that Quebec may one day not be part of a Canadian federation. In our own sphere of activity, we will do whatever we can to prevent such a thing from happening.

**Mr. Aurèle Thériault (Director General, Fédération des francophones hors Québec):** The reason we gave our support on February 17 is partly that Quebec's real participation in the Canadian federation is very important as far as francophones outside Quebec are concerned. In fact, it is absolutely essential. The title of the brief we presented to you this afternoon is: *Ouvrons-nous les yeux: le sort du Canada est en jeu (Let's Open our Eyes: Canada's Future is at Stake)*. Indeed, now is the time to open our eyes, because it is worth making an effort to continue to build our country. But we need all the partners in Confederation to continue that building process, not just a few.

**Mr. Desjardins:** You may rest assured that the people around this table wholeheartedly support that view.

**Mr. Matte,** you have always said that you were not in favour of an aggressive type of bilingualism. I would like you to give us your vision of bilingualism in Canada.

[Texte]

**Mr. Matte:** Il est important pour nous que les institutions du gouvernement fédéral offrent des services aux minorités de langue officielle. Nous appuyons la Loi sur les langues officielles et nous attendons avec beaucoup d'espoir la réglementation qui va l'appuyer.

• 1605

D'un autre côté, on ne s'attend pas à ce que tous les Canadiens et toutes les Canadiennes deviennent bilingues. C'est un choix personnel et individuel. Si les gens ne veulent pas parler français ou anglais, libre à eux de ne pas l'apprendre. Cela devrait être la prérogative de chacun des Canadiens et de chacune des Canadiennes. Cependant, on s'attend à ce que les anglophones au Québec et les francophones hors Québec, c'est-à-dire les deux minorités de langue officielle, aient accès à des institutions les desservant dans leur langue, non seulement des institutions régies par le gouvernement fédéral—ceci est déjà acquis à peu près partout de par la Constitution—mais également des institutions qui dépendent des différentes provinces. On s'attend à ce que les différentes provinces puissent assurer la permanence de systèmes scolaires et d'écoles pour les francophones hors Québec. On s'attend à ce que des services de santé, des services sociaux et des services communautaires soient assurés aux minorités de langues officielles, dont les francophones hors Québec.

À Vancouver, on est en train de bâtir une Maison de la francophonie. On n'a pas demandé à Vancouver de se déclarer bilingue. On demande à ce qu'il y ait à Vancouver un endroit où les francophones pourront se faire servir dans leur langue. On ne demande pas un bilinguisme *coast to coast*; on ne souhaite pas obliger tout le monde à parler anglais ou français. Si c'est une perception qui existe, elle est fautive.

**Mr. Desjardins:** Monsieur Matte, on a été capables d'identifier ensemble les gens qui sont un peu responsables des tensions linguistiques que nous traversons au pays actuellement. C'est malheureux, mais c'est une réalité qui existe. Parallèlement, il y a partout au pays un désir d'apprentissage de la langue seconde. Pouvez-vous nous parler un peu de cette réalité des Canadiens qui veulent apprendre la langue seconde?

**Mr. Matte:** Selon des sondages qui ont été faits partout au Canada, quand on demande aux Canadiens et aux Canadiennes s'ils veulent que leur enfants apprennent l'autre langue officielle, la très grande majorité d'entre eux, que ce soit au Québec ou chez les anglophones hors Québec, disent qu'il est important que leurs enfants apprennent une langue seconde. On le voit d'ailleurs lorsqu'on constate le nombre de jeunes. . .

**Mr. Desjardins:** Selon vous, quelles sont les raisons à cela? Quelle est la source de cet engouement?

**Mr. Matte:** Il y a plusieurs raisons, d'après moi. Il y a certainement des raisons économiques. Certains voient là une possibilité pour leurs enfants d'avoir un avantage quand ils devront se trouver un emploi. Il y a certainement un élément économique.

Il y a également, pour plusieurs personnes, un élément sociologique. On habite un pays où il y a deux grandes langues officielles. Il faut y participer. Plusieurs personnes croient qu'il est important de parler l'autre langue.

[Traduction]

**Mr. Matte:** From our standpoint, it is important that federal government institutions provide services to official language minorities. We support the Official Languages Act and eagerly await the regulations that will permit its implementation.

We clearly do not expect all Canadians to become bilingual. That is a personal and individual choice. If people do not want to speak French or English, then they can just not learn it. That should be the prerogative of each and every Canadian. However, we do expect anglophones in Quebec and francophones outside Quebec—in other words the two official language minorities—to have access to institutions that serve them in their own language—not only institutions controlled by the federal government, since that is something that is pretty well guaranteed everywhere by the Constitution, but also institutions that come under provincial jurisdiction. We expect the various provinces to guarantee the maintenance of educational systems and schools for francophones outside Quebec. We also expect health, social and community services to be provided to official language minorities, including francophones outside Quebec.

In Vancouver, we are now in the process of building a *Maison de la francophonie*. We have not asked Vancouver to declare itself bilingual. All we want is a place in Vancouver where francophones can receive services in their own language. We are not asking for coast-to-coast bilingualism; we do not want to force everybody to speak English or French. If that is the perception of some Canadians, it is false.

**Mr. Desjardins:** Mr. Matte, together we were able to identify the individuals or groups who are somewhat responsible for current linguistic tensions. It is unfortunate that such tensions exist, but they do, and we must acknowledge that. And yet, throughout Canada there seems to be a desire to learn a second language. Could you talk a little bit about the fact that Canadians seem so anxious to learn our other official language?

**Mr. Matte:** Well, according to surveys conducted throughout Canada, when Canadians are asked whether they would like their children to learn the other official language, the vast majority of them, whether they are francophones living in Quebec or anglophones outside Quebec, say that it is important that their children learn a second language. And this has clearly demonstrated by the enrolment of. . .

**Mr. Desjardins:** What do you see as the reason for that? What is the source of this infatuation?

**Mr. Matte:** Well, as I see it, there are a number of reasons. There are certainly economic reasons. Some see it as a potential asset for their children when it comes time for them to find a job. So, there is certainly an economic motivation there.

But there is also a sociological reason in some cases. We live in a country where there are two main official languages. We have to be participants and a lot of people believe that it is therefore important to speak the other language.

[Text]

Il y en a sans doute d'autres qui m'échappent en ce moment, mais vous pouvez consulter des recherches qui ont été faites là-dessus.

Il est important de savoir qu'au Canada, il y a autant de jeunes anglophones qui apprennent le français dans des classes d'immersion qu'il y a de jeunes francophones qui apprennent le français dans des classes de langue française hors Québec. C'est incroyable de voir un aussi grand nombre de jeunes dont les parents trouvent que c'est suffisamment important pour les inscrire dans des classes d'immersion. J'ai visité plusieurs de ces classes et de ces écoles, d'un bout à l'autre du pays, et c'est incroyable de voir la facilité et l'accueil de ces jeunes face au français.

**M. Desjardins:** Monsieur Matte, il est facile de comprendre que, pour votre fédération, la clause de la promotion de la dualité linguistique est fondamentale. Hier nous avons entendu des juristes, des gens qui connaissaient très bien la Constitution. Il nous ont dit que l'inclusion de la clause de la promotion de la dualité linguistique dans la Constitution ne leur semblait pas nécessaire au point de vue juridique. Ils ont même ajouté que c'était non souhaitable à cause d'appréhensions que cela pourrait susciter à travers le pays. J'aimerais entendre votre commentaire à ce sujet.

**M. Matte:** Nous pourrions vous présenter le groupe de juristes que nous avons consulté. Ces gens vous diraient ce que nous venons de vous dire. On pourrait mettre les deux groupes ensemble pour qu'ils discutent de cela. Ce qui est important, c'est de voir quel sera le résultat final.

Notre vision, que nous vous présentons d'ailleurs dans le document plus épais, est encore plus détaillée. C'est une position très juridique de ce que nous voyons comme clause de promotion. Cela ne touche pas la clause de la société distincte. Au contraire, puisque le rôle du gouvernement fédéral est de faire la promotion de cette dualité linguistique, il devra également faire la promotion du fait français au Québec.

• 1610

Il ne s'agit pas seulement du fait anglais au Québec et du fait français hors Québec, il doit faire la promotion de la dualité linguistique du Canada. Donc, il a un effet bénéfique autant pour les francophones du Québec que pour les anglophones et les minorités francophones hors Québec.

**M. Desjardins:** Vous nous dites que vous seriez en faveur de l'inclusion de cette notion dans la Constitution.

**M. Matte:** Si on nous montre de meilleures façons de veiller que le gouvernement fédéral, dans son champ de compétence, où les provinces si elles le désirent, dans leur champ de compétence, peuvent nous assurer tout ce que nous attendons de la clause de promotion, nous sommes prêts à écouter et à étudier cela et à l'appuyer si nécessaire. Mais que nous a-t-on donné depuis? Rien. Il n'y a que la clause de promotion de M. McKenna que nous soyons prêts à appuyer.

**M. Desjardins:** Merci, monsieur le président.

**Le président:** Monsieur Ouellet.

[Translation]

There are probably other reasons as well that I cannot think of at this moment. But you could certainly have a look at the literature on the subject.

It is important to realize that in Canada, there are as many young anglophones learning French in immersion classes as there are young francophones learning French through French-language instruction outside Quebec. It is incredible that so many young people's parents feel it is sufficiently important that they decide to enrol them in immersion classes. I have visited a number of these classes and schools across Canada, and it is really quite amazing to see the proficiency of these young people in French and their receptiveness to the language.

**Mr. Desjardins:** Mr. Matte, it is easy to understand why your Federation sees the promotion clause as essential. Yesterday, we heard from legal experts who are well versed in constitutional matters. They told us that from a legal standpoint, the clause promoting linguistic duality was not really necessary. They even added that its inclusion would not be advisable because of the apprehension it would create. I would like to hear your comments on that.

**Mr. Matte:** Well, we could certainly introduce you to the legal experts we have consulted. They would tell you exactly what we just told you. Perhaps we could bring the two groups together so that they could discuss it. The only thing that is really important is the final result.

Our vision, as presented in the thicker document we tabled with the Committee, is a little more shaded. It is a perfectly legitimate legal position on the promotion clause as we see it. It does not affect the distinct society clause. On the contrary, because the federal government's role is to promote Canada's linguistic duality, it will also be required to promote the French fact in Quebec.

And we are not only talking about the English fact in Quebec and the French fact outside Quebec, because it would have to promote Canada's linguistic duality. It would therefore have a beneficial effect not only on both francophones and anglophones in Quebec, but also on francophone minorities outside Quebec.

**Mr. Desjardins:** So, you are saying you would be in favour of including such a clause in the Constitution.

**Mr. Matte:** If anyone can propose a better way of ensuring that the federal government, in its sphere of jurisdiction, or the provinces in their sphere of jurisdiction, will be able to provide us with everything we would expect to achieve through the promotion clause, we are certainly prepared to consider any such proposal and to support it if necessary. But what other suggestions have been made? None at all. Mr. McKenna's promotion clause is the only thing we are prepared to support at this time.

**Mr. Desjardins:** Thank you, Mr. Chairman.

**The Chairman:** Mr. Ouellet.

[Texte]

**M. André Ouellet (député de Papineau—Saint—Michel):** Monsieur le président, il me fait plaisir de souhaiter la bienvenue aux représentants de la Fédération des francophones hors Québec qui avaient présenté, à l'occasion de l'étude de la résolution à la modification de la Constitution, un mémoire très étoffé et très important, en 1987.

Je constate que, bien sûr, le temps ayant passé, la Fédération a un peu changé son tir. J'accepte les explications données par M. Matte puisque nous sommes à la toute dernière heure et que l'objectif recherché par la Fédération, à ce moment, est de trouver une solution à l'impasse constitutionnelle.

J'aimerais quand même, puisque vous avez traité de la clause de la promotion, revenir sur cette question abordée par M. Desjardins qui m'apparaît très importante. Je me réjouis que vous appuyiez la démarche du premier ministre McKenna. Je crois essentiel qu'il soit reconnu dans une constitution que le gouvernement canadien, à tout le moins, ait un rôle, non seulement de protéger, mais de promouvoir les minorités au Canada.

Le libellé de la résolution d'accompagnement McKenna, à mon avis, pêche par une omission. Il n'y est pas fait de référence à la possibilité que des provinces puissent elles aussi, au moment où elles le jugeront opportun, assumer non seulement le rôle de la protection mais encore celui de la promotion. Je pense que dans votre mémoire de 1987, vous demandiez non seulement que le gouvernement fédéral assume ce rôle mais que les provinces aussi, au moment où elles le jugeraient opportun, puissent assumer le même rôle.

J'aimerais entendre vos commentaires à ce sujet. Évidemment, dans la proposition McKenna il y a un silence sur l'opportunité de permettre aux provinces d'assumer éventuellement un rôle de promotion de leur minorité linguistique.

**M. Matte:** Nous parlons aujourd'hui de la proposition McKenna. Nous appuyons le texte qui a été soumis en rapport avec la promotion. Nous avons également souligné dans notre texte, que nous vous remettons, que nous ne considérons pas que ce qui est présentement devant nous satisfera toutes les exigences des francophones hors Québec. C'est là un élément, parmi ceux que nous avons soumis en 1987, auquel nous sommes toujours attachés. Mon collègue pourrait rappeler ces éléments.

**M. Thériault:** On a essayé de tenir compte des réalités politiques qui existent au Canada actuellement. On n'a pas essayé de régler le sort complet des francophones à l'extérieur du Québec avec la résolution McKenna ou même avec l'Accord du lac Meech. L'Accord du lac Meech a un objectif: l'intégration du Québec à la famille constitutionnelle. Mais on est devenu préoccupés par la question de cet Accord parce qu'on y a inséré une clause de dualité.

On se souvient bien que lorsqu'on a comparu devant le comité mixte, en 1987, on avait indiqué qu'on était inquiet qu'il n'existait pas de clause de promotion. Et voilà que maintenant on offre, dans un processus parallèle où par une résolution d'accompagnement, la possibilité en deuxième ronde de regarder à nouveau cette clause de promotion.

[Traduction]

**Mr. André Ouellet (Papineau—Saint—Michel):** Mr. Chairman, I am very pleased to welcome the representatives of the *Fédération des francophones hors Québec* to the committee, and as I recall, when the resolution to amend the Constitution was being considered back in 1987, they presented us with an important and detailed brief on the subject.

I note that with the passage of time, the federation has somewhat changed its approach. And I certainly accept the explanation of Mr. Matte that time is now of the essence and that the overall goal of the federation is, at this point, to find a way to break the constitutional deadlock.

I would like to come back, though, to the question raised by Mr. Desjardins about the promotion clause, which I see as a very important one. I am delighted that you support Premier McKenna's approach. I think it is essential that our Constitution recognize that the Government of Canada at least has some role not only in preserving but in promoting Canada's minorities.

But in my view, the companion resolution has a glaring omission. There is no mention made whatsoever to the possibility that the provinces might also, at a time that they might deem appropriate, see fit not only to preserve but also to promote Canada's linguistic duality. I believe that in your 1987 brief, you asked that both the federal government and the provinces, at a time that they deemed to be appropriate, be in a position to play that role.

I would like to hear your comments in this regard. Clearly, the McKenna proposal makes no mention whatsoever of the possibility of allowing the provinces to eventually promote their linguistic minority.

**Mr. Matte:** We are discussing the McKenna proposal today, and we can only say we support the wording of the promotion clause that is proposed. We also pointed out in our full brief, which you will be given, that we do not think what is being proposed will meet all the demands of francophones outside of Quebec. It is one thing, out of a whole group mentioned back in 1987, that we feel is particularly important. Perhaps my colleague would like to add something.

**Mr. Thériault:** We have attempted to address current political realities in Canada. We did not attempt to deal with all of the concerns of francophones outside Quebec regarding the McKenna resolution or even the Meech Lake Accord. The Meech Lake Accord has a specific goal: to bring Quebec back into the constitutional family. But we have become concerned about the accord because of the inclusion of a duality clause.

As you may recall, when we appeared before the joint committee in 1987, we did in fact indicate our concern about the lack of a promotion clause. And now, either through a parallel process or a companion resolution, we are being offered the chance to re-examine the promotion clause.

[Text]

[Translation]

• 1615

Mais si on regarde aussi le texte d'aujourd'hui, on indique très bien que l'un des objectifs est de s'assurer que les cinq conditions minimales du Québec ne soient pas affectées par aucune résolution d'accompagnement. Il est vrai que l'on cherche toujours nos avis ou que l'on pense avoir les avis que l'on cherche. On a quand même rencontré des juristes québécois, des constitutionnalistes, etc. . . Et, on a aussi indiqué dans le mémoire que l'on ne voulait pas que la clause de promotion diminue la clause de la société distincte.

Revenons à la question de l'adhésion des provinces à la clause de la promotion. Dans la Constitution de 1982, l'article 43 prévoit qu'une province qui veut augmenter les droits linguistiques peut le faire avec le consentement du gouvernement fédéral. Par exemple, si l'Ontario ou une autre province voulait ajouter une clause de promotion pour sa propre province, elle n'a pas vraiment besoin d'une résolution constitutionnelle dans le sens du consentement, ni du 7/50, mais plutôt d'un accord du gouvernement fédéral et de sa province.

**M. Ouellet:** Monsieur Kaplan.

**M. Bob Kaplan (député de York-Centre):** Comme tous ceux qui vous ont accueillis, je veux aussi signaler la bonne volonté que vous démontrez envers les propositions de M. McKenna pour assurer que nous réussissions à résoudre cette impasse constitutionnelle. J'ai seulement une question préliminaire à vous poser. Est-ce que vous représentez tous les francophones canadiens, c'est-à-dire même ceux qui ont appris leur français en Belgique, s'ils viennent de Belgique ou de la France, d'Haïti, etc.? Quelle est la qualité d'appui que vous présentez pour ces autres communautés canadiennes.

**M. Matte:** Certains groupes ont été créés pour représenter les intérêts de nouveaux arrivants tels que certaines communautés ethniques dont le français est la langue d'usage, langue première ou langue seconde. Dans certaines provinces, ces personnes sont représentées à l'intérieur des groupes provinciaux, dans d'autres provinces ils ne le sont pas. En Alberta, par exemple, ils sont représentés par l'Association canadienne-française de l'Alberta; en Ontario il y a un groupe qui n'appartient pas à l'Association canadienne-française de l'Ontario. De façon générale, dans toutes les autres provinces, les groupes représentent l'ensemble de ceux qui se reconnaissent comme étant francophones.

**M. Kaplan:** Mais, comme organisme national, vous représentez les organisations provinciales telles qu'elles existent.

**M. Matte:** Telles qu'elles sont.

**M. Kaplan:** Merci.

**Le président:** Combien de personnes sont membres de votre organisation?

**M. Matte:** Il y a 15 groupes qui sont membres. Les organisations porte-parole des francophones, dans les neuf provinces, et qui sont déjà reconnues depuis des années par le Secrétariat d'État et par les gouvernements provinciaux, les deux Territoires, plus quatre fédérations nationales.

But the present text clearly indicates that one of aims is to make sure that Quebec's five minimum conditions will not be affected by any companion resolution. It is true that we are always looking for advice, or that we think we have the advice we need. We have even met with legal experts, constitutional experts from Quebec, etc. . . And, we have also pointed out in our brief that we do not want the promotion clause to undermine the distinct society clause.

Let us get back to the question of the provinces' support for the promotion clause. According to Section 43 of the 1982 Constitution, a province can increase linguistic rights with the consent of the federal government. For instance, if Ontario or another province wanted to add a promotion clause that would hold for the province in question, it does not need to obtain consent through a constitutional resolution; nor does it need to meet the criteria of the 7/50 formula. Rather, it needs an agreement between the province and the federal government.

**Mr. Ouellet:** Mr. Kaplan.

**Mr. Kaplan (York-Centre):** I, like my colleague, would also like to draw attention to your good will concerning the proposals put forward by Mr. McKenna to resolve this constitutional deadlock. To begin with, I have only one question to ask you. Do you represent all French-speaking Canadians? By this I mean Canadians who learned their French in Belgium, in France, in Haiti, etc.? What kind of support do you provide to these other Canadian communities?

**Mr. Matte:** There are groups that have been formed to defend the interests of these newcomers—groups to defend the interests of certain ethnic communities for whom French is the language of work, the first language or the second language. In some provinces these people are represented by provincial groups; in other provinces they are not. For example, in Alberta, they are represented by the *Association canadienne-française de l'Alberta*; in Ontario there is a group that does not belong to the *Association canadienne-française de l'Ontario*. On the whole, in all other provinces there are groups representing all those who consider themselves to be French-speaking.

**Mr. Kaplan:** But as a national organization, you represent these provincial organizations such as they are.

**Mr. Matte:** Such as they are.

**Mr. Kaplan:** Thank you.

**The Chairman:** How many people belong to your organization?

**Mr. Matte:** We have 15 member groups. These are organizations that defend francophone interests in nine provinces, and which were recognized years ago by the Department of the Secretary of State, by the provincial governments, the two Territories and by four national federations.

[Texte]

**M. Kaplan:** Revenons à notre sujet. Je veux savoir si pour vous, et pour les francophones hors Québec, le rôle du gouvernement fédéral envers les groupes francophones hors Québec est le même que son rôle envers les anglophones au Québec, où si vous lui voyez des rôles différents dans ce dernier cas.

**M. Matte:** Dans les services que le gouvernement fédéral doit donner, il doit y avoir une certaine symétrie. C'est-à-dire que si le gouvernement fédéral donne des services à sa minorité de langue officielle dans sa langue, en français hors Québec et en anglais au Québec, il doit y avoir une certaine symétrie. Quand je vais acheter un timbre au bureau de poste alors que je demeure au Québec et que je suis anglophone, je dois avoir le droit de le demander en anglais; mais, si je vais à Victoria je devrais avoir le droit de le demander en français. Le gouvernement fédéral doit desservir ses minorités de façon équivalente.

**M. Kaplan:** Mais, pour vous, l'idée d'une société distincte au Québec ne change pas le rôle du gouvernement fédéral envers la minorité anglophone au Québec.

**M. Matte:** Le terme de promotion doit être perçu comme un «remède». Il devrait y avoir, au Canada, pour les minorités de langue officielle, où qu'elles soient, un certain minimum vital. Le gouvernement fédéral devrait, dans sa sphère de compétences, s'assurer que ce minimum vital existe.

• 1620

Ce qui pourrait vouloir dire entrer en dialogue avec les provinces pour voir s'il y a possibilité d'assurer, dans les sphères de compétences provinciales, si la province le veut bien, un certain financement, un certain appui pour que ce minimum vital puisse exister.

Ce qui existe à l'heure actuelle. Avec la Loi 142 au Québec, le gouvernement fédéral est entré «en contrat» avec le gouvernement provincial pour assurer un certain financement.

Ce qui existe ailleurs également. On a les mêmes choses en Ontario. Par exemple, la Cité collégiale à Ottawa a été financée grâce à une entente entre le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral. Ce qui existe dans la plupart des provinces.

Je pense que le gouvernement fédéral a un rôle à jouer pour assurer qu'il y ait, au niveau des institutions, un minimum vital pour les minorités.

**M. Thériault:** Il est important de noter une différence assez fondamentale même si les droits sont les mêmes. Au Québec, la langue anglaise n'est pas menacée. Il est évident que la communauté a certaines difficultés. On pense qu'effectivement le gouvernement devra s'en préoccuper.

Chez-nous, le problème qui se pose est un problème double. On a un problème de communauté, de manque d'infrastructure pour être capables de maintenir la communauté en vie; mais on a aussi un problème d'assimilation complètement extraordinaire. Ce problème d'assimilation est certainement différent.

Il y a cependant des indices sur le plan démographique. Par exemple, dans certaines régions de Montréal, on va trouver un problème d'assimilation ou de décroissance vers l'assimilation.

[Traduction]

**Mr. Kaplan:** Let us get back to the subject. I want to know if you feel that the federal government should play the same role vis-à-vis francophone groups inside Quebec as it does with anglophones in Quebec; or do you see these two roles as being different?

**Mr. Matte:** There should be a certain symmetry in the services provided by the federal government. If the federal government provides services in French to the French-speaking minority outside Quebec and in English to the English-speaking minority in Quebec, it should maintain a certain symmetry. Let us say that I am an English-speaker living in Quebec and I want to buy a stamp at a post office. I should have the right to ask for the stamp in English; but if I go to Victoria I should have the right to ask for it in French. The federal government should provide equivalent services for these minorities.

**Mr. Kaplan:** But, according to you, the concept of a distinct society in Quebec does not change the federal government's mandate concerning the English-speaking minority in Quebec.

**Mr. Matte:** The promotion clause should be seen as a "remedy". French-speaking and English-speaking minorities, wherever they live in Canada, should have certain basic rights. Within its jurisdiction, the federal government should make sure that these basic rights exist.

In order to do this, the federal government and the provinces might discuss ways—and this within areas of provincial jurisdiction and if a province so desires—to provide financing and support for these basic rights.

That is the present process. With Bill 142 in Quebec, the federal government entered into a contract with the provincial government in order to provide a certain level of financing.

This approach exists elsewhere as well. We have the same sort of thing in Ontario. For instance, the *Cité collégiale* in Ottawa was financed through a federal-provincial agreement. This sort of thing exists in most provinces.

I think that the federal government has a role to play in making sure that, where institutions are concerned, minorities get basic support.

**Mr. Thériault:** While rights are the same, I should point out that there is a rather fundamental difference. In Quebec, the English language is not threatened. It is clear that the community has had some problems; and we believe that the government should deal with them.

As for us, we have two related problems. First of all, we lack the infrastructure necessary to keep our communities alive. But we also have to deal with the problem of an extraordinarily high level of assimilation. This assimilation problem is certainly a different one.

Nevertheless, there are demographic indices that show that in certain parts of Montreal, for example, there is a problem of assimilation.

[Text]

C'est vraiment la conjoncture nord-américaine. Ce n'est pas que les gens soient moins intéressés, ou aient moins de volonté. La réalité fait que, sur le continent nord-américain, avec la force de la culture américaine, des ondes de la radio, de la télévision, des journaux, etc., il est beaucoup plus difficile, au Canada, de maintenir sa langue française. Dans ce sens, la clause de société distincte, du moins pour le Québec, tient compte de cette réalité.

Nous ne pensons pas que cette clause enlève l'autorité ou le pouvoir moral du gouvernement d'aider et de promouvoir le français ou les institutions pour les minorités.

**M. Kaplan:** Connaissez-vous un catalogue qui spécifie les pouvoirs fédéraux détaillés, comme vous le suggérez? Je n'en connais aucun. Je sais qu'il y a beaucoup d'intérêt à savoir jusqu'à quel point le gouvernement fédéral peut s'impliquer dans les politiques linguistiques d'une province en général. Je me demande si vous n'avez jamais fait une telle liste ou proposé une telle liste.

**M. Matte:** Non. Je ne crois pas que le gouvernement du Canada l'ait fait jusqu'à maintenant.

**M. Kaplan:** Quand on parle d'une bonne volonté à accepter le gouvernement fédéral dans son domaine, on devrait connaître les limites de ce que le gouvernement fédéral peut faire. Je ne connais pas de telles limites.

**M. Thériault:** Mais souvent, les services au niveau des infrastructures sont des services à la personne, ce qui relève de la compétence des provinces. Donc, lorsque le gouvernement fédéral intervient, il le fait conjointement avec une province.

Si on regarde les infrastructures développées pour la minorité francophone à l'extérieur du Québec, elles sont très souvent faites conjointement ou par l'entremise des ententes provinciales-fédérales. Donc, il y a un consentement des provinces, ce n'est pas surtout un domaine de compétence fédérale.

Un des problèmes fondamentaux c'est que dans les provinces qui n'ont pas d'intérêt pour les minorités, par exemple les minorités francophones, on voit moins d'infrastructures, moins d'interventions du gouvernement fédéral parce qu'ils n'ont pas le consentement des provinces. Donc, on voit souvent un plus haut taux d'assimilation. C'est ce qui arrive, par exemple, dans des provinces comme certaines provinces de l'Ouest et certaines provinces dans l'Est.

**Le président:** Votre temps est écoulé. Je voulais vous faire une précision avant de passer à M. Nystrom pour faire la boucle sur les préoccupations de M. Kaplan.

Quel serait le sens, selon vous, du sous-paragraphe quatre de l'article 2 de l'Accord du lac Meech par rapport à cette affaire de promotion, monsieur Thériault?

**M. Thériault:** L'article 2(4), d'après nous, confirme effectivement les champs de compétences tels qu'ils sont actuellement. Donc, l'Accord du lac Meech, dans notre esprit, par le truchement de l'article 2(4), ne donne absolument aucune nouvelle responsabilité ni au gouvernement fédéral, ni au gouvernement provincial dans le domaine des langues et de la culture.

[Translation]

This has to do with our situation in North America. It is not that people are not as committed or as determined as before. The fact is that in North America, where American culture predominates on the airwaves, on television, in newspapers, etc, it is much more difficult for French-speakers in Canada to maintain their language. From this point of view, the distinct society clause recognizes this fact—at least where Quebec is concerned.

We do not think that this clause takes away any of the government's powers or moral authority when it comes to promoting French or minority institutions.

**Mr. Kaplan:** Is there, as you suggest, a list specifying federal powers? I know of none. I know that there is a great deal of interest in determining just how far the federal government can intervene in a given province's language policy. Have you ever drawn up or suggested this sort of list?

**Mr. Matte:** No. I do not believe that the Canadian government has ever drawn up this sort of list.

**Mr. Kaplan:** When we discuss a province's willingness to accept federal intervention in its jurisdiction, we should understand the limits of what the federal government can do. I know of no such limits.

**Mr. Thériault:** Often, services concerning infrastructures are human services; and this falls under provincial jurisdiction. So, when the federal government intervenes it does so in co-operation with the province concerned.

If we take the example of the infrastructures created for the French-speaking minority outside Quebec, they were, in a great many cases, created in cooperation with the provincial government or else through federal-provincial agreements. So, there is provincial consent; it is not predominantly a sphere of federal jurisdiction.

One of the basic problems is the following: in provinces that are not interested in francophone minority rights, for example, there are fewer infrastructures and less intervention on the part of the federal government because there is no provincial consent. So, the assimilation rate is often higher. This is the case in some Western provinces and in some Maritime provinces.

**The Chairman:** Your time is up. Before giving the floor to Mr. Nystrom, I would like to have something clarified. It has to do with the concerns expressed by Mr. Kaplan.

Mr. Thériault, with respect to the question of promotion, how do you interpret sub-paragraph four of Clause 2 of the Meech Lake Accord?

**Mr. Thériault:** In our opinion, Clause 2(4) confirms the present spheres of jurisdiction. We feel, therefore, that Clause 2(4) of the Meech Lake Accord gives no new responsibilities whatsoever either to the federal government or to the provincial governments in the sphere of language and culture.

[Texte]

[Traduction]

• 1625

**Mr. Nystrom (Yorkton—Melville):** I first want to agree with what you have said about Mr. Wells, Mr. Bouchard, and Mr. Rémillard. I want to make sure I say it diplomatically, but I think the actions or the statements of those three gentlemen have not been helpful in terms of finding an accommodation, and I am pleased that you have said something about that in your opening remarks today.

J'ai des questions supplémentaires à celles de M. Desjardins, de M. Kaplan et de M. Ouellet sur la promotion de la dualité linguistique dans notre pays.

M. Peter Russell était ici hier. Il a dit que la décision de promouvoir cette dualité n'ajoutait rien du tout pour les francophones hors Québec ou pour les anglophones de la province de Québec.

Pouvez-vous élaborer un peu là-dessus en donnant un exemple concret au Comité? Qu'est-ce que le mot «promotion» ajoutera? M. Russell a dit qu'il y avait déjà beaucoup de références à notre dualité dans la Constitution canadienne et dans l'Accord du lac Meech. Il a également mentionné la Loi sur les langues officielles, et il a dit que la promotion n'ajoutait rien du tout dans le sens juridique. Je sais que vous n'êtes pas du tout d'accord avec lui à ce sujet. Pouvez-vous nous dire concrètement pourquoi cette chose est importante?

Voici pourquoi je pose cette question. L'Assemblée nationale du Québec a déjà rejeté l'idée de M. McKenna. Les députés québécois ont peur de la promotion de la dualité et de la promotion de la langue anglaise dans la province de Québec. Il y a aussi le *backlash* dans quelques communautés anglophones comme Sault-Sainte-Marie et autres. Si on insiste pour avoir cette promotion, ce ne sera peut-être pas un bon moyen de trouver un compromis; je crains que cela accentue plutôt la polarisation dans notre pays.

**M. Thériault:** Contrairement à M. Russell, nous pensons qu'il y a une différence importante entre la responsabilité du gouvernement fédéral d'assurer la protection et celle de faire la promotion. Il s'agit de faire la promotion de la caractéristique fondamentale du pays. On ne parle pas de faire la promotion d'un intérêt particulier.

Si on a cru bon de préciser dans la clause de la dualité que la caractéristique fondamentale du pays était que les Canadiens d'expression française étaient concentrés au Québec et présents ailleurs, et que les Canadiens d'expression anglaise étaient concentrés ailleurs et présents au Québec, il me semble, en toute logique, que le gouvernement devrait faire la promotion de cette caractéristique fondamentale.

Lorsqu'on est minoritaire au point de vue numérique, on ne peut jamais avoir assez de protection, comme le démontrent l'histoire du Canada et l'histoire des droits des minorités, surtout des droits de la minorité francophone. Il ne faut pas être constamment à la merci de la bonne volonté d'une communauté qui est différente de la minorité.

**M. Nystrom (Yorkton—Melville):** Je tiens d'abord à souscrire à ce que vous avez dit au sujet de M. Wells, M. Bouchard et M. Rémillard. Pour rester poli, je me contenterai de dire que les actes ou les déclarations de ces trois messieurs ne nous ont pas aidés à trouver des solutions, et c'est pourquoi je suis tout à fait d'accord avec vous.

I have questions along the same lines as those of Mr. Desjardins, Mr. Kaplan and Mr. Ouellet about the promotion of the linguistic duality in our country.

Mr. Peter Russell was here yesterday. He said that the decision to promote that duality did not add anything for francophones outside Quebec or anglophones in Quebec.

Could you tell us a little bit more and give us a concrete example? What would the word "promote" add? Mr. Russell said that there were already many references to our duality in the Canadian Constitution and Meech Lake Accord. He also mentioned the Official Languages Act and told us that the word "promote" would add nothing in a legal sense. I know that you do not share these views. Could you tell us why this is an important concept?

I raise the issue because Quebec's National Assembly has already rejected the McKenna proposal. The promotion of duality and English in Quebec is frightening to Quebec politicians. There is also the backlash in some anglophone communities such as Sault Ste. Marie. If we insist on that promotion clause instead of finding a compromise, we might accentuate the polarization in our country.

**Mr. Thériault:** Unlike Mr. Russell, we think that there is an important difference between the federal government's responsibilities to protect and to promote. What must be promoted is the fundamental characteristic of Canada and not a special interest.

If it was considered necessary to indicate in the duality clause that the fundamental characteristic of Canada was that French-speaking Canadians are concentrated in Quebec but also present elsewhere and that English-speaking Canadians are concentrated outside Quebec but also present within the province, I find it logical for the government to promote that fundamental characteristic.

When you are a minority in numerical terms there is no such thing as too much preservation, as is shown by the history of Canada and the history of minority rights, particularly the rights of the francophone minority. You should not be entirely dependent on the good will of a community different from the minority.

[Text]

Regardez l'histoire du Canada, la Loi 17 en Ontario et tout ce qui est arrivé au Canada à la minorité francophone. Il n'est pas étonnant qu'on tienne à assurer des droits constitutionnels à la minorité, afin que cette réalité soit promue par le gouvernement fédéral.

**M. Nystrom:** Est-ce que vous avez parlé de votre position avec le premier ministre Bourassa ou avec le ministre Rémillard? Je suis d'accord avec vous en tant que député au fédéral, même si je viens de la province de Saskatchewan, mais je voudrais aussi que l'Accord du lac Meech soit adopté. Nous devons trouver un compromis. Est-ce que vous avez parlé avec M. Bourassa ou M. Rémillard, ou est-ce que vous avez l'intention de le faire? C'est une chose très importante, parce qu'au point de vue du contenu de la proposition de M. McKenna, on a parlé seulement de la question de la promotion. L'autre problème pour l'Assemblée nationale du Québec en ce qui concerne la proposition de M. McKenna est la question du *timing*. Elle veut que l'Accord du lac Meech soit adopté avant qu'on y ajoute quoi que ce soit. Au point de vue du contenu, ils ont parlé seulement de la question de promotion, si je ne me trompe. Que pensez-vous de cela?

• 1630

**M. Matte:** Depuis 1987, nous avons parlé avec différents gouvernements provinciaux et avec le gouvernement fédéral de cette clause de promotion. Si vous vous rappelez bien, dans les discussions préliminaires qui ont mené à l'Accord de 1987, à Meech et à Langevin, on a parlé du mot «promotion». Finalement, on ne l'a pas retenu, mais on en a discuté. Cela a fait l'objet de discussions entre les premiers ministres.

Lorsque nous avons rencontré le premier ministre Bourassa, à plusieurs reprises d'ailleurs depuis 1987 et encore dernièrement en janvier, nous lui avons demandé son avis là-dessus. Lors de la rencontre qui a eu lieu dans son bureau, au mois de janvier, son ministre des Affaires intergouvernementales nous a dit: Lors de la dernière ronde de négociations, le Québec n'était pas opposé à l'inclusion du mot «promotion» dans cette clause; ce sont les provinces anglophones qui s'y opposaient; pour notre part, nous n'y voyions pas d'objection importante. M. Rémillard disait cela dans le bureau de M. Bourassa. M. Bourassa a d'ailleurs beaucoup travaillé afin que cela se fasse. Lors d'une prochaine ronde constitutionnelle, disait M. Rémillard avec l'accord de M. Bourassa, nous allons nous assurer que l'on tienne compte des préoccupations des francophones hors Québec.

Nous ne voyons pas où se situe actuellement le grand problème, puisque depuis trois ans, le gouvernement du Québec nous donne ces assurances. De notre côté, nous craignons beaucoup plus que certains premiers ministres anglophones trouvent une difficulté à cela, beaucoup plus que le Québec. Pour le moment, tout ce qu'on a entendu est venu du Québec et non d'une province anglophone. Cela nous étonne quelque peu.

Étant donné que depuis trois ans, surtout au cours des deux derniers mois, il y a eu beaucoup d'objection à cette clause, nous espérons que le gouvernement du Québec pourra au moins proposer des solutions de rechange.

[Translation]

Look at the history of Canada, Bill 17 in Ontario and the difficulties of the francophone minority. Not surprisingly, we want to ensure constitutional rights to the minority so that those rights will be promoted by the federal government.

**Mr. Nystrom:** Did you explain your position to Premier Bourassa or Mr. Rémillard? I agree with you as a federal Member of Parliament, even if I come from Saskatchewan, but I also would like Meech Lake to be passed. We should find a compromise. Did you discuss it with Mr. Bourassa or Mr. Rémillard or do you intend to do so? This is a very important issue, because as concerns the content of the McKenna proposal only the promotion clause has been raised. The other concern of Quebec's National Assembly with the McKenna proposal is the question of timing. They want the Meech Lake accord to be passed before anything is added to it. As concerns its content, I think that they only referred to the promotion clause. What do you think of that?

**Mr. Matte:** Since 1987, we have discussed that promotion clause with various provincial governments as well as the federal government. As you will remember, the word "promotion" was mentioned during the preliminary discussions that lead to the 1987 Meech and Langevin Accord. They decided against it, but the issue had been discussed between the first ministers.

When we met Premier Bourassa—several times since 1987 and as recently as January—we asked him for his advice on that subject. During the meeting we had in his office, in January, his Minister for Intergovernmental Affairs told us that Quebec had not been opposed to the inclusion of the word "promote" during the last round of negotiations. The anglophone provinces had been against it but not Quebec, Mr. Rémillard told us. Mr. Bourassa had worked very hard towards that inclusion. Mr. Rémillard said that during the next constitutional round, they would make sure that concerns of francophones outside Quebec would be dealt with.

We fail to see the problem considering that Quebec has been giving us such assurances for the last three years. We were much more fearful of a refusal from some anglophone premiers. However, all the objections we have heard up until now have been coming from Quebec and not from an anglophone province. We find it quite surprising.

Considering that in the last three years and particularly in the two last months, there have been numerous objections to that clause, we hope that Quebec will at least propose alternatives.

[Texte]

**M. Thériault:** Les commentaires évoluent. Aujourd'hui, on a entendu des commentaires du Québec disant qu'il n'était pas question de faire quoi que ce soit avant le 23 juin à moins qu'il ne soit explicite que la chose en question est de compétence fédérale. Donc, je pense qu'il ne faut pas s'inquiéter outre mesure si, à ce stade-ci, des positions sont prises de part et d'autre. Si la clause de promotion pose un problème au Québec, on l'invite, comme le président l'a fait dans sa présentation, à nous aider à trouver d'autres solutions qui assureront la protection de la minorité francophone à l'extérieur du Québec.

**M. Nystrom:** Je pense que nous avons appris quelque chose de nouveau. Vous avez mentionné la réunion du mois de janvier avec M. Bourassa et M. Rémillard, mais quelque chose est arrivé depuis ce temps-là.

Avez-vous l'intention d'avoir d'autres réunions avec MM. Bourassa et Rémillard? Nous devons trouver un moyen de débloquer l'impasse constitutionnelle, parce que pour les provinces anglophones du Canada, cela est encore uniquement du domaine fédéral; cela n'est pas du tout dans la juridiction provinciale. Comme je le disais, il y a un certain *backlash* dans certaines communautés anglophones comme Sault-Sainte-Marie et autres. Nous avons également vu cela hier soir, au stade à Toronto.

Je pense que la clé de cette question réside à l'Assemblée nationale du Québec et chez les francophones hors Québec. Si vous pouviez réussir à convaincre M. Rémillard et l'Assemblée nationale, il y aurait peut-être moyen d'avoir un mouvement d'ici la semaine prochaine.

**M. Matte:** Nous travaillons fort.

**M. Thériault:** Nous avons eu plusieurs réunions.

**Le président:** Nous aussi, nous travaillons très fort.

**Une voix:** J'ai beaucoup de sympathie pour vous.

**Le président:** J'aimerais vous demander une précision à ce sujet-là. Lorsqu'il a été question de la promotion, est-ce qu'on a parlé de l'inclusion du mot «promotion» par rapport au rôle que s'attribuaient les provinces vis-à-vis du concept de dualité linguistique caractéristique?

**M. Matte:** Non.

**Le président:** Lorsque vous avez parlé de cette notion de promotion, est-ce que c'était précis par rapport au texte de l'Accord du lac Meech. Si oui, à quel endroit du texte faisait-on allusion?

**M. Matte:** C'était relié au champ de compétence du gouvernement fédéral seulement.

• 1635

**Le président:** Alors, il ne s'agissait pas d'ajouter le mot «promotion» au mot «préservé», par exemple, qu'on retrouve dans l'Accord du lac Meech pour ce qui est du rôle attribué aux provinces.

**M. Matte:** Non. Il était question que le Parlement du Canada ou le gouvernement du Canada agisse dans sa sphère, et non que le Parlement du Canada et les assemblées législatives aient le rôle de protéger et de promouvoir la

[Traduction]

**Mr. Thériault:** Comments are changing. Today we heard from Quebec that nothing could be done before June 23 unless it is clearly something under federal jurisdiction. So, I think that we should not worry too much for now if differing positions are taken. If Quebec has concerns with the promotion clause, we invite them, as the Chairman did in his presentation, to help us find other solutions in order to protect the francophone minority outside Quebec.

**Mr. Nystrom:** I think we learned something new. You mentioned your January meeting with Mr. Bourassa and Mr. Rémillard but something has occurred since then.

Do you intend to meet again with Mr. Bourassa and Mr. Rémillard? We must find a way to get out of the constitutional deadlock because this is an area purely under federal jurisdiction for English-speaking provinces. As I said, there has been a backlash in some anglophone communities such as Sault St. Marie and others. We also witnessed that kind of attitude yesterday evening in the SkyDome.

I think that the solution rests with the Quebec National Assembly and francophones outside Quebec. If you could convince Mr. Rémillard and the National Assembly, there might be some progress by next week.

**Mr. Matte:** We are working hard.

**Mr. Thériault:** We have had several meetings.

**The Chairman:** We too are working very hard.

**An Hon. Member:** I have much sympathy for you.

**The Chairman:** I would like a clarification. In your discussions about the promotion clause, was the inclusion of the word "promote" considered in the light of the role played by provinces vis-à-vis the linguistic duality concept?

**Mr. Matte:** No.

**The Chairman:** When you discussed that promotion concept, was it in the context of a given part of the Meech Lake Accord? If so, to what section of the Accord were you referring to?

**Mr. Matte:** It related to the federal government's jurisdiction.

**The Chairman:** Then you did not discuss the addition of the word "promote" after the word "preserve", which you will find in the Meech Lake Accord as concerns the role of provinces.

**Mr. Matte:** No. We wanted Parliament or the Government of Canada to act within its own jurisdiction instead of giving the responsibility to preserve and promote the fundamental characteristic of Canada to legislative

[Text]

caractéristique fondamentale. Il s'agissait de donner au gouvernement du Canada ou au Parlement du Canada le rôle de protéger et de promouvoir dans sa sphère de compétence, et non de donner ce rôle aux assemblées législatives provinciales. C'est ce dont il a été question quand nous avons parlé avec M. Bourassa.

**Le président:** Vous avez compris de cette conversation—là qu'il s'agissait bel et bien du gouvernement fédéral agissant dans ses sphères de compétence.

**M. Matte:** Oui.

**M. J.W. Bud Bird (député de Fredericton—York—Sunbury):** Messieurs, je vous souhaite la bienvenue.

I would like to pursue this promotion clause a little bit and also make reference to your presentation where you call on Quebec to be less rigid in its position. How do you feel Quebec is being rigid, and what measures would you suggest they might take to moderate their position? On the promotional aspect of linguistic minorities of the two languages, one of the great misunderstandings in Canada—particularly with English Canadians—is the danger and the concern felt by most francophones about assimilation of the French language. I do not believe most English Canadians really understand the depth of feeling and emotion with which that subject is viewed.

In an effort to perhaps explain this, instead of telling us what promotion of minority languages would do for anglophones in Quebec, what is your view of Quebec's concern about the promotion of the two languages? I think I understand it, but I would like to hear you explain it more fully. Perhaps in the context of doing, so you could tell us how you feel Quebec's position might become less rigid, as you suggested in your brief.

**M. Matte:** Pour ce qui est de la première partie de votre question, nous croyons que si rien ne se fait, que s'il n'y a pas d'autres gouvernements qui agissent proactivement dans le domaine de la Constitution, nous aboutirons à une impasse constitutionnelle: l'Accord du lac Meech ne sera pas adopté.

Il y a devant nous au moins une proposition qui pourrait être étudiée lors de la deuxième ronde constitutionnelle. On ne demande pas un amendement à l'Accord du lac Meech. Le gouvernement du Québec devrait donner des indications sur la direction dans laquelle il serait prêt à aller lors d'une prochaine ronde constitutionnelle. Cela ne veut pas dire qu'on change l'Accord du lac Meech. Cela ne veut pas dire qu'on demande un amendement. On accepte que cet accord soit adopté tel quel le 23 juin et qu'il n'y ait aucun vote sur une autre proposition auparavant. Cela se fera après. Cependant, il serait juste que tous les Canadiens et Canadiennes qui ont des préoccupations et des craintes vis-à-vis de la Constitution et de l'Accord du lac Meech tel qu'il est libellé donnent des indications sur la direction dans laquelle ils seraient prêts à aller, sur le genre de démarche qu'ils seraient prêts à entreprendre. Refuser de parler de l'Accord du lac Meech avant sa signature le 23 juin, c'est signer la mort de cet accord. Ce n'est pas ce que le gouvernement du Québec a de plus positif à faire à l'heure actuelle.

[Translation]

assemblies. The idea was to give the Government of Canada or Parliament, and not provincial legislative assemblies, the role of preserving and protecting within their own jurisdiction. This is the question we talked about with Mr. Bourassa.

**The Chairman:** You understood from that conversation that the question really was promotion by the federal government within its own jurisdiction.

**Mr. Matte:** Yes.

**Mr. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury):** Gentlemen, I wish to welcome you.

Je voudrais approfondir un peu plus la question de la promotion et je remarque dans votre mémoire que vous demandez au Québec d'assouplir sa position. En quoi le Québec vous paraît-il intransigeant et quelles mesures lui proposez-vous de prendre pour assouplir sa position? En ce qui concerne la promotion des minorités linguistiques, la plupart des Canadiens, et surtout les anglophones, comprennent mal la peur de l'assimilation que ressentent la plupart des francophones. À mon avis, la majorité des Canadiens anglais ne comprennent pas vraiment à quel point ce sujet peut déchaîner les passions.

Pour nous expliquer les choses, au lieu de nous dire ce que la promotion des langues minoritaires ferait pour les anglophones du Québec, pourriez-vous nous parler des inquiétudes qu'éprouve le Québec à l'égard de la promotion des deux langues? Je crois les comprendre, mais je voudrais que vous nous les expliquiez mieux. Ce faisant, vous pourriez peut-être nous dire comment il serait possible d'assouplir la position du Québec, comme vous le proposez dans votre mémoire.

**Mr. Matte:** As concerns the first part of your question, we believe that if nothing is done, if no other government is pro-active in the constitutional area, we shall be stuck in a constitutional deadlock: The Meech Lake Accord will not be passed.

We have before us at least one proposal that might be studied during the second round. We are not requesting any amendment to the Meech Lake Accord. Quebec should indicate in what direction they would be ready to go in the next constitutional round. It does not mean that we are asking for amendments to Meech Lake. We accept its passing as is on June 23 without any previous vote on another proposal. We shall do that afterwards. However, it would be only fair for all Canadians who have concerns and fears about the Constitution and the Accord, in its present form, to be consulted on the direction and the kind of approach they would be ready to take. A refusal to discuss Meech Lake before its signing on June 23 would be a sentence of death for the Accord. This is not the most positive attitude Quebec could adopt in the present circumstances.

[Texte]

• 1640

**M. Thériault:** Pour ce qui est de la deuxième partie de votre question, l'assimilation est une question très importante et très difficile à comprendre pour la majorité anglophone. Étant député du Nouveau-Brunswick, vous connaissez très bien la difficulté que pose l'assimilation dans certaines régions.

Je suis d'accord avec vous pour dire qu'en général il est très difficile pour la majorité anglophone de comprendre que les francophones ont besoin d'une école exclusivement francophone gérée par des francophones. Dans leur esprit, cela sépare les anglophones et les francophones et crée des frictions additionnelles.

La réalité, pour les francophones hors Québec, c'est que lorsqu'on a des institutions bilingues, francophones et anglophones, étant donné la force culturelle de la partie anglophone, les francophones finissent toujours par parler anglais et perdent souvent leur français.

Il serait très malheureux pour tout le Canada que les francophones hors Québec et les Québécois perdent leur français, parce que c'est un atout important pour le pays. Chaque fois que des communautés disparaissent ou s'assimilent, c'est une perte pour la francophonie, mais aussi pour l'ensemble du Canada. Il faut donc faire des efforts pour stopper l'assimilation. Une des façons de le faire est de promouvoir la dualité linguistique. C'est pour cela que, selon nous, il est important que le gouvernement fédéral fasse la promotion de la caractéristique fondamentale du Canada, c'est-à-dire les Canadiens d'expression française concentrés au Québec et présents ailleurs, et pose des gestes proactifs pour empêcher l'assimilation.

La grande différence entre les Anglo-Québécois et les francophones à l'extérieur du Québec, c'est le phénomène de l'assimilation. À l'extérieur du Québec, en deux ou trois générations, certaines communautés francophones disparaissent, perdent la langue et leur culture. Pour les Anglo-Québécois, qui vivent sur le continent nord-américain qui est très fortement anglophone, c'est beaucoup moins difficile.

**Mrs. Dobbie (Winnipeg South):** Gentlemen, it is a pleasure to have you here today. I apologize for my language disability. I am working on it, and one day soon I hope to be able to speak French just as well as Mr. Bird does.

**Mr. Bird:** That is a low blow.

**Mrs. Dobbie:** You did quite well, actually.

I am from Manitoba, and of course for many, many years we have taken a great deal of pride in the fact that we have such a vibrant francophone community, both in the city of Winnipeg and in southern Manitoba, and in many other places. It is a matter of some concern that there are some Franco-Manitobans who have some concerns, and I want to ask you about that in just a moment. First of all, I have one very short question. How many francophones are there outside Quebec in Canada?

**Mr. Matte:** About one million.

**Mrs. Dobbie:** That is quite a significant number, and I think perhaps many Canadians are not aware of it. I think perhaps I would like to share a couple of other statistics with you that might be useful for Canadians too. I understand that

[Traduction]

**Mr. Thériault:** I turn now to the second part of your question. Assimilation is an important issue, very difficult to understand for the anglophone majority. As a member of Parliament from New Brunswick you must be aware of difficulties caused by assimilation in some regions.

I agree with you that it is in general very difficult for the anglophone majority to understand that francophones need exclusively francophone schools managed by francophones. In their mind this would segregate anglophones and francophones, which would in turn generate additional tensions.

For francophones outside Quebec who must make do with bilingual institutions, the cultural weight of the anglophone part is such that francophones end up speaking English and losing their French.

It would not be a good thing for Canada if francophones outside Quebec and Quebecers themselves lost their French, which is an important asset for the whole country. Each time a community disappears or assimilates, it is a loss for the francophone population, but also for Canada as a whole. So we have to try and stop assimilation. One way to do it is to promote linguistic duality. In that same respect, we see it as very important for the federal government to promote the fundamental characteristic of Canada—I am talking about French-speaking Canadians centred in Quebec but also present elsewhere—take pro-active measures to stop assimilation.

The big difference between Anglo-Quebeckers and francophones outside Quebec lies in that problem of assimilation. We see outside Quebec, within two or three generations, francophone communities disappearing and losing their language and culture. North America being mainly English-speaking, the situation is not as difficult for Anglo-Quebeckers.

**Mme Dobbie (Winnipeg-Sud):** Messieurs, je suis heureuse de vous voir ici aujourd'hui. Veuillez excuser mon handicap linguistique. J'y travaille, et j'espère qu'un jour je serai tout aussi capable de parler français que M. Bird.

**M. Bird:** Quel coup bas!

**Mme Dobbie:** Vous vous en êtes très bien tiré.

Je viens du Manitoba, et depuis très longtemps nous sommes fiers de l'existence d'une communauté francophone très dynamique, à Winnipeg même, dans le sud du Manitoba et ailleurs. Il reste cependant que certains Franco-Manitobains s'inquiètent, et j'y reviendrai dans quelques instants. J'aurais d'abord une petite question très courte à vous poser. Combien de francophones vivent à l'extérieur du Québec au Canada?

**M. Matte:** Environ un million.

**Mme Dobbie:** Ce n'est pas peu, et j'imagine que beaucoup de Canadiens l'ignorent. Je vais d'ailleurs vous citer ici quelques statistiques qui pourraient être tout aussi utiles à ces Canadiens qui sont dans l'ignorance. Si je ne me

[Text]

in total there are two million students right now studying French across Canada, which is quite a significant number, and about 250,000 of these are enrolled full-time in French immersion.

I think the statistic that will amaze most Canadians, and one perhaps that we just do not think about because of the barriers between the two parts of our country, is that there are 100,000 people in Quebec studying English in English immersion. I wanted to share that with you and with the rest of Canada, because I think there is a perception somehow that anglophones in Quebec are not treated as well as francophones in English Canada. I want to try to help dispel that notion, because I know it is not true.

That brings me back to my question, which is this. I know you were in Manitoba in February, and I am sure you ran into the fact that some Franco-Manitobans are very, very fearful of the accord, because for some reason they feel it will leave them outside the whole francophone community or that they will somehow be neglected. Perhaps you could help us dispel that notion, give us your point of view about that.

**M. Matte:** Vous avez totalement raison: il y a beaucoup de Franco-Canadiens et de Franco-Canadiennes hors Québec qui ont cette crainte.

• 1645

Depuis 1987, nous avons parlé à presque toutes nos réunions de l'appui de la Fédération à l'Accord du lac Meech. Il y avait beaucoup de réticence, et c'était généralisé à travers le pays. Il y avait là un accord qui permettait au Québec d'être signataire de la Constitution, ce qui était très important pour tout le monde, mais il ne semblait pas complet. Je pense qu'on n'était pas les seuls à penser cela.

Les communautés autochtones, les femmes, les groupes multiculturels ont tous dit que ce n'était pas suffisant, qu'il leur fallait autre chose pour que cette Constitution soit complète. Nous avons dit la même chose comme francophones hors Québec. On avait les mêmes préoccupations. Il y a encore beaucoup de Franco-Canadiens et de Franco-Canadiennes qui ont ces mêmes préoccupations.

À Winnipeg, comme groupe représentatif des francophones hors Québec, en accord avec tous nos groupements, incluant la Société franco-manitobaine, nous avons fait le pari de nous dire: Il est important de ne pas tomber dans une impasse constitutionnelle; il est important que cette ronde se complète, que le Québec puisse entrer dans la Constitution afin qu'on puisse ensuite poursuivre le processus de changement de notre Constitution, qui n'est pas parfaite. Nous espérons que cela se produira avant la fin du mois de juin.

Dans une proposition d'accompagnement, M. McKenna nous donne des indices sur certains éléments qui pourraient être inclus maintenant, après le 23 ou lors d'une deuxième ronde. Je suis convaincu que les premiers ministres de l'Ouest voudront inclure des choses dans la réforme du Sénat. De notre côté, nous serons prêts à vous faire d'autres suggestions d'amendements constitutionnels lorsque viendra le temps. Il est évident que ce n'est pas terminé.

[Translation]

trompe il y a en ce moment deux millions de Canadiens qui étudient le français, c'est un chiffre impressionnant, dont 250,000 sont des enfants qui suivent à plein temps les classes d'immersion en français.

Mais un chiffre qui va certainement stupéfier la plupart des Canadiens, et auquel sans doute la plupart du temps on ne pense pas en raison du fossé qui sépare les deux parties du pays, c'est celui de ces 100,000 Québécois qui sont inscrits dans des classes d'immersion en anglais. Voilà un chiffre que je tenais à vous citer, en même temps qu'au reste du Canada, car on a très souvent l'impression que les anglophones du Québec ne sont pas aussi bien traités que les francophones le sont dans le Canada anglais. Je sais que ce n'est pas le cas, et je tenais à faire ici une petite mise au point.

Cela me ramène à ma question, la voici. Je sais que vous étiez au Manitoba au mois de février, et vous savez bien sûr que certains Franco-Manitobains sont très inquiets, car ils craignent que l'accord les exclue en quelque sorte de la communauté francophone, ou qu'ils vont sombrer dans l'oubli. Peut-être pourriez-vous nous expliquer qu'il n'en est pas ainsi, et nous dire ce que vous en pensez.

**Mr. Matte:** You are right: that is exactly what many French-speaking men and women outside Quebec fear.

At all our meetings since 1987 we have been discussing the federation's support for Meech Lake. There was a lot of reticence, and it was general across the country. Here was an accord which allowed Quebec to ratify the Constitution, which was very important for everybody, but it did not seem to be sufficient. And we were not the only ones to be thinking that way.

Native communities, women's groups, multicultural groups all said that it was not sufficient, and that something had to be added to the Constitution to make it complete. As francophones outside Quebec we said the same thing. We had the same concerns. And those are also the concerns of many French-Canadian men and women.

In Winnipeg, as an entity representing francophones outside Quebec and with the approval of our member groups, including the *Société franco-manitobaine*, we accepted the challenge and said: it is important to avoid any constitutional deadlock; it is important for this round to be completed, for Quebec to be part of the constitutional accord, so that we can get on with the process of amending a Constitution that is not perfect. And we hope that that is going to happen before the end of June.

In his companion resolution Mr. McKenna gives us some indications as to what could be included, now, after the 23rd, or during a second round. I am convinced that provincial premiers from the west will take advantage of the reform of the Senate to include certain things. On our side we will be ready, when the time has come, to submit to you new constitutional amendments. Obviously the whole process has not come to an end.

[Texte]

Comme Canadiens et Canadiennes, nous ne devons pas jouer avec le futur de notre pays à l'heure actuelle. Nous devons réussir cette réforme pour pouvoir en faire d'autres.

**Mr. Thériault:** One of the real difficulties that Franco-Manitobans face is that we are often caught between our loyalty to our province and our loyalty to our existence and development in a sense. They are also Manitobans, but they have a language and a culture they feel are important to protect.

Franco-Manitobans have decided, as I think we all have, as francophones outside Quebec, that we were prepared to take the risk even if we had some preoccupation with our constitutional guarantees as a minority and have decided that it is absolutely important that Canada goes on beyond June 23.

At the same time, we are looking for a process. The McKenna resolution at least gives us hope of a process in which we can deal with some of those real issues after June 23. There is no question that the question of minority rights and the place of a linguistic minority in Canada are tied into the heart of our country. In that sense we must find solutions, ways and means that leave a vibrant minority but respect the rights of the majority. So that is what we are all working on.

**Mrs. Dobbie:** Thank you.

**M. André Plourde (député de Kamouraska—Rivière-du-Loup):** Je voudrais revenir à la question que M<sup>me</sup> Dobbie posait à M. Matte concernant la prochaine ronde de négociations constitutionnelles sur les droits des minorités linguistiques.

À la page 17 de votre texte intitulé: *Ouvrons-nous les yeux: Le sort du Canada est en jeu*, vous dites ceci:

Le 30 janvier 1989, dans une lettre adressée à notre organisme, le leader du gouvernement aux Relations fédérales-provinciales réitérait l'engagement de son gouvernement sur la question des minorités linguistiques:

Avez-vous une assurance ferme à cet égard? Au mois de février dernier, votre Fédération a accepté l'Accord du lac Meech tel que rédigé en 1987. Avez-vous l'assurance que, lors de la deuxième ronde de négociations des premiers ministres, qui devrait se faire l'automne prochain, la question des droits des minorités linguistiques sera à l'ordre du jour?

**M. Matte:** Nous avons reçu cette assurance à plusieurs reprises de la part du gouvernement fédéral. M. Mulroney l'indique d'ailleurs dans la lettre qu'il envoie au premier ministre Devine. La lettre du sénateur Murray confirme que cela est toujours la politique du gouvernement fédéral dans ce domaine et qu'on abordera les questions des minorités linguistiques dans leur sens le plus large lors de la prochaine ronde constitutionnelle. Nous avons eu cette même impression ou obtenu cette même confirmation de la part du premier ministre McKenna, de la part du premier ministre Bourassa et de la part du premier ministre Peterson.

• 1650

Étant donné l'appui de ces premiers ministres, nous croyons que nos préoccupations devraient être à l'ordre du jour d'une prochaine rencontre constitutionnelle.

[Traduction]

But, as Canadian citizens, we should not play games with the future of our country. This new step has to be a success, so that there will others following.

**M. Thériault:** Les Franco-Manitobains sont très souvent pris dans un dilemme difficile à résoudre entre leur loyauté envers leur province et à l'égard d'eux-mêmes en tant que Canadiens français. Ce sont des Manitobains, mais ils ont leur propre langue et culture à protéger.

Les Franco-Manitobains ont décidé, comme nous tous, francophones hors Québec, d'accepter de prendre certains risques, car nous estimons qu'il est important que le Canada franchisse cette haie du 23 juin, même si nous avons quelques réserves à formuler en ce qui concerne les garanties constitutionnelles dont nous aurions besoin en tant que minorité.

Mais nous voyons au-delà de cette date. La résolution McKenna nous donne précisément l'espoir de prolongements, qui nous permettront de rediscuter de ces questions très réelles après le 23 juin. La question des droits de la minorité et le rôle de cette minorité linguistique au Canada sont au coeur du problème canadien. Cela ne fait aucun doute. Voilà pourquoi nous devons absolument trouver des solutions qui permettent à cette minorité de conserver son dynamisme tout en respectant le droit de la majorité. Voilà ce à quoi nous travaillons tous.

**M. Dobbie:** Merci.

**Mr. André Plourde (Kamouraska—Rivière-du-Loup):** I would like to come back to Mrs. Dobbie's question to Mr. Matte, concerning the next round of constitutional negotiations on linguistic minority rights.

On page 17 of your brief titled *Ouvrons-nous les yeux: Le sort du Canada est en jeu*, you say:

On January 30, 1989, in a letter sent to our federation, the government leader for federal-provincial relations reiterated the commitment of his government on the issue of linguistic minorities:

Did you get a strong commitment to that effect? In February of this year, your federation gave its support to the 1987 Meech Lake Accord. Do you have some assurance that the linguistic minority rights issue is going to be put on the agenda of the provincial premiers' second round of negotiations in the fall?

**Mr. Matte:** Yes, the federal government reiterated that undertaking on several different occasions. Mr. Mulroney alludes to it in his letter to Premier Devine. This is also confirmed by Senator Murray's letter stating that it is still within the federal government's intentions, and that the linguistic minorities issue is going to be raised in its broader scope at the next round of constitutional negotiations. That was the impression, or confirmation, left with us by Premier McKenna, Premier Bourassa and Premier Peterson.

After the reassurance given by those premiers, we think that our concerns should be on the agenda of the next constitutional meeting.

[Text]

**M. Nic Leblanc (député de Longueuil):** Je reviens à la question de la dualité. Qui doit promouvoir ou protéger la dualité canadienne? Comme Québécois, je trouve qu'il serait bon que le gouvernement fédéral doive protéger la dualité canadienne. D'après la proposition de M. McKenna, le gouvernement fédéral devrait promouvoir la dualité canadienne: cela m'inquiète. Au point de vue juridique, comment la Cour suprême interprètera-t-elle cela? Par exemple, si on adoptait une loi québécoise ayant pour but de protéger ou de promouvoir la langue ou la culture québécoise, la Cour suprême ne pourrait-elle pas dire que ce n'est pas l'affaire du Québec de promouvoir cette dualité parce que c'est au gouvernement fédéral de le faire selon la Constitution? Cela m'inquiète énormément. Selon la proposition McKenna, la promotion de la dualité canadienne devrait être faite par le gouvernement fédéral. Cela me semble passablement embêtant pour le Québec qui devra, à un moment donné, promouvoir sa langue française ou sa culture.

**M. Thériault:** On comprend les préoccupations des Québécois et des Québécoises. Cependant, il ne faut pas oublier le jugement de la Cour suprême du mois de décembre. La Cour suprême a reconnu que la seule langue menacée au Canada était le français et a reconnu au gouvernement le droit de poser des gestes pour protéger cette langue. Donc, la Cour suprême a déjà rendu un jugement là-dessus. Nous pensons que cela ne crée pas de risques additionnels pour les francophones ou pour les Québécois.

Deuxièmement, selon le paragraphe 2(4) de la Constitution proposé dans l'Accord du lac Meech, qui est explicite, il n'y a pas de nouvelles obligations de créées, y compris dans les cas de la société distincte et de la dualité canadienne. Ce paragraphe 2(4) dit que ce qui précède ne crée aucune nouvelle responsabilité, ni des provinces ni du gouvernement fédéral, dans les domaines de la langue et de la culture. Nous pensons que cela est une assurance pour le Québec. C'est le Québec qui a insisté, et on le comprend pourquoi, pour que ce paragraphe 2(4) soit inclus. Le Québec veut s'assurer que, s'il doit promouvoir le français dans sa société distincte, il puisse le faire sans ingérence. Donc, dans ce sens-là, il y a déjà des garanties additionnelles. On ne nie pas que c'est une préoccupation. M. Matte a dit, au début de son exposé, que s'il était prouvé que cela causait un problème et que le Québec avait des solutions de rechange, il serait intéressant d'examiner ces solutions de rechange.

Selon l'opinion juridique qu'on a obtenue et l'étude qu'on a faite de la disposition proposée par M. McKenna, si la promotion se fait dans le champ de compétence fédérale et tant et aussi longtemps que le paragraphe 2(4) demeurera, il n'y aura pas de difficulté pour le Québec; il n'y en aura pas non plus à la clause de la société distincte.

On a dit dans notre mémoire que si cela portait effet à la clause de la société distincte, ou si cela diminuait les acquis du Québec dans l'Accord du lac Meech, on était prêts à réexaminer cette chose. Jusqu'à maintenant, on n'a obtenu aucune indication ou aucune opinion juridique que cela avait cet effet. Le Québec ne nous a pas dit que cela posait ce problème. Si cela pose ce problème, il va falloir examiner cette chose une deuxième fois.

[Translation]

**Mr. Nic Leblanc (Longueuil):** I am coming back to the question of duality. Who is supposed to promote or protect the Canadian duality? As a Quebecker, I think that it is the federal government's duty to protect that duality. According to the McKenna proposal, it would be the federal government's duty to promote the Canadian duality: but I find it worrisome. From a legal point of view, what kind of interpretation would the Supreme Court give to that clause? Let us imagine a bill being passed by the Province of Quebec to preserve or promote its language or culture; mightn't the Supreme Court decide that it is the federal government's business, under the Constitution, to promote that duality? This is really worrisome to me. According to the McKenna proposal it is the federal government's business to promote the Canadian duality. This might be somewhat of an obstacle for Quebec which might, at one point or another, have to promote its French language or culture.

**Mr. Thériault:** We do understand the concerns of Quebeckers. Let us not forget, nevertheless, the December Supreme Court ruling. The Supreme Court recognized that the only language being threatened in Canada is French, so that the government has the right to take measures to protect that language. So, there already is a Supreme Court ruling on that matter. We do not think that it creates additional risks for francophones or Quebeckers.

Secondly, according to section 2(4) of the Constitution according to Meech Lake, which is quite explicit, no new responsibility is being added, even in cases pertaining to the distinct society or Canadian duality. Section 2(4) states that what precedes does not create any new legislative responsibility or powers relating to language and culture, either for the provinces or the federal government. We think this should give Quebec some assurance. This section 2(4) was included because Quebec insisted, understandably, that it should be. Quebec wants to be sure that, in case it wants to promote French within its own distinct society, it will be able to do so without interference. In that sense these are additional guarantees. We do recognize that it raises some concern. Mr. Matte said, at the outset, that in case this should prove to be too much of a problem and Quebec should have some alternatives to offer, it might be interesting to look at those.

According to legal advice and a study done on the McKenna proposal, as long as section 2(4) remains, promotion by the federal government will not be a source of difficulties for Quebec, nor for the implementation of the distinct society clause.

Should it have some effect on the distinct society clause, or diminish what was granted to Quebec by the Meech Lake Accord, we would be ready to look at it again. We say so in our brief. Up to now nothing, no legal opinion, led us to believe that such could be the case. Quebec did not seem to object. If there is any problem, we will have to look at it a second time.

[Texte]

• 1655

**Mr. Rompkey:** I want to thank our guests for appearing and ask them if they have had a chance to assess the Newfoundland proposals. As you know, this committee is studying the McKenna companion resolution, but it is open to other ideas. Yesterday we had some interesting ideas from some of our guests. Have you examined the Newfoundland proposal with respect to modification of the Senate and giving it powers for the protection of linguistic and cultural rights in this country?

The ideas that came out yesterday went beyond the Newfoundland proposal and suggested that the modified Senate might reflect linguistic groupings in the whole country. What is your opinion of that? We were told yesterday that one of the areas we have to look at very seriously is the Senate itself. I want your reaction. It is important that you tell us how you feel and whether there is any possibility for movement towards a resolution of the difficulties we find ourselves in.

**Mr. Thériault:** There is no question that we think Senate reform is tied to trying to come up with—

**Mr. Rompkey:** Mr. Thériault has special knowledge of the Senate because he has a very distinctive father there.

**Mr. Matte:** It is okay. He asked permission before answering and I said yes.

**Mr. Thériault:** For the past year we have been doing a study on Senate reform. With all of the twists and turns the Meech Lake accord has taken it has been delayed a bit so we had to adjust our workload.

I read some of Newfoundland's suggestions as they relate to the Senate and we have seen the original Alberta proposal. As you know, many studies have been done on the Senate over the last 20 years and there have often been proposals. In the Pepin-Robarts commission we talked about a Senate with special linguistic responsibilities where there could be a veto by one of the groups depending on a cultural and linguistic matters.

There are many ways to protect minorities and giving the Senate special authority on those kinds of issues—of course it depends on what kind of responsibility you give the Senate and how the rest of the Senate reform goes—definitely should not be rejected offhand. We think that should be looked at on a longer term basis. We have to find a solution to the June 23 deadline and we are not convinced we can come to a consensus on Senate reform by that time.

As with minority rights we have to find a process. If we try to lock ourselves into definite solutions, whether on Senate reform or minority rights, I think we will be out of luck on the June 23 and all of Canada, including minorities,

[Traduction]

**M. Rompkey:** Je remercie les témoins pour leur présence, et j'aimerais d'abord leur demander s'ils ont eu la possibilité d'étudier les propositions de Terre-Neuve. Comme vous le savez, le Comité étudie la résolution d'accompagnement McKenna, mais il reste ouvert à d'autres suggestions. Certains de nos témoins d'hier nous ont d'ailleurs soumis des idées très intéressantes. Avez-vous examiné la proposition de Terre-Neuve concernant une réforme du Sénat lui donnant des responsabilités en matière de protection des droits linguistiques et culturels?

Les idées qui nous ont été proposées hier par les témoins allaient bien au-delà de cette proposition de Terre-Neuve, puisque l'on imagine de modifier le Sénat et de tenir compte, pour sa composition, du partage linguistique de ce pays. Qu'en pensez-vous? On nous a rappelé hier qu'une des questions sur laquelle nous devons très sérieusement nous pencher était celle du Sénat lui-même. Comment réagissez-vous à cette proposition? Il est important que nous sachions ce que vous pensez, et quelles seraient les issues possibles à la situation difficile dans laquelle nous nous trouvons nous-mêmes.

**M. Thériault:** Pour nous cette réforme du Sénat doit effectivement tenir compte. . .

**M. Rompkey:** M. Thériault a des lumières toutes spéciales sur le Sénat puisqu'il y a un père très distingué.

**M. Matte:** C'est très bien. Il a demandé la permission de répondre, et j'étais d'accord.

**M. Thériault:** Au cours de l'année qui vient de s'écouler nous avons étudié la question de la réforme du Sénat. Mais avec les hauts et les bas qu'a connus l'Accord du lac Meech nous avons été retardés dans notre étude, et été obligés de revoir notre calendrier de travail.

J'ai lu certaines des propositions de Terre-Neuve concernant le Sénat, et nous avons également pris connaissance de la première version de la proposition albertaine. Comme vous le savez, beaucoup d'études ont été faites sur cette question du Sénat depuis 20 ans, et diverses propositions ont été avancées. La commission Pépin-Robarts avait parlé d'un Sénat ayant des responsabilités spéciales sur le plan linguistique, et reconnaissant un droit de veto à l'un ou l'autre groupe, selon les questions culturelles ou linguistiques en cause.

Il y a plusieurs façons de protéger les minorités, et l'on ne doit pas à priori rejeter l'idée de donner au Sénat des pouvoirs spéciaux dans ce domaine; tout dépend évidemment de la façon dont cette responsabilité est formulée, par rapport à l'ensemble d'une réforme du Sénat. À notre avis, cela devrait faire l'objet d'une réflexion de plus longue haleine. Pour le moment nous devons trouver une solution pour le 23 juin, et nous ne sommes pas très sûrs que nous puissions d'ici là nous entendre sur la réforme du Sénat.

Pour ce qui est des droits des minorités, toute la question va dépendre de la façon dont nous abordons toute phase de la négociation. Si nous tenons absolument à nous enfermer dans des solutions définitives, qu'il s'agisse du Sénat ou de la

[Text]

would lose out. That is why we have to look at all the options. One way out is Senate reform with special areas of jurisdiction in language and culture, and I think it should be looked at seriously.

**Mr. Rompkey:** If June 23 turns out to be as firm a deadline as many people think, does that mean we have to look even more intensely at Senate reform and come up with some clear options before that time?

**Mr. Thériault:** Yes, but the problem is the the political and trust damage that will be done if we do not come to a solution by June 23. We travel the country fairly extensively and we spend a lot of time in Quebec. We think a lot of damage has been done in Canada—from a political and social standpoint—with all of the difficulties we are in. We hope we can find a solution, or that people in Canada will find a solution that will include Quebec, because we think that if we are going to have Senate reform it is essential that Quebec be at the table.

• 1700

**Mr. Anawak (Nunatsiaq):** [*Member speaks in native language*].

Thank you, Mr. Chairman. I consider myself perfectly bilingual.

**Some hon. members:** Hear, hear.

**Mr. Anawak:** I say that for the record.

I am sorry I was late for your presentation. You make some remarks in the first part of your presentation about the statements made by Mr. Wells. I cannot help but think that what you are saying about Mr. Wells, which I have not heard Mr. Wells saying, that he is for the division of the country—is that not just perpetuating the situation and a case of almost one-upmanship when as far as I know he has not promoted the division of Canada? I find that type of rhetoric very damaging to the whole issue of trying to come to a compromise about the passage of Meech, and they are provocative statements if you are saying this is indeed what Mr. Wells is saying. That is one observation.

On page 5 you talk about the assimilation of francophones. I do not think that francophones are the only ones who are being assimilated when we are assaulted daily on TV by Roseanne Barr, *The Edge of Night*, or those others, when we want to retain our language, Inuktituk, and other aboriginal languages as well as French. That is another observation.

I would also like to point out that in the case of the Northwest Territories, just to show that there is a possibility of coming to a good compromise on the whole issue of language debate, on April 6 the Legislative Assembly of the

[Translation]

question des minorités, nous risquons de nous casser le nez le 23 juin, au grand dam de tout le Canada, y compris les minorités. Voilà pourquoi il est important de bien envisager toutes les solutions possibles. Une façon de s'en sortir serait de demander une réforme du Sénat lui attribuant des compétences spéciales en matière de langue et de culture; voilà une option qui devrait être examinée sérieusement.

**M. Rompkey:** Si le 23 juin, comme beaucoup le pensent, doit être effectivement la date absolue, devons-nous d'autant plus nous préoccuper d'une réforme du Sénat et faire un certain nombre de propositions d'ici là?

**M. Thériault:** Oui, mais si nous ne trouvons pas de solutions d'ici le 23 juin, les conséquences sur le plan politique risquent d'être graves et la confiance sérieusement érodée. Nous nous sommes déjà beaucoup déplacés à travers le Canada, et nous passons beaucoup de temps au Québec. Nous pensons que beaucoup de mal a déjà été fait—sur le plan politique et social—en raison de toutes ces difficultés dans lesquelles nous nous débattons. Espérons que nous trouverons une solution, ou que les Canadiens trouverons une solution qui permette d'associer le Québec, car il est difficile d'imaginer une réforme du Sénat sans que le Québec soit partie prenante aux négociations.

**M. Anawak (Nunatsiaq):** [*Le député prononce quelques mots dans sa langue maternelle*]

Merci, monsieur le président. Moi aussi je suis parfaitement bilingue.

**Des voix:** Bravo! Bravo!

**M. Anawak:** Je le dis afin que cela soit bien clair pour tout le monde.

Excusez-moi d'être arrivé en retard. Dans la première partie de votre mémoire vous parlez des déclarations de M. Wells. Vous prétendez notamment que M. Wells, et ça n'est pas ce que je l'ai entendu dire, veut l'éclatement de ce pays. . . n'êtes-vous pas en train vous-mêmes alors de faire ce que nous voulons précisément éviter, et de créer également une situation d'escalade, alors qu'à mon avis ce n'est pas du tout ce qu'il a dit? Mais si vous persistez à l'affirmer, je trouve ce genre de discours dangereux, provocant, alors que par ailleurs nous essayons tant bien que mal de trouver un compromis pour que l'Accord du lac Meech puisse passer. Voilà la première observation que j'avais à faire.

À la page 5 vous parlez de l'assimilation des francophones. Je ne pense pas que les francophones soient les seuls qui soient menacés d'assimilation, et je pense notamment aux agressions quotidiennes de Roseanne Barr à la télévision, *The Edge of Night* et autres émissions, tandis que de notre côté nous faisons tout ce que nous pouvons pour conserver notre langue, l'inuktitut, ainsi que les autres langues autochtones, sans parler du français. Voilà ma deuxième observation.

J'aimerais maintenant faire remarquer que dans toute cette question linguistique le compromis n'est pas impossible, puisque le 6 avril l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest a adopté sa Loi sur les langues officielles

[Texte]

Northwest Territories passed an official language law whereby the Northwest Territories will have eight official languages, Cree, Dog Rib, Loucheux, Slavey, Chipewyan, Inuktituk, and English and French. I think it is workable to have a bilingual country as well as a multilingual territory.

This document that was distributed says:

As you are aware, since 1987 francophone communities throughout the country have expressed their opinions and have done a great deal of work.

It goes on to say:

We are submitting a list of organizations and individuals who have views on this issue.

I am quite disturbed that you have a list of a lot of the francophone associations across the country but I find that you do not have one listing the Northwest Territories francophone association. I just wondered whether it was an omission, or whether it was because they are concerned about a couple of things within the accord, the promotion of linguistic duality and the unanimity clause. I just wondered whether that was an omission or why it was omitted.

**Mr. Thériault:** I will answer your last question. It is a good question, but it is not an omission.

• 1705

We contacted each of the provincial associations, territorial associations, and our national federation and asked them whether they were interested in making a presentation to the committee, and four groups that belong to our association indicated that they did not wish to present, which is why they are not on the list. It has nothing to do with their preoccupation with the Meech Lake accord. We had many discussions with them, and we understand their preoccupation. What we have done is facilitated the process in terms of suggesting a list of people who might be interested. We consulted with them to see whether they were interested, and it was their decision not to make a presentation at that stage.

**Mr. Matte:** But I am sure if you had suggested that they should, they might have changed their minds.

You have to realize also, as we did, that the time lines to make a presentation are so short that for small organizations like the francophones in the Northwest Territories it is very difficult. They would want to have a presentation that has some content and they may have found it difficult to do that in the turn-around time that was provided to them. If the Government of Newfoundland stated that they thought the turn-around time was short, you can imagine that for a small organization like the francophones in the Northwest Territories it is even harder to get a presentation together.

**Mr. Anawak:** I also want to point out that over 300 members of the francophone association are in Iqaluit. I am glad they are being represented by you. But at the same time, whatever their concerns are, they have to be recognized.

[Traduction]

déclarant officielles les huit langues suivantes: Le cri, le dog rib, le loucheux, l'esclave, le chipewyan, l'inuktitut, l'anglais et le français. On peut donc très bien avoir un Canada bilingue, et des territoires multilingues.

Je lis dans le document qui a été distribué que:

Depuis 1987 les communautés francophones de tout le pays ont pu exprimer leur avis, et étudier la question à fond.

Et vous poursuivez:

Voici une liste de ces organismes et particuliers qui ont été consultés.

Je suis choqué de constater que votre liste des associations francophones canadiennes omet l'association francophone des Territoires du Nord-Ouest. Est-ce une omission, ou cela tient-il au fait que cette association émet un certain nombre de réserves concernant l'Accord, et notamment en ce qui concerne la promotion de la dualité linguistique et la clause d'unanimité? Je voulais donc savoir ce qui expliquait cette omission.

**M. Thériault:** Je vais répondre tout de suite à cette question. C'est une question tout à fait justifiée, mais il ne s'agit pas d'une omission.

Nous sommes entrés en contact avec toutes les associations provinciales et territoriales ainsi qu'avec notre fédération nationale et nous leur avons demandé si elles voulaient présenter un exposé devant ce comité. Quatre groupes membres de notre association ont dit qu'ils ne voulaient pas présenter d'exposé et c'est pour cela qu'ils ne figurent pas sur la liste. Cela n'a rien à faire avec leurs préoccupations au sujet de l'Accord du lac Meech. Nous avons eu beaucoup de discussions avec eux et nous comprenons leurs préoccupations. Nous avons essayé de faciliter le processus en proposant une liste des personnes qui voudraient peut-être témoigner. Nous leur avons parlé pour voir si elles voulaient effectivement témoigner, mais elles ont décidé de ne pas présenter d'exposé à ce moment-là.

**M. Matte:** Mais je suis certain que si vous les aviez encouragées, elles auraient peut-être changé d'avis.

Il faut aussi reconnaître que, compte tenu des courts délais, il aurait été très difficile pour les petites organisations comme celle des francophones des Territoires du Nord-Est de préparer des exposés. Elles auraient voulu présenter un mémoire bien préparé et cela leur aurait été difficile dans les délais prévus. Le gouvernement de Terre-Neuve a déclaré que les délais étaient plutôt courts; vous comprendrez donc que pour une petite organisation comme celle des francophones des Territoires du Nord-Est, ces délais ont rendu l'élaboration d'un exposé encore plus difficile.

**M. Anawak:** Je voudrais aussi signaler que plus de 300 membres de l'association francophone se trouvent à Iqaluit. Je suis ravi que vous représentiez leurs intérêts. Mais en même temps, quelles que soient leurs préoccupations, il faut en tenir compte.

[Text]

**Le président:** Messieurs, je vous remercie beaucoup. Ne quittez pas tout de suite parce que j'allais vous remercier d'avoir répondu aux membres du Comité, et j'ai moi-même quelques questions à vous poser.

Tout d'abord, vous êtes au courant d'un discours qu'a fait M. Rémillard avant le début des négociations au Mont-Gabriel, au mois de mai 1987. Il me semble que le gouvernement du Québec avait manifesté à ce moment, avant même le début des négociations au lac Meech, une préoccupation pour les francophones hors Québec, préoccupation qui ne s'est pas formalisée dans les cinq questions mises de l'avant, mais préoccupation de l'époque tout de même.

Je n'ai malheureusement pas suivi votre réponse sur le Sénat, mais est-ce que vous y voyez, au risque de vous faire répéter, une ouverture en termes de solution à l'impasse actuelle, c'est-à-dire une volonté politique qui pourrait être manifestée à travers le pays pour réformer le Sénat, toujours dans le but de faire passer l'Accord du lac Meech?

**M. Thériault:** Il est évident que dans beaucoup de régions du pays où nous avons des groupes, la réforme du Sénat vient dans les discussions assez régulièrement. Et lorsqu'on prend la résolution ou la position de la Fédération, lorsqu'on a identifié des champs d'intérêt pour dénouer l'impasse ou pour développer un processus, on a bien inclus la question des autochtones, la question des minorités et effectivement, aussi, la question du Sénat.

Il est donc évident que la réforme du Sénat, d'après l'interprétation qu'on peut en faire et les discussions qu'on a avec nos groupes, va certainement faire partie, si vous passez la date du 23 juin, des éléments de solution à certains des problèmes structurels de notre pays. Dans ce sens, effectivement, si on est capable de rallier ou d'inclure à l'intérieur de l'Accord certaines garanties additionnelles pour les minorités au pays, c'est peut-être une porte de sortie pour nous.

J'écoutais hier M. Watts qui disait que sur le plan structurel, le Canada est un des pays où on a le moins de protection pour les minorités. Et selon lui, si je m'en souviens bien, le Sénat est peut-être une manière de veiller à la protection des minorités linguistiques et de la dualité canadienne, dans la mesure où une double majorité au Sénat, par exemple, se préoccuperait sur le plan national des questions linguistiques et culturelles. Je pense donc qu'il ne faut pas exclure cela comme porte de sortie et aussi comme moyen additionnel qui pourrait nous permettre de sortir de l'impasse.

**Le président:** M. Rémillard a fait référence de temps en temps à un code des minorités. Est-ce que vous pouvez nous dire ce qu'un code pourrait contenir?

• 1710

**M. Matte:** Il ne nous a certainement pas placés dans le secret des dieux à ce niveau-là. Nous n'avons pas, à ce moment-ci, réussi à savoir ce que pourrait contenir un code comme celui-là. Non, je ne peux pas vous éclairer sur son contenu tel que l'envisage le gouvernement québécois ou M. Rémillard.

[Translation]

**The Chairman:** Thank you very much gentlemen. Do not leave yet, because I wanted to thank you for answering committee members' questions and I have a few questions of my own to ask you.

First of all, you are aware of the speech made by Mr. Rémillard before the start of negotiations in Mont-Gabriel in May, 1987? At that time—and this was before negotiations had begun on the Meech Lake Accord—Quebec discussed its concerns about francophones outside Quebec. This concern did not find expression in the five conditions put forward by Quebec; nevertheless, it was a concern at the time.

Unfortunately, I did not hear your answer to the question about the Senate; but, at the risk of asking you to repeat yourself, do you consider that if there were the political will, on the part of Canadians across the country, to reform the Senate, this could be the basis of a solution to the present deadlock and a means of getting the Meech Lake Accord ratified?

**Mr. Thériault:** It is clear that in many parts of the country where we are represented, the question of Senate reform comes up regularly in discussions. And when, in our federation's resolution, we identified areas of interest that might lead to breaking the deadlock or to developing a process, we included the question of native peoples, the question of minorities and also the question of the Senate.

So, in the light of the discussions we have had with our member groups, it is clear that if we can get past June 23, Senate reform would certainly be one of the possible solutions to some of our nation's structural problems. Along the same lines, if certain additional guarantees for minority rights could be added to the Accord, we feel that this might also be a solution.

Yesterday, I heard Mr. Watts say that from a structural point of view Canada is one of the countries in which minorities had the least protection. And, if my memory serves, he felt that the Senate might become a means of protecting language minorities and Canadian linguistic duality; this, insofar as a double majority in the Senate would deal with linguistic and cultural problems from a national point of view. So I do not think that we should dismiss this option; it is another possible means of breaking the deadlock.

**The Chairman:** Mr. Rémillard has spoken, on several occasions, of a code for minorities. Can you tell us what this sort of code might contain?

**Mr. Matte:** He did not let us in on any sacred mysteries. We have not yet been able to learn what that sort of code might contain. I cannot give you any information on what the government of Quebec or Mr. Rémillard intend to put in the code.

[Texte]

**Le président:** Je vous remercie beaucoup. On a pris bonne note, messieurs, dans vos remarques et dans le texte que vous nous avez remis, de l'appui formel que vous manifestez aujourd'hui au nom de vos membres et de votre Fédération à l'Accord du lac Meech.

Nous prenons également pour acquis que vous êtes toujours d'accord avec le processus des négociations constitutionnelles entamé en 1986, lorsque les premiers ministres des provinces avaient résolu, de manière unanime, que la prochaine ronde—celle soi-disant du Québec—devait avoir lieu autour des cinq questions que le Québec amenait à la table.

On prend bonne note également, aujourd'hui, de l'appui formel que vous nous manifestez pour la résolution présentée par M. McKenna et vos remarques concernant la clause de la promotion, entre autres la déclaration très claire que vous faites à savoir que pour vous, cela ne veut pas dire que le gouvernement fédéral entrerait dans les champs de juridictions provinciales.

Finalement, les membres du Comité, je pense, reconnaissent que ce débat ne pourrait pas avoir lieu sans que vous soyez entendus. On a eu l'occasion de vous voir d'ailleurs et de vous entendre souvent depuis les derniers mois et, à chaque fois, j'ai en ce qui me concerne personnellement, été impressionné par votre façon de vous comporter.

D'ailleurs, vous avez choisi aujourd'hui, dans vos remarques, de commenter les récentes déclarations de certains acteurs dans le débat constitutionnel. Vous l'avez fait avec franchise et je vous en remercie. Et je pense que tous les membres du Comité reconnaissent que si nous devons éventuellement trouver une impasse au débat actuel, il va falloir résister de temps en temps à la tentation que chacun d'entre nous peut avoir de faire des déclarations qui ne contribuent pas directement au dénouement de l'impasse.

Je ne sais pas si c'était le sens des déclarations de M. Anawak, mais je pense qu'on peut aussi dire qu'il n'y a personne au pays ni aucune région au pays qui a un monopole sur ce genre de déclaration; on vous remercie pour votre franchise.

**M. Matte:** Merci, monsieur le président et bonne chance dans vos pérégrinations.

**Le président:** La chance est la seule chose qu'on a en masse.

Nous allons nous arrêter pendant cinq minutes pour permettre aux témoins de sortir de la salle et aux autres témoins de venir à la table.

• 1713

• 1721

**Le président:** À l'ordre!

Comme prochain témoin, nous avons le groupe Alliance-Québec, bien connu, je pense, à travers le pays. Alliance-Québec est représenté aujourd'hui par son président, M. Robert Keaton, par le président de son Conseil d'administration, M. Graeme Decarie, et par

[Traduction]

**The Chairman:** We have noted, both in your remarks and in the brief you have submitted, the fact that on behalf of your members and of your organization, you support the Meech Lake Accord.

We also take it that you are still in agreement with the process of constitutional negotiations initiated in 1986, when the provincial premiers unanimously decided that the next round of negotiations, the so-called Quebec round—would deal with Quebec's five conditions.

We have also noted your clear support for the McKenna resolution, your comments on the promotion clause, and the fact that you clearly believe that this clause will not mean that the federal government can intervene in areas of provincial jurisdiction.

Lastly, I think that committee members recognize that this debate could not take place without your voice being heard. Over the past few months we have often had the opportunity to hear from you and, on each occasion, I was impressed by your approach.

Further, you have chosen to comment today on statements made recently by some of the actors in the constitutional debate. You have done so with candour, and I thank you for that. I think that all committee members realize that if the present debate reaches a deadlock, we are going to have to resist the temptation of making statements that do not contribute to breaking the deadlock.

I do not know if this is what Mr. Anawak meant by his comments, but I think we can also say that there is no one in any part of this country who has a monopoly on this sort of statement. I thank you for your candour.

**Mr. Matte:** Thank you, Mr. Chairman, and good luck in your travels.

**The Chairman:** Luck is the only thing we have a lot of.

We will break for five minutes so that these witnesses can leave the room and the other witnesses can come to the table.

**The Chairman:** Order please!

Alliance Quebec will be our next witness; this organization is, I believe, quite well known throughout the country. Today, Alliance Quebec is represented by Mr. Robert Keaton, President, Mr. Graeme Decarie, Chairman of the Board, and

[Text]

the Director of National Issues, Mrs. Kathleen Weil.

We are very happy to have you with us. We know that for you, as for other witnesses, the notices to appear and to offer testimony before this committee have been relatively short, but we also know the issues we are asking you to testify on today are well known issues you have already expressed yourselves on a few times, so we are very confident you will be able to add to the testimony we have already heard. We know your opinion will certainly be sought by members of the committee.

Mr. Keaton, if you want to introduce Alliance Québec to those people who may not be familiar with your organization, take a few seconds to do that; I think you then have a statement to offer to members of the committee, and we will then ask you questions.

**Mr. Robert Keaton (President, Alliance Québec):** Thank you. *Merci.* On behalf of the other half of that fundamental characteristic of Canada called “linguistic duality”, thank you for the invitation to appear before you.

On my left is Dr. Graeme Decarie, chairman of the board of directors of Alliance Québec, and on my right is Kathleen Weil, former director of national affairs, and presently mother of three children and consultant.

Very briefly, for those of you who do not know what Alliance Québec is, it is a community-based organization throughout the province of Quebec in all different corners of the province where there is an anglophone community—small communities, larger communities—and represents approximately 750,000 anglophones in Quebec. That is an approximate figure of the number of English-speaking Quebecers, about 750,000. So it is an organization to defend and promote the English community in Quebec. It has been in existence since 1982. We are not simply an interest group or a lobby group, but a very elaborate community-based organization.

Now I will go into a quick reading of my brief before the question period.

On March 21 Premier Frank McKenna introduced his resolution in the Legislative Assembly of New Brunswick, outlining that province's constitutional proposal. The government of New Brunswick, after an extensive round of hearings, put forward a series of additions to the Meech Lake accord. To many Canadian citizens it appeared Premier McKenna had finally introduced a hopeful tone in the Meech Lake debate.

After we had witnessed nearly three years of intransigence and overheated rhetoric by many of our political leaders, Mr. McKenna had the courage to present a process that we deem to be flexible, one that contains no specific

[Translation]

M<sup>me</sup> Kathleen Weil, directrice des affaires nationales.

Nous sommes très heureux de vous recevoir aujourd'hui. Nous savons que les demandes de comparution qui vous ont demandé, ainsi qu'aux autres témoins, de se présenter devant ce comité ne vous ont accordé qu'un préavis relativement bref, mais nous savons également que les questions au sujet desquelles nous vous demandons de témoigner aujourd'hui sont bien connues et que vous avez déjà exprimé votre point de vue à leur sujet à plusieurs reprises. Nous sommes persuadés que vous pourrez ajouter aux témoignages déjà entendus et que les membres du Comité attachent une grande importance à vos opinions.

Monsieur Keaton, vous pourrez prendre quelques instants pour dresser un tableau rapide d'Alliance Québec afin d'informer ceux qui ne connaîtraient pas bien cette organisation; vous pourrez ensuite présenter l'exposé que vous avez préparé pour les membres du Comité et, finalement, nous passerons aux questions.

**M. Robert Keaton (président, Alliance Québec):** *Merci. Thank you.* Au nom de l'autre moitié de cette caractéristique fondamentale du Canada que nous appelons la «dualité linguistique» je vous remercie de nous avoir invités à comparaître devant vous.

Je suis accompagné de M. Graeme Decarie, président du conseil d'administration d'Alliance Québec, assis à ma gauche, et de M<sup>me</sup> Kathleen Weil, à ma droite, qui fut la directrice des affaires nationales et qui actuellement travaille comme consultant et s'occupe de ses trois enfants.

Pour ceux d'entre vous qui ne connaissent pas Alliance Québec, je vais vous présenter, en quelques mots, notre organisation. Il s'agit d'un regroupement communautaire que l'on rencontre partout dans la province du Québec où se trouve une collectivité anglophone, petite ou grande, et l'organisation représente environ 750,000 anglophones vivant au Québec. C'est le nombre approximatif de Québécois d'expression anglaise, environ 750,000. Le but de l'organisation est donc de protéger et de promouvoir la communauté d'expression anglaise au Québec. Alliance Québec fut fondée en 1982. Il ne s'agit pas simplement d'un groupe de pression ou d'un groupe représentant un intérêt particulier, mais il s'agit plutôt d'une organisation très complexe fondée sur les collectivités de base.

Je vais maintenant procéder à une lecture rapide de mon exposé avant de passer à la période de questions.

Le 21 mars, le premier ministre Frank McKenna a déposé à l'Assemblée législative sa résolution présentant la proposition constitutionnelle du Nouveau-Brunswick. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick, après de longues audiences publiques, a mis de l'avant une série d'ajouts à l'entente du lac Meech. De nombreux citoyens canadiens pensaient que le premier ministre McKenna avait enfin apporté une lueur d'espoir au débat sur le lac Meech.

Pendant près de trois ans nous avons vu bon nombre de nos chefs politiques manifester de l'intransigence et une rhétorique exagérée. Récemment, M. McKenna a présenté un processus flexible, ne comportant ni échéances ni

## [Texte]

deadlines and no ultimatums, and perhaps has offered the necessary elements to balance Quebec's original five proposals with the concerns raised by citizens and organizations across this country.

A poll published last weekend shows that 66% of Canadians, including the substantial majority of Quebecers, feel Mr. McKenna's proposal represents a positive step. After a long and acrimonious national debate, New Brunswick appeared to be offering a lifeline to salvage the accord.

• 1725

On March 21 Alliance Quebec was cautiously hopeful that the impasse could be broken and some new agreement could be made before the June 23 deadline. That was only three weeks ago. Since then two provinces have turned their backs on the process started by New Brunswick.

On April 5 the Newfoundland House of Assembly rescinded its support for the Meech Lake accord, and the Quebec National Assembly rejected the New Brunswick proposal or any other modifications to the Meech Lake accord. Instead of compromise and consensus-building, the political leaders of these two provinces exchanged threats and insults, and instead of discussion that could lead to negotiation, leaders traded veiled threats about hydro power and a Canada with nine provinces instead of ten.

April 5 was sufficiently discouraging to call into question the utility of proceeding with these hearings today. If the legislatures of Quebec and Newfoundland remain committed to intransigence, then the Meech Lake accord is dead. But Canadians, especially Quebecers, want an agreement. English-speaking Quebecers in particular would feel especially vulnerable if this round of constitution-building ends in total failure. That is why we are here today and why we must remain hopeful.

Il est difficile de garder l'espoir si les onze premiers ministres ne font pas preuve de flexibilité. Les citoyens canadiens le comprennent et c'est pourquoi les propositions du Nouveau-Brunswick les ont encouragés.

Benoît Lauzière, dans *Le Droit*, a fait écho à cette déception ressentie par de nombreuses personnes le 6 avril, au lendemain des réactions de la législature de Terre-Neuve et de l'Assemblée nationale du Québec. Je cite:

Le peu d'espoir que représente l'initiative de M. Frank McKenna est presque anéanti. Dans sa tentative peut-être naïve mais courageuse et souple de convaincre les siens et de rapprocher les derniers récalcitrants, le pire qu'il pouvait lui arriver à ce moment-ci était un non officiel et catégorique du Québec.

Outre le sentiment général de frustration suscité par le ton du débat sur l'Accord du lac Meech et le processus inacceptable utilisé, la plupart d'entre nous croient que les éléments permettant d'arriver à un consensus sont à la portée de la main.

## [Traduction]

ultimatums et offrant peut-être les éléments nécessaires à la création d'un équilibre entre les cinq propositions originales du Québec et les préoccupations soulevées par les citoyens et les organismes de l'ensemble du pays.

Un sondage publié la fin de la semaine dernière montre que 66 p. 100 des Canadiens, dont une majorité importante des répondants québécois, perçoivent la proposition de M. McKenna comme une «étape positive». Après un débat national long et acrimonieux, le Nouveau-Brunswick semble offrir une bouée de sauvetage pour préserver l'entente.

Le 21 mars, Alliance Québec espérait prudemment que l'impasse pouvait être résolue et qu'une nouvelle entente pouvait être conclue avant l'échéance du 23 juin. C'était il y a trois semaines seulement. Depuis lors, deux provinces ont refusé le processus amorcé par le Nouveau-Brunswick.

Le 5 avril, la législature de Terre-Neuve retirait son accord à l'entente du lac Meech et l'Assemblée nationale du Québec rejetait les propositions du Nouveau-Brunswick, ou toute autre modification qui serait apportée à l'Accord du lac Meech. Au lieu de faire de compromis et de bâtir un consensus, les leaders politiques de ces deux provinces ont échangé des menaces et des insultes. Plutôt que d'amorcer des discussions pouvant mener à la négociation, les leaders se sont lancés des menaces voilées au sujet de l'énergie hydro-électrique et d'un Canada qui compterait neuf provinces au lieu de dix.

Les événements du 5 avril sont suffisamment décourageants pour remettre en question l'utilité des audiences qui ont lieu aujourd'hui. Si l'Assemblée nationale du Québec et la législature de Terre-Neuve continuent à faire preuve d'intransigence, alors l'entente du lac Meech est bel et bien morte. Mais les Canadiens, et surtout les Québécois, veulent une entente. Les Québécois d'expression anglaise, plus spécialement, se sentiraient particulièrement vulnérables si cette ronde de négociations constitutionnelles s'avérait un échec total. C'est pourquoi nous sommes ici aujourd'hui et aussi pourquoi nous devons garder espoir.

But it is difficult to sustain hope without some sign that all eleven First Ministers are willing to be flexible. Canadian citizens understand this, and that is why they were encouraged by New Brunswick's proposals.

Benoît Lauzière, writing in *Le Devoir*, echoed the disappointment many people shared on April 6, the day after the legislatures in Newfoundland and Quebec acted. He said that:

Whatever slight hope was offered by Mr. Frank McKenna's initiative may have been dashed. In his attempt, perhaps naive but nonetheless courageous and flexible, to win over his people and to bring together the remaining dissidents, the worst that could happen, at this time, was to receive an official and unqualified no from Québec.

Adding to the general frustration over the tone of the Meech Lake debate and the unacceptable process used is the fact that many of us believe the elements for achieving a consensus are within reach.

## [Text]

Tous, sauf les plus ardents opposants à cette entente, considèrent les cinq propositions originales du gouvernement du Québec comme acceptables. Le caractère distinct du Québec, son droit à un veto constitutionnel, la limitation du pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral dans les domaines de compétences provinciales, un rôle dans la proposition des candidatures des juges de la Cour suprême et un rôle plus grand en matière d'immigration: toutes ces demandes sont perçues comme raisonnables et acceptables.

Le défi consistait à satisfaire à ces demandes tout en maintenant un équilibre avec les préoccupations des régions, la protection des droits des minorités et l'éclaircissement des relations entre l'Entente et les droits de la personne.

As an active participant in the Meech Lake debate, Alliance Quebec has consistently raised concerns over the responsibilities of governments towards their linguistic minorities, and the importance of the Charter of Rights and Freedoms. We are encouraged by the fact that the New Brunswick proposal has recognized the need for additional provisions in the Meech Lake Accord in these areas.

Specifically, we support the proposal that the federal government be made responsible to preserve and promote linguistic duality.

The New Brunswick legislative committee concluded that:

The very nature of our federal system necessarily confers on the federal authority the crucial role of binding the nation together. For this reason we find it inconceivable that the federal government has decided to abdicate its constitutional role of promoting the fundamental characteristic of Canada.

This change is of vital importance. In the three years since Meech Lake was signed, the idea of linguistic duality has taken quite a beating. We all know the list of events:

The Governments of Saskatchewan and Alberta extinguished rights established in the *Mercure* decision of the Supreme Court and then offered back a partial list of these rights to their francophone minorities as privileges.

The Government of Quebec adopted Bill 178, which failed to respect the Supreme Court ruling, and restricted Charter rights of the English-speaking minority.

Some 50 Ontario municipalities adopted resolutions declaring themselves English only, thereby insulting francophones everywhere in Canada. There has also been growing opposition to French immersion programs in certain school districts in British Columbia.

## • 1730

This is not a complete list, but it does tend to confirm fears that linguistic duality means nine English-speaking provinces and one French-speaking province.

## [Translation]

For all but the most ardent opponents of the Meech Lake Accord, the five original proposals made by the Quebec government are acceptable. Quebec's distinctiveness, its right to a constitutional veto, the limitation of federal spending power in field of provincial jurisdiction, a role in the nomination of Supreme Court justices, and a greater role in immigration matters are all seen as reasonable and acceptable demands.

The challenge has been to satisfy these demands while balancing them with regional concerns, protection of minority rights, and clarifying the relationship between the Accord and individual rights.

À titre de participant actif au débat sur le lac Meech, Alliance Québec a systématiquement soulevé ses préoccupations au sujet des responsabilités des gouvernements envers leurs minorités linguistiques et de l'importance de la Charte des droits et libertés. Nous sommes encouragés par le fait que la proposition du Nouveau-Brunswick reconnaît le besoin d'ajouter certaines clauses à l'entente du lac Meech dans ces domaines.

Plus précisément, nous appuyons la proposition à l'effet que le gouvernement fédéral devrait être responsable de protéger et de promouvoir la dualité linguistique.

Le comité parlementaire du Nouveau-Brunswick concluait que:

La nature même de notre système fédéral confère nécessairement aux autorités fédérales le rôle crucial de maintenir l'unité du pays. Pour cette raison, il trouvait inconcevable que le gouvernement fédéral ait décidé de renoncer à son rôle constitutionnel de promouvoir la caractéristique fondamentale du Canada.

Ce changement revêt une importance vitale. Pendant les trois années qui ont suivi la signature de l'entente du lac Meech, l'idée de dualité linguistique a été durement ébranlée. Nous connaissons tous la série des événements:

Les gouvernements de la Saskatchewan et de l'Alberta ont mis fin aux droits établis par la décision *Mercure* de la Cour suprême, puis ont offert à leurs minorités francophones une liste partielle de ces droits à titre de privilèges.

Le gouvernement du Québec a adopté la Loi 178, qui ne respecte pas une décision de la Cour suprême et restreint les droits garantis par la Charte à la minorité d'expression anglaise.

Une cinquantaine de municipalités de l'Ontario ont adopté des résolutions pour se déclarer unilingues anglaises, insultant par le fait même tous les francophones à travers le Canada. On a assisté à une opposition croissante aux programmes d'immersion française dans certaines commissions scolaires de la Colombie-Britannique.

Cette liste n'est pas complète, mais elle tend à confirmer que la dualité linguistique signifie neuf provinces d'expression anglaise et une province d'expression française.

*[Texte]*

The New Brunswick proposal confirms the federal power to promote, which exists in other sections of our law and Constitution. In sections 16 through 22 of the Charter the federal government has undertaken responsibilities toward the promotion of Canada's official languages. In the preamble to the new Official Languages Act, Bill C-72, the federal government is committed

to enhancing the vitality and supporting the development of English and French linguistic minority communities as an integral part of the two official language communities in Canada, and to fostering full recognition and use of English and French in Canadian society.

We believe that if linguistic duality is a fundamental characteristic of this nation then governments must be responsible for its preservation and promotion. Alliance Quebec has argued that linguistic duality is an essential component of the Canadian social fabric, and it must be promoted to ensure the vitality of our two official languages in Canada.

Mr. McKenna has proposed that his provincial government be responsible for the preservation and promotion of the equality of status of the two linguistic communities in New Brunswick. We believe that all provincial governments, in addition to the federal government, should be made responsible for the preservation and promotion of linguistic duality. Ideally, this is the way it should be in this country.

The importance of this role was highlighted last month in the Supreme Court ruling on minority education rights. In the Mahé decision, Chief Justice Brian Dickson noted that:

The general purpose of section 23 of the Charter is clear: it is to preserve and promote the two official languages of Canada and their respective cultures, by ensuring that each language flourishes, as far as possible, in provinces where it is not spoken by the majority of the population.

Alliance Quebec believes that the generous spirit of this landmark decision must be enshrined in our Constitution.

On our second concern, the relationship between the Meech Lake accord and the Charter of Rights, we remain convinced that the Charter must remain paramount. We endorse an amendment proposed in 1987 by some members of the special joint committee of the Senate and the House of Commons, which stated that section 16 of the accord must be changed to read:

Nothing in the Constitution amendments 1987 derogates from any of the rights and freedoms guaranteed by the Canadian Charter of Rights and Freedoms.

In this respect, we fear that the New Brunswick proposal before us on section 16 only compounds the problem that already exists. In Meech Lake, section 16 shields multiculturalism and aboriginal rights sections of the Charter. By adding the third section of the Charter it merely strengthens the argument that other Charter rights will be affected by the provisions of Meech Lake. We remain convinced that a general non-derogation clause must be included.

*[Traduction]*

La proposition du Nouveau-Brunswick confirme le pouvoir du gouvernement fédéral de promouvoir, ce qui existe déjà dans d'autres articles de nos lois et de notre Constitution. Aux articles 16 à 22 de la Charte, le gouvernement fédéral a pris la responsabilité de promouvoir les langues officielles du Canada. Dans le préambule de la nouvelle Loi sur les langues officielles, le gouvernement fédéral

«s'est engagé à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones, au titre de leur appartenance aux deux collectivités de langue officielle, et à appuyer leur développement et à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne».

Nous croyons que, si la dualité linguistique est une caractéristique fondamentale de notre nation, alors les gouvernements doivent être responsables de la protéger et de la promouvoir. Alliance Québec soutient que la dualité linguistique est une composante essentielle du tissu social canadien et qu'il faut en faire la promotion pour assurer la vitalité de nos deux langues officielles au Canada.

Le premier ministre McKenna a proposé que le gouvernement de sa province soit responsable de protéger et de promouvoir l'égalité de statut des deux communautés linguistiques du Nouveau-Brunswick. Nous croyons que les gouvernements de toutes les provinces, en plus du gouvernement fédéral, devraient devenir responsables de la protection et de la promotion de la dualité linguistique. Ce serait l'idéal pour notre pays.

L'importance de ce rôle a été soulignée le mois dernier dans la décision de la Cour suprême sur les droits des minorités en matière d'éducation. Dans la décision Mahé, le juge en chef Brian Dickson a expliqué:

«L'objet général de l'article 23 est clair: il vise à maintenir les deux langues officielles du Canada ainsi que les cultures qu'elles représentent et à favoriser l'épanouissement de chacune de ces langues, dans la mesure du possible, dans les provinces où elle n'est pas parlée par la majorité.»

Alliance Québec croit que l'esprit généreux de cette décision importante doit être enchâssé dans notre Constitution.

Quant à notre deuxième préoccupation—la relation entre l'entente du Lac Meech et la Charte des droits—nous demeurons convaincus que la Charte doit avoir préséance. Nous endossons une modification proposée en 1987 par certains membres du Comité conjoint du Sénat et de la Chambre des communes à l'effet que l'article 16 de l'entente soit modifié pour se lire ainsi:

«La loi constitutionnelle de 1987 n'a pas pour effet de déroger aux droits et libertés garantis par la Charte canadienne des droits et libertés...»

À cet égard, nous craignons que la proposition du Nouveau-Brunswick au sujet de l'article 16 ne vienne compliquer un problème déjà existant. Dans l'entente du Lac Meech, l'article 16 protège les articles sur le multiculturalisme et les droits des autochtones prévus par la Charte. En ajoutant un troisième article à la Charte, on donne simplement plus de force à l'argument voulant que les autres droits de la Charte soient affectés par les dispositions de l'entente du Lac Meech. Nous demeurons convaincus qu'une clause générale de non-dérogeration doit être incluse.

[Text]

Our final recommendation is that the notwithstanding clause must be re-examined without delay by the 11 first ministers. We believe, as do the Prime Minister of Canada and several premiers, that section 33 must be repealed. We would ask that this matter be recognized as a top priority in upcoming constitutional negotiations.

Les événements des prochaines semaines revêtiront une importance cruciale pour l'avenir de notre pays. Les Québécois d'expression anglaise ne veulent pas que le Québec soit isolé au sein du Canada, parce que notre communauté se verra à son tour isolée. Les Québécois d'expression anglaise ont soulevé plusieurs préoccupations au sujet de l'Entente. En même temps, parce qu'ils savent combien il est important que le Québec participe avec enthousiasme à notre Constitution, bon nombre des membres de notre communauté se sont interrogés profondément au sujet de l'Entente du Lac Meech.

Notre communauté se rend compte que l'intransigence tuera l'Entente du lac Meech. Nous pressons donc tous les premiers ministres de revenir à la table des négociations et de s'attaquer aux préoccupations soulevées par les Canadiens depuis 1987.

Premier McKenna has made the first constructive step toward that end. We commend him for his initiative, and urge all governments to adopt his flexible attitude and to get together again to build a consensus.

Constitutions are delicate arrangements, but we must never be afraid to return to the negotiating table if a proper balance has not yet been achieved. As a distinguished English-speaking Quebecer, Frank R. Scott, reminded us, "If human rights and harmonious relations between cultures are forms of the beautiful, then the state is a work of art that is never finished". Thank you.

• 1735

**The Chairman:** Thank you very much, Mr. Keaton. We will now lead off on the Liberal side with Mr. Warren Allmand.

**Mr. Allmand (Notre-Dame-de-Grâce):** Thank you, Mr. Chairman. I want to welcome the representatives from Alliance Québec here today. I want to congratulate them for their strong support of the McKenna initiative. They are not the first witnesses before this committee to give strong support to the McKenna initiative. It only makes some of us a bit sad that this whole process was not started much earlier, months ago. We might have had a better opportunity to save the Meech accord and to come up with something that would break the constitutional impasse.

In your brief you have proposed, as did the Fédération des francophones hors Québec earlier this afternoon, that the McKenna proposal—that the federal government had the right to preserve and promote—be accepted.

[Translation]

Notre recommandation finale est à l'effet que la clause nonobstant doit être réexaminée sans délai par les onze premiers ministres. Nous croyons, tout comme le premier ministre fédéral et certains premiers ministres provinciaux, que l'article 33 doit être abrogé. Nous souhaitons que ce sujet se voit accorder une importance prioritaire lors des négociations constitutionnelles à venir.

The next few weeks are of critical importance to the future of our country. English-speaking Quebecers do not want to see Quebec isolated within Canada because that in turn isolates our own community. English-speaking Quebecers have raised a number of concerns about the Accord. At the same time, because they realize how important it is to have Quebec become an enthusiastic participant in our Constitution, many members of our community have agonized over the Meech Lake Accord.

Our community realizes that intransigence will kill Meech Lake. We therefore urge all the First Ministers to return to the negotiating table and address the concerns that have been raised by Canadians since 1987.

Le premier ministre McKenna a entrepris la première étape constructive vers cet objectif. Nous le félicitons pour son initiative et pressons tous les gouvernements d'adopter son attitude flexible et, ensemble, de bâtir de nouveau un consensus.

Toute constitution est un accord délicat. Mais nous ne devons jamais avoir peur de revenir à la table de négociation tant qu'un équilibre approprié n'est pas atteint. Un grand Québécois d'expression anglaise, F. R. Scott, nous rappelle que si les droits de la personne et les relations harmonieuses entre les cultures sont des formes de la beauté, alors l'État est une oeuvre d'art qui n'est jamais terminée. Merci.

**Le président:** Merci beaucoup, monsieur Keaton. La première question vous viendra du Parti libéral et je donne la parole à M. Warren Allmand.

**M. Allmand (Notre-Dame-de-Grâce):** Merci, monsieur le président. Je tiens à souhaiter la bienvenue aux représentants d'Alliance Québec qui se sont présentés devant nous aujourd'hui. Je tiens aussi à les féliciter d'appuyer fermement l'initiative de M. McKenna. Ce n'est pas la première fois que nous entendons des témoins dire au Comité qu'ils appuient fermement l'initiative de M. McKenna. Et ceci fait que certains d'entre nous sont quelque peu attristés de constater que ce processus n'ait pas été lancé bien plus tôt, il y a plusieurs mois. Cela nous aurait donné une meilleure occasion de sauver l'entente du Lac Meech et d'arriver à une solution qui permettrait de sortir de l'impasse constitutionnelle.

Comme la Fédération des francophones hors Québec qui vous a précédé cet après-midi, votre mémoire préconise que la proposition McKenna—indiquant que le gouvernement fédéral a le droit de protéger et de promouvoir—soit acceptée.

*[Texte]*

Yesterday, before this committee, Gordon Robertson and Jake Warren, two eminent Canadians and two former senior civil servants—two very senior civil servants—said it was not necessary to include in the Constitution the requirement that the federal government promote minority languages. They said it was neither necessary nor wise.

They said it was not necessary because the federal government already had that power. They referred to the fact that just a couple of years ago, in 1988, the federal government passed Bill C-72. This actually uses the wording that it is their role to “preserve and promote”, in an ordinary piece of legislation.

Beyond that, the federal government for several years now has been funding in Quebec anglophone theatre groups and cultural institutions and libraries, and outside of Quebec, francophone associations and cultural organizations across the country.

So they said it was not necessary to put into the Meech accord the responsibility for the federal government to preserve and promote, because that power already exists.

My reaction to this was that while they might be correct from a legal point of view, they are not correct from a symbolic or political point of view. One could argue that from a legal point of view Quebec does not need the distinct society clause. After all, Quebec passed Bill 101 without the Meech accord and the distinct society clause. Quebec passed Bill 178 without the distinct society clause in the Meech accord. Quebec passed several other laws that promote the French language in Quebec and promote the distinctiveness of Quebec without the Meech accord. So one can argue from a legal point of view that they do not need those constitutional powers. But they feel they need them from a political and symbolic point of view.

My reaction to Mr. Robertson's suggestion was that maybe these things are not required from a legal point of view, but they certainly are required from a political and a symbolic point of view. Constitutions have as much to do with symbolism as with legality. That was my reaction. I would like to have your reaction to what Mr. Robertson said. Somebody asked the same question of the Fédération des francophones hors Québec. I would like to have your reaction. Maybe you think they are legally necessary.

How would you react to Mr. Robertson and Mr. Warren? Because they are such senior and well-experienced civil servants, I think we have to deal with their comments.

**Mr. Keaton:** There have been a number of important agreements signed between the federal government and provincial governments in the last year or so under Bill C-72, the Official Languages Act. The English community of

*[Traduction]*

Le Comité a entendu hier MM. Gordon Robertson et Jake Warren, deux éminents Canadiens et anciens hauts fonctionnaires—très hauts fonctionnaires—qui nous ont dit qu'il n'était pas nécessaire d'incorporer dans la Constitution l'obligation pour le gouvernement fédéral de promouvoir les langues minoritaires. Il nous ont indiqué que ceci n'était ni nécessaire ni judicieux.

Une telle mesure n'était pas nécessaire à leurs yeux, car le gouvernement fédéral dispose déjà de ce pouvoir. Ils ont mentionné qu'il y a seulement deux ans, en 1988, le gouvernement fédéral a adopté le projet de loi C-72. Cette loi ordinaire précise que le gouvernement fédéral jouera le rôle de «protéger et promouvoir».

À un autre niveau, le gouvernement fédéral, depuis plusieurs années déjà, subventionne, au Québec, des troupes théâtrales, institutions culturelles et bibliothèques anglophones et, hors Québec, des associations et organisations culturelles francophones partout au pays.

Ces témoins ont donc précisé qu'il n'était pas nécessaire d'incorporer dans l'entente du Lac Meech une clause affirmant la responsabilité qu'aurait le gouvernement fédéral de protéger et de promouvoir, car ce pouvoir existe déjà.

Il est possible qu'ils aient raison d'un point de vue strictement légal, mais, à mon avis, ils se trompent si l'on pense en termes symbolique ou politique. On pourrait dire, en termes juridiques, qu'il n'est pas nécessaire d'avoir une clause indiquant que le Québec est une société distincte. Après tout, le projet de loi 101 a été adopté au Québec avant l'entente du Lac Meech et la disposition sur la société distincte. Ceci s'applique également à l'adoption, par le Québec, du projet de loi 178. Sans recourir à l'entente du Lac Meech, plusieurs autres lois furent adoptées au Québec et elles visent à la promotion du français au Québec et des caractéristiques distinctives de cette province. On peut donc dire, en termes juridiques, que ces pouvoirs constitutionnels ne sont pas requis. Toutefois, les Québécois estiment en avoir besoin du point de vue politique et symbolique.

Ma réaction à la suggestion de M. Robertson fut que ces éléments ne sont peut-être pas requis du point de vue légal, mais ils sont certainement nécessaires en termes politique et symbolique. Une constitution a une valeur symbolique tout autant que légale. C'est ainsi que j'ai réagi. J'aimerais savoir comment vous réagissez à cette suggestion. Quelqu'un d'autre a posé la même question à la Fédération des francophones hors Québec. J'aimerais connaître votre point de vue. Vous pensez peut-être que ces dispositions sont nécessaires en termes juridiques.

Que pensez-vous des déclarations de M. Robertson et de M. Warren? Étant donné les postes très importants qu'ils ont occupés, et leur grande expérience, j'estime que nous devons traiter de leurs commentaires.

**M. Keaton:** Au cours des 12 derniers mois, environ, un certain nombre d'ententes importantes ont été conclues entre le gouvernement fédéral et plusieurs gouvernements provinciaux au titre du projet de loi C-72 qui est devenu la

[Text]

Quebec has been beneficiary to two ententes. One deals with the implementation of Quebec's Bill 142, providing access to health and social services to the English community of Quebec, something we would like to see as a model for the francophones in other provinces, because it is a workable model. The second entente, in the field of education, provides for the improvement of the *apprentissage de la langue seconde*, the second language—*apprentissage*, learning, instruction.

• 1740

Of course, similar ententes have been signed with other provinces, Saskatchewan, Alberta, and New Brunswick—a very positive thing. I think that is the kind of thing that M. Rémillard and M. Bourassa would like to see at that level.

I would dare say I am not sure such co-operative ventures would be undertaken by another party in power in Quebec in the future, because as you know, any entente, any progress in the promotion of these two official languages of our country under Bill C-72 is contingent upon provincial agreements between the federal and provincial governments. So the federal government cannot proceed in promoting and fulfilling its responsibility in Bill C-72 unless the province agrees to sign an entente.

Though it would have the legal power to do so, it does not have the actual ability to do so unless the province agrees. What I am trying to say is that when things are going well, that is great. But if there is a party in power—it could be in another province—and it does not want the promotion of one of the official languages, I am afraid that would prove to be an innocuous piece of legislation. This I think leads us then to the more general point: why? Mr. Robertson, Mr. Rémillard and Quebec are now arguing that section 16 of the Charter and Bill C-72 should be sufficient. Why add “promote” to the Meech Lake accord?

I think there are two arguments for that. Frankly, I prefer the political argument to the legal argument, because in the legal argument, as the *fédération* said before, you can sit with 20 different constitutional experts and I am sure you come up with 22 different opinions. That is the nature of the legal profession. That is why there is an industry on this in Canada now.

But with regard to the political point, and this is what I have argued before M. Rémillard, there seems to be a need, and there is, to recognize the obvious in the Meech Lake accord—the obvious being that Quebec is a distinct society. Quebec has argued that this is important to recognize, to give it official constitutional recognition for its symbolic importance to francophones and to French Quebecers. That is necessary for them.

We would agree with that, and we have agreed with the “distinct society” clause from day one of this whole round. Back in 1987 Alliance Quebec was among the first to endorse that. It is also necessary for the English-speaking community in Quebec and by extension for the francophones outside of Quebec—and it seems to me its important for all Canadians, all those who want to keep our country together—to show that the federal government has an

[Translation]

Loi sur les langues officielles. La communauté anglophone du Québec a bénéficié de deux ententes. L'une concernant la mise en oeuvre du projet de loi 142 du Québec qui donnait à la communauté anglophone de la province accès aux services médicaux et sociaux et dont nous aimerions que les autres provinces s'inspirent pour leurs francophones. La deuxième, qui a été conclue dans le domaine de l'éducation, prévoit l'amélioration de l'apprentissage de la langue seconde.

Bien sûr, des ententes semblables ont été signées avec d'autres provinces, la Saskatchewan, l'Alberta et le Nouveau-Brunswick, ce qui est une excellente chose. Voilà, je pense, le genre d'initiative que M. Rémillard et M. Bourassa souhaiteraient voir à ce niveau.

Je ne suis pas certain que les gouvernements qui prendront la suite du parti actuellement au pouvoir au Québec voudront se lancer dans ce genre d'initiative. En effet, comme vous le savez, toute entente pour la promotion des deux langues officielles du pays, en vertu du projet de loi C-72, dépend des ententes conclues entre le gouvernement fédéral et les provinces. Le gouvernement fédéral ne peut donc pas s'acquitter des responsabilités que lui confère le projet de loi C-72 à moins que la province n'accepte de signer une entente.

Même s'il a, légalement, le pouvoir de le faire, ce n'est pas vraiment possible sans l'accord de la province. En fin de compte, quand tout le monde s'entend, tout va très bien, mais si le parti au pouvoir, au Québec ou ailleurs, ne veut pas promouvoir l'une des deux langues officielles, j'ai bien peur que cette loi ne soit parfaitement inutile. Cela nous amène à la raison d'être du mot «promotion». M. Robertson, M. Rémillard et le gouvernement du Québec font valoir que l'article 16 de la Charte et le projet de loi C-72 devraient suffire. Pourquoi ajouter le mot «promotion» à l'Accord du Lac Meech?

À mon avis, il y a deux raisons à cela. J'avoue préférer l'argument politique à l'argument juridique étant donné que, comme la Fédération l'a déjà dit, si vous consultez 20 constitutionnalistes, vous obtiendrez 22 opinions différentes. C'est la nature de la profession juridique qui veut cela. Voilà pourquoi les questions constitutionnelles ont donné naissance à toute une industrie au Canada.

Mais pour ce qui est des arguments politiques, que j'ai fait valoir à M. Rémillard, il faut reconnaître ce qu'il y a d'évident dans l'Accord du Lac Meech, à savoir que le Québec est une société distincte. Le Québec estime qu'il est important de le reconnaître de façon officielle dans la Constitution en raison de l'importance symbolique que cela revêt pour les francophones du Québec et d'ailleurs. C'est indispensable à leurs yeux.

Nous sommes d'accord sur ce point et nous sommes également d'accord, depuis le premier jour, sur l'article relatif à la «société distincte». Alliance Québec a été l'un des premiers à souscrire à ce principe, en 1987. Il faut également que les anglophones du Québec et, du même coup, les francophones hors Québec—et aussi, selon moi, tous les Canadiens, tous ceux qui veulent l'unité de notre pays—reconnaissent que le gouvernement fédéral a l'obligation de

[Texte]

obligation to promote that fundamental characteristic. We should not just preserve it because we preserve pickles, museums, and cemeteries. We should promote societies and values. We promote those things. We do not want to become pickled, as I am sure the francophones outside of Quebec do not want to become pickled, to be preserved in jars.

The point is that it is a psychological, political recognition that, as Quebec is in Canada, Canada is in Quebec, and Canada is in Quebec through the federal presence in this jurisdiction. I am not talking about the language at work in the private sector, which seems to be a concern of Quebec. I understand their interpretation is that this would infringe upon the objectives of Bill 101. We do not believe so, that is the worst-case scenario. What we are arguing for is to preserve and promote the federal government's responsibilities in the field of federal jurisdiction, as the *Fédération des francophones Hors Québec* has said.

We are not in any way encouraging the federal government to encroach upon Quebec's jurisdiction—language, education, work or what have you. But clearly there must be a recognition that as the Government of Quebec has the responsibility to preserve and promote the distinct society of Quebec, which we have not objected to—in fact, we accept, we agree—the federal government, that is to say Canada, has to be recognized in that constitution for not only us in Quebec, the English community, the French community outside, but Canadians as a whole. Then we will feel that Quebec is a part of Canada and Canada is a part of Quebec.

• 1745

**Dr. Graeme Decarie (Chairman of the Board, Alliance Québec):** I would just add to that. I really am puzzled why someone should speak of a legal power as though it were comparable to a constitutional responsibility. The Government of Canada has the legal power to make me a millionaire. It is not going to do so, though if it were in the Constitution it would have to, which would be rather nice. The fact is that minorities by their nature are the people in this country who are least able to exert pressure to get governments to use their legal powers for their benefit. That is why constitutional powers are so very much more important to us.

**Mr. Allmand:** That is a very good point. I think Ms Weil also had a—

**Ms Kathleen Weil (Director, Alliance Québec):** Yes. There are a number of points I would like to make in regard to some of Quebec's arguments, and I think they have been made by a number of experts before you in the last few days.

There is nothing in McKenna's proposal that upsets the distribution of power. It is quite clear that sections 91 and 92 still remain intact and that the wording of the interpretive clause merely affirms roles that governments already have. Quebec has made the argument and the federal government has made the argument on numerous occasions that there are no new powers created in the distinct society clause, that the role is merely affirmed, and the word "affirmed" was

[Traduction]

promouvoir cette caractéristique fondamentale. Il ne faudrait pas se contenter de la conserver tout comme nous conservons des cornichons, des musées et des cimetières. Il faut promouvoir les sociétés et leurs valeurs. Nous sommes pour la promotion de ce genre de choses. Nous ne voulons pas être conservés en bocal pas plus que les francophones hors Québec, j'en suis sûr.

Des points de vue psychologique et politique on s'entend à reconnaître que, tout comme le Québec est à l'intérieur du Canada, le Canada est à l'intérieur du Québec et cela grâce à la présence du gouvernement fédéral. Je ne parle pas de la langue de travail dans le secteur privé, ce qui semble préoccuper le gouvernement du Québec. Si j'ai bien compris, il craint que cela n'aille à l'encontre des objectifs du projet de loi 101. Cela nous paraît être d'un pessimisme exagéré. Nous sommes pour la préservation et la promotion des responsabilités du gouvernement fédéral dans les domaines de sa compétence, comme l'a dit la Fédération des francophones hors Québec.

Nous n'incitons aucunement le gouvernement fédéral à empiéter dans les domaines de la compétence du Québec, sur le plan de la langue, de l'éducation, du travail ou que sais-je encore. Néanmoins, tout comme le gouvernement du Québec est chargé de préserver et de promouvoir la société distincte qui est celle de la province—ce à quoi nous ne nous sommes pas opposés—le gouvernement fédéral, autrement dit le Canada, doit occuper sa juste place dans la Constitution, dans l'intérêt non seulement des anglophones du Québec, mais des francophones hors Québec et de tous les Canadiens. Nous pourrions alors vraiment dire que le Québec fait partie du Canada et que le Canada fait partie du Québec.

**M. Graeme Decarie (président du conseil, Alliance Québec):** Je voudrais ajouter quelques mots. Je suis sidéré d'entendre les gens confondre pouvoir juridique et responsabilité constitutionnelle. Le gouvernement canadien a le pouvoir juridique de faire de moi un millionnaire. Il ne le fera pas, mais j'avoue que j'aimerais que la Constitution lui en confère l'obligation. Les minorités sont, de par leur nature, les Canadiens les moins en mesure d'exercer des pressions pour amener le gouvernement à exercer ses pouvoirs juridiques à leur avantage. Voilà pourquoi les pouvoirs constitutionnels sont beaucoup plus importants à nos yeux.

**M. Allmand:** Vous avez là un excellent argument. Je crois que M<sup>me</sup> Weil a également... .

**Mme Kathleen Weil (directrice, Alliance Québec):** Oui. J'aurais plusieurs choses à dire au sujet de certains des arguments invoqués par le Québec, comme l'ont fait, je crois, plusieurs experts qui ont comparu devant vous ces derniers jours.

Rien dans la proposition McKenna ne modifie la répartition des pouvoirs. De toute évidence, les articles 91 et 92 demeurent intacts et le libellé de la clause d'interprétation se contente de confirmer les responsabilités actuelles des gouvernements. Le Québec et le gouvernement fédéral ont fait valoir à de nombreuses reprises que l'article concernant la société distincte ne créait aucun pouvoir nouveau et qu'ils se contentaient de confirmer un état de choses. Lors de la

[Text]

chosen very judiciously. I remember there was quite some debate about that word when they were drafting this text. In addition, subclause 2.(4) was added for greater certainty, that the federal government did not acquire new rights through this.

At the time Bill C-72 was introduced, there a great deal of fuss in Quebec in the National Assembly that the PQ made about the Quebec government's irresponsibility in not opposing Bill C-72. Mr. Ryan made a very eloquent defence of Bill C-72, and I have the speech here if the members of the committee are interested in having it; I could file it with you. He basically explained that there is nothing in Bill C-72 that can upset the distribution of powers, that it is clear that sections 91 and 92 attribute the powers and that language through jurisprudence is attached to those jurisdictions, so whether it is in the area of banking, obviously the federal government would have a role to promote the official languages in that area.

We find it quite strange that they would react this way to this proposal when they themselves have always said there is nothing that upsets the distribution of powers, both in Meech Lake or Bill C-72, etc.

On a legal level, the other argument is that they have claimed that to add promotion of the federal government would upset the equilibrium. I think we have heard that expression a number of times in recent days. Our submission is that the interpretive clause lacks equilibrium; in fact, the federal government promoting would add some equilibrium, because we have something we describe as a fundamental characteristic yet nobody will take on the responsibility of promoting it. In a distinct society, the distinct aspect of Quebec will be promoted. In addition, section 27 of the Charter talks about the preservation and enhancement of the multicultural character of Canada. Section 27 is preserved by section 16 of the accord.

**The Chairman:** That is right.

**Ms Weil:** Section 16 of the accord specifically says section 27 will not be affected by the interpretive clause. So I think there is some legal argument as well that it would be useful, since you have the distinct society preserved and promoted, you have multiculturalism, which is going to be preserved and promoted, that linguistic duality *à fortiori* should also be preserved and promoted. It seems ironic that something we describe as a fundamental characteristic will not be promoted. Senator Murray at the time—there were many groups and experts in 1987—made this point that all governments should take on this role. He did say it was the best political compromise he could get at the time.

**Mr. Allmand:** Some commentators on McKenna's initiative say that while it may be necessary for the federal government to preserve and promote the francophone community's or the French language outside of Quebec, it is not necessary for the anglophone community in Quebec because it is the francophone communities in Canada that are threatened with assimilation and extinction and that English is not threatened, even in Quebec. Of course I do not accept that, but it is interesting to note that the association of francophones, speaking just before you, said that while the English language in Quebec may not be threatened, the English community is threatened.

[Translation]

rédaction de l'accord, ces dispositions ont fait l'objet de longues discussions. On a également ajouté le paragraphe 2.(4) pour bien préciser que les nouvelles dispositions ne conféraient aucun droit nouveau au gouvernement fédéral.

Lorsque le projet de loi C-72 a été présenté, le PQ a ouvertement critiqué le gouvernement, à l'Assemblée nationale, parce qu'il ne s'opposait pas à cette mesure. M. Ryan a pris très éloquentement la défense du projet de loi C-72, et si les membres du Comité désirent obtenir le texte de son discours, je l'ai sous la main, et je peux vous le remettre. Dans les grandes lignes, il expliquait que rien dans le projet de loi C-72 ne pouvait modifier la répartition des pouvoirs, que cette répartition était prévue aux articles 91 et 92 et que la jurisprudence l'a confirmée, si bien que dans le secteur des banques, il était évident que le gouvernement fédéral devait promouvoir les langues officielles.

Nous trouvons cette réaction curieuse de la part de gens qui ont toujours affirmé eux-mêmes que rien dans l'Accord du Lac Meech ou le projet de loi C-72 ne modifiait la répartition des pouvoirs.

L'autre argument invoqué du point de vue juridique est que si le gouvernement fédéral se voit confier un rôle de promotion, l'équilibre sera compromis. Nous l'avons entendu dire à plusieurs reprises ces derniers jours. À notre avis, c'est la règle interprétative qui cause un déséquilibre; en fait, la promotion assurée par le gouvernement fédéral assurerait un meilleur équilibre étant donné qu'il y a là une caractéristique qualifiée de fondamentale, mais que personne n'est chargé de promouvoir. Dans une société distincte, il faudra promouvoir les caractéristiques distinctives du Québec. De plus, l'article 27 de la Charte parle de promouvoir le maintien et la valorisation du patrimoine multiculturel des Canadiens. L'article 16 de l'Accord protège l'article 27.

**Le président:** C'est exact.

**Mme Weil:** L'article 16 de l'Accord précise bien que l'article 27 ne sera pas touché par la règle interprétative. Par conséquent, étant donné que la société distincte sera préservée et valorisée, de même que le multiculturalisme, il serait également utile de préserver et de valoriser la dualité linguistique. Il est curieux que personne ne soit chargé de promouvoir une caractéristique qualifiée de fondamentale. À l'époque, et de nombreux groupes et constitutionnalistes ont été consultés en 1987, le sénateur Murray a fait valoir que tous les gouvernements devraient assumer ce rôle. Il a déclaré qu'il s'agissait du meilleur compromis politique qu'il pouvait obtenir alors.

**M. Allmand:** Selon certains, le gouvernement fédéral doit peut-être protéger et promouvoir la communauté francophone ou la langue française à l'extérieur du Québec, mais ce n'est pas nécessaire pour la communauté anglophone du Québec étant donné que ce sont les francophones qui sont menacés d'assimilation et d'extinction, et non pas les anglophones, même pas au Québec. Je ne suis évidemment pas d'accord, mais je remarque que l'association de francophones qui vient de témoigner a dit que l'anglais n'était peut-être pas menacé au Québec, mais que la communauté anglophone l'était.

[Texte]

• 1750

**Mr. Keaton:** That is an excellent distinction to make.

**Mr. Allmand:** I thought that was very significant. How would you react to those people who say you do not need to preserve and promote in Quebec for the anglophone minority, whereas you may need it for the francophone minority out of Quebec?

**Mr. Keaton:** Let me start off by saying it is obvious the situation of francophones as minorities in the other provinces is considerably different from that of the English in Quebec, for a lot of historical reasons. Without my getting into the historical reasons, the English in Quebec have fared considerably better. In fact, for future promotion I suppose there would have to be considerable effort to go towards bringing up the francophones.

That being said, I would like to dispel a certain myth about the English in Quebec. The percentage of the francophone population in Quebec is 85%, according to the latest studies. That figure of course has gone up considerably over the last 20 years, from 78% to 85%. The non-francophone part has gone down to 15% from what it was, 22%, some years ago. There is obviously a trend.

One of the trends throughout on our level in the English community is a net emigration, owing to a lot of things. Bill 101 has had a major impact since 1977. Since 1977 the English-speaking community of Quebec has had a net loss of 105,000 of its people. In the last 10 years in Quebec school enrolment in the public sector, secondary and elementary schools, has declined by 50%. It has stabilized right now. Do you realize that according to the report in the last week or so of Mr. Fortier, the Commissioner of Official Languages, there are as many public French schools in Ontario for the French right now as there are in Quebec for the English, 350? That is the figure.

There is another problem. There is a psychological situation in Quebec. We seem to go through waves of these periods of crisis. Every wave goes out, and each time the English community gets smaller and smaller. There is a problem.

Sure, if you compare us with the francophones elsewhere, it does not seem as if there is much of a problem. But as I said before the Official Languages Commission before, it is like two patients in the waiting room of a doctor. Both are sick. One is sicker than the other. Because one is less sick than the other does not mean he does not have a problem. They both have a problem. One just has a bigger problem.

We have a problem. We think there is a problem of great insecurity in Quebec right now for the English-speaking community. The French-Canadian community has difficulty understanding this, because a lot of people operate on old myths, the old mythology. But the actual situation right now is one of considerable insecurity in the English-speaking community in Quebec—I hate to use that word—notwithstanding Bill 142, which is there to secure the health and social services, and which is why Quebec says how can you feel insecure; we gave you security under 142. What one hand giveth, the other hand taketh away with Bill 178.

[Traduction]

**M. Keaton:** Il y a là une distinction importante.

**M. Allmand:** Cela m'a paru très révélateur. Que répondez-vous à ceux qui estiment cette protection et promotion inutiles pour la minorité anglophone du Québec, mais nécessaires pour la minorité francophone hors Québec?

**M. Keaton:** D'abord, il est certain que la situation des minorités francophones des autres provinces est très différente de celle des anglophones du Québec, et cela pour un tas de raisons historiques. Sans entrer dans les détails, disons que les anglophones du Québec s'en sont beaucoup mieux tirés. En fait, je dirais qu'il faudra déployer énormément d'efforts pour promouvoir les minorités francophones.

Cela dit, je voudrais détruire un mythe au sujet des anglophones du Québec. Selon les dernières études, cette province compte 85 p. 100 de francophones. Ce chiffre a augmenté énormément depuis 20 ans, passant de 78 p. 100 à 85 p. 100. La proportion de non francophones est tombée de 22 p. 100 à 15 p. 100. Il y a donc là une tendance très nette.

Nous avons enregistré une émigration nette d'anglophones attribuable à diverses raisons. Le projet de loi 101 a eu d'importantes répercussions depuis 1977. Depuis lors, la communauté anglophone du Québec a perdu 105,000 personnes. Depuis 10 ans, le nombre de jeunes inscrits dans les écoles publiques secondaires et primaires a baissé de 50 p. 100. Il s'est maintenant stabilisé. Vous rendez-vous compte que, selon le rapport publié la semaine dernière par M. Fortier, le commissaire aux Langues officielles, il y a actuellement autant d'écoles publiques françaises en Ontario pour les francophones qu'il n'y en a pour les anglophones au Québec, soit 350? Tel est le chiffre.

Il y a aussi un autre problème, d'ordre psychologique. Les tensions se manifestent par vagues. Après chaque vague, la communauté anglophone se rétrécit. Cela pose un problème.

Évidemment, si vous nous comparez avec les francophones hors Québec, notre problème ne paraît pas très grave. Mais comme je l'ai déjà dit devant la Commission des langues officielles, c'est comme si vous aviez deux malades dans la salle d'attente d'un médecin. Les deux sont souffrants, mais l'un plus que l'autre. Cela ne veut pas dire que celui qui souffre moins n'est pas malade. Ils le sont tous les deux, mais l'un plus que l'autre.

Le problème existe bel et bien. La communauté anglophone du Québec souffre d'insécurité. Les Canadiens français ont du mal à le comprendre, parce que les mythes ont la vie dure. Mais en réalité les anglophones du Québec éprouvent énormément d'insécurité nonobstant—je déteste ce mot—le projet de loi 142 qui est là pour assurer les services médicaux et sociaux. C'est d'ailleurs pourquoi le Québec nous dit que nous n'avons aucune raison d'avoir peur étant donné que le projet de loi 142 nous apporte la sécurité. Ce que l'on nous a donné d'une main nous a été repris de l'autre avec le projet de loi 178.

[Text]

Bill 178 was a major psychological blow, because it was a blow of faith. When you lose faith, you lose a lot. There is a lack of faith right now in the English-speaking community in Quebec vis-à-vis the Quebec government—it has to be rebuilt, and we are trying to rebuild it—and vis-à-vis the federal government, a federal government that says we are not going to promote you guys, you have it too good.

So please try to understand, the rest of this country, that we are in a particularly vulnerable situation in Quebec. We recognize the vulnerability. We know what June 23 means, and we know what June 24 means. We know about this.

**Dr. Decarie:** When one has an image of a healthy English community and institutions in Quebec one thinks of Montreal. The trouble is that Montreal is the only place where they are. But there are substantial numbers of English who live outside of Montreal and who do not have these services. There are children in trouble, for example, for whom there are no child care workers. There are no child care facilities in English off the Island of Montreal, anywhere. Often no high school education is available in English.

• 1755

Contrary to the stories one hears, a very rapid rate of assimilation among anglophones is occurring in communities outside Montreal. Out there you do find a situation very similar to that facing francophones outside Quebec.

So please do not think of Montreal as the image of English Quebec, because it certainly is not. Some of those communities that are disappearing are 200 years old. English communities have been there that long. In huge areas of Quebec originally settled by the English, the English language has now virtually disappeared.

**Mr. Reid (St. John's East):** I hate to shift out of this area because it is a very important one. I am sure some of my colleagues are going to come back to it. But I would like to go to the question of process and timing.

First of all, if I may be allowed to comment on the first three pages of your presentation, they are a little pessimistic. I completely understand why. All of us have gone through a little bit of that over the last period of time. I think we would all be fooling ourselves if we did not suggest that last week was not particularly great for all this.

I hope the advice we have from others that says the National Assembly in Quebec's position may affect the accord itself, but not what may happen out of the McKenna proposal. . . Certainly what happened in Newfoundland was something we knew was coming, but there is no question both are a blow psychologically.

I think all of us here remain optimistic. It is genuine on one hand and essential on the other, because the process we are entering into is going to demand a fair amount.

[Translation]

Le projet de loi 178 nous a porté un dur coup sur le plan psychologique parce qu'il nous a fait perdre confiance. Quand vous perdez confiance, il ne vous reste plus grand-chose. La communauté anglophone du Québec manque de confiance vis-à-vis du gouvernement québécois—une confiance qu'il faut rebâtir—et vis-à-vis du gouvernement fédéral qui refuse de promouvoir nos droits sous prétexte que nous avons la vie trop belle.

Essayez donc de comprendre que nous nous trouvons dans une situation particulièrement vulnérable au Québec. Nous sommes très conscients de notre vulnérabilité. Nous savons ce que le 23 juin et le 24 juin veulent dire.

**M. Decarie:** Lorsqu'on pense à Montréal, on se représente une communauté et des institutions anglophones prospères. Lennui, c'est qu'elles le sont uniquement à Montréal. Il y a de nombreux autres anglophones qui vivent à l'extérieur de Montréal et qui n'ont pas accès à ces services. Par exemple, il y a des enfants en difficulté pour lesquels il n'y a pas de travailleurs sociaux. Il n'existe aucun service de garderie anglophone en dehors de l'Île de Montréal. Souvent, l'enseignement secondaire n'est pas offert en anglais.

Contrairement à ce que l'on dit, l'assimilation des anglophones est assez rapide dans les collectivités à l'extérieur de Montréal. Leur situation est très semblable à celle des francophones à l'extérieur du Québec.

Il ne faut donc pas croire que Montréal est représentatif du Québec anglais, car ce n'est certainement pas le cas. Certaines des collectivités qui sont en train de disparaître ont 200 ans. Les collectivités anglophones existent depuis aussi longtemps. Dans d'immenses régions du Québec où les Anglais sont venus s'établir à l'origine, la langue anglaise est pratiquement disparue aujourd'hui.

**M. Reid (St. John's est):** Cela m'ennuie de m'éloigner de cette question qui est très importante. Mais je suis sûr que certains de mes collègues y reviendront. J'aimerais aborder la question du processus et du calendrier.

Tout d'abord, si vous me permettez de faire quelques observations sur les trois premières pages de votre exposé, je dirais qu'elles sont un peu pessimistes. Je comprends tout à fait pourquoi. Nous avons tous ressenti un peu cela récemment. Il ne serait pas réaliste de notre part de ne pas dire que la semaine dernière n'a pas été particulièrement extraordinaire pour tout cela.

J'espère que ce que d'autres nous ont dit—c'est-à-dire que la position de l'Assemblée nationale du Québec pourrait avoir des conséquences sur l'Accord lui-même, mais pas ce qui pourrait ressortir de la proposition McKenna. . . Ce qui s'est produit à Terre-Neuve n'était certainement pas une surprise pour nous, mais il ne fait aucun doute que ces deux prises de position sont un coup dur du point de vue psychologique.

Je pense que nous demeurons cependant tous optimistes ici. Cet optimisme est d'une part sincère et d'autre part essentiel, car le processus que nous allons entreprendre sera assez exigeant.

[Texte]

You raise three points of substance, two of which are very specific and very direct—the promotion question and the Charter question. I am sure some will get back into the promotion question and also into the Charter. Mine is much more one a question of process and timing.

You allude to the concept that all eleven government leaders would have to sit down again. I want you to correct me if I am wrong, but the sense I get out of this implies you would expect the accord as it sits to be amended, whereas Premier McKenna suggests it should go ahead as is and be added to. That is as much as anything the process question I would like clarified. What flows off that is the timing question.

You said in the last paragraph of your presentation that constitutions are delicate arrangements. You said we must never be afraid to return to the table if a proper balance has not yet been achieved: "If human rights and harmonious relations between cultures are forms of the beautiful, then the state is a work of art that is never finished."

Quite clearly some of the advice we had yesterday was not to expect to solve this problem all at once, not to expect to bring together a whole package in one go or certainly by a date such as June 23.

**Mr. Keaton:** We are saying that the McKenna process provide us the opportunity of making changes. I am not going to use the word "amendment" because it could have different meanings. Changes to our Constitution would improve on what is there already. What is now written in the accord is there. We think more should be included in the Constitution. Assuming for the moment Meech passes, it would be part of our Constitution. Our Constitution should therefore include the role of the federal government to promote. Our Constitution at some point should include—and we hope not in the too distant future—the repeal of the notwithstanding clause. And our Constitution should clarify the status of the Charter vis-à-vis the rest of the Constitution. Those are the three key elements.

• 1800

We have been hoping all along we would get a commitment from the Quebec government, from elsewhere, to these kinds of changes. We think they are necessary. Immediately we are faced with the "promote" powers. We were hoping that in the spirit of generosity and openness and flexibility and consensus, and all that, instead of a government stating it would not entertain the federal government's role of "promote", we would have had them accept it in principle—a commitment, an *engagement*, an indication they would be favourable to look at it. With such a commitment, we would then feel the whole process could continue and we would not be faced with an imminent collapse of the Meech Lake accord.

Does that answer your question?

[Traduction]

Vous avez soulevé trois points importants, dont deux très précis et très directs—la question de la promotion et celle de la Charte. Je suis certain que nous reviendrons à ces deux questions. Pour ma part, j'aimerais aborder la question du processus et du calendrier.

Vous faites allusion au concept selon lequel il faudrait que les 11 chefs de gouvernement se rencontrent à nouveau. Corrigez-moi si je me trompe, mais j'ai l'impression que vous vous attendez à ce que l'Accord, dans sa forme actuelle, soit modifié, tandis que le premier ministre McKenna propose qu'il soit adopté dans sa forme actuelle, avec ajout. J'aimerais donc que cette question du processus soit éclaircie. De cette question, découle celle du calendrier.

Dans le dernier paragraphe de votre exposé, vous dites que toute constitution est un accord délicat, mais que nous ne devons jamais avoir peur de revenir à la table de négociations tant qu'un équilibre approprié n'est pas atteint: «Si les droits de la personne et les relations harmonieuses entre les cultures sont des formes de beauté, alors l'État est une oeuvre d'art qui n'est jamais terminée».

Des témoins nous ont dit hier qu'il ne fallait certainement pas s'attendre à résoudre ce problème immédiatement, à en arriver à un consensus d'un seul coup ou d'ici le 23 juin.

**M. Keaton:** Nous disons que la proposition de M. McKenna nous permet d'apporter des changements. Je ne veux pas utiliser le mot «amendement», car il peut avoir diverses significations. Des changements à notre Constitution amélioreraient ce qui existe déjà. Ce qui est écrit dans l'Accord existe déjà. Nous estimons qu'il faudrait inclure davantage de choses dans la Constitution. Supposons que l'Accord du Lac Meech est adopté, il ferait partie de notre Constitution. Par conséquent, cette dernière devrait inclure le rôle du gouvernement fédéral sur le plan de la promotion. Notre Constitution à un moment donné—et, nous l'espérons, dans un avenir pas trop éloigné—devrait inclure l'abrogation de la clause nonobstant. Notre Constitution devrait également clarifier le statut juridique de la Charte par rapport au reste de la Constitution. Voilà les trois éléments-clé.

Depuis le début, nous espérions obtenir un engagement de la part du gouvernement du Québec et des autres gouvernements, à l'égard de ce genre de changements. Nous croyons qu'ils sont nécessaires. Immédiatement, nous faisons face au pouvoir de promouvoir. Nous espérions que dans un esprit de générosité, d'ouverture, de souplesse et de consensus, plutôt que de dire qu'il n'est pas question d'envisager que le gouvernement fédéral ait la responsabilité de promouvoir la dualité linguistique, le gouvernement accepterait ce principe—s'engagerait à envisager cette possibilité. Avec un tel engagement, nous aurions alors l'impression que le processus pourrait se poursuivre et que les l'échec de l'Accord du Lac Meech ne serait plus imminent.

Cela répond-il à votre question?

[Text]

**Mr. Reid:** It answers my question on that one. I think you are saying you do not have to have it in stone, but you want to know there is a commitment to keeping the process moving—to go to F.R. Scott's quote, that the art work continues.

**Mr. Keaton:** That is right.

**Mr. Reid:** Does the same apply with the Charter?

**Mr. Keaton:** Yes, definitely. It is not part of Mr. McKenna's proposal, although it does show up in recital 5, I think it is, of the proposal in some kind of unclear way. At least he is trying to bring it back into discussion. I certainly would like to see, since the Prime Minister of this country and several premiers and many people want future talks on changes in the Constitution to have among its priorities—not number one, because there are other pressing matters in this country, but certainly among the priorities—the discussion of the future of the “notwithstanding” clause.

**Mr. Reid:** Yes, you might propose that.

**Mr. Keaton:** But it is not a *sine qua non* at this moment.

**Mr. Reid:** Do you view the other two as *sine qua non*?

**Mr. Keaton:** Certainly promoting.

**Mr. Reid:** And you would want commitment to do, and some sense of process—or some sense that there would be a process.

**Mr. Keaton:** Yes, sir.

**Mr. Robinson (Burnaby—Kingsway):** I am sorry I was not able to be here for your presentation. I was with my colleague, Mr. MacDonald, at another committee meeting, the Parliamentary Ad Hoc Committee on AIDS. It is also addressing an issue of deep concern, I am sure, to all Canadians. I apologize; if I ask a question that has already been asked, just let me know immediately and I will go back to the transcript.

I do have two or three questions, if I may. Just a comment first, though, with respect to procedure. You make an important point about the process of consultation. Last time, in the last round, we were faced with—as you point out—what we were told was a seamless web, and in fact only what were described as egregious errors could be raised. Obviously that process of consultation left many people feeling alienated.

Certainly my understanding of this process of consultation is very different—it is that we are genuinely reaching out and looking for ways of improving and strengthening the McKenna proposal, ultimately in a way to somehow complete what has been called the circle of confederation.

So this is a serious attempt to reach out, and I welcome your participation in it, even though the notice you got is very brief and I quite understand your sense of frustration at that.

[Translation]

**M. Reid:** Cela répond à ma question en partie. Vous dites, je pense, que tout cela n'est pas gravé dans la pierre, mais que vous voulez un engagement pour que le processus se poursuive—comme F.R. Scott l'a dit, que l'on continue à travailler à cette oeuvre d'art.

**M. Keaton:** C'est exact.

**M. Reid:** Est-ce la même chose dans le cas de la Charte?

**M. Keaton:** Oui, certainement. Cela ne fait pas partie de la proposition de M. McKenna, bien qu'on le retrouve assez vaguement dans l'attendu 5 de la proposition, je crois. Il tente tout au moins de ramener cette question à la table de négociations. Étant donné que le premier ministre du pays, plusieurs premiers ministres provinciaux et bon nombre de personnes veulent que la clause nonobstant soit l'une des questions prioritaires, non pas la plus importante, car il y a d'autres questions plus urgentes au pays, mais certainement l'une des questions prioritaires lors des entretiens futurs sur les changements à apporter à la Constitution.

**M. Reid:** Oui, on pourrait proposer cela.

**M. Keaton:** Mais ce n'est pas une condition essentielle en ce moment.

**M. Reid:** Considérez-vous les deux autres conditions comme étant essentielles?

**M. Keaton:** La question de la promotion l'est certainement.

**M. Reid:** Et vous demandez un engagement, une certaine garantie qu'il y aura un processus.

**M. Keaton:** Oui, monsieur.

**M. Robinson (Burnaby—Kingsway):** Je suis désolé de ne pas avoir pu assister à votre exposé. J'assistais avec mon collègue, M. MacDonald, à une autre séance de comité, celle du Comité parlementaire spécial sur le SIDA qui se penche lui aussi sur une question qui préoccupe beaucoup tous les Canadiens, j'en suis certain. Je m'excuse; si je pose une question qui a déjà été posée, dites-le moi tout de suite et je consulterai la transcription.

J'aimerais vous poser deux ou trois questions. J'aimerais toutefois d'abord faire une observation concernant la procédure. Vous soulevez une question importante au sujet du processus de consultation. La dernière fois, lors de la dernière série de négociations, comme vous l'avez dit, on s'est retrouvé devant un texte bétonné et on n'a pu aborder en fait que quelques erreurs très apparentes. Ces consultations ont de toute évidence donné l'impression à bien des gens d'être exclus.

J'ai une toute autre façon de concevoir le processus de consultation qui doit constituer à mon avis un effort sincère pour trouver des moyens d'améliorer et de renforcer la proposition de M. McKenna, pour en arriver finalement à compléter ce qu'on a appelé le cercle de la Confédération.

Il s'agit donc cette fois-ci d'une tentative de consultation sincère, et je suis heureux que vous y participiez, même si vous avez eu très peu de préavis, et je comprends tout à fait votre sentiment de frustration à cet égard.

[Texte]

I have just a couple of questions. Has there been any consultation with your group, with Alliance Québec, by the government of Quebec in the last two or three months, and if so, what was the nature of that consultation? Have they discussed with you concerns you may have on the McKenna propositions, or what has been the nature of consultation in the past two or three months?

**Mr. Keaton:** Since December I have had the occasion unofficially and officially, formally and informally, to speak with members and ministers of the government. I recently had the occasion to speak with Mr. Rémillard on Monday. In a very frank and lengthy meeting, we exchanged our opinions about what is going on. He took ample opportunity to explain to me why his government could not support the McKenna proposal with respect to the federal promotion power. I likewise took my time and explained why we could not understand or accept that position, why the English community in Quebec could not accept it. He knows why we cannot do it and we know why he feels he cannot do it. But something has to give.

• 1805

I referred to Barbara Tuchman's *The March of Folly*, and I suggested that Canada might be adding to the sixth great folly in history by going forward to a place where we should not be going, toward the break-up of our country. I would hate like heck to think that we would end up gaining a Constitution but losing the nation.

**Mr. Robinson:** How do you respond to the argument that the obligation with respect to promotion adds nothing to the existing obligation of the federal government under the Official Languages Act? The Official Languages Act does require the federal government to promote—

**The Chairman:** That has been asked.

**Mr. Robinson:** Okay, I will move on to another. . .

**The Chairman:** We got a good answer too.

**Mr. Robinson:** You say that you remain convinced that the Charter must remain paramount to the Meech Lake accord. The entire Charter presumably is what you are talking about.

**Mr. Keaton:** Ideally.

**Mr. Robinson:** I understand your concern with respect to equality rights. But if the distinct society is to mean anything, surely one of the fundamental elements of that distinctiveness is language. To the extent that the provisions in the Charter with respect to freedom of speech and freedom of expression mean anything, I would have thought that it would be somewhat difficult to ask Quebec to say, in effect, that though they are a distinct society the freedom of speech provisions will not mean anything different in Quebec than they do in the rest of Canada. If language is a fundamental element of that distinctiveness, then is it reasonable to suggest that the entire Charter must remain paramount to the distinct-society provisions?

[Traduction]

Je n'ai que quelques questions à vous poser. Le gouvernement du Québec a-t-il consulté votre groupe, Alliance Québec, au cours des deux ou trois derniers mois, et s'il l'a fait, quelle a été la nature de cette consultation? S'est-il entretenu avec vous de vos préoccupations relativement à la proposition McKenna? Quelle a été la nature de cette consultation au cours des deux ou trois derniers mois?

**M. Keaton:** Depuis décembre, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec des députés et des ministres du gouvernement de façon officielle et non officielle. Lundi, j'ai eu l'occasion de parler avec M. Rémillard. Au cours d'un entretien très franc et assez long, nous avons mutuellement donné notre opinion sur ce qui se passe. Il en a profité pour m'expliquer pourquoi son gouvernement ne peut appuyer la proposition McKenna pour ce qui est des pouvoirs de promotion du gouvernement fédéral. J'ai moi aussi pris le temps de lui expliquer pourquoi nous ne pouvions ni comprendre ni accepter cette position, pourquoi la collectivité anglophone du Québec ne pouvait l'accepter. Il sait pourquoi nous ne pouvons accepter sa position, et nous savons pourquoi il ne peut appuyer la proposition. Mais il faudra céder quelque part.

J'ai parlé du livre *The March of Folly* de Barbara Tuchman et j'ai laissé entendre que le Canada connaîtra peut-être la sixième grande folie de l'histoire en se dirigeant où il ne devrait pas se diriger, vers le morcèlement de notre pays. Je n'aimerais pas beaucoup que pour gagner une Constitution, nous perdions une nation.

**M. Robinson:** Que pensez-vous de l'argument selon lequel l'obligation relativement à la promotion n'ajoute rien à l'obligation actuelle du gouvernement fédéral aux termes de la Loi sur les langues officielles? La Loi sur les langues officielles exige que le gouvernement fédéral se charge de promouvoir. . .

**Le président:** On a déjà posé la question.

**M. Robinson:** Très bien, je passe donc à une autre question. . .

**Le président:** On nous a également donné une bonne réponse.

**M. Robinson:** Vous dites être toujours convaincus que la Charte doit avoir préséance sur l'Accord du Lac Meech. Vous voulez sans doute parler de toute la Charte des droits et libertés.

**M. Keaton:** Idéalement.

**M. Robinson:** Je comprends votre préoccupation relativement aux droits à l'égalité. Mais si la société distincte veut vraiment dire quelque chose, l'un des éléments fondamentaux de cette société distincte est la langue parlée. Dans la mesure où les dispositions de la Charte relativement à la liberté d'expression ont une signification, j'aurais pensé qu'il aurait été difficile de demander au Québec de dire qu'effectivement, bien que les Québécois constituent une société distincte, les dispositions sur la liberté d'expression ont la même signification au Québec que dans le reste du Canada. Si la langue est un élément fondamental de cette société distincte, alors était-il raisonnable de dire que toute la Charte doit avoir préséance sur les dispositions relativement à la société distincte?

[Text]

Would that not in effect gut the distinct society provision of a very important element? Is it not possible that freedom of speech, freedom of expression, might be interpreted in a somewhat different way in Quebec? I support the provisions and the principles of Bill 101 as a necessary step to preserve and promote the status of the francophone community in Quebec. I do not think it was unreasonable. I know we differ on that.

What is your position with respect to this question of saying that the freedom of speech and freedom of expression must mean the same in Quebec as it does in all other provinces?

**Mr. Keaton:** We will not discuss Chief Justice Dickson's wise decisions. The nine-to-nothing decision of the Supreme Court of Canada, which was followed by a unanimous decision of the lower courts in December of 1988 under the Brown case, gave us an idea of how the courts will proceed in the future.

I think we can have confidence in the jurisprudence here. In dealing with article 53 of Bill 101—the article that prohibited any language but French—the judgment was that this was an infringement upon the fundamental freedoms contained in section 2 of the Charter, and that it was therefore unconstitutional. However, it left the door open. It left a solution, a political solution.

The solution was that given the particular character of Quebec as the francophone centre of North America—I cannot recall whether he used the word “distinct” or not—it would not be unreasonable because it is a preamble to the Charter by a free and democratic society to have not unlimited freedoms. There can be restrictions. It would not be unreasonable according to our entire judicial system that a language law in Quebec could require the predominance of the French language, as long as it permitted any other language.

• 1810

This to me was a tremendous opportunity to strike a balance, a fair balance, a reasonable balance, a workable, livable, respectable balance. Unfortunately, the Government of Quebec saw fit not to follow this.

I am simply trying to say that our establishing of the paramountcy of the Charter of Rights and Freedoms should at some point be established in our Constitution for all the other parts.

With respect to the future of the distinct society clause, the worst it could suffer in areas of language or what have you would be the predominance of French, with another language being possible. Sir, I would argue that I do not think you could expect anything greater.

**Ms Weil:** I would not mind adding a little bit from a legal perspective. At the time Alliance Quebec and a number of groups had some concern about the Charter issues, Premier Bourassa was asked at the time the case was before the court whether a Quebec government would use the distinct society and win its case using the distinct society clause.

[Translation]

Cela n'élimine-t-il pas en fait un élément très important de cette disposition relativement à la société distincte? Cette liberté d'expression ne pourrait-elle pas être interprétée différemment au Québec? Je suis d'accord avec les dispositions et les principes de la Loi 101 qui constituent une mesure nécessaire pour préserver et promouvoir le statut de la collectivité francophone au Québec. Je ne crois pas que cette loi était déraisonnable. Je sais que nous ne sommes pas d'accord sur cette question.

Êtes-vous d'accord pour ce que l'on dit que la liberté d'expression doit avoir la même signification au Québec que dans les autres provinces?

**M. Keaton:** Nous n'allons pas revenir sur les décisions très sages du juge en chef Dickson. La décision unanime de la Cour suprême du Canada, qui a été suivie par une décision unanime des tribunaux inférieurs en décembre 1988 dans l'affaire Brown, nous a donné une idée de la façon dont les tribunaux procéderont à l'avenir.

Je pense que l'on peut avoir confiance dans la jurisprudence. En ce qui concerne l'article 53 de la Loi 101—l'article qui interdit toute autre langue que le français—la décision était que cela allait à l'encontre des droits fondamentaux contenus à l'article 2 de la Charte, et que cet article était par conséquent inconstitutionnel. Cette décision a cependant laissé une porte ouverte, une solution politique.

La solution est la suivante: étant donné le caractère particulier du Québec en tant que centre francophone d'Amérique du Nord—je ne me rappelle plus très bien s'il a utilisé le mot «distinct» ou non—il ne serait pas déraisonnable qu'une société libre et démocratique ait des libertés qui ne sont pas illimitées, car c'est dans le préambule de la Charte. Il peut y avoir des restrictions. Selon tout notre système judiciaire, il ne serait pas déraisonnable qu'une loi linguistique au Québec exige la prédominance du français, pourvu que n'importe quelle autre langue soit permise.

À mon avis, il s'agissait là d'une excellente occasion d'atteindre un équilibre juste, raisonnable, réalisable, tolérable, respectable. Malheureusement, le gouvernement du Québec n'a pas jugé bon de saisir cette occasion.

Je veux tout simplement dire qu'il faudrait à un moment donné établir la préséance de la Charte des droits et libertés dans notre Constitution.

Pour ce qui est de l'avenir de la clause de la société distincte, dans le pire des cas, sur le plan linguistique, ce qui pourrait arriver serait la prédominance du français avec la possibilité d'une autre langue. Je ne pense pas que l'on puisse s'attendre à quelque chose de mieux.

**Mme Weil:** J'aimerais bien ajouter une perspective juridique. Lorsqu'Alliance Québec et d'autres groupes ont manifesté leurs préoccupations au sujet de la Charte, on a demandé au premier ministre Bourassa lorsque l'affaire était devant les tribunaux si un gouvernement québécois utiliserait la société distincte et gagnerait sa cause en utilisant cette clause.

[Texte]

Unfortunately, he answered that question. If he had not answered it, perhaps fewer groups would have had less concern; but he said at the time he would try, and if he failed to win it using this distinct society clause then he would then use the notwithstanding clause. Therefore, he left it open that there could be an intention to override rights—not merely to diminish, affect, or whatever, but actually to override. They were asking for the prohibition of English, which is no longer a question of promoting French. It goes a lot further, in that they were asking that it be overridden.

This is why there was this concern. There were some very conflicting statements by politicians on all sides about the effect of the interpretive clause combined with section 16. As you know, it was after section 16 was included that groups really became concerned. This is why women's groups started advocating for the section 15 and 28.

I think what was really meant by this primacy clause was that we could all be assured that no matter what happened, whether we were English or French or multicultural or aboriginal or women or whatever, our rights were going to be equal and we were not going to have fewer rights because we belonged to one particular group. That the promotion of French would be done in a positive way and not take away rights from any group is the concern here.

If I just may add, the New Brunswick committee did make a recommendation on the Charter of Rights and Freedoms, but I prefer the formulation of the Ontario committee. In trying to find a compromise solution to all of this and trying to respond to the concern of Canadians about the protection of the Charter of Rights and Freedoms, it said that you would describe the fundamental characteristics in a broader way. It talked about the recognition that the commitment to the protection and guarantee of the rights and freedoms of all Canadians constitutes a fundamental characteristic of Canada.

**Mr. Robinson:** My last question is a brief one. Mr. Keaton, you said you know what June 24 means. What does June 24 mean to you from your perspective if Meech Lake fails?

**Mr. Keaton:** It means there is an opportunity for all Quebecers to celebrate Quebec. We in Alliance Quebec extended our hand forward to the very nationalist group in Quebec, the Société Saint-Jean-Baptiste, suggesting that we could join the parade, which shocked them to no end. It is an opportunity to celebrate and to feel joy. I am just hoping that there will be a sign of flexibility on those who so far have not had flexibility so that we can proceed with this process and come to an agreement whereby we can all celebrate not only June 24, but also July 1.

**The Chairman:** Mr. Plourde has a question.

[Traduction]

Malheureusement, il a répondu à cette question. S'il n'y avait pas répondu, il n'y aurait peut-être pas autant de groupes qui seraient aussi inquiets; mais il a dit à ce moment-là qu'il essaierait, et que s'il ne gagnait pas sa cause en utilisant la clause de la société distincte, alors il utiliserait la clause nonobstant. Par conséquent, il a laissé entendre qu'il pourrait y avoir une intention de passer outre aux droits—non pas simplement de les diminuer, de les modifier ou quoi que ce soit, mais bien d'y passer outre. Ils demandaient l'interdiction de l'anglais, ce qui n'est plus une question de promouvoir le français. Cela va beaucoup plus loin, en ce sens qu'ils demandaient que ces droits soient outrepassés.

C'est pourquoi nous sommes inquiets. Il y a eu des déclarations fort contradictoires de la part de politiciens de tous les partis quant aux conséquences de la clause interprétative combinée à l'article 16. Comme vous le savez, c'est après que l'article 16 a été inclus que les groupes ont vraiment commencé à s'inquiéter. C'est pourquoi des groupes de femmes ont commencé à invoquer les articles 15 et 28.

À mon avis, la clause de primauté signifiait en fait que nous pouvions tous être certains que peu importe ce qui arriverait, que nous soyons des femmes anglophones, francophones, multiculturelles, autochtones ou autres, nous aurions les mêmes droits, nos droits ne seraient pas diminués parce que nous appartenons à un groupe en particulier. Il faut donc que la promotion du français s'effectue de façon positive et ne privé aucun groupe de ses droits.

Le comité du Nouveau-Brunswick a fait une recommandation relativement à la Charte des droits et libertés, mais je préfère la formulation du comité de l'Ontario. Pour essayer de trouver un compromis et de répondre aux préoccupations des Canadiens relativement à la protection de la Charte des droits et libertés, il a dit que l'on décrirait les caractéristiques fondamentales de façon plus générale. Il a parlé de la reconnaissance que l'engagement à protéger et à garantir les droits et libertés de tous les Canadiens constitue une caractéristique fondamentale du Canada.

**M. Robinson:** Ma dernière question sera brève. Monsieur Keaton, vous avez dit savoir ce qui arriverait le 24 juin. À votre avis, qu'arrivera-t-il le 24 juin si l'Accord du Lac Meech n'a pu être conclu?

**M. Keaton:** Ce sera l'occasion pour tous les Québécois de célébrer le Québec. Alliance Québec a tendu la main au groupe le plus nationaliste du Québec, à la société Saint-Jean-Baptiste, leur disant que nous pourrions nous joindre au défilé, ce qui les a vraiment stupéfiés. C'est une occasion de célébrer et d'être heureux. J'espère tout simplement que certaines personnes qui n'ont jusqu'à présent fait preuve d'aucune souplesse montreront un signe de souplesse afin que nous puissions entreprendre ce processus et en arriver à une entente pour que nous puissions célébrer non seulement le 24 juin, mais également le 1<sup>er</sup> juillet.

**Le président:** M. Plourde a une question.

[Text]

• 1815

**Mr. Kaplan:** I wonder if I could just make the observation about how much pleasure I derived—and I know all Canadians did—from the gesture by Alliance Québec in writing to Ontario municipalities on the subject of unilingual resolutions. I thought it was a remarkable and courageous thing for a group to do. I commend you for doing it. I thought you provided leadership.

Shortly thereafter, some other imaginative ways were found to express support for bilingualism, or at least opposition—which was more relevant—to the idea of coming out and going unilingual, whatever that was supposed to mean.

I wanted to commend you for the breadth of view of Canada that Alliance Québec showed on that occasion.

**Mr. Keaton:** Thank you very much.

**M. Plourde:** Monsieur Keaton, les témoins qui vous ont précédés, MM. Matte et Thériault de la Fédération des francophones hors Québec, nous ont dit qu'ils représentaient un million de francophones hors Québec. Ils nous ont également dit que la Fédération des francophones hors Québec acceptait l'Accord du lac Meech et les cinq conditions du Québec sans changement. Ils nous ont aussi dit, et c'est d'ailleurs écrit dans leur mémoire, qu'ils ont des lettres leur assurant que, lors d'une deuxième ronde de négociations, il serait question des minorités linguistiques, tant hors Québec, qu'au Québec en ce qui concerne les anglophones.

Vous nous avez lu le mémoire d'Alliance Québec, qui représente 750,000 anglophones du Québec. Dans votre mémoire, vous ne semblez pas dire que vous acceptez, tel que le font les francophones hors Québec, l'Accord du lac Meech, et que vous acceptez de discuter par la suite des minorités linguistiques. Est-ce bien ce que vous voulez dire dans votre mémoire?

**M. Keaton:** Non. Nous disons dans notre mémoire que nous comparaissons devant cette Commission spéciale pour discuter des propositions de M. McKenna. Nous considérons que ces propositions sont très valables et souhaitables et améliorent l'Accord du lac Meech.

Nous ne nous sommes pas prononcés sur ce qui est dans l'Accord, dans le sens de sa signature ou de sa non-signature, parce que le processus est en marche. Il serait actuellement prématuré de dire si l'on accepte tel quel ou non cet accord. Tant et aussi longtemps que le processus sera en marche, il sera encore possible d'améliorer ce qui est déjà là.

**M. Plourde:** Donc, Alliance Québec prône le statu quo. Vous n'acceptez pas les cinq conditions du Québec. Vous dites que tout dépend de ce que sera le résultat de la résolution McKenna, alors qu'on sait très bien que le premier ministre du Québec et M. Rémillard ont dit qu'ils ne changeraient pas une seule virgule à leurs cinq conditions qui étaient un strict minimum.

**M. Keaton:** Selon nous, la position du premier ministre du Québec est telle qu'elle n'effectuera pas le sauvetage de cet Accord. S'il tient à sa position et si M. Wells tient à la sienne, l'Accord mourra sans doute. Si on continue ce processus et que ces deux premiers ministres et celui du Manitoba, M. Filmon, font preuve d'un peu de flexibilité, et il y a ici possibilité d'avoir cette flexibilité, cela améliorera les chances d'adoption de l'Accord.

[Translation]

**M. Kaplan:** Permettez-moi de vous dire comme le geste d'Alliance Québec qui a écrit aux municipalités de l'Ontario au sujet de leur résolution unilingue m'a fait plaisir, comme à tous les Canadiens, je le sais. Il s'agit à mon avis d'un geste remarquable et très courageux pour un groupe, c'était une excellente initiative.

Peu après, on a trouvé d'autres façons imaginatives d'appuyer le bilinguisme, ou au moins de s'opposer—ce qui est plus approprié—à l'idée de se déclarer unilingue, quel que soit ce que cela était censé vouloir dire.

Je tenais à vous féliciter pour avoir fait preuve d'une vision très large du Canada à cette occasion.

**M. Keaton:** Merci beaucoup.

**Mr. Plourde:** Mr. Keaton, the witnesses that have appeared just before you, Messrs. Matte and Thériault from the *Fédération des francophones hors Québec* told us they represent 1 million francophones outside of Quebec. They also told us that the *Fédération des francophones hors Québec* supports the Meech Lake Accord and Quebec's five conditions without any change. They have told us, and it is in their written brief, that they have letters ensuring them that at a second round of negotiations, the linguistic minorities, outside of Quebec as well as in Quebec as far as anglophones are concerned, would be discussed.

You have presented us the brief of Alliance Quebec, which represents 750,000 anglophones from Quebec. In your brief, you do not seem to be saying that you support, like the francophones outside of Quebec, the Meech Lake Accord and that you would agree to discuss linguistic minorities later on. Is it really what you are saying in your brief?

**Mr. Keaton:** No. In our brief, we say that we are appearing before this special committee to discuss Mr. McKenna's proposals. We consider these proposals to be quite legitimate and desirable and that they improve the Meech Lake Accord.

We have not pronounced ourselves on what is in the Accord, in the sense of its ratification or of its non-ratification, because the process is underway. It would in fact be premature to say whether we accept or not this Accord as is. As long as the process is underway, it will still be possible to improve what already exists.

**Mr. Plourde:** Alliance Quebec is therefore advocating the status quo. You do not accept Quebec's five conditions. You say that it all depends on the issue of the McKenna resolution, but we know fully well that the Quebec Premier and Mr. Rémillard said they would not touch a single comma to their five conditions which were a strict minimum.

**Mr. Keaton:** In our opinion, the position of the Quebec Premier is such that it will not save the Accord. If he holds on to his position and if Mr. Wells holds on to his, the Accord will fail. If we continue this process and if these two premiers and the Premier of Manitoba, Mr. Filmon, show a little bit more flexibility, and such flexibility is possible, the Accord might have more chances of being adopted.

[Texte]

**M. Plourde:** Vous dites que vous représentez 750,000 anglophones du Québec. Votre président a dit que ces anglophones n'étaient pas seulement à Montréal.

**M. Keaton:** On peut dire que 75 p. 100 d'entre eux sont dans la région de Montréal; les autres 25 p. 100 sont partout au Québec, jusqu'à Blanc-Sablon.

**M. Plourde:** Je suppose que la ville de Québec et ses environs doivent compter un certain. . .

**M. Keaton:** Cinq pour 100.

**M. Plourde:** Dernièrement, j'ai lu et entendu que les anglophones de la ville de Québec et des environs acceptaient telle quelle la proposition du gouvernement du Québec. Vous dites que vous représentez les anglophones de tout le Québec, mais eux veulent que l'Accord soit signé.

• 1820

**M. Keaton:** Cela démontre, monsieur Plourde, que la communauté anglophone du Québec, contrairement à ce que plusieurs francophones et d'autres croient, n'est pas monolithique. Il y a une différence d'opinions qui est celle qui existe dans une démocratie et on respecte la position prise par *the voice of English Quebec*, qui est un organisme associé à Alliance Québec. En plus de cela, ils ont pris leur décision avant que le processus de M. McKenna ait commencé, au moment où il n'y avait aucun espoir. Mais maintenant, il y a un espoir comme dit M. Reid. On est plus optimiste aujourd'hui qu'on ne l'était il y a trois ou quatre semaines. Et on espère être plus optimistes demain lorsque les premiers ministres récalcitrants verront le travail fait par cette commission spéciale.

**Mme Weil:** Je voudrais simplement ajouter quelque chose. Monsieur Plourde, vous avez dit qu'on n'acceptait pas les cinq conditions du Québec, mais on a toujours accepté ces cinq conditions.

**M. Keaton:** Toujours!

**Mme Weil:** Et nous prétendons que cet amendement, à savoir la promotion du gouvernement fédéral, ne change en rien les conditions du Québec, d'autant plus que l'organisme *The Voice of English Quebec* comme le dit M. Keaton, autant que la Fédération des francophones hors Québec, appuierait à 100 p. 100 cette recommandation de M. McKenna. Je pense que toutes les minorités ont été encouragées, finalement, par cet amendement et elles y voyaient une lueur d'espoir.

**M. Plourde:** C'est un commentaire que je voudrais faire, monsieur le président. J'apprécie énormément cette réponse. Vous savez très bien qu'il se dit tellement de choses depuis des jours, des mois et des années et je voudrais que ce soit clair, parce que ce Comité est tout de même devant les caméras de télévision et nous sommes entendus à la grandeur du Canada. Je voulais que ce soit clairement précisé. Je vous remercie.

**Mr. Bird:** I would like to welcome the representatives from Alliance Québec. I would also like to make a brief passing comment.

At the bottom of page 4 you say that the direction that seems to be developing confirms fears that "linguistic duality" means nine English-speaking provinces and one French-speaking province. I would just like to make the

[Traduction]

**Mr. Plourde:** You say that you represent 750,000 anglophones in Quebec. Your president told us that these anglophones are not only in Montreal.

**Mr. Keaton:** We can say that 75% live in the Montreal area; the remaining 25% are spread out throughout Quebec, all the way to Blanc-Sablon.

**Mr. Plourde:** I suppose that a certain percentage must live in Quebec City and its surrounding area. . .

**Mr. Keaton:** Five percent.

**Mr. Plourde:** Recently, I read and heard that the anglophones in Quebec City and area support the Quebec government proposal as is. You say that you represent anglophones throughout Quebec, but they want the Accord to be ratified.

**Mr. Keaton:** It shows, Mr. Plourde, that the Quebec anglophone community, contrary to what many francophones and others believe, is not monolithic. There is a difference of opinion that is to be expected in a democratic society, and we do respect the position taken by *The Voice of English Quebec*, an organization associated to Alliance Québec. In addition, they made their decision before the McKenna process was underway, when there was no hope. But now, like Mr. Reid said, there is hope. We are more optimistic today than we were three or four weeks ago. And we hope there will be more optimism tomorrow, when the refractory premiers will see the work accomplished by this special committee.

**Mrs. Weil:** I would simply like to add something. Mr. Plourde, you said that we did not accept Quebec's five conditions, but we have always accepted those five conditions.

**Mr. Keaton:** Always!

**Mrs. Weil:** And we claim that this amendment, that is the federal government's role to promote, does not change anything to the Quebec conditions, all the more that like Mr. Keaton said, *The Voice of English Quebec* as well as the *Fédération des francophones hors Québec* fully support this recommendation from Mr. McKenna. Finally, I think that this amendment has encouraged and given hope to all minorities.

**Mr. Plourde:** This was just a comment I wanted to make, Mr. Chairman. I greatly appreciate the answer. You are aware that a lot has been said over the last few days, months and years, and I would like everything to be clear, because the proceedings of our committee are being broadcast throughout Canada. I wanted this to be clarified. Thank you.

**M. Bird:** J'aimerais souhaiter la bienvenue aux représentants d'Alliance Québec. J'aimerais aussi faire une brève observation.

A la page 4, vous dites que toute une série d'événements tend à confirmer que la dualité linguistique signifie neuf provinces d'expression anglaise et une province d'expression française. J'aimerais tout simplement souligner qu'il n'existe

[Text]

point that there is one bilingual province in Canada. I happen to come from it—New Brunswick. I do not believe it is going in any direction other than being our only official bilingual province, at least for now.

I hope the kind of tolerance and ability to live together in two official languages that we have displayed will perhaps continue to be a model for the rest of Canada to follow. I do not think it is out of character that the Province of New Brunswick, through Premier McKenna, has initiated this process of a search for reconciliation of the impasse where we now find ourselves.

**Mr. Keaton:** If we cast any aspersions on—

**Mr. Bird:** Not at all, I just wanted to put that—

**Mr. Keaton:** —you, I apologize. Indeed, I have admired for some time what has been happening in New Brunswick.

**Mr. Bird:** We just like to proclaim that fact over and over again. I do think it is a model. It is certainly one all New Brunswickers are proud of, and one we hope will encourage similar feelings and similar attitudes in the rest of the country.

I want to ask you a few short questions. Do I understand it that you support the Meech Lake accord as it is, even if the McKenna resolution does not go further?

**Mr. Keaton:** Mr. Bird, we are not going to commit ourselves to that as long as the process is open. It would be premature, to say the least, to commit yourself to something as it is when there is a possibility that it could be better. There is no incentive to make what is now better. As long as there is an incentive to make what is better, I think we should commit ourselves to whatever is better. We have said all along that we support the five conditions. We have said that since May 1987.

**Mr. Bird:** But we are running out of time. There is a need for a spirit of getting it done. The rest of English Canada, for example, is very concerned about the anglophones in Quebec and what they think of the Meech Lake accord. As I read your brief, I read such words that you “support”, that you “acknowledge clearly” that Quebec is a distinct society. You say that you “support the five original proposals of Quebec”. You say that English-speaking Quebecers would feel especially vulnerable if this round of Constitution-building fails.

• 1825

I get the impression you are saying clearly, as the Société des acadiens et des acadiennes du Nouveau-Brunswick said the other day, that even though they want Bill 88, the New Brunswick Distinct or Equality of Linguistic Communities Bill, entrenched in the Constitution of Canada, first of all they want Meech Lake signed. They want this accord to be completed, and if it can include Bill 88, fine.

[Translation]

qu’une seule province bilingue au Canada. Il se trouve que c’est ma province, le Nouveau-Brunswick. Je pense que les choses ne changeront pas, que pour l’instant du moins, elle continuera d’être la seule province bilingue officielle.

J’espère que notre esprit de tolérance et notre adaptation aux deux langues officielles resteront un modèle pour le reste du Canada. Il n’est donc pas surprenant que la province du Nouveau-Brunswick, par son premier ministre McKenna, ait lancé cette initiative pour essayer de trouver une solution à l’impasse dans laquelle nous nous trouvons actuellement.

**M. Keaton:** Si nous dénigrons. . .

**M. Bird:** Pas du tout, je voulais tout simplement souligner que. . .

**M. Keaton:** . . .votre province, je m’en excuse. En fait, j’admire depuis longtemps ce qui se passe au Nouveau-Brunswick.

**M. Bird:** Nous voulons tout simplement le déclarer maintes et maintes fois. Je pense que c’est effectivement un modèle. Tous les habitants du Nouveau-Brunswick en sont certainement fiers, et nous espérons que cela encouragera des sentiments et des attitudes semblables dans le reste du pays.

J’aimerais vous poser quelques petites questions. Dois-je comprendre que vous appuyez l’Accord du Lac Meech dans sa forme actuelle, même si la résolution de M. McKenna ne va pas plus loin?

**M. Keaton:** Monsieur Bird, nous ne voulons pas nous prononcer aussi longtemps que le processus est en marche. Il serait prématuré de nous prononcer sur l’Accord dans sa forme actuelle alors qu’il est peut-être possible de l’améliorer. Cela ne nous inciterait pas à l’améliorer. Aussi longtemps que nous sommes incités à l’améliorer, je crois que nous devrions nous prononcer sur la forme améliorée. Nous disons depuis toujours que nous appuyons les cinq conditions. Nous l’avons dit depuis mai 1987.

**M. Bird:** Mais nous commençons à manquer de temps. Nous devrions pouvoir y arriver. Le reste du Canada anglais par exemple se préoccupe beaucoup des anglophones au Québec et de ce qu’ils pensent de l’Accord du Lac Meech. Dans votre mémoire, je lis que vous appuyez, que vous reconnaissez clairement que le Québec est une société distincte. Vous dites que vous appuyez les cinq propositions originales du Québec. Vous dites que les Québécois anglophones se sentiraient particulièrement vulnérables si cette ronde de négociations constitutionnelles s’avérait un échec total.

J’ai l’impression que vous dites clairement, comme le demandait également l’autre jour la Société des Acadiens et des Acadiennes du Nouveau-Brunswick, que tout en voulant que le projet de loi 88, sur l’égalité des communautés linguistiques au Nouveau-Brunswick soit incorporé à la Constitution du Canada, elle tenait avant tout à ce que l’Accord du Lac Meech soit signé. Qu’il soit signé, c’est ce qui leur importe plus que toute autre chose, et tant mieux si le projet de loi 88 y est incorporé.

[Texte]

I am trying to determine whether your bottom line is that you want Meech Lake signed so that we can continue, as your very eloquent quote says, the art of nation-building. Is your bottom line that you want Meech Lake signed so that last quotation—

**Mr. Keaton:** I hate to use these business terms in politics all the time, but if you want a bottom line—

**Mr. Bird:** Sometimes we need those business terms.

**Mr. Keaton:** They are better than legal terms sometimes. The federal government must have the responsibility in the Constitution of promoting the linguistic duality of our country.

**Mr. Bird:** You would say that if that promotion clause were not available as an assurance prior to the signing of Meech Lake, you would recommend that it not be signed?

**Mr. Keaton:** I refuse to answer that pointedly, because—

**Mr. Bird:** We are running out of time. We are down to five or six weeks, you know.

**Dr. Decarie:** You are scarcely running out of time because of us.

**Mr. Bird:** No, no, I am not blaming. . . Look, across Canada, we are—

**Mr. Keaton:** I understand your dilemma, Mr. Bird.

**Mr. Bird:** It is not my dilemma, it is our dilemma.

**Mr. Keaton:** What I mean is your question—the country's dilemma. It is the country's dilemma.

In our opinion it has to be impressed upon the present Government of Quebec that it is essential that it shows, not to the English of Quebec but to Canada, to the Canadians, and all the people in Quebec—the francophones of Quebec, the anglophones of Quebec—that there is a role for Canada in Quebec through the federal government within its jurisdiction for the promotion of the fundamental principle to which they adhere, linguistic duality. With that kind of a positive commitment on the part of the Government of Quebec, it will not only reopen good faith, it will be the basis of good faith for any future changes.

**Mr. Bird:** I would recommend that also. I agree with you completely.

**Mr. Keaton:** I hope you will work on that for the next two months and see what happens at 11 a.m. on June 23.

**Mr. Bird:** I agree with you completely, but the leadership has to start in all kinds of places.

The previous witness said that there was a time in their recollection that Quebec was not reluctant to accept the "promotion" clause, I think in answer to question by Mr. Nystrom. Then you have told us that you met with Mr.

[Traduction]

J'essaie de comprendre si en dernier ressort vous tenez à ce que l'Accord du Lac Meech soit signé afin que nous puissions, comme vous le disiez si éloquemment, continuer à édifier l'État, cette «oeuvre d'art qui n'est jamais terminée». Tenez-vous à ce que cet accord soit signé, de sorte que le passage que je viens de citer. . .

**M. Keaton:** Le terme anglais que vous avez employé relève de la langue des affaires, et je déteste mélanger les affaires et la politique, mais si vous me demandez ce que je souhaite en fin de compte. . .

**M. Bird:** Parfois la langue des affaires est bien commode.

**M. Keaton:** Parfois plus que le langage juridique. Le gouvernement fédéral doit, par la Constitution, avoir la responsabilité de la promotion de la dualité linguistique de notre pays.

**M. Bird:** Entendez-vous par là que s'il n'y avait pas d'article à l'effet de la promotion de la dualité linguistique avant la signature de l'Accord, vous ne recommanderiez pas sa signature?

**M. Keaton:** Je refuse de répondre à la question telle qu'elle est formulée, parce que. . .

**M. Bird:** Le temps nous fait défaut, il ne nous reste plus, vous le savez, que cinq ou six semaines.

**M. Decarie:** Ce n'est pas de notre faute si vous manquez de temps.

**M. Bird:** Non, je ne vous blâme pas. . . Dans tout le Canada, nous sommes. . .

**M. Keaton:** Je comprends votre dilemme, M. Bird.

**M. Bird:** Ce n'est pas mon dilemme, c'est le nôtre.

**M. Keaton:** Je voulais dire que je comprends la façon dont la question se pose, le dilemme du pays, car c'est de cela qu'il s'agit.

Il nous faut convaincre le gouvernement actuel du Québec de l'importance de montrer, non aux anglophones du Québec mais au Canada, aux Canadiens et au peuple québécois tout entier, toutes appartenances confondues, que le Canada a à jouer un rôle au Québec par le truchement du gouvernement fédéral pour la promotion de la dualité linguistique, principe fondamental qui est la pierre angulaire de notre pays. Si le gouvernement du Québec consent à cette affirmation, il ne regagnera pas seulement la confiance, et ce sera là un article de foi sur lequel il sera possible de construire l'avenir.

**M. Bird:** C'est également ce que je recommande, et je suis complètement d'accord avec vous.

**M. Keaton:** J'espère que vous y oeuvrerez au cours des deux prochains mois afin que notre projet se concrétise le 23 juin, à 11 heures.

**M. Bird:** Je suis entièrement d'accord avec vous, mais l'impulsion doit venir de plusieurs directions.

Le témoin précédent se rappelait d'une époque où le Québec ne voyait pas d'objection à accepter la clause «de promotion», je crois qu'il le disait en réponse à une question de M. Nystrom. Vous avez ensuite dit que vous avez eu un

[Text]

Rémillard this week and he explained to you in depth why Quebec would not be able to accept the "promotion" clause at this time. Could you explain to us again your perception of why Quebec has apparently changed its posture on that circumstance?

**Mr. Keaton:** I became president in the last election last October. I was not privy or part of that experience from 1987 or 1986 leading up to October. Mrs. Weil is in a position to perhaps—

**Ms Weil:** I would have to confirm it with the Fédération des francophones hors Québec and the conversations they had. Certainly we had very similar informal conversations. It was always said to us that it should pose no problem to have the federal government promoting. We have always advocated for that. We have always advocated that every government take on this responsibility.

**Mr. Bird:** Premier Hatfield put that on the table in those discussions. Do you recall that?

**Ms Weil:** Yes. We have heard a lot about what went on and we were always told that it was the western provinces that could not accept the responsibility of either the federal government promoting or their own government promoting.

**Mr. Bird:** That is right. That is what I have been told.

**Ms Weil:** We would not go as far as having Quebec promote its linguistic minority, but they could understand that the federal government promote.

• 1830

This is why the speech by Mr. Ryan is so interesting in light of these recent pronouncements. It is a very eloquent defence of the federal government's role to promote the linguistic minority.

As long as the Constitution is what it is and divides the powers as clearly as it does, there is no threat and there is not going to be any encroachment. I think they just recently decided that there is some threat here. This equilibrium that they are talking about is based perhaps on some new opinion that they have. We are not sure.

**Mr. Bird:** Richard Hatfield has said that English Canadians in Quebec would be much better off under the Meech Lake accord than they are now. Do you agree with that statement?

**Mr. Keaton:** Since the Meech Lake accord is not in effect, I find it difficult to imagine how the premier can make such an assertion.

**Mr. Bird:** He makes that as an hypothesis. Do you agree with that?

**Mr. Keaton:** I do not want to get into that. I do not see the point.

**The Chairman:** Do you think that the process engaged in in 1986 by the premiers of Canada is still valid? They met at their annual premiers' conference in Edmonton, Alberta, and decided to devote the next round of constitutional

[Translation]

entretien cette semaine avec M. Rémillard qui vous a expliqué en détail pourquoi le Québec ne serait pas en mesure, à l'heure actuelle, d'accepter la clause de promotion. Pourriez-vous nous expliquer de nouveau pourquoi le Québec, d'après vous, aurait changé d'avis sur cette question?

**M. Keaton:** C'est aux élections d'octobre dernier que je suis devenu président et je n'ai donc pas d'expérience directe de ce qui s'est passé entre 1986 ou 1987 et octobre. M<sup>me</sup> Weil pourra peut-être...

**Mme Weil:** Je devrais vérifier auprès de la Fédération des francophones hors Québec sur les entretiens que cette organisation a eus. Nous en avons eu certainement de très semblables. On nous a toujours répété qu'il ne devrait pas y avoir d'objection à ce que le gouvernement fédéral assure cette promotion et nous avons toujours été en faveur de cet article, en préconisant que chaque gouvernement prenne sur lui cette responsabilité.

**M. Bird:** Vous rappelez-vous que le premier ministre Hatfield en avait fait un objet de négociation?

**Mme Weil:** Oui. C'est exact. On a beaucoup parlé de ce qui s'est passé à cette époque et on nous a assuré que c'étaient les provinces de l'Ouest qui refusaient que le gouvernement fédéral ou leur propre gouvernement se charge de la promotion de la dualité linguistique.

**M. Bird:** C'est exact, C'est également ce qu'on m'a répété.

**Mme Weil:** Nous n'irions pas jusqu'à demander que le Québec fasse la promotion de sa propre minorité linguistique, mais il devrait accepter que le gouvernement fédéral s'en charge.

C'est la raison pour laquelle le discours de M. Ryan, à la lumière de ces récentes déclarations, est tellement intéressant dans son éloquente plaidoirie du rôle du gouvernement fédéral dans la promotion des droits de la minorité linguistique.

Tant que la Constitution sera ce qu'elle est et impose une division aussi nette des pouvoirs, il n'y a aucune ingérence à craindre. C'est tout récemment, je crois, qu'on a décidé d'y voir un danger. L'équilibre dont on parle est peut-être le produit d'un changement d'opinion, nous n'en sommes pas certains.

**M. Bird:** Richard Hatfield disait que les Canadiens anglophones du Québec seraient en bien meilleure posture avec l'Accord du Lac Meech qu'ils ne le sont à l'heure actuelle. Êtes-vous d'accord avec cette affirmation?

**M. Keaton:** Comment le premier ministre peut-il affirmer une chose pareille alors que l'Accord du Lac Meech n'est pas mis en oeuvre?

**M. Bird:** C'est une hypothèse qu'il pose; êtes-vous d'accord?

**M. Keaton:** Je ne veux pas me prononcer là-dessus, je n'en vois pas l'utilité.

**Le président:** Pensez-vous que le processus engagé en 1986 par les premiers ministres du Canada est encore valable? C'était à la conférence annuelle des premiers ministres, qui avait lieu à Edmonton, dans l'Alberta, et ils y

[Texte]

negotiations to getting Quebec to accept the constitution. They decided to base future discussion on the five conditions that you have acknowledged are acceptable. Do you think that is still the rationale under which we should operate?

**Mr. Keaton:** Yes, sir.

**The Chairman:** On the question of promotion, I have been very interested in your comments. If I understand you correctly, you recognize that the promotion part proposed by Mr. McKenna is confined to federal government jurisdiction only.

**Mr. Keaton:** We would not advocate otherwise.

**The Chairman:** I want to make that precise. In the example you used, in trying to illustrate how that role could be played out by the federal government, you seemed to indicate that in the case of Bill C-142 the federal government's funding could not have happened if a hostile provincial government would not have wished it to, could not have happened if the promotion clause were not there. It seems to me that Bill C-142, which deals with social services, is clearly under provincial government jurisdiction.

**Mr. Keaton:** Yes, but this is still under the rubric of C-72.

**The Chairman:** Pardon me?

**Mr. Keaton:** The entente that is signed.

**The Chairman:** I had better refer to my constitutional expert.

**Ms Weil:** I think the confusion here was that these *entente-cadre* are very specific to a provision in Bill C-72 that talks about helping provincial governments help their minorities. In a whole host of other areas, the federal government, within its own jurisdiction, can act to promote the minority community.

This strengthens our point that the provincial governments should also take on the role of promoting. It is not such a scary thing. If you look at Bills 8 and 142, it can be done very easily. I do not think we are going to see it right now, but we hope one day the provincial governments will see that they can play that role. There is no conflict there. I think it was just a confusion.

**The Chairman:** If, for example, the clause that enables promotion of linguistic duality were included, would that enable the federal government to act in the area of social services through legislation like C-142?

**Ms Weil:** No, because it clearly adds no new powers. Subsection 2.(4) ensures that. The wording of subsection 2.(2) implies that the role is merely affirmed, that you are not creating new powers.

**The Chairman:** That would also be the case for the \$325-million education agreement that was announced, I believe, in the month of January.

**Mr. Keaton:** That is right.

[Traduction]

ont décidé de consacrer la série suivante de négociations constitutionnelles à amener le Québec à reconnaître la Constitution. Ils ont décidé de baser les négociations futures sur les cinq conditions que vous avez jugé acceptables. Devrions-nous encore nous en tenir à ce principe?

**M. Keaton:** Certainement, Monsieur.

**Le président:** Ce que vous disiez de l'article sur la «promotion» m'a vivement intéressé. Si je vous ai bien compris, vous acceptez que le rôle de promotion proposé par M. McKenna se borne à ce qui relève de la juridiction du gouvernement fédéral.

**M. Keaton:** Autrement, nous ne serions pas d'accord.

**Le président:** Il y a un point que je voudrais bien préciser. Dans l'exemple que vous donnez, en guise d'illustration de la façon dont ce rôle pourrait être assumé par le gouvernement fédéral, vous sembliez dire que dans le cas du projet de loi C-142 le financement du gouvernement fédéral n'aurait pu avoir lieu si un gouvernement provincial hostile s'y était opposé, et n'aurait pu avoir lieu en l'absence de la clause de «promotion». Il me semble que le projet de loi C-142, qui traite des services sociaux, relève clairement de la juridiction du gouvernement provincial.

**M. Keaton:** Oui, mais il relève toujours encore du projet de loi C-72.

**Le président:** Pardon?

**M. Keaton:** L'entente qui est signée.

**Le président:** J'aimerais consulter là-dessus le juriste spécialiste des affaires constitutionnelles.

**Mme Weil:** La confusion tient probablement à ce que ces ententes cadres sont visées très particulièrement par une disposition du projet de loi C-72 où il est question de l'aide à donner aux gouvernements provinciaux pour qu'ils protègent leurs minorités. Dans un grand nombre d'autres domaines le gouvernement fédéral, dans sa propre juridiction, peut intervenir pour promouvoir la collectivité minoritaire.

Ceci renforce notre position, à savoir que les gouvernements provinciaux devraient également assumer ce rôle de promotion. Il n'y a vraiment pas là de quoi s'épouvanter, et c'est une entreprise aisée si l'on se base sur les projets de loi 8 et 142. Ce n'est peut-être pas pour demain, mais il viendra un jour où les gouvernements provinciaux reconnaîtront qu'ils peuvent jouer ce rôle et qu'il n'y a pas conflit là. C'est simplement un malentendu.

**Le président:** Si par exemple l'article qui permet la promotion de la dualité linguistique était accepté, le gouvernement fédéral pourrait-il, par une loi comme le projet de loi C-142, intervenir en matière de services sociaux?

**Mme Weil:** Non, parce que cet article n'apporte aucun nouveau pouvoir, on y veille avec le paragraphe 2(4). Aux termes du paragraphe 2(2), le rôle est simplement affirmé sans pour autant ajouter de nouveaux pouvoirs.

**Le président:** On peut en dire autant de l'entente de 325 millions de dollars pour l'éducation, annoncée, si je ne me trompe, au mois de janvier.

**M. Keaton:** C'est exact.

[Text]

**The Chairman:** It seems to me that if the promotion clause were clearly defined in the Constitution as being very clearly within federal government jurisdiction only, the Government of Quebec might be more open to it in that context. I am thinking of something similar to what we find now in the Meech Lake accord at subsection 2.(4).

• 1835

Is that your opinion? Because I find that your testimony today seems to indicate to the committee that the promotion clause is totally unacceptable according to discussions you had with the Province of Quebec, when in fact my impression is that it may be acceptable if certain very stringent or precise conditions were attached to it.

**Mr. Robinson:** My understanding is that the promotion clause would be in section 2 and that subsection 2.(4) would apply to it anyway. So it is already covered.

**Ms Weil:** In fact, it would be redundant. But if for greater certainty they wanted this guarantee, it should not pose a problem.

**The Chairman:** My impression that I share with you is that the door is not totally closed on that happening, on the promotion clause being there. But maybe Quebec would be satisfied by having it under the governance of subsection 2.(4). I just point that out. It is just that I am not clear on what seems to be the position of the Government of Quebec as conveyed by the witnesses today, who say that it would be unacceptable under even those circumstances when my impression was that it may in those circumstances be acceptable.

On the issue of school enrolment, I just wanted to ponder what was said. There is a 50% decline in school enrolment, but there is also a general decline in school enrolment in the province of Quebec. It is 50% in the anglophone community. What would it be in the francophone community? Do you know?

**Dr. Decarie:** Very much less, around 20%.

**Mr. Keaton:** It is between 30% and 35%.

**The Chairman:** Between 30% and 35%. So there is a maximum 15% to 20% spread between them.

**Mr. Keaton:** Yes. I appreciate your point that it is not unique to the English community. I did not intend it to appear that way if that is your case.

**The Chairman:** No. Because if taken just by itself, I saw the reaction of the members of the committee who were quite impressed, but we have to appreciate that in all the province of Quebec, especially the francophone community, the birth rate is very low, and obviously that is also a preoccupation of the Government of Quebec.

**Dr. Decarie:** Bear in mind, though, that what that means is that in communities outside Montreal a whole school from kindergarten all the way through to grade 11 may have no more than 90 to 100 students.

[Translation]

**Le président:** Il me semble que si l'article sur la promotion de la dualité linguistique était clairement défini dans la Constitution en précisant qu'il relève que de la juridiction du gouvernement fédéral, le gouvernement du Québec serait peut-être plus disposé à l'accepter dans ce contexte. Je songe à une disposition semblable à ce que nous trouvons actuellement au paragraphe 2(4) de l'Accord du Lac Meech.

Est-ce bien ce que vous pensez? Parce qu'il me semble en effet, d'après le témoignage que vous avez donné aujourd'hui, que la clause concernant la promotion des langues est tout à fait inacceptable d'après les discussions que vous avez eues avec la province de Québec, alors que j'ai plutôt l'impression qu'elle serait acceptable pourvu qu'elle soit assortie de conditions très précises ou très rigoureuses.

**M. Robinson:** Il me semble que la clause sur la promotion des langues ferait partie de l'article 2 et que le paragraphe 2.(4) lui serait applicable de toute façon. Cette clause est déjà visée par la disposition.

**Mme Weil:** En fait, cela serait superflu. Mais s'ils désiraient avoir cette garantie pour plus de certitude, cela ne devrait pas poser de problème.

**Le président:** J'ai l'impression tout comme vous que la position du Québec n'est pas encore définitive, pour ce qui est de la clause de promotion. Il est possible que le Québec soit satisfait si elle était régie par le paragraphe 2.(4). Je voulais juste noter ce point. Parce que je n'ai pas très bien saisi qu'elle était la position du gouvernement du Québec telle que décrite par les témoins aujourd'hui, d'après lesquels la clause serait inacceptable même avec de telles conditions, alors que j'ai l'impression qu'elle pourrait être acceptable dans ces circonstances.

Pour la question de la population scolaire, je voudrais réfléchir à ce qui a été dit. On a constaté une diminution de 50 p. 100 du nombre des inscriptions, mais la réduction des inscriptions scolaires se retrouve dans toute la province de Québec. Cette réduction est de 50 p. 100 dans la communauté anglophone. Quel serait le pourcentage correspondant dans la communauté francophone? Le savez-vous?

**M. Decarie:** Beaucoup plus faible, 20 p. 100 environ.

**M. Keaton:** Elle doit se situer entre 30 et 35 p. 100.

**Le président:** Entre 30 et 35 p. 100. Il y a donc un écart d'environ 15 à 20 p. 100 entre ces deux chiffres.

**M. Keaton:** Oui. Vous avez raison, la réduction ne touche pas uniquement la communauté anglophone. Je n'avais pas l'intention de laisser entendre une telle chose.

**Le président:** Non. Parce que si l'on examine seulement ce pourcentage, j'ai vu la réaction des membres du Comité, mais il faut également tenir compte du fait que dans la province de Québec, et en particulier, dans la communauté francophone, le taux des naissances est très faible; bien évidemment, cet aspect préoccupe aussi le gouvernement du Québec.

**M. Decarie:** Il ne faudrait toutefois pas oublier que cela veut dire que dans les communautés situées à l'extérieur de Montréal, le nombre des élèves qui fréquentent une école de la maternelle jusqu'à la onzième année ne dépasse pas, bien souvent, 90 à 100.

[Texte]

**The Chairman:** Yes. Well, that is just my point, because in my area in the Eastern Townships school enrolment in the anglophone community has gone up over the last few years.

**Mr. Keaton:** In the public schools?

**Dr. Decarie:** Is that since they elected you?

**The Chairman:** Yes. You are absolutely right. It is directly attributed to the confidence they have in me, I guess.

**Mr. Keaton:** I will say that we have to be careful of the battle of statistics, because they change a lot too. If I may interject on this one point, something that disturbed me very much was when the Premier of Quebec raised the idea of a double standard code of minority rights, something to be discussed after this negotiation, and in the same context was his reference to the latest demographic figures—the high priest of demography these days. They are called “allophones”. I do not know if the rest of Canadians have caught on to that word yet. The allophones in Quebec are integrating into the French community, but 20% are still not integrating into the French community. I said to some in the government that I did not understand why they are terribly bothered by that, because only 13 years ago 90% of the allophones were going into the English community. Bill 101 did turn that around to where 80% are going into the French community.

If you look at the 20%, our community—and this must be borne in mind—has the same phenomenon as the French. Our birth rate is very low too. Our birth rate is now lower than the French birth rate. It is a battle of the birth rates here. But it is lower now, and—in a sense this refers back to the Fédération des francophones hors Québec, about the English community—there has to be some sort of fair play here. You cannot completely cut off the source of the English community to revitalize itself. But worst of all, we will never accept that there shall be a code of minority rights based upon a double standard put into our Constitution.

• 1840

**The Chairman:** On behalf of the committee, I can say that we are ignorant of what the code of minority rights would contain. We had no testimony up until now of what that could or could not contain. When I put the question to the Fédération des francophones hors Québec that preceded you, neither did they. I understand you are making a reference to a comment made by the Quebec government that would tie that code into some. . .

**Mr. Keaton:** It was basically saying to sign now and then move on to talk about a code of minority rights. It was a double standard.

**The Chairman:** I was wondering whether you were aware of comments made that the anglophone minority of Quebec is also part of the distinct society of Quebec, and considered such.

[Traduction]

**Le président:** Oui. C'était bien là le sens de ma remarque, parce que dans mon secteur, dans les cantons de l'Est, le nombre des inscriptions a augmenté ces dernières années dans la communauté anglophone.

**M. Keaton:** Dans les écoles publiques?

**M. Decarie:** Est-ce depuis votre élection?

**Le président:** Vous avez parfaitement raison. Cela est directement attribuable à la confiance qu'ils ont en moi.

**M. Keaton:** Je voudrais mentionner qu'il faut faire preuve de prudence à l'égard des statistiques, parce que ces données changent beaucoup. Je voudrais intervenir sur ce point, parce qu'il s'agit d'un élément qui m'a beaucoup troublé, lorsque le premier ministre du Québec a laissé entrevoir la possibilité d'adopter un code des droits des minorités où il y aurait deux poids deux mesures, quelque chose qui faudrait discuter après les négociations en cours. Il a également mentionné dans ce contexte les derniers chiffres en matière de démographie—c'est le grand prêtre de la démographie ces jours-ci. On les appelle «allophones». Je ne sais pas si les autres Canadiens connaissent déjà ce mot. Au Québec, les allophones s'intègrent à la communauté française mais il y en a 20 p. 100 qui ne s'y intègrent toujours pas. J'ai dit à certains fonctionnaires que je ne comprenais pas pourquoi cela les ennuyait tant, puisqu'il y a treize ans seulement 90 p. 100 des allophones s'intégraient à la communauté anglaise. Le projet de loi 101 a vraiment modifié la situation puisque 80 p. 100 d'entre eux s'intègrent à la communauté française.

Si vous regardez ce 20 p. 100, notre communauté—et il ne faudrait pas l'oublier—connaît la même évolution que la communauté francophone. Notre taux de natalité est lui aussi très bas. Notre taux de natalité est maintenant inférieur à celui des francophones. C'est une bataille des taux de natalité maintenant. Mais le nôtre est maintenant plus bas—et en un sens, cela renvoie à ce que disait la Fédération des francophones hors Québec de la communauté anglaise—il faut qu'il y ait une certaine justice dans ce domaine. Il ne faudrait pas refuser à la communauté anglaise toutes les chances de se développer davantage. Mais par contre, nous n'accepterons jamais que l'on adopte dans notre conscription un code des minorités qui soit fondé sur deux poids deux mesures.

**Le président:** Au nom du Comité, je dois dire que nous ne savons vraiment pas ce que pourrait contenir ce code des droits des minorités. Aucun témoin ne nous a précisé ce qu'un tel code pourrait contenir. J'ai posé la question à la Fédération des francophones hors Québec qui vous a précédés, et ils ne le savaient pas non plus. Vous faites référence, je crois, à un commentaire qu'aurait fait le gouvernement du Québec qui aurait relié ce code à. . .

**M. Keaton:** Il disait en fait: signez d'abord et ensuite nous parlerons du code des droits de minorités. C'est ce que j'appelle deux poids deux mesures.

**Le président:** Je me demandais si vous étiez au courant des commentaires selon lesquels la minorité anglophone du Québec faisait également partie de la société distincte du Québec et qu'elle était considérée de cette façon par le gouvernement.

[Text]

**Mr. Keaton:** They are trying to get that one pinned down.

**The Chairman:** Pinned down in what sense...?

**Mr. Keaton:** It has also been said otherwise in the National Assembly. It depends on which speech you are reading and at what time. The latest statement made by Mr. Rémillard, which I read in the press, is a very great statement. His feeling is that we are part of this distinct society. We are part of that distinct society, and we also want to promote this. That is why we in fact recognize it now. We are more assured about that distinct society than we were before.

**The Chairman:** This is also a comment made by the Prime Minister of Canada, Mr. Mulroney. I remember it distinctly, because he made it in a speech he gave in my riding.

I understand from the position of Alliance Québec that you recognize and accept that there have to be special measures to protect the francophone culture in Quebec and in North America. I point that out because it is not well known by the francophone majority in Quebec who are often under the impression that Alliance Québec is hostile when in fact that is your position. I would like you to explain that to us. Could you also maybe expand a bit on collective rights versus individual rights in Quebec and how Alliance Québec sees those two sets of rights play against each other.

**Mr. Keaton:** I would like to start off by saying we are contributing to the *francophonie* in the French sense by increasing our own rate of bilingualism. That means there is going to be more French spoken in Quebec by the force of things. Sixty percent of our community is now considered to be bilingual of different degrees of quality. I am not going to quibble over that. It was estimated at 24% 15 years ago. That is a big change.

Last year Alliance Québec set as our number one priority for our program this year the learning of French as a second language for our community. We asked for more resources for that. It is not just Alliance Québec. It is a consensus of French as a second language in our communities across the province, because we know the reality is changing. We have to be able to speak French for our future, so we want to prepare for that. It contributes to the French fact in Quebec.

On Bill 101 itself, we have been criticized in our own community for not coming out four-square against 101. We have never come out four-square against 101, which is called the charter of the French Language. We asked for changes. We challenged certain parts of it, which we thought were terribly unfair. It goes way back to the language of courts, the language of the National Assembly, and then to the sign language. We did not ask for freedom of choice. We would like an ideal world where angels live. We could have freedom of all those choices, but in Quebec it is not quite that way.

[Translation]

**M. Keaton:** Ils essaient de préciser cette question.

**Le président:** Préciser dans quel sens...?

**M. Keaton:** On a déjà dit le contraire devant l'Assemblée nationale. Cela dépend du discours que vous lisez et du moment où vous le lisez. La dernière déclaration de M. Rémillard, que j'ai lue dans les journaux, me paraît importante. Il pense que nous faisons partie de cette société distincte. Nous faisons partie de cette société distincte et nous voulons également la promouvoir. C'est pourquoi en fait, nous la reconnaissons maintenant. Nous sommes mieux rassurés de cette société distincte que nous ne l'étions auparavant.

**Le président:** C'est également la déclaration qu'a faite le premier ministre du Canada, M. Mulroney. Je m'en souviens fort bien parce qu'elle faisait partie d'un discours qu'il a fait dans ma circonscription.

Si j'ai bien compris la position d'Alliance Québec, vous reconnaissez la nécessité d'adopter des mesures particulières pour protéger la culture francophone au Québec et en Amérique du Nord. Vous acceptez cette nécessité. J'en parle parce que la majorité francophone du Québec ne sait pas toujours que c'est bien là la position d'Alliance Québec et ils ont souvent l'impression que Alliance Québec leur est hostile. Je voudrais que vous nous expliquiez tout cela. Vous pourriez peut-être également parler de la distinction droits collectifs et droits individuels au Québec et comment Alliance Québec concilie ces deux ensembles de droits.

**M. Keaton:** J'aimerais commencer en disant que nous contribuons à la francophonie dans le sens français de ce terme, en améliorant notre taux de bilinguisme. Cela veut dire que, par la force des choses, on parlera davantage le français au Québec. A l'heure actuelle, on considère que 60 p. 100 de notre communauté est bilingue, à des degrés variables. Je ne vais pas aller dans le détail. Ce pourcentage était d'environ 24 p. 100 il y a 15 ans. C'est un changement énorme.

L'année dernière, Alliance Québec a adopté en première priorité l'apprentissage du français en tant que deuxième langue pour notre communauté. Nous avons demandé davantage de ressources pour pouvoir le faire. Et ce n'est pas seulement Alliance Québec. Toutes nos communautés qui vivent dans la province sont d'accord pour apprendre le français comme deuxième langue, parce que nous savons que la réalité est en train de changer. Nous devons parler français pour assurer notre futur, c'est pourquoi nous voulons nous y préparer. Cela contribue également au fait français au Québec.

Pour ce qui est de la Loi 101, nous avons été critiqués par des éléments de notre communauté pour ne pas avoir dit clairement que nous étions contre la Loi 101. Nous ne nous sommes pas opposés de façon catégorique à la Loi 101, que l'on appelle la Charte de la langue française. Nous avons demandé qu'on lui apporte des changements. Nous avons contesté certaines parties de cette Loi, qui nous paraissaient très injustes. Cela va de la langue devant les tribunaux, devant l'Assemblée nationale et de la langue utilisée sur les affiches commerciales. Nous n'avons pas demandé la liberté de choix. Nous aimerions vivre dans un monde idéal avec les anges. Nous pourrions tous avoir la liberté de choisir ce que nous voulons, mais au Québec, ce n'est pas tout à fait la situation.

[Texte]

The English in Quebec must ask for their rights and at the same time work them in a way that will not jeopardize the survival of the French fact in North America, let alone Canada. We are committed to that. This is why we could have agreed with the Supreme Court decision of predominantly French on signs, as opposed to the Allan Singer position of freedom of choice.

**The Chairman:** You recognize the significance of some collective rights over individual rights in the case of Quebec. Are you uncomfortable with those?

**Mr. Keaton:** I do not like that term. I am hesitant to use this term. . . get into a philosophical argument, collective rights and individual rights. I prefer the more pragmatic approach.

**Ms Weil:** The position we took in the signs case was not that. You could support the collective rights, if you want to use that expression, of the francophones by requiring French and even requiring the predominance of French, but never at the expense of individual rights. You always allow others to use their language as well. Alliance Québec would have supported the solution that required the predominance of French. So that is the balance, the equilibrium, that we would like to see in Quebec. We believe it is possible and we maintain it is possible.

• 1845

Just to add to the interventions that we have made in support of French, if you will, I think we must look at the record of Alliance Québec outside of Quebec. We have intervened in Alberta, in Ontario, in Saskatchewan, and in Manitoba in support of francophone rights in those provinces, whether it be the control and management of schools, the use of French and English in the legislatures, or in the courts. I think this is testimony to our commitment to the preservation of the French language in Canada, not just in Quebec.

**The Chairman:** I bring that up because for me rights are to a certain extent the the legal codification in our society of a certain number of values. Rights do not exist in a vacuum. They exist in the context of a certain sociological reality. They also exist in the context of our history.

That is why, for example, the Canadian Charter of Rights would have a different significance from the American Bill of Rights. The words may look the same and they may be presented in the same form, but obviously we are dealing with two different countries. I would assume that those rights would not be interpreted the same way because of our different history and our different sociological make-up, for example. This is illustrated from time to time in our laws and in the way governments behave, both federally and provincially.

Let me offer you one example that I would like you to comment on. Recently there has been a decision by the CRTC that the francophone content of French radio stations in the province of Quebec must increase from 55% to 65%.

[Traduction]

Les Anglais du Québec doivent faire respecter leurs droits sans mettre en danger la survie du fait français en Amérique du Nord, ni la survie du Canada. Nous sommes d'accord avec cela. C'est pourquoi nous aurions été d'accord avec la décision de la Cour suprême qui accordait la prépondérance du français sur les affiches, et nous n'avons pas adopté la position d'Allan Singer, la liberté de choix.

**Le président:** Vous reconnaissez l'importance de certains droits collectifs par rapport aux droits individuels dans le cas du Québec. Pouvez-vous l'accepter?

**M. Keaton:** Je n'aime pas ce terme. J'hésite à utiliser ce terme. . . à aborder un débat philosophique, droits collectifs et droits individuels. Je préfère adopter une position plus pragmatique.

**Mme Weil:** La position que nous avons adoptée dans le cas des affiches n'était pas de cette nature. On pourrait favoriser les droits collectifs, si on veut utiliser cette expression, des francophones en exigeant le français et même en exigeant la prédominance du français, mais jamais aux dépens des droits individuels. Il faut toujours permettre aux autres d'utiliser leur langue. Alliance Québec aurait appuyé la solution qui accordait au français la prédominance. C'est là le genre d'équilibre que nous aimerions voir au Québec. Nous pensons qu'il est possible d'y arriver et nous voulons y arriver.

Pour compléter la liste des domaines dans lesquels nous sommes intervenus pour appuyer le français, si vous voulez, je pense qu'il faudrait voir ce qu'a fait Alliance Québec en dehors du Québec. Nous sommes intervenus en Alberta, en Ontario, en Saskatchewan et au Manitoba pour appuyer les droits des francophones de ces provinces, qu'il s'agisse du contrôle et de la gestion des écoles, de l'utilisation du français et de l'anglais dans les Assemblées législatives ou devant les tribunaux. Je pense que cela témoigne de notre engagement pour la préservation de la langue française au Canada, et non pas seulement au Québec.

**Le président:** J'ai souligné cet aspect parce que d'après moi, les droits sont, dans une certaine mesure, la codification juridique d'un certain nombre de valeurs qui partagent notre société. Les droits n'existent pas dans l'abstrait. Ils existent dans le contexte d'une certaine réalité sociologique. Ils existent également dans le contexte de notre histoire.

C'est pourquoi, par exemple, la Charte canadienne des droits n'a pas le même sens que le Bill of Rights américain. Les mots sont peut-être les mêmes et les droits sont peut-être présentés de la même façon, mais il s'agit, bien évidemment, de deux pays différents. Il paraît évident que ces droits ne seront pas interprétés de la même façon, parce que notre histoire est différente et que notre société est également différente. Cela ressort de temps en temps dans nos lois et dans la façon dont nos gouvernements se comportent, tant au niveau fédéral que provincial.

J'aimerais vous donner un exemple pour avoir vos commentaires. Le CRTC a récemment décidé que le contenu francophone des stations de radio françaises de la province de Québec devait passer de 55 à 65 p. 100. Après cette décision,

[Text]

When that decision was made, I was very interested to monitor the reaction of the community. I thought it was quite interesting that nobody anywhere brought up the issue of rights. To me this decision quite clearly seems to be a very direct constraint on the liberty of expression in any society. It quite clearly puts a constraint. But nobody seemed to contest it or to be offended by it. There must be a reason. There is a reason.

If it is so acceptable, if it is not repulsive to the point where people would denounce it, why is this decision accepted? Why is it? This is the federal Government of Canada intervening, not a provincial government. Do you have any thoughts on that? Why should such a system exist and be acceptable?

**Mr. Keaton:** This is a very philosophical thing. I discussed it a long time ago. The value of the English tradition of individualism, from which stems the whole thing of civil liberties, dates back to the seventeenth century. Americans are very much of this individualist approach to things. Canada is a fascinating synthesis of both the collectivist and the individualist. That really shows up in Quebec. When something does happen, immediately you get the different reaction between English Canadians on something and the French Canadians.

Do not forget that the French society has been in a position of trying to defend itself since the eighteenth century. They have used their collective self to try to defend themselves. They have grown more of a sense of collectivity.

I was surprised when Bill 101 was passed that there was not more of an opposition from francophones at the fact that they do not have a choice as individuals to send their kids to a school. Bill 101 gives the English more choice than the French. As an English parent, I can send my child to a French or an English school. As a French parent, I cannot; I can only send them to a French school. I suppose most of them are willing to accept that as the price to pay for their survival as a collective in North America.

What we are noticing is that Canadians in general have not been great defenders of individual liberties. Let us face it. Ask the Japanese, the aboriginals, and go back in our own country, for God's sake. We have not been that great.

The Charter of Rights and Freedoms is only eight years old. The equality clause is only five years old. You do not change the political culture of a country overnight. *La charte des droits de la personne au Québec* is only about 10 years old. What we are seeing is a growing sense of individual liberties. I think Canada is an interesting experience for the world on the balancing between collective rights and individual rights.

[Translation]

j'ai voulu connaître les réactions de la collectivité. Il m'a paru intéressant de noter que personne, je dis bien personne, n'a soulevé la question des droits. Cette décision m'a paru clairement constituer une restriction très directe à la liberté d'expression d'une société. Cette décision vient imposer une limite. Mais personne n'a contesté ou n'a paru être choqué par elle. Il doit y avoir une raison. Il y a une raison.

Si cette décision est aussi facile à accepter, si elle ne choque pas les gens au point où ils la critiqueraient, l'on peut se demander pourquoi? Pourquoi a-t-elle été acceptée? C'est le gouvernement fédéral du Canada qui intervient, et non un gouvernement provincial. Avez-vous des commentaires à faire sur ce point? Pourquoi un tel système serait-il acceptable?

**M. Keaton:** C'est un aspect très philosophique. J'en ai parlé il y a longtemps. La tradition anglaise du respect de l'individu, dont découle toute la notion de liberté civile, remonte au XVII<sup>e</sup> siècle. Les Américains ont dans l'ensemble repris cette approche individualiste. Le Canada tente de faire une synthèse fascinante entre le collectivisme et l'individualisme. Cela apparaît particulièrement clairement au Québec. Lorsqu'il se produit un événement, les Canadiens anglais et les Canadiens français ne réagissent pas de la même façon.

N'oublions pas que la société française essaye de se défendre depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle. Ils ont utilisé leurs droits collectifs pour essayer de se défendre. Ils ont développé davantage le sens du groupe.

Lors de l'adoption de la loi 101, j'étais surpris que les francophones ne réagissent pas davantage au fait qu'ils n'avaient pas le choix, en tant qu'individus, d'envoyer leurs enfants dans une école ou dans une autre. La loi 101 accorde aux Anglais un droit plus large qu'aux Français. En tant que parent anglais, je peux envoyer mon enfant dans une école française ou dans une école anglaise. En tant que parent français, je ne le peux pas. Je peux seulement envoyer mes enfants à l'école française. Je pense que la plupart des francophones sont prêts à payer ce prix, si cela assure leur survie en tant que groupe en Amérique du Nord.

Les Canadiens en général n'ont jamais été de grands défenseurs des libertés individuelles. Il faut le reconnaître. Parlons-en aux Japonais, aux autochtones, et remontons un peu dans l'histoire de notre pays. Nous n'avons pas été tellement généreux.

La Charte des droits et libertés n'a que huit ans. La clause en matière d'égalité n'a que cinq ans. La culture politique d'un pays ne change pas du jour au lendemain. La Charte des droits de la personne au Québec a environ 10 ans. Nous constatons à l'heure actuelle une montée des libertés individuelles. Je pense que le Canada est en train de vivre une expérience qui consiste à concilier les droits collectifs et les droits individuels et que cela intéresse les autres pays.

[Texte]

[Traduction]

• 1850

**The Chairman:** I do not want to seem too philosophical or discuss the issue just from that point of view. I am interested from a pragmatic point of view. The point I am making is that it is acceptable in Canada today to limit the liberty of expression. The federal government does that to protect the francophone culture in Quebec.

**Dr. Decarie:** Limiting liberty of expression is widely accepted, not just in Canada but in the United States and almost anywhere in the world. The distinction we are talking about is forbidding expression, not limiting it.

**The Chairman:** I see. It is an interesting distinction.

One last question. I noted your position on the notwithstanding clause. There is a consensus in Quebec on the issue of language and culture. It is thought that only one government should be responsible for these issues in the province of Quebec, and that is the Government of Quebec. That is a very important consensus in the province of Quebec. My impression of the reaction to Bill 178, for example, is that people do not pay attention to what is specifically contained in the bill once they are satisfied it protects the French language.

Since the debate around the Supreme Court decision, Bill 178 and the decision to use the notwithstanding clause, francophone Quebecers have been saying it would be unacceptable to them for any government but the Government of Quebec to have sole jurisdiction over language and culture. They also think it is unacceptable that the Supreme Court of Canada, with a minority of judges from the Bar of Quebec, make a decision on such an issue.

**Mr. Keaton:** If it was just a matter of declaring the sovereignty of the National Assembly and use of the notwithstanding clause was just an affirmation of the sovereignty of the National Assembly on language matters, they could have passed a law allowing for signs in another language, but predominantly in French. So there had to be more to it than simply the assertion of the sovereignty of the National Assembly.

**The Chairman:** Do you agree that it is reasonable that only the Government of Quebec have jurisdiction over language and culture within its own territory, except for domains that fall within federal government jurisdiction?

**Mr. Keaton:** As it would be for—

**Mr. Kaplan:** What does that question mean? I do not understand it.

**The Chairman:** In a practical way it means the Government of Quebec would be justified in not accepting a decision by the Supreme Court of Canada, which is dominated by justices that are not from the Government of Quebec.

**Mr. Kaplan:** The Supreme Court of Canada has the authority to determine the meaning of all laws in the country.

**The Chairman:** That is—

**Le président:** Je ne voudrais pas paraître trop abstrait ou limité à cette perspective. Je m'intéresse à cette question d'un point de vue pragmatique. Je voulais faire remarquer qu'il est acceptable au Canada de limiter la liberté d'expression. Le gouvernement fédéral limite cette liberté pour protéger la culture française au Québec.

**M. Decarie:** Les restrictions à la liberté d'expression sont largement acceptées, pas seulement au Canada mais également aux Etats-Unis et dans presque tous les pays du monde. La distinction dont nous parlons porte sur l'interdiction et non la restriction.

**Le président:** Je vois. C'est une distinction intéressante.

Une dernière question. J'ai noté votre position sur la clause nonobstant. Il existe au Québec un consensus sur la question de la langue et de la culture. Les Québécois pensent qu'un seul gouvernement devrait être responsable de ces questions dans la province de Québec, et c'est le gouvernement du Québec. C'est un consensus très important qui existe dans la province de Québec. Si j'ai bien compris les réactions à la Loi 178, par exemple, il semble que les gens ne s'intéressent pas beaucoup à ce que dit le projet de loi, pourvu qu'ils soient convaincus qu'il protège la langue française.

Depuis le débat qui a entouré la décision de la Cour suprême, la Loi 178 et la décision de recourir à la clause nonobstant, les francophones du Québec disent qu'il serait inacceptable que ce soit un gouvernement autre que le gouvernement du Québec qui ait pleine compétence en matière de langue et de culture. Ils pensent également qu'il est inacceptable que la Cour suprême du Canada se prononce sur ces questions, alors qu'elle est composée d'une minorité de juges faisant partie du Barreau du Québec.

**M. Keaton:** S'il s'agissait uniquement de déclarer la souveraineté de l'Assemblée nationale et d'utiliser la clause nonobstant pour réaffirmer simplement la souveraineté de l'Assemblée nationale sur les questions de langue, ils auraient pu adopter une loi qui autorisait les affiches dans une autre langue tout en laissant la prédominance au français. Cela allait donc plus loin que la réaffirmation de la souveraineté de l'Assemblée nationale.

**Le président:** Pensez-vous qu'il est raisonnable que le gouvernement du Québec ait seul compétence sur les questions de langue et de culture à l'intérieur de son territoire, à l'exception des domaines qui relèvent de la compétence du gouvernement fédéral?

**M. Keaton:** Comme pour... .

**M. Kaplan:** Quel est le sens de cette question? Je ne la comprends pas.

**Le président:** Sur le plan pratique, cela veut dire que le gouvernement du Québec pourrait fort bien ne pas accepter une décision de la Cour suprême du Canada, parce qu'elle est dominée par des juges qui ne viennent pas du Québec.

**M. Kaplan:** La Cour suprême du Canada a le pouvoir d'interpréter toutes les lois du pays.

**Le président:** Cela veut dire... .

[Text]

**Ms Weil:** The Supreme Court of Canada is not a representative of the federal government, it is the court of all Canadians, and it is the court of Quebecers as well. To override a decision of the Supreme Court is obviously a very difficult problem in any society. It was not a decision that was taken easily, because I think they realized that to undermine the authority of the Supreme Court is a very—

**Mr. Kaplan:** Could I make a point on that subject? If the federal government decided to open a school that provided primary education exclusively in English or exclusively in French, that would be a valid exercise of federal authority. That is why I had difficulty understanding what people meant. I chose that hypothetical situation as the most extreme example of constitutionally valid federal intrusion into an area of exclusive provincial jurisdiction.

The federal government has the power to do that. The Meech Lake accord does not take that away. When I hear people saying they do not mind the federal government doing what it has the jurisdiction to do, I do not see where they are getting with that. I do not see a limit on what the federal government can do for an official language within the exclusive area of provincial jurisdiction. It can do anything.

**The Chairman:** Do you share that opinion?

**Ms Weil:** I do not. I do not see how the federal government could do things in an area of exclusive provincial jurisdiction. Jurisprudence has always accepted that language would follow the division of power.

• 1855

**Mr. Kaplan:** But if it involves opening a school—

**Ms Weil:** Opening a school comes under education, which is a provincial jurisdiction.

**Mr. Kaplan:** But it is an exercise of the federal spending power.

**Ms Weil:** This is why we have the dilemma we are experiencing and why Quebec has reacted in the way it has.

**Mr. Kaplan:** But the limitation proposed by the Meech Lake accord only applies if the federal government is asking a province to pay part of the cost. If the federal government is prepared to pay the whole cost, it can intrude in areas of provincial jurisdiction without restriction, I would have thought.

**Mr. Keaton:** I see the point.

**The Chairman:** Mr. Kaplan, I think that is a matter of opinion.

**Mr. Keaton:** We did not have time to prepare for that kind of discussion. We were invited on Friday.

**Dr. Decarie:** If I may speak on the Chair's last point, I do not know the definition of the word "culture". It is so broad and so ill-defined that if a government had exclusive power to legislate on culture it would have exclusive power to legislate on everything.

[Translation]

**Mme Weil:** La Cour suprême du Canada ne représente pas le gouvernement fédéral; c'est le tribunal de tous les Canadiens et celui des Québécois aussi. Passer outre une décision de la Cour suprême est une mesure qui soulève de nombreux problèmes dans quelque société que ce soit. Ce n'est pas une décision qui a été prise à la légère, parce que je pense qu'ils savaient qu'ils portaient atteinte à l'autorité de la Cour suprême. . .

**M. Kaplan:** Pourrais-je faire une remarque à ce sujet? Si le gouvernement fédéral décidait d'ouvrir une école qui dispensait un enseignement uniquement en anglais ou uniquement en français, il pourrait le faire. C'est pourquoi j'éprouve de la difficulté à comprendre ce que disent les gens. J'ai choisi ce cas hypothétique parce qu'il s'agit là d'un exemple le plus extrême d'une ingérence fédérale valide sur le plan constitutionnel dans un domaine qui relève de la compétence exclusive des provinces.

Le gouvernement fédéral a le pouvoir de le faire. L'Accord du Lac Meech ne le prive pas de ce pouvoir. Quand j'entends les gens dire qu'ils n'ont aucune objection à ce que le gouvernement fédéral exerce tous les pouvoirs qui lui appartiennent, je ne vois pas où ils veulent en venir. Je ne vois aucune limite à ce que peut faire le gouvernement fédéral à l'égard d'une langue officielle même lorsque cela ressort de la compétence exclusive des provinces. Il peut faire ce qu'il veut.

**Le président:** Êtes-vous d'accord avec cette opinion?

**Mme Weil:** Non. Je ne vois pas comment le gouvernement fédéral pourrait adopter des lois dans un domaine qui relève de la compétence exclusive des provinces. D'après la jurisprudence, la langue suit la répartition des pouvoirs.

**M. Kaplan:** Mais s'il s'agit d'ouvrir une école. . .

**Mme Weil:** L'ouverture d'une école relève de l'éducation, ce qui est une compétence provinciale.

**M. Kaplan:** Mais il s'agit de l'exercice du pouvoir fédéral de dépenser.

**Mme Weil:** C'est ce qui explique les problèmes que nous connaissons actuellement et les réactions du Québec à ce sujet.

**M. Kaplan:** Mais la limite qu'introduirait l'Accord du Lac Meech ne s'appliquerait que si le gouvernement fédéral demandait à une province de partager les frais. Si le gouvernement fédéral était disposé à payer la totalité des frais, il pourrait s'ingérer, sans aucune restriction, dans les domaines de compétence provinciale. C'est ce que je pense.

**M. Keaton:** Je vois le problème.

**Le président:** Monsieur Kaplan, je pense que c'est une question d'opinion.

**M. Keaton:** Nous n'avons pas eu le temps de nous préparer pour ce genre de discussion. Nous avons reçu l'invitation vendredi.

**M. Decarie:** Si je peux revenir sur le dernier commentaire du président, je ne connais pas la définition du mot «culture». C'est un mot si large et si mal défini que si un gouvernement avait le pouvoir exclusif de légiférer sur la culture, il pourrait légiférer sur n'importe quoi.

[Texte]

**Mr. Bird:** If the notwithstanding clause was removed, as you would have it, what do you think would happen to Bill 178, for example, upon its review in the absence of the notwithstanding clause?

**Mr. Keaton:** Do you mean if the notwithstanding clause were repealed between now and the expiration date of Bill 178, what would the likelihood of—

**Mr. Bird:** And if the Meech Lake accord was signed.

**Ms Weil:** The bill would die, because it could not exist without a notwithstanding clause, technically speaking.

**Mr. Keaton:** There would be a void in language legislation on commercial signs because there would be no law dealing with them.

**Mr. Bird:** I understand the bill would die. With the notwithstanding clause not in existence, the bill would effectively evaporate. What do you think would occur if it were reintroduced?

**Mr. Keaton:** Do you mean what would a piece of legislation regulating commercial signs look like if it were introduced?

**Mr. Bird:** Yes, if Bill 178 were reintroduced with the Meech Lake accord in place and in the absence of the notwithstanding clause.

**Mr. Keaton:** The bill would then be declared non-constitutional.

**Ms Weil:** It could not exist, because it overrides a right that has been declared to exist in the Canadian Charter of Rights.

**Mr. Keaton:** By the court.

**Ms Weil:** If the Quebec Charter alone was involved, it would be a different issue, but the Supreme Court found there was an overriding of freedom of expression in both Charters, so you would not be able to have a bill such as Bill 178, which is precisely why Quebec is unwilling to discuss repeal of the notwithstanding clause.

**The Chairman:** Thank you. You can obviously tell by the length of time we have spent together that we are very interested in your remarks and in your contribution. We have taken note of the fact that you think Mr. McKenna's resolution is a positive step, that the 1986 process is still operational, and that the five issues put on the table are still valid and are those around which discussion can happen.

On the issue of promotion, you have described it as being *sine qua non* or indispensable to approval of the Meech Lake accord. It must absolutely be included.

**Mr. Keaton:** The definition of the term is that without which nothing else follows.

**The Chairman:** You said it better than I.

You wish some clarification on the position of the distinct society versus the Charter of Rights and on the notwithstanding clause. You would wish to see section 33 taken out of the 1982 Constitution Act and repealed.

[Traduction]

**M. Bird:** Si l'on supprimait la clause nonobstant, comme vous le voulez, que pensez-vous qu'il arriverait à la Loi 178, par exemple, en l'absence de la clause nonobstant?

**M. Keaton:** Parlez-vous du cas où la clause nonobstant serait abrogée avant la date d'expiration de la Loi 178, quelle serait la probabilité. . .

**M. Bird:** Et si l'Accord du Lac Meech était adopté.

**Mme Weil:** Cette loi serait abrogée, parce qu'elle ne peut exister sans la clause nonobstant, en théorie du moins.

**M. Keaton:** La langue utilisée sur les affiches commerciales ne serait pas réglementée puisqu'il n'y aurait aucune loi traitant de ce sujet.

**M. Bird:** J'ai compris que cette loi ne serait plus valide. Sans la clause nonobstant, cette loi disparaîtrait. Que pensez-vous qu'il se produirait si elle était présentée à nouveau?

**M. Keaton:** Voulez-vous savoir ce qui se produirait si l'on présentait une nouvelle loi qui réglementerait les affiches commerciales?

**M. Bird:** Oui, si l'on présentait à nouveau la Loi 178 avec l'Accord du Lac Meech en place et sans clause nonobstant.

**M. Keaton:** Cette loi serait alors déclarée inconstitutionnelle.

**Mme Weil:** Elle ne serait pas valide parce qu'elle porte atteinte à un droit qui est reconnu par la Charte canadienne des droits.

**M. Keaton:** Par un tribunal.

**Mme Weil:** S'il n'y avait que la Charte du Québec, il en irait autrement, mais la Cour suprême a déclaré que cette loi était contraire à la liberté d'expression garantie dans ces deux chartes, de sorte qu'il ne serait pas possible d'adopter une loi comme la Loi 178, ce qui est précisément la raison pour laquelle le Québec n'est pas disposé à envisager l'abrogation de la clause nonobstant.

**Le président:** Merci. Vous pouvez déduire du temps que nous avons passé ensemble combien vos remarques nous intéressent. Nous avons pris note du fait que vous pensez que la résolution de M. McKenna est une initiative positive, que le processus de 1986 est toujours en cours et que les cinq questions présentées sont toujours valides et permettront de poursuivre le dialogue.

Pour ce qui est de la promotion des langues, vous avez dit qu'il s'agissait là d'une condition préalable à l'adoption de l'Accord du Lac Meech. Cette clause doit absolument y figurer.

**M. Keaton:** Cette expression veut dire: il n'y a rien sans elle.

**Le président:** Vous l'avez dit mieux que moi.

Vous aimeriez qu'on apporte certaines précisions sur les rapports entre la société distincte d'une part et la Charte des droits et la clause nonobstant d'autre part. Vous aimeriez que l'on abroge l'article 33 de la Loi constitutionnelle de 1982.

[Text]

We have also taken note of your remarks on the political rhetoric that has been going on for some time. I think you will find that the members on this committee agree with you that not all interventions during the last few weeks have been positive, that they have been helpful, but that they do not help us to resolve the debate, and that we also wish people, especially those who are participating directly in this debate, would speak up more often when they have something to contribute rather than the reverse. We appreciate you reminding us. It is a very important remark for all of us. Thank you very much for coming.

**M. Keaton:** Merci beaucoup, monsieur le président et membres de la Commission.

**The Chairman:** The committee will now meet in camera. I will ask the members to remain, please. The public meeting is now adjourned.

[Translation]

Nous avons également pris note de vos remarques sur les déclarations politiques que nous entendons depuis quelques temps. Je pense que vous avez pu constater que les membres du Comité partagent votre opinion selon laquelle certaines interventions qui ont eu lieu au cours des dernières semaines n'ont pas été positives, qu'elles ne nous aident pas beaucoup à résoudre ce débat. Nous souhaitons également que les personnes, et en particulier celles qui participent directement à ce débat, prennent plus souvent la parole lorsqu'elles ont quelque chose à apporter. Nous sommes heureux que vous nous l'ayez rappelé. C'est une remarque dont nous mesurons toute l'importance. Je vous remercie beaucoup d'être venus.

**Mr. Keaton:** Thank you very much, Mr. Chairman and Members of the Committee.

**Le président:** Le Comité va maintenant siéger à huis clos. J'aimerais demander aux membres de demeurer assis, s'il-vous-plaît. La séance publique est maintenant levée.









*If undelivered, return COVER ONLY to:  
Canadian Government Publishing Centre,  
Supply and Services Canada,  
Ottawa, Canada, K1A 0S9*

*En cas de non-livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:  
Centre d'édition du gouvernement du Canada,  
Approvisionnement et Services Canada,  
Ottawa, Canada, K1A 0S9*

---

WITNESSES

At 3:30 p.m.:

*From the Fédération des francophones Hors Québec:*

Guy Matte, President;  
Aurèle Thériault, Director General.

At 4:30 p.m.:

*From Alliance Québec:*

Robert Keaton, President;  
Dr. Graeme Decarie, Chairman of the Board;  
Kathleen Weil, Director, National Issues.

TÉMOINS

À 15 h 30:

*De la Fédération des francophones hors Québec:*

Guy Matte, président;  
Aurèle Thériault, directeur général.

À 16 h 30:

*D'Alliance Québec:*

Robert Keaton, président;  
Graeme Decarie, président du conseil d'administration;  
Kathleen Weil, directrice des affaires nationales.

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 5

Thursday, April 12, 1990

Chairman: Hon. Jean Charest

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 5

Le jeudi 12 avril 1990

Président: L'hon. Jean Charest

*Minutes of Proceedings and Evidence of the Special Committee to study*

*Procès-verbaux et témoignages du Comité spécial pour examiner le*

## The Proposed Companion Resolution to the Meech Lake Accord

## Projet de résolution d'accompagnement à l'Accord du lac Meech



RESPECTING:

Order of Reference of March 27, 1990, relating to the study of the Proposed Companion Resolution to the Meech Lake Accord

CONCERNANT:

L'Ordre de renvoi du 27 mars 1990, relativement à l'étude du projet de résolution d'accompagnement à l'Accord du lac Meech

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Second Session of the Thirty-fourth Parliament  
1989-90

Deuxième session de la trente-quatrième législature  
1989-1990

SPECIAL COMMITTEE TO STUDY THE PROPOSED  
COMPANION RESOLUTION TO THE MEECH LAKE  
ACCORD

*Chairman:* Jean Charest

*Vice-Chairman:* David MacDonald

Members

J.W. Bud Bird  
Ethel Blondin  
Pauline Browes  
Gabriel Desjardins  
Dorothy Dobbie  
Robert Kaplan  
Arnold Malone  
Lorne Nystrom  
André Ouellet  
André Plourde  
Ross Reid  
Svend Robinson  
William Rompkey—(15)

(Quorum 8)

François Prigent

Jacques Lahaie

*Clerks of the Committee*

Pursuant to Standing Order 114(3):

On Thursday, April 12, 1990:

Ethel Blondin replaced Jack Anawak.

COMITÉ SPÉCIAL POUR EXAMINER LE PROJET  
DE RÉSOLUTION D'ACCOMPAGNEMENT À  
L'ACCORD DU LAC MEECH

*Président:* Jean Charest

*Vice-président:* David MacDonald

Membres

J.W. Bud Bird  
Ethel Blondin  
Pauline Browes  
Gabriel Desjardins  
Dorothy Dobbie  
Robert Kaplan  
Arnold Malone  
Lorne Nystrom  
André Ouellet  
André Plourde  
Ross Reid  
Svend Robinson  
William Rompkey—(15)

(Quorum 8)

*Les greffiers du Comité*

François Prigent

Jacques Lahaie

Conformément à l'article 114(3) du Règlement:

Le jeudi 12 avril 1990:

Ethel Blondin remplace Jack Anawak.

**MINUTES OF PROCEEDINGS**

THURSDAY, APRIL 12, 1990

(7)

[Text]

The Special Committee to Study the Proposed Companion Resolution to the Meech Lake Accord met at 8:03 o'clock a.m. this day, in Room 253-D, Centre Block, the Chairman, Jean Charest, presiding.

*Members of the Committee present:* J.W. Bud Bird, Ethel Blondin, Pauline Browes, Jean Charest, Gabriel Desjardins, Dorothy Dobbie, Robert Kaplan, David MacDonald, André Ouellet, André Plourde, Ross Reid, Svend Robinson, William Rompkey.

*Other Members present:* Warren Allmand, Jack Anawak, Gilles Rocheleau, Scott Thorkelson.

*Witnesses: From the Association in favor of Meech Lake:* Claude Castonguay, President; Serge Saucier, Co-Founder; Alex K. Paterson, Q.C., Associate, McMaster Meighen; Philip O'Brien, President, Davencore Inc.; François Lebrun, Executive Secretary; Louis Arsenaault, President of the Board; *La Chambre de commerce du Québec. From the Assembly of First Nations:* Chief Georges Erasmus. *From the Inuit Tapirisat of Canada:* Chief John Amagoalik. *From the Native Council of Canada:* Chief Christopher McCormick. *From the Métis National Council:* Yvon Dumont, Spokesman. *From the Business Council on National Issues:* J. Edward Newall, Chairman; Thomas P. d'Aquino, President and Chief Executive Officer; and Jack Lawrence, Member of the Policy Committee.

*In attendance: From the Library of Parliament:* Jacques Rousseau, Research Officer. Gary Levy, Private consultant

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated March 27, 1990, relating to the Study of the Proposed Companion Resolution to the Meech Lake Accord (see *Minutes of Proceedings, Tuesday, April 3, 1990, Issue No. 1*).

Claude Castonguay made an opening statement and, with the other witnesses, answered questions.

Chiefs Erasmus, Amagoalik and McCormick each made an opening statement and answered questions.

At 12:30 o'clock p.m., the sitting was suspended.

At 12:37 o'clock p.m., the sitting resumed.

Yvon Dumont made an opening statement and answered questions.

At 1:47 o'clock p.m., the sitting was suspended.

At 1:51 o'clock p.m., the sitting resumed.

Thomas P. d'Aquino made an opening statement and, with the other witnesses, answered questions.

At 3:30 o'clock p.m., the Committee proceeded to sit *in camera* to consider its future business.

It was agreed,—That the sum of \$100,000 for "Contractual Agreements" be added to the budget adopted

**PROCÈS-VERBAL**

LE JEUDI 12 AVRIL 1990

(7)

[Traduction]

Le Comité spécial chargé d'examiner le projet de résolution d'accompagnement à l'Accord du lac Meech se réunit aujourd'hui, à 8 h 03, dans la salle 253-D de l'édifice du Centre, sous la présidence de Jean Charest (*président*).

*Membres du Comité présents:* J.W. Bud Bird, Ethel Blondin, Pauline Browes, Jean Charest, Gabriel Desjardins, Dorothy Dobbie, Robert Kaplan, David MacDonald, André Ouellet, André Plourde, Ross Reid, Svend Robinson, William Rompkey.

*Autres députés présents:* Warren Allmand, Jack Anawak, Gilles Rocheleau, Scott Thorkelson.

*Témoins: Du Regroupement en faveur du Lac Meech:* Claude Castonguay, président; Serge Saucier, cofondateur; Alex K. Paterson, c.r., associé, McMaster Meighen; Philip O'Brien, président, Davencore Inc.; François Lebrun, secrétaire général; Louis Arsenaault, président du conseil, la Chambre de commerce du Québec. *De l'Assemblée des Premières Nations:* le Chef Georges Erasmus. *De l'Inuit Tapirisat of Canada:* le Chef John Amagoalik. *Du Conseil des autochtones du Canada:* le Chef Christopher McCormick. *Du Conseil national des Métis:* Yvon Dumont, porte-parole. *Du Conseil canadien des chefs d'entreprise:* J. Edward Newall, président du conseil; Thomas P. d'Aquino, président et directeur général; Jack Lawrence, membre du Comité des politiques.

*Aussi présents: De la Bibliothèque du Parlement:* Jacques Rousseau, attaché de recherche. Gary Levy, consultant privé.

Le Comité reprend les travaux prévus à son ordre de renvoi en date du mardi 27 mars 1990, soit l'étude du projet de Résolution d'accompagnement à l'Accord du lac Meech (voir les *Procès-verbaux et témoignages du mardi 3 avril 1990, fascicule n° 1*).

Claude Castonguay fait un exposé puis, avec les autres témoins, répond aux questions.

Les chefs Erasmus, Amagoalik et McCormick font chacun un exposé et répondent aux questions.

A 12 h 30, la séance est suspendue.

A 12 h 37, la séance reprend.

Yvon Dumont fait un exposé et répond aux questions.

A 13 h 47, la séance est suspendue.

A 13 h 51, la séance reprend.

Thomas P. d'Aquino fait un exposé puis, avec les autres témoins, répond aux questions.

A 15 h 30, la séance se poursuit à huis clos et le Comité délibère de ses travaux à venir.

Il est convenu,—Qu'un montant de 100,000\$ pour «Services contractuels» soit ajouté au budget adopté par le

by the Committee on April 11, 1990 and that the Chairman be authorized to present it to the Board of Internal Economy.

It was agreed,—That each political party assign one staff representative to work with the Committee for the duration of this study and that their travel expenses be paid by the Committee when travelling with it.

It was agreed,—That the allocation of time for questioning of witnesses be as follows:

- Opening statement by the witnesses: 10 minutes
- Liberal Party: 10 minutes
- New Democratic Party: 10 minutes
- Progressive Conservative Party: 15 minutes
- Chairman of the Committee: 5 minutes

At 4:48 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Jacques Lahaie  
*Clerk of the Committee*

Comité le 11 avril et que le président soit autorisé à le soumettre au Bureau de régie interne.

Il est convenu,—Que chaque parti délègue une personne pour vaguer aux travaux du Comité pendant la durée de l'étude et que ses frais de déplacement soient à la charge du Comité.

Il est convenu,—Que pour chaque séance le temps soit ainsi réparti:

- Exposé des témoins 10 minutes
- Parti libéral 10 minutes
- Nouveau parti démocratique 10 minutes
- Parti progressiste-conservateur 15 minutes
- Président du Comité 5 minutes

À 16 h 48, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

*Le greffier du Comité*  
Jacques Lahaie

**EVIDENCE**

[Recorded by Electronic Apparatus]

[Texte]

Thursday, April 12, 1990

• 0804

**Le président:** À l'ordre!

Le Comité poursuit ses audiences relatives au projet de résolution d'accompagnement à l'Accord du lac Meech.

J'aimerais débiter cette journée par remercier le personnel de soutien qui, hier soir, a bien voulu travailler plus tard que les heures prévues et qui, ce matin, entre plus tôt que prévu. Je ne voudrais pas manquer l'occasion de les féliciter parce que nous avons été très exigeants cette semaine.

• 0805

Merci aussi aux témoins présents ainsi qu'aux membres du Comité. Quant à nous qui sommes des élus, nous nous attendons certes à ce que nos horaires soient ainsi faits. Mais ce n'est cependant pas habituel. Je profite donc de l'occasion pour dire aux membres du Comité à quel point leur dévouement est apprécié.

Ce matin nous commençons tôt parce que nous avons une journée relativement chargée. Nous allons filer, car nous n'avons pas l'intention d'arrêter tant que nous n'aurons pas entendu tous les témoins; c'est pour cette raison qu'on a voulu commencer dès 8 heures ce matin. Notre premier témoin et les personnes qui l'accompagnent sont des gens connus. Nous allons commencer par M. Claude Castonguay. Monsieur Castonguay, est-ce que vous avez un texte?

**M. Claude Castonguay (président du Regroupement en faveur du Lac Meech):** Non, je n'ai que des notes.

**Le président:** Très bien. Je vais vous demander de nous présenter les gens qui vous accompagnent pour que nos auditeurs puissent les connaître, après quoi nous demanderons de prendre quelques secondes pour nous expliquer le rôle du groupe que vous représentez et nous livrer ensuite le contenu de votre propos. Après quoi, les membres du Comité voudront sans doute vous poser des questions.

La parole est à vous, monsieur Castonguay.

**M. Castonguay:** Très bien, monsieur le président. Au nom de mon groupe, je vous remercie de nous recevoir si tôt ce matin et d'avoir fait les arrangements nécessaires pour que nous puissions comparaître.

À l'extrême droite nous avons François Lebrun, qui agit comme secrétaire de notre groupe et qui est conseiller en administration; Philip O'Brien qui est président de Devencore Inc., une compagnie de développement immobilier; Serge Saucier, qui est président de Raymond-Chabot-Martin-Paré et qui est comptable agréé, conseiller en administration; Alex K. Paterson, qui est le partenaire senior de McMaster Meighen, maison d'avocats de

**TÉMOIGNAGES**

[Enregistrement électronique]

[Traduction]

Le jeudi 2 avril 1990

**The Chairman:** Order, please!

The committee is continuing its study of a proposed companion resolution to the Meech Lake Accord.

I would like to begin our day by thanking the support staff, who have been kind enough to work later than was scheduled last night and earlier than was scheduled this morning. I would not like to miss this opportunity to congratulate them, because we have been quite demanding this week.

I would also like to thank the witnesses present this morning as well as the members of the committee. Although we elected representatives expect to work irregular hours, this is unusual. So let me take this opportunity to express to committee members how much their dedication is appreciated.

This morning, we are starting our deliberations earlier because we have a relatively busy day ahead of us. We shall move right along, because we do not intend to stop until we have heard all the witnesses; that is why we wanted to start at 8 a.m. this morning. Our first witness and the persons accompanying him are well known to us. We shall begin by hearing Mr. Claude Castonguay. Mr. Castonguay, do you have a prepared statement?

**Mr. Claude Castonguay (President, Association in Favour of Meech Lake):** No, I only have my notes.

**The Chairman:** Very well. I shall ask you to introduce the people accompanying you so that our listeners will know who they are, to take a few moments to explain the role of your group, and then to give your presentation. Afterward, committee members will certainly want to ask you some questions.

Mr. Castonguay, you have the floor.

**Mr. Castonguay:** Thank you, Mr. Chairman. On behalf of my group, I would like to thank you for hearing us so early this morning and for having made the necessary arrangements for us to appear.

At my far right is François Lebrun, an administration consultant who is acting as secretary of our group; Philip O'Brien, president of Devencore Inc., a real estate development company; Serge Saucier, a chartered accountant and administration consultant who is president and chief executive officer of the firm Raymond-Chabot-Martin-Paré; Alex K. Paterson, senior partner with McMaster Meighen, a law firm with offices in Montreal,

[Text]

Montréal et de Toronto au moins et probablement plus; et M. Louis Arsenault, qui est président du conseil de la Chambre de commerce du Québec et qui est directeur des affaires publiques à Québec Téléphone. Voilà notre petite délégation.

Notre groupe a été formé en décembre dernier. Nous représentons des gens d'affaires; nous représentons à toutes fins pratiques la totalité des gens d'affaires du Québec, et je m'explique. Nous avons demandé aux gens qui voulaient se joindre à notre groupe de nous le laisser savoir et nous avons recueilli au-delà de 1,000 noms.

Nous avons publié en cours de route cette liste de noms et à l'occasion la presse nous a indiqué que tel nom, monsieur Un tel ou madame Une telle qui joue un rôle important n'était pas sur notre liste. Nous les avons tous obtenus. Nous représentons donc vraiment les gens d'affaires du Québec. Non seulement les gens d'affaires francophones mais les gens d'affaires anglophones et nous avons aussi beaucoup d'autres personnes, d'autres origines.

Notre groupe aussi ne représente pas uniquement les gens d'affaires de Montréal ou de la ville de Québec mais de toutes les régions. Nous avons eu des appuis par le biais des Chambres de commerce locales à travers le Québec. On peut donc dire que nous représentons vraiment les gens d'affaires du Québec, sans discrimination.

En ce qui a trait maintenant à notre position, elle a été très claire depuis le début, mais je vais la résumer et après cela je vais expliciter nos motifs. Depuis le début nous disons que l'Accord du lac Meech doit être ratifié, qu'il doit être ratifié tel qu'il est et avant, évidemment, l'expiration du délai qui a été fixé.

Pourquoi est-ce que nous disons que l'Accord du lac Meech doit être ratifié comme tel et dans le cadre du délai? Il faut comprendre que pour nous, du Québec, ce n'est pas une question nouvelle. Pour la plupart d'entre nous ça fait 10, 20, voire 30 ans que nous répétons à l'occasion et que nous travaillons activement pour que le Québec demeure à l'intérieur du Canada et soit couvert par la Constitution pour être une province à part entière au pays.

• 0810

Nous avons traversé les années difficiles de la fin des années 60, des années 70; nous avons participé au référendum activement; nous avons dit oui au Canada au moment du référendum; nous étions extrêmement déçus après le référendum lorsque la Constitution a été rapatriée et que le Québec a été laissé à l'écart.

Lorsque nous avons appris que la priorité était donnée à la réintégration du Québec au sein de la Constitution, nous étions extrêmement heureux; nous étions extrêmement heureux lors de l'annonce qu'un Accord avait été fait entre tous les premiers ministres; nous étions heureux de voir que le Parlement du Canada a approuvé cet Accord à l'unanimité—en tout cas avec l'appui des trois partis—et que huit provinces ont suivi.

Et vous comprendrez notre déception lorsque certains ont remis en cause cet Accord et que nous avons vu au

[Translation]

Toronto and probably many other cities; and Louis Arsenault, president of the *Chambre de commerce du Québec* and director of Public Affairs at Quebec Telephone. That is our little delegation.

Our group was formed in December 1989. We represent business people; for all practical purposes, we represent the entire Quebec business community. Let me explain. We asked people who wanted to join our group to inform us of that fact, and we received over 1,000 replies.

Since that time, we have published the list of these names and it has happened that the media have pointed out that certain prominent persons were not on our list. We eventually got them all. As a result, we really do represent the Quebec business community. Not only French-speaking, but also English-speaking, business people, as well as those of other origins, are part of our group.

Further, our group does not represent only business people from Montreal or Quebec City, but those from all regions of the province. We have received support from local chambers of commerce throughout the province. This means that we can say that we truly and equitably represent Quebec's business community.

With regard to our position, it has been quite clear since the beginning, but I shall summarize it and explain the reasons underlying it. Since the beginning, we have said that the Meech Lake Accord must be ratified as it stands and, obviously, before the deadline expires.

Why do we say that the Meech Lake Accord must be ratified as it stands and before the deadline expires? I should point out that for us in Quebec this is not a new question. For 10, 20 or even 30 years, most of us have been repeating the same conclusion from time to time and working actively to ensure that Quebec remains within the Canadian confederation and is included in the Constitution as a full-fledged province in our country.

The late 60s and 70s were difficult years for us; we participated actively in the referendum; at that time, we said yes to Canada; after the referendum, when the Constitution was repatriated and Quebec was left out of it, we were extremely disappointed.

When we learned that priority had been given to including Quebec once again in the Constitution, we were delighted; we were delighted to hear that an accord had been reached among all the first ministers; we were happy to see the Parliament of Canada approve this accord unanimously—or at least with the support of all three parties—and to see 8 provinces follow suit.

You will understand our disappointment at seeing some people question this accord and at seeing the situation

[Texte]

cours des semaines et des mois qui ont suivi que la situation allait en se détériorant, et ce constamment jusqu'à aujourd'hui.

C'est pourquoi aujourd'hui, bien des gens au Québec, comme nous, sommes déçus, particulièrement dans les milieux d'affaires où les gens ont consacré énormément de temps à cette question; mais ils voient tous les autres problèmes auxquels nous sommes confrontés. Et les gens se disent: très bien nous sommes disposés encore une fois à faire tout ce qu'il faut pour que l'Accord du lac Meech soit adopté. Mais s'il est bloqué, nous ne pouvons plus continuer à consacrer autant de temps, d'énergie à une telle question. Il y a trop d'autres problèmes auxquels nous devons faire face, il y a trop de défis auxquels nous sommes confrontés.

Ces problèmes, nous y reviendrons, sont bien connus. Ils ont trait à la dette du pays; ils ont trait aux taux d'intérêt élevés; ils ont trait au libre-échange; ils ont trait à la transformation de tous les marchés; ils ont trait à l'instabilité de notre dollar, aux difficultés de concurrencer avec un dollar trop élevé, des taux d'intérêt trop élevés. Ce sont là tous les problèmes qui préoccupent les gens d'affaires et pour lesquels ils disent: nous ne pouvons continuer à centrer toute notre attention sur des questions comme la Constitution et revenir sur cette question de façon presque interminable.

Pour nous, comme d'ailleurs pour un grand nombre de Québécois, l'Accord du lac Meech est un minimum. On se souvient des recommandations des diverses commissions, comme la Commission Laurendeau-Dunton. On se souvient des recommandations de la Commission Pepin-Robarts. Et l'Accord du lac Meech, pour nous, est un compromis raisonnable, un compromis honorable. Un compromis en vertu duquel le Québec, finalement, même si c'était avec des dispositions minimales, est reconnu comme une société distincte.

À notre avis on ne peut pas revenir sur cette question et on aimerait aussi rappeler une fois de plus qu'on peut être distinct sans nécessairement être inégal. On peut reconnaître qu'une personne est distincte, qu'une société est différente sans créer nécessairement un privilège ou créer une inégalité. Je crois que ce sont deux choses totalement différentes.

Nous sommes arrivés au cours des dernières semaines pratiquement à une situation qui semblait bloquée. M. McKenna, le premier ministre du Nouveau-Brunswick, a fait une proposition et a déposé une résolution qui est reprise ici et qui fait l'objet, entre autres, de ces discussions. Pour nous, cette proposition établit un processus qui nous apparaît positif en ce sens qu'il permet de reprendre les dialogues, qu'il peut permettre je l'espère, aux provinces récalcitrantes de réviser leurs positions. C'est un processus qui prépare une nouvelle ronde de négociations, mais c'est un processus qui ne doit pas ouvrir à nouveau l'Accord du lac Meech.

[Traduction]

deteriorate during the following weeks and months - indeed, right up until today.

That is why today, like ourselves, many people in Quebec, especially those in business, who have put a lot into this issue, are disappointed; not only that, they also see all the other challenges they face. And people say, fine, we are willing to do everything that is necessary one more time to ensure that the Meech Lake Accord is passed. But if it is not passed, we can no longer continue to put so much time and energy into this kind of issue. There are too many other problems to deal with; there are too many other challenges facing us.

We shall come back to these problems later; they are well known. They have to do with the national debt; they have to do with high interest rates; they have to do with free trade; they have to do with changes in all our markets; they have to do with the instability of our dollar, with the difficulties of competing when our dollar is too high, and with interest rates that are too high. Those are the problems that concern business people and the reasons why these people say, we can no longer continue to focus all our attention on issues like the Constitution for ever and a day.

We—and a great many people in Quebec—feel that the Meech Lake Accord is the least that can be done. We remember the recommendations made by various commissions, such as the Laurendeau-Dunton Commission. We remember the recommendations made by the Pepin-Robarts Commission. And we feel that the Meech Lake Accord is a reasonable and honorable compromise. Even though its provisions are minimal, it is a compromise that recognizes Quebec as a distinct society at last.

In our opinion, this question cannot be reopened; we would also like to remind the committee once again that one can be distinct without necessarily being unequal. It is possible to acknowledge that a person is distinct or that a society is different without necessarily creating privilege or inequality. I believe that those two things are fundamentally different.

The past few weeks had led up to a situation that appeared to be a dead end. Mr. McKenna, the Premier of New Brunswick, has made a proposal and a motion that is being considered by the federal government, in this committee and elsewhere. We feel that this proposal sets up a positive process; that is, it makes it possible for the dialogue to be reopened and, I hope, for foot-dragging provinces to review their positions. Although this process may reopen negotiations, it must not reopen the Meech Lake Accord itself.

[Text]

• 0815

Si l'Accord du lac Meech est réouvert, il est clair que l'on s'engage dans une longue période d'incertitude. Nous voyons mal comment un premier ministre du Québec reviendrait à la table des négociations constitutionnelles pour engager une discussion valable alors que pour la majorité des gens du Québec l'Accord du lac Meech est un minimum.

Pour le Canada, si l'Accord du lac Meech n'est pas ratifié, nous nous engageons tous, c'est clair, dans une longue période d'incertitude, d'instabilité qui ne peut qu'avoir des effets négatifs sur l'économie du pays, qui ne peut que distraire l'attention d'autres problèmes extrêmement importants.

Sans vouloir faire aucune menace, car ce n'est pas le but de mon propos, et d'ailleurs, tout au long de nos travaux au cours des derniers mois nous avons évité cette approche, il n'en reste pas moins vrai qu'une fois qu'on s'engage dans cette voie, on ne sait pas quelle peut en être l'issue. On a vu d'ailleurs, au cours des derniers mois, la situation se détériorer; on a vu des scènes extrêmement disgracieuses; il n'est pas dit que si l'Accord bloque que ces choses ne se poursuivront pas, malheureusement.

Dans la proposition dite McKenna, pour reprendre le nom qui lui est donné dans la presse, il est une disposition qui crée certainement de grandes difficultés. C'est la disposition qui a trait à la promotion. Au Québec cette disposition ouvre encore le débat linguistique. Dieu sait que le débat linguistique a fait bien des dégâts au Québec. C'est une question extrêmement complexe, une question où heureusement, au cours des derniers mois, nous étions en train de retrouver un certain calme et de retourner vers une certaine situation où chacun cherche à trouver le meilleur équilibre.

Cette amendement, à notre avis, n'est pas clair, sa portée n'est pas précise et, d'ailleurs, il y a eu bien des opinions d'émissions à son sujet, et dont certaines ont été publiées. Une personne faisant autorité en la matière comme M. Gordon Robinson, avec qui nous avons travaillé étroitement, vous a dit qu'à son avis cette clause n'était pas nécessaire. Le gouvernement fédéral a toute l'autorité en vertu de la législation actuelle pour agir dans le domaine de sa juridiction. Nous croyons, étant donné l'importance de cette question, qu'il faudra y revenir un jour, évidemment. Il nous semble cependant que nous devrions y revenir dans un autre contexte et lui donner toute l'attention qu'elle nécessite, mais dans un contexte un peu moins pressé par le temps et un peu plus serein également.

La proposition McKenna établit un processus positif mais, à cause de cette clause et aussi de certains autres problèmes qui peuvent être identifiés, il y a des questions qui n'ont pas été reprises et qui, je suis certain, vont l'être éventuellement. C'est le cas de la réforme du Sénat, par exemple. La proposition McKenna établit donc un processus positif mais, à notre avis, elle doit être modifiée.

[Translation]

If the Meech Lake Accord is reopened, obviously there will be a long period of uncertainty. We fail to see how a Premier of Quebec could return to the constitutional negotiating table in good faith when most people in Quebec feel that the Meech Lake Accord is the least that can be done.

From the national point of view, if the Meech Lake Accord is not ratified, obviously there will be a long period of uncertainty and instability that can only have a negative effect on Canada's economy and divert efforts from other extremely important problems.

I do not want to issue any threats, since that is not the purpose of my remarks and in any case throughout our work during the last few months we have avoided that approach; however, it is still true that once this direction is taken, we have no way of knowing what the result will be. Over the last few months, in fact, we have seen the situation deteriorate; we have seen some extremely distressing behaviour; if the Accord dies, unfortunately, there is no guarantee that this deterioration will not continue.

In what the press—and we—call the McKenna resolution, there is a provision that is certainly problematic: the provision referring to promotion. For people in Quebec, this provision throws open the language issue once again—and God knows the language issue has left scars in Quebec. The language debate is an extremely complex one that over the last few months had fortunately reached a stage of relative calm, allowing us to seek an optimal balance.

In our opinion, this amendment is unclear and its scope is poorly defined; further, it has excited a great many comments, some of them published. One eminent authority on this subject, Mr. Gordon Robertson, with whom we have worked closely, told you that he felt this clause was unnecessary, since the federal government is fully empowered under current legislation to act in areas of federal jurisdiction. Obviously, and given the importance of promotion, we feel that the promotion issue must be revisited sooner or later. However, we feel that this should be done in another context that would allow for the full consideration this issue requires, a context that would be less rushed and more relaxed.

The McKenna resolution sets up a positive process but, because of this provision and various other problems we have been able to identify, it fails to address certain points that, I am sure, will sooner or later receive the attention they deserve. One example is Senate reform. The McKenna resolution, then, sets up a positive process but one that, in our opinion, needs to be amended.

[Texte]

• 0820

Je vais terminer sur ces propos et je demanderai à M. Paterson de prendre quelques minutes pour vous donner un point de vue, en complément du mien, sur la position des anglophones des milieux d'affaires qui ont participé à nos travaux.

Comme je l'ai dit plus tôt, les Québécois sont de plus en plus sceptiques envers la signification de l'Accord du lac Meech. La situation s'est détériorée, car les Québécois ont été frappés par le fait qu'une des provinces qui avait donné sa parole vient de la reprendre. Ils ont bien de la difficulté à comprendre pourquoi.

Plusieurs aussi croient qu'avec la tournure qu'a pris le débat—et c'est pourquoi il est important qu'on en termine de cette question et que l'Accord soit adopté, et le plus vite sera le mieux—avec la tournure qu'a pris le débat donc, cela va faire sorte, même si l'Accord est adopté, que la marge de manoeuvre du Québec dans les prochains mois, dans les prochaines années, sera extrêmement mince. Énormément de Canadiens vont dire «vous avez eu ce que vous vouliez, ne venez plus demander quoi que ce soit». C'est un sentiment qui est partagé par de plus en plus de monde au Québec.

Je voudrais aussi dire un mot sur qui nous sommes. Nous nous sommes présentés comme gens d'affaires; nous nous sommes présentés aussi sur le plan de notre représentation. Certains nous disent, nous l'avons lu, nous l'avons entendu, que ceux qui favorisent l'Accord du lac Meech au Québec sont des «nationalistes», en utilisant évidemment ce mot d'une façon péjorative. Je crois qu'en représentant de façon aussi unanime les gens d'affaires du Québec, avec l'appui que nous avons reçu et les témoignages qui peuvent venir de différentes sources, il serait faux de croire que seul un petit groupe au Québec favorise l'Accord du lac Meech, au contraire.

Ce serait une erreur aussi de croire que le Québec essaie, pour reprendre l'expression courante, de «bluffer» sur cette question. C'est une question qui préoccupe les Québécois au plus haut point. Alors, même si les probabilités sont minces, même si, malheureusement, toute la signification de cet Accord ne sera pas là, nous croyons qu'il est extrêmement important, non pas seulement pour les Québécois mais pour l'ensemble des Canadiens, que l'Accord du lac Meech soit ratifié. Et, sans vouloir dramatiser, nous croyons que vraiment, c'est une occasion unique.

Si l'Accord est ratifié, je ne crois pas que personne peut croire ou prétendre ou a des raisons de croire que le Québec ne s'engagera pas de bonne foi, par la suite, dans la poursuite des discussions ou des négociations constitutionnelles. Je crois que c'est faux de croire que si l'Accord est ratifié, le Québec n'agira pas de façon responsable dans la poursuite des négociations.

Ce que nous souhaitons c'est que vous, monsieur le président et les membres du Comité, puissiez convaincre les premiers ministres qui vont devoir trancher, en fin de

[Traduction]

I will end on those words and I will now ask Mr. Paterson to express a complementary point of view, i.e. that of the English-speaking businessmen of our group.

As I have already said, Quebecers are more and more skeptical about the meaning of the Meech Lake Accord. This situation has in fact deteriorated and Quebecers have been stunned to see that one of the provinces which at first approved the Accord has now decided to withdraw its support. Quebecers have a hard time understanding the rationale behind that.

Considering the turn the debate has taken—and this is why the Accord must be adopted as soon as possible, and the sooner the better—Quebec will have very little room to manoeuvre in the next few months and in the next few years, even if the Accord is passed. Indeed, a great number of Canadians will be saying: “You got what you wanted so don't come asking for anymore.” This is a fear which is widespread now in Quebec.

Let me tell you a bit more about who we are. We have introduced ourselves individually and collectively as businessmen. It is said that those who are in favour of the Meech Lake Accord in Quebec are “nationalists”. Of course, the term is always used in a pejorative way. However, considering all that we have heard and the unanimous opinion expressed by all the businessmen we have contacted, it would be erroneous to say that support for the Meech Lake Accord is not very strong in Quebec. Quite the contrary.

It would also be erroneous to think that Quebec is bluffing. Quebecers are very serious about the Meech Lake Accord. Even though there is a big risk the Accord will founder, and even though in any case its meaning has been diminished, we believe it is extremely important, not only for Quebecers but for all Canadians, that the Meech Lake Accord be ratified. Without being melodramatic, we believe it is a unique opportunity.

If the Accord is ratified, there are no reasons to believe that Quebec will not be prepared to engage in further constitutional discussions or negotiations. On the contrary, Quebec will act in a responsible manner if the Accord is ratified.

We sincerely hope, Mr. Chairman and members of the committee, that you will be able to convince the First Ministers in whose hands the final decision concerning the

[Text]

compte, de se hausser au-dessus de préoccupations trop locales pour voir l'intérêt du Canada avant tout, l'intérêt de l'ensemble des Canadiens et faire en sorte que l'Accord soit ratifié. Merci.

**Le président:** Merci. Monsieur Paterson.

**Mr. Alex K. Paterson, Q.C., (Association in Favour of Meech Lake):** Chairman and members of the committee, I want to explain first how I, an English-speaking Quebecker who is not a businessman, joined this group and how we have participated—Mr. Phil O'Brien, who is a businessman, and myself—from the beginning.

Certainly, the overwhelming support for Meech in the French-speaking community was not as apparent in the English-speaking community six or seven months ago, but when this group was formed I agreed to canvass the English-speaking business community of Quebec to a degree and see whether it would support such a group. I can tell you, and I think Phil O'Brien can tell you too, that there was near unanimity in the response to the approaches we made to join in an effort to resolve this constitutional block and it terminated in the Montreal Board of Trade passing a unanimous resolution also in support of the accord.

• 0825

I came here first on this constitutional issue back in 1979 before the joint House of Commons and Senate committee. I remember waiting to present our brief, following Dean Maxwell Cohen of the Canadian Jewish Congress. Max Cohen said on that occasion that when you read the Constitution it should remind you of Jericho and that the bugles should blow. No bugles blew in Quebec in 1982. But in 1987 when the Meech Lake accord was passed the bugles blew and there was general rejoicing in Quebec and at that time, I submit, throughout the country.

Then, to continue with the Jericho analysis, Bill 178 was passed and the walls came tumbling down. We all know what followed: Bill 8, the resolutions across the country. We started again in the interminable linguistic wrangling and in the worst part of the Canadian debate rather than the best. Rather than supporting diversity, rather than showing tolerance, we started to show the reverse. Meech Lake became, rather than a unifying force, a divisive force across the country.

English-speaking businessmen, like French-speaking businessmen, are fed up with the constitutional wrangling. They want to get back to their businesses. They want to get back to their international and global trading. They want to get back to trading with the rest of the country.

We as English-speaking Quebeckers, like people in the west and people in the Maritimes, have our agenda post-Meech. As you want an elected Senate, as the aboriginal people want clarification of their rights, we want section 23 of the Constitution Act dealt with should it be where the numbers warrant. We want the notwithstanding clause, I

[Translation]

ratification of the Meech Lake Accord rests, to put aside any parochial concerns they might have so that the national interest prevails. Thank you.

**The Chairman:** Thank you, you now have the floor Mr. Paterson.

**M. Alex K. Paterson, C.R., (Association en faveur du lac Meech):** Monsieur le président, mesdames et messieurs, je voudrais d'abord vous expliquer comment moi, un Québécois anglophone qui ne suis pas un homme d'affaires, me suis joint à ce groupe dès sa création et comment j'ai participé à ses travaux avec M. Phil O'Brien, qui lui est un homme d'affaires.

Il est évident qu'il y a six ou sept mois, l'appui des anglophones du Québec pour l'accord du lac Meech n'était pas aussi enthousiaste que celui des francophones. Au moment de la création de ce groupe, j'ai accepté de pressentir les gens d'affaires anglophones pour voir s'ils étaient prêts à se joindre à nous. Comme Phil O'Brien vous le dira lui-même sans doute, tous ceux que nous avons pressentis se sont dits prêts à appuyer nos efforts afin de trouver un moyen de sortir de l'impasse constitutionnelle, et la Chambre de Commerce de Montréal est même allée jusqu'à adopter une résolution unanime appuyant l'accord du lac Meech.

Je suis déjà venu discuter de questions constitutionnelles devant un comité mixte en 1979. Je me souviens que je comparais après le doyen Maxwell Cohen du Congrès juif canadien. Max Cohen a dit à cette occasion que la lecture de la Constitution devrait évoquer dans notre esprit le son des trompettes de Jéricho. Les trompettes se sont tues au Québec en 1982, mais elles ont retenti de nouveau en 1987 ainsi que dans tout le pays avec l'adoption de l'accord du lac Meech.

Pour poursuivre l'analogie avec Jéricho, les murs se sont mis à s'écrouler avec l'adoption de la Loi 178. Nous connaissons tous la suite: la Loi 8 et les résolutions adoptées dans tout le pays. L'interminable débat linguistique a repris de plus belle, et les opinions exprimées n'ont pas toujours fait ressortir le beau côté de l'âme canadienne. Au lieu d'être une source d'unité, l'accord du lac Meech a divisé le pays.

Les hommes d'affaires anglophones comme les hommes d'affaires francophones en ont assez de ces querelles constitutionnelles. Ce qu'ils veulent, c'est pouvoir s'adonner en paix à leurs affaires et commercer avec le reste du monde.

Les anglophones du Québec comme les habitants de l'Ouest et des Maritimes veulent que certaines modifications soient apportées à la Constitution après la ratification de l'accord du lac Meech. Certains réclament un Sénat élu, d'autres la clarification des droits autochtones, et nous voulons être assurés que l'article 23 de

[Texte]

think, unanimously removed from the Constitution. Many of us, as Mr. Castonguay touched on it, want a code for minorities to deal in totality with the rights and services of minorities across this country rather than one word. It is impossible for an English-speaking Quebecker to come before you and oppose the word "promotion" of the fundamental characteristics of Canada in the Constitution.

But if all that word will give us is an additional legalistic debate between constitutional lawyers as to what it means, if all it will give us is a country and a constitution built on fear of the meaning of a word rather than a unifying force, let us do the job properly and let us address it in a code of minorities that addresses all these problems, services as well as rights. I do not want to go into that any further because I can tell you that I am a member of another group called Friends of Meech Lake, who will be bringing you a much more detailed and worked-out proposal. They will be able to speak to it far more intelligently than I can.

Canada, it is almost trite to say, is clearly stronger than the sum of its parts. Wherever in the world we go, wherever in the world the business community goes, we are greeted with welcome. We do our business, we do our research, we travel as Canadians. We are proud of it. We as Quebeckers do not want that to end because of some quarrelling over a word here or there in the Constitution. We must now put the interest of the country ahead of the interest of all its parts.

Every province is starting to tell every other province how to behave and some of the federal members and Cabinet ministers are telling us all how to behave, but we have to look now—and your committee has that great challenge—at the whole. If Meech Lake does not pass, I think I speak for the English-speaking business community in saying that we do not see how in the world we are going to get back to discuss the Senate, aboriginal rights, the amending formula and a code for minorities. It appears to us that the thing will be blocked for an awfully long time because Quebec will have no incentive to return.

• 0830

Let me conclude by simply saying this, and it is not a whole lot different from what I said 11 years ago: Quebec is an integral part of the geographic, economic, social, cultural reality that makes up Canada. Quebec, God knows, has contributed to the building of the whole country to the extent that Canada would not be what it is if it had not had the contributions of the citizens of Quebec. Today there is a community of interest between the English-speaking and French-speaking business communities of Quebec. It certainly was not always so, but it is now.

We have combined our efforts, we have pooled our resources, we work well together. There is a mutual air of respect and confidence, one from the other. We plead with you and the First Ministers not to destroy that, to let us continue to translate that across the country and bring back

[Traduction]

la Loi constitutionnelle garantit bien nos droits à l'instruction dans notre langue lorsque «le nombre le justifie». Nous souhaitons tous l'abrogation de la clause dérogoire. Comme M. Castonguay l'expliquait, bon nombre d'entre nous aimerait qu'on adopte un code des droits des minorités régissant les services qui doivent leur être offerts. Un Québécois anglophone ne peut pas venir devant ce comité s'opposer au fait que la Constitution propose de promouvoir les caractéristiques fondamentales du Canada.

Par ailleurs, si l'utilisation de ce mot va causer d'interminables débats parmi les avocats constitutionnalistes, s'il ne fera que diviser le pays plutôt que l'unir, allons jusqu'au bout des choses, et adoptons un code des minorités qui traitera de leurs droits et des services qui doivent leur être offerts. Je ne m'étendrai pas trop là-dessus, car je sais que le groupe Les Amis du lac Meech, dont je fais partie, vous soumettra une proposition beaucoup plus détaillée. Les porte-parole de ce groupe pourront d'ailleurs vous l'exposer beaucoup mieux que moi.

Il va sans dire que le Canada est plus fort que l'ensemble de ses parties. Où qu'ils aillent dans le monde, les hommes d'affaires canadiens sont bien accueillis. Nous sommes fiers de représenter notre pays à l'étranger. Nous Québécois, nous ne voudrions pas que cela change parce que nous n'arrivons pas à nous entendre sur un mot ou un autre dans la Constitution. Il faut que l'intérêt de tout le pays prime sur l'intérêt de ses parties constituantes.

Tous les hommes politiques provinciaux ou fédéraux y vont de leurs recommandations au sujet de l'accord du lac Meech, mais le défi qui se pose à votre comité, c'est de voir quel est l'intérêt national. Si l'accord du lac Meech est rejeté, je pense pouvoir dire, au nom des hommes d'affaires anglophones du Québec, qu'il sera bien difficile de faire avancer les dossiers portant sur la réforme du Sénat, les droits des autochtones, la formule d'amendement et le code des droits des minorités. Aucun progrès ne pourra être réalisé dans ces domaines car rien n'incitera le Québec à retourner à la table des négociations.

En guise de conclusion, je voudrais simplement dire que—et cela n'est pas très différent de ce que j'ai dit il y a onze ans—le Québec fait partie intégrante de la réalité géographique, économique, sociale et culturelle du Canada. Dieu sait si le Québec a contribué à bâtir ce pays, et le Canada ne serait pas ce qu'il est sans l'apport des Québécois. Aujourd'hui, les entrepreneurs francophones et anglophones du Québec ont des intérêts communs. Il n'en a pas toujours été ainsi.

Nous avons conjugué nos efforts; nous avons mis en commun nos ressources; nous collaborons de façon efficace. Il y a un climat de respect et de confiance. Nous vous conjurons—et nous conjurons les premiers ministres des provinces—de ne pas saper cette confiance et de nous

[Text]

that mutual air of respect so we can work together to build this great country of ours again.

You have an important task, and I submit to you it is not a legalistic task. We are into debate now of symbols; we are into a debate of perceptions. But you have our entire support, and we support, without going into the details, the efforts of Premier McKenna at least to unblock the log jam and get the debate back on the road, because there is not much time to avoid what could be a constitutional disaster in this country.

**The Chairman:** Thank you, Mr. Paterson.

M. Ouellet, M. Robinson et M. Plourde.

Monsieur Ouellet.

**M. André Ouellet (député de Papineau—Saint-Michel):** Nous voudrions partager notre temps.

**Le président:** D'accord. M. Ouellet, M. Kaplan, M. Robinson, M. Plourde, et M. Desjardins. Vous avez la parole, monsieur Ouellet.

**M. Ouellet:** Merci, monsieur le président.

Monsieur Castonguay et monsieur Paterson, il valait la peine pour les membres du Comité de se lever tôt, ce matin, pour écouter le message que vous nous avez livré au nom de votre comité d'appui à l'Accord du lac Meech.

Il est évident, comme vous l'avez dit monsieur Castonguay, que la situation se détériore depuis plusieurs mois, depuis le moment où des nouveaux premiers ministres ont été élus à l'occasion d'élections dans certaines provinces. Il y a de nouveaux joueurs au tour de la table des nouveaux premiers ministres provinciaux qui n'étaient pas à l'édifice Langevin, au mois de juin 1987.

Vous avez une longue expérience des négociations constitutionnelles; vous avez vous-même participé au début des années 1970 à ces négociations. Qu'est-ce qui peut être fait, à la dernière minute, pour débloquer cette impasse? Je pense que vous aviez raison de souligner cette contribution positive du premier ministre McKenna; c'est peut-être l'avenue, le filon qu'il faut suivre pour essayer de dénouer l'impasse. Mais, à votre avis, face à la situation qui semble se développer, voire une certaine rigidité, est-ce qu'il est possible de réunir le premier ministre du Canada et les premiers ministres provinciaux pour tenter de dénouer l'impasse, à quelques semaines de cette échéance du 23 juin?

**M. Castonguay:** Je vais vous donner mon opinion sur la question et peut-être que d'autres membres de mon groupe aimeront ajouter quelque chose. Il me semble qu'il est important qu'on réalise que le Québec, vis-à-vis de l'Accord du lac Meech, ne fait pas, comme on l'a dit à plusieurs reprises, preuve d'inflexibilité. L'Accord du lac Meech, c'est l'aboutissement d'une ronde qui vise à inclure le Québec dans la Constitution; ce n'est pas le début d'une autre ronde. Et si on veut que cet Accord soit adopté, il me semble qu'il faut le comprendre.

[Translation]

permettre de répandre ces sentiments dans l'ensemble du pays, pour que nous puissions collaborer à l'édification de notre grand pays.

La tâche qui vous a été confiée est importante et, selon moi, ne porte pas sur les seuls aspects juridiques. Le débat actuel porte plutôt sur les symboles et les perceptions. Cependant, nous vous appuyons totalement dans vos démarches; et nous appuyons aussi les mesures prises par M. McKenna—je ne vais pas entrer dans les détails—pour débloquer l'impasse et remettre le débat sur les rails. Il ne faut pas perdre de temps si nous voulons éviter un désastre constitutionnel au Canada.

**Le président:** Monsieur Paterson, je vous remercie.

Mr. Ouellet, Mr. Robinson and Mr. Plourde.

Mr. Ouellet.

**Mr. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel):** We would like to share our time.

**The Chairman:** Fine. Mr. Ouellet, Mr. Kaplan, Mr. Robinson, Mr. Plourde and Mr. Desjardins. Mr. Ouellet, you have the floor.

**Mr. Ouellet:** Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Castonguay, Mr. Paterson, it was well worth our while getting up early this morning to hear what you have had to say to our committee on behalf of the Meech Lake Accord.

It is clear, Mr. Castonguay, that, as you said, the situation has been worsening for some months now; things have been deteriorating since the election of new premiers in some provinces. There are now new players at the negotiating table, new provincial premiers who were not present at the Langevin Block in June 1987.

You have a great deal of experience with constitutional negotiations; you yourself took part in these negotiations in the early 1970s. With so little time left, what can be done to break this deadlock? I think you are right to stress Premier McKenna's positive gesture; it may be the approach we should adopt in order to break the logjam. But, given the spirit of inflexibility that seems to be developing, do you feel that it would be possible—a few weeks before the June 23 deadline—to get the Prime Minister and the provincial premiers together to try to break the deadlock?

**Mr. Castonguay:** I will tell you what I think; other members of my group may have something to add. I believe it is important that we realize that Quebec—as regards the Meech Lake Accord—is not, as has been said on several occasions, being inflexible. The Meech Lake Accord is the result of a round of negotiations whose aim was to bring Quebec into the Constitution; it is not the beginning of a new round of negotiations. This has to be understood if we want to get the Accord passed.

[Texte]

[Traduction]

• 0835

Deuxièmement, il me semble qu'on doit se souvenir qu'au Canada, dans le passé, lorsque nous avons traversé des périodes difficiles, les gens ont solutionné des crises ou des questions difficiles en démontrant un certain niveau de confiance. Ce qui m'a semblé manqué dans les événements que nous avons vécus. Et votre Comité, il me semble, doit rappeler cette dimension du Canada, c'est-à-dire la nécessité de se compromettre à l'occasion et surtout la nécessité de se faire confiance.

Et comme je le disais plus tôt, je ne crois pas que personne puisse conclure qu'une fois l'Accord du lac Meech adopté, le Québec ne voudra pas, au contraire, participer à la poursuite des négociations constitutionnelles. Terminons cette ronde et ensuite, le Québec, comme la balance du pays, pourra poursuivre les négociations constitutionnelles. Je pense que ce sont des choses qui doivent être comprises très clairement.

**M. Serge Saucier (cofondateur du Regroupement en faveur du Lac Meech):** J'aimerais, monsieur le président, ajouter un commentaire. C'est une commission itinérante qui se déplacera pour rencontrer les différents intervenants dans un certain nombre de provinces.

J'aimerais très respectueusement vous rappeler les écarts de langage que vous pourriez entendre sur votre chemin. Vous savez, on examine aujourd'hui cet Accord avec des yeux différents. On examine des propositions d'amendement, si vous voulez les appeler ainsi, *a companion proposal*. On s'est donc, petit à petit, éloigné de l'Accord de base qui est de permettre au Québec d'être réintégré au sein de la Constitution. Les discussions prennent une tangente malheureuse par moment. On anime inutilement des passions par le truchement de débats linguistiques, ce qui n'est pas utile.

On a vu des gestes infiniment malheureux d'annoncés sur les ondes de la radio et de la télévision d'État et qu'on ne peut pas tolérer dans un pays comme le nôtre. Si ces gens-là se présentaient devant vous, il faudrait appeler tout le monde au calme.

En français on dit que «l'opération a réussi mais que le patient est mort». À la longue, quand autant de chirurgiens tentent de discuter entre eux sur la façon d'opérer le patient, il n'y en aura plus de patient. Nous sommes confrontés à des défis extrêmement importants au Canada. Je ne suis pas un constitutionnaliste, je vous le dis tout de suite, mais il y a une chose que je suis supposé savoir, et c'est de compter. Je compte depuis 30 ans. À voir l'état des finances du pays, on pourrait en parler longtemps, mais bientôt, on n'en aura plus de pays. L'état de la dette nous étouffera, on aura beaucoup de difficulté à contrôler le déficit. On n'a qu'à regarder les statistiques, c'est le pays qui s'endette le plus vite parmi tous les pays post-industrialisés.

Alors, il faut donc en appeler à la tolérance. Il faut que les gens comprennent. À cet égard, le Québec est peut-être un modèle, il vit avec deux langues. M. Paterson l'a dit tantôt. Le Québec vit de façon harmonieuse. Ce qui peut peut-être

Secondly, we should remember that when Canada went through difficult periods in the past, we dealt with difficult issues and solved our crises by showing a certain amount of trust. I believe that this is what has been lacking over the course of recent events. And it seems to me that this committee must stress the fact that in Canada it is necessary to make compromises from time to time and it is necessary, above all, that we trust each other.

As I said earlier, I do not believe that anyone can say that once the Meech Lake Accord is adopted, Quebec will not want to take part in further constitutional negotiations. Quite the contrary. Let us end this round of negotiations and then Quebec, along with the other provinces, will be able to pursue negotiations. I think that these things must be clearly understood.

**Mr. Serge Saucier (Co-founder of the Association in Favour of Meech Lake):** Mr. Chairman, I would like to say a word. Your committee is going to travel in order to meet with different people in certain provinces.

With respect, I would point out that you are going to hear some very strong language during your hearings. Today, we are considering the accord in a different light. We are studying proposals for amendments, if you will; we are studying a companion resolution. We have gotten farther and farther away from the basis of the accord, which is meant to bring Quebec back into the constitutional fold. The debate has from time to time taken an unfortunate turn. Debates over language are stirring up passions needlessly and are getting us nowhere.

There have been some extremely unfortunate incidents that have been made public on our national broadcasting system, incidents that cannot be tolerated in a country such as ours. If the people who are responsible for these incidents were to appear before this committee, you would have a hard time keeping order.

In French, we say that "the operation was a success but the patient is dead". Eventually, because all the surgeons are debating over how to operate, the patient will die. In Canada, we are faced with extremely important challenges. I readily admit that I am not a constitutional expert, but there is one thing I am supposed to know how to do, and that is how to count. I have been counting for 30 years now. Considering our country's financial problems, we could discuss those problems for a long time, but soon, there would not be any country left. We would be strangled by our debt, and we would have a hard time controlling the deficit. Just look at the statistics: of all post-industrialized countries ours is the one whose debt is growing the fastest.

So, we have to appeal for tolerance. People have to understand. In this respect, Quebec might be a model since its society lives with two languages. As Mr. Paterson said earlier, Quebec's society is a harmonious one. You might

*[Text]*

servir d'exemple que vous pourriez rappeler dans les visites que vous allez faire à travers le Canada.

**M. Ouellet:** Il est important de souligner à nos témoins que tous les membres de ce Comité entreprennent cette tâche avec un désir de vouloir aider à trouver un dialogue qui pourrait aboutir à des conclusions heureuses à cette impasse constitutionnelle. Mais il ne faut pas vous laisser croire, et je suis sûr que vous en êtes conscients, que nous pouvons régler ce problème. En dernière analyse, le premier ministre du Canada et les premiers ministres des provinces sont les seuls à pouvoir arriver à une entente.

Pour revenir à ma première question, il est clair que s'il y a une bonne volonté dans l'ensemble du pays pour répondre positivement aux cinq demandes du Québec, il y a un problème et c'est la question du droit de veto qui n'est pas seulement accordé au Québec mais qui est accordé à toutes les autres provinces. Je suis conscient que M. Castonguay a répété que le Québec, certainement, pourra s'engager dans le futur, une fois que Meech sera approuvé, dans d'autres négociations constitutionnelles sur le Sénat, sur la place des autochtones, sur la création de nouvelles provinces, etc. . .

• 0840

La crainte, ce n'est pas que le Québec puisse utiliser son droit de veto, mais que d'autres provinces qui, au cours de cette première étape, auront obtenu le droit de veto, le fassent. On sait que la règle de l'unanimité s'appliquera pour amender la Constitution et que, par conséquent, il y aura peut-être une impasse pour toute autre réforme constitutionnelle à cause de la clause de l'unanimité. J'aimerais avoir les commentaires de M. Castonguay à ce sujet.

Vous vous rappellerez qu'en 1965, on avait rejeté la formule Fulton-Favreau justement parce qu'elle prévoyait la clause de l'unanimité. Les constitutionnalistes québécois de l'époque, Jacques-Yvan Morin et d'autres, voyaient là une très mauvaise formule d'amendement. Aujourd'hui, plusieurs années plus tard, on revient, dans l'Accord du lac Meech, à une formule d'amendement un peu semblable à celle des années 60. Que répondez-vous à ceux qui craignent, à tort ou à raison, que tout amendement constitutionnel futur soit empêché par cette formule d'amendement de la Constitution qui est la règle de l'unanimité?

**M. Castonguay:** Monsieur le président, je vais d'abord demander à M. O'Brien de commenter, et j'ajouterai ensuite un petit commentaire.

**Mr. Philip O'Brien (Association in Favour of Meech Lake):** The kind of question you are asking is very interesting. It reminds me of the situation where you are feeding the cows and the barn is on fire; it is too bloody la

The state of affairs in Quebec right now has gone to such a point that the people feel there is so much mistrust of Quebecers across the country that you could load the Constitution with 18 million amendments and complicated situations, and people are not going to believe in it. It may

*[Translation]*

point to the example of Quebec in your travels across Canada.

**Mr. Ouellet:** It is important that our witnesses understand that all committee members are undertaking this task because they want to initiate a dialogue that might help us deal with the constitutional deadlock. But you must not believe for an instant—and I am sure that you do not—that we can solve this problem. In the final analysis, it is the Prime Minister and the provincial premiers alone who can come to an agreement.

Getting back to my first question, it is clear that even if the rest of the country wants very much to respond positively to Quebec's five demands, there is a problem. And that problem is the right of veto which is granted not only to Quebec but to all the other provinces as well. I know that Mr. Castonguay has said, on many occasions, that Quebec would certainly be ready—following ratification of the Meech Lake Accord—to commit itself to further constitutional negotiations on the Senate, on aboriginal rights, on the creation of new provinces, etc. . .

What is feared is not that Quebec may use its right of veto, but rather that other provinces might obtain the same right in this first round and use it. We know that further amendments to the Constitution will come under the unanimity rule and that, consequently, this rule might create a deadlock whenever another constitutional reform is contemplated. I would like to hear Mr. Castonguay's comments on this point.

You will recall that in 1965, the Fulton-Favreau formula was rejected precisely because it included a unanimity clause. At that time, Quebec's constitutional experts, Mr. Jacques-Yvan Morin and others, believed it was a very poor amendment formula. Today, several years later, we find in the Meech Lake Accord an amending formula somewhat similar to that proposed during the 60s. What would be your answer to those who fear, rightly or wrongly, that any future constitutional amendment will be blocked by the amendment formula included in the Constitution, that is the unanimity rule?

**Mr. Castonguay:** Mr. Chairman, I will ask Mr. O'Brien to answer your question, and then I shall add a brief comment.

**M. Philip O'Brien (Regroupement en faveur du lac Meech):** Cette question est très intéressante. Elle me fait penser à une situation où l'on donne à manger aux vaches alors que l'étable est en feu; on s'y est pris trop tard.

Actuellement, la situation au Québec a évolué au point où la population estime que l'ensemble du pays se méfie tellement des Québécois que l'on pourrait apporter 18 millions d'amendements à la Constitution et prévoir des situations fort complexes sans améliorer sa crédibilité. Ceci

[Texte]

make no sense to you whatsoever, but unless there is a great degree of trust amongst Canadians for what Quebeckers can achieve and have achieved in the past. . .

We have gone through one hell of a lot of problems, many of them caused by us and many of them caused by history. We have tried to resolve them; we have tried with passion and courage. I think what we need right now from the rest of the country is trust. It is not more amendments, more words or more adjustments; it is trust.

I think Meech Lake has to go through. It has to be an act of faith by the people of the country, which is expressed to you people and expressed to the First Ministers. Unless this happens, you can put all the words you want, but we are not going to get anywhere.

**M. Castonguay:** Pour revenir plus précisément à votre question, je dois dire que depuis 1960 ou 1965, les gens de partout au pays ont développé une compréhension passablement plus poussée des enjeux et des questions au cours de toutes ces discussions touchant la Constitution, le référendum et Victoria 1971. J'ai parfois l'impression que, contre mon gré, je suis en train de devenir une espèce d'expert constitutionnel, ce que je ne souhaite pas. J'espère plutôt retourner à mes affaires.

Les temps ont changé, et tout le processus s'est démocratisé. Aujourd'hui, on en a la preuve: pour modifier la Constitution, on consulte très largement la population. En 1965, ces questions n'étaient discutées que par de grands constitutionnalistes, dans le secret ou la confidentialité de leur cabinet, et finalement on annonçait au pays les ententes qui avaient été conclues. Je pense que c'est ce qui s'était produit en 1965. Les spécialistes avaient fait un accord et, lorsqu'il a été annoncé, les gens l'ont examiné du point de vue politique. Certains, comme vous l'avez mentionné, ont conclu que c'était peut-être trop rigide; d'autres ont conclu d'autres façons.

Aujourd'hui, il me semble que, peu importe la formule d'amendement, si on veut changer quoi que ce soit de significatif dans notre régime constitutionnel, cela exigera l'unanimité des parties en cause. À mon avis, même si on changeait la formule, on ne pourrait pas changer une des institutions fondamentales de notre système si une ou deux provinces s'y opposaient pour des motifs valables.

• 0845

Il est vrai que cette règle de l'unanimité est rigide, mais je pense qu'elle correspond à la démocratisation du processus de révision constitutionnel qui s'est établie et qui fait qu'aujourd'hui, presque toute la population écoute et porte son jugement sur ce qui se fait.

**M. François Lebrun (secrétaire général du Regroupement en faveur du Lac Meech):** On demandait ce qui pouvait être fait d'ici le 23 juin. Comme M. Castonguay

[Traduction]

peut vous sembler incompréhensible, mais si les Canadiens ne font pas plus confiance aux Québécois, à ce qu'ils peuvent faire et ont fait dans le passé. . .

Nous avons dû faire face à toute une série de problèmes, nous en avons nous-mêmes créé un bon nombre, d'autres nous ont été imposés par l'histoire. Nous avons essayé de les résoudre; nous y avons apporté notre passion et notre courage. Je crois que ce dont nous avons besoin maintenant, c'est de la confiance du reste du pays. Il ne s'agit pas d'apporter d'autres amendements, d'autres mots, d'autres modifications; il s'agit de confiance.

J'estime que l'accord du lac Meech doit être adopté. Il faut que toute la population du pays fasse un acte de foi et l'exprime devant vous et devant les premiers ministres. Si ceci ne se produit pas, vous pouvez avoir tous les textes que vous voulez, cela n'avancera à rien.

**Mr. Castonguay:** To give a more specific answer to your question, I would say that since 1960 or 1965 the population of the country has come to a much better understanding of what is at stake and of the relevant questions through all these discussions concerning the Constitution, the referendum, and the Victoria Conference in 1971. I sometimes have the feeling that, against my will, I am in the process of becoming some sort of a constitutional scholar, something I do not particularly desire. I would much rather go back to my business.

Times have changed, and the whole process is much more democratic. Today, we can see the evidence of that change: in order to modify the Constitution, we proceed with wide-ranging consultations. In 1965, only constitutional experts discussed such issues, under the seal of secrecy or confidentiality, and finally the country was informed of agreements that had been reached. I believe this is what happened in 1965. Scholars reached an agreement, and then, when it became public, this agreement was examined from a political point of view. Some, as you indicated, concluded that the formula might have been all too rigid; others came to different conclusions.

I believe that today, regardless of the amending formula selected, it will be necessary to have unanimity among the interested parties in order to change anything of significance in our Constitution. In my opinion, and even if the amending formula were modified, it would be impossible to change one of the fundamental institutions in our system should one or two provinces oppose the change for valid reasons.

This unanimity rule is rigid, that is true enough, nonetheless I believe that it reflects the democratization of the constitutional review process that developed, and, as a result, practically all the population listens to the debate and passes judgment on what is being done.

**Mr. François Lebrun (General Secretary, Association in Favour of Meech Lake):** Someone asked what could be done before June 23. As indicated by Mr. Castonguay at the

## [Text]

l'indiquait au début, vous avez des responsabilités considérables. Vous pouvez notamment corriger certaines fausses impressions et certains préjugés à l'égard du Québec qui, malheureusement, existent encore. Deux ou trois points me paraissent importants.

On s'est fait dire, lors d'une rencontre dans d'autres provinces, que le Québec devait encore faire des concessions. Il est important de rappeler que le Québec a déjà fait beaucoup de concessions. M. Paterson disait qu'il était ici en 1979. Moi, j'étais ici en 1969 pour participer à des discussions constitutionnelles auxquelles j'ai assisté pendant une dizaine d'années. Cela fait partie de vos responsabilités que de dire clairement à ceux que vous allez voir que jamais le gouvernement du Québec n'a présenté autant de propositions raisonnables. Je vous réfère en particulier à un article signé par M. MacPherson qui a été publié dans la *Gazette* d'hier. Il dit que s'il y a de l'intransigeance actuellement au Canada, ce n'est sûrement pas de la part du Québec, mais plutôt de la part de certaines autres provinces.

On nous a dit également, et c'est peut-être le fond du débat, que la clause de la société distincte faisait problème, faisait peur. On ne peut pas se faire de cachettes à ce sujet: il y a des gens qui ont peur que le gouvernement du Québec, entre autres, utilise ce concept pour faire des choses pas très catholiques.

Cela fait également partie de vos responsabilités que de dire que le Québec est une société tolérante, qu'on a, de façon générale, très bien traité nos minorités, que ce soit les anglophones, les autres communautés culturelles, les femmes ou les autochtones. On n'a pas de leçons à recevoir de qui que ce soit en la matière, et cela doit être dit. L'image du Québec ailleurs au Canada est encore celle d'une société parfois rétrograde qui traite mal ses minorités. Cela fait partie de vos responsabilités.

On met également en doute la bonne volonté des Québécois et du gouvernement du Québec de négocier dans une seconde ronde. Il faut attirer l'attention de vos interlocuteurs sur la déclaration d'Edmonton que nous avons relue et qui est très importante. Elle dit clairement deux choses: premièrement, tous les premiers ministres du Canada à l'époque ont convenu à l'unanimité que la première priorité serait de réintégrer le Québec dans l'ensemble canadien, et c'est l'objectif des discussions actuelles; deuxièmement, tout le monde, y inclus le Québec, s'est engagé à poursuivre les discussions sur les autres aspects qui vous préoccupent et qui en préoccupent d'autres. C'est un engagement qui a été pris par tout le monde. Les gens d'affaires accordent beaucoup d'importance au respect des engagements. Cela fait également partie de vos responsabilités que de rappeler à tous les premiers ministres du Canada qu'un engagement solennel a été pris en 1986 et qu'il faut le respecter sous ces deux aspects.

**Mr. Kaplan (York Centre):** All of us would have preferred if these committee hearings had not been necessary; in other words, if matters had proceeded the way

## [Translation]

beginning, you carry a heavy responsibility. More particularly, you are in a position to correct some false impressions and some prejudices regarding Quebec, impressions and prejudices that, unfortunately, are still there. I believe that two or three points are important enough to be mentioned here.

At a meeting held in another province, we were told that Quebec should make further concessions. It is important to remind people that Quebec has already made a number of concessions. Mr. Paterson told us that he was here in 1979. As for me, I was here in 1969 in order to participate in constitutional discussion and I continued to be present at such discussions for the following 10 years or so. Part of your responsibility is to indicate clearly to the people you will meet that never before were the propositions advanced by Quebec so reasonable. I refer you to Mr. MacPherson's article published yesterday in the *Gazette*. He states that if there is an unwillingness to compromise in Canada, at present, this is not to be found in Quebec, but rather in some other provinces.

We were also told, and this may be the root of the debate, that the distinct society clause raised concerns and fear. There is no point in being sly about this: some people fear that the Quebec government, among others, may use this concept to engage in shady manoeuvres.

It is also part of your responsibility to indicate that Quebec is a tolerant society, and that, generally speaking, it has treated its minorities well, whether they were anglophones, other cultural communities, women, or native people. We need not be lectured to on this subject by anyone, and this must be said. The rest of Canada is still perceiving Quebec as a sometime backward society that mistreats its minorities. Dealing with this is part of your responsibility.

Some also doubt that Quebecers and the Quebec government would participate in good faith in a second round of negotiations. You must remind such people of the Edmonton statement; we have read it over again, and we believe it is very important. It clearly states two things: first, all the First Ministers of Canada at the time unanimously agreed that the first priority was to bring Quebec back into the Canadian fold, and this is the objective of the current discussions; second, everyone, including Quebec, undertook to carry out discussions dealing with other issues of concern to you and others. They all agreed to that undertaking. Business people attach a great deal of importance to the fact that undertakings must be carried out. It is also part of your responsibility to remind all First Ministers in Canada that a solemn commitment was made in 1986 and that the two elements of this commitment must be carried out.

**M. Kaplan (York Centre):** Nous aurions tous préféré qu'il ne soit pas nécessaire de tenir ces audiences; en d'autres termes, si les choses avaient évolué comme prévu,

[Texte]

it was expected they would after Meech Lake was signed. But we are here, and in my opinion we are here because of tactical errors that have been made in the way the process has been handled over the last two and a half years. I have talked about those before, as have other members of my party, and I do not want to belabour them again.

• 0850

I would like to say that I feel you are performing a great service for your province and for your country in coming to tell us how important it is that Meech Lake be accepted. We are here because of the strong possibility that Meech Lake will not be accepted within *l'échéancier du 23 juin* unless something more is done. Exactly what more needs to be done to convince three provinces to ratify the Meech Lake accord before June 23 is what engages us.

I do not know what the three provinces are going to require, but undoubtedly they will require some signal from the Province of Quebec about the status of their priorities for constitutional reform. You can assure us about the goodwill of Quebec or the goodwill of our Prime Minister to deal in a second round in good faith, but I do not think it is enough for them. I think that the three holdouts are requiring more.

For me, you can look at the next step of constitutional evolution as changes to Meech Lake or changes to our Constitution. There are two kinds: there are friendly ones and there are unfriendly ones toward Meech Lake and its basic agenda of five points.

I have seen your performance across the country. I have seen you in some other places in the country supporting Meech Lake and telling your fellow Canadians how important it is. I agree with all of that. I want to know whether you are prepared and to what extent you are prepared to emphasize in the Province of Quebec and to Premier Bourassa the importance of showing a willingness, which seems to be contradicted in the unanimous resolution of a few days ago, to assure the three hold-out provinces of the likelihood or the certainty of their own priorities, particularly those that are completely friendly to Meech Lake, such as the concerns of native and aboriginal people or the concerns of women—there are so many of them I could identify—that seem to be rejected or downgraded or put aside by the resolution that Quebec presented to us last week.

I want to ask you about your preparedness to go back to the Government of Quebec and try to get something more forthcoming toward these other national priorities than we have had to date.

[Traduction]

ces audiences auraient eu lieu après la signature de l'accord du lac Meech. Mais nous sommes ici, et, à mon avis, ceci résulte des erreurs tactiques qui ont été commises au cours des dernières deux années et demie dans la gestion du processus. J'en ai déjà parlé, ainsi que d'autres membres de mon parti, et je ne vais pas revenir là-dessus.

J'estime, d'ailleurs, que vous rendez un grand service à votre province et à notre pays en venant nous dire qu'il est très important que l'accord du lac Meech soit accepté. Nous sommes ici parce qu'il est fort possible que cet accord ne soit pas accepté avant l'échéance du 23 juin si un effort supplémentaire n'est pas fourni. Notre objectif, en effet, est de voir ce qui doit être fait pour convaincre trois provinces de ratifier l'Accord du lac Meech avant le 23 juin.

Je ne sais pas ce qui va satisfaire ces trois provinces, mais, sans aucun doute, elles veulent recevoir un signal quelconque de la province du Québec au sujet de leurs priorités dans le cadre d'une réforme de la Constitution. Vous pouvez nous assurer que Québec et le premier ministre seraient prêts à participer de bonne foi à une deuxième ronde de négociations, mais je ne pense pas que ceci puisse satisfaire ces provinces. Il me semble que les trois provinces dissidentes demandent plus que cela.

Quant à moi, il me semble que la prochaine étape dans notre évolution constitutionnelle se fera sous forme de modifications à l'accord du lac Meech, ou de modifications apportées à notre Constitution. Ces modifications tombent dans deux catégories: celles qui correspondent à une attitude favorable vis-à-vis de l'accord du lac Meech et de ses cinq points fondamentaux et celles qui représentent une attitude hostile.

J'ai suivi vos efforts dans l'ensemble du pays. Je vous ai vu dans d'autres endroits affirmant votre appui à l'accord du lac Meech et soulignant à vos concitoyens l'importance de cet accord. Je suis d'accord avec tout cela. Mais je voudrais savoir si vous êtes prêts, et dans quelle mesure vous l'êtes, à souligner au premier ministre Bourassa et aux Québécois l'importance de démontrer une attitude ouverte—ce qui semble être contredit par la résolution adoptée à l'unanimité il y a quelques jours—visant à donner l'assurance aux trois provinces dissidentes que leurs priorités seront examinées plus particulièrement celles qui sont parfaitement compatibles avec l'accord du lac Meech comme, par exemple, la question des peuples autochtones et la question des femmes—je pourrais vous donner une longue liste—questions qui semblent être rejetées, ou placées au deuxième rang, ou tout simplement mises de côté par la résolution adoptée au Québec la semaine dernière.

Je vous demande donc si vous êtes disposés à rencontrer le gouvernement du Québec pour essayer d'obtenir de celui-ci quelque chose de moins réticent que ce que nous avons obtenu jusqu'à présent en ce qui concerne ces autres priorités nationales.

[Text]

**Mr. Castonguay:** As you know, we visited Mr. McKenna and his people in New Brunswick. We have been to Newfoundland, we have been to Manitoba. Let me come back to this. Each time we visited these places we came back to Quebec. We tried to pass as well as we could to our fellow Quebecers and to the government what we had heard.

At the same time, we have to remember that the margin our premier has is very limited regarding the situation in Quebec and how people feel. I think he has shown his willingness to be reasonable in the round of negotiations that led to Meech Lake. The compromises that had to be made were made then. He has said since then that Quebec will get into the next round of negotiations when this round is completed.

This is all they were saying last week in the Assembly, as far as I know. The tone may not have been exactly what some people outside Quebec would have liked to hear. As far as the content was concerned, I think they have been repeating just what they had been saying all along.

We will once more continue to say that Meech Lake is important. We will continue to say that once Meech Lake is approved, it is important that people outside of Quebec believe that Quebec is ready to go into the next round of constitutional discussions. This is all we can do. We have no power. We are just representing the opinion of a group. This is what we have been saying all along, and you can be sure this is what we will continue to say. I hope we will be convincing.

• 0855

**Mr. O'Brien:** You were at the Manitoba conference we had three or four weeks ago, and you heard John Ciaccia, one of the ministers of Quebec, speak on aboriginal rights and say he was negotiating with the aboriginals by process of self-government. I know very little about it, but he claimed to say this is the only case like it anywhere in Canada. Quebec, as far as he was concerned, was leading the way—maybe a small way, but starting to lead the way in that particular area.

Roberta Chambers, who writes for *The Gazette*, also says Quebec is way ahead of the game as far as women's rights across the country, and as an anglophone woman, she would not have to apologize for any steps or moves Quebec made in this field.

So in a sense, we really have two solitudes. The rest of the country does not see what is going on in Quebec, and I do not blame them because over the past 20 years many people have left Quebec and gone elsewhere, and there has not been that much attention. But an awful lot is going on in

[Translation]

**M. Castonguay:** Comme vous le savez, nous avons rencontré M. McKenna et son équipe au Nouveau-Brunswick. Nous sommes allés à Terre-Neuve ainsi qu'au Manitoba. J'en reviens à ceci. Chaque fois que nous avons visité ces différents endroits, nous sommes revenus à Québec. Dans toute la mesure du possible, nous avons essayé de faire part au gouvernement et à nos concitoyens québécois de ce que nous avons entendu.

Il ne faut pas oublier tout de même que la marge de manoeuvre de notre premier ministre provincial est très limitée en ce qui concerne la situation québécoise et l'opinion publique. Lors des négociations qui ont abouti à l'accord du lac Meech, je crois qu'il a démontré qu'il était prêt à être raisonnable. C'est à ce moment-là que les compromis qui devaient se faire ont eu lieu. Depuis lors, il a dit que le Québec participera à la prochaine ronde de négociations quand la première sera terminée.

C'est tout ce que l'assemblée législative voulait dire la semaine dernière. Le ton de la résolution ne reflétait peut-être pas exactement ce que certains, hors Québec, auraient aimé entendre. En ce qui concerne le fond, je crois que l'assemblée ne faisait que répéter ce qui a toujours été dit.

Une fois de plus, nous allons dire que l'accord du lac Meech est important. Nous répétons qu'il est important que la population hors Québec croit que le Québec est prêt à participer à la prochaine ronde de discussions sur la Constitution, une fois l'accord du lac Meech approuvé. C'est tout ce que nous pouvons faire. Nous ne disposons d'aucun pouvoir. Nous ne faisons que représenter l'opinion d'un groupe de personnes. C'est ce que nous disons depuis le début et vous pouvez être sûrs que c'est ce que nous allons continuer à dire. J'espère que nous pourrions convaincre les gens.

**M. O'Brien:** Vous étiez présent à la conférence qui s'est tenue au Manitoba il y a trois ou quatre semaines et vous avez entendu l'intervention de M. John Ciaccia, l'un des ministres du Québec, au sujet des droits des autochtones et des négociations auxquelles il participe avec les autochtones pour discuter de leur autonomie politique. C'est un dossier que je connais très peu, mais il précisait que ces négociations étaient sans précédent au Canada. À ses yeux, le Québec ouvrait la voie—peut-être d'une façon modeste, mais c'était un début dans ce domaine particulier.

Roberta Chambers dont les articles sont publiés dans *The Gazette* estime que le Québec a pris plusieurs longueurs d'avance en ce qui concerne les droits des femmes dans notre pays et, femme et anglophone, elle estime que le Québec peut être fier de ses démarches et initiatives dans ce domaine.

Dans un certain sens, nous sommes vraiment deux solitudes. Le reste du pays ne sait pas ce qui se passe au Québec et on ne peut pas le blâmer car, au cours des 20 dernières années, bon nombre de personnes ont quitté le Québec pour aller s'installer ailleurs et on n'y a pas prêté

[Texte]

Quebec outside of Quebec City, and I think it is important for people to find out what is going on.

**Mr. Paterson:** Mr. Kaplan, perhaps you are reading too much into the resolution of Quebec. I do not read that resolution as saying Quebec will not welcome and participate in talks in relation to 80% of what is in the McKenna proposal. To say the legislature of Quebec is not going to enter talks to amend Meech Lake surely does not mean we are not going to enter into talks about aboriginal rights, women's rights, and the minority code, etc.

You can say it was a knee-jerk reaction to the resolution in Newfoundland—that was all unfortunate and did not help the process on either side—but I do not think you can say it shows in any sense an inflexible attitude to the problems your committee is addressing in the McKenna proposal. We are talking about timing more than the will. Is it going to happen before or after Meech Lake?

**M. Svend J. Robinson (député de Burnaby—Kingsway):** Dans son discours très passionné, M. Castonguay nous a dit qu'il espérait que nous allions essayer de convaincre les premiers ministres de ratifier l'Accord du lac Meech comme tel et ensuite de promouvoir d'autres changements, d'autres amendements. Ce n'est pas vraiment l'objectif du Comité. Évidemment, nous avons devant nous la proposition McKenna, qui est un effort en vue de débloquent l'impasse constitutionnelle que vous avez très bien décrite dans plusieurs discours partout au Canada.

Dans votre discours d'aujourd'hui et dans plusieurs autres, vous avez parlé du sentiment d'exclusion du Québec depuis 1980-1981. Je comprends très bien ce sentiment d'exclusion. Je faisais partie du comité constitutionnel en 1980-1981, et j'ai voté contre le projet constitutionnel justement parce que je trouvais complètement inacceptable l'exclusion ou l'isolement du Québec. Il y avait un autre groupe qui se sentait isolé et exclu en 1980-1981: c'est celui des autochtones.

Mr. Chairman, when I look at some of the speeches Mr. Castonguay has made, I have to confess to a certain amount of frustration. When he says, for example, at one point in February:

We can say that except for political figures, most of the informed people who took the time to study the accord and understand its significance believe that its adoption is necessary.

There is a certain underlying arrogance in suggesting that if you really understood it you would accept it. There are people of goodwill in this country who do understand the accord and feel passionately about a number of other concerns that in no way, as we see it, undermine our

[Traduction]

beaucoup attention. Toutefois, en dehors de Québec, beaucoup de choses se passent dans le reste de la province et je crois qu'il est important que toutes ces activités soient connues.

**M. Paterson:** Monsieur Kaplan, vous attachez peut-être trop d'importance à la résolution qui a été adoptée au Québec. Il ne me semble pas que cette résolution signale que le Québec ne souhaite pas participer à des discussions sur 80 p. 100 de ce qui est contenu dans la proposition McKenna. Dire que l'assemblée législative du Québec ne va pas participer à des discussions pour amender l'accord du lac Meech ne veut certainement pas dire que nous n'allons pas participer à des discussions traitant des droits des autochtones, des droits des femmes, d'un code pour les minorités, etc.

On pourrait dire que c'était une réaction instinctive à la résolution adoptée à Terre-Neuve—résolution regrettable qui n'a bénéficié à personne—et il ne me semble pas que l'on puisse dire que la résolution québécoise reflète une attitude rigide vis-à-vis des problèmes étudiés par votre comité dans le cadre de la proposition McKenna. C'est surtout l'échéancier qui préoccupe le Québec, ce n'est pas qu'il refuse toute discussion. Faut-il le faire avant ou après le lac Meech?

**Mr. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway):** In his very passionate address, Mr. Castonguay expressed the hope that we would attempt to convince First Ministers to adopt the Meech Lake accord as is, and then to promote other modifications, other amendments. This is not really our objective. Obviously, we are considering the McKenna proposal, an attempt to break the constitutional deadlock you have very effectively described in several speeches throughout Canada.

Today, and on several other occasions, you have mentioned the feeling of exclusion experienced by Quebec since 1980-1981. I do understand this feeling quite well. I was a member of the Constitutional committee in 1980-1981, and I voted against the constitutional proposal precisely because I felt that the exclusion or isolation of Quebec was totally unacceptable. There was, however, another group that felt totally isolated and excluded in 1980-1981: the native people.

Je dois reconnaître, monsieur le président, que je ressens une certaine frustration quand je revois les déclarations faites par M. Castonguay. Par exemple, en février:

Il disait qu'à l'exception de certains personnages politiques il était possible de dire que la plupart des personnes bien informées qui prenaient le temps d'étudier l'accord et de comprendre sa portée estimaient qu'il était nécessaire de l'adopter.

C'est être arrogant que de dire que si l'on comprenait réellement cet accord on l'accepterait. Il y a des gens de bonne volonté au pays qui comprennent l'accord, mais qui, néanmoins, sont très préoccupés par un certain nombre d'autres questions qui ne réduisent en aucune façon, à nos

[Text]

commitment to the distinct society. My colleagues in the New Democratic Party support that commitment unanimously, but at the same time we believe it is essential to recognize these other concerns.

• 0900

I look at your group and at the list of the group, and the group, at least this morning, is a group of relatively wealthy white men. Where are the women? Where are the visible minorities? Where are the native people? When you talk about two solitudes, I am wondering who you are speaking with, because with respect to native people and the sense of isolation, people who have been victims of racism in a justice system, desperate poverty and destruction of their environment are not prepared to simply accept assurances that in some future round at some future lake, their concerns will be met. They have heard that before.

When you tell us that two weeks ago in London, businessmen were telling you how ridiculous they found our constitutional quarrels, or when you suggest that James Baker is dispatching high-level delegations to Canada to get a feel for what is going on, those are voices of concern from outside Canada. Can you not see, sir, that while we of course want to include Quebec as a willing partner to complete the circle of Confederation, this can be done by addressing the concerns of others at the same time—aboriginal peoples, women and northerners—in no way diminishing the commitment to the conditions Quebec is seeking? That is the perspective that people of goodwill who have studied the accord also share.

**M. Castonguay:** Monsieur le président, il est clair qu'en 1981, lorsque la Constitution a été rapatriée et modifiée, bien des questions n'ont pas été abordées, comme celles que vient de mentionner le député. Lorsque les premiers ministres se sont réunis en 1985 et 1986 et qu'ils ont décidé entre eux que la priorité était d'inclure le Québec dans la Constitution, la grande majorité des Canadiens était d'accord sur cette conclusion. Je n'y étais pas, nous n'y étions pas, mais c'est ce qu'ils ont convenu. Nous avons travaillé. Les premiers ministres se sont réunis, ils ont discuté et ils ont conclu un accord pour inclure le Québec conformément à la priorité qu'ils avaient eux-mêmes établie. Nous n'y étions pas.

Nous disons maintenant: terminons cette ronde afin d'attaquer tous les autres problèmes qui viennent d'être mentionnés. Si nous ne terminons pas cette ronde et que nous rouvrons la question, non seulement les problèmes que vous venez de mentionner devront-ils être discutés, mais vous vous trouverez devant une situation pratiquement impossible face au Québec. Quelle position

[Translation]

yeux, notre engagement vis-à-vis de la société distincte. Mes collègues du Nouveau Parti démocratique sont unanimes dans cet engagement, mais, parallèlement, nous croyons qu'il est indispensable de reconnaître ces autres préoccupations.

Je regarde le groupe des témoins de ce matin, monsieur le président, et ce que je vois, pour le moment, c'est un groupe d'hommes blancs, relativement fortunés. Où sont les femmes? Où sont les minorités visibles? Et les autochtones? Lorsque vous parlez de deux solitudes, je me demande à qui vous adressez, car en ce qui concerne les autochtones, pour le moins, leur sentiment d'isolement est très certain, il s'agit de gens qui ont été victimes du racisme de notre justice, qui vivent dans une pauvreté accablante, dont l'environnement a été détruit, et qui ne sont pas prêts à simplement accepter la promesse que, lors de négociations à venir, auprès d'un autre lac, on discutera de ce qui les intéresse. Ils ont trop souvent entendu ce genre de discours.

Lorsque vous nous dites qu'il y a deux semaines, à Londres des hommes d'affaires se sont montrés scandalisés par le ridicule de nos querelles constitutionnelles, ou lorsque vous nous indiquez que James Baker a dépêché au Canada des délégations de haut rang pour pouvoir se faire une idée de ce qui s'y passe, ma réaction est de penser que tout cela vient de l'extérieur du pays. Pouvez-vous simplement comprendre, monsieur, que nous voulons d'un côté bien sûr inclure un Québec consentant dans une confédération au complet, mais que d'un autre côté cela peut très bien être fait en tenant compte des intérêts des autres, je pense aux autochtones, aux femmes et aux habitants du Nord, sans que cela ne diminue en rien les engagements que l'on prendrait à l'égard du Québec? C'est exactement le point de vue de beaucoup de personnes de bonne volonté qui ont par ailleurs étudié de très près la teneur de l'accord.

**Mr. Castonguay:** Mr. Chairman, it is obvious that in 1981, when the Constitution was patriated and amended, many issues remained outstanding, such as those just mentioned by the Member. At the First Ministers' conferences in 1985 and 1986, it was decided that the priority would be to include Quebec in the Constitution, and most Canadians favoured that conclusion. I was not there, we were not there, but it was agreed. In the meanwhile we have been working on it. There were other First Ministers' conferences, the issue was discussed and the outcome was this accord which meant to include Quebec, in accordance with that priority I was just talking about. We were not there.

And now we say this: let us conclude this round of negotiations so that we can tackle other problems that have just been mentioned. If the accord is reopened, not only will those problems still have to be discussed, but you will be, concerning Quebec, in an almost impossible situation. What would the position of any premier of Quebec be if this new round of negotiations, this round, does not

[Texte]

un premier ministre du Québec pourra-t-il adopter dans une nouvelle ronde de négociations si cette ronde-ci ne réussit pas? C'est cela qui est l'imbroglia. Ce n'est pas nous qui l'avons créé. Je sympathise avec vous en ce qui a trait aux problèmes des autochtones et à la clarification du droit des femmes. Ce sont toutes des questions qui intéressent beaucoup. Cependant, nous ne voyons pas comment on va contribuer à solutionner ces problèmes ou ces questions de façon positive en rouvrant l'Accord du lac Meech; au contraire.

**M. Saucier:** Lorsque nous avons visité les premiers ministres récalcitrants, les problèmes que vous soulevez, monsieur Robinson, ont été soulevés à nouveau. Que faites-vous du droit des femmes, etc.? Et que faites-vous de la réforme du Sénat? On a découvert que c'était un objet de préoccupation, particulièrement dans l'Ouest du pays.

Nous nous sommes faits le porte-parole des préoccupations que les gens nous ont transmises en soulignant au premier ministre du Québec qu'il y avait aussi un certain nombre de préoccupations dans l'ensemble du Canada. Mais, comme vient de le dire M. Castonguay, il serait techniquement impossible, particulièrement à ce stade-ci, de tenter de résoudre tout cela, parce que votre *shopping list* s'allongerait de façon considérable. Finalement, il faudrait reprendre aujourd'hui une négociation, comme cela a été fait il y a deux ans et demi, en 1987, et amorcer une nouvelle ronde de négociations pour discuter de l'ensemble de toutes les préoccupations dont vous parlez.

**M. Robinson:** Pour sauver l'essentiel de l'Accord du lac Meech, il faut peut-être se pencher sur ces préoccupations manifestées par le Manitoba, par exemple.

• 0905

Mr. Paterson, among other things, you said that "we want the abolition of the notwithstanding clause". For whom were you speaking? Who is the "we" at that point? Is that the group you appear with today?

**Mr. Paterson:** What I said was that when we approached the English-speaking business community, we had near unanimity to join the group and to support the passage of Meech Lake. But it was almost a precedent condition of a lot of people that in doing that, they did not want it to be said that in any sense they were giving up the ultimate fight of removing the notwithstanding clause from the Constitution.

On the contrary, they believed, as you believe and I believe, the other interests are so vital and so important to Canada that we would never get the notwithstanding clause, we might never get to the other issues, if Meech Lake were not to go through. The chances were slim of constitutional talks continuing not only in the near future but also in the far future.

They said they support the effort on Meech and want to join with their French-speaking colleagues. Their prime

[Traduction]

succed? That is exactly where the difficulty lies. We are not responsible for it. Like you, we are sensitive to natives' and the women's rights. Those are questions that are important to everybody. Nevertheless, we do not see how we could find a solution to those problems or questions in a positive fashion by reopening the Meech Lake Accord; it is just the opposite that would happen.

**Mr. Saucier:** When we met the premiers from the hold-out provinces, those problems you just mentioned, Mr. Robinson, were raised again. What about women's rights, etc? And what about Senate reform? We discovered that it was a matter of concern, particularly in the West.

As a matter of fact, we made those concerns clear to the Premier of the province of Quebec, and told him that others elsewhere in Canada had reservations. But, as Mr. Castonguay just said, it would be technically impossible at this stage particularly to try and resolve all of those concerns at the same time, because it would make for a very long shopping list. It would eventually amount to reopening a whole round of negotiations, as was done in 1987, and all those concerns that you have just raised would have to be discussed.

**Mr. Robinson:** But to save what is essential about the Meech Lake Accord, we might have to examine those concerns raised by Manitoba for example.

Monsieur Paterson, vous avez dit entre autres que vous vouliez l'abrogation de la clause dérogatoire. Au nom de qui parlez-vous? Lorsque vous dites cela, qui représentez-vous? Le groupe de témoins avec lequel vous comparez aujourd'hui?

**M. Paterson:** Ce que j'ai dit c'est que nous avons discuté avec des hommes d'affaires anglophones, qui étaient presque unanimement prêts à se joindre à nous dans l'intention d'appuyer l'adoption du lac Meech. Mais la condition presque sine qua non de l'adhésion de la plupart d'entre eux était qu'il devait rester bien clair, que cela ne signifiait pas pour eux l'abandon du combat pour l'abrogation de la clause dérogatoire de la Constitution.

Par contre, ils pensaient, comme vous et moi-même, que toutes ces autres questions sont si vitales et d'une importance si cruciale pour le Canada, que nous n'en arriverons jamais à discuter de cette clause dérogatoire, ni du reste, tant que l'accord du lac Meech n'aura pas été ratifié. Pour eux, les chances que les négociations constitutionnelles puissent se poursuivre, dans un avenir proche ou lointain, en seraient sérieusement compromises.

Ils se sont donc montrés tout à fait favorables à notre mouvement en faveur de l'accord du lac Meech, et prêts à

*[Text]*

interest is to get Quebec back to the Constitution table, get Quebec full partners in the family of the Constitution. It will be in their self-interest as well as in their interest as Quebecers on this particular issue that has aggravated the whole situation since the passage of Bill 178.

**M. Castonguay:** J'aimerais ajouter quelque chose, parce qu'il y a deux points de vue sur cette question.

**M. Robinson:** Je sais.

**M. Castonguay:** Vous le laissez entendre, d'ailleurs.

Sur cette question-là, notre groupe a examiné l'Accord du lac Meech. Très rapidement, nous en sommes venus à la conclusion que la Loi 178 et la clause nonobstant sont des choses qui découlent de la Constitution de 1982. L'Accord du lac Meech n'a pas créé ces problèmes et ne les règlera pas. Il ne modifie rien; cependant, comme dit M. Paterson, s'il est adopté, il sera possible de reprendre ces questions. Nous avons toujours dit qu'il fallait que l'Accord du lac Meech soit adopté si on voulait passer à ces autres questions.

**M. Robinson:** Monsieur Castonguay, vous avez assez récemment parlé d'un système de santé modifié, d'un système de santé qui donnerait aux gens qui ont de l'argent la possibilité d'obtenir des services privés. Évidemment, cela va à l'encontre des principes fondamentaux de la Loi canadienne sur la santé. Après l'adoption de l'Accord du lac Meech, si on renégociait le système de santé canadien et québécois, serait-il plus facile d'atteindre cet objectif? Comme Tommy Douglas au début, vous avez été l'un des architectes du système de santé. Est-ce qu'il serait plus facile de privatiser dans un certain sens le système pour les gens qui ont de l'argent après l'adoption de l'Accord du lac Meech?

**M. Castonguay:** J'ai fait une présentation à la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale. Comme ici, tout ce que j'ai dit a été enregistré. Je vais envoyer une copie de mes propos à M. le député pour qu'il voie que j'ai dit très clairement que je croyais que les principes à la base de notre système de santé devaient être maintenus intégralement: universalité, accessibilité des soins. L'essentiel de mon propos portait sur la nécessité d'avoir un système plus efficace, plus performant, plus productif. J'ai ajouté qu'on devait ouvrir la porte à certaines initiatives, aux groupes sans but lucratif, au lieu de s'en tenir à des structures trop rigides. J'ai enfin mentionné qu'on pouvait avoir recours au secteur privé pour certaines ressources d'accueil pour des personnes qui sont dans un état chronique et qui, au cours de leur vie, ont pu accumuler certaines épargnes. Je ne pensais pas à des gens riches, mais à des gens qui, à cause du régime d'épargne-retraite, ont pu accumuler certaines épargnes. Je disais que le système pouvait laisser un peu de marge à ces personnes si elles voulaient se donner un peu plus de confort. C'est tout ce que j'ai dit. Je n'ai pas remis en cause les principes fondamentaux de notre système de santé. Je ne me suis pas demandé si ce serait plus facile après qu'avant, parce que je n'ai pas remis en cause ces principes.

*[Translation]*

rejoindre leurs homologues francophones. Leur premier objectif est de ramener le Québec dans le giron de la Constitution, et cela comme partenaire à part entière. Ils estiment que cela va dans le sens de leurs propres intérêts, comme dans celui des intérêts des Québécois, la situation s'étant par ailleurs nettement détériorée depuis l'adoption de la Loi 178.

**Mr. Castonguay:** I would like to add something, because there are diverging points of view on that question.

**Mr. Robinson:** I know.

**Mr. Castonguay:** You have been alluding to it.

On that particular question, our group examined the Meech Lake Accord. We rapidly came to the conclusion that Bill 178 and the notwithstanding clause were related to the 1982 Constitutional Act. The Meech Lake Accord is not responsible for those problems, and is not going to solve them. The accord does not change anything; nevertheless, as Mr. Paterson said, if the accord is ratified, there will be a follow-up and discussion of those questions. But as we always said, we have to first pass the Meech Lake Accord before we go on to other issues.

**Mr. Robinson:** Mr. Castonguay, you recently spoke about reforming the health care system, to give access to private services to people with money. This goes against the fundamental principles of the Canada Health Act. Do you think that after passage of Meech Lake, should the health system in Canada and Quebec be renegotiated, it might become easier to go that way? Along with Tommy Douglas at the outset, you were one of the architects of our health care system. Would it be, after passage of Meech Lake, easier to privatize the system for people who have money?

**Mr. Castonguay:** I made a presentation to the *Commission des affaires sociales de l'assemblée nationale*. Everything I said, as it would be here, was recorded. I am going to send you a copy of my speech, where I made it very clear that the fundamental principles of our health care system should be maintained as such: universality and accessibility. I was mainly talking about the need for more efficiency in the system, the need for a more productive system. And then I added that we could open the door to certain initiatives from the non-profit sector, instead of clinging to structures and ways that might be too rigid. And then I mentioned that we could also turn to the private sector for certain chronic health care services, for people who managed to put aside some savings during their lifetime. I was not thinking of wealthy people, but people who were able to take advantage of retirement savings plans and save some money. What I was saying is that we could have a system offering something more to people who want more comfort. That is all that I said. I did not touch upon the fundamental principles of our health care system. Nor did I ask whether it might be easier after the accord than before, because I did not call those principles into question.

[Texte]

[Traduction]

• 0910

Aujourd'hui, à première vue, je ne vois pas en quoi l'Accord du lac Meech pourrait changer la façon d'établir ces politiques à l'avenir. C'est la seule réflexion que j'ai faite sur la question.

**Le président:** C'est une réponse qui nous sera très utile.

**M. André Plourde (député de Kamouraska—Rivière-du-Loup):** Je voudrais remercier et féliciter M. Castonguay et les autres personnes de son groupe pour le leadership qu'ils ont assumé au Québec.

Tout à l'heure, M. Saucier faisait un appel à la tolérance. On se demande ce qui peut être fait d'ici le 23 juin pour que cette entente soit conclue. Également, M. Kaplan se demandait ce qu'on pouvait faire des trois provinces récalcitrantes.

Monsieur Castonguay, je vous demande si M. Jean Chrétien, que vous connaissez, n'a pas la responsabilité morale de prendre part activement au débat actuel, premièrement en adoptant une position claire sur la proposition de M. McKenna, et deuxièmement en tentant de jouer un rôle auprès de M<sup>me</sup> Carstairs et de M. Wells. On sait très bien que M. Chrétien a été un artisan du référendum de 1980 et de la signature de la Loi constitutionnelle de 1982.

**M. Castonguay:** Monsieur le président, tout au long de nos travaux, nous avons essayé de ne pas faire de personnalités ou d'en faire le moins possible. Je dois vous dire qu'à l'occasion, lorsque nous avons entendu certains interlocuteurs, la tentation a été forte, mais nous avons essayé de ne pas nous engager dans cette voie de peur que nos propos soient mal interprétés.

Il me semble que tous nos dirigeants politiques, et là je ne me limiterai pas à un individu, ont la responsabilité d'essayer de faire en sorte que, dans la mesure du possible, le sentiment de compréhension, de confiance et de tolérance dont nous avons parlé soit partagé par le plus grand nombre de gens possible.

**M. Plourde:** J'aimerais élaborer à ce sujet. Monsieur Castonguay, votre groupe représente des hommes d'affaires du Québec. Je suis un ancien industriel et j'ai oeuvré durant plusieurs années dans la Chambre de commerce du Québec. J'ai aussi vécu les difficiles années 70 au Québec. Il va falloir un jour que quelqu'un dise publiquement qu'on doit laisser la politique de côté. Vous avez parlé du danger qui pourrait survenir au Canada si l'Accord du lac Meech n'était pas signé.

Nous avons entendu des témoins lundi et mardi. Quand je leur ai demandé ce qu'ils choisiraient s'ils avaient un choix à faire, ils m'ont tout simplement répondu qu'ils n'avaient pas de choix à faire, que si l'Accord du lac Meech n'était pas signé, ce serait l'effondrement du Canada; on reviendrait à 1867 et tout serait à recommencer.

Il est important d'essayer de jouer toutes les cartes à la même table et d'intervenir par personne interposée pour essayer de ramener tout le monde à la négociation, que ce soit M<sup>me</sup> Carstairs, M. Filmon, M. Doer ou M. Wells.

Today, at first glance, I fail to see how the Meech Lake Accord would affect those policies one way or another. As I said, I made only the one remark on the issue.

**The Chairman:** Your answer will be most useful to us.

**Mr. André Plourde (Kamouraska—Rivière-du-Loup):** I would like to thank and congratulate Mr. Castonguay and the other members of his group for the leadership they are demonstrating in Quebec.

Earlier, Mr. Saucier called for tolerance. We wonder what can be done by June 23 to ensure that the Accord is ratified. Mr. Kaplan also wondered what could be done with regard to the three provinces who do not favour the Accord.

Mr. Castonguay, do you not think that Mr. Jean Chrétien, whom you know, has a moral responsibility to participate actively in this debate by first adopting a clear position on Mr. McKenna's resolution and secondly by trying to influence Mrs. Carstairs and Mr. Wells? We are fully aware that Mr. Chrétien took part in the 1980 referendum and signed the Constitution Act of 1982.

**Mr. Castonguay:** Mr. Chairman, throughout our work, we have tried not to make use, or to make as little use as possible, of well-known personalities. I must say that on hearing some participants in the debate, we were strongly tempted to enlist their services, but we have tried to avoid doing that so that our views are not misinterpreted.

It seems to me that our political leaders—and by that term I do not mean only one individual—do have a responsibility to promote as much and as widely as possible these feelings we have been discussing of understanding, trust and tolerance.

**Mr. Plourde:** I would like to pursue this point. Mr. Castonguay, your group represents the business community in Quebec. I am a former business person myself, and for a number of years, I worked for the Chambre de commerce du Québec. I, too, experienced the hard times that were felt in Quebec in the 70s. Sooner or later, someone will have to say publicly that we must leave politics aside. You mentioned the fact that Canada would be threatened if the Meech Lake Accord were not signed.

We heard witnesses on Monday and Tuesday. When I asked them what they would choose if they could, they simply told me that they had no choice, that unless the Meech Lake Accord were signed, Canada would dissolve and we would be right back where we were in 1867.

I think it is important for all players to put all their cards on the table, and to use intermediaries to get everyone back to the negotiating table, including Mrs. Carstairs, Mr. Filmon, Mr. Doer and Mr. Wells. As things are now, that

[Text]

Actuellement, il y a là un problème. Votre groupe pourrait-il rencontrer M. Chrétien étant donné qu'il a rencontré les premiers ministres des trois provinces récalcitrantes?

• 0915

**M. Castonguay:** J'ai déjà rencontré M. Chrétien, et je crois que certains autres parmi nous l'ont rencontré à quelques reprises. Je suis bien prêt à le rencontrer de nouveau et je suis certain que mes collègues seraient très heureux de le rencontrer de nouveau. Si on nous indique que telle personne peut jouer un rôle, on va la rencontrer avec grand plaisir.

**M. Plourde:** Ma dernière question s'adresse à mon bon ami, Louis Arsenault, une personne très respectée à Rimouski et à Québec Téléphone. Monsieur Arsenault, de par votre fonction de président du conseil d'administration de la Chambre de commerce du Québec, vous avez à voyager énormément à l'extérieur du pays. Je sais que vous avez fait dernièrement un voyage en Asie.

M. Castonguay a parlé tout à l'heure des gens d'affaires du Canada, de leur perception de l'Accord du lac Meech, etc. Il disait qu'on voulait en finir une fois pour toute pour penser à autre chose. C'est un peu ce que je disais au début de la semaine. En 1984, quand je me suis présenté en politique, j'ai dit à mes gens: Je suis fatigué de parler de Constitution; je veux parler de construction. On est en 1990 et on parle encore de Constitution.

Monsieur Arsenault, vous qui revenez de voyage, quelle est la perception des gens d'affaires de l'étranger? Est-ce que la question de l'Accord du lac Meech s'est rendue jusqu'au Japon? Que pensent les hommes d'affaires asiatiques de ce débat?

**M. Louis Arsenault (Regroupement en faveur du Lac Meech):** Monsieur Plourde, un des rôles de la Chambre de commerce du Québec est précisément de représenter le Québec à l'étranger. On le fait toujours en collaboration avec les institutions canadiennes et les représentants du Canada à l'étranger.

Lors de ce récent voyage qui m'a amené à visiter, en tant que chef d'une délégation économique du Québec, trois pays asiatiques, j'ai en effet entendu des commentaires sur le Lac Meech. Si au Canada on a parfois de la difficulté à saisir de quoi il s'agit, imaginez ce que cela donne lorsque cela a été transféré d'une langue à l'autre et d'un média à l'autre, et que cela tombe dans les oreilles de gens qui ne savent pas du tout ce qui se passe chez nous.

On exporte de très bonnes choses au Canada, mais on exporte également certains de nos problèmes par le biais des médias. Je me suis fait poser la question dans chacun de ces pays-là: Qu'est-ce qui se passe chez vous? Le Canada est perçu comme étant un pays très stable, où l'économie et la politique sont relativement stable. Qu'est-ce que cette question du Lac Meech, nous demande-t-on.

J'ai eu l'occasion de rencontrer personnellement des investisseurs, notamment des gens d'affaires très importants de la Corée qui ont déjà d'importants investissements au

[Translation]

would be difficult. Could your group meet with Mr. Chrétien, since he has met with the first ministers of the three provinces that oppose the Accord?

**Mr. Castonguay:** I have already met with Mr. Chrétien, and I think that various others of our members have met with him on a number of occasions. I am quite prepared to meet with him again and I am convinced that my colleagues would be very happy to do so as well. If we have some indication that a given person can play a useful role, we will be delighted to meet with that person.

**Mr. Plourde:** My last question is directed to my good friend Louis Arsenault, a person held in high esteem in Rimouski and in Québec Téléphone. Mr. Arsenault, as Chairman of the Board of Directors of the Chambre de commerce du Québec, you are called on to travel a great deal outside the country. I know that recently you have been to Asia.

Earlier, Mr. Castonguay spoke about Canadian business people and their view of the Meech Lake Accord. He said that they wanted to have done with it and concentrate on other things. That is roughly what I was saying myself earlier in the week. In 1984, when I entered politics, I said to my supporters, that "I am tired of talking about the Constitution; I want to talk about building the country." Here we are in 1990, still talking about the Constitution.

Mr. Arsenault, you are just back from your trip and I would like to know from you, the view of business people outside the country. Do people as far away as Japan know about the Meech Lake Accord and the issues surrounding it? What do business people in Asia think about this debate?

**Mr. Louis Arsenault (Association in Favour of Meech Lake):** Mr. Plourde, one of the roles of the Chambre de commerce du Québec is in fact to represent that province outside the country. We always do so in cooperation with Canadian institutions and representatives abroad.

During my recent trip, as head of a Quebec economic delegation, I visited three Asian countries and I did in fact hear comments about Meech Lake. If we sometimes have trouble understanding the implications of the Accord here in Canada, you can imagine how difficult the issues are to understand when they are transferred into another language and another medium and when they are heard by people who have no idea what is going on here.

Canada exports some very fine products, but, by means of the media, it also exports some of its problems. In each one of those countries, I was asked, "What is happening in Canada?" Canada is seen as a very steady country, whose economy and politics are relatively stable. People wonder what Meech Lake is all about.

I had the opportunity of meeting personally with investors and particularly with very prominent Korean business persons who already have considerable

[Texte]

Canada, entre autres au Québec, et qui envisagent présentement des investissements majeurs, des agrandissements importants à leurs usines. Évidemment, ils s'interrogent sérieusement sur la signification de ce désaccord sur notre base constitutionnelle.

Je peux affirmer qu'il est extrêmement important de démontrer à l'étranger que le Canada est un pays uni qui n'est pas en train de s'effriter si nous voulons compter sur des investisseurs étrangers pour nous aider dans le développement de notre économie. Je sais que c'est un point qui vous préoccupe, monsieur Plourde, vous qui avez tant travaillé au développement économique de votre région.

**M. Gabriel Desjardins (député de Témiscamingue):** Je souhaite la bienvenue au Regroupement en faveur du Lac Meech et le félicite pour le travail qu'il a fait. Je suis convaincu que les gens d'affaires aimeraient pouvoir discuter d'autres priorités sur le plan économique, social, culturel et environnemental, mais vous avez dû reprendre le bâton de pèlerin et revenir à des questions constitutionnelles. Je vous en félicite.

Comme disait mon collègue, vous avez assumé un certain leadership. Quand il s'agit d'une question aussi importante, le leadership est quelque chose de fondamental. Le premier ministre canadien et les premiers ministres des provinces l'ont exprimé en 1987 en acceptant à l'unanimité de ramener le Québec à la table de la Confédération canadienne. Malheureusement, il y a eu un manque de leadership et de responsabilité de la part de certains premiers ministres qui, par la suite, ont abdicqué devant leurs responsabilités face à l'unité canadienne.

• 0920

Messieurs, on a dit tout à l'heure que le rôle du Comité était de recueillir des témoignages au sujet de la résolution McKenna, mais je pense que le rôle du Comité est aussi de démystifier le contenu de l'Accord du lac Meech. Il est démontré que de 50 à 60 p. 100 de la population ne savent pas de quoi on parle quand on parle de l'Accord du lac Meech. C'est un problème fondamental.

Monsieur Castonguay, j'aimerais vous demander de reprendre un discours que vous avez sûrement fait à plusieurs reprises, de nous démontrer qu'il n'y a absolument rien de nouveau dans les cinq conditions du Québec. On dit souvent que l'Accord du lac Meech accorde des pouvoirs ou des privilèges nouveaux au Québec, alors que ce qu'on retrouve dans l'Accord du lac Meech, ce sont des choses qui existent déjà entre Québec et Ottawa. J'aimerais vous entendre commenter sur les propositions spécifiques du Québec.

**Mr. Robinson:** Mr. Chairman, on a point of order, could I get some guidance from the Chair with respect to time? It was my understanding that the committee had agreed to hear from a number of aboriginal groups at 9 o'clock this morning. We started early at 8 a.m. for the purpose of doing that. It is now 9.20 a.m. Another witness is scheduled to

[Traduction]

investments in Canada including Quebec and who are now considering major investments and expansions to their plants. Obviously, they have serious questions about the effects of this disagreement on our constitutional base.

I can state that if we want to be able to count on foreign investment to help us in developing our economy, it is most important to show other countries that Canada is a united country that is not dissolving. I know that economic development is of concern to you, Mr. Plourde, because you have worked very hard on economic development in your area.

**Mr. Gabriel Desjardins (Témiscamingue):** I would like to welcome the Association in Favour of Meech Lake and congratulate it on the work it has accomplished. I am convinced that the business community would like to discuss other economic, social, cultural and environmental priorities, but your group has been brave enough to enter the constitutional fray once again. Congratulations.

As my colleague was saying, you have shown leadership, and leadership is essential in such an important issue. The Prime Minister of Canada and the Premiers of the provinces also led the way in 1987 by unanimously agreeing to bring Quebec back into Confederation. Unfortunately, leadership and responsibility have been lacking in some Premiers who have subsequently abdicated their responsibility to Canadian unity.

Gentlemen, it was said earlier that the role of the committee was to hear testimony on the McKenna resolution, but I think that our role is also to dispel any uncertainty about the Accord. We know that 50 to 60% of the population do not know what the Accord is about. That is a fundamental problem.

Mr. Castonguay, I would like you to tell us what you have probably told others over and over again, that there is absolutely nothing new in those five conditions put forward by Quebec. Many people think that the Meech Lake Accord is granting Quebec new powers or privileges, whereas the Accord is only reascertaining what exists already between Quebec and Ottawa. I would like you to comment on those specific conditions put by Quebec.

**M. Robinson:** Monsieur le président, j'invoque le Règlement. J'aimerais savoir où nous en sommes dans le déroulement de nos travaux de ce matin. J'avais cru comprendre que le comité avait convenu d'entendre des représentants autochtones à 09h00. C'est d'ailleurs pour cela que nous avons commencé à 08h00. Il est maintenant

[Text]

appear at 10.15 a.m., I believe. I wonder when we are going to be adhering to the schedule.

**M. Desjardins:** Avec tout le respect que je vous dois, monsieur le président, j'aimerais vous dire que les partis d'opposition ont eu environ 20 minutes pour poser leurs questions au premier tour alors que nous, de notre côté, n'avons la parole que depuis 10 minutes. Je vous demanderais de nous accorder autant de temps qu'à l'opposition.

**The Chairman:** If there are no other comments I wish to put on the record, not only to the members of the committee but to the witnesses who are with us today, that we had agreed when we started these deliberations that we would try as much as possible to introduce an element of flexibility, that we would allow members of different parties to exceed the time a bit if the answers were interesting and the subject compelling. We have had very compelling witnesses from the very beginning, and that is also true this morning. I think in every case members of the committee know we have exceeded our time.

I am glad you brought that up, Mr. Robinson, because I think it is important for those witnesses who are here now, who were scheduled to speak at 9 a.m., to understand that it is certainly not out of lack of concern or respect for them but only because of the willingness of the members of the committee to try to be as efficient and as attentive as they could with the witnesses and the very specific concerns they have brought forward.

What I propose to do now is finish on the government side. There are two questioners, and I know Mr. Bird also has a question. On the opposition side, Ms Blondin wants to ask Mr. Castonguay a question. I usually have questions, but this morning I will refrain and sum up very rapidly, and then we will be able to move on.

Mr. Castonguay may want to address this issue and make a comment.

**M. Castonguay:** Dans le but de ne pas prendre inutilement de votre temps, je peux vous dire que nous avons dit l'essentiel de ce que nous voulions dire. En réponse à la question de M. Desjardins, je peux lui dire que la prochaine fois que je parlerai de l'Accord du lac Meech, je dirai pourquoi nous trouvons que chacune des conditions est raisonnable.

• 0925

**Le président:** Très bien. Merci, monsieur Castonguay.

**Mr. Bird (Fredericton—York—Sunbury):** Mr. Castonguay and your delegation, as a former businessman I am very pleased and proud to witness the presentation you made here this morning, and I am particularly pleased to see both French and English components of your group.

[Translation]

09h20, nous devons entendre un autre témoin à 10h15, si je ne me trompe. J'aimerais savoir quand nous allons pouvoir respecter notre emploi du temps.

**Mr. Desjardins:** With all due respect, Mr. Chairman, I would like to say that the opposition parties had roughly 20 minutes for their first round of questioning, while we have only been speaking for about 10 minutes. I think we should be granted the same amount of time as the opposition.

**Le président:** Si vous n'avez pas d'autres commentaires à faire, j'aimerais dire très officiellement, non seulement aux membres du comité mais aux témoins qui sont ici aujourd'hui, que le comité avait décidé, lorsque nous avons commencé nos travaux, de se montrer aussi souple que possible, et éventuellement de permettre aux intervenants des différents partis de dépasser le temps normalement alloué, notamment lorsque les réponses étaient suffisamment intéressantes et le sujet abordé important. Ce fut souvent le cas, et c'est encore vrai ce matin. Les membres du comité savent que nous avons toujours dépassé la période de temps convenue.

Je suis heureux que vous ayez posé la question, monsieur Robinson, car il est important à mon avis que les témoins qui étaient prévus à 09h00, et qui attendent, comprennent bien que ça n'est pas par manque d'égards que nous les faisons attendre, mais simplement parce que nous voulons être aussi efficaces et aussi attentifs que possible à tout ce que les témoins auraient à nous dire.

Je propose donc que nous terminions ce tour par les questions du parti ministériel. J'ai deux noms sur ma liste, et je sais que M. Bird a lui aussi une question à poser. Du côté de l'opposition, M<sup>me</sup> Blondin voudrait poser une question à M. Castonguay.

En général, je pose moi aussi des questions, mais ce matin je vais m'en abstenir pour pouvoir résumer rapidement, suite à quoi nous pourrions poursuivre nos travaux.

**Mr. Castonguay:** In the interest of time, I can tell you that we have already made our most important points. To answer Mr. Desjardins, I will say that the next time I speak about the Meech Lake Accord, I will explain why we think those conditions are reasonable.

**The Chairman:** Very well. Thank you, Mr. Castonguay.

**Mr. Bird (Fredericton—York—Sunbury):** En qualité d'ancien homme d'affaires je suis très heureux et fier en même temps d'avoir pu entendre l'exposé qu'ont fait M. Castonguay et sa délégation ce matin, et je suis particulièrement heureux de constater la composition à la fois francophone et anglophone de son groupe.

[Texte]

I am not at all sure English Canada understands the collegiality and the community of interests that continue to exist in Quebec, and the sense of importance English Canadians place on the signing of Meech Lake, as do French Canadians. We had a delegation yesterday from Alliance Québec, and they said very clearly they support the basic concept of the distinct society and they support the five conditions Quebec has stated for its integration into the Canadian Constitution and they would feel very vulnerable if Meech Lake were not passed. I gather—and you, Mr. Paterson, say it very clearly—English businessmen feel exactly the same way.

I also appreciate your frustration at the constitutional paralysis in which we find ourselves, with the prospect that if we do not soon get everybody back to the table we really cannot address these future issues, such as the conditions contained in Mr. McKenna's initiative, plus others. You mentioned the eventual deletion of the notwithstanding clause as being an objective you hold.

I would like to ask if in your presentations to the other provinces and in your presentation to the Province of Quebec this joint English-French community of interest gets clearly expressed, as it is here this morning. I think that message is being missed by a great many Canadians.

**Mr. Paterson:** There is absolutely no doubt that in every meeting that has taken place with Premier Wells, Premier McKenna, Mr. Filmon, and also with Mrs. Carstairs and Gary Doer, English- and French-speaking Quebecers were present, telling and selling the same story. In Manitoba, Canadians for a Unifying Constitution, Friends of Meech Lake, this group, were all there, and we divided up and went four or five to each of the leaders, but again being very careful to have all of Quebec, as much as we could, represented at each of those meetings; and the same in Fredericton and the same in Newfoundland.

I do not think there is any question at all the business community stands shoulder to shoulder on this issue. As you heard last night, Alliance Québec's position is not far off from the position of all of Quebec. So yes, I think the Quebec community stands fairly solid. There are the exceptions, of course. The Equality Party certainly represents an exception and does represent a portion of English Quebec. But *en gros* we stand together on this issue.

**Mr. O'Brien:** For the same reason I think the rest of Canada has to stop looking at Quebec as a problem and has to start looking at it as an opportunity. That is going to take some time.

You have heard the term "*québécois*". A very interesting movement is starting to happen in Quebec. It says a *Canadien français* or a French Canadian is a French Canadian who has only one culture and one language, and

[Traduction]

Je ne suis pas toujours sûr que le Canada anglais comprenne bien l'esprit de collégialité et la communauté d'intérêts qui continuent à prévaloir au Québec, en même temps que l'importance que certains Canadiens anglais, tout comme les Canadiens français, accordent à la ratification de l'accord du lac Meech. Hier nous avons reçu une délégation d'Alliance Québec, qui nous a dit très clairement son soutien à la notion de société distincte, en même temps qu'aux cinq conditions posées par le Québec comme préalables à sa ratification de la Constitution canadienne; ces mêmes témoins nous ont dit à quel point ils se sentiraient vulnérables si l'accord du lac Meech n'était pas ratifié. J'imagine—et vous l'avez dit vous-même, monsieur Paterson—que les hommes d'affaires anglophones sont exactement de cet avis.

Je comprends également votre sentiment d'impatience face à cette impasse constitutionnelle dans laquelle nous nous trouvons, sachant très bien que si nous n'arrivons pas à amener tous les intervenants à s'asseoir à la table de négociations, nous ne pourrions jamais aborder ces autres questions, telles que celles que pose la résolution de M. McKenna entre autres. Vous avez parlé de votre désir de voir abroger la clause dérogoatoire.

Lorsque vous avez pris la parole dans d'autres provinces, et notamment au Québec, avez-vous fait ressortir aussi clairement que ce matin cette communauté d'intérêts anglo-française. Je pense que très souvent beaucoup de Canadiens passent à côté de cet aspect de la question.

**M. Paterson:** Dans toutes les réunions qui ont pu avoir lieu avec les premiers ministres M. Wells, M. McKenna, M. Filmon, mais également avec M<sup>me</sup> Carstairs et Gary Doer, des Québécois—anglais et français—étaient présents, expliquant et répétant toujours ce même argument. Au Manitoba, les *Canadians for a Unifying Constitution*, les *Friends of Meech Lake*, et nous-mêmes, étions tous présents, ce qui nous a permis de nous diviser en petits groupes de quatre ou cinq pour aller parler à chacun des leaders, mais, je le répète, nous avons toujours fait très attention à ce que toute la communauté québécoise soit représentée à toutes ces réunions; même chose à Frédéricton et à Terre-Neuve.

Le monde des affaires de façon générale est tout à fait unanime là-dessus. Et comme vous l'avez entendu dire hier soir, Alliance Québec a une position qui n'est pas très différente de celle de l'ensemble du Québec. De façon générale, donc, le Québec est assez unanime également. Il y a évidemment des exceptions. Il y a le Parti de l'égalité, qui certainement en est une, et qui représente une partie du Québec anglais. Mais *as a whole* sur cette question nous sommes du même avis.

**M. O'Brien:** Je pense que pour cette même raison le reste du Canada doit cesser de considérer que le Québec est un problème, et commencer à y voir au contraire une source de possibilités. Il faudra évidemment s'en donner le temps.

Vous connaissez cette nouvelle signification du terme «Québécois». On voit se dessiner au Québec un mouvement très intéressant, qui prétend que les *French Canadians* ou Canadiens français, sont des gens qui n'ont

[Text]

an English Canadian has only one culture and one language; but the québécois is the person who has at least two cultures and two languages, and perhaps three. Many of the francophones are bilingual. Most anglophones are becoming bilingual and slowly becoming bicultural. Most "allophones" are bilingual and of course speak the language of their origin. It is the only place in Canada, the only place in North America, where more than 50% of the population speak two languages and can express themselves in two cultures.

• 0930

That is a huge opportunity for Canada in the context of European attitudes and everybody else as the world opens up. Canada has to look at that as an opening to the world, not a box to keep Quebec in.

**Mr. Bird:** I absolutely agree with that. I am pleased to hear it and I would urge you to convey that message and to familiarize Canadians right across this country with the perspective you are presenting, because that message is not getting through satisfactorily.

**Ms Blondin (Western Arctic):** I would like to address two areas. The first has to do with a distinct society for Quebec, but I would like to deal with it in another way. I realize this is a very sensitive issue and you have spoken to this many times, Mr. Castonguay.

It is indicated in your comments that after the completion of the first round and Meech Lake is ratified, then you would be willing to deal with the aboriginal issues. This would be done presumably through a first ministers' conference.

Having said that, it was indicated by your colleague that Quebec is working on a minor strategy for self-government, an initiative of some sort. I am wondering: if giving distinct society status to Quebec does not convey any legislative powers, what would be the reluctance of Quebec to share that constitutional platform with the aboriginal peoples of Canada, who are Canada's first citizens, who should be entrenched in the history of Canada in one of the most important documents in the history of this country? What would be the reluctance in sharing that?

Also, having talked about if that does not happen and the Meech Lake accord is ratified, you expect the aboriginal people to accept the process when an agreement they already have with the Government of Canada and Quebec, the James Bay agreement, which should be so binding, is being breached. As a businessman, you know the economic agenda of Quebec is being advanced to sell hydro to the State of Vermont. What faith can the aboriginal people put in another process if their rights are not originally entrenched?

**Mr. Castonguay:** Mr. Chairman, I think the aboriginal people or their representatives will be following us. They can speak on the last question raised. I am not familiar enough with this specific issue.

[Translation]

qu'une culture et qu'une langue, même chose pour les Canadiens anglais, alors que les Québécois sont des gens qui ont deux cultures et deux langues au moins, peut-être trois. Beaucoup de francophones sont bilingues. La plupart des anglophones sont en train de le devenir en même temps qu'ils deviennent lentement biculturels. La plupart des allophones sont bilingues, et parlent en plus leur langue d'origine. C'est le seul endroit au Canada, le seul endroit d'Amérique du Nord où plus de 50 p. 100 de la population parle deux langues et fonctionne dans deux systèmes culturels.

Compte tenu de la libéralisation des marchés en Europe comme ailleurs dans le monde, c'est un avantage unique dont jouit le Canada. Il faut donc que le Canada s'en rende compte et ne cherche pas à isoler le Québec.

**M. Bird:** Je partage tout à fait votre point de vue. Je suis heureux de vous entendre dire cela, et je vous presse d'essayer de le faire comprendre aux Canadiens car ce message est mal compris.

**Mme Blondin (Western Arctic):** J'aimerais aborder deux questions. La première porte sur la clause reconnaissant au Québec le statut de société distincte. Je sais qu'il s'agit d'une question délicate comme vous l'avez mentionné à plusieurs reprises, monsieur Castonguay.

Vous avez affirmé qu'après la ratification de l'accord du lac Meech, on pourra discuter des questions autochtones. Je suppose que ce sera à l'occasion d'une conférence des premiers ministres.

Cela étant dit, votre collègue a fait remarquer que le Québec envisage d'accorder aux autochtones une autonomie politique limitée. Si le fait de reconnaître au Québec le statut de société distincte ne signifie pas un accroissement de ses pouvoirs législatifs, pourquoi le Québec hésiterait-il à reconnaître le même statut au peuple autochtone du Canada qui ont été les premiers citoyens du Canada et dont les droits devraient être inscrits dans le texte constitutif fondamental du pays?

Si l'accord du lac Meech est ratifié sans qu'on y ait inclus les droits des autochtones, vous attendez-vous vraiment à ce que les autochtones acceptent le processus lorsque les gouvernements du Canada et du Québec ne respectent pas les conditions d'un accord qu'ils ont signé avec eux, soit la convention de la Baie James? Vous savez bien que le Québec compte vendre de l'électricité à l'État du Vermont. Comment les autochtones peuvent-ils avoir confiance dans le processus si leurs droits ne sont pas d'abord inscrits dans la Constitution?

**M. Castonguay:** Monsieur le président, des représentants autochtones comparaissent après nous, si je ne m'abuse. Ils répondront mieux que moi à la dernière question qui a été posée car le sujet ne m'est pas assez familier.

[Texte]

I know that while we are discussing the Constitution, the negotiations on a number of issues have continued between the Quebec government and some aboriginal groups. When we were in Winnipeg, the minister, Mr. Ciaccia, announced a very interesting agreement that had just been signed. It seemed to give satisfaction, as far as I could tell, to at least one important group. So while we are discussing this, I think that life continues. Fortunately, some progress is made on some fronts.

To come back to your basic question, I was not there in 1982 when it was agreed to repatriate the Constitution and when it was decided not to deal with this question. I was not there in 1986 when it was decided that getting Quebec under the Constitution was the priority. Unfortunately, some other issues like this one, was left out.

All we are saying this morning is let us complete this round and as soon as a satisfactory arrangement can be made to amend the Constitution for the aboriginal people, so much the better. We are totally in agreement with you. But we say, let us conclude what we have started to do. If we do not do it, we complicate the solution to the problem you raise.

• 0935

**Ms Blondin:** I want to move on to my next question about the whole process of consultation. Mr. Wells, from Newfoundland, indicates that constitutional change is not simply a matter for Prime Ministers and premiers; it must meet with an acceptable level of approval of all people in all parts of the country. The premier believes the worst flaw in the Meech Lake accord is the process that resulted in the 11 first ministers telling 26 million people of Canada how they will be governed in the future, instead of the 26 million people of Canada telling the 11 first ministers how they will govern. He goes on to say:

However, should the Legislature of Newfoundland and Labrador be the only legislature not to approve the Meech Lake accord as it is, the government will hold a province-wide referendum, and if the majority of electors approve the Accord, then the House of Assembly will authorize the proclamation of the amendments contained in the Meech Lake Accord by His Excellency the Governor General.

I guess there is an implication there that if Quebec can have a referendum to decide its future, perhaps the same opportunity should be afforded to Newfoundland. What is your response to that?

**Mr. Castonguay:** Mr. Chairman, the process of amending the Constitution has evolved over time. We talk about 1965 and the Fulton-Favreau formula. This was discussed strictly among experts. When it was subjected to the test of the political process, it was rejected. In 1982 the Constitution, as far as I remember, was adopted by the Parliament in

[Traduction]

Je sais que malgré les discussions constitutionnelles qui ont actuellement lieu, le gouvernement du Québec a poursuivi ses négociations avec certains groupes d'autochtones. Lorsque nous étions à Winnipeg, le ministre Ciaccia a annoncé la signature d'une entente très intéressante qui semblait satisfaire au moins un important groupe d'autochtones. La vie continue donc pendant que nous discutons de la Constitution, et fort heureusement, certains dossiers avancent.

Pour revenir à l'essentiel de votre question, je ne faisais pas partie de ceux qui, en 1982, ont décidé de rapatrier la Constitution sans régler la question des autochtones. Je ne faisais non plus pas partie de ceux qui, en 1986, ont décidé qu'il fallait accorder la priorité au retour du Québec dans le giron constitutionnel. Malheureusement, on a décidé de ne pas régler certaines questions comme celles des droits autochtones.

Tout ce que nous disons, c'est qu'il faut d'abord ratifier l'accord du lac Meech. Le plus tôt on pourra par la suite modifier la Constitution pour reconnaître les droits des autochtones, mieux ce sera. Nous sommes tout à fait d'accord avec vous là-dessus. Nous estimons cependant qu'il faut achever le travail entrepris. Sinon, on ne fera que compliquer les choses.

**Mme Blondin:** J'aimerais maintenant vous poser une question au sujet du processus de consultation. Le premier ministre de Terre-Neuve, M. Wells, estime que les changements constitutionnels ne constituent pas la chasse gardée des premiers ministres fédéral et provinciaux. Ces changements doivent être acceptables à la majorité des habitants du pays. Ce que le premier ministre reproche en premier lieu à l'accord du Lac Meech, c'est que les 11 premiers ministres ont essayé par cet accord de dire aux 26 millions de Canadiens comment ils allaient être gouvernés dans l'avenir au lieu de l'inverse.

Il a cependant affirmé que si l'Assemblée législative de Terre-Neuve et du Labrador était la seule à ne pas approuver l'accord du Lac Meech, son gouvernement tiendrait un référendum provincial sur le sujet. Si la majorité des électeurs se prononçaient en faveur de l'accord, l'Assemblée législative autoriserait la proclamation par le gouverneur général des amendements contenus dans l'accord du Lac Meech.

Monsieur Wells doit être d'avis que Terre-Neuve peut comme le Québec décider de son avenir par un référendum. Qu'en pensez-vous?

**M. Castonguay:** Monsieur le président, le processus d'amendement à la constitution a évolué avec le temps. Il y a eu la formule Fulton-Favreau en 1965. Seul les spécialistes en ont discuté. La formule a ensuite été soumise aux hommes politiques qui l'ont rejetée. En 1982, sauf erreur, la Constitution a été adoptée par le Parlement

[Text]

Ottawa and was never subjected to any of the provinces at the time. 1982 is not very far. It was not submitted to any of the provincial legislatures.

This time the first ministers agreed we would go one step further, and the accord has now to be approved by all the legislatures, so it is one step further.

How far the democratization of the process will go in the future rounds I do not know. It is certainly a proper question because we have gone into the direction of making the process more and more democratic, but it seems to me we should at least complete that round according to the rules set at the beginning. If we do not like those, we should change them for the coming round.

**Ms Blondin:** Yes, I guess it should be noted that in 1982, after much objection, there were improvements made. Also, I guess the point is well taken that perhaps we may not have had as many problems to deal with now, we may not have been caught in this constitutional impasse and paralysis, if we had allowed a proper process of consultation for those 11 million people.

**Le président:** Messieurs Lebrun, O'Brien, Saucier, Arsenault, Paterson et Castonguay, nous vous avons écoutés avec beaucoup d'attention.

J'ai retenu de votre témoignage de ce matin que vous appuyez l'Accord du lac Meech sans équivoque et que vous pensez qu'il devrait être ratifié dans le délai prévu. Vous nous avez fait remarquer que l'Accord du lac Meech est le résultat de plusieurs années de débats constitutionnels en ce qui concerne le Québec.

Vous avez aussi dit que vous appuyez le processus actuel qui a été amorcé par M. McKenna et qui a pour but de débloquent le débat actuel, tout en nous faisant remarquer que vous avez des réserves quant à la proposition de M. McKenna d'inclure le rôle de la promotion de la dualité linguistique dans les sphères de juridiction fédérale.

M. Paterson a ouvert une parenthèse avec beaucoup de justesse, au nom de la communauté anglophone, pour mentionner des préoccupations au sujet de l'article 23 de la Constitution de 1982 et du code potentiel des minorités combiné à la question de la promotion et de la clause nonobstant.

Vous avez également dit ce matin que vous étiez favorables à un processus proposant une deuxième ronde de négociations, mais en ne définissant pas davantage ce que ce processus pourrait être.

• 0940

Parmi les remarques que vous avez faites ce matin, et qui ont ajouté aux témoignages déjà entendus, je note, monsieur Castonguay, dans votre échange avec M. Robinson, votre remarque selon laquelle vous ne voyez pas dans l'Accord du Lac Meech ce qui pourrait changer le système de santé actuel. Vous reconnaissez aussi qu'il y a d'autres questions qui préoccupent les Canadiens, que ce soit les peuples fondateurs, les femmes ou les minorités visibles, et vous nous avez dit ce matin qu'il faut régler la

[Translation]

fédéral et n'a pas été soumise aux Assemblées législatives. C'était il n'y a pas si longtemps.

Avec l'accord du Lac Meech, on a décidé de faire un pas de plus et de le soumettre à toutes les Assemblées législatives.

J'ignore si ce processus de démocratisation se poursuivra dans les négociations constitutionnelles futures. C'est une question qu'on est cependant en droit de se poser, mais j'estime qu'il convient pour l'instant de se conformer aux règles qu'on s'est fixé au début de la présente ronde de négociations. Si ces règles ne nous plaisent plus, nous pourrions les changer par la suite.

**Mme Blondin:** J'aimerais cependant rappeler qu'en 1982, certaines améliorations ont été apportées à la constitution après de longues récriminations. Nous ne serions sans doute pas confrontés aux problèmes qui se posent actuellement et nous ne nous trouverions pas dans une impasse si on avait consulté comme il se doit les Canadiens.

**The Chairman:** Mr. Lebrun, O'Brien, Saucier, Arsenault, Paterson and Castonguay, we have listened to you with great interest.

I have noted that you fully support the Meech Lake Accord and that you think it should be ratified before the set deadline. You have reminded us that the Meech Lake Accord is, as far as Quebec is concerned, the result of many years of constitutional discussions.

You have also told us that you support the initiative taken by Mr. McKenna in order to break the present deadlock, but that you have reservations about the proposal to give to the federal government the power to promote linguistic duality in its fields of jurisdiction.

Mr. Paterson quite accurately expressed the preoccupations of English-speaking Quebecers about section 23 of the 1982 Constitution. He also spoke about a possible code of rights for minorities as well as of the promotion question and of the notwithstanding clause.

You have also said that you were in favour of a second round of negotiations, but you did not elaborate on this.

Among the other things that have been said this morning and which complements other testimony we have heard, I notice, Mr. Castonguay, that you told Mr. Robinson that you do not think the Meech Lake Accord will change anything in our current health care system. You have acknowledged that Canadians have other concerns such as the rights of natives, women and visible minorities but you feel that the present round of negotiations must be completed in order to address these questions.

[Texte]

présente ronde de Meech pour pouvoir passer justement à ces questions.

Finalement, monsieur Saucier, messieurs, nous avons pris bonne note de vos remarques, de votre appel à la tolérance, d'autres témoins l'ont aussi fait. Je pense que vous avez raison et nous avons bien compris votre message, et nous le partageons entièrement.

Je pense que les membres du Comité regrettent le ton du débat, le ton de la dernière semaine entre autres. Tout en comprenant fort bien les émotions que peuvent avoir les gens, je pense que nous sommes arrivés au moment où chacun doit se demander si les paroles qu'il va prononcer vont contribuer à dénouer l'impasse. Si c'est pour nous faire partager des états d'âme, c'est parfait, on n'a pas d'objections; mais dans le contexte actuel, je pense que nous en sommes au point où nous devons rechercher des gens qui, par leurs gestes, par leurs paroles et leurs contributions, pourront nous aider à dénouer l'impasse actuelle. Merci beaucoup.

**M. Castonguay:** Merci.

**M. Paterson:** Merci.

**Le président:** Nous allons ajourner cinq minutes.

• 0942

• 0953

**The Chairman:** Our next witnesses are from the Assembly of First Nations.

Gentlemen, we are almost a full hour behind schedule. This is not unusual. Almost without exception our witnesses have presented very compelling testimony to the committee. Committee members have shown a great deal of interest and this is an issue that is retaining the attention of the country and is obviously very important.

Committee members will agree that among those who have something to say about this issue, the founding peoples of Canada must be heard. This debate could not happen without them being heard by the committee.

• 0955

I want to thank you for your patience and for having waited. I want to assure you we will take the time we need so we will be able to hear you fully.

I will now invite Mr. Georges Erasmus to give us an opening statement. Do you have a text, Mr. Erasmus?

**Mr. Georges Erasmus (National Chief, Assembly of First Nations):** Yes, we do, Mr. Chairman.

**The Chairman:** I believe you will speak on behalf of the three people now at the table from three groups. Is that correct?

[Traduction]

Finally, Mr. Saucier, we have heard your call for tolerance, and other witnesses have made it as well. I think you are right and we share your position.

I think members of this committee are unhappy about the turn the debate has taken especially in the last week. Although we understand the emotions which are expressed, all of us must now ask ourselves if what we say will help break the deadlock. We are prepared to hear people bare their souls, but I think that at this point we must seek, rather, to hear people who, by their actions and their words can help break the current deadlock. Thank you very much.

**Mr. Castonguay:** Thank you.

**Mr. Paterson:** Thank you.

**The Chairman:** We will adjourn for five minutes.

**Le président:** Nous accueillons maintenant les représentants de l'Assemblée des Premières nations.

Messieurs, nous avons une heure complète de retard sur l'horaire prévu. Ce n'est pas la première fois que cela se produit parce que presque tous nos témoins nous ont présenté des témoignages très intéressants. Ces témoignages ont suscité beaucoup d'intérêt parmi les membres du Comité, et cette question, qui retient l'attention de tout le pays, revêt naturellement beaucoup d'importance.

Le Comité tenait à entendre le point de vue des peuples fondateurs du Canada. Leur comparution était essentielle.

Je tiens à vous remercier d'avoir eu la patience d'attendre. Je peux vous assurer que nous prendrons tout le temps nécessaire pour entendre tout ce que vous avez à nous dire.

J'invite M. Georges Erasmus à nous faire une déclaration liminaire. Avez-vous un mémoire, monsieur Erasmus?

**M. Georges Erasmus (chef national, Assemblée des Premières nations):** Oui, monsieur le président.

**Le président:** Je crois que vous allez nous parler au nom des trois groupes représentés à cette table. Est-ce exact?

[Text]

**Mr. Erasmus:** No, Mr. Chairman, the three of us will make the presentation. We have divided the presentation into three. Chris McCormick will begin, I will do the middle, and John will complete the presentation.

**Mr. Christopher McCormick (National Spokesperson, Native Council of Canada):** Thank you, Mr. Chairman, for meeting with us today for a joint presentation.

Canadians are now engaged in a basic struggle to define who they are and what their future will be in this part of North America. Today our collective struggle is to deal with our past and our present in order to secure a common future.

We are all involved in this struggle. We will all be affected and we must all have a say in building our collective future. There can be no comfort given to those who would keep the constitutional reform of Canada a closed shop for an élite few, nor can we comfort those who insist, whether from ignorance or deliberate calculation, on a formula that weakens the bonds that unite us.

We and our ancestors have been constitution-building for thousands of years. The very concept of a federal system comes from the Iroquois and the Five Nations Confederacy, which Benjamin Franklin used as a model for the American federal Constitution in the 1770s. Sometimes aboriginal people make proposals that do not get much of a hearing. There are those who do not accept our people as essential to Canada, or they do not see us as politically powerful.

The companion resolution package devised and reportedly put forward by the Native Council of Canada since mid-1987 is an example. While many politicians have asked for our views on a companion approach to resolving Meech Lake, it is only now, when a province has sponsored a variation of the idea, that Canadians will even hear about it from their representatives in Parliament.

We congratulate Mr. McKenna on his initiative and the excellent recommendations contained in the proposal now before this committee. It is not the only proposal but it is very significant. With a few alterations it can show the way to accommodation. In our view, New Brunswick's proposal is in need of some improvement if a companion resolution is to succeed.

Time is short, so let us quickly turn to those elements of the New Brunswick proposal that are of concern to aboriginal peoples, to tell you how we think it can be successfully built upon.

Collective rights and collective needs are a reality in Canada. We must accommodate them. This is one reason why we understand and are not opposed to the Meech Lake accord's recognition of Quebec's distinctiveness within Canada. It is not productive to either ignore or repress our

[Translation]

**M. Erasmus:** Non, monsieur le président, chacun de nous trois parlera à son tour. Nous avons divisé notre exposé en trois. Chris McCormick commencera. Je le suivrai et John terminera.

**M. Christopher McCormick (porte-parole national, Conseil national des autochtones du Canada):** Merci, monsieur le président, de nous accueillir aujourd'hui.

Les Canadiens s'efforcent actuellement de déterminer qui ils sont et quel sera leur avenir dans cette partie de l'Amérique du Nord. Le combat que nous devons mener ensemble aujourd'hui consiste à regarder en face notre passé et notre présent de façon à assurer notre avenir.

Nous participons tous à ce combat. Nous serons tous touchés et c'est pourquoi nous devons tous avoir notre mot à dire au sujet de notre avenir collectif. Nous ne pouvons pas laisser faire ceux qui voudraient réserver la réforme constitutionnelle du Canada à une petite élite ni ceux qui insistent, par ignorance ou par calcul, pour nous imposer une formule ayant pour effet d'affaiblir les liens qui nous unissent.

Nos ancêtres et nous-mêmes avons participé à l'édification de la Constitution depuis des milliers d'années. Le concept même du fédéralisme est issu de la Ligue des Iroquois et des Cinq-Nations dont Benjamin Franklin s'est inspiré pour formuler la Constitution fédérale des États-Unis en 1770. Les autochtones font parfois des propositions dont on ne tient pas vraiment compte. Certains ne considèrent pas que notre peuple occupe une place importante dans le Canada ou que nous ayons une influence politique.

La résolution d'accompagnement que le Conseil des autochtones du Canada a mise au point et proposée à plusieurs reprises depuis 1987 en est un bon exemple. De nombreux dirigeants politiques nous ont demandé notre avis pour régler l'impasse du lac Meech, mais c'est seulement depuis qu'une province a présenté une proposition dans la même veine que les Canadiens en ont entendu parler par leurs représentants au Parlement.

Nous félicitons M. McKenna de son initiative et des excellentes recommandations que contient la proposition dont le Comité est saisi. Ce n'est pas la seule proposition, mais elle est très importante. A quelques modifications près, elle peut nous conduire sur la bonne voie. A notre avis, la proposition du Nouveau-Brunswick nécessite quelques améliorations pour être acceptable comme résolution d'accompagnement.

Passons, sans plus attendre, aux éléments de la proposition du Nouveau-Brunswick qui intéressent particulièrement les autochtones et à la façon de l'améliorer.

Les droits et les besoins collectifs constituent une réalité dont il faut tenir compte. C'est pourquoi nous comprenons et acceptons que l'Accord du lac Meech reconnaisse le Québec comme une société distincte. Il est inutile de nier la réalité. Le fait que le Canada n'ait pas su s'attaquer aux

[Texte]

collective realities. The failure of Canada to come to grips with aboriginal issues is compelling testimony to the tragedy of that route.

To quote Mr. McKenna, "to only preserve a minority is to condemn it to eventual assimilation". But aboriginal rights and peoples are not even given the benefit of preservation in either Meech Lake or in the New Brunswick additions. All we would get is a "not affected" clause. That is not even assimilation; that is dismissal.

• 1000

What is missing from the New Brunswick package and what is essential is a clause in the Constitution that balances the recognition of the linguistic duality of Canada and the distinct society of Quebec with a clear interpretative provision recognizing the aboriginal peoples of Canada as a distinct, inherent and fundamental part of the country.

The Senate recommended this and Manitoba made it a condition. Ontario also formally adopted it as one of their top priorities. Newfoundland itself proposed a similar wording to be put in a preamble. We do not know why New Brunswick left it out, but we are informed that they too can support this addition.

On the matter of precise wording and placement of such a clause, we think there are three major options to choose from. We are willing to join with governments and with Parliament in selecting the most appropriate one. We will be meeting soon with Senator Murray and premiers and will be addressing drafting matters.

We think it is important your committee immediately establish a working group or a subcommittee that can address such details more effectively with us and with our technical advisers. In this way, the committee could then report to Parliament and to all Canadians on the reasons why a specific clause is being recommended and already has our support.

New Brunswick proposes to add aboriginal matters to the list of agenda items for annual consideration by first ministers. This is a well-received suggestion and has support from a number of provinces. But what does it really mean in cold, legal terms?

It would mean that at each annual first ministers' conference we will be invited to sit in on discussions on only one agenda item, not for the whole meeting. We will not be present when fisheries, Senate reform, or other matters of vital interest to us are being discussed.

Aboriginal peoples asked for a formal and distinct process. We wish to participate in the annual conferences on all matters that affect us. For example, we have

[Traduction]

problèmes autochtones témoigne malheureusement de ce genre d'attitude.

Comme l'a dit M. McKenna, si l'on se contente de préserver une minorité, on la condamne à l'assimilation. Les droits et les peuples autochtones ne sont même pas préservés par l'Accord du lac Meech ou la résolution d'accompagnement du Nouveau-Brunswick. Ces dispositions se contentent de nous épargner. Elles ne tiennent aucun compte de notre existence, ce qui est encore pire que l'assimilation.

La chose indispensable qui manque dans la proposition du Nouveau-Brunswick est une clause tenant compte à la fois de la dualité linguistique du Canada et du caractère particulier du Québec et du fait que les autochtones constituent un élément distinct et fondamental du Canada.

Le Sénat a formulé une recommandation en ce sens et le Manitoba en a fait une condition préalable. L'Ontario a également inscrit officiellement cette proposition en tête de liste de ses priorités. Terre-Neuve a proposé d'inscrire le même genre de libellé dans un préambule. Nous ignorons pourquoi le Nouveau-Brunswick l'a laissé de côté, mais nous avons appris qu'il approuverait probablement cette addition.

Quant au libellé précis de ce genre de clause et l'endroit où l'insérer, il y a, selon nous, trois possibilités. Nous sommes prêts à collaborer avec les gouvernements et le Parlement pour choisir celle qui convient le mieux. Nous allons rencontrer prochainement le sénateur Murray et les premiers ministres provinciaux pour parler de cette question.

Nous croyons important que votre Comité constitue immédiatement un groupe de travail ou un sous-comité qui pourra se pencher sur ces détails avec nous et nos conseillers techniques avec plus d'efficacité. Ainsi, le Comité pourra expliquer au Parlement et à tous les Canadiens les raisons pour lesquelles il recommande cette clause qui a déjà notre appui.

Le Nouveau-Brunswick propose d'ajouter les questions autochtones à l'ordre du jour des conférences annuelles que tiendront les premiers ministres. Cette suggestion a obtenu l'approbation de plusieurs provinces. Mais que signifie-t-elle vraiment du point de vue purement juridique?

Cela veut dire qu'à chaque conférence annuelle des premiers ministres nous serons invités à participer aux discussions portant uniquement sur l'une des questions inscrites à l'ordre du jour, mais pas aux autres. Nous ne serons pas présents lorsqu'il sera question des pêches, de la réforme du Sénat ou d'autres sujets qui présentent un intérêt crucial pour nous.

Les autochtones ont demandé un processus officiel et distinct. Nous voulons participer aux conférences annuelles pour toutes les questions qui nous touchent. Par exemple,

*[Text]*

worthwhile things to say about fisheries and Senate reform, neither of which can change without directly affecting the aboriginal peoples and the aboriginal rights.

However, the last decade has proven that we also need the concentrated attention of first ministers to make any headway on aboriginal rights reform. From 1982 until 1987 we had a formal process set out in section 37. Real progress was made at least until our issues were pre-empted by the Meech Lake accord negotiations.

Restoration of a formal ongoing process is essential and crucial. Provinces are already full-time and guaranteed players in the constitutional reform. They should be more than satisfied with an agenda reference to their priorities.

But aboriginal peoples require the protection and security that a distinct procedure provides, one that is also protected from termination without our involvement or consent at a meeting called under section 35.(1) of the Constitution. We know Mr. McKenna's proposal will not have this protection.

Ontario for one has recognized this point and agreed to a separate process clause. The Ontario resolution also ties consideration of the aboriginal process amendment to passage of the 1987 accord. This was flawed for the same reason that the New Brunswick proposal is flawed, because it gives no guarantees that the process will in fact ever see the light of day.

Once again, we have specific wording for your consideration. We can be flexible in some of the mechanics but cannot be flexible on the need for our assured access to reform. In 1981 Canada promised that our rights would be identified, defined, and entrenched. This has not happened and we need to have an ongoing process restored if that promise is to be kept.

• 1005

**The Chairman:** We will now go to changes to the amending formula.

**Mr. Erasmus:** I will address two additions that Mr. McKenna has endorsed, and insist that both must be essential elements in any companion resolution. In 1982 unanimity was treated with kid gloves, and for good reason. Only sacred national institutions and values that were all agreed upon were placed under the tough unanimous consent procedure. This included minimal representation of provinces in the House of Commons, basic language rights, the office of the Queen, and the amending formula itself.

The Meech Lake accord proposes to lift all the items specifically promised for reform in 1982 and lock them into the unanimity principle. Why? It seems some western premiers refused to give Quebec special status for certain

*[Translation]*

nous avons des choses intéressantes à dire au sujet des pêches et de la réforme du Sénat qui ont des répercussions directes sur les autochtones et les droits ancestraux.

Néanmoins, ces dix dernières années ont prouvé que nous devons également obtenir toute l'attention des premiers ministres pour progresser sur la voie de la réforme de nos droits ancestraux. Entre 1982 et 1987, nous avions un processus officiel établi à l'article 37. Nous avons réalisé des progrès tangibles, du moins jusqu'à ce que des négociations sur l'Accord du lac Meech relèguent nos préoccupations à l'arrière-plan.

Il est indispensable et crucial de rétablir un processus permanent. Les provinces sont déjà assurées de participer pleinement à la réforme constitutionnelle. Elles devraient être largement satisfaites de ce que leurs priorités soient inscrites à l'ordre du jour.

Mais les autochtones ont besoin de la protection et de la sécurité qu'apporte une procédure distincte à laquelle on ne puisse mettre fin sans que nous ne donnions notre consentement lors d'une réunion convoquée en vertu du paragraphe 35.(1) de la Constitution. Nous savons que la proposition de M. McKenna ne nous apportera pas cette protection.

L'Ontario l'a reconnue et a accepté qu'une clause distincte établisse ce processus. La résolution ontarienne relie également l'examen de la modification du processus autochtone à l'adoption de l'accord de 1987. Ces dispositions présentent les mêmes lacunes que celles du Nouveau-Brunswick en ce sens qu'elles ne nous garantissent aucunement l'établissement du processus que nous demandons.

Une fois de plus, nous avons un libellé à vous soumettre. Nous sommes prêts à faire preuve de souplesse en ce qui concerne certains mécanismes, mais pas quant à la nécessité de garantir notre participation à la réforme. En 1981, le Canada a promis de définir nos droits et de les inscrire dans la Constitution. Il ne l'a pas fait et c'est pourquoi il faut rétablir un processus permanent.

**Le président:** Cela nous amène aux changements à la formule d'amendement.

**M. Erasmus:** Je parlerai de deux clauses supplémentaires que M. McKenna a approuvées et qui doivent toutes deux absolument figurer dans toute résolution d'accompagnement. En 1982, l'unanimité est un sujet qui a été traité avec précaution et cela, pour de bonnes raisons. Seules les institutions et valeurs nationales sacro-saintes sur lesquelles tout le monde était d'accord ont été assujetties à la règle de l'unanimité. Il s'agissait notamment de la représentation minimale des provinces à la Chambre des communes, des droits linguistiques, du rôle de la Reine et de la formule d'amendement.

L'Accord du lac Meech propose de soumettre à la règle de l'unanimité toutes les questions au sujet desquelles une réforme avait été promise en 1982. Pourquoi? Apparemment, certains premiers ministres de l'Ouest ont

## [Texte]

items under the amending formula, but then turned around and accepted a veto for all provinces over a wider list of issues. It was a truly amazing escalation of demands that clearly got out of hand. Most Canadians, including some of the premiers who signed the deal, now find it impossible to support it.

As New Brunswick's proposals indicate, the worst feature of the unanimity clause is that it would strip an entire section of society of its right to democratic government. Northerners would lose the very slim chance they now have for gaining provincial powers. Their territories would remain little more than treasure chests for southerners to pick and choose from in the worst colonial traditions.

Was unanimous consent for the establishment of provinces in the north an essential element of Quebec's demands? Apparently not, although when asked about why he accepted a veto over the north, Premier Bourassa had some interesting things to say. In the Senate debates of March 23, 1988, the premier's statement to the National Assembly is repeated:

As far as new provinces are concerned, I do not have to elaborate on the threat to which the addition of new provinces would represent for Quebec's collective wealth, especially in the regions where natural resources would become fully developed.

We all know of the premier's dreams for hydro development in the north and of his plans to reshape the world's climate by diverting James Bay into the American mid-west. But do Canadians really have to fuel such annexationist desires? They are clearly aimed at the Northwest Territories. We wonder why we should hand Quebec a veto over the democratic desires of northerners to obtain the same rights as Quebeckers now enjoy. Ask any chief or Inuit leader in Quebec if he would recommend such a veto to his northern cousins. Mr. Bourassa and Ottawa have already breached the treaty rights of Quebec aboriginal people. Why give any province or any gang of seven an invitation to do the same in the Northwest Territories or the Yukon?

Mr. McKenna and Premier Clyde Wells both propose what we have long demanded: that the decision on entry into provincehood for the north be the same as it was for all other former territories and colonies in Canada—bilateral agreement between the affected territory and the national government as approved by the national Parliament, speaking on behalf of all Canadians. This is the only principle that is just and that we could possibly accept. For this reason, repealing the existing general amending formula as it applies to northern provincehood was placed on the aboriginal agenda in 1983 in the 1983 constitutional accord.

## [Traduction]

refusé d'accorder au Québec un statut particulier pour certaines questions, en vertu de la formule d'amendement, après quoi ils ont changé d'avis en acceptant que toutes les provinces aient un droit de veto sur toute une série de questions. Nous avons assisté à une véritable escalade de revendications. La plupart des Canadiens, y compris certains des premiers ministres qui avaient signé l'accord, jugent maintenant impossible d'y souscrire.

Comme l'indiquent les propositions du Nouveau-Brunswick, le plus gros défaut de la règle de l'unanimité est qu'elle priverait toute une partie de la société de son droit à un gouvernement démocratique. Les Canadiens du Nord perdraient la moindre chance d'obtenir les mêmes pouvoirs que les provinces. Leurs territoires demeureraient des coffres au trésor offerts à la convoitise des gens du Sud, selon les pires traditions coloniales.

Le Québec exigeait-il absolument le consentement unanime pour l'établissement de provinces dans le Nord? Apparemment pas, même si M. Bourassa a tenu des propos intéressants lorsqu'on lui a demandé pourquoi il avait accepté un droit de veto sur le Nord. Dans les débats du Sénat du 23 mars 1988 on peut lire la déclaration que le premier ministre a faite à l'Assemblée nationale:

En ce qui concerne les nouvelles provinces, je n'ai pas à vous expliquer la menace que la création de nouvelles provinces représenterait pour la prospérité collective du Québec, surtout dans les régions où les richesses naturelles seraient exploitées à fond.

Nous savons tous que le premier ministre rêve d'exploiter l'énergie hydro-électrique dans le Nord et qu'il a l'intention de modifier le climat mondial en détournant la baie James vers le mid-ouest des États-Unis. Mais les Canadiens doivent-ils vraiment favoriser de tels désirs d'annexion? Ils sont dirigés, de toute évidence, vers les Territoires du Nord-Ouest. Nous ne voyons pas pourquoi nous irions accorder au Québec un droit de veto empêchant les Canadiens du Nord d'obtenir les mêmes droits que ceux dont jouissent actuellement les Québécois. Demandez à n'importe quel chef ou dirigeant Inuit du Québec s'il recommanderait à ses cousins du Nord d'accepter un tel droit de veto. M. Bourassa et Ottawa ont déjà violé les droits que les traités conféraient aux autochtones du Québec. Pourquoi inviter une province ou n'importe quelle bande des sept à faire la même chose dans les Territoires du Nord-Ouest ou le Yukon?

M. McKenna et le premier ministre Clyde Wells proposent tous les deux ce que nous avons réclamé depuis longtemps, à savoir que le Nord puisse accéder à l'état de province de la même façon que les autres anciens territoires et colonies du Canada, en vertu d'un accord bilatéral entre le territoire visé et le gouvernement national, avec la sanction donnée par le Parlement national au nom de tous les Canadiens. C'est le seul principe qui soit juste et que nous puissions accepter. C'est pourquoi, en 1983, lors des négociations constitutionnelles, les autochtones ont inscrit l'abrogation de la formule générale d'amendement qui s'applique actuellement à la création de provinces dans le Nord au nombre de leurs revendications.

[Text]

[Translation]

• 1010

Northerners and the aboriginal people of Canada rejected the strait-jacket of the 7-plus-50 rule and 10 provincial governments signed an accord to deal with that item. At Meech Lake, the 1983 accord was thrown out and was replaced by the unanimous consent proposal.

We were told that the Meech Lake accord does not affect us. I am from Denendeh in the western portion of the Northwest Territories. Aboriginal peoples are a majority north of the 60th parallel and no one can tell me aboriginal rights were not directly affected. The only honest thing that can be said is that they hoped Canadians were not watching. Canadians are watching. We support this change 100% and merely add that there will be no companion resolution without it, only a century of bitterness and betrayal that pits the north against the south.

In technical terms, the New Brunswick draft can be made more companionable in that the clause did not have to be dependent on or consequential to the Meech Lake accord. But as Mr. McCormick has just said, there is room for flexibility on technical matters.

The New Brunswick package also endorses the long-standing demand of the north that we not be excluded from democratically accountable representation in the Supreme Court. No one in Canada disputes that this exclusion was an absurdly obvious error. Even Supreme Court justices have agreed. There are those who say that, since it affects only the rights of northern lawyers, why do we not do it later?

Our position is very simple. If one sector of society is stripped of a right it now enjoys, democracy and justice are threatened for all. The Meech Lake accord would take away a right northerners now have and would make retrieving it subject to unanimity. This is a matter of firm principle. People such as Premier McKenna grasp this principle and hold firm to it. We applaud him for doing so.

Another national institution, the Senate, is directly implicated in Meech Lake. Northerners are again treated differently and the so-called interim rules for nomination allow all provinces to nominate senators, but do not allow the Yukon or Northwest Territories governments or legislatures to make such nominations. The north may still have two senators, but the Prime Minister will nominate them himself.

It is our view that the north and aboriginal interests must play a role in Senate reform and be truly represented in a reformed Senate. We would therefore find it inconsistent to begin the process of reform by immediately telling northerners they should not have a say in the nomination of senators. We suggest this should change. The Senate and the joint committee's minority report have both recommended appropriate draft clauses.

Les Canadiens du Nord et les autochtones ont rejeté la règle trop stricte des sept provinces plus 50 p. 100 et les dix gouvernements provinciaux ont signé un accord pour régler cette question. Au Lac Meech, l'accord de 1983 a été rejeté et remplacé par la proposition prévoyant le consentement unanime.

On nous a dit que l'Accord du lac Meech ne nous visait pas. Je suis un Denendeh de l'ouest des Territoires du Nord-Ouest. Les autochtones sont majoritaires au nord du 60<sup>ème</sup> parallèle et personne ne pourra me faire croire que nos droits ancestraux n'étaient pas touchés directement. Le gouvernement doit simplement reconnaître qu'il espérait agir à l'insu des Canadiens. Mais les Canadiens le regardent faire. Nous sommes absolument pour ce changement et j'ajouterais simplement qu'en son absence il n'y aura pas de résolution d'accompagnement, mais seulement un siècle d'amertume et de trahison qui a dressé le Nord contre le Sud.

En pratique, la proposition du Nouveau-Brunswick peut être améliorée en ce sens qu'elle ne doit pas nécessairement dépendre ou résulter de l'Accord du lac Meech. Mais comme M. McCormick vient de le dire, nous sommes prêts à faire preuve de souplesse sur le plan pratique.

La proposition du Nouveau-Brunswick reconnaît également que nous devons pouvoir être représentés à la Cour suprême comme nous le réclamons depuis longtemps. Personne au Canada ne conteste que cette exclusion était absurde. Même les juges de la Cour suprême l'ont admis. Certains préconisent de remettre cette question à plus tard étant donné qu'elle vise uniquement les droits des avocats du Nord.

Notre position est bien simple. Si un secteur de la société est privé d'un droit dont il jouit actuellement, la démocratie et la justice sont compromises pour tous les Canadiens. L'Accord du lac Meech enlèverait aux habitants du Nord un droit qu'ils possèdent actuellement en l'assujettissant à la règle de l'unanimité. Il s'agit là d'une question de principe. Et c'est un principe auquel certaines personnes comme le premier ministre McKenna tiennent mordicus. Nous l'en félicitons.

Une autre institution nationale, le Sénat, est directement visée par l'Accord du lac Meech. Là encore, les Canadiens du Nord sont traités différemment et les règles de nomination dites provisoires permettent à toute province, mais non aux gouvernements ou aux assemblées législatives du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, de nommer des sénateurs. Le Nord peut encore avoir deux sénateurs, mais le Premier Ministre les nommera lui-même.

A notre avis, la réforme du Sénat doit tenir compte des intérêts du Nord et des autochtones qui doivent être véritablement représentés dans un Sénat réformé. Il ne nous paraît donc pas normal d'entamer la réforme en disant aux gens du Nord qu'ils n'ont pas leur mot à dire pour la nomination des sénateurs. Il faudrait remédier à cela. Le Sénat et le rapport minoritaire du comité mixte recommandaient des dispositions à cet égard.

[Texte]

[Traduction]

• 1015

I would add two more comments. First, we strongly believe that any successful companion resolution must reach out to all of Canada. The recommendations of the Manitoba task force especially dealing with the addition of a Canada clause and one dealing with the multicultural heritage should definitely be included.

Second, I want to stress the reality of our situation. We have been told since 1987 that if the Meech Lake accord goes through, we will be dealt with. Every premier knows we are hostages. Some said it to our faces. They said that unless Meech Lake goes through, aboriginal rights will be placed on the back burner for the next century.

Without a clear and continent link between Meech Lake and companions, we are being asked to pay a ransom with no assurance we will ever get released. We are asked to accept Meech Lake in exchange for a potential package of potential amendments that might some day be passed into law. We cannot and will not accept this.

Based on solid precedent, we fear that if we pay this ransom it will be taken and we will be left where we are now, as hostages. The only difference is that most of Canada will join us and also become hostage.

**The Chairman:** We will now go to Mr. Amagoalik who is from the Inuit Tapirisat of Canada.

**Mr. John Amagoalik (President, Inuit Tapirisat of Canada):** You heard from my colleagues about what additions or clarifications companion amendments should contain. For aboriginal peoples, it must contain at least four elements: one, recognition of aboriginal peoples as a distinct and fundamental part of Canada; two, a clear and ongoing process for constitutional reform appropriate to our needs; three, the return to the normal rules for provincehood in the north; and four, reinstatement of equality in northern representation in national institutions. There is nothing ambiguous or hazy about any of these four conditions.

I will now address the issue of why companion amendments must be guaranteed. Why must there be a good faith clause? First, it is not for us to comment upon why Premier McKenna adopted the idea of a companion resolution from aboriginal peoples without adhering to the essential element of the concept. Premier McKenna left unsaid what it will take to satisfy his province that an acceptable package will in fact be agreed to. This simply leaves matters too much up in the air.

J'aurais deux autres choses à dire. Tout d'abord, nous estimons que toute résolution d'accompagnement digne de ce nom doit concerner l'ensemble du Canada. Il faudrait absolument inclure les recommandations du groupe de travail du Manitoba, en particulier celle qui concerne l'ajout d'une disposition sur le Canada et d'une autre sur le patrimoine multiculturel.

Deuxièmement, je voudrais insister sur la réalité de notre situation. On nous dit depuis 1987 que si l'Accord du lac Meech est adopté, on va s'occuper de nous. Tous les premiers ministres provinciaux savent que nous sommes tenus en otage. Certains nous l'ont dit carrément. On nous a dit que si l'Accord du lac Meech était adopté, les droits des autochtones vont être relégués aux oubliettes pour un siècle.

Alors qu'il n'y a pas de rapport évident entre l'Accord du lac Meech et les résolutions d'accompagnement, on nous demande de payer une rançon sans nous garantir notre libération. On nous demande d'accepter l'Accord du lac Meech en contrepartie d'une éventuelle série d'amendements dont l'adoption pourrait être envisagée un jour. Nous ne pouvons accepter un tel marché.

Des précédents bien concrets nous amènent à craindre que si nous payons cette rançon, on va l'accepter, tout en nous gardant comme otages. La seule différence, c'est que la majeure partie des Canadiens vont eux aussi devenir otages comme nous.

**Le président:** La parole est maintenant à M. Amagoalik, de l'Inuit Tapirisat du Canada.

**M. John Amagoalik (président de l'Inuit Tapirisat du Canada):** Mes collègues vous ont parlé des explications et des compléments d'informations qui devaient obligatoirement figurer dans les résolutions d'accompagnement. Pour les autochtones, on devrait y trouver au moins quatre éléments: tout d'abord, la reconnaissance des peuples autochtones en tant qu'élément fondamental et distinct du Canada; deuxièmement, un processus permanent et précis de réforme constitutionnelle qui convienne à nos besoins; troisièmement, le retour à des règles normales d'accession au statut de province dans le Nord; et quatrièmement, la réaffirmation d'une représentation égalitaire du Nord dans les institutions nationales. Ces quatre conditions sont précises et ne laissent place à aucune ambiguïté.

Je voudrais maintenant vous dire pourquoi il faut prévoir une garantie aux amendements d'accompagnement. Pourquoi faut-il une disposition de bonne foi? Tout d'abord, il ne nous appartient pas de nous demander pourquoi le premier ministre McKenna a adopté l'idée d'une résolution d'accompagnement provenant des peuples autochtones sans adhérer à l'élément essentiel de cette notion. Le premier ministre McKenna n'a pas dit ce qu'il faudrait pour convaincre sa province de l'adoption future d'une formule acceptable. Cette situation laisse planer trop d'incertitudes.

*[Text]*

Some of us proposed particular techniques for achieving this required linkage. There may be others, and we are more than willing to pool our resources to find the best way. But we must insist on contingency. History has been very cruel to those aboriginal people who have accepted unenforceable promises.

I would remind all Canadians that in 1982 aboriginal peoples were made a solemn promise. After patriation, we would have our aboriginal and treaty rights identified and defined as the first priority. The Prime Minister and the premiers, through the Meech Lake accord, broke that promise and Canada will be a smaller and weaker country if the accord is allowed to get away with this.

• 1020

I know for a fact at least two premiers explicitly demanded a permanent end to the aboriginal process as the price of their support for Quebec's demands. Two provinces fought but failed to have this terrible price lifted from the deal.

The accord has already beheaded the first round of reform, which was supposedly to identify and define aboriginal rights. We cannot undo that damage, but we and you can make sure the accord does not freeze us out forever.

New Brunswick has proposed one way to try to fix this. We are encouraged about that. However without a legally effective companion amendment, all the promises and proposals in the world will not get us anywhere.

As National Chief Erasmus just said, we fear that if we pay the ransom it will just be taken from us and we will be left right where we are now—as hostages. Premier McKenna stated in 1987 and again on Monday that changes must take place, but those changes must meet certain conditions. They must respect the essentials of the accord, and they must expand and clarify the rights of peoples.

Our first preference has always been for direct amendments to the accord. We are interested and we are willing to work with the alternative companion approach, but the changes must be legally effective, they must take place as a condition of Meech Lake becoming law, not as fuzzy, vague promises for the future. Aboriginal peoples have paid too high a price for the promises tossed at us.

Parliament agreed in early 1981 to our aboriginal and treaty rights being recognized and affirmed. The premiers ganged up in secret in November of that same year and took the whole package out, along with sexual equality rights. It took the activism of ordinary Canadians to overturn this betrayal, and even then we were left with a partially crippled recognition of our existing rights.

*[Translation]*

Certains d'entre nous ont proposé des formules permettant l'établissement du lien nécessaire. Il peut y en avoir d'autres, et nous sommes tout à fait disposés à ce que nous mettions nos ressources en commun pour trouver la meilleure solution. Mais nous insistons sur l'existence d'un lien logique. L'histoire s'est révélée très cruelle pour les autochtones qui ont accepté des promesses non réalisables.

Je voudrais rappeler à tous les Canadiens qu'en 1982, on a fait aux autochtones une promesse solennelle. Après le rapatriement de la Constitution, on devait en priorité déterminer et définir les droits autochtones et les droits découlant des traités. Par l'intermédiaire de l'Accord du lac Meech, les premiers ministres fédéral et provinciaux ont renoncé à cette promesse, et si l'on adopte l'Accord dans de telles conditions, le pays va s'en trouver affaibli.

Je sais de façon certaine qu'au moins deux premiers ministres provinciaux ont demandé explicitement que l'on mette un terme aux négociations avec les autochtones en contrepartie de leur acceptation des exigences du Québec. Deux provinces s'y sont opposées, mais n'ont pas réussi à éliminer de l'entente cette horrible rançon.

L'accord a déjà décapité la première phase de la réforme, où l'on devait énoncer et définir les droits autochtones. Il s'agit là d'un préjudice irrémédiable, mais nous avons encore la possibilité de faire en sorte que l'accord ne nous écarte pas définitivement de la table des négociations.

Pour pallier cette difficulté, le Nouveau-Brunswick a proposé une solution qui nous semble prometteuse. Néanmoins, à défaut d'une résolution d'accompagnement juridiquement applicable, les promesses et les propositions resteront toutes sans effet.

Comme l'a dit le chef national Georges Erasmus, nous craignons que si nous payons la rançon, on va l'accepter tout en nous gardant comme otages. Comme en 1987, le premier ministre McKenna a déclaré lundi dernier qu'il fallait introduire des amendements, mais que ceux-ci devaient répondre à certaines conditions. Ils doivent respecter les caractéristiques essentielles de l'accord, étendre les droits des populations concernées et les préciser.

Nous avons toujours été favorables à des amendements apportés directement à l'accord. La formule de la résolution d'accompagnement nous intéresse, et nous allons collaborer à son succès, mais il faut que les amendements soient juridiquement applicables et qu'ils interviennent à la condition que l'on fasse de l'Accord du lac Meech une loi, et non pas de vagues promesses. Les promesses ont déjà coûté trop cher aux autochtones.

Au début de 1981, le Parlement s'est engagé à consacrer et à affirmer les droits autochtones et les droits découlant des traités. Les premiers ministres provinciaux se sont réunis secrètement en novembre de la même année pour éliminer les propositions faites à ce sujet, et à propos des droits à l'égalité entre les sexes. Il a fallu la détermination de simples citoyens pour surmonter cette trahison, mais il

[Texte]

In 1983 we were promised three full conferences to identify how to implement aboriginal and treaty rights. Eight months before the last conference, premiers agreed to make Quebec their top constitutional priority. That wiped out the basis for any agreement at our last conference, in 1987, just a month before Meech Lake.

The Prime Minister promised us publicly in 1985 that no aboriginal programs or policies would be changed without consultation. You just have to look at this year's federal budget to see the firmness of that promise. Our entire communications network with our people is being stangled. Aboriginal language programs are slashed, and major cuts to political and other community-based organizations are announced.

As for Quebec, it is important for all Canada to understand the Quebec government has never promised us anything. The Quebec government gets others to tell us second-hand that getting an amendment on self-government will be easier after Meech Lake. If you ask Mr. Bourassa, he will not say what his post-Meech Lake priorities are. All he says is maybe we will talk about it some day.

We would not oppose the passage of Meech Lake if and only if an effective and secure package of companion amendments is also passed into law. After all, the only good reason for rejecting a clear contingent link is that someone refuses to accept any real changes to the Constitution on these matters—ever. If that is the case, then Meech Lake is dead. Not even Premier McKenna could accept that proposition.

• 1025

With an effective and contingent companion package, the Meech Lake accord and such elements as the recognition of Quebec as a distinct society within Canada will become law, but so too must the recognition of aboriginal peoples as an inherent, fundamental, and distinct part of Canada. So too must the promise of 1981 that we will have our rights firmly entrenched in the Constitution by having a secure and legally effective process. So too must the north be allowed to achieve self-determination according to the same rules applied to existing provinces.

We have one final remark about the New Brunswick resolution. In addition to proposing no clear legal tie between Meech Lake's passage and the passage of companion amendments, the proposal also invites a

[Traduction]

reste que la reconnaissance de nos droits actuels s'en est trouvée partiellement amputée.

En 1983, on nous a promis trois conférences qui devaient être intégralement consacrées à la façon de mettre en oeuvre les droits autochtones et les droits découlant des traités. Huit mois avant la dernière conférence, les premiers ministres ont convenu d'accorder la priorité constitutionnelle au Québec, ce qui a anéanti toute perspective d'entente lors de notre dernière conférence qui s'est déroulée en 1987, tout juste un mois avant l'Accord du lac Meech.

Le Premier ministre du Canada nous a promis publiquement en 1985 de n'apporter aucune modification aux mesures et aux programmes nous concernant sans nous consulter préalablement. Un coup d'oeil au budget fédéral de cette année devrait suffire à vous convaincre du prix accordé à cette promesse. On est en train de démanteler notre réseau de communication. On sabre dans les programmes en langues autochtones, et on annonce des réductions importantes dans les budgets des organisations politiques et communautaires.

Quant au Québec, il faut que tous les Canadiens comprennent que le gouvernement du Québec ne nous a jamais rien promis. Il nous fait savoir indirectement que l'obtention d'un amendement sur l'autonomie politique sera plus facile que l'adoption de l'Accord du lac Meech. Si vous posez une question à M. Bourassa, il ne vous annoncera pas ses priorités de l'«après-Meech». Il dit simplement qu'on va peut-être en discuter un jour.

Pour que nous ne nous opposions pas à l'adoption de l'Accord du lac Meech, il faut absolument que l'on confère force de loi à un ensemble d'amendements d'accompagnement qui soient efficaces et précis. Après tout, la seule raison qui puisse justifier le refus d'un lien logique, c'est que quelqu'un s'oppose à tout amendement constitutionnel sur ces questions. Dans un tel cas, l'Accord du lac Meech est mort. Le premier ministre McKenna lui-même ne pourrait accepter une telle proposition.

Si l'on adopte une série de résolutions d'accompagnement qui soient efficaces et pertinentes, il sera possible de donner force de loi à l'Accord du lac Meech et à d'autres éléments, comme la reconnaissance du Québec en tant que société distincte à l'intérieur du Canada, mais il faudrait également reconnaître les peuples autochtones comme un élément intrinsèque, fondamental et distinct du Canada. Il faudrait également tenir la promesse de 1981 concernant l'enchâssement de nos droits dans la Constitution par une formule juridique sûre. Il faudrait également permettre au Nord d'accéder à l'auto-détermination selon les règles actuellement applicables aux provinces.

Je voudrais faire une dernière observation concernant la résolution du Nouveau-Brunswick. Outre le fait qu'elle ne propose aucun lien juridique précis entre l'adoption de l'Accord du lac Meech et l'adoption des résolutions

[Text]

dangerous dismantling or unbundling of its specific amendments.

It may be that Premier McKenna merely wishes to facilitate additions and alterations, but the actual wording of the resolution pre-approves any legislature agreeing to any one or more of the proposed changes. We could, in short, be left with nothing more than one clause of the companion resolution. We somehow doubt that it would be one that dealt with aboriginal rights.

A more concrete procedure is clearly required. A first ministers' conference is essential to pulling together the different views and hammering out an acceptable package. To work, of course, aboriginal peoples must be present, as must the territories. If for some reason time seems to pose an impossible hurdle, it should be easy, as the Native Council has proposed, for the formal deadline facing the accord to be put back the necessary six months or so to permit an acceptable companion resolution to be drafted and approved in each legislature.

This is a country of diverse peoples and cultures. We must all find a home in Canada. For many Canadians this country is a land of choice. For Canadian aboriginal peoples, it is our sole homeland on earth. We have nowhere else to go. Aboriginal peoples merely insist that we be allowed to enter the circle of Confederation with honour and dignity. We cannot accept being hostages any more. Thank you.

**The Chairman:** Thank you, Mr. Amagoalik.

**Ms Blondin:** Mr. Chairman, I would like to move that we establish a three-person subcommittee, as suggested by the AFN, ITC and NCC, to develop proposed language to reflect in the Constitution the place in Canada for our first peoples, the recognition of our first peoples, that we deal with the issues that were brought forward. If it is to be referred to the steering committee, it should be done.

**The Chairman:** Should this issue be referred to a steering committee?

**Ms Blondin:** If it is necessary. I do not know if it is in order for me to propose a committee that has been suggested. I just have to get the proper wording here.

I move that we establish a working group or subcommittee that can address such details more effectively with the aboriginal peoples and technical advisers and that the committee could then report to Parliament and to all Canadians on the reasons why a specific clause is being recommended and moreover that it has the support of the aboriginal people.

[Translation]

d'accompagnement, cette proposition permet également d'envisager une dangereuse séparation des amendements qui la composent.

Il se pourrait que le premier ministre McKenna souhaite simplement faciliter les ajouts et les modifications, mais la formulation de la résolution approuvée par avance l'adoption isolée, par les assemblées provinciales, d'une ou de plusieurs modifications. Finalement, on pourrait se retrouver avec un seul article de la résolution d'accompagnement. Dans une telle éventualité, il serait douteux que la disposition reconnue soit celle concernant les droits des autochtones.

De toute évidence, il faut envisager une procédure plus concrète. Au cours de la conférence des premiers ministres, il va falloir harmoniser les différents points de vue et se mettre d'accord sur une série de dispositions acceptables. Pour assurer le succès de l'entreprise, il faudra naturellement que les peuples autochtones soient présents, de même que les territoires. Si le délai prévu constitue un obstacle insurmontable, il devrait être facile, comme l'a proposé le Conseil autochtone, de le repousser de six mois de façon à permettre la rédaction d'une résolution d'accompagnement acceptable qui pourrait être approuvée dans chacune des assemblées provinciales.

Notre pays se compose de populations et de cultures diverses. Chacun d'entre nous doit y trouver sa place. Parmi ses citoyens, nombreux sont ceux qui ont choisi de s'y établir. Pour ses peuples autochtones, il constitue la seule patrie au monde. Nous ne pourrions aller nulle part ailleurs. C'est pourquoi les autochtones exigent qu'on leur permette d'accéder au cénacle de la Confédération dans l'honneur et la dignité. On ne veut plus être pris en otage. Je vous remercie.

**Le président:** Merci, monsieur Amagoalik.

**Mme Blondin:** Monsieur le président, je propose la constitution d'un sous-comité de trois personnes, conformément à la proposition de l'APN, de l'ITC et du CCN, qui sera chargé de trouver une formule permettant d'indiquer dans la Constitution la reconnaissance et la place des premières nations dans la société canadienne, et qui traitera des questions soulevées ici. Au besoin, il faudrait soumettre cette proposition au comité directeur.

**Le président:** Faut-il la soumettre au comité directeur?

**Mme Blondin:** Le cas échéant. Je ne sais pas si je peux légitimement proposer la constitution d'un tel comité. Il faudrait du moins que je trouve la bonne formulation pour le faire.

Je propose la constitution d'un groupe de travail ou d'un sous-comité qui pourrait résoudre plus efficacement ces questions de détail avec les populations autochtones et avec des conseillers techniques; ce comité pourrait faire rapport au Parlement et à la population canadienne des motifs pour lesquels une disposition spécifique a été recommandée et a reçu l'appui des populations autochtones.

[Texte]

**The Chairman:** Ms Blondin, if I may be very frank with you, I am going to inform you that I do not know either how we would proceed technically to deal with the proposal you are putting to us right now. I would certainly want to consult with the clerks of the committee to find out what would be the best way to deal with what you have just proposed and maybe offer an opportunity to other members of the committee around the table to reflect upon that.

• 1030

If you wish, I think we could now proceed with our usual round of questions and after that come back to the issue you have just brought forth.

**Mr. Nystrom (Yorkton—Melville):** I will start off by saying that I think we should take a look at the issue Ms Blondin has suggested and perhaps do that at the steering committee level. I think if we had a subcommittee we would need more than three members; you would otherwise not have the proper parliamentary balance on it, if you wanted a member from the New Democratic Party and a government majority on it as well.

I want to welcome our guests before the committee this morning and say to them that ever since its creation our party has been very much a supporter of aboriginal rights in the Constitution of Canada. You will recall that in 1987 when Pauline Jewett and I were members of the committee we moved amendments to the accord and that one of the amendments was on aboriginal rights.

One of our amendments touched on self-government. I notice this morning you have not mentioned self-government, Mr. Erasmus, and I wanted to ask you why you have not. This is something you raised in 1987 and I wonder why you have not mentioned self-government in reference to future constitutional conferences evolving the concept of self-government.

**Mr. Erasmus:** The items we laid out before you now are the minimum changes we think have to occur, but the question of self-government is obviously something that all the aboriginal peoples of Canada continue to fight to have clearly recognized. The reason we are putting forth such a strong case for a constitutional process is to deal with the question of self-government and the other agenda items that were left unfinished.

**Mr. Nystrom:** The second question I wanted to ask was on your second suggestion about the aboriginal peoples being recognized as an inherent fundamental and distinct part of Canada. I am also pleased to see that you are supportive of the Quebec demands that Quebec be a distinct society in this country. I think it is very important, crucial as a matter of fact, for the future of this country that the Meech Lake accord go through in terms of what Quebec is asking for. At the same time we also recognize the aboriginal peoples as the pre-founding or the first Canadians, and they should

[Traduction]

**Le président:** Madame Blondin, je dois vous dire en toute franchise que je ne sais pas comment nous pourrions faire matériellement pour réaliser votre proposition. Je veux néanmoins consulter les greffiers du Comité pour déterminer la meilleure façon d'y donner suite, et éventuellement, pour donner aux autres membres du Comité l'occasion de dire ce qu'ils en pensent.

Si vous le voulez bien, nous pourrions passer à la période habituelle de questions, quitte à revenir par la suite à votre proposition.

**M. Nystrom (Yorkton—Melville):** Peut-être pourrions-nous étudier dès maintenant la proposition de M<sup>me</sup> Blondin, et éventuellement au niveau du comité directeur. J'estime que si nous formons un sous-comité, il faudrait y affecter plus de trois députés; sinon, il n'y aura jamais d'équilibre entre les partis au sein de ce sous-comité, si on veut y faire siéger un représentant du Nouveau parti démocratique ainsi qu'un représentant de la majorité gouvernementale.

Je tiens à souhaiter la bienvenue à nos invités et à leur dire que depuis sa création, notre parti a toujours approuvé l'intégration des droits des autochtones dans la Constitution du Canada. Vous vous souvenez qu'en 1987, lorsque Pauline Jewett et moi-même étions membres du Comité, nous avons proposé que l'on apporte à l'accord certains amendements, dont l'un concernait les droits des autochtones.

Il portait sur l'autonomie politique des autochtones. J'ai remarqué que M. Erasmus n'a pas fait référence à l'autonomie politique dans son intervention de ce matin, et je voudrais lui demander pourquoi. La question a été soulevée en 1987, et j'aimerais savoir pourquoi vous n'avez pas parlé d'autonomie politique dans le contexte des futures conférences constitutionnelles.

**M. Erasmus:** Les sujets que nous avons voulu évoquer ici concernent les modifications minimales auxquelles il faudrait procéder à notre avis, mais de toute évidence, tous les peuples autochtones du Canada continuent de lutter pour faire aboutir leurs revendications concernant l'autonomie politique. Si nous insistons tant sur un processus constitutionnel, c'est pour être en mesure de régler les questions d'autonomie politique et les autres sujets laissés en suspens.

**M. Nystrom:** Ma deuxième question concerne votre proposition de reconnaissance des populations autochtones en tant qu'élément fondamental, intrinsèque et distinct du Canada. Je suis heureux de voir que vous acceptez la reconnaissance du Québec en tant que société distincte dans ce pays. Il me semble essentiel pour l'avenir de ce pays que l'Accord du lac Meech permette de faire aboutir les revendications du Québec. Parallèlement à cela, nous reconnaissons aussi que les populations autochtones ont constitué le premier élément de la population canadienne,

[Text]

also be recognized as such in the Constitution—the founding Canadians or the pre-founding Canadians, whichever way you want to use it in terms of the terminology.

I remember that back in 1987 we were talking about this issue and you suggested that the aboriginal peoples be recognized as a fundamental characteristic of Canada. In the Meech Lake accord, we are of course recognizing the dualities of the fundamental characteristic of this country.

Today you are using slightly different wording. I know you mean the same things, but is there some reason why you have switched your phraseology and are talking now about “inherent” and “the fundamental distinct part of Canada” instead of “a fundamental characteristic of this country”?

I am asking for some guidance here in terms of specific wording of amendments you might be interested in.

**Mr. Erasmus:** We would definitely be interested in getting involved in technical wording, and this is why we are suggesting a smaller group that would get more technical, would start looking at the specific wording.

We hear a lot of nice words about how aboriginal peoples are obviously the original people here, but we have never seen very much real, concrete effort in that area. It was most amazing to us, most amazing to us, that the same premiers who had been involved in such a long process with us, and probably the most informed premiers of aboriginal issues in the history of Canada, got together without us less than a month after they had abandoned our process and started to define what was supposed to be some of the major characteristics of Canada. Yes, we understand that only part of the job was being done, but one would think it is so obvious that aboriginal peoples are a fundamental part of this country, who could argue against it? It should have been in there.

• 1035

The language we are using here is simply to put in place the fact that we were here, we are obviously distinct, and we are obviously a fundamental part of this country. It is not distinct that we speak English. It is certainly not distinct that we speak French, is it? It is done elsewhere in the world. What is distinct here is that you are living amongst the original aboriginal people and they still have their languages and their culture. That is what is distinct about Canada.

Why is it that we are always being told this is not the original and we have to do things in the right order? The right order! We are continually told by government that we are supposed to be waiting in line. We are prepared to look at different language but it seems we virtually have to get into the psychology or the mentality of everyone both reporting this and the principal players in this. As for the languages of the two founding nations, what two founding nations? Why do we use that kind of language?

[Translation]

et que cette réalité doit être consacrée dans la Constitution, que l'on parle de peuple fondateur ou «pré-fondateur» du Canada.

Je me souviens que nous en avons parlé en 1987 et que vous vouliez alors qu'on reconnaisse les peuples autochtones comme une caractéristique fondamentale du Canada. Dans l'Accord du lac Meech, nous reconnaissons la dualité des caractéristiques fondamentales de ce pays.

Aujourd'hui, vous utilisez une formulation légèrement différente. Je sais qu'il s'agit en fait de la même chose, mais pourquoi avez-vous remplacé «une caractéristique fondamentale de ce pays» par «un élément fondamental, distinct et intrinsèque du Canada»?

J'aimerais que vous m'indiquiez la formulation qui vous semble préférable.

**M. Erasmus:** Nous aimerions participer directement à cette formulation, et c'est pourquoi nous avons proposé la constitution d'un petit groupe qui se consacrerait aux questions de forme et de présentation des documents.

On entend toutes sortes de choses intéressantes concernant les populations autochtones qui sont les premiers habitants du pays, mais nous n'avons pratiquement jamais rien vu de concret dans ce domaine. Il nous a paru tout à fait étonnant de voir les premiers ministres provinciaux, qui avaient participé à ce long processus avec nous, et qui étaient sans doute les mieux informés de l'histoire du Canada en matière de problèmes autochtones, se réunir sans nous moins d'un mois après l'abandon des négociations pour se mettre d'accord sur l'une des caractéristiques fondamentales du Canada. Nous admettons que les autochtones font partie du Canada mais il nous semble évident qu'ils constituent un élément fondamental du pays; qui oserait le contester? Il faudrait donc l'indiquer clairement.

L'expression que nous utilisons ici vise simplement à indiquer que nous étions là avant l'arrivée des Blancs, que nous formons de toute évidence un groupe distinct et un élément fondamental de ce pays. Le fait de parler anglais ne constitue pas une caractéristique distincte, ni le fait de parler français. On parle le français et l'anglais ailleurs dans le monde. Ce qu'il y a de particulier ici, c'est que vous vivez parmi des populations autochtones qui ont toujours leurs propres langues et leur propre culture. C'est ce qui fait le caractère distinct du Canada.

Comment se fait-il qu'on nous reproche toujours notre façon de faire et qu'on nous oblige à faire les choses comme il faut? Le gouvernement nous rappelle constamment que nous devons rester dans la file d'attente. Nous acceptons d'apprendre une autre langue, mais nous devons constamment nous mettre dans l'état d'esprit des protagonistes de la scène canadienne. Quant aux langues des deux peuples fondateurs, pourquoi parler de peuples fondateurs? Pourquoi devons-nous utiliser ces langues?

[Texte]

We would love an opportunity, either at a first ministers' meeting or through a technical committee here. Eventually, if it is going to become law, we have to be involved in a first ministers' meeting where we have our constitutional experts at the table. We would genuinely enjoy an opportunity to correct the Constitution so that no one needs to blush and say yes, sure we have French and English there, but there are aboriginal people somewhere.

It should be glaringly obvious that the Constitution should have a balance. It should have a balance not only between French and English. We understand the historical battle that started somewhere else and it continues here on our soil. Here amongst us, it should mean very clearly that Canada is going to be genuinely fair to all of its parts and that we have the same legal constitutional strength to protect our language, our distinctness and our ability to be preserved.

At the moment this is not the case. At the moment we have is the duel of the Titans, the duel of the already powerful looking for more power. Native people would love to have provincial powers, but we do not. We are being told to wait even longer while all the other agenda items are dealt with first.

This is why we absolutely link changes to Meech, either directly or through a companion accord; they must be legally effective. We cannot accept some kind of promise. All we have is promise. We have hundreds of years of promises; this is all we have.

**Mr. Nystrom:** I certainly agree with Mr. Erasmus. As I said before and as we move back to 1987, the fundamental characteristic of this country is not only duality or the distinct society in Quebec but also the aboriginal peoples of this country, and perhaps even the ethnocultural reality of Canada. You certainly have our support in terms of having that as one of the amendments that is made to the companion resolution or making sure it is part of the companion resolution.

You have also said in your presentation this morning that you want to participate in more than just aboriginal matters in the narrow sense in terms of future constitutional conferences. I wonder if you could elaborate in terms of what you want to participate in and how you would like that referred to in terms of any companion resolution.

You have mentioned fisheries, for example, and you have mentioned the Senate. Do you want to elaborate a bit more on that as to how you see that evolving? Would you want to elaborate as to what that list might look like? Do you want it enshrined in a companion resolution? In what way would you want the committee to approach it?

**Mr. McCormick:** One of the things from the first constitutional process that evolved in this country was the 1983 accord that was agreed to with the aboriginal people and the governments that would be addressed in

[Traduction]

Nous aimerions pouvoir intervenir soit au cours de la conférence des premiers ministres, soit par l'intermédiaire du comité technique dont on vient de parler. Finalement, si l'Accord du lac Meech est adopté, nous aimerions participer, avec nos experts constitutionnels, à une réunion de premiers ministres. Nous aimerions pouvoir corriger la Constitution de façon que personne n'ait plus à en rougir, et que l'on puisse assurer la coexistence des groupes anglophones et francophones, tout en reconnaissant la présence des peuples autochtones.

De toute évidence, le Canada a besoin d'une constitution équilibrée. Il faut assurer l'équilibre entre francophones et anglophones. Nous savons que cette bataille historique a commencé ailleurs, et qu'elle se poursuit sur le territoire canadien. Entre nous, cela devrait signifier que le Canada doit rester juste envers tous les éléments qui le composent, et que chacun doit bénéficier des mêmes garanties constitutionnelles et juridiques pour assurer la protection de sa langue et de ses caractéristiques distincts.

Actuellement, ce n'est pas le cas. On assiste à l'affrontement des Titans, où les puissants veulent étendre leur pouvoir. Les autochtones aimeraient avoir des pouvoirs au plan provincial, mais ils n'en ont pas. On nous dit d'attendre encore pendant que l'on règle en priorité les autres problèmes du Canada.

C'est pourquoi nous exigeons que l'on change l'Accord du lac Meech, soit par des amendements directs, soit par un accord complémentaire; les amendements devront être applicables au plan juridique. Nous ne nous contenterons pas de promesses. Depuis des centaines d'années, nous n'avons jamais eu droit qu'à des promesses.

**M. Nystrom:** Je suis bien d'accord avec M. Erasmus. Comme je l'ai dit précédemment et comme nous l'avons proposé en 1987, la caractéristique fondamentale de notre pays est non seulement la dualité ou le caractère distinct de la société québécoise, mais également la présence des populations autochtones dans ce pays, et c'est sans doute également la réalité ethnoculturelle du Canada. Nous vous accordons notre appui pour que cette affirmation fasse l'objet d'un amendement de la résolution d'accompagnement, ou qu'elle y soit intégrée.

Vous avez également dit ce matin que vous vouliez participer aux futures conférences constitutionnelles en ne vous limitant pas aux questions autochtones. Pourriez-vous préciser vos intentions à cet égard, en nous indiquant comment on pourrait les consigner dans une résolution d'accompagnement?

Vous avez parlé notamment des pêches et du Sénat. Pourriez-vous nous indiquer comment vous analysez la situation actuelle? Sur quels sujets voudriez-vous intervenir? Votre participation doit être consacrée dans la résolution d'accompagnement? Que souhaitez-vous que le Comité fasse à cet égard?

**M. McCormick:** À l'issue de la première démarche constitutionnelle entreprise dans ce pays, les populations autochtones et les gouvernements canadiens se sont engagés en 1983 à entreprendre des négociations constitutionnelles.

## [Text]

constitutional discussions that were held with the aboriginal people. This agreed-to agenda has never been completed. It is something that was agreed to by all the parties. It is unfinished business. It is a list of what aboriginal people wish to discuss with Canadians and to have resolved at the constitutional table. We can use that 1983 accord as a guide to the agenda items aboriginal people have put forth and want to consider.

• 1040

At first ministers' conferences, where there is an agenda item that is going to affect the aboriginal or treaty rights of the aboriginal people of this country, we want to be present and we want to be part of the discussion and decisions regarding that.

That is the shortcoming we have of Mr. McKenna's proposal, in that he is saying we will be present only for an agenda item, one of many, if four full-fledged aboriginal conferences with the premiers and Prime Minister were unable to make major movement in addressing and coming to some satisfactory conclusions on aboriginal issues.

It is fearful for us that being an agenda item among others is not going to be sufficient to deal with the aboriginal issues in this country. We do want to be part of first ministers' meetings called to deal not only with our agenda items, because items like fisheries, for instance, are essential to our way of life.

All aboriginal people in Canada, North America, and probably around the world, have had fisheries as essential parts of their particular distinct society. How can anyone tell us those who live off the two coasts of Canada find fisheries important to them, and so they should obviously be reflected, and it is their agenda item, but then deny it to the aboriginal people of Canada?

There are very obvious single-issue agenda items that will be important to provinces, but would be very important also to native people. We should be there. We should be part of all those first ministers' meetings.

The argument we make here is we have learned, from the five years we were involved in first ministers' meetings, that even those five years was not enough. We had a long list of items, and to try to get ahead, all of a sudden we started focusing primarily on one item or two items: sexual equality and self-government. They both were being dealt with together.

We had a long list of items, and we never got to them, so we are suggesting that in addition to being there at other first ministers' meetings when those items are going to affect us, we need a specific constitutional process that will deal with our agenda items.

## [Translation]

Ces négociations ne se sont jamais concrétisées. Elles avaient pourtant fait l'objet d'un engagement de la part de toutes les parties en présence. La question reste en suspens. C'est de cela que les peuples autochtones veulent discuter avec les Canadiens à la table constitutionnelle. Cette entente de 1983 peut servir de point de repère pour dresser la liste des sujets dont les peuples autochtones veulent débattre.

Nous voulons être présents aux conférences des premiers ministres où doit être abordé un sujet qui concerne les droits autochtones ou les droits découlant des traités, et nous voulons participer aux délibérations et aux prises de décision à cet égard.

Ce que nous reprochons à la proposition de M. McKenna, c'est qu'il dit que nous ne pourrions participer qu'aux travaux concernant un seul sujet, alors que quatre conférences des premiers ministres sur les questions autochtones n'ont pas permis de progresser et de parvenir à des solutions satisfaisantes sur les questions autochtones.

Nous craignons que l'inscription des questions autochtones en tant que sujet à l'ordre du jour parmi d'autres sujets ne suffise pas à résoudre tous les problèmes autochtones. Nous voulons participer aux conférences des premiers ministres consacrées non seulement aux questions autochtones, mais à des questions comme les pêches, qui constituent un élément essentiel de notre mode de vie.

Toutes les populations autochtones du Canada, d'Amérique du Nord et sans doute du monde entier considèrent les pêches comme un élément essentiel de leur société. Peut-on considérer que les pêches constituent un élément important pour les habitants des deux côtes du Canada au point qu'on inscrive ce sujet à l'ordre du jour d'une conférence, mais qu'on refuse de reconnaître l'importance de la question pour les autochtones du Canada?

Naturellement, certains sujets importants pour les provinces le sont également pour les autochtones. Nous devrions donc participer aux discussions qui leur seront consacrées. Nous devrions participer à toutes les conférences des premiers ministres.

Au cours des cinq années pendant lesquelles nous avons participé aux réunions des premiers ministres, nous avons appris que notre participation n'a pas été suffisante. Nous avions une longue liste de sujets à débattre et pour faire progresser les choses, nous avons mis l'accent sur deux d'entre eux, à savoir l'égalité entre les sexes et l'autonomie politique. Ces deux questions ont été abordées conjointement.

Nous avions une longue liste de sujets à débattre, mais il n'en a jamais été question, et c'est pourquoi nous demandons qu'en plus de notre participation aux conférences des premiers ministres où il sera question des sujets qui nous concernent, on prévoit un processus constitutionnel spécifique pour traiter les sujets que nous avons retenus.

[Texte]

**The Chairman:** If you agree, Mr. Nystrom, we will move on. Then we will come back. I think members would agree around the table that there will be a second round.

Mr. McCormick, do you want to add something on this question?

**Mr. McCormick:** Yes, I did. Also, as is outlined in our presentation, one of the major hurdles confronting Meech Lake is the Senate. It is the position of the Native Council of Canada that aboriginal people should have guaranteed representation in the Senate in this country. To be not allowed to participate in discussions at the first ministers' conference would never see this come to a reality in this country.

**The Chairman:** Thank you very much for that remark, Mr. McCormick.

I notice that in other countries where there are situations similar to Canada's, from time to time provisions specify a certain group of people within that country—in some cases founding nations—have a certain number of reserved seats in their legislatures.

• 1045

For example, I know from experience that in New Zealand, where I had a very great trip—I was not there long, but long enough to pick up a few things—they have in their legislature a certain number of seats that are reserved for the native people, the Maori.

**Mr. MacDonald (Rosedale):** I must say I have mixed feelings after listening to some of the discussion this morning. I want to comment very briefly on Mr. Amagoalik's remarks. He and I are old friends. When he talks about the experience of the early 1980s and the activism of ordinary Canadians attempting to deal with what was happening by way of constitutional reform, I was one of those ordinary Canadians along with Mr. Amagoalik.

It is perhaps important to remember that the process we have been on in the last decade, since the Quebec referendum, is also a unique part of our history. We lived for a very long time, more than a century after Confederation, without really coming to terms with our Constitution, with regard to the respect we had for the various members of our society. Suddenly we had to face that. It has not been easy. It has been a somewhat painful process, perhaps nowhere more painful than in dealing with our aboriginal peoples, because it has forced us to reflect on our history, some of which we are grappling with here this morning.

I would have to say as well that I am impressed by the generosity, the spirit, in which the three witnesses have come today. Mr. McKenna came here earlier this week and talked about the need for generosity, flexibility, and accommodation; and I think your presentation reflects that spirit.

[Traduction]

**Le président:** Si vous êtes d'accord, monsieur Nystrom, nous allons maintenant continuer, quitte à vous redonner la parole par la suite. Les membres du Comité seront d'accord pour qu'on procède à un deuxième tour de questions.

Monsieur McCormick, avez-vous quelque chose à ajouter à ce sujet?

**M. McCormick:** Oui. Comme nous l'indiquons dans notre exposé, l'un des principaux obstacles à l'adoption de l'Accord du lac Meech est la question du Sénat. Le Conseil national des autochtones du Canada estime que les autochtones devraient être représentés d'office au Sénat. Il n'en sera jamais ainsi si on ne leur permet pas de participer aux travaux des conférences des premiers ministres.

**Le président:** Je vous remercie sincèrement de votre intervention, monsieur McCormick.

Je remarque que dans certains pays étrangers dont la situation s'apparente à celle du Canada, il arrive que l'on réserve à une partie de la population—dans certains cas, il s'agit d'une nation fondatrice, un certain nombre de sièges au sein du corps législatif.

J'ai visité la Nouvelle-Zélande où j'ai d'ailleurs fait un très beau voyage. Même si je n'y suis pas resté très longtemps, j'ai appris certaines choses; par exemple, je sais maintenant qu'un certain nombre de sièges à l'Assemblée législative sont réservés aux autochtones, aux Maoris.

**M. MacDonald (Rosedale):** Je dois avouer que je ne sais plus vraiment sur quel pied danser après avoir entendu certains des commentaires qui ont été faits ce matin. J'aimerais dire quelques mots sur les remarques qu'a faites M. Amagoalik. Nous sommes de vieux copains. Lorsqu'il parle de l'expérience qu'il a vécue au début des années 80 et de l'activisme des simples Canadiens qui essayaient de trouver des moyens d'accepter la réforme constitutionnelle, je comprends vraiment ce qu'il veut dire parce que tout comme M. Amagoalik je faisais partie de ce groupe.

Il importe peut-être de se rappeler que le processus auquel nous participons depuis les dix dernières années, depuis le référendum au Québec, occupe également une place unique dans notre histoire. Pendant très longtemps, pendant plus d'un siècle après la Confédération, nous avons vécu sans vraiment avoir une Constitution qui établisse le rôle des divers membres de la société. Nous avons dû accepter ce fait. La tâche n'a pas été facile. Le processus a parfois été pénible, surtout en ce qui a trait aux autochtones, car cela nous a forcés à nous rappeler notre histoire, comme nous le faisons un peu ce matin.

Je dois avouer que je suis impressionné par la générosité et l'esprit de nos trois témoins ce matin. Un peu plus tôt cette semaine M. McKenna nous a dit qu'il fallait une certaine générosité, une certaine souplesse et un esprit de conciliation. Je crois que votre présence ici aujourd'hui reflète bien la situation.

[Text]

This morning you said:

Our first preference has always been for direct amendments to the Accord, but we are interested and willing to work with the alternative companion approach.

You are saying that if this is going to work then we have to get down to business and talk about exactly what it will mean. It cannot be left up in the air in some airy-fairy fashion. The response of my colleague, Ms Blondin, who said we ought to get that committee going, is an important one.

I want to ask you two specific questions about the companion resolution. If we are going to work at getting it right, then getting some understanding of the commitment will be equally important. You have made a couple of references to a first ministers' conference or legislative approval. But because we are into a very short time period, and because it takes a while for governments and Canadians to adjust to this, do you really see this as a reasonable approach? Premier McKenna would not say what kind of commitment there would have to be to get the support of the New Brunswick legislature. What do you see as reasonable support in order to get the commitment of the nations and the groups you represent?

**Mr. Amagoalik:** First of all, I think it is important to point out that one of the main reasons the Meech Lake accord is a dying goose is that it does not recognize the reality of Canada. Canada is no longer a country of two peoples. Canada is multicultural, officially bilingual. It has aboriginal peoples.

As to the companion resolution, we can talk about all kinds of good things that can be done with this approach. It still does not mean a thing unless there is linkage. There must be linkage to Meech. If at the end of the day we are close to an agreement on a workable companion resolution, and if the deadline becomes a problem, then I cannot see any reason why the governments of Canada cannot get together, perhaps at a first ministers' conference, to give us more time.

• 1050

It would be a tragedy if what is beginning to work dies just because we ran out of time. I think it would be really sad. If the deadline becomes a problem I think the Prime Minister has the responsibility to call a first ministers' conference and to agree on extending the deadline—if there is one.

**Mr. MacDonald:** We have to assume—we have no other basis on which we can make any assumptions—that the deadline is that, a deadline. When you say it is only with an effective and secure package of companion amendments, I am concerned to know how you define effective and secur

[Translation]

Vous avez dit ce matin:

Nous avons toujours proposé d'abord et avant tout qu'on apporte directement des amendements à l'accord, cependant, nous sommes disposés à essayer de réaliser nos objectifs grâce à la résolution d'accompagnement.

Vous dites que pour que tout cela soit efficace il faut être disposé à discuter des répercussions possibles de cette proposition. Ces choses ne peuvent demeurer vagues. La réponse que vous a donnée ma collègue, M<sup>me</sup> Blondin, est importante. Elle a dit qu'il fallait mettre sur pied ce comit

J'aimerais vous poser des questions précises sur la résolution d'accompagnement. Si nous voulons avoir une proposition qui convienne aux intéressés, il faut comprendre les engagements qui seront nécessaires. Vous avez parlé à quelques reprises de conférences des premiers ministres ou d'un processus d'approbation législatif. Puisqu'il ne nous reste pas beaucoup de temps, et qu'il faut habituellement longtemps pour que les gouvernements et les Canadiens s'adaptent à une nouvelle situation, croyez-vous qu'il s'agisse vraiment là d'une solution raisonnable? Le premier ministre McKenna n'a pas exactement dit ce qu'il faudrait faire pour avoir l'appui de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. D'après vous, que faudrait-il faire pour avoir l'appui des Premières nations et des groupes que vous représentez?

**M. Amagoalik:** Tout d'abord, je crois qu'il importe de signaler qu'une des principales raisons pour lesquelles l'Accord du lac Meech est sur le point d'être abandonné est qu'il ne reconnaît pas ce qu'est vraiment le Canada. Le Canada n'est plus un pays de deux nations. Le Canada est une nation multiculturelle, officiellement bilingue. Il y des autochtones au Canada.

Quant à la résolution d'accompagnement, on peut parler de toutes sortes de bonnes choses que ce projet nous permettrait d'accomplir. Cependant, tout cela est inutile à moins qu'il existe un lien entre ce projet et le texte même de l'Accord du lac Meech. Si nous constatons que nous sommes sur le point de nous entendre sur une résolution d'accompagnement, et si l'échéancier devient un problème, je ne vois pas pourquoi les gouvernements du Canada ne pourraient pas s'entendre, peut-être lors d'une conférence des premiers ministres, pour reporter les délais.

Il serait franchement regrettable que cette proposition, sur laquelle on commence à s'entendre, en reste là simplement parce que nous n'avons pas suffisamment de temps. Si l'échéancier devenait un problème, je crois que le premier ministre a la responsabilité de convoquer une conférence des premiers ministres et de convenir, avec ces derniers, de reporter l'échéancier s'il y a lieu.

**M. MacDonald:** Nous devons supposer, puisque nous n'avons aucun autre renseignement, que cet échéancier n'est que cela, un simple échéancier. Lorsque vous parlez d'une résolution d'accompagnement efficace et sûre, je me demande ce que vous entendez par là.

[Texte]

In a sense you have to indicate to us what kind of guarantees, as one of my colleagues has said, are sufficient to ensure that you believe this will work, and will work to protect and defend and promote the very basic interests you have presented here today.

**Mr. Amagoalik:** I am not a constitutional lawyer; I cannot give you the exact wording we could put on the table. One of the reasons for this is that we no longer have constitutional funding. That was cut off three years ago.

We are down to a skeleton staff. Most of our constitutional expertise is voluntary. We need resources. We are willing to sit down to talk about techniques and wording, but not being a constitutional lawyer, I cannot give you any wording right now. I do not have any staff. I am all alone.

**Mr. Erasmus:** I might add some principles that this could be guided by. A promise from the Prime Minister and 10 premiers is not enough. We want a legal, constitutional, binding linkage. We want to have a situation where we are at the table, in the same room, talking to the premiers. We want our technical people in the same room advising on how the drafting should take place.

We want to again state that we think it would be a very simple process to get more time. All the premiers and the Prime Minister have to do, with a simple clause, is to go back to each of the legislatures and simply agree that they want six more months, nine months, or whatever.

We are talking seriously about changes or additions, not basic changes to the five points that Quebec came to the table with. Some of the items we are asking for here, that we are putting forth as essential for our comfort, we do not necessarily think will affect Quebec in any way at all. To us they are absolutely vital. They are going to make our situation worse if all we have is verbal promises.

So verbal promises are not what we are talking about. A political accord is not what we are talking about. We are talking about legal, constitutional linkage and participation; not sitting outside the door wondering what is going on either at Meech Lake or any other lake, but being a participant; not being told that it does not affect us, as if we are not part of this part of the world, but being a participant and making sure that the guarantees we are talking about are there.

• 1055

So we are more than prepared to meet Quebec and those concerned about Canada, because we are concerned about Canada. If a clear message is not coming across from the

[Traduction]

En un certain sens vous devez, comme un de mes collègues l'a signalé, préciser des garanties qui suffisent à nous assurer que cette proposition sera efficace, qu'elle permettra de protéger, de défendre et de promouvoir les intérêts fondamentaux que vous êtes venus défendre ici aujourd'hui.

**M. Amagoalik:** Je ne suis pas un expert en matière de constitution je ne peux pas vous donner le libellé exact d'une motion. Une des raisons pour lesquelles c'est impossible c'est que nous n'avons plus de financement. L'on a mis fin au financement que nous recevions il y a déjà trois ans.

Nous n'avons plus que quelques employés. Ceux qui font office d'experts le font à titre bénévole. Nous avons besoin de ressources. Nous sommes disposés à rencontrer les intéressés pour discuter des techniques et du libellé, mais puisque je ne suis pas expert en matière de constitution, je ne veux pas vous proposer de libellé. Je n'ai pas le personnel nécessaire. Je suis seul.

**M. Erasmus:** J'aimerais vous parler des principes dont on pourrait s'inspirer. Une promesse du premier ministre et des dix ministres provinciaux ne suffit pas. Nous voulons des garanties constitutionnelles et juridiques. Nous voulons être à la table de négociation, dans la même salle pour discuter avec les premiers ministres. Nous voulons que nos conseillers techniques soient dans la même salle pour indiquer comment procéder pour la rédaction.

Nous voulons encore une fois rappeler qu'il serait assez simple d'obtenir plus de temps. Les premiers ministres provinciaux et le premier ministre fédéral n'ont qu'à adopter une disposition qui leur permettrait de s'adresser à leurs assemblées législatives respectives pour obtenir six mois de sursis, ou neuf mois si c'est nécessaire.

Nous proposons sérieusement des changements ou des rajouts, mais pas des changements qui toucheraient les cinq points fondamentaux qu'a proposés le Québec. Chacune des choses que nous proposons, des choses qui à nos yeux sont essentielles, ne toucheront pas le Québec. À nos yeux, elles demeurent cependant absolument nécessaires. Des promesses verbales ne feront que compliquer les choses.

Ce que nous voulons, ce ne sont pas des promesses verbales. Nous ne proposons pas non plus un accord politique. Nous parlons d'un engagement et d'une participation juridiques et constitutionnels. Nous ne voulons pas nous retrouver de l'autre côté de la porte en nous demandant ce que l'on propose pour l'Accord du lac Meech. Nous voulons participer aux négociations. On ne veut pas qu'on nous dise que cela ne nous touche pas, comme si nous ne faisons pas partie de ce monde; nous voulons vraiment participer aux discussions et nous assurer que les garanties que nous demandons nous seront accordées.

Nous sommes donc parfaitement disposés à répondre aux préoccupations du Québec et à celles des autres Canadiens, car nous nous préoccupons de l'avenir du Canada. Les

[Text]

aboriginal people of Canada, we do not want this country to break up any more than it is. We already have enough problems with the boundary between Canada and the United States that we had no business in creating. We already have enough problems with trans-provincial issues. The last thing we need is for another sovereign state to create itself in North America that divides aboriginal people, splits up their territory, and splits up families. We are not interested in that. History taught us that virtually the only thing that matters in Canada is power. This is what this is about. So we learned long ago to sit back and depend on somebody's goodwill in his or her good time. No, not again.

We will agree that when the wording is there, our experts are saying, yes, you have constitutional guarantees. There is such linkage that Meech is not ever going to be able to stand solely by itself; the additions you want are as constitutional and as legal. We need more time. Let us work on that first.

**Mrs. Dobbie (Winnipeg South):** Chief Erasmus, I gather from your comments that you support McKenna's proposal to provide provincehood for the territories through an act of Parliament, an agreement with the territory only.

**Mr. Erasmus:** Yes, we do, absolutely.

**Mrs. Dobbie:** Do you think that gives the territories an additional advantage? Explain to me just what the rationale for that is.

**Mr. Erasmus:** It is very simple. Convincing just one Government of Canada as opposed to having to convince every province in the country of the merits of creating provinces north of 60—whether it is the Yukon or whether it is Nunavut or Denendeh—is so much more simple. It is the formula used in the past. All that was needed was either the Imperial Crown or the federal Crown to agree, and that is how Quebec and every other province did it, Upper and Lower Canada, Manitoba, the prairie provinces. We are wondering what we did up north to warrant having to convince every other government in the country when a formula. . . I mean every existing province. This is the only formula they used. So why make it so much tougher?

The amending formula of having 10 provinces agree does not even safeguard us by disallowing a province that has no good reason from stopping us. All some province has to say is that their agenda is a little bit too busy. They know we have a good suggestion, and they would like to see us have it passed, but they are not going to get to it. Then another election happens and another party is in place and we have

[Translation]

autochtones du Canada peuvent vous dire qu'ils ne désirent pas la fragmentation du pays. Nous avons suffisamment de problèmes en ce qui a trait à la frontière entre le Canada et les États-Unis, une frontière qui n'aurait d'ailleurs jamais dû exister. Nous avons déjà des problèmes en ce qui a trait aux relations interprovinciales. Nous n'avons certainement pas besoin d'un autre état souverain en Amérique du Nord, un état qui diviserait les autochtones, provoquerait la fragmentation de leur territoire, et séparerait les familles. Ça ne nous intéresse absolument pas. L'histoire nous a appris que pratiquement la seule chose qui importe au Canada c'est le pouvoir. C'est ce dont il s'agit. Nous avons appris il y a bien longtemps à attendre et nous savions que notre avenir dépendait de la bonne volonté de quelqu'un qui aura peut-être le temps de s'intéresser à notre sort. Nous n'accepterons plus jamais ce genre de situation.

Nous serons d'accord lorsque nos experts diront que le libellé nous assure des garanties constitutionnelles. Il doit y avoir un lien entre les nouvelles propositions et l'Accord du lac Meech car de façon indépendante, l'Accord du lac Meech ne peut survivre; les rajouts que nous voulons sont des garanties juridiques et constitutionnelles. Nous aurons besoin de plus de temps. C'est ce dont il faut s'occuper en premier.

**Mme Dobbie (Winnipeg-Sud):** Monsieur Erasmus, d'après vos commentaires je crois que vous appuyez la résolution McKenna qui propose l'accession des Territoires au rang de province grâce à une loi du Parlement, seuls les Territoires et le gouvernement fédéral étant concernés.

**M. Erasmus:** Nous sommes parfaitement d'accord.

**Mme Dobbie:** Croyez-vous que cela donne un avantage supplémentaire aux Territoires? Et Pourquoi?

**M. Erasmus:** C'est bien simple. Il est beaucoup plus facile d'avoir simplement à convaincre le gouvernement du Canada plutôt que toutes les provinces des avantages qu'il y aurait à créer de nouvelles provinces au nord du 60<sup>e</sup> parallèle—qu'il s'agisse du Yukon, de Nunavut ou de Denendeh. C'est la formule qu'on utilisait par le passé. Tout ce dont on avait besoin était de l'approbation de la Couronne impériale ou de la Couronne fédérale. C'est la façon dont ont procédé le Québec et les autres provinces, le Haut et le Bas Canada, le Manitoba, les provinces des Prairies. Qu'ont fait les résidents du Nord pour mériter qu'on trouve une nouvelle formule pour eux, et qu'il faille convaincre tous les autres gouvernements du pays. Il faudrait maintenant convaincre toutes les provinces. Pourtant, on avait une formule bien simple auparavant. Pourquoi compliquer les choses?

La formule de modification qui prévoit l'approbation des dix provinces ne nous assure aucune protection car elle ne permet pas de ne pas tenir compte des provinces qui n'ont aucune bonne raison de s'opposer à la proposition. Il suffit qu'une province dise qu'elle est trop occupée. Elles savent pertinemment que nous avons une bonne proposition, il faudrait qu'elle soit adoptée, mais c'est impossible. Puis il y

[Texte]

to start the whole process of lobbying all again. Why put people living in northern Canada in that situation?

**Mrs. Dobbie:** I am glad to know you support that resolution.

You also mentioned that the Meech Lake accord would take away a right that northerners now have, and then make getting it back subject to unanimity. I am not quite sure what right is being removed.

• 1100

**Mr. Erasums:** What is being put in place with Meech Lake is a much stricter way in which judges are being appointed to the highest court of the land. Whether it was deliberate or otherwise, there was an oversight as to the participation of the north in putting judges on there. A number of different suggestions have been put forth as to how that can be corrected. We support the process that judges in the highest court of the land should come from all parts of this country.

We understand very much why Quebec would want to have a grid hold on the number of seats in the highest court of the land. Surprisingly enough, as native people in Canada we have always thought the way to get our issues resolved, whether they are aboriginal or treaty rights, has been across the political table. We have always wanted to arrive at agreement. But we are actually starting to find, as are our cousins south of us in the United States, where they have used the courts, that the courts are now bringing forth old treaties signed 200 years ago and more. For us, it is therefore becoming more important all of the time in this country as to who the judges are and that the judges be experienced on our issues.

Regardless of how much you want to avoid native people in this country, in the north it is virtually impossible to do so because we are the majority. It would be in our interests to have the legal profession who have had experience in the north either as working barristers or as judges eventually hit the Supreme Court of Canada. We argue strongly that having left out the guaranteed ability for northern lawyers, whether they are native or otherwise, to become members of the Supreme Court... we want those changes. This proposal was put forth as a needed change by the two territories. I do not really think there is a lot of disagreement about it and we strongly support it.

**Mrs. Dobbie:** You therefore support that part of the resolution that gives the territories a say in the appointment of senators, judges and so on.

**Mr. Erasmus:** Absolutely.

**Mr. Amagoalik:** The ability of the territories to achieve provincehood is also important for sovereignty in the Arctic. Sovereignty in the Arctic is not just CF-18 fighter planes or nuclear submarines or ice-breakers. Sovereignty means the ability of the citizens to exercise their rights as Canadians. Therefore, giving the territories and the people

[Traduction]

aura d'autres élections, un autre parti sera au pouvoir, il faudra recommencer. Pourquoi placer les résidents du nord du pays dans une telle situation?

**Mme Dobbie:** Je suis heureuse d'apprendre que vous appuyez cette résolution.

Vous avez également dit que l'Accord du lac Meech enlèverait aux résidents du Nord un droit dont ils jouissent actuellement et que pour obtenir à nouveau ce droit, il devrait y avoir unanimité. Je ne comprends pas vraiment de quel droit vous parlez.

**M. Erasmus:** L'Accord du lac Meech prévoit une façon beaucoup plus rigide de nommer les juges au tribunal le plus important du pays. Je ne sais pas si c'était délibéré, mais on a oublié de mentionner la participation du Nord. Diverses façons ont été proposées de régler le problème. Nous pensons que les juges nommés au tribunal le plus important du pays devraient représenter toutes les régions.

Nous comprenons pourquoi le Québec veut avoir une garantie du nombre de sièges qu'il occupera à la Cour suprême. Les autochtones ont toujours pensé que la façon de régler les problèmes, qu'il s'agisse de droits ancestraux ou de droits conférés par les traités, était de suivre le processus politique. Nous avons toujours voulu en venir à une entente. Cependant, nous constatons aujourd'hui, comme nos cousins du sud aux États-Unis, qui ont fait appel aux tribunaux, que ces derniers évoquent maintenant d'anciens traités qui remontent à quelque 200 ans. C'est pourquoi il est de plus en plus important à nos yeux de connaître qui sont ces juges et d'avoir des juges qui connaissent le domaine.

Peu importe si vous voulez éviter de reconnaître qu'il y a des autochtones au Canada, c'est pratiquement impossible dans le Nord parce que nous sommes la majorité. Il serait bon, pour nous, que des juristes, des avocats ou des juges, qui viennent du Nord et qui connaissent vraiment la situation dans la région deviennent éventuellement juges à la Cour suprême du Canada. On a exclu la possibilité pour les avocats du Nord, qu'ils soient autochtones ou pas, de devenir membres de la Cour suprême... Nous voulons que des modifications soient apportées en ce sens. Les deux territoires disent que l'on doit apporter des changements. Je ne crois pas que l'on s'oppose à cette proposition et nous l'appuyons sans réserve.

**Mme Dobbie:** Vous appuyez donc le paragraphe de la résolution qui donne aux territoires voix au chapitre en ce qui a trait à la nomination de sénateurs et de juges.

**M. Erasmus:** Certainement.

**M. Amagoalik:** La possibilité pour les territoires de devenir des provinces est important pour la souveraineté dans l'Arctique. La souveraineté dans cette région ce n'est pas simplement la présence de CF-18, de sous-marins nucléaires ou de brise-glaces. La souveraineté c'est aussi la possibilité pour les citoyens d'exercer leurs droits à titre de

[Text]

of the north full citizenship rights and respecting their constitutional rights would strengthen Canadian sovereignty in the Arctic.

**Ms Blondin:** I would like to talk about your request for an extension. In the minds of some people that is creating impossible conditions and you are therefore essentially rendering yourself irrelevant in this process. I am saying that, because those are comments I have heard. Do you have faith in this process to advance your views regarding the Meech Lake accord in light of the fact that we have rescission from Newfoundland, we have the McKenna amendments we are supposed to address and we have no indication from Premier Bourassa from Quebec that he will move on any amendments, any changes to Meech Lake whatsoever? Do you have faith in this process to advance your concerns?

**Mr. Erasmus:** It is not so much faith in this process as a belief that Canada should stay together and a way should be found to solve this situation we find ourselves in. If a little bit more time is all we need, it would seem to me incredible irony that we are not going to give ourselves an additional six months or a year and that we are going to walk away from each other.

• 1105

If you listen closely to the three leaders in Manitoba, or even to Premier Clyde Wells, you are essentially hearing Canadians who have strong beliefs about Canada. They do not desire the country to be divided and cleaved up. They have some views that are different from what is in Meech Lake, but I do not see any disagreement on the question of Quebec being a distinct society. There is some discussion as to whether it should be in the preamble or whether it should have some legal constitutional effect. I get the impression that if in fact the premiers and the aboriginal people of Canada, plus the two territories, were involved in a process along with all the Canadians who have very strong views as to how this should be changed, if we are all involved in a process to repair the Meech Lake accord, it can be done.

Simply saying that we have run out of time is inappropriate. I really want to echo that, because the two leaders beside me will remember that the Prime Minister of Canada did that to us. A little over three years ago in March, mid-afternoon, the Prime Minister just said: sorry, guys, we have run out of time; we just do not have an agreement here. He did not have to end the process there. We did not want to end it.

Basically, is the country worth providing ourselves with enough elbow room so that we can do a proper job? We are talking about some of the fundamental characteristics of this country. Nine million people in this country do not find English or French as their first languages. There are

[Translation]

Canadiens. Ainsi, donner aux territoires et aux résidents du Nord les mêmes droits civiques qu'aux autres Canadiens, et respecter leurs droits constitutionnels permettrait de renforcer la souveraineté canadienne dans l'Arctique.

**Mme Blondin:** Vous avez proposé que l'on prolonge les délais. De l'avis de certains, il s'agit-là de conditions impossibles et vous vous excluez en quelque sorte du processus. Ce sont là les commentaires que j'ai entendus. Croyez-vous que ce processus peut vous permettre de défendre vos opinions à l'égard de l'Accord du lac Meech compte tenu du fait que Terre-Neuve a retiré son appui à l'Accord et que M. Bourassa, le premier ministre du Québec, n'a pas indiqué qu'il était disposé à accepter des modifications à l'Accord? Pensez-vous que ce processus vous permettra de défendre votre position?

**M. Erasmus:** Ce qui compte ce n'est pas notre confiance en ce processus mais plutôt notre conviction que le Canada devrait demeurer uni et qu'il faut trouver une façon de régler le problème. Si ce dont nous avons besoin c'est d'un peu plus de temps, ne serait-il pas ironique qu'on refuse d'accorder six mois, ou 12 mois de plus. Ne faudrait-il pas reporter les délais si cela nous permet de sauver le Canada

Si vous écoutez attentivement les trois chefs de partis du Manitoba ou même le premier ministre Clyde Wells, vous comprenez que vous avez affaire à des Canadiens qui ont de grandes espérances pour le Canada. Ils ne veulent pas que le pays soit divisé et scindé. Ils ont des idées autres que celles qui figurent dans l'Accord du lac Meech, mais ils ne s'opposent absolument pas au fait que le Québec soit une société distincte. Ils se demandent si cela devrait figurer dans le préambule ou si cela devrait figurer dans la Loi constitutionnelle. J'ai l'impression que si les premiers ministres et les autochtones du Canada, ainsi que les deux territoires, participaient tous avec l'ensemble des Canadiens qui ont des idées très précises sur la manière dont les choses doivent changer, si nous participions donc tous à la tentative de mise à jour de l'Accord du lac Meech, j'ai l'impression que l'opération pourrait aboutir.

Dire simplement qu'on manque de temps ne suffit pas. Je tiens à le répéter car les deux chefs de partis qui se trouvent à mes côtés se souviendront que le Premier ministre du Canada a déjà invoqué cette excuse. Il y a un peu plus de trois ans, en mars, vers le milieu de l'après-midi, le Premier ministre a simplement déclaré: je suis désolé, les amis, le temps est écoulé; nous ne sommes pas arrivés à un accord. Il n'avait pas à arrêter là les opérations. Nous ne voulions pas que les choses s'arrêtent là.

Il faut en gros se demander si le pays vaut la peine qu'on s'accorde suffisamment de marche de manoeuvre pour faire un bon travail? Nous parlons de certaines des caractéristiques essentielles du pays. Pour neuf millions de personnes, la langue maternelle n'est ni l'anglais ni le

[Texte]

only 11 million who find their first language English, and around 6 million French.

Very soon, if Canada keeps going the way it is going, we will have a hell of a lot more people who do not find their first languages either French or English. We have left that out completely. The proposals from some of the provinces that want some changes or additions, recognize that fact. That would not change the distinctiveness of Quebec or the distinctiveness of Newfoundland.

We do not think we are being unrealistic any more than when Chris and his organization started to propose an amendment through a companion resolution some three years ago. We thought it was realistic then, and we think this proposal is realistic now.

It will take time for each government to go back and pass a simple resolution requiring more time. We understand that. But that does not take very long.

**Mr. Amagoalik:** I might add that I think it is irresponsible and destructive for anyone to say that we have no option but Meech Lake as it is. That is destructive, and it is irresponsible. As I said earlier, Meech Lake does not recognize the reality of Canada.

• 1110

When people stand up in the House of Commons or in the provincial legislatures and say Canada has no option but Meech Lake as it is, they are being irresponsible. It reminds me of a 1984 televised debate between certain politicians. One of them said he had no option—and that was his downfall. Others are now following the same route

**Mr. McCormick:** In the companion amendment package we proposed, which has been out for the past two and a half years, we did not alter in any way the five demands of Quebec. They are intact. Legislatures that have already passed the Meech Lake accord do not have to reconsider it. Only the companion amendments would have to go back.

We see it as a process that can address some of the fundamental flaws in Meech Lake without altering the Quebec package. I think it is becoming obvious to Canadians that, unless the companion resolutions or amendments are legally tied to the passage of Meech Lake, Meech Lake is not going anywhere. This is the point that we want to make regarding Mr. McKenna's proposed companion resolutions. He says to pass Meech Lake first, and then look at the resolutions. That is not good enough for the aboriginal people, and I daresay it is not good enough for the provinces that are not now supporting the Meech Lake package.

[Traduction]

français. Il y a seulement onze millions de personnes dont la langue maternelle est l'anglais et environ six millions de personnes dont la langue maternelle est le français.

Si le Canada continue à suivre ce chemin, nous aurons très rapidement beaucoup plus de personnes qui constateront que leur langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais. Nous avons complètement oublié cela. Les propositions émanant de certaines provinces qui souhaitent des changements ou des adjonctions tiennent compte de ce fait. Cela ne changerait pas le caractère distinctif du Québec ou de Terre-Neuve.

Nous ne pensons pas nous montrer plus irréalistes que Chris et son organisation lorsqu'ils ont proposé un amendement sous forme de résolution d'accompagnement il y a trois ans. Nous pensions que cela était réaliste à l'époque, et nous pensons que cette proposition est réaliste maintenant.

Il faudra du temps pour que chaque gouvernement étudie, en vue de l'adopter, une résolution simple demandant un délai supplémentaire. Nous comprenons cela. Mais ça ne prend pas tellement de temps.

**M. Amagoalik:** J'ajouterai qu'il me semble tout à fait irresponsable et destructeur de la part de quiconque de dire que nous n'avons pas d'autre solution que l'Accord du lac Meech tel qu'il se présente actuellement. En adoptant une telle attitude, on se montre effectivement destructeur et irresponsable. Comme je l'ai déjà indiqué, l'Accord du lac Meech ne tient pas compte de la réalité canadienne.

Lorsque des députés prennent la parole à la Chambre des communes ou aux assemblées législatives provinciales pour dire que le Canada n'a pas d'autre choix que l'Accord du lac Meech tel qu'il est actuellement connu, ils font preuve d'irresponsabilité. Cela me rappelle un débat télévisé de 1984 entre certains hommes politiques. L'un d'entre eux a dit qu'il n'avait pas le choix—et c'est ce qui a provoqué sa chute. D'autres suivent maintenant le même chemin.

**M. McCormick:** Dans les amendements d'accompagnement que nous avons proposés il y a deux ans et demi, nous ne changeons en rien les cinq exigences du Québec. Elles sont restées intactes. Les assemblées législatives qui ont déjà adopté l'Accord du lac Meech n'ont pas à revenir dessus. Il suffit d'étudier les amendements d'accompagnement.

Nous considérons que cela constitue un moyen de corriger certains défauts graves de l'Accord du lac Meech sans modifier les dispositions concernant le Québec. Je crois que tous les Canadiens comprennent maintenant que l'Accord du lac Meech ne va nous mener nulle part si son adoption n'est pas liée légalement aux amendements ou aux résolutions d'accompagnement. Voilà ce que nous voulions dire au sujet des résolutions d'accompagnement proposées par M. McKenna. Il conseille d'adopter l'Accord du lac Meech d'abord et d'étudier ensuite les résolutions. Cela n'est pas suffisant pour les autochtones et j'irais même jusqu'à dire que ce n'est pas suffisant pour les provinces qui

[Text]

However, if there was a direct legal link, there might be room for discussion in negotiating with these premiers. They have a mandate from the people in their provinces, and have put forth concrete suggestions to reflect what those people want. I think it is something that can be accomplished. If this is the route that is going to hold Canada together, without losing Quebec or Newfoundland, the Prime Minister can convene a first ministers' meeting to extend the Meech Lake deadline for six months or a year. If that is what it is going to take to hold Canada together and to preserve Mr. Bourassa's package for himself and for the French people in Quebec, then I think it is a worthwhile step.

**Ms Blondin:** The aboriginal and French relationship has been in effect for a hundred years or so. I would like to know whether you would agree to the proposition I made to Mr. Castonguay about sharing the constitutional platform in terms of being recognized as a distinct fundamental characteristic of Canada. Why would Quebec be reluctant to allow us to be recognized as a distinct society along with them? We understand their passion about their language and their culture, and it would not convey any legislative powers in the preamble or in the body of the accord. So what would be the reluctance? What is your response to being included in that way?

**Mr. Erasmus:** We honestly do not know why Quebec would have a problem with it. We certainly understand the desire of the French society and people to preserve their culture, their language, and to fear they are in a sea of some 300-plus million English-speaking people.

• 1115

We suggest, if they understand that, try to understand when you are less than 1 million, when you do not even have the guarantees Quebec already has. We do not have control of our resources. We do not have the tax base Quebec has. In fact, all we have been provided with is: we will deal with you some other time.

We have actually been told by the government now in power that it wants to do things in the proper order. The proper order? Should the proper order not be the basic relationship between the original people and those who came here from elsewhere? Is that not the first relationship? Instead there seems to be a continuing major power struggle between the English-speaking and the French-speaking.

All the arguments that can be made about the need to promote English and French in a minority context surely can be made in relation to our languages, but we do not hear the same kind of vehement argument, we do not hear

[Translation]

ne sont pas favorables actuellement à l'ensemble de l'Accord du lac Meech.

Toutefois, s'il y avait un lien légal direct, il serait peut-être possible de discuter lors des négociations avec les premiers ministres en question. Les électeurs de leurs provinces leur ont confié un mandat et les premiers ministres ont fait des propositions concrètes tenant compte des désirs des électeurs. Je crois que c'est une chose tout à fait réalisable. Si c'est là le moyen de garder un Canada uni, sans perdre ni le Québec ni Terre-Neuve, le premier ministre peut rassembler les premiers ministres provinciaux pour proroger de six mois ou d'un an le délai accordé pour l'Accord du lac Meech. Si c'est là ce qui doit permettre de maintenir le Canada uni tout en laissant à M. Bourassa l'avantage de ces propositions pour lui-même et pour le peuple francophone du Québec, c'est une démarche valable.

**Mme Blondin:** Voilà à peu près 100 ans qu'il existe des liens entre les autochtones et les Francophones. J'aimerais savoir si vous êtes d'accord avec la proposition que j'ai faite à M. Castonguay pour vous permettre de prendre part à la tribune constitutionnelle en étant reconnu comme un élément fondamental distinct du Canada. Pourquoi le Québec devrait-il hésiter à nous permettre d'être reconnu au même titre que lui en tant que société distincte? Nous comprenons l'engouement de son peuple pour sa langue et sa culture, et cela ne conférerait aucun pouvoir législatif au préambule ni au texte proprement dit de l'Accord. Pourquoi hésiterait-on? Que pensez-vous d'une telle participation?

**M. Erasmus:** Nous ne voyons vraiment pas en quoi cela pourrait poser un problème au Québec. Nous comprenons certainement le vœux de la société francophone de garder sa culture et sa langue, nous comprenons ses craintes, noyée qu'elle est dans un océan de plus de 300 millions d'anglophones.

Si on comprend cela, nous vous demandons d'essayer de comprendre ce qui se passe lorsqu'on est moins d'un million de personnes et que l'on n'a même pas les garanties dont dispose le Québec. Nous n'avons pas le contrôle de nos ressources. Nous n'avons pas l'assiette fiscale dont dispose le Québec; en fait, tout ce que nous avons, c'est qu'on nous a dit qu'on allait s'occuper de nous plus tard.

Le gouvernement en place nous a effectivement dit qu'il souhaitait faire les choses selon un ordre logique. L'ordre logique? Ne devrait-il pas être celui des liens fondamentaux existant entre les peuples d'origine et ceux qui sont venus d'ailleurs? Ne s'agit-il pas là des premiers liens? On constate au contraire la persistance d'une lutte importante pour le pouvoir entre les anglophones et les francophones.

Tous les arguments que l'on peut avancer sur la nécessité de promouvoir l'anglais et le français dans un contexte minoritaire peuvent certainement l'être aussi pour nos langues, mais nous n'entendons pas des arguments aussi

[Texte]

the same kind of champions out there. At the moment our languages are subservient to French and English. We do not have even the most minimal guarantees.

So for us promises are not enough. We need some serious movement before we would agree with the entrenchment of Meech Lake.

**Mr. Anawak (Nunatsiaq):** Reflecting back on some of the comments made by all of you, one of the first things is that it seems the New Brunswick companion resolution would be just a first step and not necessarily acceptable as it is, as is the case with the Meech Lake accord. I believe that is correct.

**Mr. McCormick:** It is true, yes.

**Mr. Anawak:** Mr. Erasmus, throughout your answers you keep pointing out: why is a deadline necessary when the best solution could come if there were a timetable, not necessarily a deadline? I reflect back to the Northwest Territories. At another committee meeting yesterday I pointed out that the Northwest Territories now has eight official languages. English and French are included, although they are not the majority languages. The majority languages are Slavey, Kutchin, Cree, Chipewyan, Inuktitut and others.

• 1120

I wonder whether the premiers, the first ministers, should have something to learn from an aboriginal-dominated territory that can work together and come up with a law that has eight official languages, because they were not necessarily including French and English just to be good guys. They were doing it because they wanted to do it.

So I think we have something to teach other Canadians about accommodation and compromise. I just point that out. Perhaps you might want to comment briefly on it.

I believe your support would require a clause in Meech to recognize aboriginal peoples as a distinct and fundamental part of Canada; restoration of formal ongoing constitutional process, rather than annual meetings for specific aboriginal concerns; and maybe elimination of the unanimity clause, because it would effectively render the Northwest Territories unable to become a province.

Your brief states that without the change to the unanimity rule for a new province, there would be no companion resolution. You are basically saying what I said earlier, that the companion resolution is a first step only, and not necessarily acceptable as it is.

[Traduction]

véhéments, nous n'avons pas les mêmes champions. Pour l'instant, nos langues viennent après le français et l'anglais. Nous n'avons même pas de garanties minimum.

Nous ne pouvons donc pas nous contenter de promesses. Il faudrait que d'importantes mesures soient prises pour que nous acceptions l'intégration de l'Accord du Lac Meech.

**M. Anawak (Nunatsiaq):** En réfléchissant à certaines des remarques que vous avez tous faites, il faut dire pour commencer que la résolution d'accompagnement du Nouveau-Brunswick semble constituer une première étape uniquement et qu'elle n'est pas nécessairement acceptable dans sa forme actuelle, comme d'ailleurs l'Accord du Lac Meech. Je crois avoir quelques raisons de le dire.

**M. McCormick:** C'est vrai, oui.

**M. Anawak:** Monsieur Erasmus, dans toutes vos réponses vous continuez à demander pourquoi une date-limite est nécessaire alors que l'on pourrait arriver à une meilleure solution si on avait un certain calendrier, et pas nécessairement une date limite? Je repense aux territoires du Nord-Ouest. Lors d'une autre réunion de comité, hier, j'ai indiqué que les Territoires du Nord-Ouest avaient désormais huit langues officielles. L'anglais et le français en font partie bien que ce ne soit pas des langues majoritaires. Les langues majoritaires sont l'esclave, le kutchin, le cri, le chipewyan, l'inuktitut et d'autres.

Je me demande si les premiers ministres provinciaux n'auraient à apprendre quelque chose d'un territoire à dominance autochtone où il est possible de travailler ensemble et d'offrir une législation en huit langues officielles, car le français et l'anglais n'ont pas nécessairement été inclus pour bien paraître. On l'a fait parce qu'on a bien voulu.

Je crois donc que nous avons quelque chose à apprendre aux autres Canadiens sur les arrangements et les compromis. Je dis cela en passant. Peut-être voudrez-vous y répondre brièvement.

Je crois que pour avoir votre appui, il faudrait que figure dans l'Accord du lac Meech une clause de reconnaissance des autochtones en tant que partie distincte et fondamentale du Canada; il faudrait revenir à un processus constitutionnel officiel permanent en remplacement des rencontres annuelles organisées pour discuter de questions autochtones particulières; et il faudrait peut-être éliminer l'exigence de l'unanimité car elle empêcherait en fait les Territoires du Nord-Ouest de devenir une province.

Vous dites dans votre mémoire que sans changer la règle de l'unanimité pour une nouvelle province, il ne pourrait pas y avoir de résolution d'accompagnement. Vous dites en gros ce que j'ai déjà dit plus tôt, à savoir que la résolution d'accompagnement ne constitue qu'une première étape et qu'elle n'est pas nécessairement acceptable dans sa forme actuelle.

[Text]

**Mr. Amagoalik:** Yes, that is quite correct. I think Mr. McKenna intentionally left very blank spaces in his proposals. I think the reason he did that is that it will allow other groups, and perhaps the provinces, to fill in those gaps. That is what needs to be done. There are very obviously glaring blank spaces in Mr. McKenna's proposals and those need to be filled out. Perhaps when they are filled out, they will work, but it is not going to work the way it i

**Mr. Anawak:** I want to try to find out from you why, when we have shown ourselves to be fairly accommodating in all sorts of ways, when as first people we are asking for basic recognition, we are not being given that opportunity? Is it ignorance, or pig-headedness, or stupidity, or just plain not noticing us?

**Mr. Amagoalik:** Perhaps it is all of the above. I do not know.

**Mr. McCormick:** If I can try to get around the question you are asking us, the Meech Lake accord poses a profound paradox for the aboriginal people. The Great Spirit placed us here thousands of years before the French or English settled here. Our puzzlement is how can the preamble of the Constitution recognize the supremacy of God while refusing to recognize the aboriginal people's rightful place in this country, and how can governments we constitute a fundamental component of this country's distinct character not place us in the Constitution?

• 1125

**Mr. Robinson:** I would like to join in welcoming the witnesses before the committee. I imagine they must be feeling a certain sense of frustration and anger at having to be back once again before a parliamentary committee. I know a number of members around the table—Warren Allmand and others—were present at the 1980-81 committee hearings and the submissions that were made at that time. I was looking through the evidence for 1987, and Chief Erasmus as well as Mr. Amagoalik made submissions then. Now we are back at it again in 1990, and very much the same kinds of concerns are being expressed just as eloquently today as they were then.

I have questions in two areas. One is with respect to the issue of timing, because obviously this is an issue of fundamental concern, and getting guarantees. You have pointed out quite properly that you are not prepared to accept promises of future action, particularly given the context within which those promises are made, funding for your constitutional preparation being cut off three years ago, your communications network being slashed, aboriginal language programs cut and so on. Coming from British Columbia, certainly this is something that is particularly severe in my province. So you quite

[Translation]

**M. Amagoalik:** Oui, c'est tout à fait exact. Je crois que M. McKenna a intentionnellement laissé des blancs dans ses propositions. S'il l'a fait, je pense que c'est pour permettre à d'autres groupes, et peut être à d'autres provinces, de compléter ces blancs. C'est ce qu'il faut faire. Il y a de toute évidence de grands espaces blancs dans les propositions de M. McKenna qu'il faut remplir. Peut être alors le système fonctionnera-t-il, mais ce n'est pas possible dans l'état actuel des choses.

**M. Anawak:** J'aimerais que vous me disiez pourquoi alors que nous nous sommes montrés relativement accommodants de diverses manières, alors qu'en tant que premiers peuples nous demandons à être simplement reconnus, on ne nous donne pas cette chance? Est-ce par ignorance, par entêtement, par stupidité ou simplement parce qu'on ne nous remarque pas?

**M. Amagoalik:** Peut être pour toutes ces raisons. Je ne sais pas.

**M. McCormick:** Si je puis essayer de contourner la question que vous nous posez, l'Accord du lac Meech constitue un paradoxe très grand pour les autochtones. Le Grand esprit nous a envoyés ici des milliers d'années avant que les Français ou les Anglais ne s'y installent. Nous nous demandons comment on peut reconnaître dans le préambule de la Constitution la suprématie de Dieu alors qu'on refuse de reconnaître la place qui revient au peuple autochtone dans ce pays, et comment les gouvernements peuvent ne pas nous faire figurer dans la Constitution alors que nous sommes un élément fondamental du caractère distinct de ce pays?

**M. Robinson:** J'aimerais m'associer aux souhaits de bienvenue adressés aux témoins qui comparaissent devant le comité. J'imagine qu'ils doivent être un peu déçus et irrités d'avoir à comparaître une fois encore devant un comité parlementaire. Je sais que plusieurs des membres qui se trouvent autour de la table—Warren Allmand et d'autres—étaient présents lors des auditions de 1980-81 du comité et ont assisté aux exposés qui ont été faits à ce moment-là. En parcourant les témoignages de 1987, j'ai constaté que le Chef Erasmus ainsi que M. Amagoalik avaient fait alors des exposés. Nous y voilà à nouveau en 1990 pour exprimer à peu près les mêmes soucis et avec la même éloquence qu'alors.

Mes questions portent sur deux domaines. Tout d'abord sur l'opportunité car de toute évidence c'est un problème essentiel, et sur l'obtention de garanties. Vous avez indiqué à juste titre que vous n'êtes pas prêts à accepter des promesses d'action future, surtout étant donné le contexte dans lequel ces promesses sont faites, le financement pour votre préparation constitutionnelle ayant été interrompu il y a trois ans, votre réseau de communication ayant subi d'importantes compressions, les programmes des langues autochtones ayant été réduits, etc. Étant donné que je viens de Colombie-Britannique, c'est un problème assez grave

## [Texte]

understandably, I believe, say you are not prepared to accept promises of future change.

What we were told this morning by the group of Quebec business people who appeared earlier, and what I expect we will be told by the group of business people who appear after you is that we have to have Quebec at the table, and if in fact we do not accept Meech Lake as it is, Quebec will not be at the table for negotiations. Then the chances of any real progress on issues of concern to aboriginal peoples are minimal. Mr. Amagoalik has talked about Quebec and has said that the Quebec government has never promised anything. The Quebec government gets others to tell us secondhand that getting an amendment on self-government will be easier after Meech Lake. I remember Mr. Amagoalik said in 1987 that they had been trying for two years to get a meeting with Premier Bourassa. I am not sure if you have had that meeting since then; Mr. Amagoalik is saying no. So it has now been five years, and there has not even been a discussion with the Government of Quebec.

I have an extract of the statement that was made by Raymond Savoie with respect to aboriginal constitutional matters in 1987 at the FMC, and he says:

We have been in favour of the aboriginal peoples' of Canada right to self-government on the condition that there be negotiated agreements, financial arrangements acceptable to Quebec and that these agreements and arrangements be within the framework of the Canadian constitution.

So I want to ask you to respond, if you would, to the argument that has been made that we have to get Quebec to the table before your concerns are addressed. How do you deal with that argument?

**Mr. Erasmus:** The argument continues to be made that somehow life is going to be made much easier at the constitutional table if Quebec is there. We see absolutely no evidence of that at all. You can look at the way Quebec has defended itself against either aboriginal rights or treaty rights in recent court cases in Quebec. They have always taken the approach that a large part of Quebec is not affected by the royal proclamation and so forth, so our rights are not protected there. Treaties that are signed in Quebec with First Nations there virtually are immediately broken. We have had a lot of problems getting any kind of serious co-operation with the provincial government.

The position the province took, which you just read, was basically the self-government proposal that was not acceptable to the aboriginal people, and we were seeking much more than what Quebec has put forth there. For some strange reason, Quebec is not prepared to treat the first peoples in the same way it wants to be treated.

## [Traduction]

dans ma province. Il me semble donc que vous avez raison de dire que vous n'êtes pas prêt à accepter des promesses de changement futur.

D'après ce que nous ont dit les membres du groupe d'hommes d'affaires du Québec qui ont comparus plus tôt, et d'après ce que vont sans doute nous dire ceux du groupe qui doit comparaître après vous, il faut que le Québec participe et si nous n'acceptons pas l'accord du Lac Meech dans sa forme actuelle, le Québec ne sera pas à la table des négociations. Alors, les chances de progresser véritablement pour les questions concernant les autochtones sont infimes. Monsieur Amagoalik a parlé du Québec et a indiqué que le gouvernement de cette province n'avait jamais rien promis. Le gouvernement du Québec fait dire par d'autres qu'il sera plus facile d'obtenir un amendement concernant l'autonomie gouvernementale après l'accord du Lac Meech. Je me souviens qu'en 1987, M. Amagoalik nous avait dit qu'il avait essayé pendant deux ans d'obtenir de rencontrer le premier ministre, M. Bourassa. Je ne sais si vous avez obtenu cette rencontre depuis; M. Amagoalik indique que non. Voilà donc cinq ans que vous faites des démarches et il n'y a même pas encore eu de discussion avec le gouvernement du Québec.

J'ai un extrait de la déclaration qui a été faite par Raymond Savoie concernant les questions constitutionnelles autochtones, en 1987 à la FMC, où il précisait ce qui suit:

Nous sommes pour le droit à l'autonomie gouvernementale des peuples autochtones du Canada à condition que des accords soient négociés, que des arrangements financiers acceptables au Québec soient conclus et que ces accords et ces arrangements rentrent dans le cadre de la Constitution canadienne.

J'aimerais que vous me disiez, si c'est possible, ce que vous pensez de l'argument selon lequel le Québec doit participer aux négociations avant qu'on puisse s'occuper de vos problèmes. Comment prenez-vous cet argument?

**M. Erasmus:** On continue à nous dire que les choses vont être plus simples si le Québec est présent à la table des négociations constitutionnelles. Nous n'en avons aucune preuve. Il suffit de voir de quelle manière le Québec s'est défendu, lors d'instances judiciaires récentes face aux droits des autochtones et aux droits conférés par les traités. On donne toujours l'argument selon lequel une grande partie du Québec n'est pas touchée par la proclamation royale, etc; de la sorte, nos droits ne sont pas garantis. Les traités qui sont signés au Québec avec les Premières Nations sont pratiquement immédiatement rompus. Nous avons eu énormément de problèmes à obtenir une véritable coopération de la part du gouvernement provincial.

La position de la province, telle que vous venez de nous la lire, était une proposition d'autonomie gouvernementale inacceptable pour les autochtones, et nous essayons d'obtenir beaucoup plus que le Québec n'offre. Assez curieusement, le Québec n'est pas prêt à traiter les premiers peuples de la même manière qu'il souhaite qu'on le traite.

[Text]

[Translation]

• 1130

We have read between the lines that they want a fair amount of control over the aboriginal people in Quebec. The governmental institutions that will be created there will be subservient to and derivative of the provincial government, and would have far, far less jurisdiction than the people of Quebec seem to desire for themselves. They would never allow that kind of veto control over them by anybody else.

**Mr. Amagoalik:** A promise from Bourassa carries absolutely no weight with our people. Here is a premier who is bent on destroying the Inuit homeland in northern Quebec without any regard for us. A promise from him means nothing.

Why is Bourassa making such absurd ultimatums? Is he a separatist? I am asking this because right now I am not sure who is running the country. We have separatists sitting in the federal Cabinet. We have Members of Parliament standing up in the House of Commons telling the people of Canada that if Meech Lake dies they will go back to Quebec and work for independence. Who is running the country?

**Mr. Robinson:** I have one other question with respect to the issue of spending power that was raised by Mr. Amagoalik as well as Mr. Erasmus, and indeed by representatives of the Native Council of Canada at the previous hearing. This is an issue not directly addressed by the McKenna proposal. There is reference to equalization, but you both expressed concern at that time about the impact of the proposed amendment in the Meech Lake accord with respect to the spending power on the position of aboriginal peoples in this country.

You have not made any explicit reference to that at this point, but I wonder if you might expand on your concerns with respect to that aspect of the resolution as well.

**Mr. Erasmus:** The concern we have about future national programs that might be created between the federal government and provinces—where provinces can opt out of it and create their own provincial programs—is that we as aboriginal people, with a very special and direct relationship with Canada as a whole, through the federal government, would be broken.

We would have programs that would be different for native people in different parts of the country. Whereas we were not part of the Meech Lake accord or the Langevin Agreement, we do not want the fundamental link we have with Ottawa to have national programs similarly applicable to native people all across this country to continue. That is still a concern of ours.

**The Chairman:** Mr. Allmand had a question; then we will go to the government side.

**Mr. Allmand (Notre-Dame-de-Grâce):** The four proposals you have on page 8 of your brief as a condition

Nous avons lu entre les lignes; et nous constatons que le Québec souhaite contrôler suffisamment les peuples autochtones. Les institutions gouvernementales qui seront créées dépendront du gouvernement provincial et auront beaucoup moins de pouvoirs que le peuple du Québec ne souhaite obtenir pour lui-même. Celui-ci ne permettrait jamais à personne d'autre d'avoir sur lui le droit de veto.

**M. Amagoalik:** Une promesse de M. Bourassa n'a absolument aucune valeur pour notre peuple. Voilà un premier ministre qui a décidé de détruire le territoire inuit dans le nord du Québec sans aucune considération pour nous. Une promesse de sa part n'a aucune valeur.

Pourquoi M. Bourassa lance-t-il des ultimatums aussi ridicules? Est-il séparatiste? Je demande cela parce qu'à l'heure actuelle on ne sait plus très bien qui dirige le pays. Il y a des séparatistes au sein du Cabinet fédéral. Il y a des députés qui prennent la parole à la Chambre des communes pour dire au peuple canadien que si l'Accord du lac Meech n'aboutit pas, ils retourneront au Québec et chercheront à obtenir l'indépendance. Qui dirige le pays?

**M. Robinson:** J'ai une autre question concernant le problème du pouvoir de faire des dépenses qui a été soulevée par M. Amagoalik ainsi que par M. Erasmus, et également par des délégués du Conseil des autochtones du Canada lors de l'audition précédente. La proposition McKenna ne tient pas directement compte de ce problème. On parle de peréquation, mais vous avez tous deux dit à l'époque que les répercussions de l'amendement proposé à l'Accord du lac Meech concernant le pouvoir de dépenser de la part des peuples autochtones du pays, vous inquiétait

Vous n'en parlez absolument pas aujourd'hui, mais je me demande si vous ne pourriez pas nous en dire davantage sur vos inquiétudes concernant cet aspect de la résolution également.

**M. Erasmus:** Le problème que nous semblent poser les futurs programmes nationaux qui pourraient être instaurés entre le gouvernement fédéral et les provinces—les provinces pouvant retirer leur participation et créer leurs propres programmes provinciaux—c'est qu'en tant que peuples autochtones, notre lien très particulier et direct avec le Canada en général, par le biais du gouvernement fédéral, serait rompu.

Nous aurions des programmes différents pour les autochtones des diverses régions du pays. Étant donné que nous n'avons pas participé à l'Accord du lac Meech, ni à l'Accord Langevin, nous ne voulons pas compromettre le lien fondamental que nous avons avec Ottawa car nous voulons que les programmes nationaux applicables également à tous les autochtones du pays soient maintenus. C'est l'un de nos soucis.

**Le président:** M. Allmand avait une question à poser; puis nous passerons aux représentants du gouvernement.

**M. Allmand (Notre-Dame-de-Grâce):** Les quatre propositions que vous faites à la page 8 de votre mémoire et

[Texte]

for agreeing to the Meech accord seem to me to be extremely reasonable and fair. If there is ever to be justice for aboriginal people in this country, they must be made the law of the land and entrenched in the Constitution. They are extremely reasonable and fair.

But the Government of Canada and the Government of Quebec and other provincial governments are telling you to agree to the Meech accord now and they will deal with your issues later. In response, you are asking why you should have any faith that they will deal with you later when over 100 years almost every time they made promises to you—

**A witness:** Five hundred years.

**Mr. Allmand:** They were not here 500 years ago. But since they have been here, every time they made promises to you they broke them. Even when you made agreements with them in treaties, in the James Bay agreement, they have broken the agreements. So you are asking why you should have any faith, why you should buy a pig in a poke and think they are going to deal with you later when they want you to agree to this right now.

• 1135

The problem is that Quebec has passed a resolution, almost unanimously except for three votes, that they will not open the Meech accord in any way and they will not consider any other change at the present time until the Meech accord passes, a very inflexible position.

On the other hand, New Brunswick, Newfoundland and Manitoba have said they will not agree to the Meech accord unless there are changes. You do not have to be very intelligent to come to the conclusion that Quebec is not going to get the Meech accord unless there is some flexibility, and the other provinces are not going to get what they want unless there is some flexibility, and you are not going to get what you want unless there is some flexibility.

On page 10 of your brief, you say you would not oppose the passage of Meech Lake if and only if an effective and secure package of companion amendments is also passed into law. When you say "passed into law", do you mean passed into law by the federal Parliament alone, or do you mean by the federal Parliament plus seven provinces out of ten, or do you mean by the federal Parliament plus all the provinces? Obviously if you mean all the provinces, you are not going to get it now because Quebec has passed a resolution saying they just will not do it.

[Traduction]

qui constitue une condition à une acceptation de votre part de l'Accord du lac Meech, me semblent être tout à fait raisonnables et justes. S'il doit jamais y avoir de justice pour les peuples autochtones dans notre pays, il faut que cela figure dans la législation du pays et que cela soit intégré à la Constitution. Ce sont donc des propositions tout à fait raisonnables et justes.

Mais le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec, ainsi que d'autres gouvernements provinciaux, vous conseillent d'accepter maintenant l'Accord du lac Meech en vous disant qu'ils s'occuperont ensuite de vos problèmes. En réponse, vous demandez pourquoi vous devriez avoir foi en leur promesse pour l'avenir alors que depuis pratiquement 100 ans, chaque fois qu'ils vous font des promesses...

**Un témoin:** Cinq cents ans.

**M. Allmand:** Ils n'étaient pas là il y a 500 ans. Mais depuis qu'ils sont là, chaque fois qu'ils vous font des promesses, ils manquent à leur parole. Même lorsque vous concluez avec eux des accords sous forme de traités, comme dans le cas de la Baie James, ils violent ces accords. Vous demandez donc pourquoi vous devriez ajouter foi à leur parole, pourquoi vous devriez accepter quelque chose les yeux fermés et croire qu'ils vont s'occuper de vous par la suite lorsqu'ils vous demandent d'accepter cet accord immédiatement.

Le problème, c'est que le Québec a adopté une résolution, pratiquement à l'unanimité puisque seules trois voix n'ont pas été accordées, selon laquelle il ne rouvrira pas l'Accord du lac Meech et il n'envisagera pas d'autres changements à l'heure actuelle tant que l'Accord n'aura pas été adopté; ce qui constitue une position très inflexible

Par ailleurs, le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve et le Manitoba ont dit qu'ils n'accepteront pas l'Accord du lac Meech tant qu'il n'aura pas été modifié. Il ne faut pas être très intelligent pour arriver à la conclusion que le Québec n'obtiendra pas l'Accord du lac Meech s'il ne fait pas preuve d'un peu de souplesse, et que les autres provinces n'obtiendront pas ce qu'elles veulent si elles ne font pas preuve d'un peu de souplesse, et que vous n'allez pas obtenir ce que vous voulez si vous ne faites pas preuve d'un peu de souplesse.

À la page 10 de votre mémoire, vous dites que vous ne vous opposeriez pas à l'adoption de l'Accord du lac Meech à la seule condition qu'on intègre à la législation un ensemble sûr et efficace d'amendements d'accompagnement. Lorsque vous parlez d'intégrer à la législation, voulez-vous dire intégrer à la législation par le Parlement fédéral uniquement, ou par le Parlement fédéral et sept provinces sur dix, ou encore par le Parlement fédéral et toutes les provinces? Si c'est toutes les provinces, vous ne l'obtiendrez pas dans l'immédiat car le Québec a adopté une résolution indiquant qu'il ne va pas le faire, tout simplement.

*[Text]*

Would you make it clear to us what you mean by “passed into law”? Would it be sufficient if the federal Parliament, the federal government, in the next few weeks or following a report of this committee, passed a law including your four conditions in it as the beginning of a constitutional amendment process? Would that be enough to get your agreement?

**Mr. Erasmus:** One government would not be enough. As for seven, we are not sure. We could take a look at it. Constitutionally the principle we are going by here is that what we are after would have to be constitutionally binding. Obviously a number of provinces would have to be involved—at least seven. We again suggest buying us all some more time.

**Ms Browes (Scarborough Centre):** First let me say that the opportunity for us to hear your views first-hand are welcomed. Your overall statement of principle of keeping the country together and the importance of that certainly hits a responsive cord with everyone around this table.

I want to pick up a little bit on what Mr. Anawak said concerning accommodation. I think you had a very excellent accord there in terms of what it is going to take for accommodation. You spoke about accommodation of a number of groups in order to make it possible for us to move this process along.

I am wondering in particular about the McKenna resolution concerning the constitutional conferences. I want to be clear on your position on this. You stated that you had hoped and expected that constitutional conferences concerning self-government and aboriginal concerns would have continued. Are you now saying that with regard to this inclusion of Mr. McKenna’s proposal to put the annual constitutional conferences representative of aboriginal peoples, you agree with this particular aspect of his proposal?

**Mr. Erasmus:** We are saying that it is not enough. We are suggesting that a first ministers’ meeting where premiers are going to be briefed on a number of issues, whether it is Senate reform, fisheries or whatever items they want to deal with, and on top of this they would also be briefed on what positions they should be taking in relation to aboriginal agenda items, from our experience does not seem to be the best way to proceed.

Even when premiers only had our agenda items to prepare for, it was hard to get their attention on the issues. So we are suggesting that a separate process be instituted to deal with our agenda items. Additionally, the McKenna resolution makes a certain amount of sense where first ministers are meeting on items which directly affect us. We should have constitutional guarantees of participation. Fisheries would be an example.

*[Translation]*

Pourriez-vous nous préciser ce que vous entendez par «intégrer à la législation»? Suffirait-il que le Parlement fédéral, le gouvernement fédéral, au cours des prochaines semaines ou à la suite du rapport du comité, adopte une loi intégrant les quatre conditions pour lancer le processus d’amendement constitutionnel? Cela suffirait-il pour obtenir votre accord?

**M. Erasmus:** Il ne suffirait pas d’un seul gouvernement. Pour ce qui est d’en avoir sept, nous n’en sommes pas sûrs. Il nous faudra étudier la question. Le principe que nous suivons en cela sur le plan constitutionnel, c’est que ces conditions soient exécutoires en vertu de la constitution. Il faudra bien sûr que plusieurs provinces participent au moins sept. Encore une fois, il nous faudrait à tous davantage de temps.

**Mme Browes (Scarborough-Centre):** Je dois vous dire tout d’abord que nous sommes heureux d’avoir la possibilité d’entendre directement votre opinion. Votre déclaration générale de principe en faveur du maintien de l’unité du pays et l’importance de la chose frappent certainement une corde sensible chez toutes les personnes présentes autour de la table.

J’aimerais revenir un peu sur ce qu’a dit M. Anawak au sujet des arrangements. Je crois que vous avez donné un excellent exemple de ce qu’il faut pour arriver à des arrangements. Vous avez parlé d’arrangements entre divers groupes afin de nous permettre de progresser.

Je me pose plus particulièrement des questions sur la résolution McKenna concernant les conférences constitutionnelles. J’aimerais avoir une idée précise de votre position là-dessus. Vous dites que vous espérez et que vous croyez que les conférences constitutionnelles au sujet de l’autonomie gouvernementale et les problèmes autochtones allaient être maintenues. Voulez-vous dire que la proposition de M. McKenna, d’inclure les délégués des peuples autochtones aux conférences constitutionnelles annuelles, vous semble acceptable?

**M. Erasmus:** Nous disons que ce n’est pas suffisant. Il nous semble qu’une réunion des premiers ministres au cours de laquelle on les met au courant d’un certain nombre de questions, qu’il s’agisse de la réforme du Sénat, de pêches ou autres, et que par-dessus le marché on leur indique également quelle position ils doivent prendre à l’égard des questions autochtones à l’ordre du jour, ne semble pas être la meilleure manière de procéder d’après l’expérience que nous avons.

Même lorsque les premiers ministres n’avaient qu’à préparer les questions à l’ordre du jour, il était difficile d’obtenir qu’ils s’intéressent à ces questions. Il nous semble donc qu’un processus distinct doit être instauré pour traiter des questions à l’ordre du jour nous concernant. De plus, la résolution McKenna nous semble être assez logique étant donné que les premiers ministres se rencontrent pour discuter les questions qui nous concernent directement.

[Texte]

**Ms Browes:** If you are satisfied with the 1982 situation, why do you need something more? Are you prepared to go further than the 1982 constitutional proposal, to the point that you would put this whole process in jeopardy?

**Mr. Erasmus:** I am sorry, I do not understand what you mean by—

**Ms Browes:** Do you think we have to hold out for even more than what was in the 1982 proposal concerning conferences? Are you saying you must have extra guarantees or else you will not agree to some accommodation? As Mr. Robertson and Peter Russell said, everybody has to make some accommodation. I know your position. Women and all sorts of people have had to make accommodations. Where do you feel you should accommodate? I have not heard anything about accommodation. I have heard additional things you think should be included. Where would your accommodation come?

**Mr. Erasmus:** McKenna's proposal is that we would be part of the agenda on a perpetual basis, and that would be constitutionally guaranteed. If that is acceptable to people, all we want is a slight modification to allow for a proper first ministers' process. Let us have a whole first ministers' meeting rather than just part of a meeting ever year.

If constitutionally protected participation by aboriginal people is a principle they can agree on and are prepared to live with, we think—from our experience of having been involved in these before—the best way to accommodate everyone is to have a meeting that concentrates only on our issues. It is not a tremendous deviation from the suggestion. The concept of constitutional protection for our involvement is in the McKenna document. All we are suggesting is that the whole meeting deal with us.

As for our accommodation, we think buying more time and suggesting a companion accord constitutionally and legally linked to Meech Lake is being most accommodating. It would be suicide for us to just sit back and let Meech Lake go ahead with no guarantees at all. The Province of Quebec has not told us there will be a guaranteed process. All they tell us is that it will probably be easier if they participate. We have absolutely no reason to accept that.

We have done a lot of soul searching. You will be hearing from one of our former colleagues. A few years ago we had an aboriginal agreement and all of us took the same position on it. Now, he has decided in his own way that it is appropriate for him to support Meech Lake's going ahead. We will take our chances on things happening later. We

[Traduction]

Notre participation devrait nous être garantie par la Constitution. Les pêches pourraient être un exemple.

**Mme Browes:** Si vous étiez contents de la situation en 1982, pourquoi voudriez-vous davantage? Êtes-vous prêts à aller plus loin que la proposition constitutionnelle de 1982, au point de compromettre l'ensemble du processus?

**M. Erasmus:** Je regrette, je ne comprends pas ce que vous entendez par. . .

**Mme Browes:** Pensez-vous que nous devons vous accorder davantage que ce qui figurait dans la proposition de 1982 pour les conférences? Voulez-vous dire que vous exigez des garanties supplémentaires, faute de quoi vous n'accepterez pas d'être conciliants? Comme l'ont indiqué M. Robertson et Peter Russell, tout le monde doit faire des concessions. Je connais votre position. Les femmes et toutes sortes d'autres personnes doivent faire des concessions. Où vous semble-t-il devoir faire des concessions? Je n'en ai pas entendu parler. J'ai entendu parler de choses que vous voudriez ajouter et intégrer. Sur quoi porteraient vos concessions?

**M. Erasmus:** Selon la proposition McKenna, nous participerions en permanence aux discussions et cela nous serait garanti par la Constitution. Si cela est acceptable, tout ce que nous demandons, c'est une légère modification pour permettre les négociations voulues au niveau des premiers ministres. Permettez-nous de participer à l'ensemble de la réunion des premiers ministres et non à une partie de la réunion chaque année.

Si nous voulons que la participation des peuples autochtones garantie par la Constitution soit un principe qui leur semble acceptable, nous estimons-d'après les expériences que nous avons déjà faites—que le meilleur moyen de plaire à tout le monde c'est d'organiser une réunion consacrée uniquement aux questions nous concernant. Cela ne constitue pas un gros changement par rapport à ce qui a été proposé. L'idée de la garantie constitutionnelle pour notre participation figure dans le document McKenna. Tout ce que nous demandons, c'est que la totalité de la réunion porte sur les questions nous concernant.

Quant à nos concessions, nous pensons qu'en ayant davantage de temps et qu'en proposant un accord d'accompagnement qui soit lié sur le plan constitutionnel et légal à l'Accord du lac Meech, c'est faire preuve d'esprit de conciliation. Ce serait suicidaire de notre part de nous contenter d'assister à l'adoption de l'Accord du lac Meech sans avoir aucune garantie. La province de Québec ne nous a pas annoncé de processus garanti. Tout ce qu'on nous dit, c'est que les choses seront sans doute plus faciles si elle participe. Nous n'avons absolument aucune raison d'accepter cela.

Nous nous sommes beaucoup posé de questions. Vous aurez l'occasion d'entendre un de nos anciens collègues. Il y a quelques années, nous avons conclu un accord autochtone et nous avons tous adopté la même position à son sujet. Maintenant, il a décidé d'accorder son soutien à l'Accord du lac Meech, quitte à voir ce qui arriverait plus

[Text]

have done a lot of soul searching on that and we think we are pretty generous. What kind of protection do aboriginal languages have in the Canadian Constitution?

• 1145

We were involved in a constitutional process only because we were strongly against patriation. Then, virtually to shut us up, they said, when we get back to Canada, aboriginal people, your rights will be the first thing we will deal with. We will define them. We will entrench them. They will be constitutionally protected. That process just began and then it was overcome. We do not have that kind of commitment any more. In fact, in the past three years there has been no serious dialogue with aboriginal people in this country.

The same politicians who had met with us for five years previously, who knew about our concerns, denied us the kind of constitutional amendments we wanted because apparently some of our concepts were fuzzy. Nothing is more fuzzy than being a distinct society which may or may not have the legal ability to put some weight behind what jurisdiction it already has, and yet that is going ahead.

Even with all the soul searching we have gone through, even though we do not want Canada to break up, we have been taught repeatedly—even last night we were taught. A number of us spent from a little after 3 p.m. until after 10 p.m. last night with the Standing Committee on Aboriginal Affairs. The government side did not find it important enough to have the majority of their members there. They actually were able to be outvoted by the opposition.

Do you know what we were presenting to them? We were presenting to them the negative effects and the injustice of this last budget. We were talking to them about how our income is only half of that of other Canadians, on average. We were presenting evidence that in the last seven years, when the Canadian economy and western economies were growing, we actually lost 10% of our employment rate in this country. We actually went down during that period of time. We thought this was the opportunity to tell concerned people about the way that budget affected us.

So once again we find that our issues are not even important enough for the government representatives to have a full committee. The chairman of the committee, who had asked us to attend the meeting, did not have the grace to attend. So even though we fundamentally do not want this country to break up, we are not going to take a chance on a political promise. We are not absolute fools! We are repeatedly being disregarded. Repeatedly!

**Mrs. Dobbie:** You have not answered the question, Mr. Erasmus, about—

**Mr. Erasmus:** We do not intend to agree to anything besides what is constitutionally, legally linked.

**Mr. McCormick:** I would like to add a comment with regard to our being accommodating. Without our consent

[Translation]

tard. Après mûre réflexion, nous estimons nous être montrés bien généreux. Quelle protection la Constitution canadienne offre-t-elle aux langues autochtones?

Si nous avons participé par le passé aux discussions constitutionnelles, c'est uniquement parce que nous étions contre le rapatriement de la Constitution. Ils ont essayé de nous amadouer en nous promettant qu'après le rapatriement de la Constitution, les droits des autochtones seraient étudiés toute affaire cessante, et ils seraient ensuite entérinés dans la Constitution. Mais toutes ces promesses sont restées lettre morte et il n'est plus question de protéger les droits des autochtones. Qui plus est, il n'y a plus eu de discussion vraiment sérieuse avec les autochtones depuis trois ans.

Donc les mêmes hommes politiques avec lesquels nous avons discuté il y a cinq ans et qui connaissaient nos positions se sont prononcés contre les amendements constitutionnels que nous demandions, car ils étaient soi-disant peu clairs. Or la notion de société distincte est certainement loin d'être claire, ce qui n'empêche pas que le principe en a été retenu.

Bien que nous ne souhaitions pas l'éclatement du Canada, l'histoire nous a donné de nombreuses leçons, dont la dernière en date remonte à hier soir. Ainsi les députés gouvernementaux du Comité des affaires autochtones qui siégeaient hier de 15 heures à 22 heures n'ont pas jugé la question suffisamment importante pour s'assurer une majorité au sein du comité si bien qu'ils se sont fait battre par les députés de l'opposition.

Nous étions là pour leur expliquer les effets néfastes qu'aurait pour nous le budget. Nous avons notamment fait valoir que notre revenu moyen atteint à peine la moitié du revenu moyen des Canadiens et qu'au cours de cette année écoulée, qui a été une période de croissance économique pour l'ensemble de pays occidentaux et pour le Canada en particulier, notre taux de chômage s'est accru de 10 p. 100 et notre situation s'est donc détériorée. Nous pensons que les membres du comité tiendraient en principe à connaître les répercussions du dernier budget sur les autochtones.

Or nous avons dû constater que les députés gouvernementaux n'estiment pas le problème suffisamment important pour s'assurer d'une majorité au comité. Le président du comité qui nous avait invité à la réunion ne s'est même pas dérangé pour y assister. Donc, même si nous ne voulons pas que le Canada éclate, nous n'avons certainement pas l'intention de nous fier à des promesses faites par des politiciens, car nous ne sommes quand même pas idiots et ce n'est pas la première fois qu'on nous aura trompés.

**Mme Dobbie:** Vous n'avez pas répondu à la question, monsieur Erasmus, concernant. . .

**M. Erasmus:** Nous n'accepterons que ce qui est spécifiquement prévu par la Constitution.

**M. McCormick:** Je voudrais encore répondre à ceux qui nous accusent de ne pas être conciliants. On nous avait

[Texte]

there was promise by this country that there would be four constitutional conferences on aboriginal issues. Self-government was the one we were dealing with. At a meeting about six months before our final conference, at the wish of the Prime Minister the premiers of this country said they would not deal with any other constitutional reform until Quebec's five demands were met. When we met with the Prime Minister and the premiers at the last meeting of the aboriginal people, it was nothing but a dud. I think that is forcible accommodation.

• 1150

Mr. McKenna's companion resolution, which is not really a companion but a parallel, is a political promise. It is that there is still a process to go through, which we explained to you in our brief, that provinces can pick and choose which ones they like and they may add if they so wish. There is nothing to guarantee us that the expressed concern Mr. McKenna has put forward that we be an agenda item is even going to be there. It could be dropped.

What room for accommodation is there? That is the only principle there that is saying something about the aboriginal people, other than the concession. I think the way the north was treated in being left out of the Meech Lake accord is widely supported. Where do you see aboriginal people making concessions in this process? If you can point them out to me, I would be interested in hearing them.

**Ms Browes:** What I would like to point out is that there has been a number of mentions of money and budgets. I hope that we are not going to get into a discussion, Mr. Chairman, across the country in terms of buying our way out or into things, because I think that is not the route to pursue in terms of funds available, that then we are in or we are out. If I am getting that from you, I would be very concerned about it.

**The Chairman:** Maybe I can be helpful here in pointing out that Mr. Erasmus obviously wanted to make a point. I think he made it very eloquently. We appreciate it and we know it is part of your concern. Even though you are before a committee that has a particular concern, we know it is not always evident that you can separate by compartment every issue you have to deal with, that there is a broader point of view, that from time to time witnesses would want to express that, and I accept that. I accept that as being legitimate.

**Mr. McCormick:** I would like to make something clear. There are some major things happening in this country regarding constitutional reform. This committee, which was set up by the Prime Minister, is one of them to address Mr. McKenna's companion resolution.

If you remember, the last statement the Prime Minister made to the aboriginal people of the last FMC was that he would convene another conference when it is conducive to success. The aboriginal people were given the responsibility of coming up with those conditions that would be

[Traduction]

promis que quatre conférences constitutionnelles traiteraient des questions intéressant les autochtones, et, entre autres, l'autonomie politique. Six mois avant la dernière conférence, les premiers ministres provinciaux, s'inclinant devant la demande de M. Mulroney, se sont engagés à ne pas aborder d'autres réformes constitutionnelles tant que les cinq conditions fixées par le Québec ne seraient pas remplies. Notre dernière réunion avec M. Mulroney et les premiers ministres provinciaux était donc une réunion de pure forme et, de fait, la conciliation se fait sur notre dos.

La résolution d'accompagnement proposée par M. McKenna, qui est en réalité une résolution parallèle, signifie que la discussion n'est pas close et que les provinces sont libres d'ajouter des dispositions si elles le souhaitent. Or rien ne nous garantit que nos préoccupations figureront un jour à l'ordre du jour comme M. McKenna le propose. Cette disposition pourrait être jetée aux oubliettes.

Quelles concessions voulez-vous que nous fassions? C'est la seule fois que les droits des autochtones sont mentionnés. En fait l'Accord du lac Meech ne fait pas le moindre cas des habitants du Nord. Nous n'avons jamais pu nous montrer conciliants puisqu'on ne nous a rien offert.

**Mme Browes:** Il a quand même été question de crédits mais il ne faudrait quand même pas qu'on en arrive à devoir payer de l'argent pour arracher un accord.

**Le président:** M. Erasmus a simplement exposé clairement son point de vue et ses préoccupations. Or si le comité s'est fixé des objectifs bien précis, il n'est pas toujours possible de délimiter strictement les différentes questions et il est tout à fait normal que des témoins tiennent parfois à s'écarter des questions plus générales pour aborder des problèmes particuliers.

**M. McCormick:** Je tiens à vous faire remarquer que la réforme constitutionnelle traverse en ce moment une crise grave. Notre comité, mis sur pied à la demande du premier ministre, est censé examiner, entre autres, la résolution d'accompagnement proposée par M. McKenna.

Vous vous souviendrez sans doute que, lors de la dernière conférence, le premier ministre s'est engagé vis-à-vis des peuples autochtones à réunir une nouvelle conférence à condition que celle-ci débouche sur un résultat concret, et c'est le peuple autochtone qui avait chargé de réunir les

[Text]

conducive to success. At the same time, however, the constitutional money was cut off to the aboriginal people and the aboriginal organizations. This committee is travelling to different parts of Canada where aboriginal people live. They live in all parts of Canada. As an association I am scrambling to try to help people in the Northwest Territories, in the Yukon, in British Columbia, in Manitoba, in Quebec and in Newfoundland to help prepare them so that they can make a knowledgeable presentation to this committee.

That is the sort of resourcing we are talking about: to enable aboriginal people to bring forth their concerns and articulate them in a knowledgeable manner.

**Mr. Erasmus:** Mr. Chairman, I take exception to any comment that might have been made in relation to my comments that I wanted brought out. I think if there is anything your government and the previous governments have ever found, it is that there has not been a price. You could not have bought out the Dene in any way when I was in the leadership position to build the Mackenzie Valley pipeline. There was no price you could have put before us to have bought your way through the self-government proposal first put there by Trudeau, then by Mulroney, no price.

That is not what I am talking about. What I was referring to was the—

• 1155

**Ms Browes:** I was surprised you brought it up.

**Mr. Erasmus:** What I was referring to was the importance this government and other governments have put on the aboriginal agenda. I was talking about a committee formed by this House of Commons that is supposed to be dealing with aboriginal affairs. They set up an appointment for us to show up there. Six organizations across the country, including national ones, went there. After inviting us to come, the chairman did not have the good grace even to be there. The government side did not have enough members there that they could outvote the opposition if they wished. To me that was just an example of the way native people are treated.

So what I am saying is this. If we were to concede the point now and join my colleague who will come here later and say, okay, let us let Meech Lake go ahead, we are going to agree to the goodwill and another promise. . . All we have ever had—all we have ever had—is crushing defeat and broken promises; and not only broken promises, even legal agreements being broken.

Yesterday one of the presentations made was by an aboriginal organization that signed something called an "AFA". You probably do not know about it if you do not deal with Indian Affairs. It is short for "Alternative Funding Arrangements". In the alternative funding arrangements the government was supposed to have set up a situation in which you could have multi-year agreements,

[Translation]

conditions nécessaires. Simultanément, les crédits normalement versés aux peuples et organisations autochtones en application de la Constitution ont été bloqués. Le comité doit se rendre en principe dans les différentes régions du Canada où vivent les autochtones. Or ils vivent dans tout le Canada. L'association doit en principe aider les autochtones des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon, de la Colombie-Britannique, du Manitoba, du Québec et de Terre-Neuve à rédiger des exposés bien étayés destinés aux membres du comité.

Notre objet est donc d'aider les autochtones à présenter leurs points de vue et leurs préoccupations d'une façon probante.

**M. Erasmus:** Monsieur le président, je tiens à faire une mise au point au sujet de ce que j'ai dit. L'actuel gouvernement aussi bien que le précédent ont pu constater que jamais nous n'avons accepté de monnayer des concessions. Il était en fait hors de question de monnayer l'accord du peuple Déné pour la construction du pipe-line de la vallée du Mackenzie tant que moi j'ai été leur chef, pas plus qu'il n'a été question de monnayer notre autonomie politique proposée par M. Trudeau, pris par M. Mulroney.

Il ne s'agit donc pas de nous acheter. Je voulais dire. . .

**Mme Browes:** Cela m'étonne que vous ayez soulevé la question.

**M. Erasmus:** Je voulais simplement attirer votre attention sur le fait que l'actuel gouvernement et les gouvernements précédents ont toujours prétendu attribuer beaucoup d'importance aux problèmes des autochtones. Ainsi, la Chambre des communes a mis sur pied un comité spécial pour étudier ces questions et nous avons été invités à comparaître devant le comité, ainsi que six autres organisations. Or voilà qu'après nous avoir invités, le président ne s'est même pas donné la peine d'assister à la réunion, et les députés gouvernementaux n'étaient pas suffisamment nombreux pour s'assurer la majorité en cas de vote. Voilà donc un exemple parmi bien d'autres de la façon dont les autochtones sont traités.

Donc si encore une fois nous nous montrons conciliants et nous prononçons en faveur de l'Accord du lac Meech en nous fiant à la bonne volonté et aux promesses des politiciens, qu'est-ce qui peut nous assurer que cette fois-ci les promesses et les accords juridiques seront effectivement respectés, contrairement à ce qui est arrivé à de nombreuses reprises par le passé.

Hier, une organisation d'autochtones a fait un exposé sur les modalités de financement de rechange, qui est un système prévu par le ministère des Affaires indiennes. En application de ces modalités, le gouvernement s'engage à conclure des accords valables pour plusieurs années de façon à ce que si des excédents étaient dégagés grâce à une bonne gestion, ils ne soient pas aussitôt récupérés par l'État.

[Texte]

so if you were a good manager and you had a surplus the government would not swoop down and pick it up and take it away. There was an incentive for you to be a good manager. If you were like most First Nations in this country—and we have a collective deficit of half a billion dollars because we need that to continue to supply the kind of services our people need, the houses and so forth—if you are like the typical ones, you have a deficit from previous years. Now, all of a sudden you had an incentive to create a surplus so you could pay off your deficit.

Otherwise all the arrangements with Canada are just 12-month agreements. If you have a surplus, bingo, the government takes it. If you have a deficit, they do not cover it.

What they showed yesterday was that even though they entered into these agreements, governments were now coming in and taking the surplus. Even when we have legally binding agreements with the government they break their word.

So for us, having all this collective experience, we cannot in all good conscience just roll over and play dead and say, do what you will with Meech Lake, maybe some day—maybe some day—we will deal with our issues. That is the point I was making.

**Ms Browes:** We do not want you to roll over and play dead, and I am sure you will not.

**Mr. MacDonald:** Not in any way to take away from the comments of the last few minutes, I think the witnesses would recognize that where there has been an ability to come to an agreement, such as the two recent land claim settlements, as a people we have been able to rectify historic injustices and create a new environment where adversarial or even more patronizing relationships have simply not worked.

I want to clarify two points I think may be important to this committee and to the interests we all represent. You made it very clear that in terms of, to use your words, “an effective and secure package of companion agreements”, you are not going to be dependent on one Premier or Prime Minister or one government. But I would ask you—and you may not want to answer it at this time—whether you think if the Parliament of Canada, with all three parties, were to approve, on the basis of the recommendations of this committee and the further work we would do together—because only the Parliament of Canada represents all of Canada—that would put a companion resolution in front of the people of Canada that would ensure the rights you have talked about here this morning would be met.

Maybe I could put the second question now too. You have particularly singled out the unwillingness of Quebec to come to terms with the demands of the aboriginal community, yet you have recognized that Quebec is concerned about its own minority rights within the North American continent, or even within Canada, as you yourselves are. I wonder if you could address what incentive there will be for Quebec to in any way either

[Traduction]

Ce système devait en principe encourager une meilleure gestion. Or la plupart des Premières nations enregistrent un déficit collectif d'un demi-milliard de dollars en raison des besoins immenses de notre peuple en matière de logement—et ces déficits s'accumulent d'une année sur l'autre. Or ce nouveau système encourage les gestionnaires à dégager un excédent pour rembourser le déficit.

Jusqu'à présent, tous les accords de financement étaient valables pour 12 mois au maximum et, au bout de ces 12 mois, tout excédent devait être rendu au gouvernement et ne pouvait pas servir à éponger le déficit.

Or malgré ces nouveaux accords conclus avec le gouvernement fédéral, on nous enlève néanmoins les excédents que nous avons réussi à dégager.

Au vu d'une expérience aussi amère que la nôtre, vous ne pouvez quand même pas vous attendre à ce que nous vous donnions carte blanche pour l'Accord du lac Meech dans l'espoir qu'un jour vous voudrez bien vous pencher sur nos problèmes à nous.

**Mme Browes:** Nous ne vous demandons pas de nous donner carte blanche.

**M. MacDonald:** Sans vouloir vous contredire, vous devez quand même admettre que certains accords sont intervenus, comme par exemple les deux récents règlements des revendications territoriales. Nous avons donc réussi à redresser un certain nombre d'injustices historiques et à engager des discussions dans une atmosphère moins tendue et en abandonnant notre attitude souvent condescendante.

Je voudrais maintenant si vous le permettez faire quelques mises au point. Vous avez notamment précisé que vous n'avez nullement l'intention de vous fier ni au premier ministre ni à un quelconque premier ministre provincial en ce qui concerne des accords d'accompagnement. Je voudrais néanmoins savoir quelle serait votre attitude si les trois partis représentés au Parlement proposaient aux Canadiens une résolution d'accompagnement garantissant les droits dont il a été question ici ce matin.

D'autre part, vous avez expliqué que le Québec refuse d'accéder aux demandes de peuples autochtones, tout en admettant que le Québec se retrouve lui-même dans une situation minoritaire en Amérique du Nord en général et au Canada en particulier. Qu'est-ce qui pourrait inciter le Québec soit à accepter l'Accord du lac Meech, soit à accepter une résolution d'accompagnement qui tiendrait également compte de vos préoccupations à vous. Dans une

[Text]

delay the acceptance of the Meech Lake accord or to be willing to accept the kind of companion resolution you are talking about. I think this cannot be, as you yourself more than anybody else would recognize, a win-lose situation; it has to be a win-win situation.

• 1200

Is there anything you can point to on behalf of the interests of your own people that would create an incentive for Quebec to say yes, we would want this companion resolution to be a part of the implementation and acceptance of the Meech Lake accord?

**Mr. Erasmus:** In reality we should turn that around the other way. Why should they be concerned about it? Why should Quebec be concerned whether or not just the federal government creates the eleventh, the twelfth and the thirteenth province in Canada? Why should—

**Mr. MacDonald:** But surely, Mr. Erasmus, you have already indicated yourself in testimony why Quebec would have several concerns. But I am asking you if you can point to some areas of mutual interest or incentive that would say yes, they would want to support what you are saying here today.

**Mr. Erasmus:** There is really seriously only mutual interests if we all want to be in Canada. If, in fact, the vote in the National Assembly were indicative of the present opinions of leaders in Quebec, maybe the will is not there any more to live in Canada. So maybe they do not care to recognize the other truths in Canada, that in fact there is a very large multicultural characteristic of Canada that aboriginal people, all the founding people, and the one place where they still have the democratic ability to dominate in the legislature is the north, and that those parts of Canada should still have the same ability, the same ease, the same process that created Quebec.

If the will is not there, it is not us you need to convince, it is the others. You asked us whether the federal Parliament would be enough. We are talking about amending the Constitution of Canada. The federal Parliament can amend only certain things by itself, and pretty soon that is going to be even further narrowed. So obviously that would not be enough. We have examples in the past. The example was given here of an aboriginal clause—equality and so forth—that was passed through the House and the premiers changed it.

We are not constitutional experts but we certainly are aware that there are only a few ways to change the Constitution of Canada and the federal government can only change certain areas. What we are talking about here obviously is going to need provincial involvement. But as we said previously, we think the solution is for the premiers to get together, for the territorial governments to be involved, for the aboriginal peoples to be involved, and to put our constitutional lawyers to the task.

[Translation]

affaire comme celle-ci, il ne doit pas y avoir des perdants mais au contraire tout le monde doit s'y retrouver.

Qu'est-ce qui pourrait donc inciter le Québec à accepter une résolution d'accompagnement qui entérinerait vos droits à l'occasion de la conclusion de l'Accord du lac Meech.

**M. Erasmus:** Moi, je voudrais vous poser la question contraire. Pourquoi le Québec devrait-il s'opposer à ce que le gouvernement fédéral crée des nouvelles provinces au Canada?

**M. MacDonald:** Vous avez vous-mêmes fait valoir tantôt que les préoccupations du Québec sont fondées elles aussi. N'y aurait-il pas moyen de faire converger les préoccupations du Québec et celles des peuples autochtones.

**M. Erasmus:** On ne peut parler d'intérêts communs que pour autant que nous tenons tous à rester Canadiens. Si le vote intervenu à l'Assemblée nationale du Québec représente effectivement l'opinion publique de cette province, cela voudrait dire que les habitants de cette province ne tiennent plus à être Canadiens. Il se peut que le Québec refuse en fait d'admettre l'aspect multiculturel du Canada et la place que le peuple autochtone y occupe en tant que peuple fondateur. Ce n'est que dans le nord du Canada que les peuples autochtones peuvent exercer pleinement leurs droits démocratiques, et il faut donc que le Nord jouisse un jour de tous les droits accordés actuellement au Québec.

Ce n'est donc pas nous qu'il faut convaincre mais les autres. Vous me demandiez tantôt si un engagement pris par le Parlement fédéral serait susceptible de nous satisfaire. Or il est question ici de modifier la Constitution du Canada. Les prérogatives du Parlement fédéral sont déjà limitées et elles le seront encore davantage si l'Accord du lac Meech est entériné. Donc, il est évident que nous ne pouvons pas accepter pareille promesse, surtout compte tenu des expériences que nous avons vécues. Ainsi, des dispositions adoptées par la Chambre des communes ont été violées par les premiers ministres provinciaux, comme je vous l'expliquait tantôt.

Tout en n'étant pas des experts en matière de droit constitutionnel, nous savons quand même que le gouvernement fédéral ne peut modifier la Constitution du Canada que jusqu'à un certain point, le consentement des provinces étant indispensable pour diverses questions. Il faudra donc prévoir une réunion entre les premiers ministres provinciaux, les responsables des territoires et les peuples autochtones pour arriver à un consensus.

[Texte]

**Mr. McCormick:** I mentioned it before, but I think what would be good for Quebec, based on the principles or the philosophy of the Native Council of Canada, is that we are giving Quebec their five demands. We are even saying in our presentation that we support them as a distinct society. We can understand that.

What everybody has to realize, and I think you as committee members realize it more than anybody, is that to try to come up with an accommodation in the amount of time that you people have to hear evidence on companion resolutions is a phenomenal task.

In regard to the House standing up and making a statement on aboriginal peoples, I would like to hear that. I think it might even help this committee in the work it has to do when it is travelling across the country to finally hear the federal government and the other major parties unite to say something on the aboriginal peoples of Canada. We would welcome that.

As Mr. Erasmus says, it is not enough but it certainly would be showing leadership. I think it is something that would echo far around the world as to the way in which the Canadian government is treating its aboriginal peoples. It is time there were some positive things that aboriginal people can say to other countries about the situation here.

• 1205

**Mr. Amagoalik:** The aboriginal peoples of Canada want this country to stay together and we want to be flexible. But we are not getting that from certain quarters in Quebec. Quebec also has to be flexible if it is interested in being part of Canada. But the separatists in Quebec are not interested in a solution. They want an independent country, and the death of Meech Lake is a way for them to do that.

I ask them to show me a map of an independent Quebec. Is it a square metre, is it a square foot, or is it a square inch? If the aboriginal peoples of Quebec do not want to go the way of breaking up the country, they have to be dealt with seriously.

**The Chairman:** It is implied and very clear from your testimony today—and I want to get it on the record—that you do not agree with the process decided by the premiers of Canada in the summer of 1986 that the next round of constitutional negotiations would have as an objective the signing of Quebec on a Constitution based on the five issues brought to the table by Quebec. You do agree with the five conditions brought to the table by the Government of Quebec. Does that correctly reflect your position?

**Mr. Erasmus:** No, we never stated that we were against the process that was to primarily deal with Quebec re-entering the constitutional family, if you could use that wording. Since so much good effort and education had already gone into the first ministers' meetings for five years, we always stated that in addition to the constitutional process dealing with Quebec and its concerns, another

[Traduction]

**M. McCormick:** Nous sommes disposés à accepter les cinq conditions du Québec et nous acceptons le principe de la société distincte.

Mais les membres du comité sont bien placés pour savoir qu'ils ne disposent pas vraiment de suffisamment de temps pour entendre tous les témoignages relativement à la résolution d'accompagnement.

Ce serait certainement un pas dans la bonne direction si la Chambre des communes et les trois partis qui la composent faisaient une déclaration au sujet des peuples autochtones.

Ce ne serait certainement pas assez, comme M. Erasmus l'a souligné, mais ce serait un pas en avant et je suis sûr qu'on en parlerait dans le monde entier. Il est grand temps que les autochtones puissent faire valoir des aspects positifs dans la façon dont ils sont traités au Canada.

**M. Amagoalik:** Les peuples autochtones tiennent à ce que le Canada reste uni. Nous avons fait preuve de souplesse mais on ne pourrait pas en dire autant de certains milieux québécois. Or le Québec doit lui aussi faire preuve de souplesse pour rester au sein du Canada. Les séparatistes québécois ne veulent pas quant à eux qu'on trouve une solution au problème. Ils veulent que le Québec devienne un pays indépendant, et l'échec de l'Accord du lac Meech serait une façon d'accéder à cette indépendance.

Je voudrais qu'on montre une carte du Québec indépendant. Quelle serait la superficie du Québec indépendant. Dès lors que les autochtones habitant le Québec se sont prononcés contre l'éclatement du Canada, leur position doit également être prise en ligne de compte.

**Le président:** Il est donc tout à fait évident, d'après ce que vous nous avez dit, que vous n'êtes pas d'accord avec la décision prise par les premiers ministres provinciaux au cours de l'été de 1986 visant à obtenir l'adhésion du Québec à la Constitution du Canada en acceptant les cinq conditions posées pour cette adhésion par le Québec. Donc, vous n'êtes pas du tout d'accord avec ces cinq conditions, n'est-ce pas?

**M. Erasmus:** Non, ce n'est pas ça. Nous ne nous sommes jamais prononcés contre l'adhésion du Québec à la Constitution canadienne. Mais nous avons simplement exigé qu'en plus de l'adhésion du Québec à la Constitution, il était temps d'engager des négociations sur les préoccupations des peuples autochtones du Canada.

[Text]

process that started with the aboriginal agenda should also take place.

Unfortunately, as time went on we virtually became ransom, as we said earlier. We feel we are in a hostage situation and we are virtually being told that until that is dealt with no other constitutional issue will be addressed.

**Mr. McCormick:** In answer to that question on Quebec's five demands, it is the position of the Native Council of Canada, supported by all of the provinces and our assembly, to amend Meech Lake or the companion amendments which have a direct legal link. Mr. McKenna's companion resolution approach does not meet that test.

**The Chairman:** I would like now to have comments on the motion put forward by Madam Blondin to form a committee.

**Mr. Nystrom:** I suggest it go to the steering committee to save time. I think we have to work out some details. First of all, it could not be a committee of three members, otherwise you are leaving out the Liberal or New Democratic Party or else having the government in a minority situation. If you want a motion to that effect, I will do this.

**Some hon. members:** Agreed.

**The Chairman:** It meets a certain consensus, so the steering committee will examine that question.

• 1210

I would like now to try to sum up what we have heard today by our witnesses.

**Mr. Robinson:** Mr. Chairman, I have a point of order. In view of the serious concern about time—actually I was going to raise this at a steering committee meeting—I am not sure it is necessary for a summary of the evidence of the witnesses. For some reason, the Chair has seen fit to make a summary after each witness. I think Canadians watching these proceedings can draw their own conclusions. Certainly members of the committee can draw their own conclusions. With great respect, I do not think we need a summary of what has been said.

**The Chairman:** I appreciate that sitting in your chair and being who you are, Mr. Robinson, you certainly do not need a summary at all. I can see that as being very, very clear for yourself.

**Mr. Kaplan:** On the same point of order, Mr. Chairman, if we disagree with your summary, would we have the opportunity...?

**The Chairman:** Yes. In fact, it has happened at least once that somebody has voiced something that they wanted to add in terms of a position or in summary, and so can the witnesses.

**Mr. Kaplan:** I am inclined to support Mr. Robinson's concept that the role of the chairman should be to thank the witnesses but not to summarize.

**The Chairman:** I do not view the role of the chairman as being that of a host only. I think it serves my own purpose

[Translation]

Or ce qui se passe maintenant, c'est qu'on nous fait du chantage en disant que tant que l'adhésion du Québec n'est pas réglée, il est impossible d'aborder d'autres questions constitutionnelles.

**M. McCormick:** Parlant des cinq conditions posées par le Québec pour son adhésion, le Conseil des autochtones du Canada est d'avis que la résolution d'accompagnement proposée par M. McKenna ne nous offre pas les garanties juridiques nécessaires.

**Le président:** Je voudrais savoir ce que vous pensez de la motion de M<sup>me</sup> Blondin concernant la constitution d'un comité.

**M. Nystrom:** Je propose que le comité de direction s'en occupe. Il y a certains détails à régler. Si le comité n'est composé que de trois députés, les libéraux ou les néo-démocrates ne pourront pas participer, sinon le gouvernement se retrouvera dans une position minoritaire. Je suis prêt à proposer une motion en ce sens.

**Des voix:** D'accord.

**Le président:** Puisque tout le monde est d'accord, c'est le comité directeur qui va se saisir de cette question.

Je vais essayer de résumer ce que nos témoins nous ont dit jusqu'à présent.

**M. Robinson:** J'invoque le Règlement, monsieur le président. Vu le peu de temps dont nous disposons, je ne pense pas qu'il soit vraiment indispensable que vous résumiez les dépositions des témoins ainsi que vous l'avez fait jusqu'à présent. Je suis sûr que les Canadiens qui suivent nos séances à la télévision sont parfaitement à même de tirer leurs propres conclusions, de même que les membres du comité. Je trouve donc que ces résumés sont superflus.

**Le président:** Je conçois fort bien, monsieur Robinson, que vous n'avez pas besoin d'un résumé et que, pour vous, les choses sont parfaitement claires.

**M. Kaplan:** Si nous ne sommes pas d'accord avec la façon dont vous résumez les dépositions, est-ce que nous pourrions contester...?

**Le président:** Certainement. Un membre du comité l'a déjà fait d'ailleurs, ainsi que des témoins.

**M. Kaplan:** Je pense comme M. Robinson que le président doit se borner à remercier les témoins et non pas à résumer leurs dépositions.

**Le président:** Le président, à mon avis, ne doit pas se borner uniquement à diriger les réunions. Je trouve au

[Texte]

and also that of the committee. I think there is some use in summing up what is complicated testimony on complex issues. It is certainly helpful for the Chair, and it helps us get a better understanding of our proceedings.

**Mr. Reid (St. John's East):** On the same point, understanding that there can be some comment afterwards and recognizing that we are talking to a larger audience, I think it has been helpful. Frankly, it has been helpful even for me sitting at the table, and if there is dissent, I think the dissent should be raised. Frankly, it has been pretty straightforward, and it is just gone over. Recognizing that we have a role to help people out there get some perception of what we are discussing and some of the issues, I think it has been helpful. You would worry if it were some great rewrite of history, but it has not been that. I think it is constructive and has been a good part of the process.

**Mr. Robinson:** Not to belabour the point, Mr. Chairman, I must reject the suggestion that it is necessary for the Chair in some way to summarize the evidence of the witnesses, either for members of this committee or for members of the public. It is not necessary. It is completely without precedent for a Chair of a committee to assume this role of somehow attempting to summarize the evidence of the witnesses. Again, this is no reflection whatsoever in terms of the Chair himself, but I just suggest that it is not necessary.

Certainly there have been occasions on which I have agreed with his summary; there have been others on which I have disagreed. I have not said anything, but I do think we should review this matter in the steering committee. If the Chair wants to tell us what we have just heard in summary form now, he can do it, but I do not think it is necessary.

**The Chairman:** I thank you for your. . . Do I dare use the word "accommodation", Mr. Robinson? I certainly feel the summary has been useful in our deliberations, and I obviously disagree with you. I do not think this is necessarily an issue we want to hammer out in full committee. We will have a discussion about it, but I want to make very clear to all the members of the committee now, including the witnesses at the table at the time these summaries were being made, that if they want to add something, they should feel very free. If you have anything to say about any summary that has been made, that you either want to add or make more precise, I think it is your duty to voice that.

**M. Ouellet:** Je voudrais avoir une information de votre part, monsieur le président. Est-ce que vous jugez nécessaire de faire un résumé de ce que vous croyez être la présentation des témoins pour les fins de la préparation du rapport du Comité ou est-ce strictement pour essayer d'obtenir de la part des témoins une approbation sur ce que, d'après vous, a été l'essence de leur message? Parce qu'il peut y avoir, à ce moment-là, une interprétation différente de vos commentaires. Si vous nous dites que vos commentaires servent de points de repère pour préparer le rapport du Comité, ce n'est pas la même chose que si c'est simplement une réaction personnelle que vous avez aux

[Traduction]

contraire qu'il est fort utile de résumer des dépositions parfois fort complexes.

**M. Reid (St. John's-Est):** J'estime pour ma part qu'un résumé peut être utile, d'autant plus que nous nous adressons à un vaste public. Moi-même j'ai d'ailleurs trouvé ces résumés utiles et si quelqu'un tient à contester le résumé du président, cela aussi peut avoir son utilité. Jusqu'à présent, les choses ont d'ailleurs fort bien marché. Je trouve donc que ces résumés peuvent aider les gens à mieux comprendre divers aspects du problème et, pour autant que le président se borne à résumer les dépositions et non pas à les infléchir, j'estime que c'est une bonne idée.

**M. Robinson:** Je trouve au contraire qu'il est tout à fait superflu de résumer les dépositions des témoins car ce n'est nécessaire ni pour les membres du comité ni pour le public en général. À ma connaissance, il n'est jamais arrivé par le passé qu'un président de comité résume ainsi les dépositions des témoins. Mon propos n'est d'ailleurs pas de critiquer le président mais simplement de remarquer qu'à mon sens, ces résumés sont superflus.

Dans certains cas, j'étais d'ailleurs d'accord avec la façon dont le président a résumé les dépositions, et dans certains autres, je ne l'étais pas. Quoi qu'il en soit, je trouve que cette question devrait être réglée par le comité de direction. Le président est bien entendu libre de résumer ce que nous venons d'entendre s'il y tient, mais pour ma part, j'estime que c'est superflu.

**Le président:** Je vous remercie, monsieur Robinson, de votre attitude conciliante. À mon avis, ces résumés sont au contraire fort utiles. On en discutera au sein du comité de direction. Je tiens néanmoins à préciser que les membres du comité ainsi que les témoins présents dans la salle sont libres d'intervenir s'ils ne sont pas d'accord avec la façon dont le résumé a été fait ou s'ils voudraient y ajouter quelque chose.

**Mr. Ouellet:** On a point of information, Mr. Chairman. Do you feel that it is necessary to summarize the evidence of the witnesses with a view to prepare the Committee report or is it just to have the witnesses approve the way you have interpreted their evidence? If you are saying that your summary will be used to prepare the Committee report it is not the same thing as saying that it is your personal reaction to the evidence given by the witnesses.

[Text]

propos du témoin. J'aimerais avoir une information à cet égard.

**Le président:** Je peux volontiers faire la précision suivante: les commentaires qui sont faits par le président du Comité n'engagent en rien un membre du Comité au moment où ils sont faits.

• 1215

Je fais ces commentaires-là parce que, premièrement, les témoignages qui nous ont été offerts jusqu'à maintenant ont généralement été assez longs. Deuxièmement, nous avons traité de beaucoup de sujets. Troisièmement, les sujets sont complexes. Et finalement, je pense qu'il est utile pour la présidence, de même que pour ceux et celles qui nous écoutent de pouvoir tirer l'essentiel d'un témoignage et des témoignages.

Lorsque je fais ces commentaires-là, soyez assurés que je n'ai pas la prétention d'engager ni les membres du Comité, ni d'engager les témoins; que ces résumés sont faits en la présence des témoins et ils sont faits en votre présence également. Vous pouvez donc, sur-le-champ, ajouter une précision et vous pouvez, sur-le-champ, manifester un désaccord.

J'irais même plus loin que cela. Puisque M. Robinson nous dit aujourd'hui qu'il y a eu des moments où il n'était peut-être pas en accord avec ce que j'ai dit, que si plus tard l'un d'entre vous devait avoir une inquiétude par rapport à ce que je dis dans mon résumé, je vous en prie, faites-le savoir; ça fait partie du processus, c'est très ouvert ce que je fais.

Mais je pense qu'il est utile pour moi-même, pour les travaux du Comité aussi et pour le public qui nous écoute de pouvoir tirer l'essentiel de ce qui a été dit. Parce qu'il ne faut pas oublier une autre chose, c'est qu'on va faire plusieurs jours d'audition publique. À la fin, il faut essayer d'avoir une idée de la direction qu'on prend et de ce qu'on a entendu par rapport à l'objectif qu'on s'est fixé au début.

Monsieur Kaplan.

**Mr. Kaplan:** Mr. Chairman, the very complexity in the witnesses' evidence to which you refer tends to sell me against the idea of a summary coming from the Chair. I feel we are operating under very great constraints of time. I wanted to ask these witnesses questions, for example, and I did not. Now, if we have time for a summary I would rather see that time given to us so we can all ask more questions and let us all draw our own conclusions.

We intend to make a contribution to the work of the committee, to preparing the report and so on, and I just do not understand how it can be other than potentially distorting for one member, the Chair or another, to presume to summarize long, complicated evidence.

**Mrs. Dobbie:** I want to suggest that this is a very interesting debate and one that I am sure we are going to need quite a bit of time to resolve.

[Translation]

**The Chairman:** The Chair does not speak for any Committee member.

I make those comments because first, the witnesses we have heard so far have made fairly long presentations. Secondly, we have dealt with many topics. Thirdly, those topics are complex. And finally, I think it would be useful for the Chair as well as for those who are listening to our deliberations to be in a position to get the gist of the evidence presented.

In making those comments, be assured that I do not intend to speak for either the committee members or the witnesses. Those summaries are made in the presence of the witnesses and of all the committee members. So, you are in a position to add a clarification or record your disapproval on the spot.

I would even go further than that. Since Mr. Robinson is telling us today that in some cases he might not have agreed with what I have said, and if later on one of you should have some concerns about what I say in my summary, I would urge you to make your position known. This is part of the process, my approach is a very open one.

I think it is useful for myself, for the proceedings of the committee as well as for the public watching us to be able to get the gist of what has been said. We have to keep in mind that we will have several days of public hearings. At the end, we have to try to get an idea of the orientation we are taking following the evidence we have heard, vis-à-vis the goal that we set at the beginning.

Mr. Kaplan.

**M. Kaplan:** La complexité même du témoignage dont vous parlez me pousse à rejeter l'idée d'un résumé fait par le président. Nous devons faire face à d'importantes contraintes de temps. Par exemple, je voulais poser des questions à ces témoins, et je n'ai pu le faire. Si nous disposons du temps nécessaire pour présenter un résumé, je préférerais que cette période soit mise à notre disposition pour que nous puissions tous poser d'autres questions et que nous soyons nous-mêmes en mesure de tirer nos propres conclusions.

Nous voulons tous contribuer aux travaux du Comité, à la préparation du rapport, etc.; mais je n'arrive pas à comprendre que l'on puisse prétendre faire un résumé d'un témoignage long et complexe sans risque de le dénaturer.

**Mme Dobbie:** Ce débat est très intéressant, et il nous faudra beaucoup de temps pour en arriver à une solution.

[Texte]

I am wondering, in the interests of the broader public and the witnesses who are waiting, if we might not have this debate in camera after the public proceedings have been completed, and perhaps then we will come to a proper resolution at that point. If we could get consensus on that point from the rest of the committee we could get on with the business of the day.

We do have a number of witnesses who have been waiting anxiously. We are almost an hour and a half behind our time. I think it would be productive to carry on with the business that we have today and refer this matter, with your indulgence, Mr. Kaplan, to later in the day when we have an opportunity to deal with it as a separate agenda item.

**Mr. Bird:** Mr. Chairman, with respect to my colleague's suggestion, I believe that for four days now you have very even-handedly conducted the deliberations of this committee. In fact, there would be some of us who say you have been too heavy-handed in the wrong direction. This morning, for example, with the first witness the opposition side of the table had at least two-thirds of the questioning time.

I think your summations have been in every case a questioning form of summation. I do not recall any statements you have made in a declarative sort of manner that put your view on the record. In every case that I recall you have said "is that not so" to every witness, and I have found them very helpful. I am surprised that after four days this item has just emerged.

I think that as chairman you are entitled to participate in the questioning, and you have done it after everybody else has had their turn. I find it a very useful summation, and I am sure it is useful to the guests as well. They have a last opportunity to put a focus on their remarks as a result of your questions. I think what you are doing is most appropriate and I am flabbergasted that it would be raised in a negative way such as it has been.

• 1220

**Mr. Nystrom:** I think Mr. Robinson's suggestion that we deal with it in the steering committee is probably the proper one.

Having sat on many committees for the last 20-odd years, I can say that the practice has not been for a chairman to summarize at the end. But my main concern is that we have a time problem. We are supposed to be hearing from Mr. Yvon Dumont of the Manitoba Métis Federation at 10 a.m. The Chair has a perfect right to ask questions and the Chair has always asked questions. But if the Chair is going to sum up at the end, and we are going to start adding our own comments, it is just going to take more time.

We have terrible time constraints, and we are going to hear a lot of points of view that are different. In terms of

[Traduction]

Étant donné notre vaste auditoire et les témoins qui attendent, ne serait-il pas préférable de tenir ce débat à huis clos après la tenue des audiences publiques. Nous serons peut-être alors en mesure de régler ce problème. Si nous pouvions obtenir un consensus de la part des autres membres du comité à ce sujet, nous serions ainsi en mesure de poursuivre nos travaux.

Certains témoins attendent avec impatience d'être convoqués. Nous avons un retard de presque une heure trente sur l'horaire prévu. Nos efforts seraient plus productifs si nous pouvions poursuivre les travaux prévus pour aujourd'hui et, avec votre permission, monsieur Kaplan, reporter cette question à plus tard lorsque nous pourrions nous y consacrer exclusivement.

**M. Bird:** Au sujet de la suggestion de ma collègue, je dirais qu'au cours des quatre dernières journées, vous avez fait preuve d'une grande impartialité dans la conduite des travaux de ce comité. En fait, certains d'entre nous iraient même jusqu'à dire que vous avez fait preuve d'une trop grande rigueur dans la mauvaise direction. Par exemple, ce matin, lors de la comparution du premier témoin, l'opposition a disposé des deux tiers de la période réservée aux questions.

Dans chaque cas, vos résumés ont pris la forme de questions. Je ne me souviens pas que vous ayez fait des déclarations servant à présenter votre propre point de vue. Dans chaque cas, si je me souviens bien, vous avez demandé à chaque témoin: "est-ce bien cela?" Pour moi, ces interventions étaient très utiles. Après quatre jours de délibérations, je suis surpris de voir que l'on soulève maintenant cette question.

À titre de président, vous avez le droit de poser des questions et vous l'avez fait après que tous les membres du comité eurent posé leurs propres questions. Ce résumé m'est très utile tout comme il doit l'être également pour les témoins. Ainsi, ils ont une dernière occasion de souligner le thème de leurs remarques suite à vos questions. Votre façon de procéder est tout à fait indiquée, et je suis sidéré de voir les commentaires négatifs faits à ce sujet.

**M. Nystrom:** La suggestion de M. Robinson de référer cette question au comité de direction est probablement la plus pertinente.

J'ai siégé à de nombreux comités au cours des quelque vingt dernières années et je puis vous dire qu'il n'était pas l'usage que le président fasse un résumé à la fin du témoignage. Cependant, je m'inquiète surtout des contraintes de temps. Nous devons entendre M. Yvon Dumont, de la *Manitoba Métis Federation*, à 10 heures. Le président est en droit de poser des questions et il l'a d'ailleurs toujours fait. Cependant, si le président doit présenter un résumé à la fin de la séance, et si nous devons ajouter nos propres commentaires, il nous faudra plus de temps.

Nous devons faire face à d'importantes contraintes de temps et nous allons entendre de nombreux points de vue

[Text]

saving time and giving time to the witnesses, I think that summation is probably not the proper way to go. It is no reflection on your summations at all. It is just a matter of saving some time. We all like to be long-winded, and this is going to invite comments from other people. We are terribly behind schedule. Witnesses are getting anxious to appear before the committee. I think we should stop the summations. But if you want, we can discuss it at the steering committee.

**Mr. MacDonald:** I have also been around here a long time and am currently chairing another committee. I think it is a custom. Perhaps the word "summary" is not the right word. But if the Chair makes key points at the end, even by way of ensuring a final reaction from the witnesses, I think this is both appropriate and customary.

**The Chairman:** If you will bear with me, I will make a summation and we will take this up in the steering committee. What you have just said will apply in this case, of course.

I have understood from your testimony today, gentlemen, that you see Premier McKenna's resolution as something that can show the way to accommodation. You have mentioned that you are favourable to the recognition of Quebec as a distinct society. You also ask for a clear interpretive provision recognizing the aboriginal peoples as a distinct, inherent, and fundamental part of the country.

You also mentioned, with respect to first ministers' conferences, that you would wish to participate in the annual conferences on all matters that affect you. You said that you are not flexible as far as the assured access to reform is concerned in respect to these first ministers' conferences.

On the amendment formula, you have stated that the unanimity rule is too constraining for certain issues such as provincehood. With regard to this subject, the Meech Lake accord would require that there be unanimous consent of all the provinces and the federal government, as opposed to what the 1982 Constitution provided, which was a rule of seven provinces representing 50% of the population and the federal government. You would propose that we go to what was there before 1982, which was approval by the federal Parliament.

On the Supreme Court of Canada, you wish that candidates from the territories be considered, which would not be the case under the Meech Lake accord. On the Senate, you want the governments of the territories to be able to submit names. On the larger issue of the Senate, you think Senate reform should include some references to the aboriginal people of Canada.

[Translation]

différents. Par gagner du temps et pour donner plus de temps aux témoins, nous ne devrions pas faire de résumé des témoignages. Cela ne se veut pas un commentaire sur le résumé que vous avez fait; il s'agit plutôt d'une suggestion pour pouvoir gagner du temps. Nous aimons tous faire de longues interventions, et cette façon de procéder suscitera des commentaires de la part des autres membres du comité. Nous avons beaucoup de retard sur l'horaire prévu. Et des témoins attendent avec impatience de comparaître devant le comité. Nous devrions mettre fin aux résumés, mais, si vous le désirez, nous pourrions en discuter au comité de direction.

**M. MacDonald:** Je siége depuis assez longtemps au Parlement et je préside également un autre comité. Je pense qu'il s'agit d'une coutume. Nous ne devrions peut-être pas utiliser le mot «résumé». Si le président présente les points saillants à la fin du témoignage, même en suscitant une dernière réaction de la part des témoins, je pense que cela est tout à fait indiqué et respecte la coutume établie.

**Le président:** Si vous me le permettez, je vais résumer le témoignage et nous discuterons de cette question au comité de direction. Nous tiendrons bien sûr compte des commentaires que vous venez tout juste de faire.

Suite à votre témoignage d'aujourd'hui, messieurs, je crois comprendre que, pour vous, la résolution du premier ministre du Nouveau-Brunswick est un point de départ pour établir un compromis. Vous vous êtes dits favorables à la reconnaissance de la société distincte qu'est le Québec. Vous avez également demandé une disposition d'interprétation précise qui reconnaisse que les autochtones constituent un élément distinct et fondamental du pays.

Au sujet des conférences des premiers ministres, vous avez également mentionné que vous aimeriez participer aux conférences annuelles sur toutes les questions qui vous touchent. Vous avez également mentionné que vous ne faites preuve d'aucune souplesse concernant l'accès garanti à la réforme et les conférences des premiers ministres.

Au sujet de la formule de modification, vous avez indiqué que la règle de l'unanimité est trop contraignante pour certaines questions comme la création d'une province. À ce sujet, l'Accord du lac Meech exigerait le consentement unanime de toutes les provinces et du gouvernement fédéral, alors que la Constitution de 1982 prévoyait le consentement de sept provinces représentant 50 p. 100 de la population et du gouvernement fédéral. Vous proposez que nous revenions à la formule en vigueur avant 1982, c'est-à-dire l'approbation du gouvernement fédéral.

Au sujet de la Cour suprême du Canada, vous désirez qu'on tienne compte des candidats proposés par les territoires, ce qui ne serait pas le cas en vertu des dispositions de l'Accord du lac Meech. Pour le Sénat, vous voulez que les gouvernements des territoires soient également en mesure de proposer des candidats. Au sujet de la réforme du Sénat, vous voudriez qu'il soit fait mention des autochtones du Canada.

[Texte]

On Manitoba's recommendations, you are favourable to the Canada clause and the multicultural heritage as being part of the companion resolution. Mr. Allmand brought up four elements that a companion resolution must contain: the recognition of aboriginal peoples as a distinct and fundamental part of Canada; a clear and ongoing process for constitutional reform that is appropriate to our unique needs; the return to the normal rules for provincehood in the north; and reinstatement of equality in northern representation in national institutions. I think it was Mr. Erasmus who said that such a companion resolution should be legal, constitutional, and binding.

• 1225

On the question of support, you also said in one of your answers you would consider as being legally reasonable the 7-and-50 rule—seven provinces and 50% of the population.

Also in respect to the question of timing, you have been quite clear in saying that is something that should be looked at in terms of extending the period. You have mentioned six and nine months without necessarily making it one or the other. You have also gone so far as to say the premiers and the Prime Minister maybe should convene to deal with that issue, only if need be.

I want to make one comment about something Mr. Amagoalik said today that I think is important for the Chair to make as clear as possible, because it is an important issue for a lot of Canadians. You mentioned the presence of separatists in Quebec and within the federal government. I would like to make the following comment to make the sense of your comments precise, Mr. Amagoalik.

During and after the 1980 referendum, Canadians everywhere, and especially in Quebec I think, took great pride in the fact that even though we had a very difficult debate, it proceeded in a democratic way. In fact I think the world observed our debate and the way we proceeded with some admiration, for being able to deal with such a debate in a democratic way.

In fact in 1980, approximately 40% of the population in Quebec voted in favour of the question put to them. Subsequent to the referendum the population of Quebec, as elsewhere in Canada of course, accepted the result with respect, and accepted the decision of the majority.

That being said, I think we would want to make it very clear that all the people of Quebec are citizens of Canada, and whatever choice or whatever vote they may have cast in 1980, being a citizen of Canada gives them all the privileges and rights afforded all citizens in this country, and those people who may have voted "yes" in the 1980 referendum

[Traduction]

En ce qui concerne les recommandations du Manitoba, vous acceptez que la clause Canada et le patrimoine multiculturel fassent partie de la résolution d'accompagnement. M. Allmand a mentionné quatre éléments qui devraient faire partie d'une résolution d'accompagnement: la reconnaissance des autochtones à titre d'élément distinct et fondamental du Canada; une démarche claire et continue pour la réforme constitutionnelle, qui répond à nos besoins particuliers; le retour aux règles normales pour la création d'une province dans le Nord et la remise en vigueur de l'égalité dans la représentation du Nord au sein des institutions nationales. Je pense que M. Erasmus a indiqué qu'une telle résolution d'accompagnement devrait être juridique, constitutionnelle et exécutoire.

Au sujet de la question de l'approbation, vous avez également indiqué dans l'une de vos réponses que vous trouveriez raisonnable au plan juridique la règle de 7 et 50, c'est-à-dire l'approbation de sept provinces représentant 50 p. 100 de la population.

Au sujet du calendrier, vous avez bien précisé que nous devrions nous donner plus de temps. Vous avez mentionné des périodes de six ou neuf mois sans vous prononcer davantage. Vous êtes même allés jusqu'à dire que les premiers ministres provinciaux ainsi que le premier ministre du Canada devraient peut-être se réunir pour traiter de cette question, uniquement si cela est nécessaire.

Je tiens à formuler un commentaire au sujet de quelque chose que M. Amagoalik a déclaré aujourd'hui, et que, à mon avis, le président doit clarifier, car il s'agit d'une question importante pour bon nombre de Canadiens. Vous avez mentionné la présence de séparatistes au Québec et au sein du gouvernement fédéral. J'aimerais formuler le commentaire suivant afin de préciser votre déclaration, monsieur Amagoalik.

Avant et après le référendum de 1980, les Canadiens de toutes les régions du pays et plus précisément au Québec, étaient très fiers que malgré le débat très difficile, cette démarche s'est déroulée de façon démocratique. En fait, je pense que tous les pays du monde ont manifesté une certaine admiration face à notre débat et à notre démarche; car, nous avons pu tenir un tel débat de façon démocratique.

En fait, en 1980, environ 40 p. 100 de la population du Québec avaient répondu oui à la question qui leur avait été soumise. Suite au référendum, la population du Québec, comme dans tout le reste du pays, a accepté le résultat et la décision de la majorité.

Cela étant dit, nous tenons à bien préciser que tous les résidents du Québec sont des citoyens du Canada. Quel que soit le choix qu'ils ont fait en 1980, comme ils sont des citoyens du Canada, ils jouissent de tous les privilèges et droits qui reviennent aux citoyens de ce pays. Ceux qui ont voté «oui» lors du référendum de 1980 peuvent

[Text]

of course could fully expect to be part of any national government we represent today.

I would even go so far as to say that would be something we would wish for. That would be an indication not only that democracy works in our country, but that such decisions are accepted even though, from time to time, they are not unanimous, and that our system works.

That is the only comment. I think that would reflect your point, Mr. Amagoalik, but I would not want to leave any doubt on such a question.

That is my summation attempt.

**Mr. Erasmus:** On the question of the 7-and-50 and 50 in relation to the possible requirement for the constitutional and legal linkage, I think I made the additional comment that we would need our constitutional experts to take a look at this whole question. It may be we need all 10 provinces. We might be able to get away with seven provinces. We really did not spend a lot of time looking at that. We do not want to restrict ourselves, to put ourselves in a corner ther

**The Chairman:** Thank you for wanting to leave that open.

**Mr. McCormick:** I am not sure if you said it or not, but the position is that with the legally effective companion amendments, they would be passed before or at the same time as Meech Lake.

**Mr. Amagoalik:** Of course, I respect the democratic right of anybody in this country to be involved in this debate. I just want to make it clear that I do not like ultimatums from people who want to break up the country.

**The Chairman:** Thank you very much, Mr. Amagoalik. You see, my summation has served some purpose.

**Mr. Kaplan:** Do not draw conclusions from our failure to comment, please. We said we would wait to discuss it at the steering committee meeting. If you want to argue about it some more, we are ready to argue some more. I do not approve of the policy, and I do not think my colleagues do either.

**The Chairman:** I appreciate that, Mr. Kaplan.

**Mr. Kaplan:** Okay. Do not draw other conclusions.

**The Chairman:** I appreciate that comment, Mr. Kaplan. I thank you for making it. I think you were quite clear.

**Mr. McCormick:** The only thing I am not sure of is whether, when we started this, it was Ms Blondin's proposal for a subcommittee or a working group. When would we know the outcome of your deliberations on that?

[Translation]

normalement s'attendre à pleinement participer à tout gouvernement national que nous représentons aujourd'hui.

J'irais même jusqu'à dire qu'il pourrait s'agir là de l'un de nos objectifs. Cela nous indiquerait non seulement que la démocratie est bien vivante dans le pays, mais que de telles décisions sont acceptées même si, de temps à autre, elles ne font pas l'unanimité. Notre système fonctionne bien.

Il s'agit du seul commentaire que je tiens à formuler. Je pense que cela reflète bien ce que vous vouliez dire, monsieur Amagoalik, et je tiens à ne laisser subsister aucun doute au sujet d'une telle question.

Voilà ma tentative de résumé.

**M. Erasmus:** Pour la règle du 7 et 50, au sujet d'une éventuelle nécessité de combiner les aspects constitutionnels et juridiques, je crois avoir ajouté qu'il faudrait porter toute cette question à l'attention de nos constitutionnalistes. Nous avons peut-être besoin de l'approbation des 10 provinces. Nous pourrions peut-être nous en tirer avec l'approbation de sept provinces. Nous ne nous sommes pas véritablement attardés à cet aspect. Nous ne voulons pas limiter les options, nous placer dans une position difficile.

**Le président:** Je vous remercie d'avoir apporté cette précision.

**M. McCormick:** Je ne sais pas très bien si vous l'avez mentionné ou non, mais nous voulons que les modifications d'accompagnement, valables au plan juridique, soient adoptées avant ou en même temps que l'Accord du lac Meech.

**M. Amagoalik:** Bien sûr, je respecte les droits démocratiques de tout citoyen de ce pays de participer à ce débat. Je tiens simplement à préciser que je n'aime pas les ultimatums venant de personnes qui veulent démanteler le pays.

**Le président:** Je vous remercie beaucoup, monsieur Amagoalik. Vous voyez, mon résumé a été utile.

**M. Kaplan:** Veuillez, s'il vous plaît, ne pas tirer de conclusion de notre absence de commentaires. Nous avons bien précisé que nous discuterons de cette question lors de la réunion du comité de direction. Si vous voulez poursuivre le débat à ce sujet, nous sommes prêts à le faire. Je n'approuve pas cette façon de procéder, pas plus que mes collègues d'ailleurs.

**Le président:** C'est très bien, monsieur Kaplan.

**M. Kaplan:** Bon, ne tirez pas d'autres conclusions.

**Le président:** Je vous suis reconnaissant de ce commentaire, monsieur Kaplan, et je vous remercie de l'avoir formulé. Vous avez bien précisé votre pensée.

**M. McCormick:** J'aimerais savoir si la proposition de M<sup>me</sup> Blondin portait sur un sous-comité ou un groupe de travail. Quand serons-nous informés du résultat de vos délibérations à ce sujet?

[Texte]

**The Chairman:** I cannot tell you when exactly. On the suggestion of members of the committee, it has been decided we refer this to a steering committee that organizes the work of the committee. I imagine we will want to proceed with this as an item when the steering committee next meets, which should happen maybe during the course of next week, if not today.

• 1230

**Mr. McCormick:** We would be most interested in finding the outcome.

**The Chairman:** I was going to make it quite clear that for me personally the summation was useful if it served only to offer the opportunity to Mr. Erasmus to make it quite precise that the question of what they would consider legally acceptable is open.

There you have my comments. Thank you very much for your patience this morning. You obviously know your testimony was very important, because of the interest and the amount of time we have taken to listen to you and the amount of questions that were asked. You are also among the groups we could not have not heard and been able to proceed with our work. I appreciate the effort you have gone through in coming to meet us and present your paper.

**Mr. McCormick:** Thank you very much. I wish the committee good luck in its endeavours.

**The Chairman:** I have a motion to propose to the members on a matter of organization. Since we have representatives of the three parties around the table, maybe we can do a housekeeping motion. I think the clerk has had an opportunity to consult with members of each party on the motion that the necessary funds to cover the contracts with the Humphreys Group be added to the committee's budget be proposed to the Board of Internal Economy. This is the media relations firm. Does this meet with the approval of members?

• 1237

**Mr. Ouellet:** I do not have specific objections to this contract, but I think it has to be put in a package with the rest of the other contracts and the total budget for the committee. Like any other committee, our total budget has to go to the Board of Internal Economy. I understand that our total budget will have to go to the Board of Internal Economy to be approved. There have already been some signals that we have to be decent and modest in the total allocations.

I suggest that after we have dealt with the witnesses, this contract and other contracts and the total budgets of our committee be discussed by our committee and approved then. I do not want to prejudge this contract, but I think it has to be taken into account with the overall allocation for our committee.

[Traduction]

**Le président:** Je ne peux vous dire quand exactement. Suite à la suggestion formulée par des membres du comité, il a été décidé de renvoyer cette question à un comité de direction qui organise les travaux du comité. J'imagine que nous voudrions ajouter ce point à l'ordre du jour lorsque le comité de direction tiendra sa prochaine réunion, ce qui pourrait avoir lieu au cours de la semaine prochaine, ou peut-être même aujourd'hui.

**M. McCormick:** Nous avons hâte de voir quelle décision sera prise.

**Le président:** Je tiens à préciser que pour moi personnellement, le résumé a été utile, même s'il a simplement donné à M. Erasmus l'occasion de bien préciser que la question de ce qu'il juge juridiquement acceptable est ouverte.

Voilà mes commentaires. Je vous remercie beaucoup de la patience dont vous avez fait preuve ce matin. Vous savez très bien que votre témoignage a été très important à cause de l'intérêt que nous lui avons porté, du temps que nous vous avons consacré et du nombre de questions qui vous ont été posées. Vous faites partie des groupes qui étaient indispensables à la poursuite de nos travaux. Je vous suis reconnaissant d'être venu comparaître devant le Comité et d'avoir présenté un exposé.

**M. McCormick:** Je vous remercie beaucoup. Je souhaite bonne chance au comité dans ses délibérations.

**Le président:** Je désire aux membres du comité une motion sur l'organisation des travaux. Puisque les trois partis sont représentés à la table, nous pourrions peut-être adopter une motion d'intérêt courant. Je pense que le greffier a eu l'occasion de consulter les députés de chaque parti au sujet d'une motion qui serait proposée au Bureau de régie interne; cette motion prévoirait que les fonds nécessaires pour payer les contrats du Groupe Humphreys soient ajoutés au budget du Comité. Il s'agit d'un cabinet de relations avec les médias. Les députés sont-ils d'accord?

**M. Ouellet:** Je ne m'objecte pas à ce contrat, cependant, je pense qu'il devrait être regroupé avec tous les autres contrats et le budget total pour le Comité. Comme tout autre comité, notre budget total doit être soumis au Bureau de régie interne. Je pense que notre budget total devra être présenté au Bureau de régie interne pour approbation. On nous a déjà indiqué qu'il nous faudra être raisonnables et modestes au sujet du budget total.

Après avoir entendu les témoins, je recommande que ce contrat et tous les autres contrats, ainsi que tous les budgets de notre Comité, fassent l'objet d'une discussion et soient approuvés. Je ne veux pas juger à l'avance ce contrat, mais je pense que nous allons l'étudier dans le cadre du budget total accordé à notre Comité.

[Text]

• 1240

**The Chairman:** When I put this motion forward, I did that under the assumption that there had been some discussions and that there had been consultations by the clerk. That is not the case, so I agree that we will discuss that at another time. In fact, we will discuss that at the end of the day, and maybe we can have another meeting. We had one yesterday on this issue and some things were discussed. You may want to talk with Mr. Kaplan, and Mr. Kaplan may want to share with you the discussion we had yesterday on this issue.

Our next witness is Mr. Yvon Dumont of the Métis National Council of Canada. He is also President of the Manitoba Métis Federation.

Mr. Dumont, do you have a statement to make or a document you wish to circulate?

**Mr. Yvon Dumont (Métis National Council):** I do not have a document to circulate, but I have a statement to make.

**Mr. Rompkey (Labrador):** On a point of order, what is the relationship between the Métis National Council and the Native Council of Canada? I wonder if I could have that clarified.

**Mr. Dumont:** We are two separate groups. The Métis National Council represents the Manitoba Métis Federation, the Métis Association of Alberta, the Métis Society of Saskatchewan, and the Pacific Métis Federation. Specifically we represent the Métis of western Canada. The Native Council of Canada represents those in the other provinces who call themselves Métis, as well as non-status and off-reserve Indians.

**Mr. Robinson:** Mr. Chairman, I am not clear in terms of Mr. Dumont's position with the Métis National Council.

**Mr. Dumont:** I am the appointed spokesman for the Métis National Council.

**Mr. Robinson:** Appointed by?

**Mr. Dumont:** By the assembly.

**The Chairman:** Mr. Dumont, do you want to proceed with your statement?

**Mr. Dumont:** I would like to thank the committee for making time to hear from the Métis National Council. I appreciate the opportunity to be here to express our concerns.

Judging by the presentation immediately before mine, I think it is clear that the biggest flaw in the Meech Lake accord is that the aboriginal peoples of Canada were not included in the discussions and the negotiations that led up to it.

The aboriginal peoples of Canada are not opposed to the five points Quebec wants to see in the Meech Lake accord

[Translation]

**Le président:** Lorsque j'ai proposé cette motion, je l'ai fait en supposant qu'une discussion avait eu lieu et que les consultations avaient été faites par le greffier. Tel n'est pas le cas, donc nous en discuterons à un autre moment. En fait, nous en parlerons à la fin de la journée et nous pourrions peut-être tenir une autre réunion à ce sujet. Nous avons d'ailleurs eu une réunion sur cette question hier et certains points ont été discutés. Vous pourrez en discuter avec M. Kaplan; il vous fera un compte rendu de ce qui s'est passé.

Comme prochain témoin, nous accueillerons M. Yvon Dumont, du Ralliement national des Métis du Canada. Il est également président de la Fédération des Métis du Manitoba.

Monsieur Dumont, désirez-vous présenter un exposé ou distribuer un document?

**M. Yvon Dumont (Ralliement national des Métis du Canada):** Je n'ai pas de document à distribuer; cependant j'aimerais faire un exposé.

**M. Rompkey (Labrador):** J'invoque le Règlement. Quel est le lien entre le Ralliement national des Métis et le Conseil national des Autochtones du Canada? Peut-on apporter cette clarification?

**M. Dumont:** Nous sommes deux groupes distincts. Le Ralliement national des Métis représente la Fédération des Métis du Manitoba, l'Association des Métis de l'Alberta, l'Association des Métis de la Saskatchewan et la Fédération des Métis du Pacifique. Plus précisément, nous représentons les Métis de l'Ouest du Canada. Le Conseil national des Autochtones du Canada représente ceux qui s'appellent Métis dans les autres provinces, tout comme les Indiens non inscrits et ceux qui vivent à l'extérieur des réserves.

**M. Robinson:** Monsieur le président, je ne sais pas exactement quel poste occupe M. Dumont au sein du Ralliement national des Métis.

**M. Dumont:** Je suis le porte-parole désigné du Ralliement national des Métis.

**M. Robinson:** Désigné par qui?

**M. Dumont:** Par l'assemblée.

**Le président:** Monsieur Dumont, désirez-vous nous présenter votre exposé?

**M. Dumont:** Je tiens à remercier le Comité de bien vouloir entendre le point de vue du Ralliement national des Métis. Je vous suis reconnaissant de nous donner la possibilité d'exprimer nos préoccupations.

Si j'en juge par l'exposé précédent, il est évident que la plus grande lacune de l'Accord du lac Meech, c'est que les autochtones du Canada n'ont pas participé aux discussions et aux négociations menant à l'Accord.

Les autochtones du Canada ne s'opposent pas aux cinq points que le Québec désire inclure dans l'Accord

[Texte]

and they continue to support Quebec in its efforts to be recognized as a distinct society within Canada, as well as the other points that are on their list.

As a spokesman for the Métis people of Canada, I would have liked to have been involved in that process, first of all to make sure the Meech Lake participants, back in 1987, could see the Métis perspective on what was being discussed. Other aboriginal groups would have liked to be there as well, and I would have liked to be there, along with the other provinces, to welcome Quebec into the constitutional fold. That opportunity was not given to us. Our perspective on Senate reform, on the five points that Quebec talked about at that meeting was not heard, and that is the problem with the Meech Lake accord, which has become such a controversial issue in Canada.

I do not think there is anybody around this table disagrees with most of the major points being made in the presentation that took place before mine. I am sure that, if we had been at Meech Lake, some of these problems would have been avoided. So we have hopefully learned a hard lesson as a country in that aboriginal peoples need to be involved in the development of constitutional reform in Canada.

• 1245

I want to congratulate Mr. McKenna for presenting this proposal to deal with the Meech Lake impasse. He has shown leadership; not Liberal, Conservative, NDP, or New Brunswick leadership, but national leadership, which will be required in order to come up with a solution to the Meech Lake impasse.

Mr. McKenna addresses some of the concerns aboriginal people have with the Meech Lake accord, but he has shown leadership and a willingness to compromise in order to make Meech Lake a success.

As Métis people, we have established our undisputed priority, which is to ensure that our place is carved out and protected in the Canadian Constitution and that this is done as soon as possible.

Having said that, we look at the Meech Lake accord and its possible success or demise and ask ourselves whether, if it dies on June 23, that will help the progress of an aboriginal amendment. Will we be able to call on the premiers who have not signed the accord and who have caused the demise of the Meech Lake accord and ask them on June 24 whether we can now sit down and talk about aboriginal rights and an aboriginal amendment?

If we believe that is a possibility, then we quite clearly ought to join forces to ensure that the Meech Lake accord dies. But if we do not believe that and if we believe the demise of the Meech Lake accord will cause an impasse in

[Traduction]

constitutionnel et ils continuent à appuyer le Québec dans ses efforts pour obtenir la reconnaissance d'une société distincte au sein du Canada ainsi que les autres points qui figurent sur sa liste.

À titre de porte-parole des Métis du Canada, j'aurais aimé participer à cette démarche pour d'abord m'assurer que les participants à l'Accord du lac Meech en 1987 puissent avoir le point de vue des Métis. D'autres groupes autochtones auraient également aimé participer, comme moi, afin d'accueillir, avec l'ensemble des provinces, le Québec dans le giron constitutionnel. Nous n'avons pas eu l'occasion de participer à cette démarche. Notre point de vue sur la réforme du Sénat, sur les cinq questions soulevées par le Québec lors de cette réunion, n'a pas été entendu. Voilà le problème de l'Accord du lac Meech qui est devenu tant controversé au Canada.

Je pense que personne ici présent ne s'inscrit en faux contre les principaux points présentés dans l'exposé précédent. Je suis sûr que, si nous avions pu participer aux négociations sur l'Accord du lac Meech, certains de ces problèmes auraient pu être évités. Il est donc à souhaiter qu'en tant que Canadiens, nous tirions une leçon de cette expérience difficile, à savoir que les peuples autochtones doivent participer à l'élaboration des réformes constitutionnelles au Canada.

Je tiens à féliciter M. McKenna d'avoir présenté cette proposition visant à dénouer l'impasse du lac Meech. Il a fait preuve de leadership, non pas de leadership libéral, conservateur, néo-démocrate ou néo-brunswickois, mais d'un leadership national, c'est-à-dire du leadership qui sera nécessaire pour trouver une solution à l'impasse du lac Meech.

M. McKenna a abordé certaines des préoccupations des autochtones en ce qui concerne l'Accord du lac Meech, mais il a fait preuve de leadership et s'est montré disposé à faire des concessions pour mener à bien l'Accord du lac Meech.

En tant que Métis, notre priorité incontestable est de nous assurer que notre place dans la société canadienne soit reconnue et protégée par la Constitution, et ce, le plus tôt possible.

Cela dit, quand nous nous arrêtons à l'Accord du lac Meech et à son succès ou son échec éventuel, nous nous demandons si, advenant qu'il échoue le 23 juin, le dossier d'une modification autochtone aura davantage de chance de progresser. Cela signifiera-t-il que, le 24 juin, nous pourrions demander aux premiers ministres des provinces qui n'auront pas signé l'Accord du lac Meech et qui auront été à l'origine de son échec s'ils sont maintenant prêts à négocier avec nous sur la question des droits autochtones et d'une modification autochtone?

Si nous croyons que cette possibilité existe bel et bien, nous devrions dès lors unir nos efforts pour entraîner l'échec de l'Accord du lac Meech. Mais si nous ne croyons pas en cette possibilité et que nous considérons plutôt que,

[Text]

constitutional reform in this country for decades, we must show leadership and ensure that this constitutional reform process, dealt with in the Meech Lake accord, is approved as soon as possible so we can proceed with annual constitutional conferences that would provide a constitutional negotiating table for us to try to reach.

We believe, as an aboriginal group, that the demise of the Meech Lake accord is the demise of our own aboriginal process. We have the same concerns as the other aboriginal groups and we support them in their efforts.

The basic difference between my position and that of the three people who were here before me is this: they believe our concerns must be dealt with before Meech Lake is approved and that, if those concerns are not dealt with, they would rather see the Meech Lake accord die than see it proceed; I believe the demise of the Meech Lake accord means we may never be able to return to the negotiating table to discuss our constitutional issues.

• 1250

I support the call made by the groups appearing before me for a subcommittee of this House of Commons committee to deal with the concerns of aboriginal people. Of course I support the motion made by Madam Blondin to form that committee. I hope the rest of the committee will approve of it.

Although I appreciate the mention by Premier Clyde Wells that aboriginal people must be dealt with, I do not support the way he feels we should be dealt with. He feels that in order to make sure Quebec does not have any special legislative powers, the distinct society clause should be put into the preamble of the Meech Lake accord. He would like to place "our original people" in that preamble as well.

First of all, we are not your aboriginal people. I think it would be more appropriate to say that you are our immigrants.

Secondly, if the preamble's recognition of Quebec as a distinct society would assure that Quebec had no special powers at all, it would also mean that aboriginal people do not have any special powers, either.

The recognition in the preamble would serve as trickery or deceit. It would trick Canadian people and aboriginal people into believing something has been accomplished here for aboriginal people, when in fact it has not.

So I do not support the inclusion of aboriginal people into a preamble to Meech Lake. I do not feel it would give us anything. At this time in our history, when

[Translation]

par suite de l'échec de l'Accord du lac Meech, le processus de réforme constitutionnelle au Canada se trouvera retardé de plusieurs décennies, nous devrions alors faire preuve de leadership et nous assurer que la réforme constitutionnelle proposée dans l'Accord du lac Meech soit approuvée le plus tôt possible de manière que soit assurée la tenue de conférences constitutionnelles annuelles qui nous serviraient de table de négociations et qui nous permettraient d'essayer d'obtenir les modifications constitutionnelles que nous voulons.

Nous sommes persuadés, en tant que groupe autochtone, que l'échec de l'Accord du lac Meech sera aussi l'échec du processus de réforme constitutionnelle. Nous avons les mêmes préoccupations que les autres groupes autochtones et nous les appuyons dans leurs efforts.

La différence fondamentale entre ma position et celle des trois témoins qui m'ont précédés est la suivante: ces derniers estiment que nos préoccupations doivent être réglées avant que l'Accord du lac Meech ne soit approuvé, faute de quoi ils préféreraient que l'Accord échoue; à mon avis, si l'Accord du lac Meech échoue, il se peut que nous ne puissions jamais revenir à la table de négociations pour discuter de nos préoccupations constitutionnelles.

J'ajoute ma voix à celle des groupes qui ont comparu avant moi et qui ont demandé la création d'un sous-comité de ce comité de la Chambre des communes qui serait chargé d'étudier les préoccupations des autochtones. J'appuie bien sûr la motion présentée en ce sens par M<sup>me</sup> Blondin. J'espère que les autres membres du Comité l'appuieront également.

Même si je sais gré au premier ministre Clyde Wells d'avoir dit qu'il fallait régler les préoccupations des autochtones, je ne suis pas d'accord avec lui sur la façon dont cela devrait se faire. Monsieur Wells estime que, pour éviter que le Québec n'ait des pouvoirs législatifs spéciaux, la clause relative à la société distincte devrait figurer dans le préambule de l'Accord du lac Meech. Il considère que «nos autochtones» devraient aussi être reconnus dans le préambule.

Premièrement, nous ne sommes pas vos autochtones. En fait, il serait plus approprié de dire que vous êtes nos immigrants.

Deuxièmement, si le fait de reconnaître dans le préambule le caractère distinct de la société québécoise garantissait que le Québec n'aurait aucun pouvoir spécial, cela signifierait également que les autochtones n'auraient pas non plus de pouvoir spécial.

Le fait de reconnaître les autochtones dans le préambule ne serait que supercherie ou ruse. Les autochtones de même que l'ensemble des Canadiens auraient l'impression que quelque chose aurait été accompli pour les autochtones, alors qu'il n'en serait rien.

Par conséquent, je suis contre l'inclusion des autochtones dans le préambule de l'Accord du lac Meech. Je ne crois pas que nous y gagnerions quoi que ce soit. A cette étape de

[Texte]

constitutional amendments are so hard to come by, I do not believe we ought to be putting things in there that do not mean anything.

I appreciate the concern and the mention in Premier Clyde Wells's proposal, but I do not support the way he plans to deal with aboriginal people. I also notice in Premier Clyde Wells's recommendations that nowhere does he recommend the participation of aboriginal people in ongoing constitutional development. I think this is most important. I think the Meech Lake experience will serve as an important lesson for us in our constitutional debate.

The concerns I have are basically the same as the group that was here before me. I am not going to repeat them. The basic difference is that I think in this country we need to deal with Meech Lake not for the benefit of Quebec and not for the benefit of the Prime Minister, but for the benefit of Canada. We are part of Canada.

I also call on the Premier of Quebec. I know he has shown some leadership, some Quebec leadership, and maybe some Liberal leadership. But I call on him to do like Frank McKenna of New Brunswick, to show some Canadian leadership, to support the proposal by Premier McKenna to look at the possibility of coming up with a companion amendment to deal with the concerns of other Canadians.

We want to be involved in constitutional development in all areas. We want to make sure the aboriginal perspective is heard in the area of Senate reform, in fisheries, in anything else that takes place at the constitutional table. I would hope that Canadians, the Prime Minister, and the provinces would see the importance of making sure that aboriginal peoples are represented at all constitutional discussions that take place from now on.

At the constitutional discussions that took place before the 1982 amendment, aboriginal peoples were involved, and we still came up with an amendment that brought home Canada's Constitution, so that it could be moulded around the distinctiveness of our country. I commend Pierre Elliott Trudeau for bringing home our Constitution in 1982. But the time has come now for us to start moulding the Constitution around the distinctiveness of this great country. I call on Canadian leadership to make Meech Lake a success and to deal as effectively as possible with the concerns of aboriginal peoples. Thank you.

[Traduction]

notre histoire, où il est tellement difficile d'apporter quelque modification que ce soit à la Constitution, il me semble que nous ne devrions pas y inclure des énoncés qui n'ont aucune signification.

Je sais gré au premier ministre Clyde Wells de s'être intéressé aux préoccupations des autochtones et d'en avoir fait état dans sa proposition, mais je ne suis pas d'accord avec lui sur la façon dont il faudrait en tenir compte. Par ailleurs, nulle part dans les recommandations de M. Wells n'est-il question de la participation des autochtones au processus d'évolution constitutionnelle. Or, cette participation est capitale. Je crois que l'expérience du lac Meech sera pour nous une leçon importante dans notre débat constitutionnel.

Mes préoccupations sont essentiellement les mêmes que celles du groupe qui m'a précédé. Je ne vais pas vous les répéter. La différence fondamentale est que, pour ma part, j'estime que nous devons régler la question du lac Meech, non pas dans l'intérêt du Québec ou dans l'intérêt du premier ministre canadien, mais bien dans l'intérêt du Canada. Nous faisons partie du Canada.

Je lance également un appel au premier ministre du Québec. Je sais qu'il a fait preuve d'un certain leadership, qu'on pourrait qualifier de québécois, voire peut-être de libéral. Mais je l'invite à emboîter le pas à M. Frank McKenna, du Nouveau-Brunswick, et à faire preuve de leadership canadien, à appuyer la proposition du premier ministre McKenna, à examiner la possibilité d'en arriver à une modification d'accompagnement qui permettrait de tenir compte des préoccupations des autres Canadiens.

Nous voulons participer à tous les aspects du processus d'évolution constitutionnelle. Nous voulons nous assurer que les autochtones aient voix au chapitre en ce qui concerne la réforme du Sénat, les pêches et toutes les autres questions qui pourront être discutées à la table des négociations constitutionnelles. J'ose espérer que les Canadiens, le chef du gouvernement du Canada et les premiers ministres des provinces reconnaîtront l'importance de faire en sorte que les peuples autochtones soient représentés à toutes les discussions constitutionnelles futures.

• 1255

Les peuples autochtones ont participé aux discussions constitutionnelles qui ont eu lieu avant la modification de 1982, et cela ne nous a pas empêchés de nous entendre sur une modification qui nous a permis de rapatrier la Constitution canadienne afin que nous puissions la façonner à l'image du caractère distinct de notre pays. Je loue Pierre Elliott Trudeau d'avoir rapatrié notre Constitution en 1982. Mais le temps est maintenant venu de commencer à façonner la Constitution de manière qu'elle reflète le caractère distinct de notre beau et grand pays. J'invite les dirigeants canadiens à assurer le succès de l'Accord du lac Meech et à régler aussi efficacement que possible les préoccupations des peuples autochtones. Merc

**The Chairman:** Thank you very much, Mr. Dumont.

**Le président:** Merci beaucoup, monsieur Dumont.

[Text]

**Mrs. Dobbie:** Mr. Dumont, thank you very much. I notice in a press release you sent out recently that you urge the leaders of the three parties in Manitoba to ratify the accord and get on with the question of the resolution. Perhaps you can expand on that a little bit. How do you see the items that are put forward in the Manitoba task force being resolved within the context of McKenna's resolution and addressing the concerns of the aboriginal people?

**Mr. Dumont:** I think perhaps I should have mentioned in my presentation that I would call on the political leaders in Manitoba to show some Canadian leadership and confidence in our country. Our concerns for Manitoba would also be dealt with in future rounds of negotiations, and those rounds will take place. The Meech Lake agenda assures that constitutional talks will take place every year where Manitoba and every other province, and hopefully aboriginal people, will have the opportunity to discuss their concerns on constitutional reform.

**Mrs. Dobbie:** How do you feel about the questions raised in Mr. McKenna's resolution regarding the entry of the Northwest Territories into provincehood?

**Mr. Dumont:** As I said, my concerns regarding the Meech Lake accord are the same as those expressed here by the other groups before me. I certainly support Mr. McKenna's proposal that the process for the creation of new provinces be reverted to what it was before. However, I think at this point that would require unanimous consent by all the provinces, and I do not see the possibility of having that dealt with before Meech Lake is passed.

**Mrs. Dobbie:** So you are suggesting that if we pass Meech Lake, we can then get on with the resolutions and that would solve the concerns?

**Mr. Dumont:** I do not know if it would solve the concerns, but it would certainly provide a forum or a negotiating position that we could deal from.

**Mrs. Dobbie:** You certainly seem to have a very strong sense of national identity and a sense of Canada as a unified country with all the provinces being an integral part of this. How do you see the aboriginal people and their position being woven into that context? If you had the ability to write the companion resolution dealing with aboriginal questions and with the Métis questions, how would you weave your concerns into that overall Canadian identity that we are developing here through the constitutional process?

**Mr. Dumont:** I think if I had my way, or if I had a big stick or the clout to be able to put in the additions I would like to see, I would certainly move forward and put them in. I would add something that the aboriginal people asked

[Translation]

**Mme Dobbie:** Merci beaucoup, monsieur Dumont. Dans un communiqué de presse que vous avez publié récemment, vous avez exhorté les chefs des trois partis au Manitoba à ratifier l'Accord et à examiner la résolution. Vous pourriez peut-être nous expliquer ce que vous avez voulu dire par là. Selon vous, comment la résolution de M. McKenna permet-elle de répondre aux préoccupations exprimées par le groupe de travail du Manitoba et à celles des autochtones?

**M. Dumont:** J'aurais sans doute dû préciser dans mon exposé que j'incite les dirigeants politiques du Manitoba à faire preuve de leadership canadien et de confiance dans notre pays. Les préoccupations du Manitoba pourront être abordées lors des négociations futures, qui ne manqueront pas d'avoir lieu. L'Accord du lac Meech garantit la tenue de discussions constitutionnelles annuelles, auxquelles le Manitoba et toutes les autres provinces, nous espérons qu'il en sera de même pour les autochtones, auront la possibilité de discuter de leurs préoccupations relativement à la réforme constitutionnelle.

**Mme Dobbie:** Que pensez-vous des questions que soulève la résolution de M. McKenna en ce qui concerne l'accès des Territoires du Nord-Ouest au statut de province?

**M. Dumont:** Comme je l'ai dit, mes préoccupations en ce qui concerne l'Accord du lac Meech sont les mêmes que celles qui ont été exprimées ici par les groupes qui m'ont précédé. J'appuie sans contredit la proposition de M. McKenna voulant que nous revenions à la procédure initiale pour la création de nouvelles provinces. Cependant, au point où les choses en sont, cette proposition ne pourrait être retenue sans le consentement unanime des provinces, de sorte que je ne crois pas qu'il soit possible de régler cette question avant que l'Accord du lac Meech ne soit adopté.

**Mme Dobbie:** Ainsi, vous dites que, si nous adoptons l'Accord du lac Meech, nous pourrions ensuite passer aux résolutions, ce qui permettrait de régler les préoccupations?

**M. Dumont:** Je ne sais pas si cela permettrait de régler les préoccupations, mais, chose certaine, l'Accord servirait de tribune ou de point de départ à des négociations.

**M. Dobbie:** Vous semblez en tout cas avoir un fort sentiment d'appartenance nationale et une vision du Canada en tant que pays uni, dont les provinces sont parties intégrantes. Que proposeriez-vous pour que nous tenions compte des autochtones et de leurs préoccupations dans un tel contexte? Si vous pouviez rédiger la résolution d'accompagnement concernant les questions qui touchent les autochtones et celles qui touchent les Métis, comment vous y prendriez-vous pour vous assurer qu'il soit tenu compte de vos préoccupations dans cette identité canadienne que nous sommes en train de façonner au moyen du processus de réforme constitutionnelle?

**M. Dumont:** Si je pouvais faire comme je voulais, ou si j'avais suffisamment de poids ou d'influence pour faire inclure les dispositions que je juge souhaitables, c'est ce que je ferais. J'ajouterais une disposition pour donner suite à la

[Texte]

for at the first ministers Conference on aboriginal rights, that the rights of aboriginal peoples of Canada to self-government be hereby recognized and affirmed. I do not think that is possible at this point, but I think it is achievable once we get into the practice of coming to these constitutional conferences to try to mould Canada's Constitution around the distinctiveness of our country.

[Traduction]

demande que les autochtones ont faite à la Conférence des premiers ministres sur les droits des autochtones, à savoir que le droit des peuples autochtones du Canada à l'autonomie gouvernementale soit reconnu et affirmé. Je ne pense pas qu'il soit possible de réaliser cet objectif à cette étape des négociations constitutionnelles, mais je suis persuadé qu'il pourra être atteint au fur et à mesure des conférences constitutionnelles que nous tiendrons en vue de façonner notre Constitution de manière qu'elle reflète le caractère distinct du Canada.

• 1300

**Mr. MacDonald:** I am just a little concerned to know, concerning unblocking the process, whether you think there are ways in which your position can be helpful in Quebec's agreeing to or becoming supportive of the issue of a companion resolution. Are there ways in which you think that can be encouraged?

**M. MacDonald:** Je me demande simplement si, dans les efforts pour dénouer l'impasse, vous croyez que votre position pourrait être utile pour ce qui est d'inciter le Québec à accepter ou à appuyer une résolution d'accompagnement. Croyez-vous qu'il y a moyen d'engager Québec en ce sens?

**Mr. Dumont:** I do not really know what Quebec's position is at this point. As was mentioned by the other aboriginal leaders, we do not get to meet with them very often. But I think the fact that the companion amendment being promoted here does not affect the five original demands of Quebec. . . then the political leaders of Quebec at this point ought to see an opportunity for them to get their five original demands yet accommodate other Canadians with their concerns.

**M. Dumont:** Je ne sais pas vraiment quelle est la position du Québec à l'heure actuelle. Comme l'ont fait remarquer les autres dirigeants autochtones, nous n'avons pas souvent l'occasion de rencontrer des représentants du Québec. Mais, étant donné que la modification d'accompagnement proposée ici ne touche pas les cinq conditions posées au départ par le Québec. . . Les chefs politiques du Québec devraient considérer qu'il s'agit là d'une occasion de satisfaire à leurs cinq conditions initiales, tout en répondant aux préoccupations des autres Canadiens.

**Mr. MacDonald:** Mr. Dumont, the fact that you have given unqualified support to the adoption of Meech would put you in a strong position to urge this approach and the approach of the McKenna companion resolution as an acceptable solution. Is your body taking any steps to make representations or to make that point clear to the Government of Quebec?

**M. MacDonald:** Du fait que vous vous êtes prononcé sans réserve en faveur de l'adoption de l'Accord du lac Meech, monsieur Dumont, vous seriez bien placé pour préconiser l'adoption de l'Accord et de la résolution d'accompagnement de M. McKenna comme une solution acceptable. Votre groupe a-t-il pris des mesures pour faire connaître sa position à ce sujet au gouvernement du Québec?

**Mr. Dumont:** We do not get that opportunity. In fact, our mobility is severely restricted, with all the cut-backs taking place these days. I have written to the Premier of Quebec. I have met with Gil Rémillard and a few other Quebec ministers when I had the opportunity, but I certainly have not had the opportunity to discuss the McKenna proposal with them. In fact, we have not even had a chance to discuss the McKenna proposal with the other aboriginal groups.

**M. Dumont:** Nous n'avons pas l'occasion de le faire. En fait, nos déplacements se trouvent extrêmement limités ces jours-ci, par suite des restrictions budgétaires. J'ai écrit au premier ministre du Québec. J'ai rencontré M. Gilles Rémillard et quelques autres ministres du gouvernement québécois quand j'en ai eu l'occasion, mais je n'ai pas pu discuter avec eux de la proposition McKenna. En fait, nous n'avons même pas eu la chance de discuter de cette proposition avec les autres groupes autochtones.

**Mr. MacDonald:** But in the same vein, would you be making similar representations to the government or the various parties in Manitoba or the Government of Newfoundland?

**M. MacDonald:** Mais, dans le même ordre d'idées, avez-vous cherché à faire connaître votre position au gouvernement ou aux divers partis politiques du Manitoba, ou encore au gouvernement de Terre-Neuve?

**Mr. Dumont:** We have made our position clear also to the political parties in Manitoba. We issued a press release just last week. We sent it to all the premiers of all the provinces of Canada and to all the aboriginal leaders, all our Métis communities in Manitoba. That is as much as we have been able to do.

**M. Dumont:** Nous avons fait connaître notre position aux partis politiques du Manitoba. Nous venons tout juste de publier un communiqué de presse la semaine dernière. Nous avons envoyé ce communiqué aux premiers ministres de toutes les provinces canadiennes et à tous les chefs autochtones, y compris aux dirigeants de toutes les communautés métisses du Manitoba. C'est tout ce que nous avons pu faire.

[Text]

**Mr. MacDonald:** I am assuming from what you have said both in your release and here today that even the imperfections in Meech that have been addressed by other groups, and particularly by other aboriginal leaders, are a lesser situation than the actual difficulties that would ensue if Meech were to fail altogether?

**Mr. Dumont:** Yes, and the reason is this. I believe what Quebec wants to achieve through the Meech Lake accord is to protect its distinctiveness within Canada. I believe they can do that in one of three ways. They can do it through the Meech Lake accord, which will make it possible for them to protect their distinctiveness within the Canadian Confederation. They can do it through unco-operative federalism and using the notwithstanding clause. They can also do it by separation; although I believe there might be some complications there, as was expressed by Mr. Amagoalik and by others I have talked to.

I do not know whether that is what Quebecers really want, so I do not know if separation is a real alternative. But unco-operative federalism certainly is. They can use the notwithstanding clause to protect their distinct society. They can do all kinds of things that would make it impossible or more difficult for us to deal with our rights, and that is what I am afraid of. If the Meech Lake accord is not successful, we will be in a period in Canada of unco-operative federalism where not only would it be impossible for western Canadians to go on with their aspirations in the area of Senate reform, but also, and more importantly to us, it would make it impossible for us to deal with our own aboriginal rights at this time.

• 1305

I feel for Canada. I think it is important for Canadian unity that the Meech Lake impasse be dealt with. I think it is important for Quebec, but most of all I think it is important for aboriginal people. That is why I give my support.

I do not think my objectives in achieving constitutional reform in favour of aboriginal rights is any different from that of the three groups sitting here before me.

**Mr. Rompkey:** I just want to try to be clear about the differences between the positions that our guest has taken and that of the previous groups. We have heard that the previous groups are saying there must be a very clear legal link, binding link with the McKenna accord and any additions, the Meech Lake accord and the Constitution itself. They are saying that because they have said that in the past their experience has been—and I think it has been confirmed by what you said, because as I heard what you said you said you have some trouble dealing with the government and getting them to the table as well. They are

[Translation]

**M. MacDonald:** Je suppose, d'après ce que vous avez dit dans votre communiqué de presse et d'après les propos que vous nous avez tenus aujourd'hui, que même les lacunes de l'Accord du lac Meech qui ont été signalées par les autres groupes, notamment par les dirigeants autochtones, sont un moindre mal pour vous, compte tenu des difficultés bien réelles qu'entraîneraient un échec total de l'Accord du lac Meech?

**M. Dumont:** Oui, et la raison est la suivante. Je crois que ce que le Québec cherche à accomplir grâce à l'Accord du lac Meech, c'est de protéger son caractère de société distincte au Canada. Le Québec peut accomplir cela de trois façons. Il peut le faire au moyen de l'Accord du lac Meech, qui lui permettra de préserver son caractère distinct au sein de la Confédération canadienne. Il peut également le faire en pratiquant un fédéralisme basé sur la non-collaboration et en ayant recours à la clause dérogatoire. Enfin, il peut atteindre son objectif par la séparation, bien que cette solution risque d'entraîner des difficultés, comme l'on fait remarquer M. Amagoalik et d'autres personnes avec qui je me suis entretenu.

Je ne sais pas si les Québécois veulent vraiment la séparation, alors je ne saurais dire si c'est pour eux une solution réaliste. Mais le fédéralisme basé sur la non-collaboration l'est certainement. Ils peuvent recourir à la clause dérogatoire pour protéger leur société distincte. Ils peuvent faire toutes sortes de choses qui rendraient plus difficile, sinon impossible, la reconnaissance de nos droits, et c'est ce que je crains. Si l'Accord du Lac Meech échoue, le climat canadien sera au fédéralisme basé sur la non-collaboration, de sorte qu'il deviendra non seulement impossible pour les Canadiens de l'Ouest d'obtenir satisfaction dans le domaine de la réforme du Sénat, mais aussi, et c'est cette conséquence qui est plus importante pour nous, impossible pour nous d'obtenir satisfaction en ce qui concerne nos droits autochtones.

J'ai à coeur l'intérêt du Canada. Je crois qu'il est important pour l'unité canadienne que l'on dénoue l'impasse du Lac Meech. C'est important pour le Québec, mais c'est surtout important, à mon avis, pour les autochtones. C'est pourquoi j'appuie l'Accord.

Je ne crois pas que mon désir d'en arriver à une réforme constitutionnelle qui favorise les droits des autochtones soit différent que celui des trois groupes qui ont comparu avant moi.

**M. Rompkey:** Je veux simplement essayer de tirer au clair les différences entre la position de notre témoin et celle des groupes qui l'ont précédé. Nous avons entendu les autres groupes nous dire qu'il devrait y avoir un lien juridique très clair et exécutoire entre la proposition McKenna et les dispositions qui pourraient y être ajoutées, l'Accord du Lac Meech et la Constitution elle-même. S'ils ont pris cette position, c'est, disent-ils, parce que l'expérience leur a appris—et je crois que vous l'avez vous-même confirmé dans vos propos, car si je vous ai bien compris, vous avez parlé de la difficulté que vous aviez à

[Texte]

saying, if I hear them clearly, that because of that experience it demands a clear legal binding link.

Your position seems to be that even though you have had that experience, you are not calling for that legal and binding link, even though if Meech Lake were to go through, presumably it would be even more difficult to get governments to the table after than before. I am wondering if you can make it clearer for me as to where you differ with the groups who came previously and why.

**Mr. Dumont:** Quite clearly my position differs from theirs, because naturally I would prefer to have some legal binding constitutional document that makes it clear that our rights will be recognized at some time in the future. At the same time, I look at the possibility of making some progress in the area of aboriginal rights. Having established that my priority is to make sure that the rights of Métis people are further defined and entrenched in the Canadian Constitution, I see the demise of Meech Lake as a step backwards in the area of Métis rights.

I see constitutional talks being stalled for a number of years, and that is not in our interest. We had been dealing with our own first ministers conference process until 1987, and I think we did a credible job up to that point in convincing a certain number of premiers that something had to be done in the area of aboriginal rights. Those faces are changing now, and I do not look forward to the day when we have to start all over again with a brand-new bunch of premiers.

**Mr. Rompkey:** The other point you made is that you felt that putting the distinct society in the preamble would be, I think to use your words, "trickery". Was that not in fact the original position of the Government of Quebec in the original proposal, that the distinct society be placed in the preamble?

• 1310

We have had differing testimony as to whether in fact placing it in the preamble or the body would make a difference. There are some who say it would. There are some who say it would not.

I am wondering why you feel so strongly about where that particular phrase is placed. Do you feel strongly that if it is placed anywhere in the Constitution, the recognition of aboriginal people as a distinct society should also be placed in the Constitution? In other words, the aboriginal people phrase would be either in the body or in the preamble at exactly the same time as the distinctiveness of Quebec is recognized.

[Traduction]

traiter avec le gouvernement et à négocier avec lui. Ces groupes disent, si je les ai bien compris, que justement à cause de cette expérience passée, il faut prévoir un lien juridique clair et exécutoire.

Or, vous semblez dire que, malgré les difficultés que vous avez connues, vous ne préconisez pas l'établissement d'un lien juridique exécutoire, et ce, même si avec l'Accord du Lac Meech, il serait vraisemblablement encore plus difficile d'amener les gouvernements à la table des négociations. Je me demande si vous pourriez m'aider à comprendre comment et pourquoi votre position diffère de celle des groupes qui vous ont précédé.

**M. Dumont:** C'est très clair. Ma position diffère de la leur puisque je préférerais, naturellement, pouvoir compter sur un document constitutionnel ayant force de loi qui indiquerait clairement que nos droits seraient reconnus à un moment donné. Par ailleurs, j'espère que des progrès pourront être réalisés en ce qui concerne les droits des autochtones. Ayant bien fait savoir que l'important pour moi est de faire en sorte que les droits des Métis soient précisés et consacrés dans la Constitution canadienne, je considère que l'échec de l'Accord du Lac Meech serait un pas en arrière dans la reconnaissance des droits des Métis.

Les négociations constitutionnelles piétineraient pendant plusieurs années, et cela ne serait pas dans notre intérêt. Jusqu'en 1987, nous avons participé aux conférences des premiers ministres prévues pour examiner nos revendications, et je crois que nous avons réussi à persuader un certain nombre des premiers ministres des provinces qu'il fallait faire quelque chose dans le domaine des droits des autochtones. Cependant, plusieurs d'entre eux ne sont déjà plus là, et j'appréhende le jour où nous devons recommencer à zéro avec un tout nouveau groupe de premiers ministres.

**M. Rompkey:** L'autre point que vous avez soulevé, c'est que, à votre avis, le fait d'inclure la société distincte dans le préambule équivaudrait, pour reprendre vos propos, à de la «supercherie». N'était-ce pas là cependant la position que le gouvernement du Québec avait retenue au départ dans sa proposition initiale, à savoir que la société distincte figure dans le préambule?

Nous avons entendu des témoignages contradictoires sur la question de savoir si cela ferait une différence de l'inclure dans le préambule ou dans le texte de l'Accord. Certains disent que oui. D'autres disent que non.

Je me demande pourquoi vous avez une position arrêtée sur l'endroit où devrait figurer cette disposition. Êtes-vous persuadé que, si cette disposition est incluse à un endroit dans la Constitution, la reconnaissance des autochtones en tant que société distincte devrait également figurer dans la Constitution? Autrement dit, la disposition sur les peuples autochtones se retrouverait, soit dans le texte, soit dans le préambule, au même endroit exactement que celle qui reconnaîtrait la société distincte du Québec.

[Text]

**Mr. Dumont:** I do not feel very strongly that the distinct society clause for Québec should not be in the preamble. That is up to Quebecers to decide. What I feel very strongly about is that according to Premier Wells he would put that clause in the preamble where it would not have any effect legally. The only suggestion he made, as far as aboriginal peoples are concerned, is to recognize them in that same way: in a preamble. It would not mean anything legally for aboriginal people.

How many times can aboriginal peoples get an amendment to the Canadian Constitution? Are we willing to give our blessings to the suggestion made by Premier Wells? Should we risk the chance of getting it put in there and having Canadians believe that our rights have been dealt with? I say no. If it does not mean anything, do not put it in for aboriginal people. If Quebecers are satisfied to have their distinct society clause put in a preamble, that is fine. I have no argument with that. What I am saying is that I am not happy with that.

**Ms Blondin:** I seem to be getting a mixed message from you. You talk about your priorities, about being involved. You say there is a lack of participation by the aboriginal peoples in the constitutional talks. You need to be involved. You congratulate Mr. McKenna. You say that the Métis have to have their place carved and protected in the Constitution. Then you say that when you look at the Meech Lake accord and the June 23 deadline you see no opportunity to have any changes made because of the position of Quebec. You call out to Bourassa to be flexible and to show some national leadership.

With all due respect, Mr. Dumont, do you represent all Métis people in Canada, including the Métis people who have bound themselves through a land claims agreement in the Northwest Territories?

**Mr. Dumont:** I think I said very clearly when we started that I speak on behalf of the Métis National Council, which includes the Manitoba Métis Federation, the Métis Society of Saskatchewan, the Métis Association of Alberta, and the Pacific Métis Federation.

**Ms Blondin:** I did not hear that. Could you give us an estimated figure of how many people you represent within that federation?

**Mr. Dumont:** We estimate that we represent approximately 300,000 people.

**Ms Blondin:** I have heard your comments about not wanting the distinct society status for aboriginal people in the preamble. What about placing it in the body of the accord?

[Translation]

**M. Dumont:** Je ne tiens pas absolument à ce que la clause relative à la société distincte du Québec ne figure pas dans le préambule. C'est aux québécois d'en décider. Par contre, j'ai effectivement une position bien arrêtée sur la suggestion du premier ministre Wells qui veut inclure cette clause dans le préambule de manière qu'elle n'ait aucun effet sur le plan juridique. La seule suggestion qu'il ait faite en ce qui concerne les peuples autochtones a été de les reconnaître de la même façon, c'est-à-dire dans le préambule. La disposition n'aurait donc aucune force de loi pour les peuples autochtones.

Combien de fois les peuples autochtones peuvent-ils s'attendre de faire modifier la Constitution canadienne? Sommes-nous prêts à donner notre aval à la suggestion du premier ministre Wells? Devrions-nous courir le risque d'accepter que la disposition soit incluse dans le préambule et de voir ensuite les Canadiens dire que nos droits ont été reconnus? Je ne le crois pas. Si une telle disposition n'a aucune signification, qu'on ne s'en serve pas pour reconnaître les autochtones. Si les québécois acceptent que la clause reconnaissant leur société distincte soit incluse dans le préambule, tant mieux. Je n'y vois aucun inconvénient. Tout ce que je dis, c'est que je n'en suis pas satisfait pour ma part.

**Mme Blondin:** Je ne saisis pas très bien votre message. Vous parlez de vos priorités, de votre désir de participer. Vous dites qu'on ne prévoit pas une participation suffisante des peuples autochtones dans les négociations constitutionnelles. Vous estimez que vous devez y participer. Vous félicitez M. McKenna. Vous dites que les Métis doivent s'assurer que leur place dans la société canadienne soit reconnue et protégée dans la Constitution. Puis, vous dites, compte tenu de l'Accord du lac Meech et de l'échéance du 23 juin, vous ne pensez pas qu'il soit possible d'obtenir des modifications à cause de la position du Québec. Vous lancez un appel à M. Bourassa pour l'inciter à faire preuve de souplesse et de leadership national.

Sauf votre respect, monsieur Dumont, représentez-vous tous les Métis du Canada, y compris ceux qui se sont liés par une entente sur leurs revendications territoriales dans les Territoires du Nord-Ouest?

**M. Dumont:** Je crois avoir dit très clairement au début que je parlais au nom du Ralliement national des Métis, qui comprend la Fédération des Métis du Manitoba, la Société des Métis de la Saskatchewan, l'Association des Métis de l'Alberta et la Fédération des Métis du Pacifique.

**Mme Blondin:** Je ne vous avais pas entendu. Pourriez-vous nous donner une idée approximative du nombre de personnes que votre groupe représente?

**M. Dumont:** D'après nos calculs, nous représentons environ 300,000 personnes.

**Mme Blondin:** Je vous ai entendu dire que vous ne vouliez pas que le caractère de société distincte des autochtones soit reconnu dans le préambule. Que diriez-vous de l'inclure dans le texte de l'Accord?

[Texte]

**Mr. Dumont:** It would be nice to get it in there, but I do not see the Meech Lake accord as the entire Canadian Constitution. I see the Meech Lake accord as being that part of the Canadian Constitution that deals with the inclusion of Quebec as a willing participant at the constitutional table. If it were possible to get it in the body of the Meech Lake accord, I am certainly not opposed to it. But I do not see that possibility at this time.

• 1315

**Ms Blondin:** You indicated that Quebec had a number of options to express its distinctiveness as a society, one being the ratification of the Meech Lake accord to unco-operative federalism by use of the notwithstanding clause and the other one by separation.

You are an aboriginal person. It is unique for the Métis, and I know this because of my people in the north. You have a direct relationship with the French and the aboriginal. That is the constitution of what a Métis is. Is that not right?

So I am saying to you as an aboriginal people with a combined heritage to deal with, how do you feel that aboriginal people, outside of being entrenched in the Constitution in the preamble or in the body of the accord, what options have they got to express their distinctiveness?

**Mr. Dumont:** First, as I mentioned before, I do not see the Meech Lake accord as being the entire Canadian Constitution. There are many other clauses in the Canadian Constitution, such as section 35 of the Canadian Constitution that very distinctively recognizes aboriginal people and the rights of aboriginal people.

Subsection 35(1) says that the existing rights of aboriginal peoples are hereby recognized and affirmed. Subsection 35(2) says that the aboriginal peoples of Canada include the Indians, Inuit and the Métis. That is very distinct recognition of our existence within Canada and very distinct recognition of our existing rights. What we are involved in is a negotiating process to further define and to further protect those rights.

**Ms Blondin:** How do you reconcile yourself as an aboriginal to the fact that in any constitutional talks there are references to linguistic duality, there are references to the two founding nations? There is also no provision, even in subsection 35(1) and subsection 35(2) for the promotion of aboriginal linguistic rights, for instance.

How do you reconcile yourself as an aboriginal person? I take it from your comments that you believe that you can entrust your constitutional welfare to the goodwill of the major proponents of the Meech Lake accord, being the Prime Minister and the premiers. Do you believe, in light of the failed first ministers conference, that you can entrust all the things that you want for your people and that you recognize the other group promoted to the hands of someone else because you believe that without the ratification you are not going to get another shot at it? Do

[Traduction]

**M. Dumont:** Ce serait bien, mais l'Accord du lac Meech n'est pas la Constitution canadienne. L'Accord du lac Meech est la partie de la Constitution canadienne qui vise à amener le Québec à participer de son plein gré aux négociations constitutionnelles. Si c'était possible d'obtenir cette reconnaissance dans le texte de l'Accord du lac Meech, je ne m'y opposerais certainement pas. Mais je ne crois pas que ce soit une possibilité à l'heure actuelle.

**Mme Blondin:** Vous avez dit que le Québec pouvait exprimer de différentes façons le caractère distinct de sa société, soit en ratifiant l'Accord du lac Meech à l'égard d'un fédéralisme non coopératif, c'est-à-dire en invoquant la clause dérogatoire, soit en se séparant.

Vous êtes vous-même aborigène. Les Métis occupent une place tout à fait unique, comme je l'ai appris en les cotoyant dans le nord. N'est-il pas exact que, d'après la définition que l'on accorde au terme Métis, vous descendez directement des Français et des Aborigènes?

Selon vous qui êtes aborigène et qui avez reçu en héritage deux cultures, comment les aborigènes peuvent-ils exprimer leur caractère distinct, si ce n'est dans le préambule ou dans l'Accord lui-même?

**M. Dumont:** Je dois d'abord répéter que l'Accord du lac Meech n'est pas la Constitution canadienne. Il existe d'autres clauses dans la Constitution, tel que l'article 35, qui reconnaissent très distinctement les peuples autochtones et leurs droits.

Le paragraphe 35(1) affirme que les droits des peuples autochtones sont reconnus et confirmés. Quant au paragraphe 35(2), il affirme que, par peuples autochtones du Canada, on entend notamment les Indiens, les Inuits et les Métis. Il me semble que cela revient très nettement à reconnaître notre existence ainsi que nos droits. Ce dont il s'agit actuellement, c'est de négocier pour mieux définir et mieux protéger ces droits.

**Mme Blondin:** En tant qu'aborigène, que dites-vous du fait qu'au cours de tous les pourparlers constitutionnels, on parle de la dualité linguistique et des deux peuples fondateurs? Ni au paragraphe 35(1) ni au paragraphe 35(2) n'est-il question de promouvoir les droits linguistiques des aborigènes, par exemple.

Qu'est-ce que vous dites de cela, en tant qu'aborigène? Si je vous ai bien compris, vous êtes disposé à laisser votre avenir constitutionnel entre les mains des acteurs principaux de l'Accord du lac Meech, soit le premier ministre fédéral et les premiers ministres provinciaux. Étant donné que la conférence des premiers ministres a échoué, croyez-vous vraiment qu'il soit possible de laisser entre les mains de quelqu'un d'autre toutes les doléances de votre peuple ainsi que le sort de l'autre groupe? Croyez-vous vraiment que si l'Accord n'est pas ratifié, tout est

[Text]

you believe, in light of the failed first ministers conference, that you are going to get another crack at it?

**Mr. Dumont:** I believe that without the Meech Lake accord, or without the recognition of Quebec in Canada's Constitution, we are not going to get a chance to negotiate our rights. I believe that from having met with representatives of the federal government. I believe that from having met with the premiers across this country. I believe that from meeting with other representatives of provincial governments.

Everybody says yes, we agree that something has to be done. that the rights of aboriginal people have to be recognized in the Canadian Constitution, but unfortunately at this time we cannot go on with constitutional development without the inclusion of Quebec at the negotiating table. So I say bring them there and let us go on. I do not entrust my rights to anybody, but I am trying to place myself in a political position from which I can negotiate on behalf of the Métis people of Canada.

I am not suggesting that it is going to be easy after Meech Lake. And I am not supporting Meech Lake because of some kind of link between the Métis and the French. That may have been assumed at one time, but we are now at a time in our history when the Métis do not consider themselves a mixed-blood people, as part French and part Indian. They consider themselves to be aboriginal people, and have done so since the early 1800s, when they adopted their own flag and declared themselves to be a nation of people. We are not part Scottish, part French, and part Indian. We are aboriginal people.

• 1320

**Ms Blondin:** For clarification, are you saying that you are willing, not having any guarantees and knowing the situation of past Constitutional discussions with aboriginal people, to take the chance of proceeding with ratification of the Meech Lake accord without any guarantees for aboriginal people, knowing it will be difficult? I get the feeling from what you have said that you trust Quebec, the premiers, and the government with your constitutional welfare. That is all I can deduce.

**Mr. Dumont:** I do not trust Quebec any more than British Columbia or Alberta or Canada. I am saying that in my political judgment, the judgment of our rights in the Constitution is a political process and it is necessary for Constitutional reform to continue in this country in order for us to have a chance to negotiate our rights in the Constitution based on their own merit. If Meech Lake dies, we in this country will be in a constitutional impasse for decades, and I do not think that is in the best interest of the Métis people.

[Translation]

perdu pour vous? Étant donné que la conférence des premiers ministres a échoué, croyez-vous vraiment qu'il vous soit possible un jour de relancer le débat?

**M. Dumont:** Je crois que si l'Accord du lac Meech n'est pas ratifié, ou si le Québec n'est pas reconnu par la Constitution du Canada, nous n'aurons jamais l'occasion de négocier nos droits. C'est ce que j'en ai conclu pour avoir rencontré les représentants du gouvernement fédéral, les premiers ministres des provinces et les représentants des gouvernements provinciaux.

Chacun affirme qu'il est important de faire quelque chose et que les droits des autochtones doivent être reconnus par la Constitution du Canada, mais personne n'est prêt à prendre l'initiative tant que le Québec n'est pas inclus à la table des négociations. Eh bien, qu'on l'y amène et qu'on commence. Je ne mets pas mes droits entre les mains de qui que ce soit, mais j'essaie de me placer dans une position politique qui me permette de négocier au nom des Métis du Canada.

Ce n'est pas que l'avenir sera si rose que cela après l'adoption de l'Accord du lac Meech. Et je n'appuie pas non plus l'Accord tout simplement parce qu'il pourrait y avoir un lien quelconque entre les Métis et les Français. On a pu le penser à un moment ou à un autre de notre histoire, mais aujourd'hui, les Métis ne se considèrent plus comme des sangs mêlés, partiellement français et partiellement indiens. Ils se considèrent comme des autochtones depuis le début des années 1800, c'est-à-dire depuis qu'ils ont adopté leur propre drapeau et qu'ils se sont proclamés une nation. Nous ne sommes ni partiellement écossais, ni partiellement français ni partiellement indiens: nous sommes des autochtones.

**Mme Blondin:** Je veux bien vous comprendre: êtes-vous en train de m'affirmer que, même si vous n'avez aucune garantie et que même si les dernières négociations constitutionnelles avec les peuples autochtones ont échoué, vous êtes néanmoins prêt à tenter votre chance et à ratifier l'Accord du Lac Meech, tout en sachant qu'il vous sera désormais extrêmement difficile d'obtenir des garanties pour les autochtones? Si je vous ai bien compris vous laissez votre avenir constitutionnel entre les mains du Québec, des premiers ministres provinciaux et du gouvernement. C'est cela?

**M. Dumont:** Je ne fais pas plus confiance au Québec qu'à la Colombie-Britannique, à l'Alberta ou au reste du Canada. D'après ce que je peux déduire de la situation politique, l'inclusion de nos droits dans la Constitution est un processus politique, et il est nécessaire de poursuivre la réforme constitutionnelle pour pouvoir négocier le fond de nos droits et les inclure dans la Constitution. Si le Lac Meech avorte, le Canada sera dans l'impasse constitutionnelle pendant des décennies, ce qui n'est pas dans l'intérêt du peuple métis.

[Texte]

I am trying to ensure there is a political table to which we can come in order to continue to discuss constitutional reform in this country.

**Ms Blondin:** If you ran for office in Quebec today or if you ran for government you would be much applauded and would win.

**Mr. Dumont:** I can see you have been successful yourself.

**Mr. Robinson:** I would like to follow up on the line of questioning of Ms Blondin. But to obtain clarification, you said you want to be able to negotiate on behalf of the Métis people of Canada. I understand the Native Council of Canada represents Métis people as well. Is that correct?

**Mr. Dumont:** If you agree that Métis people are a mixed-blood people who are part Indian, part French, and part Scottish, then the answer is yes. But if you see the Métis as a nation of people, then I say no. The Métis National Council represents that nation.

**Mr. Robinson:** Are you saying the Native Council of Canada does not represent any Métis of Canada?

**Mr. Dumont:** It does not represent what the Métis National Council considers to be a nation of Métis people. We are not mixed blood. We are aboriginal people as Métis, as a people and as a nation.

**Mr. Robinson:** I am just looking at the submission that was put before the previous committee studying Meech Lake in 1987, for example, and the Native Council of Canada appeared before that committee, as did the Métis National Council. The President of the Native Council of Canada had a gentleman with him who identified himself as President of the Ontario Métis Aboriginal Peoples Association. Is that organization part of your group?

**Mr. Dumont:** No, that organization is not part of our group.

**Mr. Robinson:** So there are Métis outside your group.

**Mr. Dumont:** It depends on the definition of Métis. The basic difference between the Native Council of Canada's definition and that of the Métis National Council is that, in my opinion, the former says exactly what Ms Blondin said—i.e., we are part French, part Indian, and part something else. Our definition is that we are a nation of people and we speak on behalf of those people.

• 1325

**Mr. Robinson:** They call themselves Métis as well, so you can understand why there is some confusion.

[Traduction]

Je veux m'assurer qu'il y ait une table politique à laquelle nous puissions nous asseoir pour continuer à discuter de réforme constitutionnelle au Canada.

**Mme Blondin:** Si vous vous présentiez comme candidat au Québec ou au gouvernement, vous auriez sans doute beaucoup de succès et vous pourriez gagner.

**M. Dumont:** Vous avez vous-même réussi à vous faire élire.

**M. Robinson:** Dans la même veine que M<sup>me</sup> Blondin, j'aimerais d'abord obtenir une précision: vous dites vouloir négocier au nom des peuples métis du Canada. Je crois que le conseil national des autochtones du Canada représente également les Métis, n'est-ce pas?

**M. Dumont:** Si vous croyez que les Métis sont des sangs mêlés qui sont partiellement indiens, partiellement français et partiellement écossais, alors la réponse est oui. Mais si vous percevez les Métis comme une nation, alors je réponds par non. Et cette nation se veut justement représentée par le Ralliement national des Métis.

**M. Robinson:** Êtes-vous en train de me dire que le Conseil national des autochtones ne représente pas les Métis du Canada?

**M. Dumont:** Il ne représente pas ce que le Ralliement national des Métis considère comme étant la nation du peuple métis. Nous ne sommes pas des sangs mêlés: nous sommes des autochtones qui nous appelons Métis, et qui formons une nation.

**M. Robinson:** J'ai sous les yeux un compte rendu des délibérations du comité précédent qui a étudié le Lac Meech en 1987: j'y vois, par exemple, que le Conseil national des autochtones du Canada y a comparu, tout comme le Ralliement national des Métis. Le président du Conseil national des autochtones du Canada était accompagné d'une personne qui s'est présentée comme le président de l'Association des Métis et aborigènes d'Ontario. Cet organisme fait-il partie de votre ralliement?

**M. Dumont:** Non.

**M. Robinson:** Il existe donc des Métis qui n'appartiennent pas à votre groupe.

**M. Dumont:** Cela dépend de la façon dont vous définissez les Métis. Il y a une différence fondamentale entre la façon dont le Conseil national des autochtones du Canada, d'une part, et le Ralliement national des Métis, d'autre part, définissent les Métis: les premiers sont tout à fait d'accord avec M<sup>me</sup> Blondin et affirment que les Métis sont partiellement français, partiellement indiens, et partiellement quelque chose d'autre. Nous, nous nous définissons comme une nation dont nous sommes le porte-parole.

**M. Robinson:** Mais ces témoins-là se disaient également Métis; cela prête à confusion.

[Text]

The Métis National Council did appear in 1987, and the position taken that time was different from the position you are taking now. Jim Sinclair was the representative, and along with Wayne Mackenzie and Mark Leclerc he took the position that there must be an amendment—I could quote from a number of provisions, but I take it you are aware of the position taken by the Métis National Council in 1987.

**Mr. Dumont:** I do not think the Métis National Council took that position. I think the presentation was made on behalf of those individuals.

**Mr. Robinson:** Those individuals said they were speaking on behalf of the Métis National Council. Are you saying that was inaccurate?

**Mr. Dumont:** Another thing is that I originally—

**Mr. Robinson:** I am not clear. Are you saying they were not speaking on behalf of the body they said they were speaking for?

**Mr. Dumont:** You would have to ask them.

**Mr. Robinson:** I am asking you.

**Mr. Dumont:** You are going to have to ask them. I was not here then, and I am giving you the position of the Métis National Council in 1990.

**Mr. Robinson:** At what point was this new position determined, Mr. Dumont?

**Mr. Dumont:** Pardon me?

**Mr. Robinson:** You are telling us to forget what was said—

**Mr. Dumont:** The present position of the Métis National Council was taken in April 1989.

**Mr. Robinson:** Has there been any meeting of the governing body of the Métis National Council to discuss the tabling of the McKenna resolution?

**Mr. Dumont:** There have been meetings. Since that time I have been present at board meetings of the Métis Association of Alberta, the Métis Society of Saskatchewan, and the Manitoba Métis Federation. We all support the McKenna proposal. We call for changes to the McKenna proposal, but we do not want to see the agenda for constitutional development contained in the Meech Lake accord die.

**Mr. Robinson:** What about British Columbia?

**Mr. Dumont:** I have not had the opportunity to meet with the Pacific Métis Federation, but the majority of organizations have supported it.

**Mr. Robinson:** So the position you are enunciating has been taken without consultation with the B.C. group?

**Mr. Dumont:** On the McKenna proposal, yes, but on the Meech Lake accord consultations did take place.

**Mr. Robinson:** Okay. You heard the previous witnesses and I could quote their position at some length. You are

[Translation]

Le Ralliement national des Métis a effectivement comparu en 1987, mais la position qu'il prenait à l'époque différait de celle que vous prenez aujourd'hui. Jim Sinclair, qui en était le représentant avec Wayne Mackenzie et Mark Leclerc, avait affirmé qu'il fallait modifier. . . je pourrais bien vous citer ce qu'ils avaient suggéré, mais j'imagine que vous êtes bien au courant de ce qu'avait dit le Ralliement national des Métis en 1987.

**M. Dumont:** Je ne crois pas que c'est ce qu'a dit le Ralliement national: je pense que ce que vous nous exprimez là, c'est la position de ces individus.

**M. Robinson:** Mais ces gens avaient affirmé être les porte-parole du Ralliement national des Métis. Prétendez-vous que c'était inexact?

**M. Dumont:** De plus, j'avais déjà. . .

**M. Robinson:** Je ne comprends pas. Affirmez-vous que ces gens n'étaient pas les porte-parole du Ralliement, alors qu'ils s'en réclamaient eux-mêmes?

**M. Dumont:** Il faudrait le leur demander.

**M. Robinson:** Mais je vous le demande à vous.

**M. Dumont:** Il faudra le leur demander. Comme je n'étais pas avec eux, je ne puis que vous donner la position de 1990 du Ralliement national des Métis.

**M. Robinson:** Et quand cette nouvelle position a-t-elle été élaborée, monsieur Dumont?

**M. Dumont:** Pardon?

**M. Robinson:** Vous nous demandez d'oublier ce qui nous a déjà été dit. . .

**M. Dumont:** La position actuelle du Ralliement national des Métis a été élaborée en avril 1989.

**M. Robinson:** L'organe directeur du Ralliement national des Métis s'est-il réuni pour discuter de la résolution McKenna?

**M. Dumont:** Oui, il s'est réuni. Et depuis lors, j'ai même assisté aux réunions du Conseil de l'Association des Métis de l'Alberta, de la Société des Métis de la Saskatchewan et de la Fédération des Métis du Manitoba qui appuient toutes la proposition McKenna. Nous demandons tous qu'elle soit modifiée quelque peu, mais nous ne voulons pas que les intentions constitutionnelles continues dans l'Accord du lac Meech avortent.

**M. Robinson:** Et la Colombie-Britannique?

**M. Dumont:** Je n'ai pas eu l'occasion de rencontrer la Fédération des Métis du Pacifique, mais la majorité de nos organisations sont d'accord avec la proposition.

**M. Robinson:** Par conséquent, votre position a été élaborée sans que vous ayez consulté les Métis de la Colombie-Britannique?

**M. Dumont:** Nous ne les avons pas consultés sur la proposition McKenna, mais nous les avons consultés sur l'Accord du lac Meech.

**M. Robinson:** Bien. Vous avez entendu, tout comme moi, les témoins précédents, et vous savez aussi bien que moi

[Texte]

very familiar with their position. They say history has been very cruel to aboriginal people who have accepted unenforceable promises.

I wonder about the position in which you find yourself in terms of solidarity with other aboriginal peoples in this country. Representatives of the Assembly of First Nations, the Inuit and the Native Council of Canada all say they are not satisfied with promises of future action. There has to be some commitment, and certainly some of us feel quite strongly about that. The Inuit are raising concerns with respect to the north. The whole question of forming new provinces is very much on the agenda in the north, as you are well aware.

How do you respond to your native brothers and sisters who are saying clearly, powerfully and unequivocally that this must not go ahead? They say they have had enough promises, that they have been asked for decades to trust that there will be action, and yet they have nothing. Then you come along, and despite what other aboriginal people said, you say you are prepared to accept these promises. How do you respond to questions in terms of solidarity with your aboriginal brothers and sisters who are saying this is not good enough?

• 1330

**Mr. Dumont:** I think first of all that the three people who were here before me took a very courageous position. However, having looked at and studied the Meech Lake accord and the McKenna proposal, I feel as a leader that it is necessary to pass or to accept the Meech Lake accord as is in order to continue with constitutional reform in this country.

As a leader, if I take a position that is different from what I honestly believe to be the right position, then I do not feel I am being a leader. If I take a position for the sake of solidarity or for the sake of political expediency, then I am not providing that leadership that my people expect of me.

**Mr. Robinson:** You have mentioned that you have had meetings with representatives of a number of different governments, provincial governments, federal government. Have you met since the McKenna proposal was tabled with Mr. Lowell Murray or representatives of Mr. Murray?

**Mr. Dumont:** No, but I believe that is coming up in the next week or so.

**Mr. Robinson:** I see.

**The Chairman:** Thank you, Mr. Robinson.

Monsieur Desjardins, vous avez une question?

**M. Desjardins:** Oui, monsieur le président.

Monsieur Dumont, d'une minorité à une autre, je dois vous dire que je suis très sensible au sens de la compréhension et de la générosité que vous manifestez vis-à-vis le Québec, vis-à-vis les francophones du pays. Je pense que votre point de vue en est un qui se situe dans un certain réalisme de la situation. Nous avons une date qui est

[Traduction]

quelle est leur position à ce sujet. D'après eux, l'histoire du Canada a été très cruelle à l'égard des autochtones qui ont accepté des promesses impossibles à tenir.

Je voudrais savoir si vous êtes solidaire des autres peuples autochtones du Canada. Les représentants de l'Assemblée des Premières Nations, des Inuit et du Conseil national des autochtones du Canada affirment qu'ils ne se satisferont d'aucune promesse d'initiative éventuelle et qu'ils n'accepteront que des engagements, ce avec quoi certains d'entre nous sont tout à fait d'accord. Les Inuit s'inquiètent de l'avenir du Nord. Vous savez bien que, dans cette région, on se préoccupe beaucoup de la formation des nouvelles provinces.

Que répondez-vous à vos frères et soeurs autochtones qui affirment clairement et sans équivoque, quant à eux, que rien de tout ceci ne doit être adopté? Ils affirment avoir entendu suffisamment de promesses, puisque pendant des décennies, on leur a demandé de croire qu'il y aurait des initiatives, mais ces promesses sont restées lettre morte. Or, voilà que vous affirmez au contraire être prêt à accepter ces promesses. Que faites-vous de la solidarité à l'égard de vos frères et soeurs autochtones qui affirment que les promesses ne suffisent plus?

**M. Dumont:** Tout d'abord, j'affirme que les trois témoins qui m'ont précédé ont été très courageux dans l'énoncé de leur position. Cependant, après avoir étudié l'Accord du lac Meech et la proposition McKenna, j'estime que, comme dirigeant de mon peuple, il est nécessaire d'adopter l'Accord du lac Meech tel quel pour pouvoir poursuivre la réforme constitutionnelle du Canada.

Si j'affirmais le contraire de ce que je crois honnêtement être la solution, je n'agirais pas comme un vrai dirigeant. Si j'affirmais autre chose que ce que j'affirme par solidarité ou par désir de trouver un expédient politique, alors je ne montrerais pas les qualités de chef qu'attend de moi mon peuple.

**M. Robinson:** Vous avez dit avoir rencontré les représentants des gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral. Depuis que M. McKenna a déposé sa proposition, avez-vous rencontré M. Lowell Murray ou ses représentants?

**M. Dumont:** Non, mais j'espère le faire d'ici une semaine ou deux.

**M. Robinson:** Je vois.

**Le président:** Merci, monsieur Robinson.

Mr. Desjardins, you have a question?

**Mr. Desjardins:** Yes, Mr. Chairman.

Mr. Dumont, from one minority member to another, I must say that I am very sensitive to the generosity and spirit of understanding that you show towards Quebec and the Francophones in general. Your position seems to me to be realistic in the present situation. We know that Quebec must come back to the great Canadian family by June 23.

[Text]

le 23 juin et qui concerne la réintégration du Québec à l'intérieur de la grande famille canadienne. Et vous dites que si l'Accord du lac Meech passe, la Constitution continue, les règles du jeu sont là et il sera permis aux autochtones de se réasseoir aux tables constitutionnelles futures et de débattre leurs problèmes. Si l'Accord du lac Meech ne passe pas, les problèmes des peuples autochtones seront remis à des années et des années. J'essaie de voir si je traduis bien votre pensée en disant cela.

**Mr. Dumont:** That is exactly the position I have taken. I do not believe it would be responsible for me as a leader. I think, by the way, it would be easier to take an anti-Meech position for me, but I do not think that I would be fulfilling my responsibilities as a leader to ignore the vision I have that Meech Lake provides for a constitutional process that we can eventually reach. Otherwise I would take a position that is politically expedient.

I believe that without the Meech Lake accord our priority issue will have more difficulty in being addressed.

**M. Desjardins:** Je voudrais souligner, monsieur le président, que j'estime la déclaration de M. Dumont très courageuse, empreinte de réalisme face à la situation dans laquelle on se trouve, et quant à l'impasse que nous avons avec la date du 23 juin. Je l'ai dit à M. Castonguay ce matin. Le débat qui nous rassemble aujourd'hui est un débat qui demande du leadership, qui demande de s'élever au-delà des contingences de chacun quand on a un problème fondamental comme celui de l'unité du pays. Vous y contribuez grandement. Merci.

**Ms Blondin:** I want to talk about courage, Mr. Dumont. I feel that you share equal courage, because it is not easy to take the position you have taken, considering that the First Nations that were here this morning, and other groups that we will hear, have equal courage to have taken the kinds of stands they have, knowing what they have to lose. You can assume that it would be so much easier for them if they were just to roll over and play dead, as Mr. Erasmus indicated, and concede on almost every item, including extinguishing their rights and their treaties, and giving in to not entrenching self-government in the Constitution.

Do you feel that there is going to be a way for First Nations, including your group, to come together on some kind of an understanding on this? Because clearly you are divided; there are no two ways of ignoring this. I notice my honourable colleague here did not take the opportunity to commend the other First Nations, so you can see the way in which the chips fall on each side of this issue. You can see you will get enormous support, and the aboriginal peoples in the other group will not get that kind of support from government. So clearly there is an imbalance there.

[Translation]

You state that if the Meech Lake accord is ratified, the Constitution will survive and the rules of the game will allow aboriginals to come back and sit at the constitutional table to discuss their problems. But if the Meech Lake accord does not pass, the issues that concern aboriginals will be set back for many years. Have I understood you correctly?

**M. Dumont:** C'est exactement ce que j'ai dit. Si j'affirmais le contraire, je ne démontrerais pas des qualités de chef. Soit dit en passant, il serait beaucoup plus facile pour moi d'être contre l'Accord du lac Meech, mais je ne remplirais pas mon rôle de chef si je n'affirmais pas ma conviction selon laquelle l'Accord du lac Meech permet d'atteindre un consensus constitutionnel. Si j'affirmais le contraire, j'utiliserais d'un expédient politique.

Sans l'Accord du lac Meech, je suis convaincu que nous aurons beaucoup plus de mal à faire négocier ce qui nous intéresse en priorité.

**Mr. Desjardins:** Mr. Chairman, may I stress how courageous I find Mr. Dumont's position and how realistic it is given the present situation and given the impasse that must be resolved before June 23. As I told Mr. Castonguay this morning, the debate for which we are gathered today demands that we show leadership and that we rise above individual contingencies when the issue at stake is our country's unity. Thank you for your great contribution to it.

**Mme Blondin:** Monsieur Dumont, je veux moi aussi parler de courage. Je pense que vous avez, vous aussi, beaucoup de courage, car il n'est pas facile de se prononcer comme vous l'avez fait, étant donné que les Premières nations, ce matin, et d'autres groupes, ont affirmé le contraire avec autant de courage; nous savons ce qui est en jeu. Il serait sans doute beaucoup plus facile pour eux de se fermer les yeux et de ne rien dire du tout, comme l'a expliqué M. Erasmus, et de céder sur toute la ligne, en abandonnant leurs droits et leurs traités et en acceptant que l'autonomie gouvernementale ne soit pas inscrite dans la Constitution.

Pensez-vous qu'il sera possible pour les Premières nations, y compris le Ralliement, de s'entendre sur une position commune? Visiblement, vous êtes divisés. J'ai remarqué que mon honorable collègue a omis de féliciter les autres Premières nations, ce qui permet de voir qui est d'accord avec quoi autour de la table. Vous voyez qu'il vous sera facile d'avoir tout l'appui du gouvernement, contrairement aux autres peuples autochtones qui ont comparu. C'est tout un déséquilibre!

[Texte]

[Traduction]

• 1335

I want to know if there is a way that you see, because as First Nations peoples we have solidarity as our best interest, as Mr. Robinson indicated. What do you see that we could—

**Mr. MacDonald:** Point of order. I do not do this very often, but I have to take some exception, Ms Blondin, with your remarks. I myself, and at least one or two of our other members, mentioned specifically the generosity, the willingness to find a solution from the first witnesses. I do not think there was any lack of recognition of the courage being taken by all these witnesses today in trying to resolve this issue, and I would not want to be associated in the terms you described just a moment ago. I would not in any way, shape, or form accept it.

**Ms Blondin:** Mr. MacDonald—

**The Chairman:** May I intervene at this point in time to make a remark about these comments members around the committee table make from time to time. It has happened that members from the committee will make a political statement or establish a position when they are questioning witnesses or after they have testified, and that happens.

Clearly, from time to time what they say differs from what others may share as an opinion around the table. Until now, I think members have been restrained and have accepted the fact others may say things of such a nature, and they have not said anything. Madam Blondin, I think we would want to choose our words carefully in such an instance. It may happen that you do not agree with a witness and the reverse happens across the table. We are free to express our opinions, but in the committee we want to be very careful, especially until we reach the point where we are going to write a report, to avoid presuming any intent or any conclusion having been drawn by other members of the committee.

As chairman, I certainly try to make a very conscious effort not to draw those conclusions, especially considering the fact we would not want to draw those conclusions until we have heard all the witnesses we want to hear, and in that respect have a complete picture of exactly what we have in front of us. I do not think that is what you wanted to lead to, but I think it is a good time to make that clear for all members of the committee.

**Ms Blondin:** Mr. Chairman, I would like to speak to my honourable colleague's comments. It is because this is such a fundamental issue to minorities, as you put it, that I would appreciate hearing the views and the questions from the members from Quebec, because it is important to this process. I have taken the opportunity to question all the witnesses, and I am not in any way making disparaging remarks about our witness.

I appreciate the comments made toward the witnesses by Mr. MacDonald and some of my other honourable colleagues, but what I am saying is let us not create this imbalance where we either do not participate or do not express an opinion. Be it good and bad, it is a forum for

Les peuples des Premières nations ont tout intérêt à être solidaires, comme l'a affirmé M. Robinson. De quelle façon pourrions-nous. . .

**M. MacDonald:** J'invoque le Règlement. Il est rare que j'intervienne ainsi, mais je m'inscris en faux contre ce que vient de dire M<sup>me</sup> Blondin. Moi-même, ainsi qu'un ou deux de mes collègues, avons précisément fait état de la générosité des premiers témoins et de leur disposition à trouver une solution. Nous n'avons pas manqué de reconnaître le courage démontré par tous les témoins d'aujourd'hui. Je n'accepte donc pas la dernière remarque

**Mme Blondin:** Monsieur MacDonald. . .

**Le président:** Puis-je intervenir au sujet des remarques que font de temps à autre les membres du Comité. Il arrive parfois que les membres du Comité émettent une opinion politique lorsqu'ils interrogent les témoins, une fois que ceux-ci ont fini de témoigner.

Il est évident que de temps en temps, l'opinion des députés peut diverger de l'un à l'autre. Jusqu'à maintenant, les membres du Comité ont été très respectueux de ce qu'ont pu affirmer leurs collègues. Madame Blondin, dans des cas comme celui-ci, il faut choisir avec grand soin les mots que l'on utilise. Il se peut que vous ne soyez pas d'accord avec un témoin, contrairement à vos collègues d'en face. Nous sommes libres d'exprimer nos opinions, mais tant que nous n'aurons pas rédigé notre rapport, il faudra prendre garde de ne pas imputer d'intention aux autres membres du Comité.

À titre de président, j'essaierai consciemment de ne pas le faire moi-même, surtout que nous ne devons pas nous prononcer tant que nous n'aurons pas entendu tous les témoins et que nous n'aurons pas un tableau complet de la situation. Je sais bien que ce n'est pas ce que vous aviez l'intention de faire, mais il m'a semblé opportun d'apporter cette précision à l'intention de tous les membres du Comité.

**Mme Blondin:** Monsieur le président, puis-je répondre à l'intervention de mon honorable collègue? C'est justement parce que la question est à ce point importante pour les minorités, comme vous l'avez si bien dit, que j'aimerais savoir ce qu'en pensent les représentants du Québec, puisque cette province a une place importante dans cette démarche. J'essaie d'interroger tous les témoins, sans pour autant faire de remarques désobligeantes à leur égard.

Les observations de M. MacDonald à l'égard des témoins et de certains de mes autres collègues sont les bienvenues, mais je ne voudrais pas que nos discussions soient telles que l'on choisisse soit de s'en retirer, soit de n'exprimer aucune opinion. Que ce soit l'idéal ou non, cette tribune est

[Text]

everyone. To share and to question is what I was trying to get.

Furthermore, what I was trying to get from Mr. Dumont is that everyone in Canada knows the aboriginal struggle, a struggle of a minority, is always based on solidarity. What I am saying is this is clearly a divisive issue not just for aboriginal peoples, but for other peoples. I wanted to know in what way we could come to some reconciliation or some understanding, because you expressed concern about the participation of aboriginal peoples, but on the other hand you also realized the political realities, as you put it, so I want to know what we can do to forge solidarity or to come to some understanding.

**Mr. Dumont:** First of all, I did not neglect to say that I thought the other aboriginal groups took a very courageous position here this morning.

The other thing I would like to say is that our objectives, together with the other aboriginal groups, are the same: to achieve an aboriginal amendment that would satisfy the aboriginal peoples of Canada. My objective is not to get aboriginal solidarity, but my objective is to reach that amendment, that achievement, necessary for the Métis people to achieve their constitutional amendment. How we can come up with something we can all support will hopefully come through this committee or through the subcommittee you suggested. I look forward to being able to participate in that subcommittee, which will hopefully come about as a result of the discussion that took place today.

• 1340

**Mr. Bird:** I was not going to get involved in this particular phase of the debate, but I want to make the point which Mr. Dumont just made. I did not detect any difference in his objectives from the first group who addressed us this morning. I detected a difference in the manner in which he felt those objectives could best be achieved.

I think a significant and a very important point to be reiterated with respect to our work, Mr. Chairman, is the fact that many people already said to us that as much as they have concerns about the omissions of Meech Lake or the questions about the Constitution or the directions that have yet to be resolved. . . For example, the English component of the Quebec business community said this morning that they support the passage of Meech Lake because it brings all of the players in Canada back to the table to work at the issues, to seek the resolution of constitutional reform over time.

Frankly, that is where my own position is and where I have been virtually from the start of this debate. We are in a state of constitutional paralysis in this country at this time and unless Meech Lake is adopted we are going to continue to be in that state of constitutional paralysis. All of the noble objectives we seek are going to be frustrated.

So I would like to congratulate Mr. Dumont this morning not only for his courage in differing from his native colleagues, but on taking a very different and

[Translation]

ouverte à tous. Ce que nous voulons, c'est partager l'information et poser des questions.

En outre, j'essayais de faire comprendre à monsieur Dumont qu'il est bien évident à tous que la lutte des autochtones, comme celle de toute minorité, repose toujours sur la solidarité. J'essaie d'expliquer que cette question divise non seulement les peuples autochtones mais aussi les autres. Je voulais donc savoir s'il était possible de concilier tous les points de vue, de comprendre de façon commune la situation, c'est-à-dire de forger une certaine solidarité, étant donné que vous vous êtes inquiété de la participation des peuples aborigènes tout en reconnaissant aussi en même temps la réalité politique.

**M. Dumont:** Tout d'abord, je n'ai pas oublié de parler du courage qu'ont démontré les autres représentants autochtones ce matin.

Ensuite, je voudrais affirmer que nos objectifs, tout comme ceux des autres peuples aborigènes, sont les mêmes, soit de trouver un amendement qui satisferait les peuples autochtones du Canada. Je n'ai pas pour objectif la solidarité parmi tous les autochtones, mais plutôt de trouver l'amendement nécessaire aux peuples métis pour qu'ils soient satisfaits du processus constitutionnel. Il est à espérer que votre Comité, ou le sous-comité dont on a parlé, trouvera le moyen de proposer une solution qui sera approuvée par tous. J'espère que l'on me demandera de participer au sous-comité dont la formation dépendra des discussions d'aujourd'hui.

**M. Bird:** Je ne voulais pas intervenir dans cette phase-ci des délibérations, mais je voudrais reprendre ce qu'a dit M. Dumont. Je n'ai pas constaté de différence entre ses objectifs à lui et ceux des premiers témoins de ce matin. Tout ce que j'ai constaté, c'est une différence dans la façon dont on se propose de mieux les atteindre.

Mais je voulais ajouter quelque chose qui me semblait important au sujet de nos travaux, monsieur le président, étant donné surtout que beaucoup nous ont parlé des omissions que contenait l'Accord du lac Meech, des questions de la Constitution ou des orientations qu'il fallait choisir. . . Ainsi, le volet anglophone du monde des affaires du Québec, ce matin, nous a dit souhaiter l'adoption de l'Accord, de façon à ce que tous les acteurs soient réunis à la table des négociations pour chercher à résoudre le problème de la réforme constitutionnelle.

À vrai dire, c'est ce que je pense depuis le début de nos délibérations. Le Canada est actuellement dans un état de paralysie constitutionnelle et il ne peut être guéri que par l'Accord du lac Meech. Autrement nos nobles efforts risquent d'échouer.

Je voudrais donc féliciter M. Dumont non seulement d'avoir eu le courage de différer d'opinion d'avec ses collègues autochtones, mais aussi d'avoir adopté un point

[Texte]

pragmatic approach as to how the resolution and the attainment of those objectives might be realized. Hopefully, it will be this sense of reality, of keeping Canada together, of continuing the constitutional dialogue, of recreating a forum where all are present to make constitutional decisions of the future that will promise that the communication and the dialogue which we are engendering in this committee will perhaps lead to a successful conclusion.

**Mr. Dumont:** I take exception to the fact that there are members of this committee who are not here to listen to my concerns on Meech Lake. That should be made clear. My position might be different from theirs, but surely they ought to take the time to hear my concerns on the subject.

**The Chairman:** From your testimony you clearly indicated that you would have liked to have been at Meech Lake, as other groups like the group that came before you today indicated, to be able to participate directly in those discussions.

I think you used the word "lesson"—a lesson may have been drawn from that experience. You also said that you think Mr. McKenna has shown some leadership in putting forth his proposal. But your testimony can be essentially resumed when you indicated that you think it is a matter of political judgment to support the Meech Lake accord. You distinguish yourself from the previous witnesses, who take the position that they would support the accord on the conditions they set out, very explicitly, I think. In representing the Métis National Council of Canada, you take the position that you would support the Meech Lake accord now, because otherwise that would put us in a position of what you have described as being uncooperative federalism in Quebec, and that could lead to decades of uncertainty, I think you said.

• 1345

I think I would resume it that way, if that satisfies you. I want to thank you for being with us. Thank you for being patient, because you obviously had to wait, as other witnesses had to wait today. Thank you for your testimony

**Mr. Robinson:** You may be in the Senate before you know it, at this rate.

**Mr. Dumont:** If you want to recommend to some provincial governments that they put me on the list, I would sure appreciate it.

**The Chairman:** Thank you.

• 1346

• 1350

**The Chairman:** We will proceed to hear our last witnesses today.

[Traduction]

de vue différent et pragmatique sur la façon de résoudre l'impasse et d'atteindre nos objectifs. Il est à espérer que ce souci de la réalité prévaudra—à savoir qu'il faut maintenir le Canada uni en poursuivant le dialogue constitutionnel et en recréant une tribune qui réunira tous ceux qui ont aujourd'hui à coeur de poursuivre la communication et le dialogue. C'est le processus qu'amorce notre Comité et qui aura, il faut l'espérer, un heureux dénouement.

**M. Dumont:** Je m'offusque de ce que certains membres du Comité ne soient pas disposés à entendre ce que j'ai à dire au sujet de l'Accord du lac Meech. Je veux être clair: mon point de vue diffère peut-être du leur, mais il me semble qu'ils pourraient prendre le temps de m'écouter.

**Le président:** Au cours de votre témoignage, vous avez affirmé, tout comme d'autres témoins—notamment ceux qui vont précédé—que vous auriez bien aimé être présent au lac Meech pour pouvoir participer directement aux discussions.

Je pense même que vous avez affirmé qu'il y avait une leçon à tirer de cette expérience. En outre, toujours d'après vous, M. McKenna aurait fait preuve de beaucoup d'initiative en déposant sa proposition. Mais si on peut résumer votre point de vue, vous estimez que d'appuyer l'Accord du lac Meech est purement une question de jugement politique. Vous vous démarquez des témoins précédents, qui se disent prêts à appuyer l'Accord à certaines conditions, qu'ils ont énoncées très clairement, je pense. A titre de représentant du Ralliement national des Métis, vous avez adopté une position un peu différente: Vous accordez dès maintenant votre appui à l'Accord du lac Meech afin d'éviter ce que vous avez décrit comme un fédéralisme non coopératif au Québec et la possibilité de décennies d'incertitude. C'est ce que vous avez dit, je crois

Si cela vous convient, je pense que je résume assez bien votre pensée. Je voudrais vous remercier d'être venu aujourd'hui. Je vous remercie aussi de votre patience, puisque vous avez évidemment dû attendre, tout comme les autres témoins qui sont venus aujourd'hui. Merci de votre témoignage.

**M. Robinson:** Au train où vous allez, vous vous retrouverez peut-être au Sénat plus vite que vous le croyez

**M. Dumont:** Si vous étiez prêt à recommander ma candidature à un gouvernement provincial, quel qu'il soit, je vous en serais certainement reconnaissant.

**Le président:** Merci.

**Le président:** Nous entendrons maintenant notre dernier témoin pour aujourd'hui.

[Text]

**Mr. Kaplan:** Mr. Chairman, a point of order, while you were speaking to my colleague about her line of questioning before the last witness a light turned on for me, and I would like to make the point. I think as much as possible we should try to model the conduct of these meetings on the House of Commons.

**Mr. Bird:** God forbid.

**Mr. Kaplan:** I think it is a good analogy. When the Chair was ruling, I could not tell whether you were talking about a possible privilege of one of the members being violated, a member who felt motives were being imputed to them on account of the way they asked earlier questions, or whether you were trying, in a way I would have wanted to oppose, to create a privilege for a witness, and whether that was the privilege. I do not want to press the analogy now to talk about your summaries or other issues. We will talk about that later. But in general, even from the point of view of allocated time, I think that would be a helpful matter to draw from the practices of the House of Commons. We are not here to invent a new type of procedure. We have the procedures and we should try to be guided by them, if not governed by them.

**The Chairman:** I thank you for your remarks, and I take it that is a position you will put forward on behalf of the members of the party you represent at the steering committee: that the proceedings and the time allocated should be modelled on what is done in the House of Commons. So we take that as a position you state on behalf of your party.

We will now move on to our last group of witnesses today. They are from the Business Council on National Issues. We have Mr. Edward Newall, chairman; Mr. Tom d'Aquino, president and chief executive officer; and Mr. Jack Lawrence, a member of the policy committee. Mr. d'Aquino.

**Mr. Thomas P. d'Aquino (President and Chief Executive Officer, Business Council on National Issues):** Mr. Chairman, we are delighted to have this opportunity to address this parliamentary committee on a subject we consider to be of enormous importance.

Of the people who are here with me today, Ted Newall is also the Chairman and Chief Executive Officer of Du Pont Canada, and Jack Lawrence is the Chairman and Chief Executive Officer of Burns Fry. There are many other members of the council who are not here today, obviously, but whom we are speaking for. The list of the members of our policy committee is attached to the brief we have circulated to members of this committee. What is notable among those names, and also among the membership as a whole, is that it does represent senior business leaders from every part of Canada. It is an organization that through its member companies employs over 1.5 million Canadians, who have a very strong commitment to maintaining a strong and unified Canada.

[Translation]

**M. Kaplan:** Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Le commentaire que je vais faire m'est venu à l'esprit pendant que vous parliez à ma collègue au sujet des questions qu'elle désirait poser, avant que nous entendions le dernier témoin. J'aimerais que nous essayons, dans la mesure du possible, de modeler notre conduite sur celle de la Chambre des communes.

**M. Bird:** Dieu nous en préserve.

**M. Kaplan:** Je pense que c'est une bonne analogie. Quand vous avez rendu votre décision, monsieur le président, je n'est pas pu déterminer si vous parliez de la possibilité d'une violation des privilèges d'un des membres du Comité, à qui on aurait attribué des intentions à cause de la façon dont ses questions étaient formulées plus tôt, ou si vous tentiez de créer un privilège pour un témoin, ce à quoi j'aurais certainement voulu m'opposer. Je n'ai pas l'intention de poursuivre mon analogie en ce qui concerne vos résumés et diverses autres questions. Nous en reparlerons plus tard. Mais en général, même pour ce qui est du temps dont nous disposons, je pense qu'il serait utile de nous inspirer des pratiques de la Chambre des communes. Nous ne sommes pas ici pour inventer de nouvelles règles de procédure. Nous avons déjà les règles qu'il nous faut et nous devons tenter de nous en inspirer, sinon de les respecter à la lettre.

**Le président:** Je vous remercie de vos remarques; je suppose que ce point de vue est partagé par les membres du parti que vous représentez au comité de direction, à savoir que nos règles de procédure et le temps alloué à chaque intervenant devraient s'inspirer de ce qui se fait à la Chambre des communes. Je suppose donc que vous faites cette remarque au nom de votre parti.

Nous allons maintenant passer à notre dernier groupe de témoins pour aujourd'hui; le Conseil canadien des chefs d'entreprises. Nous avons avec nous le président du Conseil, M. Edward Newall, le président-directeur général, M. Tom d'Aquino, et un membre du Comité des politiques, M. Jack Lawrence. M. d'Aquino.

**M. Thomas P. d'Aquino (président, directeur général, Conseil canadien des chefs d'entreprise):** Monsieur le président, nous sommes très heureux d'avoir aujourd'hui l'occasion d'entretenir votre Comité d'un sujet qui nous tient beaucoup à coeur.

Les gens qui sont ici avec moi aujourd'hui occupent également d'autres fonctions: Ted Newall est aussi président et chef de la direction de Du Pont Canada, et Jack Lawrence est président et chef de la direction de *Burns Fry*. Notre conseil compte également de nombreux autres membres qui ne sont évidemment pas ici aujourd'hui, mais dont nous nous faisons les porte-parole. Vous trouverez la liste des membres de notre Comité des politiques en annexe au mémoire que nous avons distribué aux membres du Comité. Cette liste a ceci de remarquable, tout comme d'ailleurs notre organisation dans son ensemble, qu'elle représente les hommes d'affaires les plus en vue de toutes les régions du Canada. Notre organisation, par l'entremise de ses membres, emploie plus de 1,5 million de Canadiens, qui tiennent beaucoup à ce que le Canada reste fort et uni.

[Texte]

[Traduction]

• 1355

The BCNI is an organization that is dedicated not only to economic issues, but to non-economic issues as well. As early as 1980, we participated actively in the constitutional debate. We have done studies on parliamentary reform, Senate reform, and constitutional problems. I am now reminded of some of the issues that we put into a publication in 1981 called *A Citizen's Guide to the Constitution*. At that time it was in anticipation of that great constitutional act of 1982. Now, of course, we are back in the midst of the fray. It is a subject of fundamental importance—not just to business, but to all Canadians.

We listened with great interest this week to the testimonies of Premier McKenna, who we think is taking a very laudible initiative. We also listened to the testimonies of a number of constitutional experts such as Professor Russell, Professor Watts, Professor Siméon, and Gordon Robertson, a great practitioner. We take comfort in knowing that some of the things that we are going to say to you today are views that are shared by some of Canada's leading constitutional experts and practitioners.

These views are also shared by a number of organizations such as Canadians for a Unifying Constitution, a group made up of some 200 prominent citizens from all walks of life and political persuasions who believe that the Meech Lake Accord is a positive step forward for Canada. Our position is also shared by the Friends of Meech Lake and the group led by Claude Castonguay. I must say to you that Claude Castonguay is a member of the executive committee of this organization, and one who has participated fully in the development of the ideas that I am tabling.

As an organization that represents Canadian business leaders active in every sector of the Canadian economy, we are deeply concerned about the constitutional deadlock that is gripping Canada. One of the greatest advantages of this extraordinary country has been the strength of our political institutions, the stability and integrity of our political process. These are things that many of us take for granted. But when one looks at Canada, these are really some of the most enduring advantages that we have.

Now the increasingly acrimonious debate surrounding the Meech Lake accord is calling much of this into question. Much of the debate has been constructive, and it has led to a better understanding by Canadians for each other's concerns and aspirations. But unfortunately much of the debate has been bitter. It has been punctuated by extremism among those who favour the accord and those who are against it. I think the issue is further complicated by what is really a shocking fact, and that is that the majority of Canadians confess that they do not understand

Le CCCE s'intéresse non seulement aux questions économiques, mais aussi à divers autres domaines. Ainsi, dès 1980, nous avons participé activement au débat constitutionnel. Nous avons effectué diverses études sur la réforme parlementaire, la réforme du Sénat et les problèmes constitutionnels. La situation actuelle me rappelle certaines des questions que nous avons soulevées dans un *Guide sur la Constitution* publié en 1981 à l'intention des citoyens canadiens, en prévision de l'adoption de la remarquable Loi constitutionnelle de 1982. Et maintenant, bien sûr, nous revoici au beau milieu de l'arène. Le sujet qui nous intéresse aujourd'hui revêt une importance fondamentale, non seulement pour les affaires, mais pour tous les Canadiens.

Nous avons écouté cette semaine avec grand intérêt le témoignage du Premier ministre McKenna, dont l'initiative est selon nous tout à fait louable. Nous avons également écouté les témoignages d'un certain nombre de constitutionnalistes comme le professeur Russel, le professeur Watts, le professeur Siméon et le grand praticien qu'est Gordon Robertson. Il est réconfortant de constater que certains des propos que nous allons tenir ici aujourd'hui reflètent un point de vue que partagent certains des constitutionnalistes et des avocats les plus éminents du Canada.

Ce point de vue est également celui d'un certain nombre d'organisations, par exemple les Canadiens en faveur de l'Accord constitutionnel, qui se composent de 200 citoyens éminents de tous les secteurs d'activité et de toutes les allégeances politiques, qui estiment que l'Accord du lac Meech constitue un réel progrès pour le Canada, ainsi que les Amis du lac Meech et le groupe que dirige Claude Castonguay. Je dois vous dire à ce propos que Claude Castonguay est membre du comité de direction de notre organisation et qu'il a participé pleinement à l'élaboration des idées que je vais vous soumettre.

En tant qu'organisation représentant des chefs d'entreprises canadiens provenant de chacun des grands secteurs de notre activité économique, nous sommes profondément inquiets face à l'impasse constitutionnelle qui paralyse le Canada. La force de nos institutions politiques, ainsi que la stabilité et l'intégrité de notre processus politique sont sans doute parmi les plus grandes qualités de l'extraordinaire pays où nous vivons. Ce sont des choses que beaucoup d'entre nous tenons pour acquises. Mais ce sont en fait certains des avantages les plus durables du Canada.

Mais le débat de plus en plus acrimonieux qui entoure l'Accord du lac Meech est en train de remettre tout cela en question. Une grande part de ce débat a été constructive et aidera les Canadiens à comprendre les préoccupations et les aspirations de leurs concitoyens. Il est toutefois regrettable que le débat ait aussi été amer à certains moments et ponctué d'extrémisme, à la fois chez ceux qui soutiennent l'Accord du lac Meech et chez ceux qui s'y opposent. Le problème est d'autant plus complexe qu'une majorité significative de Canadiens avoue ne pas comprendre le

*[Text]*

the substance or the meaning of the Meech Lake accord. So here we are embroiled in a major constitutional crisis with a majority of Canadians admitting that they do not know the subject that is the cause of the crisis.

Given this sorry state of affairs, we believe that this committee has a crucial task to perform, a solemn responsibility to hear various views on the McKenna initiative and to explode some of the myths about the accord that have contributed so much acrimony to the debate.

We in the business council strongly support the Meech Lake accord. We believe that it reflects the reality of Canada, and that it responds to very legitimate provincial concerns, without taking away from the ability or the responsibilities of the federal government to manage Canada's affairs effectively. In fact, we believe the accord is an important step in the ongoing constitutional development of Canada and, as a number of witnesses have said before us today, that it will open the door to further constitutional reform.

• 1400

One of the reasons why we take the accord so seriously is due to the remarkable consensus that gave it birth. No fewer than eleven first ministers signed the accord, and by implication all of the cabinets that stood behind them. Subsequently, the three federal political parties in Parliament endorsed it.

If one looks at constitutional precedent in Canada, this must be a source of very powerful legitimacy. As we have said in the council before, could all of these people have been wrong? Were they a series of petty regional barons grabbing power? No, they were not. They were Canadians like you and me around this table dedicated to building a stronger Canada. That legitimacy, that important legitimacy, must never be forgotten.

It was not just the politicians who celebrated the triumph in achieving this—what has been referred to as the miracle of Meech Lake—an impressive number of constitutional scholars and leading constitutional practitioners believe and sincerely believe and have provided evidence to support it, that Meech Lake will lead to a stronger federation. This view is shared by a number of citizens groups made up of people who are very knowledgeable and have dedicated the better part of their lives to the subject of the Constitution.

We support the accord and we believe it embodies the recognition that national and provincial communities working in concert are the only way to make this country run properly. It is a respectable vision of federalism and it is one that we think the Meech Lake accord encompasses.

Secondly, we believe that the accord secures the participation of Quebec in the constitutional order and recognizes its distinctiveness along with the legal equal

*[Translation]*

contenu ou le sens de l'Accord du lac Meech, ce qui est tout à fait inquiétant. Nous voici donc au coeur d'une grave crise constitutionnelle, alors même que la majorité des Canadiens admettent qu'ils ne connaissent rien de l'objet de cette crise.

Étant donné cette situation navrante, nous croyons que votre Comité doit assumer une lourde tâche et une grave responsabilité: entendre les divers points de vue sur l'initiative du Premier ministre McKenna et détruire certains des mythes entourant l'Accord, qui ont contribué largement à envenimer le débat.

Le Conseil appuie sans réserve l'Accord du lac Meech. Nous croyons que l'Accord reflète la réalité du Canada et qu'il répond à des préoccupations provinciales légitimes, sans rien enlever aux pouvoirs et aux responsabilités du gouvernement fédéral en ce qui concerne la gestion efficace des affaires nationales. En fait, nous estimons que l'Accord représente une étape importante dans le processus de développement constitutionnel du Canada et, comme l'ont dit déjà un certain nombre de témoins, que sa ratification ouvrira la voie à d'autres initiatives constitutionnelles.

L'une des raisons pour lesquelles nous prenons l'Accord tellement au sérieux, c'est le remarquable consensus qui lui a donné naissance. Non moins de onze premiers ministres ont signé l'Accord, avec l'appui implicite de tous les membres de leur cabinet. Par la suite, les trois partis politiques fédéraux au Parlement du Canada l'ont approuvé.

Si l'on regarde l'évolution du dossier constitutionnel au Canada, cette situation confère à l'Accord une puissante légitimité. Comme nous l'avons déjà dit, comment tous ces gens auraient-ils pu se tromper? S'agissait-il d'une meute de petits barons régionaux en quête de pouvoir? Non, bien sûr. C'était des Canadiens comme vous et moi, désireux de bâtir un Canada plus fort. Il ne faut jamais oublier cette légitimité, extrêmement importante.

Les hommes politiques n'ont pas été les seuls à reconnaître le triomphe que représentait l'Accord, et qu'on a d'ailleurs qualifié de miracle. En effet, un nombre impressionnant de constitutionnalistes renommés, tant théoriciens que praticiens, croient fermement, preuve à l'appui, que l'Accord conduira à une fédération plus forte. Cette vision est partagée aussi par de nombreux groupes de citoyens qui connaissent bien la question pour avoir consacré la majeure partie de leur vie à l'étude de la Constitution.

Nous appuyons l'Accord parce que nous croyons qu'il concrétise la conviction que notre pays ne peut fonctionner efficacement que si les communautés nationale et provinciales travaillent de concert. C'est là une vision tout à fait respectable du fédéralisme, qu'englobe d'après nous l'Accord du lac Meech.

Deuxièmement, nous estimons que l'Accord assure la participation du Québec à l'ordre constitutionnel et reconnaît son caractère distinct, de même que l'égalité de

## [Texte]

status of provinces as well as the recognition of significant linguistic minorities in every province.

More than that, we think the Meech Lake accord—and this runs counter to those who suggest it is fatally weakening federal power, an assertion we do not accept—recognizes for the first time in Canada's Constitution the power of the federal government to spend in the areas of exclusive provincial jurisdiction. But at the same time in a very cleverly, I think, crafted compromise it ensures the provinces can meet local needs and concerns within the context of national objectives. It is a marvellous compromise, one that meets provincial and federal concerns.

The accord establishes that appointments to the Supreme Court of Canada should be mutually acceptable to both the federal and provincial governments. This is not a new demand. These are demands that I heard when I was child growing up in British Columbia. Why should not a federation, why should not federalism, which after all is the coming together of two sets of jurisdictions, have a court acting as an impartial arbiter in which the provinces actually have a role in determining the appointment, but which I think has been missed by some of the people who have been critical of the accord, in which the federal government ultimately has the final word as to the appointment?

The accord ensures that future constitutional changes that touch the central institutions of federalism will require agreement by all of the provinces. As you know, that does not mean unanimity on every matter but unanimity in the areas that we think are very important.

Finally, the accord acknowledges the significance and value of first ministers' conferences on the economy and the Constitution by providing that these should have a constitutional legitimacy.

Today there is strong consensus. What we have referred to as the miracle of the Meech Lake accord has been fractured by the objections of those premiers who were not signatories to the 1987 accord. Various proposals for change have emerged from those premiers and from other Canadians who believe that the accord is seriously flawed or that it should be passed only if other commitments to constitutional reform gain acceptance.

• 1405

The proposal of the Premier of New Brunswick, the Hon. Frank McKenna, that is before this committee is a step in the right direction. We congratulate him for launching a significant and very constructive effort to break the constitutional deadlock.

I think Premier McKenna's idea of encompassing in a companion accord provisions pertaining to the protection

## [Traduction]

statut des provinces et l'importance des minorités linguistiques de chaque province.

En outre, contrairement à ceux qui disent qu'il portera un coup mortel au pouvoir fédéral, nous croyons que l'Accord accorde pour la première fois au gouvernement fédéral, dans la Constitution canadienne, le pouvoir de dépenser dans des domaines de compétence provinciale. Mais en même temps, grâce à un compromis que je trouve pour ma part extrêmement habile, il permet aux provinces de répondre à des préoccupations et à des intérêts locaux, dans le contexte d'objectifs nationaux. C'est là un compromis merveilleux, qui répond à la fois aux attentes des provinces et du gouvernement fédéral.

L'Accord établit que les nominations à la Cour suprême du Canada devraient être mutuellement acceptables à la fois pour le gouvernement fédéral et les provinces. Il répond ainsi à une revendication provinciale qui est loin d'être nouvelle, puisqu'il en était déjà question quand j'étais enfant, en Colombie-Britannique. Pourquoi notre fédération, qui constitue après tout la jonction de deux niveaux de compétence, ne disposerait-elle pas d'un tribunal qui ferait office d'arbitre impartial et dont les membres seraient nommés avec l'accord des provinces? Je pense que cet aspect a échappé à certains des critiques de l'Accord; à l'heure actuelle, c'est en effet le gouvernement fédéral qui a le dernier mot quand à la nomination des juges de la Cour suprême.

L'Accord assure également que les modifications constitutionnelles futures touchant les institutions centrales du fédéralisme nécessiteront le consentement de toutes les provinces. Comme vous le savez, cela ne veut pas dire qu'il doit y avoir unanimité dans tous les domaines, mais simplement dans ceux que nous jugeons particulièrement importants.

Enfin, l'Accord reconnaît l'importance et la valeur des conférences annuelles des premiers ministres sur l'économie et la Constitution, en conférant à ces réunions une légitimité constitutionnelle.

Il y a aujourd'hui un fort consensus. Mais ce qu'on a appelé le miracle du lac Meech est maintenant ébranlé par les objections de premiers ministres qui n'étaient pas parmi les signataires de l'Accord de 1987. Divers projets de modification ont été proposés par ces premiers ministres, ainsi que par d'autres Canadiens qui croient que l'Accord présente des lacunes importantes ou qu'il ne doit être ratifié que si d'autres engagements au processus de réforme constitutionnelle sont acceptés.

La proposition du premier ministre du Nouveau-Brunswick, l'hon. Frank McKenna, qui a été soumise au Comité constitue un pas dans la bonne direction. Nous félicitons le premier ministre de cet effort significatif et constructif pour trouver une issue à l'impasse constitutionnelle.

Je pense que l'idée du Premier ministre McKenna d'inclure dans une résolution d'accompagnement des

*[Text]*

of minority languages beyond what is already in the Meech Lake accord—aboriginal rights and the territories of Canada—can help to re-establish some of that broad consensus surrounding the Meech Lake accord and set the stage for the next round of constitutional reform. But there was one subject not addressed by Premier McKenna. It is a subject the business council believes must be dealt with by this committee as critical to breaking the constitutional impasse. We refer here to the need for Senate reform.

We believe the time has come for a clear commitment on the part of the governments of Canada, Ontario, and Quebec to use their best efforts to see established, at an early date, an elected Senate with effective powers. In our view such a move will help counter the fears, primarily in western and maritime Canada, that the Meech Lake accord might stand in the way of future constitutional reform.

Mr. Chairman, members of this committee, this statement would be incomplete without some comment on our part on the economic implications of the debate about our constitutional future. In the past, constitutional debates at the national level in Canada were usually the preoccupation of a handful of political leaders and a relatively small number of interested Canadians. The debate surrounding the Meech Lake accord signals a departure from the past. We believe the involvement of a much greater number of citizens in the constitutional discourse is encouraging. But the debate has often been dominated by symbols rather than substance.

It has become the lightning rod for Canadians voicing a wide variety of grievances. It has unleashed dangerous tensions among governments, between provinces and regions. Individuals speak in apocalyptic terms about the breakup of Canada. Still others go so far as to say that they actually welcome the idea. Some even advocate that Canada, or parts of it, should join the United States.

Canada's business leaders, Mr. Chairman, are deeply concerned about this trend. We totally reject any notion of a fragmented Canada or the idea that any province should quit the federation. We believe it is absurd to argue, as some have, that Quebec's departure from Canada would have negligible economic consequences for Quebec or for the remainder of the country.

Let us keep in mind that Quebec's economy represents roughly 25% of the gross domestic product of Canada. Its close integration within the overall economy yields very significant benefits to Quebecers and other Canadians alike.

There should be no doubt in anyone's mind that a serious rupture in the Canadian federation would impose a very heavy economic penalty on all Canadians. Uncertainty and diminished confidence carries with it an all too familiar

*[Translation]*

dispositions concernant la protection des minorités linguistiques, au-delà de ce qui se trouve déjà dans l'Accord du lac Meech, ainsi que les droits des peuples autochtones et les Territoires du Canada pourra aider à rétablir partiellement un consensus plus large sur l'Accord du lac Meech et à préparer le terrain pour la prochaine série de réformes constitutionnelles. Mais il est un sujet qui n'a pas été traité par le premier ministre McKenna, sur lequel le Comité doit absolument se pencher, d'après nous, pour sortir de l'impasse constitutionnelle. Nous voulons parler de la nécessité de réformer le Sénat.

Nous croyons qu'il est temps que le gouvernement fédéral, ainsi que les gouvernements de l'Ontario et du Québec, s'engagent clairement à voir à l'établissement, dans les meilleurs délais, d'un Sénat élu doté de pouvoirs réels. Une telle initiative aidera selon nous à dissiper les craintes, surtout dans l'Ouest et les Maritimes, que l'Accord du lac Meech ne constitue un obstacle à des réformes constitutionnelles futures.

Monsieur le président, mesdames, messieurs, cette déclaration serait incomplète si elle n'incluait pas certains commentaires sur les conséquences économiques du débat sur notre avenir constitutionnel. Dans le passé, les débats de ce genre, sur la scène nationale, ne préoccupaient qu'un petit groupe de dirigeants politiques et de Canadiens intéressés. Sur ce plan, le débat entourant l'Accord du lac Meech marque un changement. Nous croyons qu'une participation d'un plus grand nombre de citoyens aux discussions constitutionnelles est un point encourageant. Cependant, le débat a souvent été dominé par les symboles, plutôt que par les questions de fond.

Il est devenu en quelque sorte un catalyseur, dont les Canadiens ont profité pour exprimer des doléances très diverses. Il a exacerbé de dangereuses tensions entre les gouvernements, les provinces et les régions. Certains parlent de l'éclatement du pays en termes apocalyptiques. D'autres vont jusqu'à montrer de l'enthousiasme pour cette idée. D'autres encore soutiennent que le Canada, où certaines de ses parties, devraient se joindre aux États-Unis.

Les dirigeants du monde des affaires canadien, monsieur le président, sont très préoccupés par ces tendances. Nous rejetons catégoriquement toute notion d'un Canada fragmenté, ainsi que l'idée selon laquelle une province, quelle qu'elle soit, devrait quitter la fédération. Nous croyons qu'il est absurde de prétendre, comme l'ont fait certains, que le départ du Québec n'aurait que des conséquences économiques négligeables pour l'économie canadienne.

Il ne faut pas oublier que l'économie du Québec représente près de 25 p. 100 du produit intérieur brut canadien. Son étroite intégration dans l'ensemble de l'économie canadienne génère des bénéfices importants à la fois pour les Québécois et pour les autres Canadiens.

Il ne doit y avoir aucun doute sur cette question: l'éclatement de la fédération canadienne imposerait de lourdes pertes économiques à tous les Canadiens. L'incertitude et le manque de confiance ne pourraient

## [Texte]

price—a flight of investment, a fall in economic growth, and a fall in incomes.

The dominance of passion over reason in the Meech Lake debate and the preoccupation of politics over economics has made us forget, Mr. Chairman, just how much we have accomplished together as a strong, stable, and unified country. We are one of the most prosperous societies in the world.

During the past decade, Canadians working together have achieved a rate of progress faster than any other industrialized country in the world, with the exception of Japan. We are a great trading nation. We are a member of one of the world's most exclusive clubs, the Group of Seven.

• 1410

These are no small accomplishments. They reflect the contributions of our forefathers, English and French-speaking, and of many other cultures who built this country overcoming what at times seemed to be impossible odds.

Mr. Chairman, all of us, all Canadians, are the trustees of this great country they helped to build. Are we going to be undone, as some are predicting and as some are clearly hoping, by a constitutional quarrel? Absolutely unthinkable.

A final point. Let us not forget that our actions in Canada are not hidden from view. The prospect of protracted constitutional deadlock and the absorption of vital national energies by intergovernmental strife already, we are sorry to say, are capturing attention abroad.

Questions about Canada's future are being asked in the major newspapers of the world. A rising nervousness in economic circles is translating itself into upward pressure on our interest rates, jitters about our currency and an increasingly cautionary attitude towards investment in Canada.

The sad aspect of all of this is that in our view it does not reflect what the vast majority of Canadians want or care about. Canadians want a strong and unified Canada. They want prosperity, good jobs and a bright future for our children. They see an exciting and rapidly changing world out there and they want to be part of it.

In conclusion, Mr. Chairman, to you as members of Parliament, entrusted with the task of seeking a solution to this destructive constitutional deadlock, we conclude with a plea: Carry a simple message to the first ministers and to all those directly responsible for our constitutional affairs. We are facing a crisis. Resolving it will require that partisanship, pride, suspicion and all grudges be set aside. Tolerance, goodwill and statesmanship have to prevail. The Meech Lake accord, in our view, is an honourable

## [Traduction]

avoir comme conséquence certaine que le désinvestissement, la chute de la croissance économique et la baisse des revenus des particuliers.

La victoire de la passion sur la raison dans le débat sur le lac Meech et la priorité des préoccupations politiques sur les questions économiques ont amené les Canadiens, monsieur le président, à oublier l'ampleur de nos réalisations en tant que pays stable, fort et unifié. Notre société est l'une des plus prospères du monde.

Durant la dernière décennie, les Canadiens ont atteint, grâce à leurs efforts concertés, un taux de croissance plus rapide que celui de tous les autres pays industrialisés du monde à l'exception du Japon. Nous sommes une importante puissance commerciale. Nous faisons partie d'un des clubs économiques les plus exclusifs au monde: Le Groupe des Sept.

Ces réalisations sont loin d'être négligeables. Elles reflètent les contributions de nos aïeux d'origine anglaise ou française et d'autres origines diverses, qui ont bâti notre pays en surmontant des obstacles qui semblaient parfois infranchissables.

Monsieur le président, tous les Canadiens sont les garants de ce grand pays qu'ils ont aidé à construire. Allons-nous défaire tout cela par une querelle constitutionnelle, comme certains le prédisent et comme d'autres le souhaitent clairement? C'est tout à fait impensable.

En dernier lieu, n'oublions pas que les gestes que nous faisons au Canada sont visibles à l'extérieur de nos frontières. Les perspectives d'une impasse constitutionnelle prolongée et la dépense de nos énergies vitales dans des conflits intergouvernementaux ont déjà attiré l'attention de l'étranger, malheureusement.

Des questions sur l'avenir du Canada apparaissent dans les principaux journaux du monde. Une nervosité accrue dans les milieux économiques est en train de se traduire par des pressions à la hausse sur nos taux d'intérêt, des incertitudes quant à notre monnaie et une attitude de plus en plus prudente vis-à-vis des investissements au Canada.

Malheureusement, d'après nous, cette situation n'est pas représentative de ce que désire la majorité des Canadiens. Les Canadiens veulent un Canada fort et uni. Ils veulent la prospérité, de bonnes perspectives d'emploi et un avenir prometteur pour leurs enfants. Un monde passionnant, en pleine évolution, s'ouvre à eux, et ils veulent en faire parti

Pour conclure, monsieur le président, en tant que députés chargés de chercher une solution à ce blocage constitutionnel destructif, nous vous demandons instamment de porter un message simple aux premiers ministres et à tous ceux qui ont la responsabilité directe des questions constitutionnelles. Nous faisons face à une crise. Pour la résoudre, il faudra mettre de côté les partis pris, l'orgueil, la méfiance et les vieilles querelles. La tolérance, la bonne volonté et la diplomatie devront triompher.

[Text]

beginning. The rest is up to you. You cannot afford to fail. Thank you very much.

**Mr. Kaplan:** I would like, as the first questioner, to welcome the witnesses. Certainly BCNI is a powerful group, and has a lot of influence on Canadian public opinion. What you have been saying about the Meech Lake accord certainly ought to be put on the positive side of helping the public understand it and understand its importance.

I have several areas I would like to ask questions about, but as a preamble I would like to ask whether, as much as you represent any other part of Canada, you have a base in the province of Quebec as well. It is just to confirm the national nature of your association.

**Mr. d'Aquino:** Mr. Chairman, I am pleased to say that some of Quebec's most prominent business leaders are very active members of the business council. You heard from some of them this morning, and there are many others as well. Yes, we do have a very active participation from Quebec.

**Mr. Kaplan:** You observed, although you are kinder in the observation, that we are engaged in a kind of a rescue operation here to try to assure that the constitutional impasse is successfully sailed through at this point.

I consider as one of the most serious problems we have the time limits we are under. They are not arbitrary. These time limits are part of the integral process of amending our Constitution. I want to ask you just for the record again whether you observed this crisis coming and whether you took any steps earlier to try to encourage the government, which authorized this committee to go to work, to assure that Parliament could meet this challenge and to get going. For example, the Liberal Party has been urging for two and a half years to try to enlarge the process in a way that would have resulted in avoiding this crisis.

**Mr. d'Aquino:** Mr. Chairman, like many other Canadians, we saw the Meech Lake accord as a remarkable achievement reflecting a remarkable consensus. Like many of you, I am sure, we were surprised to see the unravelling of the accord. A very considerable amount of time went by before people really began to believe perhaps it was going to be undone.

• 1415

If one looks back at constitutional history, one realizes that constitutional debates in the past have always involved a very small group of people. We have all recognized—or many of us have—that perhaps this has been one of the deficiencies of history. The record and the reality is that in the past first ministers, Members of Parliament, and a small number of officials were the people who dealt with the constitutional issues, even back at the time leading up to

[Translation]

L'Accord du lac Meech est d'après nous un début honorable. Le reste est entre vos mains. Vous ne pouvez pas vous permettre d'échouer. Merci beaucoup.

**M. Kaplan:** Puisque c'est moi qui doit poser les premières questions, je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue aux témoins. Le CCCE est un groupe très puissant, qui a beaucoup d'influence sur l'opinion publique canadienne. Vos propos sur l'Accord du lac Meech aideront certainement le public à comprendre cet accord et à rendre compte de son importance.

J'ai des questions à vous poser sur divers points, mais je voudrais tout d'abord vous demander si vous comptez des membres dans la province de Québec, tout autant que dans les autres régions du pays. Je veux simplement m'assurer de l'engergure nationale de votre association.

**M. d'Aquino:** Monsieur le président, je suis heureux d'affirmer que certains des hommes d'affaires les plus éminents du Québec sont des membres très actifs de notre conseil. Vous avez entendu le témoignage de certains d'entre eux ce matin, et il y en a beaucoup d'autres. Donc, effectivement, nous avons des membres très actifs qui viennent du Québec.

**M. Kaplan:** Vous avez fait remarquer, quoi que de façon très polie, que nous participons ici, si l'on peut dire, à une opération de sauvetage destinée à nous tirer avec succès de l'impasse constitutionnelle dans laquelle nous nous trouvons.

D'après moi, les limites de temps qui nous ont été imposées constituent l'un de nos problèmes les plus graves. Ces limites ne sont pas arbitraires, mais font partie du processus global de modification de notre Constitution. Je voudrais simplement vous demander, pour les besoins du compte-rendu, si vous aviez vu venir cette crise et si vous avez pris des mesures il y a quelque temps déjà pour essayer d'inciter le gouvernement qui a mandaté notre Comité à permettre au Parlement de répondre à ce défi et de poursuivre ensuite ses travaux. Par exemple, le Parti libéral demandait depuis deux ans et demi d'élargir le débat de manière à éviter cette crise.

**M. d'Aquino:** Monsieur le président, comme beaucoup d'autres Canadiens, nous voyions dans l'Accord du lac Meech une réalisation remarquable, qui reflétait un consensus tout aussi remarquable. Comme beaucoup d'entre vous, j'en suis sûr, nous avons été fort étonnés de voir que l'accord s'est désagrégé. Il s'est écoulé beaucoup de temps avant que les gens commencent vraiment à croire qu'il n'allait peut-être pas être ratifié.

Dans toute l'histoire de notre pays, les débats constitutionnels ont toujours regroupé un nombre très restreint de personnes. Nous nous sommes tous rendu compte, du moins la plupart d'entre nous, que cela a peut-être été une de nos lacunes. La vérité, c'est que dans le passé, les premiers ministres, les députés et un petit nombre de fonctionnaires étaient les seuls à s'occuper de questions constitutionnelles, même si l'on remonte à l'adoption de la

[Texte]

the Constitution Act, when there was a joint parliamentary committee at work. There were still relatively small numbers of Canadians involved. It is only since the Meech Lake accord has begun to come apart and some of its deficiencies have been identified by some of its critics that we seem to have gotten ourselves into this mess.

This is a long way around, Mr. Kaplan, to saying that we came on the scene late, just as many other people did, because we did not believe or did not anticipate that this unanimous consensus, which was unprecedented in Canadian history, would actually fall apart.

Let me say one other thing on this. We are all I guess lay scholars of the basic principles of federalism. The basic principles of federalism are that when deals are done, you do not undo them easily. You are probably not to undo them at all. None other than one of the world's greatest experts on federalism, Professor McWhinney, pointed out that one of the cardinal principles of federalism is that when groups within a state or a country commit themselves to a particular constitutional resolution, it is very bad form to reverse yourself on it. We have seen an example of it. We think it is very unfortunate.

**Mr. Kaplan:** My regret is that the moment it started to happen, groups like yours, which have a considerable influence on the government, did not come forward and suggest that some type of—and I will say it again—rescue operation should have been started earlier.

I want your advice for the three hold-out provinces. I want to hear from you what level of comfort you think should be produced to get them to ratify the Meech Lake accord by June 23. You obviously feel they should. They feel that they have interests to protect. We have also been called on even today, in your presence in the room, not to see the Meech Lake accord endorsed without a considerable level of comfort being achieved for these other interests. I want to ask you what level you would recommend.

**Mr. d'Aquino:** I know some of my colleagues are going to want to say a number of things. In response to your question, let me say that the business council, contrary perhaps, Mr. Kaplan, to the suggestion that you were giving, did not sit on its hands until a week or two ago. We took a position on the Meech Lake accord fairly early on. We certainly made our views known publicly and to first ministers that we wanted the issue resolved.

As for getting out of the bind we are in, particularly with regard to the position of the three provinces, the council has for some time now advocated the concept of a parallel accord, parallel agreement, or companion accord, call it whatever you may. Basically this is a commitment to a set of goals and principles dealing with, for example, Senate

[Traduction]

Loi constitutionnelle, qu'a étudiée un comité parlementaire mixte. La question n'intéressait qu'un nombre relativement restreint de Canadiens. C'est seulement depuis que l'Accord du lac Meech est menacé et que ses critiques ont relevé certaines de ses lacunes que nous semblons nous être embarqués dans cette galère.

Tout cela pour dire, monsieur Kaplan, que si nous sommes effectivement entrés dans l'arène un peu tard, comme beaucoup d'autres, c'est parce que nous ne croyons pas que ce consensus unanime, sans précédent dans toute l'histoire du Canada, se désagrégerait ainsi.

À ce propos, j'ajouterai que nous sommes tous plus ou moins profanes en ce qui concerne les principes fondamentaux du fédéralisme. Mais il reste que, quand un accord est conclu, on ne peut pas le renier facilement. Et probablement même pas du tout. C'est un des plus grands experts mondiaux en matière de fédéralisme, le professeur McWhinney, qui a souligné que le fédéralisme repose notamment sur le principe essentiel selon lequel, quand des groupes d'un État ou d'un pays s'engagent à respecter une résolution constitutionnelle donnée, il est très mal vu qu'ils renient leur parole. Pourtant, nous en avons vu un exemple ici. Nous trouvons cela très malheureux.

**M. Kaplan:** Ce que je regrette, c'est que des groupes comme le vôtre, qui ont une influence considérable sur le gouvernement, ne se soient pas manifesté dès que cela a commencé à se produire pour suggérer de mettre sur pied plus tôt ce que j'appellerai encore une fois une opération de sauvetage.

J'aimerais savoir ce que vous nous conseillez de faire au sujet des trois provinces récalcitrantes. J'aimerais savoir quelles sont les garanties que nous devrions leur donner, d'après vous, pour qu'ils acceptent de ratifier l'Accord du lac Meech d'ici le 23 juin. De toute évidence, vous pensez qu'elles devraient le faire. Elles pensent, quant à elles, qu'elles ont des intérêts à protéger. On nous a encore répété aujourd'hui, comme vous devez le savoir puisque vous étiez présent dans la salle, que l'Accord du lac Meech ne pouvait pas être accepté tant que des garanties très sérieuses ne seraient pas accordées à ces provinces pour quelles défendent ces autres intérêts. Je me demande quelles devraient être ces garanties; qu'en pensez-vous?

**M. d'Aquino:** Je sais que certains de mes collègues auront des opinions différentes de la mienne. En réponse à votre question, je dirais que le Conseil canadien des chefs d'entreprises, contrairement à ce que vous laissez entendre, Monsieur Kaplan, ne s'est pas contenté de rester les bras croisés jusqu'à ces dernières semaines. Nous avons pris position dès les premiers mois sur l'Accord du lac Meech. Nous avons déclaré publiquement que nous voulions voir cette question réglée le plus vite possible, et nous en avons fait part aux premiers ministres.

Pour ce qui est de sortir du pétrin où nous nous trouvons, en ce qui concerne particulièrement la position de ces trois provinces, notre conseil préconise depuis un certain temps déjà l'adoption d'un accord parallèle ou d'un accord d'accompagnement, appelez-le comme vous le voudrez. En gros, il s'agirait d'un engagement à respecter un certain

[Text]

reform, dealing with aboriginal rights, dealing with the concerns of the territories, among other matters, that could form the basis of a political accord.

When I say a "political accord", we have, for example, in our own statement today, called upon the governments of Ontario and Quebec and the federal government to come forth now and to give some very strong assurances on the issue of Senate reform. This is an example of what I am talking about. These kinds of commitments and other commitments I think can be agreed to. After all, our first ministers are representing all of our collective interests and we want to avoid what seems to be a very rapid run over the edge of the cliff. Surely we can get together in an atmosphere of confidence and trust, lay out these commitments, give them some time reference, say that we will sign them and get on with the job. I think that is entirely possible. It is a view as you know that is shared by the constitutional experts whom you have heard. In fact, without wanting to belittle it, I think it is well within the reach of first ministers to achieve and it is only there waiting to be done.

• 1420

**Mr. Kaplan:** When we listened to at least three of the First Nations groups that made representations before yours, to them a parallel accord had to be parallel in its constitutional status. I did not get to ask them questions, but I gather it means that each province would have to have its legislature, as would Parliament, produce an identical resolution, dealing with the concerns that they were referring to, before they would be satisfied with that.

I feel that is unrealistic to expect between now and June 23. On the other hand, can we ask them to be satisfied with just the assurance of the federal government and two provinces, which is what you are proposing? This would even be weaker than the Meech Lake accord.

**Mr. d'Aquino:** I am sorry, Mr. Kaplan. I was only referring to the federal government and Ontario and Quebec vis-à-vis Senate reform.

**Mr. Kaplan:** Senate reform.

**Mr. d'Aquino:** The reason why that is so important is that it is really the Maritimes and western Canada where that comfort level is primarily in demand.

I listened to the testimony of the Canada's first peoples this morning. I sympathized with their concerns, but I also heard the latter testimony make it quite clear, recognizing the practical problems of asking for some form of legislative enactment before June 23.

**Mr. Kaplan:** I agree with you on that.

[Translation]

nombre d'objectifs et de principes portant par exemple sur la réforme du Sénat, les droits des autochtones, les préoccupations des territoires, notamment, et qui pourraient constituer la base d'un accord politique.

Si je parle d'un «accord politique» c'est que nous demandons par exemple, comme nous l'avons d'ailleurs dit aujourd'hui, que les gouvernements de l'Ontario et du Québec et le gouvernement fédéral s'engagent dès maintenant à procéder à la réforme du Sénat. C'est là un exemple de ce dont je veux parler. Des engagements de ce genre sont tout à fait possibles. Après tout, nos premiers ministres représentent nos intérêts collectifs, et nous voulons éviter de tomber dans le précipice vers lequel nous semblons nous diriger très rapidement. Nous pouvons sûrement nous réunir en nous faisant mutuellement confiance, pour énoncer ces engagements, fixer un délai pour la réalisation, garantir que nous signerons les accords nécessaires et passer ensuite à autre chose. Je pense que c'est tout à fait possible comme vous le savez, et les constitutionnalistes que vous avez entendus sont d'ailleurs du même avis. En fait, sans vouloir minimiser la chose, je pense qu'une telle entente est tout à fait à la portée des premiers ministres et qu'il ne leur reste plus maintenant qu'à s'y attaquer.

**M. Kaplan:** D'après le témoignage d'au moins trois des groupes des Premières nations qui ont comparu avant vous, un accord parallèle devrait être parallèle de par son statut constitutionnel. Je n'ai pas eu la chance de leur poser des questions, mais je suppose que cela signifie qu'ils ne seraient satisfaits que si chaque province demandait à son assemblée législative de produire une résolution identique sur les préoccupations qu'ils ont soulevées, et si le Parlement faisait de même.

Je pense qu'il n'est pas réaliste de s'attendre à ce que cela puisse se faire d'ici le 23 juin. D'autre part, peut-on leur demander de se contenter des assurances du gouvernement fédéral et de deux provinces, comme vous le proposez? Cela serait encore plus faible que l'Accord du lac Meech.

**M. d'Aquino:** Pardon, monsieur Kaplan. Je ne parlais des engagements du gouvernement fédéral et de ceux de l'Ontario et du Québec qu'en ce qui concerne la réforme du Sénat.

**M. Kaplan:** La réforme du Sénat.

**M. d'Aquino:** La raison pour laquelle cette question est extrêmement importante, c'est que ce sont surtout les Maritimes et les provinces de l'Ouest qui exigent ces garanties.

J'ai écouté ce matin le témoignage des groupes d'autochtones. Je comprends fort bien leurs inquiétudes, mais comme l'a dit très clairement le dernier témoin, il serait très difficile, du point de vue pratique, de demander des mesures législatives sous une forme ou sous une autre avant le 23 juin.

**M. Kaplan:** Je suis tout à fait d'accord.

[Texte]

**Mr. d'Aquino:** We have to deal here in practicalities. Let us keep in mind, and my colleagues and I feel this very strongly, that a deal was made in Edmonton by first ministers: that we will address in sequential order the concerns of the Province of Quebec.

In the world we operate in, whether it is by a handshake or a contract, when you make a deal you honour it. That is basically what we are talking about here. As Mr. Paterson said eloquently this morning, there are many concerns of the anglophones in Quebec that have not been met. There are concerns in western Canada, from whence I came earlier this week, where the comfort level has to be delivered. Let us do things in their proper order. Let us not throw out the baby with the bath water, which is what some people are de facto suggesting by saying that all these things have to be done at once.

**Mr. Kaplan:** I have to say that I regret the three provinces changing their position, but I do not as you do challenge their legitimacy in doing that. After all, they followed elections. The democratic process is working when a newly elected government fulfils its mandate.

**Mr. d'Aquino:** I am sorry, Mr. Chairman, I was just—

**Mr. Kaplan:** I just have one other brief question, if I may, but I accept—

**Mr. d'Aquino:** Let us be very wary of so-called mandates delivered in elections. Elections can be and often are very confusing things in which the interpretation of what the mandate was can also be very confusing. There are many instances where mandates are delivered and subsequently challenged. That is not the point I was making. I want to remind this committee that a fundamental principle of the practice of federalism is that once you have agreed to something you do not renege on it.

If in international comity or in federations around the world deals were made and subsequently provinces or states or nations decided they were terribly sorry but they had changed their mind, we would be in a terrible mess.

I come back to my earlier point: Could eleven first ministers and their legislatures all have been wrong? Could the leaders of the three federal parties of Canada all have been wrong? I do not think so. That is a very powerful legitimacy.

**Mr. Kaplan:** Are you calling on Premier Bourassa today, notwithstanding the resolution that we all know about from last week, before June 23 to take a position with sufficient precision and clarity on Senate reform, in order that Canadians can understand what it is that the present Government of Quebec would accept in the way of Senate reform, following the ratification of Meech Lake?

[Traduction]

**M. d'Aquino:** Il faut tenir compte de la réalité. N'oublions pas que les premiers ministres se sont engagés à Edmonton à s'occuper dans l'ordre des différentes revendications de la province de Québec. Mes collègues et moi-même tenons beaucoup à souligner cet aspect de la question.

Dans le monde où nous vivons, toute entente doit être respectée, qu'elle soit conclue par une simple poignée de mains ou consignée dans un contrat en bonne et due forme. En gros, c'est à cela que se résume le débat. Comme M. Paterson l'a dit de manière fort éloquente ce matin, les anglophones du Québec ont de nombreuses préoccupations sur lesquelles personne ne s'est penché. Il y a aussi des préoccupations dans l'Ouest du pays, d'où je suis arrivé il y a quelques jours et où l'on exige de nombreuses garanties. Faisons donc les choses dans l'ordre. Il ne sert à rien de nous précipiter et de tenter de tout faire à la fois, comme le suggèrent certaines personnes.

**M. Kaplan:** Je dois dire que je regrette que ces trois provinces aient modifié leur position, mais contrairement à vous, je ne conteste pas la légitimité de leur décision. Après tout, elles ont tenu des élections. C'est le processus démocratique qui fonctionne quand un gouvernement nouvellement élu remplit son mandat.

**M. d'Aquino:** Pardon, monsieur le président, je voulais simplement. . .

**M. Kaplan:** J'ai encore une question très brève, si vous me permettez, mais j'accepte. . .

**M. d'Aquino:** Il faut se méfier des prétendus mandats confiés lors des élections. En effet, les résultats des élections sont souvent difficiles à comprendre, tout comme l'interprétation du mandat confié au gouvernement. Il y a bien des cas où un mandat a été accordé, puis remis en question. Ce n'est pas là que je voulais en venir. Je voudrais rappeler au comité que le fédéralisme repose notamment sur le principe fondamental selon lequel, une fois que l'on a accepté quelque chose, on ne doit pas revenir sur ses positions.

Si les comités internationaux ou les fédérations mondiales concluaient des ententes et que les provinces, les États ou les nations membres décidaient ensuite qu'ils étaient désolés, mais qu'ils avaient changé d'idée, nous serions dans un cahot total.

Je voudrais en revenir à ce que j'ai dit tout à l'heure: comment 11 premiers ministres et leurs assemblées législatives auraient-ils tous pu être dans l'erreur? Comment les chefs des trois partis fédéraux auraient-ils pu se tromper? Je ne pense pas que cela soit le cas. Voilà un argument très fort en faveur de la légitimité de l'Accord.

**M. Kaplan:** Est-ce que vous demandez donc au premier ministre Bourassa, nonobstant la résolution qui a été adoptée la semaine dernière et que nous connaissons tous, de prendre avant le 23 juin une position suffisamment claire et précise sur la réforme du Sénat pour que les Canadiens comprennent jusqu'où le gouvernement du Québec pourrait aller dans la voie de la réforme du Sénat par suite de la ratification de l'Accord du lac Meech?

[Text]

**Mr. d'Aquino:** We are, Mr. Kaplan.

**Mr. Kaplan:** Well, that is good.

• 1425

**Mr. Nystrom:** I have two or three questions. I guess the first question I wanted to ask you is how do we get out of the impasse? On one hand I am very anxious that the Meech Lake accord go through, but I realize on the other hand for that to happen there will have to be a certain number of add-ons and that Premier McKenna has started the process by his companion resolution. We also need add-ons in terms of aboriginal rights, the multicultural reality of this country, the women's rights issue, and so on.

On one hand we have three provinces that will not approve it without a certain number of add-ons, and the shopping lists are different in each of those provinces. On the other hand the Quebec National Assembly does not want to start talking about add-ons or supplementary amendments until Meech Lake is through.

Do you have any ideas as to how we can get around the impasse? It is really a timing thing. What plans do you have as a national association to try to put pressure on the Quebec National Assembly and the three provinces to resolve this problem of timing, the impasse? That is really a fundamental question. I think we have basically a consensus in the country that Meech Lake has to go through. We do have the five conditions of Quebec that are so important, but we also have to address other important issues such as the one you saw this morning. In terms of substance, the grounds for an agreement is there, but how do you work out the mechanics of putting it all together?

**Mr. d'Aquino:** Mr. Chairman, I believe the formula, if I can use that word, is relatively simple. First of all, I think we have to all be very frank with one another: reopening the accord will mean the death of the accord. To those who say yes, they want to add this and that, I quickly ask if that means the accord will have to be reopened and renegotiated. If it means that, then it may be a sincere proposition but it is not a very practical one.

**Mr. Nystrom:** I agree, I agree.

**Mr. d'Aquino:** Let us take those suggestions to reopen the accord—and at least one province in Canada has been very adamant about that. I say to those that it is not very practical, because in effect the accord is dead, it is finished, let us start all over again.

We therefore start from the premise that the accord is not dead, should not be dead, for a lot of very good reasons. Then we ask what are the concerns of the dissenting provinces and some of the critics. Those concerns, as far as we have been able to discern, have fallen into the categories of assurances on Senate reform—and I know that there is

[Translation]

**M. d'Aquino:** Effectivement, monsieur Kaplan.

**M. Kaplan:** C'est bien.

**M. Nystrom:** J'ai deux ou trois questions à vous poser. Tout d'abord, comment pourrions-nous sortir de cette impasse? D'une part, je tiens beaucoup à ce que l'Accord du lac Meech soit adopté, mais je me rends bien compte, d'autre part, que cela ne sera possible que moyennant certaines additions et que le premier ministre McKenna a enclenché le processus avec cette résolution d'accompagnement. Il faudra également ajouter des dispositions au sujet des droits des autochtones, de la réalité multiculturelle du pays, des droits des femmes, et ainsi de suite.

D'une part, il y a trois provinces qui ne veulent pas approuver l'Accord sans qu'un certain nombre de dispositions y soient ajoutées; les exigences varient en outre selon les provinces. D'autre part, l'assemblée nationale du Québec ne veut pas entendre parler d'addition ou de modification supplémentaire avant que l'Accord du lac Meech soit adopté.

Avez-vous de suggestions qui pourraient nous aider à sortir de cette impasse? C'est vraiment une question de temps. Comment comptez-vous, à titre d'association nationale, faire pression sur l'assemblée nationale du Québec et sur les trois provinces récalcitrantes pour accélérer le processus et sortir de l'impasse? C'est là une question tout à fait fondamentale. Je pense que la plupart des Canadiens s'entendent pour dire que l'Accord du lac Meech doit être adopté. Les cinq conditions fixées par le Québec sont extrêmement importantes, mais il faut aussi nous pencher sur d'autres questions importantes comme celle dont il a été question ce matin. Tout est en place pour que les parties puissent s'entendre, mais comment vous y prendriez-vous pour que cela se fasse?

**M. d'Aquino:** Monsieur le président, je pense que la formule, si je puis m'exprimer ainsi, est relativement simple. Premièrement, nous devons tous être très francs les uns avec les autres: renégocier l'accord, c'est le tuer dans l'oeuf. Quand quelqu'un me dit qu'il veut ajouter ceci ou cela, je lui demande aussitôt si cela signifie qu'il faudrait renégocier l'Accord. Si oui, c'est peut-être une proposition sincère, mais elle n'est pas très réaliste.

**M. Nystrom:** Je suis tout à fait d'accord.

**M. d'Aquino:** Prenons ces suggestions sur la renégociation de l'Accord, qui a été exigée par au moins une des provinces du Canada. Je dis aux gens qui font cette suggestion que ce n'est pas très réaliste parce qu'en fait, cela voudrait dire que l'Accord est annulé et qu'il faut tout recommencer à zéro.

Il faut donc partir du principe que l'Accord n'est pas mort, qu'il ne doit pas mourir, pour beaucoup de très bonnes raisons. Il faut demander ensuite aux provinces dissidentes et à certains des critiques de l'Accord quelles sont leurs préoccupations exactement. D'après ce que nous avons pu voir, ces préoccupations portent surtout sur la

## [Texte]

no consensus in the country on Senate reform, but I think there is at least a significant consensus around the fact that it should be elected and it should be effective, and effective to those who are disenchanted or concerned means at the very, very least that there should be a higher degree of representation from the western provinces and from the Maritimes.

I think there, in point one, lies the basis for one element of consensus around which you can build a political accord.

**Mr. Nystrom:** Maybe I should be more precise then. It is really a question of timing. Quebec says they will not talk about things like that until after Meech Lake goes through. On the other hand we have Manitoba, which says it should not be what you would call a dangling accord or a dangling companion resolution or a dangling resolution. In other words, they both have to go through at the same time. How do you get around this problem of one player saying yes, that they agree to this but only if this package goes through at the same time, while the other player says no, that they will not even talk about this package until the Meech Lake accord goes through. How do you solve that problem?

**Mr. d'Aquino:** I think, Mr. Chairman, you have the key in your hands in this committee. Why do I say that? I think there is a growing concern in the country, a very seriously growing concern, and that people are saying more clearly—and I anticipate that as each day goes by the call will be clearer than ever—that the first ministers have to fix this problem. The way they are going to fix it is by some flexibility on the part of Premier Bourassa and the Quebec government and some flexibility on the part of Manitoba, New Brunswick, and Newfoundland.

It seems to me that if a consensus can begin to build through the work you are doing in this committee. . . I think some people will say this is all too late, but let us keep in mind that my colleagues to my left know even better than I do that many of the best deals in history have been negotiated at the eleventh hour.

• 1430

I would expect that when it becomes clear to Mr. Bourassa that there is a growing consensus around these other elements, when it becomes clear to westerners that perhaps Mr. Peterson and Mr. Bourassa are beginning to listen even more carefully to the idea of Senate reform, I think you could have a crystallization of views, which could then be put into a political accord, something that is solemnly signed to say yes, we commit ourselves to doing the following things. We at this table believe that should be good enough. Now, we know there are some people who say they do not trust them and do not think they will do it. Have things really come to the point in Canada where solemn agreements from first ministers do not mean anything any more? I hope not.

## [Traduction]

réforme du Sénat. Je sais que les diverses régions du pays ne s'entendent pas sur cette question, mais je pense que toutes reconnaissent que le Sénat devrait être élu et qu'il devrait être efficace, ce qui veut dire pour ceux qui sont déçus ou inquiets qu'il devrait à tout le moins compter plus de membres de l'Ouest et des Maritimes.

Je pense que cela pourrait constituer la base d'un premier consensus, sur lequel il serait possible d'édifier un accord politique.

**M. Nystrom:** Je devrais peut-être être plus précis. C'est vraiment une question de temps. Le Québec dit qu'il ne veut pas parler de ces possibilités tant que l'Accord du lac Meech ne sera pas adopté. D'autre part, le Manitoba ne veut pas d'un accord ou d'une résolution d'accompagnement en suspens. Autrement dit, il veut que les deux soient adoptés en même temps. Comment résoudre ce problème, quand un des joueurs dit oui, c'est-à-dire qu'il veut bien ratifier l'Accord du lac Meech mais seulement si le reste est adopté en même temps, alors que l'autre dit non, nous ne voulons même pas en discuter tant que l'Accord du lac Meech ne sera pas ratifié. Comment résoudre ce problème?

**M. d'Aquino:** Je pense, monsieur le président, que c'est votre comité qui a la solution en main. Pourquoi? Je pense que les citoyens canadiens sont de plus en plus convaincus que les premiers ministres devront résoudre ce problème, et qu'ils le seront encore davantage chaque jour. La seule façon de le régler, c'est que le gouvernement du Québec et le premier ministre Bourassa fassent montre d'une certaine souplesse, tout comme le Manitoba, le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve.

Il me semble que si l'on peut commencer à esquisser ce consensus grâce aux travaux du comité. . . Certaines personnes diront qu'il est trop tard, mais il ne faut pas oublier que mes collègues, qui se trouvent à ma gauche, savent encore mieux que moi que beaucoup des ententes les plus solides conclues dans l'histoire ont été négociées à la onzième heure.

J'ai l'impression que, quand M. Bourassa se rendra compte que ces autres éléments ont obtenu de plus en plus d'appui, et quand les gens de l'Ouest verront que M. Peterson et M. Bourassa prêtent une oreille un peu plus attentive à l'idée de réformer le Sénat, il pourrait se produire une cristallisation des points de vue, qui pourra se traduire par un accord politique, dans lequel chacun s'engagerait solennellement à faire certaines choses. Pour notre part, nous croyons que cela serait suffisant. Bien sûr, il y a des gens qui ne se font pas confiance et qui ne croient pas que leurs vis-à-vis vont respecter leurs engagements. Le Canada en est-il vraiment rendu au point où un engagement solennel des premiers ministres ne signifie plus rien? J'espère bien que non.

[Text]

**Mr. Nystrom:** I would like to ask you two more very quick questions. One is sort of a follow-up of what Robert Kaplan has already asked about, the participation of your association. I am just curious. I remember you spent an awful lot of money in promoting the Free Trade Agreement before the last election campaign, and I have a list here of some of the funds that were spent. I am wondering why you did not spend money promoting the Meech Lake deal, which you also say is important to this country. Secondly, you said in your brief today that the rising nervousness in the country is already having some effect in economic circles. You are saying it is already translating itself into an upward pressure on our interest rates.

I wonder if you can answer those two questions. First of all, why did you not spend some time and money—more money than time, I suppose—earlier on in promoting your ideas on Meech Lake? Secondly, can you elaborate on what you are saying here today, that already because of this impasse there is an upward pressure on interest rates, that there are jitters about our currency, and other economic effects? What effects precisely, and why did you not spend some money on this issue before?

**Mr. d'Aquino:** Mr. Newall and Mr. Lawrence will address the second part of that question. May I quickly address the first part. Mr. Nystrom, we have spent a lot of time on the Meech Lake issue.

**Mr. Nystrom:** I am speaking more of money.

**Mr. d'Aquino:** Unlike some people, I do not measure effectiveness by the amount of money you spend. You do not have to spend a lot of money—

**Mr. Nystrom:** Remember November 1988?

**Mr. d'Aquino:** I remember November 1988 very well, but I would also remind you that if you looked at a good set of books, like those of ours that were published and those of others who were not published, you would see that not a great deal of money was spent by those for or against, but that is another issue. Since you raised it, I thought I would try to correct you on it.

We have spent a lot of time on the Meech Lake accord. We have been strong supporters and indeed founders of Canadians for a Unifying Constitution, which, as you know, is a group that has spoken out extensively on the subject. We have been strong supporters of Claude Castonguay's group. A lot of time by Mr. Newall, Mr. Lawrence and many others in our organization has been devoted to the Meech Lake accord, and I do not have to tell you that the constitutional issue is a rather stratospheric one.

[Translation]

**M. Nystrom:** J'aimerais vous poser encore deux questions très brèves. Je voudrais tout d'abord revenir sur une question que Robert Kaplan vous a déjà posée, au sujet de la participation de votre association au débat. Cela m'intrigue. Je me souviens que vous avez dépensé beaucoup d'argent pour promouvoir l'Accord de libre-échange avant la dernière campagne électorale; j'ai ici une liste partielle des dépenses que vous avez engagées à ce moment-là. Je me demande pourquoi vous n'avez pas aussi consacré de l'argent pour promouvoir l'Accord du lac Meech, qui est également important pour notre pays, d'après vous. Deuxièmement, vous avez dit aujourd'hui dans votre mémoire que la nervosité croissante qui se manifeste au pays a déjà des effets dans les milieux économiques. Vous avez dit qu'elle se traduisait déjà par une pression à la hausse sur nos taux d'intérêt.

J'aimerais que vous répondiez à ces deux questions si possible. Premièrement, pourquoi n'avez-vous pas consacré plus tôt du temps et de l'argent—surtout de l'argent, je suppose—pour défendre votre point de vue sur l'Accord du lac Meech? Deuxièmement, pourriez-vous nous donner plus de détails sur ce que vous avez dit tout à l'heure, à savoir que l'impasse constitutionnelle crée déjà des pressions à la hausse sur les taux d'intérêt, des incertitudes au sujet de notre monnaie et d'autres effets sur l'économie? Quels sont ces effets exactement, et pourquoi n'avez-vous pas consacré plus tôt des fonds à ce dossier?

**M. d'Aquino:** M. Newall et M. Lawrence pourront répondre à la deuxième partie de votre question. Je vais répondre rapidement à la première partie. Monsieur Nystrom, nous avons consacré beaucoup de temps à l'Accord du lac Meech.

**M. Nystrom:** Je parlais surtout d'argent.

**M. d'Aquino:** Contrairement à certaines personnes, je ne mesure pas notre efficacité en fonction du montant d'argent que nous dépensons. Il n'est pas nécessaire de dépenser beaucoup. . .

**M. Nystrom:** Vous vous souvenez de novembre 1988?

**M. d'Aquino:** Je m'en souviens très bien, mais je vous rappellerai également que si vous examiniez des registres fiables, par exemple les nôtres qui ont été publiés, et ceux d'autres organisations qui ne l'ont pas été, vous vous rendriez compte que les partisans du libre-échange et ses critiques n'ont pas dépensé beaucoup d'argent à ce sujet. Mais c'est une autre histoire. Puisque vous en avez parlé, j'ai jugé bon de vous corriger.

Nous avons consacré beaucoup de temps à l'Accord du lac Meech. Nous avons accordé un appui important aux Canadiens en faveur de l'Accord constitutionnel, dont nous sommes en fait membres fondateurs; comme vous le savez, ce groupe a fait de nombreuses déclarations sur la question. Nous appuyons également sans réserve le groupe de Claude Castonguay. M. Newall, M. Lawrence et beaucoup d'autres membres de notre organisation ont consacré beaucoup de temps à l'Accord du lac Meech, et je n'ai pas besoin de vous souligner à quel point la question constitutionnelle a des ramifications étendues.

[Texte]

It is not an easy thing to get business people involved in a detailed way on the Constitution. It is a little more understandable, Mr. Nystrom, on free trade, but the point is that they are concerned and have devoted time and have been very supportive. Why? Because we believe that political stability, that great, great suit that Canada has had, which has been one of the great feathers in our cap, is now being seriously eroded in many respects, unfortunately, by a manufactured crisis. We do not think it should be a crisis, and we think it is within your hands and those you serve to resolve it.

Mr. Newall will speak on the subject of the economy.

**Mr. J. Edward Newall (Chairman, Business Council on National Issues):** I might approach that question just a little bit by indirection for a moment. I just came back from a business trip to Brazil, Argentina and Mexico. We were down there for two and a half weeks, and sometimes you get a better view of Canada when you get out and look back than when you are immersed in all the stuff here. When I listened to the people talking about all the problems they were having in those countries managing their economies, I remembered June of last year when the World Economic Forum published their annual report and Canada ranked fourth. Only three other countries in the world were rated equal to or better than Canada as a place to invest. I think they were Switzerland, Japan and the U.S. That is really phenomenal.

Canada is really riding high in universal respect for Canada and the way we are managing our economy and a place to invest. They look at a lot of different factors. Our greatest asset is our people—well trained, good work ethic—our natural resources, our system of social services, education, health care and everything. But one very important asset they put a very great deal of weight on is political stability and harmony. If the Meech Lake accord is not passed, we are going to be faced with 10 to 20 years of division, debate, uncertainty, political instability.

• 1435

Now in Latin America, when you get down there and talk to the businessmen and the political leaders, they will tell you the best measure they have of the assessment of their own people, of the stability of the economy, is whether their own people are sending their savings out of Brazil and out of Argentina and out of Mexico to invest in foreign places because they do not feel secure investing at home. The biggest impact on those countries of political instability is not the discouragement of foreign investment, it is the flight of their own savings.

In Mexico they are all very enthusiastic right now—we talked to a bunch of leaders in Mexico just a couple of weeks ago—because last year something like \$3.5 billion of

[Traduction]

Il n'est pas facile d'inciter les hommes d'affaires à s'intéresser de près à la question constitutionnelle. Il est un peu plus compréhensible qu'ils s'intéressent au libre-échange, monsieur Nystrom, mais il reste qu'ils se préoccupent de la question, qu'ils y ont consacré beaucoup de temps et qu'ils ont appuyé activement l'Accord. Pourquoi? Parce que nous pensons que la stabilité politique, qui est un des principaux atouts du Canada, un de ses plus beaux fleurons, est maintenant menacée sur bien des fronts, malheureusement, par une crise qui a été fabriquée de toutes pièces. Nous ne croyons pas que cette crise soit inévitable et nous pensons que vous avez en mains, tout comme ceux que vous servez, les moyens nécessaires pour la régler.

M. Newall va maintenant vous parler de la question des répercussions économiques.

**M. J. Edward Newall (président du Conseil canadien des chefs d'entreprise):** Permettez-moi de faire un petit détour avant de vous répondre. Je reviens tout juste d'un voyage d'affaires au Brésil, en Argentine et au Mexique. Nous avons été là-bas pendant deux semaines et demie, et l'on perçoit parfois mieux le Canada lorsqu'on en sort que quand on est plongé dans l'action ici même. Quand j'ai entendu ces gens parler de tous les problèmes que pose la situation économique dans ces pays, je me suis rappelé que, dans son rapport annuel publié l'an dernier, le Forum sur l'économie mondiale classait la Canada en quatrième place. Il n'y avait que trois autres pays du monde qui étaient aussi intéressants ou plus intéressants pour les investisseurs: je pense que c'était la Suisse, le Japon et les États-Unis. C'est vraiment phénoménal.

Le Canada jouit d'un respect considérable sur la scène internationale, à cause de la façon dont nous gérons notre économie; notre pays est très prisé des investisseurs, qui tiennent compte de nombreux facteurs. Notre main-d'œuvre, qui est bien formée et qui a le goût du travail bien fait, nos ressources naturelles, nos services sociaux, notre système d'éducation et nos soins de santé constituent certes des atouts de taille. Mais il accordent aussi énormément d'importance à la stabilité et à l'harmonie politiques. Si l'Accord du lac Meech n'est pas adopté, nous allons connaître de 10 à 20 ans de division, de débat, d'incertitude et d'instabilité politique.

En Amérique latine, les hommes d'affaires et les dirigeants politiques vous diront que le meilleur critère pour mesurer la conception que leur population se fait de la stabilité de l'économie, c'est si cette population décide ou non d'investir ses économies à l'extérieur du Brésil, de l'Argentine ou du Mexique parce qu'elle ne pense pas qu'il soit sûr d'investir au pays. Dans ces pays, l'instabilité politique n'a pas surtout pour conséquences de décourager les investisseurs étrangers, mais bien d'entraîner l'exode des économies de leurs propres citoyens.

Les Mexicains sont très enthousiastes à l'heure actuelle, comme nous l'avons appris au cours de nos entretiens avec divers dirigeants de ce pays il y a quelques semaines, parce

[Text]

Mexican savings were brought back from abroad into Mexico. So Mexicans themselves are showing much greater confidence in the government.

This debate around the Meech Lake accord is becoming very high focus around the world. Now when you travel on business, you meet with businessmen, the first question they ask about Canada is this whole constitutional question. We had the Japanese investment mission here, as you may remember, not that long ago. You visit in the U.S. or in Latin America, this question is raised. It is right at the front of everybody's mind.

We have gone from June of last year, when we were the subject of universal acclaim, to the one thing now in the front of investors' minds all around the world: what is going to happen to Canada in this constitutional debate?

I am sure you have all seen it. If you have not, I direct your attention to the column in *The Globe and Mail* this morning by Jeffrey Simpson. I would like to quote from it, where the Deutsche Bank, which is one of the world's largest and most influential institutions, has said to its clientele, and I quote:

We feel the political risk associated with the debate on the Meech Lake Accord and Quebec probably will be destabilizing to Canadian financial markets and the Canadian currency.

They are advising their clients not to invest in Canadian investment instruments.

Now I really wonder whether or not Premier Filmon, whom I respect very much, and McKenna and the Premier of Newfoundland recognize the tremendous impact that 10 or 15 or 20 years of this debate will have on the economy. It will be very bad for Ontario and Quebec. Almost any manufacturing investment going into Ontario today is going in with the idea that it is going to serve more than the Ontario market; it is going to serve the U.S. market as well. There are very high-quality people living in New York State, and there is excellent low-cost power available in New York State. If you are making an investment today, and you start to face a long period of political instability, that is going to tilt you away from doing it on the Ontario side of the river towards doing it on the New York side of the river.

The same thing in Quebec. Of course those are provinces with the strongest economies. It is the poor who get hurt the most when you go into a period of weak economic growth. It will be the Maritimes and Saskatchewan and Manitoba that will suffer the worst impact from this.

We are already seeing it. We have quotes in today's paper about it. It will not be a big bang, it will just be a gradual drift down into mediocre economic growth. If you think about that for a little while and think about the impact that will have on federal finances, it does not take you very long to get through to the implications that a period of economic

[Translation]

qu'environ 3,5 milliards de dollars représentant l'épargne de certains Mexicains ont été ramenés au pays l'an dernier. Donc les Mexicains eux-mêmes font beaucoup plus confiance à leur gouvernement.

Le débat sur l'Accord du lac Meech commence à faire les manchettes dans le monde entier. De nos jours, quand on voyage pour affaires et qu'on rencontre des hommes d'affaires, la première question qu'ils nous posent sur le Canada porte sur le débat constitutionnel. Vous vous souviendrez que nous avons reçu il n'y a pas très longtemps une mission d'investisseurs japonais qui nous a posé une question de ce genre. Il en va de même chaque fois que nous nous rendons aux États-Unis ou en Amérique latine. C'est la première question à laquelle tout le monde pense.

Alors que le monde entier nous admirait en juin dernier, tous les investisseurs se demandent maintenant d'abord et avant tout ce qui va résulter de ce débat constitutionnel pour le Canada.

Vous avez sûrement vu l'article de Jeffrey Simpson dans le *Globe and Mail* de ce matin. Si vous ne l'avez pas vu, je vous conseille d'y jeter un coup d'oeil. Je voudrais vous en citer un extrait. La *Deutsche Bank*, qui est une des institutions les plus importantes et les plus influentes au monde, a dit à ses clients, et je cite:

Nous pensons que les risques politiques liés au débat sur l'Accord du lac Meech et l'avenir du Québec auront probablement un effet déstabilisateur sur les marchés financiers du Canada et sur la devise canadienne.

Cette banque conseillait à ses clients de ne pas investir dans des titres canadiens.

Je me demande vraiment si le premier ministre Filmon, pour qui j'ai beaucoup de respect, le premier ministre McKenna et le premier ministre de Terre-Neuve se rendent compte des conséquences très lourdes que pourrait avoir sur l'économie un débat de 10 ans, 15 ans ou 20 ans sur la question. Ce sera très mauvais pour l'Ontario et le Québec. Presque tous les investissements qui se font dans le secteur manufacturier en Ontario aujourd'hui sont en fait destinés non seulement au marché ontarien mais également au marché américain. Il y a des travailleurs très qualifiés qui vivent dans l'État de New York, où l'on peut également avoir de l'électricité à très bas prix. Si vous deviez faire un investissement aujourd'hui et que vous prévoyiez une longue période d'instabilité politique, vous délaisserez l'Ontario pour l'État de New York.

C'est la même chose pour le Québec. Bien sûr, c'est dans ces deux provinces que l'économie est la plus forte, mais ce sont les provinces les plus pauvres qui souffriront le plus si notre croissance économique ralentit. Ce sont les Maritimes, la Saskatchewan et le Manitoba qui en subiront surtout les conséquences.

Nous le constatons d'ailleurs déjà. Les cours publiés dans les journaux de ce matin le montrent bien. Cela ne se fera pas d'un seul coup, mais nous allons simplement ralentir graduellement notre croissance économique. Pensez-y un instant: si l'on songe aux répercussions qu'aurait cet état de choses sur les finances fédérales, il est évident qu'une

[Texte]

growth like that would have for our ability to finance our educational program, our health program, the social safety net that everybody in the country values.

So it is having an impact. When our political leaders indulge themselves in this kind of divisive debate, they should put that into the context of the great damage it will do to the economic well-being of Canadians.

**Mr. Robinson:** Mr. Chairman, just before the other person starts, I am concerned about time. We have been here since 8 a.m. without a stop, and if members of the committee are going to have an opportunity to ask questions and get answers—that was a very full answer to the last question—I would hope the Chair would exercise some leadership and move on in terms of questions, or we are going to be here until midnight. This is madness. This way of proceeding in the committee is madness.

• 1440

**The Chairman:** I am glad you brought up that you feel that way. We are at the end of our day. There are two other groups we have not listened to, and that only reminds committee members how important the task is we have in front of us. We have to listen to people. Add to that the issues around travel in this country. When this committee met for the first the time I put those issues to all the members of this committee.

I think we are going to arrive at the end of this with some result, without prejudging in advance what it will be. I appreciate what you are saying, and I am sensitive to that, but it is going to require some effort and some patience.

We have now finished a round of questioning from opposition members of these witnesses. I have not yet allowed one question from the government side.

**Mr. Robinson:** Mr. Chairman, I am not suggesting by any means that you cut off questioning. I am just saying that there has to be some control in terms of the time. This is no reflection on these witnesses, but if the witnesses give very lengthy answers, that totally defeats the objective we have of trying to do the job properly. We have been here for six and a half hours.

**The Chairman:** With respect, we have listened to witnesses who from the beginning of the week have given lengthy answers. In a lot of cases I think the committee—

**Mr. Robinson:** We have a chairperson here who is supposed to be doing the job of chairing. It is not happening.

**The Chairman:** With respect, we have listened very—

**M. Desjardins:** Je trouve malheureux qu'on fasse cette intervention à la suite de la réponse qui a été donnée par les

[Traduction]

période de faible croissance économique aurait des répercussions considérables sur notre capacité de financer nos programmes d'éducation et de santé, et tout le régime de sécurité sociale dont les Canadiens sont si fiers.

Il y a donc effectivement des répercussions. Plutôt que de s'engager dans de longues discussions qui risquent de nous diviser, nos dirigeants politiques devraient plutôt songer au tort considérable que cela causera au bien-être économique des Canadiens.

**M. Robinson:** Monsieur le président, avant que l'autre témoin prenne la parole, je voudrais soulever la question du temps dont nous disposons. Nous sommes ici depuis 8 heures du matin sans interruption. Or, si nous voulons que les membres du comité puissent poser des questions et obtenir les réponses qu'ils désirent—la réponse à la dernière question était vraiment très complète—j'aimerais bien que la présidence fasse preuve d'autorité et accélère un peu les travaux, sans quoi nous serons encore ici à minuit. C'est insensé. Notre façon de procéder n'a aucun sens.

**Le président:** Je suis heureux que vous nous ayez fait part de votre sentiment. La journée est presque finie. Il y a deux autres groupes que nous n'avons pas encore entendus, ce qui rappelle simplement aux membres du comité qu'il nous reste encore une lourde tâche à abattre. Nous devons écouter nos témoins. Et il faut régler aussi la question de nos déplacements dans les diverses régions du pays. Quand le Comité s'est réuni pour la première fois, j'ai posé cette question à tous les membres du comité.

Je pense que nous allons finalement arriver à un résultat, bien que je ne sache pas encore ce qu'il sera. Je comprends bien vos inquiétudes, mais il faudra faire certains efforts et vous armer de patience.

Nous avons maintenant terminé une série de questions posées à ces témoins par les membres de l'opposition. Les membres du gouvernement n'ont pas encore eu l'occasion de poser une seule question.

**M. Robinson:** Monsieur le président, loin de moi l'idée de vous demander de limiter les questions. Tout ce que je voudrais, c'est que nous tentions de nous limiter, en termes de temps. Cela n'est pas un commentaire sur les témoins que nous sommes en train d'entendre, mais si les témoins nous donnent des réponses très longues, cela nous empêchera tout à fait de faire notre travail convenablement. Cela fait six heures et demie que nous sommes ici.

**Le président:** Nous avons entendu depuis le début de la semaine des témoins qui nous ont fourni de longues réponses. Dans bien des cas, je pense que le comité. . .

**M. Robinson:** Le président est censé présider la séance. Il ne le fait pas.

**Le président:** Permettez, nous avons écouté très. . .

**Mr. Desjardins:** It is unfortunate that this comment is made after the answer that was given us by the witnesses.

[Text]

témoins. D'autres témoins ont comparu devant ce Comité et ils ont donné de longues réponses. Nous avons été très tolérants vis-à-vis des gens qui ont répondu préalablement aussi. J'espère que cette réponse ne s'appliquait pas aux témoins d'aujourd'hui.

**Mr. Robinson:** I have made that very clear, Mr. Chairman. This process is breaking down.

**The Chairman:** We will offer the opportunity to Mr. Lawrence to make his comments, and then we will go to the government side. I think Mrs. Dobbie has a question to ask.

**Mr. John Lawrence (Member, Policy Committee, Business Council on National Issues):** I will add very briefly to Ted Newall's remarks on interest rates.

During the past month, in excess of \$1 billion worth of Government of Canada bonds have been sold by Japanese and European investors. Just to put that very quickly into context, we need to import this year roughly about \$25 billion worth of foreign funds to offset our current account deficit and partially to finance our fiscal deficit. To get this inflow is absolutely essential. In recent weeks that has actually turned into an outflow of funds at \$1 billion a month, which is almost entirely due to concerns over Meech Lake. It is something that will continue to cause upward pressure on interest rates and downward pressure on the Canadian dollar, with obvious consequences to the Canadian economy.

**Mr. Robinson:** It could be concern over the GST.

**Mr. Lawrence:** No, it is not.

**Mrs. Dobbie:** Gentlemen, you mentioned in your remarks that Quebec represents 25% of the gross domestic product of Canada. I am not sure that all Canadians understand just what the implications of that are on the economy of the rest of the country.

I would like to ask you two questions very briefly, if I might. Because I know you have very distinguished members from Quebec on your council, is there a will in the business community in Quebec to go it alone if this accord and the resolution fails to resolve the differences? Could they carry on? And what would happen to the rest of Canada if that were to be the case?

**Mr. d'Aquino:** Mr. Newall will probably have a word on that, but let me first say that the question has been raised over and over again. What about all these business people in Quebec who are saying that they can go it on their own? Mr. Castonguay was here this morning. Over the last six months he has put together a group of leading Quebec business people, numbering in excess of 350, or perhaps 400. That group is made up, almost without exception, of

[Translation]

Other witnesses have testified before the committee and have given us lengthy answers. We have been very tolerant with these people also. I hope that this comment was not aimed at our witnesses today.

**M. Robinson:** Je pense l'avoir dit assez clairement, monsieur le président. Nous ne nous en sortirons pas si nous continuons ainsi.

**Le président:** Nous permettrons à M. Lawrence de faire ses commentaires, après quoi je vais donner la parole aux représentants du gouvernement. Je pense que M<sup>me</sup> Dobbie a une question à poser.

**M. John Lawrence (membre du Comité des politiques, Conseil canadien des chefs d'entreprise):** Je voudrais simplement ajouter un bref commentaire aux remarques de Ted Newall sur les taux d'intérêt.

Le mois dernier, les investisseurs japonais et européens ont vendu pour plus d'un milliard de dollars de bons du gouvernement canadien. Pour remettre très rapidement cette question en perspective, je dirai que nous devons importer cette année environ 25 milliards de dollars en fonds étrangers pour compenser le déficit de notre compte courant et financer en partie notre déficit financier. Il est absolument essentiel que nous obtenions ces capitaux. Or, au cours des dernières semaines, il y a eu plutôt une fuite de capitaux de un milliard de dollars par mois, ce qui est attribuable à peu près entièrement aux inquiétudes entourant l'Accord du lac Meech. Cette situation va continuer d'entraîner des pressions à la hausse sur nos taux d'intérêt et des pressions à la baisse sur le dollar canadien, ce qui aura des conséquences évidentes pour l'économie canadienne.

**M. Robinson:** Cette situation pourrait être causée par la TPS.

**M. Lawrence:** Non.

**Mme Dobbie:** Messieurs, vous avez mentionné dans vos remarques préliminaires que le Québec contribue pour 25 p. 100 au produit intérieur brut du Canada. Je ne suis pas certaine que tous les Canadiens comprennent exactement ce que cela signifie pour l'économie du reste du pays.

Si vous me le permettez, je voudrais vous poser deux questions très brèves. Étant donné que votre conseil compte des membres très éminents du Québec, j'aimerais savoir si les milieux d'affaires québécois sont décidés à faire cavalier seul si l'Accord et la résolution ne permettent pas de résoudre les différends entre les diverses provinces. Est-ce qu'ils pourraient continuer seuls? Et qu'arriverait-il au reste du Canada si c'était le cas.

**M. d'Aquino:** M. Newall voudra probablement vous dire un mot à ce sujet, mais permettez-moi de souligner tout d'abord que la question a été posée à maintes reprises. Que faut-il penser de ces hommes d'affaires québécois qui affirment qu'ils peuvent se débrouiller tout seuls? M. Castonguay était ici ce matin. Au cours des six derniers mois, il a mis sur pied un groupe d'hommes d'affaires québécois de premier plan, qui comptent plus de 350

[Texte]

some of the most influential and most successful business people in the province of Quebec. They are committed to Meech Lake, they are committed to federalism, they are committed to Canada.

[Traduction]

membres, et peut-être même 400. Ce groupe se compose à peu près uniquement des hommes d'affaires les plus influents et les plus prospères de la province de Québec. Ils tiennent à l'Accord du lac Meech, au fédéralisme, au Canada.

• 1445

I have heard perhaps three voices from the province of Quebec who have taken another point of view. So when people ask me where does the Quebec community really stand, I think the numbers, very impressively, 350 or 400 to 3, tell you what the story really is. Those who are publicly advocating the departure of Quebec, saying yes, we can do it on our own, we want to leave Canada, are an infinitesimally small minority. The others have spoken very clearly.

J'ai entendu peut-être trois voix dans la province de Québec qui ont exprimé un avis différent. Donc, si l'on veut savoir qu'elle est réellement la position des Québécois, je trouve que les chiffres reflètent de façon impressionnante, 350 ou 400 contre 3, la véritable situation. Ceux qui préconisent publiquement le départ du Québec en disant oui, nous pouvons nous débrouiller seuls, nous voulons quitter le Canada, ne sont qu'une minorité infinitésimale. Les autres se sont exprimés très clairement.

**Mrs. Dobbie:** But supposing the accord does fail, or something prevents us from overcoming this impasse that we are at right now and there is a gradual movement toward independence by Quebec. Would Quebec business be able to exist? Would the economy of Quebec continue? What would happen to the economy of Canada? These are areas that I think are very much at the crux of the impasse on the matter with which we are dealing. What would happen to Canada economically if this eventuality were to come to pass?

**Mme Dobbie:** Mais en supposant que l'accord échoue ou que quelque chose nous empêche de sortir de cette impasse où nous nous trouvons actuellement et qu'il y ait un glissement graduel vers l'indépendance du Québec, les entreprises québécoises pourraient-elles continuer à exister? L'économie du Québec se maintiendrait-elle? Qu'arriverait-il à l'économie canadienne? Ces questions sont vraiment au centre de cette impasse où nous nous trouvons. Quelles seraient les conséquences économiques pour le Canada si cette éventualité se concrétisait?

**Mr. Newall:** There is no black and white answer to that, but clearly the process of getting from where we are, right on the top of the world, to fragmentation, would be a very devastating process for the economy of central Canada for certain, and for the Prairies and the Maritimes as well. You would have five years, ten years, fifteen years of economic division, very much lower growth—we have had one of the fastest-growing economies in the world for a long time—and much reduced standards of living.

**M. Newall:** Il n'y a pas de réponses claires à cela mais il est évident que le processus qui nous conduirait de notre position actuelle, parmi les premiers au monde, à la fragmentation, serait très dévastateur certainement pour l'économie du centre du Canada, et aussi pour les Prairies et les Maritimes. On pourrait avoir cinq ans, dix ans, quinze ans de division économique, une croissance beaucoup plus lente—nous avons depuis longtemps l'une des économies les plus dynamiques du monde, et un niveau de vie nettement inférieur.

Can Quebec business survive if Quebec were to separate? Certainly. So could Ontario. So could Alberta. They would be less prosperous; they would suffer great damage in the process, most of them, but they would survive. It would not be much fun; it would not be nearly as much fun as it is. Of course, the people who would suffer the most are the people at the bottom of the economic ladder.

Les entreprises québécoises peuvent-elles survivre si le Québec se sépare? Certainement. L'Ontario aussi. L'Alberta aussi. Ces provinces seraient moins prospères; elles souffriraient considérablement, pour la plupart, mais elles survivraient. Ce ne serait pas très drôle; ce ne serait certainement pas aussi drôle que maintenant. Naturellement, ceux qui souffriraient le plus sont les personnes qui se trouvent en bas de l'échelle économique.

**Mr. Thorkelson (Edmonton—Strathcona):** I have a brief comment before my question. Mr. Newall, you said that the Deutsche Bank is suggesting to its clients that they not invest in Canadian securities. Not only are they saying that, but they are telling their clients to reduce their holdings, which is contributing to the outflow that Mr. Lawrence mentioned. I think that could be quite destabilizing.

**M. Thorkelson (Edmonton—Strathcona):** Je voudrais faire un bref commentaire avant de passer à ma question. Vous avez dit, monsieur Newall, que la *Deutsche Bank* conseillait à ses clients de ne pas investir dans des titres canadiens. Elle va même plus loin, et dit à ses clients de réduire leurs avoirs, ce qui contribue à l'exode de capitaux dont parlait M. Lawrence. Ceci pourrait être très déstabilisateur.

My question has to do with Senate reform. I am directing this to Mr. d'Aquino. You have called upon Ontario and Quebec and the Government of Canada to make a statement, or make a commitment to Senate reform. As you know, Ontario has announced the establishment of a select

Ma question porte sur la réforme du Sénat et s'adresse à M. d'Aquino. Vous avez demandé à l'Ontario, au Québec et au gouvernement du Canada de faire une déclaration ou de s'engager à réformer le Sénat. Comme vous le savez, l'Ontario a annoncé la création d'un comité particulier sur

[Text]

committee on Senate reform somewhat similar to the one that Alberta had formed and which travelled the country. How do you see the commitment these governments should make? Should it be a paper issued by let us say the two provincial governments? Should the Quebec government establish its own select committee? Premier Getty has indicated he is looking at introducing quite quickly in the Alberta legislature another companion resolution on Senate reform indicating the types of things that the country may address in the post-Meech era.

I am wondering what you would foresee, what you would like Ontario and Quebec and for that matter the Government of Canada do, and the timing. On the timing of this, should it be done now? If the commitment is made now, what would be the follow-up process, allowing this is a complicated question, but I am wondering—

**Mr. d'Aquino:** First of all, we do not underestimate at all the complexity of dealing with the issue of Senate reform. In fact, this group—

**Mr. Thorkelson:** I am talking more about the process. What process should it follow?

**Mr. d'Aquino:** If Senate reform were simple, with a simple consensus, one would say that the process could move more quickly. We know that a lot of work has been done on Senate reform. Our own organization did its first study on Senate reform back in 1980.

• 1450

All we are calling for today is all that we think is possible, practical, and potentially useful, and that is a commitment to the idea of Senate reform, the idea of an elected Senate, and the idea of an effective Senate—with no arithmetic attached to it, because that gets you into the complexity and the need to come to that conclusion after sufficient study and the building of consensus, but symbolically, for the very same reason that arguments have been made about the importance symbolically of the “distinct society” clause to the province of Quebec.

We know that in western Canada in particular the Senate has become a powerful symbol, and there is a perception in many parts of western Canada, as you know, that the passage of Meech Lake will prohibit the possibility of anything useful being done on the Senate—a view I do not share.

So what we are really talking about is a statement, particularly from the central Canadian premiers, who are clouded with suspicion by other people outside of central Canada, to make it very clear they are prepared to move. What they should not do, nor should anyone try to do, is decide between now and June 23 how many seats, or exactly what the powers are going to be. I do not think that is necessary. Something less than that would suffice, or in my view should suffice.

[Translation]

la réforme du Sénat, un peu semblable à celui qu'avait constitué l'Alberta et qui avait voyagé dans tout le pays. Quelle forme devrait prendre l'engagement de ces gouvernements d'après vous? Les deux gouvernements provinciaux devraient-ils par exemple publier un document? Le gouvernement du Québec devrait-il constituer son propre comité spécial? Le premier ministre Getty a dit qu'il envisageait de présenter assez rapidement au Parlement albertain une autre résolution d'accompagnement sur la réforme du Sénat, précisant le genre de questions que l'on pourrait étudier dans la période qui suivra le lac Meech.

Je me demande ce que vous prévoyez, ce que vous voudriez que fasse l'Ontario, le Québec et même le gouvernement du Canada, et à quel moment ceci se ferait. Pensez-vous que ce devrait être maintenant? Si l'engagement était pris maintenant, quel serait le processus de suivi, quoique la question soit bien compliquée, mais je me demande. . .

**M. d'Aquino:** Tout d'abord, nous ne sous-estimons pas du tout la complexité de la question de la réforme du Sénat. En fait, ce groupe. . .

**M. Thorkelson:** Je parle davantage du processus. Quel processus devrait-on adopter?

**M. d'Aquino:** Si la réforme du Sénat était simple et n'exigeait qu'un simple consensus; elle pourrait se faire plus rapidement. Nous savons que l'on a beaucoup travaillé sur la réforme du Sénat. Notre organisation a fait sa première étude sur la question en 1980.

Aujourd'hui, nous demandons uniquement ce que nous croyons possible, pratique, et peut-être utile, c'est-à-dire un engagement sur le principe de la réforme du Sénat, de l'idée d'un Sénat élu, et d'un Sénat efficace—sans précision arithmétique, parce que la question devient alors trop complexe et l'on sait que l'on ne peut la résoudre sans une étude suffisante et un consensus, mais à titre symbolique, pour les mêmes raisons que celles que l'on a invoquées pour justifier l'importance symbolique de la clause de «société distincte» pour la province de Québec.

Nous savons que dans l'ouest du Canada en particulier, le Sénat est devenu un symbole très important et que, comme vous le savez, on a l'impression dans de nombreuses régions de l'Ouest, que si l'Accord du lac Meech est adopté, il sera impossible d'entreprendre quoi que ce soit d'utile au sujet du Sénat—opinion que je ne partage pas.

Il s'agit donc d'une déclaration, venant particulièrement des premiers ministres du centre du Canada, à l'égard desquels les habitants des autres régions du Canada nourrissent beaucoup de soupçons, dans laquelle ils disent qu'ils sont prêts à agir. Ce qu'ils ne devraient pas faire et ce que personne ne devrait essayer de faire, c'est de décider d'ici le 23 juin du nombre exact de sièges, ou des pouvoirs précis. Je ne crois pas que ce soit nécessaire. On peut se contenter de moins, et d'après moi, c'est ce que l'on devrait faire.

[Texte]

**Mr. Thorkelson:** I agree with you. My question to you is obviously some statements are stronger than others. To issue a paper saying we want to address the process after Meech Lake is a weaker statement than, for example, establishing a select committee.

**Mr. d'Aquino:** I would not suggest, sir, the setting up of a select committee. What I would suggest is a simple piece of paper, one piece of paper with the critical words on it, launched by one premier and endorsed by the other. Whether they do it jointly does not matter. That is what I think the country needs right now, and I think it should be enough to convey the signal that central Canada is really serious about Senate reform.

**Ms Browes:** Witnesses have stated very emphatically the importance of political stability for Canada's prosperity. I am wondering why the emphasis you place on that, and the powerful compelling words of Mr. Newall about the crisis that would result, and perhaps is beginning to unfold as things are unsettled at the moment, has not reached the Premier of Newfoundland and the leaders of Manitoba.

**Mr. Newall:** I cannot answer that question. Certainly the leaders and the members of the BCNI have carried that message repeatedly to the provincial and federal political leaders.

**Ms Browes:** And they have not heard, they have not listened, and they have not responded? What is your reaction?

**Mr. Newall:** We will not know whether or not they have heard or responded until June 24, I suspect.

**Ms Browes:** I hope it is before June 24. What effect do you think public opinion is going to have on the process?

**Mr. Newall:** It is a very difficult question to answer. In the parliamentary tradition, we elect you as our leaders and expect you to make the right decisions, and then we like to judge you four years later. We tend to be quite critical when we discover our political leaders managing according to the polls.

You know we try to select the best parliamentarians and then hope you are going to take a long-term view and do the right things. Public opinion can swing widely in very short periods, so I would hope we will have strong leadership from our parliamentarians, and that they will not make this decision according to the latest batch of public opinion polls.

**Ms Browes:** We need the signatures and endorsements of three governments, but we are going out to seek and reach out to the people of Canada to assist in the process.

I want to thank you for your excellent work in turning up the heat, so to speak, so all of us can understand the importance of the issue and the crisis we are currently in. We look forward to your continued work.

[Traduction]

**M. Thorkelson:** Je suis d'accord avec vous. Mais il est clair que certaines déclarations sont plus fermes que d'autres. Par exemple, il est moins clair de déclarer que l'on a l'intention d'examiner la question après le lac Meech que de décider d'établir un comité spécial.

**M. d'Aquino:** Je ne pense pas du tout, monsieur, à la constitution d'un comité spécial. Je pense simplement à une feuille de papier, portant les mots critiques, lancés par un premier ministre et appuyés par l'autre. Peu importe qu'ils le fassent ensemble ou pas. D'après moi, c'est de cela qu'a besoin le pays maintenant, et ce devrait être suffisant pour montrer que le centre du Canada est vraiment sérieux en matière de réforme du Sénat.

**Mme Browes:** Plusieurs témoins ont beaucoup insisté sur l'importance de la stabilité politique pour la prospérité du Canada. Je me demande pourquoi vous accordez de l'importance à cela, et les paroles catégoriques de M. Newall sur la crise qui s'ensuivrait, et qui commence peut-être à s'amorcer d'ores et déjà, n'ont pas atteint le premier ministre de Terre-Neuve et les dirigeants du Manitoba.

**M. Newall:** Je ne peux pas répondre à cette question. Les dirigeants et les membres du CCCE ont transmis le message à plusieurs reprises aux chefs politiques fédéraux et provinciaux.

**Mme Browes:** Ils n'ont pas entendu, ils n'ont pas écouté, et ils n'ont pas répondu? Quelle est votre réaction?

**M. Newall:** Nous ne saurons pas s'ils ont entendu ou pas ou répondu avant le 24 juin, j'imagine.

**Mme Browes:** J'espère que ce sera avant le 24 juin. Quel effet peut avoir d'après vous l'opinion publique sur le processus?

**M. Newall:** Il est très difficile de répondre à cette question. Selon la tradition parlementaire, nous vous élistons comme chefs et nous nous attendons à ce que vous preniez les bonnes décisions, et ensuite nous vous jugeons quatre ans plus tard. Nous sommes généralement assez critiques lorsque nous nous rendons compte que nos chefs politiques nous dirigent en fonction des sondages.

Vous savez que nous essayons de choisir les meilleurs parlementaires et nous espérons ensuite qu'ils sauront avoir une vision à long terme et agir comme il convient. L'opinion publique peut fluctuer considérablement sur de très courtes périodes et j'espère donc que nos parlementaires feront preuve d'esprit de décision et ne se fonderont pas sur les derniers sondages d'opinion.

**Mme Browes:** Il nous faut la signature et l'accord de trois gouvernements, mais nous allons essayer de convaincre la population canadienne de contribuer au processus.

Je tiens à vous remercier de l'excellent travail que vous avez accompli pour faire monter la pression, si j'ose dire, afin de nous faire comprendre l'importance de la question et la gravité de la crise actuelle. Nous espérons que vous continuerez en ce sens.

[Text]

[Translation]

• 1455

**Mr. Newall:** Thank you.

**Mr. Bird:** As a former small player in the business world, I must say that I take a great deal of pride and satisfaction in seeing the work your organization is doing. Mind you, I think it is a significant responsibility of the business community and one you are fulfilling in ever-enlarging ways in this part of the country.

**The Chairman:** Short, short questions, please. Go ahead, Mr. Bird.

**Mr. Bird:** Mr. Chairman, the other side had about 40 minutes non-stop earlier here this morning. I do not know why they are so frustrated right now.

**Mr. Robinson:** We are not saying anything.

**Mr. Bird:** I would also like to just comment as well that my honourable friend from British Columbia has been very selective in his interventions, almost to implying preference for one witness over another. I think this is not in the spirit of this game we are in.

**An hon. member:** Hear, hear.

**Mr. Bird:** These people may be the last on our list this week, but I would far from assert that they are the least.

Mr. Chairman, I would like to take a moment. I really do compliment you and urge you to continue. The essence of my intervention here is to say to you that I believe one of the really serious problems in Canada is that the general population is not familiar with this issue. They do not understand the Meech Lake accord. There are all kinds of imaginations, fears and concerns that are not founded.

There are some real truths in your presentation this morning. First of all, unity is at peril. The risk is real. The economy will boom or perhaps bust, depending upon the success or failure of Meech Lake.

I do not know if you have read this article by Grant Rueber that was published earlier this week. The article should be condensed in plain language for the average family. Dorothy, if you have not read it, he talks about the dismantling of Canada and what we are going to do with the assets and the liabilities. It is a nightmare to even contemplate.

As for your point about a deal having been made, I do not know what we are to draw from that. I thought of it earlier. In the business world, you make a letter of intent and then you go and borrow money and put mortgages in place, and all kinds of buildings are built just on the strength of somebody saying yes, he intends to rent. Yet here we have a constitutional statement of intent that was signed, sealed and delivered and has now been dismantled.

My colleague asked earlier about the importance of public opinion. It appears to me that Newfoundland is now

**M. Newall:** Merci.

**M. Bird:** J'ai un peu appartenu autrefois au monde des affaires et je dois dire que je suis très fier et très satisfait de voir le travail réalisé par votre organisation. Attention, c'est à mes yeux une responsabilité importante du monde des affaires et vous l'assumez parfaitement dans cette partie du pays.

**Le président:** Des questions courtes, s'il vous plaît. Allez-y, monsieur Bird.

**M. Bird:** Monsieur le président, les membres de l'autre côté ont eu environ 40 minutes sans interruption tout à l'heure ce matin. Je ne sais pas pourquoi ils sont si énervés maintenant.

**M. Robinson:** Nous ne disons rien.

**M. Bird:** Je voudrais également ajouter que mon honorable ami de Colombie-Britannique a été très sélectif dans ses interventions, en donnant presque la préférence à un témoin plutôt qu'à un autre. Je ne crois pas que ce soit dans cet esprit que nous sommes réunis.

**Une voix:** Bravo, bravo.

**M. Bird:** Ces personnes sont peut-être les dernières sur notre liste cette semaine, mais ce ne sont certainement pas les moindres.

Monsieur le président, donnez-moi quelques instants. Je vous fais mes compliments et je vous demande de continuer. Mon intervention vise essentiellement à vous dire que, d'après moi, l'un des plus graves problèmes au Canada, c'est que l'ensemble de la population ne connaît pas bien cette question. Elle ne comprend pas l'Accord du lac Meech. Il y a toutes sortes d'éléments imaginaires, de craintes et de préoccupations qui ne sont pas fondés.

Il y a certaines vérités dans votre présentation de ce matin. Tout d'abord, l'unité est menacée. Le risque est réel. Selon le sort que l'on réservera à l'Accord du lac Meech, l'économie peut se développer ou s'écrouler.

Je ne sais pas si vous avez lu cet article de Grant Rueber, qui a été publié au début de la semaine. Il devrait être résumé en termes simples pour la famille moyenne. Dorothy, si vous ne l'avez pas lu, il parle du démantèlement du Canada et de ce que nous allons faire de l'actif et du passif. Le simple fait de l'imaginer est un cauchemar.

Quant à votre remarque au sujet d'une entente qui aurait été conclue, je ne sais pas ce que nous devons en déduire. J'y ai pensé tout à l'heure. Dans le monde des affaires, on rédige une lettre d'intention puis on va emprunter de l'argent et prendre des hypothèques, et toutes sortes d'immeubles vont être construits simplement parce que quelqu'un a dit que oui, il avait l'intention de louer. Pourtant, ici, nous avons une déclaration d'intention constitutionnelle qui a été signée, scellée et publiée et qui a maintenant été annulée.

Mon collègue parlait tout à l'heure de l'importance de l'opinion publique. La situation est maintenant telle à

[Texte]

into a situation where it may require a referendum in Newfoundland as the final act of making this deal possible. That is not beyond imagination.

Therefore I ask if you can. You people come with great expertise in consumer communication, in forming and in creating public opinion. Are you willing and able to undertake a large part of this task of educating Canadians on what this Meech Lake accord is really all about? Frankly I think the whole political institution has lost some degree of communication integrity in the process. I would like to hear your comment on that.

**Mr. d'Aquino:** Mr. Chairman, I wonder if I can just very quickly respond. We are very conscious of the fact that, as Mr. Newall pointed out, you are elected. There are governments and there are political leaders who are meant to carry the standard on this. We feel it was no small accomplishment both in real terms and in the spirit of compromise that produced the Meech Lake accord. It is truly commendable and all the people who participated in it are to be commended.

There is only a limited amount that all the rest of us can do. We have tried. We have done a number of things. We have been very supportive, for example, of the question-and-answer booklet, which you have seen. It has been produced by Canadians for a Unifying Constitution, of which we are very strong supporters. Incidentally, it is now in all the book stores of Canada. It has a simple question-and-answer format.

**Mr. Bird:** How do we get it to all the homes?

**Mr. d'Aquino:** You mean in the next five weeks.

**Mr. Bird:** In the next two weeks, if possible.

• 1500

**Mr. d'Aquino:** With great difficulty. I do not think, given the state of public opinion in Canada, that this booklet—which I think is a very good contribution to the debate—or that the expert interventions by gifted constitutionalists from whom you heard earlier this week are going to make the difference. What is going to make the difference is leadership—sheer, unadulterated leadership.

I think the contribution of this committee can help coalesce the basis from which the leadership can then pick the final package and perhaps make it happen. But unless our political leaders themselves—and I am referring particularly to the first ministers, all first ministers, some more than others—are prepared to take the bull by the horn, this problem is not going to be solved.

I come back to what Mr. Newall said. I guess what we find sad—and there is much to be sad about in this debate, whether it is people being booed when national anthems

[Traduction]

Terre-Neuve qu'il faudrait peut-être un référendum pour rendre cet accord finalement possible. On peut l'imaginer.

Je vous demande donc si vous en êtes capable. Vous avez beaucoup d'expérience en matière de communication avec les consommateurs, et pour former et créer l'opinion publique. Êtes-vous disposé à entreprendre une bonne partie de ce travail d'éducation des Canadiens pour leur expliquer ce qu'est véritablement l'Accord du lac Meech? Je trouve que l'ensemble de l'appareil politique a perdu une certaine intégrité de communication dans ce processus. J'aimerais bien avoir votre avis sur ce point.

**M. d'Aquino:** Monsieur le président, je voudrais répondre très rapidement. Nous savons très bien que, comme l'a souligné M. Newall, vous êtes élus. Il y a des gouvernements et des chefs politiques qui sont censés représenter la norme à cet égard. Il est certain qu'il a été difficile aussi bien en termes réels que sur le plan de l'esprit de compromis nécessaire, de mettre au point l'Accord du lac Meech. C'est une entreprise très louable, et toutes les personnes qui y ont participé doivent en être félicitées.

Pour nous, les autres, les possibilités d'action sont limitées. Nous avons essayé. Nous avons fait plusieurs choses. Par exemple, nous avons donné notre appui à l'élaboration d'une brochure de questions-réponses, que vous avez vu. Elle a été produite par les *Canadians for a Unifying Constitution*, que nous soutenons. D'ailleurs, elle se trouve maintenant dans toutes les librairies du Canada. C'est une formule très simple de questions et réponses.

**M. Bird:** Comment faire pour que tout le monde ait cette brochure?

**M. D'Aquino:** Vous voulez dire au cours des cinq prochaines semaines.

**M. Bird:** Au cours des deux prochaines semaines, si c'est possible.

**M. d'Aquino:** Avec beaucoup de difficulté. Compte tenu de l'opinion publique au Canada, je doute que cette brochure—qui apporte à mon avis une contribution très positive au débat—ou que les interventions expertes des constitutionnalistes doués que vous avez entendus plus tôt dans la semaine vont changer quoi que ce soit. Ce qui peut faire une différence, c'est le leadership—un leadership pur et intègre.

J'estime que ce comité peut contribuer à renforcer les bases d'une entente. Nos leaders politiques devront ensuite prendre le relais et, avec un peu de chance, ça peut marcher. Mais tant que nos leaders politiques eux-mêmes—et je me réfère en particulier aux premiers ministres, à tous les premiers ministres mais à certains plus qu'à d'autres—ne sont pas prêts à prendre le taureau par les cornes, ce problème ne sera pas résolu.

J'aimerais revenir à ce qu'a dit M. Newall. Ce qui nous attriste—et il y a bien des choses attristantes dans ce débat, par exemple quand des gens se font huer parce qu'ils

[Text]

are being sung or whether it is unilingual resolutions being passed or threats and counter-threats—is that all of this shows a side of Canada that probably many of us are ashamed of. A large part of it is due to a genuine misunderstanding of what is really in the accord. On the part of a lot of people, they do not want to be talked to about it, they do not even want to know what is in the accord.

In a situation like that, as Mr. Newall said, the only resolution is strong leadership. We have seen some of that already. We now have to see it on the part of not just the three provinces holding out for changes; we happen to believe the two central Canadian provinces carry a very heavy responsibility. So does the Government of Canada. It is within their reach to break the deadlock. It is not difficult to do. It has to be done. It can be done. I happen to be one who believes it will be done between now and June 23. That is where the real responsibility lies.

**Mr. Bird:** I happen to be one who also—

**The Chairman:** The point has been made, Mr. Bird. We will move on. I think Mr. Robinson had a question.

**Mr. Robinson:** Mr. Chairman, I wanted to pick up on the point made in terms of the question of what I think Mr. d'Aquino referred to as a fundamental principle of federalism, that a government that puts its signature on an accord in effect binds future governments, even if there has been an intervening election.

As Mr. Newall suggested, you elect political leaders. When an election intervenes, those new leaders have to take stock of the situation, have to take stock of the decisions that have been made, the commitments that have been made in the course of an election campaign.

I would suggest it is, for example, like a business. If a business or a group of businessmen or women have entered into a particular business transaction, signed a statement of intent that is not yet final, and if new owners take over the business, they are certainly entitled to take a look at all of the business transactions to decide whether or not they want to proceed with them.

So we can talk about the wisdom of that, but as Mr. Kaplan indicated earlier, it is entirely reasonable for people to take stock based upon those circumstances before it has been finalized.

I want to just ask one question, because of the time—although I have a number of others—with respect to your suggestion that it would be helpful for Ontario and Quebec to send out a signal with respect to Senate reform. I am from western Canada, and I am certainly conscious and aware of the concern in western Canada about Senate reform. You are absolutely right.

What I am wondering is why, if you recognize the importance of those provinces sending out that signal with

[Translation]

chantant l'hymne national, quand des résolutions d'unilinguisme sont adoptées ou encore quand des menaces ou des contre-menaces sont proférées—c'est que tout cela dévoile un côté du Canada dont beaucoup d'entre nous ont sans doute honte. Cela tient en partie à une véritable incompréhension du contenu réel de l'Accord. Beaucoup de gens refusent d'en entendre parler, ils ne veulent tout simplement pas savoir ce qu'il y a dans cet accord.

Comme l'a dit M. Newall, le seul moyen de résoudre une situation comme celle-ci c'est de faire preuve d'un leadership fort. Nous en avons déjà vu des exemples. Il faut qu'il y en ait d'autres, et pas seulement de la part des trois provinces qui résistent au changement; il se trouve que nous pensons que les deux provinces du centre du Canada ont une responsabilité très lourde. Le gouvernement du Canada aussi. Ils ont les moyens de nous faire sortir de l'impasse. Ce n'est pas difficile. Il faut le faire. On peut le faire. Je fais partie de ceux qui croient que cela peut être fait d'ici le 23 juin. C'est là que se situent les vraies responsabilités.

**M. Bird:** Il se trouve que moi aussi. . .

**Le président:** Cela a été dit, monsieur Bird. Nous continuons. Je crois que M. Robinson a une question à poser.

**M. Robinson:** Monsieur le président, j'aimerais revenir sur la question à laquelle je crois que M. d'Aquino a fait allusion à propos du principe fondamental du fédéralisme, à savoir qu'un gouvernement qui appose sa signature sur un accord lie en fait les gouvernements qui lui feront suite, même si des élections interviennent entre-temps.

Comme l'a dit M. Newall, les leaders politiques sont des élus. Lorsque des élections interviennent, les nouveaux leaders doivent tenir compte de la situation, des décisions qui ont été rendues et des engagements qui ont été pris au cours de la campagne électorale.

C'est un peu ce qui se passe dans le cas d'une entreprise, par exemple. Quand une entreprise ou un groupe d'hommes ou de femmes d'affaires ont conclu une entente commerciale et signé une déclaration d'intention qui n'est pas encore définitive, les acquéreurs éventuels de cette entreprise ont tout à fait le droit de se pencher sur les transactions commerciales effectuées avant de décider d'acquiescer ou non l'entreprise en question.

On peut s'interroger sur la sagesse d'une telle décision, mais comme l'a indiqué plus tôt M. Kaplan, il est tout à fait normal que les intéressés tiennent compte des circonstances avant de finaliser une entente.

Je ne poserais qu'une question, en raison du temps—bien que j'en aurais plusieurs à poser. Vous avez dit qu'il serait peut-être utile que l'Ontario et le Québec fassent connaître au Canada leur position sur la réforme du Sénat. Je vient de l'ouest du Canada et je n'ignore pas que l'on se préoccupe beaucoup dans l'ouest du Canada de la réforme du Sénat; vous avez tout à fait raison.

Si vous admettez qu'il est important que ceux deux provinces fassent connaître leur position sur la réforme du

[Texte]

respect to Senate reform. . . There is another group of Canadians; you heard them this morning, speaking with passion and with eloquence, about the sense to which they feel excluded, left out, from the constitutional process. These are Canada's First Peoples, aboriginal peoples.

Why is it that you are not calling for a similar signal on their behalf? Senate reform is a concern particularly in western Canada, but aboriginal peoples live across this land. I would have thought—and I would have hoped—that there would be the same concern in terms of sending out signals to help break the deadlock, the impasse with respect to aboriginal peoples.

I look at the members of the Policy Committee of the Business Council on National Issues and I see 29 white, wealthy men. It is the same as the group earlier, right? This is a group that is supposed to be sensitive to national issues. Well, where are the women in your group? Where are the aboriginal peoples? Where are the representatives of ethnocultural minorities? They are not there. Maybe that is why there is not the same kind of sensitivity to the concerns of these groups. Why is there not a signal that is just as powerful and just as important to help break the impasse with respect to aboriginal peoples?

• 1505

**Mr. d'Aquino:** Mr. Chairman, I take Mr. Robinson's point, but if he looks very carefully at our brief, we have commended Premier McKenna in the strongest possible terms for the initiative he has taken.

We have indicated—in fact, I said it earlier—that a parallel accord, or political agreement, this single piece of paper, should contain a commitment to Senate reform, a commitment to the concerns of women, a commitment to the concerns of aboriginal peoples, and a commitment to a number of other matters raised that we feel can very effectively be dealt with in the next round of constitutional negotiations.

What we are suggesting is that the commitment to those goals be made now, in some form of political accord. In fact, if you look at the brief, the reason we have underscored the issue of the Senate is because Mr. McKenna did not include the Senate in his proposal. We have mentioned all the other things Mr. McKenna said, but we are saying the one thing he did not mention, and which we think is also important, is the Senate.

Forgive me if we have led you to believe that we are obsessed with the Senate. Far from it. Those other areas of concern are part of what the deadlock is about. We are not going to resolve the deadlock unless those other issues are part of a political accord.

What we do not agree with is that somehow, some way, all of this is going to be dealt with—to use the words of one of the first peoples' groups this morning—in any legal,

[Traduction]

Sénat, je me demande pourquoi. . . Il existe un autre groupe de Canadiens, que vous avez entendus ce matin exposer avec passion et éloquence leur sentiment d'exclusion du processus constitutionnel. Je veux parler des autochtones, des premiers peuples du Canada.

Je me demande pourquoi vous ne leur demandez pas quelle est leur position sur la réforme du Sénat. Si la réforme du Sénat préoccupe particulièrement l'ouest du Canada, il y a des autochtones dans tout le Canada. J'avais pensé—et j'aurais espéré—qu'eux aussi auraient été appelés à faire connaître leur position, pour tenter de sortir de l'impasse, impasse dans laquelle se trouvent également les autochtones.

Voyez qui sont les membres du comité des politiques du Conseil canadien des chefs d'entreprise. Ce sont 29 hommes blancs et riches. C'est le même groupe qu'avant, n'est-ce pas? Voici un groupe qui est censé être sensible aux questions nationales. Mais alors où sont les femmes dans ce groupe? Où sont les autochtones? Où sont les représentants des minorités ethnoculturelles? Ils ne sont pas là. C'est peut-être la raison pour laquelle nous ne sommes pas aussi sensibles à leurs préoccupations. Pourquoi ne nous fait-on pas sentir qu'il est tout aussi important et déterminant de contribuer à résoudre l'impasse dans laquelle se trouvent les autochtones?

**M. d'Aquino:** Monsieur le président, je comprends ce que veut dire M. Robinson, mais s'il se penche attentivement sur notre mémoire, il verra que nous avons félicité le plus chaleureusement possible le premier ministre McKenna pour son initiative.

Nous avons déclaré—d'ailleurs, je l'ai dit plus tôt—qu'un accord parallèle ou politique, bref que ce morceau de papier devrait contenir des engagements au chapitre de la réforme du Sénat, des préoccupations des femmes, des inquiétudes des autochtones et de plusieurs autres questions qui ont été soulevées et qui pourraient être résolues très efficacement lors de la prochaine série de négociations constitutionnelles.

Nous demandons que ces engagements soient pris maintenant, par le truchement d'un accord politique. Si vous regardez de plus près notre mémoire, vous verrez que la raison pour laquelle nous avons insisté sur la question du Sénat, c'est que la proposition de M. McKenna n'en parle pas. Nous avons repris tout ce qu'a dit M. McKenna, mais nous disons qu'il n'a pas parlé du Sénat, alors que c'est une chose qui est également importante.

Veillez me pardonner d'avoir créé l'impression que nous sommes obsédés par le Sénat. Loin de là. Toutes ces questions font partie de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons. Nous ne sortirons pas de cette impasse tant que toutes ces autres questions n'auront pas fait l'objet d'un accord politique.

Ce que nous n'acceptons pas, c'est qu'il faille régler tout cela—pour reprendre les termes de l'un des groupes autochtones qui ont comparu ce matin—d'une manière

[Text]

binding way or in a legislative way before June 23. I do not think this is a practical or constructive suggestion.

In coming back to your point, we believe in good faith in how political systems work. I beg to differ with you, but most constitutional authorities, and certainly the world's leading experts on federalism, will tell you that once there is a high degree of legitimacy in support of a constitutional resolution, it is most unusual—and in the words of Professor McWhinney, it is “not done”—that you should say you are terribly sorry, you have now revisited it and have changed your mind.

**Mr. Robinson:** When there is a change in government that new government is certainly entitled to examine the mandate it received from the people who elected it.

**Mr. d'Aquino:** It is not done in federal states.

**The Chairman:** I think you have made your point, Mr. d'Aquino. Mr. Robinson has clearly expressed his deferring opinion. I believe we have a last question by Madam Blondin. We will then be able to wrap up, believe it or no

**Ms Blondin:** Mr. d'Aquino, I wanted to pick up on the comments you made about the First Nations. You realize that there were two diverging views expressed this morning, not necessarily in objectives, as was pointed out, but in terms of the process. One group was saying that they would not proceed toward ratification of the Meech Lake accord without a legal binding linkage to a companion resolution. The other group was saying that they would concede to have the ratification of the accord. If they did not, they would for decades not get another opportunity to advance the aboriginal agenda they want to advance.

What advice do you have for some kind of common approach that could be accepted by both? There is clearly a division there. Furthermore, I see your group, BCNI, as being very powerful, very effective. You definitely have a very high profile. You smack of a lot of money and a lot of skill in organization. People recognize that. These are very small groups who do not enjoy the fourth-ranking position of wealth in Canada.

Last night Mr. Erasmus presented a litany of statistics to another committee: we do worse than Third World countries in many of the areas. So what do you say to these people? He also made the statement, “Do these people not trust the solemn word of First Ministers?” They indicated this morning very clearly, as you probably heard, that they have a problem with that in light of the failed first ministers conference. You are referring them back to that.

**Mr. Kaplan:** It does not matter to them what the rate of interest is.

[Translation]

légale, exécutoire ou législative d'ici le 23 juin. Cela ne me semble ni faisable ni constructif.

Pour en revenir à votre argument, nous croyons en toute honnêteté au bon fonctionnement des systèmes politiques. Permettez-moi de ne pas être du même avis que vous mais la plupart des spécialistes constitutionnels et du moins les principaux experts mondiaux en matière de fédéralisme, vous diront qu'à partir du moment où une résolution constitutionnelle jouit d'une légitimité solide, il est plutôt inhabituel que l'on revienne dessus, que l'on change d'avis, qu'on la modifie. «Cela ne se fait pas», dirait le professeur McWhinney.

**M. Robinson:** Quand il y a un changement de gouvernement, le nouveau gouvernement a tout à fait le droit d'examiner le mandat que lui ont conféré ceux qui l'ont élu.

**M. d'Aquino:** Cela ne se fait pas dans un État fédéral.

**Le président:** Vous avez fait valoir votre argument, monsieur d'Aquino. M. Robinson n'est manifestement pas d'accord. Je crois que M<sup>me</sup> Blondin voudrait poser une dernière question. Il faudra ensuite nous arrêter, croyez-le ou non.

**Mme Blondin:** Monsieur d'Aquino, j'aimerais revenir sur ce que vous avez dit à propos des Premières nations. Vous n'ignorez pas que deux points de vue divergents ont été exprimés ce matin, divergents pas nécessairement au niveau des objectifs comme cela a été souligné, mais plutôt au niveau du processus. Le premier groupe a affirmé qu'il s'opposait à ce que l'Accord du lac Meech soit ratifié sans qu'une résolution d'accompagnement ayant force de loi soit adoptée. Le deuxième groupe, quant à lui, a dit qu'il acceptait la ratification de l'Accord. Sinon, il lui faudrait attendre des décennies avant qu'il ait une autre occasion d'inscrire la question autochtone à l'ordre du jour.

Quel conseil pourriez-vous nous donner, afin que l'on en arrive à une solution acceptable par ces deux groupes? De toute évidence, il y a divergence. En outre, votre groupe le CCCE me semble très puissant, très efficace. Vous avez manifestement beaucoup de visibilité et vous semblez avoir beaucoup d'argent et beaucoup de compétence en matière d'organisation. Les gens le savent. Nous avons affaire ici à de très petits groupes qui sont loin d'arriver à la quatrième place au Canada, pour ce qui est des richesses.

Hier soir, M. Erasmus a présenté une litanie de statistiques devant un autre comité: dans de nombreux domaines, les autochtones du Canada sont moins bien lotis que les pays du Tiers Monde. Que pouvez-vous dire à ces gens-là? Il a également déclaré: «Ces gens-là ne font-ils pas confiance aux déclarations solennelles des premiers ministres?» Vous les avez probablement entendus nous dire ce matin qu'à la suite de l'échec de la Conférence des premiers ministres, ils se posaient des questions. C'est à cela que vous les renvoyez.

**M. Kaplan:** Ce ne sont pas les taux d'intérêt qui les préoccupent.

[Texte]

**Mr. d'Aquino:** The question you ask is a very difficult one. I wish I were Solomon. You asked for some advice, let me offer some advice.

First of all, I do not measure the effectiveness of a group by how much money they have. It is the power of an idea that is really the most important thing. In fact, if one really looks around at what is happening in society, it is the powerful idea with a moral basis behind it that often wins the day.

Having made that general statement, let me say that the latter position we heard this morning—which I thought was a very sensible and practical one—said that without a Meech Lake accord there would be no significant constitutional change in Canada. So being forced between the position that perhaps I might be most comfortable with—and that is a legal agreement before June 23, or the prospect, as Mr. Newall has pointed out, of two, four, six, eight or ten years of paralysis, to use the words of Premier McKenna—I am going to go the second route.

• 1510

What I want—and this is what I would ask for—is something on a piece of paper that is solemn, that is signed, that is very public, that is reflective of the solemnity of the exercise we are involved in right now, that says we commit ourselves to addressing these issues within a certain timeframe, be it two years, eighteen months, or whatever the case may be. That, I suggest, should or must be enough. The alternative is to say that we will continue to be frustrated for many years to come because one of the principal players is not at the table. Not only that, but we are going to be engulfed in long and protracted disputes in which the concerns of perhaps some of the weaker groups in the country are going to be put aside.

My advice, in a nutshell, is to take advantage of this critical moment in which tensions are rising to achieve that commitment, just like westerners want that commitment on a piece of paper vis-à-vis the Senate, just as women want further clarification of their rights over and beyond the Canadian Charter of Rights. Get it now, get it on paper, but put it into a political accord.

The last point I would make is that people say they do not trust anybody. They may sign something, but then what happens? What I say to my fellow westerners is that to any group that solemnly signs a political agreement saying they will address in a responsible way the issue of Senate reform, woe betide them if the Meech Lake accord goes through and they come back to ask what was said about Senate reform, to ask if they signed something. . . There will be a very strong moral legitimacy there.

[Traduction]

**M. d'Aquino:** Vous avez posé une question très difficile. Je voudrais être Salomon. Vous me demandez des conseils, permettez-moi de vous en donner.

Tout d'abord, l'efficacité d'un groupe ne se mesure pas à l'argent dont il dispose. C'est la puissance d'une idée qui est l'élément essentiel. En réalité, si nous regardons autour de nous ce qui se passe dans la société, nous constatons que ce sont souvent les idées puissantes qui l'emportent, à condition qu'elles aient un fondement moral.

Pour faire suite à cette déclaration générale, permettez-moi de dire que le dernier intervenant que nous avons entendu ce matin—dont je trouve la position très sensée et très pratique—nous a dit que, sans l'Accord du lac Meech, il ne saurait y avoir de changement constitutionnel significatif au Canada. Si je suis obligé de faire un choix entre la proposition qui me semble peut-être la plus confortable—celle de la conclusion d'une entente légale d'ici au 23 juin—et la perspective, que nous a rappelée M. Newall, de deux, quatre, six, huit ou dix ans de paralysie, pour reprendre les termes du premier ministre McKenna—je choisirai la deuxième option.

Ce que je voudrais—et c'est ce que je demanderais—c'est qu'un document solennel et public soit rédigé et signé, un document qui reflèterait la solennité de l'exercice auquel nous nous prêtons, un document qui stipulerait que nous nous engageons à régler ces questions dans un certain délai, que ce soit deux ans, 18 mois ou davantage. Il me semble que cela doit ou devrait être suffisant. Autrement, nous serons frustrés pendant des années encore, parce que l'un des principaux intervenants ne sera pas là. Pas seulement ça, mais nous risquons d'être submergés dans d'interminables débats, qui vont négliger les intérêts de certains des groupes peut-être les plus faibles au Canada.

Bref, mon conseil serait de tirer parti de ce moment critique où la tension monte pour prendre des engagements. Les Canadiens de l'Ouest veulent que des engagements soient pris par écrit concernant le Sénat, de même que les femmes veulent obtenir davantage de précisions sur leurs droits, au-delà de la Charte canadienne des droits et libertés. Mettons tout cela sur papier maintenant, mais mettons tout cela dans un accord politique.

J'aimerais faire une dernière observation. Les gens nous disent qu'ils ne font confiance à personne. Que va-t-il se passer s'ils signent quoi que ce soit? Ce que je dis à mes confrères de l'Ouest, c'est qu'à partir du moment où un groupe signe solennellement une entente politique par laquelle il s'engage à traiter de façon responsable le dossier de la réforme du Sénat, eh bien malheur à lui si l'Accord du lac Meech passe. Malheur à lui s'il vient demander ce qu'il va advenir de la réforme du Sénat et si quelque chose a été signé. . . Il y aura un grave problème de légitimité morale.

*[Text]*

I think this is the kind of power the people of the First Nations should apply in the form of a political accord at the present time. I think to say that we should kill the Meech Lake accord and they should take their chances is to give them bad advice.

**The Chairman:** Before I sum up, I want to say to the staff that you have been so patient, and have worked very hard today and for the last few days. I think all members appreciate your efforts.

I want to say to the members of the committee that I know this has been a very trying day. We started at 8 a.m. and have been going non-stop. Maybe the rhythm of the Chair is too strong.

In all frankness, I want to say that organizing this day has been particularly difficult for us. We grappled with a lot of ways in which we could best do our work today. I think we knew it would be a difficult day. I want members of the committee to know, and as you have expressed to the Chair, that this has been a tough, tough way to do our business. But I also think it may be necessary from time to time for us to discipline ourselves, as may the Chair discipline itself from time to time in directing debate.

In summing up what you have said to us, you have obviously said that the Business Council on National Issues supports the Meech Lake accord. Its passage, according to your position, will open the door to further constitutional initiatives. You also support the initiative of Premier McKenna and believe it to be a constructive effort at breaking the constitutional deadlock. I have also sensed from your remarks that Senate reform may be key in this respect. You have very explicitly called upon three governments—the Government of Ontario, Quebec, and the federal government—to show a sign of movement in regard to Senate reform.

• 1515

I also want to incorporate the remarks you made, Mr. d'Aquino, to the effect that supporting Mr. McKenna's proposal includes concerns about women and aboriginal people. The BCNI also supports that concern.

You have spoken of the economic consequences being grave if the Meech Lake accord is not ratified, and the present situation is being noticed outside of Canada. What you have told us is that we are facing a crisis, and you, as other witnesses in the last few days, have made a call for statesmanship and for tolerance in this debate. It is a call that is very much justified and that members of the committee appreciate. Thank you very much for being with us today.

The committee will now meet to deal with some of our organizational issues. The public portion of this meeting is now adjourned.

*[Translation]*

Je pense que c'est le genre de pouvoir que les peuples des Premières nations devraient exercer à l'heure actuelle, sous la forme d'un accord politique. Leur conseiller de rejeter l'Accord du lac Meech et de tenter leur chance, ce n'est pas bien les conseiller.

**Le président:** Avant de résumer, j'aimerais dire au personnel du comité qu'il a été très patient, qu'il a travaillé très dur aujourd'hui et au cours des derniers jours. Tous les membres du comité appréciez vos efforts.

J'aimerais dire aux membres du comité que je sais que la journée a été très éprouvante. Nous avons commencé à 8 heures du matin et nous ne nous sommes pas arrêtés. Le président vous mène peut-être trop tambour battant.

En toute franchise, je dois reconnaître qu'il a été particulièrement difficile pour nous d'organiser cette journée. Nous avons réfléchi à toutes sortes de moyens de nous faciliter la tâche. Mais nous savions que le journée serait dure. Je voudrais que les membres du comité sachent, comme vous l'avez dit au président, qu'il est pour nous très, très difficile de travailler ainsi. Par ailleurs, il arrive qu'il soit nécessaire de temps en temps de faire preuve de discipline, de même qu'il est également important que le président fasse lui aussi preuve de discipline lorsqu'il dirige les débats.

Pour résumer ce que vous nous avez dit, il est manifeste que le Conseil canadien des chefs d'entreprise appuie l'Accord du lac Meech. D'après vous, sa ratification devrait ouvrir la porte à de nouvelles initiatives constitutionnelles. Vous appuyez également l'initiative du premier ministre McKenna et vous croyez qu'il s'agit là d'un effort constructif pour sortir de l'impasse constitutionnelle. J'ai cru comprendre également que, selon vous, la réforme du Sénat pouvait aussi jouer un rôle-clé à cet égard. Vous avez très explicitement demandé à trois gouvernements—celui de l'Ontario, du Québec et le gouvernement fédéral—de se prononcer sur la réforme du Sénat.

Vous avez également dit, monsieur d'Aquino, que le fait d'appuyer la proposition de M. McKenna impliquait que l'on s'occupe des femmes et des autochtones. Le CCCE partage cette opinion.

Vous avez également fait allusion aux graves conséquences économiques que pourrait avoir la non-ratification de l'Accord du lac Meech, et vous avez dit que la situation du Canada est surveillée de près à l'étranger. Vous nous avez dit que nous sommes confrontés à une crise et, à l'instar des témoins que nous avons entendus au cours des derniers jours, vous demandez que ce débat soit mené dans un esprit de tolérance et de diplomatie. Votre demande est tout à fait justifiée et les membres du comité vous appuient là-dessus. Merci beaucoup d'être venus aujourd'hui.

Le comité doit maintenant se réunir pour régler certaines questions d'organisation. La partie publique de la séance est levée.

---

At 10:20 a.m.:

*From the Business Council on National Issues:*

J. Edward Newall, Chairman;

Thomas P. d'Aquino, President and Chief Executive Officer;

Jack Lawrence, Member of the Policy Committee.

À 10 h 20:

*Du Conseil canadien des chefs d'entreprise:*

J. Edward Newall, président du conseil;

Thomas P. d'Aquino, président et directeur général;

Jack Lawrence, membre du Comité des politiques.



*If undelivered, return COVER ONLY to Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada, K1A 0S9*

*En cas de non-livraison, retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada, K1A 0S9*

#### WITNESSES

At 8:00 a.m.:

*From the Association in Favor of Meech Lake:*

Claude Castonguay, President;  
Serge Saucier, Co-Founder;  
Alex K. Paterson, Q.C., Associate, McMaster Meighen;  
Philip O'Brien, President, Davencore Inc.;  
François Lebrun, Executive Secretary;  
Louis Arsenault, President of the Board; *La Chambre de commerce du Québec.*

At 9:00 a.m.:

*From the Assembly of First Nations:*

Chief Georges Erasmus.

*From the Inuit Tapirisat of Canada:*

Chief John Amagoalik.

*From the Native Council of Canada:*

Chief Christopher McCormick.

At 10:00 a.m.:

*From the Metis National Council:*

Yvon Dumont, Spokesman.

#### TÉMOINS

À 8 h 00:

*Du Regroupement en faveur du Lac Meech:*

Claude Castonguay, président;  
Serge Saucier, cofondateur;  
Alex K. Paterson, c.r., associé, McMaster Meighen;  
Philip O'Brien, président, Davencore Inc.;  
François Lebrun, secrétaire général;  
Louis Arsenault, président du conseil, La Chambre de commerce du Québec.

À 9 h 00:

*De l'Assemblée des Premières Nations:*

le Chef Georges Erasmus.

*De Inuit Tapirisat of Canada:*

le Chef John Amagoalik.

*Du Conseil des autochtones du Canada:*

le Chef Christopher McCormick.

À 10 h 00:

*Du Conseil national des Métis:*

Yvon Dumont, porte-parole.

*(Continued on previous page)*

*(Suite à la page précédente)*

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 6

Tuesday, April 17, 1990  
Yellowknife, Northwest Territories

Chairman: Hon. Jean Charest

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 6

Le mardi 17 avril 1990  
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)

Président: L'hon. Jean Charest

*Minutes of Proceedings and Evidence of the Special Committee to study*

*Procès-verbaux et témoignages du Comité spécial pour examiner le*

# The Proposed Companion Resolution to the Meech Lake Accord

# Projet de résolution d'accompagnement à l'Accord du lac Meech



RESPECTING:

Order of Reference of March 27, 1990, relating to the study of the Proposed Companion Resolution to the Meech Lake Accord

CONCERNANT:

L'Ordre de renvoi du 27 mars 1990, relativement à l'étude du projet de résolution d'accompagnement à l'Accord du lac Meech

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Second Session of the Thirty-fourth Parliament  
1989-90

Deuxième session de la trente-quatrième législature  
1989-1990

SPECIAL COMMITTEE TO STUDY THE PROPOSED  
COMPANION RESOLUTION TO THE MEECH LAKE  
ACCORD

*Chairman:* Jean Charest

*Vice-Chairman:* David MacDonald

Members

J.W. Bud Bird  
Ethel Blondin  
Pauline Browes  
Gabriel Desjardins  
Dorothy Dobbie  
Robert Kaplan  
Arnold Malone  
Lorne Nystrom  
André Ouellet  
André Plourde  
Ross Reid  
Svend Robinson  
William Rompkey—(15)

(Quorum 8)

François Prigent  
Jacques Lahaie

*Clerks of the Committee*

COMITÉ SPÉCIAL POUR EXAMINER LE PROJET  
DE RÉOLUTION D'ACCOMPAGNEMENT À  
L'ACCORD DU LAC MEECH

*Président:* Jean Charest

*Vice-président:* David MacDonald

Membres

J.W. Bud Bird  
Ethel Blondin  
Pauline Browes  
Gabriel Desjardins  
Dorothy Dobbie  
Robert Kaplan  
Arnold Malone  
Lorne Nystrom  
André Ouellet  
André Plourde  
Ross Reid  
Svend Robinson  
William Rompkey—(15)

(Quorum 8)

*Les greffiers du Comité*

François Prigent  
Jacques Lahaie

**MINUTES OF PROCEEDINGS**

TUESDAY, APRIL 17, 1990

(8)

[Text]

The Special Committee to Study the Proposed Companion Resolution to the Meech Lake Accord met at 3:10 o'clock p.m. this day, in Yellowknife, Northwest Territories, the Chairman Jean Charest, presiding.

*Members of the Committee present:* J.W. Bud Bird, Ethel Blondin, Pauline Browes, Jean Charest, Gabriel Desjardins, Dorothy Dobbie, Robert Kaplan, Arnold Malone, John Manley, Lorne Nystrom, André Ouellet, André Plourde, Ross Reid, Svend Robinson, William Rompkey.

*Other Member present:* Jack Anawak.

*In attendance: From the Library of Parliament:* Jacques Rousseau, Research Officer.

*Witnesses: From the Dene Nation:* Bill Erasmus, President. *From the Metis Association of Northwest Territories:* Gary Bohnet, President. *From the Tree of Peace Friendship Centre:* Tom Eagle, Executive Director. *From the Students of Arctic College (from the class on Native Rights in Canada):* Suzette Montreuil and Patricia Jocko.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated March 27, 1990, relating to the Study of the Proposed Companion Resolution to the Meech Lake Accord (see *Minutes of Proceedings, Tuesday, April 3, 1990, Issue No. 1*).

Bill Erasmus made an opening statement and answered questions.

Gary Bohnet made an opening statement and answered questions.

Tom Eagle made an opening statement and answered questions.

Suzette Montreuil and Patricia Jocko made opening statements and answered questions.

At 7:14 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Richard Dupuis  
Committee Clerk

**PROCÈS-VERBAL**

LE MARDI 17 AVRIL 1990

(8)

[Traduction]

Le Comité spécial chargé d'examiner le projet de résolution d'accompagnement à l'Accord du lac Meech se réunit aujourd'hui à 15 h 10, à Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest, sous la présidence de Jean Charest (*président*).

*Membres du Comité présents:* J.W. Bud Bird, Ethel Blondin, Pauline Browes, Jean Charest, Gabriel Desjardins, Dorothy Dobbie, Robert Kaplan, Arnold Malone, John Manley, Lorne Nystrom, André Ouellet, André Plourde, Ross Reid, Svend Robinson, William Rompkey.

*Autre député présent:* Jack Anawak.

*Aussi présent: De la Bibliothèque du Parlement:* Jacques Rousseau, attaché de recherche.

*Témoins: De la Nation Déné:* Bill Erasmus, président. *De l'Association des Métis des Territoires du Nord-Ouest:* Gary Bohnet, président. *Du Tree of Peace Friendship Centre:* Tom Eagle, directeur général. *Du Collège Arctic:* Suzette Montreuil et Patricia Jocko, étudiantes du cours sur les droits des autochtones.

Le Comité reprend les travaux prévus à son ordre de renvoi en date du mardi 27 mars 1990, soit l'étude du projet de Résolution d'accompagnement à l'Accord du lac Meech (voir les *Procès-verbaux et témoignages du mardi 3 avril 1990, fascicule n° 1*).

Bill Erasmus fait un exposé et répond aux questions.

Gary Bohnet fait un exposé et répond aux questions.

Tom Eagle fait un exposé et répond aux questions.

Suzette Montreuil et Patricia Jocko font des exposés et répondent aux questions.

À 19 h 14, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité  
Jacques Lahaie

**EVIDENCE**

[Recorded by Electronic Apparatus]

[Texte]

Tuesday, April 17, 1990

• 1515

**The Chairman:** I will now open this committee hearing in Yellowknife, Northwest Territories.

Ladies and gentlemen, welcome to this sitting of the special committee on the Meech Lake accord and the companion resolution put forward by Premier McKenna of New Brunswick.

The committee has already held four days of hearings in Ottawa, and today, for the first time, we are going to hear witnesses outside of the National Capital Region of Canada.

Before we move to our first witness, I would like to make a few remarks. First, I would like to thank the Speaker of the Northwest Territories Legislature, Mr. Richard Nerysoo, for having very gracefully permitted us to sit in this very well-known legislature. It is very exciting for a Member of Parliament in any Canadian legislature to have an opportunity to sit in this legislature which is absolutely unique in the world. We appreciate that the Members of the Legislature and the Speaker have been so accommodating. It provides us an opportunity to hear witnesses and to have translation of many languages, a lot of them native, which is very much appreciated.

We have a few witnesses to hear today. The first one will be from the Dene Nation. Mr. Bill Erasmus. The second witness is Mr. Gary Bohnet from the Métis Association of the Northwest Territories. The third witness, Mr. Peter Wassa from the Federation of Nunavut, has cancelled. We learned this afternoon that they were unable to appear before us to give testimony. We will be hearing from two other witnesses today, and we will be giving you the names of those witnesses a little later on as we proceed with our hearing of witnesses today.

Our opening witnesses will be given a 10-minute block of time to make an opening statement, and also an opportunity to distribute a text, if they so choose to distribute one. Then the two opposition parties will each have a block of 10 minutes to question a witness, which they may use at their discretion, and then on the government side there will be a 15-minute period to question the witnesses.

Ms Ethel Blondin who is the Member of Parliament for this area of Canada will be leading off the questioning today.

Our first witness is from the Dene Nation, Mr. Bill Erasmus.

**TÉMOIGNAGES**

[Enregistrement électronique]

[Traduction]

Le mardi 17 avril 1990

**Le président:** La séance du Comité, qui se réunit à Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest, est maintenant ouverte.

Mesdames et messieurs, je vous souhaite la bienvenue à cette séance du Comité spécial examinant l'Accord du lac Meech et le projet de résolution d'accompagnement proposée par M. McKenna, le premier ministre du Nouveau-Brunswick.

Le Comité a déjà tenu quatre journées d'audiences à Ottawa, et aujourd'hui, pour la première fois, nous allons entendre des témoins à l'extérieur de la région de la capitale nationale du Canada.

Avant d'entendre notre premier témoin, j'aimerais faire quelques observations. Tout d'abord, je voudrais remercier le président de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest, M. Richard Nerysoo, de nous avoir aussi aimablement permis de siéger dans ce très célèbre édifice. À quelque assemblée législative qu'il appartienne au Canada, tout député est extrêmement heureux de pouvoir siéger dans celle-ci, qui est absolument unique au monde. Nous remercions les députés et leur président de nous avoir si bien reçus dans cette salle qui nous permet d'entendre les témoins et l'interprétation en plusieurs langues, dont beaucoup sont autochtones, et nous vous en remercions beaucoup.

Nous allons entendre quelques témoins aujourd'hui. Le premier est M. Bill Erasmus, qui représente la nation dénée. Le second est M. Gary Bohnet, de l'Association des Métis des Territoires du Nord-Ouest. Le troisième témoin, M. Peter Wassa, de la Fédération des Nunavut, a annulé sa comparution. Nous avons appris cet après-midi que cette association ne pouvait pas comparaître devant le Comité. Nous entendrons deux autres témoins, dont nous vous donnerons les noms un peu plus tard, après avoir entendu ceux-ci.

Nos premiers témoins disposeront de 10 minutes pour faire une déclaration, et ils pourront distribuer un texte, s'ils le souhaitent. Ensuite, les deux partis d'opposition auront chacun 10 minutes, qu'ils pourront utiliser à leur guise, pour interroger les témoins; ensuite, ce sera au tour des députés de la majorité à leur poser des questions pendant 15 minutes.

M<sup>me</sup> Ethel Blondin, qui est députée de cette région du Canada, sera la première à poser des questions aujourd'hui.

Notre premier témoin est M. Bill Erasmus, de la nation dénée.

[Texte]

[Traduction]

• 1520

**Mr. Bill Erasmus (Dene Nation):** I do not have a written brief to present to you. The Dene Nation made an initial comment a couple of years ago and you would have that on file.

I would like to make opening remarks from notes. Hopefully, I can keep your attention for the 10-minute period that I have.

First of all, I would like to welcome you to Denendeh. I recognize some of your faces. I know some of you are opposition members; some of you are people who are guiding this country; others wish they were. To me you are all from the south, minus a couple of our fine people that live in the north. The point I would like to make is that the north is different. We have our own views and we respect you for coming to the north to listen to us. So again welcome to Denendeh.

The Dene comprise approximately 15,000 people. We have always lived in this part of the country. We are at a point right now in our history that is monumental in respect of nation-building. Just last week we had Minister Siddon come to the north and initial a final agreement with us. So we are getting very close to finalizing a land deal that has involved our people for some 15 years.

We have been watching Meech Lake, and we feel that the country is not now in the best state of mind. We look at the polls and we understand that the Conservatives are running at 15%, the lowest since Canada has been collecting polls. And the question is: Why? I think part of the reason is Meech Lake.

I think we as Canadians, we as people who have our roots here, people who intend to live in Canada, have to try to understand it. Why is it? Is it that it has to do with Quebec? Is it that these people are French? I think we all agree that the French are different. That is not the problem. What I want to talk a little bit about today is the real problem in Canada. It is one that is unsettling, one that all of us feel in our gut.

Whenever you see people like me, you probably have this feeling that emerges in your gut. It is not a French problem; it is a problem that should have been dealt with in 1867. It is a question that we are refusing to deal with, and that is why I want to speak about it. It is a question of self-government and why we as Canadians will not entrench it.

**M. Bill Erasmus (nation dénée):** Je n'ai pas de mémoire écrit à vous soumettre. Il y a quelques années, la nation dénée a présenté une déclaration qui se trouve sans doute dans vos archives.

Je fais faire quelques observations préliminaires à partir de mes notes, et j'espère que vous voudrez bien m'accorder votre attention pendant les 10 minutes qui m'ont été accordées.

Tout d'abord, je voudrais vous souhaiter la bienvenue à Denendeh. Je reconnais certains d'entre vous. Je sais que certains d'entre vous sont des députés de l'opposition, que d'autres dirigent ce pays, et que d'autres encore souhaiteraient le diriger. Mais pour moi, vous êtes tous des gens du Sud, à l'exception de ceux qui vivent dans le Nord, pour qui nous avons tant d'estime. Ce que je voudrais dire, c'est que le Nord est différent, et c'est lui qui façonne notre propre point de vue. Nous vous remercions de venir ici afin de nous entendre. Encore une fois, soyez les bienvenus à Denendeh.

La nation dénée comprend environ 15,000 personnes. Nous avons toujours vécu dans cette partie du pays. Nous sommes parvenus à un moment crucial de notre histoire, celui de l'édification de notre nation. Rien que la semaine dernière, le ministre, M. Siddon, est venu dans le Nord afin de parapher un accord final avec nous. Nous sommes donc sur le point de mettre la dernière touche à une entente territoriale à laquelle travaille notre peuple depuis près de 15 ans.

Nous avons suivi de près la question du lac Meech, et nous avons le sentiment qu'actuellement, l'état d'esprit du pays est loin d'être excellent. Il suffit d'examiner les sondages pour comprendre que les conservateurs ne recueillent que 15 p. 100 des avis favorables, ce qui représente le pourcentage le plus bas depuis que le Canada fait des enquêtes par sondages. Il faut se demander quelle en est la raison, et je dirais qu'elle tient en partie au lac Meech.

En tant que Canadiens dont les racines se trouvent ici, et si nous voulons vraiment vivre au Canada, nous devons essayer de comprendre cet accord. Pourquoi existe-t-il? En raison du Québec? Parce que ces gens sont français? Je pense que nous convenons tous que les Français sont différents. Là n'est pas la difficulté. Je veux parler un peu plus aujourd'hui du problème qui se pose vraiment au Canada, qui nous bouleverse tous, au plus profond de notre être.

Quand vous voyez des gens comme moi, vous ressentez probablement ce même bouleversement. Il ne s'agit pas d'un problème français, mais plutôt d'une difficulté qu'il aurait fallu résoudre en 1867. Or, nous refusons de la régler, et c'est pourquoi je veux en parler. C'est de notre autonomie politique qu'il s'agit, et nous devons nous demander pourquoi, en tant que Canadiens, nous refusons de l'inscrire dans la constitution.

[Text]

• 1525

Our Constitution is so young, less than 10 years old, and we ought to be creating a foundation for this country so our young people can say, yes, I am proud to be a Canadian, yes, we have a beautiful Constitution, we have something we can build on, we have something we can truly call our own and let other countries learn from. Because we are at this stage in history I think it is fundamental that we look at what is happening.

How could 11 men—if there had been at least one woman in that room it might have made a difference—go behind closed doors on a weekend to some beautiful place called Meech Lake—I assume it is beautiful; the good Lord made all the lakes in this great country beautiful—how could these 11 men go behind closed doors, make a backroom deal, send it home, and tell them to pass it through the legislatures without public debate, in this beautiful, democratic country based on the British model?

That is the question. Do we condone that and let it go ahead and say, it is all right, you guys, we can do that? We can get away with it. You can fool people. You can pretend we are a pluralistic society. You can give all these powers to the provinces. You can take away from the foundation that has been built over the years, much like a parent, where a parent must control his children, where a parent must take care of his or her house. You take that power away, you give it to the provinces, and you say, go, pass it, and do not let your people talk about it. Hurry, pass it; you have two years. And good Lord, do not let someone oust you from power in the meantime, because only if you pass it will you receive this great deal of authority. And do not worry about the women out there who need help, do not worry about the needy, do not worry about the poor, do not worry about *les indiens*, because we will deal with them later. And we will survive.

I want to talk about the way this country sees the world. To me it does not make sense. I was brought up to believe I am a special Canadian. I look a little different. They call us Dene. I believe I have something to contribute to this country. I live in the part of the world where we are a majority. I honestly believe we have something to contribute. But we have a problem.

Our Constitution says I have rights. Two clearly distinct parts in the Constitution, sections 25 and 35, clearly say I have rights, clearly say Canada is finally going to recognize them, affirm them. On the other hand I am at the land claims table, and because Cabinet or the bureaucrats or whoever is in control over there in Ottawa says we cannot trust these people, we cannot go with the Constitution, even though the courts are making rulings in favour of the Constitution, we have to put in a policy that is basically racist, you institute a policy that says, whatever you agree

[Translation]

Notre constitution est très jeune, elle a moins de 10 ans, et il nous faudrait créer pour ce pays une assise telle que nos jeunes puissent dire combien ils sont fiers d'être Canadiens, combien ils aiment leur constitution, car elle leur donne une fondation solide, sur quoi bâtir, qui leur appartient vraiment, et dont d'autres pays peuvent s'inspirer. C'est parce que nous en sommes à ce moment de notre histoire qu'il me paraît essentiel d'examiner ce qui se passe.

Comment 11 hommes—et les choses auraient pu être différentes s'il y avait eu au moins une femme parmi eux—ont-ils pu s'enfermer une fin de semaine dans un endroit magnifique, appelé le lac Meech—il est sans doute magnifique, comme tous les lacs que le Seigneur a créés dans ce si beau pays—comment ces 11 hommes ont-ils pu se réunir à huis clos pour conclure une entente dans les coulisses, qu'ils ont ensuite envoyée aux assemblées législatives à qui ils ont demandé de l'adopter, sans débat public, dans ce beau pays démocratique, conçu d'après le modèle britannique?

Telle est la question qui se pose. Devons-nous accepter le procédé, adopter l'accord sans nous opposer le moins à ces gens? Allons-nous leur dire qu'ils peuvent nous bernier, et nous faire croire que nous sommes une société pluraliste? Allons-nous les laisser donner tous ces pouvoirs aux provinces, minant ainsi les fondations qui ont été posées durant des années? Les parents doivent aussi contrôler leurs enfants et prendre soin de leur maison. Mais ils veulent renoncer à ce pouvoir, le donner aux provinces, et ils disent qu'il faut que ce soit chose faite, que les gens n'ont pas à en parler, qu'il faut faire vite; ils nous donnent deux années. Entre-temps, il n'est pas question que les gouvernements soient renversés, car c'est seulement s'ils adoptent l'accord qu'ils bénéficieront de tant de pouvoir. Mais il ne faut surtout pas se préoccuper des femmes qui ont besoin d'aide, ni des indigents, ni des pauvres, ni des Indiens; leur tour viendra, mais plus tard. Ils nous survivront.

Je veux parler de la façon dont le Canada considère le monde, ce qui me paraît tout à fait absurde. On m'a élevé en me faisant croire que j'étais un Canadien dont le statut est particulier. Physiquement, je suis un peu différent de vous. On nous appelle les Dénés. Je pense avoir quelque chose à apporter à ce pays. Je vis dans cette partie du monde où nous sommes en majorité. Honnêtement, je pense que nous avons quelque chose à donner au Canada. Et nous avons un problème.

J'ai des droits, d'après notre constitution, qui les précise clairement aux articles 25 et 35, où il est bien dit que le Canada va finalement les reconnaître et les proclamer. D'autre part, je suis en train de négocier les revendications territoriales, et parce qu'un ministre, des bureaucrates, ou des personnes haut placées à Ottawa disent qu'il est impossible de faire confiance à ces gens, d'appliquer la constitution, même si les tribunaux prennent des décisions en faveur de cette dernière, il leur faut adopter une politique essentiellement raciste, selon laquelle, quel que

[Texte]

on with those guys, do not entrench it into the Canadian Constitution, do not give them any self-government rights that you can put into the Constitution, because good Lord, what are those Indians going to do.

That is what we hear from Ottawa, and I think that is the problem. We are nation-building. We are building a nation for our young people to live in. That is why we are all involved here. I imagine you got involved much as I did. I got involved because I did not like what I saw going on. I dropped out of high school. It was terrible. I learned my people had nothing to contribute. So I had to get out and try to educate the world.

• 1530

If we build this country based on something next to corruption, with 11 men making decisions behind rooms, without people participating, it is up to us as Canadians to see that, to admit it, to say no to Meech, that we made a mistake, and then to turn it around. I think that is what we seriously have to consider.

**Ms Blondin (Western Arctic):** Mr. Erasmus, you indicated the whole essence of the working relationship of First Nations and the Government of Canada being at an all-time low and basically attributing the problems being expressed in polls, etc., to the whole essence of Meech.

I would like to ask you specifically if you believe this committee going across Canada is going to be able to address the needs you expressed. Are you going to have the kind of entrenchment of your concerns addressed through this committee? Do you have faith in any process, not just this committee, that is being put forward to deal with the whole issue of Meech Lake and the aboriginal peoples of Canada?

**Mr. Erasmus:** I do have faith in the process; however, I have very little faith in the government of the day. I believe I would say that if they were Liberal or NDP acting the way they are today. I have faith in the ability of Canada to say no to Meech Lake, because Cabinet has no control over it at this point. That is the good thing.

I think you have a very special role as committee members to express what people are saying across the country. Yes, you are right, it is at an all-time low between ourselves as first Canadians and the rest of Canada, but I do not believe the average Canadian is against seeing self-government or is against trying to build up a trust relationship or interdependence, whereby we do have to build on one another.

I think the Canadian public wants to see this resolved, and for the life of me I do not understand why the Conservative government is not willing to take that next

[Traduction]

soit l'accord conclu avec ces gens, il ne faut surtout pas l'inscrire dans la constitution du Canada, qui ne doit pas faire mention non plus de leur droit à l'autonomie politique, car, Seigneur, que vont faire ces Indiens?

Voilà ce que nous entendons d'Ottawa, et c'est là que réside le problème. Nous sommes en train d'édifier une nation dans laquelle pourront vivre nos jeunes. C'est pourquoi cette question nous intéresse aussi. J'imagine que vous êtes intéressés autant que moi. Je me suis engagé dans cette cause parce que je n'aimais pas ce qui se passait. J'ai décidé de ne pas poursuivre mes études secondaires. C'était épouvantable. J'ai appris que mon peuple n'avait rien à donner à la société. J'ai donc dû essayer d'éduquer le monde.

Comment édifier le pays à partir de la décision inadmissible de 11 hommes réunis à huis clos, qui n'ont pas jugé bon de faire participer les Canadiens au processus? Et c'est à nous d'en être conscients, de le reconnaître, de refuser l'Accord du lac Meech, de dire que nous avons fait une erreur, afin de faire marche arrière. Je pense que c'est ce que nous devons sérieusement envisager.

**Mme Blondin (Western Arctic):** Monsieur Erasmus, vous avez dit que les relations de travail entre les Premières nations et le gouvernement du Canada n'ont jamais été aussi mauvaises, et, essentiellement, vous attribuez les problèmes que traduisent les sondages, et ainsi de suite, à l'Accord du lac Meech.

Croyez-vous que grâce à ces déplacements, partout au Canada, le Comité pourra répondre aux besoins que vous avez mentionnés? Pourra-t-il donner suite à vos préoccupations? Faites-vous confiance non seulement au Comité, mais à toute instance constituée pour examiner toute la question de l'Accord du lac Meech et des populations autochtones du Canada?

**M. Erasmus:** Je crois au processus, mais je ne fais pas beaucoup confiance au gouvernement actuel. Je dirais la même chose s'il était libéral ou néo-démocrate, si je me fie au comportement actuel de ces deux partis. Mais j'ai foi en la capacité du Canada de refuser l'Accord du lac Meech, qui, dans l'état actuel des choses, échappe au contrôle des ministres, ce qui est une bonne chose.

En tant que membres du Comité, vous avez un rôle très particulier à jouer en traduisant ce que disent les Canadiens partout dans le pays. Vous avez raison: nos relations avec le reste du Canada n'ont jamais été aussi mauvaises, mais je ne pense pas que le Canadien moyen s'oppose à notre autonomie politique, ni à tout ce qui pourrait favoriser une interdépendance qui nous serait favorable de part et d'autre.

Je pense que les Canadiens veulent que cette question soit réglée, et je ne comprends pas du tout pourquoi le gouvernement conservateur refuse de faire ce pas en avant.

[Text]

step. In 1990 we are at a point in Canada where we can no longer expect the flock to follow just because the Prime Minister says something.

Time permitting, I can give you a short story from one of our elders from the Delta. He is no longer with us.

When I was doing my thesis a few years back, which I never did complete, I went to visit him. I was doing my field work and I taped the old fellow, Lazarus Sittichinli, for the record. He told me that the world is changing so much. He was already in his eighties then. He said it was great, that we had a great system in place whereby our chiefs were our leaders, that we had great leaders. When our chief spoke, our people listened to him because they always had elders around them. He said we had grey-haired people around them. The minute a leader spoke, people did not question him. There was no question, because they knew that what he was saying was right. He had the right advice.

He said that today our children are lost. A chief speaks and people turn their backs to him. They do not even listen to him. He said they thought their dad was Pierre Trudeau in Ottawa when the Liberals were in power. That made me think. I guess that is where we are: people think for themselves and want the young country to change. I do not know whether we can keep young people quiet.

• 1535

**Ms Blondin:** Mr. Erasmus, you are probably aware we have had hearings. We have heard the two diverging views, i.e. that Quebec wants the Meech Lake accord ratified as is, with no changes made, and the aboriginal groups and people with concerns about Meech Lake want a legally binding companion accord.

When I spoke to Mr. d'Aquino, he indicated the aboriginal people should have a legally binding document and accord because they have concerns equal with Quebecers with regard to their language and culture.

What do you see as being technically possible, in view of the fact that both sides seem fairly entrenched? One group is saying they want the Meech Lake accord ratified without any changes, while the other group is saying they want their concerns entrenched.

**Mr. Erasmus:** I tried to say it earlier. I think the Meech Lake accord is dead and that we should let it die and not be afraid of doing so. We must forget about the parallel accord because it is a waste of energy. If we are going to do a job, let us do it right and in the face of the Canadian public. Let there be debate and let us deal with the French question, the Indian or aboriginal question, the question of women, and the question of poor people. Put all the concerns on the table. Put your cards on the table and let us deal with the

[Translation]

Nous sommes en 1990, et il n'est plus possible de s'attendre à ce que les gens obéissent aux ordres du premier ministre

S'il me reste encore du temps, je vais vous raconter brièvement l'histoire de l'un de nos anciens, du Delta, qui n'est plus parmi nous.

Il y a quelques années, lorsque je faisais ma thèse, que je n'ai jamais terminée, je suis allé lui rendre visite. Je faisais mes enquêtes sur le terrain, et j'ai donc enregistré le vieux bonhomme, Lazarus Sittichinli. Il m'a dit que le monde avait beaucoup changé. À l'époque, il avait déjà 80 ans et quelques. Il m'a dit qu'autrefois, le système était excellent parce qu'il y avait de très bons chefs. Lorsqu'ils parlaient, les gens les écoutaient, parce qu'ils étaient toujours entourés de vieilles personnes aux cheveux blancs. Lorsqu'ils prenaient la parole, personne ne les contestait, personne, parce qu'ils savaient de quoi ils parlaient. On leur avait donné de bons conseils.

Il a dit qu'aujourd'hui, nos enfants sont perdus. Les chefs parlent, et les gens leur tournent le dos; on ne les écoute même pas. Lorsque les libéraux ont été au pouvoir, disait-il, ils pensaient que leur père était Pierre Trudeau, à Ottawa. Cela m'a fait réfléchir. Voilà où nous en sommes: les gens réfléchissent maintenant et ils veulent que le pays évolue. Je ne sais pas si nous pourrions contenir le mécontentement des jeunes.

**Mme Blondin:** Monsieur Erasmus, vous savez probablement que nous avons tenu des audiences. Nous avons entendu deux points de vue divergents: tout d'abord, le Québec souhaite une ratification de l'Accord du lac Meech dans sa version actuelle, sans modifications; d'autre part, les groupes d'autochtones et de personnes que préoccupe cet accord souhaitent l'adoption d'une résolution d'accompagnement à ce dernier, qui soit juridiquement exécutoire.

Lorsque j'ai parlé à M. d'Aquino, il a dit que les autochtones devraient avoir un document juridiquement exécutoire, en plus de l'accord, car ils ont les mêmes préoccupations que les Québécois en ce qui a trait à leur langue ainsi qu'à leur culture.

Les deux côtés ayant un point de vue, semble-t-il, très arrêté, quelle solution vous paraît possible? Un groupe dit qu'il veut la ratification de l'Accord du lac Meech, sans aucune modification, et l'autre souhaite y faire inscrire ses préoccupations.

**M. Erasmus:** J'essayais de vous répondre tout à l'heure. Je pense que l'Accord du lac Meech est mort et qu'il ne faut pas avoir peur de le laisser mourir. Nous devons laisser tomber cette idée d'un accord parallèle, car c'est un gaspillage d'énergie. Si nous avons un travail à accomplir, faisons-le bien, sans que ce soit à l'insu du public canadien. Qu'il y ait des discussions; occupons-nous de la question des francophones, des Indiens, ou des autochtones, des femmes, et des indigents; mettons toutes les préoccupations, toutes les cartes sur la table, et occupons-nous-en.

[Texte]

If we are going to amend the Constitution, let us do a good job of it. Let us not sneak the Meech Lake accord in and then a parallel accord that says we will deal with the Indians at some point and with poor people and women later. That is an afterthought and does not help us. It is there only because people have been knocking on the door. They are trying to salvage something that was doomed to die from the beginning.

**Ms. Blondin:** Mr. Erasmus, on the broad question of distinct society status, I indicated during the past week that aboriginal people share an equal passion for and commitment to their language and culture as do francophones. This should be reason enough to share the constitutional platform and to have distinct society status recognized for aboriginal people as for francophones.

I also tried to convey that aboriginal people are not anti-Quebec or anti-francophone. All they want to express is that their language and culture is important. They understand the plight of Quebec in light of their feelings about their own culture. Could you speak to that issue?

**Mr. Erasmus:** I was hoping to comment on that earlier, but did not have the opportunity to do so. Quebec is, in many instances, similar to the aboriginal people. It does not need sympathy, because that does not help in the end. It needs the opportunity, as I was trying to say earlier, to have the cards on the table and to speak with us, as Canadians.

I can relate to the French much more easily than to the English, even in our language, although when we speak of French people we do not call them by the same name as anglophones do. We have a different name for them, probably because we are more inter-related with them. We married into the French culture more than into the British one. Even the way the French language is structured is much like ours. We do not have a problem with the French.

• 1540

I think the problem is the way we tried to do it. To me, it is undemocratic. We profess to be living in a democratic system where everyone has a say, and it is just not true. What Quebec needs is not for us to sympathize with them and force this change on the country. It is not going to settle differences. It is not going to have our young people look any better to the French. They are going to say they forced their way into the Constitution; they forced their way through Meech Lake. At the same time, the provinces of course are happy because they are acquiring more powers, and they think it is the best for the country. At least most of them do.

**Mr. Robinson (Burnaby-Kingsway):** I would like to welcome you, Mr. Erasmus, before the committee and just express the disappointment I am sure we all feel that there

[Traduction]

Si nous devons modifier la constitution, faisons-le bien. Ne passons pas l'Accord du lac Meech à la sauvette, puis un accord parallèle pour dire que nous nous occuperons des Indiens ultérieurement, puis des pauvres, et ensuite des femmes. Penser après coup, de cette façon, ne nous aide pas. On n'a pensé à ces gens que parce qu'ils se sont manifestés en essayant de sauver quelque chose qui était voué à disparaître, depuis le début.

**Mme Blondin:** Monsieur Erasmus, à propos de toute cette question de la société distincte, j'ai dit la semaine dernière que les autochtones partagent une même passion et un même amour pour leur langue et leur culture que les francophones. Cela devrait être une raison suffisante pour se donner un même programme constitutionnel et pour que le statut de société distincte soit reconnu aussi bien pour les autochtones que pour les francophones.

J'ai essayé de dire aussi que les autochtones ne sont ni anti-Québec ni anti-francophones. Ils veulent simplement dire que leur langue et leur culture sont importantes. Ils comprennent les difficultés du Québec à la lumière de leur propre culture. Auriez-vous quelque chose à nous dire à ce sujet?

**M. Erasmus:** J'espérais intervenir à ce sujet précédemment, mais je n'ai pas eu l'occasion de le faire. À bien des égards, le Québec est semblable aux autochtones. Il n'a pas besoin de sympathie, car ce n'est finalement pas quelque chose d'utile. J'ai essayé de le dire précédemment, il veut que les cartes soient sur la table, afin de pouvoir dialoguer avec nous, en tant que Canadiens.

Même dans notre langue, je communique beaucoup plus facilement avec les Français qu'avec les Anglais, bien qu'en parlant des Français, nous les qualifions autrement que le font les anglophones. Nous leur donnons un nom différent, probablement parce que nous sommes plus proches d'eux. Nous avons davantage épousé la culture française que la culture britannique. Même dans sa structure, le français est très proche de notre langue. Nous n'avons donc pas de difficulté avec les Français.

La difficulté tient à la façon dont nous avons essayé de procéder, qui n'est pas démocratique, selon moi. Nous affirmons que nous vivons dans un système démocratique où chacun a son mot à dire, ce qui n'est tout simplement pas vrai. Le Québec n'a besoin ni de notre sympathie, ni que nous imposions ce changement au pays. Cette solution ne va pas régler les divergences. Elle n'amènera pas nos jeunes à mieux considérer les Français. Ils diront qu'ils se sont intégrés par force dans la constitution, au moyen de l'Accord du lac Meech. Dans le même temps, les provinces sont bien sûr satisfaites, car elles acquièrent davantage de pouvoirs, tout en pensant que le pays s'en trouvera mieux; c'est du moins vrai pour la plupart d'entre elles.

**M. Robinson (Burnaby-Kingsway):** Je voudrais vous souhaiter la bienvenue au Comité, monsieur Erasmus, et vous dire combien je regrette, comme nous tous, de ne pas

[Text]

is not more time to hear from you in terms of some of your concerns with respect both to the process and the substance.

I would ask you to elaborate a little bit in terms of where you see the process now. This committee has a mandate of taking a document that has been referred to it by Parliament, with the agreement of all parties, and trying to see if the contents of this document, together with any changes or improvements, will engender enough support that there can be a collective will to amend the Constitution, building on what happened at Meech Lake and the Langevin Block. Certainly I do not in any way disagree with you in terms of the profoundly undemocratic nature of what took place there with aboriginal peoples and women left outside, and with representatives of territorial governments literally standing outside on the sidewalk. There is no argument about that at all.

Where do you see us going in terms of our role as parliamentarians? Are you effectively saying that the process is so flawed and the substance of what we are building on is so lacking that really our exercise is an exercise in futility, and we should start from the beginning in a much more democratic way? Is that what you are saying? Perhaps I am not hearing you correctly, but that is what I seem to hear you say, that really the approach we are taking is doomed to failure. Obviously that is a disheartening message. It is not one that I necessarily disagree with in terms of the ultimate outcome. I hope that is wrong. What role do you see us playing? Perhaps you could also indicate what you see as the priorities of the Dene Nation in whatever new process ultimately comes out of this constitutional consultation.

**Mr. Erasmus:** I think it comes down to a moral and ethical question, where we are led to believe as Canadians that we are leaders in the world. That is what I learned when I went to school. Most of the teachers who taught me came from the south, and I assumed they were right. As I find out more about what happens in the real world, Canada is seen as a leader. That is an image we are supposed to have, but a lot of that was when we were a part of Britain, when our Constitution was in Britain. We were supposed to mature to a point where we could take care of our own Constitution.

If we have matured, then as parliamentarians and leaders in the country, we have to lead our country with a degree of ethics. If you, as members, condone this and say it is okay. . . and we know they did wrong, we know they should not have gone behind closed doors, we know they should not have rushed it home and got it passed in the legislature, we know it is not right, however, we are worried about Quebec because Quebec is going to pull away or our country is going to be so unbalanced that we have to pass Meech Lake and we will give these other people promises that we are not really sure of. We will put it in writing, but we know the government of the day; we see how they treat

[Translation]

avoir plus de temps pour vous entendre nous parler de vos préoccupations au sujet du processus et de la résolution.

Je vous demanderais de nous dire quelques mots du processus, justement. Le Comité a pour mandat de prendre un document que lui a renvoyé le Parlement, avec l'accord de tous les partis, pour essayer de voir si le contenu de ce document, avec les modifications ou améliorations nécessaires, suscitera un consensus suffisant pour qu'il y ait volonté collective de modifier la constitution, à partir de ce qui s'est passé au lac Meech ainsi qu'à l'édifice Langevin. Je ne vous contredirai nullement quant à la façon tout à fait anti-démocratique dont les autochtones et les femmes ont été traités, et mis à l'écart, sans oublier comment on a laissé dehors, à faire le pied de grue, les représentants des gouvernements des territoires. C'est tout à fait indéniabile.

Quel rôle devrait-on jouer, selon vous, en tant que parlementaires? Êtes-vous en train de nous dire que le processus, de même que ce que nous essayons d'accomplir, sont si imparfaits que notre travail est utopique, et qu'il faudrait repartir à zéro, de façon beaucoup plus démocratique? Est-ce ce que vous êtes en train de dire? Je ne vous entends peut-être pas bien, mais il me semble que c'est ce que vous dites, que l'approche que nous adoptons est vouée à l'échec. De toute évidence, c'est un message fort pessimiste, que je ne rejeterai pas nécessairement, dans la perspective du résultat final. J'espère qu'il n'en est rien. Quel devrait donc être notre rôle? Vous pourriez nous dire aussi quelles devraient être, selon vous, les priorités de la nation déniee par rapport au nouveau processus qui découlera finalement de ces consultations constitutionnelles.

**M. Erasmus:** Tout cela revient, je crois, à une question de morale et d'éthique, puisqu'on nous a fait croire que nous autres, Canadiens, nous sommes les meilleurs citoyens du monde. C'est ce que j'ai appris à l'école. La plupart de mes enseignants venaient du Sud, et j'ai supposé qu'ils avaient raison. Au fur et à mesure que j'apprends davantage ce qui se passe dans le monde réel, je sais que le Canada est considéré comme un chef de file. C'est l'image que nous sommes censés avoir, mais c'était vrai surtout lorsque nous faisons partie de la Grande-Bretagne, et que notre constitution se trouvait dans ce pays. Mais nous étions censés mûrir au point de pouvoir nous occuper nous-mêmes de notre propre constitution.

Si nous avons mûri, alors, en tant que parlementaires et chefs de ce pays, nous devons gouverner avec un certain sens de l'éthique. Si vous, en tant que députés, appuyez ce processus et y souscrivez. . . et nous savons que ses auteurs ont fait fausse route, qu'ils n'auraient pas dû négocier derrière des portes closes, nous savons qu'ils n'auraient pas dû précipiter son adoption au Parlement. Somme toute, nous savons que le processus est erroné, mais nous sommes préoccupés par le Québec parce que le Québec va quitter le pays, ou alors notre pays va être tellement déséquilibré qu'il nous faudra adopter l'Accord du lac Meech et faire à d'autres groupes sociaux des promesses plutôt incertaines.

[Texte]

women, we see how they treat Indians, we see how they treat poor people. We will take a chance.

• 1545

You tell me, do you feel right doing that? I would not. If I were you, I would say kill it. Do not be afraid of it. Let us be big enough to realize that some people make mistakes. Then I think you would be able to sleep with yourself at night.

**Mr. Robinson:** In terms of the priorities of the Dene Nation, let me ask you a direct question. You are a nation and you have just signed a major land claims deal. You are seeking recognition of the right of self-government constitutionally and, like many other aboriginal nations, probably moving toward that anyway, whether or not it is recognized constitutionally. To what extent does all of this matter to you? To what extent do you as a nation say we are a nation, we have our own priorities as a nation? To what extent do you need the rest of Canada? To what extent does it matter? To what extent do you want to be part of a Canada that includes ten provinces and two territories and aboriginal nations? Does all of this exercise ultimately make a difference to you?

**Mr. Erasmus:** The exercise is important because it gives us an opportunity as a nation of people to express our agreement or our disappointment with the way we see the country moving. We need the rest of Canada because it has always been a part of us. The difference today, of course, is that there are a few more non-aboriginal people around and we have had to learn how to adjust to that.

However, we have our own rules. We have our own laws and we cannot take away from that. Our people tell us that we have to live a certain way. What we are trying to do with the rest of Canada is have Canada understand that. We want to continue living the way we were meant to live. We think it is quite possible. It is quite possible to leave options open for our children. If they want to become doctors, lawyers, politicians, let them be. If they want to become hunters, trappers, chiefs, then let them be.

This beautiful country is supposed to have all the options open. We ought to be using our imaginations. We waited a long time for Canada to mature and for Canada to wake up a little bit and to recognize that, yes, there is the French; yes, there is the English; yes, there is the other founding nation, the aboriginal people; yes, there are all kinds of other people who can live here, and we can all contribute.

[Traduction]

Tout cela sera par écrit, bien sûr, mais nous connaissons le gouvernement en place. Nous voyons comment il traite les femmes, comment il traite les Indiens et comment il traite les pauvres gens. Nous allons prendre un risque.

Dites-moi, êtes-vous à l'aise face à ce processus? Moi, je ne le serais pas. Si j'étais vous, je le ferais avorter. Il ne faut pas avoir peur. Il faut simplement avoir suffisamment de maturité pour se rendre compte que certaines personnes font des erreurs. À ce moment-là, je pense que votre conscience ne vous empêcherait pas de dormir la nuit.

**M. Robinson:** Pour ce qui est des priorités de la nation dénée, permettez-moi de vous poser une question directe. Votre nation vient de signer une importante entente touchant les revendications territoriales. Vous souhaitez que la constitution reconnaisse le droit des autochtones à l'autonomie politique et, à l'instar d'autres nations autochtones, vous allez sans doute vous acheminer dans cette voie, qu'elle soit reconnue ou non par la constitution. Dans quelle mesure tout cela vous touche-t-il? Dans quelle mesure, en tant que nation, affirmez-vous votre statut de nation et vos priorités en tant que nation? Dans quelle mesure avez-vous besoin du reste du Canada? Dans quelle mesure toute cette question vous touche-t-elle? Dans quelle mesure voulez-vous faire partie d'un Canada qui comprend dix provinces, deux territoires et de nombreuses nations autochtones? Cet exercice constitutionnel fait-il une différence pour vous au bout du compte?

**M. Erasmus:** Cet exercice est important parce qu'il nous donne l'occasion, en tant que nation, d'exprimer notre accord ou notre déception face à l'évolution du pays. Nous avons besoin du reste du Canada parce que le Canada a toujours fait partie intégrante de notre vie. La différence aujourd'hui, c'est qu'il y a un plus grand nombre de non-autochtones et que nous devons apprendre à composer avec cette situation.

Cependant, nous avons nos propres règles. Nous avons nos propres lois, et nous ne saurions y déroger. Notre peuple se doit de vivre d'une certaine façon, et c'est ce que nous essayons de faire comprendre au reste du Canada. Nous voulons continuer à vivre selon nos coutumes traditionnelles, et nous pensons que c'est possible. Par ailleurs, il est aussi possible d'offrir des choix à nos enfants. S'ils veulent devenir médecins, avocats, hommes politiques, soit. S'ils veulent devenir chasseurs, trappeurs ou chefs de tribu, pourquoi pas?

Notre magnifique pays est censé nous offrir toutes ces possibilités. Il faut faire preuve d'imagination. Nous avons attendu longtemps que le Canada parvienne à la maturité, qu'il se conscientise suffisamment pour reconnaître l'existence de la collectivité francophone, de la collectivité anglophone et aussi de l'autre nation fondatrice, le peuple autochtone. Tous ces peuples peuvent vivre ici et apporter au pays une contribution valable.

[Text]

That is why I say let us put the cards on the table. I mean, we all speak English now. There is nothing to hide. Let us build this country as it ought to be built.

**Mr. Nystrom (Yorkton—Melville):** I would just like to ask you a general question in welcoming you here to the committee. You made it very, very clear that the process is very flawed in terms of how Meech Lake was achieved.

I want to ask you a substantive question, taking what is in Meech Lake in terms of the conditions of the Province of Quebec and taking what is in the companion resolution that has been suggested by Mr. McKenna that enshrines certain other rights, including the treatment of the territories as equals in comparison with the provinces. Do you have any substantive disagreement with the two of them being put together? You are talking about 11 men meeting in secret and so on. I agree with that. I also remind you, though, that back in 1980 there was a kitchen deal where Quebec all of a sudden saw themselves excluded from the constitutional process as well, along with the aboriginal people. There was also a referendum in the Province of Quebec and there was a commitment made to that province to integrate them into the Constitution. That commitment has not yet been fulfilled.

• 1550

I wanted to ask you on the substantive side, agreeing with you in the process, regarding what is in the Meech Lake accord itself along with what Mr. McKenna is saying in his companion resolution, what would you have to add to it substantively to make it acceptable to you?

**Mr. Erasmus:** I think your question is well founded, but I think we are jumping within the process. Let us deal first with the question of whether Meech Lake will survive. I cannot look at the parallel accord because, to me, it is a patchwork. It is like the boat that has many leaks. The amendment is one of the band-aids. You are going to have leaks all over the place. That is why I say it just does not work.

I would like to look at it once we say it is just not going to work. Let us look at it and at what the original document says and let us put it together in a binding document. Sure, let us be open to other suggestions. This is one that has some good ideas.

There are many people in the country who have ideas they would like to contribute. I would love to give you ideas of how I would love to see the north grow, of how we might want to develop into a provincial-like jurisdiction. However, this is not what you are here to hear. I am jumping the gun because then I would say I can go along with this charade. I can pretend everything is okay and this

[Translation]

Voilà pourquoi j'estime que nous devrions mettre cartes sur table. Il ne devrait pas y avoir de problèmes de communication, puisque nous parlons tous anglais maintenant. Nous n'avons rien à nous cacher. Bâtissons ce pays comme il devrait l'être.

**M. Nystrom (Yorkton—Melville):** Je vous souhaite la bienvenue au Comité, et je voudrais vous poser une question d'ordre général. Vous avez affirmé clairement que le processus qui a donné naissance à l'Accord du lac Meech était pour le moins boiteux.

Je voudrais vous poser une question de fond. Reportez-vous à la teneur du lac Meech pour ce qui est des conditions posées par le Québec, ainsi qu'à la résolution parallèle de M. McKenna, qui reconnaît certains autres droits, y compris le droit des territoires d'être traités sur le même pied que les provinces. Sur le fond, êtes-vous contre le fait qu'on associe ces deux documents? Vous critiquez le fait que 11 hommes se sont rencontrés en secret. Je suis d'accord avec vous. Par contre, je rappelle qu'en 1980, certains politiciens ont concocté dans une cuisine un accord qui excluait du processus constitutionnel le Québec, tout comme les peuples autochtones. Il y a eu par la suite un référendum au Québec, et le gouvernement fédéral s'est engagé à faire en sorte que cette province réintègre la famille constitutionnelle. Or, cette promesse n'a pas encore été respectée.

Je suis d'accord avec vous au sujet du processus, mais quant au fond, compte tenu de ce que renferment l'Accord du lac Meech lui-même et la résolution d'accompagnement de M. McKenna, faudrait-il y ajouter des éléments importants pour les rendre acceptables à vos yeux?

**M. Erasmus:** Votre question est valable, mais je pense que vous contournez un peu vite la question du processus. D'abord, il faut se demander si l'Accord du lac Meech va survivre. Je ne peux pas vraiment prendre au sérieux l'accord parallèle parce que, à mon avis, c'est du rafistolage. L'accord est un peu un bateau qui aurait de nombreuses fuites, et la résolution d'amendement ne réussit à n'en colmater qu'une seule. Manifestement, ce ne sera pas suffisant pour colmater les autres brèches, et c'est pourquoi cela ne fonctionnera pas.

J'aimerais qu'on se penche sur la teneur de ce document une fois qu'on aura admis que cette démarche est vouée à l'échec. Voyons ce qu'il renferme et ce que renferme le document original et intégrons-les dans un document exécutoire. Bien sûr, il faut quand même être ouvert à d'autres suggestions. Mais je ne nie pas que ce document renferme certaines bonnes idées.

Il y a au Canada de nombreuses personnes qui ont des idées à apporter. J'aimerais beaucoup vous expliquer comment j'entrevois l'évolution du Nord, comment on pourrait transformer les territoires en provinces. Mais vous n'êtes pas venus ici pour entendre cela. Je sais que c'est prématuré, mais à ce moment-là, je pourrais me plier à ce jeu. Je pourrais prétendre que le processus est satisfaisant et

[Texte]

is what I want. I want some power too, you guys, but this is not where it is at.

**Mr. Reid (St. John's East):** First of all, on behalf of my colleagues, I would like to tell you what a pleasure it is for us to be here and to welcome you before the committee. We have heard in a week some very interesting and some profound comments from a whole variety of people. I suspect over the next three or four weeks we will continue

You have brought up a particularly important question. I guess it has caused us all to think and will continue to cause us all to think. It is the question of process. The process was entered into some time ago through a variety of different governments. In the Meech case, it involved all three political parties at two levels of government. The result was supported and continues to be supported by all three political parties and certainly by the provincial governments of seven provinces.

I cannot help but think the progress has been slow in this country in dealing with Constitutions and a number of other things, and for no other community more than the aboriginal community. Who would have thought 15 years ago that we would see such substantial land claims settled and agreements between the federal government and aboriginal communities? I guess this gives me some hope we can continue down that road. You talked about trust. We have heard a lot about trust, both in terms of the need for trust, and the reasons that trust cannot be accepted.

My question in a sense follows from Lorne's in terms of substance. I hear you saying to us that because of the route we followed, in your view any substance we have come to now really matters, not because of the way we have gotten there. Is this what you are saying to us?

**Mr. Erasmus:** That is right. It may be something many politicians do not believe in, because there are so many backroom deals that take place nowadays in all walks of life. It seems as though everything is to make a deal. It is so even with us. The government was asking us if we were ready to make a deal over our land or over our future life. If you are going to make a deal, then there has to be some merit in it and you have to have consistency. You have to be stable. You have to have some kind of belief that, yes, the deal will last. If you do not, then you are either protecting your own future as a politician or you are protecting some investment that you have made behind some closed door. You are really not thinking in the best interests of the people you represent.

[Traduction]

que ce sont là mes aspirations. Je veux m'appropriier un certain pouvoir moi aussi, mais je ne pense pas que ce soit là un instrument qui me permette d'y arriver.

**M. Reid (St. John's-Est):** Premièrement, au nom de mes collègues, je tiens à vous dire que nous sommes ravis de vous compter parmi nous et vous souhaiter la bienvenue au Comité. En une semaine, nous avons entendu certains commentaires à la fois très intéressants et réfléchis de la part de diverses personnes. Et j'ai l'impression qu'il en sera de même au cours des trois ou quatre semaines à venir.

Vous avez soulevé une question particulièrement importante, qui nous a tous donné et qui continuera de nous donner matière à réflexion. Il s'agit de la question du processus. Il y a un certain temps, divers gouvernements se sont engagés dans un processus de négociation. Dans le cas de l'Accord du lac Meech, ce processus mettait en cause les trois partis politiques de deux ordres de gouvernement. L'accord en question est appuyé et continue d'être appuyé par les trois partis politiques et par les gouvernements de sept provinces.

Je ne peux m'empêcher de penser qu'en ce qui concerne la constitution et d'autres grandes questions, le Canada a progressé fort lentement, et les progrès ont été particulièrement lents en ce qui concerne les revendications des autochtones. Mais qui aurait cru il y a 15 ans que le gouvernement fédéral et les collectivités autochtones auraient conclu des accords aussi importants concernant les revendications territoriales? Devant cette réalisation, j'ai l'espoir que nous continuerons à faire des progrès. Vous avez parlé de confiance. Nous en avons déjà entendu parler. On nous a souligné la nécessité de la confiance et expliqué les raisons pour lesquelles cette confiance pouvait être acceptée.

Ma question fait suite à celle de Lorne, en ce sens qu'elle porte sur la substance de l'accord. Si j'ai bien compris, à cause de la démarche que nous avons suivie, vous estimez que c'est la substance qui compte vraiment. Peu importe la voie qui nous a permis d'y arriver. Est-ce bien ce que vous dites?

**M. Erasmus:** Tout à fait. C'est peut-être une chose à laquelle de nombreux politiciens ne croient pas, parce qu'à l'heure actuelle, dans tous les secteurs, on conclut des marchés en coulisse. À ce qu'il semble, l'important, c'est de conclure le marché. D'ailleurs, cette mentalité entache aussi les négociations menées avec nous. Le gouvernement nous demandait si nous étions prêts à conclure un marché concernant nos terres ou notre avenir. Pour conclure un accord, il faut avoir foi en sa valeur. Il faut qu'il baigne dans une certaine logique, une certaine stabilité. Il faut que vous soyez convaincu que l'accord en question durera. Dans le cas contraire, ou vous protégez votre propre avenir en tant qu'homme politique, ou vous protégez un investissement que vous avez fait derrière certaines portes closes. Vous n'êtes pas mû par le meilleur intérêt des personnes que vous représentez.

[Text]

[Translation]

• 1555

So my pitch is to look at the people who are going to follow you; the children who are going to ask questions about the French. That is what Meech Lake is all about. The children will say, are they really different? Are the French deserving of having this kind of authority in Canada? If we all agree, yes, they are, then they will ask why it was not debated in public. Why did not all the people participate? Was there not the technology to do that? Was there not the ability of all Canadians to participate? Did you not have faith in the people that put you there to speak up and participate? Or, were you in such a state of mind that you felt that you could change a constitution so easily

**Mr. Reid:** You know something of deal-making, having just participated in a very substantial way in the agreement that was reached last week. At some point there is the question of leadership. You are a leader of your people; you were chosen by your people. I do not want this to appear as a provocative question, but the faith that your people put in you to lead is not different from what is put before Premiers and the Prime Minister. I also know that you carry goodwill. Is it fair to suggest that those people have less goodwill towards the country than other leaders in somewhat similar situations?

**Mr. Erasmus:** I am speaking simply of accountability. We are accountable to the people who put us into these positions. If we think that the people who put us here are not as wise or not as learned as we are, then we have made an honourable mistake. That is why I say, let us recognize it, because that is what we are telling Canadians. We are telling Canadians that they cannot decide for themselves; that they put us here to make decisions. We are leaders. We are going to bite the bullet and we have done it, so there, take it. That is what you are saying.

**Mr. Reid:** It is an age-old debate for politicians that we all have to deal with every time. Thank you.

**Mrs. Dobbie (Winnipeg South):** Mr. Erasmus, I too want to say how good it is to be back in Yellowknife. It is a city that always makes me feel free and full of hope for the future, because I think Canada's north is part of the hope for the future. I think Canada's aboriginal nations are part of that hope for the future. As a leader of the very first order, it is always very good to speak with you and see your vision for this country.

When I listen to you, I am a little concerned that it seems perhaps that you do not quite understand the process that went into what led up to the signing of what ultimately became the Meech Lake accord. Perhaps you do not know that the major elements of the accord were discussed and

Je vous invite donc à penser aux générations futures, aux enfants qui vont vous poser des questions au sujet des francophones. En effet, c'est le fait français qui est au coeur de l'Accord du lac Meech. Les enfants vont vous demander si les francophones sont vraiment différents. Les francophones méritent-ils de détenir ce genre de pouvoir au Canada? Si nous en convenons tous, ils vont vous demander pourquoi cette question n'a pas fait l'objet d'un débat public. Pourquoi tous les Canadiens n'ont-ils pas été appelés à participer à un tel débat? N'avions-nous pas la technologie pour le faire? Tous les Canadiens n'étaient-ils pas en mesure de participer? N'avez-vous pas confiance dans les gens qui vous ont élus ici pour prendre position et participer aux débats? Ou encore, étiez-vous convaincu, dans votre for intérieur, qu'il était si facile de modifier une constitution.

**M. Reid:** Vous êtes un négociateur averti. D'ailleurs, vous avez été l'un des architectes de l'accord qui a été conclu la semaine dernière. A un certain stade, la question du leadership se pose. Vous êtes le dirigeant de votre peuple. Votre peuple vous a choisi. Je ne voudrais pas que vous m'imputiez des motifs de provocation, mais la confiance que vous accordez votre peuple pour le diriger est analogue à celle qui est investie dans les premiers ministres provinciaux et le premier ministre du Canada. Je sais également que vous êtes mû par le désir de bien faire. Pensez-vous que ces personnes sont moins attachées à servir l'intérêt de leur pays que d'autres dirigeants dans des circonstances analogues?

**M. Erasmus:** Je parle tout simplement de responsabilité. Nous sommes responsables envers les gens qui nous confient ces fonctions. Si nous pensons que les gens qui nous ont confié ces responsabilités ne sont pas aussi sensés ou aussi savants que nous, nous sommes dans l'erreur. Voilà pourquoi j'estime qu'il nous faut reconnaître cette erreur parce qu'en fait, c'est ce que nous disons aux Canadiens. Nous leur disons qu'ils sont incapables de décider par eux-mêmes et qu'ils nous ont élus pour prendre des décisions. Nous sommes des leaders. Nous allons faire notre devoir de leader, et voilà le résultat, vous n'avez qu'à l'accepter. Voilà ce que vous dites aux Canadiens.

**M. Reid:** C'est le dilemme classique auquel les hommes politiques sont tout le temps confrontés. Merci.

**Mme Dobbie (Winnipeg-Sud):** Monsieur Erasmus, je tiens à vous dire comme je suis ravie d'être de retour à Yellowknife. C'est une ville qui suscite toujours en moi un sentiment de liberté et d'espoir en l'avenir parce que je pense que le Nord du Canada fait partie de cet avenir. Je pense aussi que c'est le cas des nations autochtones du Canada. Il est toujours très intéressant de discuter avec vous, qui êtes un leader hors pair, et de connaître votre vision du pays.

A vous entendre, il semble toutefois que vous n'avez pas tout à fait compris le processus qui a débouché sur la signature de l'Accord du lac Meech, et cela m'inquiète. Vous ne savez peut-être pas que les principaux éléments de l'accord sont débattus en public depuis 20 ans. En outre,

[Texte]

debated publicly over the past 20 years. In addition, after the accord was initialled, five provinces plus the Parliament of Canada held over 90 days of hearings. When I hear you speak it seems that you have the impression that 11 men went into a back room and signed a backroom deal. Indeed, that is not true. The accord was the culmination of many hours of informed public debate and a great deal of concern and nation-building by a whole lot of people coming from all sorts of backgrounds, and certainly not having any particular political alignment. I want to mention that for your information.

• 1600

I also want to take you back to some of the things you mentioned, and perhaps you could expand on them just a little. You felt the Meech Lake accord is like a leaky boat, but you did not really explain where you see those holes as being beyond your concern with the process leading up to the accord.

Mr. McKenna tried to patch the holes from his perspective of the accord. This committee is striving to reach out to the community and to leaders of the community like yourself, Mr. Erasmus, and ask you to help us in discovering where those holes are, and ask you to give us advice on how we can patch those holes so we can have one complete Canada that will allow us to develop on the bright promise that people like yours and reasons like this hold for the future of Canada. So perhaps you could give us some of your very positive advice about how this deal can be saved if we put our minds and our wills behind it.

**Mr. Erasmus:** I am not going to argue with you on the process leading to our famous 11 men who made that decision. The fact is they made a decision and we know what is in this document.

I say we, as Canadians, have a leaking boat. I would love to give you some food for thought about how people in this part of the country might proceed. But I think it is for naught. You asked how we could improve on the deal. Again, we hear the deal.

I tried to say earlier that part of the deal can be understood. Part of the deal went wrong from the beginning. I honestly believe this, otherwise I would not propose it. I am not trying to suggest we are ruining Canada. I think we are far from it. Quebec and the rest of the country are big enough to accept it.

We made suggestions in the past. We told the rest of the country about the way we see ourselves developing. I do not think it is fair to try to move forward in an unhealthy milieu and to say that we only have to do it for the sake of Quebec.

If you really think it has to go, then suggest that. But I cannot see it. I fought long and hard before I came here, because I like to try to be positive. I was brought up thinking positive. I wanted to come here and make a grand

[Traduction]

après la conclusion de l'accord, il s'est tenu dans cinq provinces et au Parlement du Canada 90 jours d'audiences. D'après ce que vous dites, vous semblez avoir l'impression que onze politiciens ont conclu un marché en catimini. Ce n'est absolument pas le cas. L'accord a été l'aboutissement de nombreuses heures de débats publics éclairés et de l'apport d'un grand nombre de personnes de tous les milieux et de toutes les allégeances politiques préoccupées par l'avenir de la nation. Je tiens à mentionner cela pour votre information.

Je veux aussi revenir sur certaines choses que vous avez mentionnées. Peut-être pourriez-vous nous donner plus de précisions. Vous avez comparé l'Accord du lac Meech à un bateau qui fuit, sans pour autant nous préciser pourquoi ces fuites ne vous intéressent pas au même titre que le processus qui a abouti à l'accord.

M. McKenna a tenté de colmater ces brèches en fonction de sa perception de l'accord. Quant à notre Comité, il fait appel à la collectivité et à ses dirigeants, à des gens comme vous, monsieur Erasmus, pour l'aider à déterminer où se situent les principales fuites. Nous voulons avoir votre avis sur la façon de les colmater afin que nous ayons un Canada uni où pourront se réaliser les promesses que représentent des peuples comme le vôtre pour l'avenir du Canada. Peut-être pourriez-vous nous donner des conseils positifs sur la façon de sauver ce marché, à condition d'y mettre toute la volonté et les efforts voulus.

**M. Erasmus:** Je ne discuterai pas avec vous sur le processus qui a amené 11 hommes politiques bien connus à prendre cette décision. La décision est prise, et nous savons ce que renferme le document.

En tant que Canadien, j'estime que nous sommes embarqués dans un bateau qui coule. Je serais ravi de vous communiquer certaines réflexions sur la façon dont les gens de cette région du pays pourraient procéder. Mais je pense que cela ne sert à rien. Vous m'avez demandé comment on pourrait améliorer ce marché. Voilà que revient encore une fois le terme «marché».

J'ai essayé d'expliquer tout à l'heure qu'on pouvait comprendre une partie de l'accord. Pour ce qui est d'une autre partie, on a fait fausse route dès le début. Je suis sincère lorsque je dis cela. Autrement, je ne le dirais pas. Je ne veux pas laisser entendre que le Canada court à la ruine. Loin de là. Le Québec et les autres provinces ont suffisamment de maturité pour accepter cet échec.

Nous avons fait des suggestions dans le passé. Nous avons expliqué au reste du pays de quelle façon nous voyons notre évolution. Je ne pense pas qu'il soit bon d'aller de l'avant avec un accord boiteux et de dire qu'il faut accepter cela dans l'intérêt du Québec.

Si vous êtes vraiment convaincus que l'accord doit être accepté, proposez-le. Pour ma part, je ne peux pas vraiment envisager cela. Je me suis battu durement avant de venir ici, parce que j'essaie toujours d'être positif. On m'a inculqué

[Text]

suggestion of how we ought to approach it, but I just cannot see it.

[Due to technical difficulties the following speaker may be incorrectly identified—Senior Editor]

**Mrs. Dobbie:** If the will is indeed there, if we can find it as we travel about the country and bring people together to at least understand that we want to reach a solution to the constitutional impasse that meets the needs of all Canadians, including those people in the north and people of the Dene Nation, how would we here be able to satisfy the concerns that you feel very deeply? Supposing we can reach consensus on all the other matters and that it is a nation-building process, how can we satisfy your concerns

• 1605

**Mr. Erasmus:** If you can convince the nation that we ought to proceed, and you need reaction from us—is that what you are saying?

**Mrs. Dobbie:** Supposing there is consensus in the nation already.

**Mr. Erasmus:** Assuming there is consensus in the nation already, then we are going to assume that you are going to listen to us. We are going to assume there is going to be some forum for us to sit down and discuss this. Yes, then we would be open. We would be forced to come to the table. We would have no choice. The problem is, we have very little faith in the process. I do, personally. I do, for some strange reason, and probably because I believe man is essentially good. I believe, in that whole argument of whether man is good or evil, that man is essentially good.

So I have some belief in the Canadian public, but not because I believe we are serious. I do not think Canadians are serious. I do not think we realize what is happening. There are a lot of poor people in this country. There are a lot of people who have no respect whatsoever for the government. I do not know what is holding them back. I honestly do not. It is explosive.

We are no different from the Third World countries. How do you wake up a country? How do you wake up a country that becomes too complacent and no longer listens to its population? What do you do? Do you get them out by a vote of non-confidence? What do you do?

I lived in Alberta for a number of years. . . and I could not believe it. I moved from the north and I went to university in Edmonton. Mr. Lougheed was the Premier. There was no opposition whatsoever. I could not believe it. There was no opposition. Russia was no different.

[Translation]

une mentalité positive. Je voulais venir au Comité et faire une suggestion valable quant à la démarche à adopter, mais je ne peux tout simplement pas envisager cela.

[En raison de problèmes techniques, l'intervenant suivant est peut-être mal identifié—réviseur principal]

**Mme Dobbie:** S'il existe une volonté de réussir, si nous pouvons déceler cette volonté dans nos déplacements au Canada, si nous pouvons au moins amener les gens à comprendre que nous voulons trouver une solution à l'impasse constitutionnelle, une solution qui réponde aux besoins de l'ensemble des Canadiens, y compris les peuples du Nord et de la nation dénée, comment pourrions-nous répondre à vos préoccupations les plus profondes? En supposant que nous puissions réaliser un consensus sur toutes les autres questions dans le cadre d'un processus qui permette l'épanouissement de la nation, comment pouvons-nous répondre à vos préoccupations?

**M. Erasmus:** Si vous pouvez convaincre la nation qu'il est bon d'aller de l'avant, vous voulez savoir quelle serait notre réaction—est-ce cela?

**Mme Dobbie:** Supposons qu'il existe déjà un consensus au pays.

**M. Erasmus:** S'il existe déjà un consensus au pays, nous allons supposer que vous allez nous écouter. Nous nous attendons sans doute à ce qu'il y ait une instance qui nous permettra de négocier et de discuter. A ce moment-là, nous serions ouverts. Nous serions forcés de venir à la table de négociation. Nous n'aurions pas le choix. Le hic, c'est que nous n'avons guère confiance dans le processus. Personnellement, j'y crois. J'y crois, pour une raison assez curieuse, sans doute parce que je crois que l'homme est essentiellement bon. Dans le débat fondamental sur la question de savoir si l'homme est bon ou mauvais, je suis de ceux qui pensent que l'homme est fondamentalement bon.

J'ai foi en la population canadienne, mais pas parce que je crois qu'elle prend le problème au sérieux. Je ne pense pas que les Canadiens soient sérieux. A mon avis, ils ne se rendent pas compte de ce qui se passe. Il y a beaucoup de pauvres au Canada. Il y a beaucoup de gens qui n'ont aucun respect pour le gouvernement. Honnêtement, je ne sais pas ce qui les retient. C'est une situation explosive.

Nous ne sommes guère différents des pays du Tiers monde. Comment réveillez-vous un pays? Comment sensibiliser un gouvernement qui est devenu suffisant et qui n'est plus à l'écoute de sa population? Que faire? Doit-on les chasser au moyen d'un vote de défiance? Que peut-on faire?

J'ai vécu en Alberta un certain nombre d'années. . . et je ne pouvais pas croire ce qui se passait. J'ai quitté le Nord pour faire des études universitaires à Edmonton. M. Lougheed était premier ministre à l'époque, et il n'y avait aucune opposition. Ce n'était pas croyable. Il n'y avait pas d'opposition. C'était la même chose qu'en Russie.

[Texte]

The opposition was *The Edmonton Journal*, the newspaper. That was the opposition. I thought, Good Lord! Nothing against Loughheed, but it is difficult.

**The Chairman:** The time allotted to the government is now just about over. I have a few questions I want to put to you very rapidly. I think your remarks about opposition were very interesting, especially given that in this legislature I understand there is not any opposition per se either. It is a non-partisan legislature. It is obviously a situation that some politicians now know in New Brunswick.

I wanted to ask you if you could tell us, Mr. Erasmus, what exactly you do not agree with in the Meech Lake accord.

**Mr. Erasmus:** There are many things I do not agree with. I can try to bring them out very quickly. I do not agree with the immense powers being given to the provinces. I do not agree with the north not being able to participate one on one with the federal government in devising a new province. I do not agree with the lack of participation we have in choosing the future Senate, the problems we have with participating in extending or not extending boundaries that are part of the north, and the aboriginal rights question, obviously.

I have problems with a country that is prepared to fundamentally change its total foundation—because that is what Meech Lake does. It takes away powers from the federal government, gives it to the provinces, and you no longer have a feeling of security. I would not, at least. I would not, because I believe there has to be a core accountable to the country, that has to lead. We talked about leading today. The federal government has to do that. It cannot give that out.

• 1610

**The Chairman:** In your reply to Mrs. Blondin, you referred to a next step. The Canadian public wants to see this resolved. You said you could not see why the government did not want to take this next step. My understanding is that you are talking about self-government for Canada's founding people. Is that correct? You may not remember the line of questioning.

**Mr. Erasmus:** The Canadian government will deal with self-government. They will sit down with us and discuss it. They will even go so far as to design a model that might work for a particular aboriginal group. What they refuse to do is to have it protected or entrenched consistent with section 35. In other words, Canada will not enshrine any kind of self-government proposal that we might have, a model that might work for us. I say that is the problem.

[Traduction]

L'opposition se résumait au journal *The Edmonton Journal*. Ce quotidien représentait l'opposition. Je me suis dit que c'était lamentable cette absence d'opposition contre M. Loughheed.

**Le président:** Le temps alloué au gouvernement est pratiquement écoulé, et il y a quelques questions que je voudrais vous poser très rapidement. Vos remarques au sujet de l'opposition sont très intéressantes, surtout que dans cette assemblée législative, je crois savoir qu'il n'existe aucune opposition en soi. C'est une assemblée législative à parti unique. De toute évidence, c'est la situation dans laquelle se trouvent certains hommes politiques au Nouveau-Brunswick.

Monsieur Erasmus, pourriez-vous nous dire précisément ce qui vous contrarie dans l'Accord du lac Meech?

**M. Erasmus:** Il y a bien des choses avec lesquelles je ne suis pas d'accord. Je peux tenter de les énumérer brièvement. Je ne suis pas d'accord avec les pouvoirs immenses qui sont conférés aux provinces. Je ne suis pas d'accord avec le fait que le Nord ne puisse négocier de plain-pied avec le gouvernement fédéral la création d'une nouvelle province. Je suis contre notre absence de participation en ce qui concerne le futur Sénat, la possibilité d'étendre les frontières septentrionales et, évidemment, la question des droits des autochtones.

J'ai du mal à accepter qu'au Canada, on soit disposé à transformer radicalement la structure du pays, parce qu'en fait, c'est ce que fait l'Accord du lac Meech. On retire au gouvernement fédéral certains pouvoirs qu'on donne aux provinces, ce qui ne manque pas de créer un sentiment d'insécurité. Personnellement, je n'agis pas ainsi. Je ne le ferais pas, parce que j'estime qu'il doit y avoir une instance centrale qui assume la responsabilité du pays, qui dirige. Nous avons parlé de leadership aujourd'hui, et c'est au gouvernement fédéral que ce leadership incombe. Il ne peut céder cela.

**Le président:** Dans votre réponse à M<sup>me</sup> Blondin, vous avez parlé d'une prochaine étape. La population canadienne veut que nous sortions de cette impasse. Vous avez dit ne pas comprendre pourquoi le gouvernement ne voulait pas franchir cette prochaine étape. Si j'ai bien compris, il était question de l'accès des peuples autochtones du Canada à l'autonomie politique. Ai-je raison? Vous ne vous souvenez peut-être pas de ces questions.

**M. Erasmus:** Le gouvernement du Canada est disposé à régler la question de l'autonomie. Les fonctionnaires sont prêts à discuter et à négocier avec nous. Ils sont même disposés à élaborer un modèle susceptible de fonctionner pour un groupe autochtone en particulier. Mais ce que le gouvernement refuse de faire, c'est d'accorder à ce modèle la protection de l'article 35. Autrement dit, le Canada refuse d'intégrer dans la constitution toute proposition d'autonomie politique que nous pourrions faire et qui

[Text]

**The Chairman:** You referred to the fact that we all speak English and that we should not kid ourselves. I am trying to give you the exact words. Just to make it very clear, Mr. Erasmus, were you referring to a language issue, or were you just referring to the fact that we all understand what we are saying among ourselves?

**Mr. Erasmus:** It is twofold. I meant that we speak the same language. I do not believe that I am saying anything different from what I heard my grandparents say when I was a child. The problem they had was that they were not being heard by the rest of Canada. If they were, they were having difficulty speaking the language. Today that is not the problem. We speak the same language. The problem is that we will not sit at the same table and be open enough and mature enough to build the country together. That is the problem.

• 1620

**The Chairman:** Mr. Erasmus, we listened to you with great interest and we want to thank you for having come before the committee. We know notice has been short for all our witnesses, and you are certainly no exception to the rule. I think you appreciate the committee has a monumental task in front of it. You have certainly agreed with the part of the task we have.

I may want to add at this point that as we had our first meeting and discussed among ourselves the work of the committee, one thing that was unanimous was that this committee should travel to northern Canada and to this part of the country, both here and in the Yukon; and that is something. Though we may not agree on everything, and you will even find from time to time that we may not agree on much, I am very optimistic about the final result. I can assure you this is one thing all committee members are agreed upon.

In your testimony before us today you were certainly very clear in saying to us that as far as you are concerned Canadians should say no to the Meech Lake accord, give it up, and start over. You also, I think, expressed that as far as the Dene people are concerned the real problem, if I can put it in your terms, is the one of self-government. You object to the process of constitutional change, the process that led to the signing of the Meech Lake accord. You also say we should recognize we are nation building. That is the larger context in which you place this whole issue.

You think the Meech is dead and we should let it die, and in that respect we should forget about the parallel accord; it is a waste of energy. There is an expression in law we have in French, *l'accessoire suit le principe*; the accessory

[Translation]

serait susceptible de fonctionner pour nous. Voilà le problème, à mon avis.

**Le président:** Vous avez dit tout à l'heure que nous parlions tous anglais et qu'il ne faudrait pas se leurrer. J'essaie de reprendre vos propos exacts. Pour qu'il n'y ait pas de malentendu, monsieur Erasmus, faisiez-vous allusion à un problème linguistique, ou vouliez-vous simplement dire qu'entre nous, nous nous comprenons tous?

**M. Erasmus:** Cela signifiait deux choses. Je voulais dire que nous tenons le même langage depuis toujours. J'estime que ce que je dis n'est guère différent de ce que j'ai entendu mes grands-parents dire lorsque j'étais enfant. Leur problème, à l'époque, c'est qu'ils ne parvenaient pas à se faire entendre du reste du Canada. Et même si leurs interlocuteurs étaient prêts à les écouter, ils avaient du mal à parler la langue. Aujourd'hui, ce n'est plus un problème. Nous parlons tous la même langue. La difficulté tient maintenant au fait que nous refusons de nous asseoir à la même table et que nous ne sommes ni suffisamment ouverts ni suffisamment raisonnables pour bâtir ensemble le pays. Voilà le problème.

**Le président:** Monsieur Erasmus, nous vous avons écouté avec beaucoup d'intérêt et nous vous remercions d'avoir bien voulu comparaître devant le Comité. Nous savons que nos témoins ont eu un bref préavis, et vous n'avez certainement pas fait exception à la règle. Vous vous rendez compte, je pense, de l'énormité de la tâche à laquelle s'est attelé ce Comité, que vous approuvez certainement en partie.

Je préciserai que lors de notre première réunion, quand nous discutons entre nous des travaux de ce Comité, nous avons décidé à l'unanimité de voyager dans le Nord du Canada et dans cette région du pays, ici et au Yukon; et c'est déjà énorme. Nous ne sommes peut-être pas d'accord sur tout, et de fait, vous vous apercevrez que nous sommes rarement d'accord sur quoi que ce soit, mais je suis tout de même très optimiste quant au résultat final. Cette décision, je vous l'affirme, a été approuvée par tous les membres du Comité.

Dans votre témoignage aujourd'hui, vous avez indiqué très clairement qu'à votre avis, les Canadiens devraient rejeter l'Accord du lac Meech, y renoncer et repartir à zéro. Si je puis reprendre vos propos, vous avez dit également, je pense, que le vrai problème pour les Dénés, c'était celui de l'autonomie politique. Vous êtes contre le processus de changement constitutionnel qui a abouti à la ratification de l'Accord du lac Meech. Vous avez également ajouté que nous devrions reconnaître que nous sommes en train de bâtir une nation et que la question devra être vue dans ce contexte plus général.

Vous pensez que l'Accord du lac Meech est mort et qu'il ne faudrait pas tenter de le resusciter, et qu'on devrait ainsi ignorer également l'accord parallèle, car cela représente une perte d'énergie. Il existe une expression en droit

[Texte]

follows the principle. I guess this is the principle that would apply as far as you are concerned.

You cannot look at the parallel accord because it does not work. In that respect you do not want today to comment on the content, or what Mr. Nystrom calls "the substance", of the parallel accord, for that reason. As far as you are concerned the whole process should be reopened and include. . . you name among other issues native people, women, and poor people.

You also mentioned in your opening remarks that you had some concern about what you described as the state of the country. That is a theme that has consistently come up in all the testimony we have heard until now, one shared by all the members of the committee.

I want to thank you for having come before this committee to offer your testimony.

**Mr. Erasmus:** Thank you very much. I want to congratulate you on your endeavour. It is not an easy one. I do not envy you, as members of the committee. I just hope that coming to the north with your short notice and your short trip can give you an opportunity to take some of the still unpolluted fresh air we have up here back with you to the east, where it will have some influence over the decision that is going to be made. I wish you well. Thank you very much for the opportunity.

**The Chairman:** Our next witness represents the Métis Association of the Northwest Territories.

**Mr. Garry Bohnet (President, Métis Association of the Northwest Territories):** Thank you very much, Mr. Chairman. Welcome to Yellowknife for you and all the committee members, and a special welcome for Ethel and Jack. It is good to see them back in Yellowknife. With me are David Krtutko, Vice-President of the Métis Association; Gordon Lennie, Vice-President of the Métis Association; and Bob Simpson, Director of Political Development of Self-Government for the Dene/Métis Negotiations Secretariat.

• 1625

First of all, Mr. Chairman, let me just say to you that I think this committee has a very heavy job ahead of it. It is going to be a tough one and I wish you well.

After five years of negotiations to obtain constitutional tools to direct the affairs and activities of our First Nations, the First Ministers of Canada stopped the entrenchment of a limited form of constitutional aboriginal self-government. The major reason for the failure of these negotiations was that the First Ministers felt that a broad definition of aboriginal self-government would give the courts too large a role in defining the jurisdictional status of native communities.

[Traduction]

français qui dit que l'accessoire suit le principe, et je pense que c'est bien là le principe qui vous guide.

Vous ne voulez pas étudier l'accord parallèle parce que cet accord ne donnera pas de résultat. C'est la raison pour laquelle vous refusez aujourd'hui de commenter ce que M. Nystrom appelle le fond de cet accord parallèle. Vous souhaitez repartir à zéro pour qu'on discute entre autres des autochtones, des femmes et des pauvres.

Dans votre allocution d'ouverture, vous avez également mentionné votre inquiétude vis-à-vis de ce que vous décrivez comme la situation qui existe au Canada. C'est un thème qui a recoupé tous les témoignages que nous avons entendus jusqu'à présent et qui intéresse tous les membres du Comité.

Je vous remercie d'avoir comparu devant ce Comité.

**M. Erasmus:** Je vous remercie. Permettez-moi de vous féliciter de votre initiative, qui est loin d'être facile. Je n'envie pas les membres du Comité. J'espère simplement que cette courte visite que vous faites dans le Nord à bref préavis vous donnera l'occasion de ramener dans l'Est un peu de notre air encore pur et que cela influencera la décision que vous prendrez. Je vous souhaite bonne chance et je vous remercie de nous avoir permis de comparaître.

**Le président:** Notre témoin suivant représente l'Association des Métis des Territoires du Nord-Ouest.

**M. Garry Bohnet (président, Association des Métis des Territoires du Nord-Ouest):** Merci bien, monsieur le président. Bienvenue à Yellowknife, à vous comme à tous les membres du Comité, et bienvenue en particulier à Ethel et à Jack. Cela fait plaisir de les revoir à Yellowknife. Je suis accompagné de David Krtutko, vice-président de l'Association des Métis, de Gordon Lennie, vice-président de l'Association des Métis, et de Bob Simpson, directeur de l'évolution politique en vue d'une autonomie politique, Secrétariat des négociations des Dénés/Métis.

Tout d'abord, monsieur le président, permettez-moi de vous dire que je considère que ce Comité s'est attelé à une très lourde tâche. Le chemin sera pénible, et je vous souhaite bonne chance.

Au bout de cinq années de négociations en vue d'obtenir les outils constitutionnels nécessaires pour diriger les activités de nos Premières nations, les premiers ministres du Canada ont refusé de protéger dans la constitution une forme limitée d'autonomie politique pour les autochtones. La raison principale pour laquelle ces négociations se sont soldées par un échec est imputable au fait que les premiers ministres ont jugé qu'une définition générale de l'autonomie politique accorderait aux tribunaux trop de pouvoirs relativement à la définition du statut juridictionnel des collectivités autochtones.

## [Text]

Within a month of these First Ministers' meetings, the same ministers met and agreed to the Meech Lake accord, which may give the provinces broader governing powers. The accord's major purpose is to bring Quebec into the Canadian Constitution. In order to accomplish this purpose, the Constitution must first recognize five fundamental principles. It must recognize Quebec as a distinct society. It must also give all provinces additional undefined powers over immigration; Supreme Court appointments; any changes to the establishment of new provinces, the Senate and the Supreme Court of Canada, which require the unanimous consent of every province; and federal government spending over programs within provincial jurisdiction.

During the First Ministers' conference on aboriginal rights, the ministers argued that you must define the aboriginal rights jurisdiction before entrenching powers and authorities in the Constitution. Some ministers even disagreed with a negotiation process to define these powers, similar to the comprehensive claims policies. But the ministers did not hesitate in the opportunity to grab greater control for their provinces.

What is distinct about Canada? Some of the ministers will argue it is wrong to give a cultural group special governing status within the Constitution. Is it correct to do this for French Canadians but not for aboriginal people? Is the definition of a "distinct society" left to the courts to define? Is it something that will be determined by Premier Bourassa's definition, as stated in Ottawa at the First Ministers' conference of November 9 and 10, 1989, which stated:

Quebec occupies a crucial and unique place in Canada's history, not only as a member of the Canadian Federation, but also as the bastion of one of the two great cultural expressions of the Canadian identity in North America.

Premier Bourassa and Canadians have forgotten the role of native people in the birth and construction of this country. If native Canadians are not one of the two cultural expressions that shaped the Canadian identity, then certainly French and English Canadians are not, because they needed the native people to survive in this country for the last 300 years.

Collective rights and needs must be accommodated in the Canadian Constitution. This is why we are not opposed to Quebec's distinctiveness. What we do oppose is the lack of support for our collective rights and needs. What is needed in the Constitution is a balance that recognizes linguistic duality, the distinct society of Quebec and recognition of aboriginal people as a distinct, inherent and fundamental characteristic of this country. The New Brunswick proposal does not fully address this requirement. All it suggests is

## [Translation]

Un mois plus tard, ces mêmes premiers ministres se rencontraient pour ratifier l'Accord du lac Meech, qui accorde probablement aux gouvernements provinciaux des pouvoirs plus étendus. Le but principal de cet accord est de ramener le Québec au sein de la constitution du Canada. Il faut pour ce faire que la constitution reconnaisse en premier lieu cinq principes fondamentaux. Elle doit reconnaître que le Québec forme une société distincte. Elle doit aussi donner à toutes les provinces des pouvoirs supplémentaires non précisés en matière d'immigration et relativement aux nominations à la Cour suprême et à tout changement relatif à la création de nouvelles provinces, au Sénat et à la Cour suprême du Canada pour lequel il faut le consentement unanime de toutes les provinces, et relativement aux dépenses du gouvernement fédéral pour des programmes qui relèvent de la compétence provincial

Au cours de la conférence des premiers ministres sur les droits des autochtones, les ministres ont soutenu qu'il fallait préciser de qui relevaient les droits des autochtones avant d'entériner certains pouvoirs et certains droits dans la constitution. Certains ministres se sont même opposés à un processus de négociation visant à définir ces pouvoirs, semblable à celui des revendications territoriales globales. Ils n'ont toutefois pas hésité à profiter de l'occasion pour augmenter les pouvoirs de leurs provinces.

Quel est le caractère distinctif du Canada? Certains ministres soutiennent que c'est une erreur d'accorder à un groupe culturel un statut spécial dans le cadre de la constitution. Si on peut le faire pour les Canadiens français, pourquoi pas pour les autochtones? Est-ce que c'est aux tribunaux de définir ce qu'est une «société distincte»? Est-ce que la décision dépendra de la définition donnée par le premier ministre Bourassa à Ottawa, lors de la conférence des premiers ministres qui s'y est tenue les 9 et 10 novembre 1989, et je cite:

Le Québec occupe une place cruciale et unique dans l'histoire du Canada, pas simplement en tant que partie à la Confédération canadienne, mais en tant que bastion de l'une des deux expressions culturelles principales de l'identité canadienne en Amérique du Nord.

Le premier ministre Bourassa et les Canadiens ont oublié le rôle joué par les autochtones dans la naissance et l'évolution de ce pays. Si les autochtones canadiens ne sont pas l'une des deux expressions culturelles qui ont modelé l'identité canadienne, ce n'est pas non plus le cas des Canadiens francophones et anglophones, qui ont eu besoin des autochtones pour survivre dans ce pays au cours des 300 dernières années.

Il faut que la constitution canadienne reconnaisse les droits et les besoins collectifs. Nous ne sommes donc pas contre l'idée de reconnaître le caractère distinct du Québec, mais nous ne voulons pas que l'on renonce à appuyer nos droits et nos besoins collectifs. La constitution du Canada doit être équilibrée et reconnaître la dualité linguistique, le fait que le Québec est une société distincte et que les autochtones sont un peuple distinct, car c'est là une des caractéristiques inhérentes à ce pays. La

[Texte]

further discussions, as if to put off the issues for another day.

We would like to propose a working group of technical advisers to work with us to develop a clear recognition of aboriginal rights and the distinctiveness of our society in a companion accord. The details of defining our rights in society can be included in future ongoing constitutional conferences.

• 1630

The constitutional reform process: There must be meaningful, ongoing constitutional discussions with aboriginal people and not just add-ons to annual or First Ministers' conferences. We are a distinct people and a formal and distinct process must be created. A formal process is crucial. For example, one of the constitutional tools aboriginal people have available to them is the negotiation of land claim agreements. However, the Dene and Métis of Denendeh were required to relinquish all of their aboriginal rights to land and water, which is the core of their culture, in order for the Dene-Métis to exercise their rights through a land claims agreement we initiated April 9. Because of the lack of recognition by the First Ministers, we will have to give up aboriginal title rights without the full knowledge of what will happen to treaty, cultural and self-government rights.

Quebec and the provinces do not give up rights or geographic jurisdiction. Rather, they are allowed through the Constitution of Canada and the Meech Lake accord to define, exercise and continue to entrench greater powers. The provinces are guaranteed their place in the Canadian Constitution. Aboriginal peoples have no guarantees except a land claims process in which they are required to give up the core elements of their society—land, water, culture.

There has to be an amending formula. The formula for the establishment of new provinces will certainly limit the capability of establishment of northern provinces, especially if these provinces recognize the inherent aboriginal right to self-government. By establishment of a new northern province we have a unique opportunity to define the Dene-Métis role in the governing of a northern society.

This is unique because the Dene and Métis have a vision not to isolate themselves from non-native people, but rather to work together to preserve the collective cultural and individual rights and aspirations of all people in the north.

[Traduction]

proposition du Nouveau-Brunswick ne remplit pas vraiment cette exigence. Elle propose simplement d'autres discussions, comme s'il fallait remettre la question à plus tard.

Nous aimerions proposer la création d'un groupe d'étude composé de conseillers techniques qui collaboreraient avec nous pour identifier clairement les droits des autochtones et le caractère distinct de notre société dans une résolution d'accompagnement. La définition précise de nos droits au sein de la société pourrait faire l'objet de futures conférences constitutionnelles qui se tiendraient régulièrement.

Dans le cadre du processus de réforme constitutionnelle, il faut tenir des discussions constitutionnelles régulières avec les peuples autochtones, et non pas les ajouter au programme des conférences annuelles des premiers ministres. Nous représentons un peuple distinct et nous avons besoin d'une procédure officielle distincte. Il est essentiel que cette procédure soit officielle. L'un des outils constitutionnels auxquels les peuples autochtones ont accès est la négociation des revendications territoriales. Toutefois, aux termes d'un accord de revendications territoriales que nous avons ratifié le 9 avril, les Dénés-Métis ont dû, afin d'exercer leurs droits, renoncer à tous les droits qu'ils avaient en tant qu'autochtones sur la terre et sur l'eau, qui est le coeur même de leur culture. Les premiers ministres nous ont obligés à abandonner nos droits de propriété ancestraux sans savoir vraiment ce qu'il adviendrait de nos droits culturels, de nos droits définis en vertu des traités et de nos droits à l'autonomie politique.

Ni le Québec ni les autres provinces n'ont dû abandonner leurs droits ou leur compétence territoriale. La constitution du Canada et l'Accord du lac Meech leur permet au contraire de définir et d'exercer des pouvoirs plus grands, qui continuent à bénéficier de la protection de la constitution. La constitution canadienne garantit leur place aux provinces. Tout ce qu'elle garantit aux peuples autochtones, c'est un processus de revendication territoriale qui les oblige à renoncer aux composantes fondamentales de leur société: la terre, l'eau et la culture.

Il faut une formule d'amendement. La formule relative à la création de nouvelles provinces rendra certainement difficile la création de provinces dans le Grand Nord, en particulier si ces dernières reconnaissent les droits inhérents des autochtones à l'autonomie politique. La création d'une province du Nord serait une occasion unique pour les Dénés-Métis de définir le rôle qu'ils peuvent jouer dans le gouvernement d'une société du Nord.

Je dis bien unique, parce que les Dénés et les Métis n'envisagent pas de s'isoler des non-autochtones, mais bien de collaborer en vue de préserver la culture collective et les droits individuels ainsi que les aspirations de tous les peuples du Nord.

[Text]

Meech Lake greatly restricts the north in establishing this governing relationship, and without guarantees of constitutional tools to preserve and promote our native society within a northern society, native people must begin to look after themselves.

In summary, the Meech Lake accord has set the stage for the segregation of a northern society. We do not want to create segregated societies in the north. We would like to create cultural diversity and promote cultural identity. If this is the goal of Quebec we support their aspirations, but why is it necessary to degrade the northern vision to the dictates of all the provinces who have not recognized or affirmed any of the aboriginal rights we have proposed in the past?

The decision on whether a new province shall be created is a bilateral agreement between the territories and the Government of Canada. The Government of Canada is the only government that speaks for all Canadians and rightfully should be the only party to agree to the entry of northern Canadians into the Canadian Constitution as full provincial partners.

In effect, aboriginal people in the north are being rejected twice: first by the First Ministers' Conference on Aboriginal Rights; and second, by the potential for a province to veto the entry of a northern province which recognizes aboriginal rights. This was a proposal on the aboriginal rights agenda in the 1983 accord. Now it is done away with.

We support the New Brunswick proposal to remove the unanimity clause for the establishment of new provinces. Without it, there will be no companion resolution of this issue. The New Brunswick proposal should be a condition of the Meech Lake accord.

The clauses that exclude the territories from the appointment of senators and Supreme Court judges in the Meech Lake accord must have been an oversight. These directly exclude the territories from participating in the democratic processes. These clauses take away the rights northerners now have and then require complete assent by all the provinces to get them back.

Premier McKenna clearly saw the injustice of these provisions, and we support his proposal to address this fundamental principle of treating all Canadians equally in the democratic process.

• 1635

Our concerns about the Meech Lake accord have two roots. The first is the total lack of consideration by the premiers and the Prime Minister for aboriginal people, and the continued offhand manner in which aboriginal and treaty rights are dealt with in the Constitutional forum. The

[Translation]

L'Accord du lac Meech limite énormément les possibilités pour le Nord d'établir ce genre de relations, et puisqu'on ne leur garantit pas les outils constitutionnels nécessaires à la préservation et à la promotion de la société autochtone dans une société septentrionale, les autochtones doivent commencer à prendre en main leurs propres intérêts.

Bref, l'Accord du lac Meech a créé un climat qui encourage l'isolement de la société septentrionale. Nous ne souhaitons pas avoir des sociétés séparées dans le Nord. Nous voulons établir la diversité culturelle et promouvoir l'identité culturelle. Et si c'est là l'objectif du Québec, nous appuyons leurs aspirations, mais pourquoi permettre aux provinces qui ont refusé de reconnaître et de confirmer les droits autochtones que nous avons proposés d'anéantir cette vision que nous avons du Nord?

Qu'on décide ou pas de créer une nouvelle province, c'est une décision qui dépend d'un accord bilatéral entre les territoires et le gouvernement du Canada. Le gouvernement du Canada est le seul gouvernement qui représente tous les Canadiens, et c'est à lui seul qu'il revient d'accepter que les Canadiens du Nord fassent partie d'une province qui soit reconnue par la constitution canadienne comme de vrais partenaires.

Les autochtones du Nord ont été rejetés deux fois en fait: la première fois, lors de la conférence des premiers ministres sur les droits des autochtones, et la deuxième, lorsqu'on a accordé aux provinces un droit de veto relativement à toute province du Nord qui reconnaîtrait les droits des autochtones. C'était là un des sujets à l'étude lors de la conférence qui a abouti à l'accord de 1983, mais aujourd'hui, il n'en est plus question.

Nous appuyons la proposition du Nouveau-Brunswick relative à la clause d'unanimité pour l'établissement de nouvelles provinces. Sans cette proposition, la résolution d'accompagnement ne sert à rien. L'Accord du lac Meech doit adopter la proposition du Nouveau-Brunswick.

C'est probablement par erreur qu'on a omis d'inclure les territoires dans les articles de l'Accord du lac Meech relatifs à la nomination des sénateurs et des juges de la Cour suprême. Ces articles empêchent en effet les territoires de participer au processus démocratique. Ils privent les résidents du Nord de droits dont ils jouissent en ce moment et les empêchent de les récupérer sans l'accord unanime de toutes les provinces.

Le premier ministre McKenna a vu à quel point ces dispositions étaient injustes, et nous appuyons sa proposition qui reconnaît le principe fondamental selon lequel tous les Canadiens doivent être traités sur le même pied face au processus démocratique.

L'Accord du lac Meech nous inquiète pour deux raisons. Il y a d'une part le fait que les premiers ministres des provinces et le premier ministre du Canada font totalement fi des peuples autochtones et continuent à prendre à la légère leurs droits ancestraux et leurs droits découlant des

[Texte]

second is the lack of recognition and exclusion of the people north of 60 as Canadian citizens with rights defined in the Charter of Rights and Freedoms.

On that particular point I think it is embarrassing to this country when our government leader, the government leader of the Northwest Territories, is only allowed half an hour to deal at a First Ministers' conference. The government leader of the Northwest Territories is our leader. He is a leader of northerners, and in the future we want him as a full participating partner at these First Ministers' conferences.

Canada should be embarrassed allowing that to happen, what happened in the past.

Manitoba has stated clearly these issues and others must be dealt with by amending the Meech Lake accord. Newfoundland recognizes the Meech Lake accord is creating a separate status for provinces, and this status undermines the equality of Canadian citizens.

New Brunswick proposes to address these through commitments proposed in a companion accord. Certainly we support the New Brunswick initiative for a companion accord. The Native Council of Canada and other national groups have proposed something similar for the last three years.

This companion accord would link with the Meech Lake accord and provide the assurance that aboriginal rights will be dealt with as we propose, and equalize the treatment of northern people in the Canadian Constitution.

Some of these provinces see fundamental conflicts between the Charter of Rights and Freedoms and the Meech Lake accord, and others support the specific entrenchment of aboriginal self-government in the Constitution. Either of these two major concerns must be dealt with, otherwise the country will have a greater problem than the loss of one province. It will have the problem of having created an unjust society.

Ultimately the Métis would like to have all their constitutional rights defined, and these constitutional rights must be defined within a process which has certainty.

Some recommendations that could provide certainty are

1. Amend the accord to recognize aboriginal peoples of Canada are distinct societies which constitute a fundamental characteristic of Canada;
2. Amend the accord to provide for a renewed constitutional process on aboriginal rights.
3. Delete from the accord section 41(i) relating to the establishment of new provinces, and repeal those provisions of the Constitution Act 1982 which give existing provinces a role in the establishment of new provinces.

[Traduction]

traités lors des discussions constitutionnelles. Il y a ensuite le fait que l'on ne reconnaît pas comme Canadiens ceux qui vivent au nord du 60<sup>e</sup> parallèle et qu'on leur refuse les droits accordés aux Canadiens dans la charte des droits et libertés.

Sur ce point, je pense qu'il est embarrassant pour le Canada de voir que le chef de notre gouvernement, le chef du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, ne se voit accorder qu'une demi-heure lors des conférences de premiers ministres. Le chef du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest est notre chef. C'est lui qui dirige les ressortissants du Nord, et nous voulons qu'à l'avenir, il puisse participer pleinement aux conférences des premiers ministres.

Le Canada devrait être embarrassé que cela se soit produit, quelle qu'en ait été la raison.

Le Manitoba a déclaré sans ambages que ces questions, entre autres, devaient être résolues par l'amendement de l'Accord du lac Meech. Terre-Neuve reconnaît que l'Accord du lac Meech accorde un statut distinct aux provinces, qui sape les droits des Canadiens à l'égalité.

Le Nouveau-Brunswick propose de redresser la situation en prenant certains engagements dans une résolution d'accompagnement. À cet égard, nous appuyons certainement l'initiative du Nouveau-Brunswick. Le Conseil national des autochtones du Canada et d'autres groupes nationaux ont fait des propositions semblables au cours des trois dernières années.

Combinée à l'Accord du lac Meech, cette résolution d'accompagnement garantit-elle que les droits des autochtones seront étudiés comme nous le proposons, et fait-elle en sorte que la constitution canadienne traite sur le même pied les ressortissants du Nord?

Certaines provinces considèrent que la charte des droits et libertés et l'Accord du lac Meech sont en flagrante contradiction; d'autres sont en faveur d'entériner dans la constitution le droit des autochtones à l'autonomie politique. Il va falloir trancher l'une ou l'autre de ces questions importantes, sinon le pays risque d'avoir à faire face à un problème plus grave que celui de la perte d'une province, soit le problème d'avoir créé une société injuste.

Finalement, les Métis souhaitent que l'on définisse leurs droits constitutionnels et que ces droits soient définis en vertu d'un processus auquel on puisse se fier.

Pour cela, il faudrait entre autres:

1. Amender l'accord pour reconnaître que les peuples autochtones du Canada forment des sociétés distinctes et que c'est là une des caractéristiques fondamentales du Canada;
2. Amender l'accord pour renouveler le processus constitutionnel relatif aux droits des autochtones.
3. Abroger l'alinéa (i) de l'article 41 de l'accord relatif à l'établissement de nouvelles provinces et abroger les dispositions de la Loi constitutionnelle de 1982 qui permettent aux provinces actuelles de jouer un rôle dans l'établissement de nouvelles provinces.

[Text]

Mr. Chairman, I suppose now is the time for questions.

**The Chairman:** Yes, you are right. Thank you very much. I understand you prepared a text, and I admit my feelings were a bit divided whether I should let you go on or try to catch up with what you were saying. But in the questions and answers I am sure we will be enlightened.

**Mr. Nystrom:** First of all I want to welcome you to this committee hearing this afternoon. It is good to be here in the north, and to hear your point of view.

I am also very pleased you are making some positive suggestions to try to salvage the constitutional impasse we are in today. You have really outlined a number of areas where we could be making some improvements to both the Meech Lake accord and to what Mr. McKenna is saying.

One thing you suggested is to recognize the aboriginal people as a distinct and fundamental characteristic of this country. I wonder if there is anything more you want to add on that, and can you also tell us what you are thinking of when you talk about setting up a working group, a formalized working group established to help define aboriginal rights and enshrine these rights in the Constitution.

**Mr. Bohnet:** Your last point first. I think whenever you get a number of politicians sitting around developing political processes, they generally turn out to be their worst enemies. I think there are experts in the constitutional field. I think constitutional lawyers, technical advisers, are the people to do the groundwork, not First Ministers and the Prime Minister sitting together like an old boys' club, sitting together and trying to make everybody happy.

I think in the long run if we do something, let us take our time and do it right, or not do it at all. I think we would not be in the position today with the Meech Lake accord if we would have thought it out and done it properly.

• 1640

As far as involvement of the aboriginal peoples, I think it is fundamental. If there is going to be a companion agreement, there are other issues. I am not a constitutional expert by any means, but there are issues related to women, issues related to regions in Canada that have to be addressed in this companion agreement. There has to be an amending formula to Meech Lake. They forgot about the north. It had to be an oversight, because I cannot see these First Ministers being that idiotic to forget about the north. Even the Province of Quebec should not have a problem with outlining and having the north's wishes met.

[Translation]

Monsieur le président, je pense qu'il est temps de passer aux questions.

**Le président:** Vous avez raison. Je vous remercie énormément. Apparemment, vous avez préparé un texte, et je dois vous avouer que j'ai des sentiments un peu partagés; je me demande si je dois vous laisser poursuivre ou essayer de bien comprendre ce que vous avez dit jusqu'ici. Mais les questions et les réponses, j'en suis sûr, éclaireront ma lanterne.

**M. Nystrom:** J'aimerais tout d'abord vous souhaiter la bienvenue aux audiences que tient le Comité cet après-midi. Je suis heureux de me retrouver dans le Grand Nord et d'entendre votre point de vue.

Je suis également heureux de vous voir faire certaines suggestions positives susceptibles de nous faire sortir de cette impasse constitutionnelle dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. Vous avez suggéré un certain nombre d'améliorations à apporter à l'Accord du lac Meech et à la résolution de M. McKenna.

Vous avez suggéré entre autres qu'on reconnaisse que les peuples autochtones sont une caractéristique fondamentale et distincte de notre pays. Vous souhaitez peut-être développer votre pensée sur ce point et nous dire également ce que vous avez à l'esprit lorsque vous parlez de créer un groupe d'étude officiel qui serait chargé de définir les droits des autochtones et de les faire entériner dans la constitution.

**M. Bohnet:** Je répondrai en premier à votre dernier point. Je pense que lorsqu'il y a un certain nombre d'hommes politiques qui essaient de mettre au point ces processus politiques, en général, ils finissent par se nuire à eux-mêmes. Il y a des experts dans le domaine constitutionnel, et je pense que ce n'est pas aux premiers ministres des provinces et au premier ministre du Canada de se réunir comme les membres d'un club et d'essayer de rendre tout le monde heureux. C'est plutôt aux avocats spécialistes de la constitution et aux conseillers techniques de faire ce travail de défrichage.

Je pense qu'en fin de compte, si l'on ne prend pas le temps nécessaire pour faire quelque chose de bien, il vaut mieux ne rien faire du tout. Si on avait fait les choses comme il fallait, je pense qu'on n'aurait pas aujourd'hui le problème qu'on a avec l'Accord du lac Meech.

Quant à la participation des peuples autochtones, je pense qu'elle est fondamentale. Et si nous avons une résolution d'accompagnement, ce n'est pas le seul problème. Je suis loin d'être un expert en matière constitutionnelle, mais il y a aussi des problèmes concernant les femmes et certaines régions du Canada que cette résolution d'accompagnement doit aborder. Il faut une formule d'amendement de l'Accord du lac Meech. Cet accord a oublié le Grand Nord. C'est certainement un oubli, car j'imagine mal que les premiers ministres soient assez stupides pour oublier le Nord. Le Québec lui-même

[Texte]

**Mr. Nystrom:** It is probably quite intentionally discriminating against the north in terms of wanting a veto over the creation of new provinces. But we will leave that as speculation. Back in 1987 we moved amendments to try to rectify that situation.

In terms of your working groups, you are talking about constitutional lawyers. I am wondering if you are also putting a little bit too much faith in the hands of lawyers. Lawyers can also be isolated. What is the role for the aboriginal people in this working group? Are the constitutional lawyers and committee members responsible to you? Does Parliament have part of the input into this group, or how does this thing evolve?

**Mr. Bohnet:** I mentioned constitutional lawyers and technical people, but ordinary Canadians also have to be involved. Their voice has to be heard in developing any changes to the Constitution of this country. I think we have very capable aboriginal leaders in this country, and they should be involved. A lot of thought has to go into the structure of such a process. A lot of thought has to be given to this so that we have the proper people and we do a good job.

**Mr. Nystrom:** You have not talked very much about self-government today. Back in 1987 there was a lot of talk about self-government being enshrined in the Constitution, and once again amendments moved to that effect were not accepted back in 1987. Can you tell us whether or not you would like to see self-government enshrined as one of the interpretative clauses of the Constitution, or do you want it fleshed out a bit more? What is the position of your organization in the Northwest Territories?

**Mr. Bohnet:** At future First Ministers' conferences dealing with things like this, I hope self-government is one of the major issues addressed.

As you know, we just initialed a land claims agreement in the Northwest Territories. One of the things we fought very hard for was the entrenchment of self-government in the Constitution. We were unsuccessful in that particular forum, but we have to have that opportunity in other forums, through either First Ministers' meetings or the constitutional talks. We expect we will have that opportunity.

**Mr. Nystrom:** I certainly agree with you that in the Constitution of Canada we should have the fact that the aboriginal people are a fundamental characteristic of this country. After all, you are the founding Canadians, so to speak. In addition, of course we have duality and we have Quebec as a distinct society and perhaps also some reference to our multicultural reality. But can you take the opportunity today to elaborate a bit more on how you see the aboriginal people as a distinct, fundamental characteristic of this country. You talked about other

[Traduction]

ne devrait pas avoir de difficulté à préciser les vœux du Nord et à y répondre.

**M. Nystrom:** Le droit de veto relatif à l'établissement de nouvelles provinces était probablement une marque de discrimination délibérée à l'endroit du Nord. Mais laissons cela dans le domaine des probabilités. En 1987, nous avions déjà proposé des amendements pour essayer de redresser la situation.

Vous envisagez la création d'un groupe d'étude et vous parlez d'avocats qui se spécialisent en droit constitutionnel. Je me demande si vous ne faites pas un peu trop confiance aux avocats. Eux aussi peuvent être isolés. Quel rôle joueraient les autochtones au sein de ce groupe d'étude? Est-ce que ces avocats spécialisés et les membres du comité relèveraient de vous? Est-ce que le Parlement contribuerait aux efforts de ce groupe? Ça marcherait comment?

**M. Bohnet:** J'ai parlé d'avocats spécialistes en droit constitutionnel et d'experts techniques, mais il y aurait également de simples Canadiens. Ils ont eux aussi leur mot à dire lorsqu'il s'agit de modifier la constitution du Canada. Je pense que nous avons au Canada des chefs autochtones fort capables qui devraient faire partie de ce groupe. Il faudra penser soigneusement la structuration d'un tel processus pour choisir avec soin les participants afin qu'on puisse faire du bon travail.

**M. Nystrom:** Nous n'avons pas beaucoup parlé d'autonomie politique aujourd'hui. En 1987, on parlait beaucoup d'entériner dans la constitution le droit à l'autonomie politique, mais les amendements proposés à cette fin furent rejetés à l'époque. Dites-nous si vous souhaitez voir entériner le droit à l'autonomie politique dans l'un des articles d'interprétation de la constitution, ou voulez-vous l'étoffer davantage? Quelle est la position de votre organisation des Territoires du Nord-Ouest?

**M. Bohnet:** J'espère que lors des prochaines conférences que les premiers ministres tiendront sur des sujets comme celui-ci, l'un des points principaux à l'ordre du jour sera l'autonomie politique.

Vous savez que nous venons de ratifier un accord de règlement de revendications territoriales dans les Territoires du Nord-Ouest. Nous avons lutté avec acharnement entre autres pour qu'on entérine le droit à l'autonomie politique dans la constitution. Dans ce cas-ci, nous n'y sommes pas parvenus, mais nous devons avoir cette possibilité dans d'autres forums, lors de réunions de premiers ministres ou de discussions constitutionnelles. Nous y comptons bien.

**M. Nystrom:** Je suis bien d'accord avec vous sur le fait que la constitution du Canada devrait reconnaître que les peuples autochtones sont une des caractéristiques fondamentales de notre pays. Après tout, c'est vous qui êtes le peuple fondateur du Canada, pour ainsi dire. Nous avons en outre une dualité et nous avons le Québec qui est une société distincte, et nous devrions peut-être aussi faire allusion à la réalité multiculturelle. J'aimerais que vous nous donniez plus de précisions aujourd'hui sur votre vision des peuples autochtones en tant que caractéristique

[Text]

wording that is a bit broader than this. I wonder if you can elaborate as to how you would like to see us write it into our report.

**Mr. Bohnet:** I think we put it very simply. The aboriginal people want to be directly involved in any changes to the Constitution that are going to affect us. The time is past when we are going to continue to have a number of things shoved down our throats. We want to participate as equal Canadians to see things work for the betterment of all Canadians. But do not continue to treat the aboriginals of this country as second-class citizens.

• 1645

**Mr. Robinson:** Mr. Chairman, I would like to join in welcoming Mr. Bohnet and the other representatives of the Métis Association of the Northwest Territories to the committee and thank him for his brief and his concrete proposals.

I have a question with respect to one of the most difficult issues that as a committee we are grappling with: the question of timing of these changes. You are well aware of some of the different views that we have heard as a committee, including views from the Assembly of First Nations, the Native Council of Canada, and the Inuit Tapirisat, all of whom told us last week in the very strongest possible language that they felt it was essential that there be some constitutional guarantee of the changes that you are seeking before Meech Lake, as it is currently written, is implemented. In other words, it is not good enough to say, we will pass Meech Lake now and then in the future we will discuss the changes that you want.

On the other hand, we have heard from other groups that say, pass Meech Lake now because it is so important to include Quebec, and then we will deal with some of the other concerns later—and we recognize the other concerns

You have not directly addressed that question, and I suspect deliberately so, but what is your position as an association? Are you prepared to pass Meech Lake as it is and then move forward, looking at other changes? Or do you want to see the writing now, before Meech Lake is adopted?

**Mr. Bohnet:** Absolutely. We do not think Meech should be passed the way it is. There has to be companion agreements—not parallel agreements—that go hand in hand. That is the only way we think the Meech Lake accord would have a hope in hell of surviving.

It is not that we do not trust government, even though we have a lot of reasons not to. Aboriginal issues and other related issues have to go as companion agreements, hand in hand with Meech. If the companion agreements are not acceptable to the Province of Quebec or the First Ministers, then the First Ministers should have the guts to kill the Meech Lake accord and start over from scratch. The

[Translation]

fondamentale distincte de notre pays. Vous avez donné une définition un peu plus large que celle-ci. Donnez-nous une meilleure idée de ce que vous aimeriez retrouver à cet égard dans notre rapport.

**M. Bohnet:** Je vous le dis très simplement. Les peuples autochtones veulent contribuer directement à tout changement constitutionnel qui les touche. Nous refusons désormais qu'on nous oblige à accepter quoi que ce soit. Nous voulons participer sur le même pied que les autres Canadiens, dans l'intérêt de tous les Canadiens. Ne continuez plus à traiter les autochtones canadiens comme des citoyens de deuxième classe.

**M. Robinson:** Monsieur le président, permettez-moi à mon tour de souhaiter la bienvenue à M. Bohnet et aux autres représentants de l'Association des Métis des Territoires du Nord-Ouest et de le remercier pour ses propositions concises et concrètes.

J'ai une question à lui poser qui porte sur l'un des problèmes les plus épineux que le Comité doit résoudre, soit le moment choisi pour ces changements. Vous savez pertinemment que le Comité a entendu différents sons de cloche, entre autres les vues exprimées par l'Assemblée des Premières nations, le Conseil national des autochtones du Canada et les Inuits Tapirisat, qui, en termes très éloquents, nous ont tous dit la semaine dernière qu'ils jugeaient essentiel que la constitution garantisse les changements que vous souhaitez avant que l'Accord du lac Meech, sous sa forme actuelle, ne soit mis en oeuvre. En d'autres termes, ils n'admettent pas qu'on leur dise que l'Accord du lac Meech sera adopté aujourd'hui et qu'on discutera plus tard des changements qu'ils souhaitent.

D'autre part, nous avons entendu d'autres groupes qui nous ont dit d'adopter tout de suite l'Accord du lac Meech parce qu'il est crucial d'inclure le Québec, et d'étudier plus tard certaines des autres questions qui ont été identifiées.

Je pense que vous avez omis ce point délibérément, mais dites-moi quelle est la position de votre association. Êtes-vous prêts à laisser adopter l'Accord du lac Meech tel quel et à essayer ensuite d'obtenir d'autres changements? Ou souhaitez-vous voir le texte maintenant, avant l'adoption de l'Accord du lac Meech?

**M. Bohnet:** Certainement. Nous ne pensons pas que l'Accord du lac Meech devrait être adopté tel quel. Il faut également des résolutions d'accompagnement qui vont de pair avec cet accord, pas des accords parallèles. Nous pensons que c'est la seule chance pour l'Accord du lac Meech de survivre.

Ce n'est pas par manque de confiance vis-à-vis du gouvernement, même si ce manque de confiance est pleinement justifié. Les questions relatives aux autochtones et les autres questions connexes doivent faire l'objet de résolutions d'accompagnement qui vont de pair avec l'Accord du lac Meech. Si les résolutions d'accompagnement sont rejetées par le Québec ou les

[Texte]

process should be done correctly. I cannot support the signing of Meech the way it is.

**Mr. Robinson:** So I take it that you do not agree with the position of the Métis Council of Canada, as expressed by Yvon Dumont, on this particular question of timing.

**Mr. Bohnet:** That is right. I do not agree with Yvon Dumont and the Métis National Council's position.

**M. Gabriel Desjardins (député de Témiscamingue):** Monsieur le président, je m'exprimerai dans ma langue, je suis plus à l'aise en français.

À la lumière de l'exposé que vous avez fait au début, vous semblez plutôt favorable à l'ensemble des dispositions de la résolution d'accompagnement de M. McKenna qui touchent les autochtones.

Il y a un élément dont je ne vous ai pas entendu parler et qui se retrouve dans la résolution de M. McKenna. Il touche la participation pleine et entière des autochtones à toutes les conférences constitutionnelles et sur tous les points à l'ordre du jour, et non pas seulement sur les sujets qui touchent les autochtones.

Alors, j'imagine que vous êtes entièrement d'accord avec cette proposition de M. McKenna?

**M. Bohnet:** Yes, I am.

**M. Desjardins:** J'aurais aimé poser la même question au témoin précédent. Vous avez fait référence à l'autonomie gouvernementale. Pour vous, elle est absolument importante. M. McKenna propose que l'on retourne à avant 1982, pour que l'autonomie soit décrétée par le gouvernement fédéral, et ce par le biais d'une loi.

J'imagine que cette proposition de M. McKenna répond très bien à vos attentes?

**Mr. Bohnet:** Well, to tell you the truth, I do not know what happened pre-1982. I am not really a constitutional expert on that. But anything that will enable us to entrench self-government in the constitution, to give us the maximum protection of self-government agreements, we would support.

• 1650

**Mr. Bird (Fredericton—York—Sunbury):** Mr. Bohnet and members of your delegation, and to all from the Northwest Territories here this afternoon, I would just like to say that while we were waiting for your plane to arrive we took the liberty of visiting the museum briefly. The Prince of Wales Museum here in Yellowknife is one of the most impressive institutions of that type I have ever visited, and in the very brief time I had to examine the displays, artifacts, and history, it certainly gave an impressive understanding of the tremendous heritage and history and

[Traduction]

premiers ministres, ces derniers devraient avoir le courage de faire une croix sur l'Accord du lac Meech et de repartir à zéro. Il faut faire les choses comme il faut. Je ne peux pas appuyer la ratification de l'Accord du lac Meech sous sa forme actuelle.

**M. Robinson:** J'en conclus donc que vous n'êtes pas d'accord avec le Conseil des Métis du Canada, comme l'a exprimé leur porte-parole, Yvon Dumont, pour ce qui est du moment favorable.

**M. Bohnet:** C'est juste. Je ne suis pas d'accord avec Yvon Dumont ni avec la position du Ralliement national des Métis.

**Mr. Gabriel Desjardins (Témiscamingue):** Mr. Chairman, I shall use my own language, since I feel more at ease in French.

In the light of the presentation you made at the start, you seemed rather favourable to the parts of Mr. McKenna's companion agreement concerning native people.

There is one point mentioned in Mr. McKenna's resolution which I did not hear you mention. I am talking about the full participation of aboriginal people to constitutional conferences on every issue on the agenda, not only issues concerning them.

I imagine you are totally in agreement with Mr. McKenna's proposal?

**M. Bohnet:** Oui.

**Mr. Desjardins:** I would have liked to ask the same question to the previous witness. You mentioned self-government. For you, this is paramount. Mr. McKenna suggests returning to before 1982, in order for the self-government to be proclaimed by the federal government via a bill.

I imagine that this proposal of Mr. McKenna meets with your expectations?

**M. Bohnet:** A dire vrai, je ne sais pas trop ce qui s'est passé avant 1982. Je ne suis pas vraiment un expert constitutionnel. Mais nous serions certainement en faveur de toute mesure qui nous permettrait d'entériner dans la constitution notre droit à l'autonomie politique et qui protégerait au maximum les accords d'autonomie politique.

**M. Bird (député de Fredericton—York—Sunbury):** Monsieur Bohnet et autres membres de la délégation, ainsi que toutes les personnes des Territoires du Nord-Ouest présentes ici cet après-midi, je tiens à vous dire que pendant que nous attendions l'arrivée de votre avion, nous nous sommes permis de visiter brièvement le musée. Le musée Prince-de-Galles de Yellowknife est l'un des établissements les plus impressionnants du genre que j'ai eu le plaisir de visiter; pendant le peu de temps dont je disposais pour examiner les artifacts et autres objets historiques exposés,

[Text]

traditions here. I urge all my colleagues, if we have any time at all, to see the museum. It is really outstanding.

Mr. Bohnet, I understand from your comments that basically you do support the concept of the companion resolution Premier McKenna has put forth. I gather from your subsequent comments that if the companion resolution, or some form of it, can be adopted by all of the players and lead to the passage of Meech Lake, it would have your support.

**Mr. Bohnet:** That is correct.

**Mr. Bird:** In particular, I want to again bring out for the benefit of all concerned—developing further the comments of my colleague Mr. Desjardins—that in the companion resolution Premier McKenna suggests constitutional matters directly affecting the aboriginal peoples of Canada—and I would like to make these words clear—“including the identification and definition of the rights of those people” should be on the next agenda of the continued constitutional process.

Would adoption of that addition as a part of the companion resolution please you greatly? Is it a very solid, apt description of the direction you think should be pursued?

**Mr. Bohnet:** Yes, it would be.

**Mr. Bird:** Do you understand that, constitutionally, Quebec is not at the table right now? Do you understand the paralysis in which the whole country finds itself, be it a discussion of aboriginal issues or linguistic issues or even economic issues, but particularly in any constitutional area, when with Quebec not at the table we really are paralyzed in a constitutional way?

**Mr. Bohnet:** Yes.

**Mr. Bird:** Would you agree—at least, Mr. Chairman, this would be my view, and I hope the witness might agree—that it is extremely important, not only for Quebec but for all of us, to find some way out of this constitutional paralysis so we can get on with developing the identification definition, for example, of the rights of aboriginal peoples such as the companion accord entails, and that it is in the interest of all of us to find a way to keep this process going?

Those are my views. I would hope the witness might agree.

**Mr. Bohnet:** Yes. We have to find resolutions and try to solve the problems, but I also think Canada cannot be held for ransom over this Meech Lake accord by the Province of Quebec either. While I respect what the Province of

[Translation]

j'ai certainement mieux compris le formidable patrimoine et les traditions d'ici. J'exhorte instamment tous mes collègues à visiter le musée, si le temps le permet. C'est un musée vraiment exceptionnel.

Monsieur Bohnet, je crois comprendre d'après vos commentaires que vous êtes en faveur au fond du concept de la résolution d'accompagnement proposée par le premier ministre McKenna. Je crois aussi comprendre que si la résolution d'accompagnement, sous une forme ou une autre, peut être adoptée par tous les participants et mener à l'adoption de l'Accord du lac Meech, vous seriez d'accord.

**M. Bohnet:** C'est exact.

**M. Bird:** Pour faire suite aux commentaires de mon collègue, M. Desjardins, je tiens à souligner en particulier pour la gouverne de tous les intéressés que le premier ministre McKenna propose dans sa résolution d'accompagnement que les questions constitutionnelles qui intéressent directement les peuples autochtones du Canada—et je tiens à bien préciser les termes utilisés—, «notamment la détermination et la définition de leurs droits», devraient être inscrites à l'ordre du jour des prochaines réunions tenues dans le cadre du processus continu de la réforme constitutionnelle.

L'adoption de cet élément comme partie intégrante de la résolution d'accompagnement vous plairait-elle beaucoup? Est-ce une description très claire et appropriée de la direction à prendre, d'après vous?

**M. Bohnet:** Oui, en effet.

**M. Bird:** Comprenez-vous que sur le plan constitutionnel, le Québec ne siège pas à la table de négociation actuellement? Êtes-vous conscient de l'impasse dans laquelle le pays entier se trouve actuellement, qu'il s'agisse du débat sur les questions concernant les autochtones, les questions linguistiques, ou même les questions économiques, mais particulièrement dans tout débat sur des questions constitutionnelles, comprenez-vous qu'en l'absence du Québec à la table des négociations, la réforme constitutionnelle est vraiment paralysée?

**M. Bohnet:** Oui.

**M. Bird:** J'exprime ici mon opinion et j'espère que le témoin la partage, monsieur le président, mais ne convenez-vous pas qu'il est extrêmement important, non seulement pour le Québec, mais pour nous tous, de trouver un moyen de mettre fin à cette paralysie de la réforme constitutionnelle, pour que nous puissions commencer à déterminer et à définir par exemple les droits des peuples autochtones, comme le propose la résolution d'accompagnement, et ne pensez-vous pas qu'il est dans notre intérêt à tous de trouver un moyen pour débloquer ce processus?

Ce sont là mes opinions. J'espère que le témoin les partage.

**M. Bohnet:** Oui. Nous devons trouver des solutions au problème, mais j'estime également que le Québec ne peut pas non plus faire chanter le Canada sur cette question de l'Accord du lac Meech. Je respecte ce que le Québec tente

[Texte]

Quebec is trying to get and realize there are a lot of outstanding issues, not only the ones affecting Quebec, have to be addressed.

**Mr. Rompkey (Labrador):** I want to be clear with regard to the position of aboriginal groups in the country. When we were in Ottawa we heard from a coalition made up of Mr. Erasmus on behalf of the First Nations, Mr. Amagoalik on behalf of the Inuit, and Mr. McCormick on behalf of the Native Council of Canada. They very clearly said there had to be a legal, binding companion accord with add-ons that addressed aboriginal concerns, done at the same time as Meech Lake, or passed with consent roughly at the same time as Meech Lake, before they would agree to have Meech Lake passed.

Mr. Dumont, from Manitoba, took the opposite view—that we should pass Meech Lake now and worry about the rest afterwards, even though he agreed with the other group and the other leaders that promises made by all stripes of government in the past had been broken and therefore there was a lack of trust and really no foundation for the expectation of having those concerns addressed.

• 1655

Mr. Dumont claimed to speak for the Métis in the western provinces. I cannot recall if he claimed to speak for the north or not, but clearly he claimed to speak for everything west of Manitoba. I gather you do not share his view, in answer to Mr. Robinson's question, but do you believe that he does in fact speak for the Métis in Manitoba and west and do you believe that the majority of Métis people from Manitoba and west share the position of Mr. Dumont.

**Mr. Bohnet:** First of all, Yvon Dumont does not speak for the Métis of the Northwest Territories. We are not in agreement on this issue at all. I am not sure whom he represents. I know that he represents the Métis of Manitoba. I cannot speak for the other Métis he says he represents. Regarding the presentation that was done by the three national organizations in Ottawa, the AFN, Inuit Tapirisat, and also the Native Council of Canada, their position is the one we support. We work very closely with the Native Council of Canada and the Métis National Council; on this issue we do not support the position of the Métis National Council one bit.

**Mr. Rompkey:** The debate over Meech Lake has been called really a debate about two visions of Canada. One is that there should be a strong central government that can speak for all Canadians and deal with all Canadians. The other, opposing, view is that more power should lie with the provinces and the regions so they can best address the needs of the people in that particular region, whether it be

[Traduction]

de faire, mais je comprends qu'il y a toute une foule de questions en litige à régler, non seulement celles qui concernent le Québec.

**M. Rompkey (député de Labrador):** Je tiens à bien saisir la position des groupes autochtones du pays. A Ottawa, nous avons entendu comme témoin une coalition composée de M. Erasmus, représentant les Premières nations, de M. Amagoalik, représentant les Inuits, et de M. McCormick, représentant le Conseil national des autochtones du Canada. Ils ont très bien spécifié que pour qu'ils acceptent l'adoption de l'Accord du lac Meech, il fallait que le Parlement adopte en même temps ou presque en même temps que l'Accord du lac Meech une résolution légale et exécutoire contenant des éléments relatifs aux préoccupations des autochtones.

M. Dumont, du Manitoba, était d'avis contraire; il préconisait que nous adoptions l'Accord du lac Meech maintenant et que nous nous inquiétions du reste après, même s'il convenait avec les chefs des autres groupes que des gouvernements de toutes allégeances avaient dans le passé manqué à leurs promesses et que, par conséquent, on n'était pas vraiment justifié d'espérer qu'on tienne compte de leurs préoccupations.

M. Dumont prétendait parler au nom des Métis des provinces de l'Ouest. Je ne me souviens pas s'il prétendait parler au nom des Métis du Nord ou non, mais il prétendait bien parler au nom de tous ceux qui vivent à l'Ouest du Manitoba. D'après la réponse que vous avez donnée à M. Robinson, je déduis que vous n'êtes pas de son avis, mais croyez-vous qu'il parle vraiment au nom des Métis du Manitoba et de l'Ouest, et croyez-vous que la majorité des Métis du Manitoba et de l'Ouest partagent l'opinion de M. Dumont?

**M. Bohnet:** Tout d'abord, Yvon Dumont ne parle pas au nom des Métis des Territoires du Nord-Ouest. Nous ne sommes pas du tout d'accord avec lui sur cette question. Je ne sais pas avec certitude qui il représente. Je sais qu'il représente les Métis du Manitoba. Je ne peux rien dire des autres Métis qu'il dit représenter. En ce qui concerne la comparution des trois organismes nationaux à Ottawa, l'Assemblée des Premières nations, les Inuits Tapirisat et le Conseil national des autochtones du Canada, nous appuyons leur position. Nous travaillons en très étroite collaboration avec le Conseil national des autochtones du Canada et avec le Ralliement national des Métis; sur cette question, par contre, nous n'appuyons pas du tout la position du Ralliement national des Métis.

**M. Rompkey:** On a décrit le débat sur l'Accord du lac Meech comme un débat sur deux visions du Canada. Selon la première, il faut un gouvernement central fort qui peut parler au nom de tous les Canadiens et traiter avec tous les Canadiens. Selon la seconde, tout à fait contraire, les provinces et les régions devraient détenir plus de pouvoirs afin d'être en mesure de mieux répondre aux besoins de la

[Text]

linguistic groups or cultural groups or economic groups. Roughly, that has been the debate.

You seem to be coming down on the side of the group that believes in a central government that has the strength to deal with the regions. Is it fair to say that the north has mixed feelings about central governments of all stripes? Because on the one hand you are settling land claims, but on the other hand there are mixed signals because you just had communications programs cut, for example. In spite of the mixed signals and in spite of the kind of love-hate relationship that has existed over the years, do you still believe that in Canada there is a need for a strong national government that can reach out particularly to those have-not regions, whether they be in the north or in the east or in parts of the west? Can you come down on that side of the debate and ally yourself with the people who share that particular vision?

If so, I guess the next question is: how do we deal with that, how do we as a committee deal with your concerns in the context of Meech Lake?

**Mr. Bohnet:** On the first point, yes, I believe there has to be a strong central government. The power grab by some of the provinces through Meech Lake is becoming more and more obvious all the time, and minority groups and areas of the country that are poorer than other parts of the country need a strong central government to see that they are adequately represented and looked after.

If you would repeat your second point, I would appreciate it.

**Mr. Rompkey:** I really wanted you to say a bit more about the specifics of working things out within the process we are in now. You mentioned, for example, a working group of technical advisers. As a matter of fact, my colleague Ethel had mentioned this, had made a proposal along those same lines to the committee when we were in Ottawa. I wonder if you could elaborate on that a bit more for us and help us a bit with that, bearing in mind—I assume—that in the final analysis you do want something that is legal and binding to apply what is worked out by this working group.

• 1700

**Mr. Bohnet:** First of all, cannot another First Ministers' conference change this June 23 deadline? Is this deadline written in stone? I do not mean any disrespect, but people are screwing around the country trying to meet this magic deadline of June 23. Is it a realistic deadline? Can the country really meet this deadline? Maybe what we have to do is stop and take a good look at exactly where we are. Maybe another First Ministers' conference is needed as soon as possible to change the deadline, to take a look at these companion amendments for the rewording or restructuring of Meech Lake.

[Translation]

population des régions en question, qu'il s'agisse de groupes linguistiques, culturels ou économiques. Voilà en somme à quoi se résume le débat.

Vous semblez pencher du côté du groupe qui croit en un gouvernement central assez fort pour traiter avec les régions. Est-il juste de dire que les gens du Nord ont des sentiments contradictoires à propos d'un gouvernement central, de quelque allégeance qu'il soit? D'une part, c'est le gouvernement central qui règle les revendications territoriales, mais il envoie des signaux contradictoires, car d'autre part, c'est lui qui vient de réduire le budget des programmes de communication, par exemple. En dépit de ces signaux contradictoires et du genre de relations ambivalentes qui existent depuis des années, êtes-vous toujours d'avis que le Canada a besoin d'un gouvernement national fort qui soit capable d'aider particulièrement les habitants des régions défavorisées, que ce soit dans le Nord, dans l'Est ou dans certaines parties de l'Ouest? Pouvez-vous prendre cette position dans le débat et vous rallier aux gens qui partagent ce point de vue particulier?

Si la réponse est oui, nous devons nous demander, je suppose, comment notre Comité peut tenir compte de vos préoccupations dans le contexte de l'Accord du lac Meech.

**M. Bohnet:** Pour ce qui est du premier élément de votre question, je crois en effet qu'il faut un gouvernement central fort. Les manoeuvres de certaines des provinces en vue de s'appropriier des pouvoirs au moyen de l'Accord du lac Meech deviennent de plus en plus évidentes, de sorte que les groupes minoritaires et les régions défavorisées du pays ont besoin d'un gouvernement central fort qui peut bien les représenter et s'occuper de leurs intérêts.

Je vous saurais gré de bien vouloir répéter la deuxième partie de votre question.

**M. Rompkey:** Je voulais que vous nous expliquiez un peu plus comment nous pouvons faire progresser les choses dans le cadre du processus en cours. Vous avez parlé par exemple d'un groupe de travail composé de conseillers techniques. En fait, ma collègue, Ethel, en avait parlé; elle avait formulé une proposition à ce sujet au Comité lors de nos séances à Ottawa. J'aimerais que vous nous aidiez un peu plus, puisque vous voulez en fin de compte, je suppose, qu'une mesure législative exécutoire permette de mettre en oeuvre les recommandations de ce groupe de travail.

**M. Bohnet:** Tout d'abord, une autre conférence des premiers ministres ne peut-elle être convoquée afin de changer cette date limite du 23 juin? Cette échéance est-elle gravée dans la pierre? Je ne veux pas vous manquer de respect, mais des gens parcourent le pays à toute vitesse dans l'espoir de respecter cette échéance magique du 23 juin. Est-ce un délai réaliste? Le pays peut-il vraiment respecter cette date limite? Il faudrait peut-être prendre le temps d'examiner où nous en sommes. Il faut peut-être organiser une autre conférence des premiers ministres le plus tôt possible afin de changer la date limite, d'examiner

[Texte]

I think we are really rushing these constitutional changes, and in the long run, all they do is hurt Canadians. I wonder how many people on this committee really believe anything is going to happen by June 23? If it does happen, it is probably going to be down the tubes. If these constitutional changes are as important to Canada as many of our First Ministers and many Canadians feel they are, then they are going to have to allow it time, so they can do the job properly.

**Mr. Manley (Ottawa South):** Mr. Bohnet, could you clarify one or two things for me. I have heard you criticize the omission from the accord of a number of issues that concern you, the recognition of aboriginal peoples as a distinct characteristic of Canada, the omission of the north, and so on. Could you be clear for me on whether there are some aspects in the Meech Lake accord that you specifically do not approve? Are there items that you really think are very objectionable to your people as they are, if the other omissions were taken care of?

**Mr. Bohnet:** If the concerns as far as the north are put in there, if there is a companion agreement for aboriginal issues and outstanding issues as far as women and regional issues and other important aspects that other areas of Canada want, we can live with Meech Lake.

**Mr. Manley:** So in answer to Mr. Rompkey's question, where he asked about your preference for a strong central government, you do not see anything in Meech Lake that would imperil the central government in a way that you find objectionable fundamentally.

**Mr. Bohnet:** I guess it is up to interpretation. Some parts of Meech seem to allow the provinces to write their own tickets on certain things, and I think that has to be looked at. I am not sure of the intent myself of the wording of Meech on those particular issues.

**Mr. Manley:** As Canadians we face this June 23 date, which you question, and there is a lot of speculation about what might happen if we do not find a way out of the impasse by that time. I think you have said we should not be held to ransom by Quebec. What do you think will happen on June 24? What price are you willing to pay to resist the adoption of the Meech Lake accord in the absence of the concerns you have raised being addressed?

**Mr. Bohnet:** On the morning of June 24, I will probably wake up and get out of bed, like the rest of you, and probably do something we all do early in the morning. As far as how I feel personally if Meech Lake is not passed on June 23. . .

[Traduction]

ces amendements d'accompagnement en vue de reformuler ou de restructurer l'Accord du lac Meech.

Je pense que nous procédons à ces changements constitutionnels de façon précipitée et à long terme, les Canadiens en souffriront. Je me demande combien de membres du comité croient vraiment que quelque chose va se passer avant le 23 juin? Si quelque chose se produit, cela ne donnera probablement rien en fin de compte. Si ces changements constitutionnels sont aussi importants pour le Canada que plusieurs des premiers ministres et de nombreux Canadiens le croient, il faut alors prendre le temps de bien faire le travail.

**M. Manley (Ottawa-Sud):** Monsieur Bohnet, j'aimerais que vous m'expliquiez une ou deux choses. Je vous ai entendu critiquer le fait qu'on ait omis dans l'Accord un certain nombre de questions qui vous préoccupent, notamment la reconnaissance des peuples autochtones comme caractéristique distincte du Canada, le Nord qui n'est pas mentionné et d'autres questions semblables. Pourriez-vous me dire s'il y a des aspects précis de l'Accord du lac Meech dont vous n'approuvez pas? L'Accord contient-il des éléments que vous jugez vraiment inacceptables pour votre peuple, même si l'on réparait les omissions dont vous avez parlé?

**M. Bohnet:** Nous pourrions accepter l'Accord du lac Meech si l'on tient compte des préoccupations des gens du Nord, si l'on y inclut une résolution d'accompagnement tenant compte des questions relatives aux autochtones, de même que celles qui concernent les femmes et les régions, ainsi que d'autres aspects importants pour le Canada.

**M. Manley:** M. Rompkey vous a demandé tout à l'heure si vous préféreriez un gouvernement central fort; vous ne voyez donc aucun élément dans l'Accord du lac Meech qui soit au fond inacceptable parce qu'il mettrait en péril le gouvernement central.

**M. Bohnet:** Je suppose que c'est une question d'interprétation. Certaines parties de l'Accord du lac Meech semblent permettre aux provinces de dicter leur volonté sur certains sujets, et je pense qu'il faut examiner cette question. Personnellement, je ne comprends pas très bien où l'on veut en venir sur ces questions dans le texte de l'Accord du lac Meech.

**M. Manley:** Nous tous, Canadiens, voyons approcher rapidement cette date limite du 23 juin, que vous contestez, et l'on fait toutes sortes de suppositions sur ce qui pourrait se passer si nous n'arrivons pas à trouver de solutions à l'impasse avant cette date. Vous avez dit, je pense, que le Québec ne devrait pas nous faire chanter. Qu'arrivera-t-il, d'après vous, le 24 juin? Quel prix êtes-vous disposé à payer pour résister à l'adoption du lac Meech en l'absence de dispositions qui tiennent compte des préoccupations que vous avez soulevées?

**M. Bohnet:** Le matin du 24 juin, je vais probablement me réveiller et me lever comme vous tous, et je ferai ensuite probablement comme tout le monde fait tôt le matin. Personnellement, j'estime que si l'Accord du lac Meech n'est pas adopté le 23 juin. . .

[Text]

• 1705

**Mr. Manley:** In other words, what you are saying to me is that we should not be held up to ransom by this, that we should hold back and solve all of these issues, and there are issues other than northern and native issues. There are Senate reform issues, a whole lot of things a lot of people want to resolve. You are saying, let us not just give up the process and pass Meech Lake in order to hope that we can deal with those things later.

You are saying to me, in effect, that you do not really think anything is going to happen as a result of the non-passage of Meech. If you are wrong on that, do you still think we should hold back and say...? In other words, if we are setting in process events that will lead to the break-up of Canada, how strongly do you feel that we should resist getting things resolved in order to deal with your issues first?

**Mr. Bohnet:** I think it is important that we try to resolve the issues. We do not want to see Canada break up. That is not the intention of the people who are talking about having companion agreements. This is a really, really serious issue. The First Ministers have to take it seriously. They are the ones who got the country into this predicament. Now they are sending your committee around trying to resolve it for them. It is time they got their act together and started to do a little work and take some advice. Some of the advice you receive and you will receive, you should take some of this advice back and discuss it.

There is an old saying, "common sense prevails", but in politics that is not necessarily true.

**Mr. Manley:** The lack of alternatives. That is not necessarily true either.

**Mr. Bohnet:** It would be a shame to see the break-up of this country because our First Ministers cannot get their act together.

**The Chairman:** Thank you, Mr. Bohnet. I think that line of questioning was interesting. I have a few questions myself.

I understand from your testimony, though you have not said it directly, that you agree implicitly with the process that was decided in the summer of 1986 when the Premiers of Canada met and unanimously decided that the next round of constitutional negotiations would have as an objective trying to get the Province of Quebec to be a signatory of the 1982 Constitution. They also decided that these discussions, having this objective in mind, would be held around five issues that Premier Bourassa of Quebec put on the table at that time. Is that the case? Do you agree that this is still the rationale under which we are now operating?

**Mr. Bohnet:** What I think has to happen if the Meech Lake accord is going to go at all is that it has to have the companion agreements, a legal document saying that the

[Translation]

**M. Manley:** En d'autres termes, vous me dites que nous ne devrions pas céder au chantage, que nous devrions attendre d'avoir réglé toutes ces questions, et qu'il ne s'agit pas seulement de questions concernant les habitants du Nord et les autochtones. Il y a notamment la question de la réforme du Sénat et toutes sortes d'autres questions que les gens veulent régler. Vous dites que nous ne devons pas renoncer au processus et adopter l'Accord du lac Meech dans l'espoir de pouvoir régler ces choses plus tard.

Vous me dites en réalité qu'à votre avis, rien ne se produira si l'Accord du lac Meech n'est pas adopté. Si vous faites erreur à ce sujet, croyez-vous tout de même que nous devrions attendre...? Autrement dit, si nous déclençons ainsi des événements menant au démantèlement du Canada, jusqu'à quel point tenez-vous à ce que nous refusions de dénouer l'impasse afin de régler d'abord les questions qui vous préoccupent?

**M. Bohnet:** Je pense qu'il est important d'essayer de régler les questions. Nous ne souhaitons pas le démantèlement du Canada. Là n'est pas l'intention des gens qui parlent de faire adopter des accords d'accompagnement. C'est une question vraiment très sérieuse. Les premiers ministres doivent la prendre au sérieux. Ce sont eux qui ont mis le pays dans cette situation fâcheuse. Voilà maintenant qu'ils envoient votre comité essayer de régler la situation pour eux. Il est temps qu'ils se reprennent en main, qu'ils se mettent à la tâche et acceptent des conseils. Vous devriez transmettre certains des conseils que vous avez reçus et que vous continuerez de recevoir, et vous devriez en discuter.

Selon un vieil adage, «le bon sens s'impose», mais en politique, ce n'est pas nécessairement vrai.

**M. Manley:** On parle du manque de solutions de rechange. Ce n'est pas nécessairement vrai non plus.

**M. Bohnet:** Ce serait dommage de voir démanteler le pays parce que nos premiers ministres ne parviennent pas à se reprendre en main.

**Le président:** Je vous remercie, monsieur Bohnet. J'ai trouvé cette série de questions intéressante. J'aimerais moi-même vous en poser quelques unes.

D'après votre témoignage, bien que vous ne l'ayez pas dit directement, j'ai cru comprendre que vous acceptez implicitement le processus adopté au cours de l'été 1986 lorsque les premiers ministres du Canada réunis ont décidé à l'unanimité que la prochaine série de négociations constitutionnelles auraient pour objectif d'essayer d'amener la province de Québec à signer la Constitution de 1982. Compte tenu de cet objectif, ils ont également décidé que ces négociations porteraient sur cinq sujets proposés alors par le premier ministre du Québec, M. Bourassa. Est-ce bien cela? Convenez-vous que c'est toujours en vertu de ces décisions que nous agissons maintenant?

**M. Bohnet:** Je pense que si l'Accord du lac Meech doit être adopté, il faudra qu'il y ait des accords d'accompagnement, c'est-à-dire un document légal disant

[Texte]

Government of Canada, the first ministers, are going to deal with aboriginal issues. They are going to deal with them until the matter is settled, not deal with them just for convenience sake.

**The Chairman:** I do not think I have any further questions. I am going to try to sum up your testimony, though it is going to be difficult for me. I am going to hold it under reserve until we get the text. But what you have said to us today essentially is that you support the companion resolution put forward by Premier McKenna. In answers to questions that were put, you have said that you supported the conditions that were already expressed by the representatives of three native groups last week in Ottawa in which they—to make things clear for those who are listening to us—referred to a legal, binding process. You indicated today that this is also in your line of thinking.

On process, you have said that the aboriginal people want to be involved in any changes to the Constitution and that aboriginal people want to be involved in any future negotiation and in fact there should be an ongoing process of discussion. You even referred to a formal distinct process that must be created, a process that would be concerned with aboriginal issues specifically.

You also referred to three things that you would like to see in the Constitution, referring to Meech Lake and Premier McKenna's companion resolution, the notion of duality that is there now, the notion of distinctiveness, and the third one, the recognition of aboriginal people as also being of distinct character.

• 1710

You also referred to the creation of a technical committee. You did not elaborate on that suggestion, but I think you are leaving how to deal with such an issue open for our committee to address.

You also referred specifically to three other items. First, you would like to amend the accord to recognize the distinctiveness of our aboriginal people, which I have already mentioned; second, you would like to amend the accord to include a new process of defining aboriginal issues, which you seem to see as different, and, third, you would like to delete section 41 and to repeal the 1982 sections that require creation of new provinces to come under the rule of seven provinces representing 50% of the population.

It is also your position, as it was the position of the native groups that appeared before us last week, to return to the original pre-1982 disposition of the federal government being responsible for creating provinces.

[Traduction]

que le gouvernement du Canada, les premiers ministres, vont s'occuper des questions concernant les autochtones. Ils doivent en discuter jusqu'à ce qu'elles soient réglées, et non pas par simple commodité.

**Le président:** Je ne pense pas avoir d'autres questions à poser. Ce sera difficile, mais je vais essayer de résumer votre témoignage. Je vais réserver mon jugement définitif jusqu'à ce que nous en ayons le texte. Toutefois, vous nous avez dit aujourd'hui, au fond, que vous êtes en faveur de la résolution d'accompagnement proposée par le premier ministre McKenna. En réponse à des questions qui vous ont été posées, vous avez dit que vous appuyez les conditions déjà exprimées par des représentants des trois groupes autochtones qui ont témoigné la semaine dernière à Ottawa, et je précise pour la gouverne de ceux qui nous écoutent, qu'ils ont parlé d'un processus légal et exécutoire. Vous avez dit aujourd'hui que vous partagez cet avis.

À propos du processus, vous dites que les peuples autochtones veulent être associés à l'adoption de tout changement à la Constitution, c'est-à-dire qu'ils veulent participer à toute négociation future et qu'il faut en fait un processus de négociation continu. Vous avez même mentionné qu'il faut instituer un processus officiel distinct, un processus qui permettrait de discuter spécifiquement des questions concernant les autochtones.

En parlant de l'Accord du lac Meech et de la résolution d'accompagnement du premier ministre McKenna, vous avez également mentionné trois choses que vous aimeriez voir dans la Constitution, à savoir la notion de dualité, qui s'y trouve déjà, la notion du caractère distinct, et en troisième lieu, la reconnaissance des peuples autochtones comme une autre caractère distinctif de notre pays.

Vous avez parlé aussi de la création d'un comité technique. Vous avez lancé cette suggestion sans entrer dans les détails, mais je crois que vous vous en remettez à notre comité quant aux modalités.

Vous avez également abordé trois autres points précis. Premièrement, vous voudriez que l'on modifie l'Accord en vue de reconnaître le caractère distinct de nos peuples autochtones, comme je l'ai déjà dit; deuxièmement, vous voudriez voir inclure dans l'Accord un nouveau mécanisme permettant de définir les questions concernant les autochtones, que vous semblez considérer comme différentes; troisièmement, vous aimeriez voir retrancher l'article 41 et abroger les articles de 1982 qui exigent, pour la création de nouvelles provinces, l'accord de sept provinces représentant 50 p. 100 de la population.

Votre position là-dessus est la même que celle des groupes autochtones qui ont comparu devant nous la semaine dernière, c'est-à-dire que vous voudriez revenir aux dispositions originales d'avant 1982, c'est-à-dire que la création de nouvelles provinces relèveraient du gouvernement fédéral.

[Text]

You represent a Métis group of the territories and do not agree with the position taken by the Métis National Federation that appeared before us last week.

Those are what I have picked up as being the main points in your testimony today.

**Mr. Ouellet:** One recommendation was made by Mr. Bohnet and I think he returned to this recommendation at least twice. He would like to see a first ministers' conference as soon as possible.

I think one of the key elements of his testimony before us was that while he sympathizes with our endeavour and would like to see us come out of the impasse, he feels there should be another first ministers' conference at the earliest opportunity before the June 23 deadline.

**The Chairman:** Thank you for bringing up that recommendation. That is quite correct. It also reminds me of the issue of timing wherein you have stated, as did the native groups that appeared last week, that you do not see anything absolute in the date of June 23.

**Mr. Bohnet:** I did indicate the other issues, as far as the factors that directly affect the Northwest Territories, such as Supreme Court judges and Senate reform, but the other point is that when first ministers' conferences are held, we want our government leader to be a full participant.

**The Chairman:** Thank you for making that very clear. I want to thank you and the people who are with you today for agreeing to testify before the committee and for being with us.

**Mr. Bohnet:** Thank you. Have a good visit while you are here in Yellowknife and good luck in the rest of your travels.

**The Chairman:** The next witness the committee will hear is Mr. Tom Eagle, the Executive Director of the Tree of Peace Friendship Centre.

**Mr. Tom Eagle (Executive Director, Tree of Peace Friendship Centre):** Thank you very much, Mr. Chairman. I want to thank your committee for giving me this opportunity to speak on this important issue.

• 1715

I was well into my riding when I received a phone call this afternoon from the clerk of the committee telling me that I had to make a presentation in 10 minutes, so I had to digest my opening remarks. I am pleased with the format, with the way the committee is looking into this, because I think a 10-minute presentation gives you a better opportunity for questions and answers.

The Meech Lake accord, in its present form, must not be ratified. Nor should Premier McKenna's companion

[Translation]

Vous représentez un groupe de Métis des Territoires et vous n'êtes pas d'accord avec la position adoptée par la Fédération nationale des Métis dont les représentants ont comparu devant nous la semaine dernière.

Tels sont donc les points saillants que j'ai retenus de votre intervention d'aujourd'hui.

**M. Ouellet:** M. Bohnet a fait une recommandation sur laquelle il est revenu au moins deux fois. Il voudrait qu'une conférence des premiers ministres ait lieu dans les plus brefs délais.

Je crois que l'un des éléments-clés du témoignage que l'on vient d'entendre est que si le témoin est sympathique à notre cause et aimerait nous voir réussir à sortir de l'impasse, il estime néanmoins qu'il faudrait tenir une autre conférence des premiers ministres à la première occasion avant l'échéance du 23 juin.

**Le président:** Merci d'avoir signalé cette recommandation. Vous avez tout à fait raison. Cela me rappelle par ailleurs qu'au sujet de l'échéance, vous avez dit, à l'instar des groupes autochtones qui ont comparu la semaine dernière, que la date du 23 juin n'a rien d'absolu à vos yeux.

**M. Bohnet:** J'ai abordé les autres questions, les facteurs qui touchent directement les Territoires du Nord-Ouest, notamment la nomination des juges de la Cour suprême et la réforme du Sénat, mais l'autre point est que nous voulons que le chef de notre gouvernement soit un participant à part entière aux conférences des premiers ministres.

**Le président:** Je vous remercie de l'avoir précisé. Je tiens à vous remercier, vous-même et les gens qui vous accompagnent aujourd'hui, d'avoir accepté de témoigner devant le comité.

**M. Bohnet:** Merci. Je vous souhaite un séjour agréable à Yellowknife et bonne chance pour la suite de votre voyage.

**Le président:** Le comité entendra maintenant M. Tom Eagle, qui est directeur du *Tree of Peace Friendship Centre*.

**M. Tom Eagle (directeur, Tree of Peace Friendship Centre):** Merci beaucoup, monsieur le président. Je tiens à remercier les membres de votre comité de me donner l'occasion d'intervenir sur cette question importante.

J'étais déjà bien avancé dans la rédaction de mon texte lorsque j'ai reçu cet après-midi un coup de téléphone du greffier du comité qui m'a dit que je devais faire un exposé de dix minutes, de sorte que j'ai dû condenser mon intervention. Je suis satisfait de la façon dont le comité conduit ses travaux, car je crois qu'un exposé de dix minutes vous permet de consacrer plus de temps à la période des questions.

L'Accord du lac Meech ne doit pas être ratifié dans sa forme actuelle. Quant à la résolution d'accompagnement

[Texte]

resolution even be considered. As long as Quebec's attitude of "Meech Lake or nothing else" remains, there is no guarantee that any amendments needed by the accord will ever be made. From the great majority of aboriginal people's point of view, the whole process has been undemocratic.

Prime Minister Brian Mulroney stated recently that the Constitution belongs to all Canadians. Yet he chose only 10 Canadians who went behind closed doors to reach an agreement. He did not even have the decency to invite to his closed-shop meeting the two elected leaders from the Yukon Territory and the Northwest Territories who, among the lead groups, speak for the aboriginal people and the people of the two territories.

Yes, the Prime Minister has promised the people of Canada that such matters as aboriginal issues, Senate reform, etc., would be discussed after Meech Lake is passed. However, it must be pointed out that Mr. Mulroney is not in the habit of keeping his word.

The possibility of national reconciliation before the June 23 deadline is slim. The Prime Minister's latest initiative of setting up a special parliamentary committee to review Premier McKenna's companion resolution at public hearings is all but too late to save Meech Lake.

Many things are said about those people who oppose the accord, in particular Premier Clyde Wells of Newfoundland and the political leaders in the province of Manitoba, Premier Gary Filmon, Sharon Carstairs, and Gary Doer. They are being attacked by the federal government, the Quebec government and some of the so-called outstanding Canadians. They are being accused of wrenching the nation apart. Yet in our view these people are the only ones who have the political guts to try to build a stronger nation.

Those who are criticizing are doing it out of self-interest. We, as aboriginal people, do not think our Creator will stop the world just because the Meech Lake accord is not ratified on June 23.

Like other Canadians, the aboriginal people and the people of the north want to be heard. We all want to exercise our democratic rights on this important topic that will not only affect our lives but generations to come. However, before this can be achieved by the native people a number of events must take place, two in particular.

First, the first ministers' constitutional meetings on aboriginal people must be re-established. This process would be similar to Senator Murray's role with the provinces. The only difference is that it would be a native person doing the negotiating with the premiers.

[Traduction]

du premier ministre McKenna, on ne devrait même pas en discuter. Tant que le Québec ne changera pas d'attitude et persistera à réclamer l'Accord du lac Meech ou rien, il n'y aura aucune garantie que les modifications qui s'imposent soient faites un jour. Du point de vue de l'immense majorité des autochtones, toute l'affaire a été menée de façon antidémocratique.

Le premier ministre Brian Mulroney a dit récemment que la Constitution appartient à tous les Canadiens. Pourtant, il a choisi dix Canadiens seulement qui se sont réunis à huis clos pour conclure une entente. Il n'a même pas jugé bon d'inviter à sa petite réunion fermée les dirigeants du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest qui sont les porte-parole des autochtones et des habitants des deux territoires.

Le premier ministre a bien promis aux Canadiens que l'on discuterait de questions telles les problèmes autochtones, la réforme du Sénat, etc., après l'adoption de l'Accord du lac Meech. Il faut toutefois signaler que M. Mulroney n'a pas l'habitude de tenir parole.

La possibilité d'une réconciliation nationale avant l'échéance du 23 juin est mince. La dernière initiative du premier ministre, consistant à créer un comité parlementaire spécial pour étudier la résolution d'accompagnement du premier ministre McKenna au cours d'audiences publiques, arrive trop tard pour sauver l'Accord du lac Meech.

Les détracteurs de l'Accord, notamment le premier ministre de Terre-Neuve, Clyde Wells, et les dirigeants politiques de la province du Manitoba, le premier ministre Gary Filmon ainsi que Sharon Carstairs et Gary Doer, font l'objet de bien des critiques. Ils sont attaqués par le gouvernement fédéral, par le gouvernement du Québec et par des gens que l'on qualifie d'éminents canadiens. On les accuse de déchirer le pays. Pourtant, ces gens là sont à notre avis les seuls qui ont le courage politique voulu pour essayer de bâtir un pays plus fort.

Ces critiques ne font que défendre leurs intérêts propres. Nous, peuples autochtones, nous ne croyons pas que notre Créateur va arrêter le monde de tourner si l'Accord du lac Meech n'est pas ratifié avant le 23 juin.

Les peuples autochtones et les peuples du Nord veulent être entendus, à l'instar de tous les autres Canadiens. Nous voulons exercer nos droits démocratiques au sujet de cette question importante dont les répercussions se feront sentir durant notre vie et pour des générations à venir. Pour que les autochtones puissent faire entendre leurs voix, un certain nombre de conditions doivent être respectées, notamment deux.

Premièrement, il faut rétablir les conférences constitutionnelles des premiers ministres sur les peuples autochtones. Le processus est semblable au travail effectué auprès des provinces par le sénateur Murray. La seule différence, c'est que c'est un autochtone qui négocierait avec les premiers ministres des provinces.

[Text]

[Translation]

• 1720

Second, a royal commission must be set up like the Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism. This commission would be given a wide range of powers to provide the overall basis to deal with the longstanding problems of native people, from mistreatment at the hands of the police and the justice system to the constitutional rights necessary to survive as a people. If such an inquiry is provided, I am positive it would be welcomed by the majority of Canadians.

This concludes my opening remarks, Mr. Chairman.

**The Chairman:** Thank you, Mr. Eagle.

**Mr. Malone (Crowfoot):** Along with others, I welcome you here and look forward to having you respond to me and to other members of the committee.

I take it as a given, but I think it is appropriate to ask this question. I presume you want Quebec to be a signatory to the Canadian Constitution and that this rests as at least an objective you would aim towards. Am I correct in that assumption?

**Mr. Eagle:** I do not think we have any problems with Quebec being a part of the Canadian family. There was never any question of that. I think the process is what we are afraid of. If Quebec can implement the notwithstanding clause very effectively with their language signs, then we see that it can also implement the distinct society clause with no problems at all on any given issue. So there is no guarantee to us that our rights would ever come before a committee such as this or before a first ministers' conference and these rights ever be in the Canadian Constitution. That is what we are afraid of.

**Mr. Malone:** The other question I have deals with the nature of constitutions and what we put in them. Clearly any one of us, and certainly all of us in all political parties wherever the legislatures might be, has long lists of human problems. They are everywhere in all dimensions.

**Mr. Eagle:** You are not telling me anything new, sir. As native people, we fully recognize that.

**Mr. Malone:** Certainly all other people would too. It is clearly the case. I guess the question really is to what extent we should be attempting to resolve all human problems first of all by predicting them and then by writing them into the Constitution. It seems to me a constitution is simply a framework with which we have the capacity to approach all human problems as they might come before us in the future. Is that also a viewpoint you would share?

**Mr. Eagle:** Not quite, not in the context you are putting it in, sir. First of all as to the problems, I think it would be naive of me to sit here and say, yes, all problems will be resolved. I am not suggesting that. There is no nation in the world that has ever resolved all the problems, but at the

Deuxièmement, il faut créer une commission royale semblable à la Commission royale sur le bilinguisme et le biculturalisme. Cette commission se verrait confier des pouvoirs étendus pour jeter les bases d'une solution aux problèmes de longue date des autochtones, depuis les mauvais traitements infligés par la police et l'appareil judiciaire jusqu'aux droits constitutionnels dont ils ont besoin pour survivre en tant que peuple. Je suis certain qu'une telle commission d'enquête serait favorablement accueillie par la majorité des Canadiens.

Cela met fin à mon exposé, monsieur le président.

**Le président:** Merci, monsieur Eagle.

**M. Malone (Crowfoot):** Au nom des membres du comité, je vous souhaite la bienvenue et je suis content d'avoir l'occasion de m'entretenir avec vous.

Il y a un point que je considère comme acquis, mais je crois qu'il est bon de vous poser la question quand même. Je suppose que vous voulez que le Québec soit signataire de la Constitution canadienne, que c'est tout au moins un objectif vers lequel vous tendez. Ai-je raison?

**M. Eagle:** Je ne crois pas que nous ayons aucune objection à ce que le Québec fasse partie de la famille canadienne. Il n'y a jamais eu le moindre doute là-dessus. C'est la façon de procéder qui nous inquiète. Si le Québec peut invoquer très efficacement la disposition dérogatoire au sujet de la langue d'affichage, il est évident à nos yeux qu'il peut également appliquer sans aucun problème la disposition sur la société distincte à n'importe quelle autre question. Nous n'avons donc aucune garantie que nos droits seront jamais étudiés par un comité comme le vôtre ou par une conférence des premiers ministres et que ces droits soient jamais inscrits dans la Constitution canadienne. Voilà ce qui nous fait peur.

**M. Malone:** Mon autre question porte sur la nature des documents constitutionnels. Il est certain que chacun d'entre nous et à coup sûr tous les élus de n'importe quel parti politique et dans n'importe quelle arène politique peuvent établir une longue liste de problèmes humains. Ces problèmes se posent partout et dans toutes les dimensions.

**M. Eagle:** Vous ne m'apprenez rien, monsieur. En tant qu'autochtone, nous en sommes bien conscients.

**M. Malone:** Tout le monde en est conscient. C'est une évidence. Je suppose que la question pourrait se poser en ces termes: dans quelle mesure devrions-nous tenter de résoudre tous les problèmes humains en tentant de les prédire et de les inscrire dans la Constitution. Il me semble qu'une Constitution est simplement un cadre général qui nous permet d'aborder tous les problèmes humains qui pourraient se poser à l'avenir. Êtes-vous d'accord avec ce point de vue?

**M. Eagle:** Pas tout à fait, pas de la façon dont vous l'énoncez, monsieur. Premièrement, je pense que je serais naïf si je m'attendais à ce que tous les problèmes puissent être résolus. Ce n'est pas ce que je dis. Aucun pays du monde n'a jamais résolu tous les problèmes. Mais en même

[Texte]

same time I do not fully understand your referring to predicting the problems. I do not get that part.

We in Canada know very well these problems have been identified time after time by generations. These problems do exist today. These are the problems we should be dealing with in the Constitution so that we could try to right them, and so they would mean something to the native people, and be something we could go by. If the Prime Minister says constitutions are for people, let us have a lot of people's input into this Constitution. Let us put everything in writing the way a constitution should be made, instead of making promises that there will be constitutional amendments later on.

• 1725

**Mr. Malone:** In your brief you stated your opposition to the Meech Lake accord and to Premier McKenna's proposals. Are you aware that in presenting his proposals the Premier of New Brunswick is actually encouraging other groups to add to his proposals? He did not put before Parliament what he considered to be a finite document. Instead, if there were fundamental principles that ought to be considered within a constitution, he thought the appropriate groups would meet with us as we travelled across the country.

He said he deliberately left out the question of Senate reform because he thought other persons might more appropriately add to his proposals. Was that your understanding?

**Mr. Eagle:** That was my understanding, but I think he has high expectations. But nothing is being said. The day after his talk on national television I heard the Prime Minister watering down the companion resolution. Unless I misinterpreted him, it appeared he was not really considering the companion resolution.

**Mr. Malone:** If it is your objective that Quebec be a signatory to Canada's Constitution, it seems to me you must now be in a position where you could give us a list of specific things you want either added to or deleted from the companion accord.

**Mr. Eagle:** I have stated very clearly that we would like to see constitutional talks. I am not here to just complain about the accord. I am trying to be positive, but it is very difficult to find anything positive in this. The Province of Quebec and the Prime Minister are on the same wavelength. They say it is Meech Lake or nothing.

It is very hard for Canadians to digest this process to see if they are going to talk about the Constitution, self-government, the justice system and other issues that affect native people's daily lives. They are going to talk about them but there are no guarantees. I would like to be optimistic. I would like to put my arms around your

[Traduction]

temps, je ne comprends pas très bien ce que vous voulez dire quand vous parlez de prédire les problèmes. Je ne saisis pas bien.

Au Canada, nous savons très bien que ces problèmes se sont posés à maintes reprises durant des générations. Ces problèmes existent encore aujourd'hui. Ce sont les problèmes auxquels il faudrait s'attaquer dans la Constitution afin d'essayer de les résoudre; ainsi, la Constitution aurait un sens pour les autochtones et nous serait acceptable. Si le premier ministre dit que les constitutions sont faites pour les gens, demandons l'avis d'une foule de gens pour écrire cette constitution. Mettons tout cela par écrit, comme devrait l'être une constitution, au lieu de promettre qu'il y aura des modifications constitutionnelles plus tard.

**M. Malone:** Dans votre mémoire, vous dites être contre l'Accord du lac Meech et les propositions du premier ministre McKenna. Savez-vous qu'en présentant ces propositions, le premier ministre du Nouveau-Brunswick a encouragé d'autres groupes à ajouter leur grain de sel à sa proposition? À ses yeux, le document qu'il propose au Parlement n'est pas un texte final. Au contraire, s'il y a des principes fondamentaux dont on devrait tenir compte pour rédiger la Constitution, il estime que les groupes compétents devraient venir nous rencontrer alors que nous nous déplaçons d'un bout à l'autre du pays.

Il a dit qu'il avait délibérément omis d'aborder la question de la réforme du Sénat parce qu'il croyait que d'autres seraient mieux en mesure de raffiner ses propositions. Étiez-vous au courant de tout cela?

**M. Eagle:** Je le savais, mais je pense qu'il a des attentes très élevées. Mais personne ne dit rien. Le lendemain de son allocution télévisée, j'ai entendu le premier ministre diluer la résolution d'accompagnement. À moins que je l'aie mal compris, il ne semblait pas vraiment disposé à adopter la résolution d'accompagnement.

**M. Malone:** Si votre objectif est de faire en sorte que le Québec devienne signataire de la Constitution canadienne, il me semble que vous devriez maintenant être en mesure de nous donner une liste de points précis que vous voulez ajouter ou retrancher de la résolution d'accompagnement.

**M. Eagle:** J'ai dit très clairement que nous voudrions qu'il y ait des discussions constitutionnelles. Je ne suis pas ici uniquement pour me plaindre de l'Accord. J'essaie d'être positif, mais il est très difficile de trouver quoi que ce soit de positif là-dedans. La province de Québec et le Premier ministre du Canada sont sur la même longueur d'ondes. Ils disent que l'Accord du lac Meech est à prendre ou à laisser, que c'est tout ou rien.

Les Canadiens ont beaucoup de mal à accepter ce processus prévoyant des discussions au sujet de la Constitution, de l'autonomie politique, du système judiciaire et d'autres questions qui touchent de très près les peuples autochtones. On va discuter de tout cela, mais il n'y a aucune garantie. Je voudrais bien être optimiste. Je

[Text]

shoulders and say we are going to do this. But that is not the case.

**Mr. Malone:** Perhaps it is appropriate for me to mention that it was the Parliament of Canada that approved the process this committee is presently undergoing. All three parties said this process would take place and that we would travel.

• 1730

I would accept that any suggestions on what you look for as a constitutional requirement are quite appropriate, that they should be mentioned so they can become part of our consideration of what might be an add-on to Premier Frank McKenna's companion to the Meech Lake accord. I guess that is the invitation we extend to you, either at this moment or as others ask questions, or at some other time in written form.

**Mr. Anawak (Nunatsiaq):** [*Continues in native language*].

Mr. Eagle, you mention in your presentation how some political leaders have been attacked by the federal and Quebec governments. I do not want to believe Quebeckers would want our exclusion from Meech Lake in order to ensure Quebec's inclusion. I wonder if you feel the same way, that Quebeckers do not want us excluded to ensure that Quebec is included in the Meech Lake accord. Would you agree?

**Mr. Eagle:** Yes. I do not think I sit here to say that anyone should be excluded. Constitutions are very important, and I think everyone has to be included. No particular group should be left out. I have not suggested that at all. I am suggesting that constitutions, as the Prime Minister says, are for the people. Yes, let us make it for the people: that is what I am saying. I am not saying Quebec is to be excluded. I have nothing against Quebec. In fact, they are very nice people.

The native people have also taken some stand on this. I hear our aboriginal people saying if the Quebec government wants to separate, then they are going to take some kind of legal action. I do not think we as native people want to see Canada broken up. We are very clear on that.

To answer your question directly, no, I do not want to see Quebec out of the picture. I think it should be included in the Constitution.

**Mr. Anawak:** You also mention that in coming up with the Meech Lake resolution the Prime Minister chose only 10 Canadians, who went behind closed doors to reach an agreement. I want to point out that I agree. But also, during the first ministers' conferences on aboriginal issues, in the last first ministers' conference he stopped the conference half a day short because he could not come up with an agreement among all the 10 provinces and the aboriginal groups. Yet when he was coming up with Meech he kept the 10 premiers or first ministers at Meech until they came

[Translation]

voudrais bien vous donner l'accolade et dire que nous allons réussir à nous entendre, mais ce n'est pas le cas.

**M. Malone:** Je dois peut-être signaler que c'est le Parlement du Canada qui a approuvé les modalités selon lesquelles notre comité procède actuellement. Les trois partis se sont entendus pour que des audiences aient lieu et que nous nous déplaçons au Canada.

Je pense que toutes suggestions que vous pourriez formuler sur vos exigences constitutionnelles seraient acceptables et devraient être énoncées explicitement afin de faire partie intégrante de notre étude sur ce qui pourrait devenir un ajout à la résolution d'accompagnement à l'Accord du lac Meech proposée par le premier ministre Frank McKenna. Je vous fait cette invitation, vous pouvez nous faire vos suggestions tout de suite ou en réponse à d'autres questions ou encore plus tard par écrit.

**M. Anawak (Nunatsiaq):** [*Le député s'exprime en langue autochtone*]

Monsieur Eagle vous avez dit dans votre exposé que certains dirigeants politiques ont été attaqués par les gouvernements fédéral et du Québec. Je ne veux pas croire que des Québécois souhaitent nous voir exclus de l'Accord du lac Meech afin d'assurer l'inclusion du Québec. Je me demande si vous avez le même sentiment, c'est-à-dire que les Québécois ne veulent pas que nous soyons exclus de l'Accord du lac Meech afin de faire en sorte que le Québec y soit inclus. Êtes-vous d'accord?

**M. Eagle:** Oui. Je ne pense pas que quiconque devrait être exclu. La Constitution est une chose très importante et je pense que tout le monde doit être inclus. Aucun groupe ne doit être écarté. Ce n'est pas du tout ce que j'ai dit. Ce que je dis, c'est que les constitutions sont faites pour les gens, comme le premier ministre lui-même l'a dit. Faisons une constitution pour le peuple; voilà ce que je dis. Je ne dis pas que le Québec doit être exclu. Je n'ai rien contre le Québec. En fait, les Québécois sont bien gentils.

Les peuples autochtones ont également pris position à ce sujet. J'ai entendu les porte-parole des autochtones dire que si le gouvernement du Québec veut se séparer, alors ils vont prendre des mesures judiciaires quelconques. Je ne pense pas que les autochtones veulent que le Canada éclate. Notre position est très claire là-dessus.

Pour répondre directement à votre question, je dirai que non, nous ne voulons pas que le Québec soit exclu. Je crois qu'il devrait être inclus dans la Constitution.

**M. Anawak:** Vous avez dit également que pour rédiger la résolution du lac Meech, le premier ministre avait choisi seulement dix Canadiens qui se sont réunis à huis clos pour conclure une entente. Je tiens à signaler que je suis d'accord. Mais en outre, durant les conférences des premiers ministres sur les questions autochtones, à la dernière conférence des premiers ministres, il a mis fin à la conférence une demi-journée à l'avance parce qu'il ne pouvait pas dégager une entente parmi les dix provinces et les groupes autochtones. Pourtant, quand il préparait

[Texte]

up with an agreement. I wonder why he did not keep the 10 premiers and the aboriginal groups locked up until they came to an agreement or there was an agreement among all parties.

**Mr. Eagle:** It is very difficult to imagine what the Prime Minister's thoughts were at that particular time. But I can add to what you are saying. We are just as frustrated about the whole process. More concentrated efforts should have been made to reach an agreement. Even after that meeting was over there should have been a continuing dialogue, or even an agreement with the premiers to set up some kind of mechanism of the kind I am talking about here, someone to continue negotiations of aboriginal matters with the premiers.

• 1735

I think more of an honest effort should have been made. I think we, as native Canadians, would have seen that as a positive step. But to drop everything and say that this is it, there is no agreement, is unacceptable to us.

**Mr. Anawak:** I also want to discuss—it was not necessarily mentioned in your brief—the concept of a dual society and the concept of two founding nations. This always rankles. Whenever it is mentioned I usually think they are talking about the Inuit and the Indian.

But I do not think this is necessarily the case. I would like to quote Zebedee Nungak during during a special joint committee session of the Senate and the House of Commons on the issue of the accord. He said:

The dual society described in various parts of this accord is something we have a lot of concern with. It says basically that English and French are the only recognized societies in Canada. Just as much as the third coast of Canada's coastline is often forgotten, the Arctic Coast, the third solitude of the aboriginal solitude has often been overlooked again in the descriptions that describe Canada as being mainly French and English.

The accord really does continue to perpetuate that. I wonder how you feel when you hear about the two founding nations, what you think when you hear the issue described as the two founding nations, whether you think of the French and the English or whether it is the Inuit and the Indians, who were here thousands and thousands of years ago.

**Mr. Eagle:** Mr. Chairman, if I were to relate to what Mr. Anawak is talking about, I would have to go back to 1971 in one of our presentations on education to the Government of the Northwest Territories. We classified ourselves at that

[Traduction]

l'Accord du lac Meech, il a tenu les dix premiers ministres provinciaux enfermés dans un chalet au lac Meech jusqu'à ce qu'ils en arrivent à une entente. Je me demande pourquoi il n'en a pas fait autant avec les premiers ministres et les groupes autochtones jusqu'à ce qu'ils aboutissent à une entente.

**M. Eagle:** Il est très difficile d'imaginer quelle pouvait être la pensée du premier ministre à ce moment-là. Mais je peux ajouter quelque chose à ce que vous dites. Nous sommes tout aussi frustrés au sujet de toute cette affaire. On aurait dû déployer des efforts plus concertés afin de conclure une entente. Même après la fin de cette réunion, on aurait dû poursuivre le dialogue ou même s'entendre avec les premiers ministres provinciaux pour établir un mécanisme quelconque du genre de celui que je réclame ici, c'est-à-dire quelqu'un qui continue à négocier avec les premiers ministres provinciaux au sujet des questions concernant les autochtones.

Je pense que l'on aurait dû faire un effort plus sérieux. Je pense que les autochtones canadiens y auraient vu quelque chose de positif. Mais nous trouvons inacceptable de tout laisser tomber en disant qu'il est impossible de s'entendre, un point c'est tout.

**M. Anawak:** Je voudrais maintenant apporter un autre point qui n'est pas nécessairement mentionné dans votre mémoire, c'est-à-dire la notion de société dualiste et des deux peuples fondateurs. J'ai toujours du mal à digérer cela. Quand j'entends cette expression, je pense habituellement que l'on parle des Inuits et des Indiens.

Mais je ne pense pas que ce soit nécessairement le cas. Je voudrais citer un passage de l'intervention de Zebedee Nungak durant une audience du Comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur l'Accord. Je cit

La notion de dualité décrite dans diverses parties de cet accord nous inquiète beaucoup. Elle laisse fondamentalement entendre que les deux seules sociétés reconnues au Canada sont les collectivités anglophones et francophones. Tout comme on oublie souvent la troisième côte du Canada, celle de l'Arctique, la troisième solitude, celle des autochtones, a encore été laissée de côté dans cette description du Canada comme un pays essentiellement français et anglais.

En réalité, l'Accord perpétue cette situation. Je vous demande quel est votre sentiment quand vous entendez parler des deux peuples fondateurs, ce que vous pensez quand vous entendez quelqu'un poser la problématique en termes des deux peuples fondateurs. Pensez-vous alors aux peuples français et anglais, ou bien aux Inuits et aux Indiens qui vivaient ici il y a des milliers et des milliers d'années.

**M. Eagle:** Monsieur le président, pour répondre à la question de M. Anawak, il me faudrait revenir à 1971. Dans l'une de nos interventions au sujet de l'éducation devant le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, nous nous

[Text]

time as one of the members of the distinct society of the Northwest Territories and of Canada.

It is sometimes sad to hear that term, as if they were the founding nations; yet to ignore the fact that the aboriginal people were here before them is something else. Besides the aboriginal people's help, I do not think some of these things would have been happening the way they are today. Certainly with the aboriginal people having stronger immigration laws, maybe some of you people would not be sitting here today.

**Mr. Anawak:** I want to comment that in hearing concerns from aboriginal groups, I think what we are basically hearing and what we are basically saying as aboriginal people is that our concerns, in being addressed, should not necessarily unravel a web, that web being Meech. I think it should strengthen the fabric if we were to be included in the Meech accord. I think it would strengthen the Meech accord rather than weaken any parts of it.

**Mr. Eagle:** That is one of the things we are hoping for. People across Canada are saying that if Meech Lake does not pass it will be terrible. My elders taught me one thing: you cannot control yesterday because it has already gone by. You cannot control tomorrow because it has not arrived yet. The only thing I can control right now is this very minute. That is all. So we do not know what is going to happen to Meech Lake. Let us not scare one another; let us not scare people so they will conform to what they do not like. I think that is wrong.

• 1740

**Mr. Nystrom:** One thing in your brief that is new and novel is the striking of a royal commission similar to the Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism in the 1960s. I wonder if you can elaborate a bit more on why you might want this. It may indeed be a good idea, but there are always some down sides. Royal commissions sometimes take a long time. They get very cumbersome and often it takes many years before they report. Sometimes it is the way of putting a problem on the shelf for a while. I wonder if you have had a fair number of consultations as to whether this is the way to go. Would other groups in the north support the idea of a royal commission? Would they like them to look into the rights and the other problems that are facing aboriginal people in northern Canada, indeed, right across the country? Have you given this a fair amount of thought? Is there a great deal of consensus on this idea? Is this something that is worthwhile suggesting to the Parliament of Canada?

**Mr. Eagle:** According to Mr. Nystrom, we might have to wait for a while because royal commissions put these things aside. Sir, we have waited for more than 100 years to

[Translation]

étions catégorisés à l'époque comme des membres de la société distincte des Territoires du Nord-Ouest et du Canada.

Cela nous attriste parfois d'entendre cette expression, comme si c'étaient eux les peuples fondateurs; mais c'est encore pire quand on ne tient nullement compte du fait que les peuples autochtones étaient ici bien avant eux. Je pense que les choses ne seraient pas ce qu'elles sont aujourd'hui s'il n'y avait eu l'aide inestimable des peuples autochtones. Chose certaine, si les autochtones avaient eu des lois plus rigoureuses en matière d'immigration, certains d'entre vous ne seraient pas ici aujourd'hui.

**M. Anawak:** Je tiens à ajouter que les préoccupations essentielles que nous entendons de la part des autochtones et que nous exprimons à titre d'autochtones ne doivent pas nécessairement entraîner l'effondrement de l'édifice qu'est l'Accord du lac Meech. Au contraire, je crois que l'édifice s'en trouverait renforcé si nous y étions inclus. Loin d'affaiblir des parties de l'Accord, cela le renforcerait dans son ensemble.

**M. Eagle:** C'est l'un de nos espoirs. Un peu partout au Canada, les gens disent que si l'accord du lac Meech n'est pas adopté, ce sera terrible. Les anciens de ma tribu m'ont enseigné une chose: on n'a pas de prise sur hier, car le passé est le passé. On n'a pas de prise non plus sur demain, car demain n'est pas encore arrivé. La seule chose sur laquelle j'ai prise, c'est l'instant présent. Par conséquent, nous ne savons pas ce qu'il adviendra de l'Accord du lac Meech. Cessons donc d'agiter des épouvantails et de faire peur aux gens pour qu'ils acceptent ce qu'ils n'aiment pas. Je pense que c'est mauvais.

**M. Nystrom:** Il y a une chose qui est tout à fait nouvelle dans votre mémoire, c'est-à-dire la création d'une commission royale semblable à la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme dans les années 60. Je me demande si vous pourriez nous en dire un peu plus long sur les raisons qui vous amènent à faire cette proposition. C'est peut-être une bonne idée, mais il faut toujours regarder le revers de la médaille. Le travail des commissions royales est parfois très long. C'est un mécanisme très lourd et il faut parfois attendre des années avant la publication du rapport. C'est parfois un moyen de mettre le problème de côté pendant un temps. Je me demande si vous avez fait des consultations sur l'opportunité de cette façon de procéder. Est-ce que d'autres groupes du Nord sont favorables à la création d'une telle commission? Voudrait-on qu'une telle commission se penche sur les droits et les autres problèmes qui se posent aux peuples autochtones du Nord du Canada et, en fait, de toutes les régions du Canada? Avez-vous mûrement réfléchi à la question? Y a-t-il consensus à ce sujet? Est-ce qu'il vaut la peine d'en faire une recommandation au Parlement du Canada?

**M. Eagle:** D'après M. Nystrom, il nous faudrait peut-être attendre un certain temps parce que les commissions royales mettent les choses de côté. Monsieur, nous

[Texte]

improve our lives and that has not come about yet. So what if a royal commission takes another year or so?

Native people right across Canada have talked about this royal commission. They would like to see a royal commission set up. This royal commission would be given a wide range of powers to look into the aboriginal issues, like the justice system, like the police treatment towards native people, why we are a very distinct society in terms of presence. We are very distinct with regard to employment. We are very distinct with regard to literacy.

I think it is about time they started addressing the issues. The commission should be given the power to deal with these things so that they are given recognition in the Constitution.

**Mr. Nystrom:** I want to make it clear that I do not oppose this in principle.

**Mr. Eagle:** Oh, I did not say you did.

**Mr. Nystrom:** Many times in the past royal commissions have taken an awfully long time. I know you have waited an awfully long time, but I believe in fundamental self-determination of people. If this is the way to go, then this is possibly one recommendation we can make to Parliament. Maybe this is one positive thing we can say that Parliament will accept.

I asked what kind of consensus there was in the aboriginal community regarding the suggestion of a royal commission. You are the first person who mentioned it to us. Now, that does not mean there is not a broad consensus out there, but I wanted to know what kind of consensus there is. I think I have heard one or two politicians speak of it in Parliament in the past, but you are the first person who has come before this committee in the last seven or eight days and has actually referred to it specifically. It may be the way to go.

• 1745

**Mr. Eagle:** As late as last fall the major aboriginal organizations in Canada were talking about this. They were talking about a royal commission, trying to get a royal commission set up. They were talking about it, and this spring as well they were already talking about it again. This has been ongoing for quite some time.

In my travels we hear about these commissions being set up in the south, like the justice commission in Manitoba. There is another one to deal with the police in Alberta. All these inquiries are taking place. So yes, I can say this with all honesty and sincerity that there is a large group of aboriginal people who would like to see a royal commission.

**Mr. Robinson:** Mr. Chairman, before we came to the Northwest Territories my friend and colleague, Ethel Blondin, said we could not come to Yellowknife without

[Traduction]

attendons depuis plus de 100 ans une amélioration de notre sort qui ne s'est pas encore produite. Alors, qu'est-ce que cela peut nous faire si une commission royale prend encore un an ou deux?

Partout au Canada, les autochtones ont discuté de la création d'une telle commission. Ils aimeraient voir la création d'une commission royale. Cette commission se verrait confier des pouvoirs étendus afin d'examiner les dossiers concernant les autochtones, par exemple, l'appareil judiciaire, le traitement des autochtones par la police, les raisons qui font que nous sommes une société vraiment distincte. Nous sommes tout à fait distincts sur le plan de l'emploi et aussi de l'alphabétisation.

Je pense qu'il est grand temps que l'on commence à s'attaquer aux problèmes. Il faudrait conférer à une telle commission le pouvoir de s'attaquer à ces problèmes afin qu'on en tienne compte dans la Constitution.

**M. Nystrom:** Je tiens à préciser que je ne suis pas du tout contre cette proposition en principe.

**M. Eagle:** Oh, je n'ai pas dit cela.

**M. Nystrom:** Il est arrivé souvent dans le passé que les commissions royales prennent énormément de temps. Je sais que vous avez attendu très longtemps, mais je suis un fervent partisan du droit fondamental des peuples à l'autodétermination. Il est possible que nous puissions en faire une recommandation au Parlement. Il est possible que le Parlement accepte une recommandation en ce sens.

J'ai demandé s'il y avait consensus au sein de la communauté autochtone en ce qui concerne le projet de création de la commission royale. Vous êtes la première personne qui nous en parle. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas consensus à ce sujet, mais je voulais savoir si l'on est généralement d'accord à ce sujet. Je pense que j'ai entendu un ou deux hommes politiques en parler au Parlement dans le passé, mais vous êtes la première personne qui en parle explicitement devant notre comité depuis sept ou huit jours que nous tenons des audiences. C'est peut-être la solution.

**M. Eagle:** Les principales organisations autochtones du Canada en parlaient encore l'automne dernier. Il était question de la création d'une commission royale. On en parlait, et au printemps, on en a reparlé. C'est un débat qui se poursuit depuis assez longtemps.

Nous entendons parler de la création de commissions de ce genre dans le Sud, comme la Commission sur la justice au Manitoba. Il y en a une autre qui se penche sur le travail de la police en Alberta. Toutes ces enquêtes ont lieu. Je peux donc dire en toute honnêteté et sincérité qu'il y a certainement un groupe important d'autochtones qui sont favorables à la création d'une commission royale.

**M. Robinson:** Monsieur le président, avant que nous venions dans les Territoires du Nord-Ouest, mon amie et collègue Ethel Blondin m'a dit que nous ne pouvions pas

[Text]

hearing from Tom Eagle. I certainly understand that, and I appreciate very much your having taken the time to share your views with us.

I wonder if you could tell us a little bit about the friendship centre you represent, the Tree of Peace Friendship Centre, some of your own background, and the work the friendship centre does.

**Mr. Eagle:** Sir, do you have all night?

**Mr. Robinson:** I am in the hands of the Chair.

**The Chairman:** Mr. Robinson, since you have put yourself in the hands of the Chair, I want to remind committee members that we have been very lax, I think, in the questions we have put to witnesses on all sorts of issues

We are looking at the Meech Lake companion resolution, if I can describe it that way, of Premier McKenna. I am not sure whether that question is directly involved with the subject at hand.

**Mr. Robinson:** Mr. Chairman, with respect, the witness is the executive director of the Tree of Peace Friendship Centre. I think it would be helpful for us as a committee to know something about the group he leads.

**The Chairman:** I understand the sense of your question. Maybe you could tell us how many members you have, Mr. Eagle, and how long the centre has existed.

**Mr. Eagle:** I will try to be brief, Mr. Chairman, and thank you very much. First of all, we do not group our membership in our organization. It is not our aboriginal heritage to have membership cards, to be card-carrying members of our organization.

First of all, we deal with the aboriginal people in the community. We have all kinds of programs set up for them, and it is also an open-door policy for the non-natives to take part in the community.

There are eight friendship centres across the Northwest Territories and one in the Yukon. I cannot say too much about the Yukon, but there is one there. There are 104 centres right across Canada, big, large, small, medium, whatever they are, and the membership we have is very, very large in urban communities. We are just starting our data base program to be a little bit more precise on the people with whom we work. Certainly the people are behind us because we deal with social problems and the problems the governments cannot relate to, problems that are not looked after by Indian Affairs. We deal with the three levels of government, the federal government, the territorial government, and the municipal government. In a nutshell, I think that is it.

**The Chairman:** That sounds like a big task, Mr. Eagle.

[Translation]

venir à Yellowknife sans entendre Tom Eagle. Je comprends maintenant ce qu'elle voulait dire et je le remercie beaucoup d'avoir pris le temps de nous faire part de vos vues.

Je me demande si vous pourriez nous en dire un peu plus long sur l'organisation que vous représentez, le *Tree of Peace Friendship Centre*, sur vos antécédants et sur le travail accompli dans ce centre.

**M. Eagle:** Monsieur, pouvez-vous me consacrer toute la nuit?

**M. Robinson:** Je m'en remets à la présidence.

**Le président:** Monsieur Robinson, puisque vous vous en remettez à la présidence, je voudrais rappeler aux membres du Comité que nous avons été passablement laxistes, à mon avis, dans les questions que nous avons posées aux témoins sur toutes sortes de sujets.

Nous étudions la résolution d'accompagnement à l'Accord du lac Meech proposée par le premier ministre McKenna. Je ne suis pas certain que cette question ait un rapport direct avec le sujet qui nous intéresse.

**M. Robinson:** Monsieur le président, je vous rappelle que le témoin est directeur d'un organisme qui s'appelle le *Tree of Peace Friendship Centre*. Je pense qu'il serait utile que les membres du Comité sachent un peu de quoi il retourne.

**Le président:** Je comprends dans quel esprit vous posez la question. Peut-être pourriez-vous nous dire combien de membres compte votre organisation, monsieur Eagle, et depuis combien de temps le centre existe.

**M. Eagle:** Je vais essayer d'être bref, monsieur le président. Premièrement, nous ne dénombrons pas les membres de notre organisation. Ce n'est pas conforme à nos coutumes de distribuer des cartes de membres.

Premièrement, nous travaillons auprès des autochtones de notre communauté. Nous avons toutes sortes de programmes à leur intention et notre porte est également grande ouverte à tous les non-autochtones qui peuvent participer à nos programmes.

Il y a huit centres d'amitié dans les Territoires du Nord-Ouest et un au Yukon. Je ne sais pas grand chose au sujet du Yukon, mais je sais qu'il y en a un là-bas. Il y a 104 centres d'un bout à l'autre du Canada, de toutes les tailles, de tous les genres et nous comptons énormément de membres dans les régions urbaines. Nous commençons tout juste à mettre sur pied notre base de données afin de connaître un peu plus précisément notre clientèle. Chose certaine, les gens nous appuient car nous nous occupons des problèmes sociaux, des problèmes sur lesquels les gouvernements n'ont pas de prise, des problèmes dont ne s'occupe pas le ministère des Affaires indiennes. Nous traitons avec les trois niveaux de gouvernement, fédéral, territorial et municipal. Voilà en bref de quoi il s'agit.

**Le président:** Cela me semble être une lourde tâche, monsieur Eagle.

[Texte]

Monsieur Plourde, désirez-vous poser une question? Du côté du gouvernement, il reste six minutes. Voulez-vous toujours poser une question ou non?

**M. Plourde:** Merci, monsieur le président.

Je vais revenir à une question que M. Anawak a posée tout à l'heure et à un commentaire qui a été fait au sujet de la réunion des 10 premiers ministres des provinces et impliquant les autochtones lorsqu'ils s'étaient réunis à Ottawa. Ces derniers avaient dit que le premier ministre avait arrêté la discussion une journée avant la date prévue.

• 1750

Il faut quand même savoir que si cette réunion a été interrompue ce n'est pas le premier ministre du Canada qui l'a fait. Il faut se rappeler que la délégation et le premier ministre de la province de Québec se sont retirés de la table des négociations parce qu'ils ne faisaient pas partie de l'entente sur le rapatriement de la Constitution canadienne.

Voici ma question, M. Eagle. La province de Québec et les autochtones sont actuellement, à mon sens, selon la résolution de M. McKenna, dans le même bateau. Si l'entente du lac Meech n'est pas signée le 23 juin, quand y aura-t-il une négociation des premiers ministres pour régler le problème des autochtones?

Ce Comité et principalement le but de la résolution du premier ministre du Nouveau-Brunswick, laquelle résolution est à l'origine de la formation de ce Comité qui voyage à travers le pays avec l'accord des trois partis qui sont représentés à la Chambre des communes, est à mon sens une porte d'entrée pour les autochtones.

Ayant suivi le dossier depuis quelques années, je pense que les autochtones comme les autres groupes que le premier ministre McKenna a voulu incorporer dans sa résolution, je dis qu'il ne faut pas laisser passer cette occasion, autant pour les autochtones que pour la province de Québec.

Ce qui revient un peu à ce que mon collègue, M. Malone, vous disait dans sa question tout à l'heure. On aurait beaucoup aimé que le groupe que vous représentez puisse nous apporter de l'eau au moulin, comme on dit chez nous, afin d'habiller un peu cette résolution de M. McKenna.

Ma question est très simple. Êtes-vous d'accord avec moi? Si le Québec ne réintègre pas la Constitution canadienne par le biais de l'entente du lac Meech, le 23 juin prochain, il faudra encore plusieurs décennies avant qu'on ne revienne à une table de négociations. N'est-ce pas?

**Mr. Eagle:** First, Quebec and the aboriginal peoples are not in the same canoe. When we look at the whole system here, Quebec on the one hand has been given the opportunity to participate in the Constitution and has been given certain conditions to come to the constitutional table. One of them is the distinct society clause.

I would like to ask you a counter-question after I have finished giving you the answer, and that is to ask you if you believe Quebec would be ready to talk about aboriginal issues after Meech Lake is ratified on June 23. Does any of

[Traduction]

Mr. Plourde, do you wish to ask a question? There are six minutes left for the government side. Do you still want to ask a question or not?

**Mr. Plourde:** Thank you, Mr. Chairman.

I would like to come back to a question Mr. Anawak asked earlier and to a comment that was made concerning the meeting of the 10 Premiers and the native leaders in Ottawa. Native people said back then that the Prime Minister had halted the discussion one day early.

It should be clear that the Prime Minister of Canada did not cause that meeting to be interrupted. We should all remember that the delegation and the Premier of the province of Quebec withdrew from the negotiating table because they were not party to the agreement on the patriation of the Canadian Constitution.

This is my question, Mr. Eagle. I have the feeling that, under Mr. McKenna's resolution, the province of Quebec and the native peoples are presently in the same canoe. If the Meech Lake agreement is not signed by June 23, when will the premiers meet to deal with the concerns of the natives?

This committee and indeed the resolution put forward by the Premier of New Brunswick, which led to the striking of this committee which is now travelling throughout the country with the agreement of the three parties represented in the House of Commons, are in my view a stepping stone for the aboriginal peoples of Canada.

Having watched closely the developments over the last few years, I feel that this opportunity should not be missed either by the native peoples included in Mr. McKenna's resolution or by the province of Quebec.

This is fact more or less what my colleague Mr. Malone was getting at earlier in his question. We would have liked the group that you represent to bring grist to our mill, as we say, to add a little more substance to Mr. McKenna's resolution.

I have a very simple question. Do you agree with me? If Quebec does not become a signatory to the Canadian Constitution through the Meech Lake agreement by June 23, it will be several decades more before we get back to the negotiating table, do you not agree?

**M. Eagle:** Premièrement, le Québec et les autochtones ne sont pas dans le même bateau. Globalement, on a donné au Québec la possibilité de participer à la Constitution et on lui a consenti certaines conditions pour venir à la table constitutionnelle, notamment la clause de la société distincte.

Après avoir terminé ma réponse, j'aimerais vous poser une question en contrepartie, à savoir: croyez-vous que le Québec serait disposé à discuter des problèmes des autochtones une fois que l'Accord du lac Meech aura été

[Text]

you believe this? If you can assure me, ladies and gentlemen, then I will say yes to Meech Lake.

**The Chairman:** I have one question for you, Mr. Eagle, and that is on the position taken by the Government of the Northwest Territories. I understand that the leader of the government, Mr. Dennis Patterson, had a favourable official reaction to Mr. McKenna's resolution when it came forward. I am reading now from an extract from a press release put out on March 21, in which he was quoted as saying:

From our government's perspective, the New Brunswick resolution is very significant and encouraging. I see it as the beginning of an assurance that the concerns of the Northwest Territories are properly addressed within the framework of the Canadian Constitution.

• 1755

I take it that when he refers to the Northwest Territories it is an inclusive reference, which probably includes its native people. I take it from this reading that Mr. Patterson's position and the position of the government of the territories is different from your own and also different from the position of Mr. Erasmus. Can you explain why there would be a different approach? Maybe you have nothing to add.

**Mr. Robinson:** Mr. Chairman, I wonder if you could clarify the difference. You are suggesting this is a different position from that taken by Mr. Erasmus, for example.

**The Chairman:** From the excerpt I read, I understand the New Brunswick resolution as being something significant and encouraging. As I read from the excerpt I have, it says

I see it as the beginning of an assurance that the concerns of the Northwest Territories are properly addressed. . .

I understand your initial position taken today in the first three lines of your text as not being supportive of Mr. McKenna's resolution.

**Mr. Eagle:** It should not be considered, sir. I say that because Mr. McKenna, like the rest of us Canadians, has great expectations. We would like to think that these issues that are not addressed in the Meech Lake accord will be dealt with at a later date, but until such time as that is clarified, we will always be in doubt. I do not want to be offensive, Mr. Chairman, but I do not like to be pitted against an aboriginal leader and a leader of a political party or a political leader. I do not think that is correct.

I am not trying to tell you your job, but I think what you should be doing is making your judgment based on the majority of what people are saying. I heard Yvon Dumont's name mentioned here this afternoon to the Métis association. I do not know Mr. Dumont's views. I have not seen anything in the press. Again, I think it is the wrong approach to ask if I agree or disagree with Mr. Dumont. I do not think that is correct. We like to give you our strong

[Translation]

ratifié le 23 juin. Quelqu'un parmi vous le croit-il? Si vous pouvez m'en donner l'assurance, mesdames et messieurs, alors je dirai oui au lac Meech.

**Le président:** J'ai une question à vous poser, monsieur Eagle, au sujet de l'attitude du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Si je ne me trompe, le chef du gouvernement, M. Dennis Patterson, a exprimé une réaction officielle favorable à la résolution de M. McKenna quand elle a été présentée. Voici un passage d'un communiqué du 21 mars où il est cité en ces termes:

Du point de vue de notre gouvernement, la résolution du Nouveau-Brunswick est très importante et très encourageante. J'y vois poindre l'assurance qu'on va correctement s'occuper des problèmes des Territoires du Nord-Ouest dans le cadre de la Constitution canadienne

J'imagine que quand il parle des Territoires du Nord-Ouest, il englobe les autochtones. Je présume donc que la position de M. Patterson et du gouvernement des Territoires n'est pas la même que la vôtre et que celle de M. Erasmus. Pouvez-vous nous expliquer cette différence? Vous n'avez peut-être rien à ajouter.

**M. Robinson:** Monsieur le président, peut-être pourriez-vous être plus précis. Vous dites que ce n'est pas la même position que celle de M. Erasmus, par exemple.

**Le président:** D'après le passage que j'ai sous les yeux, la résolution du Nouveau-Brunswick est considérée comme importante et encourageante. Je lis ceci:

J'y vois poindre l'assurance qu'on va s'occuper correctement des problèmes des Territoires du Nord-Ouest. . .

D'après les trois premières lignes de votre texte, je présume que vous n'appuyez pas aujourd'hui la résolution de M. McKenna.

**M. Eagle:** C'est un faux problème. Je le dis parce que M. McKenna, comme tous les autres Canadiens, a de grands espoirs. Nous espérons qu'on finira par s'occuper des problèmes dont il n'est pas question dans l'Accord du lac Meech, mais tant que cela ne sera pas précisé, nous conserverons nos doutes. Je ne voudrais pas être agressif, monsieur le président, mais je n'aime pas me faire opposer à un dirigeant autochtone ou à un dirigeant politique. Je crois que ce genre de confrontation n'est pas correcte.

Sans vouloir le moindrement vous dicter votre conduite, je pense que vous devriez vous faire une opinion d'après ce que vous disent la majorité des gens. On a mentionné le nom d'Yvon Dumont tout à l'heure à l'association des Métis. Je ne connais pas le point de vue de M. Dumont. Je ne l'ai pas lu dans les journaux. Là encore, je crois qu'il n'est pas correct de me demander si je suis d'accord ou non avec M. Dumont. Nous sommes ici pour vous faire part de

[Texte]

opinions, our beliefs, and hopefully you will take them and digest them for what they are worth.

**The Chairman:** Thank you very much for your remarks. We will certainly take that piece of wisdom into account in our deliberations.

Mr. Eagle, before I sum up, it was brought to my attention that you have recently been awarded a citizenship award by the Government of Canada. On behalf of the committee members, I want to congratulate you on being the recipient of this award.

**Mr. Eagle:** Thank you very much, Mr. Chairman. I would like to say that I am very pleased to meet you again. We met here about three years ago. I would also like to say that I hope you do not make a recommendation that this citizenship award be taken away from me for my strong views on Canada.

**The Chairman:** No. Stay with us, Mr. Eagle. I will do even better than that; I will not recommend a royal commission on your citizenship award.

**Mr. Robinson:** I recommend that he be made a senator.

**The Chairman:** Let us not abuse the witness.

• 1800

To sum up your testimony, Mr. Eagle, Meech in its present form must not be passed and Premier McKenna's resolution is not to be considered. You also object to the process that led to the creation of the Meech Lake accord. You make two specific recommendations to us today. The first is that the first ministers' conference on constitutional meetings on aboriginal peoples should be re-established. The second is that a royal commission to deal with the longstanding problems for native people should be created.

Now, the next witnesses are citizens who filed after being informed that the committee would be in town. They are representatives from a class on native rights in Canada. I want to point out that before we started our hearings members of our management committee looked at some people who had asked to testify today and decided to apply certain selection criteria. We will not be able to hear every witness who has asked to be listened to.

From time to time members of the committee also express the wish to be able to hear Canadians who do not represent a group or who have not done a great deal of preparation. These witnesses may represent people from different walks of life in different areas of the country. They may have something to say to this committee and to the people of Canada.

I am now going to call two individuals who are part of this class on native rights and who have some thoughts to

[Traduction]

nos profondes convictions, de nos croyances, et nous espérons que vous y aller y réfléchir et les prendre pour ce qu'elles valent.

**Le président:** Merci de ces remarques. Nous ne manquerons pas de tenir compte de cette observation judicieuse dans nos délibérations.

Monsieur Eagle, avant de terminer, j'ai appris que vous aviez récemment reçu un prix de civisme du gouvernement du Canada. Au nom des membres de notre comité, je tiens à vous en féliciter.

**M. Eagle:** Merci beaucoup, monsieur le président. Je dois dire que j'ai été très heureux de vous rencontrer à nouveau. Nous nous sommes déjà vus il y a environ trois ans. J'espère aussi que vous n'allez pas recommander qu'on me retire ce prix de civisme à cause de mes convictions sur le Canada.

**Le président:** Non. Ne nous quittez pas, monsieur Eagle. Je vais faire encore mieux; je ne vais pas recommander qu'une commission royale se penche sur ce prix de civisme.

**M. Robinson:** Je recommande qu'on le nomme sénateur.

**Le président:** Ne l'insultons pas.

Pour résumer votre témoignage, monsieur Eagle, il ne faut pas adopter l'Accord du lac Meech sous sa forme actuelle et il ne faut pas s'occuper non plus de la résolution du premier ministre McKenna. Vous êtes aussi contre le processus qui a abouti à l'Accord du lac Meech. Vous nous soumettez deux recommandations précises. La première, c'est que l'on rétablisse la conférence des premiers ministres sur les questions constitutionnelles concernant les autochtones. La seconde, c'est qu'on crée une Commission royale pour s'occuper des problèmes des autochtones en attente depuis longtemps.

Nos témoins suivants sont des citoyens qui se sont faits connaître quand ils ont appris que notre Comité viendrait ici. Ce sont des représentantes d'une classe qui suit des cours sur les droits des autochtones. Je tiens à préciser qu'avant le début de nos audiences, les membres de notre comité directeur se sont penchés sur la liste des témoins qui avaient demandé à comparaître aujourd'hui et ont décidé d'appliquer certains critères de sélection. Nous ne pourrions donc pas entendre tous les témoins qui en ont fait la demande.

À l'occasion, les membres du Comité ont envie d'entendre des Canadiens qui ne représentent pas un groupe ou qui ne sont pas préparés. Ces témoins peuvent représenter divers secteurs de la société dans diverses régions du pays. Ils peuvent avoir des choses utiles à communiquer à notre comité et à la nation.

Je vais maintenant demander aux deux représentantes de cette classe de venir faire part de leurs réflexions au Comité,

[Text]

share with the committee, with the Parliament of Canada, and with the people of Canada: Madame Suzette Montreuil and Ms Patricia Jocko.

**M. Ouellet:** Est-ce que chacun a cinq minutes ou quoi?

**Une voix:** On a dit que chacun avait cinq minutes.

**Le président:** Chacun a cinq minutes. Je viens de voir les textes. Vous avez environ cinq minutes chacun.

Je ne vous connais pas malheureusement. Mais, je présume que vous êtes Suzette Montreuil. On peut peut-être commencer avec vous mademoiselle Montreuil.

**Mme Suzette Montreuil (présentation individuelle):** On avait décidé de commencer avec ma collègue.

We are students from Arctic College, and we are taking a course on native rights in Canada. We have studied the Meech Lake accord as part of our course, and we would now like the opportunity to express to the committee some of our concerns about the accord.

**Ms Patricia Jocko (Individual Presentation):** This paper will discuss what the proposed amendments of the Meech Lake accord could do to women's equality guarantees in the Charter of Rights and Freedoms.

The Charter of Rights and Freedoms represented a major step forward in the evolution of rights for Canadian women and minority groups. The Charter came into effect in 1982 but it was not until 1985 that the equality provisions became effective. Since 1985 women have achieved remarkable advances due to these guarantees: rights before and under the law, rights to equal protection and benefits of the law without discrimination. Equality became a state that existed as opposed to a right acquired. The equality guarantee in section 28 of the Charter was in effect for only five years prior to the signing of the Meech Lake accord.

• 1805

The legal interpretation of clause 16 compromises sex equality rights by protecting aboriginal and multicultural rights in the Constitution. It treats equality rights differently by establishing two new categories of rights—those affected by the amendment and those that are not. In our male-dominated society, this will surely create an imbalance among equality rights that will inevitably have an adverse effect on sex equality rights. Women's rights have never enjoyed protection in common law, and with only a short history of protection under the Charter the status of these rights becomes crucial.

Why women see the linguistic duality and distinct society clause as a threat to the equality clause can be explained in light of the process of arguments one must go through to establish in court that a particular statute violates the equality guarantees. It must first be established that the party is treated differently under the law and that the distinction has a negative impact on the party. Then they must show that the distinction and the result are

[Translation]

au Parlement du Canada et à la nation canadienne: Madame Suzette Montreuil et Madame Patricia Jocko.

**Mr. Ouellet:** Have they each got five minutes or what?

**An hon. Member:** We said each of them had five minute

**The Chairman:** They have five minutes each. I have just had a look at the texts. You have about five minutes each.

Unfortunately, we have not been introduced, but I guess you are Suzette Montreuil. Maybe we could start with you, Mrs. Montreuil.

**Mrs. Suzette Montreuil (Individual Presentation):** We have decided to begin with my colleague.

Nous sommes des étudiantes d'Arctic College, où nous suivons un cours sur les droits des autochtones au Canada. Nous avons étudié l'Accord du lac Meech dans le cadre de ce cours, et nous aimerions faire part à votre Comité de nos inquiétudes au sujet de cet accord.

**Mme Patricia Jocko (présentation individuelle):** Dans cet exposé, nous allons parler des répercussions que risquent d'avoir les modifications proposées dans l'Accord du lac Meech sur les garanties d'égalité pour les femmes prévues par la Charte des droits et libertés.

La Charte des droits et libertés a constitué un pas en avant considérable dans l'évolution des droits des femmes et des minorités au Canada. La Charte est entrée en vigueur en 1982, mais c'est seulement en 1985 que les dispositions en matière d'égalité ont commencé à s'appliquer. Depuis 1985, les femmes ont réalisé des progrès remarquables grâce à ces garanties: application de la loi également à tous, droit à la même protection et au même bénéfice de la loi sans discrimination. L'égalité est devenue un état de fait par opposition à un droit acquis. La garantie d'égalité prévue à l'article 28 de la Charte n'a existé que pendant cinq ans avant la signature de l'Accord du lac Meech.

La seizième clause de la modification constitutionnelle compromet les droits à l'égalité des sexes en accordant dans la Constitution une protection particulière aux peuples autochtones et au patrimoine multiculturel. Cette clause traite les droits à l'égalité de façon différente en créant de nouvelles catégories de droits—ceux qui sont visés par la modification et ceux qui ne le sont pas. Dans notre société dominée par les hommes, cela va certainement créer un déséquilibre dans les droits à l'égalité et avoir des répercussions néfastes sur les droits à l'égalité des sexes. Les droits des femmes n'ont jamais été protégés par la *common law*, et il est vital de préserver ces droits encore tout récent

On peut expliquer pourquoi les femmes considèrent la dualité linguistique et la clause concernant la société distincte comme une menace pour la disposition concernant l'égalité en passant en revue toute l'argumentation nécessaire pour prouver devant le tribunal qu'une loi viole les garanties d'égalité. Il faut d'abord prouver que la partie concernée n'est pas traitée comme les autres en vertu de la loi et qu'elle est pénalisée par ce

[Texte]

unreasonable and unfair. Women were told, without examples of what could go wrong, that their arguments were unconvincing. If examples were offered, they were described as racist, unrealistic, or anti-Quebec.

The women's groups offered the Lavell-Bédard case as one example. It provided that Indian women who married non-status Indians lost their status, yet Indian men who married non-Indians retained their status. The challenge was taken under the Bill of Rights and was unsuccessful. The Supreme Court of Canada held that as long as all Indian women were treated the same, no discrimination existed.

To women, this was interpreted as an erosion of their rights, making them second-class citizens. The discrimination was not equal and had singled out the female gender. In some native societies this served to break down the traditional family clan system, which is passed to future generations through the mother. It made these women and their children outcasts to their own race, with no rights within the native society.

Sandra Lovelace had the same complaint as Ms Lavell, but pursued her case to the United Nations Human Rights Committee where Canada was found in violation of article 27 of the International Covenant on Civil and Political Rights. The committee said the obligations on Canada to protect minorities need not be carried out in a manner that conflicts with other rights in the covenant.

Constitutional decisions of any significance to women are made by men, without notice to women, without consultation, and in the absence of any essential awareness of women's interests. If any response is to be made, women must react on very short notice and with a massive show of strength and solidarity. The resistance given to women's concerns ranges from patronization to ridicule, misrepresentation of women's positions, and silencing. Often no attempt is made to have any expert with particular expertise on women's issues available for consultation at these meetings.

I feel that clause 16 should be deleted or amended as stated in the Manitoba report on the Meech Lake accord. Many constitutional experts agree that clause 16 is unnecessary and that adding section 28 of the Charter to those protected would accomplish little. It would only guarantee equal application to men and women of rights and freedoms elsewhere in the Charter. The equality rights gained by women through the Charter of Rights and Freedoms, 1982, should be upheld and strengthened.

**The Chairman:** Thank you.

[Traduction]

traitement différent. Il faut ensuite montrer que cette distinction et ces conséquences sont excessives et injustes. On a dit à des femmes qui ne pouvaient citer d'exemples de conséquences néfastes possibles que leurs arguments n'étaient pas convaincants. En revanche, si elles présentaient des exemples, on leur disait qu'elles étaient racistes, qu'elles manquaient de réalisme ou qu'elles étaient anti-Québec.

Les groupes féminins ont présenté comme exemple l'affaire Lavell-Bédard. On y soutenait que les femmes indiennes qui épousaient des Indiens non inscrits perdaient leur statut, alors que les Indiens qui épousaient des non-Indiennes le conservaient. Les plaignants soutenaient que cette situation n'était pas conforme à la Déclaration des droits, mais ont été déboutés. La Cour suprême du Canada a estimé que dans la mesure où toutes les Indiennes étaient traitées de la même façon, il n'y avait pas discrimination.

Les femmes ont considéré que cela représentait une érosion de leurs droits, en faisant d'elles des citoyennes de second rang. La discrimination n'était pas égale puisqu'elle s'appliquait seulement aux femmes. Dans certaines sociétés autochtones, cela a servi à faire éclater le système traditionnel des clans familiaux de type matriarcal. On a fait de ces femmes et de leurs enfants des exclus de leur propre race, privés de tous droits dans la société autochtone.

Sandra Lovelace a formulé la même plainte que M<sup>me</sup> Lavell, mais elle est allée jusqu'au Comité des droits de l'homme des Nations-Unies où le Canada a été déclaré coupable de violation de l'article 27 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Le Comité a déclaré que le devoir du Canada de protéger ses minorités ne devait pas entraîner de violations des autres droits prévus par le Pacte.

Les décisions constitutionnelles d'une grande importance pour les femmes sont prises par des hommes sans que les femmes en soient avisées ni qu'elles soient consultées, et en l'absence de toute conscience essentielle des intérêts des femmes. Si elles doivent réagir, il faut qu'elles le fassent très rapidement en manifestant massivement leur solidarité et leur force. Les formes d'opposition aux arguments des femmes vont de la condescendance à la ridiculisation, en passant par la déformation de leurs points de vue et l'étouffement de leurs voix. Souvent, on ne fait même pas l'effort de convoquer des experts en matière de questions féminines pour les consulter lors des réunions.

J'estime qu'il faut supprimer ou modifier l'article 16 comme le prévoit le rapport du Manitoba sur l'Accord du lac Meech. De nombreux experts constitutionnels reconnaissent que l'article 16 est superflu et que l'ajout de l'article 28 de la Charte ne servirait pas à grand-chose. Il ne fait que garantir une application égale aux hommes et aux femmes des droits et libertés prévus par ailleurs dans la Charte. Les droits à l'égalité gagnés par les femmes grâce à la Charte des droits et libertés de 1982 devraient être maintenus et consolidés.

**Le président:** Merci.

[Text]

Mademoiselle Montreuil, on vous écoutera d'abord, puis les membres du Comité poseront des questions aux témoins.

• 1810

**Ms Montreuil:** Although I do not wish to undermine Quebec's right to present her legitimate concerns for constitutional amendment, it remains obvious that there was no consideration given to the rights of groups not directly represented at the negotiation table for the Meech Lake accord. Aboriginal people, ethnic minorities and women across the country have legitimate complaints to make about the 1987 constitutional accord.

Their struggle to have the Meech Lake accord reopened appears at times to be a jockeying for advantageous position in the negotiating process and seems to pit one group against another. The blatant disregard for northern Canada can, however, be a cause for northerners of all description to unite in their opposition to the Meech Lake accord as it stands, with not a comma to be amended.

Although the Yukon would be similarly affected by the Meech Lake accord, my submission will deal primarily with the NWT. To begin with, the Northwest Territories were not represented in any capacity during the constitutional amendment process. For a process that is described as exclusive, elitist and gender-limited to begin with, northerners were not accorded even the inadequate representation and input that the southern Canadian public received.

Furthermore, the Meech Lake accord proposes to maintain this lack of representation at constitutional negotiations by omitting to make any reference to northern participation in future first ministers' conferences. Granted, the NWT does not have provincial status, nonetheless it is an affront to the democratic tradition of this country to exclude a group of Canadians from participating in a process that will greatly affect them.

The accord continues its discrimination with the Canada clause, also known as the Quebec clause, which fails to make any mention of the presence and contribution of the original people of Canada. Though not an exclusively northern issue, this issue must be of concern in a region where aboriginal people are in the majority. This omission is regrettable in any description of the nature of Canada, especially considering this country was founded on aboriginal land granted largely without their participation. The omission is particularly ironic in light of the recent statement by Tom Siddon, the DIAND minister, in response to the Yukon Indian Council's continued demand for entrenchment of aboriginal rights in the Constitution.

Minister Siddon was quoted on CBC Radio as stating that he refused to consider entrenchment until the Meech Lake accord is ratified. The Meech Lake accord, however, does not provide any means of entrenching aboriginal rights in

[Translation]

Miss Montreuil, we will first hear you, and then the members will be free to ask questions.

**Mme Montreuil:** Sans vouloir diminuer le droit du Québec de présenter ses demandes légitimes de modifications constitutionnelles, je crois qu'il est évident qu'on n'a aucunement tenu compte des droits des groupes qui n'étaient pas directement représentés à la table des négociations de l'Accord du lac Meech. Les autochtones, les minorités ethniques et les femmes de partout au pays ont des plaintes justifiées à faire au sujet de l'accord constitutionnel de 1987.

La lutte de ces groupes pour la réouverture de l'Accord peut parfois sembler comme une manoeuvre pour arriver à une position d'avantage dans le processus de négociations et il peut même sembler y avoir de la concurrence entre les groupes. Mais le mépris flagrant à l'égard du Nord pourrait unir tous les gens du Nord qui s'opposent à l'Accord du lac Meech tel qu'il est, sans qu'on puisse y changer une virgule.

Je vous entretiendrai surtout des Territoires du Nord-Ouest, même si le Yukon sera touché de façon similaire par l'Accord du lac Meech. Pour commencer, les Territoires du Nord-Ouest n'ont pas été représentés au cours du processus d'amendement constitutionnel. Dans ce processus qu'on a décrit comme étant exclusif, élitiste et surtout masculin, les gens du Nord n'ont même pas eu droit à la représentation déficiente qui a été accordée aux Canadiens du Sud.

De plus, l'Accord du lac Meech propose de conserver cette représentation lacunaire lors des négociations constitutionnelles en omettant de mentionner la participation du Nord aux prochaines conférences des premiers ministres. Il est vrai que les Territoires du Nord-Ouest n'ont pas statut de province, mais il reste que l'exclusion d'un groupe de Canadiens dans un processus qui les touchera grandement est un affront aux traditions démocratiques de notre pays.

L'Accord est également discriminatoire dans la clause Canada, également appelée la clause Québec, qui ne mentionne pas la présence et la contribution des premiers habitants du Canada. Cette préoccupation n'est pas exclusive au Nord, mais le touche particulièrement puisque les autochtones y sont en majorité. Dans une description de la nature du Canada, cette omission est déplorable, surtout si l'on considère que le pays a été fondé sur les terres des autochtones, acquises en grande partie sans leur participation. L'omission est particulièrement ironique si on tient compte des récentes déclarations de Tom Siddon, ministre du MAINC, en réponse aux demandes instantes du Conseil des Indiens du Yukon pour l'enchâssement dans la Constitution des droits des autochtones.

On citait le ministre Siddon à la CBC, déclarant qu'il refusait d'envisager cette constitutionnalisation des droits des autochtones tant que l'Accord du lac Meech ne serait pas ratifié. L'Accord du lac Meech, toutefois, ne prévoit

*[Texte]*

the Canadian Constitution as the following discussion will demonstrate.

Clause 16 of the accord states that it does not affect section 25 of the Canadian Charter of Rights and Freedoms, which refers to aboriginal rights. Section 25 does support the Royal Proclamation of 1763, existing treaty rights and any rights or freedoms that may be acquired through land claim settlements. However, it does not equate to an entrenchment of aboriginal rights in the Constitution.

As the Dene-Métis negotiators are well aware—and I might add the Inuit would be equally aware—the federal government refused to negotiate fully aboriginal rights within the land claims process. In addition, there is no reference to aboriginal issues as matters to be discussed during the proposed annual first ministers' conferences. It is clear then that neither the Meech Lake accord nor the land claims process provides a means for the aboriginal people to entrench their rights in the Constitution.

Northern women have joined with other women across Canada in highlighting the danger involved in the Meech Lake accord's failure to specifically reaffirm equality rights under the rights protection clause. Women are concerned that the specific mention of aboriginal and multicultural rights affirmed in the 1867 and 1982 Constitution Act, but the omission of gender equality rights, may create a hierarchy of rights with gender equality rights relegated to secondary status.

Though again not an exclusively northern dilemma, women in the north, like all northerners, have been denied any voice in a process that may further limit their rights.

The three matters that are exclusively discriminatory to the north concern the processes for the appointment of members to the Supreme Court of Canada and the Senate and the establishment of new provinces. If, as stated in the Manitoba task force report, originally the Senate was intended to provide a basis for regional interests to be represented within the national institutions of government, then the NWT residents lose yet another voice of representation at the national level, as the Meech Lake accord proposes the vacancies in the Senate be filled by persons nominated by the province to which the vacancy relates. In its own self-interest, a province is unlikely to nominate an individual from the NWT. The process for replacing the present NWT representative in the Senate is left unclear.

Equally grievous is the exclusion of the NWT from the nominating process for the Supreme Court of Canada proposed by the accord. Nominating of judges to the Supreme Court of Canada is again left to the governments

*[Traduction]*

aucun moyen de constitutionnaliser les droits des autochtones, comme nous allons le montrer.

L'article 16 de l'Accord stipule qu'il ne touche pas l'article 25 de la Charte canadienne des droits et libertés où l'on parle des droits des autochtones. L'article 25 affirme la Proclamation royale de 1763, des droits existants issus de traités ou des droits ou libertés issus d'accords sur des revendications territoriales. Malheureusement, cela n'a pas la même valeur que la constitutionnalisation des droits des autochtones.

Comme le savent les négociateurs Déné-Métis et sans doute, les Inuit, le gouvernement fédéral a refusé de négocier les droits des autochtones en même temps que les revendications territoriales. De plus, on ne fait aucune mention des questions autochtones dans l'ordre du jour proposé pour la conférence annuelle des premiers ministres. Il est donc clair que ni l'Accord du lac Meech, ni les négociations relatives aux revendications territoriales ne permettent aux autochtones de faire reconnaître leurs droits par la Constitution.

Les femmes du Nord se sont jointes à d'autres femmes de tout le Canada pour signaler le danger provenant du fait que l'Accord du lac Meech ne précise pas les droits à l'égalité dans l'article sur la protection des droits. Les femmes craignent que la mention précise des droits des autochtones et des droits multiculturels dans les lois constitutionnelles de 1867 et de 1982 ainsi que l'omission des droits à l'égalité des sexes, créent une hiérarchie des droits en reléguant le droit à l'égalité des sexes au second rang.

Bien que ce ne soit pas un problème exclusif au Nord, les femmes du Nord, comme tous ceux qui habitent cette région du pays, n'ont pas pu s'exprimer dans le cadre d'un processus qui risque de limiter encore davantage leurs droits.

Les trois sujets qui sont discriminatoires pour le Nord uniquement sont ceux de la nomination des juges de la Cour suprême du Canada, la nomination des sénateurs et la création de nouvelles provinces. Si, comme on le mentionne dans le rapport du groupe de travail du Manitoba, le Sénat devait initialement représenter les intérêts régionaux au sein des institutions nationales de gouvernement, les résidents des Territoires du Nord-Ouest perdent encore une fois une possibilité de s'exprimer au niveau national, puisque l'Accord du lac Meech propose que les vacances au Sénat soient comblées par des personnes nommées par la province où un siège s'est libéré. Dans son propre intérêt, une province ne nommera probablement pas quelqu'un des Territoires du Nord-Ouest. On ne sait pas trop bien comment on remplacera le représentant actuel des Territoires du Nord-Ouest au Séna

• 1815

L'exclusion des Territoires du Nord-Ouest du processus de nomination des juges à la Cour suprême, dans l'Accord, est également grave. Encore une fois, la nomination des juges à la Cour suprême du Canada incombe aux

[Text]

of the provinces, not the territories. Considering that much of the interpretation of the Constitution and the Canadian Charter of Rights and Freedoms will be left to the courts, the absence of the possibility of an NWT perspective on the Supreme Court of Canada is unfortunate indeed.

Most grievous of all, however, is the requirement of unanimous agreement of all provinces in the Meech Lake accord for the establishment of new provinces. Although it is not clear that all NWT residents, particularly the aboriginal people, aspire to provincehood, it is unfair that the NWT would be faced with conditions more restrictive than those faced by any of the existing provinces during their creation. The NWT cannot rely on the benevolence of the provinces in the face of present budget restraints, or indeed at any time, to unanimously agree to a sharing of the federal resource pie.

In summary, the NWT residents are caught in the unenviable position of being discriminated against by a process in which they especially have no input, and that aims to ensure their input into the constitutional development process will be prevented in the future as well.

The McKenna proposal—and I do not claim to be extremely familiar with it—does appear to offer a ray of hope by attempting to reconcile outstanding issues of the 1987 Constitutional Accord, including some of the concerns for northerners. More information about the proposal is required before northerners can begin to determine if the proposal offers equal and just opportunities, which the Meech Lake accord denies them.

**M. Ouellet:** Monsieur le président, je voudrais d'abord féliciter les deux étudiants pour leur présentation devant le Comité. Je ne peux pas faire autrement que de me rappeler qu'en 1963, début 1964, à l'époque où j'étais étudiant, j'ai fait mes propositions au sujet de la Constitution canadienne pour me retrouver quelques mois plus tard dans le bureau du ministre de la Justice de l'époque, le ministre Guy Favreau qui s'occupait du dossier constitutionnel.

J'espère donc que l'une de vous deux sera peut-être dans quelques mois au bureau du ministre de la Justice pour aider à corriger certaines des lacunes que vous avez très éloquemment mentionnées cet après-midi.

Il est évident que la proposition McKenna est peut-être une occasion de corriger, vis-à-vis de certains groupes qui se sentent lésés par cette opération d'amendements constitutionnels, les lacunes que vous mentionnez dans vos mémoires d'aujourd'hui.

En particulier, la résolution McKenna au sujet du droit à l'égalité des sexes recommande que l'article 28 de la Charte touchant le droit à l'égalité des sexes ne soit pas assujéti à d'autres dispositions de la Charte, notamment les clauses d'interprétation concernant le multiculturalisme et les droits des autochtones.

[Translation]

gouvernements des provinces et non des territoires. Étant donné qu'il reviendra aux tribunaux d'interpréter en bonne partie la Constitution et la Charte canadienne des droits et libertés, l'impossibilité pour les Territoires du Nord-Ouest d'avoir une voix à la Cour suprême est déplorable.

Mais le plus grand défaut de l'Accord du lac Meech, c'est la nécessité du consentement unanime de toutes les provinces pour la création d'une nouvelle province. Il n'est pas certain que tous les habitants des Territoires du Nord-Ouest, surtout les autochtones, souhaitent la création d'une province. Mais il est injuste que les Territoires du Nord-Ouest se voient imposés des restrictions plus grandes aujourd'hui que celles qui existaient au moment où les dix provinces ont été créées. En période de compressions budgétaires, ou même n'importe quand les Territoires du Nord-Ouest ne peuvent compter sur le bon vouloir des provinces qui devraient accepter unanimement de partager les ressources du fédéral.

En résumé, les habitants des Territoires du Nord-Ouest sont dans une position bien peu enviable: ils sont victimes de la discrimination d'un processus auquel ils ne peuvent participer et qui, en plus, les empêchent de participer à tout changement constitutionnel à venir.

Je ne connais pas très bien la proposition McKenna, mais elle semble offrir une lueur d'espoir puisqu'elle tente de régler les questions négligées dans l'accord constitutionnel de 1987, notamment certaines préoccupations des habitants du Nord. Il faudrait mieux renseigner les habitants du Nord afin qu'ils puissent déterminer si cette proposition leur offre l'équité et la justice dont l'Accord du lac Meech les a privé.

**Mr. Ouellet:** Mr. Chairman, I would like first to congratulate the two students for their presentation to the committee. I can only go back in my mind to 1963, or to the beginning of 1964, when I was a student. I made some proposals about the Canadian Constitution and ended up a few months later in the office of the Minister of Justice of the time, Guy Favreau, who was responsible for constitutional issues.

So I do hope that we will find either one of you in the office of the Minister of Justice in a few months. You may help him eliminate a few of the shortcomings that you have so eloquently mentioned this afternoon.

For some groups who feel they have been wronged by this constitutional amendment package, the McKenna proposal is obviously an opportunity to address the overlooked issues of which you talked today.

More specifically, the McKenna resolution concerning gender equality rights recommends that clause 28 of the Charter on gender rights equality should not be overridden by other clauses of the Charter, including the interpretative clause concerning multiculturalism and aboriginal rights.

[Texte]

[Traduction]

• 1820

Or, la résolution d'accompagnement proposée par le premier ministre du Nouveau-Brunswick ajouterait l'article 28 à l'article 16 de l'Accord du lac Meech précisant que l'égalité des sexes ne serait pas non plus touchée par les dispositions sur la dualité linguistique et la société distincte.

Est-ce que, dans un premier temps, vous pensez que cette proposition pourrait satisfaire les préoccupations que vous avez au sujet de l'égalité des sexes devant la Constitution?

**Ms Jocko:** I am not familiar with McKenna's report; I have listened to briefings and news clips on television. I do not know much of the background on it. But from the little you told me, it appears it would satisfy the points I brought out.

**Mr. Ouellet:** We obviously do not have the time to explain in great detail the New Brunswick resolutions. In a nutshell, the proposal dealing with the aboriginal peoples is that there should be future constitutional talks to deal with their concerns.

In relation to the territories, the New Brunswick resolutions should provide for territorial input into senatorial and Supreme Court appointments. In addition, for the territories to become provinces, the unanimity would not be required. We would in fact go back to the pre-1982 Constitution. We would go back to the tradition that the creation of a province should be done by the federal government with the consent of the people concerned in the new province, as it was for the creation of previous provinces like Newfoundland and the prairie provinces.

In relation to gender equality, to ensure the equal extension of the Charter of Rights and Freedoms to both genders, New Brunswick will add section 28 of the Charter of Rights and Freedoms to clause 16 of the Meech Lake accord. Those are the proposals, and I would obviously be interested in knowing if they would satisfy the witnesses.

**Ms Montreuil:** The lack of any mention about the territories in terms of the Senate and the Supreme Court of Canada was probably just an omission in the first place. I think that would deal with this.

I did not hear you mention the part about what they would say to aboriginal peoples, except that this would be continued at the first ministers' conference. I would like to see this as one of the topics that continually comes up until it is resolved. It is probably the most complicated of the issues in my opinion. I am not sure how that is going to be dealt with. From different speakers before us, I can understand the aboriginal peoples' hesitancy to believe that; yet again, if we do this, then we will take care of them. They have been told that so many times. I can understand the reservation there, and I think that is probably the most complicated of the issues.

The opportunity for the NWT to appoint to the Senate and to the Supreme Court of Canada is quite simple, and this should not be a problem. I think it is disgraceful that it was omitted in the first place.

But the companion resolution presented by the Premier of New Brunswick would add section 28 to section 16 of the agreement specifying that gender equality would not be affected by the clauses pertaining to linguistic duality and the distinct society.

First I would like to know if you think that this proposal would satisfy your concerns about gender equality in the Constitution.

**Mme Jocko:** Je ne connais pas très bien la proposition McKenna; j'ai seulement écouté des séances d'information et les nouvelles télévisées. Je ne connais pas très bien le contexte. Mais d'après ce que vous me dites, il semble que cela répondrait à nos préoccupations.

**M. Ouellet:** Nous n'avons évidemment pas le temps d'expliquer en détails la proposition du Nouveau-Brunswick. En résumé, en ce qui touche les autochtones, elle suggère de parler de leurs préoccupations lors de discussions constitutionnelles à venir.

Pour ce qui est des Territoires, la proposition du Nouveau-Brunswick prévoit la participation des Territoires aux nominations des sénateurs et des juges de la Cour suprême. De plus, pour la création de nouvelles provinces, l'unanimité ne serait pas nécessaire. On reviendrait en fait aux exigences qui existaient avant la Loi constitutionnelle de 1982, c'est-à-dire à la tradition qui veut que le gouvernement fédéral crée une province avec le consentement de ses habitants, comme on l'a fait pour la création de provinces comme Terre-Neuve et les provinces des Prairies.

En ce qui concerne l'égalité des sexes, pour s'assurer que la Charte des droits et libertés s'applique également aux deux sexes, le Nouveau-Brunswick ajouterait l'article 28 de la Charte des droits et libertés à l'article 16 de l'Accord du Lac Meech. Voici donc les propositions. J'aimerais savoir si les témoins en seraient satisfaites.

**Mme Montreuil:** L'omission des Territoires dans les articles touchant au Sénat et à la Cour suprême du Canada était probablement une simple erreur au départ. La question serait donc réglée ainsi.

Je ne vous ai pas entendu parler de ce qu'on dirait aux autochtones, sauf qu'on parlerait d'eux aux conférences des premiers ministres. J'espère que cette question sera parmi celles qu'on soulèvera continuellement jusqu'à ce qu'elle soit réglée. À mon avis, c'est probablement l'une des plus complexes. Je ne sais pas très bien comment on la résoudre. Après avoir entendu les témoins précédents, je peux comprendre les réticences des autochtones à le croire; pourtant, si nous le faisons, leur problème sera réglé. On le leur a dit souvent. Je peux comprendre leurs réserves et j'estime que c'est probablement l'une des questions les plus complexes.

La possibilité pour les Territoires du Nord-Ouest de nommer des sénateurs et des juges à la Cour suprême est une question très simple, facile à régler. Il est tout de même honteux qu'on ait omis les Territoires au départ.

[Text]

**Ms Blondin:** I am going to address my question to you, Suzette. You mentioned in your presentation that the NWT cannot rely on the benevolence of the provinces in the face of present federal budget restraint or, indeed, at any time to agree unanimously to a sharing of the federal resource pie. I get the impression that perhaps the provinces have their own agenda in the way they negotiate this particular deal. Is that what you are implying?

• 1825

**Ms Montreuil:** Given the fact that only representatives from the provinces were at this table and that the two territories are so obviously excluded in terms of their rights and participation. . . I want to think it was an omission or just by accident, but a part of me does not really believe that. A part of me wonders why it was not mentioned. Why were we not considered?

**Ms Blondin:** Perhaps you might consider two examples. You have an example in Quebec where a major mega-resource project is under way, James Bay II. It is quite clear that the provincial government has an economic agenda there—very, very clear to anyone who can sharpen her pencil and figure out what the reasoning is behind that.

The other is the extension of boundaries into the territories. If you look at the fact that there has been severe drought in Alberta, for instance, there has been much talk about the elimination of the bison herd—about 4,000 bison in the territories—there has been logging to the boundaries of the Wood Buffalo National Park, and there has been much interest in hydro development in that area, do you feel that perhaps if Alberta could, for example—I am not saying they would—they would take the opportunity to extend their boundaries into the north? Do you feel there would be a reason for including something as ridiculous as the extension of boundaries into the northern territories. Is there a reason for that? Would there be a reason to maintain that in a Canadian constitution that should represent fairly the needs of northerners and southerners?

**Ms Montreuil:** On whether it could ever happen, again I would hope not, but I do not think it is inconceivable, particularly for Alberta and the western Arctic. I am not trying to say anything against Alberta per se, but there is oil and gas, some fairly fertile areas and good logging, as you say. It is not inconceivable that is something they are thinking. I would be so terribly disappointed about something like that, because it does not fit my whole image of Canada.

I guess the second part of your question is that it is extremely important to northerners that loopholes not be left in there. I think someone earlier was saying that you do not try to negotiate absolutely, you do not try to fix all of the human problems in a constitution. At one level I agree with that, but at another you also do not create opportunities for real injustices to take place. I think

[Translation]

**Mme Blondin:** Je vais poser ma question à Suzette. Dans votre exposé, vous disiez qu'en cette époque de compressions budgétaires fédérales, ou d'ailleurs à toute époque, les Territoires du Nord-Ouest ne pouvaient compter sur le bon vouloir des provinces pour accepter unanimement de partager les ressources du fédéral. J'ai l'impression que les provinces ont peut-être leur propre stratégie de négociation pour cette entente particulière. Est-ce que je traduis bien votre pensée?

**Mme Montreuil:** Étant donné que seules les provinces étaient représentées à la table des négociations et que les deux territoires ont été exclus puisqu'ils n'ont pu participer et que leurs droits n'ont pas été respectés. . . Je veux bien croire qu'il s'agit d'une omission commise par inadvertance, mais je n'y arrive pas tout à fait. Je me demande pourquoi il y a eu cette omission. Pourquoi n'a-t-on pas tenu compte des Territoires du Nord-Ouest?

**Mme Blondin:** Prenons deux exemples. Prenons d'abord l'exemple du Québec, où se prépare un méga-projet énergétique, Baie James II. Il est clair que le gouvernement provincial a un programme économique—quiconque est un peu dégourdi peut bien voir quel est son raisonnement

L'autre exemple est celui des frontières qu'on voudrait repousser jusque dans les Territoires. Si on pense par exemple qu'il y a eu une grave sécheresse en Alberta, et qu'on a parlé d'éliminer le troupeau de bison—il y en a environ 4,000 dans les Territoires—si on pense à l'abattage d'arbres qui s'est rendu jusqu'aux limites du parc national Wood Buffalo et à l'intérêt croissant pour l'hydro-électricité dans ce secteur, ne croyez-vous pas que l'Alberta pourrait, par exemple, je ne dis pas qu'elle le fera, saisir l'occasion pour repousser ses frontières jusqu'au nord. Croyez-vous qu'on aurait raison de tenir compte de quelque chose d'aussi ridicule que le déplacement des frontières dans les territoires du Nord. Aurait-on raison de croire que c'est possible? Aurait-on raison de préserver cela dans une constitution canadienne qui devrait représenter équitablement les besoins des habitants du Nord et ceux des habitants du Sud?

**Mme Montreuil:** Pour dire si c'est possible, encore une fois je ne le souhaite pas mais ce n'est pas inconcevable, surtout pour l'Alberta et l'ouest de l'Arctique. Je ne veux rien dire contre l'Alberta, mais il y a là-bas du pétrole et du gaz, des terres raisonnablement fertiles et, comme vous le dites, de riches forêts. Il n'est donc pas inconcevable que certains albertains y songent. Cela me décevrait énormément parce que ça ne correspond pas à l'image que j'ai de mon pays.

Je pense que la deuxième partie de votre question portait sur l'importance pour les habitants du Nord d'éliminer toutes les lacunes. Plus tôt, quelqu'un a dit qu'on ne pouvait négocier absolument tout et régler tous les problèmes humains dans une constitution. Je suis un peu d'accord avec lui, mais il ne faut pas non plus créer la possibilité que de réelles injustices se produisent. Je crois

[Texte]

extension of provincial boundaries, as you are saying, would be a real injustice to northerners, particularly at a time when we are trying to work out our own future. With the two land claims just being settled, although there are lots of people who are still not satisfied with the settlements, at least it is a time of hope and it is a time of building. Let us build and decide for ourselves what we want, particularly the aboriginal peoples since they have more of a stake in the game.

**Ms Blondin:** On the issue of creating provinces, I had an interesting exchange with Mr. Gordon Robertson, the former Commissioner of the Northwest Territories, in which he indicated that the north should sharpen their pencils to look at what kind of a net gain or net profit they stand to lose if they go for creating themselves as a province at this point. He feels that the financing arrangement they have with the federal government is something that should determine whether they become a province or not.

My statement to him was that if we used that criteria, perhaps we would not have 10 provinces, that Newfoundland and Manitoba, for instance, would not be provinces. Do you, as a northerner, feel strongly as you indicated? How strongly do you feel about lifting unanimity and giving federal jurisdiction for the creation of provinces with regard to the north anyway?

• 1830

**Ms Montreuil:** The requirement for unanimity should be lifted absolutely. The Yukon is in a different situation. They are much more decided that they want to go for provinces. The political evolution in the Northwest Territories is such that we are not sure there is still a question of division. We do not know what it is going to look like, now that land claims have been settled and they eventually get down to implementing.

The question of what the NWT is going to choose for its political evolution is up in the air somewhat. In my mind, we should have the same opportunity other regions in Canada have had. Maybe I am naïve, but I think it should be the people who decide whether they want to become a province or not. It should not be a formula in a paper, especially one that would really work against a group.

Hearing on the media in different ways about how hard it is, I cannot imagine all the provinces agreeing on anything. I cannot imagine a situation where all 10 of them would agree to form another province. I do not fully understand this, but it seems to imply a loss and a gain. If one group gets something and another group does not, I cannot imagine everyone willingly saying to come and be one of us. It certainly has not been the case so far, although I am always hopeful, I guess in the human spirit, that we could come to understand each other better.

**Mr. Robinson:** I would like to join in congratulating the witnesses. During the course of this afternoon, they have

[Traduction]

que le déplacement des frontières provinciales, comme vous dites, serait une réelle injustice pour les habitants du Nord, surtout au moment où ils tentent d'assurer leur avenir. Nous venons de régler deux revendications territoriales et même si tout le monde n'est pas satisfait, il est possible d'espérer et de bâtir ensemble. Laissez-nous travailler ensemble à notre avenir et décider ce que nous voulons, particulièrement les autochtones pour qui l'enjeu est plus grand.

**Mme Blondin:** Au sujet de la création des provinces, j'ai eu un entretien intéressant avec M. Gordon Robertson, l'ancien commissaire des Territoires du Nord-Ouest, qui me disait que le Nord devrait se mettre au travail pour évaluer ce qu'il a à perdre si des provinces y sont créées. Il estimait que l'arrangement financier qu'il y aura avec le gouvernement fédéral devrait déterminer si une province sera créée ou non.

Je lui ai répliqué qu'avec ce genre de critère, nous n'aurions peut-être pas dix provinces et que Terre-Neuve et le Manitoba, par exemple, ne seraient pas des provinces. En tant qu'habitante du Nord, avez-vous cette conviction? À quel point êtes-vous convaincue qu'il faut supprimer l'exigence d'unanimité des provinces et confier au fédéral la responsabilité de la création de provinces dans le Nord?

**Mme Montreuil:** Il faut absolument supprimer l'exigence d'unanimité. Le Yukon est dans une situation différente. Il est plus décidé à devenir une province. L'évolution politique des Territoires du Nord-Ouest fait que nous ne sommes pas certains qu'il y ait encore une question de division. Nous ne savons pas encore de quoi auront l'air les Territoires quand les récents accords relatifs aux revendications territoriales entreront en vigueur.

On ne sait donc pas ce que les Territoires du Nord-Ouest choisiront dans le cadre de leur évolution politique. À mon avis, nous devrions avoir les mêmes possibilités qu'ont eu les autres régions du Canada. Je suis peut-être naïve, mais je crois qu'il revient au peuple de décider s'il veut former une province ou non. Il ne devrait pas y avoir de formule écrite, surtout si elle va à l'encontre des intérêts d'un groupe.

En entendant les médias décrire ce qui se passe maintenant, je ne vois vraiment pas comment les provinces pourraient s'entendre sur quoi que ce soit. Je ne peux pas imaginer que les dix provinces se mettent d'accord pour en créer une autre. Je ne comprend pas très bien toute la situation, mais il semble qu'il doive y avoir un perdant et un gagnant. Si un groupe obtient ce qu'un autre n'a pas, je ne peux pas imaginer que tout le monde nous accueille volontiers dans les rangs des provinces. Ce n'est certainement pas ce qui se dessine jusqu'ici. Je crois néanmoins à la bonne volonté des Canadiens et j'ai bon espoir que nous arriverons un jour à mieux nous comprendre les uns les autres.

**M. Robinson:** Je veux également féliciter les témoins. Il est évident que cet après-midi, elles ont bien réfléchi à ce

[Text]

obviously given a great deal of thought to this subject. Following up on Mr. Ouellet's comment, I hope you will not just follow his example as far as the office of the Minister of Justice is concerned, but perhaps even follow it further and become a Member of Parliament or a Cabinet minister, as Mr. Ouellet did following his experience in the Ministry of Justice. It is perhaps a different party, but I leave you to draw your own conclusions on that.

It is also really refreshing to see a couple of students coming before the committee. Too often the groves of Academe can be pretty isolated from the real world. I say that having spent a considerable amount of time there myself. It is really good that you have taken the time to come and share your thoughts with this committee. Let us hope it will have significant impact in terms of where we go on this issue.

Ms Jocko referred in her submission to the Charter of Rights. Today, April 17, is a rather significant day, because it was on April 17 the Charter of Rights came into effect in 1985, three years after the Constitution came into effect.

I would like to ask a couple of questions, one in terms of the concern you raised, Ms Jocko. You suggested that perhaps adding section 28 of the Charter to the other protected areas would accomplish little. Do you have any suggestions for the committee as to what other areas you might wish to add? Suggestions have been made, for example, that we might want to add clause 16, which deals with equality rights, to the Charter, or as some people have argued, that the entire Charter should be exempted from the provisions with respect to the distinct society. Have you given any thought to what else might be included?

**Ms Jocko:** I cannot say I have.

**Mr. Robinson:** But you are concerned that perhaps section 28 alone would not go far enough.

I have one other question for Ms Montreuil, and it follows up on Ethel Blondin's question about the extension of boundaries and the change of boundaries. The McKenna proposal would actually change the amending formula so that any extension of existing provinces into the territories could only be made by unanimous agreement of all jurisdictions involved. That makes it more difficult to extend boundaries, and of course, it is a step in the right direction. I am sure you would agree, but I take it you would also agree with the earlier submission made by Mr. Ballantyne on behalf of the Northwest Territories when he appeared before the special joint committee in 1987, that any change in the boundaries of the territories should only be made with the consent of the territories themselves. Would that be your position?

• 1835

**Ms Montreuil:** Absolutely.

**Ms Browes (Scarborough Centre):** We have had a number of men making presentations to the committee, and I want to note that because I welcome your interventions here and the comments you have made.

[Translation]

sujet. Pour revenir au commentaire de M. Ouellet, j'espère qu'elles ne suivront pas son exemple uniquement pour se rendre au bureau du ministre de la Justice mais également pour se faire élire député de la Chambre des communes et devenir même, comme M. Ouellet après son expérience au ministère de la Justice, membre du Cabinet. Il vient peut-être d'un parti différent mais je vous laisse tirer vos propres conclusions à ce sujet.

Il est également très agréable de recevoir des étudiantes au comité. Trop souvent, le monde universitaire est isolé, loin de la réalité. J'ai moi-même vécu longtemps dans ce monde. Je suis heureux que vous ayez pris le temps de venir exprimer votre opinion au comité. Espérons que cela aura une influence importante sur notre façon de traiter la question.

M<sup>me</sup> Jocko a parlé dans son exposé de la Charte des droits. C'est aujourd'hui un jour important puisque c'est le 17 avril 1985 que la Charte des droits est entrée en vigueur, trois ans après la Constitution.

J'aimerais poser quelques questions dont une se rapporte à une préoccupation dont vous avez parlé, madame Jocko. Vous dites qu'on ne saurait beaucoup escompter de l'ajout de l'article 28 de la Charte aux autres droits protégés. Pourriez-vous suggérer au comité d'autres questions à ajouter? On nous a suggéré, par exemple, d'intégrer l'article 16 qui porte sur les droits à l'égalité; d'autres ont suggéré que toute la Charte devrait être soustraite aux dispositions se rapportant à la société distincte. Avez-vous pensé à ce qu'on pourrait ajouter d'autre?

**Mme Jocko:** Non.

**M. Robinson:** Mais vous dites craindre que l'article 28 seulement ne donnerait pas beaucoup de résultats.

J'ai une autre question pour M<sup>me</sup> Montreuil qui se rapporte à la question de M<sup>me</sup> Blondin sur le déplacement des frontières. La proposition McKenna modifierait la formule d'amendement de manière que toute expansion des provinces dans les territoires ne pourrait se faire que par consentement unanime de toutes les compétences intéressées. Il serait donc plus difficile de déplacer les frontières, ce qui est un pas dans la bonne voie. Vous seriez sans doute d'accord mais j'imagine que vous appuyeriez également la proposition faite par M. Ballantyne au nom des Territoires du Nord-Ouest lorsqu'il a comparu devant le comité mixte spécial en 1987, voulant que tout changement dans les frontières des Territoires ne puissent se faire qu'avec le consentement des Territoires eux-mêmes. Est-ce là votre position?

**Mme Montreuil:** Certainement.

**Mme Browes (Scarborough-Centre):** Bon nombre d'hommes sont venus faire des exposés au comité et je le fais remarquer pour à nouveau vous féliciter de votre intervention et de vos commentaires.

[Texte]

Let me continue the invitation as expressed by Mr. Ouellet and Mr. Robinson. Indeed, I hope that in the not-too-distant future you would consider running for Parliament and becoming the Minister of Justice or any other position to which you would aspire. With only 39 women in the House of Commons—we have 3 on this committee—we are making some strides, but as you noted in your presentation, there is much more to do.

Also, in your presentation you made mention of aboriginal women losing their status. Of course, in the last Parliament that was one of the bills passed that we were very pleased to do in order to reinstate the status of women who had lost that, having married a white man.

I want to compliment you on the work you are doing and the studying you have done on the Meech Lake accord. This committee of course is reaching out to Canadians. We have about 25 people in the audience today, but it is reaching a great number of people because this hearing is being carried on the parliamentary station, which someone told me the other day has about 100,000 people watching it at any point in time. So we may not have that many people in this room, but a very important part of our process is to reach out to Canadians and through the electronic media we have an opportunity to do so.

So your comments are heard not only around this table of 15 Members of Parliament but also by a great number of people across Canada who are interested in this issue of having Canada become whole and establishing it to an even a greater degree as we build the nation.

Building the nation, as you have noted in your presentation, is really working together. In relation to Senate appointments and in relation to the Supreme Court positions, Mr. McKenna's resolution includes the territories' being able to make recommendations in order to have senators and Supreme Court judges named. So would you agree with the McKenna resolution in relation to the concerns you have about that?

**Ms Montreuil:** I do not know everything that is in it, but certainly what I have heard so far is much more favourable.

**Ms Browes:** On the section concerning the rights of women, certainly a concern of a number of people across the country is section 28 of the Charter, which was fought for so hard. Mr. McKenna has included that in his recommendation. Would you agree that this is a step in the right direction in terms of the inclusion of that as part of patching up the Meech Lake accord?

**Ms Montreuil:** I guess "patching up" is a good term for it. It is not resolving the issue; it is kind of side-stepping it.

**Ms Browes:** With the Meech Lake accord, there were the interpretive sections of the distinct society, the dual language section, and then the section of aboriginals of the Charter as well as the multicultural aspect. If we were to include section 28, I note in your presentation that you think the entire Charter, including the Manitoba recommendation, would. . . How do you see that working in terms of not having a hierarchy of rights? If we had the

[Traduction]

Je reprendrai à mon tour l'invitation faite par MM. Ouellet et Robinson. D'ailleurs, j'espère que dans un proche avenir, vous penserez à vous présenter aux élections et à viser le poste de ministre de la Justice ou tout autre poste qui vous intéresse. Il y a 39 femmes à la Chambre des communes et trois à ce comité. Nous avons fait certains progrès mais comme vous l'avez fait remarquer, il reste encore beaucoup à faire.

Par ailleurs, votre exposé parlait de la perte de statut des femmes autochtones. Lors de la dernière législature, nous avons eu le bonheur d'adopter un projet de loi visant à redonner aux femmes le statut qu'elles avaient perdu par suite de leur mariage avec un blanc.

J'aimerais vous féliciter pour votre travail et pour votre examen de l'Accord du lac Meech. Vous savez que ce comité rejoint les Canadiens. Il n'y a que 25 personnes dans la salle aujourd'hui mais notre auditoire est beaucoup plus grand puisque nos audiences sont diffusées par la chaîne parlementaire dont on m'a dit l'autre jour qu'elle avait toujours un auditoire d'environ 100,000 personnes. Une partie importante de cet exercice est de nous adresser aux Canadiens et nous pouvons le faire grâce à la télévision, même si nous sommes peu nombreux dans la salle.

Vos commentaires sont donc entendus non seulement par les 15 députés ici présents mais également par un grand nombre de Canadiens qui s'intéressent à la question, c'est-à-dire à faire du Canada un pays uni, et stable dans son évolution.

Comme vous l'avez fait remarquer dans votre exposé, la création d'une nation est une entreprise de collaboration. En ce qui touche les nominations au Sénat et à la Cour suprême, la résolution McKenna permettrait aux Territoires de faire des recommandations. Seriez-vous d'accord avec la résolution McKenna; répond-elle à vos préoccupations à ce sujet?

**Mme Montreuil:** Je ne sais pas tout ce que contient la résolution McKenna mais tout ce que j'ai entendu jusqu'ici me semble souhaitable.

**Mme Browes:** Au sujet des droits des femmes, beaucoup de Canadiens s'intéressent à l'article 28 de la Charte pour lequel ils ont tant lutté. M. McKenna l'a intégré dans sa résolutions. Croyez-vous que pour réparer l'Accord du lac Meech, cet article serait un pas dans la bonne voie?

**Mme Montreuil:** Je crois que le verbe «réparer» est bien choisi. On ne règle pas le problème, on le contourne.

**Mme Browes:** Avec l'Accord du lac Meech, il y avait des articles d'interprétation sur la société distincte, sur la dualité linguistique, sur les droits des autochtones conférés par la Charte ainsi que sur l'aspect multiculturel. A supposer que nous intégrions l'article 28, je relève dans votre mémoire que, d'après vous, la Charte tout entière, de même que la recommandation formulée par le Manitoba, aurait pour. . . Ne pensez-vous pas que cela créerait une

[Text]

five interpretive sections do you not think that inclusion would be satisfactory?

• 1840

**Ms Montreuil:** I do not know. I am sorry.

**Ms Browes:** That is what we are looking at in terms of the four interpretive sections now contained in the Meech Lake accord. Section 28 of the Charter would add the fifth interpretive section.

If you look at building a consensus, as you were discussing, you are trying to include all the peoples within that consensus on the interpretation clauses. So I hear what you say on that.

**Ms Montreuil:** That is much more in the spirit of what I would want something at the level of the constitutional discussion to be.

Part of the reason Quebec needed to present some of its concerns included fears that the Charter would be applied so rigidly that Quebec would not have the right to be itself. I can understand that concern. On the other level, I like what the Charter is about. It represents much more my own image of Canada, in that different people can co-exist.

I am originally from Ontario, having come up to the territories, and I have been here only three years, but I have learned so much here because, looking at our legislative assembly, for instance, at which we have translation in eight different languages, the effort that is expended in order for people to try to live and work together is remarkable and amazing in comparison to other places. I think we are an example for the rest of Canada.

**M. Plourde:** Je voudrais revenir à une contradiction qui semble exister quant aux droits des femmes. En ce qui concerne l'Accord du lac Meech et au Québec, les droits des femmes, je voudrais citer quelques lignes d'un mémoire présenté par la Chambre de commerce de la province de Québec. Je cite:

Quant aux droits des femmes le Conseil du statut de la femme a écarté la nécessité d'une protection supplémentaire rappelant que le Québec s'est placé en tête de file en matière de condition féminine au Canada et même ailleurs.

On pouvait lire dans un communiqué émanant du Conseil du statut de la femme, et je cite:

Nous ne souscrivons pas à la malheureuse interprétation laissant croire que les québécoises peuvent se voir priver de leurs droits à l'égalité en raison de l'application du concept de la société distincte.

Vous venez de dire qu'il y a maintenant trois ans que vous êtes ici et que vous venez de l'Ontario. Avez-vous pris connaissance de ces déclarations faites par le Conseil du statut de la femme du Québec?

[Translation]

hiérarchie des droits? Ne pensez-vous pas que nous pourrions retenir, en effet, cinq clauses interprétatives?

**Mme Montreuil:** Je ne sais pas, excusez-moi.

**Mme Browes:** C'est pourtant ce qui se produirait étant donné les quatre clauses d'interprétation déjà inscrites à l'Accord du lac Meech. L'article 28 de la Charte constituerait ainsi une cinquième clause d'interprétation.

Si l'on veut aboutir à un consensus, comme vous le disiez tout à l'heure, il faut parvenir à inclure tout le monde dans le cadre des dispositions interprétatives. Je vous suis donc parfaitement.

**Mme Montreuil:** Cela est effectivement beaucoup plus conforme à l'esprit qui devrait, à mon avis, inspirer le débat constitutionnel.

Le Québec a voulu manifester certaines de ses inquiétudes car il craignait que les dispositions de la Charte lui soient appliquées avec une telle rigueur que le Québec perdrait le droit d'être lui-même. Je comprends parfaitement bien cette inquiétude. Pourtant, je suis satisfaite de la Charte car ce document correspond beaucoup plus à l'idée que je me fais du Canada et de la coexistence possible de peuples différents.

Je suis originaire de l'Ontario bien que j'habite les Territoires. Je n'y suis que depuis trois ans, mais j'ai beaucoup appris ici en observant les délibérations de notre assemblée législative. Les travaux y sont traduits en huit langues et cela constitue un effort considérable en vue de faciliter la coexistence et la collaboration des divers secteurs de la population. Comparé à d'autres endroits, je trouve cela tout à fait remarquable. Je pense que ce qui se passe ici peut servir d'exemple au reste du Canada.

**Mr. Plourde:** I would like to go back to a certain contradiction that seems to have arisen with respect to women's rights. With regards to the Meech Lake Agreement and to Quebec, I would like to quote a brief passage, regarding women's rights, from a brief presented by the Chamber of Commerce of the province of Quebec. According to this brief:

The Council on the Status of Women has not found it necessary to provide extra protection with regards to women's rights and it stresses the fact that Quebec has been a leader on issues concerning the status of women in Canada and even elsewhere.

In a press release, the Council on the Status of Women said that:

We do not subscribe to the unfortunate interpretation which would lead people to believe that the distinct society clause would infringe upon the equality rights of Quebec women.

You just said that you were originally from Ontario but that you have been here 3 years. Are you aware of these declarations made by the Quebec Council on the Status of Women?

[Texte]

**Mme Montreuil:** Non, c'est la première fois que je l'entends. J'aimerais savoir ce que les québécoises disent à propos de cette partie de l'Accord. Est-ce ce que vous venez de lire?

**M. Plourde:** Le Conseil du statut de la femme, dit tout simplement:

Nous ne soucrivons pas à la malheureuse interprétation laissant croire que les québécoises peuvent se voir priver de leurs droits à l'égalité en raison de l'application du concept de société distincte.

Ce qui revient à parler de l'article 16 ou de l'article 25 que vous avez discuté tout à l'heure.

• 1845

**Mme Montreuil:** Ce n'est pas le concept de la société distincte qui nous trouble. C'est qu'on n'ait pas mentionné les droits des femmes spécifiquement, mais qu'on ait mentionné les droits des minorités ou des autochtones. C'est notre peur.

On a travaillé si fort pour avoir nos droits, en 1982, qu'on ne veut pas courir la chance d'en perdre davantage.

Ce n'est pas le fait que Québec soit une société distincte qui me trouble. C'est qu'il faut faire attention avec un papier de cette magnitude d'y inclure autant de choses qu'on peut.

**M. Plourde:** Une dernière question, monsieur le président, si vous le permettez.

Est-ce que vous êtes d'accord pour que l'Accord du lac Meech soit ratifié, le 23 juin, pour que le Québec réintègre la Constitution canadienne afin de faciliter la résolution de M. McKenna qui prendra en charge tous les critères, autant du côté de la femme que du côté des autochtones, des provinces, etc.?

**Mme Montreuil:** De nouveau, je ne peux pas comprendre qu'il sera si facile de changer les choses quand l'Accord sera ratifié. Pourquoi ne pas le faire avant?

Je ne suis pas comme les autres gens qui ont parlé. Ils n'avaient pas la peur que le Québec fasse quelque chose de grave, moi je l'ai. Réellement, je ne voudrais pas voir, surtout comme franco-ontarienne, je ne voudrais pas voir, dis-je, le Canada se séparer et perdre l'identité française. C'est inquiétant pour moi.

Cette façon de procéder ne me plaît pas; ce Comité aurait dû exister avant la signature de l'Accord.

**M. Plourde:** Êtes-vous d'accord pour dire que si l'entente n'est pas signée—on l'attend depuis 1982 ou avant—, si le Québec ne réintègre pas la Constitution canadienne, on ne peut pas discuter de la résolution McKenna? Si on a des problèmes après le 23 juin, il y aura encore plusieurs années à venir. C'est pourquoi ce Comité a été formé = 1920 = ] quand la résolution de M. McKenna a été déposée à la Chambre des communes sous forme de motion acceptée par les trois partis politiques.

[Traduction]

**Mrs. Montreuil:** No, I had never heard it before. I would like to know what Quebec women have to say concerning this part of the agreement. Is it what you just read?

**Mr. Plourde:** The Council on the Status of Women simply says that:

We do not subscribe to the unfortunate interpretation which would lead people to believe that the distinct society clause would infringe upon the equality rights of Quebec women.

So it all seems to come down to Section 16 or Section 25 as you mentioned earlier on.

**Mrs. Montreuil:** It is not the concept of a distinct Society that we have trouble with. What concerns us is that minority rights are mentioned as well as the rights of native peoples but women's rights are not specifically mentioned. That is where our concern lies.

We fought so hard in 1982 for our rights and we do not want to see them jeopardized.

I have no trouble with Quebec being a distinct society. We are, however, dealing with a very important document and we must make sure to include as many interests as we can.

**Mr. Plourde:** Mr. Chairman, a final question if you please.

Do you agree the agreement should be ratified on the 23rd of June and do you agree the Quebec should return to the constitutional fold and promote Mr. McKenna's resolution which would include all the various interests including women's rights, the rights of native peoples, the rights of the provinces and so on?

**Mrs. Montreuil:** I must say, once again, that I do not see how we could change any of those things once the agreement is ratified. Why not do it before?

My position is a little different from that of the people who spoke before me. They were not afraid that Quebec would do something irreparable whereas I am. As a Franco-Ontarian, I do not want to see the split up of Canada and the loss, for the country, of its French identity. That is, for me, a great concern.

I do not like this way of going about things. This committee should have been created before the agreement was even signed.

**Mr. Plourde:** Do you agree that if the agreement is not signed—we have been waiting since 1982 and even longer—if Quebec does not participate in the Canadian Constitution, we will not even get a chance to discuss Mr. McKenna's resolution? If problems rise after the 23rd of June, it will be several more years before we get another chance. That is the reason why this committee was created when Mr. McKenna's resolution was put before the House of Commons as a motion agreed upon by the three political parties.

[Text]

En partant de là, le gouvernement a décidé de former un comité représentatif des trois partis politiques pour parcourir le Canada avec le temps limité que nous avons à notre disposition. Vous avez dit tout à l'heure que vous n'avez pas pris connaissance à fond de la résolution McKenna. Est-ce exact?

**Mme Montreuil:** Oui.

**M. Plourde:** Si vous nous dites que vous n'avez pas pris connaissance de la résolution McKenna, comment voulez-vous comprendre qu'il faut absolument que le Québec réintègre la Constitution canadienne avec la résolution McKenna en parallèle?

**Mme Montreuil:** Je suis d'accord à propos du 23 juin. Je ne comprend pas pourquoi la date est immuable. On entend dans les nouvelles que le Québec n'est pas d'accord avec la résolution McKenna. Il se peut que je me trompe, mais je n'ai pas entendu le Québec dire qu'il est en faveur

Je ne suis pas trop certaine s'il le veut vraiment. Il faudrait vraiment une loi qui considérerait ces choses et non pas dire qu'on réglerait ces problèmes après. Nous le dire avec des mots, et faire des promesses ne suffit pas; on s'est fait jouer assez souvent dans le passé.

Ce ne sont pas les Canadiens qui nous ont mis dans ce bateau.

**M. Plourde:** Merci, monsieur le président.

**Le président:** Merci, monsieur Plourde. La période des questions du côté du gouvernement est terminée.

• 1850

I would like to ask you a question. Do you think, in this constitutional process, we should have opened it up to several issues? As you may know, the objective of the 1986 decision made by the premiers when they met for their annual meeting was to hold the next constitutional negotiations and then to have it as an objective to get Quebec's signature on the Constitution, to have those negotiations revolve around five different issues brought to the table by Quebec.

That is how they proceeded. That is how we end up today with the Meech Lake accord. That is how we also end up looking at a companion resolution put forward by Premier McKenna.

Are you saying to the committee members that you think this process was not the right process, that it should have been opened up to many other issues, including aboriginal issues and women's issues? Or do you think we should still operate according to that rationale?

**Ms Montreuil:** If the accord was only dealing with issues affecting Quebec, then I would say to go ahead. The land claims process is maybe a bit more democratic, to my mind. The people had to deal with the two sides, come to an agreement, and then it was ratified by their various whatevers. My understanding is that when the first

[Translation]

At that point, the government decided to name a committee representing the three political parties. This committee was to travel to the various parts of Canada within the limit of time it was given. Earlier on, you said that you had not been able to review fully Mr. McKenna's resolution. Is that correct?

**Mrs. Montreuil:** Yes.

**Mr. Plourde:** If, as you say, you have not been able to review the McKenna resolution, how can you hope to understand that it is absolutely imperative that Quebec returns to the constitutional fold together with the McKenna resolution?

**Mrs. Montreuil:** I am in agreement as regards the 23rd of June. I do not understand why that date cannot be changed. The media tell us that Quebec does not approve of the McKenna resolution. Perhaps I am wrong but I have never heard Quebec say that it was in favour of it.

I am not so sure that Quebec really wants it. What we need is a law that will take these things into account. We should not simply think that these problems will be solved at a later date. We cannot just have suiting words and promises; we have been deceived too often in the past.

It is not the people of Canada who have put us in this predicament.

**Mr. Plourde:** Thank you, Mr. Chairman.

**The Chairman:** Thank you, Mr. Plourde. That is the end of the questions on the government's side.

Permettez-moi de vous poser une question. Pensez-vous qu'on aurait dû élargir ce débat constitutionnel à d'autres questions? Vous n'ignorez probablement pas que lorsque les premiers ministres se sont rencontrés, en 1986, dans le cadre de leur réunion annuelle, il a été décidé d'engager la suite des négociations constitutionnelles et on s'est fixé comme objectif d'obtenir que le Québec appose sa signature au bas de la Constitution. Il a été décidé de centrer ces négociations sur cinq questions définies par le Québec.

C'est ainsi qu'on a procédé et c'est ainsi qu'on a abouti à l'Accord du lac Meech. C'est également pour cela que nous avons maintenant à nous pencher sur une résolution d'accompagnement présentée par le premier ministre McKenna.

Est-ce à dire que, d'après vous, on se serait trompé de voie et que les négociations auraient dû être élargies afin de porter sur un certain nombre d'autres questions, y compris les droits des autochtones et des femmes? Pensez-vous que nous devrions encore nous en tenir à cette idée-là?

**Mme Montreuil:** Si l'Accord ne mettait en jeu que les intérêts du Québec, je dirais eh bien oui, allons-y. J'estime que les négociations touchant les revendications territoriales se déroulent peut-être d'une manière un petit peu plus démocratique. Il a fallu concilier les intérêts de part et d'autre, aboutir à un accord et cet accord a fini par

[Texte]

ministers and the Prime Minister got together at Meech Lake, they were not expecting to come out with an accord right then and there.

**The Chairman:** We do not know that.

**Ms Montreuil:** Anyway, I think it is very important to deal with Quebec's issues. I just really regret that it is done to the detriment of others. We had a guest lecturer at our class the other night who said that you do not open something as complicated as the constitutional negotiation to absolutely everybody. It is too complicated a deal. But I think there would have been a lot of benefit to sitting back and looking at it for a bit instead of presenting us with something that is so set in stone.

We talk about the McKenna proposal, but I still have not heard anyone say that if Meech Lake is ratified on June 23 the McKenna proposal goes with it. That is partly what you are trying to figure out, whether it should or not, but. . .

**The Chairman:** I am interested in that question. I want to offer you a comment from another perspective as we back up in time. People in Quebec tend to see things from another point of view. I think it is worth talking a bit about that.

As we go to different parts of the country and we hear different witnesses, they take their particular point of view, which is quite legitimate. The committee is interested in that.

But for the people in Quebec the beginning of the process for Meech Lake was the 1980 referendum. At that time they were told by federal representatives of all parties that if they voted no during the referendum it meant this was also a willingness on their part for renewed federalism

Then ensued the negotiations in 1981 that excluded Quebec from these negotiations. The Government of Quebec felt excluded. There was a resolution in the National Assembly to that effect.

What followed was this 1986 premiers' conference that undertook to try to correct that exclusion of 1981. A lot of people in the province of Quebec today take this point of view. They mention that in 1981 many other issues were dealt with, whether it was aboriginal rights or women's rights, but they were excluded; this process could proceed without them.

But I am often asked today—

**Mr. Ouellet:** I have a point of order, Mr. Chairman. I am sorry, but you have twice repeated the word "exclude". Quebec was not excluded. It is a big distinction that ought to be made. I think you are becoming very partisan. It is inappropriate that you do this.

[Traduction]

être ratifié par les différentes parties. D'après moi, lorsque les premiers ministres et le premier ministre du Canada se sont rencontrés au lac Meech, personne n'avait prévu qu'ils aboutiraient aussi vite à un accord.

**Le président:** Comment l'affirmer?

**Mme Montreuil:** En tout état de cause, il faut, de toute évidence, régler les questions touchant le Québec, mais je regrette que cela se fasse au détriment de certains autres intérêts. L'autre soir, un conférencier invité a déclaré, devant notre classe, qu'on ne peut pas accueillir tout le monde dans le cadre de négociations constitutionnelles aussi complexes que celles-ci. Mais je crois qu'il aurait été préférable d'aller un petit peu plus lentement et de réfléchir un petit peu plus longuement avant de nous mettre devant le fait accompli.

Nous avons évoqué le texte de M. McKenna, mais personne n'a encore dit que si l'Accord du lac Meech est ratifié le 23 juin, le texte de M. McKenna le sera également. C'est en partie sur cela que vous vous interrogez ici, sur la question de savoir s'il faudrait procéder ainsi, mais. . .

**Le président:** Cette question m'intéresse. J'aimerais remonter un petit peu en arrière et me situer dans une optique un petit peu différente. Les Québécois voient tout cela sous un angle un petit peu différent. Je pense qu'il serait bon d'en parler.

Nous avons pu constater, dans nos déplacements, que les points de vue varient d'une région à l'autre et d'un témoin à l'autre. Cela est tout à fait normal et le Comité en tient compte.

Mais, pour les Québécois, le processus qui a abouti à l'Accord du lac Meech, a été enclenché par le référendum de 1980. À l'époque, des représentants des divers partis fédéraux avaient dit aux Québécois qu'en votant non au référendum ils signaleraient leur volonté de s'engager dans la voie d'un fédéralisme renouvelé.

Vinrent ensuite les négociations de 1981 dont le Québec a été exclu. Le gouvernement du Québec s'est senti exclu et l'Assemblée nationale a adopté une résolution dans ce sens

On a ensuite eu la Conférence des premiers ministres en 1986 qui a essayé de remédier à l'exclusion de 1981. Aujourd'hui, c'est ainsi que beaucoup de Québécois voient les choses. Ils estiment qu'en 1981, les négociations ont porté sur de nombreuses questions, y compris les droits des autochtones et les droits des femmes, mais que le Québec en a été exclu et que donc les négociations portant sur ces questions-là peuvent se dérouler sans eux.

Aujourd'hui, on me demande souvent si. . .

**M. Ouellet:** Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je regrette mais, par deux fois, vous avez utilisé le mot «exclu». Or, le Québec n'a pas été exclu. Je pense qu'il est important de le rappeler. J'estime que vous manifestez là une attitude partisane incompatible avec vos fonctions.

[Text]

**The Chairman:** You see, there is even a difference in view on how things were proceeded with. But as I pointed out to you, when Quebec did not sign that Constitution—

• 1855

**Mr. Ouellet:** There is a difference between not signing an agreement and being excluded from the negotiations. The aboriginal people, the Northwest Territories' representatives and Yukon's representatives were excluded from the last round of discussions. Quebec was not excluded. Quebec was at the table. Maybe they did not sign the agreement, but that is a very different thing than to say they were excluded.

**Mr. Robinson:** Mr. Chairman, I guess this is the danger when the Chair starts doing a summary of this nature, but historically—

**The Chairman:** It is not a summary of—

**Mr. Robinson:** We have not gotten to the summary yet? Okay, I guess we will be getting that soon.

Mr. Chairman, in the premise to your question you suggested that in 1981 Quebec was excluded. Other groups—women, aboriginal peoples—were not excluded. Historically it is important to note that aboriginal peoples very much felt excluded from that process. Both the Assembly of First Nations and the Native Council of Canada vigorously protested their exclusion from that process. The Inuit Tapirisat said this round did not, in fact, meet their concerns. I think historically it is important to make that clear as well.

**The Chairman:** I appreciate that you would want to make that clear.

**Mr. Robinson:** For that matter, the north, in terms of their right to provincehood, were put in a position significantly worse than that prior to 1982. They also felt that sense of exclusion. I think this is important to include in that context.

**The Chairman:** I appreciate that you wish to put that in that context. I think it is appropriate for members of the committee to put that into that context.

My point, as I listen to you today and as I have listened to other witnesses, is that I sense there is a great difference in perception from one part of Canada and Quebec to other parts of Canada. What I was leading up to is the fact that a great many people in the province of Quebec felt that in 1981 things could proceed without them.

They feel today, as opposed to 1981, that the process that would lead to their inclusion into the constitutional family cannot proceed without many other issues being dealt with at the same time. That is a very different perception of the

[Translation]

**Le président:** Eh bien, on ne peut même pas s'entendre sur la manière d'interpréter l'histoire. Mais comme je l'ai dit tout à l'heure, lorsque le Québec a décidé de ne pas signer le texte constitutionnel. . .

**M. Ouellet:** C'est une chose que de ne pas signer un accord et c'en est une autre que d'être exclu des négociations. Les peuples autochtones, les représentants des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon ont été exclus de la dernière manche des négociations. Le Québec, lui, n'a pas été exclu. Le Québec avait sa place à la table. Peut-être n'a-t-il pas signé l'accord, mais on aurait tort de dire qu'il a été exclu.

**M. Robinson:** Monsieur le président, voilà à quoi s'expose la présidence lorsqu'elle tente de faire un résumé de ce genre de situation. Mais, historiquement, il est vrai que. . .

**Le président:** Il ne s'agissait pas d'un résumé de. . .

**M. Robinson:** Nous n'en sommes pas encore au stade du résumé? Entendu, mais j'imagine que nous y serons bientôt.

Monsieur le président, dans l'introduction à votre question, vous avez dit que le Québec avait été exclu en 1981. D'autres groupes—notamment les femmes, les autochtones—n'ont pas été exclus. Et il est important de noter que les peuples autochtones se sont cependant sentis exclus du processus. L'Assemblée des Premières nations et le Conseil national des autochtones du Canada se sont d'ailleurs insurgés contre cette exclusion. L'Inuit Tapirisat a déclaré que cette manche des négociations n'avait rien à voir avec leurs préoccupations. Je pense qu'il est nécessaire de préciser ce qui s'est effectivement passé.

**Le président:** Je suis heureux que vous nous le précisiez

**M. Robinson:** D'ailleurs, je dirais que le Nord est moins près d'accéder au statut de province qu'il ne l'était avant 1982. Les peuples de ces régions se sont eux aussi sentis exclus. Je pense qu'il faut le dire.

**Le président:** Je suis heureux que vous nous le rappeliez. Je pense qu'il est effectivement bon qu'on le rappelle aux membres du Comité.

Je voulais simplement dire que je constate, en vous écoutant et en écoutant les autres témoins, que les points de vue et les perceptions varient beaucoup d'une région du Canada à l'autre, et qu'on constate, à cet égard, d'importantes différences entre le Québec et les autres régions du Canada. Je voulais simplement dire qu'au Québec, de nombreuses personnes estimaient, en 1981, que les négociations pourraient très bien se passer d'elles.

Aujourd'hui, contrairement à ce qu'elles pensaient en 1981, ces personnes estiment que le processus de négociation devant aboutir à leur rentrée au bercail constitutionnel doit également porter en même temps sur

[Texte]

way things have evolved and are evolving now than what we are hearing across the country.

I am pointing this out to you because I think it is important for you and for other people to understand the very different perception of the way things have happened, on the one hand, and the way they are evolving now in different parts of the country. If members of the committee disagree with that perception they should say so now, because I would be very interested in hearing that if that is the case.

**Mr. Manley:** Mr. Chairman, I would not disagree with the perception, but I do disagree with it being put in the context of the evidence given by these witnesses, who really said they were only concerned with the fact that these changes affect other things.

They are not people coming forward to say we have to do Senate reform now because they want it and to ask why we should deal with Quebec's demands when they have legitimate demands too. These are witnesses who have said, I think very effectively, that some other rights are affected by what is being done here, and the people whose rights are thereby affected should be heard in the process. That is very different.

**The Chairman:** Yes. That is why I bring this issue up, Madam Montreuil, that is exactly the response you gave. I think that is what explains and bridges both concerns. I think what has to be better understood across the country is that as the Meech Lake process evolved it did go beyond the five issues that Quebec brought to the table.

It did affect a broader scope of areas and jurisdictions than the ones of Quebec, and that is where people of all areas of the country, and especially the north I would venture to say, became involved in this process. That is what I think has to be explained and better understood across the country if we are going to evolve towards resolving this impasse. This is a comment I offer from what I have experienced in Quebec—I am not sure that this is clearly understood in both parts of the country.

• 1900

I want to join with other members of the committee in congratulating you on your testimony today. I have listened with great interest to those who think that you either should work for a Minister of Justice or maybe become a Minister of Justice. I do not see why you cannot aspire to become Prime Minister of the country one day.

In the case of Madam Jocko, I think you very effectively explained to us the effect of the Meech Lake accord on women's equality guarantees in the Charter. You put forward your position on clause 16 of the Meech Lake accord that you feel should be deleted, or amended as stated

[Traduction]

plusieurs autres questions. Il s'agit d'un point de vue très différent de celui que nous recueillons au cours de nos déplacements.

Je souligne ce point car il faut bien que vous compreniez cette différence de points de vue quant à ce qui s'est passé et quant à ce qui se passe maintenant. Si les membres du Comité ne partagent pas ce point de vue, ils devraient le dire dès maintenant car j'aimerais savoir s'il en est effectivement ainsi.

**M. Manley:** Monsieur le président, je ne m'oppose pas à ce point de vue-là, mais j'aimerais qu'on ne le substitue pas au point de vue présenté par nos témoins qui ont tout simplement dit que les changements envisagés vont avoir d'importantes répercussions sur d'autres aspects de la situation.

Personne n'a insisté pour que nous exigions une réforme immédiate du Sénat et personne ne nous a demandé pourquoi nous nous penchions sur les exigences du Québec alors que eux aussi ont des exigences tout à fait légitimes. Nos témoins ont dit, et je pense qu'ils nous l'ont dit très clairement, que les mesures envisagées vont avoir une incidence sur d'autres droits et qu'il convient donc également de recueillir le sentiment des personnes dont les droits vont être affectés. Il s'agit de quelque chose de tout à fait différent.

**Le président:** Oui. C'est pour ça que j'ai soulevé la question. Madame Montreuil, c'est exactement la réponse que vous avez donnée. Je pense que c'est ce qui explique les divers points de vue et permet de les concilier. Il faut bien faire comprendre à l'ensemble du pays que les négociations du lac Meech sont allées au-delà des cinq points mis de l'avant par le Québec.

Les négociations ont porté sur des questions dépassant celles qui n'intéressaient que le Québec et touchaient donc la population de l'ensemble du pays et en particulier les populations du Nord. Voilà ce qu'il convient d'expliquer et voilà ce que le pays va devoir comprendre si nous voulons pouvoir résoudre cette impasse. C'est le sentiment que j'ai recueilli au Québec, mais je ne suis pas certain qu'il soit clairement perçu des deux côtés du pays.

Je me joins aux autres membres du Comité pour vous féliciter de votre intervention d'aujourd'hui. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les personnes qui pensent que vous auriez tout à fait votre place auprès d'un ministre de la Justice et que vous pourriez vous-même prétendre à ce poste. Je ne vois pas pourquoi vous ne pourriez pas un jour devenir premier ministre du Canada.

Madame Jocko, je pense que vous avez très clairement expliqué les répercussions que l'Accord du lac Meech peut avoir sur les droits à l'égalité de la femme tels que garantis par la Charte. Vous avez exposé votre point de vue sur l'article 16 de l'Accord du lac Meech qui devrait,

[Text]

in the Manitoba report. You feel that the inclusion of section 28 may not accomplish as much as hoped for, and that is pertinent to Mr. McKenna's suggestion.

Madam Montreuil, I think you very ably put forward a series of grievances that stem from the Meech Lake accord, whether they concern aboriginal people, ethnic minorities or women. You also repeated the fact that the Northwest Territories are not represented, that Meech does not include a representation from the north in the next first ministers' conferences, that the Canada duality and distinct society clause, Canada clause, does not recognize the presence and contribution of the original peoples of Canada, and that there is no reference to aboriginal issues in matters to be discussed during the annual first ministers' conferences. You mentioned your concerns regarding the Supreme Court of Canada, the decisions that refer to the Supreme Court of Canada, the Senate and new provinces.

I want to thank you personally for having come forward today and offering us very compelling testimony.

**Ms Montreuil:** I have one very brief comment as a final summation.

I think it is very unfortunate, and I would not want to see any government try to pit one disadvantaged group against another, but if Quebec is identifying itself as disadvantaged, then I would listen to what they say.

**The Chairman:** You mean distinct?

**Ms Montreuil:** Yes, distinct. But from the point of view of their not being included in the Constitution right now, if they feel they are being disadvantaged in that way and that needs to be settled, then I do not think the solution is to pit one disadvantaged group against another. I think it is really important that we figure out a way of working together.

**The Chairman:** Thank you.

**Mr. Bird:** I would like to thank these ladies and make it clear that I am not speaking to your testimony. As a matter of fact, Mr. Chairman, I would like to say that this afternoon, as in the past four or five days, I think we have learned a great deal. I would like to raise a couple of concerns that trouble me greatly and I would like to do it in a sense of good spirit, and faith and purpose to which we are supposedly addressing ourselves.

When Premier McKenna addressed us last week as our first witness he spoke quite eloquently of a non-partisan, high-purpose, serious approach that we might take together. I think we all nodded assent to that; as a matter of fact, I think we all verbally gave our accord to that. So I have a little trouble when I detect in various quarters on the other side that perhaps it is not clear that we are all after the

[Translation]

d'après vous, être supprimé ou modifié comme le propose le rapport du Manitoba. Vous estimez que l'inclusion de l'article 28 n'aura peut-être pas tous les résultats escomptés et il convient d'en tenir compte en examinant la proposition de M. McKenna.

Madame Montreuil, vous avez su formuler avec éloquence toute une série de griefs découlant de l'Accord du lac Meech, que ce soit dans l'optique des peuples autochtones, dans celui des minorités ethniques ou dans celui des femmes. Vous avez insisté sur le fait que les Territoires du Nord-Ouest n'étaient pas représentés, sur le fait que l'Accord du lac Meech ne prévoit pas que le Nord sera représenté au cours de la prochaine conférence des premiers ministres, que la clause Canada, la clause sur la dualité du Canada ou sur la société distincte, ne reconnaît ni la présence ni la contribution des peuples autochtones et qu'il n'est pas prévu d'aborder les questions intéressant particulièrement les autochtones au cours de la conférence annuelle des premiers ministres. Vous avez formulé un certain nombre de préoccupations touchant la Cour suprême du Canada, et vous n'êtes pas tout à fait d'accord avec certaines des décisions relatives à la Cour suprême du Canada, au Sénat et à de nouvelles provinces.

Je tiens à vous remercier personnellement de votre comparution et de la force de votre témoignage.

**Mme Montreuil:** J'aimerais, vous dire, très brièvement, un dernier mot.

Il serait, je pense, tout à fait regrettable de voir un gouvernement tenter de monter un groupe désavantagé contre un autre mais si le Québec s'estime désavantagé, je suis tout à fait disposée à écouter ce qu'il aurait à nous dire.

**Le président:** Vous voulez dire distinct?

**Mme Montreuil:** Oui, distinct mais du fait qu'il n'est pas, à l'heure actuelle, associé à la Constitution. Si le Québec estime que cela le désavantage et qu'il convient de régler le problème, la solution ne consiste certainement pas à monter un groupe désavantagé contre un autre. Il va falloir que nous trouvions le moyen de travailler ensemble.

**Le président:** Merci.

**M. Bird:** Je tiens à remercier nos témoins même si je ne suis pas nécessairement d'accord avec tout ce qui a été dit. J'ajoute tout de suite que cet après-midi, ainsi d'ailleurs que les quatre ou cinq derniers jours, ont été pour moi un grand enseignement. J'aimerais aussi dire que certains aspects de la discussion ont suscité chez moi une certaine préoccupation, mais je dis cela dans l'esprit de bonne volonté qui est censé nous animer.

La semaine dernière, le premier ministre McKenna a été le premier témoin à comparaître devant le Comité et il a parlé, avec beaucoup d'éloquence, de l'impartialité et du sérieux qui doivent marquer nos travaux conjoints. Nous avons tous, je pense, dans notre for intérieur, été d'accord avec lui et je pense d'ailleurs que nous l'avons dit. C'est pourquoi je suis un petit peu troublé de voir que certains

[Texte]

same purpose, which is to find a way somehow to get the Meech Lake accord adopted.

**Mr. Robinson:** On a point of order, Mr. Chairman—

**Mr. Bird:** Let me finish and then—

**Mr. Robinson:** On a point of order, Mr. Chairman, it is quite inappropriate for Mr. Bird or any other member of this committee to be lecturing other members of the committee about what their motives may be with respect to questioning, or with respect to the good faith of their participation in this process, with respect to their objectives. We are here to hear witnesses. If Mr. Bird has lectures for any member of the committee he should bring them to the attention of the member involved at a steering committee. It is quite inappropriate, and frankly quite offensive, for him to be suggesting that any member of this committee is not approaching their responsibilities seriously and responsibly.

**Mr. Bird:** Mr. Chairman, if the shoe fits—

**Mr. Robinson:** We do not need that kind of lecture.

**Mr. Bird:** If the shoe fits, it appears the hon. member is going to wear it.

I want to go on to what really concerns me. This afternoon there were at least two veiled references, and one not so veiled, to the integrity of the Prime Minister. As a matter of fact, the hon. member who has just spoken, by silence and innuendo and dialogue, consented almost to that inference of bad faith on the part of the Prime Minister and the Prime Minister's integrity. I want to dissociate myself from those remarks because I do not believe the inference to be correct or for it to be true. Frankly, I must say to the hon. member that it appears to me after four or five days we should understand from him whether he is in this process, in this committee, to try to make this nation understand Meech Lake and the serious nature of the purpose we are—

• 1905

**Mr. Robinson:** Do we need this kind of nonsense?

**The Chairman:** I do not quite see the point—

**Ms Blondin:** On a point of order, Mr. Chairman, I think the Prime Minister is quite capable of defending himself—

**The Chairman:** Well, since he is not here—

**Ms Blondin:** —and this is not a committee for the defence of any premier or Prime Minister.

**Mr. Bird:** I want to tell you—

[Traduction]

membres de l'autre bord ne semblent pas partager cette unité de but en vue d'aboutir à l'adoption de l'Accord du lac Meech.

**M. Robinson:** Monsieur le président, j'invoque le Règlement. . .

**M. Bird:** Laissez-moi terminer et puis. . .

**M. Robinson:** Monsieur le président, j'invoque le Règlement car il est tout à fait déplacé, de la part de M. Bird ou de tout autre membre du Comité, de faire la leçon aux autres membres du Comité et de mettre en doute leur motivation ou leur bonne foi. Nous sommes ici pour entendre les témoins et non pas pour mettre en cause la participation ou les objectifs des membres du Comité. Si M. Bird veut faire la leçon à certains membres du Comité, je pense qu'il devrait s'adresser directement, lors d'une réunion du comité d'organisation, aux personnes en cause. Il me semble à la fois déplacé et offensant de l'entendre dire que certains membres du Comité ne sont pas suffisamment sérieux ou responsables.

**M. Bird:** Monsieur le président, qui se sent morveux se mouche. . .

**M. Robinson:** Dire qu'on entend nous faire la leçon!

**M. Bird:** Qui se sent morveux: peut-être mon estimé collègue a-t-il envie de se moucher.

J'aimerais passer maintenant à mon principal objet de préoccupation. Cet après-midi, j'ai entendu deux allusions, dont une assez transparente, à la mauvaise foi dont aurait fait preuve le premier ministre. Le député qui vient de prendre la parole a presque, par son silence et ses sous-entendus, acquiescé à cette imputation de mauvaise foi et à cette mise en cause sournoise de la bonne foi du premier ministre. Je tiens à prendre mes distances vis-à-vis de tout cela car à mon avis ces allusions ne sont pas fondées. Je dois dire à l'honorable député, après quatre ou cinq jours de travaux en commun, que je ne sais toujours pas s'il a bien compris qu'en tant que membre de ce Comité il lui appartient de faire comprendre au pays la signification de l'Accord du lac Meech et le sérieux du processus dans lequel nous sommes. . .

**M. Robinson:** Allons-nous devoir subir encore longtemps de pareilles inepties?

**Le président:** Je ne vois pas tout à fait où vous voulez. . .

**Mme Blondin:** Monsieur le président, j'invoque le Règlement car, à mon avis, le premier ministre est parfaitement capable de se défendre tout seul. . .

**Le président:** Évidemment, mais comme il n'est pas ici. . .

**Mme Blondin:** . . . et que nous ne sommes pas membres d'un comité de défense des premiers ministres ou du Premier ministre.

**M. Bird:** Je tiens à vous dire que. . .

[Text]

**Mr. Robinson:** Perhaps Mr. Bird wants to censure witnesses, Mr. Chairman. These were witnesses who made these references and if they think the Prime Minister has taken actions that raise questions, they are entitled to make those observations without being lectured by Mr. Bird.

**Mr. Bird:** I am stating my case, sir, and—

**The Chairman:** I know it has been a long day for members. We started very early this morning on the trip to Yellowknife. Tomorrow morning we will reconvene at approximately 9 a.m. to listen to a witness from the Special Committee on Constitutional Reform, the Hon. Michael Ballantyne, and then we will be listening to the witness from the Inuvialuit Regional Corporation, Roger Gruben, the president, and we will also be discussing whether there are other witnesses the committee may choose to listen to.

If there are no other comments, we will break for today and reconvene tomorrow morning at 9 a.m. Thank you.

**Mr. Ouellet:** Mr. Chairman, I think there has been a question raised in the audience about citizen participation. I thought there was a period of time allowed for people who show up to be entitled to have a few minutes' presentation. Has it been put aside?

**The Chairman:** That is one of the questions that was discussed in a steering committee before we came out here. Madam Blondin represented the Liberal Party and Mr. Nystrom the NDP.

**Mr. Ouellet:** But that could be tomorrow, I guess, after the—

**The Chairman:** Yes, there will be discussions on how we will continue.

**Mr. Ouellet:** So whoever is here and has a question could talk to the clerk. Representation could be received in regard to appearing before the committee by the clerk after this meeting.

**The Chairman:** Yes. As members will know, we have been as flexible as we could, given the delays we had in hearing people.

**Mr. Nystrom:** As a partial answer to the hon. member's question, the two women we heard from most recently showed up today and were added on as people who are citizens of this area but had not notified the committee in advance.

**The Chairman:** Yes, that is quite correct. I thought I had made that point clear as we listened to the two young women who came before us today, because I think it is a valuable part of the process when the committee can do that. But it is not always easy, as you know, as we prepare our work.

**Ms Blondin:** I think it will be recognized that there are a number of people who wanted to be heard, who wanted to be in touch with the committee but who, because of the weekend and when we broke, were unable to

[Translation]

**M. Robinson:** Monsieur le président, peut-être M. Bird voudrait-il censurer les déclarations des témoins. Les allusions qu'il a évoquées tout à l'heure ont été faites par des témoins qui ont le droit de porter un jugement sur l'action du Premier ministre sans se voir faire la leçon par M. Bird.

**M. Bird:** Monsieur, je m'explique et. . .

**Le président:** Je sais que la séance a été longue. Nous avons commencé très tôt ce matin en nous rendant à Yellowknife. Demain matin la séance reprendra environ à 9 heures pour écouter un témoin représentant le comité spécial de réforme constitutionnelle, M. Michael Ballantyne, député. Après cela nous entendrons M. Roger Gruben, président de la *Inuvialuit Regional Corporation*. Le Comité devra également décider s'il veut entendre d'autres témoins.

Si personne n'a d'autre chose à ajouter, nous allons lever la séance et nous reprendrons demain à 9 heures. Je vous remercie.

**M. Ouellet:** Monsieur le président, une des personnes dans l'assistance a évoqué la participation des citoyens. N'avait-on pas prévu d'accorder aux auditeurs le temps de faire un bref exposé. Avons-nous changé d'avis?

**Le président:** C'est une des questions dont nous avons débattu lors de la réunion du comité d'organisation. M<sup>me</sup> Blondin représentait le Parti libéral et M. Nystrom le NP

**M. Ouellet:** Mais j'imagine que cela pourrait se faire demain, après le. . .

**Le président:** Oui, nous examinerons alors le déroulement des séances ultérieures.

**M. Ouellet:** Les auditeurs qui auraient des questions à poser pourront prendre contact avec le greffier. Après la séance d'aujourd'hui, les personnes qui voudraient comparaître pourront signaler leur intention au greffier.

**Le président:** Oui. Je rappelle au Comité que malgré les retards intervenus au niveau des exposés, nous avons quand même réussi à faire preuve d'une certaine souplesse.

**M. Nystrom:** Pour donner un début de réponse à la question de l'honorable député, permettez-moi de rappeler que nos deux derniers témoins se sont présentés aujourd'hui en tant que simples citoyens de cette région et nous avons rajouté leurs noms à la liste des témoins bien qu'elles ne nous aient donné aucun préavis.

**Le président:** C'est tout à fait exact. Je pensais l'avoir précisé lorsque nous écoutions les deux jeunes femmes qui sont intervenues ici aujourd'hui. Je pense qu'il est bon que le Comité puisse agir de la sorte, mais il ne nous est pas toujours facile de le faire car, comme vous le savez, nous devons préparer l'organisation de nos séances.

**Mme Blondin:** Sachons aussi que d'autres personnes auraient voulu être entendues. Ces personnes voulaient prendre contact avec le Comité, mais n'y ont pas réussi étant donné le congé de la fin de semaine. J'ai reçu

[Texte]

communicate. I have had numerous calls from people who want to participate. I do not think they have even been able to get in touch with the appropriate individuals or the clerk of the committee, so I think there will be some concern by the public that, first, there was no access, and second, that they would not have had an opportunity to discuss the feasibility of their appearance before this committee.

**The Chairman:** I want to make things clear. Is that something you are bringing forward? Is that a position you hold?

**Ms Blondin:** It is something that has been brought to my attention, not just over the weekend but in the hallways and on the streets, etc.

**The Chairman:** To make it clear to the public how we have proceeded through this process, at their very first meeting it was put to the members of the committee the difficulty we had in accomplishing our mandate in terms of a short time span and in terms of moving around the country and hearing witnesses.

• 1910

The committee made a certain number of decisions. I referred to one today, which was unanimous around the table, that we come to northern Canada to listen to those people of this part of Canada who had very important things to say and, as we mentioned previously, were directly affected by the Meech Lake accord, whether or not people elsewhere in the country may think they are affected to a certain degree. This was the unanimous will of the members of the committee.

We then, I think, very regrettably realized that we could not go everywhere. Therefore, we have decided in certain cases to have regional meetings, where we will be able to bring in witnesses, taking into account the short delay. But we are going to do as much as we can to listen to as many people as we can. Also, we have to be frank and say that we cannot listen to everybody. It is physically impossible.

However, we will of course receive written submissions. All citizens in this country are invited to write into the committee if they wish to make their views known. I am sure members of the committee will be more than happy to receive them and to take them into consideration as we deliberate on this issue.

**Mr. Robinson:** Mr. Chairman, there may be one other possibility; that is, if time allows us. This is an issue I raised in a steering committee earlier; it is the possibility of something akin to an open mike, whereby individuals who do want to make submissions can be given a five-minute slot. Obviously there would not be an opportunity for questioning. If time is available and if people and ordinary citizens just want to come and make their views known, I would suggest the steering committee might want to consider it as an option. If citizens are interested, they can make their views known to the clerk and we can see how this functions.

[Traduction]

beaucoup d'appels de la part de personnes qui auraient voulu participer à nos travaux. Je pense qu'elles n'ont même pas pu prendre contact avec le greffier du Comité ou avec telle ou telle autre personne et le public va peut-être estimer que nous n'avons pas suffisamment ouvert l'accès à nos séances. Certains vont penser qu'ils n'ont même pas pu demander à se faire entendre.

**Le président:** Soyons précis. Proposez-vous quelque chose? Est-ce là votre avis?

**Mme Blondin:** On m'en a fait la remarque et non seulement pendant la fin de semaine mais également dans les corridors et même dans la rue.

**Le président:** Je précise, à l'intention des membres du public, notre manière de procéder. Lors de notre première séance, j'ai rappelé aux membres du Comité les difficultés de notre mandat, le peu de temps qui nous était imparti, et les conditions dans lesquelles nous allions nous déplacer pour entendre les témoins.

Le Comité a pris un certain nombre de décisions. J'en ai évoqué une aujourd'hui, prise d'ailleurs à l'unanimité, et voulant que nous nous rendions dans le Nord du pays afin de recueillir le sentiment des gens de cette région qui avaient des choses très importantes à dire et qui, malgré ce que pourraient en penser les habitants de telle ou telle autre région, se sentent directement concernés par l'Accord du lac Meech. Cette décision a été prise à l'unanimité.

Or nous avons, à regret, constaté qu'il nous était impossible d'aller partout. C'est pourquoi, dans certains cas, nous avons décidé de tenir des réunions régionales auxquelles, malgré la brièveté des délais, nous pouvons convier des témoins. Nous allons faire de notre mieux afin d'entendre un aussi grand nombre de témoins que possible. Mais soyons francs et admettons que nous ne pouvons pas entendre tout le monde. C'est une impossibilité.

Certains vont nous transmettre des mémoires. Tous les citoyens du Canada sont invités à nous écrire pour nous transmettre leur point de vue. Je sais que les membres du Comité seront heureux d'en prendre connaissance et d'en tenir compte lors de nos délibérations.

**M. Robinson:** Monsieur le président, peut-être existe-t-il une autre possibilité, dans la mesure où le temps nous le permet. J'en ai d'ailleurs parlé lors d'une réunion du comité directeur. Ne pourrions-nous pas ouvrir notre micro aux personnes qui voudraient se faire entendre? Nous accorderions à chacun cinq minutes. Bien sûr, nous n'aurions pas l'occasion de leur poser des questions, mais peut-être que le comité directeur voudra retenir cette possibilité dans la mesure où le temps nous le permet et où certains citoyens voudraient se faire entendre. Les personnes intéressées pourront s'adresser au greffier et nous verrons un peu si cela est possible.

[Text]

**The Chairman:** This is a question, as you mention, Mr. Robinson, that is more properly put within the confines of a steering committee.

**Ms Blondin:** Mr. Chairman, there might be another possibility that was attempted, I think, on Thursday morning. We could not accommodate Mr. Castonguay's appearance at 9 a.m. and he could not appear in the afternoon, so we had him start at 8 a.m. I notice we are starting at 9 a.m., so it might be a possibility that we have an hour there we could use as we did in the past. We have set a precedent.

**The Chairman:** This is another question that is more properly put within the confines of a steering committee. I do not intend to pursue the matter here, unless otherwise indicated.

I want to say one thing before I finish today. I take it that the committee has proceeded in a way that has met with the unanimous agreement of all members of the committee until now. Unless otherwise indicated, I will take it as being the case.

The issues that were brought forward by Mr. Robinson and by yourself now will be dealt with in a steering committee tonight so that we can at least fill the available slot we have for tomorrow.

**Ms Blondin:** If I might make another point, I believe you were trying to get a consensus on the fact that we agreed at a previous committee that we would not be hearing the three federal party representatives, the three members. I have indicated this to people who have come forward and who have asked to appear on behalf of the various parties. If they have made other representations, I am not aware of it. We all agreed in Ottawa—I think it was last week—that we would not be hearing from the heads of the three federal parties for various reasons.

**The Chairman:** I am not sure people will know exactly what you are referring to. To make it clear to those people who are listening to us now, the committee discussed two things, one that I may add. One was hearing representatives of political parties in different parts of the country we went to. The committee agreed, I think, at that time that we would not encourage it; as a question of principle, we would not listen to representatives per se of political parties.

The second thing discussed among members of the committee was the possibility of hearing Members of Parliament, Senators and members of legislatures unless they were coming before the committee in their capacity of a government representative. I think the committee at that time agreed there may be exceptions. We do not know what is waiting for us down the road, but we cannot see at this point in time an opportunity for us to listen to either Members of Parliament, Senators or members of legislatures. We would prefer recognizing that they do have a forum by virtue of their office. We would prefer to listen and preserve the time of the committee.

[Translation]

**Le président:** Vous avez raison de dire, monsieur Robinson, que cela relève plutôt du comité directeur.

**Mme Blondin:** Monsieur le président, il existe encore une autre possibilité et nous y avons eu recours jeudi matin. Nous ne pouvions pas, à 9 heures, entendre M. Castonguay, or il ne pouvait pas venir en après-midi. Nous lui avons donc demandé de venir à 8 heures du matin. Notre séance est prévue pour 9 heures et nous pourrions peut-être commencé une heure avant. Nous l'avons déjà fait.

**Le président:** Encore une fois, cela relève plutôt du comité directeur. Je n'ai pas l'intention d'aborder ce sujet dans le cadre de la présente séance.

Avant de terminer, je tiens à préciser quelque chose. Il me semble que le déroulement de nos travaux a, jusqu'ici, fait l'unanimité des membres du Comité et je vais m'en tenir à cela à moins que quelqu'un me contredise.

Nous réglerons ce soir, dans le cadre du comité directeur, les questions soulevées par vous et par M. Robinson et nous pourrons donc, à tout le moins, décider de ce qu'il faudra faire demain.

**Mme Blondin:** J'aimerais ajouter quelque chose. Lors d'une séance antérieure, nous avons convenu de ne pas entendre les représentants des trois partis fédéraux, les trois députés. Je pense que vous vouliez que nous le reconnaissons. C'est ce que j'ai dit aux personnes qui ont demandé à comparaître au nom des divers partis. Je ne sais pas si elles ont renouvelé leur demande. À Ottawa, nous avons tous convenu—je pense que c'était la semaine dernière—que, pour diverses raisons, nous n'entendrions pas les chefs des trois partis fédéraux.

**Le président:** Je ne suis pas certain que les personnes qui assistent à notre séance vont comprendre de quoi vous parlez. Permettez-moi, à leur intention, de préciser que le Comité avait débattu de deux questions. La première était celle de savoir si nous devrions, au cours de nos déplacements, entendre des personnes représentant les divers partis politiques. Je pense que le Comité avait alors décidé qu'il ne faudrait pas encourager ce genre d'intervention, estimant, par principe, que nous n'entendrions pas les personnes cherchant à intervenir à titre de représentants d'un parti politique.

Nous nous étions également demandé si nous devrions entendre des députés, des sénateurs ou des membres des assemblées législatives qui voudraient témoigner, mais non pas en tant que représentant du ou d'un gouvernement. Le Comité avait, alors, décidé que nous pourrions faire des exceptions. Nous ne savons effectivement pas ce qui nous attend mais, à l'heure actuelle, nous n'envisageons pas d'entendre des députés, des sénateurs ou des membres des assemblées législatives. À notre avis, ces personnes ont déjà, de par leurs fonctions, une tribune. Nous préférons économiser le temps du Comité.

[*Texte*]

That being said, thank you very much and good night.  
The meeting is adjourned.

[*Traduction*]

Cela dit, je tiens à vous remercier et à vous souhaiter à  
toutes et à tous une bonne nuit. La séance est levée.

---











If undelivered, return COVER ONLY to  
Canadian Government Publishing Centre,  
Supply and Services Canada,  
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à  
Centre d'édition du gouvernement du Canada,  
Approvisionnement et Services Canada,  
Ottawa, Canada, K1A 0S9

---

WITNESSES

At 3:20 p.m.:

*From the Dene Nation:*

Bill Erasmus, President.

At 4:15 p.m.:

*From the Metis Association of Northwest Territories:*

Gary Bohnet, President.

At 5:10 p.m.:

*From the Tree of Peace Friendship Centre:*

Tom Eagle, Executive Director.

At 6:05 p.m.:

*From the Students of Arctic College (individuals  
presentations from the class on Native Rights in Canada):*

Suzette Montreuil;

Patricia Jocko.

TÉMOINS

À 15 h 20 :

*De la Nation Déné:*

Bill Erasmus, président.

À 16 h 15 :

*De l'Association des Métis des Territoires du Nord-Ouest:*

Gary Bohnet, président.

À 17 h 10 :

*Du Tree of Peace Friendship Centre:*

Tom Eagle, directeur général.

À 18 h 05 :

*Du Collège Arctic:*

Suzette Montreuil, étudiante;

Patricia Jocko, étudiante.

2  
90  
4  
HOUSE OF COMMONS

Issue No. 7

Wednesday, April 18, 1990  
Yellowknife, Northwest Territories

Chairman: Hon. Jean Charest

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 7

Le mercredi 18 avril 1990  
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)

Président: L'hon. Jean Charest

*Minutes of Proceedings and Evidence of the Special Committee to study*

*Procès-verbaux et témoignages du Comité spécial pour examiner le*

# The Proposed Companion Resolution to the Meech Lake Accord

# Projet de résolution d'accompagnement à l'Accord du lac Meech



RESPECTING:

Order of Reference of March 27, 1990, relating to the study of the Proposed Companion Resolution to the Meech Lake Accord

CONCERNANT:

L'Ordre de renvoi du 27 mars 1990, relativement à l'étude du projet de résolution d'accompagnement à l'Accord du lac Meech

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Second Session of the Thirty-fourth Parliament,  
1989-90

Deuxième session de la trente-quatrième législature,  
1989-1990

SPECIAL COMMITTEE TO STUDY THE PROPOSED  
COMPANION RESOLUTION TO THE MEECH LAKE  
ACCORD

*Chairman:* Jean Charest

*Vice-Chairman:* David MacDonald

Members

J.W. Bud Bird  
Ethel Blondin  
Pauline Browes  
Gabriel Desjardins  
Dorothy Dobbie  
Robert Kaplan  
Arnold Malone  
Lorne Nystrom  
André Ouellet  
André Plourde  
Ross Reid  
Svend Robinson  
William Rompkey—(15)

(Quorum 8)

François Prigent

Jacques Lahaie

*Clerks of the Committee*

Pursuant to Standing Order 114(3):

On Wednesday, April 18, 1990:

John Manley replaced Robert Kaplan.

COMITÉ SPÉCIAL POUR EXAMINER LE PROJET  
DE RÉSOLUTION D'ACCOMPAGNEMENT À  
L'ACCORD DU LAC MEECH

*Président:* Jean Charest

*Vice-président:* David MacDonald

Membres

J.W. Bud Bird  
Ethel Blondin  
Pauline Browes  
Gabriel Desjardins  
Dorothy Dobbie  
Robert Kaplan  
Arnold Malone  
Lorne Nystrom  
André Ouellet  
André Plourde  
Ross Reid  
Svend Robinson  
William Rompkey—(15)

(Quorum 8)

*Les greffiers du Comité*

François Prigent

Jacques Lahaie

Conformément à l'article 114(3) du Règlement:

Le mercredi 18 avril 1990:

John Manley remplace Robert Kaplan.

## MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, APRIL 18, 1990  
(9)

[Text]

The Special Committee to Study the Proposed Companion Resolution to the Meech Lake Accord met at 9:02 o'clock a.m. this day, in Yellowknife, Northwest Territories, the Chairman Jean Charest, presiding.

*Members of the Committee present:* J.W. Bud Bird, Ethel Blondin, Pauline Browes, Jean Charest, Gabriel Desjardins, Dorothy Dobbie, Arnold Malone, John Manley, Lorne Nystrom, André Ouellet, André Plourde, Ross Reid, Svend Robinson, William Rompkey.

*Other Member present:* Jack Anawak.

*In attendance: From the Library of Parliament:* Jacques Rousseau, Research Officer.

*Witnesses: From the Special Committee on Constitutional Reform:* Hon. Michael Ballantyne, M.L.A.; Hon. Richard Nerysoo, M.L.A.; John Ningark, M.L.A. *From the Inuvialuit Regional Corporation:* Roger Gruben, President. Rici Lake, private citizen. Bob MacQuarrie, private citizen. Don Scott, private citizen. Kit Spence, private citizen. David Barry, private citizen.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated March 27, 1990, relating to the Study of the Proposed Companion Resolution to the Meech Lake Accord (*see Minutes of Proceedings, Tuesday, April 3, 1990, Issue No. 1*).

The Honourable Michael Ballantyne, M.L.A., the Honourable Richard Nerysoo, M.L.A., and John Ningark, M.L.A. made opening statements and answered questions.

Roger Gruben, from the Inuvialuit Regional Corporation, made an opening statement and answered questions.

On motion of Svend Robinson, it was agreed,—That the brief from the Inuvialuit Regional Corporation be printed as an appendix to this day's *Minutes of Proceedings and Evidence*. (*See Appendix "LAKE-1"*).

Rici Lake made an opening statement and answered questions.

Bob MacQuarrie made an opening statement and answered questions.

On motion of Ross Reid, it was agreed,—That the brief from Bob MacQuarrie be printed as appendix to this day's *Minutes of Proceedings and Evidence*. (*See Appendix "LAKE-2"*).

Don Scott made an opening statement and answered questions.

On motion of Svend Robinson, it was agreed,—That the brief from Don Scott be printed as an appendix to this day's *Minutes of Proceedings and Evidence*. (*See Appendix "LAKE-3"*).

Kit Spence made an opening statement and answered questions.

David Barry made an opening statement and answered questions.

## PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 18 AVRIL 1990  
(9)

[Traduction]

Le Comité spécial chargé d'examiner le projet de résolution d'accompagnement à l'Accord du lac Meech se réunit aujourd'hui à 9 h 02, à Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest, sous la présidence de Jean Charest (*président*).

*Membres du Comité présents:* J.W. Bud Bird, Ethel Blondin, Pauline Browes, Jean Charest, Gabriel Desjardins, Dorothy Dobbie, Arnold Malone, John Manley, Lorne Nystrom, André Ouellet, André Plourde, Ross Reid, Svend Robinson, William Rompkey.

*Autre député présent:* Jack Anawak.

*Aussi présent:* De la Bibliothèque du Parlement: Jacques Rousseau, attaché de recherche.

*Témoins: Du Comité spécial sur la réforme de la Constitution:* L'hon. Michael Ballantyne, représentant; l'hon. Richard Nerysoo, représentant; John Ningark, représentant. *De la Inuvialuit Regional Corporation:* Roger Gruben, président. *A titre particulier:* Rici Lake; Bob MacQuarrie; Don Scott; Kit Spence; David Barry.

Le Comité reprend les travaux prévus à son ordre de renvoi en date du mardi 27 mars 1990, soit l'étude du projet de Résolution d'accompagnement à l'Accord du lac Meech (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 3 avril 1990, fascicule n° 1*).

L'honorable Michael Ballantyne, l'honorable Richard Nerysoo et John Ningark font des exposés et répondent aux questions.

Roger Gruben, de la Inuvialuit Regional Corporation, fait un exposé et répond aux questions.

Sur motion de Svend Robinson, il est convenu,—Que le mémoire de la Inuvialuit Regional Corporation soit imprimé en annexe aux *Procès-verbaux et témoignages* d'aujourd'hui (*voir Appendice «LAKE-1»*).

Rici Lake fait un exposé et répond aux questions.

Bob MacQuarrie fait un exposé et répond aux questions.

Sur motion de Ross Reid, il est convenu,—Que le mémoire de Bob MacQuarrie soit imprimé en annexe aux *Procès-verbaux et témoignages* d'aujourd'hui (*voir Appendice «LAKE-2»*).

Don Scott fait un exposé et répond aux questions.

Sur motion de Svend Robinson, il est convenu,—Que le mémoire de Don Scott soit imprimé en annexe aux *Procès-verbaux et témoignages* d'aujourd'hui (*voir Appendice «LAKE-3»*).

Kit Spence fait un exposé et répond aux questions.

David Barry fait un exposé et répond aux questions.

At 1:05 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

À 13 h 05, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Richard Dupuis

*Committee Clerk*

*Greffier de Comité*

Richard Dupuis

[Texte]

## EVIDENCE

[Recorded by Electronic Apparatus]

Wednesday, April 18, 1990

• 0903

**The Chairman:** Order. From the Special Committee on Constitutional Reform, we have Mr. Michael Ballantyne, MLA. He is also the chairman of the committee and Minister of Justice. I will ask you, Mr. Ballantyne, to perhaps introduce the people accompanying you at the witness end of the table today. Maybe you could give us a broad outline of the mandate your committee received and then proceed to make your statement.

**Hon. Michael Ballantyne (Chairman, Special Committee on Constitutional Reform, NWT, and Minister of Justice, Government of the NWT):** *Merci, monsieur le président.* In my role as Minister of Justice I have had the distinction—some may say dubious—of being responsible for government strategy on constitutional development on the Meech Lake accord. I must say presentations to committees by our government and assembly have become almost a cult ritual. I think this is the sixth presentation the Legislative Assembly and the government has made over the past three years. Some of you might have heard our words; I hope you will bear with us as we give them just one more time, we hope.

• 0905

I have with me today the Hon. Richard Nerysoo, Speaker of the Assembly of the NWT, who will say a few words, and John Ningark, who will say a few words on these matters in his language, Inuktitut.

Our committee was struck, I think, just before your committee was announced, but with some prior knowledge your committee would be announced. The mandate of our committee is to deal again with the Meech Lake accord—more specifically, to deal with any companion resolutions, most notably that of Mr. McKenna and New Brunswick.

To describe our strategy for the days up until the magic date of June 23, the presentation here is the first element of our committee's work. The committee will decide whether or not we will meet with other committees across the country, whether or not we will meet with others who are very interested in this particular subject.

We are pleased to have this opportunity to share with you a northern perspective on these matters of profound national importance. On behalf of the Government and the Legislative Assembly of the Northwest Territories, I would like to welcome you to Yellowknife and to these legislative chambers. Within these four walls the elected representatives of the people of the Northwest Territories are trying to shape a tolerant society that will meet the distinct aspirations of Canadians in the northern third of Canada.

We are pleased to say that through a recent amendment to our Official Languages Act (NWT), we have recognized the six major aboriginal languages, along with English and French, as official languages of the Northwest Territories.

[Traduction]

## TÉMOIGNAGES

[Enregistrement électronique]

Le mercredi 18 avril 1990

**Le président:** Je déclare la séance ouverte. Notre témoin est M. Michael Ballantyne, député de l'Assemblée provinciale, président du Comité spécial sur la réforme constitutionnelle et ministre de la Justice. Voudriez-vous avoir l'obligeance, monsieur Ballantyne, de présenter ceux qui ont pris place aujourd'hui, avec vous, à la table des témoins et nous tracer les grandes lignes du mandat qui a été confié à votre Comité, et nous écouterons ensuite votre déclaration.

**L'honorable Michael Ballantyne (président, Comité spécial sur la réforme constitutionnelle, Territoires du Nord-Ouest, et ministre de la Justice, gouvernement des Territoires du Nord-Ouest):** *Thank you, Mr. Chairman.* En tant que ministre de la Justice j'ai eu l'honneur—si vous me permettez l'expression—d'être chargé de la stratégie du gouvernement en matière de négociation sur l'Accord constitutionnel du Lac Meech. Ce doit être le sixième exposé présenté par l'Assemblée législative et par le gouvernement au cours des trois dernières années, on peut dire qu'il s'agit presque d'un rite. Certains d'entre vous ont déjà dû nous entendre sur cette question, et je vous pris de prendre patience.

Je suis accompagné aujourd'hui de l'honorable Richard Nerysoo, président de l'Assemblée des Territoires du Nord-Ouest, qui prendra la parole ainsi que de John Ningark qui vous dira quelques mots sur cette question dans sa langue, l'inuktitut.

Notre comité a été constitué peu de temps avant que votre comité ne soit annoncé, mais nous étions au courant de votre intention. Notre comité a pour mandat de réexaminer l'Accord du Lac Meech, c'est-à-dire les projets de résolutions d'accompagnement, en particulier celui de M. McKenna et du Nouveau-Brunswick.

En attendant la date fatidique du 23 juin 1990, nous avons mis en place un plan de travail dont le premier volet est l'exposé que je vais vous faire aujourd'hui. Le comité décidera si nous rencontrerons, ailleurs au Canada, d'autres comités intéressés par le sujet.

Nous sommes heureux de vous présenter cette question, d'importance cruciale pour la nation, sous un jour particulier, à savoir, celui du Nord. Au nom du gouvernement et de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest, je vous souhaite la bienvenue à Yellowknife et à l'Assemblée législative. Entre ces quatre murs, les représentants élus du peuple des Territoires du Nord-Ouest s'efforcent de façonner une société de tolérance qui réponde aux aspirations distinctes des habitants du tiers septentrional du Canada.

Nous sommes heureux d'annoncer que par un récent amendement à notre Loi sur les langues officielles (TNO), nous avons reconnu comme langues officielles des Territoires du Nord-Ouest, au même titre que l'anglais et le français, les

[Text]

We are quite proud of that. In many places in this country people are having serious problems dealing with two languages. With a lot of work and goodwill we think we can deal in eight official languages. We hope our success over the next few years will be a model to the rest of the country.

The Northwest Territories is a vibrant and very enthusiastic part of Canada. We believe we can make a significant contribution to the process of constitutional reform. It is the only jurisdiction in which aboriginal peoples constitute a majority of the population.

It is commendable that you have taken the time to come to the Northwest Territories to hear the views of Canadians who, like Quebecers, are eager to become full partners in the constitutional council of this nation.

As we have consistently stated, this government and assembly do not ignore the importance of resolving Quebec's constitutional aspirations and requirements. The Government of Quebec has refused to participate fully in the constitutional councils of Canada since 1981 because they felt alienated and betrayed. The Meech Lake accord was designed to address Quebec's demands for constitutional reform. We have never sought to minimize or deny the need to have Quebec as a willing member of the Canadian federation.

We are, however, surprised that the Northwest Territories and the Yukon might become casualties in this national reconciliation with Quebec. We therefore extend our sincere appreciation to Premier McKenna for the courageous and direct manner in which he has attempted to address the concerns of many Canadians across the country, and in particular aboriginal peoples and the peoples of the two territories.

• 0910

When we took our concerns to the new New Brunswick select committee in January 1989, they obviously listened very carefully. Premier McKenna's proposals stand in stark contrast to those who have treated the negative impacts on the north as an acceptable level of damage during this round. We have often said over the last three years that constitutional casualties cannot be tolerated in any round. The Canadian people have grown weary of Meech Lake rhetoric, but we cannot overlook the fact that this exercise is about amending our Constitution. Expediency should not become a substitute for principle. Premier McKenna has given us hope that our efforts to improve upon the Meech Lake accord over the past three years have not been in vain.

The tabling of Premier McKenna's proposal in the House of Commons has added a new dimension to the debate on the Meech Lake accord. We hope the leadership Premier McKenna has shown will inspire other first ministers to reconsider their rigid positions.

[Translation]

six principales langues autochtones, et nous sommes fiers de cette décision. En bien des endroits, au Canada, les gens sont aux prises avec les difficultés engendrées par les deux langues mais nous, à force de bonne volonté et d'efforts, comptons fonctionner avec huit langues officielles et espérons ainsi servir de modèle, au cours des prochaines années, au reste du pays.

Région—la seule—où les autochtones forment la majorité de la population, animée d'enthousiasme et de dynamisme, les Territoires du Nord-Ouest espèrent influencer de façon significative sur le processus de la réforme constitutionnelle.

Nous vous remercions d'avoir pris la peine et le temps de venir écouter les opinions de Canadiens qui, à l'instar des Québécois, sont vivement désireux de devenir membres à part entière du Conseil constitutionnel de notre nation.

Comme nous l'avons souvent déclaré, ce gouvernement et cette Assemblée n'ignorent pas l'importance de répondre aux aspirations et demandes constitutionnelles du Québec. Depuis 1981, le gouvernement du Québec a refusé de participer à part entière aux conseils constitutionnels du Canada parce qu'il se sentait aliéné et trahi. L'Accord du Lac Meech a été conçu pour répondre aux exigences du Québec en matière de réforme constitutionnelle. Loin de nous l'idée de traiter à la légère ou de nier l'aspiration du Québec à devenir membre de la fédération canadienne!

Nous sommes toutefois étonnés de constater que les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon pourront faire les frais de cette réconciliation nationale avec le Québec. Aussi exprimons-nous notre sincère admiration au premier ministre McKenna pour son intervention franche et courageuse, répondant ainsi aux préoccupations d'un grand nombre de Canadiens, en particulier des peuples autochtones et des peuples des deux territoires.

En janvier 1989, nous avons exposé nos préoccupations au nouveau Comité spécial du Nouveau-Brunswick qui nous a écoutés avec la plus grande attention. Les propositions du premier ministre McKenna sont en contraste très marqué avec celles de personnes qui penseraient que les effets préjudiciables sur le Nord que pourraient avoir les présentes négociations constituent un mal supportable. Nous avons dit et redit, au cours des trois dernières années, qu'il était inacceptable que des négociations constitutionnelles quelles qu'elles soient, se déroulent aux dépens de quinconque. Le peuple canadien est certes las d'entendre parler de l'Accord du Lac Meech, mais nous ne devons pas perdre de vue le fait que nous essayons d'amender notre Constitution et que l'opportunité ne devrait en aucun cas supplanter les principes. Grâce au premier ministre McKenna, nous avons de nouveau l'espoir que les efforts que nous avons déployés au cours des trois dernières années pour cet Accord n'auront pas été en vain.

La déposition de la proposition du premier ministre McKenna à la Chambre des communes a donné une nouvelle dimension au débat sur l'Accord du Lac Meech et nous espérons que son exemple amènera d'autres premiers ministres à plus de souplesse et à une révision de leurs positions.

[Texte]

Mr. Chairman, I understand your committee wants to focus on the New Brunswick companion resolution in these public hearings. We would first like to review for your committee our substantive concerns with the Meech Lake accord in order to explain why the Legislative Assembly and the Government of the Northwest Territories have consistently taken the position that the Meech Lake accord as it presently stands is not acceptable. The major areas where we feel the Meech Lake accord has direct negative impacts on individuals and governments and the two territories are as follows.

First, the requirement for unanimity in the Meech Lake accord amending formula will make it virtually impossible for the territories to reach provincehood.

Second, the provisions of the Meech Lake amending formula will allow Parliament and the provincial legislatures to extend provincial boundaries into the Northwest Territories without any consultation with the people and the Legislative Assembly of the Northwest Territories. We acknowledge that the unanimity requirement in Meech Lake will make it more difficult in practice for provinces to annex parts of the territories. However, in principle we cannot accept any form of annexation without some constitutional guarantee that the people and elected representatives of the territories will be involved in the process.

Third, the provision of the Meech Lake accord relating to first ministers conferences on constitutional matters and the economy will exclude participation of the government leaders of the two northern territories.

Fourth, the Meech Lake accord lacks any provision for a constitutional process that will lead to a resolution of the outstanding concerns of aboriginal peoples—in particular, dedicated conferences to identify and define aboriginal rights, which are protected in the Constitution.

Our fifth concern relates to the federal Supreme Court Act. Qualified individuals in the two territories are now eligible for appointments to the court on the same terms as qualified individuals in the provinces. The Meech Lake accord discriminates against individuals in the territories and provides no practical means for their appointment to the Supreme Court. In addition, the accord excludes the territorial governments from procedures for appointing qualified persons to the court.

Our sixth concern is that provisions relating to the appointment of senators do not allow territorial governments to nominate candidates for appointment. The Northwest Territories is currently guaranteed representation in the Senate by the Constitution Act, 1975. Therefore, the Northwest Territories should be involved in any conferences or meetings on Senate reform.

Other portions of the Meech Lake accord, such as the distinct society clause, also have important although more indirect consequences for the Northwest Territories. The distinct society clause will be important in any future constitutional talks relating to aboriginal rights and aboriginal self-government.

[Traduction]

Monsieur le président, votre Comité entend s'attacher au cours de ces séances publiques au projet de résolution d'accompagnement proposé par le Nouveau-Brunswick. Nous aimerions d'abord examiner, pour votre Comité, les questions qui nous tiennent le plus à coeur à propos de cet Accord, afin d'expliquer pourquoi l'Assemblée législative et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest ont maintenu ferme leur position, à savoir que l'Accord tel qu'il est actuellement rédigé est inacceptable. Nous considérons en effet que cet Accord aurait, pour les particuliers, les gouvernements et les deux territoires, des incidences directes négatives que je vais vous exposer plus en détail.

En premier lieu, le fait que, dans l'Accord du Lac Meech, la formule de modification exige l'unanimité empêchera, dans la pratique, les territoires de devenir des provinces.

En second lieu, les dispositions de la formule de modification du Lac Meech permettraient au Parlement et aux administrations provinciales d'étendre, sans aucune consultation avec le peuple et avec l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest, les limites provinciales dans les Territoires du Nord-Ouest. S'il est vrai que la clause d'unanimité rendrait dans la pratique plus difficile pour les provinces d'annexer des parties des territoires, nous ne pouvons toutefois accepter en principe aucune forme d'annexion sans la garantie constitutionnelle que le peuple et les représentants élus des territoires seront consultés.

En troisième lieu, la disposition de l'Accord du Lac Meech portant sur les conférences des premiers ministres sur les questions constitutionnelles et l'économie excluerait la participation des chefs des gouvernements des deux territoires du Nord.

En quatrième lieu, l'Accord du Lac Meech ne prévoit pas de processus constitutionnel visant à répondre aux aspirations des peuples autochtones, en particulier des conférences dont l'objectif serait d'identifier et de définir les droits ancestraux qui sont protégés par la Constitution.

La cinquième question qui nous inquiète vivement est la Loi sur la Cour suprême. Les personnes qualifiées des deux Territoires peuvent à présent être nommées à la Cour au même titre que des personnes qualifiées des provinces. L'Accord du Lac Meech établit une discrimination contre les personnes des Territoires et ne permet pas, dans la pratique, leurs nominations à la Cour suprême. Il exclut également les gouvernements territoriaux des procédures de nomination de personnes qualifiées à la Cour suprême.

En sixième lieu, les dispositions portant sur la nomination de sénateurs ne permet pas aux gouvernements territoriaux de présenter des candidats. À l'heure actuelle, la Loi constitutionnelle de 1975 garantit aux Territoires du Nord-Ouest une représentation au Sénat. Aussi nous semble-t-il nécessaire que les Territoires du Nord-Ouest soient représentées à toutes conférences ou séances sur la réforme du Sénat.

D'autres parties de l'Accord du Lac Meech, par exemple l'article sur la société distincte, ont également des conséquences importantes, encore que moins directes, pour les Territoires du Nord-Ouest. Cet article sera important dans toute négociation constitutionnelle future sur les droits ancestraux et l'autonomie politique des autochtones.

[Text]

• 0915

These are some of our major concerns about the substance of the Meech Lake accord. I will now turn to Mr. McKenna's proposal, which in substance goes a long way toward addressing our concerns.

Specifically, Mr. McKenna's proposed amendments have added wording in relation to the creation of provinces by Parliament, a territorial role in Supreme Court and Senate appointments, and territorial participation in constitutional conferences on aboriginal rights. Furthermore, these additions in our view will not erode Quebec's position under the Meech Lake accord.

I do not need to say much more about Premier McKenna's provisions on Senate and Supreme Court appointments. If his provisions were adopted our concerns on these two items would be met.

In a moment the Hon. Richard Nerysoo and Mr. John Ningark will address Premier McKenna's proposals relating to aboriginal peoples. I want now to make a few comments specifically about the issue of provincehood for the territories.

One of our greatest concerns with the constitutional process in the past 10 years has been the desire of provinces to have an expanding role in establishing new provinces in the territories. Premier McKenna's proposal has squarely addressed our concerns on the provincehood issue. If his proposed amendments on this issue are adopted our concerns would be met.

You have already heard from some experts who claim Premier McKenna's proposal for the creation of new provinces would alter the veto Quebec and other provinces have sought. We would draw your committee's attention to the fact that the McKenna proposal can be interpreted as clarifying the power of Parliament to establish new provinces in the territories under the Constitution Act of 1871. The Constitution Act of 1871 has never been amended or repealed, and Premier McKenna's wording would simply clarify that there was no intention to block territorial aspirations in the Meech Lake accord, or in the Constitution Act of 1982, when the so-called "7-and-50" formula was first adopted. Premier McKenna's proposal removes any doubts about the interpretation of these provisions and would reinforce the assurances we have been given by some first ministers that they do not intend to block or to get involved in the political and constitutional development of the Northwest Territories.

Mr. Chairman, on behalf of our committee I will be submitting a technical brief on this issue to your committee for your study.

We are aware some witnesses before you might have left the impression that creating new provinces will affect provincial powers and that this is a rationale for provincial involvement. Careful analysis does not support this. The powers of provinces under the Constitution relate to matters within the province. The amending formula in the Constitution Act, 1982 already contains opting-out provisions where any provincial powers, rights, or privileges might be

[Translation]

Je viens de vous énoncer nos principales objections sur le fond de l'Accord du Lac Meech. J'aimerais me pencher maintenant sur la proposition de M. McKenna qui, dans une grande mesure, lève ces objections.

Les projets d'amendement de M. McKenna portent en particulier sur la création des provinces par le Parlement, sur le rôle des territoires dans les nominations au Sénat et à la Cour suprême et sur la participation des territoires aux conférences constitutionnelles sur les droits ancestraux. En outre, ces ajouts ne porteraient pas atteinte, à notre avis, à la position que l'Accord du Lac Meech confère au Québec.

Point n'est besoin d'en dire davantage sur les dispositions du premier ministre McKenna sur les nominations au Sénat et à la Cour suprême, qui, si elles étaient adoptées, répondraient à notre attente sur ces deux points.

L'honorable Richard Nerysoo et M. John Ningark vont, dans quelques instants, vous parler des propositions du premier ministre McKenna portant sur les peuples autochtones. Je voudrais auparavant faire certains commentaires sur l'avènement des territoires à l'état de province.

Au cours de la dernière décennie, l'une des questions qui nous a causé les plus vives inquiétudes a été le désir des provinces de jouer un rôle plus important pour l'établissement de nouvelles provinces dans les territoires, inquiétude que dissipe la proposition en la matière du premier ministre McKenna qui, si elle était adoptée, nous rassurerait entièrement.

Certains spécialistes vous ont affirmé que la proposition du premier ministre McKenna pour la création de nouvelles provinces remettrait en question le veto réclamé par le Québec et par d'autres provinces. Nous attirons l'attention de votre comité sur le fait que la proposition McKenna peut être interprétée comme précisant le pouvoir du Parlement d'établir de nouvelles provinces dans les territoires aux termes de la Loi constitutionnelle de 1871. Cette dernière n'a jamais été amendée ou abrogée et le libellé proposé par le premier ministre McKenna ne ferait que préciser que l'intention n'était nullement de brimer les aspirations territoriales ni dans l'Accord du Lac Meech, ni dans la Loi constitutionnelle de 1982, lorsque la formule dite «7-et-50» avait été adoptée. Avec cette proposition, tous les doutes sur l'interprétation de ces dispositions sont dissipées et nous serions entièrement rassurés, comme nous l'ont affirmé certains premiers ministres, que ceux-ci n'ont nullement l'intention de juguler l'évolution politique et constitutionnelle des Territoires du Nord-Ouest, ni de s'y immiscer.

Monsieur le président, au nom de notre comité, je présente à votre comité pour examen, un mémoire technique sur cette question.

Nous savons que certains témoins qui ont comparu devant vous vous ont peut-être laissé l'impression que la création de nouvelles provinces porteraient atteinte au pouvoirs provinciaux et que c'est là la raison de l'ingérence des provinces, mais un examen attentif de cette question devrait vous convaincre qu'il n'en est rien. Aux termes de la Constitution, les pouvoirs des provinces portent sur des questions internes à la province. La formule de modification

## [Texte]

affected by a constitutional amendment. No one has explained how the establishment of new provinces in the territories will have any impact on the powers, rights, or privileges of the provinces.

To illustrate the point another way, the increase or decrease of population in some provinces would have an impact on the 7-and-50 formula. Yet population growth or decline is not a matter subject to the amending formula.

Another rationalization we sometimes hear is that the addition of new provinces will affect the subtle regional chemistry of the amending formula. In other words, with new provinces in the north it would be possible to leave the Atlantic provinces out of an amendment. Because of the population element and the 7-and-50 formula this would not be true for the foreseeable future. In fact, as members are aware, the 7-and-50 formula is not that; it is a 2/3-and-50 formula. The addition of 2 provinces would make it an 8-and-50 formula.

The subtle effects the addition of new provinces would have on the unanimity formula, on the other hand, are political rather than legal. The unanimity formula is premised on equality of the provinces. Every province has a veto. Suppose a new northern province at some point in the future proposed an unpopular constitutional amendment. Any existing province that is opposed could veto it. Creating new provinces does not alter the provincial veto power.

## • 0920

Some of the experts say it would be harder to get unanimous consent with 12 or 13 provinces. We find this interesting, because the same people are telling us there will not be a problem if we want to become a province. Using their logic, how would they know the NWT would be more unlikely to be co-operative on amendments requiring unanimity? We do not see other parts of the amending formula structured to exclude regions or provinces based on how they may vote on an issue. There is no rationale for giving existing provinces the power of life or death over territorial political and constitutional development based on such conjectures, particularly when the underlying principle of the unanimity formula is based on equality.

Other experts have contended that equalization and economic issues form a rationale for provincial involvement in creating new territories. In our view, this is a red herring. No other province has had to run that gauntlet to secure admission, nor has any other province had to face a means test on admission.

We have noted that your committee wishes to conduct further research into the issue of provincial status for the north. We would be pleased to extend assistance to the committee in this regard, by way of further written submissions or whatever would be appropriate. Mr. Chairman, we are open to your suggestions on that particular matter.

## [Traduction]

de la Loi constitutionnelle de 1982 contient déjà des dispositions de retrait au cas où les pouvoirs, droits ou privilèges d'une province seraient compromis par un amendement constitutionnel. Nul n'a expliqué comment la création de nouvelles provinces dans les territoires pourrait porter atteinte aux pouvoirs, droits ou privilèges des provinces.

Pour invoquer un autre argument, l'augmentation ou la diminution de la population dans certaines provinces aurait une répercussion sur la formule des 7-et-50, mais cette augmentation ou diminution de la population ne fait pas l'objet de la formule de modification.

On avance parfois un autre argument, à savoir que la création de nouvelles provinces remettrait en jeu le fragile équilibre régional de la formule de modification. Autrement dit, s'il y avait de nouvelles provinces dans le Nord, les provinces maritimes pourraient être écartées d'un amendement. Mais ceci ne serait pas possible dans un avenir prévisible, en raison de l'élément de la population et de la formule des 7-et-50. Cette formule, vous ne l'ignorez pas, est en réalité une formule des 2/3-et-50 et s'il y avait deux provinces qui étaient créées, la formule deviendrait 8-et-50.

La création de nouvelles provinces, par ailleurs, aurait certes des conséquences subtiles, mais d'ordre politique plutôt que juridique. La formule d'unanimité part du principe de l'égalité des provinces, chacune d'entre elles disposant d'un veto. À supposer qu'une nouvelle province du Nord, à un certain moment, propose un amendement à la Constitution qui soit mal reçu par les autres, toute province qui aurait des objections pourrait y opposer son veto. La création de nouvelles provinces ne portent pas atteinte au pouvoir de veto des provinces.

Certains juristes nous disent que le consentement unanime serait plus difficile à obtenir si les provinces étaient au nombre de 12 ou 13, affirmation singulière car ces mêmes juristes nous assurent qu'il n'y aura pas de problème si nous voulons devenir une province. Dans cette logique, comment savent-ils que les Territoires du Nord-Ouest risquent de faire preuve de moins d'esprit de coopération pour des amendements exigeant l'unanimité? Les autres parties de la formule de modification ne visent pas à exclure les régions ou les provinces en prévision du vote qu'elles risquent d'avoir sur une question. Il est inacceptable de se baser sur de telles hypothèses pour donner aux provinces actuelles le droit de vie ou de mort sur l'évolution politique et constitutionnelle des territoires, d'autant plus que le principe sous-jacent à la formule d'unanimité repose sur l'égalité.

D'autres juristes soutiennent que la péréquation et les questions économiques justifient l'intervention des provinces dans la création de nouveaux territoires. À notre avis, c'est une manœuvre de diversion, aucune autre province n'ayant eu à franchir ces obstacles pour être admises ni à prouver sa prospérité économique.

Nous avons pris note du fait que votre comité a l'intention de continuer à étudier la question du statut de province pour le Nord et nous serons heureux de l'aider, que ce soit par la présentation de mémoires ou par tout autre moyen qu'il jugera bon. Sur ce point, monsieur le président, nous sommes entièrement à votre disposition.

[Text]

We support Premier McKenna's proposals on the problems at issue. In answer to some of the experts you heard in Ottawa last week, Premier McKenna's proposal is not—and I emphasize the word “not”—a radical solution. It is an affirmation of a formula that is still part of a Constitution that has served Canada well through out its history. Again, I want to commend Premier McKenna for his leadership and the spirit of compromise he has sought to rekindle.

**The Chairman:** As a rule, our witnesses speak for approximately 10 minutes and then we have a round of questioning. Because of the particular interests you represent we have allowed you approximately 15 minutes to make your opening statement, followed by two rounds of questioning. Since the text you are presenting this morning is so important and deserves to be shared it might be useful if you delivered all of it, even if it goes over 15 minutes. If committee members agree we could reduce the time allocated to questions. I am sorry to have interrupted, please go on.

**Mr. Ballantyne:** Thank you, Mr. Chairman. I want to to discuss the issue of the process. But first I will turn the podium over to Richard Nerysoo, who has some comments on aboriginal rights and the distinct society clause.

**Hon. Richard Nerysoo (Speaker of the Assembly of the Northwest Territories):** Mr. Chairman, ladies and gentleman of the committee, I welcome you again to the chambers of the Legislative Assembly of the Northwest Territories.

We appreciate the difficult task you have been asked to carry out in these public hearings. The striking of your committee is an acknowledgment by the Parliament of Canada that Canadians must be listened to on the issue of constitutional reform. As a Canadian citizen and an aboriginal person, I am acutely aware that the process of constitutional reform must be accessible to all Canadians.

In the past three years we have seen the Meech Lake accord separated off from other pressing constitutional matters. Let us not forget that Meech Lake is about constitutional amendments. We see Premier McKenna's companion resolution as an attempt to bring balance back to the process of reform.

• 0925

Your mandate, as I understand it, is to seek solutions to the current impasse, rather than to ensure the Meech Lake accord is passed unamended. Your statemanship and powers of compromise will be greatly challenged. You will hear from many Canadians that the Meech Lake accord should not be adopted as it presently stands without constitutional guarantees that other issues will be addressed.

[Translation]

Nous appuyons les propositions du premier ministre McKenna sur les questions en litige. En réponse à certains des juristes que vous avez entendus à Ottawa la semaine dernière, la proposition du premier ministre n'est pas—et j'insiste sur cette négation—une solution radicale, mais l'affirmation d'une formule qui fait encore partie intégrante d'une Constitution qui a rendu des services éminents au Canada tout au long de son histoire. Je voudrais réitérer nos remerciements au premier ministre McKenna pour l'initiative qu'il a osé prendre et pour l'esprit de tolérance qu'il a essayé de ranimer.

**Le président:** Nous accordons généralement une dizaine de minutes à nos témoins avant de passer aux questions, mais compte tenu des intérêts que vous représentez, nous vous avons donné une quinzaine de minutes pour votre déclaration liminaire, qui va être suivie de deux séries de questions. En raison de l'importance du texte dont vous venez de nous donner lecture, qui devrait être porté à la connaissance de tous, il serait peut-être bon que vous le lisiez tout entier, même si vous dépassez les quinze minutes. Si les membres du comité y consentent, nous pourrions réduire le temps consacré aux questions. Je m'excuse de vous avoir interrompu et je vous redonne la parole.

**M. Ballantyne:** Je vous remercie, monsieur le président. Je voudrais discuter de la question du processus et je vais d'abord donner la parole à Richard Nerysoo qui voudrait faire certains commentaires sur les droits des autochtones et l'article sur la société distincte.

**L'honorable Richard Nerysoo (Président, Assemblée des Territoires du Nord-Ouest):** Monsieur le président, mesdames et messieurs, je vous souhaite la bienvenue à l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest.

Nous reconnaissons la difficulté de la mission qui vous a été confiée avec ces audiences publiques. Le Parlement du Canada, par la sélection des membres de ce comité, reconnaît que les Canadiens doivent être consultés sur la question de la réforme constitutionnelle. En tant que Canadien et autochtone, je suis d'autant plus sensible à la nécessité de mettre à la portée de tous les Canadiens les questions touchant à la réforme constitutionnelle.

Au cours des trois dernières années, l'Accord du Lac Meech a été écarté d'autres questions constitutionnelles urgentes. N'oublions pas que cet Accord porte sur des amendements à la Constitution. À notre avis, la résolution d'accompagnement du premier ministre McKenna constitue une tentative de rétablir l'équilibre dans le processus de réforme.

Votre mandat, si je le comprends bien, est de trouver moyen de sortir de l'impasse actuelle plutôt que de forcer l'adoption sans amendement de l'Accord du Lac Meech, mission pour laquelle tous vos talents de conciliation vous seront nécessaires. Nombreux seront ceux qui vous diront que l'Accord du Lac Meech ne devrait pas être adopté tel qu'il est actuellement rédigé sans être assorti des garanties constitutionnelles que d'autres questions seront prises en considération.

[Texte]

I want to say a few words about my experience with the processes during the past few years. As a former government leader, I attended first ministers conferences on aboriginal constitutional matters. For five years, from 1982 to 1987, aboriginal leaders struggled to gain some recognition for their distinct role as first peoples of Canada.

Some of our officials attended over 80 meetings and conferences on this matter. From the beginning to the end, when we talked about aboriginal self-government the first ministers insisted the aboriginal leaders define, define, and define before there would be any constitutional amendment. The provinces and the federal government refused to accept anything in the Constitution that would allow the courts to interpret the meaning of aboriginal self-government.

We were therefore shocked when barely one month after the failure of the talks on aboriginal self-government the first ministers accommodated Quebec's five demands in a single meeting. I recognized that the work had taken place behind the scenes, but it was remarkable that this could occur.

The centrepiece of the Meech Lake accord is a distinct society clause that allows the courts to interpret undefined terms, such as distinct society and distinct identity. The province of Quebec, which has threatened separation from Canada for many years, was accommodated, while the aboriginal peoples who want to become full members of the Canadian family were rejected. No one said that Quebec must define, define, define.

I wanted to share that with you. As an aboriginal person, it appears to me that the present constitutional reform process has a double standard. This is not fair and should not be condoned.

Aboriginal peoples in the Northwest Territories have been striving to be full partners of Canada for a very long time. The Dene-Métis and Inuit recently initiated comprehensive claims packages that cover most of the territories. Now that outstanding comprehensive claims in the north are finally being concluded, the people of the Northwest Territories are in a much better position to move towards provincial status in a way that respects the place of the distinct aboriginal cultures of the north.

We believe we understand Quebec's demands for recognition as a distinct society. We accept the distinctiveness of Quebec, but we see a special recognition for Quebec in the Meech Lake accord and nothing to recognize the distinct aboriginal societies in Canada.

A task force of the Senate has recommended recognition of distinct aboriginal societies in the Constitution, and we agree with this recommendation. We also note that no government has explicitly been assigned the role of preserving

[Traduction]

Je voudrais évoquer brièvement mon expérience du processus au cours des dernières années. En tant qu'ancien chef de gouvernement, j'ai assisté aux conférences des premiers ministres sur les affaires constitutionnelles autochtones. De 1982 à 1987, soit pendant cinq ans, les chefs autochtones se sont efforcés de faire reconnaître leur rôle distinct en tant que premiers peuples du Canada.

Certains de nos représentants ont assisté à plus de 80 réunions et conférences sur cette question. Tout au long de ces années, lorsque nous revendiquions l'autodétermination des autochtones, les premiers ministres insistaient sans relâche pour que les chefs autochtones en donnent une définition précise faute de quoi il n'y aurait pas d'amendement constitutionnel. Les provinces et le gouvernement fédéral ont refusé tout amendement à la Constitution qui autoriserait les tribunaux à interpréter la notion d'autonomie politique des autochtones.

Imaginez donc notre stupéfaction quand un mois à peine après l'échec des négociations sur l'autodétermination autochtone les premiers ministres, en une seule séance, ont accordé au Québec ses cinq revendications. Certes, il y avait eu des tractations dans les coulisses, mais un tel dénouement n'en était pas moins remarquable.

Cheville ouvrière du Lac Meech, l'article sur la société distincte autorise les tribunaux à interpréter des termes vagues, par exemple celui de société distincte et d'identité distincte. La province du Québec, qui depuis de nombreuses années menace le Canada de séparation, a vu ses vœux exaucés, alors que les peuples autochtones, qui demandent à devenir membres à part entière de la famille canadienne, ont vu les leurs rejetés. Ce n'est certainement pas au Québec qu'on a rabâché qu'il lui fallait donner des définitions plus précises.

C'est cela dont je voulais vous faire part. En tant qu'autochtone, je considère que le processus actuel de réforme constitutionnelle use de deux poids et de deux mesures, ce qui est injuste et ne devrait pas être accepté.

Il y a fort longtemps que les peuples autochtones des Territoires du Nord-Ouest essaient de devenir membres à part entière du Canada. Les Dénés/Métis et les Inuits ont récemment posé des revendications globales qui couvrent la plupart des territoires. À présent que les revendications en cours dans le Nord touchent enfin à leur conclusion, les peuples des Territoires du Nord-Ouest sont en bien meilleure position pour évoluer vers le statut de province selon un processus qui tient compte de la place, dans le Nord, de cultures autochtones distinctes.

Nous comprenons que le Québec demande à être reconnu comme société distincte, nous nous inclinons devant ce caractère distinct du Québec, mais l'Accord du Lac Meech reconnaît au Québec ce qu'il ne reconnaît pas aux sociétés autochtones distinctes du Canada.

Un groupe d'étude du Sénat a recommandé que la Constitution reconnaisse des sociétés autochtones distinctes, et nous sommes d'accord avec cette recommandation. Nous constatons également qu'aucun gouvernement n'a

[Text]

and promoting the distinct identity of aboriginal peoples. I have already mentioned that, after five long years of constitutional discussions, from 1982 to 1987, some first ministers rejected the idea that aboriginal peoples should be in a position to preserve and promote their distinct identities through aboriginal self-government.

We believe the Meech Lake accord must be improved by, one, including a provision that recognizes aboriginal peoples as constituting distinct societies that are a fundamental characteristic of Canada; and two, by including provisions that allow aboriginal peoples to be involved in constitutional reform on matters that directly affect them. In particular, there must be a constitutional process for identifying and defining the aboriginal rights protected by the Constitution. As part of these conferences there should be discussion of the role of aboriginal self-government in preserving and promoting the distinct societies of aboriginal peoples.

• 0930

We applaud Premier McKenna for recognizing that conferences on aboriginal rights must be put back in the Constitution. However, we believe that unless there are constitutional conferences dedicated to the aboriginal issues alone, the matter could get lost on the agenda.

Mr. Chairman, in closing I want to simply say that Canadians are relying on your committee to bring a tone of fairness, openness and a willingness to change and compromise to the process of constitutional reform.

I will now turn the podium over to Mr. John Ningark, the member for Natilikmiot, who will add some comments on these issues.

**Mr. John Ningark, MLA (Special Committee on Constitutional Reform, NWT):** [*Witness speaks in native language*].

• 0935

I would like to conclude with some comments about the process of constitutional reform.

Meech Lake has taught some important lessons that should not be ignored. I do not want to detract from the substance of the McKenna proposal, but we must stress that the substantive issues are still overshadowed by serious problems in the process.

The amendments flowing from Premier McKenna's companion resolutions might not be proclaimed until after the Meech Lake accord has come into force. It is very clear there can be no constitutionally recognized guarantee that the New Brunswick proposals will be adopted after the Meech Lake accord is ratified. As a result, this could prolong a resolution of the substantive concerns of many Canadians. We are reluctant to accept simple, political promises that the McKenna proposal will be adopted some time after Meech Lake is ratified.

[Translation]

explicitement reçu pour rôle de préserver et de promouvoir l'identité distincte des peuples autochtones. Je l'ai déjà dit et je voudrais répéter qu'au bout de cinq longues années de discussions constitutionnelles, de 1982 à 1987, certains premiers ministres ont rejeté l'idée que ce sont les peuples autochtones qui devraient être en mesure de préserver et de promouvoir leur identité distincte grâce à l'autonomie politique.

L'Accord du Lac Meech devrait être amendé par l'ajout d'une disposition reconnaissant que les peuples autochtones constituent des sociétés distinctes qui sont une caractéristique fondamentale du Canada, et d'une autre disposition autorisant les peuples autochtones à participer à la réforme constitutionnelle sur les questions qui les touchent directement. Il doit notamment exister un processus constitutionnel permettant de circonscrire et de définir les droits ancestraux protégés par la Constitution. Lors de ces conférences, on devra notamment discuter du rôle de l'autonomie politique comme instrument de préservation et de promotion des sociétés distinctes des peuples autochtones.

Nous félicitons le premier ministre McKenna d'avoir reconnu la nécessité de reconstitutionnaliser les conférences sur les droits des autochtones. Cependant, il nous semble que la question pourrait être perdue parmi tant d'autres à moins que des conférences constitutionnelles distinctes sur les questions autochtones ne soient prévues.

Monsieur le président, pour terminer, je tiens simplement à dire que les Canadiens souhaitent que votre comité rende possible la réforme constitutionnelle dans un climat d'équité, d'ouverture et d'acceptation du changement et du compromis.

Je vais maintenant céder ma place à M. John Ningark, député de Natilikmiot, qui viendra ajouter certains commentaires sur ces questions.

**M. John Ningark, député (Comité spécial sur la réforme constitutionnelle, TNO):** [*le témoin s'exprime en langue autochtone*].

Je voudrais terminer par certains commentaires sur le processus de réforme constitutionnelle.

L'Accord du Lac Meech nous a donné certains enseignements importants qu'il ne faudrait pas perdre de vue. Je ne voudrais m'écarter de l'essentiel de la proposition McKenna, mais il faut souligner que les questions de fond continuent d'être dominées par de graves problèmes liés au processus.

Il se peut que les modifications qui découlent des résolutions d'accompagnement du premier ministre McKenna ne soient pas proclamées avant l'entrée en vigueur de l'Accord du Lac Meech. Il est bien clair qu'aucune garantie constitutionnellement valable n'existe que les propositions du Nouveau-Brunswick vont être adoptées après la ratification de l'Accord du Lac Meech. Cela pourrait retarder la résolution de certaines questions jugées importantes par bon nombre de Canadiens. Nous sommes réticents à simplement accepter les promesses des hommes politiques selon lesquelles les propositions McKenna vont être adoptées après la ratification de l'Accord du Lac Meech.

[Texte]

The two territories have been the victims of such promises before. In 1983 the Constitutional Accord signed by all first ministers except Quebec promised that the territories would be invited to a constitutional conference to deal with aboriginal rights issues in the 1982 amending formula, which gave provinces a direct role in the creation of new provinces. The latter matter was not dealt with at any of the three conferences.

With no consultation at Meech Lake, the first ministers compounded the problem from 1982 by requiring the creation of new provinces and a list of things requiring unanimous consent. So we have some problem with the political accord.

From the perspective of the Northwest Territories the New Brunswick proposal would have to be ratified at the same time as the Meech Lake accord for it to have any practical significance, unless some constitutional lawyer with a greater grasp than me can come up with an imaginative new constitutional technique that can ensure the companion resolutions will in fact be passed.

The flaws in the Meech Lake process have been apparent to many Canadians and politicians since the original accord was conceived. In our view, future constitutional discussions should concentrate at least as much on process as on substance.

• 0940

There are very few issues that lead to constitutional change. Annual constitutional conferences, in our view, will weaken the underpinnings of the Canadian Constitution by potentially making every issue a constitutional issue. For example, if Senate reform and aboriginal rights are the most important issues, then specific provisions should be made to deal with them and not have an endless list of issues which year after year will be ignored.

The Government of the Northwest Territories was excluded from the constitutional discussions in 1981, and again in 1987 when the vital interests of the territories were being discussed. As Minister of Justice, I too was directly involved in the constitutional conferences on aboriginal matters. We never for a moment expected that territorial issues would be dealt with in our absence in a process such as the one that led up to the Meech Lake accord.

I cannot over-emphasize how important it is in all discussions on constitutional reform to have a fair process of hearing and acting on the concerns of all governments and all citizens of Canada. The process of constitutional reform, we feel, has failed Canadians. Unless we do something about process, our problems will continue. In the future the process of constitutional reform should not make some Canadians or some provinces stand in line to bob for constitutional apples.

[Traduction]

Les deux territoires ont déjà été les victimes de ce genre de promesses par le passé. Dans la Loi constitutionnelle de 1983, signée par tous les premiers ministres sauf celui du Québec, on promettait que les territoires seraient invités à une conférence constitutionnelle portant sur les questions de droits ancestraux liées à la formule de modification de 1982, qui donnait aux provinces un rôle direct dans la création de nouvelles provinces. Or, cette dernière question n'a été réglée par aucune des trois conférences.

En l'absence de toute consultation à l'occasion de l'Accord du Lac Meech, les premiers ministres ont exacerbé le problème créé en 1982 en imposant la règle du consentement unanime pour la création de nouvelles provinces et pour une série d'autres initiatives. Il nous est donc difficile de faire confiance aux promesses des hommes politiques.

Ainsi, dans l'optique des Territoires du Nord-Ouest, la proposition du Nouveau-Brunswick doit être ratifiée en même temps que l'Accord du Lac Meech, sans quoi elle n'a aucune valeur pratique, à moins qu'un constitutionnaliste mieux versé que moi en la matière puisse imaginer une nouvelle technique constitutionnelle qui garantirait l'adoption des résolutions d'accompagnement.

Pour certains Canadiens et certains dirigeants politiques, les faiblesses de l'Accord du Lac Meech sont évidentes depuis le tout début du processus. À notre avis, les discussions constitutionnelles devraient pour l'avenir porter au moins autant sur le processus que sur le contenu.

De fait, très peu de questions débouchent sur une modification constitutionnelle. Il nous semble que le fait de prévoir des conférences constitutionnelles annuelles affaiblit la stabilité de la Constitution canadienne en accordant une dimension constitutionnelle à pratiquement toutes les questions. Par exemple, si les questions les plus importantes sont celles de la réforme du Sénat et des droits ancestraux, alors elles doivent être visées par des dispositions précises et non pas simplement faire partie d'une liste interminable de questions qui seront reportées d'année en année.

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a été exclu des discussions constitutionnelles en 1981, et à nouveau en 1987, à des moments où les intérêts cruciaux des territoires ont été débattus. À titre de ministre de la Justice, j'ai moi aussi participé directement aux conférences constitutionnelles portant sur les questions autochtones. Nous n'avons jamais pensé que des questions territoriales seraient abordées sans notre participation dans le cadre d'un processus comme celui qui a débouché sur l'Accord du Lac Meech.

Je ne dirai jamais assez à quel point il est important que toutes les discussions portant sur la réforme constitutionnelle s'inscrivent dans un processus équitable qui permette de prendre connaissance des préoccupations de tous les gouvernements et de tous les citoyens du Canada et d'en tenir compte. Nous estimons que le processus de réforme constitutionnelle n'a pas été à la hauteur des espoirs des Canadiens. Tant que nous n'aurons pas revu le processus, nos problèmes vont continuer. Il faut éviter à l'avenir un processus de réforme constitutionnelle qui oblige certains Canadiens ou certaines provinces à jouer du coude pour obtenir certains avantages.

## [Text]

The constitutional reform process cannot be driven by claims of betrayal and ultimatums, followed by constitutional pay-offs. That is no way to build a country. No one will deny that the Meech Lake accord is about government rights. Perhaps in that fact is contained its greatest flaw. First ministers assumed wrongly that governments alone had an interest in the document. Furthermore, some Canadians were alienated in the ensuing debate to such a degree that they felt there were denied any participation in the process. Some of the public hearings on the accord, rightly or wrongly, have been perceived by Canadians to be whitewashes for a deal that could not be altered under any circumstances.

The Meech Lake accord stands as a testament to the need for territorial leaders to be directly involved in constitutional talks whenever territorial interests are affected. The Legislative Assembly and the Government of the Northwest Territories do not believe a hearing process—and this is no criticism to the members here—such as the one you are now conducting can be an effective substitute for direct territorial participation. Our message can only effectively be communicated to first ministers if we are at the table.

Premier McKenna's proposal has placed great trust and reliance on the good faith of first ministers at future constitutional meetings and conferences. We recommend therefore that an addition be made to Mr. McKenna's proposal to allow territorial participation in all conferences and meetings on the economy and the Constitution. The explicit inclusion of the territories in conferences on aboriginal matters will likely operate to exclude the territories from all other meetings and conferences. It implies that constitutional matters do not affect territorial governments unless they involve aboriginal rights. That is obviously not the case. In the next 10 years the Northwest Territories is going to be a major exporter of oil and gas. This could have a significant impact on the Canadian economy, and the reality that we are excluded from first ministers conferences on the economy makes no sense to any of the governments involved or to the people of Canada.

If the Meech Lake Accord is not ratified by June 23, we recommend that serious thought be given to matters of process before further constitutional negotiations are held. We further recommend that first ministers focus on the amending formula and processes for public participation in constitutional reform such as referenda or public hearings. Amendments on process should be made first to ensure that what follows by way of substance is adequately presented to the Canadian people for consideration prior to the adoption of any constitutional amendment.

## [Translation]

Ce n'est pas en jouant aux vierges offensées et en adressant des ultimatum pour obtenir des avantages que les intervenants feront avancer le processus de réforme constitutionnelle. Ce n'est pas comme cela qu'on bâtit un pays. Personne niera que l'Accord du Lac Meech porte sur les droits des gouvernements. C'est peut-être justement sa principale faiblesse. Les premiers ministres ont supposé à tort que seuls les gouvernements s'intéressaient à ce document. De plus, certains Canadiens se sont sentis tellement aliénés dans le débat qui a suivi qu'ils ont eu l'impression qu'on leur niait toute possibilité de participation au processus. A tort ou à raison, les Canadiens ont perçu certaines des audiences publiques sur l'Accord comme des consultations de façade à l'égard d'une entente qu'il n'était pas du tout possible de modifier.

L'Accord du Lac Meech a rendu évidente la nécessité pour les dirigeants des territoires de participer directement à toutes les discussions constitutionnelles qui concernent les intérêts des territoires. L'Assemblée législative et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest n'estiment pas qu'un processus d'audience—et je dis cela sans vouloir critiquer les députés ici présent—comme celui que vous menez en ce moment puisse remplacer une participation directe des territoires. Nous ne pouvons transmettre efficacement notre message aux premiers ministres que si nous siégeons à la table.

La proposition du premier ministre McKenna repose en grande partie sur la bonne foi dont feront preuve les premiers ministres lors de rencontres et de conférences constitutionnelles à venir. Nous recommandons donc un ajout à la proposition de M. McKenna qui permettrait la participation des territoires à toutes les conférences et les rencontres portant sur l'économie et la Constitution. Le fait de prévoir de façon explicite la participation des territoires à des conférences sur les questions autochtones risque vraisemblablement de les exclure de toute autre rencontre ou conférence. Cela implique que les questions constitutionnelles n'ont aucune incidence sur les gouvernements des territoires à moins qu'elles touchent des droits ancestraux. Or, évidemment tel n'est pas le cas. Au cours des dix prochaines années, les Territoires du Nord-Ouest vont devenir un important exportateur d'hydrocarbures. Cette perspective pourrait avoir des répercussions importantes sur l'économie canadienne et, aussi bien du point de vue des gouvernements intéressés que de la population canadienne, il est insensé que nous soyons exclus des conférences des premiers ministres sur l'économie.

Si l'Accord du Lac Meech n'a pas été ratifié le 23 juin, nous recommandons une évaluation sérieuse du processus proprement dit avant la tenue d'autres négociations portant sur la Constitution. Nous recommandons également que les premiers ministres s'intéressent tout particulièrement à la formule de modification et aux modalités de participation du public à la réforme constitutionnelle, comme les référendum ou les audiences publiques. Il faut modifier le processus tout d'abord pour faire en sorte que les questions de fond qui seront traitées par la suite seront exposées comme il se doit à la population canadienne pour qu'elle puisse y réfléchir avant toute modification de la Constitution.

[Texte]

A conference to review the amending formula is already provided for in section 49 of the Constitution Act of 1982. I think that provision is operative until 1997. It is our position that there should be territorial participation in any such conference.

• 0945

Finally, I want to say a few words about irresponsible rhetoric from many quarters that has recently surrounded this serious task of nation-building. This does not reflect a level of statesmanship worthy of this exercise. As has been said elsewhere by better speakers than me, if the present leaders cannot solve the problems, Canadians will find a new batch who can.

Meech Lake has become a national catharsis unleashing the tensions of our country built up over the last 123 years, but catharsis should bring renewal. We cannot shy away from the formidable challenges facing us. It is profoundly disturbing to me that any responsible person could seriously contemplate the breaking apart of our country. During a dynamic epoch in world history where nations and people around the globe are grappling with fundamental questions of monumental importance, Canadians should realize that they are living in one of the world's most favoured nations.

In 1929 a gentleman in England called Lord Sankey, of the Judicial Committee of the Privy Council, the last court of appeal for constitutional matters, commented on a particularly elegant solution to a federal-provincial powers debate. He commented on our constitution. Surely we can craft a constitution that, in the words of Lord Sankey, is based upon:

a consideration of the rights of others and is expressed in a compromise which will remain a lasting monument to the political genius of Canadian statesmen.

I think the question we have to ask ourselves is this: What will be the reaction of Canadians toward the political genius of their leaders after June 23, 1990?

**The Chairman:** Could you tell us the present form of participation of the governments of the territories in the first ministers conferences?

**Mr. Ballantyne:** By invitation of the Prime Minister, the Government Leader of the Northwest Territories and the Premier of the Yukon sit at the table and make a 10-minute presentation and leave the table.

**The Chairman:** And that is that?

**Mr. Ballantyne:** That is all.

**The Chairman:** So it is something that is done on a discretionary basis.

**Mr. Ballantyne:** That is right.

**The Chairman:** There is no obligation there.

**Mr. Ballantyne:** None. And that is at first ministers conferences. At constitutional conferences, there is no participation whatever.

[Traduction]

L'article 49 de la Loi constitutionnelle de 1982 prévoit déjà une conférence sur la formule de modification. Je crois que la disposition est valable jusqu'en 1997. A notre avis, si une telle conférence a lieu, les territoires doivent y participer.

Enfin, je tiens à dire quelques mots au sujet des propos irresponsables que certains ont tenus récemment et qui ne sont pas dignes des dirigeants d'État qu'il nous faut pour s'attaquer à la tâche de bâtir notre pays. Comme d'autres l'ont dit mieux que je ne saurais le faire, si les dirigeants actuels sont incapables de résoudre le problème, alors les Canadiens en trouveront d'autres qui le sont.

L'Accord du Lac Meech est devenu en quelque sorte le catalyseur des tensions qui se sont accumulées au pays au cours des 123 dernières années, mais qui dit catalyse dit transformation et renouvellement. Nous ne pouvons pas nous soustraire aux défis formidables à relever. Le fait qu'une personne responsable puisse sérieusement envisager le démembrement de notre pays me trouble profondément. A l'époque mouvementée de l'histoire humaine où nous vivons, les pays et les peuples de la terre sont confrontés à des enjeux fondamentaux d'une énorme importance et les Canadiens doivent se rendre compte qu'ils habitent l'un des pays les plus favorisés au monde.

J'ai à l'esprit le commentaire formulé en 1929 par un Britannique du nom de Lord Sankey, membre du comité de la Justice du Conseil privé, le dernier tribunal d'appel en matière constitutionnelle, au sujet de la finesse et de l'à-propos d'une solution apportée à un cas de partage de pouvoirs entre le fédéral et les provinces. Le commentaire qu'il faisait visait notre Constitution. Nous pouvons certainement élaborer une Constitution qui, comme le faisait observer Lord Sankey,

soit fondée sur le respect des droits d'autrui et soit la formulation d'un compromis qui attestera durant longtemps le génie politique des dirigeants canadiens.

La question que nous avons à nous poser, selon moi, est la suivante: Que penseront les Canadiens du génie politique de leurs dirigeants après le 23 juin 1990?

**Le président:** Pouvez-vous nous décrire la forme actuelle de participation des gouvernements des territoires aux conférences des premiers ministres?

**M. Ballantyne:** Sur invitation du premier ministre, le chef du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et le premier ministre du Yukon prennent place autour de la table, font un exposé de 10 minutes, puis quittent la table.

**Le président:** Et c'est tout?

**M. Ballantyne:** C'est tout.

**Le président:** Leur participation est donc discrétionnaire.

**M. Ballantyne:** C'est exact.

**Le président:** Il n'y a là rien d'obligatoire.

**M. Ballantyne:** Rien du tout. Et il s'agit-là de conférences des premiers ministres. Lors de conférences constitutionnelles, aucune participation n'est prévue.

[Text]

**Ms Blondin (Western Arctic):** I would like to give notice that I am going to be speaking in one of the eight official languages of the Northwest Territories, since we have an interpreter available. First of all, I am going to be addressing the whole issue of official languages.

[Member continues in native language].

• 0950

**Mr. Nerysoo:** To be blunt, yes, I believe it would. I think the inherent right to self-government allows for the ability of the aboriginal people to make decisions about the things that affect their lives.

**Ms Blondin:** I will just repeat the question in English.

**The Chairman:** For a point of clarification, I am not sure whether the language in which you are speaking is being translated to the people listening to us on TV. Maybe Mr. Nerysoo, in his response, could take a few seconds to just repeat the question for those who may not have understood what you have said, and then go on to answer. This is just to make sure that those who are listening to us. . . I am having that checked now; I am not sure. Is that okay with you?

**Mr. Nerysoo:** It is okay with me.

**The Chairman:** I am told that it is not translated.

• 0955

**Ms Blondin:** I can repeat it. It would be just as easy.

You indicated that the expression of language and culture and tradition could be quite easily handled by the inherent right to self-government if it is so entrenched in the Constitution. Does that mean that it would negate the need for a distinct society clause? Could you have one or the other that would quite easily handle an expression of language or culture?

**Mr. Nerysoo:** It has been the experience of Quebec to include both in terms of being able to identify under section 92, I believe, the responsibilities they have as a provincial government, and at the same time add to the Constitution a section that provides for their recognition as a distinct society in Canada, which broadens what you might say is the opportunity they have to protect their language and their culture in Canada.

Now, you can do both and accommodate the aboriginal people. But my belief, and certainly the arguments that have been made concerning the aboriginal people today, is that unless there is a clear indication in the Constitution that they have the right to self-government, which will allow them to direct their lives, then on what basis do they have a relationship in this country to the country? And secondly, what is their role in deciding the manner in which they decide their future and how they live their lives? That has been very fundamental in the argument from the aboriginal people.

**Ms Blondin:** I am sure we have eaten up quite a bit of my 10 minutes.

**The Chairman:** I do not think we will include translation time, because we do not. . . You should ask your question in your native language, if you can.

[Translation]

**Mme Blondin (Western Arctic):** Je tiens à signaler que je vais m'exprimer dans l'une des huit langues officielles des Territoires du Nord-Ouest, puisque nous avons un interprète. Je vais parler tout d'abord de la question des langues officielles dans son ensemble.

[La députée poursuit en langue autochtone]

**M. Nerysoo:** Je vous répondrai très directement par l'affirmative. Je crois que le droit fondamental à l'autonomie politique permet aux autochtones de prendre des décisions sur les questions qui touchent leur mode de vie.

**Mme Blondin:** Je vais répéter la question en anglais.

**Le président:** Je ne suis pas sûr que les téléspectateurs bénéficient d'une traduction de la langue dans laquelle vous vous exprimez. Dans sa réponse, M. Nerysoo pourrait peut-être prendre quelques secondes pour répéter la question à l'intention de ceux qui n'ont pas compris avant de passer à la réponse. Je tiens tout simplement à faire en sorte que ceux qui nous écoutent. . . Je fais vérifier la situation en ce moment; je ne suis pas certain qu'il y ait traduction. Êtes-vous d'accord?

**M. Nerysoo:** Je suis d'accord.

**Le président:** On me dit qu'il n'y a pas de traduction.

**Mme Blondin:** Je pourrais répéter. Ce serait tout aussi facile.

Vous avez déclaré que la langue, la culture et la tradition pourraient être facilement englobées dans le droit fondamental à l'autonomie politique dans la mesure où ce droit est constitutionnalisé. Est-ce que cela veut dire qu'une clause de société distincte ne serait plus nécessaire? Est-ce que l'une ou l'autre des solutions pourrait facilement régler la question de l'expression linguistique ou culturelle?

**M. Nerysoo:** Le Québec a retenu les deux solutions. L'article 92 définit les responsabilités du gouvernement provincial et un autre article de la Constitution reconnaît le Québec comme société distincte au Canada, ce qui élargit ce qu'on pourrait appeler les moyens de protéger la langue et la culture du Québec au Canada.

On peut, bien entendu, retenir les deux solutions pour donner satisfaction aux populations autochtones. Cependant, à mon avis, et selon les arguments avancés aujourd'hui, si les droits des autochtones à l'autonomie politique ne sont pas clairement définis dans la Constitution, de manière à leur permettre de se prendre en charge, alors sur quoi se fonde le rapport entre les autochtones et le Canada? Et puis, deuxièmement, comment les autochtones peuvent-ils décider comment ils vont définir leur avenir? C'est là un aspect tout à fait fondamental de la position des autochtones.

**Mme Blondin:** Je suis convaincue que nous avons déjà épuisé une bonne partie de mes dix minutes.

**Le président:** Nous n'allons pas compter le temps de traduction, puisque nous n'avons pas. . . Vous devez, dans la mesure du possible, formuler votre question dans la langue autochtone qui est la vôtre.

[Texte]

**Ms Blondin:** Okay. This is fairly technical and it would be fairly difficult to do, so what I am going to do is tell you what I am going to speak about and then ask the question in English. *[Member speaks in native language].*

I said that I wanted to go forward with what I just said in terms of the participation of aboriginal peoples. The joint committee in 1987 presented a report, and there are people who were on that committee present here today. It has a whole section, chapter 11, which dealt with aboriginal people. In there it says a number of things:

Aboriginal peoples of Canada are justifiably apprehensive about the lack of progress on constitutional matters that directly affect them.

They made a number of recommendations. A number of them are really interesting because they talk about process I guess that we refer to today. It recommends that

the federal government restore funding to aboriginal organizations at an appropriate level to enable them to continue to participate in the preparatory work that is essential to successful constitutional negotiations.

As you know, that funding has been cut off. It also recommends

that a serious work plan be established by the federal government in consultation with the provinces and the aboriginal organizations to prepare for further constitutional conferences on aboriginal self-government;

that serious consideration be given to conducting such conferences on aboriginal self-government in closed sessions as well as open sessions.

The real zinger is this one:

that such conferences take place no later than April 17, 1990, and that any further conferences that may be required to be scheduled at that time in light of whatever progress has been achieved.

• 1000

You realize that April 17 was yesterday. We have exceeded the deadline, and there has not been a resumption of those talks between the first ministers and aboriginal peoples. I want to get your impression, in light of the recommendations that were made by a joint committee on the Constitution, what you feel are the hopes of the call by quite a few groups to have a resumption of the first ministers conferences before the June 23 deadline.

**Mr. Nerysoo:** My belief is that there is obviously a need for the first ministers to decide on whether or not it is in our interest—and I mean “our” in terms of Canada—to resume the discussions on the Constitution to at least provide some leadership, firstly in resolving the question of the differences that exist with regard to Meech Lake to resolve what might be accommodated in terms of the McKenna companion resolution and then to decide on what direction they are going to take on the issue of other constitutional discussions in the country.

[Traduction]

**Mme Blondin:** D'accord. Il s'agit d'une question assez technique et cela serait passablement difficile. Je vais donc vous expliquer ce dont je vais parler et ensuite poser la question en anglais. (La députée s'exprime en langue autochtone).

Je voudrais expliquer davantage ce que je viens de dire au sujet de la participation des autochtones. En 1987, le comité mixte a déposé un rapport. Certaines des personnes qui y siégeaient sont ici aujourd'hui. Le rapport contient un chapitre complet, le chapitre 11, qui traite des autochtones. Ce chapitre aborde diverses questions.

On y dit entre autres que les autochtones du Canada ont raison de s'inquiéter de l'absence de résultats dans les dossiers constitutionnels qui les touchent directement.

Les auteurs du rapport ont fait un certain nombre de recommandations. Certaines d'entre elles sont fort intéressantes puisqu'elles traitent du processus, un aspect qui nous intéresse aujourd'hui. On y recommande notamment que :

«le gouvernement fédéral doit recommencer à assurer aux organisations autochtones un financement leur permettant de continuer à participer aux travaux préparatoires essentiels à la réussite des négociations constitutionnelles».

Comme vous le savez, le financement a été interrompu.

Le comité recommande également l'élaboration d'un calendrier et d'un plan de travail sérieux par le gouvernement fédéral, de concert avec les provinces et les organisations autochtones, en vue de la tenue prochaine de conférences constitutionnelles portant sur la question de l'autonomie politique des peuples autochtones;

«que l'on doit envisager sérieusement de tenir ces conférences à huis clos, de même que publiquement.»

Et voici la recommandation qui risque de vous faire sursauter:

«que la première de ces conférences doit se tenir au plus tard le 17 avril 1990 et que les dates des autres conférences jugées nécessaires soient fixées à ce moment-là, en fonction des progrès réalisés jusque-là».

Vous vous rendez compte que le 17 avril, c'était hier. Nous avons dépassé l'échéance sans que les pourparlers ne reprennent entre les premiers ministres et les peuples autochtones. J'aimerais savoir ce que vous pensez, compte tenu des recommandations d'un comité mixte sur la Constitution, des possibilités de voir reprendre les conférences des premiers ministres avant l'échéance du 23 juin, comme le souhaitent bon nombre de groupes.

**M. Nerysoo:** Il faut évidemment que les premiers ministres décident s'il est dans notre intérêt—et j'entends par là l'intérêt du Canada—de reprendre les discussions constitutionnelles tout au moins pour faire preuve d'esprit d'initiative. Il s'agirait tout d'abord de résoudre les divergences entourant l'Accord du Lac Meech, notamment dans le cadre de la résolution d'accompagnement du premier ministre McKenna, et puis ensuite de décider de l'orientation future des discussions constitutionnelles au Canada.

[Text]

Unless we are clear about it, aboriginal peoples feel no less confident and will feel no less confident that their concerns will ever reach the table and be considered as being an important factor in the Constitution. I think this is very fundamental in terms of how people appreciate their relationship to the country in which they live. I think it is very fundamental.

**Mr. Nystrom (Yorkton—Melville):** I want to welcome the delegation here this morning. I remember when Mr. Ballantyne was at our committee in 1987 when the Meech Lake accord was being studied in Ottawa in the heat of August at that particular time. The things you are talking about today were things we had noted at the time that discriminate against northern Canada and the aboriginal peoples. A couple of us moved amendments to try to change the Meech Lake accord at that time to make sure it did not discriminate against the people of the north and people of aboriginal ancestry in this country.

I wanted to ask you in terms of trying to find accommodation in this country and trying to get out of this constitutional impasse whether you have been able to ascertain, Mr. Ballantyne, where the problem lies in terms of the creation of new provinces in this country. I do not think it lies with the federal government. I do not think it really lies with the Government of Quebec. Are there any provinces in particular that through your lobbying efforts in the last three years you have been able to identify are the problems we should be aware of, on whom we may put pressure and to whom we may speak as we travel around the country?

**Mr. Ballantyne:** It is a good question. As you know, we have canvassed all the provinces and the federal government. Everybody tells us there is really no problem. The only written record we have is in the 1985 Quebec Liberal constitutional conference, when they put forward their principles. It was then mentioned that Quebec wanted to be involved in the process of the creation of new provinces.

As I recall, in 1976 Premier Lougheed at the time was chairing the premiers' committee. I had put forward a series of recommendations to then Prime Minister Trudeau. I think at that time the recommendation of Mr. Lougheed was that there should be some consensus among provinces if a new province were to be created. These are essentially the only two written records we have.

**Mr. Nystrom:** Both those predate the Meech Lake accord; you mentioned 1985 and 1976. In the last couple of years in your lobbying around this country, are there a couple of premiers who have a problem with this?

**Mr. Ballantyne:** Again, what they say publicly and to us is that none of them individually will be that nasty person who blocks our entry into Confederation.

[Translation]

A moins que des solutions claires ne soient apportées, les peuples autochtones continueront de se demander si les questions qui les intéressent finiront un jour par avoir l'importance qu'elles méritent, selon eux, dans le débat constitutionnel. L'évolution dont je parle est tout à fait essentielle puisqu'elle définit les rapports qui existent entre les gens et le pays qu'ils habitent. Cet aspect me semble tout à fait essentiel.

**M. Nystrom (Yorkton—Melville):** Je tiens à souhaiter la bienvenue à la délégation ici ce matin. Je me souviens de la comparution de M. Ballantyne devant notre comité en 1987, alors que, dans la chaleur du mois d'août, à Ottawa, le comité se penchait sur l'Accord du Lac Meech. Vous soulevez aujourd'hui des éléments de discrimination à l'égard des régions nordiques du Canada et des populations autochtones que nous avions constatés à l'époque. Certains d'entre nous avaient proposé des amendements à l'Accord du Lac Meech à cette époque pour éviter toute discrimination à l'égard des populations nordiques et des populations d'origine autochtone du Canada.

Je voudrais vous demander si, dans vos efforts pour trouver des solutions de compromis et pour surmonter l'impasse constitutionnelle, vous avez été en mesure de déterminer où se situe au juste le problème, pour ce qui est de la création de nouvelles provinces au Canada. Je ne crois pas qu'il se situe au niveau du gouvernement fédéral. Je ne crois pas vraiment non plus qu'il y ait de problème pour ce qui est du gouvernement du Québec. Au cours de vos efforts et de vos démarches des trois dernières années, avez-vous donc été en mesure de constater une opposition de certaines provinces en particulier dont nous devrions être saisis? Nous serions alors en mesure d'exercer certaines pressions et de savoir avec qui dialoguer à mesure que nous nous déplaçons dans les diverses régions du pays.

**M. Ballantyne:** La question est bonne. Comme vous le savez, nous avons fait des démarches auprès de toutes les provinces et du gouvernement fédéral. Tous nous disent qu'il n'y a en réalité aucun problème. Le seul document écrit sur la question dont nous disposons est celui qui émane de la conférence constitutionnelle de 1985 du Parti libéral du Québec, qui contient des déclarations de principe. D'après le document, le Québec souhaite participer au processus de création de nouvelles provinces.

En 1976, si j'ai bonne mémoire, c'est le premier ministre Lougheed qui présidait le comité des premiers ministres. À l'époque, j'avais proposé une série de recommandations au premier ministre Trudeau. Je crois que M. Lougheed avait alors recommandé que la création d'une nouvelle province fasse l'objet d'un certain consensus parmi les provinces. Voilà donc à peu près les seuls documents dont nous disposons sur la question.

**M. Nystrom:** Les deux sources sont antérieures à l'Accord du Lac Meech. Vous avez parlé de 1985 et de 1976. Au cours de vos démarches des quelques dernières années dans les diverses régions du pays, avez-vous pu constater des réticences chez certains premiers ministres?

**M. Ballantyne:** Les premiers ministres déclarent publiquement qu'ils ne porteront certainement pas l'odieux d'empêcher notre participation à la Confédération.

[Texte]

**Mr. Nystrom:** How close are you to evolving toward provincehood? Is there a timetable that has been established, informally if not formally? I know in the Yukon we keep hearing they are closer than you are in the territories.

• 1005

**Mr. Ballantyne:** I do not know. I guess it is a point of some discussion. The major impediments to us in the territories for evolution toward provincial status was the resolution of land claims. In the last few months we have made a quantum leap, I think, in both the Inuit claim and the Dene-Métis claim. We are negotiating with the federal government a northern accord right now to give us some control over our oil and gas resources, hopefully followed by an accord on mining, some control over mining.

We will also be negotiating with the federal government over the next four or five years a devolution of sort of the management rights over most of the land mass of the Northwest Territories, and at some point, probably far in the future, ownership of those resources.

So I would say that with the settlement of land claims, with the signing of an accord, the road to the aspiration toward provincial status has been cleared. I see it, rather than being something of a far-away fantasy, something that will be seriously contemplated during the next decade.

**Mr. Anawak (Nunatsiq):** I wondered whether you might clarify the word "impediment". You said a major impediment to provincial status was with land claims.

**Mr. Ballantyne:** It is a good question, Mr. Anawak. Our government has always felt that the major energies of our government should be in support of the resolution of land claims, and that unless the issues surrounding land claims, the management boards that are set up under land claims, the ownership of certain lands are resolved, it would be inappropriate for us to strive for provincial status. That is what I meant by impediment.

**Mr. Nystrom:** You are saying here on page 19 of your brief, if I understand those things, that you want these amendments to go through at the same time as the Meech Lake accord goes through. You have had a lot of experience of constitutional conferences and of this issue in the last number of years and your position is very understandable. Manitoba takes the very same position. On the other hand, Quebec is taking the position that the Meech Lake accord must go through first before we discuss future constitutional changes.

I am wondering if you can offer any further thought as to how we resolve this whole question of timing. I know you said that you are grasping yourself to see what those solutions might be. But if we had a consensus in the country that Meech Lake is what we need in terms of Quebec on one hand, that it should go through but we have to have certain add-ons on the other side, whatever those add-ons may be—you have your list, McKenna has his list, there will be

[Traduction]

**M. Nystrom:** Combien de chemin vous reste-t-il à parcourir pour devenir une province? A-t-on défini un échéancier, officiel ou officieux? On nous répète souvent au Yukon que ce territoire est plus proche du statut provincial que vous ne l'êtes.

**M. Ballantyne:** Je ne le sais pas. La question ne fait pas l'unanimité, je suppose. Le principal obstacle qui nous empêchait d'évoluer vers le statut provincial était la non-résolution des revendications territoriales. Or, au cours des derniers mois, nous avons fait des pas de géant selon moi, tant pour ce qui est des revendications des Inuit que pour celles des Dénés-Métis. À l'heure actuelle, nous sommes en train de négocier avec le gouvernement fédéral un accord du Nord qui nous permettra d'exercer un certain contrôle sur nos ressources en hydrocarbures et nous espérons bien qu'un accord analogue visant le secteur minier sera conclu.

Nous allons négocier au cours des quatre ou cinq années à venir avec le gouvernement fédéral au sujet d'une forme de dévolution des droits de gestion pour la plus grande partie des Territoires du Nord-Ouest et, à plus long terme, sans doute assez loin dans l'avenir, au sujet de la propriété des ressources.

Je dirais donc que le règlement des revendications territoriales et la signature d'un accord ont préparé la voie à l'accession au statut de province. C'est donc une perspective qu'on peut envisager désormais, non pas pour un avenir très éloigné, mais pour la prochaine décennie.

**M. Anawak (Nunatsiq):** Vous avez parlé tout à l'heure «d'obstacle», du fait que les revendications territoriales constituaient un obstacle majeur à l'accession au statut de province. Pouvez-vous nous préciser votre pensée à ce sujet.

**M. Ballantyne:** La question est bonne, monsieur Anawak. Notre gouvernement a toujours estimé qu'il devait consacrer l'essentiel de ses énergies à la résolution des revendications territoriales et que tant que ne seraient pas résolues les questions entourant ces revendications, comme la question des offices de gestion et celle de la propriété de certaines terres, il ne conviendrait pas de consacrer nos efforts à l'accession au statut provincial. Voilà pourquoi j'ai parlé d'un obstacle.

**M. Nystrom:** À la page 19 de votre mémoire, vous déclarez, si j'ai bien compris, que vous souhaitez que les modifications soient adoptées en même temps que l'Accord du Lac Meech. Votre expérience des conférences constitutionnelles et du dossier qui nous intéresse est vaste et votre point de vue est très facile à comprendre. Le Manitoba adopte la même position. Par contre, le Québec soutient que l'Accord du Lac Meech doit être adopté d'abord, avant toute discussion de changements constitutionnels à venir.

Je me demande si vous n'auriez pas quelques brins de sagesse à nous offrir pour résoudre toute cette question de l'échéancier. Je sais que vous tentez vous-même de définir certaines solutions possibles. Cependant, en supposant un consensus à l'échelle du pays selon lequel l'Accord du Lac Meech est nécessaire et doit être adopté en fonction des besoins du Québec d'une part et que, d'autre part, certains éléments supplémentaires doivent venir s'y ajouter—vous

[Text]

others coming from Manitoba within the next 10 days or so from what I understand—but if there is an agreement in theory or in substance as to what the add-ons should be, in addition to what we already see in the Meech Lake accord, what is the solution in terms of timing? How do we tie it all together?

It seems to me that if there is a will to get out of this impasse in terms of the substantive issues we must deal with, it would be a real tragedy if we could not resolve the issue of timing. So is there any other guarantee, other than the fact that the two of them must go through simultaneously, is there any way of tying them together where Meech Lake would go through first but on the other hand there is a guarantee that is carved in stone, if there is such a thing, that A, B, and C must go through as companion resolutions as well?

What I am afraid of, Mr. Ballantyne, is that there might be what you call a dangling resolution that has no time limit. Governments change and commitments change and all of a sudden we are once again leaving the aboriginal people out, or leaving out the whole important issue of Senate reform. How do we tie them both together, on one hand, but not destroy the importance of having Quebec come into the Constitution, and the important things that are in the Meech Lake accord itself?

**Mr. Ballantyne:** Mr. Nystrom is asking *the* question when it comes right down to it. What I would like to do is respond in two ways. First, I feel we are somewhat at a disadvantage, because we are being asked to show our cards when we are not really in the poker game. The major disadvantage we have is if we put forward our compromises now, if there are any compromises, no one else is doing that. So if we get to the table and there is a deal to be made, the trade-offs will be there.

I guess the only way I could put it, to paraphrase Mr. Bourassa, is what we are asking for are reasonable minimum requests, and if we are invited to the table we can put our requests on the table along with the requests of Quebec, Newfoundland, and Manitoba and deal at the table. So I find it difficult right now to answer your question. I would like to leave it. We think the requests we put forward are very reasonable. We think reasonable people will see the compelling logic in those requests, and we hope they will be dealt with fairly.

[Translation]

avez votre liste, M. McKenna a la sienne, et le Manitoba aura d'autres propositions à faire avant dix jours si j'ai bien compris—. En supposant un accord théorique ou pratique sur ces éléments supplémentaires au contenu actuel de l'Accord du Lac Meech, quelle serait donc la solution pour ce qui est de l'échéancier? Comment intégrer tout cela?

Il me semble que s'il existe une volonté de sortir de l'impasse pour ce qui est des questions de fond, il serait tout à fait tragique que la question de l'échéancier ne puisse être résolue. Y a-t-il donc une autre forme de garantie, autre que l'adoption simultanée des deux volets, qui puissent lier les deux éléments de telle sorte que l'Accord du Lac Meech serait adopté tout d'abord et que, par ailleurs, les propositions supplémentaires seraient nécessairement adoptées par la suite comme résolutions d'accompagnement?

Ce que je crains, monsieur Ballantyne, c'est la possibilité de ce que vous appelez une résolution sans effet concret, qui n'est pas assortie d'une échéance. Les gouvernements peuvent changer et les engagements aussi, de sorte que tout à coup nous nous retrouvons une fois de plus à exclure les peuples autochtones, ou à oublier complètement toute la question de la réforme du Sénat. Comment donc lier les deux volets tout en accordant l'importance voulue au fait que le Québec réintègre la Constitution et aux éléments essentiels que contient l'Accord du Lac Meech?

**M. Ballantyne:** La question que pose M. Nystrom est la seule question vraiment importante à l'heure qu'il est. Ma réponse sera double. Premièrement, il me semble que nous sommes quelque peu désavantagés, puisqu'on nous demande de montrer notre jeu alors que nous ne sommes pas véritablement attablés à la partie de poker. Notre principal désavantage c'est que si nous avançons nos solutions de compromis, si compromis il y a, nous serons les seuls à le faire. Par conséquent, si nous avons notre place à la table et s'il y a lieu de faire des compromis, ils seront fait en temps et lieu.

Pour paraphraser M. Bourassa, je dirai que nos demandes constituent un minimum raisonnable et que si nous sommes invités à la table, nous pouvons, tout comme le Québec, Terre-Neuve et le Manitoba, faire valoir nos demandes et faire des compromis s'il y a lieu. Il m'est donc difficile de répondre à votre question pour le moment. Je voudrais remettre la réponse à plus tard. Nous estimons que nos demandes sont très raisonnables. Nous pensons que les gens raisonnables verront la logique de ces demandes et nous espérons qu'elles seront accueillies favorablement.

• 1010

One thing that did disturb me was that after Mr. McKenna made it very clear that this is the list that could be added to, it was Mr. Peterson who said "or could be deleted from". I guess our greatest fear is if they get behind closed doors again and we are not there, all these issues that affect us could be deleted from that list and we will have no recourse.

Une chose qui m'inquiète c'est qu'après que M. McKenna ait dit clairement que cette liste pourrait être allongée, M. Peterson a dit qu'il était également possible de la raccourcir. Notre plus grande crainte, c'est que s'ils se réunissent à nouveau à huis clos sans que nous puissions être présents, toutes ces questions qui nous touchent pourraient être biffées de cette liste sans que nous ayons aucun recours.

[Texte]

**Mr. Robinson (Burnaby—Kingsway):** I want to pick up on my colleague's question. We heard about the miracle of Meech Lake. I suppose one would argue it is going to take a second miracle in order to pull this together in a way that will meet the concerns that you have raised. Obviously what we are seeking to achieve is that second miracle.

I am wondering whether there have been any direct communications between either your government leader, Dennis Patterson, who I know is with us this morning, or yourself, and the Province of Quebec. One would hope that there would not be just these two solitudes but a number of different solitudes that are struggling to achieve some sense of unity in this country. You said it very well. The stakes are enormously great. Have there been any direct discussions at all between, for example, Mr. Rémillard, Mr. Bourassa, and leaders of the Government of the Northwest Territories on these questions, or are we as a committee of this nature acting as an intermediary in a sense?

**Mr. Ballantyne:** Again it is a good question, and we have attempted to meet with both of them. We have had a number of conversations with Mr. McKenna. As you know, he was up here, and we had conversations with Senator Murray. Mr. Patterson has met Mr. Bourassa on a couple of occasions, but Mr. Bourassa has not shared with us any possible compromise on his part. He has assured us that the question of the creation of new provinces is not the major item on his agenda. But no, he has not told us anything in private, other than what he has been saying in public.

**Mr. Robinson:** I have just one other question, and that is with respect to the question of extension of provincial boundaries. You made reference to that question in the early part of your brief. You say that in principle you cannot accept any form of annexation without some constitutional guarantee that the people and elected representatives of the territories will be involved in the process.

Of course, the arrogance of a suggestion that somehow, even if there were unanimous agreement among all the provinces and the federal government, they might swoop in and take over part of the territory, either of the Northwest Territories, or the Yukon, is astonishing. You, Mr. Ballantyne, when you appeared before the special joint committee in the summer of 1987, made reference to that process and some of the deep flaws in that process, a process which was supposed to be looking for what were called egregious errors, which effectively closed the door to any significant dialogue of the nature that this committee is trying to undertake. You were very critical of that. You said at the time that this provision of the 1982 Constitution holds no place in a modern democratic society. You gave the example of one province trying to take over a territory from another province. I know that there are very strong feelings on this fear in the Northwest Territories.

You flagged that, and I am wondering if that is also still a matter of deep concern for the Government of the Northwest Territories and you would be looking for a change in that provision as well that would require the consent of the territories before any change in boundaries is agreed to.

[Traduction]

**M. Robinson (Burnaby—Kingsway):** J'aimerais revenir à une question qu'a posée mon collègue. On nous a parlé du miracle du Lac Meech. Mais il faudra un autre miracle pour en arriver à une entente qui apaisera les préoccupations dont vous nous avez parlées. De toute évidence, c'est ce deuxième miracle que nous essayons d'accomplir.

J'aimerais savoir s'il y a eu des communications directes entre soit votre chef de gouvernement, Dennis Patterson qui est ici ce matin, ou vous-même, et la province de Québec. Il faut espérer que ce ne sont pas seulement ces deux solitudes mais bien un certain nombre de différentes solitudes qui essaient de réaliser une certaine unité au pays. Vous l'avez très bien dit. Les enjeux sont considérables. Y a-t-il eu des entretiens directs entre par exemple M. Rémillard, M. Bourassa et les chefs du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest sur ces questions, ou est-ce que notre comité agit en quelque sorte d'intermédiaire?

**M. Ballantyne:** Encore une fois, il s'agit d'une bonne question. Nous avons essayé de les rencontrer tous les deux. Nous avons eu un certain nombre de conversations avec M. McKenna. Comme vous le savez, il était ici, et nous avons eu également des conversations avec le sénateur Murray. M. Patterson a rencontré M. Bourassa à quelques reprises, mais M. Bourassa ne nous a pas parlé de la possibilité d'un compromis de sa part. Il nous a assuré que la création des nouvelles provinces n'est pas une priorité pour lui. Mais non, il ne nous a appris en privé rien d'autre que ce qu'il a déclaré publiquement.

**M. Robinson:** Je n'ai qu'une seule autre question et elle porte sur l'extension des limites provinciales. Vous avez abordé cette question dans la première partie de votre mémoire. Vous dites qu'en principe vous ne pouvez accepter aucune forme d'annexion sans une sorte de garantie constitutionnelle selon laquelle les habitants et les représentants élus des territoires participent au processus.

Laisser entendre qu'avec le consentement unanime de toutes les provinces et du gouvernement fédéral il serait possible de prendre le pouvoir dans une partie des territoires, soit des Territoires du Nord-Ouest ou du Yukon, est d'une arrogance ahurissante. Lors de votre comparution devant le comité conjoint spécial à l'été 1987, M. Ballantyne, vous avez parlé de certaines des lacunes profondes de ce processus, un processus qui est censé permettre trouver ce qu'on appelle les erreurs évidentes, mais qui en fait a fermé la porte à tout dialogue important comme celui que notre comité tente de lancer. Vous avez beaucoup critiqué ce processus. Vous avez dit à ce moment-là que cette disposition de la Constitution de 1982 n'a pas sa place dans une société démocratique moderne. Vous avez donné l'exemple d'une province qui tenterait de s'approprier un territoire d'une autre province. Je sais que dans les Territoires du Nord-Ouest, cette crainte est très réelle.

Vous avez soulevé cette question, et je me demande si cela préoccupe toujours aussi profondément le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et si vous voulez que cette disposition soit modifiée de telle sorte qu'il soit nécessaire d'obtenir le consentement des territoires avant de consentir à quel que changement que ce soit sur le plan des limites entre les provinces.

[Text]

**Mr. Ballantyne:** The irony is that there was actually an improvement from the 1982 Constitution Act to Meech Lake, inasmuch as we went from the 7-and-50 provision to the unanimity provision. So for the same reasons that it would be harder to become a province, it would be harder for them to extend into the north. We recognize that does give us some safeguards.

Our position is still clearly the same. We do not feel that provinces have the right even to contemplate that. I think that the provisions that are presently in the Constitution Act of 1871, which would allow for a mutual agreement between the federal government and two provinces to come to some mutually acceptable solution. . . There might be some agreement made between us and a province to move our boundaries for some reason, but definitely it would have to be with our consent. Without our consent, it should not be possible.

• 1015

**Mr. Reid (St. John's East):** Gentlemen, first of all I would like to join my colleagues in welcoming you to the committee. On behalf of my colleagues as well, I would also like to say how nice it is to be in the Northwest Territories.

I would like to follow along a little bit where Mr. Nystrom went. I certainly would not want you to show your cards. God forbid, I also do not intend to take that analogy any further. Politicians get caught in analogies far too often and far too deeply.

However, rap my knuckles if it is appropriate. It seems, though, in listening to you and reading through the excellent presentation, that being at the table is the key, that being a participant in a whole series of discussions, some of which I want to come back to, having a role at the table more than 10 minutes on some very specific issues is, I think you are saying to us, the thing that gives you the greatest assurance, if that is possible.

**Mr. Ballantyne:** I want to emphasize that we think it is very important we are there only if we are an equal partner. If we are there, people listen to us and then ignore us totally, that is not what we want either. I think it is important that we are there as an equal partner, especially when we are dealing with matters that affect us. That is all we are asking for.

**Mr. Reid:** All right. Understood. Obviously, and you are quite specific in this in your presentation, McKenna addresses a number of concerns. There are, however, two or three on which he does not go far enough in your view: the specific reference to special constitutional conferences to identify and define aboriginal rights—again, the participation question and the process thing are important. McKenna takes a number of steps that obviously address some of your concerns directly. You have been very specific on that in terms of both the concern and the response.

[Translation]

**M. Ballantyne:** Ironie, c'est que l'Accord du Lac Meech représente en fait une amélioration par rapport à la Loi constitutionnelle de 1982 sur la constitution en ce sens que nous sommes passés de la disposition exigeant l'accord de 7 provinces et de 50 p. 100 de la population à une disposition exigeant l'unanimité. Donc pour les mêmes raisons, pour lesquelles il serait plus difficile de devenir une province, il serait plus difficile pour les provinces d'étendre leur territoire vers le nord. Nous admettons que cela nous donne certaines garanties.

Il est clair que notre position est toujours la même. Nous estimons que les provinces n'ont même pas le droit d'envisager une telle possibilité. Je pense que les dispositions actuelles de la Loi constitutionnelle de 1871 qui permettraient une entente mutuelle entre le gouvernement fédéral et deux provinces pour en venir à une solution mutuellement acceptable. . . Nous pourrions conclure une entente avec une province afin de déplacer les limites de nos territoires pour une raison ou une autre, mais nous devons certainement y donner notre consentement. Sans notre consentement, cela ne devrait pas être possible.

**M. Reid (St. John's-Est):** J'aimerais d'abord me joindre à mes collègues pour vous souhaiter la bienvenue. Au nom de mes collègues, j'aimerais également vous dire combien nous sommes heureux d'être ici dans les Territoires du Nord-Ouest.

J'aimerais continuer un peu dans le même sens que M. Nystrom. Je ne vous demanderai certainement pas de nous révéler vos atouts. Dieu m'en garde, je n'ai pas non plus l'intention de pousser cette analogie plus loin. Les politiciens se font trop souvent prendre à ce jeu des analogies.

Quoiqu'il en soit, tapez-moi sur les doigts s'il y a lieu. Cependant, après vous avoir écoutés et lu votre excellent mémoire, il semble que l'important, c'est d'être à la table, de participer à toute une série de discussions—et j'aimerais revenir sur certaines de ces discussions—de pouvoir discuter pendant plus de dix minutes d'une question bien précise. C'est cela qui vous rassure davantage, si cela est possible, je pense.

**M. Ballantyne:** Je tiens à souligner qu'il est extrêmement important pour nous de participer en tant que partenaire égal. Nous ne voulons pas non plus que les gens nous écoutent sans toutefois tenir compte de ce nous avons à dire. Il est très important pour nous d'être ici en tant que partenaire égal, particulièrement lorsque nous abordons des questions qui nous touchent. Voilà tout ce que nous demandons.

**M. Reid:** Très bien. C'est compris. De toute évidence, et vous l'avez dit très clairement dans votre exposé, la proposition de M. McKenna apaise un certain nombre de vos préoccupations. Cependant, vous dites qu'il ne va pas assez loin dans deux ou trois cas: la question des conférences constitutionnelles spéciales pour déterminer et définir les droits des autochtones—encore une fois, la question de la participation et celle du processus sont importantes. M. McKenna prend un certain nombre de mesures qui apaisent certaines de vos préoccupations directement. Vous avez été très précis à ce sujet à la fois en ce qui concerne la préoccupation et la réponse.

[Texte]

If we can address, as Lorne has talked about, the process, the bringing together, at least as the political spokespersons for the territory, can you foresee the time when you can say all right, we may not have anything ironclad in hand, but we see process in place, so we will move ahead or we will agree to support a McKenna-type proposal?

**Mr. Ballantyne:** Yes. I want to make the point, and I think you have heard the point before from native organizations, that I have not yet heard the process defined, but if there is such a miracle process out there that gives us guarantees, yes, we will be open to it. But we are saying that we have some major problems with political promises.

**Mr. Reid:** Understood. How far is the guarantee, though? This is our problem. We could pass a motion or a resolution to the House of Commons. Is that enough? Do we have to have something in law from ten provinces plus the House of Commons?

**Mr. Ballantyne:** Again, unless I were to actually see what you are proposing in some detail and we were able to analyse what degree of protection it gives us, I have to say again that we would be looking for a very strong measure of certainty. A combination of processes could happen. I think we are looking at some things. We will be looking at some things. I hope your committee will be looking at some things. Maybe a combination of things might be enough.

However, I would hate right now to mislead you in any way by saying anything other than that we want some pretty strong guarantees before we can accept the Meech Lake accord.

**Mr. Reid:** I would hate right now, though, as we deal with the time constraints and our ability at least as one group trying to look at this thing, to not have the full opportunity to sort of go through all the options. I recognize that (a) it is not that simple, and (b) as you get into the process, you want to have some cards, as you said. We have discussed it before. It has come up with other witnesses, and that is our ability to get to some sort of guarantee. It is something we discussed even with McKenna. Some thoughts on it later would be helpful.

• 1020

I know we have heard from others. There are a variety of concerns from a variety of groups in the Northwest Territories, and I know we get the same in other places. We have had it in Ottawa. Your ability, as the government of the territory, to address that is going to be very helpful.

**Mr. Malone (Crowfoot):** I want to thank you for your hospitality here in the Northwest Territories. As it has always been traditionally, it has been extraordinary.

In your submission, I find a lot of enthusiasm for the initiatives and efforts of Premier McKenna. I can appreciate very much why you would put forward the degree of support that you have for his proposal. I would like to bring as a question a matter that rises out of some comments I see on page 21:

[Traduction]

Si nous réussissons, comme Lorne l'a dit, a réglé la question du processus, à faire l'unité, au moins en tant que porte-parole politique du territoire, pouvez-vous entrevoir le moment où vous pourriez dire très bien, nous n'avons peut-être pas toutes les garanties en main, mais il y a un processus en place, alors nous pouvons aller de l'avant ou encore nous accepterons d'appuyer une proposition du type McKenna?

**M. Ballantyne:** Oui. Je tiens à souligner, et je pense que des organismes autochtones l'ont déjà fait avant moi, que ce processus n'a pas encore été défini, mais si on réussit à mettre en place ce processus miracle qui nous donnera certaines garanties, alors oui, nous serons prêts à l'accepter. Mais ce que nous disons, c'est que les promesses politiques nous posent des difficultés importantes.

**M. Reid:** C'est compris. Jusqu'où va la garantie, cependant? C'est notre problème. Nous pourrions adopter une motion ou une résolution à la Chambre des communes. Cela sera-t-il suffisant? Est-il nécessaire qu'en plus de la Chambre des communes les dix provinces adoptent une loi?

**M. Ballantyne:** Encore une fois, à moins de connaître les détails de ce que vous proposez afin de pouvoir analyser jusqu'à quel point nous sommes protégés, je dois dire que nous voulons avoir des garanties. Plusieurs choses pourraient se produire. Nous envisageons certaines possibilités. Nous envisagerons certaines possibilités. J'espère que votre comité le fera également. Une combinaison de plusieurs possibilités sera peut-être suffisante.

Quoiqu'il en soit, comme je ne veux pas vous induire en erreur, je dirai simplement qu'il nous faut de bonnes garanties avant que nous puissions accepter l'Accord du lac Meech.

**M. Reid:** Notre groupe qui tente d'examiner cette question doit cependant composer avec le manque de temps, et cela m'ennuierait beaucoup que nous n'ayons l'occasion de vraiment examiner toutes les options. J'admets que primo, ce n'est pas facile et secundo que lorsqu'on est engagé dans le processus, on veut conserver certaines cartes dans son jeu comme vous dites. Nous avons déjà discuté avec d'autres témoins de la possibilité d'obtenir certaines garanties. Nous en avons même discuté avec M. McKenna. Il serait utile de se pencher plus tard là-dessus.

Je sais que divers groupes des Territoires du Nord-Ouest partagent les mêmes préoccupations que d'autres groupes du pays que nous avons entendus à Ottawa. A titre de gouvernement du territoire, vous êtes en mesure de nous préciser ces préoccupations.

**M. Malone (Crowfoot):** Je voudrais vous remercier de l'hospitalité dont on a fait preuve à notre endroit dans les Territoires du Nord-Ouest. Comme toujours, nous avons été exceptionnellement bien traités.

Vous semblez être très favorables à l'initiative du premier ministre McKenna, et je comprends bien pourquoi. J'aimerais vous poser une question qui m'est venue à l'esprit en lisant le texte de la page 21:

[Text]

Our message can only be effectively communicated to First Ministers if we are at the table.

Then in the subsequent paragraph starting out:

Premier McKenna's proposal has placed great trust and reliance on the good faith of First Ministers.

Throughout your submission you make references to your understandable desire to be at a first ministers' conference, and to be part of those discussions.

If my understanding is correct, one of the reasons Premier Wells is opposed to the Meech Lake accord is he sees the institutionalizing of first ministers conferences to be inappropriate, for whatever reasons he might come to that conclusion. Since I gather you would support the institutionalizing of first ministers conferences, have you had an opportunity to communicate your views to Premier Wells? Have you taken that opportunity? Do you see any possibility for a coming together of perspectives on that issue with him? It may not be central, but I see it as a very important division between our perspective and what we might call one of the other hold-outs on this particular accord.

**Mr. Ballantyne:** We have had some communication with Premier Wells. I want to emphasize our position. It is interesting that we also have some concern about putting a requirement in the Constitution for annual constitutional conferences, and I think we share Premier Wells's concerns on that point. We think the way it should be handled is to identify specific issues of an urgent nature—I gave the examples of Senate reform and aboriginal rights—and make provision in the Constitution to deal with those specific issues.

We have a problem with having an annual constitutional conference. It could be a huge political wish list—number one, never dealing in substance with important issues, and number two, trivializing what should be the very serious and a very grave process of constitution-building.

**Mr. Malone:** There is a part of my question you may be choosing not to answer—if that is the case, just say so and I will understand—but is there some capacity to come together between Mr. Wells and your view that we should at least have first ministers conferences? Set aside for the moment the question as to whether or not they should be on constitutional matters. Should the first ministers conferences be institutionalized, and should you be there?

• 1025

**Mr. Ballantyne:** As I said, that particular issue is not a major concern of ours, as far as whether or not the annual conference is there. We think that in the big constitutional picture there are some downsides to it, but it is not a deal-breaker. If there are to be annual constitutional conferences, we want to be there.

**Mr. Malone:** If I might speak personally for a moment, what I see as so difficult in what I think is happening at the present time is that there is a long list of national things that our country is just failing to do, simply because we have not passed this impasse, so we can get on to the next stages. We have to make ourselves constitutionally whole, so we can get on with the process of that long list of other constitutional amendments that we might want to make, similar to, I would

[Translation]

Nous ne pouvons vraiment communiquer notre message aux premiers ministres que si nous participons aux négociations.

Dans le paragraphe suivant, il est dit:

La proposition du premier ministre McKenna repose sur la bonne volonté des premiers ministres.

Vous répétez à plusieurs reprises dans votre mémoire que vous souhaitez participer aux discussions lors des conférences réunissant les premiers ministres.

Si j'ai bien compris, le premier ministre Wells s'oppose pour des raisons quelconques à l'institutionnalisation des conférences de premiers ministres prévue dans l'Accord du lac Meech. Avez-vous discuté de la question avec le premier ministre Wells? Comment concilier votre position à ce sujet avec celle du premier ministre Wells? Il ne s'agit peut-être pas d'une question essentielle, mais il y a tout de même désaccord à ce chapitre entre les provinces qui appuient l'Accord du lac Meech et l'une de celles qui s'y opposent.

**M. Ballantyne:** Nous avons eu des discussions avec le premier ministre Wells. J'aimerais réitérer notre position. Il est intéressant de constater que comme le premier ministre Wells nous nous préoccupons de la question de l'institutionnalisation des conférences constitutionnelles annuelles. Nous estimons qu'il convient d'établir une liste des questions prioritaires—et j'ai donné en exemple la réforme du Sénat et les droits ancestraux—et de l'inclure dans la Constitution.

La raison pour laquelle nous avons des réserves en ce qui touche la tenue de conférences constitutionnelles annuelles, c'est que nous craignons, d'une part, qu'elles ne soient pas très utiles car on n'y fera qu'effleurer une pléthore de sujets et, d'autre part, qu'elles banalisent l'important processus constitutionnel.

**M. Malone:** Peut-être préféreriez-vous ne pas répondre à une partie de ma question, et si c'est le cas, n'hésitez pas à me le dire. Faudrait-il au moins s'entendre sur la tenue de conférences de premiers ministres, qu'elles portent ou non sur des questions constitutionnelles? Faudrait-il institutionnaliser les conférences de premiers ministres, et le cas échéant, devriez-vous y participer?

**M. Ballantyne:** Comme je l'ai dit, nous n'attachons pas une importance démesurée à cette question. Nous estimons que certains arguments militent contre la tenue de conférences annuelles, mais nous n'en faisons pas une question de principe. Naturellement, si ces conférences ont lieu, nous tenons à y participer.

**M. Malone:** A mon avis, le problème qui se pose actuellement, c'est qu'aucun dossier ne peut avancer en raison de l'impasse constitutionnelle dans laquelle nous nous trouvons actuellement. Il faut permettre à toutes les provinces d'adhérer à la Constitution pour que nous puissions ensuite étudier les amendements constitutionnels qui s'imposent. C'est à peu près de cette façon qu'on a procédé aux États-Unis. Les États-Unis se sont dotés d'une

[Texte]

observe, what took place in the United States. They developed a constitution. They made 10 amendments rather quickly within a couple of years of their constitution. Since then, they have gone through a process of adding, changing and amending their constitution. Canada today is blocked at that process.

You have expressed today some aspirations, for which I think you would find at this table a lot of understanding and, to a large degree, a lot of sympathy for those aspirations. The question I come to is this. Aside from the issue of unanimity with respect to provincial status—that part is contained within McKenna's proposal—and in regard to the specific aspect of provincial status, do you see the McKenna proposal as one in which your potential for provincehood can be achieved at a later date, if we can meet the objectives of the Edmonton initiative, which was chaired by Mr. Getty, that would set out that the first objective was to get Quebec as a signatory to the Constitution? Then some of these other issues could be held and handled at a subsequent time.

**Mr. Ballantyne:** Again, we are back to the fundamental problem we have. You have to understand that we are not dealing now from a position of strength; we are dealing from a position of constitutional weakness. The unanimity component of the Constitution means that although there is goodwill around this table and in every province except for one, our aspirations become blocked. So we are very hesitant to give promises now to agree to those future deals. In principle we have said we are very pleased with Mr. McKenna's initiatives. I would say we are totally supportive of 80% of his initiatives. We have suggested a couple of additions to his initiatives, and we think it is the first honest effort at a compromise. We are supportive of it, and we think it can be built on.

Again, back to the question, I cannot in good faith say that we would go for it, unless I actually see what form the guarantees will be. We want it to go through. We would like the constitutional impasse to be broken but not at our expense. I am sorry we are a little bit cautious right now, but we have had problems in the past.

**Mrs. Dobbie (Winnipeg South):** Mr. Ballantyne, just building on what was said a minute ago, on page 21 you say:

We recommend, therefore, that an addition be made to Mr. McKenna's proposal to allow territorial participation in all conferences and meetings on the economy and the Constitution.

We know this process is one that can be added to, and Mr. McKenna's resolution is an open-ended resolution. The process we are going through as a committee is designed to find out how we can make Mr. McKenna's resolution more acceptable to Canadians. If this recommendation, this one line, were added to Mr. McKenna's proposal, would that be enough to elicit your unqualified support of the resolution, assuming we can find a way around the technical problem of dealing with timing?

[Traduction]

Constitution, y ont apporté dix amendements assez rapidement et, depuis lors, ils l'ont modifié au fur et à mesure de leurs besoins. Le Canada aujourd'hui se trouve dans une impasse.

Vous avez exprimé aujourd'hui certaines aspirations que nous sommes en mesure de comprendre. Voici ma question. Exception faite de l'unanimité qui est nécessaire pour créer de nouvelles provinces—la proposition McKenna traite de cette question—pensez-vous qu'il vous serait possible d'acquiescer plus tard le statut de province en vertu de la proposition McKenna, c'est-à-dire après qu'on aura atteint l'objectif principal qu'on s'était fixé à la réunion d'Edmonton, présidé par M. Getty, c'est-à-dire d'amener le Québec à signer la Constitution? Cela fait, on pourra négocier d'autres amendements constitutionnels.

**M. Ballantyne:** Nous revenons à la case de départ. Vous devez comprendre que nous ne nous trouvons pas dans une situation de force, mais dans une position de faiblesse constitutionnelle. La disposition exigeant l'unanimité dans la Constitution signifie que malgré toute la bonne volonté qui peut exister autour de cette table et dans chaque province sauf une, nos aspirations sont brimées. Nous hésitons donc beaucoup à nous fier à des promesses. En principe, nous appuyons l'initiative de M. McKenna. Je dirais que nous l'appuyons à 80 p. 100. Nous avons proposé certains ajouts qui, à notre avis, constituent la première véritable tentative de compromis. Nous estimons donc que la proposition McKenna constitue un point de départ intéressant.

A moins de savoir quelles seront les garanties qui nous seront accordées, je ne pense pas que nous puissions appuyer cet accord. Nous aimerions qu'on dénoue l'impasse constitutionnelle, mais pas à nos dépens. Je m'excuse de notre réticence mais nous avons déjà été échaudés.

**Mme Dobbie (Winnipeg-Sud):** Monsieur Ballantyne, à ce sujet, vous dites à la page 21 ce qui suit:

Par conséquent, nous recommandons d'inclure à la proposition McKenna une disposition prévoyant la participation des territoires aux conférences et aux réunions sur l'économie et sur la Constitution.

Nous savons qu'il est possible d'ajouter certaines dispositions à la résolution McKenna. L'objectif du comité est de voir comment rendre cette résolution plus acceptable aux Canadiens. Si cette recommandation, cette seule ligne s'ajoutait à la proposition McKenna, donneriez-vous alors votre appui inconditionnel à la résolution, à supposer que nous puissions contourner la difficulté de la date limite?

[Text]

[Translation]

• 1030

**Mr. Ballantyne:** Of the two major problems we have, that is one, and it would go a long way towards alleviating our concerns. The other now is one on which we would have to sit down with the aboriginal leaders. Mr. McKenna has made a quantum leap at least to include aboriginal rights on the agenda of the annual conferences. I think the leaders, though, have said that they would like a separate process. That should be explored, and if the matter of process could be resolved then there is some room for something to happen here. I am optimistic. If creative minds got together on this one, there is some room for the impasse to be broken.

**Mrs. Dobbie:** Mr. Ballantyne, your creative thinking and that of your colleagues has added a great deal to this process, and I thank you for that.

**The Chairman:** The witness has made a very substantive presentation and I think that is appreciated. A lot of things were already said. If it is convenient with the committee, because we are now behind schedule, I propose another five-minute round to be divided between each party and we could then wrap up.

**Mr. Ouellet (Papineau—Saint-Michel):** I am very happy to be here with other members of this committee to listen to you, sir. I was privileged to be a member of the previous Joint Committee of the House of Commons and Senate to study the Meech Lake accord. On that occasion, you came to Ottawa to speak on behalf of the Northwest Territories and the aboriginal people who had great reservation about the Meech Lake accord. You made a series of specific proposals. Indeed, we tried to accommodate these suggestions at the time by proposing a series of amendments, which unfortunately were turned down, except that the Joint Committee of the House and the Senate agreed on one recommendation, which was to suggest to the government to have before April 1990 a new round of constitutional talks on aboriginal matters and territorial matters. Unfortunately, as Ethel Blondin has indicated, even that unanimous recommendation of the previous committee was not followed by the government.

I hope that because we are here this time your suggestions will be followed better, and whatever recommendations this committee makes the government this time will listen to it.

You indicated to Mr. Reid that you would like to be part of the discussions. You should be part of the discussions. My fear is that you might not be part of the discussions. As things are going, chances are that before June 23 it will be very difficult to call not only a first ministers conference but an aboriginal conference.

Therefore my question to you is what, on your behalf, this committee should recommend to the Prime Minister and the Premiers. In other words, is your bottom line the recommendations made by the Hon. Mr. Nerysoo? Is this what you think is the bottom line of things to be accepted to satisfy you, or is there more?

**M. Ballantyne:** C'est l'une de nos deux grandes préoccupations, et cette démarche nous rassurera beaucoup. En ce qui concerne notre deuxième difficulté, il faudrait en discuter avec les chefs autochtones. M. McKenna a fait des progrès remarquables en proposant au moins d'inclure les questions des droits ancestraux à l'ordre du jour des conférences annuelles. Je pense que les dirigeants autochtones réclament cependant un processus distinct. Il faudrait y regarder de plus près et voir s'il y a moyen de s'entendre sur le processus, ce qui nous donnerait ensuite une certaine latitude. Je suis optimiste. Avec un peu d'imagination, je pense qu'il y aurait moyen de mettre fin à l'impasse.

**Mme Dobbie:** Monsieur Ballantyne, votre imagination et celle de vos collègues nous donnent ample matière à réflexion et je vous en remercie.

**Le président:** Le témoin nous a donné un exposé très utile et nous le remercions. Nous lui avons déjà consacré beaucoup de temps et si les membres du comité le veulent bien, puisque nous sommes en retard, je propose de diviser les dernières cinq minutes entre les partis.

**M. Ouellet (député de Papineau—Saint-Michel):** Je suis très heureux d'être ici avec les autres membres du comité et d'avoir le plaisir de vous entendre, monsieur. J'ai eu l'honneur de faire partie du Comité mixte précédent de la Chambre des communes et du Sénat qui a étudié l'Accord du Lac Meech. À l'époque, vous étiez venus à Ottawa nous faire part des préoccupations des Territoires du Nord-Ouest et des autochtones qui avaient de nombreuses réticences en ce qui concerne l'Accord du Lac Meech. Vous nous aviez présenté toute une gamme de propositions précises. En fait, nous avons essayé d'inclure ces suggestions dans nos amendements, mais malheureusement, ceux-ci ont été rejetés, sauf dans le cas d'une recommandation que le Comité mixte de la Chambre et du Sénat a transmise au gouvernement, à savoir qu'avant le mois d'avril 1990, on tienne une nouvelle série de discussions constitutionnelles sur les questions qui intéressent les autochtones et sur les revendications territoriales. Malheureusement, comme l'a dit Ethel Blondin, malgré l'unanimité de la recommandation du comité précédent, le gouvernement n'y a pas donné suite.

J'espère que cette fois-ci et, on réservera un meilleur accueil à vos suggestions et que quelles que soient les recommandations de ce comité, le gouvernement en tiendra compte.

Vous avez dit à M. Reid que vous aimeriez participer aux discussions. Vous devez effectivement participer aux discussions. Toutefois, je crains que ce ne soit pas le cas. Dans les circonstances actuelles, il est fort peu probable que l'on puisse convoquer une conférence des premiers ministres et encore moins une conférence sur les affaires autochtones.

J'aimerais donc vous demander ce que vous souhaitez que ce comité recommande, en votre nom, aux premiers ministres fédéral et provinciaux. En d'autres termes, pourriez-vous vous satisfaire des recommandations formulées par l'honorable M. Nerysoo? Est-ce là votre exigence minimale ou vous en faut-il plus?

[Texte]

**Mr. Ballantyne:** The question again is a penetrating one. When we use the words "bottom line", they connote probably something more of our participation in the game that probably exists. I am not quite sure we are in a position to be talking about our bottom line, because there is a good chance that no one will give a damn.

Anyhow, to answer your question in good faith, what Mr. McKenna has proposed goes a long way. With some modifications that are acceptable to the aboriginal groups and some form of participation for us at first ministers conferences and constitutional conferences, I think we could find a deal that is acceptable.

• 1035

**Mr. Ouellet:** On page 10 you said that you support Premier McKenna's proposal on the province-hood issue. Then you go on to say that certainly it is not a radical solution. There is a phrase there which I would like you to comment on because I am not too clear in my mind what it means. The phrase is:

It is an affirmation of a formula that is still part of the Constitution of Canada, and that has served Canada throughout its history.

That is on the bottom of page 10. My feeling is that the 1982 constitutional conference amended the Constitution of Canada. When you look at subsection 38.(1) of the Constitution, it deals with new procedures for amending the Constitution of Canada. If you go to section 42, it deals with the extension of existing provinces and the territories, and the establishment of new provinces. And these two parts of section 42 should be amended, according to subsection 38.(1). Therefore, I am a little puzzled by your affirmation on page 10 and I would like a clarification.

**Mr. Ballantyne:** Thank you, Mr. Ouellet. I think when I made my comments they were prepared to present a technical brief. We feel that Mr. McKenna was quite clever in his proposal that we go back to pre-1982 as far as the provision for the creation of provinces. We think Mr. McKenna was very careful not to upset or change Quebec's basic demands.

We think there is a constitutional argument that because the Constitution Act of 1871 was never amended or repealed. . . There is a point of argument, and I said I would present it to the committee, that McKenna's proposal merely reclarifies that part that was attempted to be clarified in 1982. We have developed this constitutional argument and I think your committee might find it interesting.

**Mr. Ouellet:** Thank you.

**Mr. Robinson:** I wanted to ask just a brief question of Mr. Ningark and in the process of doing so to congratulate him. I understand, sir, that you are the newest member of the assembly, having just been elected in a by-election in October of last year. I certainly appreciate your contribution.

[Traduction]

**M. Ballantyne:** Encore une fois, voilà une question perspicace. Lorsque nous parlons «d'exigence minimale», cela nous confère sans doute une importance plus grande que celle que nous avons vraiment. Je ne suis pas persuadé que nous soyons en mesure de parler d'exigence minimale, car enfin personne ne s'en préoccupe.

Enfin, pour vous répondre, la proposition de M. McKenna correspond assez bien à nos aspirations. Après quelques modifications que réclament les groupes autochtones, et si notre participation, sous une forme ou une autre, était assurée aux conférences des premiers ministres et aux conférences constitutionnelles, je pense que nous accepterions.

**M. Ouellet:** A la page 10 de votre mémoire vous dites appuyer la proposition du premier ministre McKenna sur la question du statut de province. Vous ajoutez que ce n'est certes pas là une solution radicale. J'aimerais que vous m'expliquiez, parce que ce n'est pas très clair dans mon esprit, ce que vous entendez exactement lorsque vous dites:

C'est la réaffirmation d'une formule qui apparaît toujours dans la Constitution du Canada, qui a bien servi le pays au cours de son histoire.

C'est au bas de la page 10. J'avais l'impression que la Constitution de 1982 modifiait la Constitution du Canada. En effet, le paragraphe 38(1) de la Constitution prévoit les nouvelles procédures d'amendement de la Constitution du Canada. En outre, l'article 42 prévoit les modalités d'extension des provinces et territoires actuels et la création de nouvelles provinces. Aux termes du paragraphe 38(1), il faut modifier ces deux parties de l'article 42. Par conséquent, je suis un peu perplexé par ce que vous affirmez à la page 10 et j'aimerais des précisions.

**M. Ballantyne:** Merci, monsieur Ouellet. Lorsque nous avons préparé ce texte, c'était en vue d'un exposé plus technique. Nous estimons que M. McKenna, avec beaucoup d'adresse, a proposé de retenir la procédure de création des provinces antérieure à 1982. Nous pensons que M. McKenna a pris grand soin de ne pas modifier ou attaquer les demandes fondamentales du Québec.

Nous pensons qu'il est possible d'invoquer l'argument que parce que la Loi constitutionnelle de 1871 n'a jamais été modifiée ni abrogée. . . Certains prétendent, et je me suis engagé à le signaler au comité, que la proposition de M. McKenna ne fait que préciser cette disposition qu'on essayait de préciser en 1982. Nous avons élaboré cet argument constitutionnel, que votre comité, je pense, trouvera intéressant.

**M. Ouellet:** Merci.

**M. Robinson:** Je voulais poser une brève question à M. Ningark et en même temps le féliciter. Si je comprends bien, monsieur, vous êtes le député de l'Assemblée le plus récemment élu puisque vous avez gagné une élection partielle au mois d'octobre de l'an dernier. Je suis très heureux de voir que vous avez pu participer à nos travaux.

[Text]

You have referred in the course of your comments, sir, to the recommendations of the national aboriginal organizations—particularly those of Messrs. Erasmus, McCormack, and Amagoalik—and have indicated that you support those recommendations as the basis for improvements to Mr. McKenna's proposal.

Of course, a fundamental element of their concern was timing. They were very clear with respect to the question of timing and unequivocal with respect to the question of timing. They also raised questions about the fundamental characteristic of Canada, recognizing aboriginal peoples as constituting distinct societies which are a fundamental characteristic of Canada.

Just for clarification, I take it then that your position and the position of the special committee is that you agree with these national aboriginal leaders on the question of timing, as they put it, and also that you would want to see in this round that explicit recognition of aboriginal peoples as distinct societies, as a fundamental characteristic of the Constitution. Am I understanding your position correctly?

**Mr. Ningark:** *[Witness speaks in native language].*

• 1040

**Mr. Nystrom:** I have a supplementary question, Mr. Ballantyne. You are speaking on page 14 and 15 of your brief about the preserving and the promoting of the distinct societies of aboriginal peoples. I wonder if you have ever thought of making a request to the federal government itself to amend the Constitution right now giving you the role or responsibility to promote a distinct society of the aboriginal people within the Northwest Territories. I believe that is now possible under the present Constitution.

**Mr. Ballantyne:** It is an interesting question. In the preamble to our Official Languages Act we actually make reference to aboriginal people forming a distinct society. I guess the ultimate question here is that of constitutional protection as opposed to our doing it.

I think Ethel Blondin made a very good point. You have the question as to who promotes and protects the distinct aboriginal society, whether it is the federal government through a distinct society clause or whether it is the aboriginal people themselves through some clarification of this self-government aspect.

I would think with the either/or... and Mr. Nerysoo talked ideally about the two of them. I think that aboriginal people would be open to some discussion. Obviously to them, to get one would be better than to get nothing. Both of them are very important ways to protect that very distinctive nature of aboriginal society.

**Mr. Bird (Fredericton—York—Sunbury):** Mr. Ballantyne and members of your delegation, I would like to express my appreciation and respect for your submission this morning. Coming from the riding of Fredericton, New Brunswick, I

[Translation]

Dans le cadre de vos propos, monsieur, vous avez mentionné les recommandations des organismes autochtones nationaux—particulièrement ceux de MM. Erasmus, McCormack et Amagoalik—et vous vous êtes dit convaincu que ces recommandations pouvaient servir de point de départ à améliorer la proposition de M. McKenna.

Evidemment, l'une de leurs principales préoccupations, ce sont les délais. Ils se sont exprimés très clairement et sans la moindre équivoque à ce sujet. Ils ont également soulevé des questions en ce qui concerne la caractéristique fondamentale du Canada, le caractère distinct des sociétés autochtones qu'il faut reconnaître comme caractéristique fondamentale du Canada.

A titre de précision, j'en conclue que votre position et celle du comité spécial concordent avec celle des chefs autochtones nationaux en ce qui concerne les délais et que vous aimeriez qu'au cours de cette ronde de discussions, on reconnaisse explicitement le caractère distinct des peuples autochtones comme caractéristique fondamentale de la Constitution. Ai-je bien compris votre position?

**M. Ningark:** *(Le témoin parle dans sa langue)*

**M. Nystrom:** J'aurais une question complémentaire, monsieur Ballantyne. Vous parlez à la page 14 et 15 de votre mémoire de préserver et de promouvoir les sociétés distinctes des peuples autochtones. Avez-vous jamais envisagé de demander au gouvernement fédéral lui-même de modifier immédiatement la Constitution afin de vous confier ce rôle ou cette responsabilité dans les Territoires du Nord-Ouest. Je crois que c'est maintenant possible aux termes de la Constitution actuelle.

**M. Ballantyne:** La question est intéressante. Dans le préambule de notre Loi sur les langues officielles, nous faisons allusion au fait que les peuples autochtones constituent une société distincte. Ce qui est important c'est la distinction qui existe entre la protection que nous offre la Constitution et le fait que nous assumons nous-mêmes cette responsabilité.

Ethel Blondin a dit quelque chose de très vrai. Il faut savoir qui assure la promotion et la protection de la société autochtone distincte, si c'est le gouvernement fédéral par une clause sur le caractère distinct de cette société ou les peuples autochtones eux-mêmes, suite à un éclaircissement donné à propos de l'autonomie politique.

Je crois qu'avec la formulation soit/ou... et M. Nerysoo a dit exactement ce qu'il fallait à ce sujet, les peuples autochtones seraient prêts à discuter. Évidemment, pour eux, il serait préférable d'obtenir une chose que rien du tout. Il s'agit dans les deux cas de moyens très importants de protéger cette nature très distincte de la société autochtone.

**M. Bird (Fredericton—York—Sunbury):** Monsieur Ballantyne je vous remercie ainsi que votre délégation de l'exposé que vous avez présenté ce matin. Venant de Fredericton, au Nouveau-Brunswick, je puis vous dire

[Texte]

would also like to say how pleased I am that you visited my riding in the course of presentations to the New Brunswick Select Committee on Constitutional Reform. It is certainly encouraging to all of us to hear this morning the depth of support you expressed for the New Brunswick companion resolution which forms a legal basis of the terms of reference of our committee.

I was trying to identify specifically the concerns you expressed on pages 4, 5 and 6 and relate them to the specific technical sections of the McKenna companion resolution. I am certainly not a lawyer, let alone a constitutional lawyer, and I have some trouble following the sections and so on. I have the impression that the six points you expressed concern about are all addressed to some extent or another in the McKenna resolution. In addition, the seventh point on the subject of process, which you spoke very largely about on more than one occasion in your presentation, is also addressed at least in the McKenna section 7 by the proposal for public hearings.

Do you feel that in a technical paper such as you suggested you might be prepared to advance to the committee that you could propose amendments to the McKenna companion resolution that would address your concerns and would still provide for the adoption of the Meech Lake accord prior to June 23? I do not mean to ask whether you could address it prior to June 23 but whether you could address it with amendments that would accommodate the passage of the Meech Lake accord within the due date.

**Mr. Ballantyne:** What we could do is give you a proposed amendment to Mr. McKenna's companion amendment. But back to the question about whether that is going to be enough, it is again going to very much depend on this process.

**Mr. Bird:** Be enough for whom. . . ?

**Mr. Ballantyne:** That could be enough to answer your question. We could give you a written text of proposed amendments, but that does not answer the big question. An ultimate question for your committee is how you deal with marrying a McKenna proposal or other proposals with the Meech Lake accord.

**Mr. Bird:** This is what I am getting at, Mr. Ballantyne. If we could understand the amendments you would address to the McKenna resolution and would accommodate, then perhaps we could build on that in the course of our hearings. I think Mr. McKenna has made it very clear that he expects, and in fact wants, amendments to be made to his proposal. He sets it forth at the beginning.

• 1045

Since you are the first official government of a province or a territory that I recall we have met with since meeting with Mr. McKenna last week, and since you seem to be, in my view, quite close to Mr. McKenna's companion resolution in your desires and in the area of mutually satisfactory resolutions, it seems to me—since you mentioned the technical paper—that it would be helpful to the committee to have a very specific proposal from you. It would say that the

[Traduction]

combien je suis heureux aussi que vous soyez venu dans ma circonscription à l'occasion des audiences du Comité spécial du Nouveau-Brunswick sur la réforme constitutionnelle. Il est certainement très encourageant pour nous tous de vous entendre dire combien vous appuyez la résolution d'accompagnement du Nouveau-Brunswick qui est un des éléments essentiels du mandat de notre comité.

J'essayais de distinguer exactement les préoccupations que vous exprimez aux pages 4, 5 et 6 et de les relier aux articles mêmes de la résolution McKenna. Je ne suis certes pas avocat, et encore moins avocat constitutionnel et j'ai quelques difficultés à suivre ces différents articles. J'ai l'impression que les six points qui semblent vous préoccuper sont tous à peu près couverts d'une façon ou d'une autre dans la résolution McKenna. D'autre part, le septième point à propos du processus, dont vous avez beaucoup parlé à plus d'une reprise dans votre exposé est également abordé au moins dans l'article 7 de la résolution McKenna où il est question d'audiences publiques.

Avez-vous l'impression que, dans un document technique tel que vous l'avez suggéré, vous pourriez proposer au comité des amendements à la résolution d'accompagnement McKenna qui permettraient de résoudre les problèmes que vous soulevez tout en permettant que l'Accord du lac Meech soit adopté avant le 23 juin? Je ne vous demande pas si vous pourriez faire cela avant le 23 juin mais si vous pourriez envisager des amendements qui permettraient que l'Accord du lac Meech soit adopté dans les délais.

**M. Ballantyne:** Ce que nous pouvons faire, c'est vous soumettre un projet d'amendement à l'amendement d'accompagnement de M. McKenna. Mais savoir si cela suffira, c'est très difficile à dire tant que l'on ne sait pas quelle sera exactement la démarche.

**M. Bird:** Suffira pour qui?

**M. Ballantyne:** Suffira pour répondre à votre question. Nous pourrions vous donner des projets d'amendement écrit mais cela ne répond pas à la question principale. La véritable question pour votre comité est de savoir comment vous allez réussir à marier la proposition McKenna ou d'autres propositions à l'Accord du lac Meech.

**M. Bird:** C'est justement ce que j'essaie de voir, monsieur Ballantyne. Si nous pouvions comprendre les amendements que vous présenteriez à la résolution McKenna, peut-être que nous pourrions nous en servir au cours de nos audiences. M. McKenna a dit très clairement qu'il souhaite que des amendements soient proposés à sa résolution. Il l'a dit dès le début.

Puisque vous êtes le premier gouvernement officiel d'une province ou d'un territoire à comparaître devant notre comité depuis M. McKenna la semaine dernière, et étant donné que vous me semblez vous rapprocher pas mal de sa résolution dans les vœux que vous exprimez et dans la nécessité de parvenir à des résolutions mutuellement satisfaisantes, il me semble, puisque vous avez parlé du document technique, qu'il pourrait être utile pour le comité

[Text]

Government of the Northwest Territories would find the companion resolution acceptable and thereafter the Meech Lake accord acceptable with these changes. We would have something very specific to deal with, and so would the rest of the country as it continues to contemplate this.

**Mr. Ballantyne:** To answer your question, certainly; we will get that to you as soon as possible.

**Mr. Bird:** Thank you very much; and again, thank you for your presentation.

**The Chairman:** Do you have something you would like to add?

**Mr. Ballantyne:** No. As Mr. Nerysoo was saying, we can give you the text, but the question still remains about how you tie them together.

**The Chairman:** I have one question for you. It relates to the testimony you offered and the comments on page 19 of your brief. You deal with the issue of constitutional changes and annual constitutional conferences. You have said that in your view this may "weaken the underpinnings of the Canadian Constitution by potentially making every issue a constitutional issue". You then went on to say that we should not have an endless list. You cited two examples, Senate reform and aboriginal issues, that could be dealt with at one point in time.

I was interested in those comments. As you know, a similar line of thought was followed to finally deal with the fact that Quebec was not a signatory of the 1982 Constitution. That led to the 1986 Edmonton conference and finally to the Meech Lake accord. A lot of witnesses have told us that this way of proceeding may not have been the right way. At least, if they have not said that, they certainly felt it excluded a lot of concerns or groups from the process.

You seem to say today that to have an endless list would not be a practical way of dealing with constitutional reform. Do you want to expand on that, on how we could best deal with constitutional changes in our country?

**Mr. Ballantyne:** I will certainly try to. I know the question is one that has bedeviled constitutional experts and politicians since this country was first formed.

I think the basic flaw in the process was that there was not a clear understanding by Canadians as to the process. There also was not a clear sense among Canadians that they were involved in the process. Because of that, I think the whole process of constitutional reform has created a very negative image among many Canadians.

Our fear, in your particular question, is that in the sense of constitutional trade-offs, if we say to such and such a province that if they will agree to this then we will add their own parochial agenda item to our list, we could conceivably end up with 25 agenda items. That may be wonderful for the political profile of politicians in their own area, but I think what it does is take away a lot of the credibility of the seriousness of building a constitution. The reality is that you are also fooling people. Many of those issues are never going to be dealt with.

[Translation]

de recevoir une proposition très spécifique de votre part. Déclarant par exemple que le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest jugerait la résolution d'accompagnement acceptable et de ce fait l'Accord du lac Meech acceptable avec les modifications proposées. Nous aurions quelque chose de très précis entre les mains et le pays saurait à quoi s'en tenir.

**M. Ballantyne:** Parfait, nous vous fournirons cela dans les plus brefs délais.

**M. Bird:** Merci beaucoup et merci encore de votre exposé.

**Le président:** Souhaiteriez-vous ajouter quelque chose?

**M. Ballantyne:** Non. Comme le disait M. Nerysoo, nous pouvons vous en donner le texte mais la question demeure de savoir comment l'une sera liée à l'autre.

**Le président:** J'aurais une question à vous poser. À propos de ce que vous dites à la page 19. Vous traitez de la question des modifications constitutionnelles et des conférences constitutionnelles annuelles. Vous avez déclaré qu'à votre avis «cela pourrait affaiblir les bases de la Constitution canadienne puisque que chaque question pourrait devenir une question constitutionnelle». Vous avez ensuite dit que nous ne devrions pas avoir une liste sans fin. Vous citez deux exemples, la réforme du Sénat et les questions autochtones qui pourraient être traitées à un certain moment.

Ces commentaires m'ont paru intéressants. Comme vous le savez, c'est justement à peu près dans le même esprit que l'on a décidé de traiter du fait que le Québec n'avait pas signé la Constitution de 1982. C'est ce qui a mené à la conférence d'Edmonton de 1986 et finalement à l'Accord du lac Meech. Beaucoup de témoins nous ont déclaré que ce n'était pas forcément la meilleure façon de procéder. Du moins, ils estimaient que cela excluait beaucoup de préoccupations ou de groupes.

Vous semblez dire aujourd'hui qu'une liste sans fin ne serait pas pratique en matière de réforme constitutionnelle. Voudriez-vous développer votre pensée à ce sujet, nous dire quel serait à votre avis le meilleur moyen d'envisager des amendements à la Constitution.

**M. Ballantyne:** J'essaierais certainement de le faire. Je sais que c'est une question qui a toujours préoccupé les experts constitutionnels et les hommes politiques depuis la création de notre pays.

Le principal défaut du processus est que les Canadiens n'ont pas bien compris en quoi il consistait. Ils n'ont pas non plus eu l'impression de participer à ce processus. De ce fait, tout le processus de réforme constitutionnelle a pris un aspect très négatif pour beaucoup de Canadiens.

Ce que nous craignons c'est que, pour parvenir à des compromis constitutionnels, nous disions à une province que si elle accepte ceci ou cela, on ajoutera quelque chose qui lui tient particulièrement à coeur à la liste et qu'ainsi on se retrouve avec quelque 25 points à l'ordre du jour. C'est peut-être très attrayant pour les hommes politiques dans leur région, mais c'est faire perdre beaucoup de crédibilité au processus constitutionnel. C'est également tromper le peuple. Nombre de ces questions ne seront jamais traitées.

[Texte]

I think we should be very specific about what are the important constitutional issues. We should then try to deal with them.

**The Chairman:** I was interested in your example. You named, as an example—and I understand it that way too—Senate reform and aboriginal concerns as being two issues that could be dealt with. Women issues, as another example, would also not be dealt with—and we know, having heard groups that speak on behalf of women, that they have also felt excluded.

• 1050

I point that out because I think the process is a large issue for the committee and is one about which committee members have expressed concern. It is not an easy issue to grapple with. Did you have any more comments to add?

**Mr. Ballantyne:** Just one comment. I did not intend to indicate that the two examples I gave were an exclusive list, but that issues on the list should be carefully thought out and be of significant importance, so that Canadians would perceive them to be fundamental constitutional issues, not trivial ones included for political reasons.

**The Chairman:** The members of the committee have been very interested in your presentation and we want to thank you, because it was very well researched. It is one of the most detailed briefs we have received since we started our hearings and is very well presented. Your presentation was also very substantive.

In essence you have told us that while you recognize the need to have Quebec as a willing member of the Canadian federation, you were and still are surprised that the Northwest Territories and the Yukon Territory may—because this process is not finished—become casualties in the exercise of national reconciliation.

You have described Mr. McKenna's proposal in different ways, but in substance you said it goes a long way toward addressing your concerns.

You have also described the negative impacts of the Meech Lake accord on the north and have addressed the issue of province-hood. You made a very learned and detailed presentation on that issue, which I will not go into. You have offered us whatever research you may have if we want to expand on that issue and I want to thank you for that offer; I am sure we would be happy to receive the research material. We would also be happy to receive the technical briefs you have offered to the committee.

On the issue of province-hood, you have dealt with the issue of unanimity as being a difficult theme and agree with Mr. McKenna's proposal on the issue, feeling it meets your test.

Provisions of the Meech amending formula that would allow Parliament and provincial legislatures to extend provincial boundaries without any consultation with the people of the territories also constitute a very important concern.

You expressed concern that first ministers conferences on the Constitution or on the economy, through the Meech Lake accord, seem to exclude participation of government leaders of the territories.

[Traduction]

Je crois qu'il nous faut être très précis quant aux grandes questions constitutionnelles. Ensuite, il nous faut essayer de les régler.

**Le président:** Votre exemple me paraît intéressant. Vous avez parlé, et c'est ainsi que je le comprends aussi, de la réforme du Sénat et des questions autochtones. Les questions intéressant les femmes, c'est un autre exemple, ne seraient pas non plus traitées et nous savons, ayant entendu les groupes porte-parole des femmes, qu'elles se sont également senties exclues.

Je signale cela parce que je crois que le processus est une question importante pour le Comité et que nous avons bien déclaré que nous en sommes préoccupés. Ce n'est pas facile. Voulez-vous ajouter quelque chose?

**M. Ballantyne:** Un commentaire simplement. Je ne voulais pas dire que les deux exemples que j'ai donnés étaient une liste exclusive mais qu'il fallait bien réfléchir aux questions que l'on inclurait dans cette liste et s'assurer qu'elles sont très importantes afin que les Canadiens puissent concevoir que ce sont des questions constitutionnelles fondamentales et non pas des questions superflues ajoutées pour des raisons politiques.

**Le président:** Les membres du Comité vous remercient de votre exposé qu'ils ont trouvé extrêmement intéressant. C'est un des plus détaillés que nous ayons reçus depuis le début de nos audiences et il est très bien présenté. Vos commentaires étaient également très intéressants.

Essentiellement, vous nous avez dit que, bien que vous reconnaissiez la nécessité de voir le Québec faire partie de plein gré de la Fédération canadienne, vous restiez surpris que les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon risquent—du fait que le processus n'est pas terminé—d'être victimes de cet exercice de réconciliation nationale.

Vous avez décrit la proposition McKenna de façon différente mais vous jugez qu'elle fait beaucoup pour atténuer vos préoccupations.

Vous avez également décrit les effets négatifs de l'Accord du Lac Meech sur le Nord et vous avez parlé de la question du statut de province. Vous avez fait un exposé très détaillé à ce sujet sur lequel je ne reviendrai pas. Vous nous avez offert de nous fournir tous les éléments de recherche à votre disposition si nous voulons pousser plus avant et je vous remercie de cette offre; je suis certain que ces documents nous seront utiles. Nous serons également très heureux de recevoir les documents techniques que vous avez proposés au Comité.

Pour ce qui est du statut de province, vous avez parlé de la question de l'unanimité en disant que c'était difficile et que vous seriez d'accord sur la proposition McKenna à ce sujet.

Les dispositions de la formule d'amendement Meech qui permettrait au Parlement et aux Assemblées législatives provinciales d'élargir les frontières provinciales sans consulter la population des Territoires vous semblent également très inquiétantes.

Vous vous inquiétez d'autre part du fait que les conférences des premiers ministres sur la constitution ou sur l'économie, dans le cadre de l'Accord du Lac Meech, semblent exclure la participation des chefs des gouvernements des Territoires.

[Text]

You have also expressed concern that the Meech Lake accord lacks provisions for a constitutional process that will lead to a resolution of the outstanding concerns of aboriginal peoples—in particular, dedicated conferences to identify and define the rights of aboriginal peoples.

Mr. McKenna's proposals meet your concerns and your test on the issues of the Supreme Court and nomination of senators.

On the issue of aboriginal rights, addressed by Mr. Ningark, Premier McKenna's companion resolution is viewed as an attempt to bring balance back to the process of reform. Your experience with the constitutional reform process has led you to believe a double standard has been applied and you expressed that belief quite clearly.

While you accept the distinctiveness of Quebec, you also want recognition in the Constitution of the distinct aboriginal societies of Canada. You make a few recommendations on this issue, including a provision that recognizes aboriginal peoples as constituting distinct societies that are a fundamental characteristic of Canada, involves aboriginal people in constitutional reforms on matters that directly affect them, and in particular allows for a constitutional process for identifying and defining aboriginal rights protected by the Constitution. The provision would deal with the role of self-government in preserving and promoting the distinct societies of aboriginal peoples.

You have also said you must participate in constitutional conferences dedicated to aboriginal issues, for the matter could otherwise be lost on the agenda. You go further than Mr. McKenna on the issue of participation in constitutional conferences. The position you have put forward before the committee is that territorial leaders should be invited to all conferences on the Constitution and the economy that affect the territories. That is expressly what you have said.

• 1055

You support the presentation made last week by the three national aboriginal organizations that came before this committee. You have pointed out that you agree in particular with the issue of a constitutional guarantee in terms of how to deal with the timing and the Meech Lake accord. And on the issue of timing, you have said that from the perspective of the Northwest Territories the New Brunswick proposal would have to be ratified at the same time as the Meech Lake accord. You have expanded further on that, of course, and I think we all understand that there is a dynamic at play there that this committee will have to deal with.

On the process, you have commented that essentially it has not worked, that territorial leaders must be involved and that we may today be paying the price that they were not involved; and you recommend that an addition be made to Mr. McKenna's proposal to allow territorial participation in all conferences and meetings on the economy and the Constitution.

[Translation]

Vous regrettez aussi que l'Accord du Lac Meech ne prévoie pas de processus constitutionnel qui mène à une résolution des revendications des peuples autochtones—et en particulier de conférences spéciales permettant de désigner et de définir les droits des peuples autochtones.

Les propositions de M. McKenna semblent répondre à vos préoccupations au sujet de la Cour suprême et de la nomination des sénateurs.

A propos des droits autochtones, dont a parlé M. Ningark, la résolution d'accompagnement du premier ministre McKenna vous semble essayer de ramener un certain équilibre dans le processus de réforme. D'après vous, ce processus nous a jusqu'ici donné un système de deux poids deux mesures.

Si vous acceptez le caractère distinct du Québec, vous voulez aussi que la constitution reconnaisse le caractère distinct des sociétés autochtones du Canada. Vous faites quelques recommandations à ce sujet et préconisez notamment une disposition qui reconnaisse les peuples autochtones comme des sociétés distinctes et comme caractéristique fondamentale du Canada, qui permette aux peuples autochtones de participer aux réformes constitutionnelles sur les sujets les touchant directement et qui offre en particulier un processus constitutionnel permettant de distinguer et de définir les droits autochtones protégés par la constitution. Cette disposition porterait sur le rôle des peuples autochtones bénéficiant de l'autonomie politique dans la préservation et la promotion des sociétés distinctes qu'ils représentent.

Vous avez également dit que vous deviez participer aux conférences constitutionnelles portant sur les questions autochtones afin que la question ne soit pas biffée de l'ordre du jour. Vous allez plus loin que M. McKenna sur cette question de participation aux conférences constitutionnelles. Vous avez déclaré au comité que les chefs des gouvernements territoriaux devraient être invités à toutes les conférences sur la Constitution et sur l'économie qui touchent les territoires. C'est expressément ce que vous m'avez dit.

Vous appuyez la position présentée la semaine dernière par les trois organisations nationales autochtones qui ont comparu devant notre comité. Vous avez signalé que vous étiez d'accord sur la question d'une garantie constitutionnelle, sur les délais et sur l'Accord du lac Meech. Et à propos des délais, vous avez dit que pour les Territoires du Nord-Ouest, la proposition du Nouveau-Brunswick devrait être ratifiée en même temps que l'Accord du lac Meech. Vous avez même été plus loin là-dessus, évidemment, et je crois que nous comprenons tous qu'il faudra réfléchir à la dynamique qui s'exerce ici.

Quant au processus, vous avez dit qu'essentiellement il n'avait pas marché, que les chefs des gouvernements territoriaux devaient participer et que nous étions peut-être en train de payer aujourd'hui le prix de leur absence à la table des négociations; vous recommandez que l'on ajoute quelque chose à la proposition McKenna afin de permettre aux territoires de participer à toutes les conférences et réunions sur l'économie et la constitution.

[Texte]

Finally, you have also spoken to the fact that there has been a lot of rhetoric in Canada over the last few weeks over these issues. I think members of the committee would agree with you. We also regret that. To be quite frank, there is no part of Canada that has had a monopoly on this level of rhetoric, and all people involved should apply a very simple test and ask themselves whether their testimony, their comments, their analysis contributes to breaking the impasse; and if yes, maybe they should come forward, but if otherwise, certain things that even if they are deeply felt are better left unsaid from time to time.

I hope also that we will find, in the words of Lord Sankey, the political genius you referred to. It is not easy to find a political genius, but hopefully we will be inspired by you and the people of the Northwest Territories. Thank you.

**Mr. Ballantyne:** Thank you. We will have a translation of our presentation in French to you in the very near future.

**Ms Browes (Scarborough Centre):** This is a point of clarification for those people who are watching the hearings today. There was some mention made of women's issues. I want to clarify that when we are talking about women's issues we are really talking about gender equality and section 28, because all other issues are relevant issues to men and to women.

**The Chairman:** That is a very good point. The Chair accepts that comment with humility.

We will now go to our next witness, Mr. Roger Gruben, chairperson, the Inuvialuit Regional Corporation. Mr. Gruben, I believe you are accompanied by Mr. Banksland. You have presented a brief to the committee that is quite substantial and you have also presented a summary of your brief. Maybe you would like to offer as your comments to the committee your summary, which would be simpler, because we have allowed approximately 10 minutes for opening statements. Obviously if you were to go into the full brief that would not allow you enough time to finish what is in the full brief. After your presentation we will go into questions from members of the committee. Is that okay with you?

• 1100

**Mr. Roger Gruben (Chairman, Inuvialuit Regional Corporation):** Yes, Mr. Chairman, I am very aware of the 10-minute time limit. We could begin.

I want to thank you very much for coming to Yellowknife and for allowing us to address you today. As you have said, we have prepared a very comprehensive brief, which addresses our Meech Lake accord concerns and criticisms, and our views of the proposed companion resolution by New Brunswick.

I come from Tuktoyaktuk, and I am the chairman of the Inuvialuit Regional Corporation. With me is John Banksland, who is also on the executive of the regional corporation. He comes from Aklavik.

[Traduction]

Enfin, vous avez également dit que ces sujets avaient donné lieu, ces dernières semaines, à toute une rhétorique. Les membres du comité en conviennent certainement. Nous le regrettons également. Très franchement, aucune région du Canada n'a le monopole à ce sujet et tous les intéressés devraient se demander si leurs témoignages, leurs commentaires, leurs analyses contribuent à rompre l'impasse ou non; dans l'affirmative, peut-être devraient-ils se faire entendre mais, sinon, il y a certaines choses qui, même si elles sont profondément ressenties, devraient être de temps en temps passées sous silence.

J'espère d'autre part que nous trouverons, comme disait Lord Sankey, le génie politique dont vous parliez. Il n'est pas facile de trouver un génie politique mais espérons que nous serons inspirés par vous et par la population des Territoires du Nord-Ouest. Merci.

**M. Ballantyne:** Merci. Nous vous soumettrons une traduction française de notre exposé dans de très brefs délais.

**Mme Browes (Scarborough-Centre):** J'aimerais que l'on précise un peu les choses pour ceux qui regardent les audiences d'aujourd'hui. On a parlé des questions intéressant les femmes. Je voudrais préciser que, dans ce contexte, il s'agit en fait de l'égalité entre les sexes et de l'article 28, car toutes les autres questions sont des questions qui intéressent à la fois les hommes et les femmes.

**Le président:** C'est une précision très utile. La présidence accepte cette remarque en toute humilité.

Nous passons maintenant à notre prochain témoin, M. Roger Gruben, président, *Inuvialuit Regional Corporation*. Monsieur Gruben, je crois que vous êtes accompagné de M. Banksland. Vous avez présenté un mémoire au comité qui est assez long et vous nous avez également soumis un résumé de ce mémoire. Vous pourriez peut-être nous lire ce résumé, ce qui serait plus simple, puisque nous avons prévu environ 10 minutes pour les déclarations liminaires. Évidemment, si vous vouliez lire tout votre mémoire, vous n'auriez pas le temps de le faire. Lorsque vous en aurez terminé, nous passerons aux questions du comité. Est-ce d'accord?

**M. Roger Gruben (président, Inuvialuit Regional Corporation):** Oui, monsieur le président, je sais que nous n'avons droit qu'à dix minutes. Nous sommes prêts.

Je tiens à vous remercier d'être venus à Yellowknife pour nous permettre de discuter avec vous aujourd'hui. Comme vous l'avez dit, nous avons préparé un mémoire assez exhaustif qui traite de nos préoccupations et critiques à l'endroit de l'Accord du lac Meech et aussi de notre opinion sur la résolution du Nouveau-Brunswick.

Je suis de Tuktoyaktuk, et je suis le président de l'*Inuvialuit Regional Corporation*. Je suis accompagné par John Banksland, qui fait également parti du conseil d'administration de la corporation. Il est d'Aklavik.

[Text]

By way of background, the Inuvialuit Regional Corporation represents 3,500 Inuvialuit of the western Arctic Beaufort Sea region, and we represent the interests of people from that area. As you know we signed the first comprehensive land rights settlement on Canadian land with the signing of our Inuvialuit Final Agreement in June 1984.

I want to make it very clear today we address you in three capacities—as aboriginal people, then as northerners, and as Canadians. As aboriginal people we support the accord positions generally put forward by the other aboriginal organizations. However, for ourselves, the Inuvialuit, we would like to put our submissions to you in the context of our land rights settlement.

There are several policy objectives to our land rights settlement, but the central one is to provide the Inuvialuit with the means of equality of opportunity in integrating into Canadian society, yet allow us to retain our unique culture and identity as Inuvialuit.

While very proud of our distinctive identity and culture as the very first people of this country, we emphasize we are first and foremost Canadians. That is why we seek for the western Arctic region a strong regional government that would give considerable autonomy in matters of local interest to the people who live in our area. At the same time, we see it essential the national government retain its authority to deal with matters of national interest. In matters of national interest the national government must not be weakened by being dependent upon the consent of provinces.

As aboriginal people we support the submissions of aboriginal organizations that the accord should provide for further constitutional conferences on aboriginal rights. The companion resolution offers the improvement of placing aboriginal rights again on the constitutional agenda.

Under the amending formula set out in the accord, the creation of new provinces would now require the approval of all ten provinces. One cannot help but wonder whether the real concerns of the provinces are in ensuring they can insist upon extending their boundaries northward as the price for the creation of a new province. One can also wonder whether the provinces put in the unanimity clause to protect their own interests in terms of getting approval for transfer payments from the federal government to the provinces, thus ensuring it would not be more difficult for them to protect their own interests in that area as well.

At the least, the new amending formula under the accord would leave the future status of the territories vulnerable to the narrow interests of any single province.

Northerners have argued for the maintenance of the existing amending formula for the creation of new provinces as set out in the Constitution Act, 1982, and as you well know, it is the 7-and-50 formula: 7 provinces containing at least 50% of the population of the country. The 1982 constitutional changes resulted in a significant departure from the historical position under the Constitution Act, 1971: new provinces could be created in the territories simply by an act of Parliament itself.

[Translation]

L'Inuvialuit Regional Corporation, représente 3,500 Inuvialuit de l'ouest de l'Arctique, près de la mer de Beaufort; elle s'occupe des intérêts des gens de la région. L'accord définitif des Inuvialuit que nous avons signé en juin 1984 était le premier règlement complet des droits fonciers autochtones pour le Canada.

Ce matin, nous nous adressons à vous à la fois en tant qu'autochtones, habitants du Nord et Canadiens. À titre d'autochtones, nous appuyons la position des autres organisations autochtones au sujet de l'accord. Toutefois, les Inuvialuit voudraient vous présenter leur opinion du point de vue du règlement des droits ancestraux.

L'entente que nous avons conclue comporte plusieurs objectifs politiques, notamment celui d'assurer aux Inuvialuit les mêmes chances que les autres de s'intégrer à la société canadienne, tout en préservant leur culture et identité propres.

Nous sommes très fiers de notre identité et de notre culture puisque nous avons été les tous premiers habitants de ce pays, mais nous insistons néanmoins sur le fait que nous sommes d'abord et avant tout des Canadiens. Voilà pourquoi nous réclamons pour la région ouest de l'Arctique un gouvernement régional fort qui laisserait beaucoup d'autonomie à la population pour régler les questions d'intérêt local. Il est aussi essentiel que le gouvernement fédéral maintienne son pouvoir de régler les questions d'intérêt national sans qu'une dépendance à l'endroit des provinces ne vienne l'affaiblir.

En tant qu'autochtones, nous appuyons ce que d'autres associations autochtones ont fait valoir, c'est-à-dire qu'il faudrait prévoir, dans l'accord, d'autres conférences constitutionnelles sur les droits ancestraux. La résolution d'accompagnement propose de remettre des droits ancestraux à l'ordre du jour des conférences constitutionnelles, ce qui est une amélioration.

Selon la formule d'amendement prévue dans l'accord, la création de toute nouvelle province devrait être approuvée par les dix autres. On ne peut s'empêcher de penser que les provinces pourraient exiger de repousser leurs limites vers le Nord en échange de la création d'une nouvelle province. On peut aussi se demander si les provinces vont exiger cette clause d'unanimité pour assurer la protection de leurs propres intérêts en ce qui a trait au paiement de transfert du gouvernement fédéral.

Au mieux, cette nouvelle formule d'amendement laisserait les territoires et leur statut futur à la merci des intérêts égoïstes de n'importe laquelle des provinces.

Les habitants du Nord sont favorables au maintien de la formule d'amendement déjà prévue dans la loi constitutionnelle de 1982 pour la création des nouvelles provinces; c'est la formule 7-50, c'est-à-dire sept provinces représentant au moins 50 p. 100 de la population canadienne. Les changements constitutionnels de 1982 se distinguaient nettement de la loi constitutionnelle de 1971 puisque de nouvelles provinces pouvaient dorénavant être créées dans les territoires par une simple loi.

[Texte]

Our much preferred position is to return to this approach, as suggested by the proposed companion resolution. In this respect the New Brunswick proposal is not only an improvement upon the accord, but is also a very significant improvement upon the change made by the 1982 constitutional reform.

• 1105

We believe the federal government, as at present, should select Supreme Court of Canada Justices and Senators—that is, until Senate reform—although the provinces and territories should be consulted. However, if appointments are to be made from lists submitted by provinces, a second concern we have as northerners is that the accord gives only the provinces the right to submit candidates for appointment, and the territories are excluded. We feel this area should be amended to give the territories treatment equal to that of the provinces.

As Canadians, we have many concerns about the accord. We believe the unanimity agreement frustrates the possibility of real reform of the Senate. We are critical of the weakening of the present federal spending power and authority over immigration matters, which we believe will adversely affect all Canadians. We are also concerned as to the potential adverse impact upon Charter rights, particularly for women, given the present wording of the “distinct society” provision. The companion resolution offers an improvement on this last issue.

The accord often uses vague, ambiguous language that would be given meaning only when challenged in the courts. We believe ambiguities should be resolved as far as possible before amendments to the Constitution are entrenched.

In our view as Canadians, the 1987 accord is very fundamentally flawed in its limiting view of Canada as a nation. From our perspective, the effective determination of matters in the national interest is dependent upon a strong national government that is not in effect a hostage to provincial governments acting in their own very narrow self-interests.

Therefore, we are opposed to the Meech Lake accord as it currently stands. We certainly think the companion resolution offers significant improvement, particularly in respect of the interests of the territories. I must say that the companion resolution goes a long way to addressing the interests of northerners, it goes a long way to addressing the issues of aboriginals, and it goes a long way toward addressing the issues of providing equality for the territories in dealings with the provinces, although we feel that the companion resolution certainly does not go far enough in other respects.

Few people have attacked the companion resolution on its merits. However, both Quebec and the Mulroney government insist that the companion resolution cannot be passed at least until Meech is ratified. In effect, Meech is offered on a take-it-or-leave-it basis. This is categorically and totally unacceptable to us and, we believe, to the vast majority of Canadians.

Quebec seems to take the position that if Meech is ratified it can never be amended, and only entirely new constitutional issues like Senate reform can be considered in future constitutional talks.

[Traduction]

Nous préférons de loin cette solution, que propose la résolution d'accompagnement. A cet égard, la proposition du Nouveau-Brunswick améliore non seulement l'accord, mais aussi la réforme constitutionnelle de 1982.

Nous croyons que le gouvernement fédéral devrait continuer à nommer les juges de la Cour Suprême du Canada et les sénateurs—du moins jusqu'à la réforme sénatoriale—, après avoir consulté les provinces et territoires. Toutefois, si l'on devait décider de faire un choix parmi les noms proposés par les gouvernements provinciaux, il faudrait donner aux territoires, aussi bien qu'aux provinces, le droit de proposer des candidats, ce qui n'est pas le cas en ce moment. A titre d'habitant du Nord, nous voudrions que ces dispositions soient modifiées de façon que les territoires soient traités comme les autres provinces.

En tant que Canadiens, plusieurs aspects de l'accord nous inquiètent. Nous croyons que l'unanimité obligatoire empêchera toute réforme réelle du Sénat. Nous n'acceptons pas l'affaiblissement de l'actuel pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral dans les questions d'immigration, car nous croyons que cela affectera tous les Canadiens. Nous craignons aussi que le libellé actuel de la disposition relative à la «Société distincte» n'aille à l'encontre des droits conférés par la Charte, aux femmes notamment. La résolution d'accompagnement propose une amélioration.

L'accord utilise souvent des termes vagues et ambigus qui ne trouveront un sens qu'à la suite d'une contestation devant les tribunaux. Selon nous, toutes les ambiguïtés doivent être éclaircies avant l'adoption des amendements.

L'accord de 1987 est foncièrement mauvais puisqu'il donne une vision limitée de la nation canadienne. Selon nous, les questions d'intérêt national peuvent se régler si le gouvernement fédéral est fort et s'il n'est pas tenu en otage par des gouvernements provinciaux agissant en vue de leurs intérêts propres.

Par conséquent, nous nous opposons aux modalités actuelles de l'accord du lac Meech. La résolution d'accompagnement apporte certes des améliorations, surtout pour ce qui est des intérêts des territoires. Elle permettent en grande partie de répondre aux attentes des habitants du Nord, de régler les problèmes des autochtones et de placer les territoires sur un pied d'égalité avec les provinces, mais nous croyons qu'elle ne va pas assez loin à d'autres égards.

Très peu de gens se sont attaqué aux éléments fondamentaux de la résolution d'accompagnement. Pourtant, le Québec et le gouvernement Mulroney soutiennent que la résolution d'accompagnement ne peut être adoptée avant la ratification de l'accord du Lac Meech. On nous dit en fait en fait que l'accord est à prendre ou à laisser. A nos yeux, et à ceux de la très grande majorité des Canadiens, c'est parfaitement inacceptable.

La position du Québec, c'est que si l'accord est ratifié, on ne pourra jamais le modifier et qu'à l'avenir, les conférences constitutionnelles ne pourraient aborder que des questions tout à fait nouvelles comme la réforme du Sénat.

*[Text]*

Mr. Chairman, I would like to address in some detail the companion resolution. As I said before, we certainly feel the companion resolution has addressed a number of the concerns that we as aboriginal people have, and also the concerns of the Government of the Northwest Territories.

I would offer that if there would be any additions that could be made to the companion resolution, as a minimum, there could be reference made to distinct society status. I would suggest that the distinct society clause can be put in the preamble of the companion resolution.

If you look further to the presentation I have handed to you, on page 12, we support the view expressed by Manitoba and Newfoundland—and also by most Canadians, we believe—that Canada be recognized as a federal state, with a recognition of the distinctive identity of the two charter peoples, but also recognizing equally the identity and contribution of aboriginal peoples and the existence of the country's multicultural heritage as distinct and fundamental characteristics of Canada. I would suggest that in terms of additions to or the reworking of the companion resolution we can possibly put in the preamble the reference to distinct society, the contributions of the aboriginal peoples of this country, and the reflection of the many peoples of this country.

• 1110

We would also like to see reference to spending power made in the companion resolution. As the Meech Lake accord is worded, provinces can opt out of national programs if they so choose, provided that they meet the objectives of the national programs. I give you an example. If a national program were offered, the Quebec government could still opt out of the program, provided they met the objectives. But who is going to ensure and who is going to guarantee that the standards of the federal government and the program are going to be met? I would say that reference has to be made to the objectives and to the standards, as well as to the spending powers, under the areas of programs offered on a national basis.

Senate reform should be added to the companion resolution as well. We would say that it is preferable at this time to allow for amendments in terms of Senate reform or constitutional reform based on the 1982 formula.

I would also say that in terms of economic conferences that reference be made to the territories participating in those conferences, whenever they are going to be called, equal to the other provinces in terms of status.

Meech Lake cannot be accepted alone. It should not be accepted alone. It does not address the issues of Canadians across the country. It does not address the issues of aboriginal peoples. It does not make adequate reference and address the concerns of our government of the Northwest Territories. We do not think the Mulroney government or the Province of Quebec can say that if you do not accept Meech Lake the country is going to fall apart. I, for one, do not think the country is going to fall apart.

I bring you back to a bit of history. In 1971 in Victoria, I believe, when they were first talking about constitutional amendments, Bourassa agreed to certain amendments with Trudeau at the time. Two or three days later he withdrew his

*[Translation]*

Monsieur le président, je voudrais maintenant aborder le détail de la résolution d'accompagnement. Je le répète, selon nous, cette résolution fait disparaître plusieurs de nos inquiétudes en tant qu'autochtones de même que les préoccupations du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

Si l'on pouvait encore ajouter quelque chose à la résolution d'accompagnement, ce serait à tout le moins une allusion à la société distincte. Je suggère que cette disposition apparaisse dans le préambule de la résolution d'accompagnement.

Si vous jetez un coup d'oeil à la page 12 du mémoire que je vous ai remis, vous verrez que nous sommes d'accord avec le Manitoba et Terre-Neuve—de même qu'avec la plupart des Canadiens, croyons-nous—pour que le Canada soit un Etat fédéral reconnaissant l'identité particulière des deux peuples fondateurs, mais aussi et au même titre, l'identité et la contribution des autochtones de même que le patrimoine multiculturel canadien qui sont des caractéristiques distinctes et fondamentales du pays. Il faudrait reformuler le préambule de la résolution d'accompagnement pour y mentionner la société distincte, la contribution des autochtones au pays et le multiculturalisme canadien.

Nous souhaitons aussi qu'il y soit question du pouvoir de dépenser. Selon le libellé de l'Accord du lac Meech, les gouvernements provinciaux peuvent se retirer des programmes fédéraux s'ils le désirent, à condition d'atteindre les mêmes objectifs. Par exemple, si le gouvernement fédéral offrait un programme, le gouvernement du Québec pourrait s'en retirer à condition d'avoir atteint les mêmes objectifs. Mais qui pourra nous assurer que les normes du gouvernement fédéral et du programme seront respectées? Pour ce qui est des programmes fédéraux, il devrait être question des objectifs et des normes, et pas seulement du pouvoir de dépenser.

On pourrait aussi mentionner la réforme sénatoriale dans la résolution d'accompagnement. Nous jugeons préférable, à ce stade-ci, que le Sénat ou la Constitution soit modifié suivant la formule d'amendement de 1982.

À propos des conférences économiques, il faudrait préciser que les territoires devront y participer sur un pied d'égalité avec les provinces.

On ne peut pas adopter l'Accord du lac Meech seul parce qu'il ne répond pas aux attentes des Canadiens. Il ne règle pas non plus les problèmes des autochtones et ne tient pas compte des préoccupations de notre gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Le gouvernement Mulroney et la province de Québec ne devraient pas dire que, si l'accord du lac Meech n'est pas adopté, le pays va disparaître. Du moins moi, je ne le crois pas.

Remontons un peu dans le temps. En 1971, à Victoria, quand on a commencé à discuter de réforme constitutionnelle, M. Bourassa a convenu de certaines modifications avec M. Trudeau. Deux ou trois jours plus tard,

[Texte]

support for those amendments. In 1982 Quebec was not willing to partake in the process of bringing our Constitution home. Now here we are in 1990 with Quebec saying that unless we do things their way, that unless we accept their proposal, the country is going to fall apart.

Based on that bit of history, I do not think the country can fall apart. There are always terms; there is always room for compromise.

Meech Lake cannot be accepted alone. There has to be some legal binding obligation that whatever is in the companion resolution is going to be honoured, and it should be ratified at the same time as the Meech Lake accord.

**The Chairman:** Thank you very much. We are now going to go to Mr. Anawak. We have usually proceeded by each party going from a different witness every time, but since we are being hosted by the member here, Ms Blondin, we have made it a practice to let them lead off and leave that discretion to them.

**Mr. Nystrom:** Wait until we get to Vancouver.

**The Chairman:** We are setting precedents today, so I understand that Ms Blondin is going to yield. Please go ahead, Mr. Anawak.

• 1115

**Mr. Anawak:** Mr. Gruben, despite what you feel about Quebec's demands I sensed some optimism about the possibility of a breakthrough before June 23. Does that optimism stem from the fact that Parliament has this special committee studying the companion resolution? Do you see any possibility of a breakthrough before June 23? If not, what do you see happening after June 23?

**Mr. Gruben:** Mr. Anawak, I do not believe there will be a breakthrough by June 23 if the attitude persists that the Meech Lake accord has to be accepted as is, and without ratification of the companion resolution.

I hope this committee will be able to address most concerns, but time is becoming a factor. A number of provinces have said that they will not support the passage of Meech Lake unless there some critical amendments are made.

To address your question of what happens after June 23, again I make reference to what I said about 1971, 1982 and 1990. The country did not fall apart at that time. The issue was still on the table, particularly in 1982. With the non-signature of Quebec there was unfinished business on the table. That is why we are here today. If June 23 comes and goes I think there will still be a way to allow Quebec to come into the Constitution as a full signatory. In a nutshell, I believe Quebec will still want these issues addressed, whether before or after June 23.

**Mr. Anawak:** On page 5 of your brief it says "In this respect as to process, the McKenna position is unacceptable". Most aboriginal organizations we have heard from say that while the McKenna initiative is commendable and should be considered, unless it is binding on the passage of Meech it is unacceptable. Is that your feeling?

[Traduction]

il retirait son appui. En 1982, le Québec n'a pas voulu prendre part au rapatriement de la Constitution. Voici qu'en 1990, le Québec annonce la disparition du pays si nous ne faisons pas les choses à sa façon.

Étant donné le passé, je ne crois pas que le pays va disparaître. Il y a toujours moyen de s'entendre.

Il ne faut pas adopter l'Accord du lac Meech. La résolution d'accompagnement doit être ratifiée en même que l'Accord si on veut qu'elle ait force de loi.

**Le président:** Je vous remercie beaucoup. Nous passons maintenant à M. Anawak. Habituellement, les partis commencent à tour de rôle avec chaque nouveau témoin, mais quand nous sommes accueillis par l'un des membres du comité, en l'occurrence M<sup>me</sup> Blondin, nous les laissons commencer.

**M. Nystrom:** Attendez d'être à Vancouver.

**Le président:** Nous créons un précédent aujourd'hui car je crois que M<sup>me</sup> Blondin va céder son tour. Allez-y, monsieur Anawak.

**M. Anawak:** Monsieur Gruben, malgré ce que vous pensez des revendications du Québec, j'ai l'impression que vous êtes optimiste quant à la possibilité d'un règlement d'ici au 23 juin. Votre optimisme résulte-t-il du fait que le Parlement a mis sur pied ce comité spécial pour étudier la résolution d'accompagnement? Croyez-vous qu'un règlement soit possible avant le 23 juin? Sinon, qu'est-ce qui pourrait se produire après cette date?

**M. Gruben:** Monsieur Anawak, je ne crois pas qu'il y aura un règlement d'ici au 23 juin si on persiste à dire que l'Accord du lac Meech doit être accepté tel quel sans que la résolution d'accompagnement ne soit ratifiée.

J'espère que le comité pourra aborder les diverses préoccupations en jeu, mais il ne reste plus beaucoup de temps. Plusieurs provinces ont déjà dit qu'elles n'appuieraient pas l'adoption de l'accord à moins que des modifications cruciales n'y soient apportées.

Quant à ce qui doit se passer après le 23 juin, je vous rappelle ce qui s'est produit en 1971 et en 1982. Le Canada a survécu. La question n'était pourtant pas tranchée, surtout en 1982 puisque le Québec n'avait pas signé l'accord. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous sommes ici aujourd'hui. Même après le 23 juin, je crois qu'il y aura toujours un moyen d'intégrer le Québec à la Constitution, en bonne et due forme. Bref, je crois que le Québec voudra encore régler cette question après cette date.

**M. Anawak:** À la page 5 de votre mémoire, on peut lire que, quant au procédé, la position McKenna est inacceptable. La plupart des associations autochtones que nous avons entendues nous ont dit que cette initiative de M. McKenna était louable et méritait d'être étudiée, mais qu'elle était inacceptable si son adoption n'était pas liée à celle de l'Accord du lac Meech. Êtes-vous de cet avis également?

[Text]

**Mr. Gruben:** For us it is very simple. The position of Quebec is "take it or leave it" and the Prime Minister has said Meech cannot be ratified unless it is taken as presented, with no changes.

Certainly one can hope that the Government of Canada and the provincial governments will address concerns such as Senate reform, distinct society status, federal spending power and the concerns of aboriginals. But let me use the example of someone going to the bank for a loan. If any of us here went to the bank for a loan, I am sure that the bankers would trust us to pay it back. But you cannot proceed on trust alone. There has to be some binding document to ensure that the obligations made by both parties are going to be met.

• 1120

I am saying that we cannot allow the Meech Lake accord to be passed on its own with reassurances that all the other issues are going to be dealt with at some time in the future. We have to see something that is constitutionally protected when the Meech Lake accord is ratified.

**Mr. Anawak:** Earlier in the territorial government presentation I had a bit of a problem with a word they used. The word was "impediment", and it was used in reference to provincehood and land claims. I wondered whether the word was used wrongly. If the NWT wanted to become a province, would it be only the land claims negotiations that would hold it back, or would that have been a process that would have taken it to provincehood?

**Mr. Gruben:** I feel that with the agreements in principle by our friends from the eastern Arctic, the Tungavik Federation of Nunivut, and by the Dene Métis, we are moving along on the first step toward provincehood, which is economic stability. Economic stability will provide a good basis for the creation of a new province.

It also makes it a lot more difficult to engage in land-grabbing. Other provinces do not own that land any more. The land is now given over by an agreement from the federal government to the aboriginal groups. So in essence it makes it more difficult for any extension of boundaries by provinces. At the same time, in the Meech Lake accord, because of the unanimity of provision, it makes it ever more difficult for us as northerners to achieve provincehood. It would be a lot more acceptable to us if we were able to live with the formula of seven provinces and 50% of the population.

**Mr. Rompkey (Labrador):** You mentioned your concern about the opting-out clause. That has been a concern of other areas too. It has been a concern of Newfoundland. I notice you have allied yourself with Manitoba and Newfoundland here. I want to ask you about the cause of your concern. It is very interesting that the areas of Canada that are expressing concerns are those where there is still deep disparity. They think that with opting out it will be very difficult to have national programs that address regional disparity. In my province and in your area too, we have been virtually economic dependencies of central Canada.

[Translation]

**M. Gruben:** Pour nous, c'est très simple. Le Québec dit que c'est à prendre ou à laisser et le premier ministre a dit que l'accord ne pouvait pas être ratifié s'il n'était pas accepté tel quel, sans modification.

On peut certainement espérer que les gouvernements fédéraux et provinciaux s'attaqueront à certaines préoccupations comme la réforme du Sénat, la société distincte, le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral et les problèmes des autochtones. Je vais vous donner un exemple. Si l'un d'entre nous allait demander un prêt à une banque, je suis certain que la banque lui ferait confiance. Néanmoins, cela ne suffit pas. Il doit y avoir un document légal énonçant les obligations des deux parties.

Autrement dit, nous ne pouvons pas adopter l'Accord du lac Meech avec simplement la promesse que les autres questions seront abordées plus tard. Nous devons avoir une garantie constitutionnelle pour pouvoir ratifier l'accord.

**M. Anawak:** Un peu plus tôt, dans son mémoire, le gouvernement territorial a parlé d'un empêchement à la possibilité d'obtenir le statut de province et de régler les revendications territoriales. Je me demande si on n'a pas employé ce mot à tort. Si les Territoires du Nord-Ouest veulent former une province, est-ce que la négociation des revendications territoriales les en empêcheraient ou est-ce qu'elle est indispensable à l'obtention du statut?

**M. Gruben:** Je crois qu'avec les accords de principe conclus par nos amis de l'est de l'Arctique, la Fédération Tungavik et les Dénés Métis, nous allons bientôt atteindre la stabilité économique, première étape vers l'obtention du statut de province. C'est même essentiel à la création d'une province.

Cela rend aussi beaucoup plus difficile l'annexion de territoires puisque les autres provinces ne pourraient plus en réclamer la propriété puisque le gouvernement fédéral convient de les céder aux autochtones en vertu d'une entente. Les provinces auront donc plus de mal à déplacer leurs limites. Pourtant, à cause du consentement unanime prévu dans l'Accord du lac Meech, les gens du Nord auront beaucoup de mal à obtenir le statut de province. Nous préférierions garder la formule des sept provinces représentant 50 p. 100 de la population.

**M. Rompkey (député du Labrador):** La formule du droit de retrait vous inquiète. On nous a dit la même chose dans d'autres régions aussi. C'est par exemple le cas de Terre-Neuve et vous, vous avez mentionné le Manitoba et Terre-Neuve. Je voudrais que vous m'expliquiez les raisons de vos craintes. Il est intéressant de constater que ce sont les régions du Canada où il y a encore énormément de disparités qui semblent le plus craintives. On croit qu'à cause du droit de retrait, il sera très difficile de mettre en place des programmes fédéraux pour lutter contre les disparités régionales. Ma province et votre région aussi sont pratiquement des dépendances économiques du centre du pays.

[Texte]

[Traduction]

• 1125

I want to ask you why you have concern about the opting-out clause. How do you feel about Premier Wells' proposal that the wording be changed to say, I think, "in accord with national objectives", rather than "compatible with national objectives"? Secondly, I think the proposal is that the opting out not apply to section 36, which gives the government and the Parliament of Canada the responsibility for instituting national programs that address areas such as regional disparity.

**The Chairman:** I am sorry to say that the time allotted for this part has elapsed. I am going to try to ask you to be concise in your answer, please.

**Mr. Gruben:** Time is always so important. That is why we are here and June 23 is coming close, too.

In reference to your question, sir, I think your graph shows the reasons why we should have national objectives. Also, we should allow the opportunity for the provinces to opt out and carry on with their own program, provided that it is in accord with national objectives. However, that is not good enough. We have to have standards. A province must meet these standards, which are set by the national government, in order to avoid that disparity across the country.

**Mr. Robinson:** I was having a discussion with my colleague about the last suggestion, which I agree with and I guess he disagrees with. We will carry on that dialogue in the future, Mr. Chairman.

I would like to join in welcoming Mr. Gruben and his colleague to the committee—in fact, I had wanted to pursue that question of the representations with respect to the spending power. This is not an area that has been elaborated on by other witnesses, except for the aboriginal groups that appeared in Ottawa. George Erasmus made reference to his concerns on this area as well. So certainly if you feel you need some more time to discuss your concerns in that area, I would be pleased to hear that.

Mr. Chairman, in view of the time constraints, I just wanted to suggest that the brief submitted by the Inuvialuit Regional Corporation be appended to the *Minutes of Proceedings and Evidence* of this hearing. I think that would be useful, since the witness was not able to read it in its entirety, and I would seek consent for that.

**The Chairman:** That will happen automatically. I point out, for the benefit of all the witnesses who will show up and for those who are interested in sending in briefs—there will not be enough time to listen to everybody—that these documents will be included in the documents that are consulted.

**Mr. Robinson:** That is not what I am asking, Mr. Chairman.

**The Chairman:** Oh, do you want them included in the minutes?

**Mr. Robinson:** That they be appended to the *Minutes of Proceedings and Evidence*.

**The Chairman:** If there is no objection.

Je voudrais que vous nous expliquiez pourquoi le droit de retrait vous inquiète. Le premier ministre Wells suggère que le libellé soit modifié pour qu'on lise «conformément aux objectifs nationaux» plutôt que «compatible avec les objectifs nationaux»; qu'en pensez-vous? Je crois que le droit de retrait ne s'appliquerait pas à l'article 36 qui donne au gouvernement et au Parlement du Canada la responsabilité d'instituer des programmes nationaux dans certains domaines comme celui des disparités régionales.

**Le président:** Je suis désolé, mais le temps réservé à votre parti est écoulé. Je vais vous demander de donner une réponse brève.

**M. Gruben:** Le temps a tellement d'importance. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous sommes ici. Le 23 juin approche rapidement.

Vos graphiques expliquent pourquoi il nous faudrait des objectifs nationaux. Les provinces devraient avoir un droit de retrait pour administrer leurs propre programme à condition que celui-ci soit conforme aux objectifs nationaux. Mais cela ne suffit pas. Il faut en plus des normes, énoncées par le gouvernement fédéral, que les provinces seraient tenues de respecter afin d'assurer l'uniformité.

**M. Robinson:** J'en discutais justement avec mon collègue qui ne semble pas d'accord alors que moi, je le suis. Nous reprendrons le dialogue plus tard, monsieur le président.

Je veux moi aussi souhaiter la bienvenue à M. Gruben et à son collègue. Je voulais moi-même aborder la question des remarques à propos du pouvoir de dépenser. Les autres témoins ne se sont pas attardés là-dessus, exception faite des associations autochtones qui ont comparu devant le comité à Ottawa. George Erasmus en a parlé. Donc, si vous avez quelque chose à ajouter à ce sujet, je vous écoute.

Monsieur le président, étant donné le peu de temps dont nous disposons, je voulais proposer que le mémoire de l'*Inuvialuit Regional Corporation* soit annexé au *compte-rendu des délibérations*. Ce serait utile puisque le témoin n'a pas pu le lire au complet. Je demanderais le consentement des autres membres du comité.

**Le président:** C'est automatique. Pour la gouverne de tous les témoins que nous entendrons et de ceux qui veulent nous faire parvenir des mémoires—même si nous n'avons pas le temps d'entendre tout le monde—je signale que tous ces documents seront inclus dans la documentation.

**M. Robinson:** Ce n'est pas ce que je demande, monsieur le président.

**Le président:** Vous voulez les annexer au compte-rendu?

**M. Robinson:** Oui.

**Le président:** Si personne ne s'y oppose.

[Text]

**Some hon. members:** Agreed.

**Mr. Robinson:** Is there additional documentation the witness wanted to share with the committee, Mr. Chairman?

**Mr. Gruben:** I gave you a short version of the presentation we made to the Senate task force of 1987. I would ask that you also make reference to this because it elaborates in a lot more detail the issues I am raising—federal spending power, Senate reform, aboriginal rights, constitutional conferences, etc.

**Mr. Robinson:** Perhaps if that document were submitted it could be made available to members of the committee. It does not have to be appended, but it could be made available, Mr. Chairman.

With respect to the issue of self-government, I know that the IRC is really a model and has been tremendously successful. I understand you have bank accounts in various parts of the world and you have been very successful in the work that you have done in promoting the interests of the people whom you represent, the 3,500 Inuvialuit. In many ways this will help to provide a model in terms of self-government.

• 1130

Perhaps you could just elaborate a little bit on the role the corporation plays, and also on what specific areas you would like to see added to the McKenna proposal that would flesh out your concerns with respect to aboriginal self-government.

**Mr. Gruben:** The roles of the IRC are many. One of the most important is that we have to implement and put into practice our land claims agreement. Many, many people may feel that once negotiations are over and an agreement is signed, life sort of becomes easy after that. But it is a continuing evolution of interpreting and putting into practice and actually making your beneficiaries see the results of what is contained in the final agreement. So there is a lot of work in there that one has to address.

As you well know, it is a continuing process of negotiations to deal with governments, to deal with agencies, to encourage the governments and agencies to live up to the commitments they have obligated themselves to under the final agreement. There is a continuing process. Sometimes it is a very difficult process.

We also represent the interests of the 3,500 Inuvialuit in our dealings with the government on issues such as this. We represent the interests of our beneficiaries as we deal with the Government of the Northwest Territories, as we look at future and possibly better—certainly more innovative—structures of government. These will allow the government to meet its obligations to the people of the north in a more timely and efficient fashion.

What would we like to see in the accord or the companion resolution? I think I mentioned basically four areas of a distinct society that could be included in the preamble. These would make reference to all of the peoples in the country and their contributions to the building of this country, the spending powers, as I said before, and the issue of opting out. It is not good enough to have only national objectives referred to in the Companion Resolution or in the Meech Lake accord. There has to be standards as well. Senate reform has to be addressed.

[Translation]

**Des voix:** D'accord.

**M. Robinson:** Y a-t-il d'autres documents que le témoin voulait nous remettre, monsieur le président?

**M. Gruben:** J'ai ici une version abrégée du mémoire que nous avons présenté devant le groupe de travail sénatorial de 1987. Je voudrais que vous le lisiez aussi parce qu'il donne beaucoup de détails sur les questions que j'ai soulevées, à savoir le pouvoir fédéral de dépenser, la réforme sénatoriale, les droits ancestraux, les conférences constitutionnelles, etc.

**M. Robinson:** Si le document était présenté, peut-être pourrait-il être distribué à tous les membres du comité. Il n'est pas nécessaire de l'annexer au compte-rendu, monsieur le président, mais on peut le distribuer.

Pour ce qui est de l'autonomie politique, je sais que l'IRC est un vrai modèle qui a énormément de succès. Je sais que vous avez des comptes bancaires un peu partout dans le monde et que vous avez réussi à promouvoir les intérêts du peuple que vous représentez, c'est-à-dire les 3,500 Inuvialuits. Vous pourriez aider en un sens à créer un modèle de gouvernement politiquement autonome.

Peut-être pourriez-vous nous en dire un peu plus long sur le rôle de votre corporation et aussi sur ce qu'on devrait ajouter à la proposition McKenna pour tenir compte de vos préoccupations en ce qui concerne l'autonomie politique des autochtones.

**M. Gruben:** L'IRC joue de multiples rôles. L'un des plus importants, c'est l'application de notre entente sur les revendications territoriales. Beaucoup croient qu'une fois les négociations terminées et l'entente signée, on peut se la couler douce. En fait, il faut constamment interpréter les clauses, les appliquer, montrer aux bénéficiaires le résultat concret de l'entente définitive. Il y a donc beaucoup de travail.

Vous savez qu'il faut constamment négocier avec les gouvernements et les organismes, les encourager à respecter leurs obligations en vertu de l'entente. C'est un processus perpétuel parfois difficile.

Nous représentons aussi les intérêts des 3,500 Inuvialuit face au gouvernement dans des questions comme celle-ci. Nous représentons également les intérêts de nos membres auprès du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, tout en envisageant pour l'avenir des structures gouvernementales sans doute meilleures et certainement plus innovatrices. Cela permettra au gouvernement de respecter plus efficacement ses obligations envers les peuples du Nord.

Que souhaitons-nous voir dans l'accord ou dans la résolution d'accompagnement? J'ai mentionné quatre aspects d'une société distincte qui devrait figurer dans la préambule. Il y serait question de tous les peuples qui ont contribué à bâtir le Canada, des pouvoirs de dépenser et du droit de retrait. Il ne suffit pas de faire simplement allusion à des objectifs nationaux dans la résolution d'accompagnement ou dans l'accord. Il doit aussi y avoir des normes. Il faut aborder la question de la réforme du Sénat.

[Texte]

The companion resolution submitted by Mr. McKenna certainly provides for constitutional conferences on aboriginal rights. That is very, very important. There is also reference made to economic conferences to be held every so many years. Our territorial government has to be involved in those discussions.

I did not mention the issue of duality before because I have difficulty understanding what that particular phrase in the Meech Lake accord really means. To me, this country is made up of two official languages, English and French. The federal government should have the responsibility for preserving and promoting the dual identity of this country and the dual languages. The Province of Quebec or the Province of New Brunswick should have the responsibility for preserving and promoting the duality within their own jurisdictions as well—as long as they work with the federal government.

What I am saying here is that you start from the top as a country, at the national government. Your components in this case are 10 provinces and 2 territories. We should all work to set our own objectives and standards as far as delivering programs that are a certain responsibility. But we should also be—I do not know what the word is that I am looking for here—“instructed” by the national government to deliver their programs on their behalf with standards that they have set.

• 1135

**Ms Browes:** Let me welcome you to the committee today. When I was first elected a member of Parliament, I took the first summer up to Tuktoyaktuk and Inuvik and Yellowknife, because I believed it was important for someone who represented a riding in Metro Toronto to try to understand the rest of the country. I am pleased to be able to be here today to hear your comments first hand in terms of how you believe things can be improved in our great country of Canada.

I am pleased to hear your support for the McKenna proposal. Your suggestions have been helpful, and I look forward to reviewing your brief in detail.

You mention the additions you believe would be helpful to the McKenna companion resolution and to us. You mention the distinct society. One of the witnesses we had last week, one of the constitutional experts, stated he believed the essence of the “distinct society”, whether it was in the body or in the preamble, would have the same result—that the Supreme Court, or the interpretative aspect of the “distinct society”, would have the same value within the preamble or the body. Would you like to comment on that?

**Mr. Gruben:** We thought a long time before we suggested the reference made to “distinct society” should be included in the preamble. In the body of the actual accord itself we are not sure whether it is going to give powers to Quebec or not.

Granted, you may have heard an opinion last week from other intervenors that possibly there would not be any essence to it at all, but I have also talked to legal counsel who have indicated it could very well have a lot of authority

[Traduction]

La résolution d'accompagnement proposée par M. McKenna prévoit la tenue de conférences constitutionnelles sur les droits ancestraux. C'est extrêmement important. Elle prévoit également la tenue de conférences économiques à intervalle fixe. Notre gouvernement territorial doit y participer.

Je n'ai pas abordée la question de la dualité plus tôt parce que j'ai du mal à comprendre ce que signifie vraiment ce passage de l'accord. Selon moi, il y a au Canada deux langues officielles, l'anglais et le français. Le gouvernement fédéral devrait avoir la responsabilité de préserver et de promouvoir la dualité culturelle et linguistique du Canada. Le gouvernement du Québec ou celui du Nouveau-Brunswick devrait avoir la responsabilité de préserver et de promouvoir cette dualité dans leur domaine de compétence—dans la mesure où elles le font en collaboration avec le gouvernement fédéral.

J'entends pas là qu'il faut commencer par le haut, c'est-à-dire par le gouvernement fédéral. Les composantes du pays sont les dix provinces et les deux territoires. Nous devons tous établir nos propres objectifs et normes pour les programmes dont nous sommes responsables. Nous devrions aussi recevoir des instructions du gouvernement fédéral sur la façon d'appliquer les programmes en son nom et suivant les normes qu'il a lui-même établies.

**Mme Browes:** Je vous souhaite la bienvenue au comité. Le premier été après mon élection, je suis venue à Tuktoyaktuk, Inuvik et Yellowknife parce que je trouvais important que le représentant d'une circonscription du Toronto Métropolitain essaye de comprendre le reste du pays. Je suis heureuse d'être ici aujourd'hui pour vous entendre dire personnellement comment on pourrait améliorer la situation de ce beau pays qu'est le Canada.

Je suis heureuse que vous appuyiez la proposition McKenna. Vos suggestions sont utiles et j'ai hâte d'examiner votre mémoire en détail.

Vous dites qu'il faudrait ajouter à la résolution d'accompagnement McKenna des choses qui nous seraient utiles, notamment la société distincte. L'un des témoins que nous avons entendu la semaine dernière, un spécialiste du droit constitutionnel, a affirmé que, selon lui, l'expression «société distincte», aurait le même effet, qu'elle se trouve dans le corps de la Constitution ou dans son préambule—que la Cour suprême l'interpréterait de la même façon. Qu'est-ce que vous en pensez?

**M. Gruben:** Nous avons longuement réfléchi avant de suggérer qu'il soit question de la société distincte plutôt dans le préambule. Nous ne sommes pas certain que la disposition si elle était placée dans l'accord, accorderait de nouveaux pouvoirs au Québec.

Certains ont effectivement pu vous dire la semaine dernière que cela ne ferait pas de différence, mais j'ai parlé à un conseiller juridique qui nous a dit que la disposition pourrait avoir plus de poids si elle se trouve dans l'accord

[Text]

with it in the body of the actual accord itself. However, I think we can all agree that the reference made to it in the preamble will certainly highlight the distinctiveness of Quebec and the contributions of other aboriginal peoples or other peoples across the country. In that area, in the preamble, we will know it will not be misinterpreted in the future as to whether it has essence or not.

**Ms Browes:** Let me ask you this concerning the spending power. You have been quite clear that the word “objective” is a concern to you. When the spending powers were discussed, I understand the other Maritime provincial Premiers—Mr. Buchanan, Mr. Peckford at the time, Mr. Ghiz—did not see any problem with that spending power or the federal objectives that would be of concern in order to opt out of programs.

In fact, the problem has really not been with the national programs. It has really been with equalization and bilateral agreements that would be between the federal government and the provinces. Surely we do not come down to the point of whether the word should be “objectives” or “standards”. They are pretty similar words in terms of what we are trying to accomplish—looking at the differences in how programs can be delivered in Canada, and perhaps be better delivered by regions, as opposed to the federal government. How do you respond to that? What can you do to help us with that particular issue in order to make it better for you?

**Mr. Gruben:** I am trying to think of an example I might be able to offer. I will come back to the wording. To me it is not whether you exchange the word “standard” for “objective”. I am saying objectives and standards. That is very important to us.

• 1140

Let me make reference to day care. It can be a program that is offered nationally and says that there are so many positions open within a day care. First of all, the objective across the country is that there should be day care programs. The standard is that there has to be *x* number of positions within the day care. If a province opts out, the way it is worded now they can meet the objective of saying that they have to provide day care centres or day care positions. It does not make reference as to whether they should meet the national standard including certain positions to provide day care services within the centres.

I do not know whether I have made myself clear, but there is a big difference between objectives and standards. Do you put objectives and standards? It means that here is the principle and here is a level of this principle that has to be met.

**Ms Browes:** I do not think there is any doubt of who would be enforcing the objectives. It would be the federal government, but I will leave that at that, Mr. Chairman, and share my time with Mr. Desjardins.

**M. Gabriel Desjardins (député de Témiscamingue):** Je vous souhaite la bienvenue à notre Comité.

J'aimerais vous demander des précisions sur votre discours de ce matin. Vous dites que vous appuyez la plupart des éléments de la proposition d'accompagnement de M. McKenna, ainsi que les revendications du Manitoba et de Terre-Neuve. De quelle façon pouvez-vous concilier toutes ces revendications?

[Translation]

même. Néanmoins, nous pouvons tous pu convenir que le fait de le mentionner dans le préambule fera certes ressortir le caractère distinct du Québec et la contribution des peuples autochtones ou des autres ethnies. S'il en est question dans le préambule, nous pourrions être certains qu'il n'y aura pas, à l'avenir, de problèmes d'interprétation.

**Mme Browes:** A propos du pouvoir de dépenser, vous avez bien dit que vous étiez préoccupés par les objectifs. Lors des discussions sur le pouvoir de dépenser, il semble que les autres premiers ministres des provinces de l'Atlantique—messieurs Buchanan, Peckford et Ghiz—n'avaient aucune objection à ce pouvoir de dépenser, ni aux objectifs fédéraux auxquels il faudrait se conformer pour pouvoir exercer son droit de retrait.

En fait, ce ne sont pas les programmes fédéraux qui posent des problèmes. Ce sont plutôt les accords bilatéraux de péréquation que concluent le gouvernement fédéral et les provinces. Nous n'en sommes pas rendus à nous demander s'il faut parler de normes plutôt que d'objectifs. Les deux mots ont un sens assez semblable étant donné ce que nous voulons accomplir, c'est-à-dire avoir des programmes provinciaux différents peut-être mieux adaptés aux régions qu'un programme fédéral. Qu'est-ce que vous en pensez? Comment pouvez-vous nous aider à améliorer le libellé afin qu'il vous convienne mieux?

**M. Gruben:** Je cherche un exemple. J'en reviens au libellé. Pour moi, la question n'est pas de remplacer le mot «objectif» par le mot «norme». Je parle à la fois d'objectifs et de normes. C'est très important pour nous.

Prenons par exemple les garderies. Ce pourrait être un programme fédéral qui prévoit tant de places par garderies. Le premier objectif, c'est qu'il y ait des garderies au pays. Quant aux normes, il faudrait qu'il y ait tant de postes par garderies. Si une province exerçait son droit de retrait, elle pourrait se conformer aux objectifs en créant des garderies. Mais, étant donné le libellé actuel, elle ne serait pas obligée de respecter les normes fédérales prévoyant qu'il doit y avoir tant de postes par garderies.

Je ne sais pas si vous m'avez bien compris. Il y a toute une différence entre les objectifs et les normes. Ne pourrait-on pas prévoir les deux? Il y a un principe et les moyens pour respecter le principe.

**Mme Browes:** Il n'y a aucun doute; c'est le gouvernement fédéral qui serait chargé de faire respecter les objectifs. Je vais m'arrêter là, monsieur le président pour laisser un peu de mon temps à M. Desjardins.

**Mr. Gabriel Desjardins (Témiscamingue):** I would like to welcome you to our Committee.

I would appreciate having more details on your presentation this morning. You say that you agree with most of the McKenna companion resolution as well as with the concerns of Manitoba and Newfoundland. How can you reconcile all those demands?

[Texte]

**Mr. Gruben:** Meech cannot be accepted by itself. I think that is consistent with the view of those provinces you mentioned.

However, we certainly recognize with a companion resolution offered by New Brunswick that it goes a long way toward addressing our own concerns as aboriginals and as Canadians. But we also recognize, as does Manitoba and Newfoundland, that unless the issues of a distinct society, federal spending power and Senate reform are addressed that Meech cannot be passed on its own. That is why I say we support the companion resolution at this time, but we feel that additions have to be made to the companion resolution. Our view of the additions is also consistent with what the Provinces of Newfoundland and Manitoba would like to see in the Meech Lake accord.

**M. Desjardins:** Donc, vous êtes favorable à l'ensemble des propositions que M. McKenna nous a soumises avec sa résolution d'accompagnement générale.

On oublie que le soir du 21 mars 1990, M. McKenna a déposé deux résolutions à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. La première résolution était une résolution d'appui à l'ensemble de l'Accord du lac Meech. M. McKenna a donné son appui aux cinq propositions du Québec. Je vais lire ce que M. McKenna a dit le soir du 21 mars 1990 en appui à l'Accord du Lac Meech:

Un tel objectif . . .

Il parlait de l'objectif de rapatrier le Québec dans la Constitution canadienne.

. . . est tellement fondamental qu'il ne saurait être débattu. Le Québec est distinct. Si nous devons progresser comme pays, nous devons trouver le moyen de reconnaître un tel caractère distinct d'une façon qui respecte les aspirations du Québec. Voilà qui est essentiel au Québec, voire à l'ensemble du Canada.

• 1145

J'aimerais que M. Gruben fasse un commentaire sur ces paroles que M. McKenna a prononcées quand il a déposé une résolution d'appui à l'Accord du lac Meech.

**Mr. Gruben:** I agree with you, sir. We do support the majority of the elements of the companion resolution but we did say that it fell short in certain categories. Yes, we do agree that Mr. McKenna is making reference to recognizing Quebec as a distinct society. I hope that in the document you made reference to he did not make reference to the distinctive society of Quebec in the body of the accord itself. As I said before, there is still a lot of room for interpretation as to what it means by "distinct society" and the kind of authorities that go along with it, depending on where you put it in the accord itself.

**Ms Blondin:** I just want to congratulate the IRC, Mr. Gruben and Mr. Banksland for an excellent presentation. You are very articulate and eloquent speakers; you always are, Mr. Gruben. I regret that you did not have time to present your whole brief because, just looking through it, I can see it has some very interesting components; it is very thought provoking.

[Traduction]

**M. Gruben:** On ne peut pas accepter l'Accord du lac Meech seul. C'est ce que pensent également les provinces que vous avez nommées.

Toutefois, nous admettons que la résolution d'accompagnement proposée par le Nouveau-Brunswick règle la plupart de nos préoccupations en tant qu'autochtones et que Canadiens. Mais comme le Manitoba et Terre-Neuve, nous savons aussi qu'avant d'adopter l'Accord du lac Meech, il faut régler les problèmes de la société distincte, du pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral et de la réforme du Sénat. C'est pourquoi je dis que nous appuyons pour le moment la résolution d'accompagnement, mais qu'il faudrait encore y apporter certaines modifications. Il faudrait ajouter ce que les provinces de Terre-Neuve et du Manitoba ont proposé pour l'Accord du lac Meech.

**Mr. Desjardins:** Therefore, you do support all of the proposals that Mr. McKenna has submitted with his general companion resolution.

Remember that on the evening of March 21 1990, Mr. McKenna tabled two resolutions in the New Brunswick Legislative Assembly. The first one was a resolution supporting all of the Meech Lake Accord. Mr. McKenna has given its support to the five proposals submitted by Quebec. I will read to you what Mr. McKenna said on that evening of March 21 1990, in favour of the Meech Lake Accord:

Such an objective . . .

The objective of integrating Quebec in the Canadian Constitution.

. . . is so fundamental it should not even be debated. Quebec is a distinct province. If we want our country to move forward, we must find a way of recognizing this distinctiveness without going against Quebec's aspirations. That is essential for Quebec and maybe even for all of Canada.

I would like Mr. Gruben to comment on Mr. McKenna's words when he tabled a resolution supporting the Meech Lake Accord.

**M. Gruben:** Je suis d'accord avec vous. Nous appuyons effectivement la plupart des éléments de la résolution d'accompagnement, mais nous avons aussi précisé que celle-ci avait certaines lacunes. Il est vrai que M. McKenna a fait allusion à la reconnaissance du Québec comme une société distincte. J'espère que, dans le document auquel vous faites référence, il n'a pas dit que le caractère distinct du Québec devait être mentionné dans le texte même de l'accord. Je le répète, on pourrait donner toutes sortes d'interprétation de ce que signifie une société distincte et des pouvoirs dont elle s'accompagne, selon qu'il en est question dans l'Accord ou dans le préambule.

**Ms Blondin:** Je voulais juste féliciter l'IRC, M. Gruben et M. Banksland pour cet excellent exposé. Vous êtes très éloquent, comme toujours, monsieur Gruben. C'est dommage que vous n'ayez pas eu le temps de présenter tout votre mémoire parce que, à première vue, il contient des éléments très intéressants. Il y a là matière à réflexion.

[Text]

I have two questions. First, you basically have questioned the essence of Meech, which is for a centralized government. On the very first page you talk about the fact that you seek a strong regional government for the western Arctic region, which would give considerable autonomy on matters of local interest to the people who live in that region. At the same time, you see it as being essential that the national government retain its authority to deal with matters of national interest. The essence of Meech is to de-centralize power.

You want a balance. Do you feel confident that there can be that balance and that you can have a strong regional government for the western Arctic, yet have the federal government still maintain jurisdiction over matters of national interest? Could you please give examples of these matters of national interest?

Part two of the question is: Do you want a resumption of a regular First Ministers' conference and First Ministers' Conference of the Aboriginal Peoples before June 23?

**Mr. Gruben:** I agree with you, Ethel, that if there could be First Ministers' conferences before June 23; I fully support it. Whether it can happen or not is debatable. We would fully support the idea of a constitutional conference on aboriginal issues again before June 23, if it can be done. We ourselves are quite prepared to work with the territorial government and with other aboriginal groups across the country to attempt to make the conference successful.

• 1150

On the first part of your question, as to whether we can still meet national objectives in the regional government status, I come back to the fact that the territorial government has certain responsibilities for delivery of national programs. It also has responsibility for delivering programs it initiates.

When we refer to a regional government, we are carrying the principles of the territorial government's jurisdictional responsibilities to the region. We must still meet their principles and standards. We are carrying out their programs and must be accountable to them for delivery of those programs.

A regional government will hopefully allow us to deliver the program much more effectively and efficiently because we are delivering it from within the region itself. I hope that answers your question.

In response to the lady who referred to federal spending power, I would like you to turn to page 16 of the brief presented to the Senate task force on the Meech Lake accord. At your pleasure, you can read the comment we provided in detail on our thoughts on federal spending powers and limits.

**The Chairman:** Do you think regional economic development programs are an area of exclusive provincial jurisdiction? The regional programs Mr. Rompkey referred to that address regional economic development.

[Translation]

J'ai deux questions. Tout d'abord, vous remettez en cause l'essence même du lac Meech qui est favorable à un gouvernement centralisé. A la première page, vous dites que vous voulez un gouvernement régional fort dans la région de l'ouest de l'Arctique afin que les gens qui y vivent aient suffisamment de latitude pour régler les questions d'intérêt local. Pourtant, vous jugez essentiel que le gouvernement fédéral maintienne son pouvoir dans des domaines d'intérêt national. Le but de Meech est de décentraliser les pouvoirs.

Vous recherchez un juste équilibre. Croyez-vous qu'on puisse trouver un tel équilibre et que vous puissiez avoir un gouvernement régional fort dans l'ouest de l'arctique si le gouvernement fédéral continue à avoir pleins pouvoirs sur les questions d'intérêt national? Pouvez-vous nous donner des exemples de questions d'intérêt national?

Ma deuxième question est la suivante: voulez-vous que reprennent les conférences des premiers ministres et la conférence des premiers ministres sur les autochtones avant le 23 juin?

**M. Gruben:** Je suis d'accord, Ethel, ce serait très bien s'il pouvait y avoir une conférence des premiers ministres avant le 23 juin. Il n'est pourtant pas certain que ce soit possible. Nous serions tout à fait favorables à la tenue d'une conférence constitutionnelle sur les questions autochtones avant le 23 juin, si c'est possible. Nous sommes tout à fait disposés à coopérer avec le gouvernement territorial et avec les autres groupes autochtones du pays pour que la conférence soit un succès.

Quant à votre première question, pour savoir si notre gouvernement régional pourrait tout de même se conformer aux objectifs nationaux, j'en reviens au fait que le gouvernement territorial a déjà certaines responsabilités quant à l'application de programmes fédéraux. Il doit également s'occuper des programmes qu'il conçoit.

Quand nous parlons de gouvernement régional, nous parlons des mêmes responsabilités que le gouvernement territorial, mais pour la région. Ce serait les mêmes principes et les mêmes normes. Nous appliquerions les programmes du gouvernement territorial et nous devrions lui rendre des comptes.

Un gouvernement régional nous permettrait, nous l'espérons, d'exécuter les programmes plus efficacement et plus économiquement parce que l'administration se ferait dans la région même. J'espère avoir répondu à votre question.

Suite à ce que la députée a dit sur le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral, je voudrais que vous regardiez à la page 16 du mémoire que nous avons présenté au groupe de travail sénatorial sur l'Accord du lac Meech. Vous pourrez y lire ce que nous pensons des pouvoirs de dépenser du gouvernement fédéral et de ses limites.

**Le président:** Croyez-vous que les programmes de développement économique régional dont a parlé M. Rompkey soient un domaine de compétence exclusivement provinciale?

[Texte]

**Mr. Gruben:** I do not think they are. I will again use my own examples of how we put our claim into practice. We certainly feel that we must approach the territorial government in order to tap into their economic department and its initiatives as they relate to us in certain areas.

We also recognize the federal government has responsibilities for delivering economic initiatives to the different regions of the country. I make reference to the program that replaced the Native Economic Development Program, the Canadian Aboriginal Economic Development Strategy. It is a national program that is being delivered by the provinces to a certain degree and should be made available to all peoples of the country.

**The Chairman:** On page 8 of your presentation you comment in the two last paragraphs on the issue of language in Canada and in Quebec. With your permission, I will read what you have said and then ask my question:

It is clear that many in Québec, at the provincial government level, are no longer supportive of official bilingualism at the provincial level. Rather, bilingualism is seen as an obstacle to their aspirations. Nationalists clearly seek the pre-eminence of French within Quebec. They challenge the right of immigrant parents to send their children to publicly-funded English language schools. They challenge the use of English as the language of the workplace. This approach is not simply a response due to the sad failure of some other provinces to accord official status to French. Rather, it is due to nationalist aspirations.

We, as an aboriginal group who regard ourselves first and foremost as Canadians, unreservedly support the principle of official bilingualism and its full implementation in all places in Canada wherever numbers warrant it, whether that might be Québec City or Sault Ste. Marie, Ontario.

I take it that you would disagree with a principle that is laid out in Bill 101 and says that French is the language of work in Quebec. Is that correct?

**Mr. Gruben:** I am not familiar with Bill 101, but I would like to say that this country is built on two founding peoples, English and French. If I, here in the territories, want to pursue the ability to learn, speak or work in French, I should have that opportunity. I am pleased to say that the opportunity is available because of the territorial government.

If I was living in Quebec, I would also want the opportunity to learn, speak and work in English. With the latest information coming out of Quebec, it seems as though it is becoming very, very difficult to request that opportunity. Unfortunately, that is my understanding.

• 1155

**The Chairman:** I just wanted to make that clear, because from my reading of that part of your text on page 8 you seem to imply that your position would be in favour of full bilingualism in all parts of Canada, without any constraints.

**Mr. Gruben:** That is right.

**The Chairman:** You certainly express as aboriginal people—you are here before us today in that respect—that as Canadians and northerners you generally support the positions put forward by aboriginal organizations with respect

[Traduction]

**M. Gruben:** Je ne crois pas. Je vais encore une fois vous donner des exemples de la façon dont nous mettons notre idée en pratique. Nous avons certainement l'impression de devoir profiter du service d'économique et des projets du gouvernement territorial lorsqu'ils nous concernent.

Nous savons aussi que le gouvernement fédéral a la responsabilité de mettre en oeuvre des projets de nature économique dans les diverses régions du pays. Je fais allusion à la Stratégie canadienne de développement économique pour les autochtones qui a remplacé le Programme de développement économique des autochtones. C'est un programme national administré dans une certaine mesure par les provinces et qui devrait être à la disposition de tous les citoyens.

**Le président:** Les deux derniers paragraphes de la page 8 de votre mémoire portent sur la question de la langue au Canada et au Québec. Si vous me le permettez, je vais lire ce que vous avez écrit, puis je vous poserai ma question:

Il est clair qu'au gouvernement provincial du Québec, beaucoup n'appuient plus le bilinguisme officiel dans la province. On perçoit plutôt le bilinguisme comme un obstacle à ses aspirations. Les nationalistes recherchent très nettement la prééminence du français dans la province. Ils contestent le droit des immigrants à envoyer leurs enfants dans les écoles publiques anglaises. Ils contestent l'utilisation de l'anglais comme langue de travail. Il ne s'agit pas simplement d'une réaction au triste refus des autres provinces à accorder le statut de langue officielle au français. Cela découle plutôt des aspirations nationalistes.

Nous, autochtones, nous considérons d'abord et avant tout comme des Canadiens et appuyons sans réserve le principe du bilinguisme officiel et de sa pleine et entière application partout au Canada où le nombre le justifie, que ce soit à Québec ou à Sault Ste. Marie, en Ontario.

J'en conclus que vous vous opposez au principe du français comme langue de travail qu'énonce la Loi 101, n'est-ce pas?

**M. Gruben:** Je ne connais pas bien la Loi 101, mais je tiens à dire que le pays a été bâti par deux peuples fondateurs, les Anglais et les Français. Si moi, dans les Territoires, j'ai le désir d'apprendre le français, de le parler et de travailler dans cette langue, je devrais pouvoir le faire. Je suis heureux de vous dire que c'est possible grâce au gouvernement territorial.

Si je vivais au Québec, je voudrais également avoir la possibilité d'apprendre l'anglais, de le parler et de travailler dans cette langue. Selon les dernières nouvelles qui nous arrivent du Québec, il semble qu'il est de plus en plus difficile d'avoir cette possibilité. C'est malheureusement ce que je crois comprendre.

**Le président:** Je voulais avoir des précisions car, selon mon interprétation du passage que je vous ai lu à la page 8, vous seriez favorable au bilinguisme partout au Canada, sans aucune réserve.

**M. Gruben:** C'est exact.

**Le président:** Vous nous dites qu'en tant qu'autochtone—et c'est à ce titre que vous comparez devant nous aujourd'hui—que Canadien et habitant du Nord, vous appuyez généralement la position des autres

[Text]

to the accord. You say that generally you approve of Premier McKenna's resolution, although I think in response to Mr. Desjardins you clarified that position. You also referred to Mr. Wells' position on certain issues, as well as that of Mr. Filmon and the Government of Manitoba.

You bridge them by referring to the fact that Mr. McKenna's companion resolution is open, to put it in his words, that it is something that can be added to, subtracted from, or divided. You see that as a process by which you can conciliate Mr. Wells' and Mr. McKenna's positions on different issues.

On provincehood you agree with Mr. McKenna's proposition to bring it to the role of parliamentary approval. I think Senate and Supreme Court proposals also meet with your approval.

As far as it concerns the new amending formula under the accord, that would leave the future status of territories. . . you feel that is too vulnerable. The unanimity rule leaves that process vulnerable to too narrow interests.

You have made comments on federal spending power, immigration, Charter, and have expressed reservations—strong reservations, I would say—on all three of these elements for the Meech Lake accord.

From page 4 of your brief I understand that you still agree with the common objective of making sure that Quebec becomes a part of the Constitution. You have also commented that you weigh this against the rights of all people in Canada, making sure that their rights are respected.

You agree with the position of Manitoba and Newfoundland governments that Meech must be amended before it is ratified and that there can be no real assurances amounting to a guarantee that amendments will follow upon ratification. In this respect as to process, the McKenna position is unacceptable. I think you make that very clear distinction from the other testimony we have heard today.

Do you want to add something, Mr. Gruben, or other members of the committee? I do not pretend to have grasped every element you have put forward today.

**Mr. Gruben:** I suppose, Mr. Chairman, that we recognize the importance of the task before you. I have to be honest and say that I do not know exactly how much can be accomplished before the deadline is up, if in fact there is a deadline at all.

I personally certainly feel that the world is not going to stop on June 24, as some may expect that it will. If we wish to have a country called Canada, I certainly feel that all parties, those who are in support of the Meech Lake accord, those who are not in support of it, and those who wish to make amendments to it, will sit down and very seriously grapple with the issue until they come to a resolution. Hopefully the resolution, before too long, will allow Quebec into the Constitution as a full charter member as a signatory to the Constitution. I recognize that you have a very difficult job in front of you. Whether this committee was convened in time to deal with the deadline is open to question.

[Translation]

organisations autochtones au sujet de l'accord. Vous approuvez aussi la résolution de M. McKenna, même si vous avez nuancé votre pensée suite à une question de M. Desjardins. Vous avez également fait allusion à la position de M. Wells et de M. Filmon et du gouvernement du Manitoba à d'autres sujets.

Vous faites le lien entre eux en disant que la résolution d'accompagnement de M. McKenna n'est pas nécessairement close; on peut encore y ajouter des choses, en retrancher ou la scinder. Vous croyez qu'on pourrait ainsi concilier les points de vue de M. Wells et de M. McKenna sur différentes questions.

Pour ce qui est du statut de province, vous êtes d'accord avec M. McKenna qui propose qu'il soit accordé uniquement sur approbation du Parlement. Vous êtes également d'accord avec lui à propos du Sénat et de la Cour suprême.

Quant à la nouvelle formule de modification de l'accord, vous croyez que le statut futur des territoires serait trop vulnérable; c'est-à-dire que la règle de l'unanimité les rendrait vulnérables à des intérêts trop égoïstes.

Vous avez exprimé de sérieuses réserves quant aux dispositions de l'accord du lac Meech sur le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral, sur l'immigration et sur la Charte.

Selon la page 4 de votre mémoire, vous demeurez favorable à l'objectif d'intégrer le Québec dans la Constitution. Vous ajoutez que cet objectif doit être contrebalancé par le respect des droits de toute la population canadienne.

Vous êtes d'accord avec les gouvernements du Manitoba et de Terre-Neuve selon lesquels l'accord doit être modifié avant sa ratification puisqu'il est impossible de promettre qu'il y aura modification à la suite de la ratification. A cet égard, la position McKenna est inacceptable. Vous avez fait cette distinction très nette par rapport aux autres témoins que nous avons entendus aujourd'hui.

Avez-vous quelque chose à ajouter, M. Gruben? Y a-t-il d'autres interventions? Je ne prétends pas avoir saisi tout ce que vous nous avez dit aujourd'hui.

**M. Gruben:** Monsieur le président, nous reconnaissons l'importance de votre tâche. Très franchement, j'ignore comment vous allez réussir à tout terminer avant l'expiration du délai, s'il y en a un.

Je suis personnellement convaincu que la Terre n'arrêtera pas de tourner le 24 juin, comme certains semblent le croire. Si nous tenons à ce pays qui s'appelle le Canada, tous les intéressés, qu'ils soient favorables à l'Accord du lac Meech ou contre, qu'ils désirent y apporter des modifications ou non, doivent réfléchir sérieusement au problème jusqu'à ce qu'ils aient trouvé une solution. Espérons que cette solution, qui ne se fera pas trop attendre, permettra au Québec de devenir un membre à part entière de la Confédération en signant la Constitution. J'admets que le travail ne sera pas facile. On peut se demander si le Comité a été formé assez tôt pour respecter le délai.

[Texte]

[Traduction]

• 1200

In conclusion, we say that Meech Lake should not be ratified on its own; the companion resolution has to be ratified at the same time, with some additions, as I mentioned before.

I wish you success in your endeavours, and I hope that as you are putting your report out you will consider very seriously the deliberations of the people of this part of Canada and you will take their interests to heart and protect their interests, because in many ways we are placing a lot of faith in you to fulfil and protect our obligations.

**The Chairman:** Thank you very much, Mr. Gruben and Mr. Banksland.

We will now go to the part of the proceedings where we will be listening to private citizens who have requested an opportunity to be heard by the committee. Five different people have asked to be heard.

Yesterday in steering committee the committee decided that each witness would be allotted a period of 10 minutes to address the committee. If they so choose, they could speak less than 10 minutes and then offer an opportunity for committee members to put questions to them. That is left to the discretion of the person who will be addressing the committee.

**Mr. Rici Lake (Individual Presentation):** I believe my text has been distributed. I would like to apologize for not having it available in French. There was a rather short deadline for this meeting and I was not able to get translation services.

**The Chairman:** You are quite correct; the deadlines have been very short for everybody, and we accept that explanation. You have given a one-page text, I presume a résumé of what you are going to say. Please go ahead.

**Mr. Lake:** Thank you very much, Mr. Chairman. I appreciate this chance to present a brief to Members of Parliament on the subject of the changes to the Constitution. I have to say that I think this opportunity has come much too late. I believe that a great deal of the problem we are confronting right now is the result of the fact that Canadians have not been consulted in a meaningful fashion since the Meech Lake accord was first struck.

Now we are in a position, it seems to me, where Canada may not survive to see the end of the century. In fact, I see this threat almost every day when I read the newspapers; somebody or other is saying that we must pass Meech Lake or we can say goodbye to confederation.

This makes me very sad, and very angry. I feel a great deal of regret when I see the fabric of our country torn apart on the rack of parochial provincialism and linguistic bigotry. But it makes me angry that all of this was quite predictable and it was quite avoidable. It was created, I think, by the machinations of a handful of self-appointed constitutional aristocrats who may have permanently injured my country without my consent nor consultation.

En conclusion, nous estimons que l'Accord du lac Meech ne devrait pas être ratifié seul; comme je l'ai dit plus tôt, la résolution d'accompagnement devrait être ratifiée en même temps, avec quelques additions.

Je vous souhaite le plus grand succès dans votre entreprise, et j'espère que vous prendrez très sérieusement en considération dans votre rapport l'opinion des résidents de cette partie du Canada. J'espère que vous prendrez leurs intérêts à coeur et que vous les protégerez car, sur de nombreux points, nous plaçons toute notre confiance dans votre capacité d'honorer et de protéger nos obligations.

**Le président:** Merci beaucoup, messieurs Gruben et Banksland.

Nous passons maintenant à la partie de nos délibérations où nous allons écouter les particuliers qui ont demandé d'être entendus par le comité. Cinq personnes ont fait cette demande.

Hier, en comité directeur, le comité a décidé que chaque témoin aurait 10 minutes de parole. Si les témoins le désirent, ils peuvent parler moins de 10 minutes ce qui permettra aux membres du comité de leur poser des questions. Cela est laissé à la discrétion des intervenants.

**M. Rici Lake (exposé individuel):** Je crois que le texte de mon exposé a été distribué. Veuillez m'excuser de ne pas l'avoir déposé en français. J'ai été informé de cette réunion avec un préavis très court et je n'ai pas eu le temps de le faire traduire.

**Le président:** Vous avez tout à fait raison; le préavis a été court pour tout le monde et nous acceptons votre explication. Vous nous avez donné un texte d'une page. Je suppose que c'est un résumé de ce que vous allez dire. Allez-y, je vous en prie.

**M. Lake:** Merci beaucoup, monsieur le président. Je vous remercie de me donner l'occasion de présenter un mémoire à des députés sur la question des changements à apporter à la Constitution. Je voudrais dire que cette occasion vient beaucoup trop tard. La majeure partie des problèmes auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui résulte du fait que les Canadiens n'ont pas été consultés de façon significative depuis le premier Accord du lac Meech.

Aujourd'hui, la situation est telle que nous ne savons pas si le Canada survivra jusqu'à la fin de ce siècle. En réalité, il suffit de lire le journal chaque jour pour constater cette menace; il y a toujours quelqu'un pour dire que si l'Accord du lac Meech n'est pas adopté, nous pouvons dire adieu à la Confédération.

Cela m'attriste et m'irrite profondément. Je vois avec désespoir notre pays déchiré par l'esprit de clocher et la bigoterie linguistique. Mais ce qui me met le plus en colère, c'est que tout cela était tout à fait prévisible et évitable. J'ai l'impression que cette affaire a été créée de toute pièce par les machinations d'un petit groupe d'aristocrates constitutionnels autodésignés qui risquent d'avoir causé un tort irréparable à mon pays sans que j'aie été consulté ou que j'aie donné mon consentement.

[Text]

That is the essence of this for me: that this is my country, it is our country. It is a great achievement to have built a nation such as this, and it is an achievement we all share. It was not just built by a handful of people around a table. It was not a country established by a fiat of tyrants. It was a nation which grew together, which learned to overcome differences, sometimes in very difficult circumstances, a country that learned the strength of diversity and the over-arching importance of tolerance and accommodation. These are lessons we are still learning.

It is a nation that is defined not by geographical features. It is not defined by constitutional law, but it is defined by the shared affirmation of citizenship.

• 1205

Perhaps in these days of free trade, global capital, and international communication it is unfashionable to assert a cultural nationalism, but I believe it is something all of us hold, all of us hold in our hearts, although we may at some times be unwilling to admit it. In the face of the current threat I feel I have to come here and say this: I am a Canadian, I am proud to be a Canadian, and it would be an unbearable loss to me not to have the opportunity to be a Canadian.

I want to say that in a way that does not exclude. I think it is a unique aspect of the Canadian identity that it is additive and not exclusive. When I affirm Canada I do not deny native Canadians or French-Canadians, Jewish-Canadians, as I am, northern Canadians. I do not denigrate the commonly referred to "hyphenated Canadians". In fact, I think it is an essential part of our country that we can accept that. As a Canadian, I affirm the right of Sikh-Canadians to serve in the RCMP. I affirm the right of Inuit to preserve their distinct society, the right of French-Canadians to preserve theirs. I respect those who know their commitment to this country and know also what commitment they expect from this country.

I see these values in the people around me. I have lived in a large number of parts of Canada, and wherever I have gone in Canada I have seen, somewhere in the people around me, that commitment: the commitment to Canadian-ness. But I have not seen these values in the debate on Meech Lake. I have not seen them in the process of the debate, because I think this is a debate that excludes rather than includes.

Ideally the writing of a constitution is an act of nation-building. It is a process during which a greater understanding of the nature of the country is achieved. This does not take place in all-night bargaining sessions. What happens in all-night bargaining sessions is corporate mergers.

[Translation]

Pour moi, tout revient à ceci: le Canada est mon pays, le Canada est notre pays. C'est une réalisation extraordinaire que d'avoir bâti une nation comme la nôtre et c'est une réalisation que nous partageons tous. Notre pays n'a pas été bâti par un groupe de gens assis autour d'une table. Notre pays n'a pas été créé par la volonté d'un tyran. C'est une nation où nous avons tous grandi ensemble, c'est une nation qui a appris à surmonter ses différences, parfois dans des circonstances très difficiles, c'est un pays qui a appris la force de la diversité et l'importance capitale de la tolérance et de la conciliation. Ce sont des leçons que nous continuons d'apprendre.

C'est une nation qui n'est pas définie par des traits géographiques. Elle n'est pas non plus définie par le droit constitutionnel mais par l'affirmation partagée d'une citoyenneté.

À l'heure du libre-échange, de la globalisation du capital et de l'internationalisation des communications, il n'est peut-être pas très à la mode d'affirmer son nationalisme culturel. Pourtant, je crois que c'est quelque chose qui se trouve au fond de nos coeurs à tous, bien que nous ne voulions parfois pas l'admettre. Face à la menace qui pèse sur nos têtes, je suis venu ici pour vous dire ceci: je suis Canadien, je suis fier d'être Canadien et ce serait pour moi un deuil insupportable que de ne plus pouvoir être Canadien.

En disant cela, je ne veux exclure personne. Une des caractéristiques de l'identité canadienne c'est justement l'inclusion plutôt que l'exclusion. Lorsque j'affirme l'existence du Canada, je n'exclus ni les Canadiens autochtones, ni les Canadiens français, ni les Canadiens juifs dont je suis, ni les Canadiens du Nord. Je ne dénigre pas ce que l'on appelle habituellement les nouveaux Canadiens. De fait, notre acceptation de cet état de chose est un élément essentiel de notre pays. En tant que Canadien, j'affirme que les Canadiens-Sikhs ont le droit de servir dans la GRC. J'affirme que les Inuit ont le droit de préserver leur société distincte, de même que les Canadiens français ont le droit de préserver la leur. Je respect ceux qui savent qu'ils ont des engagements vis-à-vis de ce pays mais qui savent également que ce pays a des engagements vis-à-vis d'eux.

Les personnes qui m'entourent adhèrent à ces valeurs. J'ai vécu dans de nombreux endroits différents du Canada et partout où je suis allé, j'ai trouvé cet engagement chez les gens qui m'entouraient: je parle ici d'engagement vis-à-vis de la canadienité. Par contre, je n'ai pas vu ces valeurs dans le débat sur l'Accord du lac Meech. Je ne les ai pas trouvées dans les procédures du débat, car ce débat me semble exclure plutôt qu'inclure.

De façon idéale, la rédaction d'une constitution devrait être un acte de construction d'une nation. En effet, c'est une procédure qui devrait permettre d'acquérir une plus grande compréhension de la nature du pays. Cela ne peut pas se produire dans des sessions de négociation qui durent toute la nuit. Ce sont les fusions d'entreprises qui se font à l'issue de nuits de négociations.

[Texte]

That is how I feel now, watching the Meech Lake debate. I feel I have become a minority shareholder during a hostile take-over of my country. I feel that is common to Canadians, that somehow we have all become a collection of minority shareholders. We are no longer a nation of citizens. In that context it is hardly surprising that we see the degree of regional self-interest and the degree of linguistic intolerance we do, because as minority shareholders rather than as members of a national family of course our only option is to preserve what little we have left and what little can be assured to us.

But a constitution ideally is not a business deal, and Confederation is not a merger. A country, as I said, is a whole that is greater than the sum of its parts. It is a living organism. It is a family. It is not a merger and it is not a relationship. I think that has to be said more strongly than anything.

I do not say "my country: love it or leave it". It is my country. It is part of my definition of myself that it is my country, and it is a part of the definition of Canadians. I cannot say I am no longer a Canadian, any more than I can say I am no longer a part of my own family, because that is what my nation is to me.

One of the aspects of a family, of a living organism, is that it can heal itself. It is not a chain that can be broken at its weakest link. I think this now is the time for a period of national healing. We do not need any new deals, any new compromises, any new pronouncements from the board of directors of Confederation. We do not need any new prospectuses and we do not need any new deadlines. What we need is a period of convalescence and of national introspection.

I do not know if Canada can survive either the passage or the rejection of Meech Lake. There are considerable dangers either way. So much intolerance has been raised in the last few years that it would be almost impossible for us either to pass it or to reject it. So what I think must be done now is to get rid of it; to get rid of the process.

Through you, I want to beg the First Ministers to get together one more time and to come out not with another deal but with a public admission of their own error. I beg them to do this for the good of their country, for the good of our country: to set Meech Lake aside and to admit the process itself could never have produced a legitimate constitution and is therefore without any basis. I want us today to say yes to Canada, and tomorrow to continue the debate that has been engendered in the last three years and that could continue for many years to come, a national discussion of what it means to be a Canadian, out of which we can translate a shared vision into constitutional law that does have a basis, a discussion that can take place not in the back rooms of government retreats but in the kitchens and living rooms throughout this nation. That is what we need right now.

[Traduction]

Voilà ce que je ressens, en suivant le débat sur l'Accord du lac Meech. J'ai l'impression d'être un actionnaire minoritaire, qui assiste à une O.P.A. sauvage sur son pays. Cela est peut-être vrai de tous les Canadiens. Peut-être ne sommes-nous plus qu'un ensemble d'actionnaires minoritaires. Nous ne sommes plus une nation de citoyens. Dans ce contexte, l'importance que prennent les intérêts régionaux égoïstes et l'intolérance linguistique n'a rien de surprenant. Comme actionnaire minoritaire plutôt que comme membre d'une famille nationale, notre seule option est tout naturellement de protéger le peu qui nous reste et le peu qui peut nous être garanti.

Idéalement, une constitution n'est pas une transaction d'affaires et la confédération n'est pas une fusion d'entreprise. Comme je l'ai dit, un pays est un tout qui est plus grand que la somme de ses parties. Un pays est un organisme vivant. C'est une famille. Ce n'est pas une fusion et ce n'est pas une relation. Je crois qu'il faut dire cela plus fort que tout.

Je ne dis pas «Mon pays : aimez-le ou quittez-le». C'est mon pays. Cela fait partie de ma définition de moi-même, cela fait partie de la définition des Canadiens. Je ne peux pas dire que je ne suis plus Canadien de même que je ne peux pas dire que je ne fais plus partie de ma famille, parce que ma nation c'est ma famille.

L'un des aspects d'une famille, comme de tout organisme vivant, c'est sa capacité de se guérir. Ce n'est pas une chaîne qui peut se briser au maillon le plus faible. Il est grand temps que nous entrons dans une période de guérison nationale. Nous n'avons plus besoin d'entente, nous n'avons plus besoin de compromis, nous n'avons plus besoin de déclaration de la part du conseil d'administration de la confédération. Nous n'avons plus besoin de prospectus et nous n'avons plus besoin de préavis. Ce dont nous avons besoin, c'est d'une période de convalescence et d'introspection nationale.

Je ne sais pas si le Canada survivra à l'adoption ou au rejet de l'Accord du lac Meech. Dans les deux cas, les dangers sont considérables. L'intolérance a atteint un tel degré depuis quelques années qu'il est pratiquement impossible pour nous de l'adopter ou de le rejeter. Par conséquent, débarrassons-nous en. Débarrassons-nous de tout ce processus.

Par votre intermédiaire, je voudrais prier les premiers ministres de se réunir encore une fois, non pas pour élaborer une nouvelle entente mais pour avouer publiquement leur erreur. Je les prie de le faire pour le bien de leur pays, pour le bien de notre pays: mettons de côté l'Accord du lac Meech, reconnaissons qu'une constitution légitime ne saurait naître d'une telle procédure, et déclarons-la sans fondement. Je voudrais aujourd'hui que nous disions oui au Canada et que demain nous continuions le débat amorcé au cours des trois dernières années. Ce débat national sur ce que cela signifie d'être Canadien pourrait durer encore des années mais c'est lui qui devrait nous permettre de traduire une vision partagée en une loi constitutionnelle qui ait un fondement. Ce débat ne doit pas avoir lieu dans les coulisses de la résidence d'été du premier ministre fédéral, mais dans les cuisines et les salons de tous ceux qui forment cette nation. Voilà ce dont nous avons besoin maintenant.

[Text]

[Translation]

• 1210

I do not know if this can be achieved. I do not know if this committee has it in its mandate to even recommend it. But I felt I had to take this opportunity to say these things. We have been put into a maze not of our own construction. This is the only way I can see of getting out of it. I thank you very much for giving me the opportunity.

**M. Desjardins:** Monsieur Lake, bienvenue à notre Comité. Je tiens à vous féliciter pour votre exposé et pour votre témoignage de confiance et de générosité envers le Canada.

Nous sommes actuellement dans une impasse que certains appellent une crise constitutionnelle. Vous semblez dire que notre Comité arrive un peu tard. Nous devons faire face à l'échéance du 23 juin. Comme vous êtes un homme sage, j'aimerais que vous nous disiez comment vous voyez le dénouement de cette impasse d'ici le 23 juin.

**Mr. Lake:** I want to say that I meant no disrespect to this committee. It is not your fault that you are coming to us three years too late. It is indeed a very great difficulty for you to try to come out of this within the next three months.

As I said, I do not think the deadline is "meetable" in a way that will preserve the country. I think the only solution right now is for us to go back and say that this process was never reasonable, that this process was not possible to achieve, that somehow constitutions are more important than deadlines.

It may be that there are things Quebec needs right now that they cannot live without. There may be things that native people believe they need right now, that they cannot live without.

If we come up with anything for the June 23 deadline, maybe we could come up with an interim agreement, if you like, a three-year contract rather than a lifetime contract. That would allow us to continue the debate and to continue the debate amongst all of us so that we can come up with a joint consensus.

I want to say that I have heard very, very few people in this country say that we should get rid of Quebec. I have heard very few actors in this debate say that Quebec's demands are unreasonable.

I believe they are quite reasonable. I think the problem we are confronted with right now is primarily because the Meech Lake accord was not confined to those demands in the first place.

**The Chairman:** Our next witness is Mr. MacQuarrie. As you know, we will give you 10 minutes to use at your discretion. If you want to make a shorter presentation, maybe members can put questions to you. Please go ahead.

**Mr. MacQuarrie:** Thank you, Mr. Chairman, members. Ten minutes to try to save the nation. That is a colossal task. But I am a Canadian and therefore undaunted. I will do the best I can.

I first want to make it clear that I am not affiliated with any political party. I do not have any political axe to grind in what I say. I have lived in the north for 24 years. I intend to die here. What happens to the north will happen to me and

Je ne sais pas si cela est possible. Je ne sais pas si faire une recommandation en ce sens fait partie du mandat de votre comité. Cependant, j'ai voulu saisir cette occasion pour vous dire ces choses. Nous avons été entraîné à notre insu dans un labyrinthe. A mon avis, c'est la seule façon d'en sortir. Merci beaucoup de m'avoir donné cette occasion d'exprimer mon point de vue.

**Mr. Desjardins:** Mr. Lake, welcome to our Committee. I would like to congratulate you for your presentation and for the confidence and the generosity that you show for Canada.

We find ourselves in a dead end that some call a constitutional crisis. You seemed to think that our Committee is coming too late. Well, we have to face the June 23 deadline. Since you are a wise man, I would like you to tell us how this dead end can be unlocked before June 23.

**M. Lake:** Je n'ai pas voulu manquer de respect à votre comité. Ce n'est pas votre faute si vous venez nous voir trois ans trop tard. En effet, il sera très difficile pour vous de dénouer cette impasse d'ici les trois prochains mois.

Comme je l'ai dit, il est impossible de respecter cette échéance si l'on veut préserver le pays. La seule solution serait d'admettre que cette procédure n'a jamais été raisonnable, qu'elle n'a pas été possible à suivre et que de toute façon une constitution est plus importante qu'une échéance.

Il se peut que le Québec ait besoin aujourd'hui de certaines choses dont il ne peut se passer. Il se peut que les autochtones aient besoin de certaines choses dont ils ne peuvent se passer.

S'il faut absolument respecter l'échéance du 23 juin, on pourrait peut-être proposer une entente provisoire, si vous voulez, un contrat de trois ans plutôt qu'un contrat à perpétuité. Cela nous permettrait de poursuivre le débat entre nous afin d'en arriver à un consensus réel.

J'ai entendu très peu de gens au Canada me dire que nous devrions nous débarrasser du Québec. J'ai entendu très peu de participants à ce débat me dire que les exigences du Québec ne sont pas raisonnables.

Je les trouve tout à fait raisonnables. Le problème auquel nous sommes confrontés à l'heure actuelle découle du fait que l'Accord du lac Meech ne s'est pas limité à ces exigences.

**Le président:** Notre prochain témoin est M. MacQuarrie. Comme vous le savez, nous allons vous donner 10 minutes que vous pourrez utiliser à votre discrétion. Si vous voulez faire un exposé plus court, les membres du comité pourront vous poser des questions. Allez-y, je vous prie.

**M. MacQuarrie:** Merci, monsieur le président, membres du comité. Dix minutes pour essayer de sauver la nation. C'est là une tâche colossale. Mais je suis canadien et par conséquent cela ne me fait pas peur. Je ferai de mon mieux.

Sachez tout d'abord que je ne suis affilié à aucun parti politique. Je ne poursuis aucun but politique en étant ici. Cela fait 24 ans que j'habite le Nord. Ce qui se passera dans le Nord me touchera et touchera mes enfants, c'est la raison

[Texte]

my offspring, so I am concerned about things that may happen in the future, constitutionally and otherwise. I want to make it clear that I do have concerns about the Meech Lake accord, particularly the unanimity requirement for the creation of new provinces. But the concerns that I have about the Meech Lake accord pale into insignificance compared with the concern I have about the future of my country.

• 1215

It has been my judgment for several months, and I sometimes find it hard to understand how other Canadians do not recognize this, that if the Meech Lake accord fails, the necessary result will be the disintegration of Canada. It is that concern that shapes my submission.

I am afraid there are many people who keep believing that you will always find success when you play the old political game. If you do not like something, add some new requirements and then force the other person to compromise. I fear that the issue we are dealing with here, that is, Quebec's role in Canada, is not simply another issue like that on which you can find these comfortable compromises.

I believe the McKenna proposal attempts to do that, and I would urge this committee to do nothing further with the McKenna proposal. Let it die. It simply complicates the issue. It does not resolve it at all. If it is so clever and noble, as some people who have appeared say, then why not have every premier do the same thing? If they did, we would have a kind of morass that we could never work our way out of. It merely complicates the issues. Besides, Quebec has already said in the most formal way possible that it does not accept the McKenna proposal. So it would be a stunning exercise in political circumlocution if after this we have the federal government and nine provinces agreeing on a modified McKenna proposal and leaving Quebec isolated once again, because the whole point of Meech Lake was to try to bring Quebec into the Constitution.

I would urge this committee to recommend to the federal government that it uphold the Meech Lake accord to the end. The federal government has done its part. It is up to the provinces to do their part now.

It is clear to me, although the words may not have been used, that Quebec has enjoyed a distinct society status under British and Canadian law ever since 1774 with the passage of the Quebec Act. Furthermore, it has been provided with the legal means to express that distinct status in the Quebec Act guaranteeing language rights and the practice of the Catholic religion and French civil law in Quebec, with the passage of the Constitutional Act in 1791 when a separate territory was

[Traduction]

pour laquelle je m'intéresse à ce qui se passera à l'avenir, sur le plan constitutionnel et autre. Je voudrais qu'il soit clair que je suis très préoccupé par l'Accord du lac Meech, et en particulier par l'unanimité qui est requise pour la création de nouvelles provinces. Pourtant, si je suis préoccupé par l'Accord du lac Meech, cela n'est rien par rapport aux inquiétudes qui m'habitent quant à l'avenir de mon pays.

J'ai l'impression depuis plusieurs mois, et j'ai parfois du mal à comprendre comment les autres Canadiens ne s'en rendent pas compte, que si l'Accord du lac Meech échoue, cela entraînera nécessairement la désintégration du Canada. Cette crainte se trouve au centre de mon exposé.

Je crains que beaucoup de gens continuent à penser qu'il suffit de jouer le vieux jeu de la politique pour réussir. Si quelque chose ne vous plaît pas, augmentez vos exigences et forcez l'autre au compromis. Ce dont il est question ici, à savoir le rôle du Québec au sein du Canada, n'est pas un problème qui se prête à des compromis confortables.

Pour moi, la proposition McKenna est une tentative de compromis confortable et je voudrais inviter votre comité à la mettre de côté. Laissez-la tomber. Elle ne fait que compliquer les choses sans rien résoudre. Puisqu'elle est si astucieuse et si noble, comme certains semblent le penser, pourquoi chaque premier ministre n'en ferait-il pas autant? Cela ferait une belle pagaille, d'où nous ne pourrions jamais plus nous sortir. La proposition McKenna ne fait que compliquer les choses. En outre, le Québec a déjà dit le plus officiellement possible qu'il ne l'acceptait pas. Si le gouvernement provincial et les neuf provinces se mettaient d'accord sur une version modifiée de la proposition McKenna, après moult exercices de circonlocutions politiques, le Québec se retrouverait une fois de plus isolé, alors que l'objectif de l'Accord du lac Meech était précisément d'essayer de ramener le Québec dans la Constitution.

Je prie ce comité de recommander au gouvernement fédéral de ne plus intervenir dans l'Accord du lac Meech. Le gouvernement fédéral a fait sa part. Il appartient maintenant aux provinces de faire la leur.

Bien que cela n'ait peut-être pas clairement été dit, je trouve que le Québec a toujours joui du statut de société distincte aux yeux de la loi canadienne et de la loi britannique, et ce depuis 1774, date de l'adoption de l'Acte du Québec. En outre, l'Acte du Québec a constitué pour cette province un instrument juridique lui permettant d'exprimer ce statut distinct, en garantissant les droits linguistiques et en instaurant la pratique de la religion

[Text]

created for the French because they were in danger of being overwhelmed and the British government acted to try to ensure that they would not be. Further, when 1867 came around, it is clear to me that the leaders of the French in Quebec would never have agreed to join Canada if they believed that in joining Canada, creating this new country, they would not have the legal means to preserve and protect and promote the French identity. But in the BNA Act there are provisions that enabled Quebec to meet that major objective.

It is clear to me that this has been the major objective of political leaders in Quebec ever since the conquest in 1763, the Treaty of Paris. That has been their principal aim. I say it is an understandable objective. I say it is a legitimate objective to try to preserve, protect and promote the French character of that province. I can understand that as an objective.

That has been stated very clearly in the 1985 Quebec proposals for constitutional change. If you read those, they state it very succinctly. They say yesterday and today, and regardless of the government of the day, the very essence of Quebec's concern has been the distinct character of its people. Other Canadians have to understand that or not. If they do not understand it, there are serious implications.

• 1220

Because of laws that were put in place in the past, for 115 years Quebec did have the ability to preserve the French character of that society. But changes have occurred in recent years that have thrown that ability into doubt, such as the development of mass media, the pervasive influence of English on the North American continent, the mobility of people, both in terms of immigrants and visitors. There is an assault on the French society in Quebec in that sense. I do not mean a vicious assault. It is just a natural development, but it is throwing into doubt their ability to preserve the French character of that society.

Then, to top everything off, in 1982 constitutional amendments were passed without the consent of this province, and this is the one province that would not have even joined the country if it did not feel it would have protections to preserve this French character. Constitutional amendments were passed in which its concerns were ignored. As a result of those amendments, individuals suddenly have the ability to challenge a collective right of the people and the Government of Quebec to maintain the French character in that province. That was a right that was implicitly accepted by everyone when Canada was created in 1867, but suddenly individuals can make legal challenges that throw that into doubt.

It is clear to me that Quebec is simply looking for constitutional amendments that will remove that doubt. They want to secure that major objective of preserving the French character of the Province of Quebec. I say that if they find

[Translation]

catholique et du droit civil français au Québec. Quant à la loi constitutionnelle de 1791, elle a permis la création d'un territoire séparé pour les Français parce qu'ils couraient le risque d'être engloutis, et le gouvernement britannique a fait en sorte qu'ils ne le soient pas. Par ailleurs, il est évident pour moi que les chefs des Français au Québec n'auraient jamais accepté de se joindre au Canada en 1867, s'ils avaient pensé que ce faisant, en créant ce nouveau pays, ils perdraient leurs moyens légaux de préserver, de protéger et de promouvoir l'identité française. Or, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique contient des dispositions permettant au Québec de réaliser cet objectif majeur.

À mon avis, tel a toujours été le principal objectif des chefs politiques du Québec depuis la conquête de 1763, depuis le traité de Paris. Cela a toujours été leur principal objectif. Je prétends qu'un tel objectif est compréhensible. Je prétends que c'est un objectif légitime que d'essayer de préserver, de protéger et de promouvoir le caractère français de cette province. Je comprends que cela soit un objectif.

Cet objectif a été très clairement formulé dans les propositions de changement constitutionnel présentées par le Québec en 1985. Si vous les lisez, vous verrez que cet objectif est formulé très succinctement. Elles disent qu'aujourd'hui comme hier et indépendamment du gouvernement en place, le caractère distinct du Québec est au coeur de ses préoccupations. Les autres Canadiens doivent le comprendre. S'ils ne le comprennent pas, cela peut avoir des implications sérieuses.

En vertu de lois promulguées dans le passé, le Québec a pu pendant 115 ans préserver le caractère français de sa société. Mais les changements intervenus au cours des dernières années ont jeté le doute sur sa capacité de continuer à le faire, et notamment le développement des mass médias, l'influence envahissante de l'anglais sur le continent nord-américain, la mobilité des gens, tant des immigrants que des visiteurs etc. en ce sens, on peut dire que la société française au Québec est victime d'une agression. Il ne s'agit pas d'une agression malveillante. Il s'agit d'une évolution naturelle mais qui met néanmoins en doute la capacité du Québec de préserver le caractère français de sa société.

Par dessus le marché, les amendements constitutionnels de 1982 ont été adoptés sans le consentement de cette province, alors que cette même province n'aurait jamais accepté de se joindre au Canada si elle n'avait pas été convaincue de pouvoir protéger ce caractère français. Les amendements constitutionnels ont été adoptés sans tenir compte des préoccupations du Québec. En vertu de ces amendements, des individus ont tout à coup la possibilité de contester le droit collectif d'un peuple et d'un gouvernement, celui du Québec, à maintenir le caractère français de cette province. Bien que ce droit ait été implicitement accepté par tous lors de la création du Canada en 1867, des individus peuvent du jour au lendemain jeter le doute sur ce droit et le contester au plan juridique.

Pour moi, le Québec demande tout simplement des amendements constitutionnels qui dissipent ce doute. Le Québec veut que soit protégé son objectif essentiel, à savoir la préservation du caractère français de la province de

[Texte]

they are unable to do it within Confederation, then without question, in my mind, they will take steps to do it outside of Confederation, because the means may be at hand for them to be able to do so.

If Meech Lake is not passed, even the very moderate Robert Bourassa will be pushed to more radical solutions in Quebec. The major objective of the people of Quebec to preserve that character, I believe, is not negotiable. It is not just intransigence or bull-headedness, or a total unwillingness to compromise that characterizes the Quebec position; it is simply that their existence is not negotiable—their existence as a people. I will compromise in many ways, but I do not negotiate my being away. I do not compromise that. I think that explains the position they have taken.

I urge this committee not to get caught up in this political game of adding more and more in the hope that somehow it is going to resolve everything. I urge that you recommend to the federal government that it do nothing further with the McKenna proposal. But as I say, we are in danger of collapse in this country to the detriment of aboriginal people and all sorts of people, the turmoil that results from it. Therefore, I do not think the Prime Minister should just sit tight entirely, and I would ask the committee to urge the Prime Minister and the Premier of Quebec to forget about protocol for a moment and make visits to Manitoba, Newfoundland and New Brunswick and solemnly explain to the Premiers and legislators in those provinces. Incidentally, if they will not be heard, then address the public. Look to the survival of the country first. That is what I have to say.

**The Chairman:** Thank you very much, Mr. MacQuarrie. I want to thank you for presenting a brief and coming before the committee to testify today.

**Mr. Reid:** Mr. Chairman, could I ask that we do the same as we have done on the other and attach this to the proceedings.

**The Chairman:** Yes. Mr. MacQuarrie, you have not had the opportunity to share with us the brief you made available yesterday. If that meets with the committee's agreement, we will do as we did for the previous witness and include it in our proceedings.

**Some hon. members:** Agreed.

• 1225

**The Chairman:** I now call upon our next witness, Mr. Don Scott. I believe his brief has been distributed to committee members.

**Mr. Donald D. Scott (Individual Presentation):** Thank you, Mr. Chairman. Your committees function a lot easier than our committees in Manitoba did. Our public hearings regularly went until 1 a.m. or 2 a.m. When we dealt with the French-language issue we sometimes stayed until the last drop of venom had been drawn out of the presenter. It was not an easy job, but it was our duty to at least listen to the public's viewpoint.

[Traduction]

Québec. Si le Québec constate que cela n'est pas possible à l'intérieur de la Confédération, il est évident pour moi qu'il prendra les moyens nécessaires pour le faire à l'extérieur de la Confédération, parce que ces moyens existent.

Si l'Accord du lac Meech n'est pas adopté, Robert Bourassa lui-même, malgré toute sa modération, sera obligé de prendre des mesures plus radicales au Québec. Je considère que l'objectif majeur du peuple du Québec, qui est de préserver son caractère, n'est pas négociable. Cela n'est ni de l'intransigence, ni de l'entêtement, ni le refus total du compromis qui caractérise la position du Québec; c'est tout simplement que son existence en tant que peuple n'est pas négociable. Je veux bien négocier toutes sortes de compromis, mais mon identité n'est pas négociable. C'est ce qui explique la position adoptée par le Québec.

Je voudrais prier votre comité de ne pas tomber dans le piège de ce jeu politique qui consiste à toujours ajouter de nouveaux amendements dans l'espoir que cela résoudrait tout. Je vous prie instamment de recommander au gouvernement fédéral de ne plus toucher à la proposition McKenna. Comme je l'ai dit, notre pays est en danger d'effondrement et les troubles qui résulteraient d'un tel effondrement ne pourraient que léser les autochtones, de même que toutes sortes de gens. Le premier ministre ne devrait pas rester sur ses positions et j'aimerais demander à votre comité de prier le premier ministre et le premier ministre du Québec de laisser tomber le protocole pour le moment et d'aller visiter le Manitoba, Terre-Neuve et le Nouveau-Brunswick pour expliquer solennellement la situation aux premiers ministres et aux législateurs de ces provinces. S'ils ne veulent rien entendre, qu'ils s'adressent alors au public. Pensons d'abord à la survie de notre pays. Voilà ce que j'avais à dire.

**Le président:** Merci beaucoup, monsieur MacQuarrie. Je voudrais vous remercier d'être venu témoigner et présenter un mémoire aujourd'hui devant le comité.

**M. Reid:** Monsieur le président, pourrais-je demander que nous annexions également ce mémoire au compte-rendu de nos délibérations?

**Le président:** Oui. Monsieur MacQuarrie, vous n'avez pas eu l'occasion de nous faire partager le contenu du mémoire que vous nous avez distribué hier. Si les membres du comité sont d'accord, nous ferons ce que nous avons fait pour le témoin précédent et nous l'annexerons au compte-rendu de nos délibérations.

**Des voix:** D'accord.

**Le président:** J'aimerais maintenant appeler notre prochain témoin, M. Don Scott. Je crois que son mémoire a été distribué aux membres du comité.

**M. Donald D. Scott (présentation individuelle):** Merci, monsieur le président. Votre comité fonctionne beaucoup plus facilement que nos comités au Manitoba. Nos audiences publiques duraient régulièrement jusqu'à 1 heure ou 2 heures du matin. Quand il était question de la langue française, nous siégions parfois jusqu'à ce que tous les intervenants aient répandu jusqu'à leur dernière goutte de venin. Ce n'était pas facile, mais notre devoir était au moins d'écouter le point de vue du public.

[Text]

With regard to the issue before us, I reject the position of the fearmongers, and the Prime Minister in particular, who say that if Meech Lake does not pass Canada will end. Can you imagine how the Conservative members would have reacted if Pierre Trudeau had allowed members of his caucus to play the separatist card in Quebec? There would have been absolute revolt in the House of Commons. The debates we had on the pipeline, bilingualism and everything else would have paled in comparison to the uproar that would have occurred in the House of Commons had that happened.

Today, oddly enough, the Progressive Conservative Party has completely changed hats. I do not mean the Progressive Conservative Party has entirely lost its soul, but I wonder—as must you long-time members of the party—how much the soul remains intact.

Why even try to save the Meech Lake accord? Nothing has sown so much discord in the nation for over 100 years. It balkanizes the Supreme Court and opens the door to future legal and constitutional crises.

What happens if a province refuses to agree to one of the Prime Minister's appointments to the Supreme Court? Would Quebec hold out for years to make sure its person is appointed? Will they say they have no representation on the Supreme Court and they cannot be part of the country until the Prime Minister installs their appointee? Would it be any different for Alberta, Manitoba or any other province to do the same thing?

When you develop a constitution you should not open doors to constitutional crises down the road. This is what Meech Lake does over and over again. It similarly balkanizes the Senate by making it a playground for provincial interests, thereby ensuring a constitutional crisis in the future.

Do you think that even without the Meech Lake accord in place and if Senator Walters' name was Bouchard and he came from Quebec we would not have a national crisis on our hands? It imposes the tyranny of unanimity on 10 critical constitutional issues, and even more so on amendment of the accord itself.

In the paper which I hope you will read and append to your report I note that Robert's *Rules of Order* refers to "tyranny of the majority" and how the British House of Lords once operated on the consensus model. If you look at the consensus model on which this Legislative Assembly operates, it is less than successful: decisions are often half-baked. As the previous speaker said, you should not keep adding things to get compromises. You end up with not a solution but an acceptance of a situation.

That is what happens with unanimity. Unanimity cripples it does not build. Unanimity is opposed to any changes including elimination of the Senate. Does anyone honestly believe it is in Quebec's interest to reduce their

[Translation]

À propos de la question qui nous réunit aujourd'hui, je refuse le point de vue des alarmistes et du premier ministre en particulier, qui prétendent que si l'Accord du lac Meech n'est pas adopté, ce sera la fin du Canada. Est-ce que vous pouvez vous imaginer comment les députés conservateurs auraient réagi si Pierre Trudeau avait permis aux membres de son caucus de jouer la carte séparatiste au Québec? C'aurait été une véritable révolution à la Chambre des communes. Les débats que nous avons eus sur les pipelines, le bilinguisme et tout le reste, tout cela n'aurait été que de la petite bière par rapport à la révolution qui aurait secoué la Chambre des communes, si cela s'était passé.

Aujourd'hui, et c'est assez surprenant, le Parti progressiste conservateur a complètement changé d'attitude. Je ne dis pas qu'il ait perdu son âme à tout jamais mais je me demande—et vous qui êtes depuis longtemps des membres de ce parti vous devez aussi vous le demander—jusqu'à quel point son âme est restée intacte.

Pourquoi faudrait-il sauver l'Accord du lac Meech? Jamais plus grande discorde n'a été semée dans cette nation depuis plus de cent ans. Cette question a balkanisé la Cour suprême et ouvert la porte à de futures crises légales et constitutionnelles.

Que se passe-t-il si une province refuse d'accepter les nominations faites par le Premier ministre à la Cour suprême? Pensez-vous que le Québec résisterait pendant des années jusqu'à ce que son candidat soit nommé? Pensez-vous que le Québec prétendrait qu'il n'est pas représenté à la Cour suprême et que par conséquent il ne fera plus partie du pays tant que le Premier ministre n'aura pas nommé son candidat? Pensez-vous que l'Alberta, le Manitoba ou n'importe quelle autre province en ferait autant?

Quand on élabore une constitution, il faut éviter d'ouvrir la porte à des crises constitutionnelles. Or, c'est constamment ce que fait l'Accord du lac Meech. L'Accord du lac Meech balkanise le Sénat en le transformant en arène où s'affrontent les intérêts provinciaux, ce qui nous garantit à l'avenir de nouvelles crises constitutionnelles.

Pensez-vous que si l'Accord du lac Meech n'existait pas et que si le sénateur Walter s'appelait Bouchard et venait du Québec nous ne serions pas confrontés à une crise nationale? L'Accord du lac Meech impose la tyrannie de l'unanimité pour dix questions constitutionnelles majeures et ce sera encore pire si l'amendement proposé est adopté.

Dans le mémoire que j'espère vous lirez et annexerez à votre rapport, je note que, le Robert's Rules on Order fait référence à la «tyrannie de la majorité» et au modèle de consensus élaboré jadis par la Chambre des Lords britanniques. Si l'on se penche sur le modèle de consensus qui régit le fonctionnement de cette assemblée législative, force est de constater que ce n'est pas un succès: les décisions prises ne tiennent souvent pas debout. Comme l'a dit l'intervenant qui m'a précédé, il faut cesser de multiplier les amendements pour en arriver à des compromis. Car loin d'en arriver à une solution, on en arrive à accepter une situation.

C'est ce qui se passe avec la clause de l'unanimité. L'unanimité n'est pas constructive, elle est paralysante. L'exigence d'unanimité entrave le changement, y compris l'élimination du Sénat. Croyez-vous sincèrement que le

[Texte]

representation in the Senate—an integral part of Parliament—from 25% to 10%? How could a distinct society, which seeks veto powers over matters it believes are counter to its national interests, dramatically reduce its power in a national forum from 25% to 10%?

• 1230

You cannot improve Meech Lake. It would be like trying to polish a rotten apple. Adding to it by recognizing more interest groups makes matters only worse. Adding gender equality is a profound insult to the women of Quebec. Adding other undefined rights only multiplies the problem of understanding and reduces our democratic rights.

Frank McKenna, whom I have known for about 25 years, has always been a compromise-maker. Compromises I do not think are necessarily beneficial to the make-up of the country, especially when dealing with the Constitution. Frank's last great compromise was when he was involved as the president of the students' union at St. Francis Xavier, which I attended while he was there. It ended up that the year after he left we had the first national strike of a university. The university was shut down. We were all sent home; we wrote our final exams at home. Compromise, compromise, compromise had gone on until such time as the root causes that were behind those compromises collapsed and then the whole process collapsed.

The Constitution has too much in it now. A constitution should be made up of bare necessities, not loaded down with political compromises.

It was noted yesterday that this is the fifth anniversary of the Charter. Nothing has changed the nation's psyche more so in such a short time as has the Charter. We have become a nation focused on individual rights, with our collective history becoming less and less important. Parliament and legislatures are constantly afraid to legislate matters which have Charter implications. Judges are forced to make political decisions. They are the ultimate rulers now. He who judges without appeal or political accountability rules. The Charter has done more to Americanize our psyche than 100 years of free trade will do. Meech Lake will contribute to this balkanization further.

You must realize that we are already one of the most decentralized federations in the world. The Prime Minister seems consumed with deal-making. Unfortunately, he is a very poor negotiator. In the free trade talks he had our energy resources on the table before the Americans even asked. With Meech Lake, one province demands and he reaches a wonderful deal by giving the same powers to 10 provinces. Then he has the audacity to laugh at Vander

[Traduction]

Québec a intérêt à réduire sa représentation au Sénat—qui fait partie intégrante du Parlement—de 25 p. 100 à 10 p. 100? Comment une société distincte, qui souhaite exercer un pouvoir de veto pour des questions qu'elle juge contraires à ses intérêts nationaux, peut-elle accepter que sa participation à un forum national soit portée de 25 p. 100 à 10 p. 100?

Vous ne pouvez pas améliorer l'Accord du lac Meech. C'est un peu comme si vous vouliez faire briller une pomme pourrie. Amender l'Accord du lac Meech en y incluant les intérêts de groupes toujours plus nombreux ne peut qu'aggraver les choses. Y inscrire l'égalité des sexes, c'est insulter les femmes du Québec. Y inscrire d'autres droits indéfinis, c'est multiplier les difficultés de compréhension et limiter nos droits démocratiques.

Je connais Frank McKenna depuis 25 ans et il a toujours été le champion du compromis. J'estime que les compromis ne sont pas nécessairement bénéfiques pour un pays, et en particulier lorsqu'il s'agit de sa constitution. Le dernier grand compromis de Frank remonte à l'époque où il était président de l'Union des étudiants de Saint-François Xavier, où j'étudiais en même temps que lui. Résultat, l'année après son départ l'université a connu sa première grève nationale. L'université a été fermée. Nous avons tous été renvoyés chez nous et c'est chez nous que nous avons dû passer nos examens de fin d'année. On peut bien multiplier les compromis, jusqu'au jour où en arrive à la racine du problème; ce jour-là, les compromis s'effondrent et avec eux tout le système.

À l'heure actuelle, la constitution englobe beaucoup trop de choses. Une constitution devrait se limiter à des éléments essentiels et ne pas être surchargée de compromis politiques.

Quelqu'un a fait remarquer hier que c'était le cinquième anniversaire de la Charte. Rien n'a plus fait changer la psychologie de la nation en si peu de temps que ne l'a fait la Charte. Nous sommes devenus une nation polarisée par les droits individuels et notre histoire collective a de plus en plus perdu de son importance. Le Parlement et les législatures provinciales ont constamment peur de légiférer dans un sens qui puisse avoir des implications au niveau de la Charte. Les juges sont forcés de rendre des décisions politiques. Ce sont eux qui gouvernent maintenant. Aujourd'hui, ceux qui gouvernent sont ceux qui jugent sans appel et sans responsabilité politique. La Charte a fait beaucoup plus que ne pourront le faire cent années de libre-échange pour américaniser notre psychologie. L'Accord du lac Meech contribuera encore à cette balkanisation.

Vous devez vous rendre compte que nous sommes déjà l'une des fédérations les plus décentralisées du monde. Le Premier ministre a l'air de se consumer d'envie de conclure les ententes. Malheureusement, il est un piètre négociateur. Lors des pourparlers sur le libre-échange, il a mis sur la table nos ressources énergétiques avant même que les Américains ne le lui demandent. Pour ce qui est de l'Accord du lac Meech, il a suffi qu'une province fasse une demande pour

[Text]

Zalm's ridiculous proposal that all provinces are distinct. He has already given that recognition, to some extent, by the extension of the veto powers. He adds fish from Newfoundland on future agendas. He entrenches a dangerous new level of unaccountable government.

We need First Ministers' conferences entrenched in the Constitution like we need 10 more cabinet ministers. What have they ever accomplished? If Meech Lake is an example of the accomplishment of First Ministers' conferences, then they should be banned, not entrenched in the Constitution.

They are little more than bitching sessions. As an MLA in Manitoba I participated in preparing the Premier's statements at various times. There were only provincial gripes. The conferences did nothing for nationhood whatsoever. I hate to see that institution built into our Constitution even further.

My final point is that the reason for much of the wrath of the country is the unrealistic national policy imposed by successive First Ministers. I regret that someone at age 16 endeavours to become bilingual, because national bilingualism is simply not a reality in our nation. Quebec has never asked for national bilingualism. It has been imposed by a small group of powerful, political French-speaking intellectuals and a large number of similarly minded English-speaking intellectuals centred in Ontario. That is not an insult to intellectuals. These people had good intentions, but I think with time their good intentions have proved to be fruitless.

It has never worked. There are now fewer francophones outside of Quebec than prior to the legislation, and their numbers are falling rapidly. At the same time there are fewer anglophones in Quebec than at any time since Confederation. They are feeling more and more unwanted and leaving in increasing numbers. Quebec is probably more sympathetic to separation now than at any time since Confederation.

The policy has served only to drive us apart. We must accept the reality of things and revise the policy to require it only in districts where more than a certain number of the population are of the minority language. I would suggest 25% to 30% be used as a base. It should certainly not be 50%, which the Province of Quebec is now imposing in its municipalities.

I believe this would find far more acceptance with the people of Quebec and the rest of the country. It could serve to dramatically reduce the tensions that are growing in our troubled land. Besides this we need to have a hiatus on constitutional issues, perhaps for four or five years. We need time to assess the impact the Charter of Rights is having on us and consider changes if necessary.

[Translation]

qu'il réalise l'exploit extraordinaire d'accorder les mêmes pouvoirs aux dix provinces. Il a ensuite l'audace de se moquer de la proposition ridicule de Vander Zalm qui prétend que toutes les provinces sont distinctes. Il l'a déjà reconnu, dans une certaine mesure, en élargissant les pouvoirs de veto. Il a inscrit les Pêches de Terre-Neuve sur son futur ordre du jour. Il a mis en place un gouvernement dangereusement irresponsable.

Nous n'avons pas plus besoin que les conférences des Premiers ministres soient inscrites dans la constitution que nous avons besoin de dix ministres du cabinet de plus. Qu'ont-elles jamais accompli? Si l'Accord du lac Meech est un exemple de ce que peuvent accomplir les conférences des Premiers ministres, ce n'est pas les inscrire dans la constitution qu'il nous faut, mais bel et bien les interdire.

Elles ne servent guère plus qu'à laver son linge sale en famille. Quand j'étais député à l'Assemblée législative du Manitoba, j'ai plusieurs fois été appelé à participer à la rédaction des discours du Premier ministre. C'était des tissus de récriminations provinciales. Les conférences des Premiers ministres n'ont jamais rien fait pour la nation. Je déplore qu'on les inscrive dans notre constitution.

Finalement, si notre pays est en colère, c'est surtout à cause de la politique nationale irréaliste que nous ont imposée plusieurs Premiers ministres successifs. Je déplore qu'un jeune de 16 ans entreprenne de devenir bilingue, dans la mesure où le bilinguisme national n'est tout simplement pas une réalité dans notre nation. Le Québec n'a jamais demandé le bilinguisme national. Ce bilinguisme national nous a été imposé par un petit groupe d'intellectuels politisés, puissants et francophones et par un groupe plus important d'intellectuels anglophones de même tendance, basé en Ontario. Je ne veux pas ici insulter les intellectuels. Ces gens-là avaient de bonnes intentions, mais j'estime qu'avec le temps leurs bonnes intentions se sont révélées stériles.

Cela n'a jamais marché. Il y a aujourd'hui moins de francophones hors Québec qu'avant la Loi sur le bilinguisme et leur nombre diminue rapidement. De même, il y a aujourd'hui moins d'anglophones au Québec qu'il n'y en a jamais eus depuis la confédération. Ils s'y sentent de plus en plus indésirables et sont de plus en plus nombreux à partir. Le Québec est probablement plus favorable à la séparation qu'il ne l'a jamais été depuis la confédération.

Cette politique n'a servi qu'à nous diviser. Nous devons accepter la réalité des choses et revoir cette politique de façon à ce que le bilinguisme ne soit requis que dans les régions où un certain pourcentage de la population parle la langue minoritaire. Mettons 25 à 30 p. 100. En tout cas, cela ne doit pas être 50 p. 100, alors que c'est ce qu'impose la province de Québec dans ses municipalités.

Je suis certain que cela serait beaucoup plus acceptable pour les habitants du Québec comme pour le reste de ce pays. cela permettrait de réduire les tensions qui se multiplient dans notre pays troublé. En outre, je trouve que nous devrions déclarer un moratoire sur les questions constitutionnelles pendant quatre ou cinq ans, peut-être. Nous devons prendre le temps d'évaluer l'impact que la Charte des droits a sur nous et envisager des changements, le cas échéant.

[Texte]

• 1235

Future constitutional changes need more honest public participation and less backroom bargaining, be it in your caucuses, in the Premiers' offices, or in First Ministers' conferences. I would like to see the public have an opportunity to vote via referendum on the various clauses within proposed future constitutional changes. They affect us as citizens as much as they affect you, gentlemen, as politicians and as citizens.

In conclusion, the passage of Meech Lake will not assist Canada. Dressing it up with more compromises will not alter its insidious nature. A mongrel will still be a mongrel no matter what dress one puts on it.

I would urge members to read my presentation as background, because I go into much more detail on most issues.

**Mr. Reid:** You say you spent seven years. . .when were you in the Manitoba House?

**Mr. Scott:** As an NDP member from 1981 until 1988. We went through the whole French-language issue. I was one of the most adamant members, if not the most adamant in our caucus. I was willing to see our government fall on the issue that the French language be included in the BNA Act, not necessarily services but in particular the recognition of the language in the legislature and the courts. Beyond that, we proposed that we bring in French-language services throughout the province where there was a significant proportion of minority language or French-speaking persons.

That was unfortunately trounced, but now I see that Premier Filmon is proposing to do the very same thing. So I think we should be using this model right across the country rather than having the imposed jurisdiction that we do now.

**The Chairman:** I want to thank you for having gone to the trouble of preparing this presentation for the committee and having shared with us your experience, Mr. Scott.

**Mr. Robinson:** Mr. Chairman, could I also suggest that this be appended to the *Minutes of Proceedings and Evidence* of the committee.

**The Chairman:** Consistent with what is now established practice.

**Mr. Scott:** Just as a final comment, I would hope that the deliberations of this committee will be reflective of the viewpoints you have heard across the country and not, as so many committees of Parliament, be determined by their own caucuses and the positions their caucuses impose on the members of the committee. It has been my experience, in committees at least, that they have been less than democratic institutions.

**The Chairman:** We will now go to our next witness, Mr. Kit Spence.

**Mr. Kit Spence (Individual Presentation):** I do not have a prepared presentation. I once prepared a presentation for the Senate committee on this very matter. However, I decided at this time to speak off the cuff.

[Traduction]

À l'avenir, les débats sur les changements constitutionnels doivent donner plus de place à la participation honnête du public et moins aux négociations en coulisse, que ce soit dans les caucus, dans les bureaux des premiers ministres ou dans le cadre des conférences des premiers ministres. Je voudrais que le public ait la possibilité de voter par voie de référendum sur les différentes clauses contenues dans les nouveaux changements constitutionnels. Ces clauses concernent les citoyens que nous sommes autant qu'elles vous concernent, messieurs, en tant qu'hommes politiques et en tant que citoyens.

En conclusion, l'adoption de l'accord du lac Meech n'aidera en rien le Canada. Le maquiller par de nouveaux compromis ne modifiera en rien sa nature insidieuse. Un bâtard reste un bâtard, quelle que soit la façon dont on le déguise.

Messieurs les membres du comité, je vous prie instamment de lire mon mémoire parce que j'y aborde ces questions de façon beaucoup plus détaillée.

**M. Reid:** Vous dites que vous avez passé sept ans. . . quand vous étiez député à l'Assemblée législative du Manitoba?

**M. Scott:** J'ai été député du NPD de 1981 à 1988. Nous avons épluché le dossier de la langue française. Au sein de notre caucus, j'étais l'un des plus catégoriques sinon le plus catégorique. Je voulais que notre gouvernement tombe sur la question de l'inscription du français dans l'Acte de l'Amérique du nord britannique; il ne s'agissait pas nécessairement des services, plutôt de la reconnaissance de la langue dans la législature et les cours. En-dehors de cela, nous avons proposé que l'on offre des services en français dans toutes les régions de la province où vivaient une partie importante de francophones ou de membres d'une minorité linguistique.

Nous avons malheureusement perdu, mais j'apprends que le premier ministre Filmon entend faire la même chose. Je trouve que nous devrions utiliser ce modèle dans l'ensemble du pays, au lieu d'obéir à une juridiction qui vous est imposée.

**Le président:** Je voudrais vous remercier d'avoir pris la peine de rédiger ce mémoire à l'intention du comité et d'être venu nous faire part de votre expérience, monsieur Scott.

**M. Robinson:** Monsieur le président, je voudrais proposer que ce mémoire soit annexé au compte rendu de nos délibérations.

**Le président:** Comme le veut une pratique maintenant bien établie.

**M. Scott:** J'aimerais faire un dernier commentaire. J'espère que les délibérations de votre comité reflèteront les différents points de vue qui vous auront été exprimés dans l'ensemble du pays et non pas, comme c'est souvent le cas pour les comités du Parlement, des positions imposées par les caucus. Je sais par expérience que les comités, du moins, ne sont pas toujours des institutions des plus démocratiques.

**Le président:** Nous allons maintenant passer à notre témoin suivant, M. Kit Spence.

**M. Kit Spence (présentation individuelle):** Je n'ai pas de mémoire écrit. J'en ai rédigé un, une fois, sur ce même thème, à l'intention d'un comité du Sénat devant lequel j'ai comparu. Cependant, j'ai décidé cette fois d'improviser.

[Text]

On Tuesday of last week my member approached me about making a presentation to this committee because there were very few on the list. I agreed this would be a good idea, and people from her office contacted the clerk and requested space. When I showed up yesterday, I found that none of the people who had been approached was granted any time to speak and we were asked to fill out a form and request time. Yesterday evening I received a phone call from somebody associated with the committee telling me I could have 10 minutes.

I found the attitude of the person who approached me quite condescending and I think it is reflective of the attitude of the committee, the government, and the various parties in addressing this whole issue of Meech Lake. It is arrogant, condescending and patronizing to those of us in the north and Canadians across the country.

You refused in the first instance to come to any place other than Ottawa to hold hearings. It was only the Senate, whom many here would denigrate as being a pack of Liberal hacks or whatever, who at least had the guts to come to hear what the rest of the country was saying about Meech Lake. None of you had the balls to come out here and find out what we were hearing about Meech Lake.

**Mr. Robinson:** Some of us tried.

• 1240

**Mr. Spence:** Without much success. I do not believe any of the parties really tried very hard. I think all the parties abdicated their parliamentary responsibility in addressing this particular issue.

Certainly the government proposes a resolution, and this is fair. However, for the opposition parties not to oppose the resolution and to represent the rest of us across the country who have problems with this resolution is, I think, an abdication of their parliamentary responsibility. I will address the—

**The Chairman:** I make a suggestion to you. I think you have made the point very clear that you have very strong disagreements on the process. I want to make a very simple suggestion—which may be useful to the members of the committee in helping us resolve this issue, because we have limited time—that you speak of things you see in the accord that you think should be changed. I think members of the committee would appreciate sharing your thoughts on it to help us in resolving this issue.

You are free to use your time otherwise, if you wish. I can assure you that the point you have made on the way we have proceeded before and today is very clear. We have registered the point very clearly. As I say, there may be things you have thought of that could help us in resolving this issue. I think members of the committee would be interested in hearing those things.

[Translation]

Mardi de la semaine dernière, mon député m'a contacté pour me demander de faire une présentation à votre comité, parce qu'il n'y avait pas grand monde sur la liste. J'ai reconnu que c'était une bonne idée et les employés du bureau du député ont donc contacté le greffier et demandé que l'on m'inscrive. Quand je me suis présenté hier, je me suis rendu compte qu'aucune personne qui avait été contactée n'avait eu le temps de parler. On nous a alors demandé de remplir un formulaire et de demander un temps de parole. Hier soir, j'ai reçu un coup de téléphone de quelqu'un qui travaille pour le comité, et cette personne m'a dit que l'on m'accordait 10 minutes.

Je trouvais l'attitude de cette personne très condescendante, et cela me semble refléter l'attitude du comité, du gouvernement et des différents partis face à toute cette question du lac Meech. Il s'agit d'une attitude arrogante, condescendante et paternaliste vis-à-vis de tous ceux d'entre nous qui habitent le nord et vis-à-vis de tous les Canadiens.

Vous avez commencé par refuser de tenir vos audiences ailleurs qu'à Ottawa. Seul le Sénat—que beaucoup qualifieront sans doute de meute libérale ou autre—a eu le courage de venir entendre sur place ce que le reste du pays avait à dire à propos du lac Meech. Aucun d'entre vous n'a eu les couilles de venir ici pour entendre ce que nous avions à dire sur le lac Meech.

**M. Robinson:** Certains ont essayé.

**M. Spence:** Sans grand succès. Je ne crois pas qu'aucun des partis ait vraiment essayé. Dans ce dossier, je trouve que tous les partis ont abdicqué leurs responsabilités parlementaires.

Le gouvernement propose une résolution et c'est normal. Cependant, je considère qu'en ne s'opposant pas à cette résolution et en refusant de représenter l'ensemble des Canadiens qui ne sont pas d'accord avec cette résolution, les partis d'opposition ont abdicqué leur responsabilité parlementaire. Je voudrais parler de . . .

**Le président:** J'aimerais vous faire une proposition. Il est clair que vous n'êtes pas du tout d'accord avec la procédure suivie. J'aimerais vous faire une suggestion très simple—elle aidera peut-être les membres du comité à résoudre ce problème, puisque nous n'avons pas beaucoup de temps—je vous propose de nous parler de ce que, selon vous, il faudrait changer dans l'Accord. Je suis certain que les membres du comité seront heureux que vous nous aidiez à résoudre ce problème.

Cependant, vous êtes libre d'employer votre temps de parole comme vous l'entendez. Je puis vous assurer que nous avons très clairement compris ce que vous pensez de la façon dont nous avons procédé jusqu'ici et dont nous procédons aujourd'hui. Nous en avons pris bonne note. Mais vous avez certainement beaucoup de choses à nous dire pour nous aider à résoudre ce problème. Je ne doute pas que les membres du comité seront très heureux de vous entendre.

[Texte]

**Mr. Spence:** I think the fact that you are here is just reflective of an attitude that you are trying to salve your consciences. You have consulted with the country. I think the companion resolution is simply an effort to salvage a deal which, to my mind, is unsalvageable.

I resent the fact that because I am against Meech Lake I am painted by people across the country as being anti-Quebec or anti-French. I have no problem with Quebec's being a distinct society and preserving, promoting and protecting the culture, language and unique character of Quebec. However, I have worked at the federal level and I have seen what happens when provincial governments get certain powers. I believe that preserving, promoting and protecting French does not mean repressing and denigrating the English language. This is the picture we in the rest of the country see.

I am sure that Mr. Ryan can speak eloquently about the various things they do in Quebec to protect the English. However, the thing everybody else sees across is things like the sign law, which seems to me not to be protecting French but repressing somebody else.

If you can protect French and promote French without repressing anybody else, then it is fair. However, I do not believe that by granting these powers to Quebec or granting some of the other powers that are given in the Meech Lake accord to the provinces will promote, preserve or protect anything in this country.

I believe those who formed the country in the first instance saw us as a Confederation with a strong national government. I am a federalist. I believe there needs to be a strong national government in this country. I think it is the wave of the future. We look at Europe 92. There is a diminution of national boundaries, a greater move to more globalism. I think we have taken a step to more globalism with free trade.

However, we are balkanizing our country by giving greater powers to the provinces. I would hate to see some of the provincial Premiers that we have today given greater powers over things like immigration, the Supreme Court and other such important issues. I do not believe in the companion resolution because I do not believe we can do such a patch job.

A gentleman spoke to me the other day on an issue that was unrelated, but he gave me a great analogy. During the Second World War, in the push to get things done, airplanes were designed, but after they had been flown for a couple of months people found problems with them. Something else was designed to patch up the problem. Inevitably that patch led to another problem and so another patch was created to fix that problem. Eventually we had 37 patches on an individual design. This is what is going to happen if we try a patchwork approach to fixing Meech Lake. We will patch something here and then it will create another problem. We will have to try to patch there and we will never get anywhere.

[Traduction]

**M. Spence:** Votre présence ici prouve tout simplement que vous voulez vous donner bonne conscience. Vous avez consulté le pays. La résolution McKenna me semble tout simplement un effort de récupération d'un accord qui à mon avis est irrécupérable.

Parce que je suis contre l'Accord du lac Meech, je suis taxé d'anti-Québec et d'anti-Français. C'est un fait que je déplore. Je reconnais que le Québec est une société distincte et qu'il faut préserver, promouvoir et protéger la culture, la langue et le caractère unique du Québec. Cependant, j'ai travaillé au niveau fédéral et j'ai vu ce qui s'est passé dès lors que les gouvernements provinciaux détiennent certains pouvoirs. La préservation, la promotion et la protection du français ne signifient pas qu'il faille réprimer et dénigrer l'anglais. C'est comme cela que nous voyons les choses dans le reste du Canada.

Je ne doute pas que M. Ryan pourra parler éloquentement de tout ce qui est fait au Québec pour protéger l'anglais. Cependant, ce que nous voyons c'est des choses comme la Loi sur l'affichage, loi qui ne me semble pas protéger le français mais bien réprimer les autres.

Si vous pouvez protéger et promouvoir le français sans réprimer qui que ce soit, alors c'est parfait. Cependant, je ne crois pas qu'en conférant ce pouvoir au Québec ou en conférant à toutes les provinces certains des autres pouvoirs prévus dans l'Accord du lac Meech, on réussira à promouvoir, préserver ou protéger quoi que ce soit dans ce pays.

Ceux qui ont créé le Canada ont vu ce pays comme une confédération dotée d'un gouvernement national fort. Je suis fédéraliste. Je crois que nous avons besoin dans ce pays d'un gouvernement national fort. C'est la voie de l'avenir. Voyez ce qui se passe au niveau de l'Europe 1992. Les frontières nationales disparaissent et on se dirige de plus en plus vers la globalisation. Avec le libre-échange, nous avons franchi un pas de plus vers la globalisation.

Néanmoins, nous sommes en train de balkaniser notre pays en donnant plus de pouvoirs aux provinces. Il serait déplorable que les Premiers ministres des provinces en place aujourd'hui se voient conférer des pouvoirs plus grands au chapitre de l'immigration, de la Cour suprême et autres questions importantes. Je ne crois pas à la résolution d'accompagnement, car je ne crois pas que nous puissions rapiécer l'Accord du lac Meech.

J'ai discuté l'autre jour d'un tout autre sujet avec quelqu'un qui m'a fourni une très bonne analogie. Pendant la Deuxième Guerre mondiale, on a construit à la hâte des avions, mais au bout de deux mois, on s'est rendu compte qu'il y avait des problèmes. On a donc inventé quelque chose pour réparer les problèmes. Inévitablement, cette réparation a provoqué un autre problème et on a donc inventé quelque chose d'autre. Finalement, il y a eu jusqu'à 37 modifications à la conception originale. C'est exactement ce qui va se passer si nous essayons de rapiécer l'Accord du lac Meech. En ajoutant une pièce ici et là, nous ne ferons que créer de nouveaux problèmes. Nous n'arriverons nulle part.

[Text]

[Translation]

• 1245

It is ridiculous to focus this issue as being strictly an issue of Quebec in the Constitution. It is not strictly an issue of Quebec in the Constitution. It has an effect on us in the Northwest Territories, and what was done to the Northwest Territories is evidence of a lack of appreciation that there are other things in this country beyond the French and English question.

There is more to Canada than Quebec and Ontario. The structure of Parliament, the weight those two provinces have in Parliament, tend to focus the issues of central Canada, whereas the rest of us in the country have issues we want to deal with.

I do not want to be parochial and say the only reason I came here is to speak of the problems of the Northwest Territories, because I think they are small in comparison to the rest of it. But they are evidence of a lack of appreciation and understanding that there is more to this country than central Canada, and that we in the Northwest Territories should have some rights.

We have been relegated to being second-class citizens. One of the senators in the committee that came to visit us talked about how people in Quebec were second-class citizens in the past, but it was because you allowed the Catholic church or Maurice Duplessis or somebody else to repress you. This time it is going to be entrenched in the Constitution that the Northwest Territories is second class. We do not have the right to appoint people to the Supreme Court, or to the Senate of this country. That is patently ridiculous. I have as much right, living in Yellowknife, as anybody living in Montreal or Ottawa or Cornerbrook or anywhere else.

The whole thing was done by locking a bunch of guys in a room, and pounding on them for hours on end. Those were the kinds of tactics people used to extract confessions from people in autocratic and fascist dictatorships.

I am not given to conspiracy theories, but I do not really think you people care to hear what we have to say, but you go on a travelling road show so the cameras can show you out there consulting with people. I think it should have been done in the first place. I think we have to go back to the table. We have to get the Premiers together. Come up with something and then take it on the road; visit the country and find out what they have to say about it—then pass a resolution.

I do not believe the country is going to disintegrate in the meantime, because there are too many people in Quebec who consider themselves Canadians. Thank you.

**Mr. Robinson:** Mr. Chairman, I have a brief point of order—two points. I understand Mr. Spence's frustration at the process. I think we all share that sense of frustration. I am sure he would not have wanted to imply in any way that the staff of the committee that contacted him acted in anything less than a professional way.

Il est ridicule de prétendre que l'Accord du lac Meech porte strictement sur la place du Québec dans la Constitution. Ce n'est pas cela. L'Accord du lac Meech a des conséquences pour ceux d'entre nous qui habitons les Territoires du Nord-Ouest. Or, ce qui a été fait dans les Territoires du Nord-Ouest prouve qu'on ne comprend pas qu'il existe autre chose au Canada que la question française et anglaise.

Le Canada n'est pas que le Québec et l'Ontario. La structure du Parlement et le poids que ces deux provinces détiennent au sein du Parlement ont tendance à polariser les attentions sur les problèmes du centre du Canada, alors qu'il y a beaucoup d'autres questions à régler ailleurs.

Je ne veux pas être chauvin. Si je suis venu aujourd'hui, ce n'est pas pour vous parler des Territoires du Nord-Ouest, qui sont mineurs par rapport au reste. Mais il me semble qu'on ne comprend pas suffisamment que le centre du Canada n'est pas le Canada et que les habitants des Territoires du Nord-Ouest devraient avoir certains droits.

Nous avons été relégués au rôle de citoyens de deuxième classe. L'un des sénateurs qui faisait partie du Comité qui nous a rendu visite nous a expliqué que les habitants du Québec avaient été dans le passé des citoyens de deuxième classe, mais que c'est parce qu'ils avaient permis à l'Église catholique, à Maurice Duplessis ou à quelqu'un d'autre de les réprimer. Cette fois, on va inscrire dans la Constitution que les Territoires du Nord-Ouest sont des territoires de seconde classe. Nous n'avons pas le droit de participer à la nomination des juges de la Cour suprême ou des membres du Sénat. C'est absolument ridicule. Vivant à Yellowknife, j'ai les mêmes droits que les habitants de Montréal, d'Ottawa ou de Cornerbrook.

Tout ce qu'on a fait, c'est de faire venir un groupe de types dans une salle et de leur bourrer le crâne pendant des heures. C'est le genre de tactiques que l'on utilise dans les didactures fascistes et autocrates pour obtenir des aveux.

Je ne crois pas à la théorie des complots, mais je doute que vous soyez venus pour entendre ce que nous avons à vous dire. Si vous avez entrepris cette tournée, c'est uniquement afin que les caméras vous filment et montrent que vous consultez la population. C'est par là qu'il aurait fallu commencer. Nous devons retourner à la table des négociations. Les premiers ministres doivent se réunir à nouveau. Concoctez quelque chose et ensuite venez nous le présenter. Faites le tour du pays, découvrez ce que l'on en pense et ensuite adoptez une résolution.

Je doute que le pays se désagrège entre-temps parce qu'il y a trop de Québécois qui se considèrent comme des Canadiens. Merci.

**M. Robinson:** Monsieur le président, j'aimerais faire un bref rappel au Règlement, sur deux points. Je comprends la frustration de M. Spence. Nous partageons tous ce sentiment de frustration. Je suis certain qu'il n'a pas voulu sous-entendre que l'employé du Comité qui l'a contacté n'a pas agi professionnellement.

[Texte]

The steering committee of this committee met until 8 p.m., and it was on the very late instructions of the steering committee that the staff people in question contacted witnesses, inviting them to appear. We are well served by our staff, and I want it to be made very clear they were operating on the instructions of the steering committee at that very late process and very late stage.

The second point I wanted to make is again related to what I am sure was an inadvertent reference, but the use of sexist language such as "not having the balls to say no", and so on, obviously is inappropriate in a committee of this nature, or any other public forum. You yourself said the process itself was flawed because "a bunch of guys were locked in a room". Maybe if there had been not as many balls, and more women in there, things would have been different.

**Mr. Spence:** I appreciate that, Mr. Chairman.

**The Chairman:** Thank you very much, Mr. Spence.

**Mr. Spence:** I would just like to respond. I appreciate that it is not the staff—

**The Chairman:** No, no, Mr. Spence.

**Mr. Spence:**—that you are responsible, and I hold you, as the chairman, responsible.

**The Chairman:** Thank you very much. I can assure you everybody else will. Join the club.

I may add—we discussed this yesterday—that the work of the committee is difficult. We have very important time constraints. Every witness who has come before us has described the issue we are confronted with as being a very, very big issue. Some of them have described it as maybe the gravest crisis Canada has been confronted with, and in that difficult context we have done our best to try to listen to Canadians as much as possible.

We have chosen a travel pattern that tries to meet that objective. Yesterday in the committee I made a point of saying publicly that the committee has dealt collectively in its manner of listening to witnesses. No committee members have disagreed with the way we have proceeded up until now, and we all admit it is the best we can do with what we have. I agree with what Mr. Robinson says. I fully endorse his statement that our staff has served us very well. The committee chairman is ready to accept all the responsibility.

• 1250

**Ms Blondin:** I think, with the best of intentions, a number of requests have fallen through the cracks. I have to agree with Mr. Spence that repeated requests were made and sent to various individuals, including me, and forwarded on. I think there may have been miscommunication, perhaps documents lost. I do not know.

The point is well taken that things have not gone as smoothly as we would have liked. That may not be the fault of the staff. That may be the direction they are getting from the steering committee or from us individually. I do not know.

[Traduction]

Le Comité directeur de notre Comité s'est réuni jusqu'à 20 heures et c'est sur les instructions tardives des membres du Comité directeur que l'employé en question a contacté les témoins pour les inviter à comparaître. Nous sommes très satisfaits des services de notre personnel et je voudrais qu'il soit très clair qu'ils ont agi selon les instructions du Comité directeur, à la dernière minute et à la dernière étape.

Deuxièmement, j'aimerais revenir sur une expression que vous avez sans doute employée par inadvertance. Il est évident que l'emploi d'un langage sexiste du genre «ne pas avoir les couilles...», etc. est tout à fait inapproprié dans un comité de cette nature, de même que dans n'importe quel autre forum public. Vous avez également dit que le processus lui-même était condamnable parce que «on avait enfermé une bande de types dans une salle». Peut-être que s'il y avait moins de couilles et plus de femmes dans la salle, les choses auraient été différentes.

**M. Spence:** Je sais cela, monsieur le président.

**Le président:** Merci beaucoup, monsieur Spence.

**M. Spence:** Permettez-moi de répondre. Je sais que ce n'est pas le personnel... .

**Le président:** Non, non, monsieur Spence.

**M. Spence:** ...qui est responsable, mais c'est vous, le président, que je tiens pour responsable.

**Le président:** Merci beaucoup. Je puis vous assurer que tout le monde est d'accord là-dessus. Bienvenue parmi nous.

J'aimerais ajouter—et nous en avons discuté hier—que le travail de votre Comité était difficile. Nous avons des délais à respecter. Tous les témoins qui ont comparu devant nous ont reconnu que la question dont nous sommes saisis est extrêmement importante. Certains l'ont même décrite comme la crise la plus grave que le Canada ait connu. Dans ce contexte, nous avons fait de notre mieux pour entendre le plus possible ce que les Canadiens ont à dire.

Nous avons choisi un itinéraire qui nous permette d'atteindre cet objectif. J'ai même affirmé hier, en public, dans ce Comité, que nous avions décidé collectivement de la façon de tenir les audiences. Aucun des membres de notre Comité ne s'est opposé à la procédure qui a été suivie jusqu'à présent, et nous reconnaissons tous que c'est ce que nous pouvons faire de mieux compte tenu des circonstances. Je suis d'accord avec ce qu'a dit M. Robinson. Nous sommes très satisfaits des services de notre personnel. Le président du Comité est prêt à assumer l'entière responsabilité des travaux du Comité.

**Mme Blondin:** Malgré les meilleures intentions, nous n'avons pu accéder à toutes les requêtes. Je conviens avec M. Spence que des requêtes répétées ont été envoyées à différentes personnes, dont je suis. Il y a peut-être eu des problèmes de communication, il se peut que certains documents aient été perdus. Je ne sais pas.

Il est vrai que les choses ne se sont pas déroulées aussi facilement que nous l'aurions voulu. Le personnel n'y est pour rien. Des instructions lui ont été données, par le Comité directeur ou par l'un ou l'autre d'entre nous, à titre particulier. Je ne sais pas.

[Text]

The point should be well taken that, contrary to what Mr. Robinson is saying, requests have been made that I do not think have been dealt with in an efficient manner, and I am sure we are going to do everything in our power to see that this changes as we progress and go across the country. I think we are perhaps perfecting the system by the examples we have had put before us of how perhaps it has not worked as well as we would have liked. That has been the case.

**The Chairman:** I may want to make a clarification here and also indicate to the people who are interested in coming before this committee that they must address that request through the clerks, through the channels of information.

From time to time members of this committee, who want to be helpful, have initiated contact with different people, who may or may not have been interested in coming before this committee. The committee, and certainly the Chair, cannot assume responsibility for those contacts made by individual members on their own initiative. In some cases I think that has added to the confusion people have had on how to deal with this committee. I think it is important to point out—

**Ms Blondin:** On a point of order, Mr. Chairman.

**The Chairman:** —that those who want to come before this committee must send in their briefs—

**Ms Blondin:** I have to clear this—

**The Chairman:** —to the clerk of the committee and that they are authorized to come and testify before this committee by the clerk under the direction of the Chair and the steering committee. That is the way committees proceed.

**Ms Blondin:** I have to agree with you, but I must suggest to you that in some cases had there not been any initiative on the part of the members who are familiar with those particular regions to give information to the clerk in a helpful manner, not in a partisan manner and not in a parochial manner, there may not have been the amount of participation there has been.

To be fair to the people who have come before us and have wanted to present, that information, from me particularly, has been forwarded on to the clerk—full information with phone numbers, fax numbers and names. It may not be the fault of the clerk, but I think there has been some miscommunication. An element has broken down and has not allowed information to flow as freely. I think we can work it out, but I think that case has existed. It is the truth. That was the problem.

**The Chairman:** We will now go on to our last witness today, Mr. David Barry.

**Mr. David Barry (Individual Presentation):** Thank you for giving me the opportunity to come here today to present my views on Meech Lake and the companion accord. Unfortunately, I have not had the time to prepare a text. However, I do not think I need a prepared text to express, as an ordinary Canadian, what I think needs to be said from a pedestrian point of view concerning Meech Lake.

[Translation]

Contrairement à ce qu'a dit M. Robinson, il faut dire que toutes les requêtes qui nous ont été envoyées n'ont peut-être pas été traitées efficacement, et je suis sûr que nous allons faire tout notre possible pour remédier à cela au fur et à mesure que nos audiences se déplacent. Nous pouvons perfectionner le système en tenant compte des cas qui nous sont cités et où les choses ne se sont pas déroulées aussi bien que nous l'aurions voulu. C'est ce qui s'est passé ici.

**Le président:** J'aimerais apporter une précision en indiquant aux personnes qui sont intéressées à comparaître devant ce Comité qu'elles doivent adresser leur requête au greffier.

Il est arrivé que certains membres de ce Comité aient, pour se rendre utiles, noué des contacts avec différentes personnes qui n'étaient pas toutes nécessairement intéressées à comparaître devant le Comité. Le Comité, en tout cas le président, ne peut pas assumer la responsabilité des contacts noués à titre personnel et de la propre initiative de certains membres. Dans certains cas, cela a ajouté à la confusion des personnes désireuses de se faire entendre. Il est important de signaler. . .

**Mme Blondin:** J'invoque le Règlement, monsieur le président.

**Le président:** . . .que ceux qui souhaitent comparaître devant ce Comité, doivent envoyer leur mémoire. . .

**Mme Blondin:** Je voudrais dissiper. . .

**Le président:** . . .au greffier du Comité. Le président et le Comité directeur donnent ensuite l'instruction au greffier d'informer les personnes autorisées à comparaître et à témoigner. C'est ainsi que notre Comité travaille.

**Mme Blondin:** Je suis d'accord avec vous, mais si, dans certains cas, les membres du Comité qui connaissent bien certaines régions n'avaient pas pris l'initiative de fournir des renseignements utiles au greffier, sans parti pris et sans chauvinisme, le taux de participation à nos audiences n'aurait peut-être pas été ce qu'il est.

En toute justice envers les personnes qui nous ont contactés et ont exprimé le désir de faire une présentation, j'aimerais dire que tous les renseignements obtenus, par moi en particulier, ont été transmis au greffier—renseignements comportant le numéro de téléphone, le numéro de fax et le nom des intéressés. Ce n'est peut-être pas la faute du greffier, mais je crois qu'il y a eu des problèmes de communication. Il y a eu une rupture des communications quelque part et les échanges de renseignements n'ont peut-être pas été aussi fluides. Nous pourrions nous renseigner, mais je crois que ce cas a existé. C'est la vérité. Cela a posé un problème.

**Le président:** Nous allons maintenant donner la parole à notre dernier témoin de la journée, M. David Barry.

**M. David Barry (à titre particulier):** Je voudrais vous remercier de m'avoir donné l'occasion de comparaître ici aujourd'hui pour vous exposer mon point de vue sur l'Accord du lac Meech et sur l'entente qui l'accompagne. Malheureusement, je n'ai pas eu le temps de rédiger un texte écrit. Mais cela ne devrait pas m'empêcher de vous exprimer le point de vue d'un Canadien ordinaire à propos de l'Accord du lac Meech.

[Texte]

Meech Lake is tearing this country apart. I speak to you not as a northerner, not as a Quebecker, but as a Canadian. I am fiercely proud of my country and it hurts me a great deal to see my country being torn apart.

• 1255

I have been in the Northwest Territories for two months now. My wife is French-Canadian. She and our kids have resided...this is the first experience for them outside of Quebec. We are all against Meech Lake, notwithstanding the fact that we are from Quebec, inasmuch as we think, from what little we know...and I think the federal government should be faulted for not coming to the people via the media and saying, listen, Meech Lake consists of the following five conditions. They were very vocal on the Free Trade Agreement with newspaper advertisements, etc., defining why the Free Trade Agreement was good for Canada. However, on Meech Lake, which is equally important, if not more important, I note from reading the papers, from listening to the news, from talking to my parents, my friends, my colleagues, my bosses, no one seems to have any knowledge of the contents of Meech Lake beyond that it is something we have to give Quebec because we have to get Quebec into Confederation.

I have listened to Clyde Wells and I have listened to Pierre Elliot Trudeau talk about Meech Lake. Both views I support. Clyde Wells is on record as saying he feels the ability to opt out of shared-cost programs will promote regional economic disparity. That concerns me. Pierre Elliot Trudeau, who in my view as an ordinary Canadian is the greatest statesman this country has ever seen, has said it weakens the federal government.

In view of the profile of those two people, I, David John Barry, as an ordinary Canadian, would like to submit to this group that the distinct society clause of Meech Lake be amended with a supplemental phrase that eliminates unequivocally any possibility that any province, be it Quebec or Newfoundland or any other province, will have unilateral veto power such that constitutional paralysis would follow.

Secondly, I would like to say that I, as an ordinary Canadian, David Barry, would like the ability to opt out of shared-cost programs amended with supplemental phrases that would eliminate any possibility of regional economic disparity.

**The Chairman:** Thank you, Mr. Barry.

**M. Ouellet:** Monsieur le président, je voudrais faire quelques commentaires à la fin de cette séance qui nous a permis d'entendre non seulement des représentants d'organismes importants de la région, mais aussi cinq citoyens qui sont venus témoigner un peu comme un cheveu sur la soupe, arrivant à la dernière minute. Ces citoyens nous ont fait des commentaires très sentis et très personnels avec beaucoup de conviction.

[Traduction]

L'Accord du lac Meech est en train de déchirer ce pays. Je ne m'adresse pas à vous en tant que résident du Nord ou que Québécois, mais en tant que Canadien. Je suis farouchement fier de mon pays et cela me fait mal de le voir se déchirer.

Cela fait deux mois maintenant que j'habite les Territoires du Nord-Ouest. Ma femme est canadienne-française. C'est la première fois qu'elle réside à l'extérieur du Québec, et c'est aussi la première fois pour nos enfants. Nous sommes tous contre l'Accord du lac Meech, indépendamment du fait que nous venons du Québec. En ce qui nous concerne, et d'après le peu que nous savons... Je trouve que le gouvernement fédéral est condamnable de ne pas s'être adressé à la population par l'intermédiaire des médias pour lui expliquer ce que signifie les cinq conditions contenues dans l'Accord du lac Meech. Le gouvernement fédéral a fait entendre sa position sur l'Accord de libre-échange, et n'a pas lésiné sur les annonces publicitaires dans les journaux etc., pour expliquer les raisons pour lesquelles l'Accord de libre-échange était une bonne chose pour le Canada. Par contre, pour ce qui est de l'Accord du Lac Meech qui est également important sinon plus, j'ai l'impression en lisant les journaux, en écoutant les nouvelles, en discutant avec mes parents, mes amis, mes collègues, mes chefs, que personne ne semble connaître le contenu de l'Accord du lac Meech, en dehors du fait qu'il faut que nous donnions quelque chose au Québec pour que le Québec reste dans la Confédération.

J'ai écouté Clyde Wells et j'ai écouté Pierre Elliot Trudeau parler du lac Meech. Je suis d'accord avec eux. Clyde Wells a affirmé en public que pour lui la capacité de se retirer des programmes à coûts partagés aura pour effet de promouvoir les disparités économiques régionales. Cela m'inquiète. Quant à Pierre Elliot Trudeau, qu'en tant que Canadien ordinaire je considère comme le plus grand homme d'État que notre pays ait jamais eu, il pense que l'Accord du lac Meech affaiblit le gouvernement fédéral.

À la suite de ces deux personnalités, moi David John Barry, un Canadien ordinaire, voudrais vous soumettre ce qui suit: je considère que la clause de la société distincte de l'Accord du lac Meech devrait être amendée en y ajoutant une phrase supplémentaire qui élimine à tout jamais la possibilité qu'une province, que ce soit le Québec, Terre-Neuve ou n'importe laquelle autre, ait un droit unilatéral de veto susceptible d'entraîner une paralysie constitutionnelle.

Deuxièmement, moi David Barry, un Canadien ordinaire, je souhaiterais que l'on modifie la capacité des provinces de se retirer des programmes à coûts partagés, en ajoutant une phrase ayant pour effet d'éliminer toutes possibilités de disparités économiques régionales.

**Le président:** Merci, monsieur Barry.

**Mr. Ouellet:** Mr. Chairman, I would like to make a few comments at the end of this meeting which has enabled us to hear not only representatives of important regional organizations, but also 5 private citizens who came and appeared before us at the last minute. These private citizens have expressed very convincingly well thought and personal comments.

[Text]

Je crois que nous devons nous réjouir d'avoir vécu cette expérience. Avec mon expérience de quelques années au Parlement canadien, c'est l'une des premières fois que je vois des citoyens invités à venir témoigner et à donner leur point de vue personnel sur un sujet donné devant un comité permanent ou un comité spécial de la Chambre des communes. Je veux donc vous féliciter et vous remercier d'avoir permis à des citoyens de s'exprimer comme ils ont pu le faire aujourd'hui.

Je ne partage pas toutes les vues qui ont été exprimées par ces citoyens, mais je crois que le fait qu'ils aient pu s'exprimer et donner leur point de vue est très important dans ce processus au cours duquel on tente de mieux expliquer notre Constitution canadienne et d'amener le public canadien à mieux comprendre l'Accord du lac Meech et les conséquences de son acceptation ou de son rejet.

• 1300

En tant que député de la province de Québec, je suis très heureux d'avoir constaté, tant aujourd'hui qu'hier, qu'il n'y avait pas vraiment de sentiment anti-Québec. Plusieurs témoins qui ont comparu devant nous ont exprimé des réserves très sérieuses, très substantielles au sujet de l'Accord du lac Meech, mais aucun de ceux qui sont venus témoigner hier ou aujourd'hui n'a, à mon avis, témoigné d'une antipathie ou d'un sentiment anti-québécois.

Comme les séances de ce Comité sont télédiffusées, j'ose espérer qu'elles seront vues et entendues dans la province de Québec pour pallier à cet élément qui me trouble beaucoup, à ce sentiment qui prévaut dans la province de Québec que si l'Accord du lac Meech n'est pas approuvé, ce sera parce que les Anglais auront rejeté le Québec. Au cours de ces deux jours de témoignages, ce sentiment n'a pas prévalu, et j'en suis très heureux.

**Mr. Nystrom:** I also want to support what Andre Ouellet just said. I am very pleased that we have seen openness to Quebec and to the aspirations of Quebec in our two days here in Yellowknife.

A valuable addition for all of our public hearings would be in effect an open microphone for a few minutes at the end. We would get a good cross-section of the public's point of view from that way of doing it. Obviously we do not agree with everything everybody says, but we get a good cross-section of what people are saying out there, what people are feeling out there—and also the people who are following this through the media of television or through the media in other ways with the impression that we are willing to hear from people who are not just from organizations, who do not just have a point of view of an organization that they happen to represent.

So it is very valuable to take even half an hour or 45 minutes at the end of the day and have an open mike. Today we had five people; we had 10 minutes per person. If we have more people, we could have even 5 or 6 minutes per person. But that gives a much better feeling that we are here to listen to ordinary people and not just organizations, which, after all, have vested interests, no matter how legitimate those interests may or may not be.

[Translation]

I think we should be glad that we had such an experience. With my years experience within the Canadian Parliament, this is one of the first times when I see private citizens invited to appear and express their personal point of view on a given topic before a Standing Committee or a special Committee of the House of Commons. I would therefore like to congratulate and to thank you for giving the opportunity to citizens to express themselves as they have done today.

I do not share all the opinions expressed by the citizens, but I believe that the fact that they were able to express themselves and air their point of view is very important in this process, through which we are trying to better explain the Canadian Constitution and to bring the Canadian public to better understand the Meech Lake Accord as well as the implications of its acceptance or rejection.

As a Member from the province of Quebec, I am very pleased to see that there is no real anti-Quebec feeling today, as there was none yesterday. Many witnesses who have appeared before us have expressed very serious and substantial reservations about the Meech Lake Accord, but none of those who came yesterday and today has shown any kind of antagonism or anti-Quebec feelings.

Since our Committee meetings are broadcast on television, I dare hope that they will be seen and heard in the province of Quebec in order to dissipate the feeling which does concern me and which prevails in the province of Quebec, that if the Meech Lake Accord is not ratified, it will be because the English will have rejected Quebec. During these two day testimonies, this feeling has not prevailed and this gives me comfort.

**M. Nystrom:** Je voudrais appuyer ce qu'André Ouellet vient de dire. Je suis très heureux de l'ouverture vers le Québec et vers les aspirations du Québec que nous avons constatée pendant les deux jours que nous avons passés ici à Yellowknife.

Il serait je crois très utile pour nos audiences publiques d'organiser vers la fin des séances une petite session à micros ouverts de quelques minutes. Ainsi, nous pourrions avoir un bon échantillon des points de vue du public. Il est évident que nous ne sommes pas d'accord avec tout ce qui est dit ici, mais nous entendons un bon échantillon de ce que les gens ont à dire et de ce qu'ils ressentent. Quant aux personnes qui suivent tout cela à la télévision ou dans les médias, il est bon qu'elles sachent que nous n'écoutons pas seulement le point de vue des organisations et de leurs représentants, mais aussi celui des gens.

Je considère qu'il est très utile de consacrer une demie-heure ou même 45 minutes à la fin de la journée pour avoir une session à micros ouverts. Aujourd'hui, nous avions cinq personnes et nous avons donné dix minutes à chacune. Si nous avions eu plus de monde, nous n'aurions pu donner que cinq ou six minutes à chacune. Mais cela montre bien que nous sommes ici pour entendre les gens ordinaires et pas seulement les organisations qui après tout ont des intérêts acquis, qu'ils soient légitimes ou pas.

[Texte]

**M. Desjardins:** Je pense qu'une des plus belles valeurs de notre pays est la liberté d'expression. Il n'y a rien de mieux que d'entendre des citoyens du pays s'exprimer comme ils le veulent. J'espère qu'on retiendra cette formule tout au long du voyage si le temps nous le permet. Je pense que c'est une priorité et qu'on devra trouver du temps pour donner la parole aux citoyens du pays à d'autres endroits.

**Le président:** C'est un sujet dont on discutera au Comité directeur.

I want to close these hearings in Yellowknife by repeating what I mentioned when we opened yesterday. When this committee first met, it was unanimous that we had to travel to the north and to listen to the citizens of northern Canada. So Yellowknife is our first stop outside of hearings that we started to hold last week in Ottawa. It has also been an added privilege for us to be able to sit in the legislature, which is unique among a few legislatures in the world in that it is non-partisan and operates by consensus. Maybe that is an example the committee will be able to follow in its deliberations and its work in the next few weeks.

**Mr. Reid:** Maybe even the House of Commons.

**The Chairman:** I do not think we want to be that ambitious yet.

I want to thank the Speaker of the Northwest Territories Legislature, the Hon. Richard Nerysoo. Also, I want to mention that we also had with us this morning in this room the Leader of the Government of the Northwest Territories. Mr. Dennis Patterson attended the hearing this morning during the presentation made by representatives of his government. We are especially thankful for the very warm reception we have had here in the territories.

• 1307

The committee will reconvene tomorrow at 9 a.m. in Whitehorse, Yukon, local time at the Mt. McIntyre Recreation Centre. Thank you.

The meeting is adjourned.

[Traduction]

**Mr. Desjardins:** I think that freedom of expression is one of the most beautiful values of our country. There is nothing like listening to what the citizens of the country have to say. I hope we will retain this formula to the end of our trip, if time permits. I think this is a priority and that we should find the time to give the floor to the Canadian citizens all across Canada.

**The Chairman:** We will discuss this in the Steering Committee.

Je voudrais clore ces audiences de Yellowknife en répétant ce que je vous ai dit hier en arrivant. Lorsque ce Comité s'est réuni pour la première fois, il a décidé à l'unanimité qu'il devait se rendre dans le Nord pour écouter ce qu'avaient à dire les citoyens du Nord du Canada. Nos audiences ont eu lieu la semaine dernière à Ottawa, et Yellowknife est notre première étape. Cela a été un privilège supplémentaire pour nous que d'être autorisés à siéger dans la législature, législature unique au monde en ce sens qu'elle est régie par le consensus et qu'elle est non partisane. C'est peut-être un exemple dont le Comité devrait s'inspirer pour ses délibérations et ses travaux des prochaines semaines.

**M. Reid:** La Chambre des communes aussi pourrait s'en inspirer.

**Le président:** Il ne faut pas être trop ambitieux.

J'aimerais remercier l'Orateur de la législature des Territoires du Nord-Ouest, l'Honorable Richard Nerysoo. Je voudrais également mentionner que nous avons reçu ce matin le leader du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. M. Dennis Patterson a assisté à nos audiences de ce matin et a entendu la présentation faite par les représentants de son gouvernement. Nous sommes particulièrement reconnaissants de l'accueil chaleureux que nous avons reçu ici dans les territoires.

Le Comité reprendra ses travaux demain matin à 9 heures, heure locale à Whitehorse, Yukon, au Centre récréatif du Mt. McIntyre. Merci.

La séance est levée.



APPENDIX "LAKE-1"

*Submission*

*to the*

*Special Committee of the*

*House of Commons on the*

*Proposed Companion Resolution*

*to the Meech Lake Accord*

*in Yellowknife*

*April 17, 18, 1990*

*by the*

*Inuvialuit Regional Corporation*

*Inuvik*

*Northwest Territories*

*Canada*

## Introduction

Mr. Chairperson and Honorable Members,

We want to thank you for coming to Yellowknife, and for allowing us to address you today. We have prepared a comprehensive brief which addresses our concerns and criticisms in respect of the Meech Lake Accord and our views in respect of the proposed Companion Resolution put forward by New Brunswick.

My name is Roger Gruben, I am from Tuktoyaktuk, and I am the Chairperson of the Inuvialuit Regional Corporation (IRC). With me is John Banksland, from Aklavik. The IRC represents the 3500 Inuvialuit of the Western Arctic Region and their interests arising from the first comprehensive land rights settlement on Canada lands, established through the Inuvialuit Final Agreement, dated June 5, 1984, and the Western Arctic (Inuvialuit) Claims Settlement Act, proclaimed in force July 25, 1984.

We address you today in three capacities: as aboriginal people, as northerners, and as Canadians. As aboriginal people, we support the positions put forward by aboriginal organizations generally in respect of the Accord. However, for ourselves, the Inuvialuit, I want to put our submissions to you in the context of our land rights settlement.

There are several policy objectives to our land rights settlement, but the central one is to provide the Inuvialuit with the means of equality of opportunity in integrating into Canadian society, yet allow us to retain our unique culture and identity as Inuvialuit. We emphasize - while very proud of our distinctive identity and culture as the very first people in this great land, we are first and foremost Canadians. Thus, while we seek a strong regional government for the Western Arctic Region that would give considerable autonomy in matters of local interest to the people who live in our region, at

the same time we see it as essential that the national government retain its authority to deal with matters of national interest. The national government in matters of national interest must not be weakened by being dependent upon the consent of provincial governments.

As aboriginal people, we support the submissions of aboriginal organizations that the Accord should provide for further Constitutional Conferences on aboriginal rights. The Companion Resolution offers the improvement of again placing aboriginal rights on the constitutional agenda.

Under the amending formula set out in the Accord, the creation of new provinces would now require the approval of all ten provinces. One cannot help but wonder whether the real concerns of the provinces are in ensuring that they can insist upon northward extensions of their own boundaries as the price for their consent to the creation of new provinces. The provinces may also fear that the creation of more provinces will lead to a dilution of their voice within the Confederation. Indeed, existing provinces may even assert in the future that to create two or three new provinces would then require the consent of twelve or thirteen provinces to future constitutional change thereafter, and this is too cumbersome. At the least, the new amending formula under the Accord would leave the future status of the territories vulnerable to the narrow interests of any single province.

Northerners have argued for the maintenance of the existing amending formula for the creation of new provinces as set out in the Constitution Act, 1982 (7 provinces, 50% population). The 1982 Constitutional changes resulted in a significant departure from the historical position, as under the Constitution Act, 1871, new provinces could be created in the territories simply by an act of Parliament itself. Indeed, our much preferred position is to return to this approach, as suggested by the proposed Companion Resolution. In this respect, the New Brunswick proposal is not only an improvement upon the Accord but is also a very significant improvement upon the change made by the 1982 constitutional reform.

As our October 28, 1987 brief before the Senate Committee chaired by Senator Gildas Molgat states, we believe the federal government, as at present, should select Supreme Court of Canada Justices and Senators (until Senate reform), although the provinces and territories should be consulted. However, if appointments are to be made from lists submitted by provinces, a second concern we have as northerners is that the Accord only gives provinces the right to submit candidates for appointment. The territories are excluded. On this point as well, the position of the Companion Resolution is a great improvement upon the Accord, in that the territories are given treatment equal to that of the provinces.

As Canadians, we have many concerns about the Accord. We believe the unanimity agreement frustrates the possibility of real reform of the Senate. We are critical of the weakening of the present federal spending power and authority over immigration matters which we believe will adversely affect all Canadians. We are also concerned as to the potential adverse impact upon Charter rights, particularly for women, given the present wording of the "distinct society" provision. The Companion Resolution offers an improvement on this last issue. The Accord often uses vague, ambiguous language that will only be given meaning when challenged in the courts. We believe ambiguities should be resolved so far as possible before amendments to the Constitution are entrenched.

In our view as Canadians, the 1987 Accord is fundamentally flawed in its limiting view of Canada as a nation. From our perspective, the effective determination of matters in the national interest is dependent upon a strong, national government which is not, in effect, a hostage to provincial governments acting in their narrow self-interests.

Therefore, we are opposed to the Meech Lake Accord as it presently stands. We certainly think that the Companion Resolution offers significant improvements, particularly in respect of the interests of the territories, although we are of the view it does not go far enough on many other issues.

Few people have attacked the Companion Resolution on its merits. However, both Québec and the Mulroney Government insist that the Companion Resolution cannot be passed at least until Meech is ratified. In effect, Meech is offered on a take-it-or-leave-it basis. This is categorically and totally unacceptable to us and we believe, to the vast majority of Canadians. Indeed, Québec seems to take the position that if Meech is ratified it can never be amended, and only entirely new constitutional issues, like Senate reform, can be considered in future constitutional talks.

### **The Process of Constitutional Reform**

The federal Parliament was the focal point of the debate on constitutional reform in 1981 and the system was opened to all Canadians.<sup>1</sup> The Charter of Rights was revised five times in its course of being developed. Women's groups, aboriginal representatives, and many others played a vital role in the evolution of the 1981 reforms.

In contrast, the Meech signers, in a one-night session, presented a package which (apart from minimal, relatively cosmetic, changes at Langevin a month later) was on a take-it-or-leave-it basis.

The Mulroney Government has refused to entertain any discussion of amendments to the Meech Lake Accord since June 3, 1987. The hearings following upon the Langevin draft were a sham; indeed, we were refused the opportunity to appear before the Special Joint Committee On The 1987 Constitutional Accord. It was only through the Senate Committee of the Whole on the Meech Lake Constitutional Accord, which came to Yellowknife, whereby we were able to present our views in the Parliamentary process.

However, the Mulroney Government has refused to consider the merits of the concerns expressed by anyone. For example, the Mulroney Government refused to consider the proposed amendments of the Opposition before Parliament two years ago which would have met some concerns of women, aboriginal people and the territories.<sup>2</sup>

Nor were provincial governments whose premiers were signatories prepared to consider amendments. The three western provinces did not even have public hearings on the Meech Lake Accord. Nor did Nova Scotia or Newfoundland under the Peckford Government.

The common objective of all Canadians is to ensure that Québec becomes a part of the Constitution and that everyone's rights are respected.

As well, we share the recognition of the obvious: Québec is a distinct society. However, in accommodating that distinctiveness, all Canadians need assurances in any changes to the Constitution that their basic rights and interests will be protected by the Constitution.

### The Companion Resolution

The Government of Premier Frank McKenna introduced a "Resolution On The 1987 Constitutional Amendment And Resolution To Authorize Amendment To The Constitution Of Canada" March 21, 1990, in the New Brunswick Legislature.

The concession of Premier McKenna to address the problems of Meech simply with a Companion Accord is one problem; but just as significant a problem is his decision that the Meech Lake Accord can be passed unconditionally before his Companion Resolution is, hopefully, enacted.

Premier McKenna is only looking for "the necessary degree of support" for his proposed "Companion Resolution" before New Brunswick will pass Meech. We agree with the position of the Manitoba and Newfoundland Governments that Meech must be amended before it is ratified. There can be no real assurances amounting to a guarantee, that amendments will follow upon ratification. In this respect as to process, the McKenna position is unacceptable.

The McKenna package would strengthen protection for the rights of women and minority-language groups, scrap the provision in Meech that would give each province a veto over the creation of new provinces, the territories

would be given a role in naming senators and Supreme Court of Canada judges, and it would return aboriginal rights to the constitutional agenda.

The Mulroney approach at Meech Lake was to exclude aboriginal and territorial representatives from the process of constitutional reform. In contrast, the New Brunswick resolution requires that all matters directly affecting the aboriginal peoples of Canada be included in future constitutional agendas and that aboriginal and territorial representatives be invited to such discussions (see the New Brunswick resolution, subsections 9(1),(2) - which proposes new paragraph 50(2)(a.1) and new subsection 50(4) to the Constitution Act, 1982).

As well, the New Brunswick resolution requires all legislative bodies to hold public hearings prior to adopting constitutional amendments (see section 11 of the New Brunswick resolution - proposing new section 46.1 to the Constitution Act, 1982). Both of these suggested changes are significant improvements to Meech.

We particularly commend the New Brunswick Government for proposing (by a new section 46.1 to the Constitution Act, 1982) to allow for the formation of new provinces from the territories by Parliament alone, as done historically under the Constitution Act, 1871 for new provinces.

Mr. McKenna's proposal in a formal sense is apart from Meech; in fact, it would, in effect, modify Meech slightly in various substantive ways, including; first, in giving Parliament the role to "promote" Canada's language duality, and second, in respect of the removal of the assent of the provinces being required for the territories to become provinces. More correctly put, the proposals would seek to improve the Accord without detracting from its fundamental objectives. While we do not think the New Brunswick proposal goes far enough, we do strongly commend this initiative in seeking "...to balance the sentiments expressed by the supporters of Meech Lake, along with the very real and heartfelt concerns being raised across Canada".<sup>3</sup>

Premier McKenna, head of a provincial government, deserves credit for attempting to initiate a process to explore improvements and acceptable compromises. The sad truth in reality is that the Mulroney Government, the national government, has refused to contemplate such a process and has abdicated any position of leadership for the nation.

Prime Minister Mulroney says that before New Brunswick's proposal is adopted by Parliament and the provinces, the Meech Lake Accord should be passed.<sup>4</sup> There is no assurance that the New Brunswick proposal would be adopted eventually, and Canadians would be foolish to accept any assurance purportedly given.

The House of Commons approved the Prime Minister's plan for this 15-member committee to study the New Brunswick proposal March 27, 1990. Yet the Québec National Assembly April 5, 1990, through a resolution supported by both the Liberals and Parti Québécois, has rejected any possible move by the federal Parliament to "change the content and scope of the Meech Lake Accord".<sup>5</sup> Justice Minister Gil Remillard and Premier Bourassa have made it clear that the Bourassa Government will not even discuss the proposed New Brunswick resolution until after Meech is ratified. In particular, they have indicated that Québec could never accept the New Brunswick resolution's call for the federal government and provincial government to have a role to "promote" Canadian linguistic duality rather than just "preserve" it as the Accord now suggests. This position is taken even though the New Brunswick proposal would seem to have at most only symbolic significance as it would not give Ottawa any new powers.

The Québec Liberal Party has now set up a committee, as has Premier Bourassa of Liberal MNA's, to examine options if the Meech Lake Accord is rejected.<sup>6</sup> At the same time, Premier Bourassa has refused to participate in the federal hearings to study the New Brunswick proposal.<sup>7</sup> Mr. Remillard has stated for some time that Québec will not accept changes to Meech.<sup>8</sup>

There is a fundamental question - is Canada simply a partnership between two peoples (the two nations - the deux nations theory) or is it a country of many peoples, with two official languages within a federation of 10 equal provinces, together with a strong national government that can promote national interests?

The New Brunswick resolution would add to section 1 of the Constitution Amendment, 1987 after subsection (2) thereof:

"(2.1) The role of the Parliament and Government of Canada to promote the fundamental characteristic of Canada referred to in paragraph (1)(a) is affirmed."

Québec is unable to accept the proposition put forward by New Brunswick (and which surely should have been in Meech from the very beginning) - nor is Mr. Mulroney prepared to insist on it - that the federal government have the obligation to promote (not just preserve) the use of both French and English across Canada. We disagree with Québec's position, but at least it is frankly stated by the nationalists. However, we are totally chagrined by the federal Government's position. We now have a Prime Minister who does not even have the courage to support the endorsement of a proposal for Parliament and the Government of Canada to affirm their roles in the linguistic duality of Canada in a (supposedly) merely interpretive clause of the Constitution.

We share Premier McKenna's goal of fostering bilingualism and his statement that "without the active promotion by the Government of Canada of both the English and French languages, we are doing a grave injustice to our linguistic minorities, and indeed to all Canadians."

The New Brunswick proposal may tend to give greater force to the provision of the Official Languages Act which obliges the federal government to "encourage and assist provincial governments to provide opportunities for everyone in Canada to learn both English and French." Given the policy expressed by this legislation, and the office of the Official Languages Commissioner, it makes sense to recognize constitutionally the federal role in promoting bilingualism.

Premier Bourassa has stated that he cannot accept a constitutional discussion which places the English minority in Québec on the same basis as the French minorities in the rest of Canada.<sup>9</sup> Québec obviously does not want the federal government to be able to promote English in Québec.

Premier Bourassa has even said that he is studying the possibility of using Art. 38 of the Constitution Act, 1982 to 'opt-out' of any new responsibilities given to Ottawa to promote bilingualism through an adoption of the New Brunswick proposal (if it would affect the present constitutional division of powers).<sup>10</sup>

It is clear that many in Québec, at the provincial government level, are no longer supportive of official bilingualism at the provincial level. Rather, bilingualism is seen as an obstacle to their aspirations. Nationalists clearly seek the pre-eminence of French within Québec. They challenge the right of immigrant parents to send their children to publicly-funded English-language schools. They challenge the use of English as the language of the workplace. This approach is not simply a response due to the sad failure of some other provinces to accord official status to French. Rather, it is due to nationalist aspirations.<sup>11</sup>

We, as an aboriginal group who regard ourselves as first and foremost Canadians unreservedly support the principle of official bilingualism and its full implementation in all places in Canada wherever numbers warrant it, whether that might be Québec City or Sault Ste. Marie, Ontario.

Premier Bourassa adopted the "notwithstanding clause" of the Charter to override the Supreme Court of Canada December 15, 1988, decision on the language law (Bill 101, enacted by the former Parti Québécois Government), in enacting new legislation (Bill 178) for commercial signs to the interior of commercial establishments. The Bourassa Government is not willing to accept the Charter and enact restrictive language legislation putting it to the test of only being lawful if it can pass the section 1 of the Charter test constituting "such reasonable limits prescribed by law in a free and democratic society."

This controversy illustrates the problem of balancing the protection of individual rights against the collective rights of Québec to preserve its identity.<sup>12</sup>

In recommending passage of Meech as is, Premier McKenna agrees to accept the designation of Québec as a distinct society. He proposes no clarification of that designation and therein still lies a fundamental ambiguity in the Accord.

Those who claim the designation only recognizes the status quo ignore the clause mandating that any interpretation of the Constitution be consistent with the recognition of Québec as a distinct society. The Accord says that requirement is not to derogate from the powers of either Parliament or the legislatures. Does that mean the distinct society provision does not affect the respective powers of Ottawa and Québec? Perhaps. But the interpretation given the distinct society clause by Premier Robert Bourassa and Québec Intergovernmental Affairs Minister Gil Rémillard makes it abundantly clear they believe the distinct society clause infuses Québec with, as Mr. Bourassa has said, "the legislative authority...to consolidate existing positions and make new gains."

Perhaps the Supreme Court will not support that view, but Meech's imprecision guarantees continuing legal and political conflicts on the question of legislative jurisdiction.<sup>13</sup> Many people say that the 'distinct society' clause, being a mere interpretive provision, gives Québec nothing, or virtually nothing. But if this view is correct, as determined later by the Supreme Court, will the asserted aspirations of the nationalists be content with the then court-determined hollow content of Meech?

When building a Constitution, it should be done on the basis of clearly stated fundamental principles.

From 1960 to 1982, Québec's position basically was to hold the country hostage to the proposition that unless it received more powers, patriation would

fail. Will the proposed unanimity provision now mean that any proposed reform to federal institutions would be hostage to the demands of any single province?

The 1985 Québec Liberal Party resolution on constitutional policy focused on three themes: the recognition of Québec as a distinct society; guarantees of its cultural security and the return of power to influence the evolution of Canada's constitutional future.<sup>14</sup> These themes translated into five points:

- (1) the recognition of Québec as a distinct society;
- (2) the recognition of Québec's role in jointly selecting immigrants;
- (3) a role for Québec in choosing Supreme Court judges;
- (4) the limitation of the federal spending power;
- (5) a veto for Québec in future constitutional changes.

Québec's conditions were met by giving increased powers to all provinces.

If Mr. Mulroney has a vision of Canada, it is simply of a loose federation:

"Meech lake gives all the provinces, big and small, an equal say in amendments to important national institutions".<sup>15</sup>

Suffice to say, we share the vision of Canada having a strong national government because we believe, with former Prime Minister Trudeau and the vast majority of Canadians, that the sum of Canada is much greater than merely its constituent parts. As Canadians, we support all the proposals of the Companion Resolution. However, we are of the view that the Companion Resolution does not resolve all the outstanding issues, and therefore does not go far enough. The IRC supports the positions currently expressed by the Governments of Manitoba and Newfoundland.

Premier Bourassa has stated that the failure to ratify Meech will, at the least, result in constitutional deadlock and that he will not even participate in

talks directed at any constitutional changes, such as aboriginal rights and Senate reform.<sup>16</sup>

Prime Minister Mulroney supports the Québec resolution that Meech has to be passed as is before any further constitutional discussion can occur.<sup>17</sup>

Some Tory MP's have taken the position that the House of Commons cannot even vote on the New Brunswick proposal until after Meech is passed.<sup>18</sup> Some Tory Québécois in Ottawa are making their support for federalism conditional on the passage of the Meech Lake Accord. Jean-Pierre Blackburn is quoted as saying "Either we will be a distinct society in this country, or we will be a distinct country".<sup>19</sup>

We do not believe Canada should be a hostage to any constituent group, region or province. We refuse to be intimidated into accepting a flawed constitutional accord by threats of separation. Some elites of Québec or even Ottawa can make threats, but such a fundamental issue can only be decided by all the people of Québec in a referendum.

The world is moving beyond narrow nationalism and maintaining sovereignty within small borders. For economic, environmental, social and cultural reasons the world is increasingly interlinked and interdependent. All Canadians gain through a strong Canada and an effective central government that can promote national interests, including bilingualism. There is a Canadian identity, built upon Canadian values which includes respect for individual rights, that transcends the narrow nationalism of any constituent group. Nationalism is now being used to divide Canada, not to build a stronger state. We, the Inuvialuit, are not afraid to put forward our views clearly and unequivocally. We also believe that a significant majority of Canadians share these views.

Mr. Bourassa takes pride in saying that his demands are less than Rene Levesque's were: nevertheless, they remain as "demands".<sup>20</sup>

Premier Bourassa at first accepted the Constitutional agreement arrived at in Victoria in June, 1971, together with then Prime Minister Trudeau and

the ten provincial premiers. Premier Bourassa then withdrew Québec's consent within a few days, as was his right. However, now when three Legislatures' (and a majority of Canadians as the polls indicate) decline to endorse what is in their view a flawed reform package, Canadians are faced with threats of separation.

The Québec threat of separation "reeks of black-mail", as former Prime Minister Trudeau has labelled correctly the gesture.<sup>21</sup>

Premier Bourassa apparently takes the position that Québec is not part of the Constitution, and therefore, his Government will not even consider other amendments until Meech is passed whereby Québec would become a full participant in the Constitution.<sup>22</sup>

The Québec Liberal/Parti Québécois common resolution (passed April 4, 1990, by a vote of 105 to 3) rejects "any constitutional proposals including...New Brunswick's...which, notably, could constitute an amendment or a modification to the Meech Lake Accord aimed at ratifying the Accord...".<sup>23</sup>

The Québec Government's view is that it's Meech as is or nothing else. From the Québec Government's perspective, the only scope for discussion after Meech is ratified are constitutional issues that would not alter the meaning or scope of Meech.<sup>24</sup>

Premier Wells' Liberal Government of Newfoundland introduced a resolution March 22, 1990 to rescind that province's endorsement of Meech. The Newfoundland Legislature passed a motion in the Legislature April 6, 1990, rescinding its support for the Meech Lake Accord, thereby putting that province in the same position as Manitoba and New Brunswick.

Premier Wells' view is that the distinct society clause implies legislative powers and in effect will change the fundamental characteristics of Canada.<sup>25</sup>

Premier Wells is prepared to allow a referendum in Newfoundland to override his position if his government is the lone dissenting province, or a national referendum to override dissenting provinces.

We support the view (expressed by Manitoba and Newfoundland, but also, we believe, by most Canadians) that Canada be recognized as a federal state with a recognition of the distinctive identity of the two charter peoples, but also recognizing equally the identity and contribution of aboriginal peoples and the existence of the country's multicultural heritage as distinct and fundamental characteristics of Canada.

It is clear there are an ever-increasing number of doubters about Meech. Even former Manitoba Premier Howard Pawley of Manitoba, who signed the Accord, now agrees it needs amending to deal with such concerns as admitting new provinces, but believes his concerns can be addressed through the New Brunswick resolution, provided that it is passed coincidentally with the Meech Lake Accord.<sup>26</sup> Premier Gary Filmon of Manitoba has asked that other issues, including removal of Meech's requirement of unanimity for Senate reform, should be given consideration.

Premier Filmon has stated that a proposal "to pass Meech now and fix it later" is unacceptable to Manitoba.<sup>27</sup> Premier William Vander Zalm of British Columbia, who also signed the Accord, is now saying that unless Senate reform is part of any deadlock-breaking proposal, that Meech will die.<sup>28</sup>

Honourable Members, needless to say you have a most difficult task in making a positive contribution toward bringing the country together through constitutional reform. We shall close by respectfully hoping that you have the wisdom, foresight and courage to make recommendations that are truly representative of a possible national consensus.

Thank you for hearing our submission.

## ENDNOTES

1. Globe and Mail, March 22, 1990 at A7.
2. Toronto Star, March 23, 1990 at A15.
3. Address of Premier McKenna, Legislative Assembly, March 21, 1990.
4. The Toronto Star, March 24, 1990 at A1.

Mr. Mulroney has presented the New Brunswick package to the Commons, yet then qualifies this by saying it does not mean he endorses the package (The Globe and Mail, March 26, 1990 at A1). What then is his position on the merits of the New Brunswick resolution?

The Prime Minister stated in his television address to the nation March 22, 1990:

"I believe it is possible to extend a hand to Canadians who feel they were overlooked by the Meech Lake accord - aboriginal Canadians, northern Canadians, certain women's groups - without undermining the accord and the consensus it represents."

However, he stipulated that the "companion resolution" would only follow upon the Accord's becoming part of the Constitution by June 23, 1990.

Thus, while Mr. Mulroney suggests that "this is...a question of...the national will to be true to the legacy of tolerance and generosity of spirit on which this country was built" - his rhetoric is belied by the process he initiated in 1987 in this round of constitutional reform and which he perpetuates to its bitter end, whatever the eventual outcome. While Canadians now finally have a belated chance to have their say before this Committee, the continuing position of the Mulroney Government since the signing of the Accord in 1987 is that nothing can be changed no matter how meritorious the criticisms may be. Meech was produced by a secretive, elitist process, and that process is being maintained in a climate of obstinacy and fear. The "seamless web" of Meech has no true democratic underpinning.

5. Toronto Star, March 29, 1990.
6. Globe and Mail, April 3, 1990 at A4.
7. Globe and Mail, April 3, 1990 at A4.
8. Globe and Mail, March 23, 1990 at A4.
9. Toronto Star, March 23, 1990 at A14.
10. Toronto Star, March 23, 1990 at A14.
11. Globe and Mail, March 22, 1990 at A7.

The Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism had insisted that individual Canadians have the maximum opportunity to use English or French in an equal partnership, wherever the minority is sufficiently numerous to be viable as a group, as is the case in Québec, and accordingly, rejected the "territorial" principle as an inadequate basis for language policy. In contrast, the Gendron Commission sees French alone as the official language of Québec.

12. Mr. Bourassa has now said he is willing to discuss amending the Constitution, in particular, to make the notwithstanding clause more difficult to use, but only after the Meech Lake accord is ratified (The Toronto Star, April 21, 1989 at A4).

He said that one possibility is to make the notwithstanding clause subject to a 2/3 vote in Parliament and the legislatures and to limit its effect to three years rather than the present five. Although Mr. Bourassa views the notwithstanding clause as "an essential tool" in protecting Quebec's cultural identity, it must be remembered that it was the four western provinces who insisted upon it during the 1982 reform. Hence, it is unlikely that it could be modified.

13. March 22, 1990 at A14.
14. Graham Fraser, Globe and Mail, March 25, 1990 at A9.
15. Toronto Star, March 24, 1990 at A1.

16. The Globe and Mail, April 5, 1990 at A14.
17. The Globe and Mail, April 7, 1990 at A10.

Prime Minister Mulroney now has the nerve to offer public hearings this summer leading to a specific federal government proposal for Senate reform, but only if the Meech Lake Accord passes. Moreover, he continues to refuse to appoint Stan Waters, elected by Alberta to the Senate, and implies that if Meech fails, senatorial appointments will revert simply to the Prime Minister's prerogative (The Toronto Star, April 6, 1990 at A13). In contrast, Premier David Peterson of Ontario, a signatory to Meech, has been much calmer in tone, emphasizing that if Meech fails all Canadians must work constructively together (The Toronto Star, April 5, 1990 at A1).

18. Toronto Star, March 27, 1990 at A13.
19. The Toronto Star, April 6, 1990 at A13.
20. Financial Post, March 30, 1990 at p. 9.
21. Toronto Star, March 21, 1990 at A1.
22. Financial Post, March 30, 1990 at A9.
23. The Globe and Mail, April 5, 1990 at A2; The Toronto Star, April 5, 1990 at A13.
24. The Toronto Star, April 6, 1990 at A13.

Gil Remillard and Jacques Pariseau have stated that the intent of the resolution is that Meech can not be amended either before or after June 23, 1990 (some components of Meech could be changed by a vote of seven provinces representing 50 per cent of Canada's population).

Premier Bourassa had indicated that he may organize a "States-General" if Meech is not ratified. A Québec version, les Etats generaux du Canada francais, was held in 1966-1969 with some 1620 delegates elected at the riding level, under the auspices of the Union Nationale government

proclaiming Québec's right to self-determination and proposing that Québec adopt its own constitution. (The Toronto Star, April 3, 1990 at A10).

Passions have been inflamed with resulting statements that exacerbate the problem. Premier Bourassa has implied that Newfoundland's rescission could result in economic retaliation by Québec. Federal Environment Minister Lucien Bouchard has suggested that English-speaking Canada could be forced to choose between Québec and Newfoundland and Gill Rémillard, Québec's Minister of Intergovernmental Affairs has used words to the same effect (The Globe and Mail, April 7, 1990 at A1).

25. Toronto Star, March 25, 1990 at A3.
26. The Toronto Star, April 3, 1990 at A10.
27. Globe and Mail, March 24, 1990 at A1.
28. Globe and Mail, March 24, 1990 at A1.

**APPENDIX "LAKE-2"**

**A brief to  
the parliamentary committee  
on  
the McKenna proposal  
and  
the Meech Lake Accord**

**Bob MacQuarrie  
Yellowknife**

A brief to the Parliamentary committee on the McKenna proposal

The Government of Canada should take no further action on the McKenna constitutional proposal. Let it lie. Let it die.

This proposal reflects a naive kind of do-gooderism that seeks to solve nearly everybody's constitutional problem at one and the same time - and at a very inappropriate time, I might add. This proposal is not helpful in the present circumstances. It contributes nothing towards resolving the Meech Lake impasse. Rather, it further complicates the issue by asserting additional principles, each of which would have to win unanimous support from the First Ministers in order to effect a resolution. Quebec has already rejected the proposal in the most formal way possible. Yet the whole object of the Meech Lake Accord has been to gain Quebec's assent to the constitution. What a stunning exercise in political circumlocution it would be to find the Prime Minister and nine premiers agreeing on a modified McKenna proposal, and leaving Quebec isolated once again.

Introducing McKenna's proposal into the political equation at this time will make agreement harder to reach, not easier. Our ship of state is sinking. We should all be doing what we can to stop the massive leak in the hull. We should not be letting some quarrelsome crewmembers divert our attention to their lingering concerns about the design of the rudder or the relative power of the engines. The ship was moving through the water tolerably well until the leak developed. Other matters can be attended to once the emergency has passed.

I say that our ship of state is sinking because it is clear to me that in due course Quebec must, and will, secede if Meech Lake is not adopted. Canadians who are still playing political games with this issue, or allowing their emotions unduly to determine their words and actions, had better face this fact and govern themselves accordingly.

It is exasperating to hear some of those who complain about the Meech Lake Accord say that Quebec must not be given constitutional recognition as a distinct society, and that all parts of the country must be treated exactly the same. It is apparent that these people know nothing of Canadian history nor of the original constitution of Canada. Whether spoken in so many words or not, it is clear that Quebec has been recognized as a distinct society under British and Canadian law, and provided with the means to assure the expression of that distinctiveness, since 1774.

The British government voluntarily passed the Quebec Act, 1774, guaranteeing its French subjects the use of their language, the practice of their Catholic religion, and the right to be governed by French civil law. These measures were distinctly different from those taken in all other British colonies.

Despite these legal guarantees to the French, a vibrant and growing English population threatened to overwhelm the French in Canada. So the British government went one step further to help its French subjects protect their lifestyle. It passed the Constitutional Act, 1791. This act divided Canada, giving the French their own colony to control. As A. MacGregor Dawson says in this respected foundational work, The Government of Canada: "... the Acts of 1774 and 1791 were not contradictory but complementary, for they combined to preserve and consolidate the French nationality in British North America: the former provided the essential guarantees; the latter protected the French from possible conflict, absorption, and subordination." (p. 10)

It is abundantly clear that the political leaders of Lower Canada would never have agreed to alter their secure position to join the new country of Canada unless they could be assured that they would have the means within Confederation to preserve, protect and promote the French identity. Indeed, the political leaders of the other colonies that were about to become provinces of Canada obviously appreciated this requirement as we can see from sections 51 and 52, 94, 133 and many other sections of the BNA Act. The Fathers of Confederation recognized and accepted Quebec's distinct society, and attempted to provide the constitutional means for the French to secure their identity.

It is also abundantly clear to anyone who will take the trouble to read even just a little, that for the political leaders of Quebec the major objective has always been to preserve, protect and promote the French identity and lifestyle. This objective has been stated succinctly and unequivocally in the document, Draft Agreement on the Constitution: Proposals by the Government of Quebec, 1985: "... it is of the greatest importance that it be clearly understood what constitutes, today as yesterday, and regardless of the government of the day, the very essence of Quebec's concern: the distinct character of the people of Quebec and the legitimacy of the legal and institutional instruments derived therefrom". (p. 7).

For 115 years of Canada's existence, Quebec largely had the means to satisfy its major, ongoing objective. The French identity of the province was never in jeopardy. But a number of important changes in recent years have undermined the ability of Quebec's governments to ensure the continuance of that identity. First, there is the development and proliferation of mass media - films, TV, radio, recordings - whose influence, largely using the English language and reflecting the American lifestyle, is pervasive. Second, there is the increasing mobility of people - visitors and immigrants to Quebec who prefer to use English. Third, and most critically, amendments were made to the Canadian constitution in 1982 that did not have the consent of Quebec. The province that most clearly would not have joined Confederation without suitable language and cultural guarantees was ignored when it would not consent to

constitutional changes which it believed would place the security of its major objective in jeopardy. For under these changes, individuals could now challenge the previously accepted collective right of the French people of Quebec, through their government, to shape their own society.

The Government of Quebec was thrown on the defensive. Needless to say, it could resort to the "notwithstanding" clause, but at what political cost? When seeking to exercise a collective right implicitly agreed to by all parties at Confederation, the government is now made to appear as though, in doing so, it is trampling on the fundamental human rights of individuals. The so-called minority language rights are more or less arbitrarily defined rights, and not fundamental human rights at all. Nevertheless the perception is otherwise, and if the situation is not altered, successive governments of Quebec will be left in an embarrassing and politically untenable position.

Combined, the social/legal changes noted above place in doubt the ability of the Government of Quebec to maintain in the long term the French identity of that province. For this reason it seeks amendments to the constitution that will remove any doubt about its ability to meet its major objective; that will ensure its continuing ability to safeguard the French character of the province.

If the Government of Quebec cannot attain this security within Confederation, then clearly it will seek to attain it outside of Confederation. In due course it will take the necessary steps to secede. Perhaps a great irony in this is that after tempers have cooled, and practical considerations hold away, most Canadians will undoubtedly accept some sort of negotiated association with a sovereign Quebec, thereby sanctioning a much greater degree of independence than is now being sought.

Many of those who have opposed the Meech Lake Accord have voiced the argument that it is intolerable for one province to have different terms of federal association than other provinces do, and that they will not accept constitutional amendments that throw into question certain Charter rights.

In the first place, all Canadians must be helped to understand that Canada is a federation, not a unitary state. It is a fact of history that seven of the provinces existed before the nation existed, and had already developed their own character and lifestyle. It is a fact of history that the pre-existing provinces decided to create a country (and not the other way around), and that when they did it, each set terms and conditions for its entry. These facts cannot help but shape the nature of the country. Canada simply cannot be as homogeneous and unified as many, including myself, might like it to be.

Secondly, the matter of negotiated terms of association warrants further examination. Clyde Wells, the premier of Newfoundland, complains about what is being done for Quebec, and is endangering the very existence of the

country on this account. Yet Newfoundland negotiated Terms of Union that contain fifty articles, and cover seventeen pages. These include such things as the right to establish an upper house of the Newfoundland legislature, special provisions for fisheries, for the discharge of its debt, for financial subsidies, for a continuing ferry link to the mainland, and even for the manufacture and sale of oleomargarine. All of these terms were given constitutional status.

Most telling of all, pointing out the contradiction in Wells' position, provision was made so that Newfoundland would not be subject to section 93 of the BNA Act which concerns education. Instead it negotiated its own provision to safeguard its system of denominational schools. Whether rights violations have occurred is generally a matter of judgment. In my judgment, as a non-believer, this constitutional guarantee given to Newfoundland represents a serious violation of individual freedoms otherwise guaranteed by the Charter - the freedoms of conscience and religion, of thought and belief.

To top it off, Newfoundland secured section 29 in the 1982 amendments, giving additional constitutional certainty to its denominational schools, ignoring any potential individual rights violations. Yet it denies to Quebec this very same search for security in protecting an established way of life.

In summary, faced with changing circumstances, Quebec is seeking constitutional amendments to make secure what has always been most important to it - the French character of its society. Other Canadians, recognizing that it takes precious little skin off their noses, can accept this goal as legitimate and agree to whatever is necessary to assure its attainment. Or they can reject it for one sincerely held and thoughtful reason or another as being unacceptable. Either of these positions is honorable.

What is not honorable is the words and actions of those who have failed to take pains to understand the background and nature of the problem, yet who are very forward in rousing the emotions of the public against the Accord, and of those who are trying to gain some advantage for their cause while the country is in crisis and particularly vulnerable. We are not faced in this matter merely with another political issue where inflated positions will eventually deflate to common ground where clever compromises can be made. Some things simply are not negotiable. Quebec has indicated in the clearest possible way - through formal motions in the National Assembly - that its ability to maintain the French character of the province is not negotiable. Will other Canadians accept this or not?

I accept it. My judgment is that the continued existence of Canada as we know it is, for many reasons, desirable. I therefore urge this committee and the Government of Canada to uphold in good faith the Accord that was freely signed by eleven First Ministers, and not slide away from it or

complicate matters further by proposing other amendments at the same time. The Government of Canada should expect and urge all provinces to conduct themselves in the same manner.

To try to make sure that the reluctant provinces ratify the Accord before the deadline passes, Prime Minister Mulroney and Premier Bourassa should visit Premiers McKenna, Filmon and Wells, and key members of their legislatures. They should explain as clearly as they can the dangers that Quebec sees in the matter of its ability to maintain the French character of that province. They should explain as clearly as they can the compromises that Quebec has already made in its constitutional position (a glance at Proposals by the Government of Quebec, 1985 will give a clear picture of that). They should explain as clearly as they can the range of language rights and services that English speaking Canadians enjoy in Quebec, and the range of human rights guaranteed by Quebec law. They should explain as clearly as they can the likely political developments that will occur in Quebec if the other provinces fail to ratify the Meech Lake Accord. (Even the eminently moderate Robert Bourassa will be forced by political necessities to a more radical position). And they should then return home with their honor and their dignity intact.

From that point onward, it will be up to the three dissenting premiers as to whether or not Canada will remain united as a single country. They must be made to shoulder the burden of responsibility for their words and actions. Regrettably, given what we have learned about the character of those premiers over the past few months, and given the political positions they have placed themselves in, I am not particularly optimistic that they can make a sound decision in this matter. But I guess we can hope.

## APPENDIX "LAKE-3"

## Meech Lake Presentation

17 April 1990

Yellowknife, NWT

By

Donald A. Scott

Constitution writing can contribute towards the building of a country and in tearing it apart. While our forefathers built a great country, our political leaders today are tearing it apart.

Constitutions, by their very nature, are fundamental documents and therefore great care must be taken in drafting the initial document and in any amendments added over time. For the past decade, we have been rushing into fields our predecessors wisely left unturned. What is worse, we have made kitchen and back room deals more appropriate for selling used cars than building a Constitution. We have entered into wishy washy wording no one knows the true meaning of and now leave it up to our the Judiciary to tell us what it means - with very little hope of politicians being willing to alter it afterward. It is as if the early critics of entrenched constitutional change and in particular in regards to the Charter, such as many conservatives and some new democrats, were right. It might as well be cast in stone because it becomes almost impossible to change.

I believe most Canadians, and in particular most politicians, did not know what the new constitution would mean in 1981. I recently read an article in which one of the original kitchen deal makers, and a signatory to the 1981 constitution stated that the original architects foresaw that the Charter would fundamentally alter the rules which govern a wide range of social, economic and political issues. Roy Romanow, former Attorney General of Saskatchewan added that it was the result of "hard political bargaining". Wishful thinking ruled the day, especially when it came to the view that Judges would not fully exploit the law making authority given to them.

On another occasion, I heard Mr. Romanow speak to the Canadian Club where he raised many questions about the Charter. But his speech was heavily overshadowed by the speech of one of Manitoba's senior judges who gave a scathing review of the Charter and its impact in forcing Judges to displace politicians in the role of law making. This brought back to me a brilliant cartoon from 1981 where the Supreme Court Justices were huddled together saying something like this (except in Latin), "We judge, ipso facto, we rule"

We are now faced with the appointment of a successor for Chief Justice Dickson. We are about to enter a public debate and potentially a public battle over whether the new Chief Justice will be a judge who imparts "life" into the Charter (and potentially the "Distinct Society" clause of Meech Lake) or one who sees their role as an interpreter of legislation. Similarly, we will witness a similar battle over the filling of the vacant seat on the Bench. We shall be plunged into judicial appointment battles similar to the one fought over Mr. Justice Bork in the U.S.A. Many Canadians will see it as another example of the Charters immense influence on the Americanization of our society to which Semour Lipset would agree.

The dabbling with the Constitution which Meech Lake proposes, will only make matters much worse. Over the past two years, we have seen this country torn apart like we have not witnessed for over one hundred years. Constitution building based on a political agenda is bound to fail. Worse yet, it may take the country with it.

To illustrate the unpopularity of Meech Lake, one has only to look at the results of the last federal election. Wherever Meech Lake was an issue, the Tories did poorly. They lost seats and popular vote in Manitoba, Saskatchewan, even Alberta and plummeted in B.C. It has even had an impact in Provincial elections. Sharon Carstairs 1988 Manitoba campaign was based almost exclusively on Meech Lake. Earlier, Frank MacKenna rode to a unanimous victory over the crippled Dick Hatfield whose only remaining respect was as a national statesman and defender of Meech Lake. Clyde Wells opposition obviously didn't hurt him in defeating the man who bargained fish into the Accord.

Like you I have spent several years in politics, almost 7 to be exact. I was in the Manitoba government caucus when a smiling Premier Pauley brought the deal he signed into our Caucus. He was not smiling when he left. There was widespread discontent within his own Caucus and I am sure it would not have passed had it gone into the Assembly even prior to the defeat of our government on a budget vote. The Conservatives all spoke against it and the then lone Liberal would love to have had the opportunity to sink it at that point.

Mr. MacKenna's resolution does not help matters much. The only salient point is that which removes the insult to Territorial residents included in section 10 which purports to alter section 41 of the Constitution Act 1982 and section 146 of the BNA Act by providing for the extension of the provinces into the Territories and requiring unanimous consent from the Provinces for the Territories to become Provinces.

If a provision were to be made respecting the governing of Northern Canada, it would probably make more sense to allow for the extension of the Territories southward into the Provinces! At least the north would then be treated more as the home of most of Canada's Aboriginal peoples and less as a scarcely populated area rich in exploitable natural resources.

I do not believe the Accord can be made acceptable by adding more political compromises.

We already have too many in the document. There is the formal requirement for the first ministers to meet annually to consider constitutional questions. While recognition of first ministers conferences appeared in section 37 of the Const. Act 1982, it was only for a specific issue, Aboriginal rights, and had a time frame of 5 years and a requirement of 2 meetings. Now Meech requires us to suffer through first ministers meetings annually to deal with constitutional matters (section 13) and to add insult to injury, we will also have to endure annual first ministers economic conferences on the economy (sec.8).

The only thing First Ministers conferences have accomplished is Meech Lake. For that reason alone they should be banned! Seriously though, the first ministers conferences are little more than bitching sessions, particularly those dealing with the economy and now more critically with the Constitution. They are televised grandstanding shows intended for the folks back home, perfect fed bashing exercises intended to deflect from problems on the home front and blame the feds for their own problems, fiscal and otherwise.

The most dangerous aspect of these conferences is that they become, in effect another level of government, unelected and unaccountable directly to the people for their actions. A whole bureaucracy has sprung up around these sideshows which have the effect of the Provinces edging into federal jurisdiction with no national accountability for their actions. Should there be first ministers conferences? Yes, but at the call of the Prime Minister's call and not as a constitutional requirement.

Agendas for future Constitutional Conferences should not be set by the previous Constitution. It will be a very sad time in this country's history when the first ministers, or more appropriately, the appropriate ministers within the provinces and the federal government cannot decide to set agendas to deal with issues of national importance. A Constitutional Conference is not required to have a series of discussions on the roles and responsibilities in relation to Fisheries between the federal and provincial governments. When the Fisheries are facing a crisis as they are today due to years of government mismanagement of the resource and huge subsidies to increase the efficiency of our fishing industry, the last thing they need is to wait for another Constitutional Conference to deal with the issue and arrive at a realistic assessment of the state of the Fisheries, taking into consideration environmental, social and economic impacts.

I would now like to deal with Section 9 of the Meech Lake Accord which changes the amending formula from 2/3 of the provinces and 50% of the vote to unanimity for several key components of our Constitution. While doing some research recently on a contract, I came across a section in the 1990 Edition of Robert's Rules of Order

dealing with unanimity and consensus. Reference was made to the early days of the English House of Lords where consensus was the order of the day. They moved in those early times towards decision by majority, by a deliberative assembly because it became clear that a requirement of unanimity or near unanimity can become a form of tyranny in itself. It noted that in an assembly which tries to make such a requirement the norm, a variety of misguided feelings - reluctance to be seen as opposing the leadership, a notion that causing controversy will be frowned upon, fear of seeming an obstacle to unity - can easily lead to decisions being taken with a pseudo consensus which, in reality, implies of default, which satisfies no one, and for which no one really assumes responsibility.

As we in the North can attest to lack of success of continuing efforts here in consensus government, Robert's observations on the futility and in some cases, the harm of unanimous decision making, one can safely conclude that this is the last thing this country needs in its Constitution.

A process which is a failure in an assembly, would become a national disaster in our Constitution. I cannot believe the naivety of those who wish to pass the Meech Lake Accord, including Mr. McKenna's non-binding Companion Agreement, and hope for Senate reform when any one province can scuttle the efforts.

I do not believe it would be in Quebec's interest to allow for a triple E Senate called for by many people in Western Canada. Why would a province with approximately 1/4 of the seats in the Senate and which sees itself as a distinct society lower its representation in a body which, if elected, would become more powerful than the House of Commons, just like the Senate in the United States usurped the predominant position of the House of Representatives on Washington's capital hill.

While I question the value of an elected senate, I equally question the value of a senate selected by the provinces sent to Ottawa to present a purely provincial perspective on national issues. We have far too much provincialism in our country today and a senate defined along the Meech Lake Accord provisions would, in my view, increase the tensions between the regions of this country and the federal government and between the regions themselves. I believe it would be much wiser for us to follow the Swedish example when approximately 15 years ago, they abolished their Upper House and now operate on a unicameral system.

Similarly, I have great concerns over provincial veto over appointments to the Supreme Court. The existence of provincial veto on Supreme Court appointments essentially means that individual provinces shall have the privilege of appointing their own Supreme Court representatives. Of all of our central bodies, none is more important in having a national perspective, particularly with the existence of the Charter and the overwhelming powers it gives the Supreme Court, than the Supreme

Court. Mr. McKenna's companion agreement makes this matter even worse by extending the principle of provincial appointments to the Territorial Governments.

Both the Manitoba Task Force and Mr. McKenna's companion agreement make the mistake of trying to add more to an already fundamentally flawed document. Manitoba wanted to add aboriginal peoples and multi-culturalism to the Accord, giving them the same status as Quebec's distinct society.

Both want to exclude that section of the Charter dealing with women's rights from within the powers, whatever they may be, bestowed upon Quebec as a distinct society. What a preposterous decision for those provinces and the various groups throughout the country striving to "protect women in Quebec from themselves". This proposal is vehemently opposed by women's groups throughout the Province of Quebec. It is as though the women of Quebec did not have a vote and that they were in need of big sisters from across the country to protect them from this untrustworthy government they are governed by.

Manitoba wants Aboriginal people included as a distinct society in the preamble. New Brunswick wants to include Aboriginal representatives in discussions of matters concerning Aboriginal peoples. Neither would do much to enhance the position of Aboriginal peoples in society today and I believe are there for political purposes more than anything else. The question once again arises, What is a distinct society? I do not believe it is wise to include declarations in a Constitution unless you know what it means. The tendency is for people subject to the clause to assume one thing and build expectations upon their interpretation. As for New Brunswick's proposal, can anyone seriously consider Aboriginal matters without Aboriginal participation? Constitutional agenda's should not be entrenched in a constitution!

Manitoba's proposal to include multi-culturalism, a concept that is to date still unexplained and completely untested as to public support. Multi-culturalism first got recognition during the political negotiations for the establishment of bilingualism in Canada. It was thought, wrongly at the time, that the substantial Ukrainian, Polish and German descendants in western Canada particularly, could be thrown this plum to buy their support for bilingualism. It has grown dramatically in expectations by largely new resident Canadians over the past decade, spurred on by politicians pandering to new ethnic minorities at election time and, as we have seen for the last several years, particularly during nomination and leadership contests. Many of the strongest advocates of multi-culturalism even go so far as to say there is no such thing as a Canadian culture; that we are merely a collection of diverse ethnic groups. I guess that would be the ultimate interpretation of Joe Clark's bizarre "community of communities".

I would now like to turn to the issue which has received so much press and attention and has, unfortunately, dominated much of the debate over the Meech Lake Accord

thus disguising the more serious implications before the country which the other poorly thought out clauses lead us to.

What is a distinct society? If one listens to Robert Bourassa, it means the equivalent of a nation within a nation. With Mr. Bourassa's dictatorial like sign and language law one must take him at his word. If one listens to Prime Minister Mulrooney, a distinct society is merely a recognition of Quebec as a province "pas comme les autres" which infers no great political powers.

The Prime Minister's meek protestations against the Quebec sign law pale in comparison to his condemnation of various municipalities throughout the country who have functioned in the English language in excess of a hundred years passing resolutions that they shall continue to function in English and that they shall not burden their taxpayers with the additional expense of bilingualism.

Unlike most Canadians, I have had the opportunity to live in several different provinces of this country. I was born in Ontario, raised, schooled and educated in Nova Scotia, studied and taught in Quebec, worked in Ontario, Manitoba and now, the Northwest Territories. As a teenager, I headed off on an overnight train to study French in Quebec for my summer vacation. As a new university graduate, I ventured into the Lac St. Jean to study French and to stay there for the rest of that year teaching English as a second language in the beautiful small community of St. Felicien. From these experiences, I gained a great deal of respect and love for the people of Quebec and have returned on several occasions to spend part of my vacations in that province visiting friends as well as exploring the beautiful countryside.

The quiet revolution became rather loud during these years of the late 60's and early 70's. I was even sympathetic to the outside sign laws when they were first introduced as Bill 101 (or Bill 22) back in the mid-seventies.

I noticed Quebec to be a very insular province and one that related very little with western Canada. The linkages were far more to Old Orchard Beach and Miami than they were to Ontario, the Prairies or the Maritime Provinces. Most of my grade 10 and 11 students could not name the provincial capitals of Canada and had a very difficult time even naming the provinces. I used most of my English class as a geography class teaching the students about the rest of their country. I must note that many were quite enthusiastic with several students planning vacations in other parts of their country.

I was a very strong supporter of bilingualism and for verification of that you can go back and read my speeches in defence of the constitutional position that our government took in Manitoba in defence of the French language in Manitoba. I was willing to see my government collapse over the issue because I believed very strongly

in guaranteeing the constitutional obligations that Manitoba entered into when it joined Confederation. We slipped 22% in the polls, a feeling most of you can share whether you be Conservatives, Liberals or New Democrats.

I knew at the time that the Province of Quebec had little interest in preserving the French language outside of Quebec. M. Levesque was straightforward and honest when he declared that the Francophones outside of Quebec were not his responsibility and he felt were doomed in a linguistic and cultural sense.

For over twenty years, this country has worked and invested huge political, as well as financial capital, into the notion of bilingualism. Bilingualism was supposed to make Quebecois feel welcome in the rest of Canada. The Anglos, we were told, that they needed to bend a little, needed to accept the fact of Quebec and needed to accept the cost of bilingualism as a cost of keeping Quebec in Confederation. The Anglos conceded, one begrudging step at a time, but overall, it was really quite a quiet acquiescence in the hope of maintaining their country in one whole piece.

Sadly, one must now begin to reappraise our faith that bilingualism would somehow or other pull Quebec closer to the fold and have her as a meaningful partner in Confederation. Let us, at this point, remember that Quebec never asked for this, that it was a few intellectuals from Quebec, as well as similarly inclined Anglophones throughout the rest of the country, who pushed this notion of bilingualism as a source of salvation for the country. Today, Quebec is no closer to the fold, and I would argue that the scheming manipulation of the separatist inclined and the meek leadership provided by M. Bourassa, that Quebec is now further from Canada than it has been since the Canada Act of 1840. We cannot afford, as a nation with some degree of self respect, to allow another colossal error in constitutional development to take place which will further strengthen the cause of separatism in Quebec and alienation in other regions of the country.

The Prime Minister and all the Premiers, along with the other politicians and bureaucrats who were involved in making this deal and sustaining it, are responsible for getting us out of this morass which we currently find ourselves in. It would seem that the Prime Minister is driven by the need to pass deals, regardless of cost. A few years ago he bailed out Grant Devine during an election campaign in which he was on his knees with a billion dollar bail out for farmers. In negotiating the Free Trade Agreement, he had our biggest card on the table, energy and resources, before the Americans even asked for it.

With the Meech Lake Accord, he has been willing to surrender federal jurisdiction to all the provinces in an effort to get the signature of one. He has turned this whole debate into a question of you either accept Quebec or you don't. For the first time in Canadian history, we have a Prime Minister arguing a case not of the nation, but of one of the provinces. M. Parizeau's position is strengthened every time the Prime

Minister speaks. The Parti Quebecois couldn't have had a bigger advocate in Ottawa if they had designed the strategy themselves.

The survival of the Meech Lake Accord also means the survival of the Prime Minister. Without the Accord, several of his Quebec MP's, including several extremely important Ministers, have threatened to resign. We don't hear the condemnation of the two M. Bouchards, Francois Gerin, Jean-Pierre Blackburn, Louis Plamondon or Guy St.-Julian that he has bestowed upon Mr. Kindy or Mr. Kilgour. If he did, his government wouldn't last a week.

One of the worst things we can do is to rush into this Accord treating June 23rd as the date Canada ceases to be. When Meech Lake fails, Quebec will still be a part of Confederation. While it may have been improper and inconsiderate to have pushed ahead as fast as Pierre Trudeau and his Quebec dominated caucus wanted to with the repatriation of the Constitution and the incorporation of the Charter into the Constitution without the Government of Quebec's approval, it cannot be said that it was done without the approval of the Members of the House of Commons from Quebec and the Senators from Quebec.

I don't want to lose Quebec from Confederation any more than I want to lose Newfoundland or Alberta. The participation of all provinces is important in the continued development of our land. If Quebec, at some time in the future, decides to go it will, of course, be a sad day for our country but there is nothing short of civil war that we can do to force Quebec or any other province's continuation within Confederation if there is an overwhelming will on behalf of the population of a province to secede.

I might add, at this point, that for any province to succeed from Canada, I would think that it would secede using the boundaries it had upon its formation and not necessarily as they now exist.

So what do we do to moderate the situation that we now find ourselves in? Remember, the Accord does not have 50% approval according to the polls in any province of Canada, not even Quebec. We should take that into consideration before plunging ourselves too deeply into the psychology of crisis.

The first step should be to see what we can remove from the Meech Lake Accord and still save some aspect of its name if not its matter. About the only portion of Meech Lake that I would say could be preserved would be to include the notion of Quebec being a society where French is the dominant language and culture in the preamble to the Constitution where it would not, to my understanding, be used as an interpretive clause of the body of the Constitution. While I doubt that this would satisfy the Government of Quebec or the Parti Quebecois (which are becoming increasingly difficult to differentiate between) it may be more acceptable to the people

of Quebec than no recognition at all beyond that accorded in the B.N.A. Act and the various proclamations made prior to 1867.

It is questionable whether the Prime Minister will have the mandate to carry on as Prime Minister with the failure of Meech Lake. I would suggest that it would be dependent upon him to honour parliamentary tradition and resign when such a fundamental initiative of his has been unsuccessful. While I would hate to see the country plunged into an election at this point in time, there would be nothing to stop the Progressive Conservatives remaining to select a new leader and to forge ahead with the governing of the country for the remainder of their electoral term.

I would also just suggest that the country take a hiatus from more constitutional changes until such time as the changes that have been made to date have been in place long enough so that the nation can reassess the constitutional provisions brought in in 1982 and make decisions as to which provisions they want to maintain, strengthen, or delete.

I do not believe it to be inherently undemocratic to hold referendums on changes to the Constitution in the future. While this would not necessarily have to be written into the Constitution in the beginning, there is no harm in presenting the proposed alterations to the people and have them approve or disapprove the proposal on a clause by clause basis and to use their decisions as guidance in the process of constitutional evolution.

Finally, in dealing with the issue of Quebec and its opposition to the Constitution Act of 1982 and the provisions of the Charter, I would be willing to put to the people, in a referendum, the elimination of those aspects of the Constitution Act, 1982, to which Quebec is most vehemently opposed.

I would rather sacrifice the questionable benefits of the Charter of Rights than to lose the Province of Quebec.

Fundamental to any future constitutional change, is that some meeting of minds must also be achieved in regard to bilingualism in the country. Rather than have a blanket clause covering the whole nation, it may be far more appropriate to have bilingual districts where greater than say 25 or 30% of the population is made up of the official minority language grouping. This, I believe, would be far more satisfactory to the fair minded people of Province of Quebec and would certainly meet with much greater satisfaction from all other regions of the country. One must appreciate that the Constitutional wrangling we have gone through for the last 25 years has been centred around the place of the French language in Canada. It was the basis of the Constitutional change in 1982 and is again the critical aspect which led to the present proposed Meech Lake Accord. To continue the headstrong approach of the last 25 years will undoubtedly serve only to divide the country

greater than it already is. If it means the saving of our country, surely we will have the intelligence and the will to reopen the language issue and come to a conclusion which is more reflective of the status of the two languages in the country. It is interesting to note that the Pepin/Robarts Task Force on Canadian Unity suggested that national bilingualism was not necessarily the only route to follow in recognizing the existence of the two founding nations in our land.

Thank you for your attention and please don't sell our country down the drain in search of a half baked, divisive deal.

**APPENDICE «LAKE-1»****MÉMOIRE****PRÉSENTÉ AU****COMITÉ SPÉCIAL DE LA CHAMBRE DES COMMUNES****CHARGÉ D'EXAMINER****UN PROJET DE RÉOLUTION D'ACCOMPAGNEMENT****À L'ACCORD DU LAC MEECH****à Yellowknife****les 17 et 18 avril 1990****par la****REGIONAL INUVIALUIT CORPORATION****INUVIK****TERRITOIRES DU NORD-OUEST****CANADA**

## Introduction

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés,

Nous voulons d'abord vous remercier d'être venus à Yellowknife pour nous donner l'occasion de nous adresser à vous aujourd'hui. Nous avons préparé un mémoire complet sur nos questions et nos critiques au sujet de l'Accord du Lac Meech ainsi que nos vues et perceptions sur le projet de Résolution d'accompagnement qui a été présenté par le Nouveau-Brunswick.

Je suis Roger Gruben, je viens de Tuktoyaktuk et je suis le président de la Inuvialuit Regional Corporation (IRC). Je suis accompagné de John Banksland d'Aklavik. La IRC représente les 3 500 Inuvialuit de la région occidentale de l'Arctique ainsi que les intérêts découlant du premier règlement complet sur les droits fonciers du Canada, qui a été promulgué au moyen de l'Entente finale des Inuvialuit, du 5 juin 1984, et de L'Entente sur la revendication de l'Arctique, qui a été proclamée le 25 juillet 1984.

Nous nous adressons à vous aujourd'hui à trois titres distincts. Premièrement, en qualité de peuple aborigène; deuxièmement, en qualité d'habitants du Nord et troisièmement en qualité de Canadiens. En qualité de peuple aborigène, nous appuyons la position des organisations aborigènes en ce qui a trait à l'Accord. Cependant, en ce qui nous concerne, nous les Inuvialuit, je souhaite vous présenter notre position dans le contexte de notre règlement sur les droits fonciers.

Notre règlement sur les droits fonciers vise plusieurs objectifs, dont le principal consiste à accorder aux Inuvialuit les moyens de jouir de l'égalité des chances d'intégration dans la société canadienne, tout en conservant notre culture et notre identité uniques en tant qu'Inuvialuit. Nous tenons à souligner que, tout en étant très fiers de notre identité et de notre culture uniques en tant que premier peuple de ce grand pays, nous sommes d'abord et surtout Canadiens. Donc, bien que nous souhaitions un gouvernement régional fort pour la région occidentale de l'Arctique, un gouvernement qui donnerait une autonomie considérable dans les questions d'intérêt local aux peuples qui vivent dans notre région, nous pensons également qu'il est essentiel que le gouvernement nationale conserve son autorité pour résoudre les questions d'intérêt national. Pour tout ce qui concerne l'intérêt national, le gouvernement national ne doit pas être affaibli par un état de dépendance à l'égard du consentement des gouvernements provinciaux.

En qualité de peuple aborigène, nous appuyons les propositions des organisations aborigènes à l'effet que l'Accord devrait prévoir d'autres conférences constitutionnelles sur les droits des autochtones. La Résolution d'accompagnement offre l'avantage d'inscrire à nouveau les droits des aborigènes à l'ordre du jour constitutionnel.

La formule d'amendement constitutionnel prévue dans l'Accord stipule que la création de nouvelles provinces exigerait maintenant l'approbation des dix provinces. On ne peut s'empêcher de se demander si le véritable souci des provinces n'est pas de s'assurer qu'elles pourront ainsi obtenir leur agrandissement vers le Nord en échange de leur consentement à la création de

nouvelles provinces. De fait, les provinces peuvent aussi craindre que la création de nouvelles provinces provoquera la diminution de leur influence à l'intérieur de la Confédération. Les provinces existantes peuvent même soutenir qu'à l'avenir le fait de créer deux ou trois nouvelles provinces exigera alors le consentement de douze ou de treize provinces à l'endroit des modifications constitutionnelles qui suivront, ce qui est trop encombrant. Au mieux, la nouvelle formule d'amendement prévue dans l'Accord assujettirait le statut futur des territoires aux intérêts égoïstes de n'importe quelle province.

Les habitants du Nord insistent pour que l'on conserve la formule d'amendement constitutionnel existante relativement à la création de nouvelles provinces, telle qu'elle est définie dans la Loi constitutionnelle de 1982 (7 provinces et 50 % de la population). Les modifications constitutionnelles de 1982 ont engendré des différences considérables par rapport à la position traditionnelle, étant donné que la Loi constitutionnelle de 1871 prévoyait que de nouvelles provinces pourraient être créées dans les territoires par une simple loi du gouvernement fédéral. Bien entendu, nous préférons de loin retourner à cette formule, comme le suggère le projet de Résolution d'accompagnement. À cet égard, la proposition faite par le Nouveau-Brunswick constitue non seulement une amélioration de l'Accord, mais également une très nette amélioration par rapport aux modifications qui ont été effectuées par la réforme constitutionnelle de 1982.

Ainsi que l'énonce le mémoire que nous avons présenté le 28 octobre 1987 au Comité du Sénat présidé par le Sénateur Gildas Molgat, nous sommes d'avis

que le gouvernement fédéral devrait choisir les juges de la Cour suprême du Canada et les Sénateurs (tout comme à l'heure actuelle et jusqu'à la réforme du Sénat), mais que les provinces et les territoires devraient être consultés. Toutefois, si ces nominations sont effectuées à partir de listes soumises par les provinces, le fait que l'Accord n'attribue qu'aux provinces le droit de soumettre des candidatures à ces nominations constitue pour nous, habitants du Nord, un second problème. Les territoires sont mis de côté. Sur cette question également, le projet de Résolution d'accompagnement constitue une amélioration sensible de l'Accord, étant donné que les territoires reçoivent un traitement égal à celui des provinces.

En qualité de Canadiens, l'Accord suscite chez nous bien des préoccupations. Nous pensons que l'exigence d'unanimité bloque la possibilité d'une véritable réforme du Sénat. Nous critiquons l'affaiblissement du pouvoir de dépenser du fédéral, tel qu'il existe à l'heure actuelle, ainsi que l'affaiblissement des pouvoirs en matière d'immigration qui, à notre avis, nuira à tous les Canadiens. Nous sommes aussi inquiets de la possibilité que l'Accord ait des conséquences négatives sur les droits prévus dans la Charte, en particulier en ce qui concerne les droits des femmes, étant donné la formulation actuelle de la clause sur la "société distincte". Sur ce dernier point, la résolution d'accompagnement constitue une amélioration. L'Accord emploie fréquemment des termes vagues, ambigus, qui ne seront interprétés qu'à l'occasion de débats judiciaires. Nous croyons que les ambiguïtés devraient être clarifiées autant que possible avant que les modifications à la Constitution acquièrent force de loi.

Nous sommes d'avis, en tant que Canadiens, que l'Accord de 1987 présente un vice majeur dans sa vision étroite de la nation canadienne. À notre avis, pour que les questions d'intérêt national soient résolues d'une manière efficace, il faut un gouvernement national fort et qui ne soit pas, en réalité, l'otage des égoïsmes des gouvernements provinciaux.

Nous sommes donc opposés à l'Accord du Lac Meech sous sa forme actuelle. Nous pensons que le projet de Résolution d'accompagnement propose des améliorations significatives, notamment en ce qui concerne les intérêts des territoires, bien que nous pensions que ce projet n'aille pas assez loin sur bien d'autres points.

Peu de gens ont attaqué le projet de Résolution d'accompagnement sur son fond. Cependant, le Québec et le gouvernement du premier ministre Mulroney insistent sur le fait que le projet de Résolution d'accompagnement ne peut pas être adopté tant que l'Accord du Lac Meech n'aura pas été ratifié. En fait, Meech est à prendre ou à laisser. Cette alternative nous est catégoriquement et totalement inacceptable et nous pensons qu'il en va de même pour la grande majorité des Canadiens. Bien sûr, le Québec semble penser que, si l'Accord du Lac Meech est ratifié, il ne pourra jamais être modifié et que, lors des négociations constitutionnelles à venir, on ne pourra discuter que de problèmes constitutionnels entièrement nouveaux, par exemple la réforme du Sénat.

### Le processus de réforme constitutionnelle

Le Parlement fédéral a été au centre des débats sur la réforme constitutionnelle en 1981, et cette réforme a été discutée par tous les Canadiens<sup>1</sup>. La Charte canadienne des droits et libertés a été révisée à cinq reprises au cours de sa préparation. Les groupes féministes, les représentants des aborigènes, et bien d'autres ont joué un rôle vital dans la genèse des réformes de 1981.

Par contre, les signataires de l'Accord du Lac Meech ont présenté, à la suite d'une session de travail d'une seule nuit, un ensemble de mesures qui était à prendre ou à laisser, exception faite de certains changements mineurs, relativement insignifiants, qui ont été effectués à l'Immeuble Langevin un mois plus tard.

Depuis le 3 juin 1987, le gouvernement du premier ministre Mulroney a refusé toute discussion sur des modifications à l'Accord du Lac Meech. Les audiences qui ont suivi le projet de l'Immeuble Langevin ont été un leurre. On nous a même refusé la chance de comparaître devant le Comité spécial mixte sur l'Accord constitutionnel de 1987. Ce n'est que dans le cadre du Comité plénier du Sénat sur l'Accord constitutionnel du Lac Meech, qui est venu à Yellowknife, que nous avons eu la chance de présenter notre opinion aux parlementaires.

Le gouvernement du premier ministre Mulroney a refusé de se pencher sur toutes les questions de fonds soulevées par quiconque. Par exemple, le

gouvernement du premier ministre Mulroney a refusé d'étudier les propositions de modifications présentées par l'Opposition devant le Parlement il y a deux ans et qui auraient répondu à certaines attentes des groupes féministes, des peuples aborigènes et des territoires<sup>2</sup>.

Les gouvernements provinciaux dont les premiers ministres ont signé l'Accord ne se sont pas montrés davantage disposés à étudier des modifications. Les trois provinces de l'Ouest n'ont même pas tenu d'audiences publiques sur l'Accord du Lac Meech. Pas plus que la Nouvelle-Écosse que Terre-Neuve sous le gouvernement du premier ministre Peckford.

L'objectif commun de tous les Canadiens est de voir à ce que le Québec adhère à la Constitution et que les droits de tous soient respectés.

Nous reconnaissons également ce qui est évident : le Québec est une société distincte. Cependant, alors même que l'on reconnaît cette différence, il est nécessaire que tous les Canadiens aient la garantie que toutes les modifications à la Constitution se feront dans le respect de leurs droits et de leurs intérêts fondamentaux.

#### Le projet de Résolution d'accompagnement

Le gouvernement du premier ministre Frank McKenna a déposé le 21 mars 1990, à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, une "Résolution portant adoption de la modification constitutionnelle de 1987 et une résolution visant à autoriser une modification de la loi constitutionnelle".

Un premier problème est la concession effectuée par le premier ministre McKenna qui consiste à ne résoudre que les problèmes posés par l'Accord du Lac Meech qu'au moyen d'un simple projet de Résolution d'accompagnement. Un autre problème tout aussi important est sa décision selon laquelle l'Accord du Lac Meech peut être adopté sans conditions avant qu'un projet de Résolution d'accompagnement soit, il faut l'espérer, promulgué.

Le premier ministre McKenna essaie d'obtenir le "degré nécessaire de soutien" à son projet de Résolution d'accompagnement avant de faire adopter l'Accord du Lac Meech par le Nouveau-Brunswick. Nous partageons avec les gouvernements du Manitoba et de Terre-Neuve le point de vue selon lequel l'Accord du Lac Meech doit être modifié avant d'être ratifié. Il ne peut y avoir aucune assurance équivalant à une garantie que les modifications suivront la ratification. Quant à cet aspect du processus, la position du premier ministre McKenna est inacceptable.

L'ensemble des propositions du premier ministre McKenna renforcerait la protection des droits des femmes et des groupes linguistiques minoritaires; elles enlèveraient de l'Accord du Lac Meech les dispositions qui donnent à chaque province un droit de veto lors de la création de nouvelles provinces; elles donneraient aux territoires un mot à dire dans la nomination des sénateurs et des juges de la Cour suprême du Canada et elles inscriraient des droits des autochtones à l'ordre du jour constitutionnel.

L'approche du gouvernement du premier ministre Mulroney dans les négociations constitutionnelles du Lac Meech a consisté à exclure les représentants des aborigènes et des territoires du processus de réforme constitutionnelle. Par contre, la résolution du Nouveau-Brunswick exige que toutes les questions qui affectent directement les peuples aborigènes du Canada soient portées à l'ordre du jour des négociations constitutionnelles à venir et que les représentants aborigènes et des territoires soient invités à ces discussions (voir les paragraphes 9(1) et (2) de la résolution du Nouveau-Brunswick, qui proposent le nouvel alinéa 50(2)(a.1) et le nouveau paragraphe 50(4) de la Loi constitutionnelle de 1982).

La résolution proposée par le Nouveau-Brunswick exige également que toutes les assemblées législatives tiennent des audiences publiques avant d'adopter des modifications constitutionnelles (voir l'article 11 de la résolution du Nouveau-Brunswick, qui propose un nouvel article 46.1 de la Loi constitutionnelle de 1982). Ces deux propositions de modification constituent des améliorations importantes de l'Accord du Lac Meech.

Nous félicitons en particulier le gouvernement du Nouveau-Brunswick de proposer, au moyen d'un nouvel article 46.1 de la Loi constitutionnelle de 1982, que seul le Parlement fédéral puisse créer de nouvelles provinces à partir des territoires, comme cela a été le cas sous le régime de la Loi constitutionnelle de 1871.

Formellement, la proposition du premier ministre McKenna se démarque de l'Accord du Lac Meech. En fait, elle modifierait légèrement l'Accord du Lac

Meech sur plusieurs points importants. En premier lieu, cette proposition confierait au Parlement du Canada la tâche de "promouvoir la dualité linguistique canadienne". Deuxièmement, elle supprimerait la nécessité d'obtenir le consentement des provinces avant que les territoires deviennent eux-mêmes des provinces. Plus correctement, ces propositions chercheraient à améliorer l'Accord sans modifier ses propositions fondamentales. Bien que nous ne pensions pas que la proposition faite par le Nouveau-Brunswick aille assez loin, nous faisons l'éloge de cette initiative qui cherche à "trouver un équilibre entre les sentiments qui sont exprimés par ceux qui soutiennent l'Accord du Lac Meech et les inquiétudes très réelles et très fortes qui ont été soulevées dans tout le Canada"<sup>3</sup>.

Le premier ministre McKenna, qui dirige un gouvernement provincial, mérite des éloges pour essayer de lancer un processus destiné à explorer des possibilités d'amélioration et de compromis acceptables. L'amère réalité est que c'est le gouvernement du premier ministre Mulroney, le gouvernement national, qui a refusé d'envisager un tel processus et qui a renoncé à toute attitude de leadership à la tête du pays.

Le premier ministre Mulroney affirme que l'Accord du Lac Meech doit être ratifié avant que la proposition du Nouveau-Brunswick soit adoptée par le Parlement et les provinces<sup>4</sup>. Il n'y a aucune assurance que la proposition présentée par le Nouveau-Brunswick soit finalement adoptée et les Canadiens seraient imprudents d'accepter n'importe quelle assurance censément donnée.

La Chambre des communes a approuvé le projet du premier ministre de créer ce comité de quinze membres dans le but d'étudier la proposition faite par le Nouveau-Brunswick le 27 mars 1990. Toutefois, le 5 avril 1990, l'Assemblée nationale du Québec, au moyen d'une résolution soutenue à la fois par le Parti Libéral et par le Parti Québécois, a rejeté toute possibilité d'initiative du gouvernement fédéral dans le but de "modifier le contenu et la portée du Lac Meech"<sup>5</sup>. Le ministre de la Justice, M. Gil Rémillard, et le premier ministre Bourassa ont indiqué clairement que le gouvernement du premier ministre Bourassa ne discutera même pas le projet de résolution du Nouveau-Brunswick tant que l'Accord du Lac Meech n'aura pas été ratifié. En particulier, ceux-ci ont indiqué que le Québec ne pourrait jamais accepter la proposition contenue dans la résolution du Nouveau-Brunswick selon laquelle le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial ont pour fonction de "promouvoir" la dualité linguistique canadienne, plutôt que de "préserver" celle-ci, comme l'Accord actuel le suggère. Cette position est adoptée même si la proposition du Nouveau-Brunswick semble n'avoir tout au plus qu'une importance symbolique, étant donné qu'elle n'accorderait à Ottawa aucun pouvoir nouveau.

Le Parti Libéral du Québec a maintenant constitué, comme l'a fait le premier ministre Bourassa avec les députés de l'Assemblée nationale, un comité chargé d'étudier des options si l'Accord du Lac Meech est rejeté<sup>6</sup>. En même temps, le premier ministre Bourassa a refusé de participer aux audiences fédérales destinées à étudier la proposition du Nouveau-Brunswick<sup>7</sup>. M. Rémillard déclare depuis quelque temps que le Québec n'acceptera aucune modification à l'Accord du Lac Meech<sup>8</sup>.

Une question fondamentale se pose : le Canada est-il simplement une association entre deux peuples (la théorie des "deux nations") ou bien le Canada est-il un pays constitué de nombreux peuples, avec deux langues officielles dans une fédération constituée de dix provinces égales ainsi et un gouvernement national fort capable de promouvoir les intérêts nationaux?

La résolution du Nouveau-Brunswick ajouterait au paragraphe 2 de l'article 1 de la Modification constitutionnelle de 1987 l'alinéa suivant :

"(2.1) Le Parlement et le Gouvernement du Canada ont le rôle de promouvoir la caractéristique fondamentale du Canada visée à l'alinéa (1)a." [Traduction]

Le Québec est incapable d'accepter la proposition faite par le Nouveau-Brunswick et qui aurait dû se trouver dans l'Accord du Lac Meech depuis le début, et M. Mulroney n'est pas davantage préparé à insister sur le fait que le gouvernement a l'obligation de promouvoir (et non pas simplement de préserver) l'utilisation de l'anglais et du français dans tout le Canada. Nous ne sommes pas d'accord avec la position du Québec, mais elle est au moins énoncée franchement par les nationalistes. Nous avons maintenant un premier ministre qui n'a même pas le courage d'appuyer une proposition selon laquelle le Parlement et le Gouvernement du Canada doivent affirmer leur rôle dans la dualité linguistique du Canada dans une disposition d'interprétation (présumée) de la Constitution.

Nous partageons l'objectif du premier ministre McKenna de promouvoir le bilinguisme, ainsi que sa déclaration selon laquelle "nous commettons une grave injustice à l'égard de nos minorités linguistiques, évidemment de tous les Canadiens, si le Gouvernement du Canada ne fait pas la promotion active des langues anglaises et françaises". [Traduction]

La proposition du Nouveau-Brunswick tend à accorder davantage de poids à la disposition de la Loi sur les langues officielles qui oblige le gouvernement fédéral à "encourager les gouvernements provinciaux, et inciter ceux-ci, à fournir à chacun au Canada des possibilités d'apprendre l'anglais et le français". Étant donné la politique énoncée par cette disposition législative ainsi que la fonction de Commissaire aux langues officielles, il est logique de reconnaître constitutionnellement le rôle du gouvernement fédéral dans la promotion du bilinguisme.

Le premier ministre Bourassa a déclaré qu'il ne peut pas accepter une discussion constitutionnelle qui place la minorité anglophone du Québec sur un pied d'égalité avec les minorités francophones du reste du Canada<sup>9</sup>. Il est évident que le Québec ne veut pas que le gouvernement fédéral soit en mesure de promouvoir l'anglais au Québec.

Le premier ministre Bourassa a même déclaré qu'il étudie la possibilité d'utiliser l'article 38 de la Loi constitutionnelle de 1982 pour se dégager de toutes responsabilités additionnelles accordées à Ottawa pour promouvoir le bilinguisme au moyen de l'adoption de la proposition du Nouveau-Brunswick (au

cas où celle-ci modifierait le partage de pouvoirs constitutionnels actuels <sup>10</sup>.

Il est clair que de nombreuses personnes au Québec, au niveau du gouvernement provincial, n'appuient plus le principe du bilinguisme officiel à l'échelle de la province. Au contraire, le bilinguisme est perçu comme un obstacle à leurs aspirations. Les nationalistes recherchent clairement la prééminence du français à l'intérieur du Québec. Ils remettent en question le droit des parents immigrants d'envoyer leurs enfants dans les écoles anglaises qui sont subventionnées par le gouvernement. Ils remettent en question l'utilisation de l'anglais comme langue de travail. Cette approche n'est pas une simple réponse au fait que d'autres provinces n'aient malheureusement pas accordé un statut officiel à la langue française. Elle est plutôt provoquée par des aspirations nationalistes<sup>11</sup>.

En tant que groupe aborigène qui se considère comme constitué d'abord et surtout de Canadiens, nous soutenons sans réserves le principe du bilinguisme officiel ainsi que son application pleine et entière partout au Canada lorsque le nombre le justifie, que ce soit dans la ville de Québec ou à Sault-Ste-Marie en Ontario.

Le premier ministre Bourassa a adopté la "clause nonobstant" de la Charte dans le but de passer outre à la décision de la Cour suprême du Canada du 15 décembre 1988 sur la loi sur la langue officielle (c'est-à-dire la Loi 101, promulguée par le précédent gouvernement du Parti Québécois) en adoptant une nouvelle loi (la Loi 178) relative aux enseignes commerciales à

l'intérieur des établissements commerciaux. Le gouvernement Bourassa n'est pas disposé à accepter la Charte et adopte une législation linguistique restrictive dont la légalité n'est assurée que si elle est compatible avec le test imposé dans l'article 1 de la Charte sur "des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique". Cette controverse illustre le problème de l'équilibre entre la protection des droits individuels et le droit collectif du Québec de préserver son identité<sup>12</sup>.

En recommandant de ratifier l'Accord tel quel, le premier ministre McKenna consent d'accepter la désignation du Québec comme société distincte. Il ne propose aucune clarification de cette désignation, et c'est là que réside une des ambiguïtés fondamentales de l'Accord.

Ceux qui disent que cette désignation ne fait que consacrer le status quo ignorent la clause selon laquelle toute interprétation de la Constitution doit être compatible avec la reconnaissance du Québec comme société distincte. L'Accord stipule que cette norme ne porte atteinte ni aux pouvoirs du Parlement fédéral ni aux pouvoirs des assemblées législatives. Cela signifie-t-il que la disposition sur la société distincte ne modifie pas les pouvoirs respectifs d'Ottawa et de Québec? Peut-être. Mais l'interprétation de la clause de la société distincte que donnent le premier ministre Bourassa et le ministre des Affaires intergouvernementales du Québec, M. Gil Rémillard, indique clairement qu'ils considèrent que la clause sur la société distincte donne au Québec, comme l'a dit M. Bourassa, "le pouvoir

législatif .... de consolider les positions actuelles et de faire de nouveaux gains."

Il se peut que la Cour suprême ne soutienne pas cette conception, mais l'imprécision de l'Accord du Lac Meech entraînera inévitablement des conflits juridiques et politiques continuels sur la question de la compétence législative<sup>13</sup>. Bien des gens disent que la clause de la "société distincte" n'étant qu'une simple disposition d'interprétation, elle ne donne rien ou presque rien au Québec. Mais si cette interprétation s'avère correcte à la lumière d'un jugement ultérieur de la Cour suprême du Canada, est-ce que les aspirations des nationalistes seront satisfaites par un Accord du Lac Meech auquel les tribunaux auront refusé tout contenu?

Une constitution doit être bâtie sur des principes fondamentaux clairement énoncés.

De 1960 à 1982, la position du Québec a consisté fondamentalement à tenir le pays en otage, affirmant que le rapatriement échouerait si le Québec ne recevait davantage de compétences. Est-ce que le projet de disposition relatif à l'unanimité veut dire que toute proposition de réforme des institutions fédérales deviendrait l'otage d'une province ayant des exigences particulières?

La résolution de 1985 du Parti Libéral du Québec sur la politique constitutionnelle portait sur trois points : la reconnaissance du Québec comme société distincte; des garanties en matière de sécurité culturelle et la

réattribution au Québec du pouvoir d'influencer l'avenir constitutionnel du Canada<sup>14</sup>. Ces thèmes ont été énoncés en cinq points :

- (1) la reconnaissance du Québec comme société distincte;
- (2) la reconnaissance du rôle du Québec dans le choix conjoint des immigrants;
- (3) un rôle pour le Québec dans le choix des juges de la Cour suprême;
- (4) la limitation du pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral;
- (5) un droit de veto pour le Québec dans les modifications constitutionnelles à venir.

Les conditions énoncées par le Québec ont été satisfaites par l'élargissement des pouvoirs de toutes les provinces.

Si M. Mulroney a une vision du Canada, c'est simplement celle d'une confédération large :

"L'Accord du Lac Meech donne à toutes les provinces, petites et grandes, le même mot à dire dans les modifications aux institutions nationales importantes"<sup>15</sup>. [Traduction]

Il nous suffit de dire que nous partageons la vision d'un Canada dirigé par un gouvernement national fort parce que nous croyons, comme l'ancien premier ministre Trudeau et la grande majorité des Canadiens, qu'un Canada en tant que tout est beaucoup plus grand que la somme de ses composantes. En notre qualité de Canadiens, nous soutenons toutes les propositions faites dans

le projet de Résolution d'accompagnement. Cependant, nous sommes d'avis que le projet de Résolution d'accompagnement ne résout pas toutes les questions encore en suspens et ne va donc pas assez loin. La IRC appuie les positions actuellement énoncées par les gouvernements du Manitoba et de Terre-Neuve.

Le premier ministre Bourassa a déclaré que la non-ratification de l'Accord du Lac Meech aura au moins pour résultat de provoquer une impasse constitutionnelle. Il a également déclaré qu'il ne participerait même pas à des discussions sur des modifications constitutionnelles, comme par exemple sur les droits des autochtones et la réforme du Sénat<sup>16</sup>.

Le premier ministre Mulroney soutient la résolution du Québec selon laquelle l'Accord du Lac Meech doit être adopté avant que toutes autres discussions constitutionnelles puissent être engagées<sup>17</sup>.

Certains députés fédéraux conservateurs ont déclaré que la Chambre des communes ne peut même pas voter sur la position du Nouveau-Brunswick avant que l'Accord du Lac Meech ait été adopté<sup>18</sup>. Certains députés conservateurs québécois à Ottawa soutiennent le fédéralisme à la condition que l'Accord du Lac Meech soit adopté. À cet effet on cite la déclaration de Jean-Pierre Blackburn : " Ou bien nous serons une société distincte dans ce pays, ou bien nous serons un pays distinct"<sup>19</sup>.

Nous ne croyons pas que le Canada devrait être l'otage de quelque groupe, région ou province. Nous refusons le procédé de l'intimidation qui nous forcerait à accepter, par des menaces de séparation, un accord

constitutionnel entaché de vices importants. Certaines élites de Québec ou même d'Ottawa peuvent proférer des menaces, mais un problème aussi fondamental ne peut être résolu que par l'ensemble du peuple du Québec à l'occasion d'un référendum.

Le monde s'éloigne du nationalisme étroit et de la souveraineté à l'intérieur de frontières étriquées. Pour des motifs économiques, sociaux, culturels et d'ordre environnemental, le monde est de plus en plus relié et interdépendant. Tous les Canadiens gagnent à un Canada fort et à un gouvernement central efficace capable de promouvoir les intérêts nationaux, y compris le bilinguisme. Il existe une identité canadienne, construite de valeurs canadiennes qui comprennent le respect des droits individuels et qui transcendent le nationalisme étroit de l'un quelconque des groupes qui le constituent. Le nationalisme est maintenant utilisé pour diviser le Canada et non pas pour construire un État plus puissant. Nous, Inuvialuit, n'avons pas peur de faire entendre notre point de vue d'une manière claire et sans équivoque. Nous pensons également qu'une majorité significative de Canadiens partage ces opinions.

M. Bourassa est fier de dire que ses exigences sont moindres que celles de René Lévesque : quoi qu'il en soit, elles demeurent des "exigences"<sup>20</sup>.

Le premier ministre Bourassa avait d'abord accepté l'entente constitutionnelle de Victoria conclue en juin 1971, ainsi que le premier ministre d'alors, M. Trudeau, et les dix premiers ministres provinciaux. Puis, il a retiré le consentement du Québec quelques jours plus tard, comme il

en avait le droit. Cependant, maintenant que trois assemblées législatives (une majorité de Canadiens selon les sondages) refusent d'adopter ce qui, à leur avis, est un ensemble de réformes viciées, les Canadiens font face à des menaces de séparation.

La menace de séparation du Québec "pue le chantage" comme l'a correctement indiqué le premier ministre Trudeau<sup>21</sup>.

Apparemment, le premier ministre Bourassa pense que le Québec n'est pas partie à la Constitution, et donc que son gouvernement n'étudiera même pas d'autres modifications jusqu'à ce que l'Accord du Lac Meech soit adopté et que le Québec participe ainsi en tant que membre à part entière à la Constitution<sup>22</sup>.

La résolution commune du Parti Libéral du Québec et du Parti Québécois qui a été adoptée le 4 avril 1990, par un vote de 105 voix contre 3, rejette "toute proposition constitutionnelle y compris celle du Nouveau-Brunswick qui notamment pourrait constituer une modification à l'Accord du Lac Meech destinée à ratifier cet Accord."<sup>23</sup>. [Traduction]

La position du gouvernement du Québec est que ce sera l'Accord du Lac Meech tel quel ou rien. Dans la perspective du gouvernement du Québec, les seuls sujets de discussion après la ratification de l'Accord du Lac Meech sont les questions constitutionnelles qui ne modifieraient ni la signification ni la portée de l'Accord du Lac Meech<sup>24</sup>.

Le gouvernement libéral de Terre-Neuve du premier ministre Wells a déposé le 22 mars 1990 une résolution destinée à annuler l'approbation que cette province a donnée à l'Accord du Lac Meech. L'Assemblée législative de Terre-Neuve a adopté le 6 avril 1990 une motion qui annule son soutien à l'Accord du Lac Meech et qui place donc cette province dans la même situation que le Manitoba et le Nouveau-Brunswick.

L'opinion du premier ministre Wells est que la clause de la société distincte met en jeu des compétences législatives et en effet changera les caractéristiques fondamentales du Canada<sup>25</sup>.

Le premier ministre Wells est préparé à permettre un référendum à Terre-Neuve dans le but de passer outre à son opposition si son gouvernement est la seule province dissidente, ou bien à permettre à un référendum de passer outre aux provinces dissidentes.

Nous soutenons l'opinion (exprimée par le Manitoba et Terre-Neuve mais aussi, nous croyons, par la plupart des Canadiens) que le Canada doit être reconnu comme un État fédéral dont les deux peuples fondateurs reconnus dans la Charte ont des identités distinctes, mais il faut reconnaître également l'identité et la contribution des peuples autochtones ainsi que l'existence de l'héritage multiculturel du pays comme des caractéristiques distinctes et fondamentales du Canada.

Il est clair que de plus en plus de gens doutent de l'Accord du Lac Meech. Même le premier ministre du Manitoba, Howard Pawley, qui a signé

l'Accord, convient maintenant que cette entente a besoin d'être modifiée pour résoudre des problèmes comme celui de l'admission de nouvelles provinces. Toutefois, M. Pawley pense que les questions qu'il se pose peuvent être résolues par le projet de Résolution d'accompagnement du Nouveau-Brunswick à condition que celui-ci soit adopté en même temps que l'Accord du Lac Meech<sup>26</sup>. Le premier ministre Gary Filmon du Manitoba a demandé que l'on étudie également d'autres questions, entre autres qu'on enlève de l'Accord du Lac Meech la disposition exigeant une unanimité pour la réforme du Sénat.

Le Premier Filmon a déclaré qu'une proposition "pour adopter l'Accord du Lac Meech maintenant et pour réparer celui-ci plus tard" est inacceptable pour le Manitoba<sup>27</sup>. Le premier ministre William Vander Zalm de la Colombie-Britannique, qui a aussi signé l'Accord, déclare maintenant que l'Accord du Lac Meech mourra, à moins que la réforme sur le Sénat soit incluse dans toutes propositions destinées à rompre l'impasse<sup>28</sup>.

Mesdames et Messieurs les députés, il est inutile de souligner les difficultés de la tâche que vous devez assumer pour apporter une contribution positive dans le but de rassembler le pays autour d'une réforme constitutionnelle. Nous terminerons notre exposé en espérant respectueusement que vous aurez la sagesse, la vision et le courage de faire des recommandations qui représentent réellement un consensus national.

Merci de nous avoir écouté.

RENVOIS

- 1 Globe and Mail, 22 mars 1990, cahier A7
- 2 Toronto Star, 23 mars 1990, section A15
- 3 Discours du premier ministre W. McKenna, Assemblée législative, 21 mars 1990
- 4 Toronto Star, 24 mars 1990, cahier A1

M. Malroney a déposé le document du Nouveau-Brunswick à la Chambre des communes, précisant que cela ne signifiait pas qu'il en endossait le contenu (Globe and Mail, 26 mars 1990, section A1). Dans ce cas, quelle est sa position au sujet du fond de la résolution du Nouveau-Brunswick?

Le premier ministre a déclaré dans le discours télévisé qu'il a prononcé le 22 mars 1990 :

"Je crois qu'il est possible de tendre la main aux Canadiens qui ont le sentiment d'avoir été oubliés dans l'Accord du Lac Meech - peuples autochtones canadiens, habitants du Nord canadien, certains groupes de femmes - ce qui est en train de saper le consensus dont cet accord était le fruit." [Traduction]

Cependant, il a précisé que la Résolution d'accompagnement sera adoptée une fois seulement que l'Accord aura été intégré à la Constitution, soit le 23 juin 1990.

Ainsi, tandis que M. Mulroney déclare que "ceci est ... une question de ... volonté nationale que de respecter l'héritage de tolérance et de générosité d'esprit sur lequel le pays a été construit", sa rhétorique est contredite par le processus qu'il a déclenché en 1987 avec cette ronde de réformes constitutionnelles et qu'il poursuit jusqu'au bout, quelle qu'en soit l'issue. Maintenant que les Canadiens ont enfin une chance de s'exprimer devant le présent Comité, la position que le gouvernement de M. Mulroney continue de défendre depuis la signature de l'Accord en 1987 est qu'aucun changement ne peut y être apporté, peu importe les mérites des critiques exprimées. Meech est le produit d'un processus cachottier et élitiste qui est en train d'être préservé dans un climat d'obstination et de peur. Cette "toile sans coutures" qu'est le Lac Meech n'a aucune assise démocratique véritable.

- 5 Toronto Star, 29 mars 1990
- 6 Globe and Mail, 3 avril 1990, cahier A4
- 7 Globe and Mail, 3 avril 1990, cahier A4
- 8 Globe and Mail, 23 mars 1990, cahier A4
- 9 Toronto Star, 23 mars 1990, cahier A14
- 10 Toronto Star, 23 mars 1990, cahier A14
- 11 Globe and Mail, 22 mars 1990, cahier A7.

La Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme a insisté sur le fait que les Canadiens ont le plus grand nombre possible d'occasions d'utiliser l'anglais ou le français sur un pied d'égalité,

partout où le nombre d'individus formant la minorité est suffisant pour assurer la viabilité du groupe, comme c'est le cas au Québec, et par conséquent elle a rejeté le principe "territorial" comme base inadéquate d'une politique linguistique. Par contre, la Commission Gendron voit le français comme seule langue officielle du Québec.

12 M. Bourassa a déclaré maintenant qu'il est disposé à discuter d'un amendement à la Constitution, en particulier pour rendre plus difficile le recours à la clause nonobstant, mais seulement après que l'Accord du Lac Meech aura été ratifié (Toronto Star, 21 avril 1989, cahier A4).

Il a affirmé qu'une possibilité serait d'assujettir la clause nonobstant à un vote des deux tiers au Parlement et dans les législatures et d'en limiter les effets à trois ans plutôt qu'à cinq, comme c'est le cas présentement. Bien que M. Bourassa considère la clause nonobstant comme "un instrument essentiel" à la protection de l'identité culturelle du Québec, il faut se souvenir que ce sont les quatre provinces de l'Ouest qui ont insisté là-dessus durant la réforme de 1982. Il est donc peu probable que cette clause soit modifiée.

13 22 mars 1990, cahier A14

14 Graham Fraser, Globe and Mail, 25 mars 1990, cahier A9

15 Toronto Star, 24 mars 1990, cahier A1

16 Globe and Mail, 5 avril 1990, cahier A14

17 Globe and Mail, 7 avril 1990, cahier A10

Le premier ministre Mulroney a maintenant le courage d'offrir pour cet été des audiences publiques qui conduiront à une proposition du gouvernement fédéral en vue de la réforme du Sénat, mais seulement si l'Accord du Lac Meech est adopté. De plus, il continue à refuser de nommer Stan Waters, élu par l'Alberta au Sénat, et laisse entendre que si Meech échoue, les nominations au Sénat reviendront tout simplement à la prérogative du premier ministre (Toronto Star, 6 avril 1990, cahier A13). En revanche, le premier ministre de l'Ontario, M. David Peterson, un signataire de Meech, a adopté un ton beaucoup plus conciliant, soulignant que si Meech échouait tous les Canadiens devront alors travailler ensemble de façon constructive (Toronto Star, 5 avril, cahier A1).

18 Toronto Star, 27 mars 1990, cahier A13

19 Toronto Star, 6 avril 1990, cahier A13

20 Financial Post, 30 mars 1990, page 9

21 Toronto Star, 21 mars 1990, cahier A1

22 Financial Post, 30 mars 1990, cahier A9

23 Globe and Mail, 5 avril 1990, cahier A2; Toronto Star, 5 avril 1990, cahier A13

24 Toronto Star, 6 avril 1990, cahier A13

Gil Rémillard et Jacques Parizeau ont déclaré que le but visé par la résolution est que Meech ne puisse être amendé ni avant ni après le 23 juin 1990 (certaines composantes de Meech pourraient être modifiées par un vote de 7 provinces représentant 50 pour cent de la population du Canada).

Le premier ministre Bourassa n'a pas écarté la possibilité de tenir des États généraux si Meech n'est pas ratifié. Les États généraux du Canada français, version québécoise, ont été tenus en 1966-1969 avec quelque 1 620 délégués élus au niveau des comtés sous les auspices du gouvernement de l'Union nationale, et ils avaient alors proclamé le droit du Québec à l'auto-détermination et proposé que le Québec adopte sa propre Constitution. (Toronto Star, 3 avril 1990, cahier A10)

Les passions ont été enflammées par les déclarations subséquentes qui exacerbent le problème. Le premier ministre Bourassa a laissé entendre que la sécession de Terre-Neuve pourrait entraîner des représailles économiques de la part du Québec. Le ministre fédéral de l'Environnement, M. Lucien Bouchard, a laissé entendre que le Canada anglais pourrait être forcé de choisir entre le Québec et Terre-Neuve et le ministre des Affaires inter-gouvernementales du Québec, M. Gil Rémillard, a fait des déclarations dans le même sens (Globe and Mail, 7 avril 1990, cahier A1).

- 25 Toronto Star, 25 mars 1990, cahier A3
- 26 Toronto Star, 3 avril 1990, cahier A10
- 27 Globe and Mail, 24 mars 1990, cahier A1
- 28 Globe and Mail, 24 mars 1990, cahier A1

**APPENDICE «LAKE-2»**

**MÉMOIRE AU  
COMITÉ PARLEMENTAIRE  
SUR  
LA PROPOSITION MCKENNA  
ET SUR  
L'ACCORD DU LAC MEECH**

**Bob MacQuarrie  
Yellowknife**

MÉMOIRE AU COMITÉ PARLEMENTAIRE SUR LA PROPOSITION MCKENNA ET  
SUR L'ACCORD DU LAC MEECH

Le gouvernement du Canada ne devrait prendre aucune autre mesure relativement à la proposition constitutionnelle McKenna. Qu'on la laisse mentir. Qu'on la laisse mourir.

Cette proposition témoigne d'une sorte de zèle naïf de la part de son auteur, qui cherche à régler d'un seul coup le dilemme constitutionnel de tout un chacun ou presque et, ce, à un très mauvais moment, si je puis me permettre. Cette proposition est complètement inutile dans les circonstances actuelles. Elle ne contribue en rien à résoudre l'impasse du Lac Meech. Je dirais plutôt qu'elle complique encore le problème dans la mesure où elle énonce de nouveaux principes, qui devront tous être appuyés à l'unanimité par les Premiers ministres pour que l'on puisse adopter une résolution. Le Québec a déjà rejeté la proposition le plus officiellement qui soit. Or, l'objet même de l'Accord du Lac Meech consistait précisément à faire approuver la constitution par la province de Québec. Nous aurions vraiment réussi un étonnant exercice de circonlocution politique si le Premier ministre du Canada et les neuf premiers ministres provinciaux en venaient à s'entendre sur une version modifiée de la proposition McKenna, en laissant une fois de plus le Québec isolé.

Le fait d'introduire la proposition McKenna dans l'équation politique à cette étape du processus ne va que rendre la conclusion d'un accord plus difficile, et non l'inverse. Notre "bateau national" coule. Nous devrions tous faire de notre mieux pour colmater l'énorme brèche dans la coque. Nous ne devrions pas laisser certains membres d'équipage querelleurs attirer notre attention sur leurs inquiétudes persistantes concernant la forme du gouvernail ou la puissance relative des moteurs. Le navire voguait relativement bien jusqu'à ce que la coque se fende. Il sera toujours temps de s'occuper des autres problèmes après l'urgence.

Si je dis que notre "bateau national" coule, c'est parce qu'il est évident pour moi, qu'en temps et lieu, le Québec va devoir se séparer (et il va le faire) si

le Lac Meech n'est pas adopté. Les Canadiens et Canadiennes qui jouent encore à des jeux politiques avec cette question, ou qui laissent leurs émotions dominer indûment leurs paroles et leurs actions, feraient mieux d'accepter cette réalité et d'agir en conséquence.

Il est exaspérant d'entendre certains de ceux qui se plaignent de l'Accord du Lac Meech dire qu'il ne faut pas reconnaître dans la Constitution le caractère distinct du Québec, et qu'il faut traiter exactement de la même manière toutes les régions du pays. Il est évident que ces gens ne savent rien de l'histoire canadienne, ni de la façon dont le Canada s'est formé. Que cela soit dit de façon explicite ou pas, il est évident que depuis 1774, le Québec a été reconnu en tant que société distincte en vertu du droit britannique et canadien et qu'on lui a donné les moyens d'exprimer cette particularité.

C'est de plein gré que le gouvernement britannique a adopté l'Acte de Québec de 1774, garantissant à ses sujets français le droit de parler leur langue, de pratiquer leur religion catholique et d'être régis par le droit civil français. Ces mesures étaient nettement différentes de celles qui avaient été adoptées dans toutes les autres colonies britanniques.

En dépit de ces garanties juridiques, la vibrante population anglophone, de plus en plus nombreuse, a menacé d'écraser les Canadiens français. Le gouvernement britannique est donc allé plus loin pour aider ses sujets francophones à protéger leur mode de vie. Il a adopté la Loi constitutionnelle de 1791. Cette loi divisait le Canada, donnant aux Canadiens français leur propre colonie à gouverner. Comme l'a dit A. MacGregor dans son ouvrage de base respecté, The Government of Canada : "... les Lois de 1774 et de 1791 n'étaient pas contradictoires, mais complémentaires dans la mesure où, ensemble, elles préservaient et consolidaient la nationalité francophone en Amérique du Nord britannique; la première fournissait des garanties essentielles; la deuxième protégeait les Canadiens français contre le risque d'un conflit, d'une absorption et d'une subordination". (traduction libre.) (p. 10)

Il est très clair que les dirigeants politiques du Bas Canada n'auraient jamais accepté de compromettre la sécurité de leur position pour se joindre au nouveau Canada sans la certitude d'avoir les moyens, au sein de la Confédération, de préserver, de protéger et de promouvoir l'identité francophone. En fait, les dirigeants politiques des autres colonies qui étaient sur le point de devenir des provinces du Canada ont, de toute évidence, compris le bien-fondé de cette exigence, comme on peut le voir d'après de nombreux articles de l'AANB, dont les articles 51, 52, 94 et 133. Les Pères de la Confédération ont reconnu et accepté le fait que le Québec constituait une société distincte, et ils ont essayé de donner aux Canadiens français les outils constitutionnels qui allaient leur permettre de protéger leur identité.

Il est également tout aussi clair pour quiconque prend la peine de lire ne serait-ce qu'un peu, que, pour les dirigeants politiques du Québec, l'objectif premier a toujours été de préserver, de protéger et de promouvoir l'identité et le mode de vie canadien-français. Cet objectif a été énoncé de façon succincte et sans équivoque dans le document intitulé : "Accord provisoire sur la constitution : Propositions du gouvernement du Québec, 1985 : " .... il est de la plus haute importance de bien faire comprendre ce qui constitue, aujourd'hui comme hier, et indépendamment des gouvernements en place, l'essentiel de la préoccupation québécoise : le caractère distinct du peuple québécois et la légitimité des instruments juridiques et institutionnels qui en découlent". (sic.) (p. 7)

Depuis 115 ans que le Canada existe, le Québec a largement eu les moyens d'atteindre cet objectif premier, un objectif permanent. L'identité canadienne-française de la province n'a jamais été menacée. Mais au cours des quelques dernières années, un certain nombre de changements importants ont quelque peu compromis la capacité des gouvernements du Québec de préserver cette identité. Premièrement, il y a l'expansion et la prolifération des moyens de diffusion de l'information - le cinéma, la télévision, la radio, les enregistrements -, dont l'influence se fait sentir partout, surtout dans la mesure où ces médias sont essentiellement en anglais et reflètent le mode de vie américain. Deuxièmement,

il y a la mobilité croissante des populations : au Québec, les visiteurs et les immigrants qui préfèrent utiliser l'anglais. Troisièmement, le facteur qui me paraît le plus crucial, on apporté à la Constitution canadienne un certain nombre d'amendements en 1982 qui n'ont pas reçu l'assentiment du Québec. On a négligé l'avis de la province qui était, parmi toutes les provinces, celle qui aurait le plus manifestement refusé de se joindre à la Confédération sans garanties linguistiques et culturelles satisfaisantes, au moment où cette province a refusé d'accepter des modifications constitutionnelles dont elle estimait qu'elles mettraient en danger son objectif premier. Car, en vertu de ces modifications, les particuliers étaient désormais autorisés à contester ce qui était jusqu'à un droit collectif reconnu de la population francophone du Québec, à savoir le droit de façonner sa propre société par l'intermédiaire de son gouvernement.

Le gouvernement du Québec s'est alors mis sur la défensive. Inutile de dire qu'il aurait pu recourir à la clause "nonobstant", mais à quel prix politique ? Ce qui fait qu'à présent, quand il veut exercer un droit collectif implicitement admis par tous les membres de la Confédération, le gouvernement donne l'impression de le faire au mépris des droits fondamentaux des individus. Les prétendus droits linguistiques des minorités sont des droits définis de façon plus ou moins arbitraire, et ils ne constituent en rien de droits fondamentaux de la personne. Telle n'est pourtant pas la perception générale, et si l'on ne fait rien, les gouvernements du Québec vont se retrouver, les uns après les autres, dans une position gênante et insoutenable sur le plan politique.

L'ensemble des changements sociaux et juridiques que nous venons de décrire risque de compromettre la capacité du gouvernement du Québec de préserver à long terme l'identité canadienne-française de la province. C'est pourquoi ce gouvernement cherche à faire apporter à la Constitution des amendements qui vont lui donner les moyens incontestables d'atteindre son objectif premier et qui vont l'assurer de pouvoir continuer à préserver le caractère canadien-français de la province.

Si le gouvernement du Québec ne peut pas avoir cette sécurité à l'intérieur de la Confédération, alors, il n'aura évidemment d'autre choix que de la chercher en dehors de celle-ci. En temps utile, il prendra les mesures voulues pour se séparer du reste du pays. L'un des grands paradoxes dans tout ceci tient peut-être au fait, qu'une fois que les passions se seront calmées et que les considérations pratiques l'auront emporté, nul doute que la plupart des Canadiens et des Canadiennes vont accepter une forme ou une autre de négociation avec un Québec devenu souverain, lui reconnaissant ce faisant beaucoup plus d'indépendance qu'il n'en recherche actuellement.

Un grand nombre de ceux qui se sont érigés contre l'Accord du Lac Meech ont brandi l'argument selon lequel il est intolérable qu'une province bénéficie de conditions d'association fédérale différentes de celles des autres provinces, et ils ont déclaré qu'ils n'accepteraient pas d'amendements constitutionnels qui remettent en question certains droits énoncés dans la Charte.

Premièrement, il faut aider la population canadienne à comprendre que le pays est une fédération, et non pas un État unitaire. C'est un fait historique que sept des provinces actuelles existaient déjà avant l'apparition de la nation; ces provinces avaient déjà forgé leur propre identité et leur propre mode de vie. C'est également un fait historique que ce sont ces mêmes provinces ayant précédé la nation qui ont décidé de fonder un pays (et non l'inverse), et qu'en prenant cette décision, chaque province a fixé les modalités de son adhésion à la fédération. Autant de faits qui ne peuvent que contribuer à influencer la nature du pays. Le Canada ne peut tout simplement pas être aussi homogène et uni que beaucoup d'entre nous, moi compris, aimeraient qu'il le soit.

Deuxièmement, la question des conditions d'association négociées mérite qu'on s'y attarde quelques instants. Clyde Wells, le premier ministre de Terre-Neuve, conteste ce que l'on fait pour le Québec et menace, à ce titre, l'existence même du pays. Et pourtant, Terre-Neuve a négocié des modalités qui représentent cinquante articles et dix-sept pages. La province s'est notamment arrogée le droit de créer une chambre haute de l'assemblée législative, elle a prévu des dispositions particulières pour les pêches, pour le règlement de sa dette, pour

l'octroi de subventions, pour l'établissement d'une liaison permanente par transbordeur jusqu'au continent et, même, pour la manufacture et la vente de margarine. Toutes ces modalités ont été sanctionnées dans la Constitution.

Mais l'argument le plus éloquent pour dénoter la contradiction dans la position de Wells tient au fait que la province de Terre-Neuve a pris des dispositions pour se soustraire à l'article 93 de l'Acte de l'ANB portant sur l'éducation. La province a préféré négocier sa propre clause pour préserver son système d'écoles confessionnelles. La question de savoir s'il y a eu ou non violation des droits est généralement une question de jugement. À mon avis, en tant que non-croyant, j'estime que cette garantie constitutionnelle accordée à Terre-Neuve représente une grave violation de libertés individuelles déjà assurées par la Charte - les libertés de conscience, de religion, de croyance et de conviction.

Pour couronner le tout, Terre-Neuve a fait intégrer l'article 29 dans les amendements de 1982, renforçant ainsi la légalité constitutionnelle de ses écoles confessionnelles et faisant fi de toute violation éventuelle des droits individuels. Et pourtant, Terre-Neuve refuse au Québec le droit de chercher, lui aussi à protéger un mode de vie établi.

En résumé, devant l'évolution des circonstances, le Québec cherche à obtenir certains amendements constitutionnels pour garantir un élément qui a toujours été important pour lui - le caractère canadien-français de sa société. Les autres Canadiens et Canadiennes, reconnaissant que cette exigence ne leur enlève pas grand chose, peuvent accepter qu'il s'agit là d'un objectif légitime et accepter tout ce qui pourrait être nécessaire à sa réalisation. Ou ils peuvent, pour une raison ou pour une autre à laquelle ils croient sérieusement et à laquelle ils ont bien réfléchi, considérer que cet objectif est inacceptable. L'une ou l'autre position est honorable.

Ce qui n'est pas honorable, par contre, ce sont les paroles et les gestes de ceux qui n'ont pas pris la peine de comprendre le contexte et la nature du problème et qui, pourtant, sont les premiers à monter le public contre l'Accord. La

position de ceux qui essaient de tirer parti de la situation à leur avantage alors que le pays traverse une période de crise et qu'il est particulièrement vulnérable n'est pas plus honorable. Le problème actuel ne constitue pas uniquement une autre question politique où les positions exacerbées des uns et des autres vont finir par se calmer un jour et où l'on va finir par s'entendre sur des compromis raisonnables. Il y a des choses qui ne sont tout simplement pas négociables. Le Québec l'a dit on ne peut plus clairement, c'est-à-dire par le biais de motions officielles à l'Assemblée nationale : son pouvoir de préserver le caractère canadien-français de la province n'est pas négociable. Les autres Canadiens et Canadiennes vont-ils finir par l'accepter, oui ou non ?

Pour ma part, je l'accepte. J'estime, pour de nombreuses raisons, que le Canada doit subsister dans sa forme actuelle. J'exhorte donc ce comité et le gouvernement du Canada à appuyer en toute bonne foi l'Accord librement signé par onze premiers ministres et à ne pas se dérober ou à compliquer les choses en proposant d'autres amendements en même temps. Le gouvernement du Canada devrait attendre de toutes les provinces qu'elles en fassent de même, et les y exhorter.

Pour essayer d'amener les provinces rétives à ratifier l'Accord avant la date limite, les premiers ministres Mulroney et Bourassa devraient rendre visite à leurs homologues McKenna, Filmon et Wells, ainsi qu'aux principaux membres de leurs assemblées législatives. Ils devraient leur expliquer aussi clairement que possible les dangers que le Québec estime peser sur sa capacité à préserver le caractère canadien-français de la province. Ils devraient aussi leur expliquer aussi clairement que possible les compromis que le Québec a déjà faits dans l'énoncé de sa position constitutionnelle (il suffit d'un coup d'oeil au document Propositions du gouvernement du Québec, 1985 pour en avoir une bonne idée). Ils devraient exposer aussi clairement que possible à leurs interlocuteurs l'éventail des droits et des services en matière linguistique dont les Canadiens anglais jouissent au Québec, et l'étendue des droits de la personne garantis par le droit du Québec. Ils devraient expliquer aussi clairement que possible ce qui risque de se passer sur le plan politique au Québec si les autres

provinces ne ratifient pas l'Accord du Lac Meech. (Même Robert Bourassa, pourtant réputé pour sa modération, sera contraint, par des impératifs politiques d'adopter une position plus radicale). Une fois qu'ils auront donné toutes ces explications, alors, les premiers ministres pourront rentrer chez eux : leur honneur et leur dignité seront saufs.

À partir de ce moment-là, c'est aux trois premiers ministres dissidents qu'il appartiendra de décider si oui ou non ils veulent sauver l'unité du Canada. Il faut qu'ils assument la responsabilité de leurs paroles et de leurs actes. Malheureusement, avec ce que nous avons appris de la personnalité de ces premiers ministres au cours des quelques derniers mois, et vu la position politique dans laquelle ils se sont placés, je n'ai pas beaucoup d'espoir qu'ils soient en mesure de prendre une décision sensée dans ce dossier. Mais il n'est pas interdit de rêver, n'est-ce-pas ?

**APPENDICE «LAKE-3»**

Mémoire présenté au lac Meech

Le 17 avril 1990

Yellowknife (T.N.-O.)

par

Donald A. Scott

La rédaction de la Constitution peut contribuer à l'édification d'un pays ou à son démembrement. Alors que nos pères ont construit un grand pays, nos dirigeants politiques d'aujourd'hui sont en train de le démembrer.

Les constitutions, en raison de leur nature même, sont des documents fondamentaux de sorte qu'on ne saurait rédiger le document initial et tous les amendements qui s'y ajoutent avec le temps qu'avec le plus grand soin. Dans la dernière décennie, nous nous sommes précipités tête baissée dans des domaines que nos prédécesseurs avaient sagement conservés intacts. Mais le plus grave, c'est que nous avons fait des tractations en coulisse qui sont beaucoup plus appropriées à la vente de voitures d'occasion qu'à l'édification d'une constitution. Nous avons couché sur le papier des mots informes dont personne ne connaît la véritable signification et laissé aux tribunaux le soin de les interpréter - avec peu d'espoir que les politiciens acceptent de changer un iota par la suite. C'est exactement comme si les premières critiques des changements inscrits dans la Constitution, formulés par de nombreux Conservateurs et par certains Néo-démocrates à l'égard de la Charte, notamment, étaient exactes. La Constitution pourrait tout aussi bien être coulée dans le béton puisqu'il est presque impossible de la changer.

Je pense que la plupart des Canadiens et, en particulier la plupart des politiciens, ne savaient pas, en 1981, ce que signifierait la nouvelle Constitution. J'ai récemment lu un article où l'un des auteurs de ces tractations secrètes et signataires de la Constitution de 1981 affirmait que les architectes originaux prévoyaient que la Charte changerait fondamentalement les lois qui régissent toute une gamme de questions sociales, économiques et politiques. Roy Romanow, ancien procureur général de la Saskatchewan ajoutait qu'elle était le résultat de "négociations politiques dures". Nous avons pris nos désirs pour des réalités, en particulier lorsqu'il est apparu que les juges n'exploiteraient pas à fond l'autorité de législateurs qui leur était conférée.

À une autre occasion, j'ai entendu M. Romanow dans une allocution au Canadian Club où il soulevait de nombreuses questions à propos de la Charte. Mais son discours était tout à fait éclipsé par l'allocution de l'un des juges principaux du Manitoba qui ne mâchait pas ses mots à propos de la Charte et de son impact, disant qu'elle contraignait les juges à remplacer les politiciens dans le rôle de législateur. Ceci m'a rappelé une brillante caricature de 1981 où les juges de la Cour suprême étaient représentés serrés les uns contre les autres disant en latin quelque chose du genre : "Nous jugeons, ipso facto, nous gouvernons".

Nous sommes maintenant confrontés avec le problème de la nomination d'un successeur au juge en chef Dickson. Nous sommes sur le point d'entamer un débat public et éventuellement une bagarre publique sur la question de savoir

si le nouveau juge en chef sera un juge donnant une interprétation dynamique de la Charte (et éventuellement de la clause de la "société distincte" du lac Meech) ou un juge qui voit son rôle comme se limitant à l'interprétation littérale de la loi. De même, nous serons témoins d'une bagarre du même genre lorsqu'il faudra combler le siège vacant de la magistrature. Nous nous retrouverons plongés dans des conflits de nomination judiciaire analogue à celui qui a caractérisé la nomination de M. le juge Bork aux É.-U. De nombreux Canadiens y verront un autre exemple de l'influence immense de la Charte sur l'américanisation de notre société avec laquelle Seymour Lipset serait d'accord.

L'amateurisme qui caractérise la Constitution que propose le lac Meech ne fera qu'empirer les choses. Au cours des deux dernières années, nous avons vu notre pays déchiré comme jamais au cours du siècle qui vient de s'écouler. L'édification d'une constitution fondée sur un programme politique est vouée à l'échec. Mais ce qui est plus grave, c'est que cet échec détruit du même coup le pays.

Pour illustrer l'impopularité de l'Accord du lac Meech, il suffit de mentionner les résultats de la dernière élection fédérale. Partout où le lac Meech posait un problème, les Conservateurs ont enregistré un score médiocre. Ils ont perdu des sièges et le vote populaire au Manitoba, en Saskatchewan et même en Alberta et enregistré une défaite en Colombie-Britannique. Cette question a même eu des répercussions sur les élections provinciales. La campagne de Sharon Carstairs en 1988 au Manitoba s'est faite presque exclusivement sur l'Accord du lac Meech. Plus tôt, Frank MacKenna a remporté

une victoire unanime sur Dick Hatfield désemparé qui ne bénéficiait plus du respect populaire qu'en tant qu'homme d'État national et défenseur du lac Meech. L'opposition de Clyde Wells de toute évidence ne le blessa pas car elle en mettait en minorité l'homme qui s'était fait duper dans l'Accord.

Comme vous, j'ai passé plusieurs années à faire de la politique, presque sept ans pour être exact. Je faisais partie du caucus du gouvernement du Manitoba lorsque le premier ministre Pauley communiqua tout souriant à notre caucus le marché qu'il avait signé. Lorsqu'il quitta la salle, il avait perdu tout sourire. Le mécontentement était général au sein du caucus et je suis sûr que ceci n'aurait pas été accepté s'il avait présenté le texte à l'assemblée même avant la défaite de notre gouvernement sur le vote du budget. Les Conservateurs étaient tous contre le texte et le pauvre Libéral aurait aimé avoir la possibilité d'abandonner le projet à ce moment-là.

La résolution de M. MacKenna n'améliore pas beaucoup la question. Le seul point saillant est qu'elle supprime l'insulte qui a été faite aux habitants des Territoires dans l'article 10 qui prévoit la modification de l'article 41 de la Loi constitutionnelle de 1982 et de l'article 146 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique pour permettre l'extension des provinces dans les Territoires et requiert le consentement unanime des provinces pour que les Territoires obtiennent le statut de province.

Si des dispositions doivent être prises concernant le gouvernement du Nord canadien, il serait probablement plus logique de permettre l'extension des Territoires vers le Sud dans les provinces! De cette façon, le Nord serait

peut-être traité un peu plus comme la patrie de la plupart des populations autochtones du Canada et moins comme une région à la population clairsemée, riche en ressources naturelles exploitables.

Je ne pense pas que l'Accord puisse être rendu acceptable en multipliant les compromis politiques.

Nous en avons déjà beaucoup trop dans le document. Il exige officiellement que les premiers ministres se rencontrent annuellement pour examiner les questions constitutionnelles. Même si la convocation de conférences constitutionnelles réunissant les premiers ministres du Canada est prévue à l'article 37 de la Loi constitutionnelle de 1982, ces conférences ne devaient porter que sur les questions constitutionnelles touchant directement les droits des peuples autochtones et étaient prévues tous les cinq ans avec obligation de deux réunions. Maintenant, l'Accord du lac Meech exige que nous supportions annuellement des réunions de premiers ministres pour traiter des questions constitutionnelles (article 13) et, ajoutant l'insulte à l'injure, il nous faudra également supporter des conférences annuelles des premiers ministres sur l'économie (article 8).

Or, ces conférences de premiers ministres n'ont rien donné, si ce n'est le lac Meech. Cette raison justifierait à elle seule leur interdiction! Pour parler sérieusement, disons que ces conférences de premiers ministres sont un peu plus valables que les séances bâclées, en particulier celles qui ont pour objet l'économie et actuellement, ce qui est encore plus grave, celles qui traitent de la Constitution. Ce sont des spectacles télévisés à grand

déploiement, prévus pour les gens à leur retour du travail, de parfaits exercices où le gouvernement fédéral en prend pour son grade, qui permettent aux participants d'oublier les problèmes immédiats et de rejeter sur le gouvernement fédéral les problèmes particuliers, financiers et autres.

L'aspect le plus dangereux de ces conférences est qu'elles finissent par constituer un autre palier de gouvernement dont les décideurs sont privés de tout mandat et ne rendent pas directement compte de leurs actes à la population. Toute une bureaucratie s'est greffée autour de ces spectacles où les provinces s'ingèrent dans la compétence fédérale sans pour autant rendre compte de leurs actes à l'échelle nationale. Devrait-il y avoir des conférences de premiers ministres? Oui, mais sur convocation du premier ministre et non pour des raisons constitutionnelles.

Le programme des futures conférences constitutionnelles ne devrait pas être fixé par la Constitution qui précède. C'est vraiment triste pour l'histoire de notre pays si les premiers ministres, ou pour être plus précis, les ministres compétents des provinces et du gouvernement fédéral sont incapables de se fixer un programme pour régler les questions d'importance nationale. Il n'est pas nécessaire de tenir une conférence constitutionnelle pour organiser une série de débats sur les différentes responsabilités relatives aux pêches entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Lorsque les pêches connaissent une crise comme celle qui les frappe aujourd'hui, du fait que les ressources ont été mal gérées par le gouvernement pendant des années, de même que les énormes subventions destinées à accroître l'efficacité de notre industrie de la pêche, la dernière chose dont les intéressés ont besoin c'est

bien d'attendre une autre conférence constitutionnelle pour traiter de la question et en arriver à une évaluation réaliste de l'état des pêcheries, tenant compte des incidences environnementales, sociales et économiques.

J'aimerais maintenant aborder la question de l'article 9 de l'Accord du lac Meech qui modifie la formule d'amendement des deux tiers des provinces et de 50 p. 100 du vote à l'unanimité pour plusieurs éléments clés de notre Constitution. En effectuant certaines recherches récemment dans le cadre d'un contrat, je suis tombé sur un article dans l'édition de 1990 du Robert's Rules of Order traitant de l'unanimité et du consensus. Il était fait allusion aux premiers jours de la Chambre des Lords d'Angleterre lorsque le consensus était la règle. Ils décidèrent de passer dès cette époque à des décisions prises à la majorité par une assemblée délibérante étant donné qu'il était évident que d'exiger l'unanimité ou pratiquement l'unanimité pouvait constituer une forme de tyrannie en soi. On y signalait que dans une assemblée qui essaie d'ériger en norme une telle exigence, divers sentiments complexes - répugnance à paraître s'opposer au chef, peur qu'il soit mal vu de susciter une controverse, crainte de paraître constituer un obstacle à l'unité - peuvent facilement mener à la prise de décisions sous l'effet d'un pseudo-consensus qui, en réalité, correspond à un manquement, qui ne satisfait personne et dont personne n'assume véritablement la responsabilité.

Étant donné que nous, dans le Nord, pouvons témoigner de l'échec des efforts continus pour gouverner par consensus, les observations de Robert sur la futilité et, dans certains cas, le préjudice causé par la prise de décisions à

l'unanimité, nous incitent à conclure sans trop de risques que c'est la dernière chose dont notre pays a besoin dans sa Constitution.

Une procédure qui s'est révélée non valable dans une assemblée deviendrait une catastrophe nationale dans notre Constitution. Je n'arrive pas à croire à la naïveté de ceux qui désirent adopter l'Accord du lac Meech, y compris l'accord d'accompagnement non liant de M. MacKenna, et espèrent mener à bien la réforme du Sénat alors que toute province pourra saborder les efforts.

Je ne pense pas non plus qu'il serait dans l'intérêt du Québec de permettre la restructuration d'un Sénat répondant au critère du triple E demandé par de nombreuses personnes de l'Ouest du Canada. Comment une province qui dispose d'environ un quart des sièges au Sénat et qui se voit elle-même comme une société distincte, pourrait-elle vouloir amoindrir sa représentation dans un organe qui, s'il était élu, deviendrait plus puissant que la Chambre des communes, reproduisant exactement ce qui s'est passé lorsque le Sénat des États-Unis a supplanté la Chambre des Représentants au Congrès.

Si je m'interroge sur la valeur d'un sénat élu, je m'interroge également sur la valeur de sénateurs élus par les provinces et envoyés à Ottawa pour présenter un point de vue purement provincial sur des problèmes nationaux. La tendance provincialiste est beaucoup trop importante dans notre pays aujourd'hui et un sénat défini par les dispositions de l'Accord du lac Meech ne ferait à mon avis qu'accroître les tensions entre les régions et le gouvernement fédéral et entre les régions elles-mêmes. Je pense qu'il serait beaucoup plus sage pour nous de suivre l'exemple de la Suède qui a aboli il y

a environ 15 ans sa Chambre Haute et fonctionne maintenant avec une seule assemblée législative.

De même, je suis gravement préoccupé par le veto provincial concernant les nominations à la Cour suprême. L'existence d'un veto provincial applicable aux nominations à la Cour suprême signifie essentiellement que chacune des provinces aura le privilège de nommer ses propres représentants à la Cour suprême. Or, parmi tous nos organes centraux, s'il en est un qui doit avoir une perspective nationale, c'est bien la Cour suprême notamment en raison de l'existence de la Charte qui lui confère d'énormes pouvoirs. La résolution d'accompagnement de M. MacKenna aggrave encore la question en étendant le principe des nominations provinciales aux gouvernements territoriaux.

Tant le Groupe de travail du Manitoba que M. McKenna, avec sa résolution d'accompagnement, font l'erreur d'essayer d'ajouter des éléments à un document dont la structure de base est erronée. Le Manitoba a voulu ajouter les peuples autochtones à l'Accord, pour leur conférer le même statut qui est accordé au Québec en tant que société distincte ainsi que le multiculturalisme. Les deux groupes veulent exclure l'article de la Charte traitant des droits des femmes, des pouvoirs, quels qu'ils puissent être, accordés au Québec en tant que société distincte. N'est-il pas absurde de la part de ces provinces et des divers groupes de tout le pays de s'acharner à "protéger les femmes du Québec d'elles-mêmes"? Cette proposition leur a valu l'opposition violente des groupes féministes de la province de Québec. C'est comme si les femmes du Québec n'avaient pas le droit de vote et qu'elles

avaient besoin de grandes soeurs de tous les coins du pays pour les protéger contre le gouvernement déloyal qui est le leur.

Le Manitoba veut que les peuples autochtones soient inclus en tant que société distincte dans le préambule et le Nouveau-Brunswick veut inclure des représentants des autochtones dans les discussions qui les concernent. Or ni l'un ni l'autre ne sont prêts poser des gestes concrets pour améliorer la situation des peuples autochtones dans la société d'aujourd'hui et je pense que c'est à des fins politiques plus qu'à toute autre fin qu'ils veulent inclure ces dispositions. Et la question de ce qu'est une société distincte n'est pas pour autant résolue. Je ne pense pas qu'il soit sage d'inclure dans une constitution des déclarations dans une constitution dont on ne sait pas ce qu'elles signifient. La tendance des gens régis par cette clause sera d'établir des hypothèses et d'avoir des attentes concernant son interprétation. Pour ce qui est de la proposition du Nouveau-Brunswick, qui sérieusement envisagerait d'étudier les problèmes des autochtones sans leur participation? Le programme constitutionnel n'a pas à figurer dans la constitution!

Passons maintenant à la proposition du Manitoba qui veut inclure le multiculturalisme, concept qui jusqu'à maintenant reste encore inexpliqué et dont on ne sait nullement s'il a le soutien du public. La première fois qu'il a été question du multiculturalisme, c'était à l'occasion des négociations politiques pour l'implantation du bilinguisme au Canada. On pensait, à tort à l'époque, qu'on avait trouvé le filon pour obtenir le soutien en faveur du bilinguisme d'un nombre important de descendants des Ukrainiens, des Polonais

et des Allemands, de l'Ouest du Canada en particulier. Cette notion a suscité bien des attentes au cours de la dernière décennie, surtout de la part des nouveaux résidents canadiens, du fait qu'elle a été utilisée par les politiciens peu avares de flatteries à l'égard des nouvelles minorités ethniques en période d'élection et, comme nous l'avons vu particulièrement ces dernières années, à l'occasion des congrès organisés pour désigner les chefs de partis. Nombre des plus fervents défenseurs du multiculturalisme vont même jusqu'à dire que la culture canadienne n'existe pas; que nous ne sommes rien de plus qu'une série de groupes ethniques divers. J'imagine que ce pourrait être l'ultime interprétation de la bizarre expression "communauté des communautés" employée par Joe Clark.

J'aimerais maintenant passer à la question qui a fait couler le plus d'encre dans les journaux et qui, malheureusement, a dominé en grande partie le débat sur l'Accord du lac Meech, masquant les plus graves implications que les autres clauses médiocrement formulées pourraient entraîner.

Qu'est-ce qu'une société distincte? Si l'on écoute Robert Bourassa, ceci signifie l'équivalent d'une nation à l'intérieur d'une nation. Compte tenu des lois dictatoriales sur l'affichage et la langue adoptées par M. Bourassa, on doit le prendre au mot. Si l'on écoute le Premier ministre Mulroney, une société distincte équivaut à une reconnaissance du Québec en tant que province "pas comme les autres", ce qui n'implique pas de grands pouvoirs politiques.

Les timides protestations du Premier ministre contre la loi de l'affichage au Québec semblent avoir peu de vigueur en comparaison de sa condamnation des

diverses municipalités du pays qui, ayant fonctionné en anglais depuis plus de cent ans, ont adopté des résolutions disant qu'elles continueraient à fonctionner en anglais et qu'elles n'imposeraient pas à leurs contribuables les frais supplémentaires du bilinguisme.

À la différence de la plupart des Canadiens, j'ai eu la possibilité de vivre dans différentes provinces de ce pays. Je suis né en Ontario, j'ai été élevé, scolarisé et éduqué en Nouvelle-Écosse, j'ai étudié et enseigné au Québec, travaillé en Ontario, au Manitoba et maintenant dans les Territoires du Nord-Ouest. Lorsque j'étais jeune, je suis parti dans un train de nuit à destination du Québec pour étudier le français au cours de mes vacances d'été. Jeune diplômé, je me suis aventuré dans la région du Lac Saint-Jean pour étudier le français et j'y suis resté le reste de l'année à enseigner l'anglais langue seconde dans la belle petite ville de Saint-Félicien. De ces expériences, il m'est resté un grand respect et l'amour de la population du Québec et j'y suis retourné à plusieurs occasions passer une partie de mes vacances et rendre visite à des amis ou explorer le magnifique arrière pays.

La révolution tranquille battait son plein à l'époque, à la fin des années 1960 et au début des années 1970. J'étais même favorable aux lois sur l'affichage extérieur lorsqu'on introduisit pour la première fois cette idée dans le projet de loi 101 ou le projet de loi 22 au milieu des années 1970.

J'ai constaté que le Québec est une province extrêmement insulaire et qu'elle a très peu de rapports avec l'Ouest du Canada. Les communications sont beaucoup plus nombreuses avec Old Orchard Beach et Miami qu'avec les provinces

de l'Ontario, des Prairies ou des Maritimes. La plupart de mes élèves de dixième et de onzième années étaient incapables de nommer les capitales provinciales du Canada et avaient même beaucoup de difficulté à nommer les provinces. J'employais la plus grande partie de mon cours d'anglais à faire un cours de géographie et à enseigner aux élèves ce qui se passait dans le reste de leur pays. Je dois signaler que nombre d'entre eux étaient assez enthousiastes et que plusieurs élèves rêvaient de passer des vacances dans d'autres régions de leur pays.

J'ai été un très fervent supporter du bilinguisme, ce que vous serez à même de constater si vous lisez mes discours sur la défense de la position constitutionnelle adaptée par notre gouvernement au Manitoba pour défendre la langue française dans la province. Je voulais faire tomber mon gouvernement à cause de la question parce que je pensais qu'il fallait qu'il s'acquitte des obligations constitutionnelles que le Manitoba avait contractées quand il s'était joint à la Confédération. Nous avons pris une débâcle de 22 p. 100 dans les sondages et je suis sûr que vous pouvez comprendre mon sentiment, que vous soyez conservateurs, libéraux ou néo-démocrates.

Je savais à l'époque que la province de Québec ne s'intéressait guère à préserver la langue française à l'extérieur du Québec. M. Lévesque se montrait direct et honnête lorsqu'il déclarait que les francophones hors Québec ne relevaient pas de sa responsabilité et qu'il pensait qu'ils étaient perdus pour la langue et la culture françaises.

Pendant plus de vingt ans, ce pays a travaillé et a investi un énorme capital politique et financier dans la notion de bilinguisme. Le bilinguisme était censé mettre les Québécois à l'aise dans le reste du Canada. Quant aux anglophones, on leur disait qu'il fallait montrer un peu de souplesse, accepter la réalité du Québec et accepter le coût du bilinguisme parce que c'était à ce prix qu'ils conserveraient le Québec dans la Confédération. Les anglophones firent des concessions, non sans rechigner, à l'époque, mais globalement, leur attitude équivalait à un acquiescement muet dans l'espoir de maintenir l'intégrité de leur pays. Malheureusement, nous devons maintenant commencer à remettre en doute notre foi dans l'idée que le bilinguisme rapprochera d'une façon ou d'une autre le Québec du bercail et en fera un associé important dans la confédération. Permettez-moi de vous rappeler, à ce sujet, que le Québec n'a jamais demandé le bilinguisme, que c'est une poignée d'intellectuels du Québec, de même, que des anglophones ayant les mêmes idées dans le reste du pays, qui ont fait de cette notion du bilinguisme la bouée de sauvetage du pays. Aujourd'hui, le Québec n'est pas plus près du bercail, et je dirais que ce sont les menées du Parti séparatiste qui l'emportent et le médiocre leadership de M. Bourassa disant que le Québec est maintenant plus éloigné du Canada qu'il ne l'a jamais été depuis l'Acte d'union de 1840. Nous ne pouvons nous permettre, en tant que pays possédant un certain degré d'amour propre, de commettre une autre erreur colossale dans l'évolution de la Constitution qui viendra renforcer encore la cause du séparatisme au Québec et l'aliénation des autres régions du pays.

Le Premier ministre et tous les premiers ministres des provinces, ainsi que les autres politiciens et bureaucrates qui ont participé à cette tractation et

l'ont soutenue, sont responsables et doivent nous sortir de ce borbier où nous nous trouvons actuellement. On pourrait sembler que le Premier ministre du Canada se sent, poussé par la nécessité de conclure des accords quels qu'en soit le coût. Il y a quelques années, il s'est porté caution pour Grant Devine au cours d'une campagne électorale où il s'est retrouvé à genoux avec un milliard de dollars à verser pour les fermiers. En négociant l'Accord de libre-échange, il avait mis nos atouts sur la table, l'énergie et les ressources, avant que les Américains ne les aient même demandés.

Avec l'Accord du lac Meech, il a voulu abdiquer la compétence fédérale en faveur des provinces pour obtenir la signature d'une seule. Il a réduit tout le débat à une seule question : acceptez-vous ou non le Québec? Pour la première fois dans l'histoire du Canada, nous avons un Premier ministre faisant valoir non pas la cause du pays, mais celle de l'une des provinces. La position de M. Parizeau est renforcée chaque fois que le Premier ministre prend la parole. Le Parti québécois n'aurait pu avoir un meilleur avocat à Ottawa s'il lui avait lui-même dicté sa stratégie.

La survie de l'Accord du lac Meech signifie également la survie du Premier ministre. Sans l'Accord, plusieurs de ses députés du Québec, y compris plusieurs ministres extrêmement importants, ont menacé de démissionner. Nous ne l'entendons pas condamner les deux messieurs Bouchard, François Gérin, Jean-Pierre Blackburn, Louis Plamondon ou Guy St-Julian qui lui ont reproché d'avoir mis sa confiance en M. Kindy ou M. Kilgour. S'il le faisait, son gouvernement ne durerait pas une semaine.

L'une des pires choses que nous pourrions faire, c'est de nous précipiter sur cet Accord, en considérant que le 23 juin est la date où le Canada cesse d'exister. Même si l'Accord du lac Meech échoue, le Québec fera encore partie de la Confédération. S'il a peut-être été inapproprié et inconsidéré d'accélérer, comme le voulaient Pierre Trudeau et son caucus dominé par le Québec, le rapatriement de la Constitution et l'intégration de la Charte à la Constitution sans l'approbation du gouvernement du Québec, on ne peut pas dire que ceci a été fait sans l'approbation des membres de la Chambre des communes du Québec et des sénateurs du Québec.

Je ne veux pas plus voir le Québec quitter la Confédération que je ne veux voir partir Terre-Neuve ou l'Alberta. La participation de toutes les provinces est importante pour l'évolution de notre pays. Si le Québec, à un moment donné dans l'avenir, décide d'en faire à sa tête, il est sûr que ce sera un triste jour pour notre pays, mais il n'y a rien à part la guerre civile que nous puissions faire pour contraindre le Québec ou toute autre province à continuer à faire partie de la Confédération s'il existe une volonté générale de la part de la population de la province de faire sécession.

Je pourrais ajouter que toute province qui succèderait au Canada, ferait sécession, à mon avis, en reprenant le territoire qu'elle avait à sa constitution et non nécessairement celui qu'elle a actuellement.

En conséquence, que pouvons-nous faire pour améliorer la situation dans laquelle nous nous trouvons maintenant? Il ne faut pas oublier que l'Accord,

aux dires des sondages, n'obtient même pas l'approbation de 50 p. 100 de la population de chaque province du Canada, pas même du Québec. Nous devrions prendre ceci en considération avant de nous laisser envahir par la panique. La première étape devrait être d'examiner ce que nous pouvons enlever de l'Accord du lac Meech et de nous demander s'il est encore possible de sauver certains aspects de son titre sinon de sa matière. La seule partie du lac Meech qui pourrait être préservée, à mon avis, serait d'inclure l'idée que le Québec est une société où le français est la langue dominante et où l'on est de culture française dans le préambule de la Constitution étant donné qu'à cet endroit, elle ne pourrait être utilisée comme une clause interprétative du texte de la Constitution. Bien que je doute que cette concession soit propre à satisfaire le gouvernement du Québec ou le Parti québécois (il est devenu de plus en plus difficile de faire la différence entre les deux), la formulation pourrait paraître plus acceptable aux yeux de la population du Québec qu'aucune reconnaissance au-delà de ce qui était accordé dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et les diverses proclamations faites avant 1867.

On peut se demander si le Premier ministre aura le mandat de continuer après l'échec du lac Meech. Je suggérerais qu'on lui laisse la latitude de se conformer au code d'honneur traditionnel du Parlement et de démissionner du fait de l'échec d'une initiative aussi fondamentale. Je détesterais voir le pays plongé dans une élection à ce moment précis, mais il n'y a rien qui pourrait empêcher les progressistes conservateurs de rester pour choisir un nouveau chef et de l'investir de la charge de gouverner le pays pour le reste de leur mandat.

Je suggérerais également que le pays prenne une pause avant de faire d'autres changements constitutionnels jusqu'à ce que les changements qui ont été apportés jusqu'à maintenant soient en place depuis suffisamment longtemps pour que le pays puisse réévaluer les dispositions constitutionnelles adoptées en 1982 et prendre des décisions à l'égard de celles qu'il voudra conserver, renforcer ou supprimer. Je ne pense pas qu'il soit fondamentalement non démocratique de tenir des référendums sur les changements apportés à la Constitution dans l'avenir. Même si ceci ne devrait pas nécessairement être inscrit dans la Constitution dès le départ, il ne peut être mauvais de présenter les changements envisagés à la population et de lui demander d'approuver ou de désapprouver la proposition, clause par clause, et d'utiliser ses décisions pour orienter le processus de l'évolution constitutionnelle. Enfin, en ce qui a trait à la question du Québec et à son opposition à la Loi constitutionnelle de 1982 et aux dispositions de la Charte, je serai désireux de voir présenter à la population, dans un référendum, la possibilité d'éliminer les aspects de l'Acte constitutionnel de 1982 auxquels la province de Québec s'oppose le plus violemment.

Je sacrifierai plutôt les avantages problématiques de la Charte des droits que de perdre la province de Québec.

Mais ce qui est fondamental dans tout changement constitutionnel ultérieur, c'est qu'il faudrait réunir quelques têtes pensantes pour réfléchir sur la question du bilinguisme dans le pays. Plutôt que d'avoir une disposition générale applicable à toute la nation, il pourrait être beaucoup plus

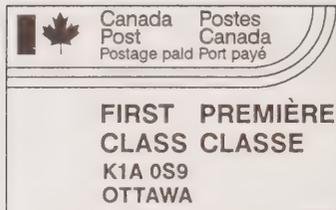
approprié d'avoir des districts bilingues là où le groupe de la langue minoritaire officielle représente plus de 25 ou 30 p. 100 de la population. Cette mesure, à mon avis, serait beaucoup plus satisfaisante pour la population impartiale de la province de Québec et donnerait certainement une satisfaction beaucoup plus grande à toutes les autres régions du pays. Il faut tenir compte du fait que les querelles constitutionnelles que nous avons connues dans les 25 dernières années ont été centrées sur la place de la langue française au Canada. C'était le fondement du changement constitutionnel de 1982 et c'est encore l'aspect critique qui a mené à l'actuel projet d'Accord du lac Meech. S'entêter dans la même attitude que celle qui a caractérisé les 25 dernières années ne servira indubitablement qu'à diviser le pays encore plus qu'il ne l'est déjà. Si cette question peut nous permettre de sauver notre pays, il est sûr que nous aurons l'intelligence et la volonté de rouvrir le dossier linguistique et d'en arriver à une conclusion qui donne une idée plus exacte du statut des deux langues dans notre pays. Il est intéressant de noter que le Groupe de travail Pépin-Robarts sur l'unité canadienne mentionnait que le bilinguisme national n'était pas nécessairement la seule voie à suivre dans la reconnaissance de l'existence des deux peuples fondateurs de notre pays.

Je vous remercie de votre attention et vous prie de ne pas risquer la perte de notre pays par la signature d'un accord bâclé qui ne satisfait personne.

---







*If undelivered, return COVER ONLY to:  
Canadian Government Publishing Centre,  
Supply and Services Canada,  
Ottawa, Canada, K1A 0S9*

*En cas de non-livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:  
Centre d'édition du gouvernement du Canada,  
Approvisionnement et Services Canada,  
Ottawa, Canada, K1A 0S9*

---

WITNESSES

At 9:00 a.m.:

*From the Special Committee on Constitutional Reform:*

Hon. Michael Ballantyne, M.L.A.;  
Hon. Richard Nerysoo, M.L.A.;  
John Ningark, M.L.A.

At 10:35 a.m.:

*From the Inuvialuit Regional Corporation:*

Roger Gruben, President.

From 11:25 a.m.—12:15 p.m.:

Rici Lake, private citizen.  
Bob MacQuarrie, private citizen.  
Don Scott, private citizen.  
Kit Spence, private citizen.  
David Barry, private citizen.

TÉMOINS

À 9 h 00:

*Du Comité spécial sur la réforme de la Constitution:*

L'hon. Michael Ballantyne, représentant;  
L'hon. Richard Nerysoo, représentant;  
John Ningark, représentant.

À 10 h 35:

*De la Inuvialuit Regional Corporation:*

Roger Gruben, président.

De 11 h 25—12 h 15:

Rici Lake, à titre particulier;  
Bob MacQuarrie, à titre particulier;  
Don Scott, à titre particulier;  
Kit Spence, à titre particulier;  
David Barry, à titre particulier.

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 8

Thursday, April 19, 1990  
Whitehorse, Yukon

Chairman: Hon. Jean Charest

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 8

Le jeudi 19 avril 1990  
Whitehorse (Yukon)

Président: L'hon. Jean Charest

*Minutes of Proceedings and Evidence of the Special  
Committee to study*

*Procès-verbaux et témoignages du Comité spécial pour  
examiner le*

## The Proposed Companion Resolution to the Meech Lake Accord

## Projet de résolution d'accompagnement à l'Accord du lac Meech



RESPECTING:

Order of Reference of March 27, 1990, relating to the study of the Proposed Companion Resolution to the Meech Lake Accord

CONCERNANT:

L'Ordre de renvoi du 27 mars 1990, relativement à l'étude du projet de résolution d'accompagnement à l'Accord du lac Meech

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Second Session of the Thirty-fourth Parliament,  
1989-90

Deuxième session de la trente-quatrième législature,  
1989-1990

SPECIAL COMMITTEE TO STUDY THE PROPOSED  
COMPANION RESOLUTION TO THE MEECH LAKE  
ACCORD

*Chairman:* Jean Charest

*Vice-Chairman:* David MacDonald

Members

J.W. Bud Bird  
Ethel Blondin  
Pauline Browes  
Gabriel Desjardins  
Dorothy Dobbie  
Robert Kaplan  
Arnold Malone  
Lorne Nystrom  
André Ouellet  
André Plourde  
Ross Reid  
Svend Robinson  
William Rompkey—(15)

(Quorum 8)

François Prigent

Jacques Lahaie

*Clerks of the Committee*

Pursuant to Standing Order 114(3):

On Thursday, April 19, 1990:

John Manley replaced Robert Kaplan.

COMITÉ SPÉCIAL POUR EXAMINER LE PROJET  
DE RÉSOLUTION D'ACCOMPAGNEMENT À  
L'ACCORD DU LAC MEECH

*Président:* Jean Charest

*Vice-président:* David MacDonald

Membres

J.W. Bud Bird  
Ethel Blondin  
Pauline Browes  
Gabriel Desjardins  
Dorothy Dobbie  
Robert Kaplan  
Arnold Malone  
Lorne Nystrom  
André Ouellet  
André Plourde  
Ross Reid  
Svend Robinson  
William Rompkey—(15)

(Quorum 8)

*Les greffiers du Comité*

François Prigent

Jacques Lahaie

Conformément à l'article 114(3) du Règlement:

Le jeudi 19 avril 1990:

John Manley remplace Robert Kaplan.

## MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, APRIL 19, 1990  
(10)

[Text]

The Special Committee to Study the Proposed Companion Resolution to the Meech Lake Accord met at 9:05 o'clock a.m. this day, in Whitehorse, Yukon, the Chairman Jean Charest, presiding.

*Members of the Committee present:* J.W. Bud Bird, Ethel Blondin, Pauline Browes, Jean Charest, Gabriel Desjardins, Dorothy Dobbie, David MacDonald, Arnold Malone, John Manley, Lorne Nystrom, André Ouellet, André Plourde, Ross Reid, Svend Robinson, William Rompkey.

*Other Member present:* Audrey McLaughlin.

*In attendance: From the Library of Parliament:* Jacques Rousseau, Research Officer.

*Witnesses: From the Government of the Yukon:* Honourable Tony Penikett, Government Leader; Margaret Shoe, Minister of Justice. *From the Association of the Yukon Communities:* Art Deer, President. *From the Association des Franco-Yukonnais:* Jeanne Beaudoin, President; Pierre Laroche, Director General; Rino Ouellet, Liaison Officer.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated March 27, 1990, relating to the Study of the Proposed Companion Resolution to the Meech Lake Accord (*see Minutes of Proceedings, Tuesday, April 3, 1990, Issue No. 1*).

The Honourable Tony Penikett made an opening statement and, with the Honourable Margaret Shoe, answered questions.

Art Deer, from the Association of Yukon Communities, made an opening statement and answered questions.

Jeanne Beaudoin, from the *Association des Franco-Yukonnais*, made an opening statement and, with Pierre Laroche and Rino Ouellet, answered questions.

At 12:49 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

## AFTERNOON SITTING

(11)

The Special Committee to Study the Proposed Companion Resolution to the Meech Lake Accord met at 2:04 o'clock p.m. this day, in Whitehorse, Yukon, the Chairman Jean Charest, presiding.

*Members of the Committee present:* J.W. Bud Bird, Ethel Blondin, Pauline Browes, Jean Charest, Gabriel Desjardins, Dorothy Dobbie, David MacDonald, Arnold Malone, John Manley, Lorne Nystrom, André Ouellet, André Plourde, Ross Reid, Svend Robinson, William Rompkey.

*Other Member present:* Audrey McLaughlin.

*In attendance: From the Library of Parliament:* Jacques Rousseau, Research Officer.

## PROCÈS-VERBAUX

LE JEUDI 19 AVRIL 1990  
(10)

[Traduction]

Le Comité spécial chargé d'examiner le projet de résolution d'accompagnement à l'Accord du lac Meech se réunit aujourd'hui, à 9 h 05, à Whitehorse, Yukon, sous la présidence de Jean Charest (*président*).

*Membres du Comité présents:* J.W. Bud Bird, Ethel Blondin, Pauline Browes, Jean Charest, Gabriel Desjardins, Dorothy Dobbie, David MacDonald, Arnold Malone, John Manley, Lorne Nystrom, André Ouellet, André Plourde, Ross Reid, Svend Robinson, William Rompkey.

*Autre députée présente:* Audrey McLaughlin.

*Aussi présent: De la Bibliothèque du Parlement:* Jacques Rousseau, attaché de recherche.

*Témoins: Du Gouvernement du Yukon:* L'honorable Tony Penikett, chef du gouvernement; l'honorable Margaret Shoe, ministre de la Justice. *De l'Association des collectivités du Yukon:* Art Deer, président. *De l'Association des Franco-Yukonnais:* Jeanne Beaudoin, présidente; Pierre Laroche, directeur général; Rino Ouellet, agent de liaison.

Le Comité reprend les travaux prévus à son ordre de renvoi en date du mardi 27 mars 1990, soit l'étude du projet de Résolution d'accompagnement à l'Accord du lac Meech (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 3 avril 1990, fascicule n° 1*).

L'honorable Tony Penikett fait un exposé puis, lui et l'honorable Margaret Shoe, répondent aux questions.

Art Deer, de l'Association de collectivités du Yukon, fait un exposé et répond aux questions.

Jeanne Beaudoin, de l'Association des Franco-Yukonnais, fait un exposé puis, avec Pierre Laroche et Rino Ouellet, répond aux questions.

À 12 h 49, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

## SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

(11)

Le Comité spécial chargé d'examiner le projet de résolution d'accompagnement à l'Accord du lac Meech se réunit aujourd'hui, à 14 h 04, à Whitehorse, Yukon, sous la présidence de Jean Charest (*président*).

*Membres du Comité présents:* J.W. Bud Bird, Ethel Blondin, Pauline Browes, Jean Charest, Gabriel Desjardins, Dorothy Dobbie, David MacDonald, Arnold Malone, John Manley, Lorne Nystrom, André Ouellet, André Plourde, Ross Reid, Svend Robinson, William Rompkey.

*Autre députée présente:* Audrey McLaughlin.

*Aussi présent: De la Bibliothèque du Parlement:* Jacques Rousseau, attaché de recherche.

*Witnesses: From the Council for Yukon Indians:* Dorothy Wabisca, Vice-Chairperson; Dave Joe, Negotiator; Victor Mitander, Chief Negotiator. *From the Law Society of Yukon:* Ron Veale, President. Steve Smyth, as a private citizen. John Bailey, as a private citizen. Linda Johnson, as a private citizen. Jennifer Mauro, as a private citizen. Keith Lay, as a private citizen.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated March 27, 1990, relating to the Study of the Proposed Companion Resolution to the Meech Lake Accord (*see Minutes of Proceedings, Tuesday, April 3, 1990, Issue No. 1*).

Dorothy Wabisca, from the Council for Yukon Indians, made an opening statement and, with Dave Joe and Victor Mitander, answered questions.

Ron Veale, from the Law Society of Yukon, made an opening statement and answered questions.

Steve Smyth made a statement and answered questions.

John Bailey made a statement and answered questions.

Linda Johnson made a statement and answered questions.

Jennifer Mauro made a statement and answered questions.

Keith Lay made a statement and answered questions.

On motion of André Ouellet, it was agreed,—That the brief from Keith Lay be printed as an appendix of this day's *Minutes of Proceedings and Evidence*. (*See Appendix "LAKE-4"*).

At 4:53 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Richard Dupuis

*Committee Clerk*

*Témoins: Du Conseil des Indiens du Yukon:* Dorothy Wabisca, vice-présidente; Dave Joe, négociateur; Victor Mitander, chef négociateur. *De la Law Society of Yukon:* Ron Veale, président. *A titre particulier:* Steve Smyth; John Easley; Linda Johnson; Jennifer Mauro; Keith Lay.

Le Comité reprend les travaux prévus à son ordre de renvoi en date du mardi 27 mars 1990, soit l'étude du projet de Résolution d'accompagnement à l'Accord du lac Meech (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 3 avril 1990, fascicule n° 1*).

Dorothy Wabisca, du Conseil des Indiens du Yukon, fait un exposé puis, avec Dave Joe et Victor Mitander, répond aux questions.

Ron Veale, de la Law Society of Yukon, fait un exposé et répond aux questions.

Steve Smyth fait un exposé et répond aux questions.

John Bailey fait un exposé et répond aux questions.

Linda Johnson fait un exposé et répond aux questions.

Jennifer Mauro fait un exposé et répond aux questions.

Keith Lay fait un exposé et répond aux questions.

Sur motion d'André Ouellet, il est convenu,—Que le mémoire de Keith Lay soit imprimé en annexe aux *Procès-verbaux et témoignages* d'aujourd'hui (*voir Appendice «LAKE-4»*).

À 16 h 53, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

*Greffier de comité*

Richard Dupuis

[Texte]

**EVIDENCE**

[Recorded by Electronic Apparatus]

Thursday, April 19, 1990

• 0907

**The Chairman:** Order, please. We will start today's proceedings out of Whitehorse, Yukon.

Ladies and gentlemen, before we listen to our first witness I want to take this opportunity to make a few remarks. First I would like to say to the people of the Yukon and to those listening to us that when this committee first met two weeks ago, we immediately had a discussion on how we would organize our work and how we would go about our task.

One thing was very clear after a few minutes of discussion, which is that the members of this committee unanimously wanted to come north in Canada. All members of this committee felt very strongly that the process upon which we were embarking required that we should come to this part of the country, this part of Canada, to listen to the people of the Northwest Territories and the Yukon and to listen to what they had to say about the mission and the mandate given to this committee, to which I will come back in my closing remarks.

It is with a great deal of joy and anticipation that we are here today, because you have obviously been on our minds. Preoccupation for the people of the Yukon is something that is important to the work of this committee.

I also want to take this opportunity to immediately inform you that we have a new member joining us today. She is joining us at this table, but I know it has been also part of the work of this committee, as this member has been very much part of the work in the House of Commons since she was first elected. . . I do not know whether we can still call her a junior member. She was elected first in a by-election in 1987, but since then Canadians will know that this Member of Parliament has gone on to the leadership of the New Democratic Party of Canada. We are thus being hosted today, if I can use the word, by the Member of Parliament for Yukon. The Hon. Audrey McLaughlin is joining us today at the table.

On behalf of all members of the committee, Madam McLaughlin, we are honoured to have you with us today. Your presence obviously shows the very deep concern you share with other members of the committee and Canadians for this very important issue. The members of the committee look forward to your participation in the work we will be putting forward today. We hope you will feel quite at ease with us in the spirit of non-partisanship that we have had, I think, throughout our work. We are happy to have you with us.

• 0910

We are here today to study a companion resolution to the Constitution Act of 1987, better known as the Meech Lake accord. This companion resolution has been put forth by the Premier of New Brunswick, Mr. Frank McKenna.

Essentially, it proposes to do two things. The first is to adopt the Meech Lake accord, the 1987 Constitution Act. Second, it proposes a companion resolution that would go on to deal with some issues contained within—and that flow from—the Constitution Act of 1987 and, I should add, the Constitution Act of 1982.

[Traduction]

**TÉMOIGNAGES**

[Enregistrement électronique]

Le jeudi 19 avril 1990

**Le président:** Je déclare la séance d'aujourd'hui qui se déroule à Whitehorse, au Yukon, ouverte.

Mesdames et messieurs, avant de donner la parole au premier témoin, je souhaite faire quelques remarques liminaires. Tout d'abord, je voudrais dire aux citoyens du Yukon que lorsque notre comité a tenu sa première réunion, il y a deux semaines, le premier sujet de discussion fut l'organisation des travaux.

Au bout de quelques minutes, il devint évident que les membres du comité souhaitaient que nous tenions des séances dans le Nord canadien. Chacun estimait fermement que le processus dans lequel nous nous engageons exigeait que nous venions dans cette région du pays pour nous mettre à l'écoute des citoyens des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon, afin de recueillir leur opinion sur le mandat du comité, chose sur laquelle je reviendrai dans ma conclusion.

C'est donc avec beaucoup de plaisir et d'espoir que nous allons ouvrir la réunion d'aujourd'hui. Les préoccupations des citoyens du Yukon sont très importantes pour les membres du comité.

Je souhaite également profiter de cette occasion pour vous dire que notre comité accueille aujourd'hui un nouveau membre. C'est une personne qui a fait preuve d'une activité débordante depuis son arrivée à la Chambre des Communes. Bien qu'elle ait été élue pour la première fois en 1987, lors d'élections partielles, il n'est plus du tout question de la considérer comme une néophyte. En effet, depuis lors, elle est devenue chef du Parti néo-démocrate du Canada. C'est donc en fait, si on me permet d'utiliser cette expression, le député du Yukon qui nous accueille aujourd'hui dans sa région. Je parle bien sûr de l'honorable Audrey McLaughlin.

Madame McLaughlin, c'est un honneur pour ce comité de vous accueillir parmi nous. Votre présence témoigne à l'évidence de l'importance considérable que vous attachez aux travaux du comité, comme beaucoup d'autres Canadiens. Je ne doute pas que les membres du comité attendent avec impatience votre contribution à leurs travaux. Nous espérons que vous vous sentirez tout à fait à l'aise au sein du comité, dont les travaux sont depuis le début dénués de tout esprit de parti. Nous sommes donc heureux de vous accueillir parmi nous.

Notre comité est chargé d'étudier une résolution d'accompagnement à la Loi constitutionnelle de 1987, l'accord du lac Meech. Cette résolution d'accompagnement a été proposée par le premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Frank McKenna.

Son objectif est double. Tout d'abord, adopter l'accord du lac Meech. Ensuite, adopter une résolution d'accompagnement visant à résoudre certaines des questions soulevées par la Loi constitutionnelle de 1987 et, je dois l'ajouter, la Loi constitutionnelle de 1982.

[Text]

In simple terms, these are essentially the terms of reference this committee has received from the Parliament of Canada. This has also been endorsed by the work of this committee, and the mandate, by the leaders of the three national parties. We have one of those leaders with us today at the table.

**Ms McLaughlin (Yukon):** I would like to welcome everyone to the Yukon.

Bienvenue au Yukon à tout le monde. Cela me fait plaisir de vous rencontrer et de rencontrer le Comité aujourd'hui.

I think this committee is very important. I think the work Canadians are looking for from this committee is to show leadership, to show leadership that we can bring about reconciliation in this country, that we can celebrate the diversity we have, and at the same time, with justice and equity and dignity, consider all of our citizens. I think there is something this committee can do for the country. Obviously it is needed.

• 0915

I think, as I am sure all of you do, that we do have a serious problem in the country right now. I certainly support the work you are doing, and encourage you. I know it has been hard work. Everyone has been working during the so-called break, and I think you have the support of all of your colleagues knowing how hard you are working and the kind of work you put in.

I feel this is so important because what is being done by this committee is not just what is being done in these hearings or what is being done for next month, but it is a legacy to our children, whether we are really going to have the kind of Canada and the kind of nation we have all grown up in and that, I am sure, we all want to see in the future.

Welcome, and thank you for allowing me, *monsieur le président*, to join you today.

**The Chairman:** We have a certain number of traditions since we started. We are only two weeks old, but we already have habits. One of them, you will find out, is that as we go to different parts of the country the Member of Parliament from the local part of the country is offered the opportunity to lead off in questioning, either that person or a person from their party, whichever way that person wishes to proceed. We will be proceeding in that manner today.

As I think you pointed out, we are looking for solutions. That is the tough part of our work. You have heard what our terms of reference are. I have said from time to time, and so have other committee members as we go around the country, we are looking for Canadians who may have something to add that can help us break this impasse.

Without further ado, Mr. Penikett, would you be kind enough to introduce the person who is with you today to our audience, and then offer us your opening statement?

**Mr. Tony Penikett (Government Leader, Yukon Territorial Government):** Thank you, Mr. Chairman and members of the committee. On behalf of the Government of the Yukon represented here today by Margaret Joe, Minister of Justice, and myself, welcome to our territory. *Bienvenue dans le Grand-Nord canadien.*

[Translation]

Voilà donc, dans sa plus brève expression, le mandat confié à notre comité par le Parlement canadien et entériné par les chefs des trois partis nationaux. Je le répète, l'un de ces chefs est aujourd'hui avec nous.

**Mme McLaughlin (Yukon):** Laissez-moi d'abord souhaiter à tout le monde la bienvenue au Yukon.

I would like to welcome everyone to the Yukon. I am quite pleased to meet with you and to have the opportunity to contribute to your work.

J'estime que ce comité est très important. Ce que les Canadiens en attendent, c'est qu'il fasse preuve de leadership de façon à favoriser la réconciliation nationale, en respectant la diversité nationale mais aussi, en même temps, en traitant tous les citoyens avec justice, équité et dignité. Je crois que c'est ce que ce comité peut faire pour le pays. Il est clair que celui-ci en a besoin.

Vous le savez tous, nous traversons actuellement une grave crise, et soyez sûrs que j'appuie vigoureusement ce que vous faites. Je sais que le travail est difficile, et que vous travaillez tous durant ce qui devrait être pour vous une semaine de vacances, mais sachez que tous vos collègues sont parfaitement conscients du sérieux de votre travail.

Cela est important car ce que vous faites ne vise pas simplement l'avenir immédiat, il s'agit aussi d'une oeuvre que nous allons léguer à nos enfants, puisqu'il nous appartient de contribuer à la définition du pays que nous allons leur laisser.

Encore une fois, bienvenue à tous et toutes, et merci, monsieur le président, de m'accueillir parmi vous aujourd'hui.

**Le président:** Bien que notre comité n'existe que depuis deux semaines, nous avons déjà pris des habitudes. L'une d'entre elles est que le député fédéral de la région dans laquelle nous nous trouvons ait la possibilité d'ouvrir le débat, quel que soit son parti politique. Nous ferons de même aujourd'hui.

Comme vous l'avez dit, nous sommes à la recherche de solutions, ce qui est la partie la plus difficile de notre travail. Vous connaissez notre mandat. J'ai déjà eu l'occasion de dire, comme d'autres membres du comité, que nous sommes à la recherche de Canadiens qui peuvent nous aider à sortir de l'impasse.

Sans autre forme de procès, puis-je demander à M. Penikett de nous présenter la personne qui l'accompagne puis de faire sa déclaration liminaire?

**M. Tony Penikett (chef du gouvernement territorial du Yukon):** Merci, monsieur le président. Au nom du gouvernement du Yukon, représenté ici par Margaret Joe, ministre de la Justice, et par moi-même, je vous souhaite la bienvenue dans notre territoire. *Welcome to the Canadian North.*

[Texte]

Your visit comes at a decisive moment in Yukon history. This month the Council for Yukon Indians, the Yukon government and the Government of Canada achieved a land claim settlement that will enable aboriginals and non-aboriginals to govern our communities here on the basis of trust and equality. In the next two months Canadian politicians, including the members of this committee, will decide not only whether Quebec will be reconciled to our Constitution but also, and this is very important from our view, whether Yukon's colonial status will be perpetuated.

Canada is at the crossroads. We must decide if we are to be half a country or a whole one. It must decide if Yukoners are to be semi-Canadians or citizens like others in the land.

Mr. Chairman, I suppose Yukoners look like Canadians. We sound like Canadians. Just like every other Canadian, we watch American television, eat Italian food, drive Japanese cars, and worry about our identity. We support the principle purpose of the Meech Lake accord. Unfortunately, the accord would make us a little less Canadian than residents of the provinces.

Prince Edward Island's and British Columbia's premiers will be able to decide our territory's future in Confederation; the Yukon's will not. Ontario and Alberta will be guaranteed places at annual first ministers' conferences; the Yukon will not. Newfoundlanders and Quebecers will be able to nominate senators; Yukoners will not. Nova Scotians and Manitobans will be able to nominate Supreme Court justices; Yukoners will not.

That is what we do not like about the Meech deal. We think in these respects it is unfair to the north. What we do like about Premier McKenna's proposals is that they address most of our concerns. Were they to be adopted as direct amendments to the accord, we would be ecstatic. However, it may be a bit too late for that. Even as a companion resolution, we like the New Brunswick proposals very much. Ottawa is a long way away from Whitehorse. So too are the principle capitals. We think McKenna brings us a little closer.

• 0920

I do not want to go on ad nauseam about this, but I would like to go back a little bit to April 1987 and ask committee members to take a moment to imagine our shock and anger when we heard on the morning news that new rights were being created for all Canadians except northerners and that the door of Confederation, it seemed, was being slammed shut in our faces. Imagine further that no one would tell us why this was being done.

Although we had participated in the first ministers' conference on aboriginal rights only the month before—we sat at the table; we had voice; the future of the territories was on the agenda of that conference—we were not invited to

[Traduction]

Vous arrivez chez nous à une période décisive dans notre histoire. En effet, le Conseil des Indiens du Yukon, le gouvernement du Yukon et le gouvernement du Canada viennent tout juste de parvenir à une entente sur des revendications territoriales, entente qui permettra aux autochtones et aux autres de gérer leurs activités dans un esprit de confiance et d'égalité. Au cours des deux prochains mois, les politiciens canadiens, notamment les membres de votre comité, devront décider non seulement si le Québec pourra ratifier notre constitution mais aussi, ce qui est pour nous très important, si le statut colonial du Yukon va se perpétuer.

Le Canada est arrivé à la croisée des chemins. Il est appelé à décider s'il va rester entier ou non. Il doit aussi décider si les citoyens du Yukon resteront des demi-Canadiens ou seront des citoyens à part entière.

Evidemment, monsieur le président, à première vue, les citoyens du Yukon sont tout à fait comme les autres Canadiens. Nous parlons comme les Canadiens et, comme les Canadiens, nous regardons la télévision américaine, nous mangeons des plats italiens, nous conduisons des automobiles japonaises, et nous sommes assaillis de doutes existentiels. Nous appuyons l'objectif fondamental de l'accord du lac Meech. Hélas, l'adoption de cet accord nous rendrait un peu moins Canadiens que les résidents des provinces.

Les premiers ministres de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Colombie-Britannique auront le pouvoir de décider de l'avenir de notre territoire dans la Confédération, alors que le Yukon n'aura pas son mot à dire. L'Ontario et l'Alberta auront des places garanties aux conférences annuelles des premiers ministres, pas le Yukon. Les Terre-Neuviens et les Québécois auront le pouvoir de nommer des sénateurs, pas le Yukon. Les Néo-Écossais et les Manitobains auront le pouvoir de nommer des juges de la Cour Suprême, pas le Yukon.

Voilà ce qui nous déplaît dans l'accord du lac Meech. Voilà pourquoi nous estimons qu'il est injuste à l'égard du Nord. Ce qui nous plaît dans la proposition du premier ministre McKenna, c'est qu'elle répond à la plupart de nos préoccupations. Si elles étaient adoptées sous forme d'amendements directs à l'accord du lac Meech, nous serions enthousiastes. Hélas, il est peut-être trop tard pour cela. Je dois cependant vous dire que, même sous forme d'une résolution d'accompagnement, les propositions du Nouveau-Brunswick nous plaisent beaucoup. Il y a loin de Whitehorse à Ottawa, et de Whitehorse à toutes les capitales provinciales. Nous pensons que la recommandation McKenna nous rapproche un peu.

Je ne veux pas m'étendre inutilement là-dessus mais il n'est peut-être pas inutile de revenir à avril 1987 pour vous inviter à essayer d'imaginer la colère que nous avons ressentie quand nous avons appris que de nouveaux droits venaient d'être créés pour tous les Canadiens sauf pour ceux du Nord, et que la porte donnant accès à la Confédération nous était purement et simplement fermée au nez. Et en plus, personne ne voulait nous dire pourquoi.

À peine un mois auparavant, nous avons participé à la conférence des premiers ministres sur les droits des autochtones, c'est-à-dire que nous avons siégé à la table des premiers ministres, nous avons pu nous exprimer et l'avenir

*[Text]*

the Meech Lake conference where our rights and some of the same issues were decided. We did raise our northern concerns, but we were explicitly barred from the Langevin Block meeting in June. For two and a half years our telephone calls, letters, and representations were ignored.

This accord, the Meech Lake accord, is supposed to address Quebec's concerns, we thought, and rightfully so. So where did all these assaults on the north come from?

In the two and a half years' silence we were left to consider some dark suspicions. Did some provinces have designs on our constitutional future? Is someone planning a northern land grab? At a time of democratic renewal all over the world how could anyone seriously suggest the blackball rule, because that is what is proposed for new provinces under Meech Lake—the very opposite of self-determination—as an organizing principle for our country's Confederation.

Under these circumstances I am sure you would do what we did, which was to protest in whatever forms were available to us: in the courts, in the media, in parliamentary hearings, in provincial hearings, in our own legislature where a resolution demanding fairness for northerners received unanimous all-party support.

That principle of fairness led to all of our concerns about the particulars affecting the north: our aspirations for provincehood one day and possible encroachment on our borders in the meantime, nominations to the Senate and the Supreme Court, fair representation at future first ministers' meetings where our fate as Canadians is being decided.

We remain committed to that fundamental principle of fair treatment for northerners as citizens of Canada. Fortunately that principle has begun to be recognized. We believe we are now being heard, so although our position has not changed the situation has.

We have had some discussions with federal officials, including the Minister of State for Federal-Provincial Relations. We are in contact with all of the provinces, and most importantly, New Brunswick has come forward with a thoughtful set of proposals that responds to many of the concerns raised about Meech Lake, including our own.

We welcome this breakthrough and congratulate Premier McKenna. His constitutional proposals are enabling us to be more positive, and that is our preferred position. We would go so far as to say that if your committee were to recommend acceptance of his points on the north and the first ministers were to make them part of the Meech Lake accord, we would be simply overjoyed.

*[Translation]*

des territoires constituait un des thèmes fondamentaux de cette conférence. Malgré cela, nous n'avons pas été invités à la conférence du lac Meech, où des décisions ont été prises sur les mêmes sujets et sur nos droits. Nous avons donc immédiatement exprimé nos préoccupations, mais nous avons encore été explicitement exclus de la réunion suivante, qui s'est tenue au mois de juin dans l'immeuble Langevin. Pendant deux ans et demi, nos appels téléphoniques, nos lettres et nos démarches ont été purement et simplement ignorés.

Nous avons cru comprendre que cet accord, l'accord du lac Meech, devait répondre aux préoccupations du Québec, et c'était parfaitement légitime. Cependant, d'où venaient alors toutes ces attaques contre le Nord?

Durant les deux années de silence qui ont suivi, nous avons pu envisager tous les scénarios. Certaines provinces avaient-elles des visées sur notre avenir constitutionnel? Quelqu'un avait-il l'intention de mettre la main sur les vastes territoires du Nord? Alors que nous assistons à la renaissance de la démocratie dans le monde entier, comment pouvait-on sérieusement envisager une mesure quasi dictatoriale à notre égard, car c'est précisément ce que propose l'accord du lac Meech au sujet de la création de nouvelles provinces, ce qui serait absolument contraire aux principes de l'auto-détermination?

Dans ces circonstances, vous auriez probablement fait comme nous, c'est-à-dire protester de toute manière possible, devant les tribunaux, devant la presse, devant les comités parlementaires, devant des comités provinciaux, et devant notre propre assemblée législative, qui a appuyé à l'unanimité une résolution exigeant que les citoyens du Nord soient traités de manière équitable.

Toutes nos préoccupations au sujet des régions du Nord reposent sur ce principe d'équité: notre espoir de devenir un jour une province sans avoir perdu de territoire d'ici là; les nominations au Sénat et à la Cour suprême; une représentation équitable aux futures rencontres des premiers ministres qui décideront de notre avenir comme Canadiens.

Nous restons profondément attachés à ce principe fondamental qu'est le traitement équitable des citoyens du Nord comme citoyens à part entière du Canada. Heureusement, ce principe commence à être reconnu. Nous commençons à nous faire entendre. Bien que notre position n'ait pas changé, le contexte général est différent.

Nous avons tenu certaines discussions avec des représentants fédéraux, dont le ministre d'État aux relations fédérales-provinciales. Nous avons établi des contacts avec toutes les provinces et, surtout, le Nouveau-Brunswick a proposé une résolution pondérée qui répond à beaucoup de questions posées au sujet du lac Meech, notamment aux nôtres.

Nous sommes très heureux de cette initiative du premier ministre McKenna, et l'en félicitons. Sa proposition constitutionnelle nous permet de réagir de manière plus positive, comme nous le préférons. Nous sommes même prêts à dire que si votre comité devait recommander l'acceptation d'une partie de la résolution d'accompagnement concernant le Nord, et si les premiers ministres devaient en faire partie intégrante de l'accord du lac Meech, ce serait probablement pour nous l'extase.

## [Texte]

However, both the Prime Minister and the Premier of Quebec have said not a single comma of the accord can be changed before June 23. This leaves us facing the same dilemma as your committee of how to resolve problems that will be politically acceptable to the first ministers, especially those of Canada and Quebec.

The difference between us is that after June 23 some of you will go home to your provinces with either the status quo or with the benefits of Meech Lake while we may be effectively frozen out; out of Confederation, out of the Senate, out of the Supreme Court, out of first ministers' conferences. I profoundly hope not, but it is a very real prospect for us.

It is precisely for this reason that we see the McKenna proposals in a positive light. At this late stage it may be the last best chance to resolve the nation's constitutional impasse and in so doing recognize the needs of the north.

To assist in this process, I want you to understand our government's views on four points: our general position on the content of the Meech Lake accord and the proposed companion resolution; our responses to the sections of the companion resolution that affect the north; our concerns about some other constitutional issues, including the rights of women, aboriginal people, and the need for Senate reform; and our conditions for supporting the companion resolution.

• 0925

Mr. Chairman, I would like to take a few minutes to describe each of these points in some detail, because I want to be as clear and as complete as possible for your committee. As Canadians, we recognize the need for national reconciliation and constitutional accommodation. These fundamental issues cannot be avoided. We support the goal of bringing Quebec into the constitutional family. We applaud the first ministers' efforts to resolve differences that have haunted Canadians for decades. We support Quebec in its quest to be part of Canada in a way that recognizes the uniqueness of its people, its culture, its language, its legal system and its heritage. In broad terms, we support the five basic principles outlined by Quebec, including recognition of Quebec as a distinct society.

I think Yukoners have a special sympathy and empathy for Québécois. We too are struggling with our own cultural differences, our uniqueness as a society made up of both aboriginal and non-aboriginal people. Toward this end, as I said, we were able last month to reach a land claims agreement that capped 17 years of negotiations. In passing, I would point out that as a government we are a party to this agreement, which will be constitutionally protected. We also have language agreements, for example, that are protected both in federal and territorial law.

## [Traduction]

Hélas, le premier ministre du Canada et celui du Québec ont affirmé qu'on ne changera aucune virgule à l'accord du lac Meech avant le 23 juin, et nous nous retrouvons ainsi devant le même dilemme que votre comité, qui est de savoir comment résoudre des problèmes de manière politiquement acceptable par les premiers ministres, surtout par ceux du Canada et du Québec.

La différence entre nous et vous est qu'après le 23 juin, certains d'entre vous retourneront dans leurs provinces avec le statu quo ou avec les bienfaits du lac Meech, alors que nous, de notre côté, nous serons purement et simplement exclus: exclus de la Confédération, exclus du Sénat, exclus de la Cour suprême, exclus des conférences des premiers ministres. J'espère sincèrement que non, mais c'est une possibilité très réelle.

Voilà précisément pourquoi nous envisageons de manière positive la recommandation McKenna. L'heure est sans doute tardive, mais c'est peut-être la dernière chance que nous ayons de résoudre l'impasse constitutionnelle tout en respectant les besoins du Nord.

Pour contribuer à ce processus, je tiens à vous faire comprendre l'opinion de notre gouvernement sur quatre éléments: notre position générale sur la teneur de l'accord du lac Meech et sur la résolution d'accompagnement; nos réponses aux parties de la résolution d'accompagnement qui concernent le Nord; nos préoccupations sur d'autres questions constitutionnelles, notamment les droits des femmes, des autochtones et la réforme du Sénat; finalement, nos conditions pour appuyer la résolution d'accompagnement.

Monsieur le président, je souhaite consacrer quelques minutes à chacun de ces éléments, car je pense qu'il est important que nous soyons aussi clairs et complets que possible. À titre de Canadiens, nous reconnaissons qu'il est indispensable de parvenir à la réconciliation nationale et de trouver des accommodements constitutionnels. Ces réalités sont incontournables. Nous appuyons l'objectif de ramener le Québec dans la famille constitutionnelle. Nous applaudissons les efforts entrepris par les premiers ministres pour résoudre des différences qui nous hantent depuis des décennies. Nous appuyons le Québec lorsqu'il demande à faire partie du Canada d'une manière qui reconnaisse le caractère unique de son peuple, de sa culture, de sa langue, de son régime juridique et de son patrimoine. Sur un plan général, nous appuyons les cinq principes fondamentaux définis par le Québec, y compris la reconnaissance du Québec comme société distincte.

Je crois pouvoir dire que les citoyens du Yukon ressentent un attachement spécial envers les Québécois, car les Yukonnais luttent eux aussi pour protéger leurs différences culturelles, le caractère unique de leur société, composée d'autochtones et de non-autochtones. C'est d'ailleurs pour cela, comme je l'ai dit, que nous avons finalement réussi, le mois dernier, à régler des revendications territoriales par une entente couronnant 17 années de négociations. Laissez-moi dire en passant qu'à titre de gouvernement, nous sommes parties à cette entente, qui sera protégée par la Constitution. Nous avons également des ententes linguistiques, par exemple, qui sont protégées en droit fédéral et en droit territorial.

[Text]

The point I want to make about the land claims agreement is that in one respect we are part of a process of making the Canadian Constitution. We are signatories. We are participants. We are at the table. With respect to the other part of the Canadian Constitution as it affects the Constitution, the evolution of public governments here, we have been frozen out. We think our situation will worsen if the Meech Lake accord is adopted unchanged.

I will talk about our critical concerns with the specific sections that affect the north, sections that so far as we can see are in no way essential to the constitutional recognition of Quebec.

Je regrette que l'Entente du lac Meech condamne les habitants du Nord à être pour toujours des citoyens de deuxième classe au Canada.

Mr. Chairman, our concerns seem to have been almost completely resolved in the New Brunswick companion resolution in ways I will now describe. Our concern is not with the rights granted to Quebec and other provinces but with having rights denied to us, in some cases the same rights. It is not so much what Meech giveth as what Meech taketh away.

The Yukon government would support a parallel or companion accord that resolves our fundamental concerns with northern rights, does not require the approval of other provinces for the admission to Confederation, allows us to be represented at all national conferences, allows us to submit nominations for the Senate and nominate appointees to the Supreme Court of Canada. Accordingly, we can support the proposed companion accord put forward by Premier McKenna, as it not only removes the necessity for unanimous consent to the creation of new provinces in the territories but indeed removes the very real impediment created by the 1982 constitutional amendment requiring the consent of seven provinces representing 50% of the population.

It places Yukon on an equal footing with all other jurisdictions that sought to join Confederation. It includes the territories in the right to nominate candidates for the Senate, and it includes the territories in the right to nominate members of the Yukon and the Northwest Territories bars for appointment to the Supreme Court of Canada. The first of these amendments is extremely important to northerners. Where else in the western world, we ask, is a state required to obtain the unanimous consent of all the existing states to enter into Confederation? Not in the United States. Not in Australia. Nowhere that we know of.

In relatively recent history, Alaska, our northern neighbour, was admitted to the union by an act of Congress that did not require the consent of Rhode Island or Texas or any of the other 46 states. It matters not whether we seek

[Translation]

Ce que je veux dire au sujet de l'entente sur les revendications territoriales, c'est qu'elles participent, à certains égards, du processus de fabrication de la Constitution canadienne. Nous sommes signataires. Nous sommes participants. Nous sommes à la table. Par contre, en ce qui concerne les autres éléments de la Constitution canadienne qui peuvent nous intéresser, c'est-à-dire l'évolution des pouvoirs publics, nous sommes exclus. Et nous croyons que notre situation ne pourra qu'empirer si l'accord du lac Meech est adopté sans changement.

Passons maintenant aux dispositions concernant spécifiquement le Nord, et qui, à mon sens, ne sont absolument pas essentielles pour assurer la reconnaissance constitutionnelle du Québec.

I regret that the Meech Lake Accord condemns Northerners to be forever second-rate citizens of Canada.

Nos préoccupations semblent avoir été presque complètement résolues par la résolution d'accompagnement du Nouveau-Brunswick, comme je vais l'expliquer. Ce qui nous inquiète, ce n'est pas que des droits soient consentis au Québec ou à d'autres provinces, c'est que certains droits, parfois les mêmes, nous soient refusés. Ce qui compte, ce n'est donc pas tant ce que Meech accorde que ce qu'il enlève.

Le gouvernement du Yukon appuierait un accord parallèle ou d'accompagnement capable d'apaiser nos préoccupations fondamentales au sujet des droits des citoyens du Nord, n'exigeant pas d'approbation des autres provinces pour que les territoires soient admis au sein de la Confédération, nous autorisant à être représentés à toutes les conférences nationales, et à proposer des candidats au Sénat et à la Cour suprême. En conséquence, nous pouvons appuyer la recommandation proposée par le premier ministre McKenna, non seulement parce qu'elle abolit la nécessité d'un consentement unanime pour la création de nouvelles provinces dans les territoires, mais aussi parce qu'elle abat l'obstacle très réel que représentait la nécessité, formulée dans la modification constitutionnelle de 1982, d'obtenir le consentement de sept provinces représentant 50 p. 100 de la population.

Avec la résolution d'accompagnement, le Yukon est sur un pied d'égalité avec toutes les autres entités qui se sont jointes à la Confédération. La résolution donne aux territoires le droit de proposer des candidats au Sénat, et le droit de proposer des membres du barreau territorial comme candidats à la Cour suprême. La première de ces modifications est extrêmement importante pour les citoyens du Nord. A vrai dire, dans quelle autre région du monde un État est-il tenu d'obtenir le consentement unanime de tous les États existants pour faire partie d'une confédération? Pas aux États-Unis. Pas en Australie. Nulle part.

Il n'y a pas très longtemps, l'Alaska, notre voisin du Nord, a été admis au sein de l'union américaine par une loi du Congrès qui n'exigeait pas le consentement du Rhode Island, du Texas ou de n'importe quel des 46 autres États. Et

[Texte]

that status today, a year from now or 50 years from now. We believe we should be treated fairly and equally, and Premier McKenna's proposals grant us that right. They do so without detracting from the fundamental concern about requiring unanimous consent for changes to federal institutions, including the powers and compositions of the Senate.

Our final concern about representation is this. Clause 9 of the McKenna proposals grant to the Yukon a limited role at constitutional conferences. It is our position that we should be granted a right to participate in such forums wherever the rights of all citizens of the Yukon are at issue, as they were in the 1987 accord. We should not be limited only to forums where the rights of aboriginal peoples in the Yukon are concerned, as in the 1987 accord. However, we think the precedent that was established in that forgotten accord of 1987, in which I think the language states that where matters affecting us are on the agenda the Prime Minister may or shall invite us to be at the table. We think that was a very good precedent.

● 0930

The Yukon government seeks the right to participate in all first ministers' conferences and all constitutional conferences at which the people of the Yukon are directly affected. Our government is the duly elected, responsible government charged by the citizens of the Yukon with representing their best interests and we suggest this should permit our participation in such forums.

We readily acknowledge that we do not presently participate in all issues on an equal footing with the provinces. That should only be a factor in decision-making, however, and should not affect our right to participate in discussions that directly affect our peoples. In short, we are seeking a voice at this time, not a vote.

Our right to intervene in discussions on all topics affecting the lives of Canadians should not be curtailed because the final powers of provincehood have not as yet been sought by us or conferred upon us.

While the Yukon applauds the efforts of Premier McKenna to resolve the current impasse, we join those who believe a number of issues remain unresolved.

We welcome Premier McKenna's recognition and support of the aboriginal peoples of the north. Clause 9 of his proposals would allow aboriginal people the right to participate in constitutional discussions that directly affect them. This clause could be strengthened by directly addressing the one outstanding issue of most concern of aboriginal peoples: constitutional entrenchment of their rights.

The position of the Yukon government in land claims negotiations has been to support the constitutional entrenchment of self-government agreements. We remain committed to that end, although we recognize we were the first government in Canada to do so.

[Traduction]

la question n'est pas de savoir si nous souhaitons obtenir le statut de province aujourd'hui, dans un an ou dans cinq ans. Nous croyons tout simplement que nous avons le droit d'être traités de manière équitable et égale, et la recommandation McKenna nous accorde ce droit. En plus, elle le fait sans déroger au principe fondamental du consentement unanime lorsqu'il s'agit de changer les institutions fédérales, y compris les pouvoirs et la composition du Sénat.

Dernier commentaire au sujet de cette question de représentation. L'article 9 de la recommandation McKenna accorde au Yukon un rôle limité lors des conférences constitutionnelles. Notre position est que nous devrions obtenir le droit de participer à de telles conférences chaque fois que les droits de tous les citoyens du Yukon sont en jeu, comme ils le furent avec l'accord de 1987. Notre participation ne devrait donc pas être limitée aux débats portant sur les droits des autochtones du Yukon, comme dans l'accord de 1987. Nous croyons que le précédent établi dans l'accord oublié de 1987, était excellent, étant donné qu'il avait alors été convenu que le premier ministre pourrait ou devrait nous inviter lorsque la conférence porterait sur des questions nous concernant.

Le gouvernement du Yukon réclame le droit de participer à toutes les conférences des premiers ministres et à toutes les conférences constitutionnelles touchant directement ses citoyens. Notre gouvernement est l'entité responsable et dûment élu par les citoyens du Yukon pour défendre leurs intérêts, et cela plaide en faveur de notre participation à de telles tribunes.

Certes, nous reconnaissons parfaitement que nous n'avons pas à participer à toutes ces conférences sur un pied d'égalité avec les provinces. Cela cependant ne devrait intervenir qu'au niveau de la prise des décisions, et non pas au niveau de notre participation aux discussions affectant directement nos peuples. Autrement dit, nous ne réclamons pour l'instant qu'un droit de parole, pas un droit de vote.

Notre droit d'intervenir dans les discussions concernant des sujets touchant tous les Canadiens ne devraient aucunement être restreints par le fait que nous n'avons pas encore demandé et qu'on ne nous a pas encore accordé tous les pouvoirs associés au statut de province.

Tout en applaudissant ce que fait le premier ministre McKenna pour s'efforcer de sortir de l'impasse actuelle, il reste plusieurs questions à résoudre.

Nous sommes heureux que le premier ministre McKenna reconnaisse dans sa résolution les peuples autochtones du Nord. L'article 9 de son projet donnerait aux autochtones le droit de participer aux discussions constitutionnelles les touchant directement. Cet article devrait être renforcé en s'attaquant directement à la seule question pendante qui préoccupe le plus les peuples autochtones: la validation constitutionnelle de leurs droits.

La position du gouvernement du Yukon dans les négociations relatives aux revendications territoriales a été d'appuyer l'enchaînement constitutionnel des ententes sur l'autonomie gouvernementale. Nous restons attachés à cet objectif, tout en reconnaissant que nous avons été le premier gouvernement du Canada à le formuler.

[Text]

The federal government has decided protection of aboriginal self-government can only be decided by the first ministers and not through bilateral negotiations. If this is to be the case, we agree with Premier McKenna that the people affected should not only be consulted but their concerns should be on the first ministers' agenda and their place at the table should be ensured.

New Brunswick's companion resolution addresses the concerns of those who feel women's rights are at risk. It also takes a step toward shielding gender equality from any possible erosion through constitutional amendments proposed in the Meech Lake accord. Premier McKenna has indicated that his proposals are open to change and we support his openness and flexibility.

We are not in a position to say whether the resolution he proposes will satisfy the demands of Canadian women although we recognize he has taken a positive step. We would urge the committee to seek the views of Canadian women through appropriate organizations, as I am sure it will, to determine what changes are needed in the McKenna's proposals, if any, to adequately protect and promote gender equality.

Premier McKenna's resolution leaves the door open for Senate reform, which is a major concern in the west. We are aware of the discussions by the western premiers to find ways of building on this initiative. Under the leadership of Audrey McLaughlin, the policy of my party on this question is under review. Yet I doubt that we shall see New Democratic senators in the very near future. Regardless of that, any reform that made our Senate more democratic would be an improvement, in our view. I hope the western premiers in particular will have something constructive to offer on this matter in the near future.

As I have described, the Yukon's history with the Meech Lake accord has given us cause to be sceptical and skittish. Still, as Canadians we want to contribute to the building of the nation, not just in the Yukon, but throughout Canada. The past few months have given us hope, which I believe this committee shares.

In January I was finally able to meet with the Minister of State for Federal-Provincial Relations to express our concerns and obtain answers to some of our questions. It has also become increasingly apparent that the Meech Lake accord will not be approved until the concerns of northerners, aboriginal people, women, minorities and others are recognized and addressed.

This has led to the constitutional proposals now before us. I must tell you frankly that there are many northerners who believe our interests would best be served or at least our losses would be reduced by simply letting the Meech Lake accord die on June 23.

[Translation]

Le gouvernement fédéral a décidé que l'octroi d'une protection à l'autonomie gouvernementale des autochtones ne peut être accordée que par les premiers ministres, et non pas par des négociations bilatérales. Si tel est le cas, nous estimons, comme le premier ministre McKenna, qu'il faut non seulement consulter les personnes concernées, mais aussi inscrire leurs préoccupations à l'ordre du jour des conférences des premiers ministres, en leur donnant une place à la table.

La résolution d'accompagnement du Nouveau-Brunswick veut aussi répondre aux Canadiens qui craignent que les droits des femmes ne soient en danger. Elle vise aussi à protéger le principe de l'égalité des deux sexes contre toute éventuelle érosion par les amendements constitutionnels proposés dans l'accord du lac Meech. Le premier ministre McKenna a déclaré que sa proposition est sujette à changement, et nous sommes heureux de l'ouverture d'esprit et de la souplesse dont il fait ainsi preuve.

Il ne nous appartient pas de dire si sa proposition répond aux exigences des Canadiennes, même si nous savons qu'elle constitue une mesure positive. Nous invitons en conséquence votre comité à recueillir l'avis des femmes du Canada, en s'adressant aux organisations appropriées, de façon à savoir si des modifications devraient être apportées à la résolution McKenna pour protéger et promouvoir adéquatement l'égalité sexuelle.

La résolution McKenna laisse la porte ouverte à la réforme du Sénat, préoccupation fondamentale dans les provinces de l'Ouest. Nous savons que les premiers ministres de celles-ci ont engagé des discussions pour faire avancer cette initiative. Pour ce qui est de mon parti, sa politique à cet égard est en cours de révision, sous le leadership d'Audrey McLaughlin. Je doute certes que des sénateurs néo-démocrates soient nommés dans un avenir très proche. Malgré cela, toute réforme susceptible de rendre le Sénat plus démocratique serait à notre avis un progrès. J'espère que les premiers ministres des provinces de l'Ouest pourront très bientôt nous proposer quelque chose de sérieux à ce sujet.

Comme je l'ai dit, la manière dont le Yukon a été traité suite à l'accord du lac Meech justifie incontestablement notre scepticisme et nos inquiétudes. Et pourtant, nous souhaitons contribuer à la construction de cette nation, pas seulement au Yukon mais dans tout le territoire national. Les derniers mois ont provoqué chez nous un regain d'optimisme, que votre comité partage, si je ne me trompe.

J'ai finalement réussi à rencontrer en janvier le ministre d'État aux relations fédérales-provinciales pour lui faire part de nos préoccupations et obtenir des réponses à certaines de nos questions. Il est également devenu de plus en plus évident que l'accord du lac Meech ne sera pas approuvé tant que les préoccupations des citoyens du Nord, des autochtones, des femmes, et des minorités, notamment, n'auront pas été prises en considération et résolues.

C'est pour cela que nous sommes actuellement saisis de ce projet de résolution constitutionnelle. Je serai franc: nous sommes nombreux à croire, dans les territoires du Nord, que nous avons plus à gagner, ou en tout cas moins à perdre, à laisser l'accord du lac Meech sombrer le 23 juin.

*[Texte]*

After two and a half years of silence and neglect, this has some compelling emotional and regional feel. However, that approach would be an easy way out. We think it is our duty to advance our long-term interests and those of Canada. In this spirit, we are prepared to support the substance of the proposals of the Premier of New Brunswick in so far as they address most of our concerns as northerners. We also welcome his effort to address many of the concerns of other regions of Canada, the concerns of other elements of society, and the concerns of Canada as a whole. We also support Premier McKenna's approach to determining whether there is adequate support for the companion resolution to let Meech Lake proceed by June 23.

## • 0935

He has stated that his government must judge on behalf of the people of New Brunswick whether the first ministers are sufficiently committed to his recommendations, whether they are committed enough to ensure the recommendations will be enacted.

The Yukon government takes exactly the same position, and of course parenthetically I would point out that ideally we would like ironclad guarantees on this score. That is probably optimistic.

Over the next two months there will undoubtedly be a lot of activity, a lot of communication, a lot of new ideas, positions, and compromises. It is impossible now to foresee what they might be and what their effects might be.

Our government was elected by the people of the Yukon to represent their best interests. That may be an extraordinarily difficult task in this case, but it cannot be avoided or passed off to others. We must make our best judgment about whether the proposals before us are likely to come into effect or not.

In broad terms, Canada faces three basic choices: accept Meech Lake as it is without changes; to use Mr. McKenna's words, add to it by June 23; or promise to add to it after June 23. The acid test is whether it will be entrenched along with the Meech Lake accord and thus effective by June 23 or whether it will be considered immediately afterwards. Our preference obviously is for the former. I suspect, however, that we will be forced to face the possibility of the latter.

We are pleased with Premier McKenna's initiative. We want to see it work. We are especially enthusiastic about its northern provisions. We believe these can and must be part of the Canadian reality, for we are, after all, Canadians first. I hope the rest of Canada recognizes this by June 23, and I hope we in the north will be fully part of Canada by the end of this year.

Thank you. I would be pleased to answer any questions for the remainder of my time with you today.

*[Traduction]*

Après deux ans et demi de silence et de mépris, la position de la région est très nette à cet égard. Pourtant, cette solution ne saurait nous donner satisfaction. Nous estimons que notre devoir est de faire avancer les intérêts à long terme de notre région et du Canada. C'est dans cet esprit que nous sommes prêts à appuyer la teneur fondamentale de la résolution du premier ministre du Nouveau-Brunswick, puisqu'elle répond à la plupart de nos préoccupations. Nous sommes également très heureux de l'initiative qu'il a prise pour tenter de répondre aux préoccupations fondamentales des autres régions du Canada, ou d'autres groupes de la société. Nous appuyons l'approche du premier ministre McKenna destinée à vérifier si la résolution d'accompagnement recueille un appui suffisant pour que l'accord du lac Meech puisse être adopté d'ici au 23 juin.

Il a déclaré que son gouvernement devra juger, au nom de la population du Nouveau-Brunswick, si les premiers ministres sont suffisamment résolus à adopter ensuite ces recommandations.

Telle est aussi la position du gouvernement du Yukon, bien que, dans l'idéal, nous eussions préféré l'obtention de garanties absolues, mais nous savons que c'est probablement trop demander.

Les deux prochains mois seront évidemment caractérisés par beaucoup d'activités, de communication, de nouvelles idées, et de compromis. Il est impossible de prévoir aujourd'hui où tout cela va aboutir.

Notre gouvernement a été élu par les citoyens du Yukon pour défendre leurs intérêts. C'est une tâche dont il est sans doute extraordinairement difficile de s'acquitter à l'heure actuelle, mais nous n'avons pas le droit de nous en détourner. Il nous appartient de formuler le meilleur jugement possible sur les chances d'adoption de la résolution actuelle.

Résumons-nous. Le Canada peut choisir entre trois solutions: accepter l'accord du lac Meech, tel quel, sans changements; pour reprendre les termes de M. McKenna, y ajouter quelque chose d'ici au 23 juin; sinon, promettre d'y ajouter après le 23 juin. Le critère fondamental sera de savoir si la résolution est adoptée en même temps que l'accord du lac Meech, c'est-à-dire qu'elle entrerait en vigueur le 23 juin, ou si elle sera prise en considération immédiatement après. Nous préférons évidemment la première solution, mais je soupçonne que nous serons obligés d'envisager la deuxième.

Nous sommes heureux de l'initiative du premier ministre McKenna et nous souhaitons qu'elle réussisse. Nous sommes particulièrement enthousiastes de ce qu'il propose au sujet des territoires du Nord. Nous estimons que ces dispositions peuvent et doivent faire partie de la communauté canadienne, car nous sommes après tout des Canadiens d'abord. J'espère que le reste du pays s'en rendra compte d'ici au 23 juin et que nous, citoyens du Nord, ferons pleinement partie du Canada d'ici la fin de l'année.

Merci. Si vous avez des questions, je suis à votre disposition.

[Text]

**The Chairman:** Thank you, Mr. Penikett, for a very constructive contribution. You have said a lot of things in your opening statement, as was the case in Yellowknife on behalf of their government. It is very substantive and I suspect there will be a lot of questions.

Before I go to members, I want to put one technical question to you as a point of clarification for those listening to us, as I did in Yellowknife. I would like you to explain to us how things have worked at the first ministers' conferences until now. What has been the process of inviting government leaders of the Yukon and Northwest Territories to constitutional or first ministers' conferences?

**Mr. Penikett:** You know how at special family occasions, a big Sunday dinner, occasionally the children are invited to come to the table and join their parents and grandparents and aunts and uncles for a special meal as long as they behave themselves, hold their knives and forks properly, and not make too much of a mess. Our situation is rather like that.

We are invited to attend. For most of the conferences, we are on the periphery with the media and other observers. We are brought to the table usually at first ministers' conferences to make a statement, usually 10 minutes, usually at the end of the conference.

The one difference has been the 1987 accord process, the aboriginal rights process, where we were at the table, had a voice, as did the aboriginal organizations, throughout that process. I believe we behaved ourselves. We cleaned our fingernails. We were quite polite. I think we made legitimate and important contributions to those discussions. We hoped that was a precedent that would be followed.

I must tell you that in the premiers' conferences, which is important in this question too, our participation has been improving quite substantially. Ironically, whenever the premiers got together to discuss anything really important such as the Constitution, something that affected us, essentially they went into closed sessions. So I think our position has been improving incrementally.

• 0940

This is a small thing. You will understand the importance of this. First ministers used to sit in a horseshoe shape, and we used to sit like a couple of loose nails at the aperture of the horseshoe. In most of those conferences now the premiers are actually part of the circle, and I think at the last first ministers' conference there was a significant change in that we were small but significant. We were brought to the table not as part of the federal delegation, but as we would sit in the order of precedence in Confederation. We sat at the far end from the Prime Minister.

**The Chairman:** I wanted to bring that out because I think people have to understand where we have gone to where we are to where you propose to go. I understand it has evolved.

[Translation]

**Le président:** Merci, monsieur Penikett, d'une contribution très positive. Comme les représentants du gouvernement de Yellowknife, vous avez formulé des commentaires très intéressants. Je soupçonne que beaucoup de questions vous seront adressées.

Avant de donner la parole aux membres du comité, je voudrais obtenir des éclaircissements sur une question d'ordre technique, comme je l'avais fait à Yellowknife. Pouvez-vous nous dire comment les choses se sont passées pour vous, jusqu'à présent, lors des conférences des premiers ministres? Les chefs des gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest ont-ils été invités à toutes les conférences constitutionnelles ou aux conférences des premiers ministres?

**M. Penikett:** Vous savez que lors des grandes réunions de famille par exemple, lors du grand repas familial du dimanche, on invite à l'occasion les enfants à venir à la table pour se joindre aux parents, aux grands-parents, aux oncles et tantes, à condition de rester bien sages, de bien tenir leurs couteaux et leurs fourchettes, et de ne pas faire de bruit. C'est un peu la situation dans laquelle nous nous retrouvons.

On nous invite à venir mais, dans la plupart des cas, on nous tient en périphérie, avec les représentants des médias et d'autres observateurs. On nous fait généralement venir à la table des premiers ministres pour faire une déclaration, qui ne dépasse pas généralement 10 minutes, et généralement à la fin de la conférence.

Seule exception, la conférence de 1987 qui portait sur les droits des autochtones. À ce moment-là, nous avons pu nous exprimer durant toute la conférence, au même titre que les organisations autochtones. À notre avis, nous nous sommes très bien tenus. Nous nous étions lavés les mains, nous avons été très polis, et je crois que nous avons contribué d'une manière importante aux débats. J'espère que ce fut un précédent.

Je dois dire par ailleurs que notre participation aux conférences des premiers ministres s'est également considérablement améliorée depuis quelques années. Auparavant, et cela ne manque pas d'ironie, quand les premiers ministres devaient discuter de choses vraiment importantes, comme la Constitution, nous touchant directement, ils se réunissaient à huis clos. Je crois donc que la situation s'est sensiblement améliorée.

Pour bien vous faire comprendre l'importance de cette question, je vais vous parler d'une question tout à fait mineure: la disposition de la table. Auparavant, les premiers ministres siégeaient à une table en fer à cheval, et on avait l'habitude de nous placer aux extrémités du fer, comme des sortes de clous branlants. Aujourd'hui, dans la plupart des conférences, la table à laquelle se réunissent les premiers ministres est ronde. Lors de la dernière conférence des premiers ministres, un changement mineur a encore été apporté, qui n'est pas dénué de sens: nous avons été invités à nous asseoir à la table non pas comme partie de la délégation fédérale mais comme nous le ferions dans l'ordre d'accès à la Confédération, c'est-à-dire en face du premier ministre.

**Le président:** Je vous ai posé cette question parce que je voulais que chacun comprenne bien le chemin qu'il reste à parcourir. Quoi qu'il en soit, les choses ont évolué.

[Texte]

What I understood yesterday also is that the invitation is at the discretion of the Prime Minister. So it is not a right; it is not something entrenched, and it has also evolved. If you behaved well, I want to congratulate you for that because it is probably better than most provinces have behaved at these meetings.

**Mr. Penikett:** Mr. Chairman, I should point out that the Prime Minister has given an undertaking, which may be under way, to consult with the provinces about our status in those first ministers' conferences. I think Mr. Spector has been charged with consultation with his counterparts and indeed the provinces. I doubt that it is a matter of the highest priority in every jurisdiction in the country, but . . .

**The Chairman:** For those who do not know who Mr. Spector is, Mr. Norman Spector is the Secretary to the Cabinet for Federal-Provincial Relations in the federal government.

**Ms McLaughlin:** Thanks very much for the presentation. These are witnesses, of course, that I want to be quite tough with.

**An hon. member:** Spare no mercy.

**Ms McLaughlin:** But I do want to make a couple of comments in preface to my questions. One is the last point that Premier Penikett mentioned, which really is about what I would call the somewhat ambivalent attitude that successive governments in Canada have had to the north and the failure to recognize that we are a northern nation.

Since 1979 there has been considerable devolution to territorial governments. We have a situation in Canada where we have duly elected governments. Most of us go to the polls thinking we are electing a territorial government to represent us, and I think that is a fair assumption. More and more the territories have quasi-provincial powers, but at the same time we have been told that when it comes to federal matters the people we elect, other than the Member of Parliament, do not have a right to represent us—and they represent one-third of Canada's land mass—in federal matters.

Mr. Penikett did not address the process recommendations of Mr. McKenna's proposal. I would like to pose a couple of questions on the proposal because I think for many northerners the process of the Meech Lake accord is of as great a concern as the contents that are specific to the north and to aboriginal peoples and other issues. We felt that, as Premier Penikett said, not only did we not have a vote but we did not have a voice. This is clearly undemocratic and it clearly it does not recognize the reality of Canada. Part of what this committee is discussing, it seems to me, is the reality of Canada and how we accommodate that reality.

So I have a couple of questions I would like to pose to Premier Penikett. The first is any comments he would have on the process recommendations in Premier McKenna's proposal regarding further constitutional change in the process that should take place before those changes are signed off by first ministers.

[Traduction]

J'ai également cru comprendre, hier, que vous n'êtes invités à ces conférences que si le premier ministre le veut bien. Autrement dit, ce n'est pas un droit, ce n'est pas une garantie. Laissez-moi également vous féliciter de vous être bien comportés, et j'espère que d'autres provinces en prendront de la graine.

**M. Penikett:** Je dois préciser, monsieur le président, que le premier ministre a pris l'engagement de consulter les provinces au sujet de notre statut lors de ces conférences de premiers ministres. Je crois que M. Spector a été chargé de consulter ses homologues provinciaux. Je doute que cela soit une question prioritaire dans chaque province mais. . .

**Le président:** Pour ceux qui ne le savent pas, M. Norman Spector est secrétaire du cabinet pour les relations fédérales-provinciales.

**Mme McLaughlin:** Je remercie le témoin de son exposé. Vous vous en doutez, c'est un témoin que je tiens à mettre sur des charbons ardents.

**Une voix:** Pas de pitié.

**Mme McLaughlin:** Avant de poser mes questions, je souhaite formuler quelques commentaires. Tout d'abord, le dernier point soulevé par le premier ministre Penikett, qui porte sur l'attitude relativement ambivalente des gouvernements du Canada à l'égard du Nord, et de leur incapacité à reconnaître que nous sommes une nation septentrionale.

Depuis 1979, beaucoup de pouvoirs ont été transférés aux gouvernements territoriaux. Quand nous allons élire nos représentants, la plupart d'entre nous pensons que nous allons élire un gouvernement territorial, et c'est bien compréhensible. Les territoires acquièrent de plus en plus de pouvoirs quasi-provinciaux, mais lorsqu'il s'agit de traiter de questions fédérales, les représentants de notre gouvernement territorial n'ont plus un mot à dire, alors qu'ils représentent un tiers du territoire du pays.

M. Penikett n'a pas abordé les recommandations de M. McKenna en matière de processus, et je voudrais donc lui poser quelques questions là-dessus car, pour beaucoup de citoyens du Nord, le processus de l'accord du lac Meech suscite autant de préoccupations que la teneur même de l'accord. Comme l'a dit le premier ministre Penikett, notre réaction a été non seulement que nous n'avions pas de droit de vote, mais aussi que nous n'avions pas de droit de parole. C'est manifestement anti-démocratique et ce n'est pas conforme à la réalité canadienne. Or, le sujet dont est saisi votre comité est précisément de voir comment nos institutions peuvent refléter la réalité du Canada.

Voici donc mes questions. Avez-vous quelque chose à nous dire sur le processus recommandé par le premier ministre McKenna au sujet de futurs changements constitutionnels?

[Text]

Second, in the submission I believe you say we should be present as Yukoners, as the Yukon government, at first ministers' conferences where the people of the Yukon are directly affected. I would be interested in what matters you think first ministers might discuss where we would not be directly affected and therefore which ones we would not see ourselves attending.

• 0945

Third, you have not commented on the federal spending powers provision, which I think is of some contention. The last one is the question of the timing and what your government's position would be on the timing of a possible companion amendment resolution similar to Mr. McKenna's.

**The Chairman:** Mr. Penikett, do you want to start with the process question?

**Mr. Penikett:** Rather than dealing in detail with what Mr. McKenna said about process—we did not talk too much about it in this brief because of limitations of time, we wanted to be fairly positive if we could—I think Mr. McKenna said something somewhere the process by which the Meech Lake accord was concluded “stunk”. I think that was being polite.

I think there is something quite awful in this day and age in the idea of 11 middle-aged white males locking themselves in a room to cook up a new constitution for the country. It is all very well to talk about the process that went on, months and months and months of talks beforehand, but we and the Northwest Territories government leader were at some of those meetings where those talks went on and the talks were not inclusive, they did not invite us to participate.

Let me take this back. For example, we believed for a while, in respect to the Meech Lake accord, the affect on the north of the change to the amending formula, the unanimity rule as it would affect the creation of new provinces, was as an unintended consequence, that it somehow was an accident, a function of our not being at the table. We have subsequently discovered that one or two provinces may really have thought this was the proper way to decide our constitutional future.

We are in a certain kind of timetable now about Meech that makes it difficult to do otherwise, but I believe in a country like this there must be democratic public processes around changing the Constitution. I will not go much further except to say I think it is a great pity this committee or a committee like it, the joint committee that came, did not come north at the beginning. I think we would have had the luxury then of more serious discussions about what was wrong with Meech. I think even people who were saying it was perfect or a seamless web or whatever are now recognizing it does have some problems. If we had addressed those problems earlier, I think there was a greater likelihood we would have dealt with them.

We now have the pressure of deadlines that may force us back to another summit conference or kind of emergency all-night bargaining session, and I do not think that is a satisfactory way to proceed. In this territory we are shortly

[Translation]

Deuxièmement, vous avez dit que le gouvernement du Yukon devrait être représenté aux conférences des premiers ministres portant directement sur les intérêts des citoyens du Yukon. Je voudrais savoir quels pourraient être les sujets discutés par des premiers ministres qui ne toucheraient pas directement les citoyens du Yukon, c'est-à-dire de quelles conférences nous pourrions légitimement être exclus?

Troisièmement, vous n'avez rien dit sur le pouvoir fédéral de dépenser, qui suscite lui aussi quelques controverses. Finalement, en ce qui concerne l'échéancier, quelle est la position de votre gouvernement sur le moment où une éventuelle résolution d'accompagnement semblable à celle de M. McKenna pourrait être adoptée?

**Le président:** Monsieur Penikett, parlez-nous d'abord du processus.

**M. Penikett:** Nous n'en avons pas parlé beaucoup dans notre déclaration liminaire parce que le temps nous manquait et aussi parce que nous souhaitions être le plus positif possible. Si je me souviens bien, M. McKenna a déclaré que le processus par lequel l'accord du lac Meech avait été conclu était «puant», et je dois dire qu'il était encore poli.

A notre époque, l'idée que 11 adultes blancs puissent s'enfermer dans une pièce pour nous cuisiner une nouvelle constitution est absolument horrible. On peut bien nous la bailler belle avec les mois de discussion qui auraient précédé mais nous savons bien, comme le chef du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, qu'on ne nous a jamais invité à participer à ces discussions.

Revenons sur le processus du passé. Nous avons cru pendant un certain temps que l'effet sur le Nord de la modification apportée par l'accord du lac Meech à la formule d'amendement, c'est-à-dire la règle de l'unanimité concernant la création de nouvelles provinces, était une sorte de conséquence imprévue, un accident, provenant du fait que nous n'étions pas à la table. Plus tard, nous avons découvert qu'une ou deux provinces croyaient peut-être sincèrement que cette méthode de réforme constitutionnelle était parfaitement légitime.

Étant donné les délais fixés au sujet du lac Meech, il est difficile d'agir autrement aujourd'hui mais j'estime que, dans un pays comme le nôtre, réformer la constitution doit être un processus profondément démocratique et public. Je n'irai pas beaucoup plus loin, sauf en disant que je trouve tout à fait regrettable que votre comité, ou un comité de même nature, ne soit pas venu dans les régions du Nord dès le début. Nous aurions eu alors le luxe de discuter plus attentivement de tout ce qui ne va pas avec l'accord du lac Meech. Même les gens qui affirmaient que l'accord était parfait, que c'était un tissu sans couture, reconnaissent maintenant qu'il y a des problèmes. Si nous nous en étions occupés plus tôt, nous aurions eu beaucoup plus de chances de trouver des solutions réalistes.

Nous sommes maintenant pressés par un délai qui nous obligera peut-être à tenir une nouvelle conférence au sommet, ou des négociations d'urgence en pleine nuit, et je ne peux pas dire que cela soit un processus satisfaisant. Notre

[Texte]

going to issue a green paper about our constitutional future, our future in Canada but also our internal constitutional arrangements here. We intend the process to be very open-ended in terms of inviting the public to participate because I do not think there is another practical way to proceed in this day and age.

Of course, our first preference would be to see the companion resolution passed by the 11 jurisdictions even if it has to be tinkered with or improved by June 23, along with Meech. That would be a satisfactory result from our point of view. If it is left after Meech, if there are promises made by it and therefore sufficient promises to get Meech passed in the jurisdictions that have dissented so far, then of course we are going to continue to have the kind of anxiety we have had for the last several years.

I must point out promises to deal with things later are not very satisfactory from our point of view because in the 1987 accord, item number 4 on the agenda was the repeal of the 1982 rules for the creation of new provinces; the federal government and a number of provinces having made a commitment to consider that, we went to sleep on the issue. We never imagined the amending formula would be made worse in respect to that as it was in Meech Lake.

As for spending powers, let me briefly say we have not addressed ourselves to the spending powers provision. We have talked about it and considered it. We are interested in it. We believe there are people of goodwill who have taken heartfelt and intellectually serious positions on both sides of that question, and it has not been central to our concerns. To be frank, in this great country and with our being so far away from the media centres, I hope you will forgive us for being somewhat focused in our concerns and somewhat provincial, if I may use that word. We have concentrated on the matters that affect us most, rather than on ones that are of concern perhaps to the whole country.

• 0950

**Ms McLaughlin:** Are there any issues where you would feel, for first ministers' conferences, that the people of the Yukon would not be directly affected and therefore would not attend?

**Mr. Penikett:** Some people coming here for the first time might think, for example, that we have no interest in agriculture, whereas we do. It is hard to find some, but I would think obviously certain fisheries issues would not interest us the same. We have an inland fishery and we have a salmon fishery, but we do not have a trawler fleet here.

The point is well made that there are, given the evolving nature of the society here, not many issues in which we do not take some interest and have not spoken to when we have had the chance.

[Traduction]

territoire va bientôt publier un livre vert sur son avenir constitutionnel, c'est-à-dire son avenir au sein du Canada, mais aussi sur ses propres arrangements constitutionnels. Nous tenons à ce que le processus soit largement ouvert, en invitant le public à y participer, car je ne pense pas qu'il y ait d'autres solutions valables à notre époque.

Bien sûr, nous préférons que la résolution d'accompagnement soit adoptée par les 11 juridictions concernées avec l'accord du lac Meech, c'est-à-dire d'ici au 23 juin, même s'il faut y apporter des modifications et des améliorations. A notre avis, cela serait satisfaisant. Si la résolution est reportée après l'accord du lac Meech, si des promesses suffisamment fermes sont faites pour obtenir que l'accord du lac Meech soit accepté dans les provinces qui l'ont jusqu'à présent refusé, il est certain que nous continuerons de vivre pendant un certain temps avec les doutes que nous avons nourris pendant plusieurs années.

Je dois préciser que la promesse de régler les choses plus tard ne peut nous donner satisfaction car, le point 4 de l'ordre du jour de l'accord de 1987 était d'abroger les règles établies en 1982 concernant la création de nouvelles provinces. Autrement dit, le gouvernement fédéral et plusieurs provinces avaient pris l'engagement de se saisir de ce problème, et nous leur avons fait confiance. Comment aurions-nous pu imaginer que la formule d'amendement serait encore empirée par l'accord du lac Meech?

Pour ce qui est du pouvoir de dépenser, le fait que je n'en ai pas parlé ne signifie pas que nous n'y ayons pas réfléchi. Certes, des gens de bonne foi ont pris sincèrement des positions légitimes mais contradictoires à ce sujet, mais je dois dire que cela ne figure pas au coeur de nos préoccupations. Pour être franc, notre pays est tellement vaste et nous sommes tellement loin des centres médiatiques que nous nous attachons un peu plus à nos préoccupations plus fondamentales, voire provinciales, si je puis utiliser cet adjectif, et j'espère que vous nous comprendrez. Nous sommes donc intéressés plus aux sujets qui nous touchent directement qu'à d'autres qui intéressent plus le reste du pays.

**Mme McLaughlin:** Pouvez-vous me dire maintenant de quelles conférences de premiers ministres le gouvernement du Yukon pourrait être exclu, c'est-à-dire quels seraient les sujets qui pourraient ne pas toucher directement les citoyens du Yukon?

**M. Penikett:** Les gens qui viennent ici pour la première fois s'imaginent par exemple que nous n'avons aucune agriculture, alors que c'est tout le contraire. Il est difficile de trouver des sujets qui ne nous touchent absolument pas. Évidemment, certaines questions relatives aux pêches nous intéressent moins que d'autres provinces, mais cela n'empêche pas que nous avons une industrie de la pêche intérieure et une industrie de la pêche au saumon, même si nous n'avons pas de pêche à la traîne.

Étant donné l'évolution constante de la société, je crois pouvoir dire qu'il n'y a pas beaucoup de sujets auxquels nous ne nous intéressons pas, de manière plus ou moins directe.

[Text]

**Mr. Nystrom (Yorkton—Melville):** In terms of the preamble, your comment about the irony of being involved very fundamentally in terms of the constitutionalization of land claims, on one hand, but being excluded from the table, on the other hand, seems to me to be quite ironic. Some day we as a committee should probably note how the Yukon has been treated.

One thing that struck me in your comments, Premier Penikett, was that you say you have been speaking with the federal government and all the provinces, including the Province of Quebec. I wonder if you can tell the committee about some of your conversations with Mr. Rémillard or others in the province of Quebec in terms of how we get around the timing issue, which is the real issue.

We want Meech Lake to go through on one hand, but on the other hand we have all these other concerns we want to address, as you said this morning. Mr. Bourassa is saying he cannot address these other concerns, whether or not they are legitimate, until Meech Lake goes through. On the other hand, we have Manitoba, for example, saying Meech Lake will not go through unless we address these other concerns, whatever they may be.

They have to go through simultaneously. Your preference today too is that they should go through simultaneously. You say on page 24 and 25 that there could be some flexibility there. You are looking at the same text as Premier McKenna is looking at. There could be indeed substantial or significant support for a companion resolution. It is not your first choice, but you would be willing to agree to add on after June 23.

I wonder if you could enlighten us about the conversations you have had with Quebec or with others as to how we get around this timing problem of getting Meech, getting the companion resolution, wherever they may be, and somehow tying the two of them together so we do not have a dangling resolution that may never come into effect.

**Mr. Penikett:** Nothing in our direct or indirect conversations with Quebec would tell you anything you do not already know about timing. We would be surprised, for example, if Quebec would want to see Meech Lake die because they objected to the kind of suggestions that Mr. McKenna is making about the unanimity rule as it affects the creation of new provinces, for example. We were surprised, quite shocked and disappointed to discover—it took us a long time—that Quebec really did believe they ought to have a veto and other provinces should have a veto on what happens constitutionally in our part of the world, while at the same time denying us any voice at all. I think this is a ludicrous proposition for the 20th century. I doubt if Quebec would want the accord to die on the basis of accepting changes on that.

[Translation]

**M. Nystrom (Yorkton—Melville):** Comme vous l'avez dit, il est tout à fait ironique de constater que vous avez participé de manière tout à fait fondamentale à la constitutionnalisation des revendications territoriales, mais qu'on vous a ensuite exclus du processus de réforme de la Constitution. Nous devons probablement revenir sur la manière dont le Yukon a été traité à cette occasion.

J'ai été frappé de vous entendre dire, monsieur le premier ministre Penikett, que vous avez discuté avec des représentants du gouvernement fédéral et de toutes les provinces, y compris du Québec. Pourriez-vous nous donner quelques précisions sur la teneur de vos conversations avec M. Rémillard ou avec d'autres représentants de la province du Québec, au sujet des méthodes nous permettant de sortir de l'impasse actuelle?

D'une part, nous tenons à ce que l'accord du lac Meech soit adopté mais, de l'autre, il y a plusieurs questions importantes à résoudre. M. Bourassa affirme qu'il refusera d'en discuter, qu'elles soient légitimes ou non, tant que l'accord du lac Meech n'aura pas été adopté. Par contre, le Manitoba, entre autres, affirme que l'accord du lac Meech ne sera pas adopté tant qu'on n'aura pas tenu compte de ces autres préoccupations.

Votre préférence est que les deux questions soient résolues simultanément, mais vous avez dit par ailleurs que vous pourriez faire preuve d'une certaine souplesse. Il se peut que la résolution d'accompagnement proposée par M. McKenna recueille des appuis considérables, ou importants, dans le reste du pays, auquel cas vous seriez prêt à accepter son adoption après le 23 juin, même si ce n'est pas la solution que vous préférez.

Pouvez-vous toutefois nous éclairer sur la nature de vos conversations avec le Québec et avec les autres provinces au sujet de cette question du processus? Comment pourrait-on lier la résolution d'accompagnement et l'accord du lac Meech de façon à trouver une solution satisfaisante?

**M. Penikett:** Suite à nos conversations directes ou indirectes avec le Québec, je ne peux rien vous dire que vous ne connaissiez pas déjà en ce qui concerne l'échéancier. Nous serions surpris que le Québec accepte de voir échouer l'accord du lac Meech parce qu'il s'opposerait aux recommandations formulées par M. McKenna au sujet de la règle de l'unanimité dans la mesure où elle s'applique à la création de nouvelles provinces, par exemple. Nous avons été surpris, profondément choqués et déçus de constater, même si cela nous a pris longtemps, que le Québec croyait vraiment qu'il devrait détenir un droit de veto sur l'évolution constitutionnelle de notre partie du monde, tout en nous privant en même temps de tout droit de parole. Franchement, cette proposition remporte la palme de l'absurdité pour le 20<sup>e</sup> siècle. Je doute que le Québec soit prêt à voir échouer l'accord du lac Meech simplement parce qu'il refuserait d'apporter des modifications à ce sujet.

[Texte]

Clearly though, all the people and all the players are going to be brought together at some point. There is going to have to be a lot of work done in the meantime. I worry, frankly, as someone who has been a part of conversations with all the players, about whether there is enough energy being invested by the key players.

I just think with the June 23 deadline and the clock ticking, a lot of serious people should be spending a lot of time together to try to work this out now. I cannot tell them how to do it, but it includes key players from the federal government and the affected provinces. I think if there is a will to resolve this, there will be a way found. I hope it is not an all-night session somewhere at some lake.

**Mr. Reid (St. John's East):** Premier Penikett, thank you very much for your presentation. On behalf of my colleagues, it is real pleasure to be in Yukon and a pleasure to have the hon. member with us today.

• 0955

I hate to do a Mutt-and-Jeff routine with my friend from Yorkton—Melville, but I think you will appreciate that one of the very difficult things for us as we go through this process as a group of 15 and those who are participating in this is the question of putting together timing and substance. One of the things we have discussed with Mr. McKenna and yesterday with the Minister of Justice of the N.W.T. is a bit one of timing but also one of guarantees. What is enough? You do not directly, but quite clearly, talk about how, yes, we would like to see it all done by the jurisdictions before June 23. Obviously there is a recognition that it may not happen. Can you give us some sense of what gives you enough comfort? What would make you more secure, that we can go on?

**Mr. Penikett:** In asking the question you of course recognize how difficult it is. I cannot give you a list such that if the following provinces by a certain day said they would, if not by June 23, by some later date, agree to adopt the McKenna proposal in some form, we would rest easy on the question. It just is not that easy, for reasons that must be apparent to this committee. Provincial governments change, sometimes even as a result of elections, their positions on something like Meech Lake. That possibility causes great anxiety. The fact that we thought we were made promises before about addressing the question of our future in Confederation and then that did not happen makes us doubly nervous.

To answer the question another way, I was asked by Premier McKenna and Senator Murray, if this proposal found favour with us, if I was willing to play an advocacy role on his behalf and talk to some of the other jurisdictions: Manitoba, where we know some people, and so forth. Newfoundland is a little farther away. I said yes, we would play that role, and we have been, quietly. We are prepared to play it noisily, if that helps.

But I cannot give you what the magic formula is. Obviously our preference is 10 provinces by June 23. Anything less than that gives us less comfort; and so it goes.

[Traduction]

Il est clair que tous les participants devront se réunir pour prendre une décision, et il y aura eu entre-temps beaucoup de discussions. Je me demande toutefois, puisque j'en ai parlé à tout le monde, si on fait suffisamment d'efforts auprès des joueurs clés.

Étant donné le délai du 23 juin, j'estime que beaucoup de gens sérieux devraient consacrer beaucoup plus de temps à trouver une solution. Je ne peux pas leur dire comment faire, mais il est évident que cela s'applique aux principaux joueurs du gouvernement fédéral et des provinces. Si on veut trouver une solution, on la trouvera. J'espère simplement que ce ne sera en plein milieu de la nuit au bord d'un lac.

**M. Reid (St. John's—Est):** Merci beaucoup, monsieur le premier ministre Penikett. Mes collègues et moi-même sommes très heureux de nous trouver au Yukon et d'avoir avec nous l'honorable député de cette région.

Je ne voudrais pas me lancer dans un numéro à la Laurel et Hardy avec mon ami de Yorkton—Melville, mais vous comprendrez que l'une des questions les plus difficiles auxquelles nous sommes confrontés concerne l'échéancier actuel. L'un des problèmes que nous avons examiné avec M. McKenna, et hier encore avec le ministre de la Justice des Territoires du Nord-Ouest, concerne non seulement l'échéancier mais aussi l'obtention de garanties. Lesquelles seraient suffisantes? Bien sûr, tout le monde aimerait que tout soit réglé par toutes les juridictions concernées avant le 23 juin, mais tout le monde sait bien qu'il est fort possible qu'on n'y arrive pas. Pourriez-vous donc nous dire ce que vous jugeriez satisfaisant comme garantie?

**M. Penikett:** Il est difficile de répondre à cette question. Je ne peux pas vous dire que si les provinces s'engagent à adopter la proposition McKenna, sous une forme ou sous une autre, d'ici une date donnée, mais après le 23 juin, nous serons complètement satisfaits. C'est impossible, pour des raisons que vous devez bien comprendre. Les gouvernements provinciaux peuvent changer de position sur des sujets comme l'accord du lac Meech, parfois à cause d'élections. C'est un facteur inexorable. De plus, le fait qu'on nous ait fait des promesses au sujet de notre avenir au sein de la Confédération et qu'on ne les ait ensuite pas respectées ne laisse pas de m'inquiéter.

Le premier ministre McKenna et le sénateur Murray m'ont demandé si je serais prêt, au cas où cette résolution me conviendrait, à prendre mon bâton de pèlerin pour essayer de convaincre d'autres juridictions, comme le Manitoba, et je leur ai dit que je serais prêt à jouer un tel rôle, et je l'ai d'ailleurs déjà fait, discrètement. Je suis également prêt à le faire bruyamment, si cela peut être utile.

Il est par contre tout à fait impossible de vous donner une formule magique. Évidemment, l'idéal serait 10 provinces d'ici au 23 juin. Tout le reste sera pour nous moins satisfaisant.

[Text]

**Mr. Reid:** I think what you are saying to me is one of the things we have heard in the past in Ottawa, the question of trust. You have also said those who are involved in it have to play a substantial role in it, and it seems to me you are not only prepared to do that but you are going to get your sense of that in your conversations with other premiers and other people.

I want to go off into the question of process, in a sense the dichotomy that struck me as you were speaking. We all acknowledge that the process has happened the way it has happened. It is a process that is no significant departure from the way it has happened in the past. Mr. McKenna in his proposals addresses that. He talks about the need for public participation. I think many of us have a sense that this is there.

A double-barrelled question, I guess: how would you change the process in the longer term, and do you not perhaps acknowledge that we may have to continue to some extent some of what you are participating in now, the process that has been going on as yet, to the point where we take the big changes both in terms of having this accepted and in the process being changed.

**Mr. Penikett:** I am assuming at some point the first ministers are going to have to meet and formalize their conclusions. I think, though, there is something unsavory to citizens about the idea that first ministers can go behind closed doors, cook up a deal, and then, because of the nature of party discipline in this country, it becomes a kind of *fait accompli*: they come out, they have compliant legislatures, and then it is a done deal. Even the anxiety about that would have been addressed if every province had had hearings, and even if—I say this respectfully—the joint committee that was struck had travelled in the country. I think there would have been a sense then that citizens, even if they were from the point of view of the governments involved wrong-headed, had had a chance to come and air their views and express themselves.

I think it is a nice thing about Canadians that they think their Constitution is important, and it is basic and profound. They do not have the same kind of reverence for the poetry in it as the Americans do, but perhaps there is not much poetry in ours. The way it was made does not lend itself to that kind of drafting. But boy, I do not think people in this part of the world right now feel much of a sense of ownership of what we have in Meech, essentially, because we have been so left out of the process.

• 1000

I think that is what has to happen. Whatever the formal process as for as first ministers and the legislative process, we need to let some sunlight into the process.

**Mr. Reid:** If we can go from where we are now with Meech Lake and the companion agreement, surely part of that process is to determine what comes afterwards. Adding you and Dennis Patterson to the table makes only 11, not 13.

[Translation]

**M. Reid:** Si je comprends bien, vous évoquez ainsi indirectement un problème dont nous avons déjà entendu parlé à Ottawa, celui de la confiance. Vous dites également que ceux qui participent au processus devraient jouer un rôle beaucoup plus actif, et que vous êtes prêts à jouer un rôle semblable mais seulement après avoir eu la possibilité de vous être fait une opinion suite à vos conversations avec les autres premiers ministres.

Je voudrais revenir sur la question du processus et sur la dichotomie à laquelle vous avez semblé avoir fait allusion. Nous savons bien comment les choses se sont passées, mais le processus n'était pas sensiblement différent de ce qu'il a été dans le passé. M. McKenna en tient compte dans sa proposition, dans la mesure où il parle de la nécessité de faire participer le public, et beaucoup d'entre nous avons le sentiment que c'est précisément ce dont nous nous occupons maintenant.

Voici ma question. Comment changeriez-vous le processus, à long terme? D'autre part, ne reconnaissez-vous pas que nous sommes obligés de continuer dans une certaine mesure le processus auquel vous participez maintenant, processus qui dure depuis déjà un certain temps, jusqu'à ce que nous puissions accepter les changements importants liés à l'acceptation de l'accord et aux changements du processus?

**M. Penikett:** Je tiens pour acquis que les premiers ministres seront, à un moment ou à un autre, obligés de se réunir pour formaliser leurs conclusions. Il y a cependant quelque chose de profondément désagréable dans l'idée que des premiers ministres peuvent se réunir à huis clos pour nous cuisiner une entente qui devient une sorte de fait accompli à cause du principe de la discipline des partis. Quand ils sortent de leur réunion, leur entente est automatiquement entérinée puisqu'ils contrôlent leur assemblée législative. Ce simple problème aurait d'ailleurs pu être évité si chaque province avait tenu des audiences publiques et si, cela dit sans vouloir offenser qui que ce soit, le comité mixte qui avait été formé avait voyagé dans le pays. Je crois que les citoyens auraient alors eu le sentiment qu'ils avaient eu sincèrement la possibilité d'exprimer leur opinion.

Je suis bien heureux de constater que les Canadiens estiment que leur Constitution est un texte important. Ils sont peut-être moins attachés à la poésie que les Américains, car il faut reconnaître que notre Constitution est peut-être un peu moins poétique. De fait, considérant la manière dont elle a été rédigée, il eut été étonnant que nous obtenions un poème. Mais, bon Dieu, il faut reconnaître que les citoyens de cette région du monde ne sont manifestement pas très attachés à l'accord du lac Meech essentiellement parce qu'ils ont le sentiment d'avoir été exclus du processus.

Je crois que c'est cela qui doit se produire. Quels que soient le mécanisme officiel, les premiers ministres et le processus législatif, il nous faut une certaine transparence.

**M. Reid:** Compte tenu de l'accord du lac Meech et de la résolution d'accompagnement, il suffit maintenant de savoir ce que nous allons faire. Si vous et Dennis Patterson êtes invités à la table, ça ne fait que 11, pas 13.

[Texte]

**Mr. Penikett:** Absolutely. We have not focused much on the arrangements that may follow Meech because—and I do not think we are being paranoid about this—the consequences of Meech going through unchanged are quite horrendous for us. We have been given assurances that there is no problem and the provinces will all agree when the time is right. Just look at what has happened to Meech. We do not get any comfort from that. We know from talking to some jurisdictions that they do not see our future the same way we do, but we believe that is our business, not theirs. Unfortunately, under Meech they would have the power and we would not. That is just wrong.

**Mr. Reid:** Thank you.

**Mr. Malone (Crowfoot):** I want to preface my question by saying what a delight it is to be in this beautiful and interesting part of Canada. I might add that all Canadians would do well to spend a few days in this part of the world. That is a free advertisement for you and we will go on from there.

I appreciate a lot of the aspirations and sentiments you have expressed. I would like to ask three questions. First, when Premier McKenna came forward with his companion resolution it was not hidden. He suggested it was not intended to be complete and that people could make additions.

You have expressed today a desire to have Quebec solidly part of Canada, and you also said you accept the McKenna proposal. Do you have any add-ons that you would like to put to that resolution? Are you preparing any technical information in that regard?

**Mr. Penikett:** Mr. Malone, I understand the question came up to the Northwest Territories and we are prepared to do what the Northwest Territories offered to do. We are not proposing add-ons to McKenna because we fear it would complicate the process. We would not say McKenna is perfect. For example, we would like provisions in section 50 of the Constitution to deal with our attendance at first ministers conferences, but if the question about our potential as a province is successfully addressed, we think the other thing is probably unnecessary.

In any case, if we were in a province all we could have is a voice not a vote, and we may be able to get that through the process the Prime Minister has already started. However, we would be prepared to offer our technical advice, such as it is, if it were requested.

**Mr. Malone:** I would like to move to another question that concerns me. I sensed it in Yellowknife when we were there yesterday, not only in the hearings but in conversations with persons outside the hearings. I sensed it again here last night and today. Your statement on page 5 asks: "Do some provinces have designs on our constitutional future, and is someone planning a northern land grab?"

From what I am hearing there would appear to be a fairly deep-seated sense in the north that some provinces are intent on moving their boundaries northward. Is that sentiment based on evidence? I know there have been

[Traduction]

**M. Penikett:** Absolument. Nous ne nous sommes pas beaucoup arrêtés aux dispositions qui pourraient suivre l'accord du lac Meech parce que—et je ne crois pas que nous soyons paranoïaques à cet égard—les conséquences de l'adoption de cet accord tel quel sont très horribles pour nous. On nous a assurés qu'il n'y a aucun problème et que les provinces seront toutes d'accord le moment venu. Mais voyez ce qui est arrivé à l'accord du lac Meech. Cela ne nous rassure guère. Nous savons d'après nos entretiens avec certains gouvernements qu'ils ne voient pas notre avenir de la même façon que nous, mais nous croyons que c'est notre affaire, non la leur. Malheureusement, avec l'accord du lac Meech ils auraient le pouvoir et pas nous. C'est inacceptable.

**M. Reid:** Merci.

**M. Malone (Crowfoot):** Avant de poser ma question, j'aimerais dire que je suis ravi de me trouver dans cette belle et intéressante partie du Canada. J'ajouterai même que tous les Canadiens ont intérêt à passer quelques jours ici. C'était une publicité gratuite pour vous et nous enchaînerons à partir de là.

Je comprends en grande partie les aspirations et les sentiments que vous avez exprimés. J'aurais trois questions à vous poser. Tout d'abord, lorsque le premier ministre McKenna a présenté sa résolution d'accompagnement, il n'a rien caché. Il a déclaré que cette résolution ne se voulait pas complète et que des rajouts pouvaient y être apportés.

Aujourd'hui, vous avez exprimé le souhait que le Québec fasse fermement partie du Canada et vous avez dit également que vous acceptez la proposition McKenna. Aimeriez-vous ajouter quelque chose à cette résolution? Préparez-vous quelque chose en ce sens?

**M. Penikett:** Monsieur Malone, je crois savoir que la question a été posée aux dirigeants des Territoires du Nord-Ouest et nous sommes prêts à faire ce que les Territoires du Nord-Ouest ont offert de faire. Nous ne proposons pas d'ajout à la proposition McKenna de crainte que cela ne complique le processus. Nous ne dirions pas que la résolution McKenna est parfaite. Par exemple, nous aimerions que l'article 50 de la Constitution comporte des dispositions concernant notre présence aux conférences des premiers ministres, mais si la question de notre avenir en tant que province est résolue, nous estimons que cette autre disposition est probablement inutile.

De toute façon, si nous faisons partie d'une province, nous aurions droit à la parole mais pas au vote et nous pourrions peut-être obtenir cela au moyen du processus déjà amorcé par le premier ministre. Toutefois, nous sommes prêts à donner des conseils, sous toute réserve, si on nous le demande.

**M. Malone:** J'aimerais passer à une autre question qui me préoccupe. C'est quelque chose que j'ai ressenti hier à Yellowknife, non seulement au cours des audiences mais aussi ailleurs. J'ai ressenti la même chose ici hier soir et aujourd'hui. Dans votre déclaration, à la page 5, vous demandez: «Est-ce que certaines provinces ont des vues sur notre avenir constitutionnel et est-ce que quelqu'un prévoit s'emparer des terres du Nord?»

D'après ce que j'entends, il semble y avoir un sentiment assez bien ancré dans le Nord selon lequel certaines provinces envisageraient de reculer leurs frontières vers le nord. Cette impression se fonde-t-elle sur des preuves? Je sais qu'on a

[Text]

musings from time to time. I submit that is all they are. Do you have any evidence to justify the kind of concerns I am feeling at the street level and that you and others have expressed?

• 1005

**Mr. Penikett:** Yes, it is in the Constitution. There is a clause in section 42 that says that provinces may by agreement extend their boundaries north. That is what makes us paranoid. If you took it out of the Constitution, Mr. Malone, we would be overjoyed. That is why we are nervous; it is in the Constitution.

**Mr. Malone:** Do you have from provincial governments that expression of desire?

**Mr. Penikett:** There may be by an eastern province some unresolved claims in the Arctic islands or in some parts of Hudson Bay. Twice in Yukon's history there have been we think semi-serious efforts to annex Yukon to British Columbia. It should be of interest to Quebeckers that it was actually the presence of a few Catholic school children in Dawson City, I think about a half a dozen, who prevented that happening. There was not a separate school system in British Columbia and therefore the move was resisted in Ottawa. But it is the source of some shame and embarrassment to us that a former clerk of our legislature went on to become Premier of British Columbia and then took designs on us, quite actively.

**An hon. member:** Not Vander Zalm?

**Mr. Penikett:** No, it was Pattullo. But we do not think that, with the establishment of public governments and with the assertive role of the aboriginal peoples here and the land claims, it is a practical option. But the fact that the first ministers could sit down at a meeting some day and do it by consent makes us very, very nervous. In fact, it may be that Meech is an improvement over the 1982 agreement, because it would require the unanimous consent of all. With the 1982 agreement, it could have been done with only seven. The fact that it is even in the Constitution at all makes a lay person reading it very nervous.

**Mr. Malone:** I did not ask the question naïvely; I think it is important that it be in the record. I think it is important to Canadians that it be expressed and also important that it be expressed by you.

I have one final question dealing with the appointment of Supreme Court justices. I understand your aspirations as they relate to the Senate and other aspects of participation, but when it comes to the question of Supreme Court justices, there is not at this time a situation by which each province has a designated justice or set of justices. We have nine justices for Canada: three for Quebec and three for Ontario, and then the rest are distributed.

In the sense of the participation of the Yukon and Northwest Territories, how would you see that process taking place, since there is not a direct delegation of the justice anyway?

[Translation]

émis des hypothèses à l'occasion. Selon moi, ce n'est rien de plus. Avez-vous des preuves pour étayer les préoccupations que je ressens un peu partout et que vous, comme d'autres, avez exprimées?

**M. Penikett:** Oui, c'est dans la Constitution. Selon une disposition de l'article 42, les provinces peuvent par entente repousser leurs frontières vers le nord. C'est la cause de notre paranoia. Si vous supprimiez cette disposition de la Constitution, monsieur Malone, nous en serions tout à fait ravis. C'est pourquoi nous sommes nerveux: c'est dans la Constitution.

**M. Malone:** Est-ce que des gouvernements provinciaux ont exprimé ce souhait?

**M. Penikett:** Il peut y avoir de la part d'une province de l'Est certaines revendications non résolues concernant les îles de l'Arctique ou certaines parties de la baie d'Hudson. Deux fois dans l'histoire du Yukon il y a eu, selon nous, des efforts assez poussés visant à annexer le Yukon à la Colombie-Britannique. Les Québécois seront sans doute contents d'apprendre que c'était la présence de quelques élèves catholiques à Dawson City, environ une demi-douzaine, je crois, qui a empêché cela. Il n'y avait pas d'écoles séparées en Colombie-Britannique et c'est pourquoi Ottawa s'est opposé à cette mesure. Mais c'est pour nous une source de honte et d'embarras qu'un ancien greffier de notre assemblée législative soit devenu premier ministre de Colombie-Britannique puis ait eu activement des vues sur nous.

**Une voix:** Pas Vander Zalm?

**M. Penikett:** Non, c'était Pattullo. Mais nous n'estimons pas, compte tenu de la création de gouvernements publics et de l'affirmation du rôle des autochtones ici et des revendications territoriales, que ce soit une option pratique. Mais le fait que les premiers ministres pourraient se réunir un jour et s'entendre là-dessus nous rend extrêmement nerveux. En fait, il se peut que l'accord du lac Meech soit une amélioration par rapport à l'entente de 1982, car il exige le consentement unanime. Avec l'accord de 1982, il aurait suffi de sept provinces. Mais le simple fait que cela figure dans la Constitution ne peut qu'inquiéter le profane.

**M. Malone:** Je n'ai pas posé la question par naïveté, je crois qu'il est important qu'elle figure dans le compte-rendu. J'estime qu'il est important pour les Canadiens que cette préoccupation soit exprimée et qu'il est également important que ce soit vous qui l'exprimiez.

J'ai une dernière question à vous poser à propos de la nomination des juges de la Cour suprême. Je comprends vos aspirations à l'égard du Sénat et des autres questions de participation, mais dans le cas des juges de la Cour suprême, à l'heure actuelle, chaque province n'a pas un ou plusieurs juges désignés. Il y a neuf juges pour le Canada, trois pour le Québec et trois pour l'Ontario et le reste est réparti entre les autres provinces.

Comment entrevoyez-vous la participation du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, puisqu'il n'y a pas, de toute façon, de délégation directe des juges?

[Texte]

**Mr. Penikett:** It means that judges will never become delegates of the province, especially Supreme Court judges. But as I understand the situation right now, what Meech proposes is that you can have nominations from the provinces. That means there will be members of the provincial bar, from which the nominations come. People who are members of the Northwest Territories and Yukon bar are not likely to be nominated by the Government of Ontario or the Government of British Columbia. It means if you are a lawyer in White Horse or Yellowknife you do not have the possibility of becoming a Supreme Court judge unless you move somewhere else. You know the old cliché about every kid in the United States dreaming he has a chance to become President—some kids would probably sell the chance for an nickel. The fact of the matter is my daughter and Margaret Joe's daughter could growing up here and become outstanding lawyers and members of the bar, even become judges here. However, because of the way the Meech Lake accord is written, they could never become members of the Supreme Court of Canada.

**Mr. Malone:** For instance, on the Prairies there is not delegation of a justice to them. If you were to ask for that for the north, the two territories, in effect you would have a delegation. So you must be intending to put forward a name to be submitted in a list that would attach elsewhere, either with another province or at some other time when there is to be a justice appointed elsewhere. Wherein do you see that process taking place?

• 1010

**Mr. Penikett:** I think a Premier of New Brunswick once said to me New Brunswick has no guarantee that it will ever have a judge on the Supreme Court of Canada, but at least they can nominate one. It may be extremely unlikely in the near term that we will have a Yukoner on the Supreme Court, particularly if Meech is changed as it is. Changes may come very slowly in the future and we may grow and prosper and develop and we would not want to have that possibility denied to lawyers resident in our territory. That is all. That is the only point we make.

**Ms Blondin (Western Arctic):** Mr. Chairman, I would like to take the opportunity to preface my questions with a few comments.

First, I want to tell Mr. Penikett that it is a real honour and a very pleasant experience being here in the Yukon. I also want to express that to the Hon. Justice Margaret Joe and to the Leader of the New Democratic Party, Audrey McLaughlin.

I would like to say to Yukoners that you have a very interesting heritage. It is very evident in coming here and just being here even for a very short while that there is a good feeling of friendship and hospitality. I have a particular feeling for the Yukon because my mother was born in the Ross River. She is a mountain Dene and we have a long-standing relationship with the Yukoners that goes quite a long way back and still exists to this day. We even have overlapping boundaries and land claims that we share. It is a positive thing. We have managed to demonstrate reconciliation.

[Traduction]

**M. Penikett:** Cela signifie que les juges ne seront jamais délégués par la province, surtout les juges de la Cour suprême. Mais si je comprends bien ce qui se passe maintenant, l'accord du lac Meech permettrait aux provinces de proposer des noms. Cela signifie que les nominations seront faites à même les membres du barreau de la province. Ceux qui appartiennent au barreau des Territoires du Nord-Ouest ou du Yukon n'ont pas beaucoup de chances d'être nommés par le gouvernement de l'Ontario ou celui de la Colombie-Britannique. Cela signifie que si vous êtes avocat à White Horse ou à Yellowknife, vous ne pouvez pas devenir juge à la Cour suprême à moins de déménager ailleurs. Vous connaissez bien le vieux cliché selon lequel chaque enfant aux États-Unis rêve qu'il a la chance de devenir président—certains enfants vendraient probablement cette chance très bon marché. Mais il reste que ma fille et celle de Margaret Joe pourraient grandir ici et devenir des avocats éminents, être membres du barreau, même juges ici. Toutefois, en raison du texte de l'accord du lac Meech, elles ne pourraient jamais faire partie de la Cour suprême du Canada.

**M. Malone:** Par exemple, il n'y a pas de juge pour les Prairies. Si vous demandiez ça pour le Nord, pour les Territoires du Nord-Ouest, il y aurait effectivement une délégation. Vous devez donc avoir l'intention de présenter un nom qui serait ajouté à une autre liste, soit à celle d'une autre province soit à quelque autre moment lorsqu'il faudra nommer un juge ailleurs. Comment entrevoyez-vous ce processus?

**M. Penikett:** Un premier ministre du Nouveau-Brunswick m'a déjà dit que le Nouveau-Brunswick ne sera jamais assuré de nommer un juge à la Cour suprême du Canada, mais il peut au moins présenter un candidat à ce poste. Il se peut qu'il soit extrêmement improbable à court terme qu'un Yukonnais soit membre de la Cour suprême, particulièrement si l'Accord du lac Meech est modifié. Les modifications viendront peut-être très lentement à l'avenir et il se peut que nous nous développiions et que nous prospérions et nous ne voudrions pas que cette possibilité soit refusée aux avocats qui habitent notre territoire. C'est tout. C'est la seule chose que nous ayons à dire.

**Mme Blondin (Western Arctic):** Monsieur le président, j'aimerais faire quelques remarques avant de poser mes questions.

Tout d'abord, je désire dire à M. Penikett que c'est un grand honneur et une expérience très agréable que d'être ici au Yukon. Je désire dire la même chose au juge Margaret Joe et au chef du Nouveau parti démocratique, Audrey McLaughlin.

J'aimerais dire au Yukonnais qu'ils ont un patrimoine très intéressant. On constate très rapidement l'esprit d'amitié et d'hospitalité qui règne ici. J'ai un sentiment particulier pour le Yukon parce que ma mère est née dans la région de Ross River. Elle est Déné des montagnes et nous entretenons avec les Yukonnais des rapports qui durent depuis très longtemps. Nos frontières et nos revendications territoriales se chevauchent même. C'est une chose positive. Nous avons réussi à faire preuve de réconciliation.

[Text]

Before I go on to my question I would indicate to you that we have had the pleasure of having Mr. McKenna in the Northwest Territories. Shortly after I was elected, I extended an invitation to him because of his position on Meech that expressed a number of concerns that northerners had. So after a year of really tough negotiations and some encouragement from other quarters, specifically from Dennis Patterson, our government leader, and from our native leaders, he agreed to come north.

When he came north, he met with not only our government leader, but our aboriginal leaders and also individuals as well as industry. They explicitly expressed some of the concerns that have come out in his recommendations. It was very explicit and almost in direct reference to some of the concerns that were brought to him. So we were really very pleasantly surprised, as you were in the Yukon.

Having said that, we have had over a week of hearings. One of the first individuals we heard was Gordon Robertson with regard to the creation of provinces. We also heard from the Friends of Meech Lake. In the Yukon there is specifically a concern about the unanimity provision for the creation of new provinces. In their publication here called "Meech Lake: Setting the Record Straight", the Friends of Meech lake say:

Since provincial status is not imminent, there is ample time available to review the rules for admitting new provinces and future constitutional reform. Nothing in Meech prevents experimentation with many forms of increased autonomy and the devolution of many additional powers which, over time, could make provincial status inevitable.

In fact, there was a statement by Mr. Robertson that perhaps we stand to lose within the financial regime if we do become provinces. Do you have any comments to that?

**Mr. Penikett:** I read both the documents you are talking about, Ms Blondin. Gordon Robertson, I guess, had not been here in quite a long time and I think the north has changed since he was a big player. I have a lot of respect for Mr. Robertson and he is a highly regarded citizen of this country, but my reaction when I first read his book was that he was proposing something of a status like Puerto Rico for us forever, some kind of entrenched territorial status that would give us some comfort, but it was not a very pleasing option.

As for the point about the money, the financial arrangements with the federal government under the formula financing arrangements originally proposed in the Drury commission and subsequently implemented by the Mulroney government are good arrangements. They were better, but they are still good, and they are done for good national reasons. There is good national public interest to be served by having strong public governments established here to maintain our sovereignty.

[Translation]

Avant de poser ma question, j'aimerais vous dire que nous avons eu le plaisir de recevoir M. McKenna dans les Territoires du Nord-Ouest. Peu après mon élection, je l'ai invité parce que sa position sur le lac Meech correspondait à bon nombre des préoccupations des gens du Nord. Après une année de négociations très dures et un certain encouragement d'autre part, expressément de Dennis Patterson, le chef de notre gouvernement, et de nos dirigeants autochtones, il a accepté de venir dans le Nord.

Il a rencontré non seulement le chef de notre gouvernement, mais nos dirigeants autochtones de même que des particuliers et des industriels. Ils ont exprimé clairement certaines des préoccupations dont ses recommandations tiennent compte. Elles sont très explicites et mentionnent presque directement certaines des préoccupations qui lui ont été présentées. Ce fut donc vraiment une surprise agréable, tout comme pour vous au Yukon.

Cela étant dit, nous avons déjà eu plus d'une semaine d'audiences. Une des premières personnes que nous avons entendues était Gordon Robertson qui parlait de la création des provinces. Nous avons également entendu les Amis du lac Meech. Au Yukon, on se préoccupe particulièrement de la clause d'unanimité pour la création de nouvelles provinces. Dans l'ouvrage intitulé «*Meech Lake: Setting the Record Straight*», les Amis du lac Meech disent:

Puisque le statut de province ne sera pas accordé dans un avenir immédiat, il reste beaucoup de temps pour revoir les règles concernant l'admission de nouvelles provinces et la réforme constitutionnelle future. Rien dans l'Accord du lac Meech n'empêche d'expérimenter diverses formes d'autonomie accrue et les transferts de nombreux autres pouvoirs qui, à la longue, pourraient rendre le statut de province inévitable.

En fait, M. Robertson a déclaré que nous avons peut-être quelque chose à perdre sur le plan financier si nous devenons des provinces. Avez-vous des commentaires à cet égard?

**M. Penikett:** J'ai lu les deux documents dont vous parlez, madame Blondin. Gordon Robertson, je crois, est parti depuis longtemps et je crois que le Nord a changé depuis l'époque où il y jouait un rôle important. J'ai beaucoup de respect pour M. Robertson; c'est un citoyen en vue de ce pays; mais en lisant son livre, j'ai eu l'impression qu'il nous proposait à tout jamais un statut comme celui de Porto Rico, une sorte de statut territorial enchassé susceptible de nous donner certains avantages, mais pas une option très attirante.

En ce qui concerne l'argent, les dispositions financières avec le gouvernement fédéral dans le cadre de la formule d'abord proposée par la commission Drury puis appliquée par le gouvernement Mulroney sont bonnes. Elles étaient meilleures, mais elles sont toujours bonnes, et elles sont faites pour de bonnes raisons. L'établissement de gouvernements solides visant à maintenir notre souveraineté est dans l'intérêt national.

[Texte]

[Traduction]

• 1015

The Yukon, for example, has more roads, I think 5,000 kilometres more than the State of Alaska with 500,000 people. We would not be able to maintain those without the contributions from the federal government.

I do not see that provincial status or something like it would require big changes in those financial arrangements. I do not know why we would have to have a worse financial deal if we became a province, but there is no doubt that under the existing equalization formulae and so forth that, if we were a province today we would be a broke, bankrupt or insolvent province. That is a reality we face. One of the things that would bear on Yukoners' willingness to become a full province would be the nature of the financial arrangements by which we would do it, but that would be for us to contemplate and us to decide, not for somebody else to say, well, you cannot afford it.

Whatever side of the issue we were on in the north, and this is true of both the Northwest Territories and the Yukon, in terms of our autonomy we always had to face two contradictory arguments from southerners who did not know better. One was the argument that we were too rich: you have so many resources up there, this fabulous treasure-house and only a few people. The second argument they had was we were too poor: you have this big land up there and only those few people; you are not going to be able to look after the services. I do not mind dealing with either argument, but trying to deal with them both at the same time is really frustrating and that is usually the case. That is usually the situation in which we find ourselves.

**Ms Blondin:** I have another question. You talk about the land claims negotiations not being capped after 17 years of negotiation. We are in a similar situation. We have an equal concern about the constitutional entrenchment of the inherent right to self-government, or self-government agreements as such, and you referred to the fact that if that is going to be considered it will have to be done through the first ministers' conference.

There have been a number of requests to this committee that, because the deadline for such meetings was April 17, 1990, we should have a resumption of one, a first ministers' conference to deal with a number of issues, including the constitutional issue that we are dealing with, and the other is that we should resume talks between the first ministers and aboriginal people before June 23. What is your response to that?

**Mr. Penikett:** I think we would be quite happy to have another conference on the subject. I would like one that had some prospect of success, and I think Quebec's participation is probably essential to that. As you know, I thought Quebec's contribution on these questions and the discussions we had leading up to 1987 were very constructive. I think Quebec was one of the more progressive jurisdictions on the question. Had they been willing to sign or participate, the likelihood of a deal would have been much greater.

Ainsi, le Yukon compte plus de routes que l'État d'Alaska, je crois que c'est 5 000 kilomètres de plus, alors que l'Alaska compte 500 000 habitants. Nous ne pourrions pas entretenir ces routes sans les contributions du gouvernement fédéral.

Selon moi, le statut de province ou quelque chose du genre n'exigerait pas de changements majeurs de ces dispositions financières. Je ne sais pas pourquoi nous devrions être en moins bonne posture financière si nous devenions une province, mais il ne fait aucun doute que compte tenu des formules actuelles de péréquation et que sais-je, si nous devenions une province aujourd'hui, nous serions une province sans le sou, insolvable ou en faillite. C'est une réalité. Les Yukonnais accepteraient mieux de devenir une province à part entière si les dispositions financières étaient favorables, mais c'est à nous qu'il reviendrait d'étudier et de décider de cela, ce ne serait pas à quelqu'un d'autre de nous dire que nous n'en avons pas les moyens.

Quelle que soit notre position face à l'autonomie tant dans le Territoires du Nord-Ouest qu'au Yukon, nous avons toujours dû répondre à deux arguments contradictoires de gens du Sud mal informés. Le premier était que nous sommes trop riches, que nous avons beaucoup de ressources, un trésor fabuleux pour si peu de gens. Le second argument était que nous sommes trop pauvres: nous avons cet énorme territoire et si peu d'habitants; nous ne pourrions pas assurer les services offerts. Je suis prêt à répondre à l'un ou l'autre de ces arguments, mais c'est vraiment frustrant de devoir répondre aux deux en même temps, et c'est ce qui se produit habituellement.

**Mme Blondin:** J'ai une autre question à vous poser. Vous dites que les négociations sur les revendications territoriales ne sont pas réglées au bout de 17 ans. Nous sommes dans une situation semblable. Nous nous intéressons tout autant à l'enchâssement dans la Constitution du droit inhérent à l'autonomie politique ou à des accords d'autonomie politique, et vous avez dit que si cela devait être étudié, cela devrait se faire dans le cadre de la conférence des premiers ministres.

On a souvent demandé au comité qu'en raison du fait que l'échéance de ces réunions est le 17 avril 1990, il faudrait tout d'abord organiser une Conférence des premiers ministres pour régler un certain nombre de questions, y compris la question constitutionnelle dont nous nous occupons, et aussi qu'il y ait reprise des pourparlers entre les premiers ministres et les autochtones avant le 23 juin. Comment réagissez-vous à cela?

**M. Penikett:** Je crois que nous serions très heureux d'assister à une autre conférence sur ce sujet. J'aimerais bien que cette conférence débouche sur quelque chose et j'estime que la participation du Québec est probablement essentielle à cet égard. Comme vous le savez, j'ai trouvé la contribution du Québec sur ces questions et sa contribution aux discussions jusqu'en 1987 très constructives. J'estime que le Québec était un des gouvernements les plus progressistes sur cette question. S'il avait été prêt à signer ou à participer, la probabilité d'un accord aurait été beaucoup plus forte.

[Text]

The Yukon government's position has always been that we wanted to negotiate the self-government provisions here, have them entrenched constitutionally through section 35.1 as a modern treaty, as all the rest of the provisions of our land claims agreement will be, but also have the self-government provisions entrenched that way.

I think there may be some anxiety federally that you might have a patchwork-quilt arrangement there, or that a national policy would be defined by local negotiations. I think the federal government has therefore decided that entrenchment of self-government will only be done by a national first ministers' conference process.

We do not support that position but we understand it, and if that is to be the case then my only wish would be that it is called in an environment that is likely to guarantee success. The last one, as you know, dragged on for years and we did not end up any further off than we started. It was, I think, a bitter irony for aboriginal people in the north that this process went on for years, at least it seemed so to them, without getting anywhere, and yet the appearance was that the same people got together one night at a lake and changed the rest of the Canadian Constitution quite easily. I think there would have to be the political will publicly demonstrated before the conference by provincial governments particularly to see a happy conclusion to the question, because we do not want to see another conference that fails.

• 1020

**Ms Blondin:** You are going to have to put your emphasis in the Constitution on either the distinct society clause for aboriginal peoples, be it in the preamble or the body of the accord, or the inherent right to self-government.

Considering that most people say that the distinct society clause conveys no special legislative powers and that entrenchment of the inherent right to self-government would be a powerful implement for aboriginal peoples, where would you emphasize be? Would you even want to be put in a situation of having to choose which might happen?

**Mr. Penikett:** I do not know whether we will be put in that position. Clearly what we have been doing here is the hard and necessary work, the tough bargaining, to try to forge agreements that will respect the cultural traditions and aspirations of the aboriginal peoples here in the land claims agreements and the self-government powers they want for their communities and will have for their communities. We would like to see those entrenched and it is those protections, together with the protections in our languages, law and other things, that will define the character of the aboriginal cultures in the Yukon; you know better than anybody that there is not one, there are several even in the north and there are many in the country. I think to define, to talk about a constitutional declaration that will try to capture all that is problematic.

**Mr. Robinson (Burnaby—Kingsway):** Mr. Chairman, I would like to join in welcoming Premier Penikett and Justice Minister Margaret Joe before the committee. This is obviously a particular pleasure for me as a New Democrat to

[Translation]

Le gouvernement du Yukon a toujours voulu négocier l'autonomie politique, la faire enchâsser dans la Constitution au moyen de l'article 35.1, un traité moderne, comme les autres dispositions de notre entente sur les revendications territoriales, et nous voulons aussi enchâsser de même les dispositions concernant l'autonomie politique.

Il se peut qu'à l'échelle fédérale on s'inquiète d'une éventuelle fragmentation ou de l'élaboration d'une politique nationale par des négociations locales. Je crois que c'est pour cela que le gouvernement fédéral a décidé que l'enchâssement de l'autonomie politique ne se fera que dans le cadre d'une conférence nationale des premiers ministres.

Nous n'appuyons pas cette position mais nous la comprenons et s'il doit en être ainsi je souhaiterais uniquement que cette conférence soit convoquée dans un environnement susceptible d'en garantir la réussite. La dernière, comme vous le savez, a duré des années et nous n'étions pas plus avancés à la fin qu'au début. Je crois que les autochtones du Nord trouvent amèrement ironique que ce mécanisme ait duré des années, du moins c'est ce qu'il leur a semblé, sans aboutir tandis qu'ils ont l'impression que les mêmes personnes se sont réunies un soir au bord d'un lac et ont modifié sans peine le reste de la Constitution canadienne. J'estime que les gouvernements provinciaux devront avant la conférence faire preuve publiquement de leur volonté politique de voir une conclusion heureuse à cette question, car nous ne voulons pas assister encore une fois à l'échec de la conférence.

**Mme Blondin:** Vous allez devoir mettre l'accent dans la Constitution soit sur la clause de société distincte pour les autochtones, dans le préambule ou dans le texte même de l'accord, soit sur le droit inhérent à l'autonomie politique.

Etant donné que la plupart des gens soutiennent que la clause de société distincte ne confère aucun pouvoir législatif spécial et que l'enchâssement du droit inhérent à l'autonomie politique serait un instrument de poids pour les peuples autochtones, que préféreriez-vous? Voudriez-vous même pouvoir choisir?

**M. Penikett:** Je ne sais pas si nous serons placés dans cette situation. Jusqu'ici nous avons fait un travail difficile et nécessaire, nous avons mené de dures négociations pour essayer de conclure des accords qui respectent les traditions et les aspirations culturelles des autochtones en ce qui concerne les revendications territoriales et les pouvoirs d'autonomie politique qu'ils désirent pour leurs communautés et qu'ils obtiendront pour leurs communautés. Nous aimerions que cela soit enchâssé et ce sont ces garanties, en même temps que les garanties concernant nos langues, notre droit ancestral et d'autres choses, qui définiront le caractère des cultures autochtones du Yukon. Vous savez mieux que personne qu'il n'y en a pas une seule mais qu'il y en a plusieurs, même dans le Nord et qu'il y en a beaucoup dans le pays. J'estime qu'il sera très difficile de définir cela, de penser à une déclaration constitutionnelle qui puisse saisir tout cela.

**M. Robinson (Burnaby—Kingsway):** Monsieur le président, j'aimerais moi aussi souhaiter la bienvenue au premier ministre Penikett et au ministre de la Justice, Margaret Joe. C'est manifestement un plaisir tout particulier

[Texte]

be here in the Yukon with the only NDP government in the country. I was thinking to myself at one point, when you talked about the extension of boundaries, that we may want to consider a temporary extension of the boundaries of Yukon south to British Columbia for at least the period up until the next provincial election with the progressive administration we have.

**Some hon. members:** Oh, oh!

**Mr. Robinson:** I have questions in two areas. Before asking my questions I want to get clarification on this important issue of extension of boundaries. Prior to 1982 this possibility did not of course exist, the possibility that provinces might collectively agree to extend boundaries. Meech Lake has made it a little more difficult because of the unanimity requirement, but I take it that your position on this would be similar to that of Government Leader Patterson in the Northwest Territories that this should either be repealed or require the consent of the territory involved before there is any change in boundaries. I assume that is your position.

**Mr. Penikett:** Absolutely. To go back to Mr. Malone's question, we are still puzzled as to why it is there in the first place. We still do not know for certain who proposed it, why it is in there, who thought this up.

**The Chairman:** I will interject on a technical point. When you say it is there, you are not referring to within the Meech Lake accord, you are referring to—

**Mr. Penikett:** It is in the Constitution Act.

**The Chairman:** Of 1982.

**Mr. Penikett:** Yes.

**The Chairman:** It is not something that was done within the confines of the Meech Lake accord, although you have made a point about it being more difficult—

**Mr. Penikett:** Yes. It is changed in Meech.

**Mr. Robinson:** It is changed in Meech and then in the 1987 Constitutional Accord there was a commitment to repeal that, which died.

That actually leads me to my first question on the question of timing and promises of future action. I have tried to understand your position on this, but I have to confess there is still a little bit of confusion as to where you are on this question of timing, which is such a fundamental question to all of us. We have heard from representatives of the Assembly of First Nations, the Native Council of Canada, the Inuit Tapirisat, and yesterday from the special committee in the Northwest Territories. They are not prepared to accept assurances or promises of future action, that given particularly the history of the treatment of the north you have to have something concrete.

You said that you are in sympathy with Premier McKenna's suggestion that there has to be substantial support for a companion resolution. Given the position Quebec has taken to date, by a resolution in their House

[Traduction]

pour moi, en tant que néo-démocrate, de me retrouver au Yukon qui compte le seul gouvernement NPD du pays. Je me suis pris à penser, quand vous avez parlé du recul des frontières, que nous pourrions songer à une extension temporaire des frontières du Yukon vers le sud en Colombie-Britannique, au moins en attendant les prochaines élections provinciales, compte tenu du caractère progressiste du gouvernement.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Robinson:** Mes questions portent sur deux domaines. Avant de les poser, j'aimerais obtenir des précisions sur cette question importante du recul des frontières. Avant 1982, cette possibilité n'existait naturellement pas, la possibilité que les provinces puissent s'entendre pour agrandir leurs frontières. L'Accord du lac Meech a rendu la chose un peu plus difficile en exigeant l'unanimité, mais je crois comprendre que votre position à cet égard serait semblable à celle de M. Patterson, le chef du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, c'est-à-dire que cette disposition devrait soit être abrogée soit être acceptée par le territoire en cause avant toute modification des frontières. Je suppose que c'est là votre position.

**M. Penikett:** Tout à fait. Pour en revenir à la question de M. Malone, nous ne savons toujours pas pourquoi cette disposition existe. Nous ne savons pas avec certitude qui l'a proposée, pourquoi elle existe, qui a pensé à cela.

**Le président:** Permettez-moi d'intervenir. Quand vous dites que cela existe, vous ne parlez pas de l'accord du lac Meech, mais bien de

**M. Penikett:** C'est dans la Loi constitutionnelle.

**Le président:** De 1982.

**M. Penikett:** Oui.

**Le président:** Cela ne s'est pas fait dans le cadre de l'accord du lac Meech, bien que vous ayez dit qu'il soit plus difficile—

**M. Penikett:** Oui. La disposition est modifiée par l'accord du lac Meech.

**M. Robinson:** Elle est modifiée dans l'accord du lac Meech et elle devait être abrogée dans l'accord constitutionnel de 1987.

Ceci m'amène à ma première question qui porte sur l'échéancier et les promesses d'action pour l'avenir. J'ai tenté de comprendre votre position à cet égard, mais je dois avouer que je ne vois pas encore tout à fait clairement ce que vous en pensez, question tout à fait fondamentale pour nous tous. Nous avons entendu les représentants de l'Assemblée des premières nations, du Conseil national des autochtones du Canada, d'Inuit Tapirisat et hier du comité spécial des Territoires du Nord-Ouest. Ils ne sont pas prêts à accepter des assurances ou des promesses d'action, et compte tenu la façon dont le Nord a été traité par le passé, il vous faut quelque chose de concret.

Vous avez dit que vous êtes d'accord avec la suggestion du premier ministre McKenna selon laquelle cette résolution d'accompagnement doit recueillir un bon nombre de voix. Etant donné la position adoptée jusqu'ici par le Québec, par

[Text]

passed almost unanimously, as part of that substantial support, particularly given your acknowledgement when you appeared before the joint committee in 1987 that it was Quebec who asked for the veto powers on new provinces, I take it that substantial support from the perspective of the government of the Yukon and people of the Yukon, would have to include support from Quebec. Would it?

• 1025

**Mr. Penikett:** Yes. I think that is fundamental. I understand the position Quebec has put itself in recently, and I am going to assume that is a bargaining position. We do not have a right to bargain, but we would want—if we cannot get the changes—the companion resolution passed by June 23. Then we would want some very substantial guarantees, and among the people we would be looking for would be guarantees from Quebec.

**Mr. Robinson:** Have you had any dialogue at all with government leaders in Quebec, either with Mr. Rémillard or with Mr. Bourassa? One of the difficulties we face is this committee is trying to build towards a consensus that will complete the circle of Confederation and include people who have felt left out, but obviously it should not preclude other dialogue. Have you had any dialogue, particularly with Mr. Rémillard, the minister responsible in Quebec?

**Mr. Penikett:** Yes, and with Mr. Bourassa. I want to say that very early on in this process, back in 1987, Mr. Bourassa was prepared to call me and talk. There have been conversations with all the premiers—

**Mr. Robinson:** Do you mean post-McKenna?

**Mr. Penikett:** No. Friends have talked to Mr. Bourassa. We have not talked to him directly. We have had representatives of our government, though, talk to the representatives of Quebec, though not directly to Premier Bourassa since McKenna.

I know of conversations about this subject, but I think they are privileged, Mr. Chairman, so I want to not get—

**The Chairman:** Not only may they be privileged, they may also be hearsay and subject to—

**Mr. Robinson:** That is fine, Mr. Chairman.

I have one other question for Ms Joe, if I may, Mr. Chairman, with respect to the provisions on aboriginal rights. Of course, all of us, and you particularly here in the north, are aware of the sense that aboriginal peoples felt of the trail of exclusion both in terms of the process and in terms of substance, starting back in November 1981 and following the Meech Lake accord. McKenna goes some distance to dealing with it, but McKenna himself acknowledges more could be done.

You have indicated you also share some of the concerns with respect to aboriginal peoples, but I am wondering specifically, when you say this could be strengthened by directly addressing the one outstanding issue of most concern, the constitutional entrenchment of their rights. The strong position of aboriginal peoples in this round has been there must be some strengthening of the McKenna provisions with respect to constitutional guarantees, particularly with respect

[Translation]

une résolution adoptée à l'unanimité ou presque par l'Assemblée nationale, et surtout étant donné que vous avez reconnu lorsque vous avez comparu devant le comité mixte en 1987 que c'est le Québec qui a demandé le pouvoir de veto à l'égard des nouvelles provinces, j'imagine que du point de vue du gouvernement et de la population du Yukon, cet appui substantiel devrait comprendre l'appui du Québec. Ai-je raison?

**M. Penikett:** Oui. J'estime que c'est fondamental. Je comprends la position adoptée récemment par le Québec et je vais supposer qu'il entend ainsi pouvoir négocier. Nous n'avons pas le droit de négocier, mais nous aimerions—si nous ne pouvons obtenir de changements—que la résolution d'accompagnement soit adoptée avant le 23 juin. Ensuite nous aimerions avoir des garanties très substantielles et notamment du Québec.

**M. Robinson:** Avez-vous parlé avec les dirigeants du Québec, soit avec M. Rémillard soit avec M. Bourassa? Un des problèmes auquel fait face notre comité consiste à tenter d'établir un consensus qui ferme le cercle de la confédération et comprenne ceux qui s'estiment laissés pour compte, mais manifestement cela ne devrait pas empêcher d'autres dialogues. Avez-vous eu un dialogue quelconque, particulièrement avec M. Rémillard, le ministre responsable au Québec?

**M. Penikett:** Oui, et avec M. Bourassa. Je dois dire que lorsque ce processus a été entamé, en 1987, M. Bourassa était prêt à m'appeler et à parler. Il y a eu des conversations avec tous les premiers ministres—

**M. Robinson:** Voulez-vous dire après la proposition McKenna?

**M. Penikett:** Non. Des amis ont parlé à M. Bourassa. Nous ne lui avons pas parlé directement. Toutefois, des représentants de notre gouvernement ont parlé aux représentants du Québec, mais pas directement au premier ministre Bourassa depuis la proposition McKenna.

Je suis au courant d'entretiens sur ce sujet, mais je crois qu'ils sont confidentiels, monsieur le président, et je ne voudrais pas—

**Le président:** Ces conversations sont peut-être confidentielles, mais elles pourraient aussi n'être que des rumeurs et—

**M. Robinson:** Bien, monsieur le président.

J'aurais une autre question à poser à M<sup>me</sup> Joe, si je le peux, monsieur le président, en ce qui concerne les dispositions touchant les droits des autochtones. Bien sûr, nous sommes tous conscients, et vous l'êtes particulièrement ici dans le Nord, de l'impression ressentie par les autochtones d'avoir été exclus tant sur le fond que sur la forme à compter de novembre 1981 et après l'accord du lac Meech. La résolution McKenna constitue une étape dans la bonne direction, mais M. McKenna lui-même reconnaît qu'on pourrait faire davantage.

Vous avez dit que vous partagez également certaines préoccupations à l'égard des autochtones, et en particulier vous dites qu'on pourrait remédier à cette situation en s'occupant directement du dossier le plus important, soit l'enchâssement constitutionnel des droits des autochtones. À l'heure actuelle, les autochtones soutiennent fermement qu'il faut raffermir les dispositions de la résolution McKenna en ce qui concerne les garanties constitutionnelles, notamment

[Texte]

to a recognition that a fundamental characteristic of Canada is not just the existence of English-speaking and French-speaking peoples, but the existence of aboriginal peoples as well, and that it must be acknowledged. It must be acknowledged now that notion of two founding nations displays contempt for the historical position of aboriginal peoples.

Ms Joe, could you perhaps expand on the provisions in the brief Premier Penikett has referred to, with respect to aboriginal peoples and your position on their concerns at this point in the process?

**Ms Margaret Joe (Minister of Justice, Yukon Territorial Government):** I think you have already heard from a number of groups who have explained their position in regard to the same issue. They have made it very clear they have certain rights and they want them entrenched in any accord or constitution.

We feel very strongly, here in the Yukon, that we must be heard and consulted. We need only look back in history to find out the kind of promises made and the promises not kept, so any decisions and representations made have to be taken very seriously.

We cannot afford to be listened to, but not heard. It is very important. When a committee such as this is struck, you have to be very serious about the kind of things you hear and the kind of things you take back. Certainly I would not expect you to do otherwise. We have to be very sure there would be consultation that would not be ignored. Making sure we have our rights entrenched is a very important part of the kind of belief we have.

• 1030

**Mr. Robinson:** So you would support the representations of the groups that I mentioned—in particular the Assembly of First Nations—on this point.

**Ms Joe:** From what I have heard so far, yes.

**Mr. Bird (Fredericton—York—Sunbury):** I am struck by the spirit of your presentation this morning. Not only have you articulated your concerns, you have acknowledged the fundamental purposes of the Meech Lake accord and have commended the process to a successful conclusion.

If there is one message that we all take from the north, I hope it is that spirit of Canadianism that you have expressed so extremely well. I would hope that the press make that the front page story tomorrow.

As I think we are all aware, Canada is in a state of constitutional paralysis. If Meech Lake does not go forward, I wonder how we are going to address all of the concerns that so many people have raised. As to those who recommend that the Meech Lake accord be allowed to die and that we start over again, I am at a loss to see where we will start and how we will get all of the players to the table so that we can come to grips with the issues that have to be resolved. What would the consequences be for the Yukon if Meech Lake does not go through? Would that not be a worse situation than the other alternatives?

[Traduction]

reconnaître que l'existence de francophones et d'anglophones n'est pas la seule caractéristique fondamentale du Canada, mais que l'existence des autochtones est tout aussi fondamentale. Il faut reconnaître maintenant que l'idée des peuples fondateurs ne tient pas compte de la position historique des autochtones.

Madame Joe, pourriez-vous développer les dispositions du mémoire dont le premier ministre Penikett a parlé quant aux autochtones et votre position en ce qui concerne leurs préoccupations à ce moment-ci du processus?

**Mme Margaret Joe (ministre de la Justice, gouvernement territorial du Yukon):** Je crois que vous avez déjà entendu bon nombre de groupes expliquer leur position sur ce même dossier. Ils ont bien fait comprendre qu'ils ont certains droits et qu'ils veulent que ces droits soient enchâssés dans tout accord ou constitution.

Au Yukon, nous sommes convaincus que nous devons être entendus et consultés. L'histoire est pleine de promesses qui ont été faites mais non tenues, de sorte que toute décision ou démarche doit être prise très au sérieux.

Nous ne pouvons pas nous permettre d'être écoutés sans être entendus. C'est très important. Lorsqu'un comité comme celui-ci est créé, il faut être très sérieux quant à ce que l'on entend et à ce que l'on rapporte. Je ne m'attendrais pas à ce que vous agissiez autrement. Nous devons être tout à fait certains qu'il y aura des consultations et qu'on en tiendra compte. Assurer l'enchâssement de nos droits est fondamental à nos yeux.

**M. Robinson:** Vous appuyez donc ce qu'ont dit les groupes dont j'ai parlé—en particulier l'Assemblée des premières nations—sur ce point.

**Mme Joe:** D'après ce que j'ai entendu jusqu'ici, oui.

**M. Bird (Fredericton—York—Sunbury):** Je suis frappé par l'esprit de votre exposé ce matin. Non seulement avez-vous exprimé vos préoccupations, mais vous avez reconnu l'objectif fondamental de l'accord du lac Meech et vous souhaitez la réussite de ce processus.

Si nous ne retenons qu'une seule leçon du Nord, j'espère que ce sera l'esprit de canadianisme que vous avez si bien exprimé. J'espère que cela fera la une des journaux demain.

Comme nous le savons tous, je crois, le Canada souffre de paralysie constitutionnelle. Si l'accord du lac Meech n'est pas ratifié, je me demande comment nous allons répondre à toutes les préoccupations qu'ont soulevées tant de gens. Quant à ceux qui recommandent le rejet de l'accord du lac Meech et un nouvel accord, je ne vois pas quel serait notre point de départ et comment nous amènerons tous les protagonistes à la table pour nous attaquer aux dossiers qui doivent être réglés. Quelles seraient les conséquences pour le Yukon si l'accord du lac Meech n'est pas adopté? Est-ce que cette situation ne serait pas pire que les autres possibilités?

[Text]

**Mr. Penikett:** No, it would not. I understand the situation you are describing, and we understand there is a widespread belief that in 1990 Quebec would not be satisfied with the conditions agreed to in 1987. It does put the country in a difficult situation.

As for the Yukon, I want to make it clear that we did not at all like the provisions in the creation of new provinces and the extension of provincial boundaries north that were put into the Constitution Act of 1982. In fact, every single member of the Northwest Territories legislature protested to Ottawa. Our MP at the time, Erik Nielsen, gave speeches on the subject that I have since enjoyed quoting.

In terms of the unanimity rule in the creation of new provinces, Meech made our situation worse. So from a purely parochial perspective, the 1982 agreement arrangements are better. But let me also be clear that we do not like them, either. That is why Mr. McKenna's proposals are better than both of them. That is why we think that, in respect of the northern question, McKenna plus Meech is the most desirable arrangement of all.

**Mr. Bird:** That is as very clear answer. You are saying that Meech Lake with McKenna's companion added to it is better by far than the status quo.

**Mr. Penikett:** Yes.

**Mr. Bird:** You said you would not propose to add on to McKenna's companion resolution. Why not? He has invited add-ons. In fact, his resolution is crafted to be almost a discussion document.

• 1035

When we addressed your counterpart in the Northwest Territories yesterday, there were some areas where he would clearly have wanted to add on. For example, in clause 9 of McKenna's proposal he talks about only aboriginal issues on the agenda, whereas you would want northern issues of all interest to the Yukon government to be added. The Northwest Territories government gave an undertaking of sorts to this committee that it would perhaps submit a technical paper to us specifically identifying the amendments it would propose to Mr. McKenna's resolution. Would you be prepared to do the same?

**Mr. Penikett:** As I said in answer to Mr. Malone's question, yes, we would. But let me be clear about the reason why we did not add to the add-ons. It is the judgment of Mrs. Joe and me and our Cabinet colleagues that to add further amendments probably reduces the prospects of their being agreed to. If every group making a representation before this committee and every provincial legislature in considering the companion resolution amends it, then the prospect of its being passed by June 23 along with Meech Lake is really minimal.

So we are not saying that McKenna is perfect. If this committee were appearing here in 1987 and we had the McKenna companion resolution, then we would suggest some further things. But the realities of the time left available in

[Translation]

**M. Penikett:** Non, pas du tout. Je comprends la situation dont vous parlez et nous comprenons qu'on croit généralement qu'en 1990 le Québec ne se satisferait pas des conditions acceptées en 1987. Cela place le pays dans une situation difficile.

Quant au Yukon, je tiens à préciser que nous n'avons pas du tout prisé les dispositions concernant la création de nouvelles provinces et le prolongement des frontières provinciales vers le Nord qui font partie de la Loi constitutionnelle de 1982. En fait, chacun des députés des Territoires du Nord-Ouest a protesté à Ottawa. Notre député fédéral à l'époque, Erik Nielsen, a prononcé sur ce sujet des discours que j'aime bien citer.

La règle d'unanimité pour la création de nouvelles provinces selon l'accord du lac Meech empire notre situation. D'un point de vue purement chauvin, les dispositions de 1982 sont préférables. Mais je dois bien préciser que nous ne les aimons pas non plus. C'est pourquoi les propositions de M. McKenna sont préférables à ces deux autres options. C'est pourquoi nous estimons qu'en ce qui concerne la question du Nord, la résolution McKenna plus l'accord du lac Meech constituent la meilleure solution.

**M. Bird:** C'est là une réponse très claire. Vous dites que l'accord du lac Meech, avec la résolution d'accompagnement de M. McKenna, est de beaucoup préférable au statu quo.

**M. Penikett:** Oui.

**M. Bird:** Vous avez dit que vous ne proposeriez aucun ajout à la résolution d'accompagnement de M. McKenna. Pourquoi pas? Il a invité des ajouts. En fait, sa résolution est presque rédigée comme un document de travail.

Votre homologue des Territoires du Nord-Ouest à qui nous avons parlé hier aurait nettement voulu des ajouts dans certains domaines. Par exemple, à l'article 9 de la proposition McKenna, il n'est question à l'ordre du jour que des questions concernant les autochtones, tandis que vous aimeriez que tous les dossiers du Nord qui intéressent le gouvernement du Yukon soient ajoutés. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest s'est en quelque sorte engagé envers ce comité à nous présenter peut-être un document précisant les amendements qu'il proposerait à la résolution de M. McKenna. Seriez-vous prêt à le faire aussi?

**M. Penikett:** Comme je l'ai dit en réponse à la question de M. Malone, oui, nous serions prêts à le faire. Mais permettez-moi d'expliquer pourquoi nous n'avons pas proposé d'ajouts. De l'avis de M<sup>me</sup> Joe, du mien et de celui de nos collègues du Cabinet, ajouter de nouveaux amendements réduit probablement la possibilité qu'ils soient adoptés. Si chaque groupe qui comparait devant ce comité et si chaque assemblée législative provinciale amende la résolution d'accompagnement, alors il y a vraiment peu de chances qu'elle soit adoptée le 23 juin en même temps que l'accord du lac Meech.

Nous ne disons pas que la résolution McKenna soit parfaite. Si nous étions en 1987 et si la résolution d'accompagnement existait, alors nous aurions des suggestions à faire. Mais compte tenu du temps qu'il nous

[Texte]

the Meech Lake process and our desire to be seen to be responding seriously to Mr. McKenna's proposals and our sincere and earnest wish that this country will address at last our concerns mean that we are going to want to respond to Mr. McKenna's proposal.

We appreciate that he has indicated flexibility—flexibility that the authors of Meech Lake did not—but we do not want to abuse his hospitality on that score because we think it would be self-defeating.

**Mr. MacDonald (Rosedale):** I want very quickly to sum up your position, because as I understand it, as you said on page 10 of your brief: "We recognize the need for national reconciliation and constitutional accommodation". In fact, in terms of the five basic principles in Meech Lake I think you said you would support those, you endorse those.

A fair bit of attention is focused on Quebec's willingness to accept this present process of the companion resolution, but it would seem to me that the two provinces that in a sense have more to say to this are the provinces that so far are not prepared to support it; that is, Manitoba and Newfoundland. Have you had conversations with the leadership in either province; and since you are in a situation where you cannot affect the outcome, but they can, have you made representations to them?

As I understand it, they have expressed interest in many of the specifics in the McKenna proposals but to this point seem not willing to engage in the substance of that. Is it your view that there are some ways in which the interests of northerners and aboriginal people and women, as you have argued in your brief, can be effectively dealt with and responded to positively by their response?

**Mr. Penikett:** I hope so. Let me say first of all, in response to your preamble about the impasse between, say, Manitoba and Quebec, that I take it as obvious that if two people are going to dance then both are going to have to make steps. One person cannot stand in the corner.

We really appreciated the fact that the New Brunswick committee, which did allow delegations from outside the province to appear before it, heard the representations we made, and we had the Council for Yukon Indians join the Government of Yukon in making representations there. In fact, what Mr. McKenna has done is accepted the recommendation of that committee before which we appeared.

We could not appear before the Manitoba committee, but we did meet with its members informally. Both those provinces have in different ways addressed concerns that are important to us.

I do not want to suggest at all that we take no interest in the question of importance to women. We do. I am not sure we have any special ability to craft the perfect solution. I do think that at some point both the national parties and the national leadership are going to have to get together on those questions. I think the provinces in those cases know where they are coming from and know their own perspectives.

[Traduction]

reste et étant donné que nous voulons dire sérieusement ce que nous pensons des propositions de M. McKenna et puisque nous désirons sincèrement que ce pays s'occupe enfin de nos préoccupations, nous voulons réagir à la proposition de M. McKenna.

Nous sommes heureux qu'il ait parlé de souplesse—une souplesse inconnue des auteurs de l'accord du lac Meech—mais nous ne voulons pas abuser de son hospitalité à cet égard, car nous estimons que nous n'atteindrions pas le but visé.

**M. MacDonald (Rosedale):** Je vais résumer rapidement votre position, car si je comprends bien, comme vous le dites à la page 10 de votre mémoire: «Nous reconnaissons la nécessité d'une réconciliation nationale et d'accommodements constitutionnels». En fait, je crois que vous avez dit que vous êtes en faveur des cinq principes de base de l'accord du lac Meech.

On se demande souvent si le Québec est prêt à accepter cette résolution d'accompagnement, mais il me semble que les deux provinces qui ont en quelque sorte le plus à dire sur ce sujet sont celles qui ne sont pas encore prêtes à l'appuyer, c'est-à-dire le Manitoba et Terre-Neuve. Avez-vous eu des entretiens avec les dirigeants de l'une ou l'autre de ces provinces? Puisque vous n'êtes pas en mesure d'influencer l'issue de ce processus, mais que ces provinces le peuvent, leur avez-vous fait des suggestions?

Si je ne m'abuse, ils ont manifesté un certain intérêt à l'égard de certaines dispositions de la résolution McKenna mais ne semblent pas encore prêts à en accepter le fond. Estimez-vous qu'on peut, comme vous le faites valoir dans votre mémoire, tenir compte des intérêts des habitants du Nord, des autochtones et des femmes d'après leurs réactions?

**M. Penikett:** Je l'espère. Permettez-moi de dire tout d'abord, en réponse à ce que vous avez dit à propos de l'impasse qui existe entre, par exemple, le Manitoba et le Québec, qu'il me semble évident que si deux personnes vont danser ensemble, alors les deux vont devoir faire des pas. L'une des deux ne peut rester immobile dans un coin.

Nous étions vraiment heureux du fait que le comité du Nouveau-Brunswick, qui a permis la comparution de délégations de l'extérieur de la province, ait entendu nos suggestions, et le gouvernement du Yukon était accompagné du Conseil des Indiens du Yukon. En fait, M. McKenna a accepté la recommandation du comité devant lequel nous avons comparu.

Nous n'avons pu comparaitre devant le comité du Manitoba, mais nous en avons rencontré officieusement les membres. Ces deux provinces ont, de façon différente, traité des préoccupations qui sont importantes pour nous.

Je ne voudrais pas laisser entendre que nous ne nous intéressons pas à ce qui importe aux femmes. Nous nous y intéressons. Je ne suis pas certain que nous soyons vraiment en mesure de trouver la solution parfaite. J'estime cependant qu'un jour les partis nationaux et les dirigeants nationaux vont devoir se réunir et discuter de ces questions. Je crois que les provinces dans ce cas savent ce qu'elles ont à faire et connaissent leurs propres perspectives.

[Text]

• 1040

This committee is going to be hearing from some groups in the course of its hearings. I feel more confident about the possibility of some of these things gelling, even in the time that is left. There has been a lot of debate, if not in official circles, then unofficially almost everywhere—especially in a place like this.

**Mr. MacDonald:** Can I press you a bit on this? You have mentioned the business of dancing. I guess that is not a bad analogy. It is likely going to be more like a square dance than a couple dance, because there are more than two people involved.

Very specifically, since Manitoba and Newfoundland, with their current leadership, have raised very basic questions that are part of the McKenna proposal, have you been able in any way, through direct representation, to make an estimate that there can be or there will be some movement to break the current impasse?

**Mr. Penikett:** You are essentially asking me a political opinion, Mr. MacDonald, and—

**Mr. MacDonald:** I risk that, yes.

**Mr. Penikett:**—yours is probably worth more than mine on this question. But my guess is that it is more likely the nature of the debate, as it has gone on now, that a jurisdiction like Manitoba will make one big step towards a resolution of this question.

I doubt they will make it by increments, being dragged to or sneaking up to a solution. I think there will be at some point a moment where the three party leaders there will make some decision. I think it is up to the national leadership in the country to help foster this or make it possible.

**Mr. Rompkey (Labrador):** When the premier talked about a vast territory with few people, coming as I do from Labrador, he can appreciate than I can identify with that. When he talked about the possibility of any new province created here being bankrupt, if we are not bankrupt we can at least see that the goal is not unattainable in my province.

It is for that reason I wanted to ask him to comment on two aspects of this debate. They have been commented on in both the Atlantic and the west. He already commented on the spending power, and he may not want to add to that, although I would hope that he would.

I wanted to ask him also to comment on possible changes to the Senate. What the Yukon is after, it seems to me, is more control over its own destiny and more power over its own area, its own territory, more power for its own people. That may come if the changes you want to see in Meech Lake come about. But will it give you all the power you need in Confederation?

There are provinces now with provincehood that feel, both in the Atlantic and in the west, that they do not have the control over their own territories that they would want. They have said, both in the west and the Atlantic, that a

[Translation]

Le comité entendra certains groupes. Je crois davantage à la possibilité que certaines de ces choses se mettent en place, même dans le peu de temps qui nous reste. Il y a eu beaucoup de discussions, sinon officiellement, du moins officieusement presque partout—particulièrement dans un endroit comme celui-ci.

**M. MacDonald:** Est-ce que je peux insister un peu? Vous avez parlé de danse. La comparaison n'est pas mauvaise. Mais il s'agira plutôt d'une danse folklorique que d'une valse, car il n'y a pas que deux danseurs.

Plus précisément, depuis que les dirigeants actuels du Manitoba et de Terre-Neuve ont soulevé des questions de fond qui font partie de la proposition McKenna, avez-vous pu de quelque façon que ce soit, par des représentations directes, vous rendre compte si nous réussirons à sortir de l'impasse actuelle?

**M. Penikett:** Ce que vous me demandez, c'est une opinion politique, monsieur MacDonald, et. . .

**M. MacDonald:** Je prends ce risque, oui.

**M. Penikett:** . . .votre opinion vaut probablement mieux que la mienne à cet égard. Mais j'imagine qu'il est plus que probable, étant donné la nature du débat, qu'une province comme le Manitoba fera un grand pas en avant pour pouvoir résoudre cette question.

Je ne crois pas que cela se fera petit à petit, qu'on trouvera une solution peu à peu ou qu'on s'y laissera entraîner, mais je crois qu'à un certain moment les trois dirigeants des partis en cause prendront une décision quelconque. J'estime que c'est aux dirigeants nationaux qu'il revient de faciliter cette solution et de la rendre possible.

**M. Rompkey (Labrador):** Puisque je viens du Labrador, le premier ministre du Yukon peut comprendre les résonances qu'il a suscitées en moi quand il a parlé d'un vaste territoire peu peuplé. Il a dit que toute nouvelle province risquait d'être insolvable; si nous ne sommes pas en faillite, nous pouvons au moins entrevoir que l'objectif n'est pas inatteignable dans ma province.

C'est pourquoi je désire lui demander de commenter deux aspects de ce débat. On en a parlé à la fois dans l'Atlantique et dans l'Ouest. Il a déjà parlé du pouvoir de dépenser, il ne voudra peut-être pas ajouter quoi que ce soit à ce qu'il a dit, mais j'espère qu'il le fera.

Je voudrais lui demander également de parler des changements qui pourraient être apportés au Sénat. Il me semble que ce que le Yukon désire, c'est un plus grand contrôle de sa propre destinée et plus de pouvoirs dans son propre région, dans son propre territoire, plus de pouvoirs pour sa propre population. Cela pourrait se produire si les changements que vous proposez à l'accord du lac Meech sont adoptés. Mais est-ce que cela vous donnera tous les pouvoirs dont vous avez besoin dans la Confédération?

Il y a actuellement des provinces, qui bénéficient du statut de province, tant dans l'Atlantique que dans l'Ouest, qui estiment ne pas contrôler leur propre territoire autant qu'elles le désirent. On a dit, tant dans l'Ouest que dans

[Texte]

triple E Senate is possibly one way to achieve some of that power. As you know, in this area and in the Northwest Territories, parts of the Atlantic and parts of the west, we become economic colonies of central Canada.

You said your position on the Senate was under review. I do not know if you want to publicly carry on that review today. But I wonder how far you would go in supporting the positions taken both in the Atlantic and in the west, that in fact for those areas of Canada that do not now have enough control at the centre over their own destinies, how far you would go in supporting those people in both the Atlantic and the west who put forward the idea of the triple E Senate.

**Mr. Penikett:** You have to understand, Mr. Rompkey, that we have been so obsessed with Meech here and with land claims negotiations that we have not always paid close attention to the Senate reform question. I think the first time an Alberta Cabinet minister came here to talk to us about it, I thought it was about our credit rating—triple E Senate.

We have one senator. We are concerned that under Meech, provinces would have a right to nominate them but we would not. With respect—and there are no senators here, maybe some potential senators, I do not know—we have not seen the Senate as a solution to many of our problems.

• 1045

We expect, following land claims negotiation, the transfer of some other lands in the territory to the territory. We are in discussions with the federal government about issues like northern energy accord. There are many devolution discussions going on from the federal government that would make us, in the absence of Meech, quite optimistic about our prospects in terms of our autonomy. It is perhaps not surprising in an organization as large as the federal government that it should be in a certain sense schizophrenic. But what we have had happen to us is that devolution discussions of most provincial-type responsibilities, powers from the federal government, have been going on, and were the federal government not also trying to cut the deficit at our expense in these discussions I think they would move very quickly, because there is no resistance to assuming these responsibilities here. The land claims negotiations will transfer a lot of money and power and control over land here, which is very important.

I guess I have to be frank in saying the northern energy accord will give us a very substantial say in the management of those resources. I guess I have to say that from our point of view there are lot more important things going on in terms of the increasing local autonomy empowerment of this community than Senate reform. I understand the concern of other jurisdictions, but it is not in our top 10. It is a bit of joke having half our Parliament appointed, but we are sure that is going to change some day.

[Traduction]

l'Atlantique, qu'un Sénat élu et efficace à représentation égale pourrait peut-être permettre d'obtenir certains de ces pouvoirs. Comme vous le savez, dans cette région et dans les Territoires du Nord-Ouest, dans certaines parties de l'Atlantique et de l'Ouest, nous devenons des colonies économiques du Canada central.

Vous avez dit que vous êtes entrain de revoir votre position sur le Sénat. Je ne sais si vous voulez procéder à cette étude aujourd'hui en public. Mais je me demande jusqu'où vous iriez à l'appui des positions prises tant dans l'Atlantique que dans l'Ouest, pour les régions du Canada qui ne contrôlent pas suffisamment leur propre destinée au centre. Jusqu'où iriez-vous dans votre appui pour ces gens, tant de l'Atlantique que de l'Ouest, qui ont proposé un Sénat élu et efficace à représentation égale.

**M. Penikett:** Il faut bien comprendre, monsieur Rompkey, que nous avons été si obsédés par l'accord du lac Meech et par les négociations sur les revendications territoriales que nous n'avons pas toujours suivi de très près la question de la réforme du Sénat. La première fois qu'un ministre de l'Alberta est venu nous en parler, je croyais qu'il parlait de tout à fait autre chose.

Nous avons un sénateur. Nous craignons que si l'accord du lac Meech est adopté, les provinces n'aient le droit de nommer des sénateurs, mais pas nous. Malgré tout le respect que nous devons à cette institution—il n'y a pas de sénateurs ici, peut-être des sénateurs en puissance—nous ne voyons pas dans le Sénat la solution à bon nombre de nos problèmes.

Nous nous attendons, après la négociation des revendications territoriales, au transfert de certaines autres terres. Nous sommes en pourparlers avec le gouvernement fédéral à propos de dossiers comme l'accord sur l'énergie dans le Nord. On parle beaucoup de transfert de pouvoirs ce qui nous rend assez optimistes quant à nos perspectives d'autonomie, puisque ni nous pouvons pas compter sur l'Accord du lac Meech. Il n'est peut-être pas étonnant qu'un organisme aussi considérable que le gouvernement fédéral soit à certains égards schizophrène. Mais dans notre cas, on a beaucoup discuté du transfert de certains pouvoirs de type provincial, que ce gouvernement fédéral nous céderait et si le gouvernement fédéral n'essayait pas en même temps de réduire le déficit à nos dépens, je crois que les pourparlers aboutiraient très rapidement, car nous n'avons aucune objection à assumer ces responsabilités. Les négociations sur les revendications territoriales transféreront beaucoup d'argent, de pouvoir et de contrôle sur les terres, ce qui est très important.

Je crois que je dois dire franchement que l'accord sur l'énergie dans le Nord nous donnera un mot très important à dire dans la gestion de ces ressources. Pour nous, il se passe beaucoup de choses plus importantes que la réforme du Sénat en ce qui concerne une autonomie locale accrue. Je comprends la préoccupation des autres provinces, mais pour nous, cela ne fait pas partie de nos préoccupations les plus importantes. Cela semble un peu une mauvaise plaisanterie étant donné que la moitié de notre parlement est nommée, mais nous sommes certains que cela changera un jour.

[Text]

**M. André Ouellet (député de Papineau—Saint-Michel):** Monsieur le président, je voudrais féliciter M. Penikett pour son mémoire de ce matin. Je crois que les propos qu'il tient sont très raisonnables. Ce que je retiens surtout, ce sont ses conclusions à la page 25 qui m'apparaissent d'un réalisme implacable. Il nous dit que le 23 juin, ou bien l'Accord du Lac Meech sera adopté sans amendement, ou bien il sera adopté avec des amendements, ou bien il sera adopté avec des promesses d'amendement pour plus tard. Il est prêt à accepter cette troisième solution, et c'est pour cela que je le trouve raisonnable.

Comment M. Penikett entrevoit-il qu'on pourra réussir à modifier l'Accord du lac Meech dans le futur? Au fond, l'une des objections les plus fondamentales à l'Accord du lac Meech, c'est cette clause qui a trait à l'unanimité. Hier, dans les Territoires du Nord-Ouest, et aujourd'hui, au Yukon, on nous dit que la règle d'unanimité est inacceptable.

Vous êtes bien conscient que maintenant, avec l'Accord du lac Meech, on offre aux provinces un droit de veto. Toutes les provinces auront dorénavant un droit de veto sur certains amendements constitutionnels. Vous savez que le Québec a fait cinq demandes. Vous acceptez très généreusement ces demandes, et je suis content que vous le disiez publiquement. L'une de ces demandes est d'avoir un droit de veto sur les amendements constitutionnels futurs. Donc, l'Accord du lac Meech ne pourra pas être modifié à l'avenir si on enlève le droit de veto au Québec. Le Québec n'acceptera jamais cela.

Selon vous, quelles provinces accepteront de perdre leur droit de veto pour qu'on puisse modifier la Constitution plus tard? C'est là qu'est toute la question. Si vous ne pouvez pas accepter que la règle de l'unanimité s'applique, il faudra qu'à l'avenir, on puisse trouver une nouvelle formule d'amendement qui n'impliquera pas la règle de l'unanimité, mais qui impliquera toujours un droit de veto pour le Québec.

• 1050

Vous avez été assez gentil pour nous dire que vous avez eu des discussions avec certains premiers ministres de provinces. D'après ces discussions, pensez-vous qu'il est possible de prévoir que certaines provinces accepteront une modification à la procédure d'amendement constitutionnel à l'avenir et qu'on pourra peut-être enlever le droit de veto à certaines provinces qui l'auront obtenu grâce à l'Accord du lac Meech?

**Mr. Penikett:** The question of the unanimity rule as it concerns us is only as it affects the creation of new provinces. That is the most important point. When Mr. Rémillard first stated his five principles, he talked about Quebec having a veto power over changes in federal institutions, sections 41 and 42. That is not an objection to us. What is objectionable is that we, our territorial legislature, our local government institutions, should be defined as federal institutions, because they can be defined as such only if you have a fundamentally colonial attitude towards the north. We believe these are regional, political institutions *comme les autres provinces*.

The problem with the creation of new provinces is in that list of federal institutions, section 42. We do not think it belongs there. That is the problem.

[Translation]

**Mr. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel):** Mr. Chairman, I would like to congratulate Mr. Penikett for his brief this morning. I think what he says is very reasonable. I am referring especially to his conclusions on page 25 which I consider to be implacably realistic. He says that on June 23, either the Meech Lake will go through unamended, or it will be adopted with amendments, or it will go through with promises of amendment for a later date. He is ready to accept this third solution, and that is why I find him reasonable.

How does Mr. Penikett think that we can manage to change the Meech Lake Accord in the future? One of the most fundamental objections to Meech Lake is this position concerning unanimity. Yesterday in the Northwest Territories and today in the Yukon, we are told that the unanimity rule is not acceptable.

You are aware that now, with the Meech Lake Accord, the provinces are being offered a veto. All provinces will henceforth have a veto on certain constitutional amendments. You know that Quebec had 5 demands. You very generously accept those demands and I am happy to see you say so publicly. One of those demands is a veto on all future constitutional amendments. The Meech Lake Accord could not be amended in the future if Quebec's veto is removed. Quebec will never accept that.

In your opinion, which provinces will accept to lose their veto so that the Constitution can be amended later on. That is the whole question. If you cannot accept that the unanimity rule should apply, in the future we will have to find a new amending formula which will not contain the unanimity rule but which will still contain Quebec's veto.

You were kind enough to say that you have had discussions with certain premiers. From these discussions, do you think it is possible to foresee that some provinces will accept a change in the constitutional amendment process at some later date and that certain provinces might even lose the veto they will have obtained through the Meech Lake Accord?

**M. Penikett:** La question de la règle de l'unanimité n'est importante pour nous qu'en ce qui concerne la création de nouvelles provinces. C'est le point le plus important. Lorsque M. Rémillard a énoncé ses cinq principes, il parlait d'un veto pour le Québec à l'égard de la modification des institutions fédérales, les articles 41 et 42. Cela nous est acceptable. Ce qui ne l'est pas, c'est que notre assemblée législative territoriale, les institutions de notre gouvernement local soient définies comme des institutions fédérales, car on ne peut les définir ainsi que si on a une attitude fondamentalement coloniale envers le Nord. Nous estimons qu'il s'agit d'institutions politiques régionales, comme les autres provinces.

Le problème que pose la création de nouvelles provinces se trouve dans la liste des institutions fédérales à l'article 42. Nous croyons qu'elle n'est pas à sa place. C'est là tout le problème.

[Texte]

**The Chairman:** I have one question for you that came out of your response to a question by Madam Blondin. That was, I believe, on the topic of including future constitutional conferences on the issue of aboriginal rights. You made a remark that I found interesting in that you said that Quebec's participation in such conferences in the future would be essential and that it was one of the more progressive jurisdictions in this respect. Generally that is what you said. Would you agree that the absence of Quebec's participation in these conferences after the 1982 patriation of the Constitution—the Government of Quebec took the position that they would be observers at constitutional conferences, but would not participate—is it your judgment that their non-participation may have hurt the cause of aboriginal people?

**Mr. Penikett:** I believe that very strongly. I sat through the last two years of that process and listened particularly to Mr. Rémillard make a number of statements with respect to the rights of aboriginal people in Quebec and the positions that they were willing to take on this question. I believe they were constructive interventions. What Mr. Rémillard was not prepared to do, of course, was to sign any agreement until their concerns about the 1982 constitutional agreement were met.

**The Chairman:** If there were to be no constitutional accommodation either through Meech or Meech plus, that situation would then be perpetuated?

**Mr. Penikett:** Yes, and you understand the irony of our having great sympathy for Quebec's perspective on that point of view, Quebec feeling alienated from the constitution process as we in our own way do also. We, with respect, a great province and a very small jurisdiction, feel that in that process, and I sat around that table, both of our jurisdictions made substantial and very constructive contributions. I think that had we both been able to vote we might have had a deal.

**The Chairman:** To make it clear, if the Meech Lake accord is not adopted, or Meech plus, which I use for lack of a better description of what may accompany the Meech Lake accord, the irony of that is that it would continue to perpetuate the situation and hurt the case of aboriginal peoples.

• 1055

**Mr. Penikett:** I think that is a fair comment. Likewise, if the territorial governments of the north, the one place in the country where aboriginal people play a large role in public governments, are frozen out of Confederation by Meech we will not likely be at the table for a long, long time to come. That is why Meech plus McKenna seems to us a win-win situation. It can both satisfy Quebec's needs and the aspirations of the north.

**The Chairman:** Thank you. I will try to sum up very briefly your testimony today. I think you have generated a great deal of interest from members of the committee, obviously. You have quite correctly stated in your

[Traduction]

**Le président:** J'ai une question à vous poser pour donner suite à votre réponse à une question de M<sup>me</sup> Blondin. Il s'agissait je crois des conférences constitutionnelles à venir sur la question des droits des autochtones. Vous avez fait une observation que j'ai trouvée intéressante; vous avez dit que la participation du Québec à de telles conférences à l'avenir serait essentielle et que c'était l'un des gouvernements les plus progressistes à cet égard. C'est en gros ce que vous avez dit. Diriez-vous que la non-participation du Québec à ces conférences après le rapatriement de la Constitution en 1982—le gouvernement du Québec ayant décidé d'assister aux conférences constitutionnelles en tant qu'observateur mais non en tant que participant—peut avoir nui à la cause des autochtones?

**M. Penikett:** J'en suis convaincu. J'ai assisté aux deux dernières années de ce processus et j'ai écouté en particulier M. Rémillard faire de nombreuses déclarations concernant les droits des autochtones au Québec et les positions que la province est prête à prendre à cet égard. J'estime que c'étaient des interventions constructives. Bien sûr, M. Rémillard n'était pas prêt à signer quelque accord que ce soit tant qu'on n'aurait pas tenu compte des préoccupations du Québec à l'égard de l'Accord constitutionnel de 1982.

**Le président:** S'il n'y avait pas d'arrangement constitutionnel, soit le lac Meech, soit le lac Meech plus, cette situation se perpétuerait?

**M. Penikett:** Oui, et vous comprenez l'ironie de notre grande sympathie pour le point de vue du Québec à cet égard, le Québec se sentant aliéné du processus constitutionnel tout comme nous le sommes selon nos propres modalités. Nous qui sommes une grande province et un très petit gouvernement, nous estimons que dans ce processus—et j'étais à la table—nos deux gouvernements ont fait des apports substantiels et constructifs. J'estime que si nous avions tous deux eu droit de vote, nous aurions pu nous entendre.

**Le président:** Pour bien préciser, si l'on n'adopte pas l'Accord du lac Meech, ou le lac Meech plus—je ne trouve pas de meilleur terme pour désigner ce qui pourrait accompagner l'Accord du lac Meech—cela continuerait ironiquement à perpétuer la situation et à nuire à la cause des autochtones, n'est-ce pas?

**M. Penikett:** Je crois que votre remarque est juste. De même, si les gouvernements territoriaux du Nord, région où les autochtones jouent un rôle important dans l'administration publique, sont exclus de la Confédération par l'Accord du lac Meech, il faudra attendre très longtemps avant de pouvoir revenir à la table des négociations. C'est pourquoi l'Accord du lac Meech associé à la résolution McKenna semble être une bonne solution. Elle permet à la fois de répondre aux besoins du Québec et aux aspirations du Nord.

**Le président:** Merci. Je vais essayer de résumer très brièvement votre témoignage d'aujourd'hui. Je crois que vous avez suscité un grand intérêt parmi les membres du comité. C'est évident. Vous avez à juste titre indiqué dans votre

## [Text]

presentation to the committee that Canada is at a crossroads. You support the principle of the Meech Lake accord. You have gone further by saying that you support the principle of bringing Quebec back into the Canadian family and you have even gone so far as to say that you also approve the inclusion of the distinct society clause of the accord, though you did not go into that, I presume by choice.

You identified four problems you have with the Meech Lake accord very early on: the issue of provincehood, first ministers' conferences, the Senate and the Supreme Court. You have said to us that you support the McKenna resolution and do not propose add-ons. You have added this in an exchange you had with Mr. Malone, which I think is a very important element of your testimony before this committee today.

There are four elements of the companion resolution of Mr. McKenna that you do support. The one that does not require the approval of other provinces for the admission of new provinces within the federation. In fact, to be more precise, you would much prefer the pre-1982 requirement that only the federal Parliament had to approve the entry of a new province. The post-1982 situation now requires the approval of seven provinces and 50% of the population. With the Meech Lake accord, it would be the unanimity rule. So to be very precise, you prefer, as Mr. McKenna proposes, the pre-1982 requirement.

You have also on the issue of first ministers' conferences expressed the will that you would want the right to participate in such forums where the rights of the citizens of the Yukon are at issue. In the exchange you had with Ms McLaughlin, I think you left that open as to identifying what these issues are, which I understand, but you have identified fisheries, of course, and you have said in this respect—and I think that is an important part of your testimony—that in short you are seeking a voice but not a vote at this time.

On the issue of the Senate, you have been very clear. The Meech Lake accord disposition does not satisfy the Yukon. As other provinces have, you also want the right to nominate candidates for the Senate and that is also the case very clearly with dispositions that relate to the Supreme Court of Canada. You also want the right to nominate candidates to the Supreme Court of Canada.

On aboriginal rights, you support the constitutional entrenchment of self-government agreements and the right of aboriginal people to participate in constitutional discussions that directly affect them. Mrs. Joe, your Minister of Justice, in her exchange with Mr. Robinson has also stated that in general you support representations that have been made by other national aboriginal groups before this committee and that have been quite clear in some of the things they have put forward.

## [Translation]

exposé que le Canada se trouve au croisement des chemins. Vous êtes favorable au principe de l'Accord du lac Meech. Vous allez plus loin en disant que vous êtes favorable au principe consistant à ramener le Québec au sein de la famille canadienne et vous êtes même allé jusqu'à dire que vous approuvez également l'inclusion de la clause de la société distincte dans l'Accord, bien que vous ne l'ayez pas fait de votre propre chef, j'imagine.

Vous avez indiqué dès le début que l'Accord du lac Meech semble poser quatre problèmes. L'entité provinciale, les conférences des premiers ministres, le Sénat et la Cour suprême. Vous nous avez dit être favorable à la résolution McKenna à laquelle vous ne proposez pas d'ajouts. Vous avez précisé cela lors d'un échange de vues avec M. Malone, et je crois que c'est un élément très important de votre témoignage d'aujourd'hui devant le comité.

Il y a quatre éléments dans la résolution d'accompagnement de M. McKenna auxquels vous êtes favorable. Celui qui n'exige pas l'approbation des autres provinces pour admettre une nouvelle province au sein de la fédération. Pour être plus précis, vous préféreriez en fait de beaucoup la condition imposée avant 1982 selon laquelle seul le Parlement fédéral devait approuver l'arrivée d'une nouvelle province. Après 1982, on demande l'approbation de 7 provinces et 50 p. 100 de la population. Avec l'Accord du lac Meech, la règle de l'unanimité s'appliquerait. Pour être précis donc, vous préférez les conditions d'avant 1982, comme le propose M. McKenna.

Pour la question des conférences des premiers ministres, vous avez également indiqué que vous souhaitez avoir le droit de participer aux rencontres au cours desquelles on discute des droits des citoyens du Yukon. Lors de l'échange de vues que vous avez eue avec Madame McLaughlin, je crois que vous laissez toute latitude possible de décider des questions inscrites à l'ordre du jour, mais vous avez ajouté toutefois que la pêche pourrait en être une. Vous avez dit à cet égard—et je crois que c'est un élément important de votre témoignage—qu'en bref vous cherchiez à être entendu plus qu'à pouvoir participer à un vote pour l'instant.

Pour la question du Sénat, vous avez été très clair. La disposition que contient l'Accord du lac Meech ne donne pas satisfaction au Yukon. Comme les autres provinces, vous voulez également avoir le droit de nommer des candidats au Sénat. C'est aussi très clairement le cas des dispositions relatives à la Cour suprême du Canada. Vous voulez aussi le droit de nommer des candidats à la Cour suprême du Canada.

Pour les droits des autochtones, vous êtes favorable à l'intégration dans la Constitution des accords d'autonomie gouvernementale et aux droits des autochtones de participer aux discussions constitutionnelles qui les touchent directement. Madame Joe, votre ministre de la Justice, lors de son échange de vues avec monsieur Robinson, a également indiqué qu'en général vous étiez favorable aux démarches entreprises par d'autres groupes d'autochtones nationaux auprès du comité et qui ont fait des propositions assez claires.

[Texte]

On women's issues, you have left that open but you generally support, I guess, Mr. McKenna's proposal on Senate reform. You have stated that it is presently under review within your own jurisdiction. On the question of timing, you have stated your preference that it go before June 23 if there were to be a companion resolution, but I think you have also left that open.

What I think is particularly important in your testimony, you stated early on that you think the situation has changed today from what it was a few years ago or in 1987. Around this table I think you will find committee members who agree with you, that the situation has changed and that there is an environment that may be favourable to addressing the issues you have brought forward today.

To put it succinctly, you have stated that between the status quo or a choice of the Meech Lake accord, you would prefer a third option that I will call, for a lack of a better expression, "Meech Plus". You made that choice quite clear.

• 1100

Mr. Penikett, I think your testimony today, like the testimony we received yesterday from the Government of the Northwest Territories, may be a turning point in the deliberations of this committee. I want to thank you for a very, very insightful presentation, a very important positive and constructive contribution to this whole process. I feel personally this may be the beginning of a process that will lead to resolving this constitutional debate. Thank you very much.

We are going to break for approximately five minutes.

• 1101

• 1111

**The Chairman:** Order, please.

Our next witness is Mr. Art Deer from the Association of Yukon Communities.

**Mr. Art Deer (President, Association of Yukon Communities):** Mr. Chairman, my presentation is not too dissimilar to the message we brought before the special Senate committee in 1987.

Thank you all for the opportunity to address you today on the matter of the Meech Lake accord. As president of the Association of Yukon Communities, I speak on behalf of member communities in the Yukon as I did previously on the same subject before the special Senate committee in 1987.

Three years ago eleven first ministers signed a draft constitutional document that either through oversight or design would have the effect of denying certain inalienable rights and opportunities to northern residents that would be

[Traduction]

Pour la question de la condition féminine, vous laissez également une certaine marge mais vous vous êtes généralement favorable, je crois, à la proposition de M. McKenna relative à la réforme du Sénat. Vous avez indiqué qu'elle faisait actuellement l'objet d'une étude dans votre région. Pour la question du délai, vous dites préférer que l'Accord soit adopté avant le 23 juin s'il doit y avoir une résolution d'accompagnement, mais je pense que vous n'êtes pas non plus catégorique là-dessus.

Ce qui me semble particulièrement important dans votre témoignage, et que vous avez indiqué dès le début, c'est que vous estimez que la situation est désormais différente de ce qu'elle était il y a quelques années, ou en 1987. Vous trouverez autour de cette table des membres de ce comité qui sont d'accord avec vous, qui estiment que la situation a changé et que le contexte est peut-être favorable au règlement des questions que vous avez avancées aujourd'hui.

Pour dire les choses de façon succincte, vous avez indiqué que si deviez choisir entre le statu quo et l'Accord du lac Meech, vous préféreriez une troisième solution que j'appellerais, faute d'une meilleure expression, la solution «Meech Plus». Vous avez indiqué très clairement ce choix.

Monsieur Penikett, je crois que votre témoignage d'aujourd'hui, comme celui que nous avons reçu hier du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, pourrait constituer un tournant dans les délibérations du comité. Je tiens à vous remercier pour votre exposé très perspicace, pour avoir participé de façon tout à fait positive et constructive à l'ensemble du processus. Je pense personnellement qu'il s'agit peut-être du début d'un processus qui pourrait nous permettre de résoudre ce débat constitutionnel. Merci beaucoup.

Nous allons faire une pause d'environ cinq minutes.

**Le président:** Nous reprenons les travaux.

Notre témoin suivant est M. Art Deer de l'Association of Yukon Communities.

**M. Art Deer (président, Association of Yukon Communities):** Monsieur le président, mon exposé ne diffère guère du message que nous avons apporté au Comité sénatorial spécial en 1987.

Merci de nous avoir donné la possibilité de prendre la parole devant vous aujourd'hui au sujet de l'Accord du lac Meech. En tant que président de l'Association of Yukon Communities, je m'exprime au nom des communautés du Yukon qui en sont membres, comme je l'ai déjà fait sur le même sujet devant le Comité sénatorial spécial en 1987.

Il y a trois ans, onze premiers ministres ont signé un document constitutionnel provisoire qui aurait, soit par oubli soit volontairement, eu pour effet de refuser certains droits inaliénables et certaines possibilités aux habitants du Nord

[Text]

enjoyed by Canadians elsewhere. It is reasonable to believe that had a northern voice been present at that gathering our concerns for equal participation in the future development of Canada might not now be an issue. But such was not the case then, nor is it now.

As may well be expected, northerners were quick to recognize their non-participatory role contemplated by this document and spoke out as a single voice, decriing provisions of the accord discriminatory to northerners. These provisions are well documented and need no further elaboration. Suffice it to say here that authoritative constitutional opinion since then appears to be having a positive persuasive effect on some provincial authorities to have the accord amended before passage of the same. We applaud their efforts.

Conversely, we are perplexed and disappointed by those who oppose amendment. Our concern is not what special privileges may be gained by any particular jurisdiction should the accord be passed in its present form but rather what privileges will then be denied to both Yukon and the Northwest Territories.

• 1115

With reference to the proposed companion resolution submitted by the Hon. Frank McKenna, all northern apprehensions appear to be adequately addressed for review by the committee. Inasmuch as both territories would be the only jurisdictions in Canada to lose existing privileges if the accord were to be passed in its present state, however, there is a compelling reason for our concerns to be dealt with by the way of amendment prior to passage.

There is a subtle difference here of philosophical omission affecting certain other interest groups as opposed to a real loss, which we think is significant and should be considered seriously.

In conclusion, I am impressed with an analysis of the Meech Lake accord expressed on CBC recently by Madam Justice Marjorie Bowker. Her recognition of our frustration was pointed and her remedy explicit: amend the accord. We subscribe to this wholeheartedly.

Thank you, members of the committee.

**Ms McLaughlin:** I would like to welcome you here today, Art, on behalf of the Association of Yukon Communities. I think the fact that knowing the many tasks the association has to do, the fact that you were able to take the time and on behalf of all of the communities in the Yukon give your comments is indicative of the concern that Yukoners have for the future of our country. I would really like to thank you for doing that.

[Translation]

dont auraient bénéficié les Canadiens des autres régions. Il semble raisonnable de croire que si le Nord avait été représenté à cette réunion, notre volonté de participer à égalité au développement futur du Canada pourrait ne plus être un problème à l'heure actuelle. Mais tel n'était pas le cas à ce moment-là, et tel n'est pas le cas non plus maintenant.

Comme on peut tout à fait s'y attendre, les habitants du Nord ont très rapidement compris que l'on prévoyait dans ce document un rôle de non-participation pour eux et ils se sont exprimés d'une seule voix, s'opposant aux dispositions de l'Accord qui étaient discriminatoires à l'égard des habitants du Nord. On connaît parfaitement ces dispositions et il n'est pas nécessaire de revenir là-dessus. Il suffira de dire que des autorités en matière constitutionnelle semblent depuis lors avoir eu une influence positive sur certains responsables provinciaux pour que l'Accord soit modifié avant d'être adopté. Nous les félicitons pour leurs efforts.

Inversement, nous sommes préoccupés et déçus par ceux qui s'opposent aux modifications. Nous ne nous inquiétons pas des privilèges particuliers qui pourraient être obtenus par une région donnée si l'Accord était adopté dans sa forme actuelle, mais nous nous inquiétons plutôt des privilèges qui pourraient alors être refusés tant au Yukon qu'aux Territoires du Nord-Ouest.

Pour ce qui est de la résolution d'accompagnement proposée par l'honorable Frank McKenna, il semble que toutes les appréhensions des habitants du Nord fassent l'objet d'une étude suffisante de la part du Comité. Dans la mesure où les deux territoires seraient les seules régions du Canada à perdre des privilèges existants si l'Accord était adopté dans sa forme actuelle, il faut cependant absolument résoudre nos problèmes en procédant à des amendements avant l'adoption du texte.

IL y a une différence subtile entre une omission philosophique touchant certains autres groupes d'intérêt et une perte véritable, qui nous semble être importante et qui devrait être traitée avec le sérieux qu'elle mérite.

En conclusion, j'ai été impressionné par une analyse faite récemment sur les ondes de la CBC par la juge Marjorie Bowker. Elle prenait bonne note de nos déceptions et proposait un remède évident: modifier l'Accord. Nous sommes entièrement favorable à cela.

Merci, mesdames et messieurs les membres du Comité.

**Mme McLaughlin:** Art, j'aimerais vous souhaiter la bienvenue ici aujourd'hui en tant que représentant de l'Association of Yukon Communities. Quand on connaît les nombreuses tâches de votre association, le fait que vous ayez pris le temps de venir, au nom de toutes les communautés du Yukon, faire un exposé montre à quel point les habitants du Yukon s'inquiètent de l'avenir de notre pays. Je tiens à vous en remercier sincèrement.

[Texte]

I have just one question. You talk about amendment, and as you know, the mandate of this committee is to discuss the companion resolution that Mr. McKenna has put forward. Could you tell us if you see Meech Lake as it is, perhaps with a document that addresses the concerns of northerners, as Mr. McKenna did, of aboriginal people, women, as being acceptable to the association or not acceptable?

**Mr. Deer:** Thank you, Audrey. We are limiting our comments to three fields, those being the impediments placed on attaining future provincial status and both the judicial and Senate appointments. I have made no comment, nor did I before, about other groups, aboriginal rights or anything like that. I think this was adequately addressed by the Government Leader, the Premier of Yukon.

I would like to express my view on the companion resolution as I see it. I believe the Premier of New Brunswick has very eloquently addressed all concerns of the Yukon. They are all listed there. I see nothing new in the companion resolution that was not listed in 1987. Here I am referring to the concerns of Yukon by the various gender groups, the natives, etc. It would appear to me that Mr. McKenna has here again very nicely put together a list of all these concerns, much the same as a facilitator would with a group, commented on each and gave his recommendations.

I agree wholeheartedly with his recommendations, particularly as they concern the appointments and provincehood. The companion accord—and he uses the term “companion accord,” but I do not know what a companion accord really is—is silent on when this should go ahead or how it is going to go ahead. When I think of the term “companion accord”, especially “companion”. . . you know, companions in Yukon walk side by side. They do not walk in tandem one behind the other, with one going through the door and the other going maybe next year.

When I see the term “companion resolution”, I prefer to think of it as something that would be considered before passage of the Meech Lake accord rather than after. I found it puzzling why the companion resolution is entirely silent on its implementation. I am aware that the Prime Minister of Canada has said that after the accord is passed, then they will consider the companion resolution. Is that right? That was my recollection, anyway.

I am extremely puzzled about why we are not addressing the amendment to the accord before passage. It is common practice for any contemplated legislation to go before a committee for study, and if there are any oversights—and Mr.

[Traduction]

J'ai une seule question à vous poser. Vous avez parlé de modifications, et, comme vous le savez, le mandat de notre comité consiste à discuter de la résolution d'accompagnement présentée par M. McKenna. Pouvez-vous nous dire si l'Accord du lac Meech dans sa forme actuelle, en lui ajoutant peut-être un document traitant des problèmes des habitants du Nord, comme l'a fait M. McKenna, des peuples autochtones, des femmes, est ou non acceptable pour l'Association?

**M. Deer:** Merci, Audrey. Nous limitons nos remarques à trois domaines, à savoir aux obstacles qui vont nous empêcher de devenir une province à l'avenir, et aux nominations des juges et des sénateurs. Je n'ai fait aucune remarque, pas plus que l'autre fois, sur d'autres groupes, sur les droits des autochtones ou sur des choses de ce genre. Je crois que le chef du gouvernement, le premier ministre du Yukon, a traité de ces questions comme il se devait.

J'aimerais vous dire ce que je pense de la résolution d'accompagnement. Je crois que le premier ministre du Nouveau-Brunswick a très éloquentement abordé tous les problèmes du Yukon. Ils sont tous énumérés dans le document. Je ne vois aucune nouveauté dans cette résolution d'accompagnement, par rapport à la liste de 1987. Je veux parler des problèmes du Yukon pour ce qui est des divers groupes féministes, des autochtones, etc. Il me semble que M. McKenna a encore une fois constitué une liste de tous ces problèmes de façon satisfaisante, comme le ferait un médiateur pour un groupe, a indiqué ce qu'il pensait de chaque problème et a fait des recommandations.

J'appuie entièrement ses recommandations, surtout celles qui concernent les nominations et l'entité provinciale. On ne dit rien dans l'accord d'accompagnement—car il emploie l'expression «accord d'accompagnement», mais je ne sais pas ce qu'est exactement un accord d'accompagnement—de la date d'entrée en vigueur ni de la manière dont les dispositions vont être appliquées. Lorsque je pense à l'expression «accord d'accompagnement», et plus particulièrement à l'idée «d'accompagnement». . . Cela évoque immédiatement pour moi, qui viens du Yukon, des compagnons qui marchent côte à côte. Ils ne marchent pas l'un derrière l'autre, de sorte que l'un va franchir la porte pendant que l'autre doit attendre peut-être une année avant de pouvoir le suivre.

• 1120

Lorsque je vois l'expression «résolution d'accompagnement», je préfère l'envisager comme un document que l'on va étudier avant d'adopter l'Accord du Lac Meech plutôt qu'après. Je trouve curieux que l'on ne dit rien dans la résolution d'accompagnement de la mise en oeuvre. Je sais que le premier ministre du Canada a indiqué qu'une fois l'Accord adopté, on allait étudier la résolution d'accompagnement. Est-ce bien exact? C'est ce dont je me souviens en tout cas.

Je me demande bien pourquoi on n'étudie pas l'amendement à l'Accord avant d'adopter le document. L'usage courant veut que l'on étudie en comité toute législation envisagée, et s'il y a des oublis—et c'est ainsi que

[Text]

McKenna terms the Yukon plight as an oversight—it is corrected. They do not pass the legislation saying that they will pass it and then will bring it back and amend it. If they see flaws and faults in legislation, as Mr. McKenna has pointed out in his companion resolution, why, oh why, do we not say, let us amend that before we pass it, and then the Yukon's concerns, certainly those of the Association of Yukon Communities, would be adequately addressed, and we would be happy.

**Mr. Reid:** Mr. Deer has addressed the very fundamental question of what we are doing in terms of timing and in terms of ability to make it all happen. It might be helpful to know that Premier McKenna, while not specifically addressing it in his printed proposal, has talked in front of this committee and elsewhere about how a judgment might be made on whether there are satisfactory processes in place, or understandings in place, that would allow the Meech Lake accord to go ahead and his own resolution, which he says does not necessarily have to go as is, that it can be added to and subtracted from. But he has reserved the right, as I think have a number of other institutions, political bodies, etc., to be the judge of what is secure enough, the assurance that is necessary to move ahead. Premier McKenna has said that he thinks Meech Lake has to go ahead. It is understood that the Meech Lake accord has to go. But he reserves the position, as his government, to judge whether or not the other things are there to allow him to see that process proceed.

So what you have talked about is very much what we have to grapple with and, I suggest, a lot of other things.

**Mrs. Dobbie (Winnipeg South):** Mr. Reid has more or less touched on what I was going to discuss with you. But first I would like to say that it is very good of you to come out here today. We very much appreciate your efforts to add to this process.

You did express a concern, and I would like to elaborate on it a little bit, about why we must pass the Meech Lake accord first and then the resolution second. I think that is a very important point, and I believe it is one many Canadians have in their minds too. Why can we not do this? Is it just an act of will? Is somebody being stubborn? I am supposed to be asking a question, but it might be useful for me to respond to that concern, to say that it is not a matter of being stubborn; it is a technical problem that has to do with the way the Constitution is written and with the provisions that are in both the Meech Lake accord and the resolution Mr. McKenna has put forward. So it really is not a question whether we want to do one thing before the other, it is a question of that is the process that is prescribed within the Constitution, and we must do one thing and then the other.

Given that we can accomplish that and that the process will go through, that the will is there, as Mr. McKenna says, that a substantial number of Canadian premiers show they are interested in endorsing his solution and perhaps adding to

[Translation]

M. McKenna voit la triste situation du Yukon—on y remédie. On n'adopte pas un texte de loi en disant qu'on reviendra dessus ensuite pour le modifier. S'il comporte des erreurs, comme M. McKenna l'a indiqué dans sa résolution d'accompagnement, pourquoi ne déciderions-nous pas de l'amender avant de l'adopter, de ce fait les problèmes du Yukon, et de toute évidence ceux de l'Association of Yukon Communities, seraient réglés de façon satisfaisante et nous serions heureux.

**M. Reid:** M. Deer a abordé la question essentielle du délai et de notre capacité d'arriver à quelque chose dans le temps imparti. Il pourrait être utile de savoir que le premier ministre McKenna, s'il n'en parle pas précisément dans sa proposition écrite, a parlé devant le Comité et ailleurs des opinions que l'on peut avoir quant à l'à-propos des processus en place, des ententes en place, et qui permettrait d'appliquer l'Accord du lac Meech et sa propre résolution, qu'on est pas obligé d'accepter exactement telle quelle, selon ses propres dires, car on peut y ajouter ou retrancher des éléments. Mais il se garde le droit, comme je crois de nombreuses autres institutions politiques ou autres, de pouvoir juger de ce qui est suffisamment sûr, d'avoir la garantie voulue pour passer aux étapes suivantes. Le premier ministre McKenna a indiqué qu'il fallait qu'on adopte l'Accord du Lac Meech. Il est bien entendu que cet accord doit se faire. Mais il se réserve la possibilité, ainsi que son gouvernement, de vérifier si les mécanismes sont en place ou non afin de permettre le bon déroulement des opérations.

Ce dont vous avez parlé, c'est des questions que nous devons résoudre; mais il y a beaucoup d'autres choses, me semble-t-il.

**Mme Dobbie (Winnipeg-Sud):** M. Reid a plus ou moins abordé ce que j'allais discuter avec vous. Je dois tout d'abord vous dire que vous avez été très aimable de venir ici aujourd'hui. Nous vous sommes reconnaissants des efforts que vous avez fournis pour généraliser le processus.

Vous avez parlé d'un problème sur lequel j'aimerais revenir un peu; c'est celui de savoir pourquoi nous devons d'abord adopter l'Accord du Lac Meech et ensuite la résolution. Je crois que c'est une question très importante et il me semble que c'est une question que de nombreux Canadiens doivent se poser aussi. Pourquoi ne pas procéder ainsi? Est-ce simplement une question de volonté? Quelqu'un se montre-t-il têtu? Je devrais poser une question, mais il me semble utile de répondre à cela, de dire que ce n'est pas une question d'entêtement; c'est un problème technique qui concerne la façon dont la Constitution a été rédigée et les dispositions qui figurent dans l'Accord du lac Meech et dans la résolution proposée par M. McKenna. La question n'est donc pas de savoir si l'on doit faire une chose avant l'autre, mais c'est le déroulement prévu dans la Constitution; nous devons faire une chose et ensuite l'autre.

Étant donné que cela pourra être réalisé et que le processus suivra son cours, étant donné qu'il y a la volonté, comme l'a indiqué M. McKenna, que la majorité des premiers ministres canadiens sont prêts à adopter sa solution

[Texte]

it—and I do have faith in our Canadian government system and in the premiers that we will resolve this issue—could you then support the accord with the companion resolution that has addressed the very understandable concerns of northerners? Could you then support the accord and the amendments?

• 1125

**Mr. Deer:** I do not think I would have much choice. Of course, if we cannot attain amendment prior to passage, then we are at the mercy of the government to act in good faith. We hope the Government of Canada has endorsed Mr. McKenna's recommendation, in which he says this is an oversight that should be corrected. I take that as a very positive statement. If the Government of Canada feels the same way, then it will be acted upon.

We are talking about something that can be done now as opposed to a nebulous thing that may or may not be done. I do not want to cast aspersions on anyone here. I have faith that, if we cannot get it in before passage, someone will see that it is put in after. You are taking a lot away from the Yukon and Northwest Territories when you do that.

I am very serious. We have rights like any other Canadians. They seem to have drawn a line at the 60th parallel, so that Canada runs from the 49th to the 60th parallel. Now that is not the case. We are Canadians up here too. We have concerns. We want our children to grow up with the knowledge that they have an opportunity to go into the Senate. Maybe I should not say that, that is a bad word. But we feel a little slighted that the Government of Canada would slam the gate and say that these Canadians can do it, while those Canadians will have to wait and be at our mercy. That is not right.

My background is with the RCMP, and I like to feel that during my 25 years with the force I looked at things right and just, according to our motto. This committee will not be judged by the Government of Canada, but by constitutional scholars and the people you are serving. We are hopeful that you will take back good sound recommendations.

So would this satisfy me? Well, if I go into a candy store, I may take black even though I wanted red. I might take whatever I can if I cannot get what I think is right.

**Mrs. Dobbie:** You are saying that your main concern is keeping this country together and continuing the kind of Canada we have all grown up in. That includes not just Quebec but the Northwest Territories and the Yukon as well. You are prepared to take black candy over red candy if that is the way to keep this country in place.

**Mr. Deer:** Yes, I am.

**Mrs. Dobbie:** I think that is very encouraging and I commend you for your positive outlook.

[Traduction]

en la complétant peut-être—et j'ai foi dans le système de gouvernement canadien et dans les premiers ministres, je suis sûre que nous résoudrons cette question—seriez-vous prêt à appuyer l'Accord ainsi que la résolution d'accompagnement qui traitent des problèmes très compréhensibles des habitants du Nord? Pourriez-vous dans ces conditions donner votre appui à l'Accord et aux modifications?

**M. Deer:** Je n'ai guère le choix. Il est évident que si nous ne pouvons pas arriver à des modifications avant l'adoption, nous serons à la merci du gouvernement et de sa bonne foi. Nous espérons que le gouvernement du Canada a fait sienne la recommandation de M. McKenna selon laquelle il s'agit d'un oubli auquel il faut remédier. J'estime que c'est là une déclaration tout à fait positive. Si le gouvernement du Canada a le même sentiment, des mesures s'ensuivront.

Il s'agit de quelque chose que l'on peut faire immédiatement et non d'une idée vague qui pourrait être réalisée ou non. Je ne veux calomnier personne. Je crois que si l'on ne peut pas procéder à ces modifications avant l'adoption, quelqu'un les apportera par la suite. Il me semble que c'est enlever beaucoup au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest.

Je suis tout à fait sérieux en disant cela. Nous avons des droits tout comme les autres Canadiens. Il semble que l'on ait tiré un trait au 60<sup>e</sup> parallèle et que l'on considère que le Canada ne va que du 49<sup>e</sup> au 60<sup>e</sup> parallèle. Mais tel n'est pas le cas. Nous sommes aussi des Canadiens dans le Nord. Nous avons des problèmes. Nous voulons que nos enfants grandissent en sachant qu'ils auront la possibilité d'aller au Sénat. Mais peut-être ne devrais-je pas le dire, ce n'est pas bien. Mais il nous semble qu'en fermant la porte et en disant que ces Canadiens-ci peuvent faire telle chose alors que les autres Canadiens devront attendre et rester à notre disposition, le gouvernement du Canada nous fait un affront. Ce n'est pas juste.

J'ai travaillé dans la Gendarmerie royale et j'aimerais croire que pendant les 25 années que j'ai passées dans la police, j'ai jugé les choses selon qu'elles étaient bien et justes, comme le veut notre devise. Ce n'est pas le gouvernement du Canada qui va juger ce comité, ce sont les spécialistes de la Constitution et les personnes que vous représentez. Nous espérons que vous allez remporter de bonnes recommandations.

Vous me demandez donc si cela me donne satisfaction? Eh bien, si je vais chez un confiseur, je pourrais prendre des bonbons noirs alors que je voulais des rouges. Je prendrai ce que je pourrai si je ne peux pas obtenir ce que je crois être juste.

**Mme Dobbie:** Vous voulez dire par là que votre principal souci est de maintenir l'unité du pays et de conserver le Canada dans lequel nous avons tous grandi. Ce Canada-là inclut non seulement le Québec, mais également les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon. Vous êtes prêt à prendre des bonbons noirs plutôt que des rouges si c'est là la seule manière de maintenir l'unité du pays.

**M. Deer:** Oui.

**Mme Dobbie:** Je trouve cela très encourageant et je vous félicite de votre attitude positive.

[Text]

**Ms Blondin:** I would like to thank you for appearing on behalf of the Association of Yukon Communities. It is especially positive to have someone who is there for them, because the communities are scattered throughout quite a large area and have been well represented today.

In remote areas there is always the concern about resourcing. McKenna makes recommendations regarding the spending power and resourcing. He addresses regional disparities, equalization, and the Senate. Section 36 of the Constitution Act of 1982 outlines the commitment of Parliament, legislatures, and governments towards the reduction of regional disparities, the promotion of equal opportunities, and the principle of making equalization payments.

He indicates that his select committee, as well as those from other provinces, have recommended that these commitments be strictly applied. He also indicates that his resolution therefore proposes the addition of a new and innovative subsection to section 36, which would provide for an assessment of the results of these commitments to equalization and the reduction of regional disparities.

The first assessment would be completed in 1991 and reported to the First Ministers' Conference on the Economy immediately following. Subsequent assessments would then take place every five years. This would be referred to a reformed Senate, of course. Do you have any feelings regarding this? I know that communities that are remote, in really high-cost overhead areas, usually have a lot of concern about such things as transportation, a whole array of services and supply costs that other areas generally take for granted. Other areas have far more latitude in terms of their choice of transportation, their choice of goods and services. Here it is very limited.

• 1130

**Mr. Deer:** I suppose I would have to say that we are very dependent on the generosity of the federal government. We are grateful for that. We hope some day we can stand on our own two feet. But when that will come about depends on the economic outlook of the territory, what happens in the future.

But to answer your question, it has not been a concern of mine. I read the comments several times and I am familiar with what you are saying. I do not really have any comment on that. It is naturally going to be a concern, but again my focus is on the other issues—what we have and what are going to be taken away—the appointments issue and provincial status.

**Ms Blondin:** As the Association of Yukon Communities, I would assume that any kind of legal legislative obligation would put you right in the middle of promotion for linguistic duality, for instance. In the territories, in the region I come from, we have an agreement with the federal government. I believe the government here does too. How practical a move has it been in an area where there are other languages? Has it been a problem for the Yukon in terms of cost or in terms of accommodating the two official languages?

[Translation]

**Mme Blondin:** Je tiens à vous remercier d'être comparu au nom de l'Association of Yukon Communities. C'est une très bonne chose que quelqu'un soit là pour les représenter car ce sont des communautés qui sont éparpillées sur un vaste territoire et qui ont fort bien été représentées aujourd'hui.

Dans les secteurs éloignés, on s'inquiète toujours des ressources. M. McKenna a fait des recommandations concernant le pouvoir de dépenser et l'obtention des ressources. Il a traité des disparités régionales, de la péréquation et du Sénat. On précise dans l'article 36 de la Loi constitutionnelle de 1982 la volonté du Parlement, des assemblées législatives et des gouvernements de réduire les disparités régionales, de favoriser l'égalité des chances et de respecter le principe des paiements de péréquation.

M. McKenna précise que son comité spécial, ainsi que ceux d'autres provinces, a recommandé le respect strict de ces engagements. Il a précisé également qu'il propose dans sa résolution d'ajouter un paragraphe à l'article 36 dans lequel on prévoirait d'évaluer le résultat obtenu à la suite des engagements de péréquation et de réduction des disparités régionales.

La première évaluation devrait être terminée en 1991 et on devrait en rendre compte lors de la conférence des premiers ministres sur les questions économiques qui va immédiatement suivre. Les évaluations ultérieures devraient avoir lieu tous les cinq ans. Cela serait bien sûr confié à un Sénat réformé. Que pensez-vous de cela? Je sais que les communautés éloignées qui se trouvent dans des régions où les frais généraux sont très élevés, s'inquiètent beaucoup des questions comme les transports, comme tout un ensemble de services et comme les prix des approvisionnements que d'autres régions tiennent pour acquis. Dans d'autres régions les possibilités de choix sont beaucoup plus grandes pour les transports, pour les produits et services. Ici, on est très limité.

**M. Deer:** Nous dépendons beaucoup de la générosité du gouvernement fédéral. Nous lui en sommes d'ailleurs reconnaissants, mais nous espérons pouvoir un jour voler de nos propres ailes. Quand cela va-t-il se produire? Cela dépend des perspectives économiques de notre territoire, de ce qui va se produire à l'avenir.

Mais pour répondre à votre question, cela ne me préoccupe pas. J'ai lu à plusieurs reprises ces remarques et je sais de quoi vous voulez parler. Je n'ai pas vraiment grand-chose à dire là-dessus. Ce sera bien sûr un problème, mais je me préoccupe plutôt des autres questions—de ce que nous avons et de ce que l'on va nous retirer—de la question des nominations et de l'entité provinciale.

**Mme Blondin:** Étant donné que vous représentez l'Association of Yukon Communities, j'imagine qu'une obligation législative vous contraindrait à encourager, par exemple, la dualité linguistique. Dans les territoires, dans la région d'où je viens, nous avons conclu une entente avec le gouvernement fédéral. Je crois que c'est ce qu'a fait également votre gouvernement. Quel résultat pratique cela donne-t-il dans une région où il y a d'autres langues? Cela a-t-il posé un problème pour le Yukon pour ce qui est des coûts ou du respect des deux langues officielles?

[Texte]

**Mr. Deer:** No. To my knowledge it has not been a problem. I find that things have worked very smoothly. The matter of linguistic duality has never been a major problem in Yukon. There are not that many francophones around, but I am not aware of any real problem in that field.

**Ms Blondin:** One of your main tickets is tourism, because Yukon is a beautiful community and such a wonderful country. I think you are obligated under federal parks to have signs in the two official languages. Many communities are closely linked with those tourism outlets. I was just wondering from that perspective if there was any kind of problem.

**Mr. Deer:** I am not aware of any problem whatsoever. Things seem to be going fine in that respect in the Yukon.

**Ms Blondin:** That is good to hear. It is encouraging.

**The Chairman:** Thank you, Mr. Deer. I point out to the members of the committee that not all the time was used by the New Democrats.

Mr. Deer, I want to thank you for your testimony today and your contribution to the work of this committee on behalf of the Association of Yukon Communities. Essentially you said that you support the companion resolution now put before us by Premier McKenna. There are three distinct issues that you identify as being particular to the concern of the people of the Yukon: the issue of provincehood, the nomination of denators, and the nomination of candidates to the Supreme Court of Canada. On the issue of timing, you clearly stated that you would much prefer to see a companion resolution adopted before the June 23 ratification date of the Meech Lake accord. However, in your exchange with Mrs. Dobbie, as Mr. Penikett did before you, you expressed some openness on that process.

I want to thank you for your patience this morning in coming before us and offering a very important contribution to this debate and to the work of the committee.

**Mr. Deer:** Thank you very much, Mr. Chairman.

• 1135

**The Chairman:** Before we move on to our next witness, I would like to bring to the attention of members of the committee a letter I received this morning from Mr. Willard Phelps, Leader of the Official Opposition in the Legislature of the Yukon, who has delivered a submission to us on the issue before us, but has also expressed some concern about the fact that he, as a member of the Official Opposition in the Legislature of the Yukon, has not been called before this committee to testify, even though he has requested an opportunity to do so.

I take this opportunity to explain to those who are following the work of the committee that, because of our time constraint and the large number of people who want to come before us, the committee decided early on in its deliberations that we would not invite Members of Parliament to come before us in their capacity as members. Neither would we invite senators in their capacity as senators. We decided we would avoid such situations.

[Traduction]

**M. Deer:** Non. À ce que je sache, cela ne constitue pas un problème. Je crois que les choses se déroulent sans heurt. La question de la dualité linguistique n'a jamais constitué un problème important au Yukon. Il n'y a pas tant de francophones que cela, mais je n'ai pas entendu parler de problème véritable à ce sujet.

**Mme Blondin:** L'un de vos principaux atouts est le tourisme, car le Yukon est une région magnifique, un pays extraordinaire. Je crois que vous êtes tenus, de par les règlements de Parcs Canada, d'avoir des panneaux routiers dans les deux langues officielles. La plupart des communautés sont étroitement liées aux sites touristiques. Je me demandais si de ce point de vue là, il n'y avait pas un petit problème.

**M. Deer:** Pas que je sache. Tout semble aller bien de ce côté-là au Yukon.

**Mme Blondin:** Cela fait plaisir de l'entendre. C'est très encourageant.

**Le président:** Merci, monsieur Deer. Je tiens à préciser pour les membres du Comité que les néo-démocrates n'ont pas pris tout le temps à leur compte.

Monsieur Deer, je tiens à vous remercier pour votre témoignage d'aujourd'hui et pour votre contribution au travail du Comité en tant que représentant de l'Association of Yukon Communities. Vous dites en gros que vous êtes favorable à la résolution d'accompagnement que nous a soumise le premier ministre McKenna. Il y a trois questions particulières qui inquiètent spécialement les habitants du Yukon: La question de l'entité provinciale, de la nomination des sénateurs et de la nomination des candidats à la Cour suprême du Canada. Pour ce qui est du délai, vous dites clairement que vous préféreriez qu'on adopte la résolution d'accompagnement avant la date de ratification de l'Accord du lac Meech, soit le 23 juin. Toutefois, lors de vos échanges de vues avec madame Dobbie, comme l'a fait M. Penikett avant vous d'ailleurs, vous avez indiqué une certaine souplesse à cet égard.

Je tiens à vous remercier d'avoir eu la patience de comparaître devant nous ce matin et d'avoir contribué de façon si importante à ce débat et au travail du Comité.

**M. Deer:** Merci beaucoup, monsieur le président.

**Le président:** Avant de passer à notre témoin suivant, j'aimerais attirer l'attention des membres du Comité sur une lettre que j'ai reçue ce matin de la part de M. Willard Phelps, chef de l'opposition officielle à l'Assemblée législative du Yukon, qui nous a envoyé un mémoire sur la question à l'étude, mais s'est inquiété, en tant que membre de l'opposition officielle de l'Assemblée législative du Yukon, de n'avoir pas été appelé devant le Comité, même s'il a demandé à bénéficier de cette possibilité.

J'en profite pour expliquer à ceux qui suivent les travaux de ce Comité qu'en raison du peu de temps dont nous disposons et du nombre impressionnant de personnes qui veulent comparaître devant nous, le Comité a décidé au début de ses délibérations de ne pas inviter les députés à comparaître devant nous à titre de députés. Il en va de même pour les sénateurs. Nous avons décidé d'éviter ce genre de situations.

[Text]

Because of the time constraints and the required travel, we also decided to invite representatives of governments to come before us to put forward their positions if they chose to do so, but that we would not extend that invitation to leaders of oppositions of the different assemblies.

That is a general rule we set for ourselves, hoping people would understand the constraints under which we must work. In Manitoba, for example, I am sure that had the leaders of the three different parties, who have chosen to present a common front because of the particular situation there, chosen to come before the committee, it would have been very happy to receive them in that manner.

The situation is now such that Mr. Filmon in Manitoba has officially informed the committee as of yesterday on behalf of himself and the leaders of the two other parties that he will be delegating a Mr. Fox-Decent, who presided over the special committee.

The committee has had that policy until now. We hope those who are affected by it will understand our situation.

We are more than happy to receive the submissions that leaders of official oppositions across Canada may want to give to the committee. I assure you they will receive a great deal of attention because the leaders do represent not only the opposition in the respective legislatures, but are democratically elected by the people they represent. They will receive all the attention they deserve.

I wanted to make that point clear so the people of the Yukon would understand why we are proceeding in this way.

If there are no further comments from committee members, I want to thank Mr. Deer for coming before us.

We will now move to our next witness,  
l'Association franco-yukonnaise. M<sup>me</sup> Jeanne Beaudoin est présidente de l'Association; M. Pierre Laroche est son directeur général; et M. Rino Ouellet agit à titre d'agent de liaison.

Madame Beaudoin, je vous invite à nous faire votre présentation. Les membres du Comité ont très hâte d'entendre le français du Yukon. Voulez-vous nous décrire un peu votre association avant de commencer pour que nos auditeurs aient une bonne idée des gens que vous représentez?

• 1140

**M. Jeanne Beaudoin (présidente de l'Association franco-yukonnaise):** Cela fera partie de la présentation.

Jamais depuis la Confédération le peuple canadien n'a été interpellé avec autant d'insistance et de vigueur sur son avenir en tant que pays uni et cohérent.

En ce sens, la proposition McKenna n'a fait qu'avancer un nouvel ensemble de solutions qui pourraient aider à faire débloquer l'impasse constitutionnelle actuelle.

L'Association franco-yukonnaise reconnaît que le pays vit actuellement des heures graves faisant appel à toutes les capacités de compromis, d'innovation, de largesse d'esprit et de cœur qu'aiment à se reconnaître les Canadiens et les Canadiennes.

[Translation]

En raison du temps dont nous disposons et des déplacements qui sont nécessaires, nous avons également décidé d'inviter des délégués des gouvernements à comparaître devant nous afin de présenter leur position, si tel est leur désir, mais de ne pas étendre cette invitation aux chefs de l'opposition des différentes assemblées législatives.

C'est une règle générale que nous nous sommes fixée en espérant que le public comprendrait que l'on doit placer certaines limites à nos travaux. Au Manitoba, je suis sûr que si les chefs des trois partis, avaient décidé de faire front commun en raison de cette situation, qui ont décidé de comparaître devant le Comité, nous aurions été très heureux de les recevoir de la sorte.

Il se trouve qu'actuellement M. Filmon du Manitoba a officiellement informé le Comité hier, en son nom propre et au nom des chefs des deux autres partis, qu'il allait déléguer un certain M. Fox-Decent, qui a présidé le comité spécial.

Le Comité a suivi jusqu'ici cette politique. Nous espérons que ceux que cela concerne comprendront notre position.

Nous serons très heureux de recevoir les mémoires que les chefs de l'opposition officielle de tout le Canada pourront bien vouloir nous soumettre. Je puis vous garantir que nous leur accorderons l'attention voulue, car les chefs de parti représentent non seulement l'opposition des diverses assemblées législatives, mais sont démocratiquement élus par les gens qu'ils représentent. Nous leur accorderons donc tout l'attention voulue.

Je tenais à préciser la chose afin que les habitants du Yukon comprennent pourquoi nous avons agi de la sorte.

S'il n'y a pas d'autres remarques de la part des membres du Comité, je veux remercier M. Deer d'avoir comparu devant nous.

Nous allons maintenant passer à notre témoin suivant,  
*The Association franco-yukonnaise*. Mrs. Jeanne Beaudoin is the Chairperson of the *Association*; Mr. Pierre Laroche is its Executive Director, and Mr. Rino Ouellet is here in his capacity of Liaison Officer.

Mrs. Beaudoin, I will now ask you to make your presentation. The Committee members look forward to hearing the French spoken in the Yukon. Could you give us some details on your Association before you start so that our listeners have a good idea of who you represent?

**Mr. Jeanne Beaudoin (President of L'Association franco-yukonnaise):** That will be part of the presentation.

Never, since Confederation, have the Canadian people been confronted so insistently and vigorously with their future as a united and coherent country.

In that sense, the McKenna proposal only proposes a new set of solutions that might help resolve the present constitutional impasse.

The *L'Association franco-yukonnaise* recognizes that the country is presently going through a serious crisis and is appealing to all the capacity for compromise, innovation, broadmindedness and open-heartedness that Canadian men and women claim as their own.

[Texte]

Ce qui est paradoxal, cependant, c'est que dans la remise en question nationale qui prévaut, se côtoient le risque d'éclatement du pays et la semence d'un Canada renouvelé, rajeuni où chaque Canadienne ou Canadien aura un peu plus sa place. Généralement, c'est lorsque les choses vont mal qu'on est le plus enclin à effectuer des changements importants.

En février 1990, l'Association franco-yukonnaise avait déjà pris position en faveur de l'Entente du lac Meech en tant qu'instrument devant permettre l'intégration du Québec dans le giron constitutionnel. Elle s'était cependant questionnée sur certains éléments de l'Entente qui, à son avis, auraient profité de retouches importantes. C'est en ce sens que nous abordons la proposition McKenna. Nous avons choisi de nous attarder sur quatre éléments de cette proposition qui nous touchent de près en tant que Yukonaises et Yukonnais, et en tant que francophones vian en milieu minoritaire: la clause de la promotion, les questions des peuples autochtones et des femmes, et le statut des territoires.

En guise de préambule, nous croyons qu'il est nécessaire de faire une brève description de la minorité francophone du Yukon et de la situation politique dans laquelle elle évolue.

Selon le recensement de 1986, il y aurait au Yukon 620 personnes qui fonctionnent encore en français à la maison. Cela représente 2.7 p. 100 de la population yukonnaise et est comparable au pourcentage de l'Ouest et du Nord canadien.

La présence des francophones au Yukon remonte au début des activités de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Ici aussi, ce sont les voyageurs qui ont ouvert les marchés pour la traite des fourrures. Depuis cette époque, y compris pendant la ruée vers l'or, les francophones ont toujours fait sentir leur présence au Yukon. Dans les faits toutefois, comme ils ne sont pas venus ici en masse, aucun village, aucune paroisse francophone n'a jamais vu le jour. Ils se sont donc assimilés normalement, étant minoritaires et n'ayant aucune institution. En regardant bien les statistiques, on peut voir d'ailleurs qu'environ 14 p. 100 de la population du Yukon ont un lien parental d'origine francophone.

Si l'n'y avait eu aucune volonté politique au Canada de permettre aux francophones de vivre en milieu minoritaire dans leur langue, la communauté francophone du Yukon ne se serait probablement jamais développée. Aujourd'hui, les francophones du Yukon travaillent à développer leur communauté. Ils ont maintenant un organisme porte-parole depuis 1979, un programme de français qui compte 55 enfants et qui est en voie de devenir une école homogène, une garderie francophone et un journal, *L'Aurore boréale*.

Si on ajoute à cela la nouvelle Loi sur les langues officielles et la Loi 7 sur les langues au Yukon, en vertu de laquelle des services en français seront offerts à la population en janvier 1993, il y a là, selon nous, presque tous les éléments nous permettant de croire qu'une communauté francophone viable puisse exister au Yukon en l'an 2000. Mais à bien y regarder, il pourrait en être tout autrement.

Je vais décrire la situation politique au Yukon et au Canada en ce qui concerne le bilinguisme dans une perspective franco-yukonnaise.

[Traduction]

The paradox, however, is that even as this national soul—searching prevails, we see concurrently the risk of the country blowing apart and the seed of a renewed and newly youthful Canada where each Canadian man and woman will be a bit more at home. Generally, it is when things are at their worst that we are most inclined to make important changes.

In February 1990, the Association had already made its position known: we are in favour of the Meech Lake Accord as an instrument allowing the integration of Quebec into the constitutional fold. However, we did have questions concerning certain elements of the Accord which, in our opinion, could have benefited from important changes. It is in that sense that we are looking at the McKenna proposal. We chose to examine more closely four elements that touch us more closely as Yukoners and as francophones struggling as a minority: the promotion clause, the question of native peoples and women, and the status of the territories.

As a preamble, we believe it is necessary to briefly describe the French-speaking minority in the Yukon as well as its political context.

According to the 1986 census, there are some 620 people in the Yukon who still use French at home. This represents 2.7% of the Yukon population and is comparable to the percentage both in the Canadian West and North.

The presence of francophones in the Yukon goes back to the beginnings of the Hudson's Bay Company. Here also, it is the *voyageurs* who opened the fur trade markets. Since that time, and even during the gold rush, francophones have always made their presence felt in the Yukon. The fact is, however, that as they did not come here *en masse*; no francophone village or parish was ever founded. So they assimilated normally, being a minority and having no institutions. Looking at the statistics, it can be seen that some 14% of the Yukon's population has some kind of francophone ancestry.

If there had been no political will in Canada to allow francophones to live as a minority, using their own language, the French-speaking community of the Yukon would probably never have developed. Today, Yukon francophones are working to develop their community. They set up their own representative organization in 1979, they have a French program with 55 children that is within reach of school status, a francophone day-care centre and a newspaper, *L'Aurore boréale*.

If we add to that the new Official Languages Act as well as Bill 7 on languages in the Yukon, whereby services in French will be offered to the people by January 1993, in our opinion we can almost say we have every reason to believe that a viable francophone community will exist in the Yukon in the year 2000. But if you look at things closely, it could be quite different.

I will describe the political situation in the Yukon and in Canada as regards bilingualism, as seen from a Franco-Yukoner's point of view.

[Text]

Il est important de dire que, si les Franco-Yukonnaises et les Franco-Yukonnais ont obtenu une reconnaissance du gouvernement territorial en 1988, c'est que ce gouvernement se voyait menacé d'être traité comme une institution du fédéral et de se voir imposer le bilinguisme par la nouvelle Loi canadienne sur les langues officielles. Dire que le gouvernement du Yukon ne pas respectera pas ses engagements, ce serait mettre en doute sa bonne foi, ce que nous n'avons vraiment pas l'intention de faire ici. Il reste toutefois que, comme pour la politique de bilinguisme adoptée il y a 20 ans, il semble bien qu'il ne s'agisse pas là d'un choix librement consenti du Canada anglais. On a voulu contenter le Québec. Ce qui est bien triste par ailleurs, c'est que la population francophone du Québec ne semble jamais avoir vraiment demandé que le Canada soit bilingue, ce que semblent croire les Canadiens et Canadiennes de langue anglaise du reste du pays.

• 1145

Cela dit, si nous regardons bien en face la situation de la communauté francophone du Yukon, la probabilité qu'elle se développe sainement est mince, à moins qu'une clause de promotion ne soit ajoutée à celle du rôle de protection qu'entend jouer le fédéral quant à la dualité canadienne. Le développement des communautés francophones hors Québec doit être un choix éclairé que font tous les Canadiens et toutes les Canadiennes, non pas pour satisfaire le Québec, mais parce qu'ils et elles croient qu'il y a un intérêt pour ce pays à promouvoir la langue et la culture françaises. En ce qui concerne le Québec, nous pensons qu'une fois qu'il se sentira sécurisé culturellement, il lui sera possible d'apprécier l'effort canadien en vue de sauvegarder et de promouvoir sa minorité de langue officielle.

Au Yukon, les francophones sont une minorité sans pouvoir politique réel. La minorité qui possède ce pouvoir est la minorité autochtone. En ce sens, il faut être réaliste: les francophones ne pourront jamais faire élire un gouvernement ici. Ils seront toujours à la merci des gouvernements, peu importe le parti au pouvoir. Ils n'ont pas les nombres au départ et, à moins d'une volonté politique ferme, à moins que les partis politiques d'ici, sous l'impulsion d'une clause comme celle de la promotion de la dualité linguistique canadienne, ne fassent du développement de la communauté francophone une priorité, l'assimilation continuera. On pourrait bien remettre en question sous peu l'intervention du fédéral dans le domaine de la francophonie ainsi que la Loi sur les langues au Yukon.

C'était un bref profil de l'Association franco-yukonnaise. Je passe maintenant à notre position quant à la proposition McKenna.

Parce qu'elle veut voir l'impasse constitutionnelle dénouée, l'Association franco-yukonnaise a réagi favorablement à la proposition McKenna. Nous tenons à nous attarder à quatre éléments qui sont d'une importance toute particulière pour nous. Je les ai déjà énumérés: ce sont la promotion de la langue, la question des autochtones, celle des femmes et l'accession au statut de province par les territoires.

[Translation]

It is important to say that French-speaking Yukoners were recognized by the territorial government in 1988 because the government was threatened with being treated as a federal government institution and having bilingualism imposed by the new Canadian legislation on official languages. If we said that the Yukon government will not respect its commitments, we would be questioning its good faith, which we absolutely do not intend to do here. However, just as was the case with the bilingualism policy adopted some 20 years ago, it would seem that this is not a choice English Canada has freely accepted. The goal was to keep Quebec quiet. What is sad, on the other hand, is that Quebec's French-speaking population never seem to really have asked that Canada be bilingual, which is what English-speaking Canadians in the rest of the country seem to think.

That said, if we look dispassionately at the situation of the French-speaking community in the Yukon, the probability that it will develop healthily is slim unless a promotion clause is added to that of the role of preserve the federal government intends to play in the area of Canadian duality. The development of French-speaking communities outside of Quebec must be an enlightened choice made by all Canadian men and women and not to satisfy Quebec, but because they believe that it is in our country's best interest to promote French language and culture. As for Quebec, we think that once it feels culturally secure, it will be able to appreciate the effort Canada is making with a view to preserving and promoting its official language minority.

In the Yukon, francophones are a minority without any real political power. The minority that has such power is the native minority. In this sense, we must be realists: francophones will never be able to elect a government here. They will always be at the mercy of the government, no matter what party is in power. They do not have the numbers to start with, and unless there is firm political will, unless the political parties here, impelled by a clause like the one about promotion of the Canadian linguistic duality, make development of the French-speaking community a priority, our assimilation will continue. It is possible we will soon see the federal government's intervention in the affairs of the francophone community challenged as well as the legislation on languages in the Yukon.

That was a summary profile of the *Association franco-yukonnaise*. I will now go to our position concerning the McKenna proposal.

Our association has reacted favourably to the McKenna proposal because it wants to see the constitutional problem solved. There are four elements that are of particular importance for us. I have already listed them: language promotion, natives, women and access to provincial status to the territories.

[Texte]

En ce qui concerne la clause de la promotion, nous reconnaissons l'obligation constitutionnelle du fédéral de promouvoir la langue et la culture des deux minorités linguistiques au Canada, les francophones hors Québec et les Anglo-Québécois. Il faut cependant éviter à tout prix de tracer des équivalences entre les deux minorités de langue officielle au Canada, car elles n'ont qu'en commun que le statut de minorité, l'une au Québec, l'autre à l'échelle du Canada.

Alors qu'au Québec, la minorité a toujours joui d'une éducation complète dans sa langue, de services de santé, de services sociaux et gouvernementaux dans sa langue, au point que dans la plupart des cas il n'était nullement nécessaire pour les membres de la minorité d'apprendre la langue de la majorité, une tout autre situation prévalait chez la minorité francophone dans le reste du pays. Cette inégalité scandaleuse prévaut encore avec les résultats que l'on connaît.

Malgré les efforts parfois héroïques de parents francophones pour se doter d'outils de survie, leurs enfants continuent de s'assimiler à des taux effarants. Ils continuent de délaisser l'école prématurément. Ils continuent de devoir s'adresser en anglais à leur gouvernement fédéral, provincial ou territorial. Ils continuent de devoir poursuivre leurs études universitaires ou collégiales dans les provinces de M. Wells, de M. Filmon, de M. McKenna et dans toutes les autres provinces anglophones, en anglais. Dans les faits, les francophones hors Québec seraient heureux de recevoir le traitement que reçoivent leurs confrères et consoeurs minoritaires du Québec, même en considérant la Loi 101 et la Loi 178.

En tant que francophones hors Québec, ce que nous comprenons par «promotion de la langue et de la culture», c'est la promotion de la culture et de la langue françaises. Ce sont elles qui sont menacées et ce sont elles qui disparaissent. Comment parler de nécessité de promotion de la langue et de la culture anglaises au Québec quand, dans les écoles françaises de Montréal, on doit légiférer pour que les élèves parlent français hors des classes?

Selon nous, promouvoir les minorités linguistiques signifie d'abord viser une chance égale de vivre et de s'épanouir pour toutes les communautés linguistiques officielles. Ceci signifie le maintien de la minorité anglophone du Québec et un effort important pour doter les minorités francophones hors Québec d'institutions, de services et de traitements qui leur permettront de freiner l'assimilation et de vivre de façon convenable dans leur langue.

• 1150

Lorsque le Québec verra que la langue et la culture françaises sont bien en santé à l'extérieur de son territoire, il sera moins enclin, pensons-nous, à croire qu'au moins chez lui, il faut les préserver par tous les moyens. En permettant au Québec de laisser de côté son attitude d'assiégé, nous croyons qu'un pas en avant sera fait dans le sens de la promotion de la minorité québécoise.

Un autre élément que nous considérons d'une grande importance est la question des autochtones canadiens. Il faudra bien qu'un jour, le peuple canadien cesse de traiter en conquérant les peuples qui l'ont précédé sur ce territoire.

[Traduction]

As for the promotion clause we recognize the federal government's constitutional obligation to promote the language and culture of Canada's two linguistic minorities, French outside of Quebec and English inside Quebec. However, we must at all costs avoid drawing parallels between Canada's two official language minorities, because the only common point they have is that of their minority status, one in Quebec and the other one all across Canada.

While in Quebec the minority has always enjoyed complete education in its own language, health services, social services and governmental services in its own language, to the point where in most cases it was not at all necessary for the members of the minority to learn the language of the majority, a totally different situation prevailed for the French-speaking minority throughout the rest of the country. This scandalous inequity still prevails today, with the results we know.

Despite the sometimes heroic efforts of French-speaking parents to develop tools for survival, their children continue assimilating at terrifying rates. They continue dropping out of school. They continue to have to address their federal, provincial or territorial governments in English. They continue to have to go to college or university in the provinces of Mr. Wells, Mr. Filmon and Mr. McKenna, and in all the other English-speaking provinces, in English. In fact, the French-speaking population outside of Quebec would be happy to be treated like their brothers and sisters of Quebec's minority, even considering Bill 101 and Bill 178.

As francophones outside Quebec, what we understand by "promotion of language and culture" is the promotion of French culture and language. That is what is being threatened and that is what is disappearing. Where is the need to promote English language and culture in Quebec when, in Montreal's French schools, you have to legislate so that the students speak French outside the classroom?

In our opinion, promoting linguistic minorities means first and foremost trying to give all official language communities an equal opportunity to live and flourish. This means maintaining Quebec's anglophone minority and making a great effort to give francophone minorities outside Quebec the institutions, services and treatment that will allow them to slow down the rate of assimilation and lead a normal life in their own language.

When Quebec sees that French culture and language are healthy outside its own territory, we think it will be less inclined to believe that they have to be preserved by whatever means on its own territory. By allowing Quebec to let go of this siege mentality, we believe that a step in the right direction will have been taken to help in the promotion of the Quebec minority.

Another element we consider very important is that of Canada's Natives. The day will come when the Canadian people will have to stop viewing those who preceded them on its territory as conquered peoples. Is it right that the first

[Text]

Est-ce normal que les premiers occupants n'aient rien eu à faire dans la fondation de ce pays? Est-ce normal que ce soit les premiers propriétaires de ce pays qui jouissent des pires conditions de santé et d'éducation? Est-ce normal que les premiers occupants d'un pays si riche en soient aujourd'hui les plus pauvres? Est-ce normal qu'ils prennent 17 ans à conclure une entente sur les revendications territoriales que plusieurs jugent bien conservatrice? Est-ce normal qu'après les fiascos dans l'administration des affaires autochtones, qu'après les demandes répétées des autochtones en vue de gérer leur propre développement, on soit encore si hésitant à reconnaître qu'une formule radicalement nouvelle s'impose? Ne serait-ce que pour permettre de nouer un dialogue qui n'a jamais existé avec les peuples autochtones, pour nous, il est encore plus urgent de signer l'Entente du lac Meech afin de pouvoir s'attaquer avec sérieux et détermination à ce défi qui nous colle à la peau.

En ce qui concerne les femmes, ce n'est pas parce que nous leur accordons moins d'importance qu'aux autres éléments qu'on en dit si peu sur elles. Nous voulons simplement laisser les femmes s'exprimer elles-mêmes.

L'égalité des sexes a été enchâssée en 1982. Il demeure cependant que cette notion, absolument fondamentale au tissu social canadien, ne pourra se concrétiser que par un engagement concerté de la part de nos gouvernements dans certains secteurs clés tels le traitement salarial et les politiques de garderies.

Notre dernier élément, et non le moindre, est la création d'une nouvelle province pour les territoires.

McKenna donne le pouvoir exclusif au fédéral de créer de nouvelles provinces, alors que l'Entente du lac Meech requiert l'accord unanime des provinces pour créer une nouvelle province pour les territoires. Il prévoit même, un paragraphe 41h), une modalité de parcellisation des territoires. Ceci nous semble totalement inacceptable. Nous croyons que l'intégrité des frontières des territoires ne doit pas faire l'objet de remises en question.

Pour ce qui est de l'accession des territoires au statut de province, nous croyons qu'il y a des précédents dans les cas du Manitoba, de l'Alberta et de la Saskatchewan. Lorsque les habitants des territoires auront la conviction qu'ils sont prêts à accéder au statut de province, il leur revindra, de concert avec le gouvernement fédéral, de discuter des modalités et de prendre leur décision. Entre-temps, il devrait y avoir 13 chaises et non 11 autour de la table des conférences des chefs des gouvernements canadiens. Nous croyons que les 13 devraient être occupées de façon à ce que tous les Canadiens et toutes les Canadiennes soient représentés.

Messieurs et mesdames du Comité, nous ne connaissons pas la formule magique qui dénouera l'impasse constitutionnelle à laquelle nous sommes confrontés, et il ne nous revient pas de vous suggérer tel ou tel compromis, tel ou tel coup de téléphone, tel ou tel discours: à chacun son métier. Nous vous rappelons cependant qu'en tant que citoyens et citoyennes du Canada, nous avons une vision d'un pays en croissance, possédant une histoire et des valeurs fondamentales qui devront se refléter dans les décisions que vous, nos représentants élus, serez appelés à prendre en notre nom. S'il devait y avoir des perdants, assurez-vous qu'ils se retrouvent parmi vous, politiciens, et non chez les peuples que vous représentez.

[Translation]

occupants had not a word to say in this country's foundation? Is it right for the first owners of this land to enjoy its worst health and education conditions? Is it right that the first occupants of such a rich country be its poorest citizens today? Is it right that it takes 17 years to conclude an agreement on territorial claims that many judged to be quite conservative? Is it right that after the fiascos we have known in the management of Native affairs, that after repeated demands from the Natives who want to manage their own development, that we are still so hesitant in recognizing that a radically new formula has become a must? If only to allow a dialogue that has never existed with our Native peoples, in our opinion, it is even more urgent to sign the Meech Lake Accord so that we can finally address seriously and with determination this challenge that just will not go away.

As for women, it is not because we consider them less important than the others that we have not said much about them. We will simply let the women speak for themselves.

The equality of the sexes was enshrined in 1982. Nevertheless, this absolutely fundamental idea for our Canadian social fabric will only translate into concrete terms through concerted commitments from our governments in certain key sectors such as salary and daycare policies.

Our last element, but not the least, is the creation of a new province for the Territories.

McKenna gives exclusive power to the federal government to create new provinces while the Meech Lake Accord requires unanimous consent from all provinces to create a new province in the Territories. In paragraph 41h), there is even something about parcelling them out. This seems totally unacceptable. We believe that the integrity of territorial borders should not be put in question.

As for territories acceding to provincial status, we believe that there are precedents in the cases of Manitoba, Alberta and Saskatchewan. When the inhabitants of the Territories are convinced that they are ready to accede to provincial status, it will be up to them, together with the federal government, to discuss the terms and conditions and make a decision. In the meantime, there should be 13 chairs, not 11, around the conference table where our Canadian heads of governments are seated. We believe that the 13 should be filled so that all Canadian men and women are represented.

Ladies and gentlemen of the committee, we do not know what magic formula will get us out of the constitutional dead end in which we find ourselves, and it is not for us to suggest one compromise or another, a phone call, or a speech: the cobbler should stick to his last. We would simply remind you, however, that as citizens of Canada, we have a vision of a growing country that has a history and fundamental values that must be reflected in the decisions that you, our elected representatives, will be called upon to make in our name. If there are to be losers, make sure that they are in your ranks, among politicians, and not in the ranks of the people you represent.

[Texte]

Nous croyons fermement que l'Accord du lac Meech doit être ratifié le 23 juin si nous voulons avoir une chance de poursuivre les discussions à l'avenir. Pour nous, il vaut mieux que cet Accord soit ratifié sans amendement que de ne pas avoir d'entente. C'est seulement de cette façon que la discussion pourra se poursuivre. Espérons qu'il ne soit pas trop tard pour que nos politiciens et nos politiciennes puissent trouver une solution.

**Le président:** Merci beaucoup, madame Beaudoin. Vous avez été très éloquente et vous avez présenté un texte détaillé. J'ai pris bonne note du passage où vous dites qu'il ne revient pas à votre Association de suggérer au Comité tel ou tel compromis, ou tel ou tel coup de téléphone. Pour ma part, j'aurais eu besoin de conseils sur les coups de téléphone de temps à autre.

• 1155

**Mme McLaughlin:** Je souhaite la bienvenue à l'Association franco-yukonnaise. Votre mémoire est très bien fait.

Vous avez abordé les questions importantes de la minorité et de la dualité. Mes questions porteront seulement sur le *timing* de l'Accord du lac Meech et sur la possibilité d'un amendement d'accompagnement.

Comme vous le savez, M. McKenna a proposé une résolution d'accompagnement. Dans votre texte, vous avez dit qu'il n'y avait pas de formule magique. C'est vrai, mais vous avez également dit, dans votre conclusion, qu'il était nécessaire que l'Accord du lac Meech soit ratifié le 23 juin «si nous voulons avoir une chance de continuer les discussions dans l'avenir».

Avec cette proposition de M. McKenna ou avec n'importe quoi d'autre, de quelle manière serait-il possible que les discussions se poursuivent sans amendements à l'Accord du lac Meech ou sans que la proposition de M. McKenna ne soit adoptée?

**M. Pierre Laroche (directeur général de l'Association franco-yukonnaise):** On essaie de saisir le mieux possible la situation telle qu'elle est vécue actuellement, dans une perspective qui soit celle du Québec et celle du Canada anglais.

La situation politique s'est développée de telle façon qu'il semble que si personne n'accepte qu'un geste soit posé, le Québec, voyant un geste comme celui de la ratification de l'Accord du lac Meech, sera en bonne position de signer une résolution le lendemain. Si les choses ne se passent pas ainsi, il est extrêmement difficile de croire que le Québec aura du «temps» pour travailler à cette question-là par la suite. Exiger que le Québec le fasse avant paraît fort difficile. C'est comme dire qu'il n'y a pas d'Accord du lac Meech. Une fois que ce sera fait, le Québec pourra difficilement s'abstenir de poser ce geste. Le lendemain, s'il devait ne pas poser ce geste, on n'aura rien réglé de toute façon. Le Canada anglais n'acceptera pas cette question-là.

On est dans une situation difficile où deux partenaires sont en train de se regarder. Je me place dans une perspective québécoise, ce qui est assez facile pour moi parce que je suis originaire du Québec. On a l'impression que les Québécois attendent une réponse depuis 1982 et que si cette réponse n'était pas positive, ils ne seraient pas du tout intéressés à regarder quoi que ce soit d'autre.

[Traduction]

We firmly believe that the Meech Lake Accord must be ratified on 23 June if we want to have a chance of pursuing our discussions in the future. As far as we are concerned, better this accord be ratified without any amendment than not having any accord. Only so will debate be able to continue. Let us hope it will not be too late for our politicians to find a solution.

**The Chairman:** Thank you very much, Mrs. Beaudoin. You were very eloquent and you had a detailed text. I was especially impressed with the part where you tell us that it is not up to your Association to suggest a giron a compromise to the committee or one phone call more than another. In my case, I fear I should have had some advice on phone calls every now and then.

**Mrs. McLaughlin:** I would like to welcome the *Association franco-yukonnaise*. Your brief was very good.

You addressed the important questions of minority and duality. My question only deals with the "timing" of the Meech Lake Accord and the possibility of a companion amendment.

As you know, Mr. McKenna has proposed a companion resolution. In your text, you say there is no magic formula. That is true, but you also said in your conclusion that the Meech Lake Accord had to be ratified by 23 June "if we want to have a chance of pursuing our discussions in the future".

With Mr. McKenna's proposal or any other, how would it be possible to pursue discussions without amendments to the Meech Lake Accord or Mr. McKenna's proposal?

**Mr. Pierre Laroche (General Director, Association franco-yukonnaise):** We are trying to get the best grasp possible of the situation as it exists presently in a perspective that is both Quebec's and English Canada's.

The political situation has developed in such a way that it would seem that no one wants to move an inch from their positions but Quebec, if Meech Lake were ratified, would see that as movement and would be in a good position to sign a resolution the next day. If things do not happen that way, it is extremely difficult to believe that Quebec will have any "time" available to work on that question in the future. To demand that Quebec do it first seems very difficult. It is like saying there is no Meech Lake Accord. Once it is passed, Quebec would have great difficulty in not doing it. The next day, if Quebec were not to do this, nothing would have been settled in any case. English Canada will never accept that question.

We are in a difficult situation, where the two partners are staring one another down. I am taking the Quebec perspective, which is easy enough for me because I come from Quebec. We get the impression that Quebecers have been waiting for an answer since 1982 and that if that answer is not positive, they will not be interested at all in looking at anything else whatsoever.

[Text]

Je n'ai pas la perception, du moins d'après les discussions que j'ai eues dans les réseaux de francophones hors Québec ou autres, que les Québécois s'opposent en principe à ce qui est demandé. Il peut y avoir des raisons politiques qui sont amenées actuellement dans le débat pour justifier l'Accord du lac Meech, mais si jamais une volonté était exprimée de dire oui au Québec par l'Accord du lac Meech — espérons qu'il n'est pas trop tard pour cela —, le Québec aurait à faire ses preuves le lendemain.

D'une autre façon, il m'est bien difficile de comprendre comment on va y arriver dans le contexte actuel. Donc, si on veut que la discussion se poursuive, il n'y a qu'un choix: dire oui au Québec et lui demander: Maintenant qu'il y a un processus d'amorçé, est-ce qu'on peut s'attendre à ce que les autres considérations soient mises sur la table?

• 1200

Selon notre perception des choses, oui. Le Québec le fera. S'il ne le faisait pas, de toute façon, qu'il y ait un Accord du lac Meech... De toute façon, on fera face à l'éclatement. Le Canada anglais n'acceptera pas, le lendemain de la signature de l'Accord du lac Meech, que le Québec se retourne de bord en disant maintenant «faites vos affaires sur votre chemin». Une telle chose est impossible. Je dirai à la manière de M. Trudeau: un non veut dire un Canada renouvelé où le Québec aura une nouvelle place. C'est la réponse que les Québécois attendent, pas autre chose.

Si on veut qu'ils soient ouverts au reste du Canada, c'est la réponse qui doit leur être donnée. Ensuite, on peut croire qu'il y aura d'autres discussions possibles.

**Le président:** Monsieur Robinson.

**M. Robinson:** Oui, j'aimerais poursuivre l'idée de la question de M<sup>me</sup> McLaughlin. Théoriquement, vous avez tout à fait raison. Le Québec serait beaucoup plus prêt à accepter les revendications du Nord, des Autochtones et des femmes, par exemple, si le reste du Canada disait oui au Québec et acceptait l'Accord du lac Meech, ou du moins, les cinq conditions. Mais, le problème, comme vous le savez très bien, c'est qu'au moins deux provinces, la province du Manitoba et la province de Terre-Neuve, disent non. Elles n'acceptent pas l'Accord du lac Meech tel qu'il est écrit. Le dilemme pour nous tous maintenant, c'est que votre suggestion d'adopter le Lac Meech comme tel pour procéder ensuite à d'autres amendements n'est pas réaliste. On ne peut pas adopter l'Accord du lac Meech comme il est écrit maintenant à cause de l'opposition, non seulement de Terre-Neuve et du Manitoba, mais aussi du Nouveau-Brunswick qui demande l'addition de certains amendements avant d'adopter l'Accord du lac Meech.

Franchement, j'ai de la difficulté à suivre votre argumentation. Il me semble un peu divorcé de la réalité que de dire «acceptez l'Accord du lac Meech». On ne peut pas le faire maintenant. Nous vous demandons quelles seront les priorités essentielles pour ajouter à l'essentiel, aux cinq conditions de Québec et, en même temps, dire oui aux gens du Nord, par exemple. Je trouve aussi un peu surprenant pour une personne qui vient du Nord que vous soyez prêt à attendre le futur pour les revendications des gens du Nord. C'est ce que vous dites, apparemment.

[Translation]

Following discussions I have had in French-speaking networks outside of Quebec or others, I do not get the impression Quebecers are opposed in principle to what is being asked for. There might be political reasons that are being put forth presently in the debate to justify the Meech Lake Accord, but if ever a desire was expressed to say yes to Quebec through the Meech Lake Accord, and let us hope it is not too late for that, Quebec would have to put its money where its mouth is the next day.

On the other hand, it is very difficult for me to understand how we are going to get to that point in the present context. So if we want ongoing discussions, there is only one choice: say yes to Quebec and then ask them, now that we have undertaken a process, if we can expect that the other considerations will now be put on the table.

We think Quebec will be willing to discuss the other issues. If it is not, we will be facing the breakup of the country, with or without the Meech Lake Accord. Once the Meech Lake Accord is signed, English Canada will not let Quebec turn around and tell it to “get on with its own thing”. That would be impossible. Like Mr. Trudeau, I would say that a no vote is for a renewed Canada in which Quebec will have a new role. That is the answer Quebecers want, and nothing else.

If we want Quebecers to be open to the rest of Canada, that is the answer we must give them. Following that, I think other discussions would be possible.

**The Chairman:** Mr. Robinson.

**Mr. Robinson:** Yes, I would like pursue the issue raised in Ms McLaughlin's question. Theoretically, you are quite right. Quebec would be much more willing to accept the demands of the North, natives and women, for example, if the rest of Canada were to say yes to Quebec and to accept the Meech Lake Accord or at least Quebec's five conditions. However, as you are well aware, the problem is that at least two provinces, Manitoba and Newfoundland, have rejected the Accord. They do not accept it in its present form. The dilemma facing all of us at the moment is that your suggestion that Meech Lake be passed in its present form and that other amendments be dealt with later is simply not realistic. We cannot pass the Meech Lake Accord in its present form because it is opposed, not only by Newfoundland and Manitoba, but also by New Brunswick, which wants some amendments before it will pass the Meech Lake Accord.

I must tell you quite frankly that I am having trouble following your argument. I think you are being quite unrealistic when you say that we should “accept the Meech Lake Accord”. We cannot do that now. We are asking you which priorities you would want to add to Quebec's five conditions so that we can say yes to Northerners at the same time. I also find it a little surprising that you, as a Northerner, are prepared to postpone dealing with the demands of Northerners until some future date. That is apparently what you are saying.

[Texte]

**Mme Beaudoin:** Ce qu'on dit, c'est qu'on veut que l'Accord du lac Meech passe. On croit préférable qu'il passe maintenant parce qu'au départ, ce qui était important, c'était que le Québec réintègre la Constitution. C'est vrai, j'avoue qu'il y a un paradoxe dans notre proposition. Mais, je ne crois pas que ce soit nous, des profanes en politique, qui puissions le régler. Je crois que les politiciens nous ont montré avec une grande éloquence qu'ils ont été capables de patauger et incapables d'arriver à une seule décision adéquate pour régler l'impasse constitutionnelle. On reconnaît que le Québec est effectivement une société distincte. Une société distincte, non pas dans le sens de la proposition du premier ministre de la Colombie-Britannique, à savoir que toutes les sociétés canadiennes sont distinctes. Non. Le Québec est une société distincte, on le reconnaît. On reconnaît par ailleurs que les Autochtones du Canada constituent aussi une société distincte mais dans un sens différent de la société distincte du Québec qui est déjà constituée en territoire, avec ses institutions et son propre gouvernement.

On appuie la solution d'accompagnement de M. McKenna, mais on la voit d'une certaine façon, comme quelque chose qui viendrait après l'acceptation du lac Meech avec. . .

**M. Robinson:** Des promesses.

**Mme Beaudoin:** Oui, mais des promesses sur papier, des promesses qui nous diraient qu'effectivement. . . Qu'on établisse un processus dans lequel les questions seront traitées. On reconnaît que pour le Québec la clause de promotion peut être un peu menaçante. Il a une certaine difficulté à avaler qu'ils doivent faire la promotion de la langue officielle de la minorité chez eux. C'est pourquoi on met l'emphase sur un sens nuancé, un sens interprété de la clause de promotion des langues officielles; on la restreint à la minorité de langue et de culture françaises.

• 1205

**M. Robinson:** De votre perspective de résidante du Nord, est-ce que vous êtes d'accord pour que le Québec, avant la ratification de l'Accord du lac Meech, dise qu'il est prêt à répondre d'une façon positive aux revendications des gens du Nord? Si le Québec continue de tenir sa position, à savoir qu'il n'est pas prêt à discuter de quoi que ce soit, qu'il faut adopter l'Accord du lac Meech avant et qu'ensuite on discutera peut-être quelque chose d'autre. . . Vous avez déjà entendu les propos du «premier ministre» Penikett. Est-ce que vous seriez au moins d'accord pour que, du point de vue non seulement des franco-yukonnaises et yukonnais, mais aussi des gens du Nord qui ont été traités d'une façon terrible et inacceptable, il y ait l'intention voulue d'une promesse, au moins, non seulement des autres provinces, mais du Québec aussi?

**Mme Beaudoin:** Oui, je suis d'accord. Je trouve qu'il faut quand même qu'une question revienne toujours en ligne de compte, c'est le statut distinct de la province de Québec et qu'un marchandage politique se fasse à tous les niveaux. De

[Traduction]

**Mrs. Beaudoin:** What we are saying is that we want the Meech Lake Accord to pass. We think it is preferable that it be passed now, because the important thing initially was to get Quebec back into the Constitution. I confess that our proposal is somewhat paradoxical. As political laymen, I do not think that it is up to us to solve the problem. I think our politicians have shown us most eloquently that they were capable of floundering around but not of coming up with a single decision to get us out of the constitutional impasse. We recognize that Quebec is in fact a distinct society, and not within the meaning given to the term by the B.C. premier, who thinks that all components of Canadian society are distinct. That is not our point of view. We recognize that Quebec is a distinct society. And we recognize that the native population of Canada is also a distinct society, but that it is different from Quebec, which is already a political entity, with its own institutions and government.

We support Mr. McKenna's companion resolution, but we see it as something that would come after Meech Lake is accepted, with. . .

**Mr. Robinson:** Some promises.

**Mrs. Beaudoin:** Yes, but promises that are actually written down, and would tell us that a process was being set up in which these issues would be dealt with. We acknowledge that Quebec could see the promotion clause as somewhat of a threat. It has some trouble with the idea that it is supposed to promote the minority official language in that province. That is why we insist that the promotion clause be interpreted so as to limit it to the French-speaking minority.

**Mr. Robinson:** As a resident of the North, do you agree that Quebec should say that it is prepared to respond positively to Northerners' demands before the Meech Lake accord is ratified? If Quebec maintains its position, namely that it will not discuss anything, that the Meech Lake Accord must first be passed and then it may discuss something else. . . You heard the comments made by "Premier" Penikett. Would you at least agree, not only as French-speaking Yukoners, but also as Northerners who have been treated very badly, that some commitment, that at least some promise should be made, not only by the other provinces, but by Quebec as well?

**Ms Beaudoin:** Yes, I would agree with that. I think that we always come back to one issue, namely the distinct society of Quebec, and that there is political bargaining going on at all levels. From the way you put your question, it seems that

[Text]

la façon dont vous le formulez, il semble qu'on exige que le Québec reconnaisse ceci et cela. Pour nous, prendre une position positive envers les cinq recommandations du Québec signifie aussi qu'on exige que les provinces qui ne veulent pas ratifier l'entente prennent une position positive et fassent preuve d'ouverture, de largesse d'esprit quant au statut de société distincte de la province de Québec.

**M. Robinson:** Oui.

**Mme Beaudoin:** Il faudrait que le Québec soit plus flexible dans les discussions à venir.

**Le président:** Merci. Nous allons maintenant du côté du gouvernement. Monsieur Desjardins.

**M. Desjardins:** Madame Beaudoin, messieurs. Je suis très heureux de vous rencontrer ici. Vous êtes bienvenue au Comité.

Au Comité des langues officielles, nous rencontrons souvent M. Thériault et M. Matte qui parlent au nom des regroupements des francophones hors Québec. Il est important d'avoir l'occasion de rencontrer les minorités dans différentes régions du pays.

Madame Beaudoin, je tiens à vous féliciter d'abord pour l'exposé que vous avez fait et surtout pour les luttes que vous avez à mener. Vous êtes une femme francophone du Yukon, c'est un grand défi. Il y a plusieurs luttes à mener, sur plusieurs fronts. Si je comprends bien votre attitude, vous nous dites d'être réalistes devant l'échéancier du 23 juin: commençons par signer l'Accord du lac Meech. Ce qui ne veut pas dire que vous n'êtes pas intéressée aux problématiques internes, au contraire. Mais, vous nous dites procéder par ordre; la Constitution sera en route là après le 23 juin. Il sera toujours temps de s'attaquer aux questions importantes du pays et de faire confiance aux hommes et aux femmes qui gouvernent le pays. Les structures politiques demeureront les mêmes. Mettre en doute la bonne foi des gens qui seront là, c'est peut-être présumer de leurs intérêts.

Madame Beaudoin, vous m'avez ramené à la dure réalité. Hier soir, alors que je déambulais sur la merveilleuse rue principale et que je bouquinais pour me changer les idées un peu, vous m'avez ramené à la réalité du lac Meech dans l'édition de *Aurore boréal* du 16 mars. Vous répondiez à des questions qui vous étaient posées sur le Lac Meech.

J'aimerais, avant d'aller aux questions qui ont été soulevées là-dessus, avoir deux clarifications. Vous dites qu'il y a, à peu près, 620 personnes qui peuvent fonctionner, en français, ici.

**Mme Beaudoin:** Non, 620. On ne peut pas dire «à peu près». Les chiffres de Statistique Canada sont toujours très précis. Alors, il y a 620 personnes qui fonctionnent en français à la maison.

**M. Desjardins:** Est-il possible de nous dire si l'ensemble de ces personnes viennent du Québec, de l'Europe ou si elles sont nées ici?

**Mme Beaudoin:** Ce sont en majorité des francophones qui viennent du Québec. Mais, on a aussi beaucoup de francophones qui viennent du Manitoba et de la Saskatchewan.

**M. Desjardins:** Et combien proviennent de l'extérieur, à peu près?

[Translation]

we are requiring that Quebec recognize this or that. We think that taking a positive position on Quebec's five recommendations also means that the provinces who refuse to ratify the accord must be required to take a positive stand and show a generous, open approach on the issue of Quebec as a distinct society.

**Mr. Robinson:** Yes.

**Ms Beaudoin:** Quebec must be more flexible in future discussions.

**The Chairman:** Thank you. We will now go to the government side.

**Mr. Desjardins:** I am very pleased to meet you and welcome you to the committee, Mrs. Beaudoin, and gentlemen.

We on the Official Languages Committee often meet with Mr. Thériault and Mr. Matte, who speak for francophone groups outside Quebec. It is important to meet with minority groups in the various parts of the country.

Ms Beaudoin, I would like to begin by congratulating you on your brief and wishing you well in the battles you have to fight. As a francophone woman living in Yukon, you are facing a significant challenge. You have a number of battles to fight on a number of fronts. If I understand you correctly, you are saying we should be realistic about the June 23 deadline and start by signing the Meech Lake accord. That certainly does not mean that you are not interested in the other issues. But you are telling us to proceed in an orderly fashion—the Constitution will still exist after June 23. There will still be time to deal with the important issues facing the country and to trust the men and women who govern it. Our political structures will remain unchanged. If we question the good will of those in government, we may be making some assumptions about their interests.

Ms Beaudoin, you brought me back face to face with harsh reality. Yesterday evening, as I was walking along your wonderful Main Street and looking at the shops to take a bit of a break, you brought me back to the reality of Meech Lake when I looked at the March 16 issue of *Aurore boréale*. You were answering some questions on Meech Lake.

Before going to those issues, I would like to ask for two clarifications. You say there are about 620 individuals who can function in French here.

**Ms Beaudoin:** No, there are 620 people, not «about» 620. Statistics Canada's figures are always very accurate. So, there are 620 individuals who speak French at home.

**Mr. Desjardins:** Can you tell us whether these people were born here, in Quebec or in Europe?

**Ms Beaudoin:** Most of them are francophones from Quebec. However, there are many from Manitoba and Saskatchewan as well.

**Mr. Desjardins:** And about how many are from abroad?

[Texte]

**Mme Beaudoin:** On essaie d'avoir l'argent pour faire un recensement semblable mais on n'en a pas les moyens.

• 1210

**M. Laroche:** Vous pouvez considérer que la situation reflète probablement l'ensemble du pays: plus de Québécois, ensuite des Franco-Manitobains, des Acadiens et un certain nombre de . . .

**M. Desjardins:** Monsieur le président, à la lecture de leur mémoire, je concède aussi qu'il faudrait que le Comité des langues officielles viennent faire une tournée ici. J'ai bien lu qu'il vous était impossible, au niveau fédéral, d'être servis en langue française dans les services à la clientèle?

**Mme Beaudoin:** C'est possible mais, avec plusieurs points de suspension.

**M. Desjardins:** Difficile.

**Le président:** J'ai l'impression, monsieur Desjardins que votre remarque n'est pas totalement désintéressée.

**Des voix:** Ah! ah!

**M. Desjardins:** Absolument. Vous m'avez ramené sur le plancher des vaches avec les questions posées au sujet du Lac Meech. J'aimerais des éclaircissements sur les réponses que vous avez données aux questions qui vous ont été soumises.

Je tiens à préciser que l'article date du 16 mars, donc cinq jours avant que M. McKenna ait fait connaître l'ensemble de ses propositions. À la question de l'enjeu du Lac Meech et de son importance vous avez répondu:

Enjeu de l'histoire du lac Meech c'est de rapatrier le Québec dans la Constitution canadienne et c'est presque un devoir pour les francophones hors Québec d'appuyer ce rapatriement. La reconnaissance de la légitimité des aspirations et des exigences du gouvernement du Québec est essentielle à notre survie.

D'abord vous dites que c'est presque un devoir; et, deuxièmement, que c'est essentiel à votre survie. Je voudrais vous entendre commenter ces deux affirmations.

**Mme Beaudoin:** Le Québec est le berceau de la francophonie en Amérique du Nord, il faut le reconnaître. Les difficultés que les francophones hors Québec rencontrent dans leurs luttes pour la reconnaissance, pour l'obtention d'institutions. . . On doit travailler vraiment fort pour survivre. C'est très personnel ce que je dis là. J'ai l'impression que si le Québec laisse le Canada il faudra s'inquiéter du sort qui sera réservé aux minorités linguistiques.

J'ai l'impression qu'on ferait face à l'extinction.

**M. Desjardins:** Merci, madame Beaudoin. Je sais que M. Plourde a des questions pour vous..

**Le président:** Monsieur Plourde.

**M. Plourde:** Merci, monsieur le président. Je voudrais revenir à M<sup>me</sup> Beaudoin et sur le mémoire qui nous a été présenté, le 11 avril dernier, par la Fédération des francophones hors Québec, avec MM. Thériault et Matte.

Leur mémoire était titré: *Ouvrons-nous les yeux, le sort du Canada est en jeu*. Je pense que vous avez répondu à cette question par votre mémoire. Vous avez beaucoup parlé de dualité linguistique et de promotion de la dualité

[Traduction]

**Ms Beaudoin:** We are trying to get the money to conduct a census of this type, but so far we simply cannot afford it.

**Mr. Laroche:** The situation here is probably similar to the rest of the country: the largest group are Quebecers, then Franco-Manitobans, Acadians, and a few . . .

**Mr. Desjardins:** After reading the group's brief, Mr. Chairman, I have also come to the conclusion that the official languages committee should make a visit here. Did I in fact read that it is impossible for you to get service in French from the federal government?

**Mrs. Beaudoin:** It is possible, but. . . How shall I put this?

**Mr. Desjardins:** So it is quite difficult.

**The Chairman:** Mr. Desjardins, I do not think your comment is completely disinterested.

**Some hon. members:** Oh! Oh!

**Mr. Desjardins:** Sure it is. You brought me down to earth with your answers to the questions about Meech Lake. I would like a few clarifications about those answers.

I should point out that the article was written on March 16, that is five days before Mr. McKenna put forward his proposal. You answered the question about the stakes involved in the Meech Lake accord as follows:

The stakes of the Meech Lake Accord are to bring Quebec back into the Canadian Constitution, and it is almost a duty for francophones outside Quebec to support this process. If we are to survive, we must recognize the legitimacy of Quebec's aspirations and requirements.

You start by saying that it is almost a duty, and then you say it is essential to your survival. I would like you to comment on those two statements.

**Mrs. Beaudoin:** We must recognize that Quebec is the home of the French-speaking community in North America. Francophones outside Quebec encounter many obstacles in their struggle for recognition, for institutions, and so forth. We have to work very hard in order to survive. My comments here are very personal. In my view, if Quebec were to separate from Canada, there would be grounds for concern about the future of this country's linguistic minorities.

I think we would be facing extinction.

**Mr. Desjardins:** Thank you, Ms Beaudoin. I know Mr. Plourde has some questions for you.

**The Chairman:** Mr. Plourde.

**Mr. Plourde:** Thank you, Mr. Chairman. I would like to come back to Ms Beaudoin and to the brief presented to the committee on April 11 by the *Fédération des francophones hors Québec* represented by Messrs. Thériault and Matte.

The title of their brief was: *Ouvrons-nous les yeux, le sort du Canada est en jeu* (Let's Wake Up, the Future of Canada is at Stake). I think you answered the question in your brief. You talked a great deal about linguistic duality

## [Text]

linguistique. Vous avez aussi dit, tout à l'heure, que ce n'était que des papiers et des promesses. . . Mais, dans la conclusion du mémoire de M. Thériault et de M. Matte on lit ceci :

Par ailleurs, le gouvernement fédéral a répondu à une de nos préoccupations en reconnaissant que la clause de dualité linguistique ne devait pas clore la question des minorités linguistiques au Canada.

Ils disaient aussi ceci :

Nous tenons fermement à être à l'ordre du jour de la prochaine conférence constitutionnelle. C'est ce que nous confirmait le premier ministre Mulroney dans sa lettre au premier ministre Devine, de la Saskatchewan, le 8 avril 1988.

Ils ajoutent :

Le 30 janvier 1989, dans une lettre adressée à notre organisme, le leader du gouvernement aux relations fédérales-provinciales réitérait l'engagement de son gouvernement sur la question des minorités linguistiques.

Et je cite :

Je tiens à apporter à votre attention l'engagement du premier ministre d'aborder la question des droits des minorités linguistiques dans leur sens le plus large.

En terminant, ils disent :

Fort de cet engagement, souhaitant la continuité des réformes constitutionnelles et désirant éviter un deuxième isolement du Québec, nous avons jugé qu'il était de notre devoir de travailler à la rectification de l'entente, sans modification.

Ma question est très courte. Est-ce que vous êtes d'accord avec la Fédération des francophones hors Québec pour attendre, après la signature de l'Accord du lac Meech, à la prochaine conférence des gouvernements sur cette question sur la dualité linguistique ?

**Mme Beaudoin :** Je vais laisser M. Ouellet notre agent de liaison répondre à cette question.

**M. Rino Ouellet (agent de liaison; Association franco-yukonnaise) :** Je pense qu'il y a peut-être une clarification à faire. Quand on dit qu'on appuie l'Accord du lac Meech, on ne dit pas qu'on trouve que l'Accord du lac Meech est un document parfait, sans faille. Au contraire, c'est peut-être ce qui pose le dilemme. On y voit des failles énormes dans le document du lac Meech. Au moment de rédiger l'Accord, au lieu de garder en tête l'objectif primordial de réintégrer le Québec dans le giron constitutionnel, j'ai l'impression que plusieurs premiers ministres sont arrivés avec l'idée d'échanger des bébelles croyant qu'en donnant des choses au Québec. . . Et, c'était le temps d'en profiter. Ce qui fait qu'on a un document ressemblant à celui qu'on a maintenant.

• 1215

Le dilemme qui se pose est le suivant : est-ce qu'on attend un accord parfait, un document parfait avant de l'appuyer, ou bien est-ce qu'on accepte de l'appuyer avec tous ses risques. Ce qui n'est vraiment pas un geste positif, c'est un geste négatif. On pousse la décision causant le moins d'ennui, le moins de dommage permanent au Canada.

## [Translation]

and the promotion of linguistic duality. A few moments ago, you also said that there were only documents and promises. . . However, in their conclusions, Mr. Thériault and Mr. Matte say :

In addition, the federal government has responded to one of our concerns by acknowledging that the linguistic duality clause should not mark the end of the issue of linguistic minorities in Canada.

They also say :

We insist on being on the agenda of the next constitutional conference, as promised by Prime Minister Mulroney in his letter to Saskatchewan Premier Grant Devine on April 8, 1988.

They go on to say :

In a letter to our federation on January 30, 1989, the government leader responsible for federal-provincial relations repeated his government's commitment to the issue of linguistic minorities.

He said, and I quote :

I would like to point out the Prime Minister's commitment to dealing with the issue of linguistic minority rights in the broadest sense.

In conclusion, they say :

On the strength of this commitment, and out of a desire to pursue the constitutional reform process and avoid isolating Quebec a second time, we have decided that it is our duty to work toward the ratification of the accord, without any amendments.

My question is very brief. Do you agree with the *Fédération des francophones hors Québec*? Must we wait until after the Meech Lake Accord is signed for the issue of linguistic duality to be dealt with, at the next constitutional conference?

**Mrs. Beaudoin :** I will let Mr. Ouellet, our liaison officer, answer this question.

**Mr. Rino Ouellet (Liaison Officer; Association franco-yukonnaise) :** I think a clarification may be necessary here. When we say we support the Meech Lake Accord, we are not saying that we think the agreement is perfect and without flaws. In fact, this may be the source of our dilemma: we see huge flaws in the Meech Lake Accord. I think that when the Premiers drafted the Accord, rather than keeping in mind the fundamental objective of getting Quebec back into the Constitution, some of them came with the idea that they could get something in exchange for giving certain things to Quebec. They decided to take advantage of this situation. That is why we have the text we have today.

The dilemma is this: Do we wait until we have a perfect agreement before supporting it, or do we agree to support it with all its potential risks? This is not really a positive gesture, but rather a negative one. We push for the decision that would cause the least trouble, the least permanent damage to Canada.

[Texte]

Alors, en disant qu'on appuie l'Accord du lac Meech on dit qu'on l'appuie en lui reconnaissant tous les défauts et aussi en faisant confiance aux gens. Le 24 juin au matin, ils partiront avec l'intention ferme de corriger les failles énormes. Il y aura certes beaucoup de failles d'intégrées dans la Constitution et elles auraient avantage à être, par la suite, déconstitutionnalisées, éventuellement; j'en ai l'impression. Il s'agit de faire le choix qui cause le moins de dommage.

**M. Plourde:** Me permettriez-vous une très courte question? Si on demandait à votre groupe aujourd'hui, en rapport avec la résolution de M. McKenna, d'apporter un ajout très clair, est-ce que vous auriez quelque chose à recommander?

**M. Laroche:** Sur le contenu?

**M. Plourde:** Sur le contenu.

**M. Laroche:** Ce qui nous apparaît important pour la francophonie c'est-à-dire la dualité linguistique, et non pas seulement la protéger mais la promouvoir. Évidemment, le texte constitutionnel ne peut pas donner toutes les explications. Mais, le sens qu'on y apporte est le suivant: c'est le choix des Canadiens et des Canadiennes de permettre le développement des communautés francophones. Non pas dans la perspective qu'on vit actuellement, c'est-à-dire d'avoir à se battre quotidiennement pour le faire, avec des gouvernements qui doivent se cacher pour nous aider. Mais, dans une perspective où c'est le choix des Canadiens et des Canadiennes.

La proposition est là. Il reste à voir l'interprétation que les gens en feront. On est pleinement satisfaits avec le document McKenna.

**M. Desjardins:** Une question complémentaire, si j'ai le temps, monsieur le président.

**Le président:** Il reste encore environ six minutes.

**M. Desjardins:** Beaucoup d'organismes nous ont dit que l'inclusion de la promotion de la dualité linguistique dans la Constitution canadienne est une forme de sécurité importante. J'imagine que pour une si faible minorité un tel engagement peut effectivement être fondamental.

**M. Laroche:** C'est un engagement fondamental. Il n'y a pas lieu de croire qu'il y aura une francophonie d'ici l'an 2000 si cet engagement n'y est pas. D'autres francophones viendront mais il n'y aura sûrement pas de communauté francophone comme telle où les gens sont fiers d'en faire partie, se reconnaissent comme communauté.

Il faut que les habitants de cette région, ici, soient fiers de leur région, et qu'ils désirent qu'elle existe. Mais, si le francophone est obligé de se promener et de cacher sa réalité, on ne peut pas croire qu'il y aura une communauté francophone. C'est dans ce sens que la promotion est essentielle. S'il n'y a pas de promotion, si ce n'est pas un choix de développer, de protéger cette réalité dans une perspective de confiance, il n'y a pas lieu de croire qu'il y aura des communautés francophones.

Il y aura assurément, d'ici cinq ou six ans, une fois que la Loi sur la langue au Yukon aura été mise en application une période. . . On peut très bien comprendre ce qui s'est passé en Ontario, voyez le scénario. On pourra vivre la même chose

[Traduction]

So when we say that we support the Meech Lake Accord, we do so recognizing all its flaws and at the same time putting our trust in people. In the morning of June 24, our elected representatives will set about their task with the firm intention of correcting some huge flaws. We will of course be including many defects in the Constitution, and we should sooner or later remove them, in my view. We have to make the choice that causes the least damage.

**Mr. Plourde:** Could I ask a very short question? Would your group have a clear additional recommendation to add to the McKenna resolution?

**Mr. Laroche:** On the content?

**Mr. Plourde:** Yes.

**Mr. Laroche:** In our view, what is important for the francophone community is not only the protection but also the promotion of Canada's linguistic duality. Obviously, the Constitution cannot provide all the explanations. However, we understand this provision as follows: Canadians would choose to allow francophone communities to develop. And I am not talking about the present situation, where we have to fight every day for our rights, with governments that have to help us by stealth. I am talking rather about a situation where Canadians would make a choice in favour of francophone communities.

The proposal has been made. It remains to be seen how people will interpret it. We are completely satisfied with the McKenna resolution.

**Mr. Desjardins:** I would like to ask a supplementary, if I have time, Mr. Chairman.

**The Chairman:** We still have about six minutes.

**Mr. Desjardins:** Many organizations have told us that including the clause on the promotion of linguistic duality in the Canadian Constitution is an important guarantee. I imagine that for a minority as small as yours, a commitment of this sort could in fact be crucial.

**Mr. Laroche:** It is a crucial commitment. There is no reason to think that there will be a francophone community by the year 2000 without this commitment. There will be other francophones in this region, but there will definitely not be a francophone community as such, which people are proud to be long to and will own to.

The people who live in this region must be proud of it and want it to exist. However, if francophones have to hide their identity, there is no reason to think there will be a francophone community. That is why the promotion clause is essential. Without it, without this choice of developing and protecting the francophone community in an atmosphere of trust, there is no reason to think that there will be francophone communities in the future.

In five or six years, once the Yukon Language Act has been in effect for a certain period, there will definitely be. . . We can certainly understand what is going on in Ontario. The same thing could happen here: Francophones could

[Text]

ici, les mêmes éléments sont présents: les francophones se retrouveront chacun de leur côté et diront que s'il faut accepter d'être traité de la sorte pour vivre leur réalité ils ne le feront pas. Un autre effritement se produira. On aura eu une hausse mais, en l'an 2,000 on connaîtra un déclin très fort. Une population anglophone et autochtone se demandera encore ce qu'on fait ici avec des langues officielles. On ira vers un déclin. Il faut véritablement que la promotion existe.

Si ce n'est pas un choix canadien, il n'est vraiment pas suffisamment de la protéger, il faut le vouloir.

**M. Desjardins:** Ce qui ne veut pas dire, comme le dit le texte, que les autres questions, les droits des autochtones, les droits des femmes ne sont pas aussi importantes.

**M. Laroche:** Elles sont aussi importantes.

**M. Desjardins:** Merci.

**Le président:** Monsieur Ouellet, est-ce que vous vouliez ajouter quelque chose?

**M. R. Ouellet:** Il n'est pas suffisant de parler de reconnaissance linguistique. Le maintien de la situation actuelle nous assimile de plusieurs façons. On est en train de disparaître. Si on veut parler de situation viable pour la communauté francophone, de quelque chose qui ait du bon sens au niveau éducationnel, au niveau des services des gouvernements, il faut la volonté de promouvoir tout cela. Ce qu'on n'a pas actuellement. Au niveau des services sociaux et de santé, il faut quelque chose qu'on n'a pas maintenant. Bref, il faut augmenter nos moyens de survie.

• 1220

Même si nous conservons en bon état ce que nous avons maintenant, nous continuerons de nous assimiler. Ce qui maintient actuellement la francophonie au Yukon, c'est l'immigration, mais les francophones de l'extérieur s'assimilent aussitôt qu'ils arrivent.

**M. Manley:** Je suis heureux de trouver au Yukon un groupe francophone aussi actif. Je suis venu ici avec le comité étudiant la TPS au mois d'octobre. A ce moment-là, un seul témoin était d'expression française et, malgré les interprètes, il a préféré s'exprimer en anglais. On fait du progrès, je crois.

Vous avez dit qu'il était impossible de dire combien des 600 résidents du Yukon d'expression française étaient nés ici, au Yukon. Parmi vous trois, y en a-t-il qui sont nés ici, au Yukon, ou si vous venez tous d'autres parties du Canada?

**Mme Beaudoin:** Il y a des jeunes francophones qui sont nés ici. Malheureusement, faute d'institutions, les francophones qui naissent au Yukon s'assimilent. Notre première vraie génération de Franco-Yukonnais est maintenant en 9<sup>e</sup> année à l'école Émile-Tremblay.

**M. R. Ouellet:** Si nous étions nés ici, nous vous parlerions en anglais, à moins d'être des gens vraiment exceptionnels. Étant donné qu'on est des gens ordinaires, on vous parlerait en anglais.

**M. Manley:** Même avec l'histoire des francophones au Yukon, on recommence avec un groupe francophone qui vient d'autres parties du Canada.

**M. Laroche:** Oui, on commence. Je pense que notre texte est clair à ce sujet: il n'y aurait pas de communauté francophone au Yukon si des décisions politiques importantes n'étaient pas prises. Pour nous, cela va plus loin que le

[Translation]

decide to refuse that type of treatment in order to live as francophones. There would be a further erosion of the community. There would have been an expansion, but by the year 2000, there would be a very sharp decline. The anglophone and native populations would be asking again what we are doing with official languages up here. We would head into a decline. We absolutely must have the promotion clause.

It is not enough to protect linguistic duality, there must be a will, a choice to promote it.

**Mr. Desjardins:** As you say in your statement, this does not mean that the other issues, such as native and women's rights, are not equally important.

**Mr. Laroche:** They are.

**Mr. Desjardins:** Thank you.

**The Chairman:** Did you want to add something, Mr. Ouellet?

**Mr. R. Ouellet:** It is not enough to talk about linguistic recognition. As things stand, we are being assimilated in a number of ways. We are in the process of disappearing. If we want to talk about a viable situation for the francophone community, of something reasonable in the area of education and government services, there must be a will to promote our community. That is what is lacking at the moment. We need something we do not have at the moment in the area of health and social services, for example. In other words, our means of survival must be increased.

Even if we maintain what we have at the moment, we will continue to be assimilated. The francophone community in the Yukon is being maintained at the moment because of immigration, but francophones from elsewhere are assimilated as soon as they arrive.

**Mr. Manley:** I am pleased to find such an active francophone group in the Yukon. I came here with the committee studying the GST in October, and at the time there was only one French-speaking witness who, despite the interpretation service, chose to speak English. I think there has been some progress.

You said it was impossible to say how many of the 600 French-speaking Yukon residents were born here. Were any of you born in Yukon, or are you all from other parts of Canada?

**Mrs. Beaudoin:** There are some young francophones who were born here. However, because we do not have francophone institutions, francophones born here become assimilated. Our first real generation of francophone Yukoners is now in grade nine at Émile-Tremblay School.

**Mr. R. Ouellet:** If we were born here, we would be speaking to you in English, unless we were truly exceptional people. Since we are ordinary people, we would be speaking to you in English.

**Mr. Manley:** Even given the history of francophones in the Yukon, you are starting over with a group of francophones from other parts of the country.

**Mr. Laroche:** Yes, we are starting over. I think our text is quite clear in this regard: there would be no francophone community in Yukon if there had not been some major political decisions. For us, the issue goes beyond the federal

[Texte]

fédéral; cela touche aussi le gouvernement territorial. S'il n'y a pas un engagement des partis politiques à faire de cette question une priorité, on ne peut pas y croire. Les gouvernements sont élus et disparaissent tous les quatre ans. Je ne dis pas qu'il n'y a pas de bonne volonté en soi, mais il est très difficile pour eux d'essayer de nous servir sans s'attirer des pertes de votes.

On est aux prises avec cette réalité-là. Par conséquent, on espère qu'une clause de promotion et un engagement ferme du Canada pourront se traduire par quelque chose qui sera accepté: on va faire ce qu'il faut pour permettre aux gens de développer une communauté francophone. Vous avez pleinement raison: il n'y aurait pas de communauté francophone qui existerait ici sans l'engagement du fédéral, sans la Loi sur les langues officielles en 1969, sans la Constitution canadienne et ainsi de suite. Il n'y aurait que des francophones qui viendraient et qui s'assimileraient dès le début.

**M. Manley:** Vous avez dit dans votre mémoire que vous aviez pris position en faveur de l'Entente du lac Meech en février 1990. Pourquoi l'avoir fait aussi tard?

**M. Laroche:** En ce qui concerne notre organisme et la communauté francophone, c'est un développement tout à fait récent. C'est un organisme qui existe depuis 1979. Dans la communauté francophone, on a craint pendant très longtemps de se prononcer sur des questions contraversées. Une question comme celle du Lac Meech a été jugée, il y a deux ans et demi, comme quelque chose qui pouvait entraîner un *backlash*. Donc, s'affirmer sur cette question-là, c'était risquer de recevoir des mauvais coups. C'est du moins ma perception de la chose.

**M. R. Ouellet:** N'oubliez pas qu'on a pris position avant les hommes d'affaires du Québec et avant les chambres de commerce. Il y a vraiment là un méli-mélo, et il est normal que nous n'ayons pu démêler les situations plus tôt. Finalement, quand on a pris position, c'est qu'il fallait choisir entre deux choses qui étaient mauvaises. On a pris position en faveur de la chose qui, à notre avis, était la moins mauvaise.

**M. Manley:** C'est la première position que vous avez prise. Ce n'était pas un changement de position en février.

**Mme Beaudoin:** Non.

• 1225

**M. Manley:** Je suis étonné de voir que vous acceptez même le régime de la Loi 178. Dans mon comté, en Ontario, il y a beaucoup de francophones. Ils n'acceptent pas un régime comme celui de la Loi 178.

Vous croyez qu'il est nécessaire de promouvoir la langue française ici. Pensez-vous qu'il y a un niveau auquel la présence de la langue minoritaire au Québec doit tomber pour que la notion de promotion soit nécessaire au Québec? Pour que la vision d'un Canada bilingue soit acceptée, il est nécessaire de croire que cette notion s'applique partout au Canada. On a maintenant l'impression que le Québec insiste pour être unilingue, ce qui nous pose beaucoup de problèmes, même en Ontario, quant à l'idée du bilinguisme.

**Mme Beaudoin:** J'aimerais tout d'abord rectifier une chose. Nous n'appuyons pas la Loi 178. Dans le document, nous disons que, même avec le traitement que les anglophones du Québec ont reçu avec la Loi 178, on ne peut

[Traduction]

government; it also involves the territorial government. If there is no commitment by the political parties to make this issue a priority, we can't believe that circumstances will remain so favourable. Governments are elected and disappear every four years. I am not saying there is no good will as such, but it is very difficult for governments to try to serve us without losing votes.

That is the reality we are facing. Consequently, we hope that a promotion clause and a firm commitment by Canada will be translated into something that will be accepted: we are going to do whatever is necessary to enable people to develop a francophone community. You are 100% correct: there would be no francophone community here without the federal government's commitment, without the 1969 Official Languages Act, without the Canadian Constitution, and so forth. There would only be francophones who were assimilated as soon as they arrived here.

**Mr. Manley:** You said in your brief that you took a stand in favour of the Meech Lake Accord in February 1990. Why were you so late in doing so?

**Mr. Laroche:** Our organization representing the francophone community was a very recent development—we have only existed since 1979. For a long time, the francophone community was afraid to take a stand on controversial issues. Two-and-a-half years ago, we decided that the Meech Lake issue could result in a backlash. We thought we could suffer if we took a strong stand on the issue. At least that is my personal opinion.

**Mr. R. Ouellet:** It should not be forgotten that we took a stand before the Quebec business community and before the Chambers of Commerce. There was a great deal of confusion, and it is understandable that it took us that long to sort the situation out. When we finally did take a stand, we had to choose between two evils. We chose what we considered to be the lesser evil.

**Mr. Manley:** That was your first position. There was no change in your position in February.

**Mrs. Beaudoin:** No.

**Mr. Manley:** I am very surprised to see that you even support Bill 178. There are many francophones in my riding, which is in Ontario. They do not accept the provisions of Bill 178.

You think that French must be promoted here. Do you think there is a point to which the minority language in Quebec must fall before the promotion clause is necessary in that province? If the vision of a bilingual Canada is to be accepted, it must apply throughout Canada. People now think that Quebec is insisting on being unilingual, and this is causing us a great many problems with bilingualism, even in Ontario.

**Mrs. Beaudoin:** I would just like to make one correction. We do not support Bill 178. We state in our brief that even given the way in which Quebec anglophones were treated under Bill 178, it is impossible to draw a parallel between

[Text]

pas établir de parallèle entre eux et les minorités francophones hors Québec. Nous, nous devons nous battre constamment pour obtenir des grains de sel, alors que les anglophones du Québec ont toute une infrastructure existante. Ils peuvent naître et mourir en anglais au Québec, ce que les francophones d'ailleurs au Canada ne peuvent faire dans leur langue.

**M. R. Ouellet:** Replaçons-nous dans le contexte yukonnais. Donnez-nous de l'éducation en français sans que nous soyons obligés de nous battre quotidiennement. Pendant que les anglophones vont à la pêche, nous nous battons pour avoir de petites classes et des miettes en éducation. Donnez-nous des possibilités d'éducation universitaire, donnez-nous des services sociaux et gouvernementaux en français, et ensuite enlevez-nous le droit d'afficher en français. Il y a une seule affiche en français au Yukon: c'est celle qu'on retrouve devant le bureau de l'Association franco-yukonnaise. Il est vrai que les droits des anglophones du Québec ont été bafoués, et on est les premiers à le regretter parce qu'on sait ce que cela veut dire, mais n'abattez pas la minorité québécoise dans la clause de promotion. Notre objectif est de rejoindre la minorité anglaise du Québec. Si vous l'abaissez à notre niveau, on n'aura plus rien à atteindre. Elle est déjà à un niveau où elle vit très bien, pas à son point de vue, mais au nôtre. Faisons des efforts pour hausser les francophones hors Québec à un niveau semblable. On ne demandera pas trois universités et toutes les choses qu'ils ont, mais on a des droits fondamentaux dans notre vie quotidienne en français. Donc, mettons les deux minorités en parallèle.

**M. Ouellet (Papineau—Saint-Michel):** Monsieur le président, je voudrais féliciter et remercier les représentants de l'Association franco-yukonnaise pour le texte qu'ils nous ont soumis aujourd'hui.

Je dois vous féliciter pour votre compréhension. Vous posez vraiment un geste de générosité à l'endroit de cette impasse constitutionnelle qui existe présentement. Vous faites un acte de foi en disant: Adoptez l'Accord du lac Meech même si cet accord n'est pas nécessairement dans notre intérêt.

• 1230

J'ai particulièrement apprécié la précision, sinon la correction, que vous avez apportée à vos propos en réponse à l'intervention de mon collègue, M. Plourde, qui citait une déclaration faite il y a quelques semaines par la Fédération des francophones hors Québec. C'est une citation qui doit être remise dans son véritable contexte.

Il faut se rappeler que les francophones hors Québec sont venus témoigner devant le Comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes. Ils se sont prononcé contre l'Accord du lac Meech et ils ont demandé des amendements assez importants, en particulier ce dont vous parlez vous-même, c'est-à-dire l'insertion d'une clause non seulement pour la protection, mais aussi pour la promotion par le gouvernement canadien des minorités de tout le pays.

Il faut dire qu'un peu à la dernière minute, les francophones hors Québec, voyant l'impasse, ont décidé de dire: On était contre l'Accord du lac Meech, mais maintenant, dans le contexte, face au pire, nous allons

[Translation]

them and francophone minorities outside Quebec. We constantly have to fight to get crumbs, while the anglophones of Quebec have a whole network of institutions. They can be born and die in English in Quebec, and this is impossible for francophones elsewhere in Canada.

**Mr. R. Ouellet:** Let us look at the Yukon situation again. Give us education in French without our having to fight for it every day. While anglophones go off fishing, we are fighting for little classes and crumbs in the area of education. Give us university education, government and social services in French, and then take away the right to post signs in French. There is only one sign in French in Yukon: the one outside our office. It is true that the rights of anglophones in Quebec have been trampled, and we are the first to regret that, because we know what it means to have one's rights trampled, but do not destroy Quebec's linguistic minority in the promotion clause. Our objective is to achieve what the English minority in Quebec has achieved. If we had that, we would want nothing more. From our point of view, the anglophone minority in Quebec is already very well off. Let us try to bring the francophones outside Quebec up to a similar level. We will not ask for three universities and everything else that the anglophones of Quebec have, but we do have a fundamental right to live our daily lives in French. So we say that the two minorities should be put on an equal footing.

**Mr. Ouellet (Papineau—Saint-Michel):** Mr. Chairman, I would like to congratulate and thank the representatives of the *Association franco-yukonnaise* for the brief they presented today.

I must congratulate you on your understanding. You are making a truly generous gesture in an effort to find a way out of the current constitutional impasse. You are showing a great deal of faith when you say that the Meech Lake Accord should be passed even if it is not in your own interest.

I particularly appreciated the clarification, or the correction, you made to your remarks in answer to Mr. Plourde's comments when he quoted a statement made some weeks ago by the *Fédération des francophones hors Québec*. This quotation must be placed in its proper context.

You will remember that the federation came to testify before the joint committee of the Senate and the House of Commons. They took a stand against the Meech Lake Accord and asked for a number of fairly substantial amendments, notably the one you referred to yourself, that is, the insertion of a clause calling on the Canadian government not only to preserve but also to promote minorities throughout the country.

In view of the stalemate, the *Fédération des francophones hors Québec* decided at the last minute that although they were against the Meech Lake Accord, they were now willing, faced with the worsening situation, to go

[Texte]

appuyer l'Accord du lac Meech. J'apprécie votre précision. Au fond, vous dites sensiblement ce que la Fédération des francophones hors Québec est venue nous dire: C'est un moindre mal que l'on accepte.

Ma question est très importante. Quel est votre sentiment face à ce qui se passe? En certains milieux, on dit: Si l'Accord du lac Meech n'était pas adopté, le Québec pourrait se séparer. D'autres disent: Il ne faut pas sortir les épouvantails. En particulier, un homme d'affaires très important du Québec, M. Bertin Nadeau, le président et chef de la direction d'Unigesco—en fait, c'est le grand patron de Provigo au Québec—, a dit: Un peu plus de pondération, s'il vous plaît; l'échec de l'Accord du lac Meech ne signifie pas le rejet du Québec par le Canada.

Au cours de nos délibérations des derniers jours, comme député du Québec, j'ai été très heureux de constater que tous les témoins qui ont comparu devant nous ont exprimé des réserves au sujet de l'Accord du lac Meech, mais n'ont jamais exprimé de sentiments anti-Québec. Nadeau dit, comme citoyen, et je le cite:

Je me demande ce qu'il y aurait de si épouvantable, en cas d'échec de l'Accord Meech, à ce que le Québec reste sur sa position des années 80. Les cinq conditions du Québec sont sur la table depuis 1985; elles peuvent y rester. Nous avons bien traversé les années 80 sans accord. Si Meech coule, il incombera aux provinces dissidentes de faire le nécessaire pour que reprenne calmement une discussion à laquelle participera le Québec. Après tout, ce n'est qu'à cette condition qu'elles pourront intégrer à la Constitution les modifications qui sont tellement vitales pour elles aujourd'hui.

C'est un homme d'affaires très important du Québec qui dit ceci. Supposons que l'Accord du lac Meech ne marche pas, vous qui êtes francophones et qui vivez dans un coin reculé du Canada, comment voyez-vous les choses? Est-ce que vous pouvez survivre sans l'Accord du lac Meech? Est-ce que les perspectives économiques et linguistiques vont être particulièrement perturbées ou si vous pensez qu'au fond, les choses vont continuer comme avant?

**M. R. Ouellet:** J'ai l'impression que les choses ne peuvent pas continuer comme avant. Si on veut continuer à cohabiter, on le peut. Cependant, si l'Accord du lac Meech n'est pas adopté avec toutes ses imperfections le 23, cette volonté politique ou cette volonté nationale de cohabiter aura peut-être tendance à s'effriter très rapidement, non seulement au Québec, mais aussi dans le Canada anglais.

On entend de plus en plus souvent des gens dire: Eh bien, qu'ils se séparent et qu'on en finisse pour qu'on puisse commencer à se refaire un pays entre nous. Comme le gros club ne marche pas, on va se faire un petit club qui marche mieux.

● 1235

Cette option-là est vécue au Québec, mais elle est aussi vécue ici. On a parfois tendance à dire que c'est le Québec qui s'en va. Si le Québec s'en va, le Canada anglais s'en va aussi. Il n'y a pas qu'un groupe qui se déplace, mais deux. Personnellement, j'ai l'impression que, quelle que soit la décision à laquelle on arrivera le 23 juin, cette décision sera durable.

[Traduction]

along with it. I appreciate your clarification. Basically, you are repeating what we were told by the *Fédération des francophones hors Québec*, namely, that you are willing to accept a lesser evil.

My question is very important. What is your feeling about the way things are evolving? In some circles, it is claimed that if the Meech Lake Accord is not passed, Quebec may separate. Others say we must be careful not to revive the old bogeyman. A very important Quebec businessman, Mr. Bertin Nadeau, the chief executive officer of Unigesco—he is the boss of Provigo in Quebec—appealed for a bit more level-headedness in understanding that the failure of the Meech Lake agreement does not mean that Quebec is being rejected by Canada.

In the course of our recent proceedings, I have been very happy, as a member of Parliament from Quebec, to note that although the witnesses we have heard have expressed reserves about the Meech Lake Accord, they have never voiced anti-Quebec feelings. As Nadeau said, speaking as a citizen:

In the event of a failure of the Meech Accord, what can be so terrible about Quebec sticking to the position it held during the 1980s? The five conditions set by Quebec have been on the table since 1985 and they can remain on the table. We got through the 1980s without an agreement. If Meech goes under, it will be up to the dissident provinces to take whatever steps are necessary to resume calm discussions that Quebec will be willing to take part in. After all, that is the only way that they will be able to include in the Constitution the amendments they now consider to be so vital.

That is the point of view of an important Quebec businessman. Supposing that the Meech Lake Accord does not go through, I would like to know what your view would be as francophones living in a remote corner of Canada. Would you be able to survive without the Meech Lake Accord? Do you think there would be a significant disruption in the economic and language outlook or do you think that basically things will continue as before?

**Mr. R. Ouellet:** I feel that things cannot continue as before. If we wish to continue living together, we can do so. However, the failure to pass the Meech Lake Accord with all its imperfections on the 23rd may mean that the political or national will to live together may quickly break down, not only in Quebec but also in English Canada.

It is becoming more common to hear people say: Well, let them separate and have done with it so that we can start building a country of our own. Since the big club is not working out, let us make a smaller club that will work better.

This option is being discussed in Quebec and is also being discussed here. People tend to talk about Quebec going its own way. If Quebec does so, then English Canada will also be going its own way. It is not just one group going off on its own, but two. Personally I feel that whatever decisions is arrived at on June 23, it will be a lasting one.

[Text]

**M. Ouellet (Papineau—Saint-Michel):** C'est pour cela que vous êtes en faveur de l'Accord du lac Meech. Vous avez peur qu'en cas d'échec, votre propre existence comme francophones soit menacée dans le futur.

**M. R. Ouellet:** Et comme Canadiens. Ayant vécu dans au moins trois provinces et ayant voyagé dans la plus grande partie du Canada, je tiens jusqu'à un certain point à ce que le Canada demeure plus ou moins dans le cadre où il est maintenant. Je crains énormément un changement.

**M. Robinson:** Je crois avoir vu une deuxième affiche en français: c'était l'affiche devant l'école primaire concernant les cours d'immersion. Je veux vous demander de nous donner un peu de renseignements sur l'immersion au Yukon. Je ne sais pas si le nombre le justifie en ce qui concerne les droits constitutionnels, mais combien d'enfants suivent des cours d'immersion? Est-ce qu'il y a des programmes assez importants ici?

**Mme Beaudoin:** Oui, il y a l'immersion de la maternelle à la 9<sup>e</sup> année, je crois. Il doit y avoir à peu près 350 étudiants inscrits aux cours d'immersion.

**M. Laroche:** Toutes proportions gardées, il y a un fort pourcentage de gens qui suivent ces cours. C'est quelque chose qui a tendance à se stabiliser. Évidemment, tout dépend du climat politique qu'on peut connaître. Il y a un groupe assez fort en immersion ici.

**Le président:** Vous êtes peut-être au courant que le Québec, depuis le début des négociations entourant l'Accord du lac Meech, a manifesté de temps à autre un intérêt pour les minorités francophones hors Québec. Entre autres, M. Rémillard, dans un discours qu'il a livré au Mont-Gabriel et dans lequel il a établi les cinq questions autour desquelles il souhaitait que les négociations aient lieu, a parlé en même temps de ce qu'on a appelé une pseudo-condition, parce qu'elle n'a pas été formalisée, soit celle de discuter de la situation des francophones hors Québec. Êtes-vous au courant de cela?

**M. Laroche:** Oui.

**Le président:** Est-ce que cela vous a donné un certain espoir? Est-ce que vous auriez souhaité qu'on en fasse une question dans les négociations autour de l'Accord du lac Meech?

**Mme Beaudoin:** Si on nous avait donné le choix, on aurait voulu, bien sûr, que cela fasse partie de l'Accord.

**Le président:** Vous êtes au courant que le commissaire aux langues officielles a émis une opinion à propos de l'Accord du lac Meech. Entre autres, le commissaire a émis une opinion sur l'alinéa 2(1)a) de la Loi constitutionnelle proposé dans l'Accord, qui reconnaît que:

...l'existence de Canadiens d'expression française, concentrés au Québec mais présents aussi dans le reste du pays, et de Canadiens d'expression anglaise concentrés dans le reste du pays mais aussi présent au Québec, constitue une caractéristique fondamentale du Canada;

Cet alinéa est associé, bien sûr, à l'alinéa b) qui traite de la question de la société distincte et aux paragraphes (2) et (3) qui donnent des rôles.

[Translation]

**Mr. Ouellet (Papineau—Saint-Michel):** That is why you are in favour of the Meech Lake Accord. You are afraid that a failure will jeopardize your future existence as francophones.

**Mr. R. Ouellet:** And as Canadians. Having lived in at least three provinces and travelled throughout most of Canada, I think it is important for Canada to remain more or less within its present framework. I am very fearful of change.

**Mr. Robinson:** I believe I noticed a second sign in French, it had to do with immersion courses available at the elementary school. I would like some information about immersion classes in the Yukon. I do not know whether the numbers warrant the provision of service as far as constitutional rights are concerned, but how many children are enrolled in immersion classes? Are there well-developed programs?

**Mrs. Beaudoin:** Yes, there are immersion classes from kindergarten to grade nine, I believe. Altogether there must be about 350 students enrolled in such classes.

**Mr. Laroche:** Relatively speaking, there is a high percentage of pupils in these classes. The trend is starting to stabilize. Of course, everything depends on the political climate. There is a fairly large group in immersion here.

**The Chairman:** You may be aware of the fact that since the negotiations surrounding the Meech Lake Accord began, Quebec has occasionally shown interest in French-speaking minorities outside Quebec. Mr. Rémillard, for instance, in the speech he gave in Mont Gabriel where he set out the five points he wanted the negotiations to focus on, did also refer to what he called an informal condition, namely the discussion of the situation of francophones outside Quebec. Are you aware of that?

**Mr. Laroche:** Yes.

**The Chairman:** Did you consider it to be a cause for hope? Would you have liked to see the matter put on the agenda for negotiations relating to the Meech Lake Accord?

**Mrs. Beaudoin:** If we had been given the choice, we would of course have preferred to have it included in the agreement.

**The Chairman:** You know that the Commissioner of Official Languages did express an opinion about the Meech Lake Accord, in particular about paragraph 2(1)(a) of the proposed constitutional amendment in the Accord recognizing:

...that the existence of French-speaking Canadians, centred in Quebec but also present elsewhere in Canada, and English-speaking Canadians, concentrated outside Quebec but also present in Quebec, constitutes a fundamental characteristic of Canada;

This paragraph is to be taken in conjunction with paragraph b) dealing with the distinct society and subclauses (2) and (3) dealing with the various roles.

[Texte]

Selon le commissaire aux langues officielles, il s'agit d'un progrès par rapport à tout ce qui existait avant pour les minorités linguistiques du pays. Êtes-vous d'accord sur cette opinion émise par le commissaire aux langues officielles?

**M. Laroche:** L'opinion du commissaire est basée sur des faits qui existaient il y a dix ans et sur ce qui existe maintenant. Dans ce sens-là, on ne peut pas nier qu'il y a eu du progrès. Cependant, dans la perspective canadienne actuelle, est-ce que ce progrès s'accomplit à un rythme suffisant pour permettre de trouver l'équilibre qui est recherché au départ? Je pense que ce n'est pas suffisant. Cela ne nous permet pas de démontrer actuellement aux Québécois qu'on peut vivre en français à l'extérieur du Québec. Une pression énorme vient alors Québec afin qu'on se referme. On ne peut pas démontrer cela dans le contexte actuel.

• 1240

**Le président:** Je vais être plus précis. Le commissaire aux langues officielles ne disait pas que c'était mieux que ce qu'il y avait il y a 10 ans. Il a été très précis. Il disait que le contenu de l'Accord du lac Meech était mieux que ce qui existait la veille, alors que l'Accord du lac Meech n'existait pas. Êtes-vous d'accord avec lui? Vous n'avez peut-être pas eu la chance de . .

**M. Laroche:** On a eu la chance de discuter de ces questions-là. On est d'accord avec le commissaire en principe.

**Le président:** Je ne vous fais pas de reproche. Nous, les membres du Comité, étudions cette question-là tous les jours, et nous sommes loin d'être des experts en tout ce qui est contenu dans les accords constitutionnels du pays.

En ce qui concerne la promotion, il y a des témoins qui ont dit au Comité que, sur le plan juridique, le fait d'adopter la clause de promotion proposée par M. McKenna n'ajouterait rien à ce que fait actuellement le gouvernement fédéral, que cela n'ajouterait rien aux pouvoirs qu'a déjà le gouvernement fédéral. Si on vous disait qu'on peut atteindre les objectifs que vous souhaitez sans ajouter la clause de la promotion dans la Constitution, seriez-vous satisfaits?

**Mme Beaudoin:** Non. Je crois qu'il est essentiel d'ajouter la clause de la promotion. Quand on parle de préservation, c'est très statique. Pour moi, il n'y a pas d'action dans la préservation, alors que quand on parle de promotion, on parle d'une attitude proactive envers les minorités linguistiques du Canada.

**M. Laroche:** C'est toute la question du choix du Canada. Le gouvernement fédéral pourrait choisir de faire des choses, mais s'il n'y a pas dans cela un choix véritablement national, cela n'apportera rien. Quand on inclut la promotion dans la Constitution, c'est le pays qui choisit de faire quelque chose dans sa Constitution. Par la suite, les gestes politiques qui seront posés atteindront beaucoup plus facilement les résultats escomptés. C'est dans ce sens-là que c'est important.

**Le président:** Est-ce qu'il serait exact de dire que, pour vous, l'ajout de la promotion prend une valeur symbolique, beaucoup plus que juridique, et qu'au fond, vous êtes attachés à l'importance de ce symbole?

[Traduction]

The Commissioner of Official Languages is of the view that this represents progress in relation to the previously existing situation for the language minorities in Canada. Are you aware of this opinion expressed by the Commissioner of Official Languages?

**Mr. Laroche:** His opinion is based on the facts as they were 10 years ago and as they are now. It cannot be denied that there has been progress. However, from the present Canadian perspective, can it be said that this progress is occurring quickly enough for us to obtain the desired balance? I don't think it is enough. It does not allow us to show Quebecers that it is possible to live in French outside of Quebec. Then there is enormous pressure on Quebec to close in on itself. We cannot make a case in the present context.

**The Chairman:** I will be more precise. The Commissioner of Official Languages did not say that it was better than 10 years ago. He was quite specific, pointing out that the provisions of the Meech Lake Accord were better than what was previously in existence when there was no such accord. Do you agree with him? Perhaps you haven't had a chance to . .

**Mr. Laroche:** We did have a chance to discuss the matter and we agree with the Commissioner in theory.

**The Chairman:** I am not making any reproaches. We committee members have been studying this matter every day and we are far from being experts in all the constitutional provisions.

As far as promotion goes, some of our witnesses have told the Committee that legally speaking, the passage of the promotion clause proposed by Mr. McKenna would add nothing to what is now being done by the federal government nor would it add anything to the federal government's present powers. If you were told that your objectives could be attained without adding the promotion clause to the Constitution, would you be satisfied?

**Mrs. Beaudoin:** No. I think it is essential to add the promotion clause. Preservation refers to something very static. As I see it, preservation does not require any action whereas promotion does mean a pro-active stance in dealing with the minority language groups in Canada.

**Mr. Laroche:** It brings up the whole matter of the choice being made by Canada. Although the federal government might decide to take action, if such action does not reflect a choice taken by the nation as a whole, it will be of little consequence. Reference to promotion in the Constitution signifies that the country has chosen to do something through its Constitution. Whatever political measures may be taken afterwards will be much more likely to achieve the desired results. That is why we consider it to be important.

**The Chairman:** Is it correct to say that for you the inclusion of promotion has more of a symbolic than a legal value, and that your real concern is the recognition of this symbol?

[Text]

**M. R. Ouellet:** Il est difficile de dire si cela a pour nous une valeur symbolique ou juridique. Nous voulons donner le plus de force possible à cette expression de «promotion». Comment faut-il la définir exactement? On voudrait aller le plus loin possible, mais il n'y a peut-être pas de terme précis pour la définir.

**Le président:** Votre témoignage d'aujourd'hui et votre document nous ont beaucoup intéressés.

Vous nous avez dit très clairement que vous appuyiez la ratification de l'Accord du lac Meech. Vous nous dites que c'est la ratification qui va permettre de continuer les discussions dans l'avenir sur d'autres sujets qui préoccupent certaines provinces et beaucoup de Canadiens. Selon vous, il vaut mieux que l'Accord soit ratifié sans amendements que de ne pas avoir d'entente du tout.

Vous avez identifié quatre éléments de la proposition que vous cherchez à améliorer, et vous voyez la proposition de M. McKenna comme un véhicule utile pour effectuer ces changements. Vous avez parlé de la clause de la promotion et des questions qui préoccupent les peuples autochtones. Vous avez dit: Meech d'abord dans le cas des peuples autochtones, pour qu'on puisse ensuite passer à cette question importante. Vous avez traité brièvement de la question des femmes ainsi que de l'accession des territoires au statut de province. Même si vous n'avez pas inclus cela formellement comme élément, vous avez aussi parlé des conférences constitutionnelles et de la conférence des premiers ministres. Vous souhaitez que vos représentants politiques soient assis directement à la table.

• 1245

Dans un échange avec M. Ouellet, vous nous avez dit que dans l'hypothèse d'un échec de l'Accord du lac Meech, la volonté nationale de cohabiter entre francophones et anglophones s'effriterait. C'est une conséquence que vous anticipez, mais personne ne sait vraiment ce qui va arriver.

Je vous remercie de votre témoignage. C'est un acte de foi envers votre pays, mais c'est aussi un acte de courage, comme le reconnaissent les membres du Comité. Il se trouve différents endroits au pays où il y a une homogénéité dans la pensée, et il ne faut pas se le cacher. Si vous allez à l'autre extrême du pays, les gens ont tendance à adopter un point de vue, et c'est un point de vue qui est partagé par un grand nombre de personnes. C'est vrai au Québec et c'est vrai ailleurs. Ici, au Yukon, dans le Nord, il y a aussi une certaine homogénéité dans la pensée et dans l'approche par rapport au problème constitutionnel. En ce sens-là, vous adoptez une position courageuse parce qu'elle ne rejoint pas nécessairement la position de la grande majorité des gens du Nord. Toutes les minorités du Canada et du monde savent ce que c'est que de se prononcer d'une manière qui ne rejoint pas nécessairement la pensée de la majorité. Je vous remercie d'avoir eu le courage d'exprimer cette pensée. Je pense que les membres du Comité ont apprécié vos efforts. Merci beaucoup.

The committee will now recess for lunch.

[Translation]

**Mr. R. Ouellet:** It is hard to say whether we see it as having a symbolic or a legal value. We want to give as much force as possible to the term «promotion». How exactly should it be defined? We would like to go as far as possible, but perhaps there is no precise definition.

**The Chairman:** Your testimony and your statement have been of great interest to us.

You stated quite clearly that you support ratifying the Meech Lake Accord. You say that ratification will allow us to continue discussions in the future about other matters of concern to particular provinces and many Canadians. You believe it is better to ratify the Accord without amendments than to have no agreement at all.

You identified four elements of the proposal that you would like to improve and you see Mr. McKenna's proposal as a useful instrument in effecting such change. You referred to the promotion clause and the concerns of native peoples. As far as the natives are concerned, you say let us first pass Meech so that we can then go on to deal with this important question. You briefly alluded to the situation of women as well as accession to provincehood for the territories. Even though you did not make an official proposal to this effect, you also talked about constitutional conferences and first ministers' conferences. You would like to see your political representatives sitting at the table.

In an exchange with Mr. Ouellet, you said that should the Meech Lake Accord fail, there would be a breakdown in the national will to live together as francophones and anglophones. That is a consequence you foresee, but no one knows what would really happen.

I want to thank you for your testimony. It is an act of faith in your country and also an act of courage, as Committee members have noted. We must recognize that there are different areas of the country where a particular point of view holds sway. At the other end of the country, there maybe another dominant point of view. This applies to Quebec and elsewhere. Here in Yukon, in the far North, there is also a common way of looking at and dealing with the constitutional problem. You have taken a courageous stand in that your position does not necessarily coincide with that of the great majority of Northerners. All the minorities in Canada and in the rest of the world know what it is to take a stand that does not necessarily coincide with the views of the majority. I want to thank you for having the courage to express your opinions. Your contribution was appreciated by Committee members. Thank you.

La séance reprendra après le déjeuner.

[Texte]

## AFTERNOON SITTING

• 1403

**The Chairman:** We now resume our hearings on the companion resolution put forward by Mr. McKenna on the Constitutional Accord of 1987, better known as the Meech Lake accord.

We will now hear from the Council for Yukon Indians. I believe the witnesses are Ms Dorothy Wabisca, vice-chairperson; Mr. Victor Mitander, chief negotiator; and Mr. David Joe, negotiator.

The way we propose to proceed is to allow you approximately 10 minutes to give a statement to the committee, if you wish to do so. I understand you have distributed a document to members of the committee. Then we will go around the table. We will start with Ms McLaughlin for 10 minutes and then we will go 15 minutes to the government side and 10 minutes to the Liberal side.

**Ms Dorothy Wabisca (Vice-Chairperson, Council for Yukon Indians):** Thank you very much for providing us with this opportunity. I would like to also welcome you to our homeland. We are making this presentation on behalf of the Yukon First Nations, expressing our views regarding the proposed companion resolution on the Meech Lake accord.

The Yukon First Nations have for many years been active participants in the process of constitutional reform in Canada. For this reason we have been looking forward to this opportunity to state for the record our views on contemporary constitutional issues.

We, like virtually all other Canadians, have no knowledge of the actual discussions that produced the Meech Lake accord. However, shortly after it was publicly released, we recognized that it was badly flawed, so much so that it is unacceptable to Yukon First Nations. Furthermore, we find it offensive that the Prime Minister and the provincial premiers refused to change one word of this blantly deficient accord. Inflexibility of this sort has never been the basis for constitutional reform in Canada, and in our view it is entirely inappropriate in the present circumstances.

• 1405

Aboriginal peoples, northerners, women, certain of the provinces, and many of the citizens of this country have raised legitimate and substantial concerns regarding the Meech Lake accord. We believe it would be profoundly inappropriate to ignore these concerns and attempt to approve the Meech Lake accord as it presently stands.

For this reason, we applaud Premier McKenna on his attempts to salvage the essence of the accord while at the same time addressing many of the most pressing concerns that relate to the accord. Although we do not believe the New Brunswick proposal goes far enough, we are nonetheless encouraged by Premier McKenna's initiative because we believe that with a few modifications it represents a workable solution to what may otherwise become a very serious impasse.

[Traduction]

## SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

**Le président:** Nous allons reprendre nos audiences concernant la résolution présentée par M. McKenna en accompagnement à l'Accord constitutionnel de 1987, mieux connu comme l'Accord du lac Meech.

Nous allons maintenant entendre les membres du conseil des Indiens du Yukon. Les témoins sont M<sup>me</sup> Dorothy Wabisca, vice-présidente; M. Victor Mitander, négociateur en chef, et M. Davie Joe, négociateur.

Nous nous proposons de procéder de la façon suivante: vous aurez une dizaine de minutes environ pour présenter un exposé, si vous le désirez. Je pense que vous avez déjà distribué un document aux membres du comité. Nous ferons ensuite un tour de table. Nous allons commencer par madame McLaughlin qui aura 10 minutes et nous irons ensuite pendant un quart d'heure du côté du gouvernement, après quoi 10 minutes seront accordées aux libéraux.

**Mme Dorothy Wabisca (vice-présidente, Conseil des Indiens du Yukon):** Je vous remercie beaucoup de nous donner la possibilité de nous présenter devant vous. Je voudrais également vous souhaiter la bienvenue dans notre pays. Nous présentons cet exposé au nom des Premières nations du Yukon, de façon à faire connaître nos vues sur le projet de résolution d'accompagnement à l'Accord du lac Meech.

Les premières nations du Yukon participent depuis de nombreuses années au processus de réforme constitutionnelle au Canada. C'est pourquoi nous étions très heureux à l'idée de présenter nos vues, de façon officielle, sur les questions constitutionnelles de l'heure.

Comme presque tous les autres Canadiens, nous ne savons à peu près rien des discussions qui ont débouché sur l'Accord du lac Meech. Cependant, peu après sa diffusion, nous nous sommes aperçus qu'il comportait de graves lacunes, si graves que l'Accord était inacceptable aux Premières nations du Yukon. En outre, nous trouvons choquant que le Premier ministre et les Premiers ministres des provinces aient refusé de changer un seul mot dans un accord aussi notoirement insuffisant. Un tel manque de souplesse ne saurait faciliter la réforme constitutionnelle au Canada et nous estimons qu'une telle attitude n'est aucunement justifiée dans les circonstances actuelles.

Les peuples autochtones, les peuples du Nord, les femmes, certaines provinces, et de nombreux citoyens de ce pays ont exprimé des inquiétudes sérieuses et légitimes au sujet de l'Accord du lac Meech. Nous pensons qu'il ne conviendrait pas de ne pas répondre à ces préoccupations pour tenter d'approuver l'Accord du lac Meech sous sa forme actuelle.

C'est pourquoi, nous avons été très heureux de voir le premier ministre McKenna tenter de sauver l'essence de l'Accord tout en répondant à un bon nombre des questions les plus pressantes qu'il soulève. Nous ne pensons pas que les propositions du Nouveau-Brunswick aillent suffisamment loin mais l'initiative du premier ministre McKenna nous paraît néanmoins encourageante parce que nous pensons que, légèrement modifiée, elle pourrait constituer une solution acceptable à ce qui risquerait autrement d'aboutir à une impasse.

## [Text]

Taking these factors into consideration, we now turn to the substance of the New Brunswick proposal and the recommendations of the Yukon First Nations.

To our knowledge, no one who participated in the secret talks leading to the Meech Lake accord has come forth with any reasonable explanation as to why the creation of new provinces should require the unanimous consent of all 10 provinces. The Yukon First Nations find this aspect of the accord to be completely repugnant. There is, in our view, no justification for subjecting the legitimate aspirations of northerners to the vetoes of premiers, many of whom govern provinces that were established without any requirements for consent by other provinces. The pre-1982 process for creating new provinces in the territories worked perfectly well for more than a century, and we therefore agree with New Brunswick that this should be the process we will continue to follow. We therefore have no difficulty in supporting Premier McKenna's proposal for a companion resolution, the effect of which would be to return us to the pre-1982 situation whereby the creation of new provinces was a matter within the exclusive jurisdiction of the Parliament of Canada and did not require provincial consent.

Premier McKenna's proposal addresses another basic grievance of northerners concerning the Meech Lake accord, that being that the accord excludes northerners from democratically accountable representation in the Supreme Court and the Senate. Virtually all Canadians agree that this constitutes a very serious error. Some, however, suggest that this error can be corrected after the Meech Lake accord is enacted. The Yukon First Nations do not support this view, for we, like other aboriginal peoples, know all too well the folly inherent in accepting such unenforceable promises from government, particularly where amendments to the Constitution are concerned. It makes no sense to us to say that, regarding Senate and Supreme Court appointments, we are going to enact an amendment to the Constitution of Canada, which is admittedly flawed because it denies to northerners the rights to be enjoyed by other Canadians, but that we will correct this through future constitutional amendments. It is equally nonsensical to rely on such a commitment. Instead, the proper approach is clearly that suggested by New Brunswick in its companion proposal, that being to enact provisions now that provide northerners with the same rights to be enjoyed by other Canadians. We therefore endorse Premier McKenna's proposal in this regard.

We now turn to a matter that is not properly addressed in either the Meech Lake accord or New Brunswick's proposals; namely, the recognition of aboriginal peoples as distinct societies within Canada. Yukon First Nations are not opposed to the recognition of Quebec as a distinct society. We see this as a statement of an obvious fact. What we are opposed to, however, is the failure to provide to the aboriginal peoples of Canada the same recognition.

## [Translation]

Compte tenu de ces facteurs, nous avons maintenant examiné la proposition du Nouveau-Brunswick et les recommandations des Premières nations du Yukon.

Pour autant que nous le sachions, ceux qui ont les participants aux négociations secrètes qui ont mené à l'Accord du lac Meech n'ont jamais offert d'explication plausible de la règle voulant que la création d'une nouvelle province exige le consentement unanime des 10 autres provinces. Les Premières nations du Yukon considèrent que cette règle est tout à fait choquante. Il n'est absolument pas justifié, d'après nous, de faire dépendre les aspirations légitimes des gens du Nord du bon vouloir des premiers ministres, dont un bon nombre dirige des provinces qui ont été créées sans que l'on exige le consentement des autres provinces. Le processus de création de nouvelles provinces qui était en place avant 1982 a très bien fonctionné pendant plus d'un siècle; nous sommes donc d'accord avec le Nouveau-Brunswick pour proposer que l'on continue à suivre ce processus. Il nous est ainsi très facile d'appuyer la proposition de M. McKenna qui aurait pour effet de nous ramener à la situation antérieure à 1982, alors que la création des nouvelles provinces relèvait exclusivement de la compétence du Parlement du Canada et n'exigeait pas le consentement des provinces.

La proposition de M. McKenna répond également à une autre préoccupation des gens du Nord à l'égard de l'Accord du lac Meech, dont les dispositions les empêche d'être représentées de façon démocratique à la Cour suprême et au Sénat. Tous les Canadiens ou presque s'entendent pour reconnaître que cela constitue une erreur très grave. Certains laissent toutefois entendre que l'on pourrait corriger cette erreur après l'adoption de l'Accord du lac Meech. Les Premières nations du Yukon n'en sont pas convaincus parce que nous savons trop bien, comme les autres peuples autochtones le savent aussi, que c'est folie que d'accepter ce genre de promesse de la part d'un gouvernement, en particulier lorsqu'il s'agit d'amendement constitutionnel. Il semble tout à fait illogique de prétendre adopter une modification à la Constitution du Canada, imparfaite sur le plan des nominations au Sénat et à la Cour suprême, parce qu'elle refuse au peuple du Nord les droits dont jouissent les autres Canadiens, sous prétexte d'un redressement grâce à une modification constitutionnelle ultérieure. Il paraît également absurde de se fier à ce genre d'engagement. Il conviendrait plutôt de suivre la suggestion du Nouveau-Brunswick dans sa proposition d'accompagnement, à savoir adopter immédiatement des dispositions qui accordent aux gens du Nord les mêmes droits qu'aux autres Canadiens. Nous appuyons donc la proposition de M. McKenna sur ce point.

Passons à une question dont ne tiennent pas suffisamment compte ni l'Accord du lac Meech, ni les propositions du Nouveau-Brunswick; il s'agit la reconnaissance des peuples autochtones en tant que sociétés distinctes au Canada. Les Premières nations du Yukon ne s'opposent pas à ce que l'on reconnaisse que le Québec constitue une société distincte. Pour nous, cela est évident. Par contre, il nous paraît inacceptable que la même reconnaissance ne soit pas accordée aux peuples autochtones du Canada.

[Texte]

• 1410

It is obvious and beyond doubt that the Yukon First Nations and the other aboriginal peoples of Canada comprise societies that are, at the very least, as distinct as Quebec. The Government of Quebec has effectively argued that it requires such recognition in order to maintain its distinct society and culture amid the predominantly Anglo cultures of North America. We understand what Quebec means when it says this, for we aboriginal peoples have concerns similar in type, but much greater in degree regarding the ability of our distinct cultures to survive in the sea of non-native society that surrounds us.

The Yukon First Nations therefore recommends that Premier McKenna's companion resolution be amended by including a provision recognizing that aboriginal peoples constitute a distinct society and fundamental part of Canada.

Regarding the matter of the precise wording of such a provision, we endorse the proposals presented to you on April 12, 1990, by the Assembly of First Nations, the Inuit Tapirisat of Canada, and the Native Council of Canada. Specifically, we recommend that government representatives meet with the national aboriginal organizations for the purpose of determining the most appropriate wording. In the interim, your committee should immediately establish a working group or subcommittee that can address such matters more effectively with the national organizations. Your committee could then report to Parliament and to all Canadians on the reasons why a specific clause recognizing the aboriginal peoples as distinct societies is being recommended.

The Yukon First Nations are encouraged by Premier McKenna's proposal that aboriginal matters be included in the list of agenda items for annual consideration by Canada's first ministers. However, New Brunswick's proposal does not go far enough and is therefore not satisfactory to the Yukon First Nations.

The aboriginal peoples of the Yukon find ourselves in a somewhat absurd position of being compelled to pursue amendments to the Constitution of Canada where no amendment is required, and this has influenced our position with respect to the matter of constitutional reform related to aboriginal peoples.

At the first ministers conference on aboriginal affairs in 1983 we achieved a major breakthrough. We convinced seven of the ten provinces, having 50% of the population of Canada, to amend section 35 of the Constitution Act 1982, so as to provide that the rights acquired by aboriginal peoples in their land claims agreements would be constitutionally protected. We considered this a victory of historic proportions.

We are confident this committee will appreciate the frustrations and utter dismay of Yukon First Nations when the federal government subsequently adopted a policy that excluded the single most important land claim agreements from being part of the overall settlement package, that being that self-government agreements would not receive constitutional protection by way of subsection 35(3).

[Traduction]

Il est indiscutable que les Premières nations du Yukon et les autres peuples autochtones du Canada constituent des sociétés qui sont au moins aussi distinctes que le Québec. Le gouvernement du Québec a soutenu qu'il a besoin d'une telle reconnaissance pour pouvoir maintenir une société et une culture distincte dans un contexte nord-américain à prédominance anglaise. Nous savons fort bien ce que Québec veut dire car nous, les peuples autochtones, partageons des préoccupations qui sont encore plus urgentes puisque nous devons protéger nos cultures distinctes alors que nous sommes entourés par une mer de sociétés non autochtones.

Les Premières nations du Yukon recommandent par conséquent que la résolution d'accompagnement de M. McKenna soit modifiée en ajoutant une disposition qui reconnaîtrait le fait que les peuples autochtones constituent une société distincte et un élément fondamental du Canada.

Pour ce qui est du libellé, nous faisons nôtres les propositions qui vous ont été présentées, le 12 avril 1990, par l'Assemblée des Premières nations, les Inuit Tapirisat du Canada et le Conseil des autochtones du Canada. Plus précisément, nous recommandons que des représentants du gouvernement étudient avec les organismes autochtones nationaux la meilleure façon de rédiger cette disposition. Entre temps, votre comité pourrait immédiatement mettre sur pied un groupe de travail ou un sous-comité pour aborder ces questions plus efficacement avec les organismes nationaux. Votre comité pourrait ensuite exposer au Parlement et aux Canadiens les raisons motivant la recommandation d'une clause particulière reconnaissant le fait que les peuples autochtones constituent des sociétés distinctes.

Les Premières nations du Yukon trouvent encourageante la proposition de M. McKenna voulant que les questions concernant les autochtones fassent partie de l'ordre du jour des conférences annuelles des premiers ministres. Cependant, la proposition du Nouveau-Brunswick ne va pas suffisamment loin et ne satisfait donc pas les Premières nations de Yukon.

Les peuples autochtones du Yukon se trouvent dans une situation quelque peu absurde puisqu'ils sont amenés à demander que l'on apporte des modifications à la Constitution du Canada sur des points qui n'en exigent pas et ceci a influencé notre position concernant la réforme constitutionnelle dans la mesure où elle concerne les peuples autochtones.

Nous avons obtenu un succès important à la Conférence des premiers ministres sur les affaires autochtones tenues en 1983. Nous avons convaincu sept des dix provinces, représentant plus de la moitié de la population du Canada, de modifier l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982 pour accorder une protection constitutionnelle aux droits que nous confèrent le règlement accords des revendications territoriales. Il s'agissait là pour nous d'une victoire historique.

Nous pensons que ce comité pourra comprendre notre réaction de découragement et de stupeur lorsque le gouvernement fédéral a résolu par la suite d'exclure du règlement global, les accords les plus importants c'est-à-dire, les accords d'autonomie gouvernementale, qui échappent donc à la protection du paragraphe 35(3) de la Loi constitutionnelle.

[Text]

Our land claim negotiation process in the Yukon Territory contains all of the ingredients essential to the production of locally appropriate, constitutionally protected self-government. The Yukon First Nations negotiators, along with representatives of the federal and territorial governments, are presently working to produce constitutionally protected agreements in respect of an array of complex matters. Many of these elements are inextricably tied to First Nations self-government. Those people who would be most directly affected by the inclusion of self-government agreements in our land claims settlement, namely Yukoners, have wholeheartedly endorsed our position that land claim agreements should include self-government agreements.

The federal government admits that the provinces have no jurisdiction over or the right to be involved in the resolution of land claims and self-government in the Yukon, as these matters are in the exclusive jurisdiction of Parliament. Nonetheless, the Government of Canada maintains its position that the Yukon First Nations can only achieve constitutionally protected self-government agreement through an amendment to the Constitution of Canada even though such an amendment is not legally required.

• 1415

The Yukon First Nations now have a perfect opportunity to achieve the important objective of the constitutional protection of negotiated self-government agreements. We are being denied this opportunity for reasons we consider to be unacceptable.

As has too often been the case, the Yukon First Nations once again find our aspirations and opportunities being pushed aside and ignored, primarily due to the lack of political will of the Government of Canada. We find ourselves in the position where we may have to pursue amendments to the Constitution of Canada, and such amendments are unnecessary, in any legal sense, to achieve our legitimate goals.

We request in the strongest possible terms that this committee include in its report to Parliament reference to the fact that the Government of Canada, as a matter of policy, is compelling the Yukon First Nations and other northern aboriginal peoples to pursue amendments to the Constitution of Canada. Furthermore, we ask this committee to recommend to Parliament that the Government of Canada immediately abandon its current self-government policy of requiring aboriginal peoples such as the Yukon First Nations to pursue unnecessary constitutional amendments.

[Translation]

Le processus de négociations de nos revendications territoriales utilisé dans le territoire du Yukon comprend tous les éléments essentiels à la mise sur pied d'un gouvernement autonome, adapté à la situation locale et protégé par la Constitution. Les négociateurs des Premières nations du Yukon travaillent à l'heure actuelle, de concert avec des représentants du gouvernement fédéral et des territoires, à conclure des accords portant sur toute une série de questions complexes mais garanties par la Constitution. Une bonne partie de ces éléments sont reliés de façon indissociable à la question de l'autonomie gouvernementale des Premières nations. Ceux qui seraient touchés le plus directement si des mesures d'autonomie gouvernementale étaient insérées dans les accords de règlement des revendications territoriales, à savoir les gens du Yukon, sont tout acquis à notre position: les accords sur les revendications territoriales doivent comprendre des accords prévoyant l'autonomie gouvernementale.

Le gouvernement fédéral reconnaît que les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale dans le Yukon ne relèvent aucunement des provinces et qu'elles n'ont pas le droit d'intervenir dans ces dossiers, puisqu'ils relèvent exclusivement de la compétence du Parlement. Néanmoins, le gouvernement du Canada maintient sa position selon laquelle les Premières nations du Yukon ne pourront obtenir une autonomie gouvernementale protégée par la Constitution que grâce à une modification à la Loi constitutionnelle du Canada même si rien dans la loi ne l'exige.

Les Premières nations du Yukon seraient en mesure à l'heure actuelle de réaliser l'important objectif qu'elles poursuivent depuis longtemps, à savoir la protection constitutionnelles d'accords d'autonomie gouvernementale négociés. Or, nous refusons cette possibilité pour des raisons qui nous paraissent inacceptables.

Comme cela a trop souvent été le cas dans le passé, les Premières nations du Yukon constatent une fois de plus que leurs aspirations et leurs revendications sont mises de côté et ignorées, principalement en raison d'un manque de volonté politique de la part du gouvernement du Canada. Nous nous trouvons dans une situation où nous sommes amenés à demander des modifications à la Constitution du Canada alors que ces modifications ne sont pas nécessaires, sur le plan juridique, pour réaliser nos objectifs légitimes.

Nous vous demandons instamment de mentionner dans votre rapport au Parlement le fait que le gouvernement du Canada est, en pratique, en train d'obliger les Premières nations du Yukon et les autres peuples autochtones du Nord à demander des modifications à la Constitution du Canada. Nous demandons également à ce Comité de recommander au Parlement que le gouvernement du Canada abandonne immédiatement sa politique actuelle en matière d'autonomie gouvernementale, en vertu de laquelle les peuples autochtones comme les Premières nations du Yukon sont obligés de demander des modifications constitutionnelles inutiles.

[Texte]

To return to the matter of Premier McKenna's proposal for including aboriginal issues in the agenda of annual first ministers conferences, it is the position of the Yukon First Nations that this proposal does not go far enough. We fear, based on experience, that if aboriginal issues are but one of the many agenda items to be addressed by the first ministers, aboriginal issues will be forgotten and ignored.

In summary, the Yukon First Nations endorse Premier McKenna's proposals regarding the creation of new provinces and the appointment of northerners to the Senate and Supreme Court. We recommend that the proposed companion resolution be amended to provide for express recognition and protection of the aboriginal peoples of Canada as distinct societies and a fundamental part of Canada.

As well, we urge this committee to report to Parliament regarding those policies of the Government of Canada that require northern aboriginal peoples to pursue unnecessary constitutional amendments, and recommend that Parliament direct the government to cease this practice.

Finally, we recommend that Premier McKenna's proposal calling for the inclusion of aboriginal issues in first ministers conferences be amended to provide for a series of first ministers conferences dedicated exclusively to the resolution of outstanding matters related to the constitutional protection of the rights of aboriginal peoples in Canada.

Thank you for the opportunity to state our views.

**The Chairman:** Thank you, Mrs. Wabisca.

**Ms McLaughlin:** Thank you very much for presenting this brief on behalf of the Council for Yukon Indians. I think it is particularly fitting to have people presenting today whose ancestors have been here for about 20,000 years. I think it is particularly appropriate that you are here making comments on the Constitution of Canada.

I would like to raise a couple of questions. One is about your comments on the distinct society and the First Nations as distinct societies. You said you think the government should get together with aboriginal organizations to define the exact wording, but besides the wording, how you see it being developed in practice? Besides just being called a distinct society, clearly there would be some powers to go with that. I assume the powers to go with that are contained in your comments on aboriginal self-government and its entrenchment. I am assuming that this is obviously one of the characteristics, as you see it, of that particular description of First Nations. So I would be interested in your comments on that.

[Traduction]

Pour en revenir à la proposition de M. McKenna consistant à inscrire les questions relatives aux autochtones à l'ordre du jour des conférences annuelles des premiers ministres, les Premières nations du Yukon pensent que cette proposition est trop limitée. Notre expérience de ces réunions nous fait craindre que les questions autochtones ne soient oubliées et ignorées, si elles ne constituent qu'un des points parmi d'autres à l'ordre du jour.

En résumé, les Premières nations du Yukon appuient les propositions de M. McKenna concernant la création de nouvelles provinces et la nomination de personnes venant du Nord du Canada au Sénat et à la Cour suprême. Nous recommandons que la résolution d'accompagnement proposée soit modifiée de façon à reconnaître expressément le fait que les peuples autochtones du Canada constituent des sociétés distinctes et représentent un élément fondamental du Canada.

En outre, nous prions le Comité de signaler au Parlement les politiques du gouvernement du Canada qui obligent les peuples autochtones du Nord à tenter d'obtenir des modifications constitutionnelles inutiles et de lui recommander d'enjoindre au gouvernement d'abandonner cette politique.

Finalement, nous recommandons que la proposition de M. McKenna dans laquelle il demande l'inscription des questions concernant les autochtones parmi les sujets débattus lors des conférences des premiers ministres soit modifiée de façon à convoquer une série de conférences des premiers ministres qui s'occuperaient exclusivement du règlement des problèmes courants concernant la protection constitutionnelle des droits des peuples autochtones du Canada.

Je vous remercie de nous avoir donné l'occasion de faire connaître notre point de vue.

**Le président:** Je vous remercie, madame Wabisca.

**Mme McLaughlin:** Je vous remercie beaucoup d'avoir présenté cet exposé au nom du Conseil des Indiens du Yukon. Je pense qu'il est particulièrement approprié que les personnes qui nous présentent leur mémoire aujourd'hui aient des ancêtres qui se trouvent au Canada depuis quelque 20,000 ans. Je pense qu'il est important que vous soyez venus ici présenter vos commentaires sur la Constitution du Canada.

Je voudrais soulever quelques questions. La première porte sur vos commentaires concernant la société distincte et les Premières nations en tant que sociétés distinctes. Vous avez dit que vous pensiez que le gouvernement devrait travailler avec les organismes d'autochtones pour définir le sens exact de cette expression, mais à part cette définition, comment cela pourrait-il être mis en pratique? Il ne suffit pas en effet de parler de société distincte, il est évident qu'on doit y associer des pouvoirs. Je pense que ces pouvoirs sont ceux que vous avez mentionnés dans vos commentaires sur l'autonomie gouvernementale des autochtones qui devrait être constitutionnalisés. Je présume qu'il s'agit là pour vous d'une caractéristique évidente des Premières nations. C'est pourquoi je serais intéressée à connaître vos commentaires sur ce point.

[Text]

• 1420

My second question is that, as you know, Mr. McKenna has presented what he calls a companion resolution. One assumes this means something that would go along with the Meech Lake accord. I would be interested in your comments on that, if you feel that you have commented on the issues related to the north and so on, but if you see that the changes would have to be substantial to the McKenna proposal in order to make it acceptable to your group. Finally, what kind of timing would you see on that?

As you said on pages six and seven about the promises around protecting self-government agreements, your history with governmental promises has not been too successful. In fact now you are being asked to, as you say, participate in a process of constitutional amendment that is not required. Those are the three areas I would be interested in for your comments.

**Mr. Dave Joe (Negotiator, Council for Yukon Indians):** Perhaps I could assist in answering the first part of the question. In terms of the issue of how we would characterize ourselves as distinct, it is true that a lot of the powers we would obtain through a land claims settlement would be obtained through a self-government agreement.

More importantly, we believe our vision, our tacit acceptance of this land claims agreement, is a necessary constitutional foundation for the Yukon to evolve and take its natural place in Canadian society. This view is basically shared in the fact that we believe the land claims agreements—including, by the way, the self-government agreements—are social contracts.

They do not only exist at this particular point in time, yet they would provide a foundation. Like any foundation, this foundation would have to grow. It would have to yield to other sources. Of course, what it would yield to is a recognition that our languages, for example, are unique in this part of Canada, and certainly unique in the world. The recognition that our languages would give rise to that factor—which is a necessary ingredient as part of our self-government and as a part of being self-governing people—we would consider to be important as well.

As well, the settlement of which we speak would give rise to the economic foundations. This is so important, that we have the ability to be self-sufficient. Secondly, in terms of maintaining our livelihood as a distinct people, as you all know, we are basically people of the land. This requires our relationship with the land to be characterized through these agreements that are protected. If these agreements do not receive constitutional entrenchment, there is always the fear that these agreements will be eroded by the courts, always the fear that these agreements will be eroded by actions of other governments through passing of laws inconsistent with our attempts to maintain our distinct society classification.

[Translation]

Ma deuxième question concerne la résolution d'accompagnement qu'a présentée, comme vous le savez, M. McKenna. Il s'agit d'un document qui accompagnerait l'Accord du lac Meech. J'aimerais connaître vos commentaires sur cela, si vous pensez que vous avez suffisamment parlé des questions reliées au Nord. Pensez-vous qu'il faudrait apporter des modifications importantes à la proposition McKenna pour que vous puissiez l'appuyer? Enfin, à quelle sorte d'échéancier devrait-on penser pour tout cela?

Comme vous le mentionnez aux page 6 et 7, lorsque vous parlez des promesses en matière d'accord d'autonomie gouvernementale et de protection, il est vrai que l'histoire des promesses faites antérieurement par les gouvernements n'est pas une grande réussite. En fait on vous demande maintenant, comme vous le dites, de participer à un processus de modification constitutionnelle qui n'est pas obligatoire. Voilà les trois domaines sur lesquels j'aimerais avoir vos commentaires.

**M. Dave Joe (négociateur, Conseil des Indiens du Yukon):** Je pourrais peut-être répondre à la première partie de la question. Pour ce qui est de la question de notre caractère distinct, il est vrai qu'une bonne partie des pouvoirs que nous pourrions obtenir par le biais d'un accord sur des revendications territoriales découlerait d'un accord prévoyant l'autonomie gouvernementale.

De plus, nous pensons que notre position, notre acceptation tacite d'un accord sur les revendications territoriales, constitue un élément constitutionnel nécessaire à l'évolution du Yukon pour ce qui est de la question de notre caractère distinct, il est vrai qu'une bonne partie des pouvoirs que nous pourrions obtenir par le biais d'un accord sur des revendications territoriales—tout comme, mentionnons-le, les accords prévoyant l'autonomie gouvernementale—sont des contrats sociaux.

Ces accords ne s'appliquent pas uniquement au moment qui nous préoccupe maintenant, ils fournissent également une base. Comme n'importe quelle base, cette base doit évoluer. Il devrait évoluer en fonction d'autres sources, nos langues, notamment, qui, par exemple, reflètent un aspect propre à cette partie-ci du Canada, voire unique au monde. La reconnaissance de nos langues constitue un élément, nécessaire à l'autonomie gouvernementale et à de la notion de peuple autonome. Nous pensons que c'est important aussi.

De plus, le règlement dont vous nous parlez comporterait des aspects économiques. Cela est très important, nous devons avoir les moyens d'être autonomes économiquement. Deuxièmement, pour ce qui est de conserver notre mode de vie en tant que peuple distinct, nous sommes, comme vous le savez tous, fondamentalement un peuple de la terre. Ceci veut dire que nos rapports avec la terre doivent être caractérisés par des accords protégés. Si ces accords ne sont pas garantis par la Constitution, on pourrait toujours craindre que ces accords soient réduits par les tribunaux, par les mesures que pourraient adopter d'autres gouvernements qui seraient incompatibles avec notre maintien dans la catégorie des sociétés distinctes.

[Texte]

Finally, we believe these agreements would provide the cornerstone and the foundation from which all of these matters would grow. Without the entrenchment of self-government, it would be detracting from such a vital source of that ability to recognize our people as distinct societies.

**The Chairman:** There is also the question of your reaction to the companion resolution and to the question of timing.

**Mr. Victor Mitander (Chief Negotiator, Council for Yukon Indians):** In terms of Meech Lake and the companion resolution, it has been our view that Meech Lake plus whatever that might be ought to be the solution to the political problems that exist in Canada.

• 1425

I think it is important to note that when Meech Lake was developed they forgot about the north and they forgot about the aboriginal peoples in Canada. I think it is important that when Meech Lake and a companion resolution or plus considers those elements, they have to look very seriously at providing a solution and recognize those missing links that have not been there in the past. I think we have an opportunity here to get out of this problem that exists in Canada now. To me, it makes sense that it has to be done, hopefully together, but those issues and concerns that exist nationally and among northern aboriginal peoples also have to be considered a high priority.

Many people have said in the past that we should pass Meech Lake and get on with it. I think in our case a lot of promises have been broken, and we are not sure whether we can trust the government to allow this process to move ahead. It is in our interest, and I believe it is in the northern and Canadian interest that all of these issues be put forward in a proper context.

**The Chairman:** Thank you.

**Mr. MacDonald:** I want to follow up on one of the principal concerns you have raised here. Again, just to review, in the companion resolution that Premier McKenna has brought forward, you very much support, as I see it, the ability of the federal Parliament to establish new provinces, which has been raised now by a series of witnesses, and particularly reinforced today, as well as the matter of appointments to both the Senate and the Supreme Court. In addition to that, you go on to say that you want to see a strengthening, if I can put it that way, of the McKenna resolution, and you refer to the need for, as you said, aboriginal societies as a distinct and fundamental part of Canada. You draw the parallel with the wording in the Meech Lake accord with respect to Quebec.

I am wondering to what degree you have followed through on the wisdom or the usefulness of this with respect to the aboriginal societies or communities. You have suggested that perhaps we should follow up and have a committee look at appropriate wording. I think that is a useful suggestion. It seems to me that to the degree we have some consensus around the meaning of the distinct society, there is at least a realization that it refers to a particular

[Traduction]

Enfin, nous pensons que ces accords constituent la clé de voûte et l'élément essentiel à partir desquels tous ces autres aspects pourraient évoluer. Sans une autonomie gouvernementale garantie, il serait difficile de faire reconnaître le caractère distinct de notre peuple.

**Le président:** Il y avait également la question qui portait sur votre réaction à la résolution d'accompagnement et sur l'échéancier.

**M. Victor Mitander (négociateur en chef, Conseil des Indiens du Yukon):** Pour ce qui est de l'Accord du lac Meech et de la résolution d'accompagnement, nous estimons que le lac Meech et le document dont on pourrait l'assortir devraient apporter la solution aux problèmes politiques que connaît le Canada.

Je pense qu'il est important de noter que lorsqu'on a signé l'Accord du Lac Meech, on a oublié le Nord, oublié les peuples autochtones du Canada. Je pense qu'il est important en ces moments de réflexion, de s'efforcer très sérieusement de redresser la situation et de reconnaître que d'importants éléments ont été passés sous silence dans l'Accord. Je pense que nous avons maintenant l'occasion de nous débarasser de ce problème. À mon avis, c'est ce qu'il faut faire, ensemble je l'espère, mais il faut donner une grande priorité à ces problèmes qui existent à l'échelle du pays et parmi les peuples autochtones du Nord.

Il y a des gens qui ont dit qu'il fallait adopter l'Accord du Lac Meech et qu'ensuite on pourrait passer aux autres questions. Je pense que dans notre cas, il y a eu de nombreuses promesses qui n'ont jamais été respectées et nous ne sommes pas sûrs de pouvoir faire confiance au gouvernement à cet égard. Il y va de notre intérêt, celui du Nord et comme celui du Canada, que l'on replace toutes ces questions dans leur contexte.

**Le président:** Merci.

**M. MacDonald:** Je voudrais revenir à une des grandes préoccupations dont vous avez parlées. Dans la résolution d'accompagnement qu'a présentée M. McKenna, vous êtes en faveur, si j'ai bien compris, du pouvoir du parlement fédéral de créer de nouvelles provinces, aspect dont ont parlé nombre de témoins, et aujourd'hui en particulier, en même temps que de la question des nominations au Sénat et à la Cour suprême. Ensuite, vous dites que vous voudriez voir un renforcement, si je peux m'exprimer ainsi, de la résolution McKenna et vous parlez du besoin de reconnaître que les sociétés autochtones constituent un élément distinct et fondamental du Canada. Vous avez établi un parallèle avec la clause de l'Accord du Lac Meech qui parle du Québec.

Je me demande si vous êtes interrogés sur l'opportunité d'une telle clause pour ce qui est des sociétés ou des collectivités autochtones. Vous avez suggéré que nous nommions un comité qui pourrait tenter d'en arriver à une formulation acceptable. Je pense que c'est une suggestion fort utile. Il me semble que si nous en arrivons à un consensus sur le sens de l'expression société distincte, il faudra reconnaître qu'une telle expression se réfère à une

[Text]

political entity, that being the Province of Quebec. Whatever further political development takes place for aboriginal peoples, am I correct in assuming you would not necessarily see it evolving in the direction of a single political entity in the nature of Quebec, or is that a false assumption on my part?

**Mr. Joe:** In terms of whether or not we would see our First Nations enhance their self-governments as a single political entity, I think the short answer is no. The self-government agreement, as we have negotiated thus far with the Government of Canada, recognizes that there will be a final agreement that will give flexibility to each First Nation within the Yukon, and presently we have 14 of them. I think we have about seven different tribal groups within the Yukon Territory itself.

Hence, the flexibility that is built into the self-government agreements would give rise to differing self-government structures within the Yukon Territory itself. I guess the best example is that of the two First Nations I have been working with in particular, the Teslin self-government structure would have a five-plan structure, as it were, and the five-plan structure, which is based upon the Tlingit system, would give rise to their form of self-government within the Yukon Territory. By comparison, the Champagne-Aishihik Band, of which I am a member, has a moiety system—i.e. basically two clans, Wolf and Crow. Their self-government I would imagine would be structured upon their traditional structures.

• 1430

Consequently, the agreement we have does not contemplate one political source. I would imagine if there were to be a constitutional source it would be subsection 35.(3) of the Constitution Act, 1982 or if a court were to find these rights were inherent certainly within subsection 35.(1), but we would imagine that flexibility is built into the kind of format and structuring of our self-government agreements.

**Mr. MacDonald:** What I am hearing you say very clearly, Mr. Joe, is ultimately the fulfilment of what is being attempted here under the rubric, if we use it for the moment, of “distinct society” would in very real terms be quite dramatically different from what has taken place or continues to take place in the province of Quebec, and you yourself in your brief talk about:

For we, as aboriginal peoples, have concerns similar in type but much greater in degree regarding the ability of our distinct cultures to survive in the sea of non-native society which surrounds us.

Am I right in assuming it is not so much the importance of the particular words “distinct society”, it is the implications of language that would particularly recognize and respect the ultimate development of the full potential of the aboriginal communities and societies in Canada? Is that not the essence of what you are presenting to us here today?

**Mr. Joe:** That is basically the thrust of it, yes. We would anticipate these agreements would give rise to that distinct nature.

[Translation]

entité politique particulière, à savoir la province de Québec. Sans vouloir préjuger de l'évolution politique des peuples autochtones, ai-je raison de penser que d'après vous, cette évolution n'irait pas nécessairement dans la direction d'une entité politique unique comme dans le cas du Québec?

**M. Joe:** Si vous vous demandez si les Premières nations désirent exercer leur autonomie gouvernementale dans un cadre politique unique, je pense que la réponse est non. L'accord concernant l'autonomie gouvernementale, tel que nous l'avons négocié jusqu'ici avec le gouvernement du Canada, reconnaît qu'il y aura un accord global qui accordera une certaine souplesse à chacune des Premières nations du Yukon, et il y en a à l'heure actuelle 14. Je crois qu'il y a environ sept groupes tribaux dans les Territoires du Yukon.

Par conséquent, la souplesse qui est prévue dans les accords concernant l'autonomie gouvernementale permettrait la création de plusieurs structures différentes, autonomes sur le plan gouvernemental, dans les Territoires du Yukon. Je pense que le meilleur exemple que je pourrais donner est celui des deux premières nations avec lesquelles j'ai travaillé en particulier. La structure gouvernementale des Teslin est une structure sur cinq plans et, cette structure à cinq niveaux, qui s'inspire du système Tlingit, se refléterait dans la forme d'autonomie gouvernementale qu'ils exerceraient sur le Territoire du Yukon. Par comparaison, la bande Champagne-Aishihik, dont je suis membre, a un système par moitié, c'est-à-dire deux principaux clans, Loup et Corbeau. Je pense que les structures gouvernementales vont refléter les structures traditionnelles.

Par conséquent, l'accord que nous avons conclu n'envisage pas une source politique unique. Je pense que s'il devait y avoir une source constitutionnelle, ce serait le paragraphe 35.(3) de la Loi constitutionnelle de 1982 à moins qu'un tribunal ne préfère déclarer qu'il s'agit de droits inhérents au sens du paragraphe 35.(1). Mais je pense que ces accords d'autonomie gouvernementale comportent ce genre de souplesse.

**M. MacDonald:** Si je comprends bien vos propos, M. Joe, la façon dont pourrait se concrétiser, ce que l'on pourrait appeler pour le moment votre «société distincte» serait en pratique fort différent de ce qui se passe ou se qui s'est passé dans la province de Québec. C'est ce dont vous parlez dans votre mémoire et je cite:

Car nous, les peuples autochtones, avons des préoccupations de nature semblable, mais beaucoup plus vives, pour ce qui est de la capacité de nos cultures distinctes de survivre dans cette mer de sociétés non autochtones qui nous entoure.

Ai-je raison de penser que ce n'est pas tellement les mots «société distincte» qui sont importants, mais plutôt un libellé qui reconnaisse et respecte le plein développement des collectivités et des sociétés autochtones du Canada? N'est-ce pas là que réside l'essentiel de vos commentaires aujourd'hui?

**M. Joe:** C'est bien là l'aspect essentiel, oui. Nous prévoyons que ces accords permettront de conserver cette nature distincte.

[Texte]

**Mr. MacDonald:** So your encouragement to follow up the earlier submissions we had last week from the Assembly of First Nations, the Inuit Tapirisat and others to have a committee try to develop, in some consultation, the wording that might appropriately reflect this, is really the essence of what you are reinforcing or urging us to do here today. Is that correct?

**Mr. Joe:** That is correct, yes.

**Mr. MacDonald:** I think that is very helpful to us, and certainly we have already agreed at an earlier meeting we would follow through on that suggestion. I think I can assure you we will be doing that, and appreciate this further incentive to do so. Thank you.

**Ms Browes (Scarborough Centre):** I am very pleased to follow up on Mr. MacDonald's comments concerning your presentation today. We recognize your commitment in terms of the McKenna companion resolution in relation to the new provinces and Senate and Supreme Court appointments, and you talk about your further modifications. Can we use your further modifications as add-on amendments included as part of Mr. McKenna's amendments? Would you say your modifications would be considered add-ons to Mr. McKenna's proposals?

**Mr. Joe:** Yes. Given the timing issue brought up on this side of the table, we would anticipate our recommendations would be additions to what is already before the committee.

**Ms Browes:** Based on the specific recommendations concerning section 35 and the constitutionality of agreements being stipulated within the Constitution, and your specifics concerning distinctiveness agreements and self-government, do you see those three things coming together—agreements, self-government and distinctiveness? Is that all rolled into one?

**Mr. Joe:** Yes, that is the thrust of our submission here. The difficulty we have, as outlined in our submission, is if we accept the Government of Canada is exclusively seized of all matters in the Yukon Territory and is exclusively seized of Indians under section 91.24 and a lands reserve for Indians, and if we accept presently there is an avenue, that avenue being subsection 35.(3) of the Constitution Act of Canada, that means our land claims agreements, equal treaty rights, and our constitutionally entrenched, then what is a bit difficult for us to accept is why the Government of Canada is insisting the self-government agreements do not constitute a land claims agreement for the purpose of subsection 35.(3).

In fact our submission is the rolling-in effect, if I can use your term, of all of those matters—the Constitution of Canada, this proposal before us today, together with our desire to reach a self-government agreement, would be

[Traduction]

**M. MacDonald:** De sorte que lorsque vous nous recommandez de donner suite aux propositions que nous ont présentées la semaine dernière l'Assemblée des Premières nations, les Inuit Tapirisat et les autres pour que nous mettions sur pied un comité qui adopterait, après consultation, un libellé qui pourrait refléter cette idée, c'est bien là la principale recommandation que vous voudriez nous voir adopter aujourd'hui. Est-ce bien cela?

**M. Joe:** Oui, c'est cela.

**M. MacDonald:** Je pense que cela nous aide beaucoup et nous avons déjà convenu, lors d'une réunion antérieure, d'adopter cette suggestion. Je pense pouvoir vous assurer que nous allons le faire et que nous sommes heureux de voir que vous le demandez également. Merci.

**Mme Browes (Scarborough-Centre):** Je suis très heureuse de poursuivre les commentaires de M. MacDonald concernant votre exposé d'aujourd'hui. Nous prenons note de vos recommandations en ce qui concerne la résolution d'accompagnement pour ce qui est des nouvelles provinces et des nominations du Sénat et à la Cour suprême, et des autres modifications. Pensez-vous que nous pourrions utiliser ces nouvelles propositions en les insérant dans les modifications de M. McKenna? Pensez-vous que vos modifications pourraient être ajoutées aux propositions de M. McKenna?

**M. Joe:** Oui. Compte tenu du temps disponible, nous pensons que nos recommandations pourraient constituer des ajouts à la résolution dont le Comité a été saisi.

**Mme Browes:** À partir de vos recommandations précises concernant l'article 35, la constitutionnalité des accords garantis par la Constitution et les éléments concernant les accords d'autonomie gouvernementale et le caractère distinct de votre société, pensez-vous que ces trois choses devraient être réunies—accords, autonomie gouvernementale et caractère distinctif? Devrait-on réunir ces trois aspects?

**M. Joe:** Oui, c'est l'essentiel de notre recommandation. Comme l'indique notre mémoire, nous éprouvons de la difficulté à accepter le fait que si le gouvernement du Canada est le seul responsable de toutes les questions se rapportant au Yukon, ainsi qu'aux Indiens aux termes de l'article 91.24, et aux terres destinées aux réserves pour les Indiens et si nous acceptons pour le moment, qu'il existe un mécanisme, ce mécanisme étant le paragraphe 35.(3) de la Loi constitutionnelle du Canada, cela vise nos accords sur les revendications territoriales, les droits découlant des traités et les droits garantis par la Constitution. Il nous est donc difficile de comprendre pourquoi le gouvernement du Canada soutient que les accords d'autonomie gouvernementale ne constituent pas des accords de revendication territoriale au sens du paragraphe 35.(3).

En fait, notre recommandation vise à regrouper toutes ces questions: la Constitution du Canada, la proposition que nous avons présentée aujourd'hui, ainsi que notre désir d'en arriver à un accord prévoyant l'autonomie gouvernementale.

[Text]

crystallized upon the foundation of which we speak, in a constitutional sense, through a self-government agreement and through a land claims agreement. That is the foundation from which we are coming at this point in time. So we would like to expedite the process and help the rolling-in process to move along a lot quicker. We do not see any reason why we should wait in the Yukon for a future FMC conference to deal with this matter.

• 1435

**Ms Browes:** In the final page of your submission, you say:

the inclusion of aboriginal issues in First Ministers Conference be amended to provide for a series of First Ministers Conferences

You talk about "series". I am not sure from Ms McLaughlin's question whether we got the timeframe. In Mr. McKenna's proposals he is talking about annual conferences. Are you talking about something... that people are sitting at the table until you get a decision? What is your interpretation of a "series of First Ministers Conferences" as opposed to what is in the McKenna resolution of annual first ministers conferences on this issue?

**Ms Wabisca:** I do not think there is any real difference in intent of the first ministers conferences to deal with aboriginal issues. Our main concern is that we do not want to be included in the whole shopping list during any first ministers conference. We want to continue the work that was started and not completed in 1987 pertaining to aboriginal peoples.

**Ms Browes:** So you would see a series of conferences devoted exclusively to the issue.

**Ms Wabisca:** Yes, we would, because we have had conferences in the past on that. We were very close, we thought, to achieving recognition of our aboriginal right to self-government in 1987 when the last conference was completed.

**Ms Browes:** Would annual conferences be satisfactory?

**Ms Wabisca:** Yes, they would. It could be annual conferences. It may only take one or two, depending on the will of the provinces, the premiers.

**Ms Browes:** My final question would relate to assurances that you feel would be required to satisfy your own thoughts, your own aspirations, in terms of having the Meech Lake accord passed and with the various amendments that you have endorsed, Mr. McKenna's as well as your additional ones. What assurances do you need for that?

**Ms Wabisca:** It would be ideal if the proposed amendments that we are making, or suggested amendments, plus the recognition of our self-government could be included in there. However, if we are going to have to wait for all of the premiers and the Prime Minister of Canada to agree on a constitutional amendment, I do not know how long that is going to take. Look at the difficulties we are in now, even with the Meech Lake accord.

[Translation]

Tout cela pourrait découler, sur le plan constitutionnel, d'un accord d'autonomie gouvernementale et d'un accord sur les revendications territoriales. C'est là que se trouve le fondement de notre position. Nous aimerions accélérer le processus et faciliter ce regroupement. Nous ne voyons pas pourquoi nous devrions attendre qu'une prochaine conférence des premiers ministres traite de cette question.

**Mme Browes:** À la dernière page de votre mémoire, vous dites:

l'inscription des questions concernant les Autochtones lors des conférences des premiers ministres soit modifiée de façon à prévoir une série de conférences des premiers ministres

Vous parlez de «série». Je ne sais pas si la question que posait Madame McLaughlin nous a permis de préciser l'échéancier. La proposition de M. McKenna parle de conférences annuelles. Songez-vous à prolonger les négociations jusqu'à ce qu'on en arrive à une décision? Qu'entendez-vous par «série de conférences des premiers ministres» par opposition aux conférences annuelles des premiers ministres dont parle la résolution McKenna sur ce point?

**Mme Wabisca:** Je ne pense pas qu'il y ait de véritables différences pour ce qui est de l'intention manifestée, à savoir que les conférences des premiers ministres traitent des questions concernant les Autochtones. Nous ne voulons toutefois pas que ces questions fassent partie d'une longue liste de sujets qui devraient être abordés au cours des conférences des premiers ministres. Nous voulons poursuivre les travaux qui ont démarré en 1987 et qui n'ont pas encore abouti.

**Mme Browes:** Vous aimeriez donc voir une série de conférences qui seraient uniquement consacrées à cette question.

**Mme Wabisca:** Oui, c'est bien cela, parce que nous avons déjà eu des conférences sur ce sujet. Nous étions très proches, c'est du moins ce que nous pensions, de faire reconnaître notre droit à l'autonomie gouvernementale en 1987, lorsque la dernière conférence a eu lieu.

**Mme Browes:** Accepteriez-vous des conférences annuelles?

**Mme Wabisca:** Oui. Cela pourrait être des conférences annuelles. Il pourrait y en avoir une ou deux, cela dépend de la volonté des provinces, des premiers ministres.

**Mme Browes:** Ma dernière question porte sur les garanties qui vous sembleraient satisfaisantes, pour ce qui est de l'adoption de l'Accord du lac Meech, assorti des divers amendements que vous avez appuyés, tant ceux présentés par M. McKenna que les vôtres. Quelles sont les garanties que vous aimeriez avoir?

**Mme Wabisca:** Idéalement, ce serait d'inclure les projets de modification que nous avons présentés plus la reconnaissance de notre autonomie gouvernementale. Cependant, s'il nous faut attendre que tous les premiers ministres du Canada s'entendent sur une modification constitutionnelle, je ne sais pas combien de temps cela pourrait prendre. Vous voyez dans quelles difficultés nous nous trouvons à l'heure actuelle, avec le seul Accord du lac Meech.

[Texte]

What we are looking for is to have a policy changed on the inclusion of our self-government agreements in our overall package. That would, for us, accelerate or assure us that we have one completed package. If we have to wait for a first ministers' conference to discuss aboriginal rights, we do not know where we would be on the shopping list, whether we would be first, hundredth, or middle. And because we are in the process—we have just initialled our umbrella final agreement, we are going to be going into negotiations with our First Nations—we would like to have a complete package so we can begin the implementation of our land claims agreements. Again, if we have to wait for a constitutional amendment to include the recognition of our self-government, our negotiated self-government agreements, we do not know when that will happen. So that would mean we would have an incomplete package rather than a total package. We would have to do one and then the other one.

• 1440

**Ms Blondin:** I would like to first of all congratulate you on your land claims settlement. In case it is not known for the record, you are very skilled negotiators from what I can gather. You have been on the edge before. You brought your land claims to a point where they were to be ratified. You had numerous concerns about certain provisions. You decided against ratification. You went back and renegotiated and this time you have something you feel you can live with, which shows you are very clear thinkers. You know what you want. You certainly have a vision.

You are expressing again today with some clarity exactly what you want constitutionally, politically in terms of self-government. I would like some clarification. One is that certainly the entrenchment of the inherent right to self-government in the Constitution is your ultimate goal. In 1983 you indicated you had achieved a major breakthrough, and then in subsequent years the federal government adopted a policy that excluded the single-most important land claims agreement from being part of the overall settlement package. You are not willing to have the Meech Lake accord ratified even with the very benevolent and accommodating amendments made by Mr. McKenna if it is not done without guarantees for your concerns being legally binding. Is that what you are saying? You are not willing to put your concerns off until after Meech Lake is ratified because of your experiences with first ministers conferences.

**Mr. Joe:** Our basic concern is that we are trying to understand this constitutional moment, if we can call it that, which we have all entered into. We have this Meech Lake accord. Of course, we have the Constitution of Canada. We have this companion proposal, and we have self-government agreements and land claims agreements being entered into in the Yukon Territory.

[Traduction]

Nous demandons de modifier la politique du gouvernement du Canada en insérant les accords concernant l'autonomie gouvernementale dans l'accord global. Cela accélérerait les choses et nous garantirait un accord vraiment global. Si nous devons attendre une conférence des premiers ministres pour que l'on parle des droits autochtones, nous ne savons pas quelle priorité serait accordée à ces questions. Vous avez entamé un processus—nous venons de signer un accord cadre définitif, nous allons entamer des négociations avec nos premières nations—et nous aimerions avoir un accord complet pour que nous puissions mettre en application les accords sur les revendications territoriales. Là encore, si nous devons attendre une modification constitutionnelle pour obtenir la reconnaissance de notre autonomie gouvernementale, nous ne savons pas combien de temps cela pourrait prendre. Cela voudrait dire que nous aurions un accord incomplet et non un accord global. Il faudrait d'abord conclure le premier et ensuite le deuxième.

**Mme Blondin:** J'aimerais tout d'abord vous féliciter pour le règlement intervenu en matière de revendications territoriales. Au cas où cela ne paraîtrait pas au dossier, je dois dire que vous êtes des négociateurs très habiles, à ce qu'il me semble. Vous êtes déjà passés par des moments difficiles. Vous avez conduit vos revendications territoriales jusqu'à la ratification. Certaines dispositions ne vous satisfaisaient pas. Vous avez donc décidé de ne pas ratifier ces accords. Vous êtes retournés à la table des négociations et maintenant vous pensez en être arrivés à un accord qui vous paraît acceptable, ce qui démontre que vous avez fort bien réfléchi à tout cela. Vous savez ce que vous voulez. Vous avez une vision de l'avenir.

Vous avez de nouveau exprimé ici aujourd'hui ce à quoi vous vous attendez sur le plan constitutionnel et politique en matière d'autonomie gouvernementale. J'aimerais avoir certaines précisions. Votre objectif ultime est la reconnaissance dans la Constitution de votre droit à l'autonomie gouvernementale. En 1983, vous avez mentionné que vous aviez obtenu un excellent résultat mais que par la suite le gouvernement fédéral avait adopté une politique qui en excluait l'élément essentiel. Vous n'êtes pas prêts à voir ratifier l'Accord du lac Meech, même avec les modifications conciliatrices de M. McKenna, si vous n'avez pas des garanties concernant les aspects qui vous préoccupent. Est-ce bien ce que vous dites? Vous n'êtes pas disposés à attendre la ratification de l'Accord du lac Meech pour examiner vos préoccupations à cause des expériences que vous avez déjà connues avec les conférences des premiers ministres.

**M. Joe:** Pour nous, le plus important est d'essayer de comprendre ce que veut dire ce moment constitutionnel, si on peut l'appeler ainsi. Il y a l'Accord du lac Meech. Bien entendu, il y a la Constitution du Canada. Nous avons cette résolution d'accompagnement et nous avons aussi les accords concernant l'autonomie gouvernementale et les accords sur les revendications territoriales qui sont en train d'être conclus avec le Yukon.

[Text]

We have the Yukon Territory marching towards becoming a province. Against that backdrop we simply asked ourselves, as native people, as aboriginal people, what we really want from all of this mêlée of constitutional bickering happening in Canada.

I know our vision has always been very clear. We want to reconcile our legitimate interest with the Government of Canada once and for all. We want to join issue on all of those crucial things—land, self-government powers and so on.

Against this, we want to ensure that self-government agreements and powers coming from this are equally constitutionally entrenched. In terms of where Meech Lake stands at this point in time, the deadline of June 23 is approaching very quickly, and what we asked ourselves is simply whether we can live with what is proposed before us today with the changes we recommended. Our answer has been yes. More importantly, for us to give some credence to this constitutional process in Canada, the only thing we are asking the Government of Canada is to entrench self-government agreements through our land claims agreement. There is the process for that.

Is it so complicated that we cannot do it? The answer we are getting back is that there is no inherent rush for this now. It is a policy of the Government of Canada. We cannot change that policy at this point in time. Why can we not? It is simply policy.

• 1445

Against that backdrop, our vision has always been very clear. With what is being proposed and recommended in our submission we clearly can live with what is before us. But there has to be some reflection of good faith on the other side; and the good faith surely is the constitutional entrenchment of self-government agreements.

**Ms Blondin:** Of course everything is a question of timing. We have the June 23 deadline before us. There has been some suggestion that a resumption of first ministers meetings is absolutely essential to dealing with aboriginal issues as well as a number of other issues, and it should be done before June 23.

It is perceived that this was a deal that was hammered out by 11 men in the darkest of night, or whatever. We have heard it many times. That being said, it is felt that because of timing, because of the pressure, it is ultimately going to fall into the laps of these people again. Despite this honourable process we are involved in here, that is what is going to happen.

In light of that, if there is no change, for instance, to the comprehensive claims policy to have the negotiation of self-government through the claims process, what would your position be then? If you cannot get any movement on self-government, I am not really clear what exactly your ultimate response would be to this whole process.

[Translation]

Il y a également le fait que le Yukon est entré dans un processus qui va le transformer en province. Nous nous demandons, dans ce contexte, en tant que peuple autochtone, ce que nous voulons vraiment dans cette mêlée constitutionnelle qui secoue le Canada aujourd'hui.

Je sais que nous avons toujours su ce que nous voulions. Nous voulons concilier nos intérêts légitimes avec ceux du gouvernement du Canada, une fois pour toutes. Nous voulons régler toutes ces questions cruciales—les terres, les pouvoirs d'autonomie gouvernementale et autres.

De plus, nous voulons nous assurer que les accords d'autonomie gouvernementale et les pouvoirs en découlant seront aussi garantis par la Constitution. Pour ce qui est de l'Accord du lac Meech, l'échéance du 23 juin approche très rapidement et nous nous sommes demandé tout simplement si nous pouvions nous satisfaire de ce qui est proposé à l'heure actuelle, avec en outre les changements que nous recommandons. La réponse est oui. Cependant, pour que nous puissions nous engager vraiment dans ce processus constitutionnel canadien, la seule chose que nous demandons au gouvernement du Canada est de constitutionnaliser les accords d'autonomie gouvernementale par le biais des accords sur les revendications territoriales. C'est la façon de procéder qui nous paraît indiquée.

Est-ce tellement compliqué que cela est impossible? La réponse qu'on nous donne est que cela n'est pas vraiment urgent. C'est une politique du gouvernement du Canada que l'on pourrait changer pour le moment. Pourquoi pas? C'est une simple politique.

Dans ce contexte, nous avons toujours vu les choses très clairement. Avec ce que nous proposons dans notre mémoire, il est évident que nous pouvons accepter tout cela. Mais l'autre côté doit également faire preuve de bonne foi; et pour nous, la bonne foi réside dans la constitutionnalisation des accords prévoyant l'autonomie gouvernementale.

**Mme Blondin:** Bien sûr, tout est une question de temps. Il y a l'échéance du 23 juin qui nous guette. Certains ont mentionné qu'il faudrait reprendre les réunions des Premiers ministres pour pouvoir traiter des questions concernant les autochtones ainsi que d'autres questions et que tout cela devrait être fait avant le 23 juin.

Cet accord est perçu comme s'il avait été obtenu par 11 hommes en cachette. Nous avons souvent entendu cela. Cela dit, il y a le risque qu'à cause des délais, qu'à cause des pressions, cet accord soit remis entre les mains de ces mêmes personnes. Malgré ce processus très honorable auquel nous participons ici, c'est ce qui risque de se passer.

Compte tenu de cela, s'il n'y a aucun changement, par exemple, à la politique globale à l'égard des revendications territoriales qui permettraient la négociation de l'autonomie gouvernementale par le biais du processus des revendications, quelle serait alors votre position? Si vous ne pouvez faire de progrès sur la question de l'autonomie gouvernementale, je voudrais savoir quelle serait votre réponse finale à tout ce processus.

[Texte]

**Mr. Mitander:** I know Meech Lake is set out to correct the problem that exists with Quebec and that is what it is intended to do, but when you back it up a bit, we are trying to build a country for the next century. We do not want to see the demise of Canada. We want to see a country here that for the first time will recognize the legitimate interests that exist in Canada. It is important. We have an opportunity here to correct the problem that exists with Meech Lake. It has to be done, and I think the political will. . . and the political people who lead this country have to recognize there are problems and they have to be corrected one way or the other.

Meech Lake has probably taken a major step forward to correct that. But at the same time there are other elements or other ingredients to Canada that have to be considered and recognized. I guess what we are saying is that Meech Lake is a proper step in dealing with the Quebec issue. We also see it as dealing with other elements.

The McKenna proposal goes some length. He has invited add-ons to it. "Meech Lake plus" is worth that, and that is what we have to look at as aboriginal peoples. Across Canada there exists a real problem between Canada and the aboriginal people in dealing with the problems and issues they have. What we need is the political assurances that the leaders of this country will address those issues. I know in the past they have not been addressed. What assurances will be there to have this issue dealt with and corrected once and for all? It is not there. There is a missing—

**Ms Blondin:** It appears from another committee I work on, the Standing Committee on Aboriginal Affairs, that we have a difficulty. We appealed for a change to the comprehensive claims policy before the deadline for the two claims came through, the Dene-Métis and the Yukon. We have not been able to obtain that through the comprehensive land claims policy. You are now being told you have to wait until Meech Lake is ratified, then you will have a resumption of talks at which one of the issues will be the inherent right of self-government being entrenched in the Constitution. There is a gap in between, and we have a deadline in that gap.

Where do we as a committee go from here? What can we possibly do, besides promote your concerns by language and through communication? What practical steps can we take? What can we do that you have not done already?

**Mr. Mitander:** All of us have a responsibility and an interest in correcting that problem. We hope we will not end up with a lose-lose situation. We have to end up with a win-win situation where all of the different elements are reflected in a constitutional document.

• 1450

I think we have to recognize that we are trying to build a country here for the future. It is not right to have the political leaders sit down in a room and decide what the course of the future of Canada should be, when they do not reflect or incorporate the aboriginal concerns or the issues that affect women and other important issues. All of these things have to be incorporated.

[Traduction]

**M. Mitander:** Je sais bien que l'Accord du Lac Meech vise à corriger le problème qui se pose avec le Québec et que c'est là l'objectif de cet accord mais lorsque l'on prend un peu de recul, il s'agit en fait de permettre au pays d'aborder le siècle qui vient. Nous ne voulons pas l'éclatement du Canada. Nous voulons un pays qui pour la première fois reconnaisse les intérêts légitimes qui existent au Canada. Cela est important. Nous avons ici l'occasion de corriger le problème que pose l'Accord du Lac Meech. Il faut le faire et je pense que la volonté politique et les politiciens qui dirigent ce pays doivent reconnaître que ces problèmes existent et ils doivent tenter de les corriger d'une manière ou d'une autre.

L'Accord du Lac Meech représente peut-être une étape importante dans cette direction. Cependant, il y a d'autres aspects du Canada qui doivent être examinés et reconnus. Il nous semble que l'Accord du Lac Meech est la bonne façon de régler le problème du Québec. Mais nous pensons également qu'il devrait être l'occasion d'aborder d'autres aspects.

La proposition McKenna va dans cette direction. Il a suggéré qu'on y a apporte des ajouts. Et c'est cela que nous devons examiner en tant que peuples autochtones. Au Canada, il existe un véritable problème entre le Canada et les peuples autochtones pour régler les difficultés auxquelles ils font face. Nous voulons avoir l'assurance que les dirigeants de ce pays vont aborder ces questions. Je sais que par le passé il ne l'ont pas fait. Dans quelle mesure pouvons-nous être sûrs que cette question sera abordée et réglée une fois pour toutes? Cela n'est pas prévu ici. Il y a quelque chose qui manque—

**Mme Blondin:** Je sais qu'il y a un problème sur ce point parce que je suis membre du Comité permanent sur les affaires autochtones. Nous avons demandé que l'on modifie la politique globale sur les revendications territoriales avant la date prévue pour la présentation de deux réclamations, celle des Dénés-Métis et celle du Yukon. Cela n'a pas été possible dans le cadre de la politique globale sur les revendications territoriales. On vous dit maintenant que vous devez attendre la ratification du Lac Meech et qu'ensuite, on reprendra les discussions sur la constitutionnalisation de votre droit à l'autonomie gouvernementale. Il y a un manque ici et il y a une date limite.

Que pouvons-nous faire en tant que Comité? Que pouvons-nous faire sinon faire connaître vos problèmes en en parlant et en diffusant ces renseignements? Quelles mesures concrètes pourrions-nous adopter? Que pouvons-nous faire que vous n'avez déjà pas essayé?

**M. Mitander:** Nous avons tous la responsabilité de tenter de corriger ce problème. Nous espérons que nous allons pas déboucher sur une situation trop floue. Il faut parvenir à ce que le document constitutionnel reflète tous les différents éléments, aussi divergents soient-ils.

Je pense qu'il nous faut reconnaître que nous sommes en train de tenter de construire l'avenir d'un pays. Il n'est pas acceptable que les dirigeants politiques se réunissent dans une pièce pour décider de l'avenir du Canada, sans tenir compte des problèmes concernant les autochtones et les femmes, notamment. Il faut tenir compte de toutes ces choses.

[Text]

I do not have the solutions to the problems that exist here in Canada, but certainly there has to be a willingness on the part of the interests in Canada to sit down and move the process ahead to a win-win situation. I think Premier McKenna has taken a major step forward in trying to achieve it. The terminology used in the past is "Meech Lake plus", and this is where it is at.

**The Chairman:** I will now go to Mr. Robinson and Mr. Nystrom, because not all of the time has been used up.

**Mr. Robinson:** Just so I understand your position clearly with respect to constitutional protection of your negotiated self-government agreement, you are saying that you are being put in a very unfair situation because you are being told that the only way this will be done is through a constitutional amendment that requires the agreement of seven provinces with 50% of the population, when this in fact is really something that is entirely within the jurisdiction of the Yukon. You should not have to wait around for the provinces to agree to the wording of a constitutional amendment on self-government before your negotiated self-government agreements are given constitutional recognition. Is this the position you are taking?

**Mr. Mitander:** Regarding the situation we face on the self-government issue, we have always had the position from day one that the self-government agreement had to be part of the land claims agreements. We do not have the same kind of political problems that exist between the provinces and aboriginal peoples in southern Canada. In the north it is a federal responsibility. All the federal government need do is change the comprehensive claims policy to incorporate land claims agreements; that is all.

**Mr. Robinson:** It does not require any constitutional amendment or anything else.

**Mr. Mitander:** That is right.

**Mr. Robinson:** The other question I want to ask is: We heard yesterday from Mr. Gruben of the Inuvialuit Development Corporation. Their concerns were with respect to the provisions dealing with spending powers and the possibility that this may have an adverse impact on aboriginal peoples in the North from the perspective of the Inuvialuit Development Corporation. Have you given any consideration to this aspect of the Meech Lake accord? Do you have any thoughts with respect to the implications of the proposed section 106(a) of the constitutional amendment on Yukon Indians?

**Mr. Joe:** No, we have not given it any consideration, only because in the north we have two agreements that are entrenched. One is IDC's. We do not have an agreement at this point in time. I guess it reflects the different stages we are at. We have simply made our submission on our current status within the Yukon territory. In terms of spending powers, they must have concerns because they are at a different stage.

[Translation]

Je n'ai pas les solutions pour les problèmes que connaît le Canada mais il faut que les personnes concernées soient prêtes à négocier et à faire avancer le processus pour qu'il débouche sur une situation satisfaisante pour tous. Je pense que le premier ministre McKenna a pris une initiative importante dans ce sens. Je rappelle l'expression que nous avons utilisée par le passé «Lac Meech plus»; et c'est là où nous en sommes.

**Le président:** Nous allons maintenant passer à M. Robinson et à M. Nystrom, parce que nous n'avons pas encore utilisé la période accordée.

**M. Robinson:** Je voudrais vérifier si j'ai bien compris votre position concernant la garantie constitutionnelle de votre accord négocié en matière d'autonomie gouvernementale. Vous dites que vous êtes placé devant un choix injuste parce que l'on vous dit que la seule façon d'y arriver est d'introduire une modification constitutionnelle qui exige le consentement de 7 provinces représentant 50 p. 100 de la population, alors que c'est une question qui relève exclusivement de Yukon. Vous ne devriez donc pas avoir à attendre que les provinces s'entendent sur le texte d'une modification constitutionnelle concernant l'autonomie gouvernementale pour constitutionnaliser cette dernière. Est-ce bien la position que vous avez adoptée?

**M. Mitander:** Pour ce qui est de la question de l'autonomie gouvernementale, nous avons soutenu depuis le départ que l'accord concernant l'autonomie gouvernementale doit passer par les accords sur les revendications territoriales. Nous n'avons pas le même genre de problèmes politiques que ceux qui existent entre les provinces et les peuples autochtones dans le sud du Canada. Dans le Nord, tout cela relève du gouvernement fédéral. Le gouvernement fédéral aurait seulement à modifier sa politique globale en matière de revendications.

**M. Robinson:** Une modification constitutionnelle n'est pas indispensable.

**M. Mitander:** C'est bien cela.

**M. Robinson:** L'autre question que je voulais poser est la suivante: nous avons entendu hier M. Gruben qui représentait la *Inuvialuit Development Corporation*. Ce sont les dispositions traitant du pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral et des répercussions néfastes qu'elles pourraient avoir sur les peuples autochtones du Nord dans la perspective de la *Inuvialuit Development Corporation* qui le préoccupaient. Avez-vous réfléchi à cet aspect de l'Accord du lac Meech? Avez-vous des commentaires sur les conséquences que pourraient avoir l'alinéa 106(a) du projet de modification constitutionnel sur les Indiens du Yukon?

**M. Joe:** Non, nous n'avons pas examiné cette question parce que nous avons dans le Nord deux accords qui sont constitutionnalisés. L'un vise la IDC. Quant à nous, nous ne sommes pas encore arrivés à un accord. Je pense que cela s'explique parce que nous ne sommes au même niveau. Nous avons rédigé notre mémoire en fonction du statut que nous avons actuellement dans les territoires du Yukon. Le pouvoir de dépenser, les concerne, eux, parce qu'ils en sont à un autre niveau.

[Texte]

**Mr. Nystrom:** I have a very simple question to Mr. Joe, who is the professional negotiator and a very good one. Perhaps you can give the committee some advice on how to solve the impasse in terms of timing. It is a very simple question.

In some way I think we do have a consensus on substance nationally in this country. We know there has to be a number of add-ons to make it acceptable to a number of people who do not accept the accord as it is. We also know that the Meech Lake accord itself is fundamental in terms of holding this country together and bringing Quebec into the constitutional family. But Quebec and others have said they will not consider any future amendments until Meech Lake is passed. There is now a motion to that effect in the National Assembly, supported almost unanimously. On the other hand, you, Manitoba and Newfoundland are saying that they will not agree to Meech Lake unless they have the add-ons, whatever they are.

• 1455

You are the professional negotiator. What advice do you have for us for that simple question of timing? How do you tie the two of them together so it is acceptable to you people, to Newfoundland and Manitoba, and also to Quebec for taking a very understandable position?

You make light of the fact that for many, many years they too have seen the rug pulled from under their feet in terms of commitments they thought they were getting from the various other people and from this country. It is a very simple question.

**An hon. member:** No, it is not.

**Mr. Joe:** From our experience, when you have parties at the table and one party says here it is, take it or leave it or there is no deal, if the parties are so inflexible to accommodating the various interests of the other parties at the table, it is impossible to reach an agreement unless there is some goodwill. Unless some flexibility is shared by all of the parties, then there is no possibility of reaching accommodation on any of the interests at the table.

As my colleague pointed out, at that time it is lose-lose. If that is the constitutional road we are going down, it is an ill-advised road, and my only advice for the parties actually at the table is to show some flexibility, show some accommodation, show some good faith and some goodwill. If that is not there, I am afraid that the country now known as Canada is destined for ill-destined ports.

**Mr. Nystrom:** Let us assume hypothetically that we agree on substance, that what is in Meech Lake is fine, the add-ons are fine, but one party says they will not touch the add-ons until Meech Lake goes through and the other party says they will not pass Meech Lake until the add-ons are through. I mean, what is first, the chicken or the egg, and how do you solve the problem? It is strictly a question of timing. There is nothing left of significance in terms of

[Traduction]

**M. Nystrom:** J'aimerais poser une question très simple à M. Joe, qui est un négociateur professionnel et qui est très bon dans ce domaine. Peut-être pourriez-vous conseiller le comité sur la façon de régler la question de la date limite. C'est une question très simple.

D'une certaine façon, je pense qu'il existe, dans l'ensemble, un consensus national sur ces questions. Nous savons qu'il faudra ajouter certaines choses pour que l'accord soit acceptable aux personnes qui ne pourraient l'accepter tel quel. Nous savons également que l'Accord du lac Meech est un élément fondamental si l'on veut conserver le pays tel qu'il est et ramener le Québec dans la famille constitutionnelle. Mais le Québec et d'autres provinces ont déclaré qu'elles ne considèreraient absolument aucune possibilité d'amendement avant que l'accord du Lac Meech n'ait été adopté. L'Assemblée nationale du Québec a d'ailleurs adopté une motion, à cet effet, motion qui a été adoptée presque à l'unanimité. Par contre, vous êtes de ceux qui disent, avec le Manitoba et Terre-Neuve, qu'ils ne signeront pas l'accord du Lac Meech à moins qu'on lui apporte les modifications que vous souhaitez.

Vous êtes un négociateur professionnel. Que devrions-nous faire, selon vous, pour arriver à tout concilier dans le peu de temps qu'il reste? Que faudrait-il faire pour rendre la chose acceptable pour tous les intervenants dans le débat, vous, Terre-Neuve, le Manitoba et le Québec?

Vous reconnaissez vous-même que ce n'est pas la première fois que le Québec se fait aussi couper l'herbe sous le pied. La question est très simple.

**Une voix:** Non, absolument pas.

**M. Joe:** Quand on négocie, et que l'une des parties refusent catégoriquement toute concession, qu'elle répète sans cesse que c'est à prendre ou à laisser, lorsque les parties demeurent absolument inflexibles dans leur position respective, aucun accord n'est possible à moins qu'on ne parvienne à introduire une certaine dose de bonne volonté.

Comme mon collègue le faisait remarquer, l'issue du débat est loin d'être certaine à l'heure actuelle. Si les négociations constitutionnelles doivent se poursuivre de la manière dont elles sont engagées, je ne pense vraiment pas qu'elles puissent aboutir à quelque chose de bon, et je souhaiterais que toutes les parties soient un peu plus souples et accommodantes et qu'elles fassent preuve d'un peu plus de bonne volonté, sans quoi, j'ai bien peur de l'avenir qui s'annonce pour le pays que nous connaissons aujourd'hui.

**M. Nystrom:** Admettons pour un instant que tout est réglé, que l'on est parvenu à s'entendre sur le fond; l'Accord du Lac Meech est parfait, les amendements aussi, mais d'un côté, on dit qu'il n'est pas question de toucher aux amendements avant que l'Accord du Lac Meech n'ait été adopté, et de l'autre côté, on soutient qu'il n'est pas question d'adopter l'accord du Lac Meech avant que les amendements ne l'aient été. C'est un cercle vicieux. La question semble

[Text]

substance and you are down to that what a certain politician, who I will not mention, in this country called just a “mechanical” problem. How do you solve that problem? I ask in your capacity as a professional negotiator.

**Mr. Joe:** I think we have a similar problem within the Yukon. We almost have the same thing. In the Yukon we have the final agreement that has to be ratified by the 14 First Nations in Yukon. The 14 First Nations have to reach their own final agreements and they have said that before they ratify the final agreement that affects us all in the Yukon Territory, they would want assurances that their final agreements would go first and that their interests are protected as First Nations to characterize the kind of agreement that they are going to reach.

Our answer has simply been to them there is no possible way in the world that we are going to reconcile all of the interests within the Yukon Territory, much less in Canada, and surely there has to be some accommodation of that. I would imagine that someone is going to have to take a gamble, if I can use that term, in constitutional terms. If is insistent that Meech goes before anything else, given the assurances that something would have to follow, at that time we as Canadians would have to address that question—what comes first, the chicken or the egg. I think, generally speaking, we are big enough as Canadians to make that assessment when that time comes. At this time it has not come yet, mercifully.

**The Chairman:** Thank you. You would have been a good politician, Mr. Joe. Other members say he is.

**Mr. Bird:** I just wanted to piggyback on the professional advice Mr. Nystrom is seeking. If we are going to see Meech Lake passed and everybody else has to in effect trust that the companion resolution will subsequently be implemented, is there any comfort in the fact that a lot of parties will have to engage in this trust? There will be the Province of Newfoundland, if we are able to persuade them to trust. There is going to be the Province of Manitoba, the Province of New Brunswick. I think perhaps Mr. McKenna meant that he would have to judge when there was sufficient support for his companion resolution. That involved the word “trust” as well. The Indian nations would have to trust that their concerns would be addressed.

• 1500

Is there some glimmer of hope in this business that so many people will be having solemn trust it will perhaps take on a truthfulness or an integrity of its own?

**Mr. Joe:** The beauty about this country now known as Canada, before the advent of a non-native society as we now know it, was the whole system was not based upon any written constitutional documents, and the whole system, as we knew it as a tribal people, was based upon trust. A lot of that is inherent within Canada, and a lot of the posturing out there now I would suspect is merely that—posturing. To the extent we have an acknowledgement, albeit an implicit one,

[Translation]

sans issue. Toutes les questions d'importance, les questions de fond, sont réglées, et il ne reste plus que cette difficulté d'ordre «mécanique», comme le disait un certains politicien que je ne nommerai pas. Comment sortir de ce cercle vicieux? Je vous le demande en tant que négociateur professionnel.

**M. Joe:** Je pense que la situation est un peu la même au Yukon. Nous éprouvons un peu la même difficulté. L'accord final doit être ratifié par les 14 Premières nations du Yukon. Les 14 Premières nations doivent donc auparavant arriver à leurs propres accords, et avant de ratifier l'accord final qui engagera toutes les nations du Territoire du Yukon, elles ont dit vouloir l'assurance que leurs accords seraient adoptés en premier et leurs intérêts seraient protégés en tant que Premières nations.

Nous leur avons tout simplement répondu qu'il était absolument illusoire de penser pouvoir concilier tous les intérêts divers au Yukon, et encore moins au Canada, et que ce sera sûrement une question qui exigera des concessions. Je pense que quelqu'un, quelque part, va devoir accepter de courir le risque. Si l'on insiste à tout prix pour que l'accord du Lac Meech soit adopté avant quoi que ce soit d'autre, moyennant la garantie que des amendements seront adoptés par la suite, nous allons en effet devoir nous poser la question de ce qui devrait avoir préséance—de ce qui est venu en premier, l'oeuf ou la poule. Je pense que nous serons suffisamment raisonnables, en tant que Canadiens, pour agir comme il y aura lieu de le faire à ce moment-là. Mais le temps n'est pas encore venu, Dieu merci.

**Le président:** Merci. Vous auriez fait un bon politicien, monsieur Joe. Certains disent qu'il l'est déjà.

**M. Bird:** Je veux tout simplement enchaîner au sujet du conseil que cherche M. Nystrom. Si l'accord du Lac Meech doit être adopté et que tout un chacun doit avoir confiance, en réalité, que la résolution d'accompagnement sera par la suite mise en oeuvre, n'est-il pas quelque peu rassurant de songer qu'un grand nombre de parties partageront cette même confiance? Si nous arrivons à la persuader de le faire, il y aura la province de Terre-Neuve. Et il y aura celle du Manitoba, et le Nouveau-Brunswick. Monsieur McKenna a dit, je pense, qu'il jugerait lui-même de ce qu'il pourrait considérer comme un appui suffisant à sa résolution d'accompagnement. Cela traduit aussi une notion de «confiance». Les nations autochtones devraient avoir confiance que l'on tiendra compte de leurs préoccupations après coup.

Le fait que cet acte de foi solennel soit partagé par tellement d'intervenants ne laisse-t-il pas entrevoir une certaine lueur d'espoir et ne confère-t-il pas à toute l'affaire d'une certaine véracité ou intégrité?

**M. Joe:** La beauté de ce pays, que nous connaissons aujourd'hui comme le Canada, avant l'avènement d'une société non autochtone, était que rien n'était écrit, en réalité, et que tout le système était érigé sur la parole donnée, sur la confiance. C'est une qualité qui existe encore, et qui est encore importante pour le Canada, et toutes ces prises de position à l'emporte-pièce dont nous sommes actuellement témoins n'ont, en réalité, que l'importance qu'on veut bien

[Texte]

that we as aboriginal people should trust this process and others should trust this process as well—as long as we have the understanding and the assurance that this trust is throughout the process and all the actors are in fact playing with their cards on the table, then that is the kind of assurance and the kind of trust we have always dealt with and that has been an inherent part of our respective societies.

I think Canadians would do well to reflect upon our traditional structures. Certainly all of it has been based upon trust. Consequently, when that day comes, we are going to have to make that assessment.

**Mr. Bird:** Thank you very much. That is a most encouraging answer.

**The Chairman:** I have a few questions also. You spoke at length about the entrenchment of your self-government and an entrenchment of land claim agreements in the Constitution. To give us a sense of perspective on those issues, could you give us an idea how long this has been an issue?

**Ms Wabisca:** Regarding the entrenchment of the self-government agreements, I think you are aware we have been at the negotiating table for 17 years. We ourselves have always understood that part of our negotiating process was the recognition of the ability for us to govern ourselves. It was unwritten, but it was always there amongst our people.

In 1983, when there was a constitutional conference, an amendment was made to protect the negotiated land claims agreements. We realized then that the recognition of our self-government powers, or what we view as self-government, was being left out. When those words came out at the constitutional conferences, the premiers sort of put their hands up and said they did not know what it meant. By 1987, the Prime Minister of Canada stated the federal government was willing to protect negotiated self-government agreements.

We were taking him and the Government of Canada at their word because they are who we are negotiating with. We now find a policy has been developed. To me, all of Canada was watching our last first ministers conference, and now all of a sudden I question the Prime Minister's word. I guess it goes back to the answer Dave had given as to trust, and I think you can understand where we are coming from—we want to have all of our package constitutionally protected. As I said, it is trust—we have trusted, but sometimes it does not quite work.

**The Chairman:** So at the very least, you have been negotiating for 17 years, so at the very least this issue of the entrenchment of your self-government land claims has been an issue. Is that correct?

[Traduction]

leur accorder. Dans la mesure où nous nous sentons à tout le moins reconnu, ne serait-ce que d'une manière implicite, les autochtones sont prêts à avoir confiance dans le processus, et les autres parties devraient en faire autant. Tant et aussi longtemps que cet esprit de confiance inspirera tout le processus et tous les intervenants, et que tous joueront franc jeu, nous pourrions espérer et compter sur la bonne foi qui a toujours fait partie inhérente de nos sociétés respectives.

Je pense que les Canadiens seraient bien avisés de s'inspirer de nos structures traditionnelles. Elles se fondent toutes sur la confiance. Quand le moment sera venu, nous devrons réagir en conséquence.

**M. Bird:** Merci beaucoup. C'est une réponse fort encourageante.

**Le président:** J'ai aussi d'autres questions à vous poser. Vous vous êtes longuement étendu sur la question de l'enclassement de la notion de votre autonomie politique et des accords intervenus en relation avec vos revendications territoriales dans la Constitution. Pour nous donner une idée du temps nécessaire pour régler des questions d'une telle importance, pourriez-vous nous dire un peu combien de temps il a fallu pour régler celle-là?

**Mme Wabisca:** Pour ce qui est de l'autonomie politique, je pense que savez déjà que les négociations durent déjà depuis 17 ans. Pour nous, il s'est toujours agi d'arriver à faire reconnaître notre capacité à nous gouverner nous-mêmes. Sans avoir jamais été écrit, cela a toujours été une réalité pour nos peuples.

En 1983, à la conférence constitutionnelle, on a apporté un amendement par lequel on voulait protéger les accords qui avaient été conclus à la suite des revendications territoriales. Nous avons alors compris qu'on ne faisait aucun cas de la reconnaissance de nos pouvoirs ou de ce que nous percevions comme notre autonomie politique. Quand la question a été soulevée à la conférence constitutionnelle, les premiers ministres ont tous levé les bras au ciel en disant qu'ils ne savaient pas ce que cela voulait dire. Et en 1987, le premier ministre du Canada avait bel et bien déclaré que le gouvernement fédéral était disposé à protéger les accords qui avaient été conclus relativement à l'autonomie politique des autochtones.

C'est sa parole et celle du gouvernement du Canada que je remets en cause, car c'est avec eux que nous négocions. Nous venons de constater qu'une nouvelle politique a été adoptée. J'avais l'impression que tout le Canada surveillait ce qui se passait à la conférence des premiers ministres, mais voilà que je remets tout à coup en question la parole du premier ministre. Je suppose que tout cela se ramène à la réponse que donnait Dave tout à l'heure au sujet de la confiance, et je pense que vous comprenez pourquoi nous sommes plutôt méfiants—pourquoi nous tenons à ce que tous nos acquis soient protégés sur le plan constitutionnel. C'est une question de confiance, oui—nous avons eu confiance, mais parfois, tout ne va pas vraiment comme ça le devrait.

**Le président:** Vos négociations ont donc duré 17 ans? Vos revendications territoriales et votre accession à l'autonomie politique ont donc été des questions au sujet desquelles vous avez négocié pendant 17 ans, n'est-ce pas?

[Text]

**Ms Wabisca:** For 17 years we always assumed our land claims agreement would be a treaty between ourselves and the Government of Canada, with the participation of the territorial government, and that it would be honoured. But I do not think I have to go into a history story to demonstrate why we need constitutional protection of our agreement.

• 1505

**The Chairman:** You are quite correct. I appreciate that fact. So this issue was around before the Meech Lake accord was ever discussed or came into being.

**Ms Wabisca:** Yes.

**The Chairman:** If the Meech Lake accord were not ratified on June 23, is it also correct to say this issue would still exist?

**Ms Wabisca:** Yes.

**The Chairman:** So it is not an issue that is directly related to the Meech Lake accord. I do understand and accept that it is a very important issue for you.

**Ms Wabisca:** Yes. It is not an item that is contained within the Meech Lake accord, but something of utmost importance to us in the Yukon and within the Meech Lake accord.

As we stated before, the north is forgotten. We are like non-status people, of which I used to be one. I know what it is like to be forgotten and I hate to see the north forgotten until the whim of a province leads someone to say the north is up there, by the way.

**The Chairman:** Thank you. My other question is on the issue of process, because that has arisen at regular intervals. The process that was followed to reach the Meech Lake accord is not, from what I have seen and witnessed, although I have not seen everything, much of a marked departure when compared to what had been done in other instances in the way of constitutional reform in this country.

A lot of people have come to us and said this process is unsatisfactory. Some witnesses said during our first week of hearings that the thinking of Canadians on this issue of process has evolved radically over the last few years, to the point where they are clearly saying, through the experience of the Meech Lake accord, that the process we have had until now is not satisfactory.

In terms of process in the future, Mr. McKenna proposes that these constitutional changes be brought back to the legislatures and be put to the test of parliamentary committees before being approved. Do you have any comments on whether such a process would be satisfactory to you? If not, do you see anything else in terms of process?

**Mr. Joe:** We recognize constitutional deals tend to be made by the big chiefs, and that going back to as early as 1867, when we had the first Constitution of Canada, we did not have all this equipment we have here today. The major aspect of the Meech process is that we now have the resources and the ability to reach Canadians, including all those people who would be impacted by any constitutional change.

[Translation]

**Mme Wabisca:** Pendant 17 ans, nous avons toujours supposé que l'accord sur nos revendications territoriales prendrait la forme d'un traité entre nous et le gouvernement du Canada, avec la participation du gouvernement territorial, et qu'il serait honoré. Mais je ne pense pas être obligé de vous faire un dessin pour vous démontrer pourquoi notre accord doit bénéficier de la protection de la constitution.

**Le président:** Vous avez tout à fait raison. Je comprends. On discutait déjà de cette question bien avant toute l'histoire de l'Accord du Lac Meech.

**Mme Wabisca:** Oui.

**Le président:** Et si l'accord du Lac Meech n'est pas ratifié le 23 juin, cette question subsistera toujours, n'est-ce pas?

**Mme Wabisca:** Oui.

**Le président:** Elle n'est donc pas reliée directement à l'accord du Lac Meech. Je comprends toutefois qu'elle est très importante pour vous.

**Mme Wabisca:** Oui. Elle n'est pas formulée dans l'accord du Lac Meech, mais c'est une question qui revêt une extrême importance pour nous, au Yukon.

Comme je le disais plutôt, on a complètement oublié le Nord. Nous sommes un peu comme des gens qui ne sont pas reconnus, comme je l'ai déjà été. Je sais ce que c'est que d'être oublié, et il me répugne de voir le Nord ainsi oublié jusqu'à ce qu'une province ait un jour la fantaisie de se rappeler qu'il y a des gens, là-haut, dans le Nord, quelque part.

**Le président:** Merci. Mon autre question a trait au processus. C'est une question qui revient à intervalles réguliers. Le processus que l'on a suivi pour arriver à l'accord du Lac Meech, si j'en juge à ce dont j'ai moi-même été témoin, quoique je n'aie pas toujours été là, ne s'écarte pas tellement de la façon dont nous avons procédé dans bien d'autres cas pour apporter des modifications à notre constitution.

Bien des témoins nous ont dit trouver le processus insatisfaisant. Au cours de la première semaine d'audiences, certains témoins sont venus nous dire que la pensée des Canadiens sur la question du processus a à ce point évolué au cours des quelques dernières années qu'après l'expérience de l'accord du Lac Meech, il faut maintenant reconnaître que de toute évidence, la formule n'est plus satisfaisante.

A cet égard, M. McKenna propose qu'à l'avenir, les modifications constitutionnelles passent dans un premier temps par les Assemblées législatives, et qu'elles soient ensuite soumises à des comités parlementaires avant d'être approuvées. Qu'en pensez-vous? Une telle formule vous satisfairait-elle? Autrement, que proposeriez-vous?

**M. Joe:** Les ententes constitutionnelles sont généralement entérinées par les grands chefs, et si l'on remonte à 1867, lorsque la première constitution du Canada a été signée, nous n'avions pas tout l'équipement dont nous disposons ici aujourd'hui. L'élément le plus important est que nous disposons aujourd'hui des ressources et de la capacité d'atteindre les Canadiens, y compris ceux qui seront le plus touchés par toutes espèces de modifications constitutionnelles.

[Texte]

This process is one that would recognize we have the resources and we have the respective houses of Parliament in each of the provinces of Canada, as well as within the federal Parliament. With respect to both those factors, I do not see why we could not at least debate in a full political forum for each of the respective provinces the important constitutional changes that relate to and impact upon that particular province or that have national impact.

We would clearly support that particular process, but it should be confined to only those matters that are national in scope and are equally important. We believe that national debate should occur more often.

**The Chairman:** Thank you. I have other questions, like other members, but I will cut myself off now because we have other witnesses to hear. You have already been very generous in your time and explanations.

• 1510

My summary is going to refer to the last page of the submission you gave to our committee, in which you yourself have summed up what you put forward in front of this committee: that the Yukon First Nations endorse Premier McKenna's proposals regarding the creation of new provinces and the appointment of northerners to the Senate and Supreme Court; that you recommend that the proposed companion resolution secondly be amended to provide for express recognition and protection of the aboriginal peoples of Canada as distinct societies and fundamental parts of Canada. You have expanded on that in your testimony in questioning by saying that this should be done through land claims agreements that could be entrenched in the Constitution of Canada.

You also mentioned that you do not object to the recognition of the distinctiveness of Quebec in your document, and also, I think for the first time from what I have heard, expressed or given a clear idea of how the distinctiveness for aboriginal people could express itself. I do not take that as the last word on it, but you have given us a sense of direction as far as that issue is concerned.

We have taken note of your supporting the recommendation made to us, a national aboriginal organization to strike a committee on this issue to study the wording. Mr. MacDonald I think has stated the committee members' feelings on that issue, and we will be looking at that.

Also, you urged this committee to report to Parliament regarding the policies of the Government of Canada, which have required northern aboriginal people to pursue what you have qualified as being unnecessary constitutional amendments, and recommend that Parliament direct the government to cease this practice. I am going to use your words with fidelity here.

[Traduction]

Cette formule est applicable parce que nous possédons les ressources nécessaires ainsi que les Assemblées législatives dans les provinces et le parlement au Canada qui peuvent se prononcer sur ces questions. Ceci dit, je ne vois pas ce qui pourrait nous empêcher de faire en sorte que chacune des provinces puissent au moins discuter des modifications constitutionnelles importantes qui risquent d'avoir des conséquences pour elle ou une incidence sur le plan national.

Nous serions favorables à un tel processus, qui devrait toutefois être restreint aux questions de portée nationale et d'importance égale. Il devrait selon nous y avoir davantage de discussions, sur le plan national.

**Le président:** Merci. J'ai d'autres questions à vous poser, comme certains d'autres députés, mais je vais devoir me limiter à cela parce que nous avons encore d'autres témoins à entendre. Vous vous êtes déjà montrés très généreux de votre temps et dans les explications que vous nous avez fournies.

Mon résumé s'inspirera de la dernière page du mémoire que vous avez présenté à notre comité, où vous avez résumé vous-même la position que vous défendez, à savoir que les Premières nations du Yukon appuient les propositions formulées par le premier ministre McKenna au sujet de la création des nouvelles provinces et de la nomination de représentants du Nord au Sénat et à la Cour suprême; que vous recommandez, deuxièmement, de modifier la résolution d'accompagnement proposée de manière à ce qu'on y affirme la reconnaissance et la protection des peuples autochtones du Canada en tant que sociétés distinctes et parties fondamentales du Canada. Vous avez approfondi la question au cours de votre témoignage en répondant aux questions qui vous étaient posées, en disant que cela pourrait être fait en inscrivant dans la Constitution du Canada les accords qui ont été conclus à la suite de vos revendications territoriales.

Dans votre document, vous dites aussi que vous ne vous opposez nullement à ce que l'on reconnaisse le caractère distinct du Québec, et c'est aussi la première fois, je pense, à ma connaissance, en tout cas, que vous indiquez clairement comment pourrait s'exprimer le caractère distinct des Autochtones. Je ne considère pas cela comme une déclaration définitive, mais vous nous avez donné au moins une idée de la façon dont vous entrevoiez les choses.

Nous avons pris bonne note que vous appuyez la recommandation qui nous a été faite, à savoir qu'une organisation autochtone nationale crée un comité sur cette question ayant pour mandat d'étudier la formulation. M. MacDonald a exprimé les sentiments des membres du comité à cet égard, et nous allons examiner la question.

Vous insistez aussi fortement auprès du comité pour qu'il dénonce les politiques du gouvernement du Canada qui obligent les Autochtones du Nord à réclamer des modifications constitutionnelles inutiles, comme vous l'avez dit vous-même, et vous recommandez que le Parlement ordonne au gouvernement de cesser cette pratique. J'essaie d'être aussi fidèle que possible à ce que vous avez dit.

[Text]

Finally, you recommend that Premier McKenna's proposal calling for the inclusion of aboriginal issues in first ministers conferences be amended to provide for a series of first ministers conferences dedicated exclusively to the resolution of outstanding matters related to the constitutional protection of the rights of aboriginal peoples of Canada.

On the issue of timing, you have said that you prefer that it be done together preferably, but you have shown some openness on that issue, as others understandably have done.

You said, on Mr. McKenna's proposal, that you can live with what is before us today, taking into account what we have already said, and, to sum it up, if I had to put it in a few words, that Meech Lake plus is where it is at. Thank you very much.

**Mr. Ouellet:** Mr. Chairman, you allude to the questions of the subcommittee. The witnesses before us suggest that indeed a subcommittee of our group be struck to discuss with national aboriginal organizations appropriate wording to amend the provisions that deal with "distinct society" and take into account the fact that aboriginal people also constitute a distinct society.

I want to remind you, Mr. Chairman, that I think in the very first days of our series of hearings a proposal similar to the one made today was made to us, and my colleague Ethel Blondin made a formal submission to strike such a committee.

You indicate that you will take this into consideration. Are we going to have one subcommittee? You just mentioned that we are all disposed. If we are all disposed, can you give us the assurance that indeed that subcommittee will be created and will be mandated to act upon it? We have all had the time to reflect on it and we should at the first opportunity vote on that resolution put forward by Ms Blondin and form the committee.

**The Chairman:** Mr. Robinson, you indicated that you have a comment. Is it on the same issue?

**Mr. Robinson:** Actually, it is just on that issue. Ms Blondin raised a point of order on this particular item and my understanding is that there was agreement that this would be discussed by the steering committee, that there was agreement in principle that in fact we would proceed in this direction. I would hope that at the next meeting of the steering committee such a subcommittee would in fact be struck. That is my understanding of where we are at, that as a committee we have in fact agreed in principle to the suggestion that was made.

• 1515

**Mr. Ouellet:** Mr. Chairman, the reason I raise it is precisely because the last time we discussed it we said at the next meeting of the steering committee we would deal with this matter. Unfortunately, there have been three meetings of

[Translation]

Enfin, vous recommandez de modifier la proposition du premier ministre McKenna qui veut que l'on inscrive les questions touchant les Autochtones au programme des conférences des premiers ministres pour prévoir, plus tôt, une série de conférences des premiers ministres où il ne sera exclusivement question que des affaires autochtones et de la résolution des dossiers encore en suspens relativement à la protection constitutionnelle des droits des Autochtones au Canada.

Pour ce qui est de la suite des événements dans le temps, vous avez dit préférer que tout se fasse en même temps, mais vous demeurez quand même ouvert à cet égard, comme bien d'autres d'ailleurs.

Au sujet de la proposition de M. McKenna, vous avez dit pouvoir vous contenter de ce qui est proposé à l'heure actuelle, en ne perdant pas de vue tout ce que nous avons déjà dit, et, en résumé, que l'Accord du lac Meech étayé par la proposition d'accompagnement représente la solution idéale. Merci beaucoup.

**M. Ouellet:** Monsieur le président, vous avez fait allusion à la proposition de créer un sous-comité qui a été faite. Nos témoins proposent que nous créions un sous-comité afin de discuter avec des organisations autochtones nationales de la formulation qui serait la plus appropriée pour modifier les dispositions ayant trait à la «société distincte», et bien tenir compte du fait que les peuples autochtones constituent aussi une société distincte.

Monsieur le président, je vous rappelle qu'au tout début de notre série d'audiences, quelqu'un a proposé quelque chose de ce genre. En réalité, c'était ma collègue, Ethel Blondin, qui a proposé officiellement de créer un comité de ce genre.

Vous avez indiqué que vous alliez prendre la chose en considération. Allons-nous créer un sous-comité? Vous venez tout juste de dire que nous sommes tous prêts à le faire. Si c'est bien le cas, pouvez-vous nous donner l'assurance que ce sous-comité sera bel et bien créé et qu'il aura le mandat d'agir? Nous avons tous eu le temps d'y réfléchir et nous devrions, à la première occasion qui se présentera, voter sur cette résolution qui a été présentée par M<sup>me</sup> Blondin, et former le comité en question.

**Le président:** Monsieur Robinson, vous avez une observation à formuler? Est-ce sur cette question?

**M. Robinson:** Oui, justement. M<sup>me</sup> Blondin a soulevé un rappel au Règlement sur cette question, et si je me souviens bien, nous nous étions entendus pour que la chose soit discutée au comité directeur. J'espère que le sous-comité sera créé à l'issue de la prochaine réunion du comité directeur. C'est là où nous en sommes, si je me souviens bien. En tant que comité, nous avons accepté la recommandation en principe.

**M. Ouellet:** Monsieur le président, si je soulève cette question, c'est précisément parce que la dernière fois que nous en avons discuté, nous avons dit que nous nous en occuperions à la prochaine réunion du comité directeur.

[Texte]

the steering committee and the matter was not dealt with, so I am asking the chairman to give us the assurance, and particularly give the assurance to the witnesses who have repeated the suggestion, that indeed at the very next meeting of the steering committee we will strike such a subcommittee as recommended by the witnesses.

**Mr. Robinson:** I had the floor. Obviously the subcommittee has representation on it from all three parties. To the best of my recollection there has been no suggestion yet by your representative on the subcommittee, Mr. Ouellet, that this matter be dealt with at the steering committee. I certainly welcome the suggestion that this be done, and I know that it will in fact be done at the next meeting of the steering committee.

I want to take up one other matter, Mr. Chairman, in terms of the summary. I believe you said that the witnesses from the CYI had left open the question of timing. I was looking at their brief again, and if you look at page 4, for example, they indicate that:

we, like other aboriginal peoples, know all too well the folly inherent in accepting such unenforceable promises from government, particularly where amendments to the Constitution are concerned.

What I heard was a little bit stronger than the suggestion that in fact they were leaving open the question of timing. My understanding was that you were saying that you wanted some assurance that in fact these matters of concern would in fact be dealt with, and perhaps the witnesses could just clarify that.

**The Chairman:** Once again, when the efforts to sum up are done I do not have the pretension of being able to catch everything that is said. We try to do our best. That is a very important point. That is what I understood from some of the testimony, but maybe you would like to make that very clear for the committee so that there is no confusion on that.

**Mr. Mitander:** I think what is in our document speaks very clearly that the best-case scenario is to have it dealt with up front, right away. Obviously from the positions and presentations that have been made by other aboriginal groups and particularly on behalf of our First Nations, it would be best to have this dealt with as soon as possible. I think that is fairly clear. Unfortunately, the decision will be made elsewhere. It is our preference to have it resolved as quickly as possible.

**The Chairman:** Are you satisfied—

**Mr. Robinson:** Yes.

**The Chairman:** I think members of the committee will be satisfied on the issue of timing. Now I see Madam Blondin wants to speak to an issue. Maybe I can deal with those overall issue of striking a committee by saying to the—

**Ms Blondin:** In reference to that, it is just a very short point, Mr. Chairman.

**The Chairman:** Go ahead, Ms Blondin.

[Traduction]

Malheureusement, il y a déjà eu trois réunions du comité directeur depuis ce temps, et la question n'est toujours pas réglée. Je demande donc au président de nous donner l'assurance, et en particulier de donner l'assurance à nos témoins qui ont répété la suggestion qui a déjà été faite, qu'à la prochaine réunion du comité directeur, il y aura bel et bien un sous-comité qui sera créé, comme le recommande les témoins.

**M. Robinson:** J'avais la parole. Evidemment, les trois partis sont représentés au sous-comité. Autant que je me souviens, personne de votre parti, monsieur Ouellet, n'a recommandé que cette question soit discutée au comité directeur. Je me réjouis de cette proposition, et je sais que le sous-comité deviendra une réalité après la prochaine réunion du comité directeur.

Monsieur le président, je veux revenir à un aspect du résumé que vous avez fait. Vous avez dit, je pense, que les témoins du CIY n'ont pas adopté de position très ferme en ce qui a trait au moment de l'adoption des diverses propositions. Mais à la page 4 de leur mémoire, on peut lire:

Nous, comme d'autres peuples autochtones, ne savons que trop bien la folie d'accepter des promesses aussi irréalisables de la part du gouvernement, et notamment lorsqu'il s'agit d'apporter des amendements à la Constitution.

Leur position m'a semblé un peu plus forte que ce que vous avez dit. Si j'ai bien compris, vous avez dit vouloir obtenir une certaine garantie que ces questions seraient prises en considération. Les témoins pourraient peut-être apporter quelques précisions.

**Le président:** Quand je résume la déposition d'un témoin, je n'ai pas la prétention d'avoir retenu tout ce qu'il a dit. Nous faisons de notre mieux. C'est un élément très important. C'est ce que j'ai compris, mais vous pourriez peut-être préciser encore davantage pour qu'il ne subsiste aucun doute.

**M. Mitander:** Ce qui ressort très clairement de notre document, c'est qu'il faudrait tout régler sans délai, immédiatement. C'est évidemment ce qui ressort des positions qui ont été présentées par divers autres groupes autochtones et en particulier par les représentants des Premières nations. Le plus tôt sera le mieux. Notre position est assez claire. Mais, malheureusement, cette décision ne nous appartient pas. Quant à nous, nous préférons que la question soit résolue aussi rapidement que possible.

**Le président:** Etes-vous satisfait. . .

**M. Robinson:** Oui.

**Le président:** Je pense que les membres du comité seront satisfaits. Madame Blondin a quelque chose à nous dire. Au sujet de la création de ce comité, je pourrais peut-être dire. . .

**Mme Blondin:** C'est à ce sujet, précisément, monsieur le président. J'ai quelque chose à dire là-dessus, très brièvement.

**Le président:** Allez-y, madame Blondin.

[Text]

**Ms Blondin:** I would just like to make a clarification. I have made two inquiries about the idea of striking this committee, because it was brought up again in Yellowknife by the Métis Association, forming a technical committee. For the record, I have made an inquiry to the clerk to see whether we could have a steering committee meeting to form this committee, because we are getting a little late in time.

So for the record, Mr. Robinson, I would like you to know that I have asked twice and I have made a recommendation that we have a meeting to deal with it.

**Mr. Robinson:** Mr. Chairman, the only point that I am making is that there have been a number of meetings of the steering committee. I do not want to prolong this discussion, but there have been a number of meetings of the steering committee and unless I am mistaken, and I have consulted with my colleague, certainly this item has not been raised at a meeting of the steering committee.

**Mr. Reid:** Mr. Chairman, if I may help conclude this, it is something that has been raised twice in hearings. I think it is something that deserves consideration. It is something that came up at the end of last week. We have had Easter weekend in between. It is not something that we have discussed at the steering committee, but I think it is something that we must discuss at the steering committee and, if it helps, I undertake to raise it at the next meeting of the steering committee.

**The Chairman:** Thank you. I think the chair will probably bring it up on its own initiative at the next meeting of the steering committee, and I think this is an issue that will probably be resolved rapidly.

• 1520

**Mr. Ouellet:** Thank you for recommending it again.

**The Chairman:** I must add that when these recommendations were put to us, they were very well received around the table. So I thank you again for your presentation today.

Our next witness is Mr. Ron Veale. Mr. Veale, I understand you are the President of the Law Society of the Yukon.

**Mr. Ron Veale (President, Law Society of the Yukon):** That is correct, Mr. Chairman.

**The Chairman:** You will be making a presentation to us. Do you have a text?

**Mr. Veale:** I do not have a written text. We were just advised yesterday, so it will just be a brief oral presentation.

**The Chairman:** The members of the committee understand the constraints more than anybody, I guess. You have 10 minutes to make your presentation to the members of the committee, and then we will proceed to an examination.

**Mr. Veale:** Thank you. Mr. Chairman, the Law Society of the Yukon is an independent self-disciplining body created by statute. There are approximately 60 members in the territory; 20 are employed by the government or various

[Translation]

**Mme Blondin:** C'est tout simplement une précision que je veux apporter. J'ai déjà fait deux demandes au sujet de la création de ce comité, parce que la question est revenue encore une fois sur le tapis à Yellowknife, quand l'Association des Métis a recommandé de former un comité technique. Pour votre information, j'ai demandé au greffier si nous pourrions avoir une réunion du comité directeur afin de créer ce comité, parce que le temps commence à nous presser.

Donc, pour que ce soit bien consigné au *Procès-verbal*, monsieur Robinson, je voudrais que vous sachiez que j'ai demandé à deux reprises et recommandé de tenir une réunion pour régler cette question.

**M. Robinson:** Monsieur le président, tout ce que je dis, c'est qu'il y a eu depuis septembre plusieurs réunions du comité directeur. Je ne veux pas prolonger cette discussion inutilement, mais il y a eu déjà plusieurs réunions du comité directeur, et, sauf erreur, et j'ai consulté mon collègue à ce sujet, cette question n'a sûrement jamais été soulevée à une réunion du comité directeur.

**M. Reid:** Monsieur le président, si je peux me permettre, pour conclure, parce que c'est une proposition que nous avons maintenant entendue à deux reprises au cours de nos audiences. Elle mérite donc une certaine considération. Elle est venue sur le tapis à la fin de la semaine dernière. Entre temps, il y a eu le congé de Pâques. Il n'en a pas encore été question au comité directeur, mais je pense qu'il faudrait maintenant en discuter la prochaine fois que le comité directeur se réunira, et si cela peut être utile, je m'engage à en faire la proposition à la prochaine réunion.

**Le président:** Merci. Je pense que je vais moi aussi le faire. De cette façon, la question sera probablement résolue rapidement.

**M. Ouellet:** Merci de l'avoir recommandé encore une fois.

**Le président:** Je dois ajouter que lorsque ces recommandations nous ont été faites, elles ont été très bien reçues de tous. Je vous remercie donc encore une fois d'être venu nous rencontrer aujourd'hui.

Nous recevons maintenant M. Ron Veale. Monsieur Veale, vous êtes président de la Law Society of the Yukon.

**M. Ron Veale (Président, Law Society of the Yukon):** C'est juste, monsieur le Président.

**Le président:** Vous allez nous faire un exposé. Avez-vous un texte?

**M. Veale:** Non, je n'ai pas de texte écrit. Nous n'avons appris qu'hier la tenue de la réunion d'aujourd'hui. Je ne vous ferai donc qu'un bref exposé oral.

**Le président:** Les membres du Comité comprennent mieux que quiconque les contraintes qui sont imposées, je suppose. Vous avez donc dix minutes pour nous présenter vos vues sur la question, et nous vous poserons ensuite quelques questions.

**M. Veale:** Merci. Monsieur le président, la Law Society of the Yukon est un organisme indépendant dont la création relève d'un instrument statutaire. Notre société comprend environ 60 membres au Yukon; 20 d'entre eux travaillent

[Texte]

government agencies, and about 40 are in private practice. I have an extremely narrow mandate in terms of the issues I will address before the committee that have been given to me by the Law Society. In the vernacular, I am on a very short leash.

We appeared before the Senate committee in 1987, and for any of you who do not at this point appreciate the depth of feeling that came out of the northern territories, I would recommend that you read those proceedings. It was certainly made very clear how we felt about the Meech Lake accord as it presently stands.

There are three items I would like to address. The first is the issue of making recommendations for appointments to the Supreme Court of Canada. I should say that the issues we are going to address are incredibly blatant omissions in the original accord—not by mistake; they were deliberately drafted out, and we were rather incensed about that. I should say that I think the McKenna proposal goes a long way to meeting those. The McKenna proposal does endorse the Yukon having the power to make recommendations to the Supreme Court of Canada, and we certainly favour that.

The lack of being able to fill the Senate vacancy in the Yukon, if that should occur, was also a matter we felt strongly about then and we feel strongly about now, and that too has been addressed in the McKenna proposal.

The third issue is the requirement of unanimity for the admission or establishment of new provinces. As you know, that has also been dealt with by the McKenna proposal in a rather bizarre drafting method, as far as I can see. If I were drafting it, I simply would have deleted it from the unanimity section rather than create another notwithstanding clause. Why Mr. McKenna has pursued that particular approach I suppose is more political than anything else. I cannot imagine any other new provinces being created that are not presently territories, but maybe he wanted to leave that option open at some future date.

With respect to the timing of these matters, I have listened carefully to your discussions with the Council for Yukon Indians, and I would endorse the view they have that the McKenna amendments proceed at the same time. I know that at this stage that presents a great obstacle apparently, but I must say that if I were the Province of Quebec, I would be taking exactly the position they are taking now.

• 1525

You have a myriad of proposals across the country, depending on whom you talk to and when. Surely they are not going to commit themselves to anything until they have something unanimously endorsed by the provincial premiers. Then, I expect, you will find them much more accommodating than they are at the present time.

[Traduction]

pour le gouvernement ou pour divers organismes gouvernementaux, et les 40 autres oeuvrent dans le secteur privé. La société que je représente m'a confié un mandat extrêmement étroit pour ce qui est des questions que je dois aborder devant le Comité. J'ai bien peu de latitude.

Nous avons comparu devant le comité sénatorial en 1987, et à tous ceux d'entre vous qui ne connaissent pas encore tellement bien les sentiments des habitants des Territoires du Nord, je recommande la lecture des procès-verbaux de ces délibérations. Notre position d'alors à l'égard de l'Accord du Lac Meech y est exprimée d'une façon on ne peut plus claire.

Je voudrais aborder trois aspects. Il y a tout d'abord la question des recommandations relativement aux nominations à la Cour suprême du Canada. Je devrais préciser que les questions que je vais soulever sont en réalité des omissions incroyablement flagrantes dans l'accord initial—et qu'elles ne sont pas le fruit du hasard. On les a éliminées de façon délibérée, et je dois dire que cela nous a particulièrement irrité. Je dois dire que la proposition de M. McKenna redresse en bonne partie la situation. Elle accorde au Yukon le pouvoir de recommander des gens pouvant être nommés à la Cour suprême du Canada, et nous sommes évidemment en faveur de cela.

Limpossibilité de pouvoir nommer quelqu'un au siège représentant le Yukon au Sénat, le cas échéant, était aussi une préoccupation importante que nous avions à l'époque, et que nous avons toujours aujourd'hui; on en tient aussi compte dans la proposition de M. McKenna.

La troisième question est l'exigence de l'unanimité pour la création des nouvelles provinces. Comme vous le savez, c'est aussi une question dont on a tenu compte dans la proposition de M. McKenna, mais d'une façon plutôt bizarre, selon moi. Si je l'avais rédigée, j'aurais tout simplement éliminé cette partie de l'article ayant trait à l'unanimité, plutôt que de créer une autre clause nonobstant. M. McKenna a probablement préféré cette approche pour des raisons davantage politiques qu'autre chose. Je ne vois pas quelle autre nouvelle province pourrait être créée, qui ne ferait pas partie des territoires actuels, mais il a peut-être voulu laisser cette option ouverte pour plus tard.

Pour ce qui est du moment de l'adoption des nouvelles propositions, j'ai bien écouté la discussion que vous avez eue avec les représentants du Council for Yukon Indians, et je partage leur avis: les modifications que propose M. McKenna devraient être adoptées en même temps que l'Accord du lac Meech. Je sais que cela représente apparemment un obstacle important à cette étape-ci, mais je dois dire que si j'étais la province de Québec, j'adopterais exactement la même position qu'elle.

Il y a à l'heure actuelle dans le pays une myriade de propositions, selon les personnes à qui l'on parle et le moment où on leur parle. Il est évident que personne ne va s'engager à quoi que ce soit tant que les premiers ministres des provinces n'auront pas appuyé quelque chose à l'unanimité. A ce moment là, je pense qu'ils deviendront beaucoup plus conciliants qu'ils ne sont à l'heure actuelle.

[Text]

So my feeling would be—on behalf of the Law Society, at least—that we would like those amendments to proceed at the same time. It was quite an affront when the Meech Lake proposal came out. We were not represented there, which was an affront. We were omitted entirely.

Not only were we omitted, but we also found that British Columbia might be applying to annex us. That was a very disturbing thing, speaking personally as a Yukoner. I just do not think an accord in this present form should proceed. The amendments we are talking about are very fundamental omissions.

When I use the word “omissions”, they were really “co-missions”. They were deliberately drafted out and they should not have been. Now that the process is finally opened up, I would hope that these amendments could be made. That is my submission.

**The Chairman:** Thank you. We understand that, as you speak on behalf of the Law Society of the Yukon, you are given a mandate. On behalf of the members of the Law Society you have put that to us in terms of being a narrow mandate. We appreciate those constraints. We are now going to go to a period of questions.

**Ms McLaughlin:** I would like to thank you very much, Ron, on behalf of the Law Society, for presenting your views. I just have one question, about the potential for Supreme Court appointments. I know they are not automatic. I think it is an issue that has probably received relatively little publicity. But as we see Supreme Court decisions taking more and more a role in, for example, environmental policy—as we have just seen recently in the Yukon and in Supreme Court decisions affecting a number of areas, environmental being just one—I think more and more we are realizing how important the Supreme Court is in shaping a lot of things that take place in our society.

I would be interested if you could expand a little bit on why the society—beyond what I suppose people could see as self-interest, because it does represent lawyers, although I suspect there might be another motivation as well—sees the Supreme Court appointment as so important.

**Mr. Veale:** I think, firstly, you can put it on a personal basis—and perhaps that is a self-interest basis—that no one likes to be excluded from any body, political or otherwise, in this country. In the same way that you aspire to be Prime Minister of Canada, a member of our law society should aspire some day to be a member of the Supreme Court of Canada.

On another level, I would say that the north represents a very distinct cultural and geographical region in this country. Some day I hope the north will be represented on the Supreme Court of Canada. It cannot be unless this amendment goes through. So those are the two basic reasons.

[Translation]

Au nom de la société que je représente, je dirai donc que nous préférions que ces amendements soient adoptés en même temps que l'Accord du lac Meech. Nous avons été très insultés lorsqu'on a rendu public l'Accord du lac Meech. Nous n'étions pas représentés au lac Meech. C'était un véritable affront. On nous a évités complètement.

Qui plus est, nous avons aussi appris que la Colombie-Britannique pourrait vouloir nous annexer. Pour un habitant du Yukon, c'était bouleversant. Dans sa forme actuelle, je pense que l'accord du lac Meech ne devrait pas être adopté. Les modifications dont nous discutons viennent combler des omissions fondamentales.

Ce sont des omissions que l'on a commises de façon délibérée et qui n'avaient pas leur raison d'être. Maintenant que le processus est rouvert, je souhaiterais que l'on puisse apporter les amendements proposés. J'en ai terminé.

**Le président:** Merci. En tant que représentant de la *Law Society of the Yukon*, on vous a donné un mandat. Vous nous avez dit que ce mandat était restreint. Nous comprenons les limites qui vous sont imposées. Nous allons maintenant vous poser quelques questions.

**Mme McLaughlin:** Au nom de la Law Society, Ron, je tiens à vous remercier des opinions que vous avez exprimées. Je n'ai qu'une question à vous poser, elle touche les nominations à la Cour suprême. Je sais qu'elles ne sont pas automatiques. C'est une question dont on a probablement très peu parlé. Cependant, compte tenu de l'importance grandissante que prennent les jugements de la Cour suprême, en matière d'environnement, par exemple—comme nous en avons justement été témoins, dernièrement, au Yukon, et dans d'autres secteurs, je pense que nous comprenons de plus en plus à quel point le rôle de la Cour suprême est important dans l'évolution de notre société.

Pourriez-vous nous en dire un peu plus long sur ce qui motive la société que vous représentez à considérer les nominations à la Cour suprême comme si importantes, en plus des raisons évidentes d'intérêt bien légitime, puisque la société représente des avocats.

**M. Veale:** Premièrement, on peut probablement considérer la chose de façon personnelle—et peut-être même l'est-elle—car personne n'aime être exclu d'une entité quelconque, qu'elle ait un caractère politique ou autre. Comme vous aspirez à devenir un jour première ministre du Canada, un membre de notre société est parfaitement justifié d'espérer un jour faire partie de la Cour suprême du Canada.

Sur un autre plan, je dirais que le Nord représente une région culturelle et géographique très distincte dans notre pays. J'espère qu'il sera un jour représenté à la Cour suprême du Canada. Mais ce ne sera jamais possible si cet amendement n'est pas adopté. Ce sont donc les deux raisons fondamentales.

[Texte]

You know, it is very interesting in terms of what has developed in the country. When I first became involved in the Law Society of the Yukon in the mid-1970s, I discovered that we had no representation on the Canadian Bar Association and had no representation on the Canadian Bar Insurance Association—which has a \$20-million fund—and so on.

We set about to change that. We now have this representation. We now find that nobody argues about it any more. They are very embarrassed if we do not have the representation. I think this speaks well for the Canadian Bar Association, and it speaks ill of this government and the country that we do not have the same rights at first ministers conferences and so on.

**Mr. Nystrom:** I have just a very, very short question. What did you mean when you said that you have learned that British Columbia might have been trying to annex you, or British Columbia might be applying to annex you? I do not know whether or not—

**Mr. Veale:** Well, I guess—

**Mr. Nystrom:**—either Mr. Svend Robinson or Mr. Vander Zalm are that imperialistic.

**Mr. Veale:**—there is historical precedent. There is definite historical precedent, to the horror of all Yukoners, that British Columbia—

**Mr. Nystrom:** But speaking to the present, you said B.C.—

**Mr. Veale:** Well, why would it be in there?

• 1530

**Mr. Nystrom:** I am asking you.

**Mr. Veale:** I do not know. I am not aware of any—nobody said anything to me. Why would it be in the Constitution?

**Mr. Robinson:** You are speaking in terms of the provision on the extension of boundaries, are you? That grievous injustice to the Yukon was done in 1982, not 1987. In fact, it can be argued that Meech Lake works to the benefit of the territories in that it requires unanimity for extension, as opposed to the 1982 provisions that required 7-and-50. I fully agree with you.

**Mr. Veale:** It was worse and it is getting better.

**Mr. Robinson:** That is right, it should not be there at all. But that was the question—I do not think Meech Lake itself made things worse. Quite clearly it did not belong there in the first place.

Mr. Chairman, I have a couple of questions as well, and I join in welcoming our witness before the committee.

As I am sure you are aware, the Canadian Bar Association has expressed serious concerns about the nature of the appointment process to the Supreme Court of Canada. Brian Williams, who I believe was President of the Canadian

[Traduction]

Vous savez, c'est une situation très intéressante par rapport à ce qui s'est déjà produit au Canada. Au milieu des années 70, quand je suis devenu membre de la *Law Society of the Yukon*, j'ai découvert que nous n'étions pas représentés à l'Association du barreau canadien, pas plus qu'au sein de l'Association d'assurance du barreau canadien—dont la caisse s'élève maintenant à 20 millions de dollars—et le reste.

Nous avons entrepris de changer cela. Aujourd'hui, nous faisons partie de ces associations, personne ne s'y oppose. Même que l'on devient fort embarrassé lorsque nous ne sommes pas représentés comme il faudrait. Je pense que cette situation est tout à l'honneur de l'Association du barreau canadien, et au contraire le fait que nous n'ayons pas les mêmes droits que les autres à la conférence des premiers ministres n'est pas un bon point pour le gouvernement et le pays.

**M. Nystrom:** Je n'ai qu'une très brève question à vous poser. Que vouliez-vous dire quand vous avez affirmé avoir appris que la Colombie-Britannique pourrait tenter de vous annexer, ou vouloir vous annexer? Est-ce-que...

**M. Veale:** Je suppose...

**M. Nystrom:**...M. Svend Robinson ou M. Vander Zalm auraient des vues impérialistes?

**M. Veale:**...qu'il y a un précédent historique à cela. Au grand désarroi de tous les habitants du Yukon, ce ne serait pas la première fois que la Colombie-Britannique...

**M. Nystrom:** Mais, aujourd'hui, vous avez dit que la Colombie-Britannique...

**M. Veale:** Pourquoi serait-ce écrit en toutes lettres?

**M. Nystrom:** Je vous le demande.

**M. Veale:** Je ne sais pas. Personne ne m'en a parlé. Pourquoi cela serait-il inscrit dans la constitution?

**M. Robinson:** Vous faites allusion à la disposition ayant trait à l'élargissement des frontières, n'est-ce pas? Cette injustice à l'égard du Yukon a été commise en 1982, et non pas en 1987. En réalité, on pourrait démontrer que l'Accord du lac Meech est bénéfique pour les territoires puisqu'il exige l'unanimité pour que des limites soient repoussées, contrairement aux dispositions de 1982 qui exigeaient l'appui de sept provinces représentant 50 p. 100 de la population canadienne. Je suis tout à fait d'accord avec vous.

**M. Veale:** C'était donc pire, et c'est maintenant amélioré.

**M. Robinson:** En effet. Cette condition ne devrait même pas exister. Mais quoi qu'il en soit, je ne pense pas que l'Accord du lac Meech aggrave les choses. Il est évident que cette condition n'aurait même pas dû exister, au départ.

Monsieur le président, j'ai, moi aussi, une ou deux questions à poser et je souhaite, moi aussi, la bienvenue à notre témoin.

Comme vous le savez sûrement, l'Association du Barreau canadien a exprimé de graves réserves au sujet du processus de nomination à la Cour suprême du Canada. Brian Williams, qui était, à l'époque, président de l'Association du

[Text]

Bar Association at the time, raised concerns about this. Tom Berger and others have also voiced their concerns. Has the Law Society of the Yukon taken any position with respect to the appointment process itself?

**Mr. Veale:** No, we have not taken any position on the appointment process. There are always concerns about the appointment process to any judicial body, and I expect some of them are well founded. We have certainly found in the past that Supreme Court of Canada appointments, regardless of the party in power, have always been quality appointments. I prefer to be an optimist on this. Even though there may be potential problems I hope there will not be, and that each province and region of the country will put forward their best.

**Mr. Robinson:** You are speaking today on behalf of the Law Society of Yukon, and I understand a submission was made to the Senate subcommittee which travelled here. Has the Law Society given you any mandate since the McKenna proposal was tabled, or are you in effect relying upon the earlier submissions that were made?

**Mr. Veale:** The mandate I have today on behalf of the Law Society of Yukon is based on the McKenna proposal. We can endorse the proposal I have spoken on.

**Mr. Robinson:** With respect to the question of timing, the Law Society of Yukon has taken the position that you are not prepared to accept promises of future action. You want assurances that the changes in the McKenna proposal will be made before or concurrently with the adoption of the Meech Lake accord.

**Mr. Veale:** That is correct.

**Mr. Robinson:** Thank you.

**The Chairman:** Are there any questions on the government side?

**Mr. Bird:** Mr. Veale, you alluded to the fact that you do not blame Quebec for holding its cards close until they saw what sort of a—

**Mr. Veale:** I went beyond my mandate.

**The Chairman:** It has happened before.

**Some hon. members:** Hear, hear.

**Mr. Bird:** In any event, you did touch on an area of concern to us. You probably heard our earlier discussions with the Council for Yukon Indians. If we pass Meech Lake first and have a companion resolution that carries all of the wishes and desires of many other people, how are we going to get by this time factor that one has to become law before the second is dealt with?

You seem to feel that if we get the McKenna resolution sufficiently amended so that everybody but Quebec is happy with it, then Quebec may be prepared to address it. Could you elaborate on how you see this process, on how you see us bridging this gap? Time and trust is what it has come down to.

[Translation]

Barreau canadien, je pense, a soulevé des inquiétudes à cet égard. Tom Berger et quelques autres ont aussi fait valoir un certain nombre de craintes qu'ils entretiennent. Votre société a-t-elle adopté une position à l'égard du processus de nomination à la Cour suprême?

**M. Veale:** Non. Le processus de nomination à un organisme judiciaire soulève toujours des inquiétudes, et à mon avis certaines d'entre elles sont tout à fait justifiées. Les nominations de juges à la Cour suprême ont toujours été des nominations de qualité, quel que soit le parti au pouvoir. Je préfère demeurer optimiste à cet égard. Même s'il peut survenir des difficultés, j'espère qu'il n'y en aura pas et que chaque province et chaque région du pays proposera les meilleurs candidats possibles.

**M. Robinson:** Vous représentez aujourd'hui la *Law Society of Yukon*, et si je comprends bien, vous avez présenté un mémoire au sous-comité du Sénat qui est venu tenir des audiences ici. Avez-vous reçu un nouveau mandat à la suite de la présentation de la proposition de M. McKenna, ou agissez-vous toujours en vertu du mandat qui vous a été confié la première fois?

**M. Veale:** C'est un nouveau mandat que j'ai reçu à la suite de la présentation de la proposition de M. McKenna. Nous pouvons appuyer la proposition dont j'ai parlé.

**M. Robinson:** En ce qui concerne le moment de l'adoption des propositions, votre société refuse d'accepter des promesses. Vous voulez qu'on vous garantisse que les modifications proposées par McKenna seront apportées avant l'adoption de l'Accord du lac Meech ou en même temps qu'elle.

**M. Veale:** Absolument.

**M. Robinson:** Merci.

**Le président:** Y a-t-il des questions du côté du gouvernement?

**M. Bird:** Monsieur Veale, vous avez dit que vous compreniez le Québec de ne pas vouloir ouvrir son jeu avant de voir à quel genre de—

**M. Veale:** J'ai outrepassé mon mandat.

**Le président:** On a déjà vu cela.

**Des voix:** Bravo, bravo!

**M. Bird:** Quoi qu'il en soit, vous avez effleuré un sujet qui nous intéresse. Vous avez probablement entendu les discussions que nous avons eues plus tôt avec les représentants du *Council for Yukon Indians*. Si nous adoptons tout d'abord l'Accord du lac Meech, et que nous voulions ensuite adopter une résolution d'accompagnement qui représente tous les vœux et les désirs de bien d'autres, comment allons-nous y parvenir dans les délais impartis, puisque l'une doit avoir force de loi avant que l'on puisse s'attaquer à l'autre?

Vous semblez avoir l'impression que si nous parvenons à modifier suffisamment la résolution de M. McKenna pour qu'elle satisfasse tout le monde, à l'exception du Québec, le Québec consentira peut-être alors à s'y intéresser. Pouvez-vous développer un peu plus ce que vous voulez dire? Comment devrions-nous nous y prendre pour faire le lien? Le temps et la confiance sont maintenant devenus les deux principaux facteurs.

[Texte]

**Mr. Veale:** When Meech Lake was first passed I was concerned about it being chipped in stone at such an early date. Had the process been open from the start I think we might be beyond where we are now in terms of reaching a national consensus—and I think there is a reasonable consensus out there. Everybody is pessimistic about Meech Lake, but I think there is reason to be optimistic about it.

• 1535

However, the timeframe between now and June 23 is so short, I do not know how you will be successful in achieving that except by having your report produced as quickly as possible and then run by all the provincial premiers to see what kind of support it has. It can then be presented to Quebec as a position that the rest of the country can accept, adopting Meech Lake and the terms that they require.

**Mr. Manley (Ottawa South):** Mr. Chairman, perhaps I could just put a couple of questions maybe to help educate the public a little bit on the issue that is before us. Historically, have there ever been any judges from the territories appointed to the Supreme Court of Canada?

**Mr. Veale:** Not in my memory.

**Mr. Manley:** And how many at the present time of the nine judges are appointed, at least by tradition, from the western provinces?

**Mr. Robinson:** Two.

**Mr. Veale:** Yes, two I think would be fair: one from the far west and one from the prairies.

**The Chairman:** Excuse me, just to educate all of our public, when you speak of the western provinces what provinces are you referring to?

**Mr. Veale:** Manitoba, Saskatchewan, Alberta and British Columbia.

**The Chairman:** Thank you. On the wording you will know that if you are from British Columbia, for example, you may not always—

**Mr. Veale:** I will add “over-the-mountain provinces”.

**The Chairman:** Okay, thank you.

**Mr. Reid:** We refuse to comment on that.

**Mr. Manley:** One wonders whether the Yukon, if it were a province, would be an “over-the-mountain province” or not. To try therefore to put the problem in perspective, we are talking about the occasional appointment of perhaps one of two justices that arises, it could be many years presumably, since justices sit till age 75, is that right?

**Mr. Veale:** Yes. I think what you are driving at is that the possibility of it occurring is probably remote in the sense that every time we sit on a committee jointly and there is going to be an appointment from British Columbia and the Yukon, it is always somebody from British Columbia and we end up endorsing that, and I expect that will take place.

[Traduction]

**M. Veale:** Lorsqu'on a adopté l'Accord du lac Meech, j'ai trouvé déconcertant qu'il soit absolument immuable au départ. Si le processus avait été davantage ouvert, je pense que nous serions mieux placé qu'à l'heure actuelle pour arriver à un consensus national—et je pense qu'il existe à l'heure actuelle un consensus qui pourrait être raisonnable. Tout le monde est pessimiste au sujet de l'Accord du lac Meech, mais je pense qu'il y a de l'espoir.

Toutefois, il reste tellement peu de temps d'ici au 23 juin que je ne sais pas comment vous allez pouvoir y arriver, à moins que vous ne puissiez produire votre rapport le plus rapidement que possible, le remettre aussi rapidement à tous les premiers ministres des provinces et voir l'appui qu'il récolte. On pourrait alors le présenter au Québec comme étant la position que le reste du pays peut accepter, et adopter l'Accord du lac Meech et les conditions qu'il pose.

**M. Manley (Ottawa-Sud):** Monsieur le président, je pourrais peut-être poser une ou deux questions pour informer un peu le public sur la question dont nous discutons. Y a-t-il déjà eu des juges des territoires qui ont été nommés à la Cour suprême du Canada?

**M. Veale:** Pas à ce que je sache, non.

**M. Manley:** Et, à l'heure actuelle, combien des neuf juges qui sont nommés proviennent, en tout cas par tradition, des provinces de l'Ouest?

**M. Robinson:** Deux.

**M. Veale:** Oui, deux juges: un de l'Ouest et un des Prairies.

**Le président:** Excusez-moi, mais pour mieux informer encore le public, qu'entendez-vous précisément par provinces de l'Ouest?

**M. Veale:** Le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique.

**Le président:** Merci. Je sais que lorsqu'on est originaire de la Colombie-Britannique, par exemple, on n'est pas toujours—

**M. Veale:** Oui, je vais ajouter «province de l'autre côté des Rocheuses», si vous voulez.

**Le président:** Très bien. Merci.

**M. Reid:** Sans commentaire!

**M. Manley:** On est en droit de se demander si le Yukon—s'il était une province—serait considéré comme une province de l'autre côté des Rocheuses ou non. Etant donné qu'une nomination à la Cour suprême n'est pas un événement des plus fréquent, il pourrait donc s'écouler bien des années, je suppose, avant que le Yukon n'ait l'un de ses juges nommé à la Cour suprême, puisque les juges y siègent jusqu'à 65 ans, n'est-ce pas?

**M. Veale:** Oui. La possibilité est probablement bien faible, en effet, puisque chaque fois qu'un comité conjoint sera formé entre le Yukon et la Colombie-Britannique pour décider de la nomination d'un juge, ce sera toujours quelqu'un de la Colombie-Britannique qui sera désigné, et finalement nous y consentons.

[Text]

It may be that it will be on the occasion when we have a justice in the north who has a national reputation, that such a person would come forward and be successful in being the person selected. But clearly there is a problem now in terms of touching all the bases and making everybody happy and it may be that it will require an additional number on the bench. But those are all future speculations.

**Mr. Manley:** When you express this concern, and the governments of the territories have expressed it very clearly and very strongly as well, I must say as a lawyer it does my heart good to hear so many people concerned about the welfare of lawyers. It is unusual.

**Mr. Veale:** It is a rare occasion.

**Mr. Manley:** Having heard that, I recall the comment of Chief Justice Laskin that he did not represent any constituency, that his only constituency was his conscience. I guess to put it clearly, what is the big deal here? Do you think that a judge from the territories will view decisions under the Charter, for example, differently because they are from the territories, or from the west, or from the east?

**Mr. Veale:** I think everybody's views on specific issues are shaped by their birthplace, by the place in which they were raised, by their life experiences, and to the extent that I endorse Bertha Wilson's appointment to the Supreme Court of Canada because she has the view of a woman or a feminist, the same thing applies in a cultural sense and a geographical sense. So I think a northerner, indeed, would bring a different perspective. The Meech Lake accord is a good example. There was not a northerner present and look what was produced.

**The Chairman:** If there are no other questions, I think we will resume the testimony, Mr. Veale. You have addressed us—

**Mr. Robinson:** Mr. Chairman, on a point of order. Is it really necessary to have a summary of this evidence? I think it is very straightforward.

**The Chairman:** It is not—

**Mr. Robinson:** It is very straightforward. Why do we not proceed?

**The Chairman:** I do not feel compelled to do it—

**Mr. Robinson:** No.

**The Chairman:** —because there is a very narrow mandate, but there are a few things that are of interest for us on the question of time.

• 1540

You have addressed three issues, and you came here on what you qualify as a narrow mandate, the Supreme Court and the Senate. You approve of Mr. McKenna's companion resolution.

We want to thank you for having come before us today. All things being said, and in the spirit of Mr. Robinson's comments, maybe it was not necessary for you to have a brief to give to the committee, taking into account the very precise comments you had to make.

We will now go to a period where we will be listening to individuals who have asked for an opportunity to come before the committee and be heard. What the committee has decided to do is to afford an opportunity to individuals who

[Translation]

Le juge venu du Nord qui sera choisi devra s'être acquis une réputation à l'échelle nationale. Mais il est évidemment très difficile de tout prévoir et de plaire à tous, et la solution sera peut-être d'ajouter un dixième juge. Mais ce ne sont là que des suppositions.

**M. Manley:** Quand je vous entends, vous et les gouvernements des territoires, exprimer cette inquiétude, je dois dire qu'en tant qu'avocat, cela me réjouit énormément d'entendre autant de personnes défendre les intérêts des avocats. C'est inhabituel.

**M. Veale:** En effet, oui.

**M. Manley:** Ceci dit, je me souviens d'avoir entendu le juge en chef Laskin, déclarer qu'il ne représentait aucune circonscription, que sa seule circonscription était sa conscience. Entre vous et moi, y a-t-il vraiment de quoi fouetter un chat? Pensez-vous qu'un juge provenant des territoires interprétera différemment les dispositions de la Charte, par exemple, parce qu'il vient précisément des territoires, de l'Ouest, ou de l'Est?

**M. Veale:** Je pense que la façon de voir les choses est influencée par son lieu de naissance, l'endroit où l'on a été élevé, son expérience, et tout comme j'appuie la nomination de M<sup>me</sup> Bertha Wilson à la Cour suprême du Canada parce qu'elle est une femme ou une féministe, les facteurs culturels et géographiques s'appliquent de la même façon. Je pense donc qu'un juge du Nord aurait en effet une perspective différente. L'Accord du lac Meech en est d'ailleurs un bon exemple. Personne ne représentait le Nord, et voyez ce que l'on a produit.

**Le président:** S'il n'y a pas d'autres questions, nous allons résumer le témoignage, monsieur Veale. Vous nous avez dit—

**M. Robinson:** Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Est-il vraiment nécessaire de résumer ce témoignage? Je pense qu'il est très clair.

**Le président:** Ce n'est pas—

**M. Robinson:** La position de M. Veale est très claire. Pourquoi ne continuons-nous pas tout simplement?

**Le président:** Je ne me sens pas obligé de le faire—

**M. Robinson:** Non.

**Le président:** —parce que le mandat de M. Veale est très limité, mais il y a un certain nombre d'éléments intéressants sur le moment où les propositions devraient être adoptées.

Vous avez abordé trois questions et vous êtes venu ici avec ce que vous appelez un mandat étroit, la Cour suprême et le Sénat. Vous approuvez la résolution d'accompagnement de M. McKenna.

Nous voulons vous remercier d'être venu comparaître aujourd'hui. Tout étant dit, et dans l'esprit des commentaires de M. Robinson, ce n'était peut-être pas la peine que vous prépariez un mémoire à l'attention du Comité, compte tenu des observations très précises que vous entendiez faire.

Nous allons maintenant commencer à entendre les personnes qui ont demandé à comparaître devant le Comité pour faire valoir leur point de vue. Le Comité a décidé de permettre aux particuliers qui s'intéressent à cette question,

[Texte]

may have an interest in this issue, who have asked to be heard by the committee, and who also have submitted a one-page summary expressing what they wish to put before the committee. . . Committee members of all parties then consult among themselves to determine how they will proceed with the people who come before us. Assuming in a lot of instances we do not necessarily have the time to listen to all witnesses, we try to choose a cross-section of views that may be helpful in our deliberations. This is very much part of our work, which seeks to enable Canadian citizens to speak to the issue we have before us, which is the companion resolution of Mr. McKenna, which says two things: Meech Lake, and Meech plus.

Steve Smyth will be the first person who will come before us as an individual citizen. Mr. Smyth.

**Mr. Steven Smyth (Individual Presentation):** Mr. Chairman, members of the committee, thank you for the opportunity to appear before you to speak about northerners' concerns respecting the proposed companion resolution to the Meech Lake accord.

I would like to give qualified support to the proposed companion resolution. I wholly support the intent of the initiative, and I would like to thank Premier McKenna for putting the north back on the national agenda.

The people of the territories have been angered and deeply hurt by the constitutional amendment process in the past. In 1981 our representations on the patriation of the Constitution and the formula for admitting new provinces fell on deaf ears. In 1987 our government leaders went to extraordinary lengths to be in Ottawa and available for consultation. However, we were excluded from the meeting. The Prime Minister promised to represent our interests, but the results of that meeting clearly indicate he did not.

Northerners went to great lengths to condemn the Meech Lake accord during the Senate committee hearings in Whitehorse, Yellowknife, and Iqaluit in 1987. Condemnation was unanimous and the Senate committee made many recommendations to Parliament to address our concerns. Again these representations fell on deaf ears.

I provide this brief history to explain why I applaud the intent of the proposed companion resolution but distrust the proposed process. We have no guarantees that once it is approved the government will not proceed with implementation of the Meech Lake accord but conveniently delay implementation of the companion resolution. Consequently, I would recommend that a time limit for implementing the companion resolution be incorporated into the resolution. The implementation date should be as soon as possible, and in any event not longer than one year after approval.

• 1545

Northerners cannot accept the Meech Lake accord without absolute guarantees that it will be amended in the near future. We would in fact prefer to see the accord amended before it is ratified, as recommended by the Senate

[Traduction]

qui ont demandé à être entendus par le Comité et qui ont également présenté un résumé d'une page exprimant ce qu'ils souhaitent exposer au Comité. . . Les membres du Comité, de tous les partis, se consultent ensuite pour déterminer comment procéder pour entendre les personnes qui se présentent. Sachant que dans de nombreux cas, nous n'avons pas le temps d'écouter tous les témoins, nous essayons de choisir un échantillon représentatif d'opinions susceptibles de nous aider dans nos débats. Ceci fait partie de notre travail, qui est de permettre aux citoyens canadiens de donner leur avis sur la question qui nous occupe, en l'occurrence la résolution d'accompagnement de M. McKenna, qui propose deux choses: le lac Meech et quelque chose en plus.

Steve Smyth va être la première personne à se présenter à titre individuel. Monsieur Smyth.

**M. Steven Smyth (à titre particulier):** Monsieur le président, mesdames et messieurs, je vous remercie de m'avoir permis de me présenter devant vous pour vous exposer les préoccupations des habitants du Nord sur la résolution d'accompagnement à l'accord du lac Meech.

J'appuie la résolution d'accompagnement proposée, mais en apportant certaines précisions. Je suis tout à fait d'accord avec l'esprit de la proposition et je remercie le premier ministre McKenna d'avoir ramené le Nord sur la scène fédérale.

Jusqu'ici, le processus d'amendement constitutionnel a profondément blessé les habitants des territoires et a suscité leur colère. En 1981, nos commentaires sur le rapatriement de la Constitution et la formule permettant d'accepter de nouvelles provinces n'ont pas été entendus. En 1987, nos chefs de gouvernement se sont mis en quatre pour être disponibles pour les consultations à Ottawa. Cependant, nous avons été exclus de la réunion. Le premier ministre a promis de représenter nos intérêts, mais les résultats de cette réunion montrent bien qu'il ne l'a pas fait.

Les habitants du Nord ont condamné sans ambages l'accord du lac Meech durant les audiences du comité du Sénat à Whitehorse, Yellowknife et Iqaluit en 1987. La condamnation a été unanime, et le comité du Sénat a présenté des recommandations au Parlement pour tenir compte de nos préoccupations. Une fois de plus, nos commentaires n'ont pas été entendus.

Je présente ce bref rappel historique pour expliquer pourquoi j'applaudis l'esprit de la résolution d'accompagnement proposée mais me méfie du processus envisagé. Nous n'avons aucune garantie qu'une fois la résolution d'accompagnement approuvée, le gouvernement ne décidera pas de mettre en oeuvre l'accord du lac Meech, mais de retarder la mise en oeuvre de la résolution. Par conséquent, je recommande que l'on ajoute à la résolution d'accompagnement une date limite pour sa mise en oeuvre. La mise en oeuvre devrait se faire le plus rapidement possible, le délai ne dépassant en aucun cas un an après l'approbation.

Les habitants du Nord ne peuvent accepter l'Accord du lac Meech sans être absolument sûrs qu'il sera amendé dans un avenir proche. Nous préfererions en fait que l'Accord soit amendé avant sa ratification, comme l'a recommandé le

[Text]

committee in its 1988 report. Unfortunately, the federal government decided to take a firm stand against amendments and consequently has created an adversarial climate in the country over this issue. Now in the eleventh hour it has sought a last-minute compromise.

It is indeed unfortunate that the federal government deemed it necessary to sacrifice northern interests in an attempt to meet Quebec's demands. As I understand Quebec's demands for signing the Constitution, all could have been met without compromising the aspirations of the people of the north.

Quebec did not request unanimous consent of the provinces as a condition for admitting new provinces. It did not demand restrictions on territorial nominations to the Senate or Supreme Court. It did not request the entrenchment of provisions to allow provinces to extend their boundaries into the territories. However, these are all consequences of the Meech Lake accord.

They are all unacceptable to northern Canadians. They are unacceptable because they are unnecessary and unfair. Unfortunately, they are all entrenched in the Meech Lake accord, and Quebec has indicated that it will accept nothing less than full ratification of that accord.

The spirit of compromise has left the country, and northerners are the biggest losers because of it. Northerners will not be saddened if the Meech Lake accord dies. We should not be asked to sacrifice our rights and opportunities so that others can benefit, yet this is what we are being asked to do by the Meech Lake accord and proposed companion resolution.

As an act of compromise, I can accept the companion resolution with a guaranteed implementation date. But do not ask more of us. We have sacrificed too much already. Thank you.

**M. Desjardins:** Monsieur Smyth, puis-je vous poser une question en français?

Je veux seulement un point de clarification. On a un sérieux problème au niveau de la «mécanique» de la résolution d'accompagnement.

Ai-je bien compris? Vous seriez d'accord pour que la résolution d'accompagnement soit adoptée, dans le laps de temps d'une année, par l'ensemble des Assemblées parlementaires du Canada, après l'entente du Lac Meech? Une année après la ratification de l'entente du Lac Meech, donc. Est-ce que le délai d'un an serait raisonnable pour vous faire accepter la résolution d'accompagnement?

**Mr. Smyth:** Yes, that is correct.

**Ms McLaughlin:** Thank you, Steve, for that good discussion. It is very interesting.

I just have one question. You say at bottom you would accept the Meech Lake accord with the companion resolution with a guaranteed timeframe for implementation. Are you accepting all of Mr. McKenna's proposals as they stand, or are there any parts of his proposals that you would see deleted, changed or strengthened? Do you defer to the package—if I can put it that way—as it is?

[Translation]

comité du Sénat dans son rapport de 1988. Malheureusement, le gouvernement fédéral a décidé de s'opposer fermement à tout amendement et a ainsi créé un climat de discorde sur ce sujet dans tout le pays. Maintenant, à la onzième heure, on essaie de trouver un compromis de dernière minute.

Il est regrettable que le gouvernement fédéral ait jugé bon de sacrifier les intérêts des habitants du Nord pour tenter de répondre aux exigences du Québec. D'après ce que je sais des exigences formulées par le Québec pour signer la Constitution, il aurait été possible de les satisfaire sans compromettre les aspirations de la population du Nord.

Le Québec n'a pas demandé que le consentement unanime des provinces soit une condition à la création d'une nouvelle province. Il n'a pas cherché à imposer de restriction sur les nominations territoriales au Sénat ou à la Cour suprême. Il n'a pas demandé la constitutionnalisation de dispositions permettant aux provinces de repousser leurs frontières dans les territoires. Cependant, ce sont là des conséquences de l'Accord du lac Meech.

Elles sont toutes inacceptables pour les Canadiens du Nord. Elles sont inacceptables parce que inutiles et injustes. Malheureusement, elles font toutes partie intégrante de l'Accord du lac Meech, et le Québec a déclaré qu'il n'accepterait rien de moins que la ratification complète de cet accord.

L'esprit de compromis a disparu du pays, et les habitants du Nord sont les premiers perdants. Ils ne pleureront pas si l'Accord du lac Meech n'aboutit pas. On ne peut nous demander de sacrifier nos droits et notre avenir dans l'intérêt d'autres, et c'est pourtant ce que l'on nous demande de faire dans l'Accord du lac Meech et la résolution d'accompagnement proposée.

Dans un souci de compromis, je puis accepter la résolution d'accompagnement assortie d'une date de mise en œuvre garantie. Mais ne nous en demandez pas plus. Nous avons déjà trop fait de sacrifices. Je vous remercie.

**Mr. Desjardins:** Mr. Smyth, can I ask you a question in French?

It is only for clarification. We have a serious problem regarding the «mechanism» of the companion resolution.

Did I understand correctly? You would agree to the approval of the companion resolution, within one year, by all the Canadian legislatures, after the Meech Lake Agreement? So, it will be one year after approval of the Meech Lake Accord. Do you feel that this one year period would be reasonable for you to accept the companion resolution?

**M. Smyth:** Oui.

**Mme McLaughlin:** Merci, Steve, de cet exposé. C'est très intéressant.

Je voudrais poser une question. Vous dites au bas de la page que vous accepteriez l'Accord du lac Meech et la résolution d'accompagnement avec un délai garanti de mise en œuvre. Acceptez-vous toutes les propositions de M. McKenna, ou voudriez-vous en supprimer, modifier ou renforcer certains éléments? Accepteriez-vous l'ensemble—si je puis dire—tel quel?

[Texte]

**Mr. Smyth:** I guess for me personally the package as it is is acceptable, although after listening to the Council for Yukon Indians, I do have a great deal of sympathy and would concur with their position as well.

**Mr. Ouellet:** I would like to compliment our witness for his short, crisp summary of what you as an individual see as the problem. Clearly, I share his view.

• 1550

We are in a constitutional impasse because the federal government has for three years refused to contemplate any amendments, despite the early and obvious need for them. Opposition parties have tried to bring amendments to try to alleviate the impasse. But this was not allowed. We are now in the eleventh hour. The government is waking up and is trying to make compromises. I want to compliment you on your willingness to accept a compromise at the last minute and we thank you for your presentation.

**Mr. Rompkey:** I wonder if you have had a chance to reflect on the issue of Senate reform, and how that issue should be dealt with in the process. As you know, there is a great deal of support for this in both the west and the east. Have you had a chance to reflect on that? How do you feel about it? Do you feel the issue should be addressed within the same timeframe?

**Mr. Smyth:** I do not see the issue of Senate reform as an urgent issue for the north. I have had mixed emotions about the Senate and its role in Canada. I was very much in favour of abolition of the Senate at one point. Then the Senate did those wonderful hearings in the north with respect to the Meech Lake accord. I think that was tremendously to their credit. It demonstrated to me the value of having a Senate, and its utility in ensuring that all Canadians can be heard when a government is unwilling to listen. I do not think Senate reform is a major issue in the north.

**The Chairman:** You are a witness to the process of Senate redemption.

**Mr. Smyth:** Yes.

**Mr. John Bailey (Individual Presentation):** I live here in Whitehorse, and I would like to begin by thanking the committee for the opportunity to express my views on the Meech Lake accord. I want it to become known as the McKenna proposal.

I have lived in the Yukon for only a year and therefore do not purport to represent the views of a seasoned Yukoner. Prior to moving here, however, I lived in Inuvik, Yellowknife, Iqaluit and Spence Bay. I hope this qualifies me as a well-traveled if not long-term northerner.

I also wish to make it clear that I am a Canadian before all else. I admire Premier McKenna for his attempt to solve the constitutional impasse that the Meech Lake accord has caused, and that some supporters of the accord seem to be exacerbating. Rather than raising the stakes through fear-mongering, as many of our leaders have done, Mr. McKenna has tried to cool the climate and get everyone back into a more reasonable frame of mind.

[Traduction]

**M. Smyth:** Pour moi personnellement, l'ensemble est acceptable sous sa forme actuelle, quoi qu'après avoir entendu le Conseil des Indiens du Yukon, je comprenne leur position et je leur donne raison.

**M. Ouellet:** Je voudrais féliciter notre témoin de nous avoir présenté un résumé bref et concis de sa vision du problème. Je partage son opinion.

Nous sommes dans une impasse constitutionnelle parce que depuis trois ans le gouvernement fédéral refuse d'envisager tous les amendements, bien qu'on se soit rendu compte très rapidement qu'ils étaient nécessaires. Les partis d'opposition ont tenté de présenter des amendements pour sortir de l'impasse. Sans succès. Nous sommes maintenant à la onzième heure. Le gouvernement se réveille et essaie de trouver un compromis. Je vous félicite d'être disposés à accepter un compromis de dernière minute, et nous vous remercions de votre exposé.

**M. Rompkey:** Je me demande si vous avez pu réfléchir à la question de la réforme du Sénat et à la façon dont il faudrait l'intégrer au processus. Comme vous le savez, cette réforme a beaucoup de partisans aussi bien dans l'Ouest que dans l'Est. Avez-vous pu y réfléchir? Qu'en pensez-vous? Estimez-vous que la question doit être abordée pendant la même période?

**M. Smyth:** La réforme du Sénat ne me paraît pas particulièrement urgente pour le Nord. Je suis partagé au sujet du Sénat et de son rôle au Canada. A un certain moment, j'ai été très favorable à l'abolition du Sénat. Ensuite, le Sénat a tenu ses merveilleuses audiences dans le Nord sur l'Accord du lac Meech, ce qui a été très positif. Ces audiences m'ont montré l'intérêt du Sénat et le rôle qu'il peut jouer en permettant à tous les Canadiens de se faire entendre quand un gouvernement n'est pas prêt à écouter. La réforme du Sénat n'est pas une question majeure dans le Nord.

**Le président:** Vous êtes un témoin de la rédemption du Sénat.

**M. Smyth:** Oui.

**M. John Bailey (à titre particulier):** J'habite ici, à Whitehorse, et je voudrais commencer par remercier le Comité de me permettre d'exprimer mon opinion sur l'Accord du lac Meech. Je veux qu'on l'appelle la proposition McKenna.

Je n'habite au Yukon que depuis un an; par conséquent je ne prétends pas représenter les vues d'un véritable Yukonnais. Avant de venir ici, cependant, j'ai habité Inuvik, Yellowknife, Iqaluit et Spence Bay. On voit donc qu'à défaut d'être un résident du Nord de longue date, j'y ai au moins beaucoup voyagé.

Je tiens également à préciser que je suis avant tout Canadien. J'admire le premier ministre McKenna d'avoir tenté de résoudre l'impasse constitutionnelle que l'Accord du lac Meech a provoquée et que certains partisans de l'accord semblent exacerber. Au lieu de faire monter les enchères en jouant sur l'accord, comme ont fait beaucoup de nos dirigeants, M. McKenna a essayé d'apaiser les esprits et de ramener tout le monde à la raison.

[Text]

[Translation]

• 1555

Mr. McKenna's proposal is a result of extensive consultation across Canada, and as a result it contains repairs to many of the defects of Meech Lake. Unfortunately, I believe it fails in two key areas. First, it suggests that Meech Lake will be passed first without binding all jurisdictions to the companion resolution. When questioned on this point, Mr. McKenna placed a great deal of trust in the integrity and goodwill of the provincial and federal governments to follow through with the resolution. We have heard quite a bit today about the whole business of trust and so on. I am afraid that I and many other northern Canadians do not share that faith, and the Constitution of our country is much too important and potentially permanent for us to take that sort of a chance with it.

My second concern with the McKenna proposal is that it fails to address the new amending formula which Meech Lake contemplates. In my view this is one of the most serious faults of the Meech Lake accord and must be addressed.

If these concerns cannot be addressed, we are left with the question of what to do with Meech as is. The Meech Lake accord was developed by 11 first ministers and their advisers. Naturally enough, the provincial premiers were primarily concerned with their own jurisdictions and could not be expected to safeguard the broader national view always. That responsibility fell to Mr. Mulroney.

As northerners, our territorial government leaders were excluded from the Meech Lake discussion. We had to rely on Mr. Mulroney to protect our interests, and the content of the Meech Lake accord shows clearly that he failed us.

Aboriginal Canadians are primarily the responsibility of the federal government, and without a voice at Meech Lake they had to rely on Mr. Mulroney to represent their concerns. In this he failed as well.

As a Canadian wishing to maintain a united Canada, I counted on Mr. Mulroney to stand up for a strong federal role in the country. Instead, Meech Lake weakens the federal government by giving too much power to the provinces.

The Meech Lake accord ignores and betrays native people, women, northerners, and federalists, and as such it is a bad agreement for Canadians. There is general agreement that it is a faulty document. We must resist the temptation to pass it now and fix it later.

With the amendment clause contained in the accord it may be impossible ever to fix it later. We must get it right the first time. Short-term political gains must take a backseat to what is best for the long-term welfare of Canada.

La proposition de M. McKenna est l'aboutissement de longues consultations qui se sont déroulées dans tout le Canada, et grâce à cela, elle remédie à beaucoup des insuffisances de l'Accord du lac Meech. Malheureusement, elle n'y parvient pas dans deux domaines clés. Tout d'abord, il semble que le lac Meech devra être adopté au préalable sans que toutes les juridictions soient tenues d'adopter la résolution d'accompagnement. En réponse à une question sur ce sujet, M. McKenna a dit qu'il avait une grande confiance dans l'intégrité et la bonne volonté des gouvernements provinciaux et fédéral pour adopter cette résolution. Nous avons entendu de nombreux commentaires aujourd'hui sur cette question de confiance. Malheureusement, de nombreux Canadiens du Nord et moi-même ne partageons pas cette confiance, et la Constitution de notre pays est beaucoup trop importante et d'un caractère trop permanent pour que nous prenions ce genre de risque.

Le deuxième reproche que je fais à la proposition McKenna est qu'elle n'aborde pas la nouvelle formule d'amendement envisagée dans l'Accord. C'est d'après moi l'un des principaux défauts de l'Accord du lac Meech qu'il importe de corriger.

S'il est impossible de résoudre ces questions, nous devons nous demander ce que nous allons faire de l'Accord sous sa forme actuelle. L'Accord du lac Meech a été élaboré par les 11 premiers ministres et leurs conseillers. Naturellement, les premiers ministres provinciaux se sont surtout préoccupés de leur propre domaine de compétence, et l'on ne pouvait s'attendre à ce qu'ils cherchent toujours à sauvegarder la perspective nationale. C'était la responsabilité de M. Mulroney.

Les chefs des gouvernements territoriaux ont été exclus de la discussion du lac Meech. Nous avons dû compter sur M. Mulroney pour protéger nos intérêts, et le contenu de l'Accord du lac Meech montre bien qu'il ne l'a pas fait.

Les Canadiens autochtones relèvent essentiellement du gouvernement fédéral, et sans pouvoir se faire entendre au lac Meech, ils ont dû compter sur M. Mulroney pour représenter leurs intérêts. Cela non plus, il ne l'a pas fait.

En tant que Canadien désireux de préserver l'unité du pays, je comptais sur M. Mulroney pour se faire le défenseur d'un gouvernement fédéral fort dans le pays. Au lieu de cela, l'Accord du lac Meech affaiblit le gouvernement fédéral en donnant trop de pouvoir aux provinces.

L'Accord du lac Meech ignore et trahit les autochtones, les femmes, les habitants du Nord et les fédéralistes; c'est donc un mauvais accord pour les Canadiens. Tout le monde reconnaît que le document n'est pas satisfaisant. Nous devons résister à la tentation de l'adopter maintenant pour l'arranger après.

Avec la clause d'amendement contenue dans l'Accord, il peut être impossible de l'arranger après. Il faut que ce soit réussi du premier coup. Les gains politiques à court terme doivent passer après ce qui est préférable pour la santé à long terme du Canada.

[Texte]

Those supporters of the accord who try to threaten and scare the rest of us must admit that Meech is a bad agreement for Canada. They must be responsible leaders and try to calm the tensions that have developed in the country, rather than continue to increase them as Premier Buchanan did just yesterday. Canadians are people who deserve much better.

In closing, my advice for the committee is that you recommend that unless the McKenna proposal can become binding and it addresses the unanimity clause, the constitutional amendment process should begin again and proceed in a much more public manner. After all, it is the Constitution of 26 million Canadians, not just 11. There is certainly no question that you now have our undivided attention.

Just to summarize, for the benefit of the chairman, the two points that I have made here are that I support and pursue the McKenna initiative provided that it is made binding on all jurisdictions prior to June 23, and secondly if it strikes down the unanimity clause that is contained in the Meech Lake accord. The second point is that if this cannot be done we should begin the constitutional amendment process again in a much more public manner. Thank you.

**The Chairman:** Thank you. This summing up habit is catching on.

**Mr. Rompkey:** You say that Meech Lake emasculates the federal government. Specifically, how do you find it emasculates the federal government?

**Mr. Bailey:** Again, that was something that I changed in my notes. What I mean there is because of the devolution of more power to the provinces primarily through giving them all veto power, essentially that takes away from the federal government's authority and in that way they weaken the federal departments in the country.

**Mr. Rompkey:** Have you reflected at all on the proposed changes to the spending powers and what effect that might have?

**Mr. Bailey:** Yes.

**Mr. Rompkey:** Can you give us your views on that?

**Mr. Bailey:** I think similarly that also weakens the federal position, and it would be a concern. I must confess that is not something I looked into as closely as the veto power.

**Mr. Nystrom:** When you say "emasculating the powers of the federal government", there is no devolution of power from the federal government in terms of federal powers in the BNA Act or the Canada Act to the provincial governments.

• 1600

The only addition to unanimity in terms of the amending formula was the creation of new provinces, which McKenna addresses, and amendments to the Senate. I am wondering if you can expand on why you think there is such great devolution.

[Traduction]

Les partisans de l'Accord qui essaient de nous menacer et de nous faire peur doivent reconnaître que l'Accord du lac Meech est mauvais pour le Canada. Ils doivent montrer qu'ils ont le sens de leurs responsabilités, et tenter de calmer les tensions qui se sont manifestées dans le pays, au lieu de continuer à les exacerber comme l'a fait encore hier le premier ministre Buchanan. Les Canadiens méritent beaucoup mieux.

En terminant, je souhaite que le Comité recommande qu'à moins que la proposition McKenna ne soit exécutoire et porte également sur la clause d'unanimité, le processus d'amendement constitutionnel recommence et se déroule beaucoup plus publiquement. Après tout, c'est la constitution de 26 millions de Canadiens, pas seulement de 11 personnes. Il est évident que vous avez maintenant toute notre attention.

Pour résumer mes deux observations à l'intention du président: j'appuie et j'encourage la proposition McKenna à condition qu'elle soit exécutoire pour toutes les juridictions avant le 23 juin, et deuxièmement, que l'on supprime la clause d'unanimité contenue dans l'Accord du lac Meech. Si c'est impossible, nous devrions recommencer à nouveau le processus d'amendement constitutionnel d'une façon beaucoup plus publique. Je vous remercie.

**Le président:** Merci. Cette habitude de résumer se répand.

**M. Rompkey:** Vous dites que le lac Meech affaiblit le gouvernement fédéral. Comment cela?

**M. Bailey:** J'ai là aussi fait un changement dans mes notes. En bref, dans la mesure où l'on donne davantage de pouvoir aux provinces, essentiellement en leur concédant à toutes un droit de veto, on affaiblit l'autorité du gouvernement fédéral et donc les ministères fédéraux dans le pays.

**M. Rompkey:** Avez-vous réfléchi aux changements que l'on propose d'apporter aux pouvoirs de dépenser, et à l'incidence que ceci pourrait avoir?

**M Bailey:** Oui.

**M. Rompkey:** Pouvez-vous nous donner votre avis sur ce point?

**M. Bailey:** Je trouve que ceci affaiblirait également la position fédérale et pourrait poser un problème. Je dois avouer que je n'ai pas examiné cette question aussi attentivement que le droit de veto.

**M. Nystrom:** Quand vous dites «sape les pouvoirs du gouvernement fédéral», le gouvernement fédéral ne concède aux gouvernements provinciaux aucun des pouvoirs fédéraux prévus dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique ou dans la Loi constitutionnelle.

La seule correction apportée à la règle d'unanimité dans la formule d'amendement ne concerne que la création de nouvelles provinces, ce que règle la proposition McKenna, et les amendements au Sénat. Pourriez-vous nous dire pourquoi vous considérez que c'est une telle concession.

[Text]

**Mr. Bailey:** I cannot really expand too much. Certainly if you are requiring unanimity for creation of new provinces that has been discussed here extensively, that it is not acceptable. McKenna has addressed that point, but I do not think the Senate amendments were addressed.

**Mr. Nystrom:** No, they were not. All that the Meech Lake accord added, in terms of unanimity, was the Senate and creation of new provinces. McKenna addresses new provinces and . . . I think we all agree that it was wrong what happened in 1987 with regard to new provinces. But in terms of unanimity, the only thing added to it other than that was Senate reform.

**Mr. Robinson:** I will carry on the ongoing dialogue with my colleague here. I think, in fairness, the witness is correct in noting that certainly there are a number of distinguished commentators who have expressed concern about the implications of the accord, the role of the federal government, and they pointed to two or three areas.

They have pointed to the requirement for annual first ministers conferences on the economy and suggested that this requirement may in fact weaken the role of the federal government. There would be a greater degree of tension. Also, the requirements for annual conferences on the Constitution may inevitably lead as well to a weakening of the role of the federal government.

Certainly it is well known that there is vigorous debate about the implications of the spending power provisions in the Constitution. So I think in fairness to the witness, the position that he puts forward is one that has been put forward with some strength by a number of people who have examined this question.

**Mr. Reid:** Please understand that you just happen to be there. It is more back and forth between us and you have given us a great opportunity, because I think—

**Mr. Bailey:** I am kind of like the family dog.

**Mr. Reid:** I think it is important, because this is one of the areas that we have not really got into, and certainly in Newfoundland we will.

This repartee here is interesting, because it comes down to what the debate is. I brought this question up to one of the experts in the first week and asked the question about weakening the power through the spending power. He jumped right down my throat. He said that if I thought this was weakening the power, this is the biggest federal grab there has ever been. I have never seen it go that far.

**Mr. Robinson:** Who said that?

**Mr. Reid:** Peter Russell. I was quite taken aback. I was just looking for a little pat on the head and some reassurance, and he attacked me for not being tough enough. But it is an interesting question.

One of the things that people forget is that the agreement is very clear in terms of opting out and compensation—in terms of what programs—and its new national cost-shared programs exclusively in provincial jurisdiction. That sometimes gets lost in the whole mix. I think that is important.

[Translation]

**M. Bailey:** Je ne peux pas vraiment entrer dans les détails. Si, comme on en a longuement discuté ici, il faut l'unanimité pour créer de nouvelles provinces, c'est inacceptable. M. McKenna a abordé cette question, mais je ne crois pas qu'il ait parlé des amendements au Sénat.

**M. Nystrom:** Non. Les seuls éléments ajoutés dans l'Accord du lac Meech, pour ce qui est de l'unanimité, concernait le Sénat et la création de nouvelles provinces. McKenna parle des nouvelles provinces et . . . Nous sommes tous d'accord pour déplorer ce qui s'est passé en 1987 au sujet des nouvelles provinces. Mais en ce qui concerne l'unanimité, le seul autre élément qui ait été ajouté est la réforme du Sénat.

**M. Robinson:** Je vais poursuivre le dialogue avec mon collègue. Il me semble que le témoin a raison de signaler qu'un certain nombre d'éminents commentateurs se sont inquiétés des implications de l'Accord, du rôle du gouvernement fédéral, et ils ont souligné ces deux ou trois domaines.

Ils ont mentionné que la tenue obligatoire de conférences annuelles des premiers ministres sur l'économie pouvaient en fait affaiblir le rôle du gouvernement fédéral. Il y aurait davantage de tension. De plus, les conférences annuelles obligatoires sur la constitution pourraient également aboutir à un affaiblissement du rôle du gouvernement fédéral.

Chacun sait bien sûr que l'on discute beaucoup des implications des dispositions de la constitution sur le pouvoir de dépenser. Pour être juste envers le témoin, il faut reconnaître qu'il reprend une position avancée très clairement par plusieurs personnes qui ont examiné cette question.

**M. Reid:** Il se trouve que vous êtes là. Nous continuons à nous renvoyer la balle, et vous nous avez donné une excellente occasion, parce que je crois. . .

**M. Bailey:** Je suis un peu comme le chien de la famille.

**M. Reid:** C'est important à mes yeux, parce que c'est l'un des domaines que nous n'avons pas vraiment approfondi, et nous avons bien l'intention de le faire à Terre-Neuve.

Cette repartie est intéressante, car elle est représentative de l'ensemble du débat. J'ai posé cette question à l'un des experts au cours de la première semaine et je lui ai demandé dans quelle mesure le pouvoir de dépenser pouvait affaiblir le gouvernement fédéral. Il m'a littéralement sauté à la gorge. Il a dit qu'en fait d'affaiblissement, c'était plutôt la plus grande mainmise fédérale qui ait jamais été. Je n'avais jamais entendu personne aller aussi loin.

**M. Robinson:** Qui a dit cela?

**M. Reid:** Peter Russell. Je n'en revenais pas. Je m'attendais à recevoir une petite tape sur la tête et à être rassuré, et il m'a attaqué en me reprochant de ne pas être assez dur. Mais c'est une question intéressante.

On a tendance à oublier que l'Accord est très clair en ce qui concerne le droit de retrait et les compensations—pour ce qui est des programmes—et les nouveaux programmes nationaux à coûts partagés exclusivement du ressort provincial. C'est quelque chose que l'on a tendance à perdre de vue et que je trouve important.

[Texte]

Svend raises some other questions which may or may not have an impact. The spending power is the one that people in the Parliament world I live in and to some extent people in this part of the world will be directly concerned with. But I think it is important that we get that out in the open. Thank you, Mr. Chairman.

**The Chairman:** In fairness, I will allow you an opportunity to react to that, if you want, but the time is up.

**Mr. Bailey:** No, I do not wish to react to that at all.

**The Chairman:** I would have had the same reaction. In fact, I do. Thank you very much, Mr. Bailey.

**Mr. Bailey:** Thank you very much for your time.

**The Chairman:** You are very kind.

Our next witness will be Ms Linda Johnson. Ms Johnson, in coming forward today we asked you to give a one-page summary of what you wanted to say. I believe that has been distributed to members of the committee.

**Ms Linda Johnson (Individual Presentation):** It is a hand-written note on the back of a piece of paper. I have to confess there were some difficulties in communicating between here and Ottawa.

**The Chairman:** Yes. That happens at the best of times.

• 1605

**Ms Johnson:** I did not know you wanted a one-page summary. What I do have, and can leave with you, is something larger in height, but it amounts to about the same thing.

**The Chairman:** In fairness to you, the committee has started to hear people in this way only very recently. I think it was only yesterday we discussed it and said this would be a fair and appropriate way of going about it, so it is entirely the responsibility of the committee and what you have put to us is perfectly acceptable. The proof is you are sitting before us now, and you have 10 minutes to address the committee.

**Ms Johnson:** Thank you very much. Welcome to the Yukon. Thank you particularly for coming to Whitehorse to hear our political and community leaders, and for taking time to hear from individuals as well.

I do not have a detailed or technical presentation to make to you. I am one of those Canadians and Yukoners and northerners who just really wanted to say how concerned I was about the process as it has evolved to the present without us.

These days I find frequently myself talking to my radio as I listen to the many commentaries from people across the country on the Meech Lake accord—what it means to them, what it means to particular regions or to different groups of people. Then I try to respond to these people in the silence of my home.

Initially I heard little comment on the concerns of northerners, but I am glad to say the situation is improving. In particular, I welcome the proposals of Premier McKenna, because I think at last there is a political leader in the country who has been able to put forward something everyone will consider seriously.

[Traduction]

Svend soulève d'autres questions, qui peuvent ou non avoir un impact. La question des pouvoirs de dépenser touchera directement les membres du monde parlementaire où je vis et dans une certaine mesure les habitants de cette région du monde. Mais il est important que nous la fassions apparaître au grand jour. Merci, monsieur le président.

**Le président:** Pour être juste, je vais vous permettre de répondre à cela, si vous le souhaitez, mais nous n'avons plus de temps.

**M. Bailey:** Non, je ne veux pas répondre à cela du tout.

**Le président:** J'aurais réagi de la même façon. Je vous remercie, monsieur Bailey.

**M Bailey:** Merci beaucoup de m'avoir accordé votre temps.

**Le président:** Vous êtes très aimable.

Le témoin suivant sera M<sup>me</sup> Linda Johnson. Nous vous avons demandé de nous remettre en venant aujourd'hui un résumé d'une page de ce que vous vouliez dire. Je crois qu'il a été distribué aux membres du Comité.

**Mme Linda Johnson (à titre particulier):** C'est une note écrite à la main au dos d'un morceau de papier. Je dois avouer qu'il y a eu des problèmes de communication entre ici et Ottawa.

**Le président:** Oui. C'est souvent inévitable.

**Mme Johnson:** Je ne savais pas que vous vouliez un résumé d'une page. Je peux vous laisser ce que j'ai, c'est un peu plus haut, mais c'est à peu près pareil.

**Le président:** Je dois vous dire que le Comité n'a commencé à entendre des témoins de cette façon que très récemment. Ce n'est qu'hier que nous en avons discuté et que nous avons décidé que ce serait une façon juste et appropriée de procéder; le Comité est donc entièrement responsable, et ce que vous nous avez remis est parfaitement acceptable. La preuve en est que vous êtes maintenant assise devant nous, et vous avez dix minutes pour présenter votre communication au Comité.

**Mme Johnson:** Merci beaucoup. Bienvenue au Yukon. Merci particulièrement d'être venus à Whitehorse pour entendre nos chefs politiques et communautaires, et prendre également le temps d'écouter des particuliers.

Je n'ai pas d'exposé détaillé ou technique à vous présenter. Je fais partie de ces Canadiens, Yukonnais et habitants du Nord, qui veulent simplement exprimer leurs inquiétudes sur le processus qui s'est déroulé jusqu'ici en notre absence.

Ces jours-ci, je m'aperçois régulièrement que je parle à ma radio en écoutant les commentaires d'habitants de toutes les régions du pays sur l'Accord du lac Meech—ce qu'il signifie pour eux, ce qu'il signifie pour des régions particulières ou des groupes de gens différents. J'essaie ensuite de répondre à ces gens dans le silence de ma maison.

Au début, je n'ai pas beaucoup entendu de commentaires sur les préoccupations des populations du Nord, mais je suis heureuse de pouvoir dire que la situation s'améliore. Je suis particulièrement heureuse des propositions du premier ministre McKenna, parce qu'enfin, un chef politique du pays a réussi à présenter quelque chose que chacun pourra étudier sérieusement.

[Text]

Your visit here also will further publicize our special concerns, and I hope will help people in other regions understand why we feel so strongly that the Meech Lake accord is unjust in its treatment of northerners within the Canadian Confederation.

I did listen with great interest to some of the questions you asked Mr. Penikett this morning. I was very encouraged, both by what you asked and by the fact you indicated you would take those voices, those ideas, back to other people in the rest of the country. I suppose my chief concern as a Canadian is that people elsewhere have not been able to hear us, and this is an important opportunity to turn it around.

I look forward particularly to your being able to translate and transmit to people in Quebec our messages of great respect for their culture, their history and their aspirations for the future preservation of their distinct society. Likewise, we who live in the northern territories also have special concerns for our future, related to our ability to preserve and develop our northern cultures and our distinct society.

As a political entity within Canada, the Yukon Territory is less than a century old, but Yukon cultures, languages, traditions and history extend back in time through countless generations. Today all of us here, whether we were born here or whether we arrived only in recent years, are striving to build a community that meets our needs and assures a future to our descendants in this splendidly beautiful but challenging environment.

The Yukon has a distinctive history and a unique cultural mix of people. I feel we are the people best able to do the work of building our future. We live here. We must accept both the successes of doing that job well and the consequences of our own shortcomings. For a democratic society, that is the very essence of being.

However, we are part of a country too, and I think we are all glad to be part of this country. We have benefited greatly from many of the improvements and investments made here by our fellow Canadians. We have been affected by the decisions and directions taken by the country as a whole in the past, and we will be affected by them in the future.

I think Canada is a great nation and I want to be part of it. My chief concern with the present situation is northerners have not been accorded the same rights as Canadians in the south, in that our elected government representatives have not been permitted to participate in constitutional discussions fully and on a basis equal to representatives of people who live in the provinces. This is undemocratic, and I believe it weakens the ability of Canada to grow as a nation.

We may be few in number here, but we are living in the largest region of the country. How can the country afford to be without the voices of this vast region, with all its potential and all its needs? The north holds a great part of the future of the whole country. Surely the people who live here should not be shut out of the process of determining the evolution of the country. I believe a democracy works best when everyone affected by the decisions made has an opportunity to participate in making those decisions.

[Translation]

Votre venue ici fait également mieux connaître nos préoccupations particulières, et j'espère qu'elle aidera les habitants des autres régions à comprendre pourquoi nous sommes tellement convaincus que l'Accord du lac Meech traite injustement les habitants du Nord dans la Confédération canadienne.

J'ai écouté avec grand intérêt certaines des questions que vous avez posées ce matin à M. Penikett. J'ai été très encouragée, parce que vous avez demandé et aussi parce que vous avez dit que vous feriez part de ces avis et de ces idées aux habitants des autres régions du pays. Ce qui m'inquiète le plus en tant que Canadienne, c'est que les habitants des autres régions n'ont pas pu nous entendre; nous avons donc aujourd'hui l'occasion de rétablir l'équilibre.

J'espère particulièrement que vous pourrez traduire et transmettre aux habitants du Québec notre message en leur expliquant le grand respect que nous avons pour leur culture, pour leur histoire et pour le désir qu'ils ont de préserver l'avenir de leur société distincte. De même, ceux qui habitent dans les Territoires du Nord ont des inquiétudes particulières pour l'avenir et veulent préserver et développer leur culture du Nord et leur société distincte.

Comme entité politique canadienne, le Territoire du Yukon a moins d'un siècle, mais les cultures, les langues, les traditions et l'histoire du Yukon remontent à d'innombrables générations. Aujourd'hui, tous ceux qui sont ici, qu'ils y soient nés ou qu'ils y soient arrivés récemment, essaient d'édifier une communauté qui réponde à nos besoins et assure un avenir à nos descendants dans cet environnement magnifique mais aussi difficile.

Le Yukon a une histoire bien particulière, et un mélange unique de cultures. C'est nous qui sommes le mieux à même de préparer notre avenir. Nous vivons ici. Nous devons accepter à la fois les succès d'un travail bien fait et les conséquences de nos propres insuffisances. C'est l'essence même d'une société démocratique.

Cependant, nous faisons aussi partie d'un pays et nous sommes tous très heureux. Nous avons beaucoup tiré partie des améliorations et des investissements effectués ici par les autres Canadiens. Nous avons été affectés par les décisions et les orientations adoptées pour l'ensemble du pays jusqu'ici et nous le serons également à l'avenir.

Le Canada est un grand pays, et je veux en faire partie. Mon principal souci est qu'actuellement les habitants du Nord ne jouissent pas des mêmes droits que les Canadiens du Sud, puisque nos représentants élus n'ont pas été autorisés à participer pleinement aux discussions constitutionnelles et au même titre que les représentants des habitants des provinces. C'est un geste antidémocratique, qui nuit à la croissance du Canada en tant que nation.

Nous sommes moins nombreux ici, mais nous habitons dans la plus grande région du pays. Comment le pays peut-il se permettre de se passer de la vie de cette grande région, avec tout son potentiel et tous ses besoins? Le Nord détient une grande part de l'avenir de notre pays. Les personnes qui y vivent ne devraient pas être exclues du processus qui déterminera l'évolution du pays. Je crois qu'une démocratie ne peut bien fonctionner que si toutes les personnes touchées par les décisions peuvent participer à leur élaboration.

[Texte]

[Traduction]

• 1610

I recognize that we must grow into provincehood, if we do, in our own way and over time. Meanwhile, we do have elected representatives. They should be part of the constitution-making process. I believe this is part of my right as a Canadian, whether I live in St. Jean, Quebec, Vancouver, or Old Crow. Democracy should not stop at the 60th parallel. It should not be denied because of low population statistics.

The question of provincial expansion also concerns me, and I know you had some discussion of that this morning. The Yukon has very nearly disappeared as a distinctive political entity on several occasions in the past 90 years and always without consultation with the people who lived here. The Constitution, as it now exists, permits other people to decide our fate as a political and social unit. We have no legal or constitutional means to stop that.

While it may seem far-fetched to think that such a situation can happen in the future, there are too many other examples of history repeating itself to be comfortable with bland assurances to trust them and they will get on to our needs later.

The Meech Lake accord, after all, was done without us. If our government leaders had been there, the north could have contributed to the consensus-building process. Perhaps some of the ensuing debate and controversy could have been avoided, although I hasten to add that the concerns of aboriginal people in particular across Canada still need to be addressed. I regret that Canadian political leaders have yet to come to grips with their issues.

In some respects we in the Yukon are a very old community. In other ways we are the youngest aspirants for partnership in Confederation. I believe we have an important identity and important ideas to contribute to Canada. I believe our sense of identity is growing stronger all the time and is part of what will make it possible for us to contribute to developing a dynamic, fair and exciting place in which all Canadians can make their home.

No matter how people see our history, I think there can only be one conclusion about our future within Canada. I hope that decision will be to include us. Thank you very much for coming to listen to us. Please take our message back to the rest of Canada.

**The Chairman:** We have a few minutes available for questions, though you have been very eloquent.

**Ms McLaughlin:** I would like the members of the committee to know that Linda is a very well renowned historian in the territory and has a good knowledge of what has happened over the years in terms of the territorial government, aboriginal peoples, and the development of the territory in general. So her comments are certainly founded not only in her own experience but also in her academic knowledge of the territory.

Je reconnais que si nous devenons une province, nous devrons le faire à notre manière et au bout d'un certain temps. Entre-temps, nous avons des représentants élus. Ils devraient faire partie du processus d'élaboration de la constitution. Pour moi, c'est un droit qui me revient en tant que Canadienne, que j'habite à Saint-Jean, à Québec, à Vancouver ou à Old Crow. La démocratie ne devrait pas s'arrêter au 60<sup>e</sup> parallèle. Elle ne devrait pas être refusée en raison du faible nombre d'habitants.

La question de l'expansion provinciale me préoccupe également, et je sais que vous en avez discuté ce matin. Le Yukon a presque totalement disparu en tant qu'entité politique distincte à plusieurs reprises au cours des 90 dernières années, et toujours sans consultation avec ses habitants. La constitution, sous sa forme actuelle, permet à d'autres de décider de notre sort en tant qu'unité politique et sociale. Nous n'avons aucun moyen légal ou constitutionnel de l'empêcher.

Même si c'est aller un peu loin que d'imaginer l'envergure d'une telle situation à l'avenir, il y a trop d'autres cas où l'histoire se répète pour que l'on puisse se contenter de vagues assurances selon lesquelles nous devons avoir confiance et l'on s'occupera plus tard de nos besoins.

Après tout, l'Accord du lac Meech s'est fait sans nous. Si nos chefs de gouvernement avaient été là, le Nord aurait pu contribuer à l'établissement du consensus. Le débat et la controverse qui s'en sont suivis auraient peut-être pu être évités, quoique je m'empresse d'ajouter qu'il faut encore répondre aux préoccupations des autochtones en particulier dans tout le Canada. Je regrette que les chefs politiques canadiens n'aient pas encore réglé ces problèmes.

D'un certain point de vue, nous sommes une communauté très ancienne au Yukon. Par ailleurs, nous sommes les plus jeunes aspirants à la Confédération. Nous avons une identité et des idées importantes à apporter au Canada. Notre sens d'identité ne cesse de s'affirmer et fait partie de ce qui nous permettra de développer une région dynamique, juste et passionnante, où tous les Canadiens peuvent venir s'établir.

Quelle que soit la façon dont on voit notre histoire, il ne peut y avoir qu'une seule conclusion quant à notre avenir au sein du Canada. J'espère que l'on décidera de nous inclure. Merci beaucoup d'être venus nous écouter. Je vous demande de communiquer notre message au reste du Canada.

**Le président:** Nous avons quelques minutes à consacrer aux questions, quoique vous ayez été très éloquent.

**Mme McLaughlin:** Je voudrais signaler aux membres du Comité que Linda est une historienne renommée sur le territoire et qu'elle connaît très bien ce qui s'est passé au fil des années en ce qui concerne le gouvernement territorial, les peuples autochtones et le développement du territoire en général. Ses commentaires sont donc fondés non seulement sur sa propre expérience, mais aussi sur ses connaissances théoriques approfondies du territoire.

[Text]

Your comments about the possibility of reconciliation, of having some accommodation and the lack of trust have run through all presentations. Frankly, many Canadians and certainly northerners just do not accept that we will be taken care of later at another time. Could you just briefly say what your position would be in terms of the McKenna proposal and the timing of that vis-à-vis Meech Lake as it stands now?

**Ms Johnson:** I heard Mr. Penikett this morning say that he had some concern that those in the highest places across the country were not treating this issue with the urgency it deserves. I recognize that the clock is ticking away. My hope is that I am going to wake up and hear on CBC some morning soon that everyone has gone to Ottawa or gone back to Meech Lake, including Mr. Penikett and people from the Northwest Territories, to resume these discussions.

I am very worried that nothing is going to happen and the various deadlines will pass. As I hear on my radio, people, particularly in Quebec, feel very threatened and defeated by the questions we are raising. I think it is vitally important for Mr. Mulroney and all of the premiers and government leaders remaining in Canada to get together as soon as possible and talk this over.

• 1615

If McKenna's proposal meets the concerns—and to my lay reading it meets most of my concerns—with the original Meech Lake accord, then if we can put the two together somehow and have a pact, great. I do have a concern about aboriginal people and the specific concerns they have raised. I do not know whether you can put everyone in a room and come up with solutions by June. . . whatever the date is. Maybe it will take till August or November, or maybe it will take until 1992 or 1993. This is our country; surely it deserves enough time to get it right.

**The Chairman:** We thank you for coming before us. You have been a very good witness and your thoughts are appreciated.

We will now go to our next witness, Jennifer Mauro. A submission has already been distributed to members of the committee, and they are now at your disposal.

**Ms Jennifer Mauro (Individual Presentation):** Thank you very much for the opportunity to say a few words regarding the Meech Lake accord and the McKenna proposal. I will be brief.

I am not a constitutional expert, I am not a lawyer; I am not even a politician. I am a person who has been, as Linda said, listening to the radio and reading the papers over the last couple of years and trying to grasp what a few men agreed to one night that will affect me and my country dramatically for a very long time. I am not even sure I really understand all the issues. However, I have some concerns I would like to express, and I appreciate the opportunity to do so.

[Translation]

Dans tous les exposés, nous avons entendu les mêmes commentaires que les vôtres sur la possibilité de réconciliation, sur certains aménagements et sur le manque de confiance. Franchement, de nombreux Canadiens et les habitants du Nord en particulier n'acceptent pas que l'on s'occupe d'eux plus tard à un autre moment. Pourriez-vous nous dire rapidement quelle serait votre position à l'égard de la proposition McKenna et sa date de mise en oeuvre par rapport à l'Accord du lac Meech sous sa forme actuelle?

**Mme Johnson:** M. Penikett a dit ce matin qu'il avait le sentiment que certains dirigeants du pays ne traitaient pas cette question avec l'urgence qu'elle mérite. Je sais que chaque minute compte. J'espère que je vais bientôt me réveiller pour entendre dire un matin à Radio-Canada que tout le monde est allé à Ottawa ou retourné au lac Meech, y compris M. Penikett et des gens des territoires du Nord-Ouest, pour reprendre des discussions.

J'ai très peur que rien ne se passe et que l'on arrive aux différentes échéances. D'après ce que j'entends à la radio, certains, particulièrement au Québec, se sentent très menacés et attaqués par les questions que nous soulevons. Il est essentiel que M. Mulroney et tous les autres premiers ministres et chefs de gouvernement du Canada se réunissent le plus rapidement possible pour discuter de tout cela.

Si la proposition de M. McKenna répond aux questions—et si, pour moi profane, elle répond à la plupart des problèmes—suscités par l'Accord original du lac Meech, et si nous pouvons alors regrouper les deux et parvenir à un pacte, c'est très bien. Je pense néanmoins aux autochtones et aux problèmes particuliers qu'ils ont soulevés. Je ne sais pas si l'on pourrait mettre tout le monde dans une pièce pour arriver à des solutions avant le . . . mois de juin, quelle que soit la date. Il faudra peut-être continuer jusqu'en août ou en novembre, ou peut-être même jusqu'en 1992 ou 1993. C'est notre pays; il mérite qu'on prenne le temps nécessaire pour faire ce qu'il faut.

**Le président:** Nous vous remercions d'être venue. Vous avez été un témoin très intéressant, et nous vous remercions de vos commentaires.

Nous allons passer à notre témoin suivant, Jennifer Mauro. Un mémoire a déjà été distribué aux membres du Comité, et il est maintenant à votre disposition.

**Mme Jennifer Mauro (à titre particulier):** Merci beaucoup de me donner cette occasion de dire quelques mots sur l'Accord du lac Meech et la proposition McKenna. Je serai brève.

Je ne suis pas experte constitutionnelle et je ne suis pas avocate; je ne suis même pas politicienne. Je suis une personne qui, comme l'a dit Linda, écoute la radio et lit les journaux depuis deux ans en essayant de comprendre ce que quelques hommes ont décidé de faire un soir et qui va avoir sur moi et mon pays des répercussions considérables pendant très longtemps. Je ne suis même pas sûre de bien comprendre tous les problèmes. Cependant, j'ai certaines inquiétudes, que j'aimerais exprimer, et je suis heureuse de pouvoir le faire.

[Texte]

First, I would really like to say something about the process. I find it has been amazing, if not frightening, to think that a country that has over 250 elected people can be changed constitutionally by a few white men in a couple of days. It has been frustrating to be in the Yukon listening to Mulroney and Bourassa say that there can be no changes to the Meech Lake accord, that not a single comma can be changed. This is not my idea of conflict resolution or consensus-building in a group, let alone a nation. The future of the Canadian federation deserves more thought and input from all Canadians.

It is interesting now, after two years of discussion, debates, concerns, and positions being stated, that two months before the deadline a committee has been struck to consider northern aboriginal people's and women's concerns. It could be viewed with some scepticism. At the eleventh hour the Prime Minister is now willing to consider the rights of these three groups only to ensure the rights of Quebec. It is also ironic that at the same time as this committee requests the opinions of these groups, the federal government cuts their funding. Maybe that is why certain groups are not appearing today.

Maybe it is naive, yet I would like to think that the fact this committee has been struck means it is possible that Mulroney and the federal Parliament are willing to change some of the commas and dots on different "i"s.

I view the problem with the accord not so much with respect to the rights granted but with respect to the rights denied. It is not a problem for me to have Quebec become a part of the Constitution. As a matter of fact, I think it is great. It is that people north of 60—Yukoners and those of the Northwest Territories—aboriginal peoples, and women are being left out. As I am sure you heard in the NWT, the accord takes away our rights as Canadians just by virtue of living in the north. The accord does not let us have any say with regard to who represents us in the Senate, who represents us in the Supreme Court, the future of our territories or our country vis-à-vis attendance at the first ministers meetings.

The McKenna resolution deals with these four issues. My understanding is that New Brunswick states that the territories should not require approval of the provinces to gain provincehood, should be involved in first ministers conferences, and should nominate their senators and representatives for the Supreme Court. This is good. These are the basics of our system.

It is also ironic that at the same time as the Yukon and the federal government have just negotiated a land claim, which is part of self-determination, here is an accord that takes self-determination, our ability to have a say in the country, away from us in the north.

It is also my belief, though, that McKenna does not go quite far enough. As I said before, I support Quebec in its quest to become a part of Canada based on its distinct people, culture, language, legal system, and heritage. In the

[Traduction]

Premièrement, je voudrais parler du processus. Il est incroyable, et même effrayant, de penser qu'un pays qui compte plus de 250 élus puisse être changé constitutionnellement par quelques hommes blancs en deux jours. Il était frustrant d'être au Yukon et d'entendre Mulroney et Bourassa dire qu'il ne pouvait y avoir de changement à l'Accord du lac Meech et que l'on ne pouvait pas modifier une seule virgule. D'après moi, ce n'est pas ainsi que l'on règle les conflits ou que l'on parvient à un consensus dans un groupe, sans même parler d'un pays. L'avenir de la fédération canadienne mérite davantage de réflexion et de participation de la part de tous les Canadiens.

Il est intéressant de voir que maintenant, après deux ans de discussions, de débats, d'inquiétudes et de prises de position, deux mois avant la date fatidique, un comité a été mis sur pied pour étudier les problèmes des habitants du Nord, des populations autochtones et des femmes. On peut être sceptiques. A la onzième heure, le premier ministre est tout d'un coup disposé à examiner les droits de ces trois groupes simplement pour garantir les droits du Québec. Il est également ironique qu'au moment même où le Comité demande leur avis à ces groupes, le gouvernement fédéral supprime leur financement. C'est peut-être pour cette raison que certains groupes ne comparaissent pas aujourd'hui.

C'est peut-être naïf, mais je me plais à penser que si le Comité a été créé, c'est parce qu'il est possible que Mulroney et le Parlement fédéral soient prêts à changer certaines virgules et certains points sur les «i».

À mon avis, le problème de l'Accord n'est pas tant celui des droits accordés que celui des droits refusés. Pour moi, ce n'est pas un problème que le Québec soit intégré à la Constitution. En fait, je trouve cela très bien. Le problème, c'est que les habitants du Nord du 60e—les Yukonnais et les habitants des Territoires du Nord-Ouest—les peuples autochtones et les femmes sont oubliés. Comme vous l'avez sûrement entendu dans les TNO, l'Accord nous enlève nos droits de Canadiens simplement parce que nous habitons dans le Nord. L'Accord ne nous donne pas voix au chapitre pour savoir qui va nous représenter au Sénat, qui va nous représenter à la Cour suprême, quel sera l'avenir de nos territoires ou de notre pays et la participation aux réunions des premiers ministres.

Ces quatre questions sont abordées dans la résolution McKenna. Si j'ai bien compris, le Nouveau-Brunswick déclare que les territoires ne devraient pas avoir besoin de l'accord des provinces pour devenir une province, devraient participer aux conférences des premiers ministres et proposer leurs sénateurs et leurs représentants à la Cour suprême. C'est très bien. C'est le fondement de notre système.

Il est également ironique qu'au moment même où le Yukon et le gouvernement fédéral viennent de négocier une revendication territoriale, qui fait partie de l'autonomie gouvernementale, nous avons ici un accord qui enlève aux habitants du Nord cette autonomie et ce droit d'exprimer leur opinion.

Je crois également que McKenna ne va pas assez loin. Comme je l'ai dit tout à l'heure, j'appuie la position du Québec, qui veut faire partie du Canada en préservant le caractère distinct de son peuple, sa culture, sa langue, son

[Text]

same respect, I support the aboriginal people in their request for entrenchment of their rights for the same things. My understanding is that the meaning and scope of the distinct society clause is yet to be defined in the Meech Lake accord. If something that vague and broad can go into the Constitutional Accord, why cannot the entrenchment of aboriginal self-government?

• 1620

Gender equality must not be eroded. And with the meaning and scope of distinct society yet to be defined and section 16 not providing specific reference to women, there is nothing to say that the rights that were fought so hard to be included in the Charter will remain. Will women's rights be subject to the promotion of the distinct society? Some say that it is impossible, since women are not what makes Quebec distinct, and therefore their rights cannot be subordinate to the distinct society. However, in light of what has been happening in the courts and society today, I do not want to have to depend on an interpretation by judges for my rights as a woman. Canada should not be based on a hierarchy of rights in different regions.

Our options appear to be to let Meech die, adopt Meech as is, add onto Meech, either by the June 23 deadline or some time after. I would prefer the accord to be changed by June 23 to ensure that all Canadians are given the same rights regardless of region, gender, ethnicity, or racial origin.

I hope you will consider the changes proposed here today, not just by me but by the others. Remember that you on the committee can go home regardless of what happens and know your basic rights as Canadians are secure, or at least most of you can. But northerners, aboriginal peoples, and women do not have it so easy.

The next two months are critical. But also the next few decades. I hope this committee will also be making recommendations as to how to deal with the rifts that has been caused or exacerbated by the Meech Lake accord and its process. It is this that will demand true leadership to be shown.

**The Chairman:** Thank you. I will permit myself a question at this time.

You say in your document that the Meech Lake accord was done by a few men. And on the same page of the text you say "a few white men". That attracted my attention because the same phrase was also mentioned today in testimony by another witness. That made me think that the problem would really would not be solved if the representatives of the territories had also been in that room. I only bring it up because I think it is important to put it in

[Translation]

système juridique et son patrimoine. De la même manière, j'appuie les autochtones dans leur désir de constitutionnaliser leurs droits pour les mêmes choses. À mon avis, la signification et la portée de la clause de société distincte n'a pas encore été définie dans l'Accord du lac Meech. Si l'accord constitutionnel peut comporter une clause aussi vague et générale, pourquoi ne peut-on pas l'utiliser pour affirmer l'autonomie gouvernementale des autochtones?

La notion d'égalité entre les hommes et les femmes ne doit pas être éoussée. Étant donné que la signification et la portée de la clause de société distincte sont encore à définir et que l'article 16 ne fait pas expressément référence aux femmes, rien ne garantit que ces dernières conserveront les droits inscrits dans la Charte qu'elles ont obtenus de haute lutte. Les droits des femmes seront-ils tributaires de la promotion de la clause de société distincte? Certains pensent que c'est impossible, puisque ce ne sont pas les femmes qui confèrent au Québec son caractère distinct. Mais compte tenu de ce qui se passe de nos jours dans les tribunaux et la société, je ne veux pas que la définition de mes droits de femme dépende de l'interprétation de juges. Le Canada ne devrait pas se fonder sur une hiérarchie de droits dans différentes régions.

Plusieurs solutions s'offrent à nous: laisser mourir l'accord du lac Meech, l'adopter ou le compléter, soit avant la date limite du 23 juin, soit par la suite. Je préférerais que l'accord soit modifié avant le 23 juin afin que tous les Canadiens aient les mêmes droits, quels que soient la région où ils habitent, leur sexe, leur origine ethnique ou raciale.

J'espère que vous prendrez en considération les modifications proposées aujourd'hui par moi-même et les autres témoins. N'oubliez pas que la plupart des membres du comité n'ont rien à craindre pour leurs droits fondamentaux, quel que soit le sort qui sera réservé à l'Accord du lac Meech. On ne peut en dire autant pour les habitants du Nord, les peuples autochtones et les femmes.

Les deux prochains mois seront d'une importance capitale. Il en sera de même des prochaines décennies. J'espère que le Comité présentera des recommandations visant à régler les divisions causées ou aggravées par l'Accord du lac Meech. On ne pourra parvenir à un tel résultat sans faire preuve d'un véritable leadership.

**Le président:** Je vous remercie. Je prends la liberté de poser une question maintenant.

Vous précisez, dans votre document, que l'Accord du lac Meech a été conclu par quelques hommes. Sur la même page, vous parlez d'une «poignée d'hommes blancs». Cette remarque a attiré mon attention, étant donné que la même expression a été utilisée dans un autre témoignage. Or, le problème n'aurait pas été résolu si des représentants des territoires avaient été présents lors de la signature de l'accord. Si je mentionne ce détail, c'est qu'il est important, à

[Texte]

that perspective and also to understand that as far as that particular characteristic of the process is concerned, the solution lies elsewhere, beyond Meech Lake. I see Madam McLaughlin around the table, and I know she has very legitimate aspirations to lead this country one day. I do not want to comment on that, of course, but it is in that regard that the real solution lies to avoiding situations where only men and only white men solve the problems of the country.

**Ms Mauro:** That is why I made the reference specifically to the aboriginal peoples and their involvement, as well as the gender issue, and in saying that the risks that have been created have to be dealt with. It almost does not matter what has happened on June 23, because it will not solve the problems that have been created in the country, whether real or not real.

**Ms McLaughlin:** Thank you very much for your submission.

I have a very quick question that relates to the chair's point about first ministers. You refer to it in your submission as a concern. There is an inherent question here, and I would ask you to expand on it. First ministers obviously have a major role to play. I think Mr. McKenna in his proposal about process suggests that there be open hearings before constitutional changes are signed. I think putting our total faith in first ministers of any race or gender may be a bit of a mistake. I do not know if that is what you are referring to here. But maybe you could expand on that particular comment.

**Ms Mauro:** I did not want to get into too much detail about the first ministers conferences because from a personal perspective they have taken away a lot of the power and decision-making process of Parliament. The first ministers meet and decisions are made by the 14 people who sometimes are there, as opposed to the 256, or whatever, people we elect to Parliament. It is a forum that is established, and at least the north should be there. I also agree with the other statements made to date, that the aboriginal meetings have to be started up again. The first ministers meeting is a very specific forum, and it is also limited in its ability as a process.

• 1625

**Ms Blondin:** Both of the women who have spoken have had very precise and very brief presentations, but you are very clear about what you want and what you do not want.

I note that at the very end of your presentation you make reference to the fact that the next two months are critical, and then you go on to say the next few decades, and then you talk about the recommendations to deal with the rifts that have been exacerbated by the Meech Lake accord process. You go on to say that it is this that will demand true leadership to be shown. My sense is that you feel leadership is needed, and this committee is one step in a huge

[Traduction]

mon avis, de replacer les choses dans leur contexte et de réaliser que la solution de cet aspect particulier réside ailleurs, au-delà du lac Meech. En voyant M<sup>me</sup> McLaughlin, de l'autre côté de la table, je réalise qu'elle aspire, de manière tout à fait légitime, à diriger un jour le pays. Je n'ai pas l'intention de faire des commentaires à ce sujet, mais son engagement politique me paraît être la solution véritable pour éviter de laisser aux hommes, aux hommes blancs seulement, la responsabilité de résoudre les problèmes du pays.

**Mme Mauro:** C'est pourquoi j'ai mentionné expressément les autochtones et leur participation, ainsi que la question des femmes, et c'est aussi pourquoi j'ai demandé que les risques créés soient pris en considération. Que l'accord soit signé ou non le 23 juin, cela n'a aucune importance, étant donné qu'il ne règlera pas les problèmes, réels ou non, qui ont vu le jour au pays.

**Mme McLaughlin:** Merci beaucoup de votre exposé.

J'aimerais poser une petite question qui se rapporte à la remarque du président concernant les premiers ministres. Vous en parlez d'ailleurs dans votre mémoire. Cette remarque soulève une question que j'aimerais vous demander de développer. Il est évident que les premiers ministres ont un rôle important à jouer. Je crois que M. McKenna demande dans sa proposition que les modifications à la constitution soient précédées d'audiences publiques. Je crois en effet que ce serait une erreur d'accorder une liberté totale aux premiers ministres, indépendamment de leur race ou de leur sexe. Je ne sais pas si cela rejoint la notion à laquelle vous faisiez allusion, mais j'aimerais connaître vos impressions à ce sujet.

**Mme Mauro:** Je n'avais pas l'intention d'aborder trop en détail la question des conférences des premiers ministres, étant donné qu'il me semble personnellement qu'elles privent le Parlement d'une grande partie du pouvoir de décision. Au cours des conférences des premiers ministres, les décisions sont prises par une quinzaine de personnes, alors que la population a élu 256 députés au Parlement. Il s'agit d'une tribune consacrée, et le Nord devrait y être représenté. Je suis également d'accord avec les autres déclarations faites jusqu'à présent pour demander une reprise des conférences des autochtones. Les conférences des premiers ministres constituent une tribune spéciale qui a également ses limites.

**Mme Blondin:** Les deux femmes qui viennent de parler ont présenté des exposés très brefs et très précis, qui étaient néanmoins très clairs quant aux objectifs recherchés.

A la fin de votre exposé, vous avez indiqué que les deux prochains mois et les prochaines décennies seront d'une importance capitale. Vous évoquez ensuite les recommandations que devra présenter le Comité pour trouver une solution aux divisions qui ont été aggravées par l'Accord du lac Meech. Vous précisez ensuite que cela ne pourra se faire sans un véritable leadership. Selon vous, un leadership est nécessaire, et notre comité représente un des

[Text]

endeavour to dislodge this constitutional logjam. I want to ask where you feel the essence of leadership or the role for leadership lies. With the Prime Minister and the first ministers, with the Canadian public or perhaps, more so, this committee?

**Ms Mauro:** Without trying to go on too long about my definition of leadership, I think it is at a variety of levels. We did elect a government to lead, and I do not feel Mr. Mulroney has shown leadership over the last two years by saying there are no changes. There has obviously been a lot of concern from the public of Canada, and to have your leader say he is sorry but they are not going to listen to any changes, and there is no room for negotiation. . . I think leadership is needed by all parties, at all levels of government, from all those involved, both elected and non-elected, from those people who are concerned.

I guess this committee is one form of leadership, in that it is asking for people's opinions. Is it too late? I hope it is not. As you say, it has to come from the elected leaders at the federal level, at the provincial level, and getting out and trying to talk with people. All I can say, quite bluntly, is that I think the racial problems have come out partly because of Meech and partly because of the variety of international situations. I think it has to come from all levels.

**Ms Blondin:** Thank you.

**The Chairman:** Our time is up. I want to thank you. . .

**M. Desjardins:** Monsieur le président, j'invoque le Règlement en présence du témoin.

Il y a des choses qu'on doit clarifier. On peut bien dire que l'entente a été conclue dans des conditions infâmes par des hommes, en pleine nuit. Mais, il n'en demeure pas moins que cette entente a été déposée à la Chambre des communes et ratifiée par les députés des trois partis.

C'est une précision, une clarification qu'on doit faire pour ne pas laisser sous-entendre que le Parlement canadien n'a pas voté sur l'entente du lac Meech.

**Le président:** M. Desjardins a voulu clarifier cette situation.

Our last witness today will be Mr. Keith Lay. I believe members of the committee have received a copy of a letter Mr. Lay addressed to the committee asking to be heard, in which he identifies the issues he wants to bring up. Members of the committee will also have received a copy of the statement Mr. Lay proposes to make to us. Mr. Lay, do you understand the process?

**Mr. Keith Lay (Individual Presentation):** Yes.

**The Chairman:** You have 10 minutes.

**Mr. Lay:** I will commence my presentation today by referring to what I consider to be the positive aspects of Mr. McKenna's so-called companion resolution to the 1987 Constitutional Accord. Mr. McKenna does address the

[Translation]

éléments d'une vaste entreprise visant à sortir de l'impasse constitutionnelle. J'aimerais savoir qui détient selon vous, la direction; à qui appartient ce rôle? Est-ce le Premier ministre du Canada et les premiers ministres des provinces, la population canadienne ou peut-être le Comité?

**Mme Mauro:** Sans trop entrer dans les détails, j'estime que le leadership se situe à plusieurs niveaux. Nous avons élu un gouvernement qui doit avoir pour mission de diriger le pays. Or, je ne pense pas que M. Mulroney ait fait preuve de leadership depuis deux ans en affirmant qu'il n'y aurait pas de modification à l'Accord du lac Meech. En refusant d'apporter des modifications et de renégocier l'accord, le chef du Canada fait fi des nombreuses préoccupations soulevées par les Canadiens! A mon avis, ce sont tous les partis, tous les paliers de gouvernement, tous les intéressés, les élus et les autres, qui doivent faire preuve de leadership.

Je suppose que le Comité joue un peu ce rôle, étant donné qu'il consulte la population. Est-ce trop tard? J'espère que non. Comme vous l'avez signalé, le Comité a été mis sur pied à la demande des élus fédéraux et provinciaux pour prendre le pouls de la population. Pour parler franchement, je peux vous dire qu'à mon avis les problèmes raciaux sont dus en partie à l'Accord du lac Meech et en partie à diverses situations internationales. Je pense que leur origine se trouve à différents niveaux.

**Mme Blondin:** Merci.

**Le président:** Le temps dont nous disposons est écoulé. Je vous remercie. . .

**Mr. Desjardins:** Mr. Chairman, this is a point of order in presence of the witness.

Some things have to be corrected. One may well pretend that the agreement was signed in the middle of the night, in unspeakable conditions by men only. However, this agreement was tabled in the House of Commons and ratified by the Members of the three parties.

This is a detail, a clarification that we have to make in order not to imply that the Canadian Parliament did not vote on the Meech Lake accord.

**The Chairman:** Mr. Desjardins wanted to make this clarification.

Notre prochain témoin aujourd'hui est M. Keith Lay. Je suppose que tous les membres du Comité ont reçu une copie de la lettre envoyée par M. Lay au Comité, dans laquelle il énumérait les sujets qu'il se propose d'aborder. Les membres du Comité ont également reçu un exemplaire de l'exposé que M. Lay souhaite présenter. Monsieur Lay, êtes-vous au courant de notre façon de procéder?

**M. Keith Lay (à titre particulier):** Oui.

**Le président:** Vous avez 10 minutes pour faire votre exposé.

**M. Lay:** J'aimerais vous parler tout d'abord de ce que je considère comme les aspects positifs de la résolution d'accompagnement de l'accord constitutionnel de 1987 présentée par M. McKenna. Cette résolution prend en

[Texte]

concern of many Canadians about the method by which constitutional change is carried out. In his companion resolution, he states that public hearings should be held by Parliament and all provincial legislatures before the passage of any resolution to amend the Constitution.

• 1630

The idea that 11 people can meet together in private and come up with an amendment to our Constitution, to which I, as a citizen of this nation, can have no input, is absolutely appalling. I was not aware that in this country we are developing another level of government oligarchy.

A constitution is the principal laws and rules under which a country is governed. It defines the duties and powers of the government and states the rights of its people. A constitution will hopefully last the life of a nation. It is something under which we and our children must live.

Therefore, when amendments are proposed, Canadians must be permitted the opportunity to discuss those changes at public hearings. The government must listen to the concerns of Canadians and take those concerns into consideration by making adjustments to any proposed constitutional amendments.

It was very nice of the federal government to establish a parliamentary committee to listen to the concerns of various interest groups and citizens regarding the constitutional accord. Unfortunately, their mandate was to listen, but not to hear. To be told that you can present your concerns but that the government has no intention of addressing those concerns is an insult. It is certainly not democracy in action.

Mr. McKenna's companion resolution states that territorial governments should have the same opportunity as the provinces to propose candidates for the Senate and the Supreme Court. Obviously this is a positive step. Citizens of the Northwest Territories and the Yukon should not be denied the rights that other Canadians have simply because we happen to live in jurisdictions that are not provinces. We may be citizens of the territories, but we are also Canadians.

The companion resolution will allow the Yukon and Northwest Territories to become provinces by federal legislation. This suggests that we would no longer have to have the approval of any province of Canada in order for us to achieve provincial status. You would need only the approval of the federal government. This certainly is a positive step.

The previous arrangements whereby the Yukon and Northwest Territories could enter a confederation were bad enough, but under the Constitutional Accord all 10 provinces plus the federal government would have to consent to either territory becoming a province.

This is simply unacceptable. Perhaps it will be a long time before the Yukon is ready to become a province. It may not happen in my lifetime. However, I hope to have children and perhaps they will one day live in a territory that is ready

[Traduction]

compte les préoccupations de bon nombre de Canadiens en ce qui concerne la façon de modifier la constitution. M. McKenna précise, dans sa résolution, que le Parlement et toutes les assemblées provinciales doivent tenir des audiences publiques avant d'adopter toute résolution de modification de la constitution.

Il est absolument aberrant que 11 personnes puissent se réunir en privé et proposer de modifier notre constitution sans demander l'avis de la population. J'ignorais, jusque-là, que le Canada se dotait d'un autre palier de gouvernement oligarchique.

La constitution représente les lois et règlements principaux qui permettent de gouverner un pays. Elle définit les pouvoirs et responsabilités du gouvernement ainsi que les droits de la population. Une constitution doit normalement durer aussi longtemps que le pays lui-même et s'applique aussi bien à nous qu'à nos enfants.

Par conséquent, lorsque des modifications sont proposées, les Canadiens doivent avoir le droit d'en discuter au cours d'audiences publiques. Le gouvernement doit écouter les préoccupations des Canadiens et en prendre compte dans l'élaboration de tout projet de modification de la constitution.

Il est très louable que le gouvernement fédéral ait décidé d'établir un comité parlementaire pour entendre les préoccupations des divers groupements d'intérêt et des citoyens au sujet de l'accord constitutionnel. Cependant, le Comité a pour mandat d'écouter, mais pas de donner suite. C'est une insulte que de nous demander de présenter nos préoccupations tout en nous disant que le gouvernement n'a aucune intention de les prendre en compte. Ce n'est certes pas une preuve de démocratie.

La résolution d'accompagnement de M. McKenna propose que les gouvernements des territoires aient, tout comme les provinces, le droit de présenter des candidats au Sénat et à la Cour suprême. Cela me semble être une mesure positive. Les habitants des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon ne devraient pas être privés des mêmes droits que les autres Canadiens, simplement parce qu'ils vivent dans des régions du Canada qui ne sont pas des provinces. En effet, nous sommes également des Canadiens à part entière.

La résolution d'accompagnement propose que le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest deviennent des provinces par l'adoption d'une loi fédérale. Cela signifie que nous n'aurions plus besoin de l'approbation des provinces du Canada pour accéder nous-mêmes au statut de province. Seule l'approbation du gouvernement fédéral serait nécessaire. Voilà une mesure positive.

Les modalités antérieures précisant les conditions d'entrée du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest dans la confédération laissaient déjà assez à désirer. L'accord constitutionnel n'a fait qu'en rajouter en exigeant que le Yukon et les territoires obtiennent l'autorisation des dix provinces plus celles du gouvernement fédéral avant de pouvoir accéder au rang de province.

Cela est tout simplement inacceptable. Il faudra peut-être attendre longtemps avant que le Yukon soit prêt à devenir une province. Cela ne se produira peut-être pas de mon vivant. Cependant, j'espère un jour avoir des enfants qui

[Text]

to become a full partner in Confederation. Yet if the Constitutional Accord becomes part of our Constitution, they may be denied that opportunity simply because one province, for whatever reason, says no.

This section of the accord is simply unjust. No existing province had to go through such trials in order to become a part of the Canadian Confederation.

Unfortunately, the McKenna companion resolution fails to adequately address a number of other concerns, and it is these concerns to which I would now like to refer.

According to subclause 106A.(1) of the Constitutional Accord, 1987, the Government of Canada shall provide reasonable compensation to provinces that opt out of national shared-cost programs established by the Government of Canada in an area of exclusive provincial jurisdiction, if the province carries on a program or initiative that is compatible with the national objectives.

In my opinion, provincial premiers would all too often take the reasonable compensation offered by the federal government and establish their own programs. They would do this because they would be able to score political points with the voters. The programs would be perceived as being provincial programs and the party that put them into place would be rewarded at the next election.

I am also concerned that the view of a province as to what is compatible would be different from that of the federal government. However, if the latter has already advanced the money, what could be done?

The companion resolution accepts the proposed limitation on the federal spending power. It then goes on to recommend that beginning in 1991, and every five years thereafter, the Senate would carry out an assessment of the results, of the commitments contained in clause 36 and report to the first ministers conferences on the economy provided for in the 1987 accord.

To me this is a somewhat weak response to an often voiced concern regarding the limitations of federal spending powers. It is highly unlikely, in my view, that provincial leaders are going to give power back to the federal government should the Senate find that subclause 106A.(1) is not working fairly.

The other problem with this is that the future of the Senate seems to be rather in doubt these days. Who knows what the structure of the Senate will be in 1996?

Some have called the Constitutional Accord of 1987 the miracle of Meech Lake. They call it such because it is a rare day—too bad it is not May—when 10 provincial premiers and the Prime Minister agree on anything.

• 1635

Yet the Constitutional Accord states that the powers of the Senate and the method of selecting senators can be changed only with the consent of the House of Commons, the Senate, and the 10 provincial assemblies. This is going to

[Translation]

habiteront un territoire prêt à devenir un partenaire à part entière au sein de la Confédération. Pourtant, si l'accord constitutionnel est adopté, cette possibilité sera peut-être refusée au Yukon, simplement parce qu'une seule province s'y opposera, pour une raison quelconque.

Cette partie de l'accord est tout simplement injuste. Aucune province existante n'a eu à respecter de telles conditions lors de son entrée dans la Confédération canadienne.

Malheureusement, la résolution de M. McKenna laisse de côté un certain nombre d'autres questions que j'aimerais passer en revue.

D'après le paragraphe 106A.(1) de l'accord constitutionnel de 1987, le gouvernement du Canada fournit une juste compensation au gouvernement d'une province qui choisit de ne pas participer à un programme national à frais partagés qu'il établit après l'entrée en vigueur du présent article dans un secteur de compétence exclusivement provinciale, si la province applique un programme ou des mesures compatibles avec les objectifs nationaux.

À mon avis, les premiers ministres des provinces auront trop souvent tendance à accepter la juste compensation offerte par le gouvernement fédéral afin de créer eux-mêmes leur propre programme. En effet, en agissant de cette manière, les gouvernements provinciaux s'assureront la faveur de leurs électeurs. Les programmes seront perçus comme des programmes provinciaux, et le parti qui les aura mis en place en récoltera le capital politique dans les élections suivantes.

Je me demande également si les provinces appliqueront la même définition que le gouvernement fédéral quant à la compatibilité des programmes. Cependant, il sera trop tard si le gouvernement fédéral a déjà versé la compensation financière.

La résolution d'accompagnement accepte le projet visant à limiter le pouvoir de dépense du gouvernement fédéral. Elle demande par ailleurs que tous les cinq ans, à partir de 1991, le Sénat se livre à un examen des résultats, des engagements contenus dans l'article 36 et en fasse rapport au cours des conférences des premiers ministres sur l'économie prévues dans l'accord de 1987.

Il s'agit là, à mon sens, d'une réaction assez faible aux inquiétudes souvent exprimées en ce qui concerne les limites du pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral. Il est fort peu probable que les dirigeants provinciaux consentent à rendre certains pouvoirs au gouvernement fédéral si le Sénat constate que le paragraphe 106A.(1) ne donne pas de bons résultats.

Cela soulève un autre problème, celui de l'avenir plutôt incertain du Sénat. Qui sait ce qui restera du Sénat en 1996?

On a qualifié l'accord constitutionnel de 1987 de miracle du lac Meech. C'est un miracle uniquement parce que les 10 premiers ministres des provinces et le premier ministre du Canada sont parvenus à s'entendre sur quelque chose.

Pourtant, l'accord constitutionnel stipule que les pouvoirs du Sénat et les modalités de sélection des sénateurs ne peuvent être modifiées qu'avec le consentement de la Chambre des communes, du Sénat et des dix assemblées

[Texte]

make it very difficult to change the Senate. Even if all provincial premiers agree to proposals to change the Senate, each would then have to have these proposals passed by their respective legislatures.

Some of these premiers may not have majority governments. They may run into the same problems as Mr. Filmon in Manitoba did. Do you think any provincial leader is going to risk his government by trying to put through a resolution that could be defeated and therefore lose his position as premier of that province? It seems by insisting on the approval of all provincial assemblies the premiers are going a long way towards ensuring the Senate may never be changed.

Although the 1987 Constitutional Accord makes it more difficult for the provinces to expand into the territories, that possibility still exists. The very existence of this section was, and will remain, an affront to the people of the territories. Surely we should have some say if a province decides it would like a part of our territories. In fact, we should have the right to say no. I for one want to remain a Yukoner. McKenna's companion resolution does nothing to address this concern.

Mr. McKenna has stated that his province does not object in any way to the recognition of Quebec as a distinct society. He acknowledges that the Government of Quebec must have a constitutionally recognized role to preserve and promote that distinctiveness.

In general I agree with this statement. However, I did mention to the Senate committee on Meech Lake that if I were a member of the ethnic minority in Quebec I might be somewhat concerned about what steps the Quebec government would take to preserve their distinct society. Unfortunately the Premier of Quebec very quickly demonstrated what steps would be taken when he made use of the notwithstanding clause of the Constitution to promote Quebec's distinct society. He has the perfect legal right to do that. However, I wish it could have been done in another way.

To sum up, I do not see that this companion resolution is going to do much good. The way to solve this problem is simply to look at the fact that there are problems with the Constitutional Accord as it is and to open it up and fix it. As I said to the Senate committee, if you go to a car dealership and want to buy a new car and the dealer says to you, well, you can buy the car, but the heater does not work, but buy the car and we will fix it later, you are not going to accept a deal like that. I would suggest that is what we are faced with today. We are being forced to accept a deal like that.

The Constitutional Accord has some very good points, but it has some points that could be eliminated by simply putting a ruler on the page and drawing a line through them. That would satisfy many of the problems we in the north see. That is what needs to be done. We need to get these premiers together, as a previous speaker said, sit them down with the Prime Minister, and get them to business. Quit the political posturing and let us get this thing solved.

[Traduction]

provinciales. Voilà qui rendra très difficile toute réforme du Sénat. En effet, même si les premiers ministres des provinces donnent leur accord aux propositions de réforme du Sénat, chacun d'entre nous devra faire adopter ces propositions par leurs assemblées respectives.

Les premiers ministres qui seront à la tête de gouvernements non majoritaires éprouveront les mêmes problèmes que ceux qu'a connus M. Filmon au Manitoba. Pensez-vous que le premier ministre d'une province accepterait de mettre en jeu son gouvernement en présentant une résolution susceptible d'être rejetée et d'entraîner par conséquent son départ? En exigeant l'approbation de toutes les assemblées provinciales, il semble que les premiers ministres fassent tout pour éviter une réforme du Sénat.

Par ailleurs, si l'accord constitutionnel de 1987 rend plus difficiles les visées expansionnistes des provinces dans les territoires, cette possibilité demeure néanmoins. L'existence de cet article constitue et restera une insulte pour les habitants des territoires. Il est évident que nous devrions avoir notre mot à dire si une province décide tout à coup d'annexer une partie de nos territoires. En fait, nous devrions avoir le droit de nous y opposer. Pour ma part, je veux rester un Yukonais. La résolution d'accompagnement de M. McKenna ne propose rien à ce sujet.

M. McKenna affirme que sa province ne s'oppose aucunement à la reconnaissance du Québec comme société distincte. Il reconnaît que le gouvernement du Québec a pour rôle de préserver et de promouvoir le caractère distinct de la province.

Je suis d'accord dans les grandes lignes. Toutefois, comme je l'ai précisé au Comité du Sénat sur le lac Meech, je m'inquiérais un peu des mesures que le gouvernement du Québec pourrait prendre pour préserver sa société distincte, si j'étais membre d'une minorité ethnique dans cette province. Malheureusement, le premier ministre du Québec a eu tôt fait de montrer le genre de mesures qu'il pourrait prendre en invoquant la clause dérogatoire de la constitution pour promouvoir le caractère distinct de la société québécoise. Il avait parfaitement le droit d'agir de la sorte, mais j'aurais aimé qu'il s'y prenne autrement.

En résumé, je ne crois pas que cette résolution d'accompagnement soit très utile. La seule manière de résoudre l'impasse est de se rendre à l'évidence, d'accepter que l'accord constitutionnel présente certains problèmes et qu'il faut le rouvrir pour les corriger. Comme je l'ai dit au comité du Sénat, personne n'accepterait d'acheter une voiture neuve dont le radiateur serait défectueux, sur la promesse que le vendeur s'engage à le réparer une fois la voiture achetée. Pourtant, c'est ce qu'on nous demande en ce moment.

L'accord constitutionnel contient des articles très positifs, mais il y en a d'autres qu'il faudrait éliminer en les rayant tout simplement. On pourrait de cette manière supprimer bon nombre des problèmes qui préoccupent les habitants du Nord. Voilà ce qu'il faut faire. Il faut réunir à nouveau les premiers ministres, comme l'a dit un témoin précédent, et leur demander de se mettre à l'oeuvre. Il faudrait mettre fin aux attitudes purement politiques et régler ce problème.

[Text]

**Mr. Reid:** Mr. Chairman, there are a number of points of substance I would be tempted to comment on but I will not. I would like, however, to comment on one thing on behalf of all of us, and that is the reference to the process question, that we are here to listen but not to hear. Through the acceptance of all three political party leaders in the House of Commons, we have agreed to participate in this committee.

**Mr. Lay:** Excuse me. That was a reference to the committee that was set up after the Constitutional Accord was signed by the Prime Minister and the premiers.

**Mr. Reid:** I stand corrected. But the point is that all three parties have supported this process through a variety of resolutions in the House of Commons. It has been, as you have said, the Government of Canada and the 10 provinces, and that makes it difficult. I took it that your reference was different. I do not want to go into substance, because I know you have gone over your time and you have been cut back, but I just wanted to assure you that all of us feel very committed to this process. Whatever the result is, we are willing to make the effort and go through this for the sake of what we think is a noble result.

**Mr. Ouellet:** Mr. Chairman, I am going to make a point of order here. I think we agreed to allow at the end of our sessions for a number of individuals to put forward in front of our committee.

• 1640

In fact, yesterday a few of those who appeared did not have the time within their 10-minute allotment to read their entire text. It was moved by Mr. Reid on one occasion, and I think by Mr. Robinson on another occasion, that their summaries, their written documents, would be appended to the minutes of our committee in order to respect these people who came forward and represent their point of view.

I think you have every reason to cut off the witness if you feel that the time is finished, because it is supposed to be 10 minutes. But I am amazed that, having told the witness that his time has finished, you are now ready to recognize a number of us to speak. I do not think it is the right process. We members of the committee have lots of occasions and opportunities to express our points of view. We have just put a little bit of time for these people to come forward and express their points of view. Maybe we do not like what they say, or maybe we like what they say, but that is irrelevant. Let them have their full 10 minutes.

In this case I would like to move that indeed the presentation by Mr. Lay, which unfortunately he was unable to complete, be appended to the minutes of our committee, just as we did yesterday.

[Translation]

**M. Reid:** Monsieur le président, je vais résister à la tentation de répondre à un certain nombre de questions de fond, mais j'aimerais rectifier au nom de tous les membres du Comité l'affirmation selon laquelle nous sommes ici pour écouter mais non pour donner suite. Nous avons convenu de participer au Comité après qu'il ait été entériné par les chefs des trois partis politiques de la Chambre des communes.

**M. Lay:** Excusez-moi, je faisais allusion au comité qui avait été mis sur pied après l'accord constitutionnel signé par le premier ministre du Canada et les premiers ministres des provinces.

**M. Reid:** La rectification est faite, mais je me permets de signaler que les trois partis ont donné leur appui au processus d'examen en comité par le truchement de diverses résolutions déposées à la Chambre des communes. Comme vous l'avez dit, le processus est rendu difficile parce que le gouvernement du Canada et les 10 provinces sont concernés. J'avais mal interprété votre commentaire. Je ne veux pas aller plus loin, car j'estime que vous avez dépassé le temps qui vous était imparti et qu'on vous a interrompu. Je voulais tout simplement vous assurer que nous nous sentons tous très engagés vis-à-vis de ce processus. Quels que soient les résultats, nous sommes décidés à faire l'effort nécessaire afin d'aboutir à un résultat qui nous paraît noble.

**M. Ouellet:** Monsieur le président, j'aimerais faire un rappel au règlement. Il me semble que nous avions convenu de permettre à un certain nombre de témoins de s'exprimer devant le Comité à la fin de nos séances.

De fait, certains des témoins que nous avons entendus hier n'ont pas eu le temps d'achever leur exposé au cours des 10 minutes qui leur étaient imparties. M. Reid et M. Robinson également, je crois, ont proposé que leurs documents écrits soient annexés au procès-verbal de notre comité, par égard à ces personnes qui sont venues nous présenter leur point de vue.

Je pense que vous avez tout à fait le droit d'interrompre le témoin si vous jugez qu'il a dépassé le temps qui lui était accordé, car chaque témoin est censé disposer de 10 minutes. En revanche, je suis surpris que vous soyez prêt à accorder la parole à certains d'entre nous après avoir signifié au témoin qu'il avait utilisé tout son temps. Cela ne me paraît pas juste, car nous avons, nous autres, les membres du Comité, de nombreuses occasions d'exprimer notre point de vue, alors que nous accordons aux témoins très peu de temps pour exprimer le leur. Que l'on soit d'accord ou non avec ce qu'ils disent, cela n'a pas d'importance. Nous devons accorder 10 minutes entières à chaque témoin.

En conséquence, je propose que l'exposé de M. Lay, qui a malheureusement été interrompu, soit annexé au procès-verbal du Comité, comme nous l'avons fait hier.

[Texte]

**Mr. Reid:** Mr. Chairman, if I may, Mr. Ouellet is in fact correct. First of all, I apologize to the Chair for putting the Chair in a difficult position, because it was a set of rules that I helped agree with, at least. As I say, I responded to what I felt was something directed at this committee and I apologize for misinterpreting that, but I think Mr. Ouellet is right and I am sorry for putting you in that box.

**The Chairman:** I can tell you I am very comfortable with the way things happened, because at the time where I attracted attention to the fact that Mr. Lay might want to sum up his comments, there were approximately two pages of his comments left and my judgment at the time was that he would not have enough time to finish in the time left to him for the reading of his text.

He has chosen to follow my counsel. He did not have to, and thus, once he had finished summing up, had a little time left according to the clock that we hold here which indicates to the clerk and to myself the time left.

Everything proceeded as far as the Chair is concerned as it should proceed. I want to make that very, very clear. It is as simple as that, and when the Chair makes that suggestion he makes it with a view to helping the witness, and only with that view, because the Chair sees itself at the service of those who come before it. I can assure you that the Chair is quite comfortable with that way of proceeding.

The Chair, by the way, is also at the service of the members around this table. That is why from time to time we permit members to exceed their allotted time, because the question at issue is pertinent. I think that members around this table have been comfortable with the way we have proceeded up until now and felt it was satisfactory.

Mr. Lay, you are obviously witness to our great process as it is working. I want to thank you for coming before the committee—

**Mr. Ouellet:** His text will be appended?

**The Chairman:** Yes, and the text will be appended to our proceedings.

**Mr. Rompkey:** I have a question. First of all, I want to comment on the intervention of Mr. Desjardins, who said that indeed after the first ministers—

**The Chairman:** Order! Order! I think in the spirit of Mr. Ouellet, Mr. Rompkey, you may want to talk to Mr. Ouellet for a few seconds.

**Mr. Rompkey:** I want time to ask my question.

**Mr. Robinson:** It is time.

**The Chairman:** I am sorry. Mr. Ouellet will not let you answer the question.

**Mr. Nystrom:** I second Mr. Ouellet's motion, if it is still there.

**The Chairman:** Unless... unless—

**Mr. Nystrom:** No.

**The Chairman:** I think, Mr. Rompkey, you are experiencing what it is to be in the chair. From time to time there are situations where we can have enough flexibility—

[Traduction]

**M. Reid:** Monsieur le président, M. Ouellet a raison. Tout d'abord, je présente mes excuses au président pour l'avoir mis dans une situation délicate, étant donné que j'ai moi-même contribué à l'adoption de cette règle. J'ai répondu à une critique qui me semblait dirigée contre notre comité et je m'excuse d'avoir mal interprété le commentaire de M. Lay, mais je pense que M. Ouellet a raison, et je suis désolé de vous avoir mis dans l'embarras.

**Le président:** Je peux vous dire que je ne me sens absolument pas gêné, car au moment où j'ai suggéré à M. Lay de résumer ses commentaires, il lui restait environ deux pages, si bien qu'il n'aurait probablement pas eu assez de temps pour terminer la lecture de son texte.

Il a décidé de suivre mon conseil, mais rien ne l'y obligeait. Une fois qu'il a terminé son résumé, il nous restait un peu de temps, d'après l'horloge que le greffier et moi-même utilisons.

Tout s'est déroulé comme il se doit. Je veux que cela soit clair pour tout le monde. C'est aussi simple que cela, et lorsque le président se permet de faire une suggestion aux témoins, c'est uniquement dans le but de l'aider, car le président est au service des personnes qui témoignent devant le Comité. Je peux vous assurer que le président est tout à fait à l'aise avec cette façon de procéder.

D'autre part, le président est également au service des membres du Comité. C'est la raison pour laquelle nous leur permettons de temps à autre de dépasser le temps qui leur est imparti, lorsque le sujet débattu est pertinent. Je pense que la façon dont nous avons procédé jusqu'à maintenant a satisfait toutes les personnes assises autour de cette table.

Monsieur Lay, notre façon de procéder n'a plus aucun secret pour vous. Je vous remercie du témoignage que vous nous avez présenté... .

**M. Ouellet:** Est-ce que son texte sera annexé au procès-verbal?

**Le président:** Oui.

**M. Rompkey:** J'aimerais poser une question. Je voudrais tout d'abord commenter l'intervention de M. Desjardins, qui a dit qu'après la conférence des premiers ministres... .

**Le président:** Silence! Silence! Je crois, monsieur Rompkey, que vous voulez parler à M. Ouellet pendant quelques instants.

**M. Rompkey:** Je veux poser ma question.

**M. Robinson:** C'est le moment.

**Le président:** Je suis désolé, M. Ouellet ne vous permet pas de répondre à la question.

**M. Nystrom:** J'appuie la motion de M. Ouellet, si elle existe encore.

**Le président:** À moins que... .

**M. Nystrom:** Non.

**Le président:** Vous voyez, combien le rôle du président est difficile. De temps à autre, nous avons un peu de souplesse.

[Text]

**Mr. Robinson:** Mr. Chairman, on a point of order, having stayed out of this particular fight, surely there is enough flexibility. I think we can in future recognize that the time limits must be adhered to, but if Mr. Rompkey has a brief question for the witness, surely we can permit that.

• 1645

**The Chairman:** May I suggest we allow Mr. Rompkey to put his question.

**Mr. Rompkey:** I wanted elaboration on the point with regard to federal spending powers, which I think is an important issue and one that needs to be aired, has been aired, and should be aired again. The witness has said:

In my opinion, provincial premiers would all too often take the reasonable compensation offered by the federal government and would establish their own programs in order to score provincial points.

I wanted you to elaborate on that statement because people have said that there would be no incentive for the Government of Canada to establish any more national programs if the new policy goes into effect, but to simply make bilateral deals with individual provinces, in which case we would have a patchwork of different agreements across the country, although all would adhere in some way to some general objective or standard, whatever that becomes. I think it is an important point.

**Mr. Lay:** I personally see it as a weakening of the federal powers. If they have a program they think should be established nationally, I can see the provincial powers saying they would like to put that program into effect in our particular province. They have the right to do that under this accord.

As a citizen of Canada, I would like to see the federal government protect my interests as a citizen. I think they can do so if they see a perceived need by Canadians for a particular policy to establish that protection in each province. This accord detracts from that.

I would like to make the comment that I did not know about the ten-minute rule on time allowed until yesterday, because I had a great deal of trouble getting through to this particular body. I sent my fax last Thursday morning and heard nothing from this committee during the entire week until yesterday. I had to make two long-distance phone calls to you, then find out where you were staying at the hotel here in order to ascertain whether I was speaking and what the rules were. Consequently I prepared this submission in advance and wished to read it. I then found out at the last minute that the time allowed is ten minutes.

I suggest that perhaps you take a page from the Senate committee that was here and had everything laid down ahead of time. I realize this hearing is being conducted in a rush, but the situation is a bit much, considering the time and money I spent on preparing this submission and the phone calls, faxes and so on, then to be told at the last minute that this is how the hearing is to be run. Perhaps you should get these notices out in advance.

[Translation]

**M. Robinson:** Monsieur le président j'en appelle au Règlement et j'affirme, étant resté moi-même en dehors de cette dispute, que le règlement nous laisse suffisamment de souplesse. Je crois qu'il faudrait s'efforcer, à l'avenir, de respecter les contraintes de temps, mais si M. Rompkey a une brève question à poser au témoin, à mon avis nous pouvons l'y autoriser.

**Le président:** Je propose d'autoriser M. Rompkey à poser sa question.

**M. Rompkey:** J'aimerais avoir des précisions sur le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral. Il s'agit d'une question importante sur laquelle il faut revenir constamment. Le témoin a affirmé:

À mon avis les premiers ministres des provinces opteraient trop souvent pour la juste compensation offerte par le gouvernement fédéral afin de créer leur propres programmes et de se donner du capital politique vis-à-vis des électeurs.

J'aimerais que le témoin nous donne des précisions à ce sujet, car certains observateurs prétendent qu'après l'entrée en vigueur de la nouvelle politique, le gouvernement fédéral ne verra plus aucun intérêt à créer de nouveaux programmes nationaux, préférant conclure des ententes bilatérales individuelles avec les provinces, ce qui contribuera à l'instauration, dans les différentes régions du pays, d'ententes disparates respectant malgré tout une certaine norme générale. Il me semble qu'il s'agit là d'un point important.

**M. Lay:** Personnellement, j'y vois un affaiblissement des pouvoirs fédéraux. Si le gouvernement propose un programme à l'échelle nationale, je peux imaginer que les provinces aimeraient l'appliquer sur leur territoire. Elles en ont le droit en vertu de l'accord.

En tant que citoyen canadien, je voudrais que le gouvernement fédéral protège mes intérêts. Je pense que le gouvernement fédéral est en mesure de le faire si les Canadiens réclament une politique particulière pour assurer cette protection dans chaque province. Or l'accord ne le prévoit pas.

Permettez-moi de préciser par ailleurs que jusqu'à hier je ne savais pas qu'une règle allouait 10 minutes aux témoins. En effet, j'ai eu beaucoup de difficulté à communiquer avec le Comité. J'ai fait parvenir ma documentation par télécopieur jeudi matin et je n'ai eu absolument aucune réponse de toute la semaine, jusqu'à hier. J'ai dû faire deux appels interurbains pour me renseigner sur l'endroit où siégeait le Comité, pour savoir si j'étais convoqué et pour connaître le règlement. Par conséquent, j'avais préparé mon exposé à l'avance et j'avais l'intention de le lire, mais j'ai appris, au dernier moment, que je disposais seulement de dix minutes.

Je vous suggère de parcourir cette page du comité du Sénat qui donne toutes les instructions à l'avance. Je comprends que cette audience a été organisée à la hâte, mais le traitement est un peu cavalier, compte tenu du temps et de l'argent que j'ai consacrés à la préparation de mon exposé, des appels téléphoniques, des frais de télécopieur, etc. tout cela pour apprendre, au dernier moment, quelles sont les règles à respecter. Vous devriez peut-être publier ces instructions à l'avance.

[Texte]

**The Chairman:** I mentioned to you that it was only very recently, during the course of our deliberations, that we have taken this decision to listen to people in such a manner. It is only as of yesterday that the striking committee had an opportunity to sit down and discuss this issue and how we would proceed. That is obviously part of the reason why things were done in the manner they were.

I want to say on behalf of the members of the committee that we regret this situation. It is certainly not our intent to put you through more inconvenience than you would normally encounter.

I hope you will understand that the committee's mandate, endorsed by all three parties, came to us very rapidly. We have been on the road and have a very short timeframe in which to work and we are trying to do our best to meet all these objectives of listening to Canadians and reporting back.

We will note your comments, review our procedures, and talk with our clerks on how we can be more efficient in dealing with this aspect. The text you have given us will be appended to the *Minutes of Proceedings and Evidence* of the committee as though it had been put on the record by you today.

**Mr. Lay:** Good. Thank you.

**The Chairman:** Thank you very much for coming before us.

The committee will now adjourn its proceedings. We will reconvene tomorrow at 9 a.m. in the City of Vancouver, British Columbia. We will be at the PanPacific Hotel, in the Governor General's suite, I believe. Our first witness will be Mr. Brian Smith.

• 1650

**Ms Blondin:** I wanted to get some clarification on the whole issue of the subcommittee that we are being requested to strike on behalf of the various aboriginal groups. I would like to ask if there has been a time set. I had put in a specific request to have it put on the agenda for the steering committee. When is our next steering committee meeting?

**The Chairman:** I received the request you put forward to have it put on the steering committee today, and we will be discussing it at the next meeting of the steering committee.

**Ms Blondin:** When is the next steering committee meeting?

**The Chairman:** At this present time, I cannot tell you exactly when it is. The committee will be leaving Whitehorse as soon as possible to fly to Vancouver. We will be in Vancouver tonight, arriving at around 10 p.m. or 11 p.m. We could have a meeting of the steering committee on the plane, if necessary. The meeting of the steering committee will happen after the usual consultations with representatives of each party, as is the process we have entered into up until now.

**Ms Blondin:** Thank you, Mr. Chairman.

**The Chairman:** Thank you. The meeting is adjourned.

[Traduction]

**Le président:** Je vous ai dit que nous n'avons adopté cette façon de procéder que très récemment au cours de nos délibérations. C'est hier seulement que le comité de direction a eu l'occasion d'examiner cette question et de définir la manière dont nous allons procéder. C'est en partie la raison pour laquelle les choses se sont passées ainsi.

Je peux vous affirmer, au nom de tous les membres du Comité, que nous déplorons cette situation. Nous n'avons certes pas l'intention de vous rendre la tâche plus difficile.

J'espère que vous comprendrez que le Comité, dont la mission a été adoptée par les trois partis, a été mis sur pied très rapidement. Nous sommes constamment en déplacement et nous disposons de très peu de temps pour mener à bien notre mission. Nous faisons de notre mieux pour prendre le pouls des Canadiens et présenter un rapport au gouvernement.

Nous prenons note de vos commentaires, nous examinerons nos procédures et nous verrons avec les greffiers comment nous pouvons les améliorer. Le document que vous nous avez fait parvenir sera annexé au procès-verbal des témoignages du Comité et sera donc consigné de la même manière que si vous l'aviez lu en entier.

**M. Lay:** Très bien. Je vous remercie.

**Le président:** Je vous remercie de votre témoignage.

La séance est levée. Nous nous réunissons à nouveau demain à 9h à Vancouver, en Colombie-Britannique. Nous serons à l'hôtel PanPacific, dans la suite du gouverneur général, il me semble. Notre premier témoin sera M. Brian Smith.

**Mme Blondin:** J'aimerais avoir des précisions au sujet du sous-comité qu'on nous a demandé de créer pour le compte des divers groupements autochtones. J'aimerais savoir si une date a été retenue. J'avais demandé expressément que la question soit mise à l'ordre du jour du comité de direction. Quand doit avoir lieu la prochaine réunion du comité de direction?

**Le président:** J'ai reçu aujourd'hui votre demande dans laquelle vous proposez de porter cette question à l'ordre du jour du comité de direction. Nous en parlerons au cours de sa prochaine réunion.

**Mme Blondin:** Quand la prochaine réunion du comité de direction doit-elle avoir lieu?

**Le président:** Pour le moment, je ne peux pas vous le dire exactement. Le Comité doit quitter Whitehorse le plus tôt possible pour se rendre à Vancouver. Nous serons à Vancouver ce soir vers 22 ou 23 heures. Au besoin, le Comité de direction pourrait se réunir dans l'avion, après les consultations d'usage avec les représentants de chaque parti, comme nous l'avons fait jusqu'à maintenant.

**Mme Blondin:** Merci monsieur le président.

**Le président:** Merci. La séance est levée.



**APPENDIX "LAKE-4"**

PRESENTATION TO THE SPECIAL COMMITTEE  
OF THE HOUSE OF COMMONS  
ON THE  
PROPOSED COMPANION RESOLUTION  
TO THE MEECH LAKE ACCORD

I will commence my presentation today by referring to what I consider to be the positive aspects of Mr. McKenna's so-called COMPANION RESOLUTION to the 1987 Constitutional Accord.

Mr. McKenna does address the concern of many Canadians as to the method by which constitutional change is carried out. In his companion resolution he states that "public hearings [should be] held by Parliament and all Provincial Legislatures, before the passage of any resolution to amend the Constitution." The idea that eleven people can meet together in private and come up with an amendment to our constitution to which I, as a citizen of this nation can have no input, is absolutely appalling.

A constitution is the principles, laws, and rules under which a country is governed. It defines the duties and powers of the government and states the rights of its people. A constitution will hopefully last the life of a nation. It is something under which we and our children must live. Therefore, when amendments are proposed Canadians must be permitted the opportunity to discuss those changes at public hearings. The government MUST listen to the concerns of Canadians and take those concerns into consideration by making adjustments to any proposed constitutional amendments. (It was very nice of the Federal Government to establish a Parliamentary committee to listen to the concerns of various interest groups and citizens regarding the Constitutional Accord. Unfortunately, their mandate was to listen, but not to hear. To be told that you can present your concerns, but that the government has no intention of addressing those concerns is an insult. It is certainly not democracy in action.)

Mr. McKenna's companion resolution states that "Territorial governments [should] have the same opportunity as the Provinces to propose candidates for the Senate and the Supreme Court." Obviously, this is a positive step. Citizens of the Northwest Territories and the Yukon should not be denied the rights that other Canadians have simply because we happen to live in jurisdictions that are not provinces. We may be citizens of the territories, but we are also Canadians.

The companion resolution would allow the Yukon and Northwest Territories to become provinces by federal legislation. This suggests that we would no longer have to have the approval of any province of Canada in order for us to achieve provincial status. We would only need the approval of the Federal Government. This certainly is a positive step. The previous arrangements whereby the Yukon and Northwest Territories could enter confederation were bad enough, but under the Constitutional Accord all ten provinces plus the Federal Government would have to consent to either territory becoming a province. This is simply unacceptable. Perhaps it will be a long time before the Yukon is ready to become a province. It may not happen in my lifetime. However, I hope to have children, and perhaps they will one day live in a Territory that is ready to become a full partner in Confederation. Yet, if the Constitutional Accord becomes a part of our constitution they may be denied that opportunity simply because one province, for whatever reason, says NO! This section of the accord is simply unjust. No existing province had to go through such trials in order to become part of the Canadian Confederation.

Unfortunately, the McKenna Companion Resolution fails to adequately address a number of other concerns, and it is these concerns to which I will now refer.

According to Section 106A (1) of the 1987 Constitutional Accord, "The Government of Canada shall provide reasonable compensation" to provinces that opt out of national shared-cost programs established by the Government of Canada "in an area of exclusive provincial jurisdiction . . . if the province carries on a program or initiative that is compatible with the national objectives."

In my opinion provincial premiers would, all too often, take the "reasonable compensation" offered by the Federal Government and would establish their own programs. They would do this because they would be able to score political

points with the voters. The programs would be perceived as being "provincial" programs, and the party that put them into place would be rewarded at the next election.

I am also concerned that the view of a province as to what is "compatible" would be different to that of the Federal Government. However, if the latter has already advanced the money what could be done?

The Companion Resolution "[accepts] the proposed limitation on the federal spending power . . ." It then goes on to recommend that "beginning in 1991 (and every five years thereafter) the Senate carry out an assessment of the results of the commitments contained in section 36 and report to the First Ministers' Conferences on the Economy provided for in the 1987 Accord." This is a somewhat weak response to an often voiced concern regarding the limitations of federal spending powers. It is highly unlikely that provincial leaders are going to give power back to the federal government should the Senate find that Section 106A (1) is not working fairly. The other problem with this is that the future of the Senate seems to be rather in doubt these days. Who knows what the structure of the Senate will be in 1996?

Some have called the 1987 Constitutional Accord the "Miracle of Meech Lake." They call it such because it is a rare day when ten provincial premiers and the Prime Minister agree on anything. Yet, the Constitutional Accord states that "the powers of the Senate and the method of selecting Senators" can only be changed with the consent of the House of Commons, the Senate, and the ten provincial assemblies. This is going to make it very difficult to change the Senate. Even if all provincial premiers agree to proposals to change the Senate, each would then have to have these proposals passed by their respective legislatures. Some of these premiers may not have majority governments. They may run into the same problems as did Mr. Filmon in Manitoba. Do you think any provincial leader is going to risk his government by trying to put through a resolution that could be defeated? It seems that the premiers are going a long ways to ensure that the Senate may never be changed, by insisting on the approval of all provincial assemblies.

Although the 1987 Constitutional Accord makes it more difficult for the provinces to expand into the territories, that possibility still exists. The very existence of this section was and will remain an affront to to the people of the Territories. Surely, we should have some say if a province decides that they would like a part of our

Territories. In fact, we should have the right to say NO! I, for one, want to remain a Yukoner. McKenna's Companion Resolution does nothing to address this concern.

Mr. McKenna has stated that his province does "not object in any way to the recognition of Quebec as a distinct society." He acknowledges "that the Government of Quebec must have a constitutionally recognized role to preserve and promote that distinctiveness." In general I agree with this statement. However, I did mention to the Senate Committee on Meech Lake that if I were a member of an ethnic minority in Quebec I might be somewhat concerned as to what steps the Quebec Government would take to preserve their "distinct society." Unfortunately, the Premier of Quebec very quickly demonstrated what steps would be taken when he made use of the NOTWITHSTANDING CLAUSE of the Constitution to promote Quebec's distinct society.

I have always been under the impression that Quebec was recognized as a distinct society by the Constitutional Act of 1791. This act recognized the fact that there were two races, two languages, two cultures, and two sets of institutions in Canada.

Of course, the real problem here is not the recognition of Quebec as a distinct society, but the lack of recognition of the NATIVE people of Canada as being members of a distinct society. Mr. McKenna does say in his Companion Resolution that "all legislatures . . . should readily accept to include, in the future constitutional agenda, matters directly affecting the aboriginal peoples [and that] representatives of the aboriginal peoples and the Territories be invited to participate in these discussions." Such inclusion is a positive development.

Mr. McKenna suggests that the Federal Government be given the authority to preserve and promote Canada's linguistic duality.

Section 16 (3) of our constitution states than "nothing in this Charter limits the authority of Parliament or a legislature to advance the equality of status or use of English and French." Does this not mean that the Federal Government and the provinces already have the right to preserve and promote Canada's linguistic duality? If my assumption is correct then there is no need to add this "promote" aspect to the Accord.

Unfortunately, Mr. McKenna has not stated how many provinces must agree to his companion resolution before he will pass the Constitutional Accord in his legislature. Obviously, this resolution is worthless if even one province decides not to pass it. If this happens there would be no guarantee that any of the concerns I have previously mentioned would be addressed. Quebec has already rejected the companion resolution. Prime Minister Mulroney insists that the Constitutional Accord must be ratified by all ten provinces before Ottawa will even look at the possibility of constitutional amendments to correct this flawed document.

I believe that a number of our political leaders and, to a degree the press, have propagated the idea that if one is against Meech Lake then one is against Quebec. I do not believe that this is the case for the majority of those who oppose the Accord. I, as a Yukoner, simply cannot accept some of the proposals that effect this territory. A ruler would rectify many of my concerns and the elimination of the offending lines would have NO detrimental effect on Quebecers.

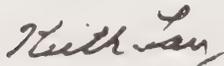
I am also aghast that those of us who oppose Meech Lake are being labelled as CANADA BREAKERS by some of our political leaders. The ones who are responsible for the present constitutional crisis are the eleven individuals who brought a constitutional amendment to the people of Canada and said, "No, you cannot have any input."

Many of our government leaders want us to approve the Constitutional Accord as is. They say it will be fixed after it is approved. This is like buying a new car from a dealer who says that the heater does not work, but it will be fixed after you have purchased the car. What fool would accept such a deal?

Why are our leaders being so stubborn? We don't need companion resolutions. We already have a basically good document that has some obvious flaws. Let's simply fix those flaws. I appeal to the premiers and the Prime Minister. Get together, sit down, and work this matter out. Let's stop the political posturing and get on with the business of solving the problem.

May I thank the committee for listening to the concerns of Northerners in regards to the proposed companion resolution to the Meech Lake Accord.

Keith Lay



29 Balsam Crescent  
Whitehorse, Yukon Territory  
Canada, Y1A 4V6

**APPENDICE «LAKE-4»****(TRADUCTION)****TÉMOIGNAGE DEVANT LE COMITÉ SPÉCIAL  
DE LA CHAMBRE DES COMMUNES  
CHARGÉ D'EXAMINER LE PROJET DE RÉOLUTION D'ACCOMPAGNEMENT  
À L'ACCORD DU LAC MEECH**

Je parlerai tout d'abord des aspects de la soi-disant **RÉSOLUTION D'ACCOMPAGNEMENT** de M. McKenna à l'Accord constitutionnel de 1987 que je trouve valables.

M. McKenna répond bel et bien aux objections de nombreux Canadiens quant au mode de révision de la Constitution. Dans sa résolution d'accompagnement, en effet, il déclare que «la Chambre des communes et les assemblées législatives doivent tenir des audiences publiques avant d'adopter toute mesure concernant une modification constitutionnelle.» Je trouve absolument aberrant que onze personnes puissent élaborer à huis clos une modification constitutionnelle sans que j'aie, en tant que citoyen, le moindre mot à dire.

La Constitution, c'est l'ensemble des principes, des lois et des règles qui président au gouvernement d'un pays. Elle définit les obligations et les pouvoirs de l'État ainsi que les droits des citoyens. En tant que loi fondamentale, elle touche à la fois les générations actuelles et futures. Il est donc **ABSOLUMENT ESSENTIEL** que les Canadiens puissent débattre les propositions de modification constitutionnelle dans le cadre d'audiences publiques et que le gouvernement les rajuste en fonction de leurs préoccupations. (Le gouvernement a bien fait de charger un comité parlementaire d'entendre les préoccupations de particuliers et de groupes au sujet de l'Accord constitutionnel. Malheureusement, ce comité a pour mandat d'entendre, non pas d'écouter. C'est insulter les gens que de leur dire qu'ils peuvent exprimer leurs vues, mais que le gouvernement n'a nullement l'intention d'en tenir compte. Comme processus démocratique, il y a mieux.)

Aux termes de la résolution d'accompagnement de M. McKenna, les gouvernements des territoires pourraient, au même titre que les provinces, proposer des candidats au Sénat et à la Cour suprême. De toute évidence, c'est là un pas en avant. Il ne faut pas refuser aux citoyens des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon les droits qu'on accorde aux autres Canadiens simplement parce qu'ils n'habitent pas une province. Nous sommes citoyens des territoires, mais nous sommes aussi Canadiens.

Aux termes de la résolution d'accompagnement, une loi fédérale suffirait pour faire du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest des provinces. Nous n'aurions donc plus besoin de l'approbation d'une ou de plusieurs provinces. L'approbation du gouvernement fédéral suffirait. C'est là encore un pas en avant. Les conditions auxquelles le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest peuvent actuellement devenir membres à part entière de la Confédération laissent énormément à désirer, mais, en vertu de l'Accord constitutionnel, il leur faudrait l'approbation non seulement du gouvernement fédéral, mais des dix provinces. C'est tout simplement inacceptable. Il s'écoulera sans doute bien des années avant que le Yukon soit prêt à devenir une province. Il n'y parviendra peut-être pas de mon vivant, mais qui sait s'il n'y parviendra pas du vivant des enfants que j'espère avoir. Or, si l'Accord constitutionnel est adopté, ils risquent de se voir refuser cette chance simplement parce qu'une province, pour quelque raison que ce soit, dit NON! Cet article de l'accord est tout simplement injuste. Aucune province n'a eu à subir de telles épreuves pour devenir membre à part entière de la Confédération.

Malheureusement, la résolution d'accompagnement de M. McKenna ne répond pas à plusieurs autres objections, et ce sont ces objections dont je parlerai maintenant.

Aux termes de l'article 106A (1) de l'Accord constitutionnel de 1987, «le gouvernement du Canada fournit une juste compensation au gouvernement d'une province qui choisit de ne pas participer à un programme national cofinancé qu'il établit dans un secteur de compétence exclusive provinciale, si la province applique un programme ou une mesure compatible avec les objectifs nationaux.»

À mon avis, les premiers ministres provinciaux se contenteront trop souvent de la «juste compensation» que leur offre le gouvernement fédéral et feront cavalier seul. C'est la voie qu'ils choisiraient parce qu'ils pourraient ainsi se faire du capital politique. Ces programmes seraient perçus comme des programmes «provinciaux» et le parti qui les a mis en place serait récompensé aux élections suivantes.

Il est à craindre également que les provinces et le gouvernement fédéral ne s'entendent pas sur la notion de «compatibilité». Mais, une fois l'argent versé, que pourra-t-on faire?

Aux termes de la résolution d'accompagnement, la limitation proposée du pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral est admise, mais le Sénat aurait pour obligation, en 1991 et tous les cinq ans par la suite, d'évaluer les résultats obtenus en ce qui concerne les engagements énoncés dans l'article 36 et de faire rapport de ses conclusions aux conférences des premiers ministres sur l'économie convoquées aux termes de l'Accord de 1987. Il s'agit là d'une réponse assez faible à l'objection souvent exprimée concernant la limitation du pouvoir de dépenser du gouvernement

fédéral. est peu probable que les premiers ministres provinciaux rétrocèdent au gouvernement fédéral des pouvoirs si jamais le Sénat déterminait que l'article 106A (1) ne fonctionne pas de manière juste. L'autre problème, c'est que l'avenir du Sénat semble être incertain ces jours-ci. Qui sait quelle sera sa structure en 1996?

Certains qualifient l'Accord constitutionnel de 1987 de «miracle du lac Meech» parce qu'il est rare que les onze premiers ministres s'entendent sur quoi que ce soit. Pourtant, l'Accord constitutionnel stipule que «les pouvoirs du Sénat et le mode de sélection des sénateurs» ne peuvent être modifiés sans le consentement de la Chambre des communes, du Sénat et de l'assemblée législative des dix provinces. Cela étant, il sera très difficile de modifier le Sénat. Même si tous les premiers ministres provinciaux s'entendaient sur des propositions de modification du Sénat, il faudrait qu'ils les fassent approuver par leur assemblée législative. Certains d'entre eux peuvent se trouver en situation de gouvernement minoritaire. Ils peuvent rencontrer les mêmes problèmes que M. Filmon au Manitoba. Pensez-vous qu'un premier ministre provincial va risquer de perdre le pouvoir en essayant de faire adopter une résolution qui pourrait être défaite? En insistant sur l'approbation de l'assemblée législative de toutes les provinces, on dirait que les premiers ministres provinciaux cherchent à empêcher toute réforme du Sénat.

Bien que, aux termes de l'Accord constitutionnel de 1987, il soit plus difficile pour les provinces d'annexer une partie des territoires, la chose reste possible. L'existence même de cet article est un outrage aux habitants des territoires. Nous devrions avoir notre mot à dire dans l'éventualité où une province jetterait son dévolu sur une partie de nos territoires. En fait, nous devrions avoir le droit de dire NON! Pour ma part, je tiens à rester citoyen du Yukon. La résolution d'accompagnement de M. McKenna ne règle rien à cet égard.

M. McKenna dit que sa province n'a pas d'objection à reconnaître le Québec comme société distincte. Selon lui, la Constitution doit reconnaître au gouvernement du Québec le rôle de préserver et de promouvoir la spécificité de sa province. En gros, je suis d'accord avec lui là-dessus. Toutefois, j'ai omis de dire au comité du Sénat chargé d'examiner l'Accord du lac Meech que, si j'étais membre d'une minorité ethnique du Québec, j'aurais quelque inquiétude quant aux mesures que le gouvernement du Québec pourrait prendre pour préserver sa «société distincte». Hélas! le premier ministre du Québec a vite montré quelles mesures il était prêt à prendre en ce sens lorsqu'il a invoqué la clause de dérogation de la Constitution.

J'ai toujours eu l'impression que le Québec était reconnu comme une société distincte par l'Acte constitutionnel de 1791. Ce texte reconnaissait le fait qu'il y avait au Canada deux races, deux langues, deux cultures et deux ensembles d'institutions.

Ce qui pose un réel problème, ce n'est pas la reconnaissance du Québec comme société distincte, mais la non-reconnaissance des autochtones du

Canada comme membres d'une société distincte. Dans sa résolution d'accompagnement, M. McKenna déclare que toutes les assemblées législatives devraient accepter de porter à l'ordre du jour des conférences constitutionnelles «les questions qui intéressent directement les peuples autochtones» et que les représentants des peuples autochtones et des territoires devraient être invités à participer à ces discussions. C'est là une disposition souhaitable.

M. McKenna propose que le gouvernement fédéral soit investi du pouvoir de préserver et de promouvoir la dualité linguistique du Canada.

L'article 16 (3) de notre constitution stipule que «la présente charte ne limite pas le pouvoir du Parlement et des législatures de favoriser la progression vers l'égalité de statut ou d'usage du français et de l'anglais». Ne s'ensuit-il pas que le gouvernement fédéral et les provinces ont déjà le droit de préserver et de promouvoir la dualité linguistique du Canada? Si tel est le cas, il n'est pas nécessaire de parler de «promotion» dans l'Accord.

Malheureusement, M. McKenna ne précise pas combien de provinces doivent approuver sa résolution d'accompagnement avant qu'il ne fasse adopter l'Accord constitutionnel par son assemblée législative. De toute évidence, sa résolution ne vaut rien du moment qu'une seule province décide de ne pas l'adopter. En pareil cas, rien ne garantit qu'on répondrait aux objections dont j'ai déjà fait état. Le Québec a déjà rejeté la résolution d'accompagnement. Le premier ministre Mulroney insiste pour que l'Accord constitutionnel soit ratifié par les dix provinces avant qu'Ottawa envisage la possibilité d'apporter des correctifs à ce texte imparfait.

J'estime qu'un certain nombre de nos chefs politiques et, dans une certaine mesure, les médias ont propagé l'idée que si on est contre l'Accord du lac Meech, on est contre le Québec. Je ne crois pas que ce soit le cas pour la majorité des critiques de l'Accord. En tant que citoyen du Yukon, je ne peux tout simplement pas accepter quelques-unes des dispositions qui touchent mon territoire. Or, leur suppression pure et simple n'aurait AUCUNE conséquence négative pour les Québécois.

Je trouve stupéfiant, par ailleurs, que ceux d'entre nous qui s'opposent à l'Accord du lac Meech soient qualifiés de fossoyeurs du Canada par quelques-uns de nos chefs politiques. Les responsables de l'actuelle crise constitutionnelle, ce sont les onze individus qui ont présenté une modification constitutionnelle au peuple canadien sans le consulter le moindrement.

Plusieurs de nos chefs politiques veulent que nous approuvions l'Accord constitutionnel tel quel. Ils disent qu'on en corrigera les défauts après. C'est comme si, à l'achat d'une voiture, le concessionnaire vous disait que la chaufferette est défectueuse, mais qu'il la réparera une fois le contrat de vente signé. Quel sot accepterait une telle affaire?

Pourquoi nos dirigeants sont-ils si têtus? Nous n'avons pas besoin de résolutions d'accompagnement. Nous avons déjà un document foncièrement bon qui a quelques défauts. Contentons-nous de les corriger. Je fais appel aux premiers ministres fédéral et provinciaux. Réunissez-vous et réglez la question. Cessons de faire de la petite politique et attelons-nous à la résolution du problème.

Je remercie le Comité d'avoir entendu les préoccupations des habitants du Nord en ce qui concerne la résolution d'accompagnement à l'Accord du lac Meech.

Keith Lay

29, Balsam  
Crescent Whitehorse (Territoire du Yukon)  
Canada Y1A 4V6











If undelivered, return COVER ONLY to:  
Canadian Government Publishing Centre,  
Supply and Services Canada,  
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:  
Centre d'édition du gouvernement du Canada,  
Approvisionnement et Services Canada,  
Ottawa, Canada, K1A 0S9

---

WITNESSES

*From the Government of the Yukon:*

Honourable Tony Penikett, Government Leader;  
Margaret Shoe, Minister of Justice.

*From the Association of the Yukon Communities:*

Art Deer, President.

*From the Association des Franco-Yukonnais:*

Jeanne Beaudoin, President;  
Pierre Laroche, Director General;  
Rino Ouellet, Liaison Officer.

*From the Council for Yukon Indians:*

Dorothy Wabisca, Vice-Chairperson;  
Dave Joe, Negotiator;  
Victor Mitander, Chief Negotiator.

*From the Law Society of Yukon:*

Ron Veale, President.  
Steve Smyth, as a private citizen.  
John Bailey, as a private citizen.  
Linda Johnson, as a private citizen.  
Jennifer Mauro, as a private citizen.  
Keith Lay, as a private citizen.

Available from the Canadian Government Publishing Center,  
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

TÉMOINS

*Du Gouvernement du Yukon:*

L'honorable Tony Penikett, chef du gouvernement;  
l'honorable Margaret Shoe, ministre de la Justice.

*De l'Association des collectivités du Yukon:*

Art Deer, président.

*De l'Association des Franco-Yukonnais:*

Jeanne Beaudoin, présidente;  
Pierre Laroche, directeur général;  
Rino Ouellet, agent de liaison.

*Du Conseil des Indiens du Yukon:*

Dorothy Wabisca, vice-présidente;  
Dave Joe, négociateur;  
Victor Mitander, chef négociateur.

*De la Law Society of Yukon:*

Ron Veale, président.  
Steve Smyth, à titre particulier.  
John Bailey, à titre particulier.  
Linda Johnson, à titre particulier.  
Jennifer Mauro, à titre particulier.  
Keith Lay, à titre particulier.

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,  
Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

054540032





FEB 27 1991

